UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 01882466 4

TRANSFERRED

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/lasaintebibletex17pari

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

LA

SAINTE BIBLE

LES PETITS PROPHÈTES

5

IMPRIMATUR

✝ L. Hipp. Card. Guibert, archiepiscopus Parisiensis.

Parisiis, 6a augusti, 1883.

Pour donner une idée de l'esprit dans lequel notre travail a été conçu et exécuté, nous ne croyons pas pouvoir mieux faire que d'emprunter à saint Bernard (Ép. CLXXIV, n. 9) la protestation suivante :

Romanæ præsertim Ecclesiæ auctoritati atque examini totum hoc, sicut et cætera quæ ejusmodi sunt universa, reservo, ipsius, si quid aliter sapio, paratus judicio emendare.

PROPRIETE DE L'ÉDITEUR

Les Petits Prophètes

LA

SAINTE BIBLE

TEXTE DE LA VULGATE, TRADUCTION FRANÇAISE EN REGARD

AVEC COMMENTAIRES

THÉOLOGIQUES, MORAUX, PHILOLOGIQUES, HISTORIQUES, ETC., RÉDIGÉS D'APRÈS LES MEILLEURS TRAVAUX ANCIENS ET CONTEMPORAINS.

ET ATLAS GÉOGRAPHIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

LES PETITS PROPHÈTES

INTRODUCTION CRITIQUE

TRADUCTION FRANÇAISE ET COMMENTAIRES

Par M. l'abbé TROCHON

Prêtre du clergé de Paris, Docteur en Théologie.

Ignoratio Scripturarum, ignoratio Chisti est.
S. Hieron.

PARIS
P. LETHIELLEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR
10, rue Cassette, 10

1895

APR 16 1952

LES DOUZE
PETITS PROPHÈTES

PRÉFACE

I

Dans les Bibles hébraïques, le livre d'Ezéchiel est suivi du livre des douze prophètes (1), ainsi appelé par les Rabbins, שנים עשר (2). Ces prophètes ont, de temps immémorial, été appelés les Petits Prophètes, à cause du peu d'étendue de leurs écrits, mis en contraste avec ceux d'Isaïe, de Jérémie et d'Ezéchiel (3). Lors de la formation du Canon, ces douze écrits furent réunis et formèrent un *seul* livre. Une traduction rabbinique prétend que ce fut pour les empêcher de se perdre (4). On les considéra donc, à partir de ce temps, comme un livre unique, μονόβιβλος, τὸ δωδεκαπρόφητον. C'est ce que font Josèphe (5), et parmi les Pères, S. Grégoire de Nazianze (6).

Le Talmud attribue non seulement la formation du recueil, mais encore sa compilation à la grande Synagogue. « Il est à présumer qu'à l'époque des tannaïm (7), la *collection des Douze* existait, de temps immémorial, sous ce nom et sous cette forme, ce qui s'explique par le peu d'étendue de chacune de ses parties. Il était donc naturel de supposer qu'elle ne s'était pas formée successivement, mais qu'elle était l'œuvre d'un même éditeur ou d'une même compagnie, ce qui résulte aussi, implicitement, des termes talmudiques que je viens de citer ; et comme les trois derniers pro-

---

(1) Τῶν δώδεκα προφητῶν, Eccli. XLIX, 10. D'après quelques auteurs ce passage serait interpolé.

(2) Vulgairement תרי עשר.

(3) « Qui propterea dicuntur minores, quia sermones eorum sunt breves, in eorum comparatione, qui majores ideo vocantur, quia prolixa volumina condiderunt ». S. Augustin, *De Civit. Dei*, XVIII, 29.

(4) Kimchi, *préface* de son *Comm. sur les Psaumes*.

(5) *Contr. Apion.* I, 8.

(6) Μίαν μέν εἰσιν ἐς γραφὴν οἱ Δώδεκα. *Carm.* XXXIII.

(7) Docteurs de la Michnah ou de la Beraïtha.

phètes étaient de peu antérieurs à la Grande Synagogue, qu'ils en étaient même, selon le Talmud, les contemporains et les premiers membres, c'est à eux que la collection a dû être attribuée. Telle est aussi à peu près l'opinion de Rachi, dont voici les paroles : « Quant aux Douze, leurs prophéties étant peu considérables, leurs auteurs ne les ont pas recueillies eux-mêmes par écrit. Mais quand vinrent Haggaï, Zacharie et Malachie, voyant que l'inspiration s'éteignait, puisque eux-mêmes étaient les derniers prophètes, ils se mirent en devoir d'écrire leurs propres oracles, y joignirent les autres petites prophéties et firent du tout un grand recueil, de crainte qu'elles ne se perdissent par leur exiguïté (1) ».

II

L'arrangement du recueil est fait dans un ordre à peu près chronologique. Les prophètes de la période assyrienne, depuis Osée jusqu'à Nahum, précèdent les deux prophètes de l'âge chaldéen, Habacuc et Sophonie; ceux-ci sont suivis à leur tour des trois prophètes postérieurs à l'exil. Osée a été mis en tête probablement à cause de son étendue. Les autres ont été placés successivement dans l'ordre que le titre de chacun d'eux indiquait. Lorsqu'il n'y a pas de dates, on se prononçait d'après quelque association d'idées basée sur le contenu des deux prophètes que l'on rapprochait (2).

S. Jérôme admet pour tous les petits prophètes un arrangement strictement chronologique. « In quibus (3) tempus non profertur in titulo, sub illis eos regibus prophetasse, sub quibus et hi qui ante eos habent titulos, prophetarunt (4) ». Cette manière de voir a été adoptée par Caspari (5), Hævernick (6) et Hengstenberg.

Il ne semble pas possible de suivre entièrement cette opinion. Est-il en effet certain, comme le fait remarquer Bleek (7), que le collecteur ne se soit pas trompé en fait sur l'âge de quelques-uns des prophètes?

En tous cas la plupart des modernes, Jæger (9) et Delitzsch en particulier (8) n'acceptent pas l'ordre chronologique. Il est probable, sans être hors de doute, que l'ordre chronologique et l'ordre des idées ont été simultanément employés dans la formation de la collection.

III

L'ordre suivi n'est pas le même dans les manuscrits hébreux et dans les manuscrits grecs, pour les six premiers petits prophètes. Un tableau com-

---

(1) Wogue, *Histoire de la Bible et de l'exégèse biblique*, Paris, 1881, in-8, pp. 37-38.
(2) Keil, *Einleit.*, § 81.
(3) Les écrits des prophètes.
(4) *Prol. in* XII *Prophetas minores.*
(5) *Obadjah*, pp. 37 et suiv.
(6) *Einleitung*, pp. 26 et 273
(7) *Einleitung*, p. 518.
(8) *De ordine prophetarum minorum chronologico*, Tubingue, 1823-1827.
(9) Ce critique abandonnait sur ce point une opinion contraire autrefois soutenue par lui.

paratif fera saisir le rapport et la différence. A partir du septième prophète, Nahum, l'ordre est le même.

HÉBREU.	GREC.
1. Osée.	1. Osée.
2. Jolë.	2. Amos.
3. Amos.	3. Michée.
4. Abdias.	4. Joël.
5. Jonas.	5. Abdias.
6. Michée.	6. Jonas.

Quant à l'ordre chronologique, le plus probable est le suivant (1) :

1.	Abdias.	Sous Joram, roi de Juda.	Entre 889-884
2.	Joël.	Sous Joas, roi de Juda.	» 877-838
3.	Jonas.	Sous Jéroboam II.	» 824-783
4.	Amos.	Sous Jéroboam II, et Ozias.	» 810-783
5.	Osée.	Sous Jéroboam II, Ozias et Ezéchias.	» 790-725
6.	Michée.	Sous Jotham, Achaz et Ezéchias.	» 758-700
7.	Nahum.	2e moitié du règne d'Ezéchias.	» 710-699
8.	Habacuc.	Sous Manassé et Josias.	» 650-627
9.	Sophonie.	Sous Josias.	» 640-625
10.	Aggée.	2e année de Darius fils d'Hystaspes.	515
11.	Zacharie.	id.	519 et suiv.
12.	Malachie.	Artaxerxès Longuemain.	Entre 433-424

IV

Les principaux commentaires généraux sur les petits prophètes sont assez nombreux.

I. *Catholiques*. S. EPHREM (2), S. CYRILLE D'ALEXANDRIE (3); THÉODORET DE CYR (4); THÉOPHYLACTE (5); S. JÉROME (6), que nous avons toujours eu sous les yeux durant notre travail; HAYMON (7); RUPERT (8), REMI D'AUXERRE (9), ALBERT-LE-GRAND (10), ARIAS MONTANUS (11), RIBERA (12), dont le R. Simon loue avec l'érudition et le jugement, le soin de donner d'ordinaire le sens le plus littéral (13); MALDONAT (14), qu'il est inutile de louer; SANCHEZ (15); DOM CALMET (16); ACKERMANN (17),

(1) D'après Keil, *ibid.* — Cfr. l'*Introduction générale aux prophètes*, pp. XXXIV et XXXV.
(2) *Opera Syriaca*, T. II, pp. 234-315.
(3) *Patrol. grecq.* T. LXXI et LXXII, col. 9-364.
(4) *Ibid.*, T. LXXXI, col. 1545-1988.
(5) *Ibid.* T. CXXVI, col. 563-1190.
(6) *Patrol. latine*, T. XXV, col. 815-1578.
(7) *Ibid.*, T. CXVII, col. 9-294.
(8) *Ibid.*, T. CLVIII, col. 9-836.
(9) *Ibid.* T. CXXXI.
(10) Dans ses *Œuvres*, Lyon, 1651, in-fo T. VIII.
(11) Anvers, 1571, in-fo.
(12) Anvers, 1571, in-fo, Douai, 1611, in-fo. C'est de cette édition, donnée par R. Gibbon, jésuite comme Ribera, que nous nous sommes servi.
(13) *Histoire critique du Vieux Testament*, Rotterdam, 1685, in-4, p. 424.
(14) Cologne, 1611, in-fo.
(15) Lyon, 1621, in-fo.
(16) Son Commentaire a été reproduit dans Migne, *Cursus Scripturæ sacræ*, T. XX.
(17) Vienne, 1830, in-8.

qui se contente de résumer fidèlement Castro, Sanchez et Rosenmüller, mais qui note avec soin les variantes des LXX, du Targum et du Syriaque ; THEINER ; SCHEGG (1).

II. PROTESTANTS. Citons seulement LUTHER (2), SELNECCER (3), TARNOV (4), ŒCOLAMPADE (5), CALVIN (6), MERCIER (7). Leipzig, 1828, in-8, qui n'a commenté queles cinq premiers prophètes, DRUSIUS (8), COCCEIUS (9), MARCK (10), LECLERC (11), ROSENMULLER (12), MAURER (13), BURK (14), STÆUDLIN (15), HESSELBERG (16), UMBREIT (17), HITZIG (18), HENDERSON (19), PUSEY (20), KEIL (21), COWLES (22).

III. *Juifs*. Ceux de JARCHI se trouvent à la suite de ses commentaires sur les grands prophètes (23). Ceux d'ABEN-EZRA et de KIMCHI se lisent dans la Bible rabbinique de Bomberg (24) et dans celle de Buxtorf (25). Citons encore ceux de LEVI BEN GERSOM (26), et de LIPMAN (27).

---

(1) 2e éd. Regensburg, 1862, 3 vol. in-8.
(2) Ed. Walch, Hall, in-4, 1741, T. VI.
(3) Leipzig, 1566-1578, 3 vol. in-4 (en allemand).
(4) Ed. par Carpzov, Francfort et Leipzig, 1688, 1706, in-4.
(5) Genève, 1558, in-fo.
(6) Dans ses *Œuvres*, Amsterdam, 1671, in-fo, T. V.
(7) Genève, 1598. in-4.
(8) Ed. par J. Amama, Amsterdam, 1627, in-4.
(9) Leyde, 1652, in-fo.
(10) Amsterdam, 1698-1700, 2 vol. in-4.
(11) Amsterdam, 1731, in-fo.
(12) 3e éd. Leipzig, 1832, 2 vol. in-8.
(13) T. II de son Commentaire, Leipzig, 1836, in-8.
(14) Heilbronn, 1753, in-4.
(15) Stuttgard, 1786, in-8.
(16) Kœnigsberg, 1838, in-8.
(17) Dans son Commentaire sur les Prophètes, Hambourg, 1844, 4 vol. in-8.
(18) 3e édit. Leipzig, 1863, in-8.
(19) Andover, 1866. in-8.
(20) Oxford, 1889, in-4.
(21) Leipzig, 1866, in-8. — Traduit en anglais, Edinburg, 1878, 2 vol. in-8.
(22) New-York, 1867, in-8.
(23) Nous avons déjà dit qu'ils ont été traduits en latin par Breithaupt, Gotha, 1713, in-4.
(24) Venise, 1518, in-fo. Les Commentaires de Kimchi ont été publiés par Vatable, Paris, 1539, in-4.
(25) Bâle, 1618, in-fol.
(26) Dans la Bible de Buxtorf.
(27) 1644.

PROPHÉTIES D'OSÉE

PRÉFACE

I

VIE D'OSÉE

I. Nous n'avons sur Osée (1) que les quelques renseignements qu'il nous fournit lui-même.

Il était fils de Beeri (2), qui a été identifié par quelques Rabbins avec Beera (3), chef des Rubénites, emmené en captivité par Tiglath-Phalazar, roi d'Assyrie. Cette identification est complètement arbitraire (4); on en conclut que le prophète était né dans le pays à l'est du Jourdain (5). Il est certain qu'il mentionne assez souvent la ville de Galaad, et, selon Ewald, il la connait, non seulement par ouï-dire, mais pour l'avoir vue lui-même. Le pseudo-Dorothée et le pseudo-Epiphane (6)

---

(1) הושע, « Salut », ou « Sauveur » (S. Jérôme). LXX : Ὡσηέ, Rom. IX, 23, Ὡσηέ. S. Jérôme (In Os., I, 1) dit qu'il a trouvé dans quelques manuscrits, la forme Ἀυσή, qu'il rejette avec raison. Ce nom ne se trouve que deux autres fois dans l'Ancien Testament : il est en premier lieu porté par Josué, Nombr. XIII, 9, 17 ; et en second lieu par le dernier roi d'Israël, IV Rois, XV, 30 ; XVII, 1 et suiv., XVIII, 1 et suiv. Ce nom, dit Reuss, *Les Prophètes*, t. I, p. 130, n'est au fond qu'une abréviation d'une forme plus complète, exprimant l'idée que le salut vient de Dieu, et de laquelle on retranchait dans le langage usuel et familier, le nom de Jéhovah, pour ne conserver que l'élément verbal.

(2) בארי, traduit par S. Jérôme « putei mei », et par Gesenius « fontanus », est le nom d'un autre personnage de la Bible, le père d'une des femmes d'Esaü, Gen. XXVI, 34. « Quidam putant Beeri interpretari *lumen meum*, sed superior vera translatio est... » S. Jérôme, *ibid.*, *Opp.*, ed. Migne, t. VI, col. 851.

(3) I Paral., V, 6.

(4) Bruston, *Histoire critique de la littérature prophétique des Hébreux depuis les origines jusqu'à la mort d'Isaïe*, Paris, 1881, t. I, p. 82.

(5) Les Arabes y montrent encore aujourd'hui son tombeau, près de Ramoth Galaad, l'es-Salt actuelle. *Ibid.* V. Burchardt, *Reisen in Syrien*, t. II, p. 606.

(6) Migne, *Patrol. grecque*, t. XLIII.

ont écrit qu'il était de la tribu d'Issachar, et qu'il était né dans une ville restée inconnue, si elle a existé, Bélémoth (1).

Mais il n'y a aucune raison plausible de supposer qu'il était né dans le royaume de Juda, et, comme on l'a prétendu (2), à Jérusalem. Tout montre en effet qu'il était originaire du royaume des dix tribus.

D'abord, une mission donnée à un prophète de Juda en vue du royaume d'Israël est un événement si extraordinaire qu'il aurait certainement laissé des traces, comme dans les deux circonstances où il s'est produit (3). Puis, la langue du prophète, rude et çà et là teintée d'araméismes (4), fait assigner pour patrie à l'auteur le nord de la Palestine.

Osée connaît parfaitement la géographie du royaume d'Israël. Qu'il parle du Liban (5), cela pourrait ne pas paraître une preuve suffisante. Mais il cite Galaad à l'est et le Thabor à l'ouest, comme représentants du pays (6), ce qui ne peut convenir qu'au royaume du nord. Les passages relatifs à Sichem (7), à Béthel et à Galgal; la citation de la seconde de ces villes sous le nom de Béthaven, sont décisifs. Samarie aussi est citée fréquemment.

Il appelle le royaume d'Israël simplement « le pays » (8), c'est-à-dire son pays; il parle du roi d'Israël comme de son roi (9). Il reprend sans cesse les crimes et l'idolâtrie d'Ephraïm, et il ne parle de Juda que très rarement et comme en passant (10).

Tous ces rapprochements semblent décisifs.

II. Le titre des prophéties nous fait connaître l'époque à laquelle Osée a vécu. Il fut contemporain des rois de Juda, Ozias, Joathan, Achaz, Ezéchias, et du roi d'Israël, Jéroboam II. On a élevé de graves objections contre l'exactitude et par suite contre l'authenticité de ce titre. « Remarquons d'abord qu'il nomme quatre rois de Juda pour un seul

---

(1) Cette ville a été identifiée par ces auteurs avec Béelméon, localité voisine d'Esdrelon, dans cette tribu. Mais cette identification est erronée. Béelméon, בעל מעון (autrement ביתבעלמעון, Jos. XIII, 17), Nombr. XXXII, 38, était dans la tribu de Ruben, mais tomba de bonne heure au pouvoir des Moabites. Si l'auteur des prophéties était de Béelméon, il ne pouvait donc être de la tribu d'Issachar. Huet, *Demonstr. evangelica*, prop. 4e éd. de Leipzig, p. 483, pense qu'il faudrait plutôt lire Bethshémès.

(2) Opinion de quelques auteurs que cite Rosenmüller sans les nommer, *In Hoseam proœmium*, p. 25.

(3) III Rois, XIII, 1; Amos, VII-15. — Cfr. Keil, *Einleitung*, § 82.

(4) Ainsi des formes telles que אביאכאך, « je te répudierai », IV, 6, qu'Olshausen croit être une faute de copiste pour אביאכך, mais qu'Ewald, § 247, regarde comme une forme araméenne; חכי, au lieu de חכה, « attendre » VI, 9; קטוש sans dagesch, au lieu de קטודש, « mauvaise herbe », IX, 6; קאם pour קם, « il s'élèvera », X, 14; תרגלתי, « J'ai fait marcher », XI, 3; אוכיל pour אאכיל, « j'ai nourri », XI 4; תלוא, XI, 7; יפיא pour יפיה, XIII, 15. Des mots comme רתת, XIII, 1; אהי pour אי'ה, XIII, 10, 14. — V. Keil, *Commentaire sur Osée*, Introduction, I. — Cfr. aussi Simson, *Der Prophet Hosea*, p. 38.

(5) XIV, 6-9.

(6) X, 1: VI, 8; XII, 12.

(7) VI, 9.

(8) I, 2.

(9) VII, 5.

(10) I, 7; IV, 15; V, 12, 13, 14; VI, 4, 11; VIII, 14; XII, 1, 3.

roi d'Israël ; que lui, prophète éphraïmite, se sert, pour indiquer son époque, des règnes de quatre rois de Juda ; on ne peut pourtant pas dire qu'Osée n'a reconnu comme légitimes que ces derniers (1) ; le titre cite Jéroboam, et ainsi que nous l'avons dit, l'auteur appelle quelque part « son » roi un des successeurs de ce dernier (2).

On a donné comme possible, certain même (3), que ce titre n'est pas d'Osée lui-même, mais est dû aux formateurs du canon hébraïque de la Bible. Rien n'est plus douteux, au contraire. Les allusions faites par Osée aux rois de Juda, qu'il place dans son texte avant le roi d'Israël, Jéroboam, viennent de l'attitude que, comme tous les vrais prophètes, il a prise par rapport à ce royaume. En se séparant de la maison de David, les dix tribus commettaient une apostasie envers Jéhovah. Les prophètes reconnaissaient les seuls rois de Juda comme vrais rois du peuple de Dieu : le trône avait été en effet promis à leur postérité. Ils obéissaient cependant aux rois d'Israël, tant que Dieu n'avait pas détruit le gouvernement qu'il avait donné aux dix tribus, lorsque, dans sa colère (4), il leur avait permis de se séparer du royaume primitif, pour châtier la race de David qui l'avait offensé. C'est à ce point de vue que se place Osée, lorsque, en tête de son livre, il fixe les dates de son ministère d'après les règnes des rois de Juda, dont il donne une liste complète et qu'il place les premiers. Il se contente de mentionner le nom d'un roi d'Israël, sous lequel il avait commencé ses prophéties (5). Il mentionne Jéroboam pour affirmer, en même temps que ses réserves sur la légitimité du pouvoir de ce roi, son attachement à sa patrie (6).

A cette manière de voir, Kuenen répond : « Les quatre rois de Juda (cités par Osée) ont régné de 797 à 696 avant J.-C., et Jéroboam seulement jusqu'en 771 avant J.-C., ce qui fait que les rois d'Israël qui ont régné depuis 771 jusqu'à la destruction de Samarie sont entièrement passés sous silence. Ces rois ne pouvaient être des usurpateurs aux yeux du prophète, ainsi qu'on l'a prétendu. Zacharie était le fils et le successeur légitime de Jéroboam, et, quant aux autres, ils remplacèrent la famille de Jéhu, laquelle, d'après Osée lui-même (7), avait perdu la couronne par ordre de Jéhovah. Dans tous les cas, l'endroit eût été mal choisi pour soulever des questions de légitimité, en accordant même que le prophète, qui voulait faire acte d'opposition, eût pu manifester clairement son intention en omettant les noms de ces rois » (8).

Cette réponse ne nous semble pas péremptoire. Elle remet en question ce qui vient d'être dit, et ne donne pas de suffisantes raisons pour qu'on puisse rejeter la théorie de Keil. Nous nous tiendrons, par

---

(1) Cfr. III, 5.
(2) Kuenen, *Histoire critique des livres de l'ancien Testament*, traduct. Pierson, t. II, 1879, pp. 389, 390.
(3) V. dom Calmet, *Dictionnaire de la Bible*, au mot Osée, éd. de Toulouse, 1783, t. IV, p. 155.
(4) Osée, XIII, 11.
(5) Keil, l. c.
(6) V. aussi le commentaire, sur I, 1.
(7) Os., I, 4.
(8) *Histoire critique...*, p. 390.

conséquent, à cette théorie, qui, à tous points de vue, est acceptable.

Mais, objecte-t-on encore, si l'on admet les données contenues dans ce volume, le ministère d'Osée a duré bien longtemps, et la durée qu'on lui suppose est par trop exagérée. Son activité prophétique se serait exercée durant environ soixante-cinq ans, de 790 à 725. Le contenu du livre est pourtant favorable à cette assertion. Suivant I, IV, Osée a prophétisé avant la ruine de la maison de Jéhu, qu'il annonce comme inévitable et imminente. D'après l'interprétation la plus probable de X, 14, il survécut à la première expédition de Salmanazar contre le roi Osée, qui eut lieu peu après l'avènement d'Ezéchias. Il continua de prophétiser après cet évènement (1), arrivé en 727.

Grâce aux découvertes assyriennes, la difficulté qu'on signalait à grand renfort de citations et de discussions a bien diminué. Citons le plus récent historien des prophètes.

« Qu'il ait prophétisé sous Jéroboam II et par conséquent sous son contemporain Ozziah (2), c'est ce que la première partie de son livre montre suffisamment. Mais on a souvent contesté l'exactitude de la portion de la suscription relative aux rois de Juda, qui est identique à celle du livre d'Isaïe. Il paraissait peu vraisemblable qu'Hosée eût prophétisé pendant si longtemps : vingt-six ans sous Ozziah après la mort de Jéroboam II (d'après II (IV) Reg. XIV, 2, 17, 23 ; II Chron. (Paralip.) XXV, 1-25) (3), seize ans sous Jotham, et autant sous Akhaz, en tout cinquante-huit ans, sans compter un certain nombre d'années auparavant, sous Jéroboam II, et après, sous Hézékiah. Pour concilier ces chiffres avec ceux des règnes d'Israël qui ne donnent pour le même intervalle que trente-cinq ans (4), au lieu de cinquante-huit (ou de quarante-six, si l'on adopte la donnée de II Rois, XV, 8), on supposait, au milieu de cette époque d'anarchie, divers interrègnes dont la Bible ne parle pas. Les documents assyriens sont venus renverser tout cet échafaudage. D'un côté, comme nous l'avons déjà vu, en montrant que Menahem vivait encore en 637, et en fixant, comme la Bible, la mort de Pékakh à 732, ils nous ont appris que Pékakh ne pouvait avoir régné vingt ans et ont encore abaissé, pour cette période, la chronologie israélite. De l'autre, en nous montrant, comme nous le verrons plus loin, que le roi Ozziah ou Azariah de Juda vivait encore en 735, ils nous ont appris que le règne de son fils Jotham devait rentrer complètement, et celui d'Akhaz en partie, dans le sien. Au lieu de cinquante-huit, de quarante-six ou même de trente-cinq ans, il ne s'est guère écoulé en réalité que vingt ans de la mort de Jéroboam II (749) à l'avènement d'Hézékiah (725). On voit donc qu'il n'y a nul motif de mettre en doute l'exactitude de la suscription du livre d'Hosée et que ce prophète peut avoir vécu encore assez longtemps sous

---

(1) Keil, *Einleitung*, *ibid.*

(2) Ozias, roi de Juda.

(3) « Mais 14 ans seulement d'après II (IV) Rois, XV, 8. Le chiffre de 38 ans donné par II (IV) Rois, XV, 1, est manifestement erroné » (Note de M. Bruston).

(4) « 10 pour Menahem, 2 pour son fils, 20 pour Pékakh et 3 pour Hosée jusqu'à la mort d'Akhaz = 35, plus 7 mois pour Zakarie et pour Salloum » (Idem).

le règne d'Hézékiah, par conséquent aussi sous celui de son homonyme Hosée, fils d'Ela, le dernier roi de Samarie. Peut-être même vit-il la ruine du royaume d'Israël et l'accomplissement de ses menaces et de celles d'Amos (1) ».

III. Il est fait mention, dans les prophéties d'Osée, d'un premier mariage qu'il aurait contracté, sur l'ordre de Dieu, avec une femme de mauvaise vie (2), des enfants qu'il aurait eus de ce mariage, et d'un nouveau mariage conclu plus tard avec une femme adultère (3). Devons-nous, dans ces passages, voir le récit d'événements réels, et, à ce titre, les ferons-nous entrer dans la vie d'Osée? Il y a, comme nous le disons dans le commentaire, deux opinions très différentes sur ce point. D'après la première, il n'y a là qu'une allégorie, un symbole; d'après la seconde, les faits rapportés dans ce chapitre sont réellement arrivés. Les commentateurs juifs ont, après le Targum (4), soutenu la première opinion; citons seulement parmi eux Maimonide (5), Aben-Ezra, Kimchi. Pour eux, cet événement n'a pu se produire dans la vie d'Osée, parce que la loi défendait des unions de ce genre. Mais cet argument n'est pas irréfutable, car le passage invoqué (6) ne concerne que les prêtres; il ne s'applique nullement aux prophètes.

L'étrangeté de l'action elle-même a amené beaucoup de modernes à suivre l'opinion des rabbins déjà adoptée par quelques Pères. Ainsi S. Jérôme (7) a écrit que cette union n'eut pas lieu réellement, mais seulement dans une vision perçue par l'esprit du prophète. D'après Ruffin, tous ceux qui respectaient l'autorité d'Origène étaient du même sentiment. Haymon, Paul de Burgos, Vatable, Estius, Figuerio, Menochius, Ackermann, parmi les catholiques; Calvin, Rosenmüller, Staeudlin, Hitzig, Simson, Schmoller, Lübkert (8), Bleek (9), Keil, Kuenen, Pococke, Faussett, Reuss, Bruston, parmi les protestants, se prononcent énergiquement pour une allégorie. Au contraire, plusieurs Pères admettent formellement la réalité de ce mariage. S. Irénée (10),

---

(1) Bruston, *Op. cit.*, pp. 94, 95. Cette solution rend inutile des réfutations de Reuss, *Op. cit.*, pp. 132, 133, et de Kuenen, *l. c.*

(2) I, 2 et suiv.

(3) III, 1 et suiv.

(4) « Va, prophétise contre les habitants de la cité idolâtre, qui ne cessent de pécher, parce que les habitants de la terre se sont éloignés, dans leur erreur, du culte du Seigneur. » V. Wunsche, *Der prophet Hosea*, p. 2.

(5) *More Nebochim*, part. II, c. XLVI. C'est l'application à cet endroit de son système : « Il prétend que les actions qui sont attribuées aux prophètes ne sont point réelles et véritables, mais seulement en vision et en songe ; comme lorsqu'ils parlent du chemin qu'ils ont fait d'un lieu en un autre, du temps qu'ils y ont employé, et des autres choses qu'ils prétendent avoir faites. » R. Simon, *Histoire critique du vieux Testament*, 1685, in-4, p. 378. — V. aussi L. Wogüé, *Histoire de la Bible et de l'exégèse biblique jusqu'à nos jours*, Paris, 1881, in-8, p. 243.

(6) Lévit. XXI, 7-14.

(7) *Ad. Pamachium* et *Comm.* « Si illud (Jerem., XIII) in typo quia fieri non potuit, ergo et hoc in typo, quia, si fiat turpissimum est. »

(8) *Die Symbolische Handlung Hosea*, dans les *Studien und Kritiken*, 1835, t. III, pp. 647-656.

(9) *Einleitung*, pp. 520-521.

(10) *Adv. Hæres.*, IV, 37.

S. Cyrille, Théodoret, S. Basile (1), S. Augustin (2), Théodore de Mopsueste, n'en doutent pas. Ils sont suivis par S. Thomas (3), Ribera, dom Calmet, Schegg, M. Vigouroux, et, chez les protestants, par Kurtz (4) et le Dr Pusey (5).

Une opinion assez étrange a été émise par Luther, et suivie par quelques théologiens protestants, Osiander, Gerhardt, Tarnovius; le prophète aurait attribué à sa femme, chaste et fidèle, le nom et les œuvres d'une adultère, et aurait ainsi représenté avec elle, devant le peuple, une espèce de jeu (6). Umbreit a exprimé une opinion analogue : « Sa propre femme est impliquée dans le péché général, et à cause de cela elle représente tout le peuple (7) ». Cette opinion a été réfutée par Simson; elle est assez difficile à accepter (8).

Mais à laquelle des deux manières de voir, l'une symbolique, l'autre historique, devons-nous nous arrêter? Toutes deux ont des garants sérieux, et le choix est complètement libre. Quoique l'action en elle-même n'ait rien de coupable, puisque le mariage contracté par Osée avec Gomer est légitime, il ne nous semble pas moins quelque peu déshonorant pour le prophète.

Il ne sera pas hors de propos de reproduire ici les réflexions de S. Jérôme à ce sujet : « Osee audiens a Domino : *Accipe uxorem fornicariam* (9), non frontem rugat, non mœstum pallore testatur, non verecundiam, mutato genarum rubore, demonstrat; sed pergit ad lupanar, et scortum ducit ad lectulum. Et non initiat illam pudicitiæ matronali, sed se luxuriosum ac nepotem probat. Qui enim adhæret meretrici, unum cum ea corpus efficitur (10). Hæc igitur audientes quid possumus respondere nisi illud propheticum : *Quis sapiens et intelliget ista, intelligens et cognoscet ea* (11)? Unde et nobis dicendum est cum David : *Revela oculos meos et considerabo mirabilia de lege tua* (12); ut introducat nos rex in cubiculum suum (13) et velamen quod ante oculos Moysi positum fuit in lectione Veteris Testamenti (14) tollat a nobis... Sed res-

---

(1) *In Isaiam*, VIII.

(2) *De doctrina christiana*, III, 12; *Contra Secundinum Manichæum*, 21; *Contra Faustum*, XXI, 80, 89.

(3) 1a 2ae, quæst. 100, art. 8, ad 3m; et 2a 2ae, qu. 154, art. 2 ad 3m.

(4) *Die Ehe des propheten Hosea*, 1859.

(5) « On ne peut, dit ce commentateur, montrer aucun exemple d'un fait rapporté dans l'Ecriture avec les noms des personnages, et qui ne doive pas, d'après la volonté de Dieu, être pris comme une vérité littérale. Autrement il ne resterait plus moyen de distinguer ce qui est réel de ce qui est imaginaire; les histoires de la Sainte Écriture seraient en proie au caprice individuel, et expliquées comme des paraboles quand on ne les comprendrait pas. » *Introduction to Hosea*, p. 4.

(6) Buddens, *De peccatis typicis*, dans *Miscellanea sacra*, t. I, pp. 262 et suiv., s'est prononcé fortement contre cette manière de voir.

(7) *Praktischer commentar uber die kleinen Propheten*, Hambourg, 1845, in-8, t. I, p. 17, note.

(8) Hengstenberg, *Christologie*, trad. angl., t. I, pp. 184, 185.

(9) Osée, I, 2.

(10) I Cor., VI.

(11) Osée, XIV, 10.

(12) Psalm., CXVIII, 18.

(13) Cant., I.

(14) Exod., XXXIV; II Cor., III.

pondebis, Deo jubente, nihil turpe est : et nos dicimus, nihil Deus præcipit nisi quod honestum est, nec jubendo turpia, facit honesta, quæ turpia sunt. Sed quia scimus nihil Deum velle nisi quod honestum est, hoc præcepit quod honestum est » (1).

Ces observations semblent décisives. L'ordre auquel le prophète doit obéir vient de Dieu. Dieu ne peut lui avoir ordonné rien d'inacceptable. Osée eût, sans doute, si pareil ordre lui avait été donné, agi comme Ezéchiel, et respectueusement remontré au Seigneur l'impossibilité où il se trouvait d'accomplir de telles prescriptions (2). Un mariage réel eût-il d'ailleurs été nécessaire pour faire comprendre les intentions de Dieu? On peut ne pas le penser. Ce que Dieu veut avant tout, ce que son interprète fidèle se propose, dans cette circonstance, c'est de frapper la vue des Israélites à la tête dure, et de leur montrer, par une action saisissante, ce que les instructions et les avertissements, si éloquents qu'ils soient, n'ont pu arriver à leur faire comprendre : la méchanceté et la sottise de leur penchant idolâtrique. Mais cette action qui se continue dans une durée assez longue, est-elle bien de nature, par suite de ce délai, à produire l'effet voulu (3)? C'est au moins douteux.

Remarquez d'ailleurs que les noms de la femme d'Osée sont symboliques : Gomer signifie « comble » ou « perfection », c'est-à-dire probablement une perfection en son genre, une courtisane *achevée*. Elle est fille de Diblaïm, « les deux gâteaux de figues (4) ». Tout cela donne bien de la valeur aux arguments des défenseurs du symbolisme de ce passage. Nous sommes porté à suivre leur avis (5).

IV. Ewald a soutenu qu'Osée a fini ses jours dans le royaume de Juda, et qu'il y a composé son livre, ou au moins la seconde partie de ce livre (6). Cette hypothèse, — rien en effet dans le texte n'appuie la théorie d'Ewald (7), — semble pourtant assez admissible. Dans le royaume

---

(1) *In Oseam prologus*, *Patrol. lat.*, t. XXV, col. 857, 859.

(2) Ezech., IV, 14.

(3) La question a été discutée au long par Hengstenberg et Schmoller dans un sens, par Ribera, dans l'autre. Nous renvoyons à ces auteurs. Cfr. aussi Bruston, *Op. cit.*, p. 87.

(4) Ce nom désigne, suivant Furst, une courtisane, litt. la fille des embrassements. D'après Bruston, c'est seulement « une femme aux grosses mamelles ». *Op. cit.*, p. 84.

(5) « Ewald n'admet pas plus que nous la réalité historique de ce double mariage du prophète avec une prostituée ; mais il pense qu'Hosée avait dû faire de tristes expériences dans sa vie conjugale, et qu'en y réfléchissant, il avait aperçu une analogie frappante entre son rapport avec sa femme, qu'il ne pouvait cesser d'aimer malgré ses infidélités, et celui de Jéhovah avec Israël : comme elle, Israël était infidèle, comme lui Jéhovah ne pouvait cesser d'aimer Israël. Hosée « se serait rendu ridicule, dit Ewald, s'il avait éprouvé dans sa maison précisément l'opposé de ce qu'il raconte ici ». Je ne pense pas qu'il se fût rendu moins ridicule dans le cas contraire. Mais rien ne nous force à supposer qu'il ait éprouvé dans sa maison le contraire de ce qu'il raconte. Il me paraît, quant à moi, beaucoup plus naturel de penser qu'il n'avait rien éprouvé du tout à cet égard et qu'il n'était pas marié quand il écrivit cette double allégorie, qui est désignée comme le *commencement* de ses prophéties (1, 2). Les jeunes gens sont en général beaucoup plus hardis dans l'emploi des images que les hommes d'un âge plus avancé. » Bruston, *op. cit.*, p. 87.

(6) *Prophet. des Altes Bundes*, t. I, pp. 118 et suiv. ; — *Geschichte des Volkes Israel*, t. III, p. 308.

(7) Kuenen, *Op. cit.*, p. 388, note 3.

d'Israël, au moment de la prise de Samarie et de la ruine de la nation, les œuvres du prophète se seraient sans doute difficilement conservées (1).

On ignore complètement le lieu et la date de la mort du prophète (2). Sur le Nébi'Ocha, entre Naplouse et Es-Salt, on montre son tombeau. Les Bédouins y immolent encore des brebis (3). Son nom est inscrit au martyrologe romain le 4 juillet (4).

II

ÉPOQUE OÙ VÉCUT OSÉE (5).

Après la mort de Jéroboam II, le royaume d'Israël tomba dans une anarchie effroyable (II Reg. xv). Son fils Zakarie fut assassiné, au bout de six mois de règne, par un certain Shalloum, qui fut lui-même mis à mort, un mois après, par Menahem. Au milieu de ces troubles, Menahem fit passer au fil de l'épée les habitants de la ville inconnue de Tiphsak, qui ne lui avait pas ouvert ses portes. D'après la Bible, il régna d x ans, et il fut attaqué par Phoul, roi d'Assyrie, auquel il paya un tribut considérable, « afin que ses mains fussent avec lui pour affermir le royaume dans sa main » (II Reg. xv, 19). Ces mots semblent indiquer qu'un parti puissant s'était formé contre lui et qu'il ne se maintint sur le trône qu'avec l'aide de l'Assyrie. Or, les listes des éponymes, qui nous ont fait connaître la série des rois assyriens de cette époque, ne mentionnent aucun roi ni même aucun personnage dont le nom offre la moindre ressemblance avec celui de Phoul, tandis que les inscriptions malheureusement très mutilées de Touglat-pal-asar nous apprennent que Menahem de Samarie paya tribut à ce monarque la huitième année de son règne, c'est-à-dire en 737, en même temps que Retsin de Damas, Hiram de Tyr et d'autres rois de l'Asie occidentale (6).

Que conclure de ce double fait? D'abord, que, puisque Menahem était encore sur le trône en 737, quinze ans seulement avant la ruine de Samarie (722), son deuxième successeur Pikakh ne peut pas avoir régné vingt ans, comme le dit le livre des rois (II Reg. xv, 27). Ensuite, que Phoul est très probablement identique à Touglat-pal-asar, bien que

---

(1) Keil, *Einleitung*, l. c., n'admet pas non plus cette opinion ; mais il croit que les prophéties d'Osée furent de très bonne heure connues dans le royaume de Juda.

(2) V. encore, outre les articles sur Osée dans les *Dictionnaires bibliques* de Smith d'Eadie et de Faussett, sa *Life of the Prophet Hosea*, par le professeur Green, dans *Our Monthly* (Cincinnati), janvier et février 1871 ; — et les pages que lui a consacrées M. Stanley dans *The History of the Jewisch church*, t. II, pp. 409 et suiv.

(3) Baedeker, *Palestine et Syrie*, Leipzig, 1882, p. 356.

(4) Il était dans le martyrologe d'Usuard.

(5) Nous empruntons ce paragraphe à M. Bruston, *Op. cit.*, pp. 88 et suiv. — V. aussi Wunsch, *Op. cit.*, pp. 9 et suiv. Bruston est plus au courant des découvertes assyriologiques, et par suite préférable.

(6) *W. A. I.*, III, 9, n° 3 : Madattu tha... Menihimmi Samerinai... amhar. (Note de M. C. Bruston).

ces deux noms semblent désigner, en plusieurs endroits des livres historiques, deux rois différents (1).

Menahem dut mourir peu après, probablement encore en cette même année 737, et il fut remplacé par son fils Pekakhiah, avec l'aide de cinquante hommes de Galaad (2).

Le livre des Rois, nous venons de le dire, lui attribue vingt ans de règne, mais il ne peut guère avoir régné que trois ou quatre ans (735-732), car, d'après une inscription de Touglat-pal-asar, il fut tué et remplacé par Hosée, le dernier roi de Samarie, en 732 (3), et nous avons vu que Menahem était encore sur le trône en 737. A son avènement, le vieux roi Ozziah ou Azariah vivait encore, mais son petit-fils Akhaz occupait en réalité le trône de Jérusalem. Que s'était-il passé depuis quelques années entre le royaume de Juda, d'un côté, et les royaumes d'Israël et de Damas, de l'autre ? La Bible n'en dit rien, et les documents assyriens ne nous permettent guère que de l'entrevoir. Le fait est qu'à peine monté sur le trône de Samarie, Pékak s'allia avec le roi de Damas, Retsin, pour renverser Akhaz et mettre à sa place le fils d'un certain Tabeël (Is. VII, 6 ; II, IV, Reg. XVI), dont le nom a été retrouvé dans les inscriptions de Touglat-pal-asar (4). Les deux rois alliés dévastent la Judée ; les Araméens poussent leurs conquêtes jusqu'au golfe élanitique, où ils s'emparent de la ville d'Elath et d'où ils expulsent les Juifs. Dans sa perplexité, Akhaz appelle à son aide le roi d'Assyrie ; Touglat-pal-asar accourt (734), s'empare de toute « la maison de Homri » (nom assyrien du royaume d'Israël), traverse toute la Palestine, s'empare de la ville philistine de Gaza, dont le roi Hanon faisait sans doute cause commune avec les Israélites et les Araméens contre Juda ; puis il revient sur ses pas et fait transporter en Assyrie les habitants du nord et de l'est du royaume d'Israël (II Reg. XV, 29 ; I Chron. V, 26). Il laissa cependant la royauté à Pékakh et consacra les deux années suivantes (733 et 732) à dompter les Araméens et à s'emparer de Damas leur capitale, où il reçut les tributs de tous les rois de l'Asie antérieure, parmi lesquels on remarque *Ja-u*, *Kha-zi Ja-u-da-ai*, c'est-à-dire Akhaz le Juif. En même temps un corps d'armée pénétrait jusqu'en Arabie et y soumettait diverses peuplades. Mais bientôt une conjuration se forme en Israël contre le roi vaincu : Kékakh est mis à mort et Hosée, fils d'Ela, qui prend sa place, est reconnu par le monarque assyrien, à la condition de payer dix talents d'or et mille talents d'argent (732) (5).

Quatre ans après, Touglat-pal-asar meurt (728). Le roi Osée essaie de se soustraire au tribut en s'alliant à l'Egypte ; Tyr en fait autant (6).

---

(1) S. Shrader, *Keilinschriften und A. T.*, p. 124 ss. ; *Keilinschr. und Geschichtsforchung*, p. 422. Duncker, Maspero ont adopté la même opinion (id.).

(2) N'est-ce pas pour cela qu'Hosée nomme Galaad « une ville de malfaiteurs » (VI, 8, Cfr. XII, 12) ? (Note de M. C. Bruston).

(3) *W. A. I.*, III, 10, n° 2, I, 17 : Paga-ha shar thurnu [i]-du-[kur] va A-u-si... eli-thunu ashkun. (id.).

(4) I-ti-bi-'a, lu a-ru-bu ; Tabul l'arabe (Layard, pl. 29, dernière ligne. Cfr. G. Smith. *Assyrian discoveries*, p. 284).

(5) *W. A. I.*, III, 10, n° 2, I, 18.

(6) Ménandre, dans Fl. Josèphe, *Arch.*, IX, 14, 2.

Le successeur de Touglat-pal-Asar, Salman-asar IV (727-723), marche contre Tyr et contre Samarie. Le roi d'Egypte Sabaka, nommé So dans la Bible, le premier roi de la dynastie éthiopienne, laisse écraser ses alliés. Salman-asar s'empare du roi Hosée et le met en prison (725). Samarie succombe, au bout de trois ans de siège, peu après la mort de Salman-asar, au commencement du règne de Sargon (722), qui se vante d'avoir pris la ville de *Samarina* au début de son règne, et d'avoir emmené en captivité 27,280 personnes. Ainsi finit le royaume d'Israël.

III

LE LIVRE D'OSÉE.

I. *Authenticité.* Elle n'a jamais été mise en doute. Ce n'est qu'à propos du premier verset qu'on a élevé des difficultés, — nous avons vu plus haut ce qu'il fallait en penser, — et de quelques versets du chapitre VII, 4-10 (1). Mais ces versets sont parfaitement authentiques. « Il faut en dire autant des chiffres I-III, dont la forme seule est différente, et dont certains détails attestent qu'ils ont dû être écrits à une époque antérieure de la vie du prophète. Au fond ces chapitres développent la même pensée que les chapitres IV-XIV (2). » Nous pouvons donc conclure à la complète authenticité du livre d'Osée.

II. *Intégrité.* Elle n'a jamais été mise en doute, on a cru pouvoir relever dans Osée quelques imitations d'Amos. Mais ces passages ne sont, dit Reuss (3), ni bien nombreux, ni bien significatifs. Cfr. Os. IV, 3, avec Amos, VIII, 8; Os., IV, 15, Amos, V, 5; Os., VIII, 14, Amos, II, 5.

III. *Canonicité.* Cette canonicité est absolument certaine. L'Ecclésiastique (4) mentionne Osée parmi les douze prophètes, sans toutefois le nommer. Un témoignage postérieur est celui de Philon (5) : τούτῳ καὶ παρά τινι τῶν προφητῶν χρησθὲν συνᾴδει τόδε; ἐξ ἐμοῦ ὁ καρπός σου εὑρηται. Τίς σοφός καὶ ξυνήσει ταῦτα ; ξυνετός καὶ γνώσεται αὐτά. Οὐ γαρ παντὸς ἀλλὰ μόνον σοφοῦ τὸ γνῶναι τίνος ὁ διανοίας καρπὸς ἐστι. Et ailleurs (6) : Στόματι δ'οἶδά ποτε προφητικῷ θεσπισθέντα διάπυρον τοιόνδε χρησμόν. ἐξ ἐμοῦ.. Un passage de Josèphe (7) prouve aussi cette canonicité. Parmi les écrivains chrétiens on peut citer Méliton de Sardes (8), Origène (9), S. Jérôme, S. Augustin, etc.

IV. *Contenu.* Les prophéties d'Osée se rapportent au royaume d'Israël;

---

(1) G. M. Redslob, *Die Integritat der Stelle Hosea*, VII, 4-10, *in Frage gestellt*, Hambourg, 1842, in-8. — Cet essai, dit Keil, est trop faible pour mettre en danger l'authenticité du livre.

(2) Kuenen, *Op. cit.*, p. 397.

(3) *Op. cit.*, p. 133.

(4) « Duodecim prophetarum ossa pullulent de loco suo... » XLIX, 12.

(5) *De plant. Noe*, ed. Mangey, p. 350.

(6) *De nom. mut.*, *ib.*, p. 599.

(7) *Antiq.*, X, 2, § 2.

(8) Dans Eusèbe, *Hist. eccl.*, IV, 26.

(9) *Ibid.*, VI, 25.

il n'y est fait mention de Juda que d'une manière incidente (1). Il est permis de penser que nous n'avons pas le texte même des discours adressés au peuple par le prophète en diverses circonstances (2), mais seulement un résumé de ces discours donné par le prophète lui-même à la fin de sa vie.

Le livre est divisé en deux grandes sections. La première, I-III, présente, sous un symbole, la première période de sa vie active, au temps de Jéroboam, lorsque la voie était préparée pour les jugements de Dieu. La seconde, IV-XIV, contient, en résumé, une suite de grands discours prophétiques, pleins en partie de menaces, et en partie d'exhortations, prononcés par Osée après la mort de Jéroboam, quand le jugement commence à s'accomplir. Chercher des divisions plus nettes, déterminer chronologiquement l'époque de l'émission de ces discours, les classer méthodiquement, est une entreprise qui a toujours échoué (3). Ce qu'on peut y reconnaître, c'est la progression très marquée de la colère et des menaces à la miséricorde et aux promesses (4).

On propose une autre division (5). 1° Chap. I, 2-II, 3. Le prophète, par une action symbolique, reproche à Israël son péché, et par les noms des enfants nés de son mariage avec une courtisane, il annonce que Dieu a rejeté le peuple. Son retour futur est toutefois décrit immédiatement en quelques lignes, II, 1-3. Dans un langage abondant, vif et sublime, Jéhovah se révèle lui-même à son infidèle épouse, Israël. Il l'accuse avec sévérité, proclame qu'elle sera punie et qu'elle sera dévastée, II, 4-15. Mais aussitôt survient la promesse d'une nouvelle alliance, riche en bénédictions, avec l'épouse repentante qui revient à Dieu, II, 16-24. Au ch. III, le prophète montre, par une nouvelle figure symbolique, que Dieu aime encore sa femme adultère, Israël, et qu'il veut seulement l'humilier pour qu'elle revienne à lui.

2° La seconde division, IV-XIV, qui fait la principale partie du livre, peut se subdiviser ainsi :

Jéhovah discute avec Israël, son épouse aimée, mais infidèle.

Premier discours, IV-XI.

A. Plainte dirigée

a. Contre le peuple tout entier, à cause de son idolâtrie et de sa dépravation morale excitée par les prêtres, IV.

b. Contre les chefs (prêtres, V, VI), la cour (VII), spécialement à cause de leurs alliances impies et désastreuses avec les puissances étrangères.

B. VIII-X. Le jugement qui prononce l'exil du peuple et son asservissement en Assyrie.

C. XI. La miséricorde. Dieu ne peut pas entièrement détruire Israël,

---

(1) I, 7, 11 ; IV, 15 ; V, 5, 10, 14 ; VI, 4, 11 ; VIII, 14 ; X, 11 ; XI, 12 ; XII, 12.

(2) Maurer, Stuck et Hitzig, ont essayé d'en indiquer quelques-unes. De Wette, Hengstenberg, Ewald, Havernick, Simson, les ont combattus.

(3) C'est, dit Keil, *Einleitung*, § 83, note 4°, ce que de Wette a prouvé contre Maurer et Stuck ; V. aussi contre les essais de Hitzig, l'*Hall. allgemeine Litteratur Zeitung*, mai 1843 ; Havernick, *Einleitung*, p. 288 ; Bleek, *ibid.*, p. 523.

(4) Keil, *Einleitung*, l. c.

(5) Schmoller, *Introduction à Osée*, § 2.

qu'il a toujours aimé; mais il aura encore compassion de lui, quoique ce peuple ait depuis longtemps renoncé à l'amour de Dieu.

Deuxième discours, XII–XIV.

A. Plainte résumée de nouveau. XII.

B. Jugement porté d'une manière plus solennelle. XIII.

C. Espoir de conversion, et, dans ce cas, promesse des plus grandes bénédictions. XIV (1).

V. *Langue et style*. Le langage d'Osée a beaucoup de mots particuliers et de constructions inusitées. Voici, d'après Keil (2) et Wünsche (3), quelques exemples.

L'auteur emploie souvent des formes et des mots rares, même inusités. Ainsi דויד pour דוד, III, 5; ילבט, IV, 14; שבוס, VIII, 6; נאפופים (4), II, 2 (Hebr. 4); גבלתה, II, 12; קיבוש pour קבוש IX, 6; שבום (5), V, 2; אוכיל, XI, 4, pour אאכיל (6); חבחבים, pour יחבחבים; קאם, au lieu de קם, IX, 14; משממה, IX, 7, 8; כמרים, X, 5; תלאובת, XIII, 5; רתת (7); XIII, 1; יגרה, V, 13; תרגלתי, XI, 3; קהם, *ibid.*; אבוגן, XI, 8; המרודים (8), XII, 15; הבוך (9), XIII, 2; אחי, XIII, 14.

Il use aussi de formes araméennes (10).

Enfin il y a des constructions inusitées : לא צל, VII, 16; אל צל, XI, 7; צפהעם, IX, 8; נשלמה פרים שפתיכו, XIV, 2; כמוויבי כחן, IV, 4; כמוסיגי גבול, V, 10; תשמח אל גיל, IX, 1; ועה נעתכם, X, 15; ובי תותי, VIII, 12; לתם איכים, IX, 4; אשישי עתבים, III, 1.

On a remarqué aussi que dans Osée, comme dans Amos, les interrogations sont très rares (11).

Quant au style, il est des plus personnels. S. Jérôme disait : « Commaticus est et quasi per sententias loquens (12) ». Il passe, en effet, sans transition et avec une grande rapidité d'une image à une autre (13), se laissant entièrement emporter par l'impression du moment. Les parties en prose (I-III) ont le même caractère que les parties poétiques (IV-XIV); on sent partout la main d'un auteur passionné pour la vérité, irrité des crimes de son peuple. Il essaye par les menaces et par les promesses de le ramener à Dieu; il annonce l'imminence des châtiments. On sent pourtant qu'il a encore confiance, car ses terribles

---

(1) Une étude sur les divisions d'Osée, qui ont été proposées, se trouve dans le *Biblical Repertory*, janvier 1859. L'article intitulé *Book of Hosea*, est dû au professeur Green, de Princeton.

(2) *Einleitung*, § 82.

(3) *Der prophet Hosea*, p. XXVIII.

(4) Jér. XIII, 27 et Ezech. XXIII, 43 ont נאפים

(5) Ps. CI (C), 3 : בבית.

(6) Comme איביד pour אאביד, Jér. XLVI, 8. — Cfr. Genesius, *Hebraische Grammatik*, Herausg. von E. Rodiger, Leipzig, 1836, p. 138.

(7) Araméen, רתיתא. On trouve dans Jérém. XLIX, 24. רטט, dans le même sens de terreur.

(8) Se retrouve dans Jérém., VI, 26; XXXI, 15, comme substantif.

(9) La forme plus commune est תבוגה, Deut., XXXII, 28, etc.

(10) Nous les avons cités plus haut.

(11) VI, 4; VIII, 15; IX, 5, 14; XI, 8; XIII, 10; XIV, 9, 10. — Cfr. M. Vigouroux, *Manuel biblique*, 2e édit., t. II, p. 618, note.

(12) Préface aux douze petits prophètes. *Patr. lat.*, t. XXXVIII, col. 1015.

(13) V. 2 et suiv., VI, 1 et suiv., VII, 8 et suiv., X, 11 et suiv., XIII, 3, 7 et suiv.

menaces se terminent par le tableau, aux couleurs douces et riantes, d'un avenir prospère.

Osée, dit un critique allemand, est « le prophète de l'amour inquiet et triste. Ses paroles sont comme le battement d'un pouls fiévreux; ses discours comme un torrent de larmes brûlantes; son livre comme une mer orageuse et pleine de tempêtes, soulevées par les plus poignantes émotions; mais partout domine et surnage l'inaltérable amour de Jéhovah (1) ».

Ewald dit d'Osée : « On peut affirmer à bon droit qu'Osée et Joel sont, parmi les plus anciens prophètes, les deux plus grands poètes, chacun à sa manière. Osée a une imagination vive et riche; son langage est plein d'énergie et aussi de tendresse et de chaleur, malgré quelques images fortes, fruits de sa hardiesse et de son originalité poétiques et témoins de la simplicité de mœurs de son temps. Tout en lui est original... remarquable par la force de la pensée et la beauté de l'expression (2) ».

M. Reuss s'exprime ainsi : « Nous avons déjà dit qu'Osée ne se distingue pas par la lucidité de son style. Celui-ci est plus que concis dans la plupart des morceaux, notamment de la seconde partie; il est quelquefois saccadé, abrupt, nulle part soigné. Il tient à la poésie plutôt par le nombre des images et des locutions figurées que par la facture des vers, le parallélisme n'est ni régulier ni soutenu. On a été jusqu'à contester à ce livre, et d'une manière absolue, le caractère poétique. Nous pensons que c'est là une exagération. L'énergie oratoire, qui ne se dément jamais, s'élève de temps à autre au niveau de l'enthousiasme lyrique, et si les images et les tableaux ne sont pas précisément de nature à entraîner le lecteur, c'est que l'auteur passe trop rapidement de l'un à l'autre, qu'il ne fait que les ébaucher, et qu'il ne se donne nulle part la peine d'y mettre les couleurs. Il est plutôt possédé par son sujet qu'il ne le possède, et le sentiment qui l'inspire et le domine se presse sous sa plume sans attendre qu'il soit revêtu d'une forme appropriée à son élévation. Il en résulte que tout semble fragmentaire et décousu, quoique au fond tout se tienne et soit relié par une seule idée. C'est en lisant de pareilles compositions qu'on acquiert la conviction, nous pourrions dire la certitude, que nous n'avons pas là le calque de discours prononcés ainsi devant le peuple, mais le travail d'un écrivain qui peut avoir parlé au public en d'autres occasions, mais qui du moins ici n'avait en vue que des lecteurs (3) ».

Lowth a rendu très heureusement l'impression produite par la lecture d'Osée : « Hoseam perlegentes nonnunquam videamur in sparsa quædam sibyllæ folia incidere (4) ».

---

(1) *Erlangen Zeitschrift fur prot. und Kirchl*, t. XXVIII, p. 2, p. 129.

(2) *Die Propheten des alt. Bundes*, t. I, p. 178. — Cfr. la description donnée par Eichhorn, *Einleitung*. sect. 555.

(3) *Les Prophètes*, t. I, p. 134. — On peut voir encore sur le style d'Osée, Umbreit dans la *Real Encyclopædie* d'Herzog, t. VI, p. 280.

(4) *De sacra Hebræorum poesi*, Oxford, 1780, p. 280.

IV

PROPHÉTIES MESSIANIQUES D'OSÉE.

Les prophéties d'Osée ont-elles un caractère messianique? Il faut remarquer qu'elles ont été souvent citées dans le nouveau Testament (1). Mais, comme le fait remarquer M. Gilly (2), Osée ne fait pas mention du Messie; il donne seulement des indications importantes sur la prospérité de l'époque messianique.

Tel est, par exemple, le caractère de II, I (3). On sait en effet qu'il n'y a qu'une seule Église de Dieu sur la terre, que sa fondation, qui remonte à l'origine du monde, traverse toute l'histoire d'Israël pour arriver à la rédemption et à l'Église catholique qui en dérive nécessairement. Deux lois différentes, celles de l'ancien et du nouveau Testament, ont présidé à cette institution divine. Ainsi S. Jean-Baptiste enseigne que les membres de l'Eglise régie par le nouveau Testament sont enfants d'Abraham comme les fils de la Synagogue. Les prédictions relatives à la prospérité d'Israël se rapportent donc aussi à l'Eglise du Christ.

Mais les prophéties d'Osée sont surtout figuratives ou typiques (4). C'est à ce titre que les auteurs des livres du nouveau Testament les ont employées.

V

COMMENTATEURS (5).

I. Raschi (רשי), qui est parfois appelé à tort Jarchi, a écrit un commentaire sur la Bible, traduit en latin par Breithaupt (6).

Aben-Ezra, le plus savant et le plus impartial des rabbins.

David Kimchi, qui s'occupe surtout de l'explication grammaticale.

Les commentaires de ces trois Rabbins sur Osée ont été édités avec des notes par *G. Goddæus* (7) et par *L. de Dieu* (8).

Abarbanel a écrit aussi un commentaire sur Osée, qui a été publié à part par *F. de Husen* (9).

---

(1) Matt., IX, 13, XII, citant Os., VI, 6; Luc., XXIII, 30; Apoc., VI, 16, citant Os., X, 8; Matt., II, 15, citant Os., XI, 1; Rom., IX, 25-26, citant Os., I, 10, II, 23; I Cor., XV, 4 et Os., VI, 3; Hebr. XIII, 15 et Os. XIV, 3.

(2) *Notions élémentaires sur l'Ecriture Sainte*, Paris, Lethielleux, 1879, in-12, p. 146.

(3) Cfr. Is., X, 22.

(4) Delitzsch, *Messianic prophecies*, p. 61, 62. V. le Comment. sur XI, 11.

(5) Nous ne parlons pas ici des commentateurs des XII prophètes, nous les avons indiqués dans l'*Introduction générale*.

(6) Gotha, 1713, 3 vol. in-4.

(7) Liège, 1623, in-4.

(8) Liège, 1631, in-4. V. aussi: *Hoseas antiqua chaldaica Jonathanis paraphrasi; quæ Veterum Judæorum a captivitate Babylonica, scripturam explicandi et inflectandi modum refert ut et recentiorum inter Rabbinos philologorum R. Salomonis Jizchak, R. Abrahamaben-Ezræ, et R. Davidis Kimchi commentariis illustratus. Ex antiquo Roberti Stephani emendato codice Palæstino recensibus ab.* H. von Hardt, Helmstadt, 1703, in-4. — Le même, *ibid.*, 1712; Gottingue, 1775 (éd. donnée par J. D. Michaelis).

(9) Leyde, 1687.

II. Parmi les Pères, nous trouvons ORIGÈNE : « Parvum de hoc propheta scripsit libellum, cui hunc titulum imposuit : Περὶ τοῦ πῶς ὠνομάσθη ἐν τῷ Ὠσηὲ Ἐφραίμ, hoc est, quare appellatur in Osee Ephraim, volens ostendere quæcumque contra eum dicuntur, ad hæreticorum referenda personam. Et aliud volumen, quod et capite careat et fine (1) ».

PIERIUS, d'Alexandrie, vers 260, avait écrit de longues homélies sur Osée (2).

APOLLINAIRE DE LAODICÉE avait aussi écrit sur ce prophète : « Qui, quum adolescentia sua breves et in hunc et in alios prophetas commentarialos reliquisset, tangens magis sensus quam explicans, rogatus est postea ut in Osee plenius scriberet; qui liber venit in nostras manus, sed ipse, nimia brevitate ad perfectam intelligentiam lectorum ducere non potest (3) ».

EUSÈBE DE CÉSARÉE (4) s'occupe un peu d'Osée.

DYDIME, d'Alexandrie a écrit aussi trois livres sur Osee, à la prière de S. Jérôme (5); ces livres sont perdus aujourd'hui (6).

III. En dehors des commentaires généraux sur les douze petits prophètes, que nous avons signalés plus haut, nous n'en connaissons guère de spéciaux sur Osée, qui soient dûs à la plume d'auteurs catholiques; Seuls BARTOLOCCI, qui a commenté le premier chapitre du prophète (7), PHELIPPEAUX (8), SCHOLZ (9) peuvent être cités ici.

IV. Chez les protestants, nous avons un grand nombre d'ouvrages à signaler. LUTHER dont les *notes* (10) ont eu plusieurs éditions en latin et en allemand (11) : CAPITO (12) BRENTIUS (13); MATTHÆI (14); POLANUS A POLANSDORF (15); ZANCHIUS (16); GESNER (17), qui se contente de reproduire le commentaire de S. Jérôme, la traduction de ce Père, et celle qu'Arias Montanus a donnée du Targum de Jonathan sur Osée ; PAREUS (18); KRACKEWITZ (19); MEISNER (20); RIVET (21); BURROUGHS (en anglais) (22);

---

(1) S. Jérôme, *Proœm. in Oseam*, col. 859. — Les fragments du commentaire d'Origène sont dans Migne, *Patrol. grecque*, t. XI. — Cfr. Huet, *Origeniana*, p. 251.
(2) S. Jérôme, *ibid.* Cfr. *Patrol. grecque*, t. X.
(3) S. Jérôme, *ibid.*
(4) *Demonstr. evangel.* XVIII.
(5) S. Jérôme, *ibid.*
(6) Pour les autres Pères, V. l'Introduction générale aux douze prophètes.
(7) *Bibliotheca rabbinica*, t. II, p. 767.
(8) Paris 1636, in-fol.
(9) Wursburg, 1882, in-8.
(10) Wittemberg, 1526, in-8.
(11) Wittemberg, 1545, in-8; Francfort, 1546. — La traduction allemande est de F. Drackstet. *Œuvres de Luther*, Wittemberg, t. VIII, p. 233.
(12) Strasbourg, 1528, in-8.
(13) Haguenau, 1560, in-4, Tubingue, 1580, in-fol.
(14) Bâle, 1590, in-4.
(15) *Ibid.*, 1599, in-4, 1601, in-8.
(16) Neustadt, 1600, in-4, et dans ses *Opera theologica*, Genève, 1619, in-fol., p. 5.
(17) Wittemberg, 1601, in-8, 1614, in-8.
(18) Heidelberg, 1605, in-4; 1609, in-4.
(19) Francfort, 1619, in-4.
(20) Wittemberg, 1620, in-8.
(21) Liège, 1625, in-4 et dans ses *Opera theologica*, t. II, p. 481.
(22) Oxfort, 1643-1652, 3 vol. in-4.

URSIN (1); SCHMID (2); BIERMANN (en hollandais) (3); WACK (4); H. VON DER HARDT (5); TERNE (en allemand) (6), dont l'ouvrage inachevé ne commente que le premier chapitre d'Osée et une partie du second; KLEMM (7), qui n'a lui aussi expliqué que les sept premiers chapitres; STRUENSE (8), à qui on doit plutôt une traduction sur l'hébreu qu'un commentaire; MANGER (9); SCHROEDER (en allemand) (10); EUREN, qui a surtout examiné les variantes du texte (11); PFEIFFER, qui a traduit et non commenté (12); UHLAND (13); VOLBORTH (en allemand) (14); KUHNOL (aussi en allemand) (15); KUINOEL (16); VAUPEL (en allemand) (17); BOECKEL (18).

Ajoutons à cette liste, donnée par E.-F. C. Rôsenmüller, les auteurs suivants: POCOCKE (en anglais) (19); STUCK (20); SIMSON (en allemand) (21); KRABBE (22), dont le programme est plus du genre de l'introduction que du commentaire; WUNSCHE (en allemand) (23), dont la remarquable exposition a mis utilement à profit le Targum et les commentateurs juifs; LOWE; HORSLEY (en anglais) (24); DRAKE (en anglais aussi) (25).

Citons encore les auteurs suivants dont les œuvres ont surtout un caractère moral : GRAEF (en allemand) (26), et DIEDRICH (aussi en allemand) (27).

Quelques dissertations spéciales ont été notées dans cette préface et dans le commentaire. Aux noms de *Steuber*, *Marck*, *Rinck*, *Lackemacher*, etc., ajoutons DATHIUS, *Dissertatio in Aquilæ reliquias interpretationis Hoseæ* (28), et H. DE HARDT; *Hordeum Hoseæ* (29).

---

(1) Norimberg, 1617, in-8.
(2) Francfort sur le Mein, 1687, in-8.
(3) Utrecht, 1702, in-4.
(4) Ratisbonne, 1711, in-8.
(5) Helmstadt, 1712, in-4.
(6) 1re partie, Iéna, 1740, in-8; 2e partie, Eisemberg, 1748, in-8.
(7) Tubingue, 1744, in-4.
(8) Francfort, 1769.
(9) Campis, 1782, in-4.
(10) Dessau, 1782, in-8.
(11) Upsal, 1782-1768, 2 parties.
(12) Erlange, 1785.
(13) Tubingue, 1786-1797, in-4.
(14) Goettingue, 1787, in-8.
(15) Leipzig, 1789, in-8.
(16) Leipzig, 1792, in-8.
(17) Dresde, 1793, in-8.
(18) Koenigsberg, 1807, in-8; Augsbourg, 1807.
(19) Oxford, 1685.
(20) Leipzig, 1828.
(21) Augsbourg, 1851.
(22) Hambourg, 1836.
(23) Leipzig, 1868, 2 parties, in-8.
(24) 2e edit. Londres, 1804.
(25) Cambridge, 1853.
(26) Dresde, 1716.
(27) Leipzig, 1861.
(28) Leipzig, 1757, in-4, reproduit par Rosenmüller dans *Dathii opuscula ad crisin et interpretationem V. T. Spectantia*, Leipzig, 1796, in-8.
(29) Helmstadt, 1700, in-8.

PROPHÉTIES D'OSÉE

CHAPITRE I.

Titre de la prophétie (℣ 1). — Ordre d'épouser Gomer donné par Dieu à Osée (℣ 2). — Noms symboliques de ses enfants (℣℣ 3-9).

1. Verbum Domini, quod factum est ad Osee filium Beeri, in diebus Oziæ, Joathan, Achaz, Ezechiæ regum Juda, et in diebus Jeroboam filii Joas regis Israel.

1. La parole du Seigneur qui fut adressée à Osée fils de Béeri, aux jours d'Ozias, de Joathan, d'Achas, d'Ezechias rois de Juda, et aux jours de Jéroboam fils de Joas roi d'Israël.

I. — L'ADULTÈRE D'ISRAEL (I-III).

Déjà, dans le Pentateuque, Exod. XXXIV, 15, 16; Lev. XVII, 7; XX, 5, 6; Nombr. XIV, 35; Deut. XXXII, 16-21, l'alliance de Dieu avec la nation qu'il a choisie est représentée sous le symbole d'un mariage. Cette image est développée dans le Cantique des Cantiques et dans le Ps. XLIV. Par suite, l'abandon par les Israélites du culte de Jéhovah, les chutes du peuple dans l'idolâtrie sont considérées comme une prostitution et un adultère. Osée poursuit l'allégorie, jusque dans ses détails les plus réalistes. Dans la première partie de ses prophéties, il décrit l'abandon par Israël du culte divin sous la figure d'une prostitution, et il annonce les châtiments dont sera frappée cette perfidie. Une première section, I, 2, — II, 3, contient le récit des ordres donnés par Dieu au prophète, ainsi que la prédiction de la répudiation d'Israël, suivie de la promesse d'une restauration éventuelle de la nation ainsi rejetée. Une deuxième section, II, 4-24, montre le Seigneur annonçant qu'il mettra fin à la prostitution, c'est-à-dire à l'idolâtrie d'Israël, et qu'au moyen de châtiments terribles il ramènera pour jamais son peuple à lui. Dans la troisième section, III, le prophète reçoit l'ordre de s'attacher à une femme adultère, pour symboliser l'état du peuple, qui, malgré son penchant pour le culte des idoles, est cependant aimé par Dieu, et n'est pas répudié par lui.

1. — Description figurée de l'idolâtrie d'Israël (I, 2-II, 3).

CHAP. I. Avant d'entrer dans l'explication de ce chapitre, citons les travaux spéciaux que lui ont consacrés : J. Steuber, Dissertatio de conjugio Hoseæ prophetæ cum meretrice ex jussu Dei, Marbourg, 1625, in-4; Menthen, Thesaurus theologico-philologicus, Amsterdam, 1701, t. I, pp. 938 et suiv.; Marck, Diatribe de uxore fornicationum accipienda, Liège, 1696, in-4; F.-T. Rinck, Commentarii in Hoseæ vaticinia specimen, Regiomontani, 1789, in-4; Bartolocci, dans sa Bibliotheca rabbinica, t. II, pp. 767 et suiv.

1. — *Verbum Domini*. דבר יהוה. Chaldéen : « Parole de prophétie de Jéhovah ». Joel, Michée et Sophonie commencent de même leurs prophéties. Nahum et Habacuc ont משא, fardeau, oracle; Malachie joint les deux mots; Abdias a חזון, vision; Amos met parole, דברי; Jonas commence par le ויהי historique; Aggée et Zacharie par une date. — *Quod factum est ad...* Non pas d'une manière matérielle, mais par une inspiration intérieure, comme le remarque Wünsche. Osée, au commencement de sa prophétie, déclare seulement, dit Pusey, que ce qu'il va dire ne vient pas de lui-même, mais de Dieu. De même S. Paul,

2. Lorsque, pour la première fois, le Seigneur parla à Osée, il dit à Osée : Va, prends pour femme une prostituée, et aie d'elle des enfants de prostitution, parce que le pays se prostitue et s'éloigne du Seigneur.

2. Principium loquendi Domino in Osee, et dixit Dominus ad Osee : Vade, sume tibi uxorem fornicationum, et fac tibi filios fornicationum, quia fornicans fornicabitur terra a Domino.

Gal. I, proclame que son apostolat ne vient pas des hommes, mais de Jésus-Christ et de Dieu le père. Cf. aussi Luc, III, 2. — *Osée.* V. la préface, pp. 1 et sqq. — *In diebus Oziæ... regum Juda, et in diebus Jeroboam... regis Israel.* On a vu dans la préface, pp. 8 et 9, que ces indications chronologiques sont très correctes. On a, dit Schmoller, soulevé quelques difficultés sur ce point, parce que, pour indiquer la durée du ministère prophétique d'Osée, ce titre mentionne d'abord des rois de Juda et ne parle qu'en second lieu du roi d'Israël. Cette particularité provient, dit Ackermann, de ce qu'après la mort de Jéroboam II, Osée habita plutôt dans le royaume de Juda que dans celui d'Israël. Selon Hengstenberg et Pusey, les rois de Juda sont mentionnés avant celui d'Israël pour montrer que le royaume de Juda était seul légitime. En second lieu, on s'est demandé pourquoi un seul roi d'Israël est nommé, quand il est certain qu'Osée vécut encore longtemps après la mort de ce roi. Suivant Keil, cela vient de ce qu'Osée commença à prophétiser sous ce roi, et de ce que Jéroboam fut le dernier roi d'Israël auquel Dieu s'intéressa. Ses successeurs ne méritent guère le titre de roi. Ces raisons ne satisfont pas Hitzig, Ewald, Noyes, Mac Curdy, Reuss qui doutent de l'authenticité du titre. V. la préface, p. 10.

2. — *Principium loquendi Domino in Osee.* Litt. « Au commencement (où) Dieu parla à Osée ». LXX : ἀρχὴ λόγου κυρίου ἐν Ὠσηέ. Il ne faut pas conclure de l'hébreu qu'Osée a été le premier prophète : Jonas, Joel et Amos lui sont en effet antérieurs. L'auteur veut seulement dire que l'oracle qui suit est le premier de ceux qu'Osée a proclamés. Ainsi Sanctius, Rosenmüller, etc. S. Jérôme explique *in Osee* de la manière suivante : « Aliud est loqui Dominum in Osee, aliud ad Osee : in Osee non ipsi loquitur Osee, sed per Osee ad alios ; ad Osee vero loquens, ad ipsum significatur conferre sermonem ». Cfr. Nombr. XII, 2 ; IV Rois, XXIII, 2 ; Hebr. I, 1. Quelques commentateurs, parmi lesquels Schmoller, pensent en effet que ב n'est pas synonyme de אל ; mais l'hébraïsme « parler dans » semble pourtant synonyme de parler avec. On peut cependant admettre, dit Ewald, que cette locution indique le rapport intime du prophète avec Dieu. — *Et dixit Dominus ad Osee.* Quelques commentateurs rattachent ces mots aux précédents et ne font du tout qu'une phrase analogue à Exod., VI, 28 ; I Rois, XXV, 15, etc. — *Vade.* לך comme plus bas, III, 1. Tournure semblable à celle qu'on trouve en latin :

I, quæso, et tristes istos compone libellos.

Properce, Elégies, I, 9, 13. — *Sume tibi.* Prends pour épouse, לקח a le sens de prendre une femme en mariage ; Cf. Gen. IV, 19 ; XXIV, 3, 67 ; XXXIV, 4 ; Jérém., XXIX, 6. Λαμβάνειν a le même sens dans Marc, XII, 19 ; Cfr. παραλαμβάνειν dans Matt., I, 20. — *Uxorem fornicationum,* אשת זנונים, expression beaucoup plus énergique que זונה ; Cfr. Gen. XXXVIII, 24 ; elle désigne la femme complètement abandonnée au désordre, et est du même genre que איש-דמים, l'homme de sang, celui qui aime à verser le sang, Is. V, 7 ; XXVI, 9 ; LV, 24, etc. ; איש-מכאבות, l'homme de douleurs, celui qui est accablé par la douleur, Is. LIII, 3. « Verbum hebraicum zanunim (masore actuelle « zenounim ») non fornicariam et fornicationem, ut plerique æstimant, sed multas fornicationes sonat. Ex quo ostenditur mulier ista, quam propheta sumit in conjugio, non semel sed frequentius fornicata ». S. Jérôme. — *Et fac tibi.* Ces mots ne sont ni dans l'hébreu ni dans les LXX. On les a suppléés dans la Vulgate d'après le membre de phrase précédent, dit Luc de Bruges. « Quod potest intelligi et de filiis deinceps generandis, et de adoptandis alienis, quos antea formcaria illa peperat ». H. de Bukentop. — *Filios fornicationum.* L'hébreu semble bien dire qu'en même temps que la femme, Osée prend les enfants qu'elle avait eus durant son libertinage. Nicolas de Lyre, Keil, etc., font remarquer en effet que, si ces enfants étaient nés du mariage d'Osée et de la femme en question, on n'aurait pas pu les appeler comme le fait la Bible, puisqu'ils n'auraient pas été dans ce cas des enfants illégitimes. On pourrait peut-être dire, avec Pusey, qu'à cause de leur mère, les enfants, quoique nés en mariage légitime, parta-

3. Et abiit, et accepit Gomer filiam Debelaim, et concepit et peperit ei filium.

3. Il alla et prit Gomer, fille de Debelaïm, qui conçut et lui enfanta un fils.

gent la honte de celle qui les a mis au monde. Les péchés des parents, dit ce commentateur, descendent d'une manière mystérieuse sur les enfants. Le péché est contagieux, même héréditaire, si la grâce ne l'efface pas. Il ne faut pas perdre de vue, en effet, que nous sommes ici en présence d'une allégorie. La mère n'était ni vierge ni chaste, avant son union avec le prophète, dit Keil. Mais ce mariage symbolise uniquement les relations qui existent déjà entre Jéhovah et Israël, et non pas la manière dont il s'est réalisé. La prostituée ne représente point la nation d'Israël dans son état virginal, lors de la conclusion de l'alliance au Sinaï, mais la nation au temps du prophète, quand elle se laissait aller à la prostitution, c'est-à-dire à l'idolâtrie. Ces réflexions nous amènent tout naturellement à traiter la question suivante : Le mariage d'Osée a-t-il eu lieu réellement, ou bien n'est-ce qu'une image ? Comme le dit Stœudlin, des faits qui se seraient produits dans l'espace de plusieurs années de la vie du prophète n'auraient eu aucun effet sur le peuple et ne l'auraient ni instruit ni averti. Sans doute ce n'est pas un songe du prophète qui est raconté ici ; rien, en effet, dans le récit, ne favorise cette supposition. Il n'y a donc qu'une narration allégorique ou une parabole. L'union de Dieu avec Israël est souvent représentée dans les prophètes sous l'image d'un mariage. L'amour de Dieu pour son peuple est comparé à l'amour d'un mari pour sa femme. Par suite l'impiété et l'invincible penchant d'Israël à l'idolâtrie sont comparés à la prostitution et à l'adultère ; Cfr. Is. LIV, 5 et suiv. ; Ezéch. XIII et XVI. C'est l'avis de tous les commentateurs depuis S. Jérôme, Estius, Ackermann, Rosenmüller, Keil, Reuss, etc. D'ailleurs les mots suivants forcent à adopter cette interprétation. On s'est demandé si Osée avait péché en exécutant les ordres de Dieu, même en imagination, car, comme dit un théologien protestant, Rivet, « quæ non sunt honesta in se, neque etiam possunt esse honesta in visione imaginaria ». A cette question S. Thomas répond : « Hoseam non peccasse fornicando ex præcepto divino, nec talem concubitum proprie fornicationem debere dici, quamvis fornicatio nominetur, referendo ad cursum communem : accessit enim ad eam, quæ sua erat secundum mandatum divinum, qui est auctor institutionis matrimonii ».

Pusey, d'accord en ce point avec Henderson, admet que nous sommes en présence de faits réellement arrivés. Comme tels, dit-il, nous devons les recevoir. Nous ne devons pas penser que ces choses sont indignes de Dieu parce que, à nous, elles nous paraissent telles. Dieu ne dispense pas de la loi morale, parce que la loi morale a sa source dans l'esprit de Dieu lui-même. En dispenser serait se contredire. Mais Dieu, qui est le souverain maître de tout ce qu'il a fait, peut, suivant sa volonté, disposer de ce qu'il a créé. Ainsi, comme souverain juge, il ordonne à Israël d'exterminer les Chananéens : ainsi, comme maître de l'univers, il commande à Israël de dépouiller les Egyptiens, Exod. III, 22. Lui qui a créé le mariage ordonne à Osée de se marier. Le prophète n'est pas souillé, parce que, sur l'ordre de Dieu, il prend pour épouse légitime une femme souillée. Par cette obéissance, si difficile qu'elle semble, il préfigure le Verbe de Dieu, qui a été appelé l'ami des publicains et des pécheurs, Matt. XI, 19, qui a prévenu les Pharisiens que courtisanes et publicains entreraient avant eux dans le royaume céleste, Matt. XXI, 31. Les actions que Dieu commande aux prophètes, et qui nous semblent étranges, ont dû impressionner le peuple, en raison même de leur étrangeté. La vie du prophète est un sermon pour le peuple. La vue fait plus d'impression que les paroles. Et le peuple est d'autant plus frappé qu'il voit les prophètes exécuter, d'après l'ordre de Dieu, des choses que lui-même n'eût pas faites. Cfr. Ezéch. XXIV, 16-18 ; XII, 3-7. — *Quia fornicans fornicabitur terra.* Cfr. Jérém. III, 1, 6, et plus bas, III, 1 ; IV, 12, 15. Ces mots donnent le véritable sens de l'allégorie. Israël, en s'éloignant du culte de Jéhovah pour suivre les faux dieux, commet un adultère spirituel. Fornication est synonyme d'idolâtrie. — *Terra*, d'après Ménochius et Tirinus, désigne le royaume des dix tribus ; mais cette explication est trop étroite, et le royaume de Juda y est compris aussi. « Allegorice, Filius Dei junctus est humanæ naturæ in Incarnatione, et Ecclesiæ in Passione, fornicariæ per peccatum, seu originale, seu actuale, inquit S. Ambr. August. et Prosper, imo et S. Paulus in epistola ad Romanos. » Tirin. — *A Domino.* מאחרי יהוה ; Cfr. Ruth, I, 16 ; II Rois, XX, 2 ; Sophon. I, 6.

3. — *Et abiit et accepit Gomer filiam Debelaim.* Le prophète se mit en mesure d'exé-

4. Et le Seigneur lui dit : Appelle-le du nom de Jezrahel, parce que dans peu de temps je vengerai le sang de Jezrahel sur la maison de Jehu, et je ferai cesser le royaume de la maison d'Israël.

4. Et dixit Dominus ad eum : Voca nomen ejus Jezrahel : quoniam adhuc modicum, et visitabo sanguinem Jezrahel super domum Jehu, et quiescere faciam regnum domus Israel.

---

cuter l'ordre de Dieu. Le nom de la femme qu'il prend, Gomer, גֹמֶר, se trouve dans la Genèse, x, 2, 3 : Ezéch. xxxviii, 6, comme le nom d'un peuple. On ne le rencontre jamais, dit Keil, comme nom d'homme ou de femme : si l'on juge d'après l'analogie des noms des enfants, il est choisi à cause du sens qu'a le mot lui-même. Gomer signifie achèvement, perfection : « Interpretatur τετελεσμένη, id est, consummata atque perfecta. » S. Jérôme. Il signifie que la femme qui porte ce nom a atteint les plus lointaines limites de la prostitution. Suivant Fürst, ce mot גֹמֶר signifie feu ardent et indique une personne consumée par la passion. Debelaim דְּבְלַיִם, « diblaim » est identifié par beaucoup d'auteurs avec « debelaim », masse de figues sèches. « Deblaim παλάθας sonat, quarum in Palæstina permagna copia est, et quas Esaias propheta ulceri Ezechiæ regis jubetur apponere, IV Rois, xx, 7 ; Is. xxxviii, 21. Est autem massa pinguium caricarum, quas in morem laterum figurantes, ut diu illæsæ permaneant, calcant atque compingunt. » S. Jérôme. Mais cette identification présente quelques difficultés. Aussi Fürst suppose que la racine דבר a, outre le sens de presser, serrer ensemble, celui d'embrasser, et donne à Gomer le nom de fille des embrassements, « complexibus dedita ». Nicolas de Lyre et d'anciens commentateurs pensent que Debelaim n'est pas le nom du père de Gomer, mais celui de sa patrie ; pour eux c'est la Diblah d'Ezéch. vi, 14, ou la Diblathaim de Jérém. xlviii, 22. D'après Ewald, la personne qui est ainsi désignée était bien connue des contemporains du prophète. — *Concepit et peperit ei filium.* Ce fils est bien évidemment celui d'Osée et de Gomer.

4. — *Voca nomen ejus Jezrahel.* Le prophète reçoit de Dieu l'ordre de donner un nom au fils qu'il a eu de Gomer : Cfr. Is. vii, 3 ; viii, 3. יִזְרְעֶאל signifie « Dieu dispersera » ou « Dieu sèmera ». Il est pris ici dans le premier sens ; plus bas, ii, 22, il est pris dans le second. Izrehel ne diffère que fort peu du nom d'Israël, des jeux de mots semblables se trouvent quelquefois dans la Bible ; Cfr. Jos. vii, 24 ; I Paral. ii, 7 ; plus bas, iv, 15 ; v, 8. Ce nom annonce ici le châtiment que Dieu infligera à Israël. Le nom d'Izrehel est aussi celui d'une vallée, appelée plus tard vallée d'Esdrelon, Jos. xvii, 16 ; Jug. vi, 33, et d'une ville de la tribu d'Issachar, Jos. xix, 18, où était le palais d'Achab et de ses successeurs, III Rois, xviii, 46 ; xxi, 1 ; IV Rois, ix, 15, et où Jehu égorgea toute la famille de ses prédécesseurs. Elle s'appelle aujourd'hui Zerin. V. l'Atlas d'Ancessi, — *Adhuc modicum.* עוֹד מְעַט, comme Is. xlix, 17 ; Aggée, ii, 6 ; LXX : ἔτι μικρόν, Jean, xxi, 16. — *Visitabo sanguinem Jezrahel super domum Jehu.* Je punirai dans les enfants de Jéhu le sang versé par leur père à Izrehel. פָּקַד a, en effet, le sens de punir, comme nous l'avons vu souvent dans les prophètes ; Cfr. Jer. ix, 24, 25 ; xliv, 13 ; xlvi, 25, etc. ; V. aussi Is. lviii, 6 : Exod. xx, 5, etc. Il y a ici une certaine difficulté. Jéhu a répandu le sang à Izrehel par l'ordre exprès de Dieu, IV Rois, ix, 1 et suiv. ; à cause même de cela, *ib.* x, 30, il reçoit la promesse que sa famille régnera sur Israël jusqu'à la quatrième génération. Comment, ici, le lui reproche-t-on ? Keil répond ainsi à cette objection : « Le massacre de Jezrehel qui doit être vengé sur la maison de Jéhu, ne doit pas se chercher dans l'extermination de la maison d'Achab, ni, comme Hitzig le suppose, dans le fait que Jéhu ne se contenta pas de tuer Joram et Jézabel, mais qu'il mit aussi à mort Ochosias de Juda et ses frères, IV Rois, ix, 27 ; x, 14, et ordonna le massacre décrit IV Rois, x, 11. Car un acte loué par Dieu, et pour lequel une promesse est faite à celui qui l'a exécuté, ne peut être un acte coupable. Le meurtre d'Ochosias et de ses frères par Jéhu, quoique non expressément commandé, n'est pas blâmé dans le récit historique, parce que la famille royale de Juda avait été entraînée dans l'impiété de la maison d'Achab, par ses alliances matrimoniales avec cette dynastie ; Ochosias et ses frères, comme fils d'Athalie, fille d'Achab, appartenaient bien à la maison d'Achab, IV Rois, viii, 18, 26, 27, et ainsi, d'après l'ordre divin, ils devaient périr avec elle. C'est pourquoi plusieurs commentateurs enten-

5. Et in illa die conteram arcum Israel in valle Jezrahel.

6. Et concepit adhuc, et peperit filiam. Et dixit ei : Voca nomen ejus, Absque misericordia : quia non addam ultra misereri domui Israel, sed oblivione obliviscar eorum.

5. Et en ce jour je briserai l'arc d'Israël dans la vallée de Jezrahel.

6. Elle conçut encore, et enfanta une fille ; et le Seigneur dit à Osée : Appelle-la Sans-miséricorde, parce qu'à l'avenir je n'aurai plus de miséricorde pour la maison d'Israël ; mais je les oublierai entièrement.

---

dent par cette expression « le sang de Jezrehel », les actes nombreux d'injustice et de cruauté que les descendants de Jéhu commirent à Jezrehel, ou les graves péchés de toute espèce auxquels ils se livrèrent dans le palais, la ville et la nation en général, crimes qui devaient être expiés par le sang. Mais il n'y a pas de raison pour généraliser de cette manière l'expression de sang, דמי ; d'autant plus que le fondement sur lequel cette explication s'appuie, à savoir que Jezrehel était la résidence royale des rois de la maison de Jéhu, ne peut se maintenir, parce qu'elle est contredite par IV Rois, xv, 8-13, où l'on voit que Samarie est certainement la résidence royale au temps de Jéroboam II et de son fils Zacharie. Le crime commis en versant le sang de Jezrehel ne peut être que celui que Jéhu commit dans cette ville, c'est-à-dire les actes sanguinaires rappelés dans IV Rois, ix et x, par lesquels Jéhu s'ouvrit le chemin au trône, puisqu'il n'y en a pas d'autres de mentionnés. Cependant la contradiction apparente signalée plus haut peut être levée très simplement par une distinction entre l'acte lui-même et le motif qui y poussait Jéhu. Considérée en elle-même, comme l'accomplissement d'un ordre divin, l'extermination de la famille d'Achab ne pouvait pas rendre Jéhu criminel. Mais des choses désirées ou commandées par Dieu peuvent devenir des crimes dans le cas où celui qui les exécute n'est pas un serviteur fidèle de Dieu, mais se laisse influencer par des motifs mauvais ou personnels, c'est-à-dire quand il abuse de l'ordre divin et s'en sert comme d'un masque pour cacher ses désirs corrompus. Or de tels motifs conduisaient Jéhu, comme le prouve le jugement de l'historien, IV Rois, x, 29-31 ; s'il extermina Baal et son culte, il ne s'éloigna pas des péchés de Jéroboam, et n'abandonna pas les veaux d'or de Bethel et de Dan, pour marcher de tout son cœur selon la loi de Jéhovah, Dieu d'Israël. Le massacre, qui était une punition légitime de la part de Dieu, était un crime de la part de Jéhu. Quand même il ne se fût point servi de l'ordre de Dieu comme d'un prétexte pour réaliser son ambition personnelle, il était coupable, parce qu'il continuait à adorer les veaux d'or, ce péché fondamental de tous les rois des dix tribus. C'est pour cela que le trône ne lui fut promis qu'avec une restriction. » Partout ailleurs en effet c'est l'idolâtrie de Jéhu qui est indiquée comme la cause de la chute de sa maison. — *Quiescere faciam regnum domus Israel.* השבתי, je ferai cesser, comme plus bas, ii, 13 ; Is. xiii, 11. La maison de Jéhu fut détruite par Sellum, IV Rois, xv, 10 et suiv. Quant au royaume, il fut dès ce moment en décadence absolue, et il ne tarda pas à succomber. La destruction de la maison de Jéhu marqua le commencement de la fin du royaume : V. IV Rois, xv, 19.

5. — *Et in illa die*, le temps où aura lieu la destruction du royaume. — *Conteram arcum Israel.* L'arc d'Israël est la puissance militaire d'Israël ; Cfr. Is. xxii, 6 ; Jer. xlix, 35 ; Ezech. xxxix, 3 ; Ps. lxxv, 4 ; I Rois, ii, 4. — *In valle Jezrahel.* La vallée ou la plaine de Jezrehel est l'endroit où, de temps immémorial, se sont livrées les grandes batailles qui ont décidé du sort du pays. Cfr. Jug. iv, 5 ; vi, 33, etc. Cette explication paraît préférable à celle qui fait de Jezrehel un synonyme de tout le royaume d'Israël. La nation chargée par Dieu d'exécuter son jugement n'est pas nommée ; les faits ont prouvé qu'il s'agit des Assyriens, quoique le IVe livre des Rois ne dise pas où se produisit leur victoire décisive.

6. — *Et dixit ei.* Jéhovah dit à Osée. — *Absque misericordia.* לא-רחמה. On regarde généralement רחמה comme un participe dont le מ est tombé ; c'est ainsi que les LXX ont traduit : Οὐκ ἠλεημένη. Keil et Wünsche pensent que c'est plutôt la troisième personne féminine du prétérit : elle n'éprouve pas de sympathie, ou ne lui témoigne pas de compassion. La manière habituelle de voir semble préférable. Dans le Nouveau Testament, ce nom est rendu de deux façons différentes. S. Paul, Rom. ix, 25 a τὴν οὐκ ἠγαπημένην, leçon qui existait dans quelques manuscrits, du temps de S. Jérôme, et qu'on retrouve dans la poly-

7. Mais j'aurai pitié de la maison de Juda, et je les sauverai par le Seigneur, leur Dieu, et non par l'arc, ni par le glaive, ni par la guerre, ni par les chevaux, ni par les cavaliers.

8. Gomer sevra celle qui s'appelait Sans-miséricorde. Elle conçut et enfanta un fils.

9. Et le Seigneur dit à Osée : Nomme-le : Non-mon-peuple, parce que vous, vous n'êtes plus mon peuple, et que je ne serai plus votre Dieu.

10. Cependant le nombre des

7. Et domui Juda miserebor, et salvabo eos in Domino Deo suo : et non salvabo eos in arcu, et gladio, et in bello, et in equis, et in equitibus.

8. Et ablactavit eam, quæ erat Absque misericordia. Et concepit, et peperit filium.

9. Et dixit : Voca nomen ejus, Non populus meus, quia vos non populus meus, et ego non ero vester.

10. Et erit numerus filiorum

---

glotte d'Alcala. S. Pierre, I. II, 10, conserve la traduction des LXX. « Non masculini sexus filius nascitur, sed filia, id est femina fragilis sexus, et quæ victorum pateat contumeliæ. » S. Jérôme. La femme, qui en général trouve plus de compassion que l'homme, n'en rencontrera point. L'image montre le déplorable état auquel sera réduit Israël. — *Non addam ultra....* Le temps de la miséricorde est passé. Cfr. sur cette locution, Is. XLVII, 1, 5; Prov. XXIII, 35. — *Sed obliviome obliviscar eorum.* Le verbe נשא, que S. Jérôme traduit par oublier, a été interprété de diverses manières. LXX : ἀντιτασσόμενος ἀνιτάξομαι αὐτοῖς. Le Targum lui donne le sens de pardonner. Ce sens est accepté par Ewald et Keil. Suivant Ackermann, Hengstenberg, il a le sens d'enlever ; mais le premier expose : Je leur enlèverai ma miséricorde, c'est-à-dire je ne leur pardonnerai pas : le second : Je leur enlèverai tout ce qu'ils ont.

7. — *Et domui Juda miserebor.* Dieu aura pitié de Juda, parce qu'il a trouvé chez lui moins d'attachement à l'idolâtrie que chez Israël. En outre il se souvient, dit Pusey, des promesses faites à David, dont le Christ doit venir selon la chair. — *Salvabo eos in Domino Deo suo.* Dieu les sauvera sans avoir besoin du secours des hommes. L'expression « par Jehovah leur Dieu », au lieu de « par moi-même », comme Gen. XIX, 24, par exemple, est employée, dit Keil, avec une emphase spéciale, pour montrer que Jehovah n'étend sa puissante protection que sur ceux qui le reconnaissent et l'adorent comme leur Dieu. — *Non salvabo eos in arcu...* Cfr. Zach. IV, 6. — *In arcu et in gladio.* V. plus bas, II, 17 et Ps. XLIII, 7. — *In bello,* non par les armes qui servent à la guerre, mais la guerre elle-même avec ses combats. — *In equis et in equitibus.* V. plus bas, X, 13 ; XIV, 4. Les chevaux et les cavaliers sont mentionnés parce qu'ils formaient la principale force des armées de ce temps. Cette promesse a été réalisée soit à l'époque d'Ezéchias où l'invasion de Sennachérib fut miraculeusement vaincue, IV Rois, XIX ; Is. XXVIII, soit au temps du retour de la captivité de Babylone.

8. — *Et ablactavit eam.* Les femmes des Hébreux ne sevraient guère leurs enfants avant l'âge de deux ou trois ans ; V. II Macc. VII, 27 ; Josèphe, Antiq. II, 9. Gomer sèvre sa fille plus rapidement, pour un motif donné par Manger et accepté par Schegg : « Non inepte quis cogitet, hac addita temporis nota, haud obscure perstringi Gomeris adulteræ libidinem, furtivis amoribus ita deditæ, ut, simul ac juxta consuetum naturæ ordinem liceret, uterum ferret, quod plerumque post ablactationem demum fieri solet ». Ackermann et d'autres commentateurs voient seulement dans ce verset l'indication que le jugement divin ne tardera pas à recevoir son exécution. Le Targum paraphrase assez longuement ce verset.

9. — *Voca nomen ejus : Non populus meus.* לא עמי ; le latin rend bien l'hébreu. La suite du verset explique ce nom. — *Quia vos non populus meus, et ego non ero vester.* Le pacte de Dieu avec Israël est désormais rompu. Dieu ne sera plus à eux, לכם, ou ne sera plus leur Dieu ; Cfr. Ps. LV, 10 ; CXVII, 6. Pour l'accomplissement de la prophétie, V. IV Rois, XVII, 18. C'est surtout aux chrétiens que Dieu dira : Je suis à vous, comme père et inspirateur de toutes les vertus ; Cfr. II Cor. VI, 18.

10. — A l'action symbolique qui dépeint le jugement qui atteindra coup sur coup

Israel quasi arena maris, quæ sine mensura est, et non numerabitur. Et erit in loco, ubi dicetur eis : Non populus meus vos; dicetur eis : Filii Dei viventis.

11. Et congregabuntur filii Juda, et filii Israel pariter : et ponent sibimet caput unum, et ascendent de terra : quia magnus dies Jezrahel.

enfants d'Israël sera comme le sable de la mer, qui ne peut se mesurer, et qu'on ne compte point. Et au lieu qu'on leur disait : Vous n'êtes plus mon peuple, on leur dira : Fils du Dieu vivant.

11. Les fils de Juda et les fils d'Israël se réuniront ensemble; ils s'établiront un seul chef, et ils sortiront du pays; parce que le jour de Jezrahel est grand.

---

les dix tribus, et qui se terminera par la destruction du royaume d'Israël et l'exil de ses habitants, succède tout d'un coup et sans préparation l'annonce de la restauration finale de ceux qui se tourneront vers le Seigneur. Keil, ici, dans l'hébreu, commence le second chapitre : cette division est préférable à celle des LXX qu'ont suivie saint Jérôme et Luther. — *Erit numerus filiorum Israel.* Tous les enfants d'Israël en général et non pas seulement ceux des dix tribus. Quelques commentateurs font cependant des réserves que nous indiquerons plus bas. Ce verset et le suivant contiennent une prédiction messianique : les Israélites figurent ici tous ceux d'entre les juifs et les païens qui se convertiront à l'Église. Telle est l'explication de Nicolas de Lyre et de Ménochius. Pusey ajoute même que cette prophétie, quoique accomplie partiellement, sera, selon saint Paul, Rom. XI, 25, accomplie plus complètement à la fin des temps. — *Quasi arena maris quæ sine mensura est...* Les promesses faites aux patriarches dans des termes semblables à ceux-ci, Gen. XXII, 17; XXXII, 13; XLI, 49, ne sont pas abolies par le rejet des dix tribus d'Israël qui vient d'être prédit plus haut. L'image employée est fréquente dans la Bible; Cfr. Jos. XI, 4; Jug. VII, 12; Is. X, 22; Jerem. XV, 8; Habac. I, 9. Elle est usitée aussi par les auteurs païens : Horace, Odes I. 28; Ovide, de arte am., I, 253; Tristes, II, 55. — *Et erit in loco... Filii.* D'après cette seconde partie du verset, dit Keil, suivant laquelle ceux qui étaient appelés « non-mon-peuple » seront appelés « fils du Dieu vivant », et aussi d'après le verset 11, où une distinction est établie entre les fils d'Israël et les fils de Juda, les fils d'Israël mentionnés ici ne peuvent être que les membres des dix tribus. Le prophète ne désigne qu'une partie de la nation, et déclare que la promesse en question lui sera un jour appliquée. Quant à l'endroit où cette promesse sera réalisée, ce peut être la Palestine, où l'arrêt de leur rejet par Dieu leur a été signifié, ou la terre de l'exil qui a vu l'accomplissement de cet arrêt. Ce dernier sens est favorisé par le verset 11, où il est parlé du retour de l'exil; il est suivi par Ackermann, Tobenz, Keil, etc., tandis que le premier est appuyé par Rosenmüller, etc. Israël n'est pas seulement appelé le peuple de Dieu; il reçoit un nom plus affectueux, plus tendre; Dieu sera alors un père pour eux. La prophétie n'a été pleinement réalisée que lorsque le christianisme a été fondé dans la Judée, Act. II, 9, 10, 11, 14. Alors l'esprit du Dieu vivant a adopté pour ses fils ceux qui avaient été baptisés, Rom. VIII, 15; Cfr. Jean, XIV, 23. — *Dei viventis,* אל חי par opposition aux idoles qui sont inanimées.

11.— *Congregabuntur filii Juda et filii Israel.* Après l'exil, les tribus de Juda et d'Israël se réuniront dans leur patrie, où ils ne feront plus deux royaumes séparés. On lit la même promesse dans Isaïe, XI, 12; XLIX, 18; LX, 4. Il faut, au sens chrétien, comprendre parmi ces fils d'Israël et de Juda les chrétiens, car tous, dit Ménochius, constitueront ensemble l'église de Notre-Seigneur. — *Ponent sibimet caput unum.* שום est employé, Deut. XVII, 16, dans le sens d'établir un roi; il répond au grec τιθέναι, Act. XX, 28. Cette tête unique indique un roi ou un chef commun; cette expression désigne l'union définitive de la nation; Cfr. III, 5; Ezéch. XXXIV, 24; XXXVII, 24. Toute la nation reviendra à Jéhovah et à son roi David, ou au successeur de ce roi. Il ne s'agit pas ici non plus qu'Ezéch. XXX, 22, et Mich. II, 13, de Zorobabel, mais d'un roi sorti de la race de David comme le dit formellement le chaldéen. Ce roi est le Christ, ainsi que le disent beaucoup de commentateurs. Sanctius entend cependant ce passage du retour de la captivité; il suit en ce point saint Cyrille et Théodoret. — *Et ascendent de terra.* De l'exil où ils avaient été dispersés ils reviendront

CHAPITRE II.

Explication des noms symboliques donnés dans le chapitre précédent aux enfants d'Osée (ỳỳ 1-3). — Menaces et annonce du châtiment (ỳỳ 4-13). — Proclamation du salut (ỳỳ 14-23).

1. Dites à vos frères : Mon peuple; et à votre sœur : Toi qui as obtenu miséricorde :

2. Plaidez, plaidez contre votre mère, parce qu'elle n'est pas mon

1. Dicite fratribus vestris : Populus meus; et sorori vestræ : Misericordiam consecuta :

2. Judicate matrem vestram, judicate : quoniam ipsa non uxor

---

dans leur patrie. צלה, monter, se dit en effet de ceux qui viennent en Judée; Cfr. Esdr. II, 1; Neh. VII, 6. On peut lire, sur ce point, C. B. Michaëlis, Dissertatio de notionibus superi et inferi, indeque adscensus et descensus, Halæ, 1735. Ces mots rappellent le départ des Israélites d'Egypte, et semblent empruntés à Exod. I, 10. Plus bas en effet, II, 14, 15, la restauration d'Israël est comparée à sa migration à travers le désert. Ewald donne un autre sens à ce passage : d'après lui, c'est une prophétie des conquêtes d'Israël, qui sortira de son pays pour vaincre les nations voisines, comme au temps de David. Il renvoie à Is. XI, 13, et suiv. : Mich. II, 12 et suiv.; IV, 14. Reuss donne un troisième sens ; ils s'élèveront sur le pays comme les innombrables épis d'un champ ensemencé. Au sens spirituel, on peut voir ici, dit Pusey, la prophétie de la marche des chrétiens vers la Jérusalem céleste, Hébr. XII, 22, où ils ne seront qu'un avec le Christ, Eph. II, 6. L'élévation en esprit au-dessus de la terre et des choses de la terre nous fait nous réunir pour toujours au Seigneur, I Thess. IV, 18. — *Quia magnus dies Jezrahel.* On ne peut voir dans ces mots, avec Keil, Schmoller, etc., une allusion au désastre qui doit avoir lieu en cet endroit, et qui a été prédit au verset 5. Elle ne pourrait se justifier qu'à cause des bons résultats lointains que ce désastre a eus. La mention qui est faite ici de Jezrahel a un caractère tout différent. C'est le temps de la semence de Dieu, Cfr. verset 4, le temps du retour au Seigneur, et c'est pour ce motif que le prophète l'appelle grand. Telle est l'interprétation générale des commentateurs catholiques, d'accord en cela avec Saadias, saint Jérôme, Rupert, Haymon, Hugues de Saint-Cher, Nicolas de Lyre, Vatable, Sa, Mariana, Ribera, Corn. a Lapide, Tirinus, Ackermann, etc. Saint Jérôme expose ainsi les deux versets 10 et 11 : « Postquam fuerit numerus filiorum Israel quasi arena maris in toto orbe dispersus et omnem supputationem vicerit populi multitudo, tunc habebit licentiam Israel, qui hodie quoque captivus est, et qui prius dicebatur absque misericordia, et non populus meus, cum duabus tribubus, id est, Juda et Benjamin, quarum magna pars in Christum credidit, inire concordiam, ut corporibus separatos jungat fides, et unum sibi caput ponant et principem, de quo scripsit Ezechiel : Et princeps unus in medio eorum, David servus meus, et resuscitabuntur quasi ab inferis mortui (Ezech. XXXIV, 24), Juda scilicet et Israel qui in infidelitate mortui erant. Et hæc omnia fient quia magnus est dies seminis Dei, qui interpretatur Christus. Ex quo perspicuum est ideo in typo Naboth Iezraelitis sanguinem præcessisse, ut veritas compleretur in Christo. In hoc enim et non in illo magnus est dies Jezrael de quo dicitur. Hæc est dies quam fecit Dominus; exsultemus et lætemur in ea (Psal. CXVII, 24) ».

CHAP. II.—1. *Dicite fratribus vestris: Populus meus...* Suivant quelques commentateurs, c'est aux enfants du prophète que ces mots sont adressés. Ceux qu'il a d'abord appelés devant le peuple par leurs noms propres : « Non mon-peuple » et « Celle dont on n'a pas miséricorde », doivent maintenant s'appeler mutuellement d'une manière tout opposée, au milieu du peuple. Pour d'autres commentateurs, Hengstenberg, Umbreit, Keil, c'est au peuple qui a obtenu miséricorde que ces noms sont donnés ; ses membres doivent se saluer du nom que Dieu leur accorde. Cette seconde interprétation semble préférable. LXX : εἴπατε τῷ ἀδελφῷ...τῇ ἀδελφῇ.

2. — *Judicate matrem vestram, judicate,* ריבו, intentez un procès à votre mère; Cfr. IV, 1; Gen.

mea, et ego non vir ejus. Auferat fornicationes suas a facie sua, et adulteria sua de medio uberum suorum.

3. Ne forte expoliem eam nudam, et statuam eam secundum diem nativitatis suæ : et ponam eam quasi solitudinem, et statuam eam velut terram inviam, et interficiam eam siti.

épouse, et que je ne suis pas son mari. Qu'elle ôte de sa face ses fornications, et ses adultères du milieu de son sein :

3. De peur que je ne la dépouille et ne la mette à nu, et que je ne lui rende l'état où elle était, le jour de sa naissance; que je ne la rende semblable à un désert, à une terre sans chemin, et que je ne la fasse mourir de soif.

XXXI, 36 ; Jerem. II, 7. La mère désigne toute la nation qui est considérée comme l'épouse de Dieu et qui est figurée au chapitre précédent par Gomer. Tous les Israëlites sont ses enfants, verset 4. — *Ipsa non uxor mea et ego non vir ejus.* Dieu, dit Ribera, se considérant comme un mari offensé par l'adultère de sa femme, se prépare à la renvoyer. Ces mots indiquent la rupture de l'alliance et le rejet par Dieu de la nation. Il était, dit Keil, du devoir des membres bien intentionnés de cette nation, de prévenir la destruction annoncée et de faire tout leur possible pour amener l'adultère à se repentir de ses péchés. C'est ce qu'indiquent les mots suivants : *auferat fornicationes a facie sua.* LXX : ἐξαρῶ τὴν πορνείαν αὐτῆς ἐκ προσώπου μου. — *Et adulteria sua de medio uberum suorum.* D'après quelques commentateurs, ces mots désigneraient les bijoux, les anneaux, les colliers que les femmes portaient au cou en l'honneur des idoles, ou même des images des idoles. Mais cette explication paraît trop spéciale. Les paroles du prophète sont surtout destinées à montrer que les parties du corps désignées par lui étant celles où la chasteté féminine paraît le mieux, il est temps pour Israël de renoncer à l'idolâtrie qu'il avait jusqu'alors pratiquée sans la moindre retenue. Alors Dieu pourra lui rendre sa bienveillance ; Cfr. Jerem. III, 1-4. « Loquantur (filii) ad pœnitentiam provocantes, ut auferat fornicationes... et adulteria... Fornicaria est, quæ cum pluribus copulatur. Adultera, quæ unum virum deserens, alteri jungitur. Quorum utrumque est synagoga, quæ si permanserit in fornicatione et adulterio, auferet ab ea Deus vestem et ornamenta quæ dederat. De quibus scribit Ezechiel... (XVI, 4, 5; 10, 11). Hæc tunc ei dedit maritus largissimus, quando invenit illam in Ægypto idololatriæ libidine constupratam et divaricantem omnibus pedes suos. Et nunc comminatur, si ad virum suum noluerit reverti, ita eam futuram absque Deo et viro, sicut prius in Ægypto fuerat. Ne semper triplici explanatione tendamus volumina, hoc raro admonuisse sufficiat, quæ dicta sunt convenire et Judæis negantibus Christum, et hæreticis fidem Domini relinquentibus : quorum fornicatio proprie inter ubera est, et in artificio idolorum et variorum dogmatum corde versatur, qui revertentur ad diem nativitatis suæ, ut si non egerint pœnitentiam, ethnicis comparentur. » S. Jérôme.

2. Fin de l'idolâtrie d'Israël, II, 3-24.

3. — Conséquences qu'entraînera la non-conversion d'Israël. — *Ne forte expoliem eam nudam.* Dieu lui enlèvera tous les biens dont il l'a comblé ; Cfr. plus bas, versets 8, 9. פשט, « expoliare », désigne l'enlèvement violent des vêtements ; Cfr. Gen. XXXVII, 23 ; I Rois, XXXI, 8 ; c'est la peine qu'on infligeait aux prostituées ; Cfr. Jérém. XIII, 26, 27 ; Nah. III, 4, 5 ; Ezéch. XVI, 39, XXIII, 29. — *Et statuam eam.* והצעתיה, Exod. X, 24 ; Jug. VII, 5 ; Jérém. LI, 34 ; Job. XVII, 6. Elle sera exposée dans sa nudité aux regards des passants. — *Secundum diem nativitatis suæ.* Cfr. Ezech. XVI, 4 et suiv., qui explique complètement cette image — *Ponam eam quasi solitudinem.* Dans l'hébreu, toute la fin du verset s'applique aussi à la femme adultère qui est l'image d'Israël. « Je la placerai comme dans un désert. » — *Statuam eam velut terram inviam.* « Je la placerai comme dans une terre aride, où je la ferai périr de soif. » Il y a ici une évidente allusion à Nombr., XIV, 35 ; Cfr. aussi Jér. II, 6. Inutile, dit Keil, d'ajouter que ces mots ne se rapportent pas au séjour d'Israël dans le désert d'Arabie ; car là, le Seigneur nourrit son peuple de la manne du ciel, et lui donna à boire l'eau qui sortait du rocher. L'âme du pécheur, explique le Dr Pusey, est solitaire et dé-

4. Je n'aurai pas pitié de ses fils, parce que ce sont des enfants de prostitution;

5. Parce que leur mère s'est prostituée, que celle qui les a conçus s'est déshonorée, et qu'elle a dit : J'irai après mes amants, qui me donnent mon pain et mon eau, ma laine et mon lin, mon huile et ma boisson.

6. C'est pourquoi voici que je vais fermer ton chemin avec des épines; je l'entourerai de pierres; et elle ne trouvera plus ses sentiers.

7. Elle poursuivra ses amants, et elle ne les atteindra pas, elle les cherchera et elle ne les trouvera pas, et elle dira : Je vais retourner à mon premier époux, parce que alors j'étais plus heureuse que maintenant.

4. Et filiorum illius non miserebor : quoniam filii fornicationum sunt;

5. Quia fornicata est mater eorum, confusa est quæ concepit eos: quia dixit : Vadam post amatores meos, qui dant panes mihi, et aquas meas, lanam meam, et linum meum, oleum meum, et potum meum.

6. Propter hoc ecce ego sepiam viam tuam spinis, et sepiam eam maceria, et semitas suas non inveniet.

7. Et sequetur amatores suos, et non apprehendet eos, et quæret eos, et non inveniet, et dicet : Vadam, et revertar ad virum meum priorem, quia bene mihi erat tunc magis quam nunc.

---

solée, car elle n'a pas la présence de Dieu; elle est stérile et ne produit que des ronces et des épines, car elle n'est ni humectée par la grâce de Dieu, ni arrosée par la source des eaux vivantes. Cfr. en contraste les paroles de Notre-Seigneur, Jean, IV, 14; VII, 38, 39.

4. — *Et filiorum illius non miserebor...* A cause de leur penchant irrésistible à l'idolâtrie, ils seront punis, les uns par la mort, les autres par l'exil. « Nunc autem fornicatæ matris liberi peribunt cum matre meretrice, quoniam... mali ex malis geniti. » Saint Jérôme. Cette nouvelle menace a pour but d'enlever à Israël tout reste d'espoir trompeur qu'il pourrait entretenir.

5. — *Quia fornicata est mater eorum.* — Voir plus haut 1, 2, et Jérém. III, 8. Targum : « parce que leur assemblée a erré après les faux prophètes. » — *Confusa est.* הֹבִישָׁה, elle a été publiquement convaincue d'impudicité; Cfr. Jér. VI, 15; VIII, 12. — *Quæ concepit eos*, LXX, d'après l'hébreu : ἡ τεκοῦσα αὐτά. — *Quia dixit.* כִּי אָמְרָה, parce qu'elle dit encore, comme elle disait autrefois; le prétérit s'emploie souvent, dit Rosenmuller, pour montrer que l'action se continue encore au moment où écrit l'auteur : Cfr. Is. I, 4; Jér. II, 25; XLIV, 16, 17. — *Vadam post amatores meos.* Ou bien les taureaux de Dan et de Bethel et les Baalim, ou bien les peuples étrangers auxquels Israël s'alliait et dont il suivait les exemples. — *Qui dant panes mihi...* C'est à eux en effet et non au vrai Dieu que le peuple attribue sa conservation et sa prospérité. Cfr. Jérém. XLIV, 17 et suiv. L'état prospère des peuples voisins lui faisait croire qu'ils devaient à leurs idoles cette prospérité.

6. — *Propter hoc.* A cause de cette obstination dans l'oubli de Dieu. — *Sepiam viam tuam spinis.* Le prophète passe de la figure à Israël lui-même, que Dieu empêchera de continuer de se livrer à son idolâtrie. Les épines sont destinées à rendre le passage impossible. Au lieu de « viam tuam », les LXX ont à tort : τὴν ὁδὸν αὐτῆς. — *Et sepiam eam maceria.* Cette cloison, comme Reuss traduit גָּדֵר, ou mieux cette barricade rendra la route inaccessible. — *Semitas suas non inveniet.* Il ne pourra plus trouver son chemin; Cf. Lévit. XXVI, 22. L'image qui a changé indique toujours le châtiment qui frappera Israël. Dieu, dit Pusey, nous empêche d'aller aux créatures afin que nous puissions le trouver plus facilement. Cfr. Saint Augustin, Confessions, II, 4.

7. — *Et sequetur amatores suos...* Quand Israël voudra chercher ses anciens amants, c'est-à-dire se livrer à l'idolâtrie, il ne pourra pas les trouver, à cause de l'isole-

8. Et hæc nescivit, quia ego dedi ei frumentum, et vinum, et oleum, et argentum multiplicavi ei, et aurum, quæ fecerunt Baal.

9. Idcirco convertar, et sumam frumentum meum in tempore suo, et vinum meum in tempore suo, et liberabo lanam meam et linum meum, quæ operiebant ignominiam ejus.

10. Et nunc revelabo stultitiam ejus in oculis amatorum ejus, et vir non eruet eam de manu mea.

8. Et elle n'a pas su que c'est moi qui lui donnais le blé, le vin, l'huile, qui multipliais pour elle l'argent et l'or qu'elle a donnés à Baal.

9. C'est pourquoi je changerai et je reprendrai mon blé et mon vin en leur saison ; et je reprendrai ma laine et mon lin qui couvraient son ignominie.

10. Je révélerai maintenant sa folie aux yeux de ses amants ; nul ne la tirera de ma main.

---

ment où Dieu l'aura placé. — *Et quæret eos...* Répétition de la pensée précédente. — *Et dicet.* Instruit par ses malheurs, comprenant désormais la vanité de l'idolâtrie et des alliances avec les peuples voisins, Israël pensera qu'il n'a plus qu'à revenir à Dieu. — *Vadam et revertar ad virum meum priorem.* A Dieu qui a fait sortir Israël d'Egypte et l'a choisi pour sa possession spéciale ; Cfr. plus bas, XIV, 2, 3 ; Jér. III, 1 ; voir aussi saint Luc, XV, 18 et suiv. : le sentiment qui anime l'enfant prodigue est, en effet, le même. — *Quia bene mihi erat tunc magis quam nunc.* Israël était bien plus heureux lorsqu'il servait Dieu, que lorsqu'il s'est éloigné de lui. « Ex quo intelligimus, quod providentia Dei sæpe nobis accidant mala ne habeamus ea quæ cupimus, et variis calamitatibus hujus sæculi ac miseriis ad Dei servitutem redire cogamur. » Saint Jérôme. Cfr. Ps. CXVIII, 71 ; saint Grégoire, Homil., 36 in Evang.

8. — *Et hæc nescivit.* Réponse à la déclaration du verset 5. Dieu montre que toute la prospérité dont a joui Israël n'est venue que de lui seul. — *Ego*, moi, Jéhovah, et non les faux dieux. — *Frumentum et vinum ;* voir plus bas versets 9 et 22 : Cfr. Deut. XXXIII, 28 ; Ezech. XVI, 10-19. — *Et oleum.* Les trois productions principales de la Palestine sont énumérées ; Cfr. Deut. VII, 13 ; VIII, 8 ; XI, 14, — *Et argentum multiplicavi ei...* Cfr. Is. II, 7. Au temps de Salomon l'or et l'argent étaient très abondants en Palestine : Cfr. III Rois, X, 21, 27, etc. IV Rois XV, 19, 20, nous apprend que l'argent était aussi très commun dans le royaume d'Israël. — *Quæ fecerunt Baal ;* cet or et cet argent, ils le consacrèrent à Baal. Ils érigèrent, disent Sanctius, Ewald, etc., des idoles en argent et en or. Selon Keil, Schmoller, etc., le sens est différent. Ils appliquèrent eurs trésors à Baal, non pas en lui en faisant des statues, mais en l'employant à maintenir et à étendre le culte de Baal, ou même seulement en les considérant comme des dons de Baal. Baal ne signifie pas ici le Baal chananéen ou phénicien dans le sens strict du mot, puisque Jéhu avait aboli son culte en Israël, quoique imparfaitement, IV Rois, XIII, 6. C'est une expression générale pour les idoles, comprenant les veaux d'or.

9. — *Idcirco.* Parce que Israël ne reconnaît pas que c'est Dieu qui lui a donné ces biens. — *Convertar et sumam.* אשיב ולקחתי, hébraïsme, j'enlèverai de nouveau tout ce que je lui ai donné. — *In tempore suo*, à l'époque de la moisson : Cfr. Jérém. V, 24 ; Ps. I, 3 ; Job. V, 26. « Gravior pœna est quando in tempore messis et vindemiæ speratæ fruges auferuntur, et quodammodo tentæ tolluntur e manibus. » Saint Jérôme. — *Et liberabo*, והצלתי, j'arracherai, j'enlèverai : Cfr. Gen. XXXI, 9, 16. — *Lanam meam et linum meum.* Le lin et la laine que Dieu leur permettait de récolter. *Quæ operiebant ignominiam ejus.* Les LXX ont ajouté une négation : τοῦ μὴ καλύπτειν..., ce qui a fait introduire à Houbigant, etc., une correction, מכסית, au lieu de רכסית dans l'hébreu ; mais cette correction est inutile et le texte se suit fort bien sans elle.

10. — *Et nunc.* Et maintenant, non seulement Dieu ne donnera plus rien, mais encore il châtiera Israël. — *Revelabo stultitiam ejus.* נבלות, qu'on ne lit qu'ici, indique la turpitude, la honte d'Israël. LXX : ἀκαθαρσίαν. Mais il est inutile de chercher à ce mot, avec Michaëlis, un sens obscène. Cfr. Is. XLVII, 3 ; Jérém. XIII, 26 ; Ezech. XVI, 37 ; Nah. III, 6. Tout au plus, avec Hengstenberg et Keil, serait-il possible de donner à l'hébreu le

11. Je ferai cesser toute sa joie, ses solennités, ses nouvelles lunes, son sabbat, et toutes ses fêtes.

12. Je gâterai ses vignes et ses figuiers, dont elle a dit : Voilà les salaires que m'ont donnés mes amants. J'en ferai un bois et les bêtes sauvages le dévoreront.

13. Je me vengerai sur elle des jours des Baalim, lorsqu'elle leur brûlait son encens, qu'elle mettait ses pendants d'oreilles et son collier précieux, et qu'elle courait après ses amants, et qu'elle m'oubliait, dit le Seigneur.

11. Et cessare faciam omne gaudium ejus, solemnitatem ejus, neomeniam ejus, sabbatum ejus, et omnia festa tempora ejus.

12. Et corrumpam vineam ejus, et ficum ejus de quibus dixit : Mercedes hæ meæ sunt, quas dederunt mihi amatores mei : et ponam eam in saltum, et comedet eam bestia agri.

13. Et visitabo super eam dies Baalim, quibus accendebat incensum, et ornabatur in aure sua, et monili suo, et ibat post amatores suos, et mei obliviscebatur, dicit Dominus.

---

sens de « corpus multa stupra passum ». — *In oculis amatorum ejus.* La femme adultère deviendra, même pour ses anciens amants, un objet d'horreur, dont ils se détourneront avec dégoût. Celle qui a oublié Dieu pour le monde deviendra pour le monde lui-même un objet méprisable. — *Vir non eruet eam de manu mea.* Ni l'Assyrien, ni l'Egyptien, malgré toute leur puissance. Cfr. plus bas, verset 14.

11. — *Et cessare faciam omne gaudium ejus.* Cfr. Amos, VII, 10 ; Jérém. VII, 34 ; Lament. V, 15. Tous les motifs de se réjouir que pouvait avoir Israël lui seront enlevés. משוש désigne surtout l'objet, la matière qui prête à la réjouissance ; Cfr. Is. XXIV, 8 ; XXXII, 14 ; LXV, 18, etc. — *Solemnitatem ejus,* חג les fêtes anniversaires comme celles de Pâques, de la Pentecôte, des Tabernacles. — *Neomeniam ejus ;* la nouvelle lune ; ce mot a été traduit différemment « calendæ », dans Is. I, 14. — *Sabbatum ejus.* Litt. « ses Sabbats ». — *Omnia festa tempore ejus.* מועד indique le jour de fête prescrit par la loi ou par l'usage, et où on se réunit. LXX : πάσας τὰς πανηγύρεις αὐτῆς. Cfr. Exod. XIII, 10 ; Lev. XXIII, 2, 4 ; Soph. III, 18.

12. — *Corrumpam.* Traduit d'après les LXX : ἀνιῶ. L'hébreu a : « je dévasterai » ; Cfr. Levit. XXVI, 31, 32 ; Ezech. XXX, 12. — *Vineam ejus et ficum ejus.* Dans les promesses divines, le figuier et la vigne sont souvent réunis ; III Rois, V, 5 ; IV Rois, XVIII, 31 ; Is. XXXVI, 16. Dans les menaces on ne les retrouve pas moins fréquemment réunis ; Jér. V, 17 ; Joel, I, 7, 12 ; Agg. II, 19 ; Ps. CIV, 33. Sous ces deux mots sont compris tous les fruits qui peuvent fournir une nourriture ou une boisson agréables. Ici ils désignent tous les biens possédés par Israël. — *De quibus dixit : Mercedes hæ, meæ sunt.* Il y a dans l'hébreu un jeu de mots intraduisible : Dieu détruira son figuier, תאנתה (theénâtâh), dont elle dit, c'est mon gain, אתנה (éthenâh) ; אתנה ou אתנן est, en effet, le salaire que reçoit la prostituée, Esdr. XVI, 31, 35 ; Deut. XXIII, 18. *Quas dederunt mihi amatores mei.* Même pensée que plus haut, verset 5 ; c'est aux idoles qu'Israël rapporte la cause de sa prospérité. — *Ponam eam in saltum.* Voir de semblables menaces, Is. V, 6 ; VII, 23 ; Mich. III, 12. La terre, n'étant plus cultivée, ne donnera plus que des broussailles. Les LXX, qui ont lu ליעד au lieu de ליער ont traduit εἰς μαρτύριον, ce qui ne donne pas un sens convenable aux mots qui suivent. — *Comedet eam bestia agri.* Seules les bêtes sauvages pourront y trouver leur nourriture. La dévastation complète du pays est prophétisée ici. Les LXX ajoutent tout un membre de phrase : καὶ τὰ πετεινὰ τοῦ οὐρανοῦ καὶ τὰ ἑρπετὰ τῆς γῆς. Mais c'est une glose absolument injustifiable, comme le fait remarquer saint Jérôme.

13. — *Et visitabo super eam.* Cfr. I. 4. — *Dies Baalim.* Ces jours de Baal sont les jours de fêtes qu'Israël eût dû sanctifier en l'honneur de Jéhovah, mais que, après sa chute dans l'idolâtrie, il consacrait aux Baals. Il ne faut pas voir en cet endroit l'indication de jours de fête spéciaux dédiés à Baal, outre les fêtes de Jéhovah prescrites par la loi. Israël consacre à Baal les jours que le Seigneur s'était réservés. C'est cette transgres-

14. Propter hoc, ecce ego lactabo eam, et ducam eam in solitudinem, et loquar ad cor ejus.

15. Et dabo ei vinitores ejus ex eodem loco, et vallem Achor ad aperiendam spem : et canet ibi

14. C'est pourquoi je la persuaderai et je la mènerai dans la solitude, et je parlerai à son cœur.

15. Je lui donnerai des vignerons du même lieu, et la vallée d'Achor, pour lui ouvrir l'espérance, et elle

---

sion de la loi que Dieu menace de punir. — *Quibus accendebat incensum.* L'hébreu אשל pourrrait aussi bien, d'après quelques interprètes, se rapporter à ימים, jours. Les LXX ont aussi : ἐν αἷς ἐπέθυον αὐτοῖς. De même le Targum הקטיר dit Rosenmüller, qui se dit d'abord de l'encensement, Ezech. VI, 13 ; VIII, 11 ; XVI, 18 ; peut aussi s'appliquer à un sacrifice quelconque, Levit. I, 9 ; XIII, 15 ; Cfr. aussi III Rois, XXII, 44. — *Ornabatur inaure sua.* נזמיה est l'anneau des narines, Gen. XXIV, 22 ; Isaïe, III, 21 ; Ezech. XVI, 12. Les femmes et même les hommes, dit Reuss, s'appuyant sur Jug. VIII, 24, portaient des anneaux d'or au nez et aux oreilles. — *Et nonili suo.* חליתה ne se lit que dans deux autres endroits, Prov. XXV, 12 ; Cant. VII, 2. Ce n'est pas en l'honneur des idoles que les femmes d'Israël se paraient de ces bijoux, c'est plutôt, dit Keil, pour exciter l'admiration de leurs amants. — *Ibat post amatores suos...* Israël va après les vanités de l'idolâtrie et oublie Dieu qui doit être son tout. C'est de même que Dieu se plaint de son peuple dans Jér. XXIII, 27 ; Cfr. Jug. III, 7 ; I Rois, XII, 9, 10 ; Jer. II, 32 ; III, 20 ; XIII, 25 ; XVIII, 15 ; Ezech. XXII, 12, XXXIII, 35 ; Is. XVII, 10 ; Ps, XI, 17, L, 22 ; LXXVIII, 11 ; CVI, 13, 21. — *Dicit Dominus.* נאם יהוה. Cette formule annonce, dit Delitzsch, le décret irrévocable du jugement. On la rencontre pour la première fois dans Gen. XXII, 16. C'est chez Jérémie et Ezéchiel qu'on la trouve le plus souvent.

14. — Suivant l'usage des prophètes, les promesses succèdent brusquement et sans transition aux menaces ; Cfr. plus haut, I, 10. — *Propter hoc.* לכן peut se traduire « cependant », comme Jér. XVI, 14 ; XXX, 16 ; Ezéch. XXXIX, 25. Mais la plupart des commentateurs, Keil, Schmoller, etc., lui laissent le sens que donnent la Vulgate et les LXX. Mais pourquoi alors employer cette expression ? Selon Rosenmüller, etc., Dieu, voyant que le châtiment est inefficace, essaye d'un autre moyen ; il va, pour réussir, substituer à la douceur à la sévérité. Suivant Ménochius, etc., ce « propter hoc » signifie qu'Israël puni se repentira, et qu'alors Dieu lui témoignera sa bonté. A cause de cette extrême misère, la miséricorde divine s'émeut, dit Pusey. Dieu nous sauve parce que nous sommes si profondément tombés. Il prépare l'âme par les épreuves à demander merci ; et, comme le châtiment stupéfie sans attendrir, il change sa colère en miséricorde et parle au cœur que, pour son salut, il a broyé. — *Lactabo eam.* מיפתיה, je la persuaderai ; Cfr. III Rois, XXII, 20, 22. Par de douces paroles je la persuaderai d'abandonner ses amants et de rentrer en grâce avec moi. Les LXX traduisent mal : πλανῶ αὐτήν. La Vulgate rend bien l'hébreu, pourvu qu'on ne prétende pas, avec Tirin et Sacy, qu'au sens littéral « lactabo » signifie « je l'allaiterai » ; il faut avec saint Jérôme, Ribera, Ménochius, etc., donner au mot le sens de persuader. « Lacto est verbum frequentativum a lacio ; ejus significatio patet et compositis, allicio, illicio, pellicio. » Menochius. — *Et ducam eam in solitudinem.* Comme autrefois lors de la sortie d'Egypte ; Cfr. Deut. VIII, 2 ; Jér. II, 2, 6. Dieu semble donc promettre à son peuple une nouvelle délivrance et une possession nouvelle de la terre promise ; telle est l'interprétation de saint Jérôme, Liveleus, Rosenmüller, etc. Ce n'est pas une punition qu'il annonce, mais la rédemption de l'esclavage. Ce qui a eu lieu autrefois se reproduira, dans tout ce qui est essentiel, au temps à venir. L'Egypte, dit Keil, est la figure du pays d'esclavage où Israël a été opprimé par les puissances païennes. Le désert indique une période ou état d'épreuve, Cfr. Deut. VIII, 2-6, pendant lequel le Seigneur essaye pour ainsi dire son peuple. De même la terre promise est la figure de l'héritage annoncé par le Seigneur à son Eglise. Quelques commentateurs, Nicolas de Lyre, Tirin, etc., voient même dans ses mots une prophétie de la fondation de l'Église. Pour Ribera, c'est l'annonce de la conversion des Juifs à la fin des siècles. — *Et loquar ad cor ejus.* Je la consolerai ; Voir la note sur Is. XL, 2. Cfr. aussi Gen. XXXIV, 3.

15. — *Et dabo*, et je lui rendrai. — *Vinitores ejus*, Hébr. את כרמיה, « ses vignes ». On sait qu'elles étaient très abondantes en Palestine. Tous les biens d'Israël sont désignés par ce mot, qui désigne souvent Israël lui-même. S. Jérôme a lu probable-

chantera là comme aux jours de sa jeunesse, et comme au jour où elle sortit de l'Egypte.

16. Ce sera en ce jour, dit le Seigneur, qu'elle m'appellera son époux, et qu'elle ne m'appellera plus Baali.

17. J'ôterai le nom de Baal de sa bouche, et elle ne se souviendra plus de ce nom.

18. En ce jour-là, je ferai pour eux alliance avec la bête sauvage, l'oiseau du ciel, le reptile sur la terre; je briserai l'arc, le glaive et la guerre dans le pays, et je les ferai dormir avec sécurité.

19. Je te fiancerai à moi pour ja-

juxta dies juventutis suæ et juxta dies ascensionis suæ de terra Ægypti.

16. Et erit in die illa, ait Dominus : vocabit me : Vir meus : et non vocabit me ultra : Baali.

17. Et auferam nomina Baalim de ore ejus, et non recordabitur ultra nominis eorum.

18. Et percutiam eum eis fœdus in die illa, cum bestia agri, et cum volucre cœli, et cum reptili terræ, et arcum, et gladium, et bellum conteram de terra : et dormire eos faciam fiducialiter.

19. Et sponsabo te mihi in sem-

---

ment : « Kormeâ », au lieu de « Kerâmeâ » Cfr. les mêmes promesses, Is. LXV, 1; Jér. XXXI, 5; Am. IX, 14; LXX : τὰ κτήματα αὐτῆς. Les vignerons désignent, d'après Nicolas de Lyre, Ménochius, Tirin, etc., les apôtres. « Isti sunt Apostoli qui vinum doctrinæ Christi fidelibus propinaverunt : propter quod Salvator dicit de seipso, Johan. XV, *Ego sum vitis vera*, etc. Et istud vinum *germinat virgines*, Zach. VII. Et isti vinitores fuerunt ex eodem loco, quia nati in Judæa, sicut et Christus. » Nicolas de Lyre. — *Ex eodem loco ;* מִשָּׁם, du désert, dont il vient d'être question. Aussitôt qu'Israël en sera sorti, Dieu lui rendra ses biens. D'autres traduisent : « dans le temps où », comme Ps. CXXXI, 17; Jug. V, 11; Is. XLVIII, 16. « Hoc igitur prophetalis sermo promittit, quod principes hujus vineæ exeuntes de gentibus et de captivitate hostium, de ipso sint genere Judæorum. » S. Jérôme. — *Et vallem Achor.* V. la note sur Josué, VII, 24. Pour Saadias suivi par Nicolas de Lyre et Reuss, il faut traduire la vallée du trouble ou de tristesse. Tout en maintenant la traduction par un nom propre, on reconnaîtra qu'il y a ici une allusion aux circonstances qui méritèrent à cette vallée le nom d'Achor ou trouble. Les mots suivants l'indiquent bien en effet. — *Ad aperiendam spem.* לְפֶתַח תִּקְוָה, « en porte d'espérance ». LXX : διὰ τὴν πόνεσιν αὐτοῖς. La vallée d'Achor est à l'entrée de la terre promise. La tristesse qu'y avaient éprouvée les Israélites, à la suite du crime d'Achan, y fut changée en joie par la victoire de Josué sur Haï, Jos. VIII, qui leur fit espérer la conquête prochaine de la terre de Chanaan. Il en sera de même encore. Le Seigneur fera de la vallée du trouble une porte d'espérance, c'est-à-dire que, même dans sa colère, il manifestera sa miséricorde en pardonnant aux pécheurs pleins de repentir, et les unira plus intimement à lui. — *Et canet ibi juxta dies juventutis suæ...* Cfr. Exod. XV, 21. La joie du peuple se manifestera par des chants d'allégresse, comme lors de la sortie de l'Egypte. Keil soutient que עָנָה n'a pas ici le sens de chanter, mais celui de répondre; mais il revient au sens généralement admis, car, suivant lui, Israël répondra au Seigneur par un chant de louanges et de remerciement. LXX : καὶ ταπεινωθήσεται ἐκεῖ.

16. — *In die illa*, à l'époque de la délivrance. — *Ait Dominus*, V. plus haut, v. 13. — *Vocabit me : Vir meus; non vocabit me ultra: Baali.* אִישׁ et בַּעַל signifient également mari, mais ce dernier mot signifie aussi maître. « Cette phrase contient encore un jeu de mots. Le maître, en hébreu, se dit Ba'al, mot qui est ici à double entente. Il y a d'abord la différence des rapports indiqués par les mots d'époux et de maître, et il y a en second lieu l'antithèse du vrai et du faux Dieu. » Reuss.

17. — *Auferam nomina Baalim de ore ejus...* Israël, rentré en grâce avec Dieu, oubliera tellement le culte des faux dieux, auquel il s'était autrefois livré, qu'il ne se souviendra même plus des noms de ses idoles; Cfr. Exod. XXIII, 13; Zach. XIII, 2; Ezech. XXXVI, 24, 26; XXXVII, 23.

18. — *Et percutiam fœdus cum eis in die illa, cum bestia agri.* Litt. « Je leur ferai un traité... au sujet des animaux... » Je les mettrai à l'abri des attaques non seulement

piternum, et sponsabo te mihi in justitia, et judicio, et in misericordia, et in miserationibus.

20. Et sponsabo te mihi in fide: et scies quia ego Dominus.

21. Et in erit in die illa: Exaudiam, dicit Dominus, exaudiam cœlos, et illi exaudiet terram.

22. Et terra exaudiet triticum,

mais; je serai ton fiancé dans la justice, le jugement, la compassion et la miséricorde.

20. Je te fiancerai à moi dans la fidélité, et tu sauras que je suis le Seigneur.

21. En ce jour-là, j'exaucerai, dit le Seigneur, j'exaucerai les cieux, et ils exauceront la terre.

22. La terre exaucera le blé, le

---

des hommes, mais encore des animaux féroces, que j'obligerai à ne point leur nuire. Cfr. Job. v, 23; Lévit. xxvi; 6; Is. xi, 6; Ezéch. xxxiv, 25. — *Bestia... volucre... reptili.* Ici, comme Gen. ix, 2, les trois classes d'animaux qui peuvent être dangereux pour l'homme sont mentionnées. Les bêtes des champs sont les animaux féroces, et ceux qui volent les fruits de la terre. Les oiseaux des cieux sont les oiseaux de proie. Les reptiles comprennent tous les animaux qui se meuvent avec agilité. Keil. — *Arcum et gladium et bellum conteram de terra.* La paix sera assurée et on n'aura plus besoin d'armes pour se défendre. Les promesses du Lévitique, xxvi, 3 et suiv., s'accompliront; Cfr. Is ii, 4, xi, 6 et suiv., xxxv, 9; Ezéch. xxxiv, 25 et suiv.; Zach. ix, 10. Plusieurs commentateurs voient dans ces paroles une prophétie de l'Eglise. — *Et dormire eos faciam fiducialiter.* Cfr. Mich. iv, 4.

19. *Et sponsabo te mihi in sempiternum.* Dieu traitera de nouveau Israël en épouse aimée; en d'autres termes, il lui rendra son affection. Cette alliance ne sera jamais rompue. Ces mots sont une figure de l'alliance de Dieu avec son Eglise. — *In justitia et judicio.* צדק et משפט sont souvent réunis dans les livres saints. Le premier mot dénote, dit Keil, la justice subjective, comme attribut de Dieu ou de l'homme; le second désigne la justice objective dans son exécution par le jugement ou dans son exercice actuel. Dieu s'allie à l'Eglise par la justice et le jugement en la purifiant de toutes les souillures qu'elle pourrait encore avoir. Suivant Grotius et Tirin, c'est la bonté de Dieu manifestée par ses bienfaits qui serait désignée ici par צדק. La première interprétation est préférable. — *In misericordia et in miserationibus.* L'amour et la bonté de Dieu pour son Eglise sont le second caractère de la nouvelle alliance.

20. — *In fide.* אמונה, la fidélité que doivent se garder les époux. Quelques commentateurs l'entendent seulement de Dieu et non pas de l'homme, comme Ps. lxxxviii, 25. Dieu tiendra fidèlement ses promesses. De son côté l'Eglise tiendra aussi les siennes; Cfr. Apoc. ii, 10. La triple répétition du mot « Sponsabo » dans les vers. 19 et 20 paraît à Pusey une allusion au mystère de la Sainte-Trinité. Notre-Seigneur, dit-il, d'après Rupert, s'est fiancé trois fois l'Eglise, d'abord par son incarnation, ensuite par sa passion, enfin par l'effusion du Saint-Esprit au jour de la Pentecôte. — *Et scies quia ego Dominus.* Litt. « Et tu connaîtras Jéhovah. » V. plus haut, verset 7 et Jérém. xxxi, 32-34. Cette connaissance réelle de Dieu est la conséquence de l'union avec lui. Celui qui connaît Dieu, dit Hengstenberg, ne peut pas manquer de l'aimer et de lui être fidèle.

21. — *Et erit in die illa.* Dans cette période de félicité dont il est question depuis le verset 14. — *Exaudiam,* אענה, « je répondrai, j'écouterai », doit être pris absolument, disent Rosenmüller, Keil, etc. Cfr. Isaïe, lviii, 9. Dieu écoutera toutes les prières que lui adressera son Eglise, et, à la suite de cela, toutes les bénédictions du ciel et de la terre se répandront sur le peuple favorisé. — *Exaudiam cœlos et illi exaudient terram.* Il y a, dans ce verset et dans le suivant, toute une série de prosopopées. Le ciel demande à Dieu la permission de distribuer la pluie à la terre altérée, et le ciel exauce la terre en lui envoyant les pluies qui vont lui rendre sa fécondité. Cfr. Deut. xxxiii, 28; Is. xxx, 23; lv, 10.

22. — *Terra exaudiet triticum...* La terre à son tour donnera toutes ses productions. — *Et hæc exaudient Jezrahel.* Le ciel et la terre exauceront les vœux d'Israël, qui, appelé autrefois d'un nom de mauvais augure « Dieu disperse », est nommé maintenant encore Jezrahel, mais dans le sens favorable de ce mot, « Dieu sème ». Ce nom désigne maintenant la nation à laquelle Dieu a pardonné et qu'il a réunie à lui.

vin, et l'huile, et eux exauceront Jezrahel.

23. Je les sèmerai pour moi dans cette terre; et j'aurai miséricorde pour celle qui était Sans-miséricorde.

24. Et je dirai à Non-mon-peuple : Tu es mon peuple; et il me dira : Tu es mon Dieu.

et vinum, et oleum : et hæc exaudient Jezrahel.

23. Et seminabo eam mihi in terra : et miserebor ejus, quæ fuit Absque misericordia.

24. Et dicam Non populo meo : Populus meus es tu; et ipse dicet : Deus meus es tu.

CHAPITRE III.

Nouveau mariage symbolique du prophète (ỳ 1-3). — Explication de cet acte, ce qu'il signifie (ỳ 4-5).

1. Et le Seigneur me dit : Va, et aime encore une femme, qui est aimée d'un autre et qui est adul-

1. Et dixit Dominus ad me : Adhuc vade, et dilige mulierem dilectam amico et adulteram : si-

---

Voilà, comme le fait remarquer Ackermann, après Jérôme Guadulapensis, quel est le sens littéral de ce passage. Mais, en l'interprétant allégoriquement, on peut y voir, avec Castro, la promesse des biens spirituels dont Dieu comblera son Eglise.

23. — *Et seminabo eam mihi in terra.* Nouvelle allusion au mot Jezrahel. Dieu rendra la race d'Israël féconde dans le pays qu'il a donné à son peuple; Cfr. Jer. XXXI, 27. Remarquons pourtant que le texte ne dit pas : « dans leur terre », mais « dans la terre ». Cfr. Ps. II, 8. — *Et miserebor ejus quæ fuit absque misericordia.* V. 1, 6. LXX : καὶ ἀγαπήσω τὴν οὐκ ἠγαπημένην. Comme Israël a changé de conduite, Dieu aura pitié de lui.

24. — *Et dicam... Populus meus es tu.* Parce qu'il a répudié le culte des idoles et qu'il obéit aux ordres divins. — *Et ipse dicet : Deus meus es tu.* Saint Paul cite cet endroit, Rom. IX, 25. Tobenz, Ackermann, etc., pensent que ces deux derniers versets se rapportent, pour le sens littéral, au retour des dix tribus de la captivité d'Assyrie. Ils refusent d'y voir une prophétie regardant le nouveau Testament et l'état des Juifs au temps de Notre-Seigneur. Au contraire, S. Jérôme, Rupert, Nicolas de Lyre, Haymon, Tirin, Menochius, y voient une prédiction de l'Eglise catholique et de sa merveilleuse propagation à travers le monde. « Et illa meretrix, quæ Deo fuerat copulata... videat propter semen Dei mutata esse rerum vocabula, et in Christi fide consecutam misericordiam... Ex quo prospicimus posse universa quæ dicta sunt referri et ad decem tribus quæ Israel vocantur,... et ad omnem gentem Judaici nominis. De exauditione cœli et terræ, et frumenti, vini et olei, et Jezrahel, hoc quidam sentiunt, quia postquam Christus advenerit, omnia suo currant ordine et utilitati hominum cuncta deserviat creatura, ut ab initio condita est. Quæ omnia Judæi et nostri Judaizantes post antichristum in fine mundi corporaliter præstolantur. » S. Jérôme.

3. Ordre donné au Prophète de prendre une femme adultère (III).

CAP. III. —« Depuis que l'oracle précédent a été rendu, l'immoralité et l'infidélité se sont, si c'est possible, accrues et refusent de céder. Le lien de l'amour et de la fidélité a été rompu par la communauté, qui, comme une adultère, a fui son époux et s'est livrée à son amant. La nécessité d'un châtiment plus prompt et plus sévère s'est donc augmentée. Et pourtant le prophète reçoit l'ordre d'aimer encore une telle femme, même après qu'elle s'est séparée de lui par l'adultère. A première vue, il y a là un ordre terriblement énigmatique : car, qui peut aimer une femme qui s'est enfuie, et lui prodiguer son amour et ses soins, même contre sa volonté ? Sans doute, dans ce cas, les hommes penseront que leur amour est épuisé et qu'on ne peut plus le leur demander. Mais le prophète, qui a en-

cut diligit Dominus filios Israel, et ipsi respiciunt ad deos alienos, et diligunt vinacia uvarum.

2. Et fodi eam mihi quindecim

tère, de même que le Seigneur aime les fils d'Israël, tandis qu'ils mettent leur confiance aux dieux étrangers, et qu'ils aiment le marc du vin.

2. Je me l'achetai quinze pièces

---

trevu des reflets de l'inépuisable amour de Dieu et de ses ressources, pense différemment. Quoique profondément blessé au cœur, il comprend ce qu'il faut faire pour satisfaire aux demandes de la volonté divine, et il reçoit de nouveau chez lui la femme fugitive ; mais il la renferme dans une prison étroite et silencieuse, loin de toute société, sans amant ni époux, non par haine, mais par véritable amour, pour la détacher, même par force, de sa vie antérieure, et pour pouvoir peut-être ainsi la réformer véritablement. De même la communauté, le peuple d'Israël sera confiné pour longtemps, comme dans la tristesse, la désolation et le silence, dans l'exil, où il perdra tous les appuis et tous les encouragements de sa vie précédente, immorale et infidèle. La période de réforme, où il reviendra au véritable amour, n'arrivera pas avant que la peine ait été subie. Tout cela est encore exprimé avec une brièveté extrême et avec mystère, et les explications qui y sont mêlées n'ont qu'un caractère avant-coureur et sont d'une vivacité peu satisfaisante. » Ewald.

Sur ce chapitre, citons le travail spécial de J.-G. Lackemacher, Commentatio de Hosea uxorem certo pretio sibi comparante, dans Observationes philologicæ, pars IV, obs. 4[a], p. 74 et suiv.

1. — Après les consolations, le prophète revient aux avertissements comminatoires. — *Adhuc vade.* לֵךְ, va. S. Jérôme a suivi les LXX : ἔτι πορεύθητι. — *Dilige mulierem.* Le Seigneur ne dit pas à Osée, comme au chap. I, 2, « sume », mais dilige ». L'on conclut de là que sa femme a été adultère, depuis son mariage. On en conclut aussi avec raison au caractère purement symbolique de l'ordre divin. — *Dilectam amico.* רֵעַ signifie plutôt compagnon, ici compagnon de lit, époux ; c'est la femme d'Osée ; Jer. III, 20. Pour quelques commentateurs parmi lesquels Tirin, cette femme est différente de Gomer. Le symbolisme reste toujours le même dans les deux cas. LXX : ἀγαπῶν πονηρά. — *Et adulteram.* L'amour de son mari pour elle augmente encore son crime. — *Sicut diligit Dominus filios Israel.* L'amour de Jéhovah pour Israël est si grand que Dieu ose le comparer à celui que garde un mari pour son épouse impudique et adultère. Cfr. plus bas, IX, 15 ; Deut. VII, 8 ; X, 15. — *Et ipsi respiciunt ad deos alienos.* Malgré cet amour extrême que Dieu lui porte, Israël lui préfère les idoles. « Ne putemus dilectionem prophetæ in adulteram aliud quid significare, quam Dei dilectionem in filios Israel. Ergo quod propheta diligit adulteram, et tamen non ei matrimonio copulatur, nec fornicatione conjungitur, sed tantum diligit delinquentem, typus Dei est, qui filios Israel pessimos diligit, qui quum diligantur a Domino, ad deos alienos, idolaque respicient. » S. Jérôme. — *Et diligunt vinacia uvarum.* Cette traduction, qui est spéciale à la Vulgate, ne rend pas bien אֲשִׁישֵׁי. Nicolas de Lyre, etc., ont traduit ce mot par bouteilles, tonneaux, vases contenant du vin, en le rapportant à la racine שֵׁשׁ, six. Rosenmüller, Wünsche, etc., rejettent avec raison cette interprétation. L'opinion de Drusius et de Rosenmüller, qui font dériver le mot de אֵשׁ, feu, n'est pas plus soutenable. Il vient plutôt, disent Gesenius, Wünsche, Ewald, etc., de la racine inusitée, אָשַׁשׁ, presser, et désigne des gâteaux, II Rois, VI, 19, I Paral. XVI, 3 ; Cant. II, 5, faits avec des raisins pressés d'une certaine manière. Les LXX ont bien traduit : πέμματα μετὰ σταφίδος, gâteaux faits de raisin séché au soleil. Ces gâteaux étaient offerts aux idoles dans les fêtes des Phéniciens, fêtes empruntées à leurs voisins par les Israélites ; Cfr. Jerem. VII, 18. « Ces gâteaux de raisin, agréable aliment bien connu dans les pays vignobles, ne sont jamais offerts à Dieu dans le culte mosaïque ; mais comme il appert de ce passage et comme c'est de soi-même assez vraisemblable, ils étaient employés en Chanaan dans les sacrifices païens. Ils peuvent être aussi considérés comme un symbole bien approprié de la séduction que le paganisme exerçait sur Israël, et aussi comme une figure du péché en général, Prov. IX, 17. » Ewald. Dieu condamne donc ici, sous une image, l'idolâtrie d'Israël.

2. — *Et fodi.* « Je la fouis », pour « je l'achetai ». Sacy. וָאֶרְכָּהָ vient de כָּרָה, creuser, acquérir en creusant, de là acquérir en général, ou acquérir par commerce : Job. VI, 27 ; XL, 30. LXX : ἐμισθωσάμην. « Sin autem legerimus « conduxi », adulterae pro-

d'argent, et un corus et demi d'orge.

3. Et je lui dis : Tu m'attendras durant longtemps, tu ne te débaucheras pas, tu ne seras à aucun homme, et je t'attendrai moi-même.

4. Parce que les fils d'Israël seront pendant longtemps sans roi,

argenteis, et coro hordei, et dimidio coro hordei.

3. Et dixi ad eam : Dies multos expectabis me : non fornicaberis, et non eris viro : sed et ego expectabo te.

4. Quia dies multos sedebunt filii Israel sine rege, et sine principe,

---

tium est, non ut cum propheta dormiat, sed ut contenta mercede sua adulterare desistat, nec passim cæteris copuletur. » S. Jérôme. Ce sens est plus conforme au texte que celui qu'adopte la Vulgate. S. Jérôme, en le choisissant, a voulu continuer l'allégorie avec la vigne, qui est l'image d'Israël dans les livres saints. Mais cette métaphore paraît étrangère à ce passage. Le sens d'acquérir ou d'acheter est, en effet, confirmé par ce que nous savons des mœurs des anciens Hébreux ; Cfr. Gen. XXIX, 18, 27 ; XXXIV, 12 ; Exod. XXII, 16 ; I Rois, XVIII, 23, 25 ; II Rois, III, 14. Aben-Ezra donne une autre explication moins bonne : « Et je la connus ». — *Quindecim argenteis.* Probablement quinze sicles d'argent ; le mot sicle est souvent omis dans les comptes. Keil. On ne peut dire quelle est leur valeur dans cet endroit. 3.000 sicles font un כִּכָּר ou un talent. Exod. XXXVIII, 24 et suiv. Cfr. Ezech. XLV, 12. — *Et coro hordei.* וְחֹמֶר שְׂעֹרִים. LXX : γομὸς. Le chomer, que les modernes appelaient בֹּר, était la plus grande mesure pour les solides, III Rois, V, 2 ; Ezech. XLV, 11 ; il contenait dix bath, V. Ezech, XLV, 14 Cfr. Josèphe, Antiq. XV, IX, 2. — *Et dimidio coro hordei.* וְלֶתֶךְ שְׂעוֹרִים. Le letech est la moitié du chomer et contient cinq bath. Les LXX traduisent νέβελ οἴνου, on ne saurait dire pourquoi. Le prophète donne quinze sicles d'argent et quinze bath ou éphas d'orge. Il est, dit Keil, assez naturel de supposer, surtout si l'on se reporte à IV Rois, VII, 1 ; XVI, 10, qu'à cette époque l'éphа d'orge valait un sicle. Dans ce cas, le prix total équivaudrait exactement à la somme pour laquelle, Exod. XXI, 32, il était possible d'acheter un esclave, et qui était payée moitié en argent, moitié en orge. Le prix auquel le prophète obtient la femme devait probablement indiquer la condition servile dont Jéhovah avait tiré Israël pour en faire son peuple. Si le prophète ne donne pas pour la femme plus que le prix d'un esclave, Exod. l. c., Zach. XI, 12, et s'il solde la moitié de la somme en nature, avec de l'orge, nourriture généralement méprisée dans l'antiquité, « vile hordeum », V. Nombr. V, 15, c'est pour peindre d'une manière plus frappante l'abaissement de la femme. « Non vescitur cibo hominum, frumento et legumine, sed hordeo irrationabilium jumentorum. Unde et in lege mulier, quæ a marito accusatur adulterii, in potatione τοῦ ἐλέγχου, id est convictionis ; quando arguitur in peccato, farinam accipit hordei ; quæ enim imitata est equos et mulos, quibus non est intelligentia, equorum atque mulorum sustentatur alimentis. » S. Jérôme.

3. — Le contrat entre le prophète et sa femme est ici annoncé : il ne s'agit pas entre eux d'un mariage déjà contracté et où la femme s'engage à ne plus manquer à ses promesses ; elle devra seulement rester seule durant un assez grand nombre de jours. — *Dies multos expectabis me.* Litt. « Durant de nombreux jours, tu te tiendras pour moi » ; c'est-à-dire tu seras à moi seule, et tu n'auras de rapports avec aucun homme. Il n'y a point ici d'allusion à la loi relative au mariage de la femme captive, Deut. XXI, 13. Les mots suivants confirment, en effet, l'interprétation proposée. — *Non fornicaberis et non eris viro.* Tu resteras dans la continence. LXX : οὐδὲ μὴ γένῃ ἀνδρὶ ἑτέρῳ. « Quando absolute dicitur : non eris viro, intelligimus quod nulli jungatur omnino, et absque coitu maritali sit. » S. Jérôme. — *Sed et ego expectabo te.* « Nec mihi, viro a quo conducta es, legitime conjungeris. Ostendit quod interim modo idolis non serviat, nec tamen habeat Deum, sed et amatoribus et viro spoliata sit. » S. Jérôme. Suivant quelques commentateurs, ces mots sont une promesse faite par l'époux de rester fidèle à son épouse et de lui rendre un jour ses faveurs. Ils appuient leur interprétation sur la promesse contenue au verset 6.

4. — L'allégorie des trois versets précédents va maintenant être expliquée. — *Quia.* Dieu va donner la raison de l'allégorie qui précède. — *Dies multos sedebunt.* Israël sera en deuil pendant longtemps. — *Filii Israel.* Les dix tribus, V. verset 1. — *Sine rege et sine principe.* Le royaume sera.

et sine sacrificio, et sine altari, et sine Ephod, et sine Theraphim.

5. Et post hæc revertentur filii Israel, et quærent Dominum Deum suum, et David regem suum : et pavebunt ad Dominum, et ad bonum ejus in novissimo dierum.

sans prince, sans sacrifice, sans autel, sans Ephod, et sans Théraphim.

5. Et après cela les fils d'Israël reviendront, et ils chercheront le Seigneur leur Dieu, et David leur roi : et dans les derniers jours ils seront émus à l'approche du Seigneur et de sa grâce.

---

détruit ; il n'aura plus ni rois ni grands ; Cfr. Jerem. XLIX, 38 ; Amos, I, 15. — *Sine sacrificio*. Le culte religieux légitime sera détruit en même temps que le gouvernement civil. זבח, qui, III Rois, XII, 32, désigne le sacrifice offert aux idoles, s'entend ici, comme la plupart du temps, du sacrifice offert à Jéhovah. Le Targum interprète avec raison ce mot dans le sens que nous lui donnons ici avec la grande majorité des commentateurs. — *Sine altari*. מזבח est le monument consacré à un culte idolâtrique. Ces monuments étaient érigés en l'honneur de Baal, Ex. XXIII, 24 ; à cause de cela la loi défend de les ériger, Lev. XXVI, 1 ; Deut. XVI, 22 ; Cfr. III Rois, XIV, 23 ; malgré cela ils étaient très répandus dans le royaume d'Israël, IV Rois, III, 2 ; X, 26-28 ; XVII, 10. Les rois idolâtres de Juda en avaient aussi élevé, III Rois, XIV, 24 ; IV Rois, XVIII, 4 ; XXIII, 14 ; II Paral. XIV, 2 ; XXXI, 1. LXX : οὐδὲ ὄντος θυσιαστηρίου, traduction suivie par S. Jérôme ; ailleurs les LXX traduisent le mot hébreu par στήλη, Gen. XXVIII, 18 ; XXXV, 20, etc. — *Sine Ephod et sine Theraphim*. Sur l'Ephod, V. Exod. XXVIII, 6-14. Sur les Theraphim, V. Gen. XXXI, 19, et IV Rois, XXIII, 24. L'Ephod a servi parfois à des usages idolâtriques, Jug. VIII, 27 ; XVII, 5. Mais Ephod et Theraphim n'étaient pas seulement, dit Keil, employés au culte ; ils sont aussi mentionnés comme moyens utilisés pour chercher l'avenir. L'Ephod servait à interroger la volonté de Dieu, I Rois, XXIII, 9 ; XXX, 7, et aussi à interroger les faux dieux. Jug. XVII, 5 ; XVIII, 5. Quant aux Theraphim, c'étaient, dit Keil, des pénates, qu'on adorait comme produisant la prospérité terrestre et comme des divinités révélant l'avenir. Archéologie biblique, § 90. Le prophète mentionne des objets employés au culte de Jéhovah et à celui des idoles, parce qu'ils étaient ainsi utilisés en Israël, et en plus pour montrer au peuple que le Seigneur détruirait aussi bien son culte que celui des idoles. L'idolâtrie de la nation cessera par la ruine de son gouvernement et, une fois en exil, elle aura en horreur les faux dieux qui l'ont réduite à l'extrémité où elle est tombée. Au lieu de Théraphim, les LXX ont : δήλων. Ils ont peut-être compris sous ce nom les Urim et Thummim, qu'ils ont traduits de même, Nombr. XXVII, 21 ; I Rois, XXVIII, 6. Cette prédiction a été accomplie lors de la déportation des dix tribus en Assyrie. Le verset suivant prouve bien qu'il ne s'agit ici que du royaume d'Israël et non de celui de Juda.

5. — Les menaces sont de nouveau atténuées par la promesse de meilleurs temps. — *Post hæc*, après un temps assez long, V. verset 4. — *Revertentur filii Israel*, ils reviendront de l'exil, ou, ils reviendront à leur Dieu ; Cfr. plus bas, VI, 1 ; Lam. III, 40, V, 21 ; Isaïe, X, 21. — *Et quærent Dominum Deum suum*. V. Plus bas, V, 15 ; Jer. L, 3. Ils cherchent à rentrer en grâce avec Jéhovah, leur Dieu. — *Et David regem suum*. Les dix tribus ne formeront plus un royaume séparé. David désigne ici le Messie, comme le disent avec raison Rosenmüller, etc. Cfr. Ezech., XXIV, 23 ; XXXVII, 24 ; Jer. XXX, 9. Targum : « Ils obéiront au Messie, fils de David, leur roi ». C'est du reste l'explication généralement suivie. Sanctius prétend à tort qu'il peut être question ici de Zorobabel. Les mots qui terminent le verset « à la fin des jours », ne laissent pas place, en effet, à cette interprétation. — *Pavebunt ad Dominum*. Ils imploreront le secours de Jéhovah, qu'ils auront appris à redouter. C'est ainsi que Virgile s'exprime :

Ne trepidare meas, Teucri, defendere naves.

Eneid. IX, 114. — *Et ad bonum ejus*. Non pas la bonté de Dieu, mais sa grâce et ses faveurs. Peut-être y a-t-il ici allusion au temple comme le dit Jarchi ; Cfr. Deut. III, 25. V. aussi Jer. XXXI, 12. — *In novissimo dierum*. Au temps du Messie, suivant l'interprétation de Kimchi ; Is. II, 2 ; Cfr. Jer. XXIII, 20 ; Joel, III, 1 et suiv. Abarbanel et tous les docteurs juifs expliquent de même cette expression. Ribera semble d'abord penser qu'il s'agit ici du second avènement du Messie ; mais à la fin de sa longue discussion, il revient à l'opinion commune.

CHAPITRE IV.

Substance et sommaire de toute la menace qui suit (℣ 1-5). — La destruction de la nation, en tant que royaume, est annoncée (℣ 6-10). — Description de la conduite idolâtrique du peuple (℣ 11-14). — De là résulte la prédiction de la destruction inévitable des dix tribus (℣ 15-19).

1. Ecoutez la parole du Seigneur, fils d'Israël, car le Seigneur est en procès avec les habitants de la terre; parce qu'il n'y a pas de vérité, il n'y a pas de miséricorde, il n'y a pas de science de Dieu sur la terre.

1. Audite verbum Domini, filii Israel, quia judicium Domino cum habitatoribus terræ : non est enim veritas, et non est misericordia, et non est scientia Dei in terra.

Menochius et Tirin admettent qu'il est question, dans ce passage, de la fin du monde. Cette opinion ne paraît pas admissible. « A la fin des jours » est synonyme des jours nombreux du verset 4. « Ego postquam defecit princeps de Juda, et dux de femoribus ejus, et Herodes alienigena et proselytus suscepit imperium, intelligimus venisse cui regnum repositum est, et ipse erat exspectatio gentium. » S. Jérôme.

II. — L'IMPIÉTÉ D'ISRAEL, SON CHATIMENT, SA DÉLIVRANCE FINALE (IV-XIV)

L'impiété d'Israël, exposée plus haut sous l'allégorie d'un adultère, est ici exposée avec plus de détails, avec toutes ses conséquences, la dépravation morale des dix tribus, et le châtiment qu'amèneront toutes ces fautes, c'est-à-dire la destruction du royaume et la condamnation du peuple. De nombreuses allusions à Juda sont faites en même temps. Vient ensuite une invitation pressante à revenir à Dieu, puis une promesse. Dieu aura pitié des convertis et renouvellera alliance avec eux.

1. Dépravation d'Israël et châtiment auquel elle l'expose. IV-VI, 3.

On peut diviser cette section en deux parties, commençant chacune par la formule « audite », IV, 1; V, 1: mais il faut convenir cependant que le sujet traité dans toute la section est bien le même dans ces deux endroits. Ewald prolonge cette première section jusqu'à VI, 11, et donne au tout le titre de discours.

Ce chapitre a été traduit et annoté par A.-J. Arnoldi, dans Blumen althebraischer Dichtkunst, Giesen, 1809. Le prophète s'adresse à tous les habitants d'Israël.

1. — *Audite verbum Domini.* Ecoutez la parole que Jéhovah vous fait entendre par mon entremise; Cfr. IV Rois, XX, 16; Is. I, 10; XLVIII, 1. — *Filii Israel.* Les membres des dix tribus, comme plus haut, I, 4 et suiv., III, 4, 5, plus bas, verset 15, et V, 1. — *Quia judicium Domino cum habitatoribus terræ.* Le Seigneur a un procès avec les habitants de ce pays d'Israël. V. plus bas, XII, 3; Jer. II, 9; il va les accuser et les juger. Mich. VI, 2, parce que toutes les vertus ont disparu de ce royaume. — *Non est enim veritas.* Ils ne disent ni ne pratiquent la vérité, mais s'adonnent au mensonge et au parjure, comme dit le verset 2. Cfr. Is. LIX, 14, 15; Jérém. V, 1; VII, 28; IX, 3, 4; Ps. XI, 2, 3. — *Non est misericordia.* Il n'y a pas de charité envers le prochain, surtout envers les inférieurs et ceux qui auraient besoin de compassion et de secours. La vérité, אמת, et la charité, חסד, réunies ensemble, renferment tous les autres devoirs; Cfr. Prov. III, 3; XX, 6 : « Nec veritas enim absque misericordia sustineri potest, et misericordia absque veritate facit negligentes, unde alterum miscetur alteri. » S. Jérôme. — *Non est scientia Dei.* Cfr. Jérém. XXII, 15, 16. Les vertus qui viennent d'être mentionnées proviennent de la connaissance de Dieu, qui en est comme la racine, et dont elles sont les fruits. La connaissance de Dieu ne se borne pas à la science de sa nature et de sa volonté, mais elle s'étend à son amour, et provient de l'expérience du cœur. Cette connaissance ne produit pas seulement la crainte de Dieu, mais aussi l'amour envers le prochain; Cfr. Eph. IV, 32; Col. III, 12 et suiv. Keil. — *In terra*, le royaume des dix tribus.

2. Maledictum, et mendacium, et homicidium, et furtum, et adulterium inundaverunt, et sanguis sanguinem tetigit.

3. Propter hoc lugebit terra, et infirmabitur omnis qui habitat in ea, in bestia agri, et in volucre cœli : sed et pisces maris congregabuntur.

4. Verumtamen unusquisque non judicet et non arguatur vir : populus enim tuus, sicut hi qui contradicunt sacerdoti.

2. L'outrage, le mensonge, l'homicide, le vol et l'adultère l'ont inondée, et le sang y touche le sang.

3. C'est pourquoi la terre sera en deuil, et tous ceux qui y habitent languiront; les bêtes des champs, les oiseaux du ciel, et les poissons mêmes de la mer seront pris.

4. Mais que nul ne réclame, qu'on n'accuse personne; ton peuple est de ceux qui se révoltent contre le prêtre.

---

2. — *Maledictum.* L'hébreu a une série d'infinitifs absolus, destinés à donner plus de force à l'énumération des crimes d'Israël. אלה, LXX, ἀρά, est le parjure, si fréquent en Israël que les rois eux-mêmes s'y livraient dans les traités, IV Rois, XVII, 4. — *Homicidium et furtum et adulterium.* Ces trois crimes sont réunis dans la même formule, Jérém. VIII, 9. — *Inundaverunt* פרצו, « ils ont brisé », dépassé toutes les bornes de la justice et de l'humanité. LXX ; ἐκκέχυται que la Vulgate a suivi. D'après Ewald, ce mot doit se traduire « ils se précipitent » dans les maisons pour voler et tuer. VI, 8 ; Job. XXIV, 16. — *Sanguis sanguinem tetigit.* Les crimes se succèdent sans relâche, et le sang est continuellement versé. Cfr. Ezech. XVII, 10.

3. — *Lugebit terra*, le pays sera dévasté et désolé. La même image se trouve dans Is. XXIV, 4 ; Jér. IV, 28 ; XII, 4 ; Amos, I, 2. — *Infirmabitur omnis qui habitat in ea.* Tous ses habitants languiront et périront misérablement ; Cfr. Is. XVI, 8 ; XIX, 8 ; Joel, I, 10, 12. — *In bestia agri...* Non seulement les hommes, mais les animaux eux-mêmes seront détruits. Cfr. Jér. IV, 26 ; Soph. I, 3 ; Joel, I, 20. — *Pisces maris congregabuntur.* Les poissons seront rassemblés, pour y mourir dans leurs retraites, et on n'en verra plus : le Targum ajoute : « à cause des péchés des hommes ». Non seulement, dit Keil, la création inanimée souffre en conséquence des crimes et des péchés des hommes, mais la dépravation morale de ceux-ci amène la destruction pratique de toutes les autres créatures. Comme Dieu a donné à l'homme la domination sur tous les animaux et sur toute la terre, afin qu'il en use pour la gloire de Dieu, de même il punit la malice de l'homme par la dévastation de la terre. S. Jérôme rappelle, à propos de ce verset, ce qui était arrivé de son temps : « Habitatore sublato, bestiæ quoque, et volucres cœli, et pisces maris deficient, iramque Domini etiam muta elementa sentient. Hoc qui non credit accidisse populo Israel cernat Illyricum, cernat Thracias, Macedoniam atque Pannonias, omnemque terram quæ a Propontide et Bosphoro usque ad Alpes Julias tenditur, et probabit cum hominibus et animantia cuncta, deficere, quæ in usus hominum a creatore prius alebantur ».

3. — *Verumtamen.* אך exprime en effet une opposition, Is. XLV, 24. Les péchés d'Israël sont tellement invétérés que celui qui l'avertit perd son temps. — *Unusquisque non judicet.* Que personne ne reprenne les vices des pécheurs de ce royaume, ce serait tout à fait inutile. ריב est le verbe dont le substantif ריב a été employé plus haut, verset 1. Le sens est le même. — *Non arguatur vir.* Litt. « Que personne ne (les) accuse » ; il serait inutile, à cause de leur extrême méchanceté, de leur reprocher leurs crimes ; Cfr. Is. XXX, 9 et suiv. ; Amos, V, 10, 13. — *Populus enim tuus.* Dieu s'adresse directement au prophète qui jusque-là a parlé en son nom. — *Sicut hi qui contradicunt sacerdoti.* Leur méchanceté est telle qu'ils ne permettent pas qu'un prophète ou un envoyé de Dieu essaye de les reprendre ou de les corriger, et qu'ils ne se font aucun scrupule de contredire arrogamment ceux qui leur parlent, fut-ce les prêtres qui veulent les instruire ou les avertir. Or, ce dernier cas était spécialement considéré comme impie et criminel, à cause du respect héréditaire pour le prêtre de Jéhovah. Deut. XVII, 8-13 ; Eccl. IV, 17, etc. Ewald. LXX : ὁ δὲ λαός μου ὡς ἀντιλεγόμενος ἱερεύσι. Reuss traduit d'une manière qui lui est toute particulière, et qui ne semble pas acceptable : « Que ton peuple ne soit pas de ceux qui font des reproches aux prêtres ! » Et en note il ajoute : « Phrase obscure qui rappelle peut-être que les hom-

5. Aussi tu tomberas aujourd'hui, et ton prophète avec toi, de nuit; j'ai fait taire ta mère.

6. Mon peuple s'est tu, parce qu'il a manqué de science. Parce que tu as repoussé la science, je te repousserai, tu n'exerceras plus mon sacerdoce; tu as oublié la loi de ton Dieu, j'oublierai tes enfants, moi aussi.

7. Plus ils se sont multipliés, plus ils ont péché contre moi; je

5. Et corrues hodie, et corruet etiam propheta tecum nocte : tacere feci matrem tuam.

6. Conticuit populus meus, eo quod non habuerit scientiam. Quia tu scientiam repulisti, repellam te, ne sacerdotio fungaris mihi : et oblita es legis Dei tui, obliviscar filiorum tuorum et ego.

7. Secundum multitudinem eorum, sic peccaverunt mihi : glo-

---

mes s'en prennent aux prêtres (comme aux interprètes de l'oracle) quand il leur écrive malheur ». L'explication ne semble pas plus conforme au contexte que la traduction elle-même.

5. — *Et corrues.* Aussi périras-tu, nation impie; Cfr. v. 5, xiv. 2. — *Hodie.* היום a un autre sens; il ne signifie pas aujourd'hui, ou le jour dans lequel le châtiment arrivera, mais « de jour, interdiu », comme le prouve l'antithèse qui vient un peu plus bas, « nocte ». Cfr. aussi Neh. iv, 16. — *Et corruet etiam propheta tecum nocte.* Nous suivons ici l'hébreu en réunissant « nocte » aux mots qui précèdent; S. Jérôme, en le joignant aux mots qui suivent, a ponctué d'après les LXX. Les faux prophètes, si nombreux alors, qui entretiennent le peuple dans ses mensonges et dans sa folie, plus bas, ix, 7, 8; Mich. iii, 11; Cfr. Is. xxxi, 3; mourront avec le peuple qu'ils ont trompé. Leur mort aura lieu de nuit. ריה, Cfr. Neh. iv, 16; xxvii, 20. Jour et nuit sont mis ici pour montrer que le carnage ne cessera point; Cfr. Deut. xxviii, 66; Mich. iii, 6. — *Tacere feci matrem tuam.* Suivant Nicolas de Lyre, c'est Jérusalem prise durant la nuit; selon Menochius, c'est la synagogue qui reconnaît par son silence qu'elle mérite les supplices qui l'ont frappée. L'hébreu ידמיתי doit se traduire : « je détruirai » ta mère, c'est-à-dire ta capitale, qui représente la nation tout entière; Cfr. ii, 2; Habac. 4. Targum : « votre assemblée ». LXX : ὁμοίωσα... Les peines que je t'infligerai seront analogues aux péchés que tu as commis.

6. — *Conticuit populus meus eo quod non habuerit scientiam.* Mon peuple périra, נדמי, parce qu'il n'a pas eu de sagesse, ou de connaissance de Dieu se manifestant par ses actes, ou, dit S. Jérôme, parce qu'il n'a pas eu la science de la loi. Isaïe se plaint de la même manière au sujet du peuple, Is. vi, 13. — *Quia tu.* אתה, toi ne t'adresse pas aux prêtres, gardiens de la loi et qui doivent répandre la connaissance de Dieu dans toute la nation des dix tribus elle-même. — *Scientiam repulisti, repellam te.* Dieu, qui a été méconnu par le peuple, le méconnaîtra à son tour et le répudiera. — *Ne sacerdotio fungaris mihi.* Les dix tribus, dit Keil, avaient adhéré au culte des images établi par Jéroboam, avec son sacerdoce illégitime, III Rois, xii, 26-33, et en dépit des menaces et des jugements divins qui détruisaient les dynasties l'une après l'autre, elles ne voulaient pas renoncer à ce culte. Le Seigneur, à cause de cela, les rejettera pour ses prêtres, c'est-à-dire qu'il leur enlèvera le privilège d'être une nation sacerdotale, Exod. xix, 6; supprimera ce titre à la nation et la rendra semblable aux païens. Quelques commentateurs, Nicolas de Lyre, Pusey, etc., pensent pourtant que Dieu s'adresse ici à des prêtres, ou apostats, ou persécuteurs des prophètes. — *Et oblita es legis Dei tui.* Il faut suppléer « *quia* », et parce que tu as oublié la loi divine. C'était là le grand péché d'Israël d'où provenaient tous les autres. — *Obliviscar filiorum tuorum et ego.* Les enfants de la nation considérée comme une mère, c'est-à-dire tous les membres de la nation. On ne voit point qu'il y ait ici une menace dirigée contre la postérité; c'est aux citoyens actuellement vivants que Dieu s'adresse.

7. — *Secundum multitudinem eorum sic peccaverunt mihi.* כרבם, à mesure qu'ils grandissaient, non seulement en nombre, mais en richesse, en puissance, en prospérité, à mesure leurs péchés grandissaient. Car la nation attribuait toute sa prospérité aux idoles, ii, 7, et la regardait comme le résultat de son culte. A mesure que cette prospérité s'accroissait, elle se fortifiait dans son illusion, s'éloignait de plus en plus de Dieu et accroissait ainsi ses péchés. — *Gloriam eorum in ignominiam commutabo.* Targum :

riam eorum in ignominiam commutabo.

8. Peccata populi mei comedent, et ad iniquitatem eorum sublevabunt animas eorum.

9. Et erit sicut populus, sic sacerdos : et visitabo super eum vias ejus, et cogitationes ejus reddam ei.

10. Et comedent, et non saturabuntur : fornicati sunt, et non cessaverunt : quoniam Dominum dereliquerunt in non custodiendo.

changerai leur gloire en ignominie.

8. Les péchés de mon peuple les nourrissent, et ses iniquités servent à leur vie.

9. Comme est le peuple, ainsi sera le prêtre ; je le châtierai suivant ses voies, et je lui rendrai ce que ses pensées lui valent.

10. Ils mangeront sans se rassasier ; ils se prostitueront sans cesse, parce qu'ils ont abandonné le Seigneur, et ne l'ont pas servi.

« C'est pourquoi ils ont changé leur gloire en honte ». Cfr. II, 3, 9-11.

8. — *Peccata populi mei comedent.* Le prophète passe maintenant aux péchés particuliers des prêtres. חטאת עמי sont, comme Lévit. VI, 18, 19, 23, les victimes offertes pour les péchés, dont les prêtres mangeaient la chair, Lévit. VI, 26. L'accomplissement de cet ordre de Dieu devint, de la part des prêtres, un péché, parce qu'ils ne pensaient plus qu'au bénéfice matériel que les péchés du peuple pouvaient leur rapporter, et qu'ils oubliaient d'apprendre au peuple ses devoirs tels qu'ils étaient contenus dans la loi. « Peccata populi mei devorant, consentientes sceleribus delinquentium, qui cum eos peccare perspexerint, non solum non arguunt, sed laudant atque sustollunt, atque beatos prædicant. De quibus et Esaias, III, 12, loquitur : Populus meus, qui beatos vos dicunt seducunt vos. » S. Jérôme. — *Ad iniquitatem eorum sublevabunt animas eorum.* Ils désirent et attendent avidement les péchés du peuple parce que leur bien-être personnel en est amélioré. « Elever son âme vers quelque chose » est synonyme de la désirer ardemment, la convoiter ; Cfr. Deut. XXIV, 15 ; Jér. XLIV, 13 ; Ps. XXIV, 1. Pour un reproche analogue, V. Jérém. I, 6. « Cur peccata populi comedere dicuntur, nisi quia peccata delinquentium fovent, ne temporalia stipendia amittant ? Sed et nos qui et oblationibus fidelium vivimus, quas illi pro peccatis suis obtulerunt, si comedimus et taceamus, eorum procul dubio peccata manducamus. » S. Grégoire le Grand.

9. — *Et erit sicut populus sic sacerdos.* Cfr. Is. XXIV, 2. Le châtiment des prêtres sera le même que celui du peuple. Tel est le sens admis par S. Jérôme, Nicolas de Lyre, Keil, etc. Selon Rosenmüller, etc. ces mots signifient que les prêtres ne valent pas mieux que le peuple. Mais les deux sens peuvent très bien se trouver ensemble dans ces mots. — *Visitabo super eum vias ejus.* Je punirai le prêtre, comme sa manière d'agir dépravée le mérite. — *Cogitationes ejus reddam ei.* Je lui infligerai la peine que ses crimes ont méritée ; Cfr. III, 11 ; Ps. LXI, 13.

10. — *Et comedent et non saturabuntur.* Des menaces semblables se lisent, Lévit. XXVI, 26 ; Mich. VI, 14 ; Agg. I, 6. « Voluptas insatiabilis est, et, quanto magis capitur, tanto plus utentibus se famem creat. » S. Jérôme. — *Fornicati sunt et non cessaverunt.* Litt. « ils se livreront à la débauche et ils ne multiplieront pas » ; פרץ, que nous avons déjà rencontré plus haut, verset 2, signifie aussi s'augmenter, se multiplier : Cfr. Gen. XXVIII, 14 ; Exod. I, 12 ; Is. LIV, 3 ; Job, I, 10 ; II Paral. XI, 23. Targum : « ils prendront des épouses et n'engendreront pas de fils ». L'explication de Grotius : « Venerem in mares exercuere, unde partus nullus sequi potest », est absolument inadmissible. Les mots doivent être pris ici au sens littéral, et non pas, avec Castro, comme faisant allusion au culte idolâtrique. — *Dominum reliquerunt in non custodiendo.* Litt : « Ils ont cessé d'observer (c'est-à-dire d'adorer) Jéhovah ». Cfr. Zach. XI, 11. C'est ainsi que parle Virgile, Georg. IV, 212 :

> Observant regem non sic Ægyptus, et ingens
> Lydia, nec populi Parthorum...

Dieu, outragé et délaissé par Israël l'abandonne et le prive de tous les biens terrestres. On sait que chez les hébreux le grand nombre des enfants était compté parmi les bénédictions divines, et comme un des plus grands bienfaits ; au contraire la stérilité était honteuse.

11. La fornication, le vin et l'ivresse font perdre l'intelligence.

12. Mon peuple a interrogé un morceau de bois, et son bâton est devenu son oracle ; car l'esprit de fornication les a trompés, et ils se sont prostitués loin de leur Dieu.

13. Ils sacrifiaient sur le sommet des montagnes, et sur les collines

11. Fornicatio, et vinum, et ebrietas auferunt cor.

12. Populus meus in ligno suo interrogavit, et baculus ejus annuntiavit ei : spiritus enim fornicationum decepit eos, et fornicati sunt a Deo suo.

13. Super capita montium sacrificabant, et super colles accende-

---

11. — L'allusion à la débauche amène à la description de l'idolâtrie du peuple. — *Ebrietas.* תירוש est le nouveau vin. — *Auferunt cor.* La débauche et l'ivresse rendent les hommes insensés : לב est employé par les Hébreux dans le sens de sagesse ou d'esprit, Deut. XXIX, 3. Manquer de cœur c'est être fou, plus bas, VII, 11 ; Jér. V, 21 ; Prov. VII, 7. « Sicut vinum et ebrietas eum qui biberit, mentis suæ impotem facit, ita fornicatio et voluptas pervertit sensum, animumque debilitat, et de rationabili homine brutum efficit animal, ut ganeas et lupanaria et libidinum lustra sectetur. » S. Jérôme. Les LXX ajoutent à ce verset deux mots, λαοῦ μου, qui dans l'hébreu commencent le verset suivant.

12. — *Populus meus.* Ces mots prouvent la folie d'Israël. Un peuple étranger serait plus excusable de se livrer à l'idolâtrie, et moins digne de châtiments que celui que Dieu a comblé de ses bienfaits. S. Jérôme donne un autre sens : « Qui quondam meo vocabatur nomine ». *In ligno suo interrogavit.* Allusion au mode de divination que les Grecs appelaient rhabdomantie, ou art de connaître l'avenir au moyen de bâtons jetés à terre et de la manière dont ils tombaient, Reuss. Mais עץ, bois, semble employé pour la statue en bois, invoquée et interrogée comme un oracle par Israël ; Cfr. Is. XL, 20 ; XLIV, 13 ; Jér. II, 27 ; Habac. II, 19. Suivant Rosenmüller, Ewald, Keil, etc., il y aurait dans ces mots une allusion aux Théraphim mentionnés plus haut, III, 4. — *Baculus ejus annuntiavit ei.* Ce n'est que dans ce membre de phrase qu'il serait question de la xylomantie, S. Jérôme et S. Cyrille ont expliqué ce passage de cette sorte. S. Cyrille ajoute même que ce mode de divination avait été inventé par les Chaldéens. Abarbanel, cité par Rosenmüller, le décrit assez au long. — *Spiritus enim fornicationum.* Le goût pour l'idolâtrie et pour la débauche qui l'accompagne a séduit Israël. Il est inutile de voir ici, avec Keil et Pusey, allusion à une sorte de puissance démoniaque qui s'est emparée des Israélites ; l'expression employée est assez commune dans l'Ancien Testament : l'esprit de jalousie, Nombr. V, 14 ; l'esprit de mensonge, III Rois, XXII, 23, l'esprit de perversité, Is. XIX, 14 ; l'esprit d'impureté, Zach. XIII, 2, sont l'affection, le désir ardent causés par ses passions. — *Decepit eos.* Litt. « a séduit » s. ent. eux. S. Jérôme s'inspire des LXX : ἐπλανήθησαν. — *Fornicati sunt a Deo suo.* Ils se sont éloignés de Dieu, ont oublié sa loi, Exod. XX, 3, et ont cherché d'autres dieux que lui ; Cfr. Exod. XXXIV, 15, 16 ; Jug. VIII, 33.

13. — *Super capita montium sacrificabant.* La même faute est reprochée aux Hébreux par Isaïe, XXX, 25 ; LVII, 7 ; Jér. III, 6 ; Cfr. III Rois, XIV, 23. Les hommes pensaient que sur ces sommets on était plus rapproché du ciel et de la divinité. — *Super colles accendebant thymiama.* V. plus haut, II, 13. Il s'agit ici, dit Reuss, de ce qu'on appelle les hauts lieux ou lieu de culte en plein air. — *Subtus quercum.* Cfr. Jér. II, 20, III, 6. אלון est bien le chêne ; V. Gen. XII, 6. — *Populum,* לבנה, Gen. XXX, 57, est le peuplier blanc, LXX : λεύκη, ou le styrax officinal. — *Terebinthum.* Le térébinthe était très commun en Palestine, Gen. XXXV, 4. — *Quia bona erat umbra ejus.* L'ombre de cet arbre est en effet très épaisse ; Ezech. VI, 13 ; XX, 28. « In lege, Deut. XII, 2, 13 ; XVI, 21, præceptum est ut non sacrificetur Domino, nisi in loco, quem elegerit Dominus Deus, et juxta altare lucus et arbores non plantentur, ne scilicet passiva et voluptuosa religio austeritatem unius et veræ religionis evertat. E contrario Israel sacrificabat in montibus et in collibus adolebat incensum, excelsa terræ diligens loca. Hoc est quod legimus de singulis regibus : verumtamen excelsa non abstulit, adhuc populus immolabat et sacrificabat in excelsis, quod hebraice appellatur bamoth. » S. Jérôme. — *Idcò fornicabuntur filiæ vestræ.* L'impiété, l'idolâtrie avec tous ses rites voluptueux sont le partage des femmes d'Israël. L'hébreu doit plutôt se traduire au présent qu'au futur. — *Sponsæ.* כלה a ce sens, Is. LXII, 3 ; Cant. IV, 9. Plusieurs commentateurs croient cepen-

ST. BASIL'S SEM. LIBRARY

bant thymiama ; subtus quercum, et populum, et terebinthum, quia bona erat umbra ejus : ideo fornicabuntur filiæ vestræ, et sponsæ vestræ adulteræ erunt.

14. Non visitabo super filias vestras, cum fuerint fornicatæ, et super sponsas vestras cum adulteraverint : quoniam ipsi cum meretricibus conversabantur, et cum effeminatis sacrificabant : et populus non intelligens vapulabit.

15. Si fornicaris tu, Israel, non

ils brûlaient de l'encens, comme sous les chênes, sous les peupliers, et sous les térébinthes, parce que l'ombre leur en était agréable : c'est pourquoi vos filles se prostituent, et vos femmes sont adultères.

14. Je ne punirai pas vos filles quand elles se prostituent, ni vos femmes quand elles sont adultères ; parce qu'eux-mêmes vivent avec des courtisanes, et sacrifient avec des efféminés. Le peuple sans intelligence sera châtié.

15. Si tu t'abandonnes à la for-

---

dant qu'il signifie plutôt ici « belles-filles », à cause de « filles » du membre de phrase précédent, ainsi Rosenmüller, Ewald, etc. Le culte des dieux de Chanaan et de Babylone était souvent accompagné de prostitution et d'autres crimes plus graves. Cfr. Movers, Phœnizier, t. I, pp. 583, 595 et suiv. 603.

14. — *Non visitabo...* Dieu ne punira pas les prostitutions des filles et des brus, parce que les pères et les beaux-pères ont agi bien plus criminellement encore. D'ailleurs il a perdu tout amour pour la nation et ne cherche plus à la corriger. « Absque ulla vindicta in scelere suo relinquuntur. In tantum iratus est Deus, ut nequaquam percutiat delinquentes. Qui amatur corripitur ; qui negligitur suis peccatis dimittitur. Tantusque fuit numerus fornicationum Israel, ut cesset ultio desperans emendationem. » S. Jérôme. — *Quia ipsi.* Changement de personne, comme si Dieu, par mépris pour les Israélites, ne voulait plus leur adresser la parole. — *Cum meretricis conversabantur.* בדד, se séparer d'autrui pour aller plus librement où leur convoitise les pousse. — *Cum effeminatis sacrificabant.* קדשות, et non קדשים, désigne les prostituées attachées aux temples des idoles. La traduction de S. Jérôme ne semble pas justifiée. Voici toutefois son commentaire sur cet endroit : « Verbum Cadesoth, quod Aquila ἐνηλλαγμένων, Symmachus ἑταιρίδων, LXX τετελεσμένων, Theodotion κεχωρισμένων interpretati sunt, nos effeminatos vertimus, ut sensum verbi nostrorum auribus panderemus. Hi sunt, quos hodie Romæ, matri, non deorum, sed dæmoniorum servientes, Gallos vocant, eoquod de hac gente Romani truncatos libidine in honorem Atys, quem eunuchum Deo meretrix fecerat, sacerdotes illius manciparint. » — « Istiusmodi idololatria erat in Israel, colentibus maxime feminis Beelphegor ob obsceni magnitudinem, quem nos Priapum possumus appellare. Unde et Asa rex tulit excelsa de populo et hujuscemodi sacerdotes, et matrem de augusto deposuit imperio, sicut Scriptura testatur dicens I Reg. XV, 11, 12, 13 : Et fecit Asa rectum ante conspectum Domini, sicut David, pater ejus, et abstulit effeminatos de terra, purgavitque omnes sordes idolorum. Insuper et Maacham, matrem suam amovit, ne esset princeps in sacris Priapi, et in luco ejus, quem consecraverat, subvertitque specum ejus, et confregit simulacrum turpissimum et combussit in torrente Cedron. Sciendum autem, quod in præsenti cadesoth meretrices ἱερεῖς, id est, sacerdotes, Priapo mancipatas vocet. In aliis autem locis viros exsectos libidine cadesim egimus. Aquila autem ἐνηλλαγμένους interpretans, id est, mutatos, hoc ostendere voluit quod suam naturam mutaverint, et de viris facti sint feminæ. Symmachus ἑταίρας proprie meretrices appellavit, LXX, τετελεσμένους, id est, consecratos et initiatos ut cultores idolorum ostenderent, Theodotion κεχωρισμένους, id est, a populo separatos, qui sibi videbantur a vulgo aliquid plus habere. » — *Populus non intelligens vapulabit.* Le peuple, qui a perdu toute sagesse et toute science, périra, à la suite des coups et des blessures qu'il aura reçus, LXX : συνεπλέκετο μετὰ πόρνης, sens suivi par le Syriaque.

15. — Un changement a lieu dans la prophétie. La conduite d'Israël doit servir d'exemple à Juda, pour qu'il se préserve des fautes de ses voisins des dix tribus, dont la destruction est absolument cer-

nication, ô Israël, que Juda au moins ne pèche pas : n'allez pas à Galgala, ne montez pas à Béthaven; et ne jurez pas : Vive le Seigneur.

16. Car Israël, comme une génisse indomptable, s'est révolté.

delinquat saltem Juda : et nolite ingredi in Galgala, et ne ascenderititis in Bethaven, neque juraveritis : Vivit Dominus.

16. Quoniam sicut vacca lasciviens declinavit Israel : nunc pa

---

taine. — *Si fornicaris, tu, Israel.* Si Israël continue à être dans l'idolâtrie. — *Non delinquat saltem Juda.* Juda, les deux tribus de Juda et de Benjamin n'auraient pas dû imiter Israël; tel est le sens proposé par quelques commentateurs qui rappellent l'idolâtrie de ce royaume. Mais le sens suivi par S. Jérôme est préférable; Cfr. plus bas, v, 5; Ezech., xvi, 45, 46; IV Rois, xvii, 19. — *Nolite ingredi in Galgala...* Cette dernière partie du verset s'adresse-t-elle à Juda ou à Israël? Quoi qu'en dise Abarbanel, à peu près seul de son opinion, et qui s'appuie, pour la maintenir, sur ce qu'Osée, ix, 15; xii, 12, et Amos iv, 4; v, 5, reprochent à Israël de pratiquer l'idolâtrie à Galgala et à Béthel, l'avis général c'est que c'est aux Judéens que ce conseil ou cet ordre est donné. Le parallélisme semble l'exiger. Tel est le sentiment de Jarchi, Ménochius, Rosenmüller, Ackermann, Schegg, Wünsche, Keil, Reuss, etc. Les habitants de Juda participaient à l'idolâtrie d'Israël, en allant faire des pèlerinages au temple des faux dieux, qui était à Galgala. Ce Galgala n'est pas l'endroit de ce nom qui est dans la vallée du Jourdain, Deut. xi, 30. C'est la Galgala septentrionale, bâtie dans la montagne, et que l'on retrouve dans le village de Jiljilia, au S. O. de Silo, l'actuel Seilun. Au temps d'Elie et d'Elisée, elle était le siège d'une école de prophètes, IV Rois, ii, 1; iv, 38. Plus tard, elle devint le siège d'une forme de culte idolâtrique dont l'origine et la nature nous sont inconnues; Cfr. ix, 15; xii, 12; Amos, iv, 1; v, 5. Keil. Galgala, quoi qu'en dise S. Jérôme, était dans le royaume d'Israel et non dans celui de Juda. C'est de cette localité qu'il s'agit ici. Impossible de penser, avec les rabbins, qu'il est question dans cet endroit de la Galgala voisine de Sichem, autrefois capitale d'un roi chananéen battu par Josué, xii, 23. Mais cette Galgala, quoi qu'en dise Wünsche, n'était peut-être pas une ville, mais bien un pays, la haute Galilée, comme le croit dom Calmet. — *Bethaven.* Josué, vii, 2; xviii, 12; I Rois, xiii, 5; xiv, 25, mentionnent une localité de ce nom; il n'en est pas question dans cet endroit, puisqu'elle était située dans la tribu de Benjamin à l'Est de Béthel. D'après le Targum, בית און serait Béthel, où Jéroboam éleva un veau d'or, III Rois, xii, 28. Osée l'appellerait par mépris maison de vanité, au lieu de maison de Dieu, comme le fait Amos, v, 5. S. Jérôme admet cette identification, qu'il croit appuyée par les LXX : τὸν οἶκον Ἀών. La plupart des commentateurs modernes suivent cette opinion ; Pusey, seul, diffère un peu des autres et pense qu'il y avait près de Béthel une autre localité nommée Bethaven, dont le nom fut donné par dérision à sa voisine idolâtre. Sur Béthel, V. Gen. xxviii, 11-19. On ne trouve rien sur cette ville dans les écrivains postérieurs à l'exil; Esdras, ii, 28; Neh. vii, 31; xi, 23, nomment seulement les habitants de ces villes qui revinrent avec eux dans la patrie. Elle fut fortifiée par Bacchides, I Macc. ix, 50, et plus tard prise par Vespasien, Josèphe, Bell. jud. IV, ix, 9. Au moyen âge, Guillaume de Tyr la mentionne, viii, 1. C'est aujourd'hui Beitin. — *Neque juraveritis : Vivit Dominus.* La loi, Deut. vi, 13; x, 28, commandait de jurer par le nom de Jéhovah; Cfr. Jer. iv, 2 et la note: mais ce serment venait de la crainte de Dieu et de l'obéissance à son culte. Les adorateurs des idoles le profanaient en l'employant. Les prophètes se plaignent souvent de cet abus, Jer. iv, 2; v, 2; xlviii, 1; Ezech. xx, 39; Amos, viii, 14; Soph. i, 5. L'ordre donné ici de ne point jurer par le nom du Seigneur est la suite des défenses qui viennent d'être faites : Aller à Galgala et à Béthel pour y adorer les idoles, et jurer par le nom de Jéhovah sont choses incompatibles. Ce n'est de la part d'un idolâtre qu'hypocrisie injustifiable. Aussi Keil, Pusey, etc. Théodoret, Hugues de S.-Cher, Nicolas de Lyre, etc., donnent un autre sens : Ne jurez pas par le veau d'or, en lui attribuant le nom de Dieu, ou en jurant par lui comme s'il était Dieu.

16. *Sicut vacca lasciviens declinavit Israel.* Israel est comparé à une génisse rebelle au joug, et qui regimbe même contre l'aiguillon. On trouve Deut. xxxii, 15, une comparaison analogue. « Declinavit » סרר, a été réfractaire, rebelle. LXX : ὡς... παροιστρῶσα

scet eos Dominus, quasi agnum in latitudine.

17. Particeps idolorum Ephraim, dimitte eum.

18. Separatum est convivium eorum, fornicatione fornicati sunt : dilexerunt afferre ignominiam protectores ejus.

Maintenant le Seigneur le fera paître comme un agneau dans une plaine.

17. Éphraïm est attaché aux idoles; laisse-le.

18. Ses festins sont pour lui seul; il s'est plongé dans la fornication ; ses protecteurs ont pris plaisir à le couvrir d'ignominie.

παροίστησεν. Israël ne veut point se soumettre au joug de la loi divine. — *Nunc pascet eos... quasi agnum in latitudine.* Est-ce une promesse de bonheur que Dieu fait ici à Israël ? L'emploi des expressions « paître » et « agneau », qui sont habituellement usitées dans un sens favorable, pourrait le faire croire si la suite des idées le permettait. Aussi Aben-Ezra, Kimchi, Bochart pensent-ils que le sens de ce verset est : Si Israël n'était réfractaire, Dieu le paîtrait comme un pasteur paît ses agneaux. Ewald : est-que désormais Jéhovah les paîtra?... Drusius propose un autre sens : ils sont réfractaires au moment même où le Seigneur les paît. Ménochius, Tirin : Ces agneaux sont engraissés pour être plus tard immolés ; c'est-à-dire Israël sera la proie des Assyriens qui le dépouilleront et l'égorgeront. Un sens plus simple, proposé par S. Jérôme, suivi par Rosenmüller, Keil, etc., est : Dieu nourrit Israël comme un agneau, mais cet agneau, qui se trouve dans de vastes prairies, devient la proie des loups et des bêtes sauvages. Dieu bannira et dispersera Israël parmi les nations.

17. — *Particeps idolorum Ephraim.* Litt. « Ephraïm s'est associé aux idoles. Ephraïm désigne ici, comme v, 3 ; Is. VII, 5, le royaume des dix tribus. C'était de cette tribu qu'était Jéroboam, premier roi d'Israël ; elle était aussi plus puissante que les autres. 'עצבים a bien le sens d'idoles ; V. II Rois, v, 21 ; Jer. XLIV, 19 ; Mich. I, 7 ; plus bas, VIII, 5 ; XIII, 2. — *Dimitte eum.* חנח-לו, qu'il continue dans son idolâtrie ; le châtiment ne tardera pas. Suivant Jarchi et Liveleus, c'est un ordre donné au prophète de ne plus parler désormais à Israël, car tout ce qu'il lui dirait serait inutile. Ewald pense qu'un mot comme מכשול, obstacle, a disparu du texte ; sa traduction n'est pas facile à comprendre. S. Jérôme explique ainsi la sienne : « O igitur Juda, cui supra dixi, si fornicatur Israel, non delinquat saltem Juda, audi consilium meum, prophetæ verba non spernas ; quia Ephraim semel idolorum amicus et particeps est, dimitte eum ne sequaris impietatem ejus, cujus cultus et religio a tuo separatus est ». LXX : ἔθηκεν ἑαυτῷ σκάνδαλα.

18. — *Separatum est convivium eorum.* Jarchi, qui explique ce passage comme S. Jérôme et Rosenmüller, s'exprime ainsi : « Factum est, inquit Deus, convivium eorum a me alienum. סר significat hoc loco idem quod דר, alienum, ut in illo Jerem. II, 11,... 'סבאם vero denotat compotationem vinicorum, quæ fuit cum meretricibus ». D'où Nicolas de Lyre, Ménochius, etc. concluent : ils sont excommuniés, ne va pas avec eux, car ils n'ont plus rien de commun avec toi. LXX : ἠρέτσιε γαναναίους. Parmi les commentateurs qui donnent un autre sens, les plus admissibles sont Aben-Ezra, qui traduit « leur boisson s'est retirée » ; tout vin, signe de prospérité temporelle, leur a été enlevé ; malgré cela ils n'ont pas quitté leur voie mauvaise. Drusius et Liveleus traduisent comme Aben-Ezra, et expliquent : cette boisson est éventée et est devenue imbuvable, et eux, comme leur boisson, ont perdu toutes leurs qualités. Keil donne une interprétation approchante : leur vin enivrant, et par extension, les effets du vin, l'ivresse, est dégénéré. Reuss traduit : « Quand ils cessent de boire » et rattache à ces mots les suivants ; Hitzig rejette cette interprétation. — *Fornicatione fornicati sunt.* Ils ne se contentent pas, dit le texte, de se livrer à la fornication, mais ils y font encore tomber les autres ; Cfr. II Paral. XXI, 12. S. Jérôme a suivi les LXX : πορνεύοντες ἐξεπόρνευσαν. — *Dilexerunt afferre ignominiam protectores ejus.* L'hébreu הבו מגניה קרוי אהבו, est difficile à expliquer : הבו ne se lit, en effet, que dans cet endroit. Le sens le plus probable est : « leurs boucliers (c'est-à-dire leurs chefs ; Cfr. Ps. XLVI, 10) aiment la vanité et l'opprobre ». A cette explication de R. Tanchum, suivie par Reuss, Keil, après Ewald, etc., préfère celle-ci : « Leurs boucliers ont aimé, aimé l'oppobre ». D'après ce commentateur, הבו ne peut être que l'impératif de יהב, « donner », ou une contraction de אהבד. Toutes les autres explications sont arbitraires. Mais la première supposition étant inadmissible, parce que

19. Le vent le liera sur ses ailes, et ils seront confondus à cause de leurs sacrifices.

19. Ligavit eum spiritus in alis suis, et confundentur a sacrificiis suis.

CHAPITRE V.

Les reproches du prophète s'adressent maintenant plus spécialement à la maison du roi (ỳ 1-5). — Le prophète annonce ensuite que les sacrifices ne sont plus capables d'arrêter le jugement, et que la génération infidèle sera châtiée par Dieu (ỳ 6-10). — Israël et Juda ne seront délivrées de ce jugement que lorsque, dans leur détresse, ils imploreront Dieu (ỳ 11-15).

I. Entendez ceci, prêtres ; maison d'Israël, soyez attentive ; maison du roi, écoutez bien : car le jugement est pour vous ; car vous êtes devenus un piège à ceux sur qui vous deviez veiller, un filet étendu sur le Thabor.

I. Audite hoc, sacerdotes, et attendite, domus Israel, et domus regis, auscultate : quia vobis judicium est, quoniam laqueus facti estis speculationi, et rete expansum super Thabor.

---

le sens qu'elle donnerait est trop confus, il faut s'en tenir à la seconde.

19. — *Ligavit eum spiritus in alis suis.* Le vent a pris Israël sur ses ailes pour le disperser plus facilement en Assyrie et dans les autres pays du monde. Menochius, Keil, etc., des ailes sont données au vent pour exprimer sa rapidité. S. Jérôme et Nicolas de Lyre pensent que par « spiritus », il est question du diable, qui liera les Israélites, c'est-à-dire rendra leur esprit obstiné et leur volonté rebelle. — *Confundentur a sacrificiis suis.* Ils se repentiront et auront honte d'avoir sacrifié aux idoles : voir plus haut versets 18, 14. Cfr. Jérém. XLIII, 13.

CHAP. V. — D'Israel, auquel il s'adresse d'abord, le prophète passe à Juda, et l'avertit que, s'il veut éviter les châtiments de ses frères, il doit renoncer à leurs mœurs et à leurs idoles. Cette prophétie, dit Rosenmüller, semble dater du règne d'Achaz, roi de Juda, comme le verset 13 le montre. Achaz avait, en effet, suivi l'exemple de Manahem, IV Rois, XV, 19, et demande l'alliance des Assyriens, IV Rois, XVI, 7, 8 ; Is. VII, 17 ; II Par. XXVIII, 16.

1. — *Audite hoc.* Cfr. Mich. III, 1, 9. — *Sacerdotes.* Le prophète s'adresse surtout aux prêtres et aux grands, parce que, les premiers, par avilité, négligent le culte de Jehovah, et que les seconds sont corrompus. — *Et attendite,* I Rois, XV, 22 : Is. XLVIII, 18. — *Domus Israel.* Le peuple des dix tribus, I, 6, IV, 1, XII, 1. La maison d'Israel, ayant reçu la loi, était à cause de cela tenue de servir le Seigneur. — *Et domus regis.* Le roi, les princes, les ministres et toute la cour : Cfr. Is. VII, 2. On ne peut pas déterminer avec certitude la maison royale que le prophète désigne : c'est probablement, dit Keil, celle de Zacharie ou de Manahem, peut-être même toutes les deux, puisque Osée prophétisa sous leurs deux règnes. — *Auscultate ;* Cfr. Is. I, 10. — *Vobis judicium est.* Votre cause est portée au tribunal de Dieu, ou : votre arrêt est porté ; le jugement va vous atteindre. LXX : πρὸς ὑμᾶς ἐστι τὸ κρίμα. — *Laqueus facti estis speculationi.* « Speculatores vos posui in populo, et in excelso dignitatis culmine constitui, ut populum regeretis errantem ; vos autem facti estis laqueus, et non tam speculatores et principes quam venatores appellandi. » S. Jérôme. Le Targum : « Vous avez été une pierre d'achoppement pour vos docteurs ». LXX : παγὶς ἐγένητε τῇ σκοπιᾷ. Les prophètes sont, en effet, comparés à des surveillants, à des sentinelles, Is. LII, 8 ; LXII, 6 ; Jérém. VI, 17 ; Ezech. III, 17. Mais presque tous les commentateurs modernes depuis Vatable prennent מִצְפָּה pour un nom propre, à cause du parallélisme avec le mot « Thabor » du dernier membre de phrase de ce verset. Mizpah est le nombre de plusieurs localités de la Palestine ; celle que le prophète désigne ici est, selon Keil, Schmoller, etc., Ramah-Mizpah, de Galaad, Jug. X, 17 ; XII, 29, qui était probablement à la place de la moderne Es-Salt. On ne sait à quelle particularité le prophète fait allusion. — *Rete expansum super Thabor.* Ils ont été comme les filets qui servent à prendre les oiseaux,

2. Et victimas declinastis in profundum : et ego eruditor omnium eorum.

3. Ego scio Ephraim, et Israel non est absconditus a me : quia nunc fornicatus est Ephraim, contaminatus est Israel.

4. Non dabunt cogitationes suas ut revertantur ad Deum suum : quia spiritus fornicationum in medio eorum, et Dominum non cognoverunt :

5. Et respondebit arrogantia Israel in facie ejus : et Israel et Ephraim ruent in iniquitate sua, ruet etiam Judas cum eis.

6. In gregibus suis, et in ar-

2. Vous avez détourné les victimes : pourtant c'est moi qui étais leur instructeur.

3. Je connais Éphraïm, et Israël ne m'échappe pas. Maintenant Éphraïm se prostitue et Israël est souillé.

4. Ils n'appliqueront point leurs pensées à revenir à leur Dieu, parce que l'esprit de fornication les possède, et ils ne connaissent pas le Seigneur.

5. L'impudence d'Israël paraît sur sa face : et Israël et Éphraïm tomberont dans leur iniquité, et Juda tombera avec eux.

6. Avec leurs brebis et leurs

VII, 12 ; Cfr. Prov. XXIX, 15, et ils ont pris le peuple, par des moyens artificieux. Le Thabor est bien connu ; V. Jos. XIX, 12.

2. — *Victimas declinastis in profundum.* Vous avez éloigné de Dieu et de son autel et forcé d'offrir aux idoles, ce qui devait n'être offert qu'à Jéhovah. L'hébreu, dit Reuss, ne donne aucun sens philologiquement justifiable. ישם׳מה שטיה העמיכו est ainsi expliqué par Keil, d'après Delitzsch : Le sens de ces mots a été bien présenté par Delitzsch, Com. sur le Ps. C, 3, qui les rend : « Ils savent depuis la base comment répandre les transgressions ». Pour le mot ׳שטים, il a bien le sens de transgressions, comme le montre l'emploi qui en est fait Ps. C, 3 ; sur ce sens, Hengstenberg, Hupfeld, Delitzsch s'accordent. LXX : ὅ οἱ ἀγρεύοντες τὴν θήραν κατέπηξαν ; c'est une explication du verset précédent. — *Et ego eruditor omnium eorum.* מוסר est plutôt le châtiment. A cause du crime que l'on vient d'indiquer, Dieu châtiera Israël. S. Jérôme a suivi les LXX : παιδευτής. Voici le sens donné par ce saint docteur à ces deux versets : « O sacerdotes et reges, qui meum populum decepistis, et tu, populc, qui deceptus es, tam graviter deliquistis, ut non solum occideritis victimas, sed et in profundum eas miseritis inferni : nolite arbitrari magnitudine sceleris vos a me penitus recessisse. Ego sum magister vester, imo eruditor, qui emendare cupiam, non punire, et salvare, non perdere ».

3. — *Ego scio Ephraim.* Je connais l'esprit qui l'anime, combien il est porté à l'idolâtrie et avec quelle facilité il s'éloigne de moi. — *Israel.* Ephraïm et Israël sont synonymes ici, comme dans tout Osée. — *Non est absconditus a me.* Le parallélisme amène la répétition de la pensée précédente. D'après S. Jérôme et quelques autres commentateurs, Ephraïm désignerait le roi, et Israël le peuple. — *Nunc fornicatus est.* Litt. « Tu t'es prostitué ». — *Contaminus est Israel.* V. plus bas, VI, 10.

4. — *Non dabunt cogitationes suas... ad Deum suum.* Israël ne s'inquiète pas de revenir à Dieu. Litt. « leurs actions » ; Cfr. pour l'expression, Eccl. I, 13 ; I Paral. XXII, 19, et plus bas, VII, 10. S. Jérôme suit la traduction des LXX. — *Quia spiritus fornicationum...* V. plus haut, IV, 12. — *Dominum non cognoverunt* Ils ne connaissent plus le vrai Dieu et ne l'adorent plus, parce que leurs passions ont troublé leur intelligence.

5. — *Respondebit arrogantia Israel.* L'orgueil d'Israël, qui le fait mépriser Dieu et adorer les idoles sera puni publiquement. Mais ענה semble devoir se traduire par « être humilié, abaissé », au lieu de « répondre ». Aussi les LXX ont-ils : ταπεινωθήσεται, sens suivi par le Targum et par le Syriaque. Ewald, Keil, etc., lui donnent le sens de « témoigner », qui se rapproche de la Vulgate. — *In facie ejus :* בפניו, contre lui-même ; Cfr. Is. III, 9, Jér. XIV, 7. — *Ruent in iniquitate sua.* Israël et Ephraïm tomberont dans le malheur, à cause de leur iniquité, de leur impiété. « Populus et reges in iniquitate sua pariter corruent, sive infirmabuntur, ut qui fortes erant in scelere infirmi ad Dominum redire cogantur. » S. Jérôme. — *Ruet etiam Judas cum eis.* Parce qu'il a commis les mêmes péchés, IV, 15 ; IV Rois, XVI, 3 ; II Paral. XXVIII, 2.

6. — *In gregibus suis... et non invenient.* Ils auront beau offrir leurs brebis et leurs bœufs en sacrifice, pour retrouver la faveur

bœufs ils iront chercher le Seigneur, et ils ne le trouveront pas : il s'est retiré d'eux.

7. Ils ont péché contre le Seigneur, parce qu'ils ont engendré des bâtards. Maintenant ils seront consumés en un mois avec tout ce qu'ils possèdent.

8. Sonnez du cor à Gabaa, de la trompette à Rama; hurlez à Béthaven, et derrière ton dos Benjamin.

mentis suis vadent ad quærendum Dominum, et non invenient : ablatus est ab eis.

7. In Dominum prævaricati sunt, quia filios alienos genuerunt. Nunc devorabit eos mensis cum partibus suis.

8. Clangite buccina in Gabaa, tuba in Rama : ululate in Bethaven, post tergum tuum, Benjamin.

---

de Dieu, ils ne la retrouveront pas. Car Dieu n'aime pas les sacrifices offerts avec un cœur impénitent, VI, 6; Is. I, 11 et suiv.; Jér. VII, 21 et suiv.; Ps. XXXIX, 7; XL, 8 et suiv. — *Ablatus est ab eis.* Lit. « il s'est séparé d'eux ». Peut-être le prophète veut-il montrer que Dieu s'est délivré des Juifs, car, comme il dit dans Is. I, 14, il est fatigué de les supporter, ainsi que le mélange qu'ils font de sacrifices et de péchés. Pusey.

7. — *In Dominum prævaricati sunt.* Ils ont violé l'union contractée avec le Seigneur, I, 2; II, 4, 7, 21. בגד est en effet employé dans ce sens par Jérém. III, 20. — *Quia filios alienos genuerunt.* Une fois l'union rompue, ils n'ont eu que des enfants illégitimes, c'est-à-dire qui ont partagé l'idolâtrie de leurs parents; Cfr. II, 6; Is. LVII, 3. « Hic (oportet) alienos filios accipere, qui in idolorum errore generati sunt, sive quos ducentes per ignem idolis consecrarunt. » S. Jérôme. — *Nunc devorabit eos mensis cum partibus suis.* Un mois, celui de juillet, où Samarie fut prise, les détruira avec tout ce qu'ils possèdent. Ainsi Nicolas de Lyre suivant S. Jérôme, Ménochius, etc. Ces expressions signifient qu'ils seront bientôt détruits, eux et leurs biens. Keil donne une autre explication : la nouvelle lune, étant le jour de fête auquel les sacrifices sont offerts, I Rois, XX, 6, 29; Is. I, 13, 14, est prise ici pour les sacrifices eux-mêmes qu'on offrait en ce jour; vos sacrifices, votre culte hypocrite, loin de vous sauver, activeront votre ruine. D'après Ewald, nous aurions plutôt ici une trace de l'ancienne croyance sur l'influence des changements de la lune sur les fruits des champs et par suite sur les hommes; Cfr. Virgile, Georg. I, 427 et suiv.; ces mots signifient donc : la nouvelle lune vous détruira; traduction adoptée par Reuss. On a même traduit « le croissant », dit cet auteur, en supposant que c'était le symbole d'une puissance étrangère, de l'Assyrie par exemple. Au lieu de חדש, mois, les LXX ont ἐρυσίβη, leçon difficile à expliquer.

8. — S. Jérôme fait commencer ici le second livre de ses commentaires sur Osée, tout en joignant dans son interprétation ce qui suit aux versets qui précèdent. Abarbanel, Michaëlis, Dathe, Manger voient aussi dans cet endroit le commencement d'un nouvel ordre d'idées. Nous pensons plutôt que les mêmes reproches continuent contre Juda et Israël, soit séparés, soit unis, dans les oracles du prophète. — *Clangite buccina.* Cfr. Jér. IV, 5; VI, 1; Joel, II, 1. שופר, trompette au son aigu et clair, faite d'une corne ou semblable à une corne, Exod. XIX, 16. « Buccina pastoralis est et cornu recurvo efficitur, unde et proprie hebraice Sophar, græce κερατίνη appellatur. » S. Jérôme. Les LXX rendent aussi ce mot par σάλπιγξ. — *In Gabaa.* V. sur cette ville, où Saül était né, Jos. XVIII, 28. — *Tuba*; חצצרה, trompette droite, étroite et longue, Nombr. X, 2 et suiv. « De ære efficitur, vel argento, qua in bellis et solemnitatibus concrepabant. » S. Jérôme. — *In Rama*, V. Josué, XVIII, 25. Gabaa et Rama sont deux localités élevées des limites septentrionales de la tribu de Benjamin. Elles sont bien choisies, à cause de leur situation, d'où les signaux pouvaient facilement être vus et entendus. Le son de la trompette annonce l'invasion des ennemis, et prévient les habitants de se garantir du danger qui les menace. Les termes employés ici supposent donc, dit Keil, que les ennemis ont envahi le pays. La citation de ces deux villes qui n'appartiennent pas au royaume d'Israël, mais à celui de Juda, est destinée à montrer que l'ennemi a déjà conquis le royaume des dix tribus, et est arrivé à la frontière de celui de Juda. — *Ululate.* הרועו. Ce mot indique le bruit qui suit l'alarme donnée par les signaux de guerre qui viennent d'être mentionnés; Cfr. Nombr. X, 9,

9. Ephraim in desolatione erit in die correptionis : in tribubus Israel ostendi fidem.

10. Facti sunt principes Juda quasi assumentes terminum. Super eos effundam quasi aquam iram meam.

11. Calumniam patiens est Ephraim, fractus judicio : quoniam cœpit abire post sordes.

12. Et ego quasi tinea, Ephraim; et quasi putredo domui Juda.

9. Éphraïm sera désolé au jour du châtiment; j'ai fait voir ma fidélité dans les tribus d'Israël.

10. Les princes de Juda ont ag comme ceux qui changent les bornes. Je répandrai sur eux ma colère comme de l'eau.

11. Éphraïm sera opprimé et froissé dans son droit, car il a couru après les idoles.

12. Je suis pour toi, Éphraïm, comme la teigne, et comme la pourriture pour la maison de Juda.

Joel, II, 1. — *In Bethaven*, V. IV, 15. — *Post tergum tuum, Benjamin.* Ces mots, difficiles à expliquer, ont été considérés comme une réminiscence du Cantique de Déborah, Jug. V, 14. La connexion est un peu différente dans cet endroit, dit Ewald, car Osée qui parle de Juda est dans le royaume des dix tribus. L'ennemi qui a puni Israël de ses péchés va bientôt attaquer Benjamin, ou le royaume de Juda, dont il s'approche rapidement. LXX : ἐξέστη Βενιαμείν.

9. — *Ephraim in desolatione erit.* Ephraïm deviendra un désert. — *In tribubus Israel ostendi fidem.* Dieu déclare que le châtiment qui rendra désert le royaume des dix tribus avait été formellement annoncé par lui; Cfr. Deut. XXVIII, 59, et qu'il n'y avait pas de raison de mettre son exécution en doute. « In die correptionis atque supplicii decem tribuum Israel ostendi mea fidelia verba, quæ per prophetas comminatus sum, ut quod sermone prædixeram, opere comprobarem. » S. Jérôme.

10. — *Principes Juda.* Ceux qui par situation devaient arrêter la méchanceté du peuple. — *Quasi assumentes terminum.* Litt. « Comme ceux qui déplacent les bornes », Deut. XIX, 14; XXVII, 27; Prov. XXII, 28, violent ainsi les lois divines en enlevant, par force ou par fraude, les biens de leurs concitoyens. Il n'y a pas allusion en cet endroit, comme le veulent Simson et Reuss, à une invasion hostile du royaume d'Israël : la limite entre les deux royaumes n'avait pas été fixée par Dieu, et sa violation n'était pas par conséquent un crime puni par le Seigneur. Les princes de Juda ont mérité l'épithète que leur donne Osée en violant les droits de leurs compatriotes et en transgressant la loi de Dieu, en ne respectant pas les bornes que Dieu leur a fixées. Aussi la colère divine va-t-elle les frapper. — *Super eos effundam quasi aquam...* Cfr. Is. VIII, 1; Jér. XIV, 16.

11.—*Calumniam patiens est Ephraim.* עשוק, Israël est opprimé par ses ennemis, les Assyriens. — *Fractus judicio.* Les ennemis l'ont opprimé à la suite du jugement de Dieu. Reuss traduit : « Il est froissé dans son droit ». Il suit sur ce point Ewald et Hitzig; mais la première interprétation est préférable, et nous l'adoptons avec Rosenmüller, Keil, etc. — *Quoniam cœpit abire post sordes.* צו signifie précepte; Israël est allé après, a suivi le précepte, la loi, qu'il s'est donnée à lui-même, et non le précepte de Dieu, c'est pour cela qu'il a été condamné. Tel est le sens suivi par Vatable, Rosenmüller, Keil, etc. צו, dit Keil, est une loi humaine; ce mot est mis ici et Is. XXVIII, 10, 13, les deux seuls autres endroits où on le trouve, comme antithèse à la parole ou au commandement de Dieu. La loi à laquelle le prophète fait allusion, et qui fut suivie par le royaume d'Israël depuis son origine jusqu'à sa destruction, et le culte du veau d'or. Ewald, Jahrb. der Biblisch. Wissench., t. VII, p. 47, prétend que צו signifie un bloc de bois, ou un poteau, sens admis par Fürst, et que dans cet endroit d'Osée, c'est le nom dérisoire donné à une idole. Ces traductions ne satisfont pas d'autres commentateurs, qui, s'appuyant sur les anciennes versions voient dans ce mot la désignation des idoles. LXX : ματαίων. Quel que soit le sens de l'original, il est bien question, on le voit, du culte idolâtrique d'Israël. Laissons de côté l'explication proposée par Hitzig et que Wünsche qualifie de raffinée.

12. — *Et ego quasi tinea Ephraim.* Cfr. Ps. XXXVIII, 12; Job, IV, 19. — *Et quasi putrebo domui Juda.* רקב; Cfr. Prov. XII, 4; Job, XIII, 28, au lieu de עש et רקב, les LXX : ταραχὴν et κέντρον. Ces images désignent les puissances destructrices, Is. L, 9; LI, 8; c'est le ver qui détruit et le bois et la chair. Dieu, dit Ribera, se sert de ces images pour montrer qu'il ne punit que len-

13. Éphraïm a vu son mal, et Juda ses chaînes. Éphraïm a recouru à Assur, et s'est adressé au roi vengeur. Mais il ne pourra pas vous guérir, ni rompre vos liens.

14. Car je serai comme une lionne pour Éphraïm, et comme un jeune lion pour la maison de Juda. Moi-même je prendrai ma proie; je l'enlèverai, et personne ne me l'arrachera.

15. Je retournerai à ma demeure, jusqu'à ce que vous tombiez, et que vous recherchiez ma face.

13. Et vidit Ephraïm languorem suum, et Juda vinculum suum. Et abiit Ephraim ad Assur; et misit ad regem ultorem. Et ipse non poterit sanare vos, nec solvere poterit a vobis vinculum.

14. Quoniam ego quasi leæna Ephraim, et quasi catulus leonis domui Juda. Ego ego capiam, et vadam: tollam, et non est qui eruat.

15. Vadens revertar ad locum meum, donec deficiatis, et quæratis faciem meam.

---

lement, tandis qu'il répand ses bienfaits avec promptitude; V. aussi sur la manière, analogue à cette image, qu'il emploie pour punir le pécheur, S. Grégoire, Hom. in Job, IV, 19.

13. — *Vidit Ephraim languorem suum.* Israel voit sa maladie, c'est-à-dire reconnaît l'état déplorable et presque désespéré de ses affaires; Cfr. Is. I, 5. — *Juda vinculum suum.* בְּדוֹר est la blessure ou l'abcès. S. Jérôme a suivi les LXX: τὴν ὀδύνην αὐτοῦ. Cette situation fait que les deux pays ont recours à de puissants voisins. — *Abiit Ephraim ad Assur.* Israël va chercher du secours, non pas près du Seigneur qui l'a frappé, Is. IX, 13, et auquel seul il devait s'adresser, mais près du roi d'Assyrie. — *Et misit ad regem ultorem.* Ces mots doivent, selon Rosenmüller, Keil, etc., s'entendre de Juda, qui n'est pas mentionné parce que c'est surtout d'Israël qui s'agit dans l'ensemble. Israël ou Juda envoie donc des ambassadeurs, LXX: πρέσβεις, au roi יָרֵב, nom qu'on retrouve plus bas, X, 6: ce nom n'est pas, comme le pensent Aben-Ezra et Kimchi, celui d'une ville d'Assyrie, ou d'un roi quelconque de ce pays. Les LXX: Ἰαρείμ. L'arabe traduit de même. Théodoret a même pris ce nom pour celui d'un roi égyptien. On l'a traduit de bien des manières; la meilleure semble être: Le protecteur (Reuss traduit le patron), ou le guerrier; c'est une épithète du mot roi, qui le précède. « Nouvelle allusion, assez transparente d'ailleurs à un fait que nos connaissances historiques ne nous permettent pas de préciser. Nous supposons que dans la lutte entre les deux royaumes, qui les ruinait tous les deux, Éphraïm espéra se tirer d'affaire par une alliance avec les Assyriens, comme Juda le fit à son tour plus tard. » Reuss. — *Ipse non poterit sanare vos.* Il ne pourra pas relever vos affaires qui sont en trop mauvais état; Cfr. VI, 1; VII, 1; Is. XC, 10. Cicéron dit de même: « Sanare, vitiosas partes reipublicæ ». Ad Attic. II, 1. — *Nec solvere poterit.* יָכֹל est un ἅπαξ λεγόμενον. — *Vinculum.* V. plus haut. Il n'y a pas de secours à attendre, parce que le Seigneur veut punir son peuple; c'est ce qu'annonce le verset suivant.

14. — *Leæna.* שַׁחַל, XIII, 7: Ps. XC, 13, etc., est le nom, non de la lionne, mais du lion; il est ainsi appelé, parce qu'il rugit, Job, VI, 10; selon Bouchard, c'est le lion noir qui est désigné. LXX, πανθήρ. — *Catulus leonis.* V. Ezech., XIX, 2, 3. L'ancien Testament représente souvent Dieu, lorsqu'il châtie sévèrement l'impiété, sous l'image d'un lion à la fureur duquel nul ne peut résister. V. Is. XXXI, 4; XXXVIII, 13; Jér. XXV, 37, 38; Lamentations, III, 20; Job, X, 16; plus bas, XIII, 7, 8. — *Ego, ego.* Moi, le tout-puissant; Cfr. Is. XLIII, 25. Targum: « Moi par mon verbe ». — *Capiam et vadam.* Dieu punira Israël sans que personne puisse s'opposer à ses desseins. — *Tollam et non est qui eruat.* Répétition de la même pensée. Deut. XXXII, 37; Mich. V, 7; Ps. VII, 3, XLIX, 22; plus haut, II, 12. Pour « Tollam », les LXX: λήψομαι.

15. — *Vadens revertar ad locum meum.* Cfr. verset 6; Ezech. XI, 23. De même que le lion retourne dans son antre après avoir égorgé sa proie, de même Dieu se retirera après avoir puni Israël. Désormais, il n'aura plus soin d'Israël et de Juda jusqu'au moment du repentir. — *Donec deficiatis.* Litt. « jusqu'à ce qu'ils se reconnaissent coupables ». LXX: ἕως οὗ ἀφανισθῶσι. — *Et quæratis faciem meam.* Litt. « jusqu'à ce qu'ils cherchent ma face », c'est-à-dire jusqu'à ce qu'ils implorent ma miséricorde. Cfr. Ps. XXVI, 8.

CHAPITRE VI.

Invitation adressée au peuple par le prophète, de revenir au Seigneur, qui répandra de nouveau sa grâce sur la nation châtiée (1-3). — Mais la corruption d'Israël est incurable : le peuple n'aime pas réellement Dieu et ne cesse de l'offenser (4-11).

1. In tribulatione sua mane consurgent ad me : Venite, et revertamur ad Dominum :

2. Quia ipse cepit, et sanabit nos : percutiet, et curabit nos.

3. Vivificabit nos post duos dies; in die tertia suscitabit nos; et vivemus in conspectu ejus. Sciemus, sequemurque ut cognoscamus Dominum. Quasi diluculum præparatus est egressus ejus, et veniet quasi imber nobis temporaneus, et serotinus terræ.

I *Cor.* 15, 4.

1. Dans leur affliction, ils se lèveront de grand matin pour venir à moi : Venez, retournons au Seigneur.

2. Parce qu'il nous a faits captifs, et qu'il nous délivrera, il nous a blessés, et il nous guérira.

3. Il nous rendra la vie après deux jours ; au troisième jour il nous ressuscitera; et nous vivrons en sa présence. Nous connaîtrons et nous suivrons le Seigneur afin de le connaître. Son lever sera comme l'aurore, et il descendra sur nous, comme la pluie de l'automne et celle du printemps.

CHAP. VI. 1. — *In tribulatione sua... ad me.* Ces mots dans l'hébreu font partie du dernier verset du chapitre V. Les Israélites ne seront accueillis par Dieu que lorsqu'ils le prieront avec soin et anxiété, comme ceux qui, ayant une affaire à cœur, s'y mettent dès le point du jour. Cfr. Ps. LXII, 2 ; Is. XXVI, 9 ; Job, VIII, 5. « Ut quem propitium præsentemque non senserant, iratum et absentem requirant, et in tribulatione sua, orto eis lumine pœnitentiæ, mane consurgant ad eum, juxta illud quod in Isaia legimus, XXVI, 16 : In tribulatione Domini recordatus sum. » S. Jérôme. — *Venite.* Depuis cet endroit jusqu'à la fin du verset 3, le prophète conjure ses frères de revenir au Seigneur. — *Revertamur ad Dominum*, au moyen de la pénitence ; plus haut, III, 5 ; Lam. III, 40 ; V, 21.

2. — *Ipse cepit.* טרף, c'est lui qui nous a blessés, mis en morceaux, comme un lion avec ses ongles ; Cfr. V, 14. — *Et sanabit nos.* Celui seul qui nous a blessés peut nous sauver. Cfr. Deut. XXXII, 39, et plus bas, VII, 1 ; XIV, 15. — *Percutiet.* יך, il a frappé, sans conversif, comme plus bas, VIII, 12. — *Et curabit nos.* ויחבשנו, il pansera nos blessures, Is. I, 6 ; Job, V, 18, LXX : ἰατρώσει ἡμᾶς.

3. — *Vivificabit nos.* Il nous rendra la santé et comme une nouvelle vie, en nous délivrant de nos misères et en nous rendant heureux ; Cfr. Ps. XL, 3. LXX : ὑγιάσει ἡμᾶς. — *Post duos dies*, traduit d'après les LXX. L'hébreu a seulement : « Après des jours ». Dans peu de temps ; Cfr. III Rois, XVII, 12 ; Is. XVII, 21 ; XVII, 6 ; Jer. III, 14. — *In die tertia suscitabit nos ;* nouvelle annonce de la prochaine délivrance d'Israël. Cfr. Amos, I, 3 ; Job, V, 19 ; Prov. XVI, 16 ; XXX, 15, 18. Le peuple est considéré comme mort, et Dieu le ressuscitera. Cette image est employée ailleurs, Is. XXVI, 19 ; Ezech. XXXVII, 1-10. Les rabbins et presque tous les commentateurs chrétiens ont pris les nombres « après deux jours,... le troisième jour », d'une manière chronologique. Ainsi les rabbins supposent que la prophétie se rapporte soit aux trois captivités, d'Egypte, d'Assyrie et de Rome après la destruction de Jérusalem, soit aux trois périodes du temple, celle de Salomon, celle de Zorobabel et celle que le Messie doit inaugurer. Delitzsch, Messianic prophecies, p. 62, admet la première de ces interprétations. Beaucoup de Pères et de commentateurs chrétiens voient ici la prédiction de la résurrection de Notre-Seigneur, le troisième jour : ainsi Tertullien, Origène, Lactance, S. Jérôme, S. Augustin, S. Grégoire, etc., Nicolas de Lyre, Sa, Mariana, Cornelius a Lapide, Me-

4. Que te ferai-je, ô Éphraïm? que te ferai-je, ô Juda? Votre compassion est comme la nuée matinale, et la rosée qui passe au matin.

4. Quid faciam tibi, Ephraim? quid faciam tibi, Juda? misericordia vestra quasi nubes matutina, et quasi ros mane pertransiens.

---

nochius, Tirin, Calovius, Horsley, Pusey, etc. On ne peut méconnaître, suivant la remarque de Delitzsch, l. c., que les trois jours mentionnés ici sont typiques, comme ceux de Jonas dans le sein de la baleine. Mais si N.-S. s'est appliqué cette seconde prophétie, il n'en a pas fait de même à l'égard de celle d'Osée. Avec le commentateur catholique Schegg, citons, après Manger, S. Luc, XIII, 32 : « Ecce ejicio dæmonia, et sanitates perficio hodie et cras, et tertia die consummor », et la sentence rabbinique (Ialkut ad Jos. II, 16) : « Deus non relinquit justos in angustia plus quam tribus diebus ». Puis citons les conclusions de Manger approuvées par Schegg : « Multum id facit ad universæ imaginis elegantiam eo rectius intelligendam ; sic enim significant in sua liberatione θεῖόν τι fore conspicuum, dum intra tam breve tempus, et rebus propemodum desperatis, salutem recuperarent, quam est duorum vel trium dierum, intra quod nemo, gravioribus vulneribus confectus et quasi dilaniatus, ulla humana arte persanari possit. » Tel est aussi l'avis d'Ackermann. Le sens premier a certainement rapport à la sortie d'Israël de son état de mort et d'éloignement de Dieu, et à son rétablissement dans un court espace de temps aussitôt après sa conversion. Cette restauration à la vie ne peut, dit Keil, se rapporter au retour des exilés dans leur patrie terrestre, et en tous cas elle ne peut être restreinte à cet événement. Elle n'aura pas lieu avant la conversion d'Israël au Seigneur son Dieu, qui l'opérera par la foi dans la rédemption opérée par la mort du Christ et par sa résurrection. Ainsi les mots du prophète peuvent s'appliquer à ce grand fait de l'histoire du salut, mais sans qu'il soit directement prédit. Quant à la résurrection des morts, elle n'y est nullement annoncée ; ce n'est que la restauration de la vie spirituelle et morale d'Israel, qui a pour complément nécessaire le retour à la vie physique. Et dans ce sens ce passage peut être compté parmi les déclarations prophétiques qui contiennent le germe de l'espérance d'une vie après la mort, comme Is. XXVI, 19-21, et la vision d'Ezechiel, XXXVII, 1-14. — *Vivemus in conspectu ejus.* Nous vivrons tranquilles sous sa garde et sous sa protection, V, 15 ; Gen. XVII, 18. — *Sciemus.* נדעה, « apprenons donc ». Encouragement mutuel de ceux qui se repentent. — *Sequemurque ut cognoscamus Dominum.* Employons-nous à apprendre à connaître Dieu et à suivre ses préceptes. — *Quasi diluculum...* Dieu viendra à nous comme l'aurore radieuse qui suit une nuit obscure ; Cfr. Gen. XIX, 23 ; Ps. XVIII, 7. L'aurore est l'image du jour de la rédemption ; Cfr. Is. L, 8, et LX, 2. — *Quasi imber... temporaneus,* nouvelle image de la venue du salut. גשם, pluie forte, différente de מטר qui indique toute espèce de pluie ; V. Ezech. XIII, 11, 13. — *Imber serotinus.* מלקש, est la pluie du printemps qui précède de peu la récolte ; LXX : ὄψιμος. « Nos Christum recipimus temporaneum, quando fidei in nobis jacta sunt fundamenta, et suscipiemus eum imbrem serotinum, quando maturis segetibus fruges capiemus æternas, et in Dominica horrea recondemur. » S. Jérôme, IX, 10-XI, 11.

2° Maturité d'Israël pour le jugement de destruction VI, 4-XI, 11.

Dans cette seconde partie, se trouve une longue description de l'apostasie et de la corruption d'Israël, et aussi l'annonce du jugement qui atteindra le royaume coupable. On peut, avec Keil, donner à cette partie trois subdivisions : 1° Description de la dégradation morale et religieuse de la nation et de ses princes, VI, 4-VII, 16 ; — 2° Menace du jugement à venir développée, VIII, 1-IX, 9. — 3° Preuve que, de temps immémorial, le peuple a résisté aux bienveillants avertissements de Dieu, et que, sans la compassion divine, rien n'eût empêché sa destruction, IX, 10-XI, 11.

A. *Corruption incurable d'Israël,* VI, 4-VII, 16.

4. — Dieu va prendre la parole. — *Quid faciam tibi Ephraim?... tibi, Juda?* Comment pourrai-je vous ramener au bien lorsque tous les efforts ont, jusqu'à présent, été inutiles ? « Parentis in perditos filios monstrat affectum. » S. Jérôme. Cfr. Is. V, 4 ; Mich. VI, 3, 4. — *Misericordia vestra quasi nubes matutina...* L'amour qu'Israël et Juda promettent à Dieu passe aussi vite qu'un nuage du matin dans le ciel de la Palestine, où il est bientôt dissipé par le soleil ; Cfr. Job, VII, 9 ; Is. XLIV, 22 ; il passe aussi vite que la rosée ; Cfr. plus bas, XIII, 3. Rien de bien n'a été durable en Israël ; il n'y avait chez eux que de l'apparence sans réalité.

5. Propter hoc dolavi in prophetis : occidi eos in verbis oris mei : et judicia tua quasi lux egredientur.

Reg. 15, 22 ; *Eccli.* 4, 17 ; *Matth.* 9, 13 et 12, 7.

6. Quia misericordiam volui, et non sacrificium : et scientiam Dei, plus quam holocausta.

7. Ipsi autem sicut Adam transgressi sunt pactum, ibi prævaricati sunt in me.

5. C'est pourquoi je les ai frappés par les Prophètes ; je les ai tués par les paroles de ma bouche : et ta sentence éclatera comme la lumière.

6. Car je veux la miséricorde et non le sacrifice, et la connaissance de Dieu plutôt que les holocaustes.

7. Mais eux, comme Adam, ils ont rompu l'alliance, et ici même ils se sont révoltés contre moi.

---

5. — *Propter hoc dolavi in prophetis.* A cause de ce peu de fermeté dans l'amour et dans la fidélité, Dieu a coupé, taillé Israël, comme un charpentier taille une pièce de bois. Il s'est servi pour cela, non pas des faux prophètes, mais des prophètes inspirés par lui pour annoncer les châtiments, menaces qui, dit Ewald, n'étaient jamais sans effets pratiques. LXX : διὰ τοῦτο ἀπεθέρισα τοὺς προφήτας ὑμῶν. — *Occidi eos in verbis oris mei.* Je les ai menacés de toutes les adversités et de la destruction, s'ils ne changeaient de conduite. Les paroles des prophètes, dit Keil, tenaient le jugement et la mort comme suspendus au-dessus de la tête d'Israël. La parole de Dieu a en effet la puissance de tuer et de vivifier, Is. XI, 4 ; XLIV, 2 ; elle est comparée, à cause de son efficacité, à des flèches, Ps. XLIV, 6, à un glaive aigu et à deux tranchants, Ps. XLIV, 4 ; Hebr. IV, 12 ; Apoc. I, 16. — *Judicia tua quasi lux egredientur.* Les supplices que mon jugement amènera sur ta tête seront, comme la lumière ou le soleil, aperçus de tout le monde, et personne ne pourra douter qu'ils n'aient été envoyés par Dieu. Cfr. Soph. III, 5, LXX : καὶ τὸ κρίμα μου ; sens suivi par quelques anciens mss. de la Vulgate.

6. — Dans cette dernière partie du chapitre, le langage devient absolument abrupt, dit Ewald. Dieu y indique les motifs pour lesquels il est obligé de punir son peuple. — *Quia misericordiam volui et non sacrificium.* חסד est l'amour envers le prochain qui a sa racine dans la connaissance de Dieu, IV, 1. Ici il comprend tout à la fois, croyons-nous, l'amour de Dieu et la charité envers le prochain. Tel est le sens donné par le Targum et suivi par Theophylacte, S. Augustin, Ribera, etc. D'après un autre sens adopté par S. Jérôme, S. Hilaire, S. Chrysostôme, Euthymius, Ackermann, etc., Dieu, dans ces paroles, déclare qu'il préfère amener par sa miséricorde les hommes à la pénitence et au salut que de recevoir des sacrifices ; c'est ainsi que N.-S. interprète ces paroles, Matt. IX, 13 ; XII, 7. « Misericordiam volui et non sacrificium » est un hébraïsme bien rendu par les LXX : ἔλεος θέλω ἢ θυσίαν. — *Scientiam Dei plus quam holocausta.* J'aime mieux la connaissance de Dieu, qui se traduit par de bonnes actions, que des holocaustes. On trouve de semblables déclarations dans I Rois, XV, 22 ; Cfr. Is. I, 11-17 ; Mich. VI, 8 : Ps. XXXIX, 7-9 ; XLIX, 8 et suiv. Dans tous ces passages, comme Keil le fait sagement remarquer, ce n'est point le sacrifice en lui-même, mais le sacrifice purement extérieur, où le cœur n'a aucune part et au moyen duquel le pécheur croit que ses fautes seront effacées, qui est rejeté par Dieu comme déplaisant à ses yeux. Le verset 7 montre du reste que telle est bien la pensée de cet endroit. Il ne faut donc pas voir ici, comme les protestants l'ont fait souvent, la condamnation absolue des sacrifices et des cérémonies extérieures : Dieu ne repousse que ceux qui ne sont point animés par un sincère sentiment de religion.

7. — *Ipsi autem sicut Adam transgressi sunt pactum.* Selon S. Jérôme, S. Cyrille, Nicolas de Lyre, Rosenmüller, Ackermann, Keil, il y a dans ces paroles allusion à la désobéissance d'Adam dans le paradis terrestre. Mais d'après Vatable, Clarius, Ewald, etc., Adam est ici un nom appellatif : Ewald traduit : ils sont comme des hommes qui ont transgressé l'alliance. On peut aussi traduire : ils ont transgressé mon alliance comme si c'était celle d'un homme. — *Ibi prævaricati sunt in me.* Dans cette terre que je leur avais donnée, comme j'avais donné à Adam le jardin d'Eden. Peut-être ce mot fait-il allusion à Béthel où le culte des idoles était principalement pratiqué. « Non enim mirum si quod in parente præcessit, etiam in filiis condemnetur. Quotidie Deus et eos qui extra Ecclesiam sunt, et qui peccant in Ec-

8. Galaad est une ville de fabricateurs d'idoles, remplie de sang.
9. Elle conspire avec les prêtres, comme ces voleurs qui dressent des embûches à ceux qui viennent de Sichem; car ils se livrent au crime.

8. Galaad civitas operantium idolum, supplantata sanguine.
9. Et quasi fauces virorum latronum, particeps sacerdotum, in via interficientium pergentes de Sichem : quia scelus operati sunt.

---

clesia commorantes, provocat ad pœnitentiam, et dicit eis : Misericordiam volo... Illi vero offerunt panem sacrilegum, et dant eleemosynas, et sectari videntur humilitatem : quæ vero, si vere fiant, holocausta interpretor. Cum autem scientiam Dei relinquerint, frustra, truncato capite fidei, cætera membra habere se jactant; prævaricati sunt enim pactum Dei in Ecclesia, sicut Adam prævaricatus est in Paradiso; et imitatores se antiqui parentis ostendunt, ut quomodo ille de Paradiso, sic et isti ejiciantur de Ecclesia. » S. Jérôme.

8. — Dans les deux versets suivants le prophète cite quelques exemples de cette infidélité d'Israël. — *Galaad, civitas operantium idolum*. Litt. « Galaad, ville de ceux qui font le mal ». Les LXX : ἐργαζομένη μάταια, d'où saint Jérôme a sans doute pris sa traduction. Il semble que le prophète a voulu désigner ici le caractère des habitants, plutôt que leur idolâtrie; Cfr Is. XXXI, 2; Ps. V, 6. Dans d'autres endroits אָוֶן indique bien le culte superstitieux des idoles. Is. LXVI, 3; Am. V, 5; Habac. III, 7. Il n'y a pas dans l'A. T. de ville s'appelant Galaad; גִּלְעָד est pour quelques commentateurs Ramoth Galaad. Jos. XXI, 38; III Rois, IV, 13, ville sacerdotale de la tribu de Gad, Deut. IV, 43, l'Es Salt actuelle. S. Jérôme, Maurer, Wunsche, etc., admettent cette identification. Hitzig se prononce pour Jabes Galaad, II Rois, II, 5. Ewald, Umbreit, Keil pensent que ce nom désigne tout un district et par extension tout le pays d'Israël à l'est du Jourdain; Nombr. XXXII, 1, 26, 33; Deut. III, 12, 13; Jug. X, 4. Galaad est appelée une ville de malfaiteurs parce qu'elle est le rendez-vous des criminels; le prophète exprime la pensée que tout le pays est plein de brigands, comme une ville est remplie d'habitants. — *Supplantata sanguine*. עֲקֻבָּה מִדָּם, pleine de traces de sang, parce que les meurtres y sont fréquents. Selon S. Jérôme, c'est une allusion aux actes sanguinaires pour lesquels Jéhu s'empara du trône, IV Rois, IX, 10. Suivant Hitzig, c'est du meurtre de Zacharie et du massacre qui l'accompagna que le prophète veut parler. LXX : ταράσσουσα ὕδωρ; peut-être ont-ils lu מַיִם au lieu de מִדָּם.

9. — *Et quasi fauces virorum latronum, particeps sacerdotum*. Litt. « Et comme attend l'homme des bandes (ainsi) l'association des prêtres. » De même que les voleurs attendent leur proie, de même agissent les prêtres. Ils ne sont pas moins voleurs et meurtriers que les autres. L'image employée par S. Jérôme est différente; comme le gosier du voleur qui a toujours soif de meurtre et de sang, ainsi la société, la réunion des prêtres. LXX : ἡ ἰσχύς σου ἀνδρὸς πειρατοῦ. — *In via interficientium pergentes de Sichem*. Litt. « dans les chemins ils (les prêtres) tuent jusqu'à Sichem. » Ou bien : ils tuent sur le chemin de Sichem. Pour Sichem, V. la note sur Jos. XVII, 7; cette ville était cité de refuge et ville lévitique, Jos. XX, 7; XXI, 21. Selon Dathius, il semble que les prêtres de cette époque abusaient de leurs privilèges, ainsi que du droit d'asile, qu'ils commettaient des meurtres ou cachaient et protégeaient ceux qui en commettaient. Ewald donne une explication semblable : « Près de Sichem, cité de refuge et sacerdotale, Cfr. Alterthümer, pp. 229 et suiv. 502, beaucoup de prêtres assassinaient ceux qui venaient chercher un refuge avant qu'ils eussent pu gagner leur asile; peut-être agissaient-ils ainsi pour obéir à des grands de leur parti, qui haïssaient ces innocents fugitifs. » Keil repousse cette explication. Sichem, dit-il, était bien ville lévitique, mais non ville sacerdotale; en outre les prêtres établis par Jéroboam n'avaient point de villes spéciales comme les prêtres lévitiques. La route de Sichem est mentionnée comme théâtre de meurtres et d'assassinats, parce que la route allant de Samarie, capitale du royaume, et aussi de tout le nord du royaume, à Béthel, principal centre du culte dans le royaume des dix tribus, passait par cette ville. Les pèlerins, attirés par les fêtes, suivaient en général cette route, et les prêtres, pris dans la lie du peuple, se portaient sur ce chemin pour les voler et, en cas de résistance, les tuer. Cette explication, dit Wunsche, est très vraisemblable. Celle de S. Jérôme s'en rapproche : « Sacerdotes Bethel imo fanatici Bethaven, temporibus Paschæ et Pentecostes et Scenopegiæ, quando per Sichem eundum erat Jerosolymam, ubi

10. In domo Israel vidi horrendum, ibi fornicationes Ephraim : contaminatus est Israel.

11. Sed et, Juda, pone messem tibi, cum convertero captivitatem populi mei.

10. J'ai vu des horreurs dans la maison d'Israël, j'ai vu les fornications d'Ephraïm ; Israël est souillé.

11. Pour toi, Juda, prépare-toi à être moissonné, jusqu'à ce que je ramène mon peuple captif.

CHAPITRE VII.

Continuation de la peinture de la dépravation morale d'Israël (1-7). — Sottise de la politique étrangère du royaume d'Israël ; son attitude injurieuse à l'égard des autres nations lui vaudra des désastres terribles (8-16).

1. Cum sanare vellem Israel, revelata est iniquitas Ephraim, et

1. Quand je voulais guérir Israël, l'iniquité d'Ephraïm et la malice de

---

solum licebat victimas immolare, ponebant in itinere latrones, qui insidiarentur pergentibus, ut magis vitulos aureos in Dan et Bethaven, quam in Jerosolymis et in templo adorarent Deum. » LXX : ἔκρυψαν ἱερεῖς ὁδόν, ἐφόνευσαν Σίκιμα. — *Quia scelus operati sunt.* Car ils commettent le crime, sont des scélérats. זמה signifie le crime commis en connaissance de cause, avec mûre délibération. Cfr. Lev. XVIII, 17 ; Jug. XX, 6 ; Ps. XXVI, 10 ; Prov. X, 23 ; Job, XXXI, 11.

10. — *In domo Israel*, dans le royaume des dix tribus ; Cfr. I, 6 ; V, 1. — *Horrendum.* LXX : φρικώδη ; le mot est expliqué par ce qui suit. — *Ibi fornicationes Ephraim.* L'idolâtrie, établie par Jéroboam, qui était de la tribu d'Ephraim ; V. plus haut, V, 3 ; Cfr. Jér. IL, 12. — *Contaminatus est Israel.* Tout Israël a été souillé par cette idolâtrie.

11. — *Sed et, Juda.* Juda n'est pas épargné parce qu'il a participé lui aussi à l'idolâtrie. Ce verset fort obscur a été interprété de manières bien différentes et qu'il serait trop long d'énumérer ici. Nous allons seulement donner le sens qui semble le plus probable. — *Pone messem tibi :* שת קציר לך. Le mot קציר, moisson, est une figure annonçant le jugement ; Cfr. Jer. LI, 33 ; Joel. IV, 13. Juda, qui a péché, tout comme Israël, n'évitera pas non plus le châtiment ; tel est le sens de « une moisson (un châtiment) est posée pour toi ». — *Cum convertero captivitatem populi mei.* S. Jérôme donne ainsi le sens général de ce passage : « Non te putes esse securum, quod Israël captivus abducitur : tu quoque præpara tibi segetes, ut metantur ; non multo enim post tempore, duceris captivus in Babylonem, et messionis tuæ tempus adveniet ». Comme le dit Keil, שוב שבית ne signifie point ramener les captifs. Dans tous les passages où cette expression se présente, elle a le sens de « restitutio in integrum ». Deut. XXX, 3. Ces mots veulent dire que quand Dieu punira, afin de détruire l'impiété, et amènera son peuple à sa véritable destinée, Juda lui aussi sera atteint par le jugement. C'est donc l'annonce de l'exil et du retour éventuel de ceux qui seront convertis au Seigneur leur Dieu. Voici, en regard, l'interprétation de Tirin : « Pone messem tibi, id est, demete, reconde, comede fructus infelicis seminis idololatrici in te sparsi : et gusta, an respondeant fructibus tibi ex cultu veri Dei subortis, tum olim, tum recens, cum converti captivitatem populi mei, id est, tuam tuorumque liberorum, cum ducenta millia a Phacee capta, jussi sine lytro vobis restitui : et recentissime per Jeroboam regem Israel, reddidi vobis ereptam Syris Damascum et Emath. »

Chap. VII. — Dans ce chapitre le prophète s'adresse aux seuls sujets du royaume d'Israël. Il reprend d'abord la méchanceté du roi et des grands (℣℣. 1-8) ; il condamne ensuite la folie et l'abrutissement du peuple qui, malgré tous les avertissements, n'a pas conscience de son misérable état, et y persévère avec autant d'obstination que de folie (℣℣. 9-11). Aussi menace-t-il de nouveau et flétrit-il d'autant plus leur conduite qu'ils se sont servis des bienfaits de Dieu pour l'injurier et le mépriser (℣℣. 12-16).

Ce chapitre et les suivants appartiennent à la fin du règne d'Osée et au commence-

Samarie se sont révélées par les mensonges qu'ils ont faits; le voleur est entré pour piller, et le larron est au dehors.

2. Et ils ne disent pas sans doute dans leur cœur que je me souviens de toute leur malice : mais leurs œuvres les entourent, et elles ont été faites devant moi.

3. Par leur malice ils égaient le roi et par leurs mensonges les princes.

4. Ils sont tous adultères, semblables à un four, où l'on a mis le feu : et la ville ne s'est pas reposée, depuis que le levain a été mêlé à la pâte, jusqu'à ce que le tout ait fermenté.

malitia Samariæ, qui operati sunt mendacium; et fur ingressus est spolians : latrunculus foris.

2. Et ne forte dicant in cordibus suis, omnem malitiam eorum me recordatum : nunc circumdederunt eos adinventiones suæ, coram facie mea factæ sunt.

3. In malitia sua lætificaverunt regem : et in mendaciis suis principes.

4. Omnes adulterantes, quasi clibanus succensus a coquente : quievit paululum civitas a commistione fermenti, donec fermentaretur totum.

---

ment de celui d'Ezéchias. Ils n'ont pu en effet être écrits qu'après qu'Osée eût abandonné l'alliance de l'Assyrie et eût conclu un traité avec l'Egypte. IV Rois, XVII, 4. Les passages du prophète, VII, 11; XII, 2, semblent indiquer ces événements. La première expédition de Salmanasar, IV Rois, XVII, 3, dans laquelle il détruisit Arbel, Os. X, 14, avait eu lieu. C'est entre cette expédition et celle où le prince détruisit Bethel qu'on peut, avec Lightfoot, placer la date de ces chapitres.

1. — *Cum sanare vellem Israel.* Lorsque je voulais le ramener à moi et par conséquent au bonheur. Cfr. Os. V, 13 et XI, 3; Jér. XVII, 14. — *Revelata est iniquitas Ephraim.* La corruption morale qui s'est alors montrée était si grande qu'elle était incurable. Ephraïm, pour Israël, dont elle est la principale tribu, V, 13. — *Et malitia Samariæ.* Samarie est la résidence royale, XIV, 1. Comme Ephraïm, elle symbolise le royaume d'Israël. — *Quia operati sunt mendacium.* שקר désigne l'infidélité envers Dieu et envers les hommes, par laquelle Israël a menti aux promesses qu'il avait faites. On peut aussi entendre par là que tout est faux en Israël; Cfr. Jérém. VI, 13; VIII, 10. Selon Menochius, il s'agit du culte des idoles qui est un mensonge. — *Fur ingressus est spolians, latrunculus foris.* Ces mots montrent que les précédents ont le premier sens que nous leur avons donné, car on reproche ici à Israël ses vols et ses déprédations tant dans les maisons qu'en rase campagne. Israël tout entier ne cherche qu'à s'emparer du bien d'autrui, les uns en dérobant dans les maisons, les autres en attaquant les passants à main armée.

2. — *Et ne forte dicant... me recordatum.* Litt. « Et ils ne disent pas à leur cœur que je me souviens de toute leur méchanceté. » Ils ne pensent pas que je vois leurs crimes et que je les punirai; Cfr. Ps. XXV, 7, LXXIX, 8; Is. XLIII, 25. LXX : ὅπως συνάξωσιν ὡς ἄδοντες τῇ καρδίᾳ αὐτῶν. — *Adinventiones suæ,* מעלליהם, leurs œuvres. — *Coram facie mea.* Rien de ce qu'ils font ne peut m'échapper. S. Jérôme expose ainsi le sens de sa traduction : « Ne forsitan, inquit, dicant in cordibus suis : vetera nobis Deus peccata restituit, et patrum delicta persolvimus : illi comederunt uvam acerbam, et dentes filiorum obstupuerunt, Jérém. XXXI, 29. Idcirco quæ nunc in præsentiarum, me vidente, fecerunt, et quotidie faciunt, sequenti sermone narrabo, et ostendam illis adinventiones suas, sive cogitationes quibus mala studiosissime consectati sunt, et quæ, me præsente, gesserunt, non timentes faciem meam. »

3. — *In malitia sua lætificaverunt regem...* Les rois et les grands applaudissent à tous les crimes du peuple, bien loin de les réprimer et de les punir.

4. — *Omnes adulterantes.* Cfr. Jérém. XI, 1, XXIII, 10. Tous, princes et peuples, sont livrés à l'idolâtrie, ou sont si perdus de mœurs qu'ils ne respectent plus la foi conjugale. Ce dernier sens donné par le Targum semble préférable. Il n'est pas question ici, comme Ackermann le pense, de la perfidie des Israélites envers leurs rois. — *Quasi clibanus succensus a coquente.* L'in-

5. Dies regis nostri : cœperunt principes furere a vino : extendit manum suam cum illusoribus.

6. Quia applicuerunt quasi clibanum cor suum, cum insidiaretur eis : tota nocte dormivit coquens eos : mane ipse succensus quasi ignis flammæ.

7. Omnes calefacti sunt quasi

5. C'est le jour de notre roi : les princes se sont enivrés jusqu'à la fureur ; et le roi tend la main aux moqueurs.

6. Ils ont fait de leur cœur comme un four, lorsqu'il leur tendait des piéges ; toute la nuit il a dormi tandis qu'ils brûlaient, au matin il a été lui-même embrasé comme une flamme.

7. Tous sont échauffés comme un

---

tensité de leur débauche la fait comparer à la chaleur d'un four allumé. Cfr. Mal. III, 19. — *Quievit paululum civitas a commistione fermenti, donec...* Pour Nicolas de Lyre, etc., l'action du roi sur le peuple est décrite dans ces métaphores. Ce commentateur donne ainsi le sens de ce passage : « Quia a principio totus populus non fuit infectus ipsa idololatria, sed paulatim ad hoc fuit tractus totus populus ; et tunc fuerunt positæ custodiæ, ne aliqui irent in Jerusalem in diebus solemnibus. » Mais le sens de l'hébreu est différent. בעיר ne doit pas être traduit comme le fait la Vulgate, d'après une traduction grecque, à laquelle Montfaucon donne le numéro cinq dans les Hexaples, et qui porte : ἐπαύσατο πρὸς ὀλίγον ἡ πόλις... C'est ici un participe hiphil, qui a le sens d'exciter, remuer, selon Rosenmüller, qui traduit : « Il (le boulanger) cesse de remuer la pâte jusqu'à ce qu'elle soit fermentée. » Ewald et Ségond donnent à ce mot le sens de chauffer ; Cfr. עיר, chaleur, fureur, XI, 9, et traduisent : « Il cesse d'attiser le feu depuis qu'il a pétri la pâte jusqu'à ce qu'elle soit levée. » De même que le boulanger ne cesse d'exciter la flamme que pendant le temps nécessaire pour la fermentation du pain, de même Israël ne donne de relâche à ses passions que pendant le temps nécessaire pour acquérir de nouvelles forces propres à les satisfaire plus tard.

5. — *Dies regis nostri.* Les princes ne valent pas mieux que le peuple. Les jours anniversaires de la naissance du roi ou de son avènement au trône, ou bien quand il donne des fêtes aux grands, sont marqués par des orgies. — *Cœperunt... furere a vino.* חמת היין... החלו, « ils sont malades à cause de la chaleur du vin » ; leurs excès les rendent malades. — *Extendit manum suam cum illusoribus.* Le roi tend la main aux moqueurs, il perd tout sentiment de dignité, et boit avec des bouffons et des gens sans retenue.

6. — *Quia applicuerunt... cum insidiaretur eis.* S. Jérôme, qui pense que dans tout ce passage il est question des rois d'Israël qui ont entraîné leurs sujets dans l'idolâtrie, explique ainsi ces paroles : « qui illusores quum insidiaretur eis rex suus, et eos a Deo suo abduceret, præbuerunt ei quasi clibanum cor suum, ut eos succenderet et idololatriæ flammis ardere faceret. Idcirco enim assensus est populo, qui intellexit omni eos ad errorem mente conversos. » L'hébreu peut se rendre : « ils appliquent aux embûches leur cœur pareil à un four. » LXX : διότι ἀνεκαύθησαν ὡς κλίβανος αἱ καρδίαι αὐτῶν, ἐν τῷ καταράσσειν αὐτούς. — *Tota nocte... quasi ignis flammæ.* Ils agissent dans leurs haines et leurs embûches comme dans leurs débauches. Tout le temps qui n'est pas favorable à la réussite de leurs projets, ils les cachent ; quand l'occasion propice se présente, ils se précipitent contre celui qu'ils ont prémédité de renverser et de détruire. Il y a dans ce verset et dans le suivant allusion aux conspirations des Israélites contre leurs rois. « Sous l'intimité apparente et la chaleur du banquet, dit Ewald, se cache un nouveau complot de la part de ceux qui veulent tuer le roi et avancer leurs propres intérêts ; soudainement le four (pour revenir à la figure), s'ouvre en pleine flamme avec la passion elle-même. Ils demeurent tranquilles aussi longtemps qu'ils le jugent nécessaire pour le succès de leur trahison ; toute la nuit leur boulanger, c'est-à-dire leur passion dort ; mais au matin, comme le jour lui-même, leur cœur apparaît soudainement en pleine flamme, brûlé par la passion et disposé au meurtre du roi. »

7. — *Omnes... quasi clibanus.* Répétition de la même image. — *Devoraverunt judices suos.* Ils tuent leurs magistrats, ceux sans doute qui essayaient de s'opposer à leurs excès. — *Omnes reges eorum cecederunt.* Il y eut, en effet, dans le royaume

four, et ont dévoré leurs juges : tous leurs rois sont tombés, et il n'y en a pas un seul qui ait crié vers moi.

8. Ephraïm aussi s'est mêlé avec les peuples : Ephraïm est devenu comme un pain sous la cendre, qu'on ne retourne point.

9. Des étrangers ont dévoré sa force, et il ne l'a pas senti : ses cheveux sont devenus blancs, et il ne l'a pas su.

10. L'orgueil d'Israël sera humilié devant lui; mais ils ne sont pas revenus au Seigneur leur Dieu, et ils ne l'ont pas cherché à la suite de tout cela.

11. Ephraïm est devenu comme une colombe sotte et sans intelligence. Ils ont invoqué l'Egypte, ils ont cherché les Assyriens.

clibanus, et devoraverunt judices suos : omnes reges eorum ceciderunt : non est qui clamet in eis ad me.

8. Ephraim in populis ipse commiscebatur : Ephraïm factus est subcinericius panis, qui non reversatur.

9. Comederunt alieni robur ejus, et ipse nescivit : sed et cani effusi sunt in eo, et ipse ignoravit.

10. Et humiliabitur superbia Israel in facie ejus : nec reversi sunt ad Dominum Deum suum, et non quæsierunt eum in omnibus his.

11. Et factus est Ephraim quasi columba seducta non habens cor : Ægyptum invocabant, ad Assyrios abierunt.

---

d'Israël, de continuelles séditions, et des rois furent souvent mis à mort par leurs successeurs; ainsi Zacharie, IV Rois, xv, 10, Sellum, ibid. 14, Phaceia, ibid. 25, Phacée, verset 30; Nadab, III Rois, xv, 27, Ela, ibid. xvi, 10, etc. — *Non est qui clamet in eis ad me.* Malgré toutes ces catastrophes, aucun ne pense à invoquer le secours de Dieu et à revenir au bien.

8. — *Ephraim in populis ipse commiscebatur.* Au lieu de chercher le secours là où il pouvait seulement le trouver, auprès de Dieu, Israël tendait à s'appuyer sur des peuples étrangers, desquels Dieu l'avait séparé, Exod. xix, 5; Lev. xx, 24, 26; Nombr. xxii, 9; Deut. iv, 34. Il s'unit à ces peuples par des alliances ou des mariages, qui avaient pour conséquence de le pousser à l'oubli ou à la profanation de la vraie religion; Cfr. Ps. cv, 35. Suivant quelques commentateurs, ces paroles ne rappellent pas un fait, elles contiennent une menace; Israël sera jeté en exil et mêlé parmi les nations. — *Ephraim factus est subcinericius panis, qui non reversatur.* Israël est comparé à un pain cuit sous la cendre, que l'on n'a pas pensé à retourner, et qui, à cause de cela, est brûlé par dessous avant d'être cuit par dessus. Le verset suivant explique cette figure, que S. Jérôme développe ainsi : « Sicut subcinericius panis qui non reversatur, hoc est, non agit pœnitentiam, comederunt Assyrii et Chaldæi fortitudinem ejus, et quidquid virium habere poterat, devoraverunt. »

9. — *Comederunt.* Les étrangers ont consumé la force d'Israël, comme le feu brûle le pain qui n'a pas été retourné. Les guerres seules n'ont pas produit ce résultat; elles ont été secondées par l'esprit païen qui a envahi le royaume. — *Et ipse nescivit.* Malgré tout, Israël ne peut pas comprendre qu'il n'y a de remède pour lui que dans le retour à Dieu. *Cani effusi sunt in eo.* Il est sans force, comme un vieillard, et il approche de sa fin. — *Et ipse ignoravit.* « Tantæ vecordiæ fuit ut devoratum esse se nesciret, aut certe ignoraret causam propter quam fuisset devorantibus traditus. » S. Jérôme.

10. — *Et humiliabitur superbia Israel in facie ejus.* Traduction conforme à celle des LXX. Ces mots ont déjà été employés par Osée, v, 5; mais la Vulgate les traduit ici d'une manière un peu différente. L'orgueil d'Israël n'est point Jéhovah; cette interprétation de Keil n'est pas admissible : il s'agit ici de l'infatuation et de l'obstination du peuple, que Dieu punira sans que rien puisse s'opposer à sa justice. — *Nec reversi sunt...* Malgré tout, Israël ne se convertira pas, et il cherchera du secours auprès de ceux qui sont ses ennemis naturels, sans vouloir revenir à Dieu. — *In omnibus his.* Cfr. Is. ix, 12, 16, 20.

11. — *Quasi columba seducta non habens*

12. Et cum profecti fuerint, expandam super eos rete meum : quasi volucrem cœli detraham eos : cædam eos secundum auditionem cœtus eorum.

13. Væ eis, quoniam recesserunt a me : vastabuntur, quia prævaricati sunt in me ; et ego redemi eos : et ipsi locuti sunt contra me mendacia.

14. Et non clamaverunt ad me in corde suo, sed ululabant in cubilibus suis : super triticum et vinum ruminabant, recesserunt a me.

12. Et quand ils y seront allés, j'étendrai mes filets sur eux, je les ferai tomber comme un oiseau du ciel. Je les châtierai, comme l'a entendu souvent leur assemblée.

13. Malheur à eux, parce qu'ils se sont retirés de moi ; ils seront détruits parce qu'ils m'ont offensé ; c'est moi qui les ai rachetés, et, eux, ils ont dit des mensonges contre moi.

14. Ils n'ont pas crié vers moi dans leur cœur ; mais ils hurlaient dans leurs lits, ils ne pensaient qu'à leur blé, à leur vin, et ils se sont éloignés de moi.

---

cor. Israël est comparé à une colombe, sans intelligence et sans prudence, יוֹנָה, qui se laisse facilement tromper. LXX : ὡς περιστερὰ ἄνους. « Quæritur cur Ephraim non aliis avibus, sed columbæ comparatus sit. Aves cæteræ pullos suos etiam cum periculo vitæ suæ protegere festinant, et quum ad nidum suum accipitrem, colubrum, corvum, sive cirnicem accedere viderent, huc illucque volitant, et immittunt se morsu, et unguibus lacerant, et dolorem parentis querula voce testantur ; sola columba ablatos pullos non dolet, non requirit ; et ideo huic recte comparatur Ephraim, quod vastatum per partes populum non sentiat, sed negligens sit salutis suæ. » S. Jérôme. — *Ægyptum invocabant.* Ils demandent le secours de l'Égypte au lieu d'invoquer l'appui de Dieu ; Cfr. VIII, 13 ; XII, 2, et IV Rois, XVII, 4. — *Ad Assyrios abierunt.* Cfr. V, 13, VIII, 9, XII, 2 ; IV Rois, XV, 19. Cela ne veut pas dire qu'il y eut deux partis dans la nation, l'un égyptien, l'autre assyrien. Lorsque le royaume était menacé par l'Assyrie, il demandait le secours de l'Egypte et réciproquement.

12. — *Et cum profecti fuerint.* Quand ils auront envoyé des ambassadeurs aux Assyriens pour leur demander appui. — *Expandam super eos rete meum.* Comme une colombe qu'on prend dans des rets, ainsi Dieu empêchera tous les efforts d'Israël d'aboutir, et le peuple ne pourra échapper au châtiment. La même image se trouve dans Ezechiel XII, 13 ; XVII, 20 ; XIX, 8 ; XXXII, 3 ; Osée aussi l'a employée, V, 1. — *Quasi volucrem cœli detraham eos.* Ils tomberont à terre où ils périront, comme des oiseaux qui tombent du haut des airs : Cfr. Amos, IX, 2 ; Abd. verset 4. — *Secundum auditionem cœtus eorum.* Selon les paroles que je leur ai annoncées et qu'ils ont entendues bien des fois, soit dans la loi, Lev. XXVI, 14 et suiv. ; Deut. XXVII, 15 et suiv. ; XXVIII, 15 et suiv. ; soit ailleurs, IV Rois, XVI, 13-23. Ou bien selon S. Jérôme : « Hoc significare potest : sicut juncto consilio omnes pariter vestabuntur. » Cfr. Is. XXIII, 5.

13. — *Recesserunt a me.* Ils ont abandonné mon culte pour suivre les idoles. — *Vastabuntur,* שֹׁד לָהֶם, dévastation pour eux. LXX : δειλαιοί εἰσιν. — *Et ego redemi eos.* Et cependant je les ai délivrés autrefois de la servitude d'Egypte, et récemment de l'oppression des Syriens, sous Jéroboam II, IV Rois, XIV, 25 et suiv. — *Ipsi locuti sunt contra me mendacia.* En soutenant qu'ils doivent leur libération aux idoles, Exod. XXXII, 8.

14. — *Et non clamaverunt ad me in corde suo.* Ils n'implorent pas le secours de Dieu avec piété et sincérité ; Cfr. Is. XXIX, 13. Souvent, dit Rosenmüller, cette locution est employée au sujet des Juifs opprimés et cherchant la délivrance, Jug. III, 9, 15 ; VI, 6, 7 ; X, 10 ; I Rois, XII, 8, 10. — *Sed ululabant in cubilibus suis.* Au lieu de prier, : ils se contentent de gémir inutilement dans l'intérieur de leurs maisons. Ou bien ils poussent des hurlements, comme font les païens en adorant leurs idoles. La première explication semble préférable. — *Super triticum et vinum ruminabant.* Litt. « Ils se rassemblent à cause du froment et du vin. » Lorsqu'il y a disette, ils se réunissent pour implorer leurs faux dieux. LXX : κατετέμνοντο. S. Jérôme explique ainsi sa traduction : « Propter abundantiam omnium rerum corruerunt. Quod

15. Et moi, je les ai instruits, j'ai fortifié leurs bras, et ils méditent le mal contre moi.

16. Ils se sont retournés pour se débarrasser du joug : ils sont devenus comme un arc trompeur ; leurs princes tomberont sous le glaive à cause de la fureur de leur langue. Ils seront ainsi la risée de l'Egypte.

15. Et ego erudivi eos, et confortavi brachia eorum; et in me cogitaverunt malitiam.

16. Reversi sunt ut essent absque jugo : facti sunt quasi arcus dolosus : cadent in gladio principes eorum a furore linguæ suæ. Ista subsannatio eorum in terra Ægypti.

CHAPITRE VIII.

Nouvelle énumération des péchés d'Israël (v. 1-7). — Prédiction de la ruine du royaume qui va bientôt avoir lieu (v. 8-14).

1. Mets la trompette à ta bouche : un aigle fond sur la maison du Seigneur, parce qu'ils ont rompu mon alliance et violé ma loi.

1. In gutture tuo sit tuba quasi aquila super domum Domini, pro eo quod transgressi sunt fœdus meum, et legem meam prævaricati sunt.

---

etiam Ezechiel in Sodomis et Gomorrhis factum esse commemorat, ut nihil aliud nisi cibos et luxuriam ruminarent. »

15. — *Et ego erudivi eos et confortavi brachia eorum.* Que je les aie châtiés, ou que je leur aie accordé la victoire, comme dans les guerres de Joas et de Jéroboam II, ils ne se sont pas moins montrés coupables envers moi. — *Et in me cogitaverunt malitiam*, en se livrant à l'idolâtrie.

16. — *Reversi sunt ut essent absque jugo.* « Quomodo a principio fuerunt, priusquam vocarem eos per Abraham, et postea per Moysen et Aaron, et erant absque jugo, legis me notitia, et cunctis nationibus miscebantur ; ita etiam nunc reversi sunt ad pristinum statum ut absque jugo et frenis deferrentur, per præcipitia. » S. Jérôme. Le texte a שיבו לא על, que Kimchi et d'autres traduisent : « Ils se tournent, non (vers le) Très-Haut. » Il vaut mieux traduire : « Ils se tournent, mais non en haut. » Les LXX ne rendent pas על. — *Facti sunt quasi arcus dolosus*, un arc, dont la corde se rompt, רמיה, Cfr. Ps. LXXVII, 57, ou, suivant l'interprétation de S. Jérôme, « qui percutit dirigentem et vulnerat dominum suum ». Et le saint docteur ajoute : « Mutati sunt in arcum dolosum, ut quem Deus contra adversarios intenderat, ipsi contra Dominum suum verterent, et mitterent adversus eum blasphemiarum sagittas. » — *Cadent in gladio...* Aussi leurs princes impies, dont il a été question, versets 4, 5 (Cfr. IX, 15), seront mis à mort, à cause des malédictions que leur langue profère contre Dieu. — *A furore linguæ suæ.* LXX : διὰ ἀπαιδευσιὰ...—*Ista subsannatio eorum in terra Ægypti.* Aussi seront-ils la risée des Egyptiens eux-mêmes, en qui ils mettaient leur confiance. Allusion, dit Palacio, à IV Rois, XVII, où l'on voit que les Egyptiens ne voulurent pas secourir les Israélites, attaqués par Salmanazar. Cfr. Is. XXX, 3, 5.

B. *Menace du jugement de Dieu*, VIII, I-IX, 9.

CHAP. VIII. — 1. — *In gutture tuo sit tuba.* Cfr. Is. LVIII, 1 — Fais résonner tes cris comme le son d'une trompette, afin qu'ils soient entendus de beaucoup de monde, car ceux d'Israël qui ont péché sont nombreux. LXX : Εἰς κόλπον αὐτῶν ὡς γῆ. Viennent maintenant les paroles que le prophète doit prononcer. — *Quasi aquila super domum Domini.* Comme un aigle, l'ennemi viendra contre la maison de Dieu. Cette comparaison est fréquente dans la Bible ; Cfr. Deut. XXVIII, 49 ; Jer. XLVIII, 40 ; Habac. I, 8 ; Matth. XXIV, 28, etc. La maison du Seigneur, ב ת יהוה, n'est pas le temple de Jéru-

2. Me invocabunt : Deus meus, cognovimus te, Israel.

3. Projecit Israel bonum, inimicus persequetur eum.

4. Ipsi regnaverunt, et non ex me : principes extiterunt, et non cognovi : argentum suum et aurum suum fecerunt sibi idola, ut interirent.

5. Projectus est vitulus tuus, Samaria, iratus est furor meus in eos; usquequo non poterunt emundari?

2. Ils m'invoqueront : O mon Dieu, nous te reconnaissons.

3. Israël a rejeté son bien, l'ennemi le poursuivra.

4. Ils ont règné, et ce n'était pas par moi; ils ont été princes, et je ne l'ai pas su. Leur argent et leur or, ils s'en sont fait des idoles pour leur perte.

5. Ton taureau, ô Samarie, a été renversé, ma fureur s'est allumée contre eux; jusqu'à quand ne pourront-ils se purifier?

---

salem, mais la terre d'Israël qui appartient à Dieu ; Cfr. IX, 8, 15 ; Jer. XII, 7 ; ce peut être aussi le peuple d'Israël, Cfr. Nomb. XII, 7. D'après Ewald, cette maison de Dieu est le temple de Samarie, IX, 4, qui entraînera dans sa chute tout le royaume. Cette interprétation n'est pas acceptable, dit Keil, parce que les temples élevés au Veau d'or à Dan et à Béthel, sont appelés Beth Bamoth et non Beth Jehovah. — *Pro eo quod transgressi sunt fœdus meum.* Voici le motif de cette invasion ennemie, la transgression de l'alliance conclue avec le Seigneur, VI, 7 ; Is. XXIV, 5. — *Et legem meam prævaricati sunt.* Ils ont méprisé ma loi et s'en sont éloignés ; Cfr. Jer. VI, 19, IX. 12. XVI, 11 : Ezech. XXII, 26.

2. — Dans cette détresse ils invoqueront le secours du Seigneur : Cfr. VII, 14. Chacun d'eux s'écriera : — *Deus meus, cognovimus te, Israel* Nous te reconnaissons pour notre roi, I Rois, II, 12. Nous sommes Israël, c'est-à-dire le peuple que tu as choisi, les fils et les héritiers de Jacob. C'est ainsi, dit Pusey, qu'au jour du jugement les pécheurs s'adresseront à Notre-Seigneur, Matth. VII, 22. Voir aussi ce que Jésus répond aux Juifs, VIII, 54. Cfr. Is XXIX, 13.

3. — *Projecit Israel bonum.* Mais Israël a rejeté, דנה, le souverain bien, Dieu et son culte. — *Inimicus persequetur eum.* A cause de cela il sera livré aux poursuites de l'ennemi, qui le fera prisonnier et l'emmènera en exil.

4. — *Ipsi regnaverunt, et non ex me.* המליכו. ils se sont donné des rois, sans ma permission, I Rois, VIII, 7 ; IX, 16 ; X, 24. Mais il semble moins s'agir ici du royaume de Saül que de celui de Jéroboam I. La conduite d'Israël dans tous les changements de dynastie est aussi signalée ici. La prophétie d'Ahias à Jéroboam I, III Rois, XI, 30 et suiv., le sacre de Jéhu par ordre d'Elisée, IV Rois, IX, n'empêchent pas que l'origine du pouvoir de ces rois, due uniquement à la force, n'ait été un crime dont ils se sont rendus coupables. La manière dont ils se frayèrent la voie au trône, dit Keil, loin d'être conforme à la volonté de Dieu, était très impie. Les autres usurpateurs, comme les deux qui viennent d'être nommés, se servirent de conspirations pour arriver au trône. Quant au peuple, non seulement il se révolta, à la mort de Salomon, contre l'héritier légitime de ce prince, par antipathie pour la maison de David, qui avait été choisie par Dieu, mais il fit Jéroboam roi, plus tard il accepta toutes les conspirations lorsqu'elles furent heureuses. Tout cela était une rebellion contre Dieu, une transgression de l'alliance. — *Principes extiterunt et non cognovi.* Répétition de la même pensée. השיריו a, d'après Jarchi, le sens d'éloigner ; dans ce cas il faudrait rendre ainsi tout ce passage : Ils se sont donné des rois sans ma permission, ils les ont détrônés sans que je m'en occupe. — *Argentum suum et aurum suum fecerunt sibi idola.* Cfr. II, 10 ; XIII, 2. Allusion aux veaux d'or établis par Jéroboam, dont le culte se lie à la fondation du nouveau royaume, III Rois, XII, 26 et suiv. Un crime plus grand encore accompagne le premier. — *Ut interirent.* La ruine d'Israël était la conséquence nécessaire de sa séparation de la maison de Juda et de son idolâtrie ; dans ces conditions elle était inévitable.

5. — *Projectus est vitulus tuus, Samaria.* זנח עגלך שמרון ; LXX : ἀπόστηθι τὸν μόσχον σου... L'original a été interprété de bien des manières. Rosenmüller traduit : ton taureau a rejeté (les Israélites), ô Samarie. Keil, Reuss : ton taureau excite le dégoût, il m'est odieux. Ewald, Segond, etc. : (l'Eternel) a rejeté ton taureau. Les veaux d'or n'étaient pas à Samarie, mais à Dan et à Bethel : Samarie est nommée comme capi-

6. Car il vient d'Israël même, un ouvrier l'a fabriqué, ce n'est pas un Dieu; et le veau de Samarie sera détruit comme une toile d'araignées.

7. Ils ont semé le vent, et ils moissonneront la tempête : on n'y trouvera pas un épi ; son grain ne fera pas de farine, et s'il y en a, les étrangers la mangeront.

8. Israël est perdu, il est maintenant parmi les nations comme un vase souillé.

9. Car ils sont montés vers Assur. Ephraïm est un onagre solitaire. Il a payé ses amants.

6. Quia ex Israel et ipse est: artifex fecit illum, et non est Deus : quoniam in aranearum telas erit vitulus Samariæ.

7. Quia ventum seminabunt, et turbinem metent : culmus stans non est in eo; germen non faciet farinam : quod et si fecerit, alieni comedent eam.

8. Devoratus est Israel : nunc factus est in nationibus quasi vas immundum.

9. Quia ipsi ascenderunt ad Assur; onager solitarius sibi Ephraim : munera dederunt amatoribus.

---

tale du royaume, au lieu du royaume lui-même. — *Iratus est furor meus in eos.* Litt. : « Ma colère s'est échauffée contre eux. » Cfr. Nombr. XI, 33 ; IV Rois, XXIII, 26 ; Is. V. 25. — *Usquequo non poterunt emundari.* Cfr. Jer. XIII, 27. « Quæ ista, inquit, insania est, me dante locum pœnitentiæ, illos ad veritatem nolle converti ? » Ils s'obstinent tant dans leurs anciennes souillures, qu'ils ne peuvent être purifiés.

6. — *Quia ex Israel et ipse est.* Le veau d'or est l'invention d'Israël, ce sont les rois de ce pays qui en ont eu l'idée et qui l'ont réalisée. — *Artifex fecit illum.* Cfr. XIII, 2 ; Is. XL, 19, 20 ; XLI, 7 ; XLIV, 9, 12. — *Et non est Deus.* C'est une idole, qui n'a rien de divin ; Cfr. Is. XXXVII, 19. — *Quoniam in aranearum telas erit vitulus Samariæ.* Il sera réduit en poussière, et n'offrira pas plus de résistance qu'une toile d'araignée. Litt. « Il sera mis en pièces », comme le veau d'or fabriqué par Aaron, Exod. XXXII, 20 ; Deut. IX, 21. שבב a en effet le sens de briser. La traduction de S. Jérôme n'a pas d'appui dans le texte. LXX : διότι πλανῶν ἦν...

7. — *Ventum seminabunt, et turbinem metent.* Expression proverbiale, qui signifie que leur culte n'est pas seulement inutile, mais qu'il sera pernicieux. Cfr. Prov. XXII, 8 ; Job, IV, 8. V. aussi plus bas. X, 12 ; Gal. VI, 7, 8. « Ses erreurs et ses crimes entraînent leur peine, comme conséquence naturelle. » Reuss. LXX : ὅτι ἀνεμόφθορα ἔσπειραν, καὶ ἡ καταστροφὴ αὐτῶν ἐκδέξεται αὐτά. — *Culmus stans non est in eo.* Il n'y aura pas un seul épi qui reste debout, car tout sera détruit. — *Germen non faciet farinam.* Cfr. IX, 2 ; Amos, IV, 6. — *Quod et si fecerit, alieni...* La métaphore continue. Si quelque chose de prospère arrive à Israël, ce ne sera pas lui qui en aura le profit, mais ses ennemis. « Culmus quidem germen non habet, cum vita meritis virtutum caret. Farinam culmus non facit, cum is qui præsenti seculo proficit, nihil subtilitatis intelligit, nullum boni operis fructum reddit. Sed sæpe et cum fecerit, hanc alieni comedunt : quia et cum bona opera hypocritæ ostendunt, de his malignorum spirituum vota satiantur. Qui enim per hoc placere Deo non appetunt, nequaquam agri dominum sed alienos pascunt. » S. Grégoire le Grand.

8. — *Devoratus est Israel*, par ses ennemis. Voir plus haut, VII, 8, 9, et Cfr. Is. IX, 15. — *Nunc factus est in nationibus quasi vas immundum.* Cfr. Jerem. XXII, 28 ; XLIII 38 ; Ps. XXX, 13. Il paraît que c'était là aussi une espèce de proverbe. Le prophète indique l'extrême mépris que les nations étrangères auront pour Israël.

9. — *Quia ipsi ascenderunt ad Assur*, pour demander du secours, V, 13 ; VII, 11 ; IV Rois, XV, 19. — *Onager solitarius sibi.* פרא, « péré », l'âme sauvage ou l'onagre est dit solitaire, parce qu'il vit dans des lieux retirés et déserts, Cfr. Job, XXIV, 5 ; Is. XXXII, 14. Jer. II, 14. Suivant le Targum, c'est à Israël que cette comparaison se rapporte ; « parce qu'ils ont suivi leurs passions comme un onagre indomptable ». Selon Drusius le sens est différent : Israël, abandonné de tous, est en butte à tous les outrages, comme l'onagre solitaire est la proie des lions dans le désert. Ecclés. XIII, 23. Mais il vaut mieux, dit Rosenmüller, appliquer la comparaison à l'Assyrie, qui, orgueilleuse de ses victoires ne pense qu'à son propre intérêt, et tourne ses armes contre ses propres alliés, lorsque ceux-ci viennent lui demander du secours. Une autre explication est proposée par Keil : quand un animal stupide, l'âne sauvage, cherche de lui-même à maintenir son indépendance, Ephraïm s'applique à former

10. Sed et cum mercede conduxerint nationes, nunc congregabo eos : et quiescent paulisper ab onere regis et principum.

11. Quia multiplicavit Ephraim altaria ad peccandum : factæ sunt ei aræ in delictum.

12. Scribam ei multiplices leges meas, quæ velut alienæ computatæ sunt.

13. Hostias offerent, immolabunt carnes, et comedent, et Dominus non suscipiet eas, nunc recordabitur iniquitatis eorum, et visitabit peccata eorum : ipsi in Ægyptum convertentur.

10. Mais après qu'ils auront acheté le secours des nations, je les rassemblerai; et ils seront déchargés quelque peu du fardeau du roi et des princes.

11. Car Ephraïm a multiplié les autels pour pécher, ses autels ont été un crime pour lui.

12. Je lui ai écrit un grand nombre de lois, il les a regardées comme étrangères.

13. Ils offriront des hosties, ils immoleront des victimes, et ils en mangeront la chair, et le Seigneur ne les recevra pas. Il se souviendra de leur iniquité, et il châtiera leurs crimes. Eux, ils retourneront vers l'Egypte.

---

des alliances contre nature, et tout à fait incompatibles avec sa vocation, avec des nations étrangères. LXX : ἀνέθαλε κατ'ἑαυτόν. — *Ephraim munera dederunt amatoribus.* Voir plus haut, II, 12. Cfr. Ezech. XVI, 33. Par des présents Israël essaye de se concilier la faveur des peuples étrangers, au lieu de demander le secours de Jéhovah.

10. — *Sed et cum.* גם כי, quand bien même ces présents leur feraient obtenir le secours des nations. — *Congregabo eos,* je les réunirai cependant pour les perdre et pour les envoyer en exil. Suivant quelques commentateurs, ces mots se rapportent aux nations que Dieu réunira pour faire la guerre à Israël et le châtier. — *Quiescent paulisper ab onere regis et principum.* Endroit difficile que S. Jérôme explique ainsi : « Quia amant offerre adversariis munera, ideo paulisper beneficium consequentur; ut non solvant stipendia regi et principibus, donec perveniant in Assyrios, ubi nequaquam tributa et stipendia dabunt ut liberi, sed redigentur in ultimam servitutem. » L'hébreu ויחלו a été rendu de bien des manières. Abarbanel : Ils gémiront un peu à cause du fardeau du roi et des princes. Keil : Ils commenceront à diminuer, à cause du fardeau... c'est-à-dire de l'oppression et de l'exil que le roi d'Assyrie leur fera subir. Le roi des princes, מיך שרים, équivaut, dit le même commentateur, à roi des rois; il est appliqué au grand roi d'Assyrie qui se vantait, Is. X, 8, que tous ses princes étaient rois. « Le fardeau est ordinairement pris pour le tribut que les Israélites étaient obligés de payer aux Assyriens, et en conséquence on traduit aussi le roi des rois. Mais, partout dans ce livre, où il est fait mention du roi et des chefs (dans le parallélisme), III, 4; VII, 5; VIII, 4; XIII, 10, il est question du gouvernement national. Nous devons donc y voir une nouvelle allusion aux faits mentionnés quelques lignes plus haut. » Aussi Reuss traduit-il : dans peu ils trembleront sous le fardeau de leurs rois, de leurs chefs. Cette traduction est aussi adoptée par Segond. LXX : κοπάσουσι μικρὸν τοῦ χρίειν βασιλέα...

11. — *Quia.* Voici la raison de ce traitement. — *Multiplicavit .. altaria ad peccandum.* Il ne devait y avoir qu'un seul endroit consacré au culte, Deut. XII, 5 et suiv. — *Factæ sunt ei aræ in delictum.* Chaque sacrifice offert sur ces autels illégitimes était un nouveau péché.

12. — *Scribam,* אכתב, j'ai écrit ou j'écrivais. — *Multiplices leges meas,* celles de Moïse. — *Velut alienæ computatæ sunt.* Il n'en fait aucun cas. La traduction des LXX diffère encore ici sensiblement de l'original.

13. — *Hostias offerent... et comedent.* « Altaria quoque ideirco fecerunt non ut mihi placerent; sed ut multis hostiis immolatis carnes eorum comederent, juxta illud quod Dominus loquitur in Evangelio, Joan. VI, 26 : « Amen, amen dico vobis; quæritis me non quia vidistis signa, sed quia manducastis de panibus, et saturati estis. » Omne enim studium victimarum in eo habent ut devorent hostias, non ut per eas placeant Deo : nec suscipiet eas Dominus, quas non illi sed suo ventri immolaverunt et gutturi. » S. Jérôme. — *Dominus non suscipiet eas.* Le Seigneur, qui voit dans quel esprit ces sacrifices sont offerts, ne les a pas pour agréables. — *Visitabit peccata*

14. Israël a oublié son créateur et a bâti des temples; Juda a multiplié ses villes fortifiées. Mais j'enverrai le feu sur ses villes, et il dévorera ses palais.

14. Et oblitus est Israel factoris sui, et ædificavit delubra : et Judas multiplicavit urbes munitas : et mittam ignem in civitates ejus, et devorabit ædes illius.

CHAPITRE IX.

Avis pressant donné par le prophète de ne pas rester dans une fausse sécurité (v. 1-9). — Israël a été infidèle à l'appel divin et ne lui a répondu que par l'apostasie et l'idolâtrie (v. 10-17)

1. Ne te réjouis pas, Israël, ne te livre pas à l'allégresse comme les peuples, parce que tu as abandonné ton Dieu, tu as aimé le salaire sur toutes les aires à blé.

2. L'air et le pressoir ne les nourriront pas; et le vin trompera leur attente.

1. Noli lætari, Israel, noli exultare sicut populi : quia fornicatus es a Deo tuo, dilexisti mercedem super omnes areas tritici.

2. Area et torcular non pascet eos, et vinum mentietur eis

---

eorum. Voir plus bas, IX, 9 et Jer. XIV, 10. — *Ipsi in Ægyptum convertentur*. La fin de la nation ressemblera à son commencement. Israël avait été autrefois délivré par Dieu de la servitude d'Egypte, qui symbolise ici les puissances étrangères; il sera de nouveau livré à cette servitude. Ces mots sont une application aux dix tribus dégénérées de la menace portée par Moïse, Deut. XXVIII, 68. Les LXX ajoutent : καὶ ἐν Ἀσσυρίοις ἀκάθαρτα φάγονται, qu'ils empruntent à IX, 3. Quelques commentateurs voient dans ces mots une allusion au penchant d'Israel pour l'idolâtrie.

14. — *Oblitus est Israel factoris sui*. Israël a oublié son créateur; Cfr. Is. XVII, 7; XXII, 11. — *Ædificavit delubra*. הֵיכָלוֹת peut signifier des temples ou des palais. Ewald y voit des forteresses. Cfr. Mich. V. 10. — *Judas*. Le royaume de Juda a partagé ces fautes, en multipliant les villes fortifiées, *multiplicavit urbes munitas*, et en mettant sa confiance dans ces fortifications et non pas en Dieu. Cfr. Is. XXII, 8, 10; Soph. I, 16; II Paral. XXVI, 15, 16, XXXII, 5. — *In civitates ejus*, de Juda. — *Ædes illius*, les palais bâtis dans le royaume d'Israël. Ce verset, dit Ewald, est sous plusieurs rapports remarquable. La langue ne ressemble pas à celle d'Osée, mais plutôt à celle d'Amos; la mention de Juda arrive ici sans être attendue. L'enchaînement n'est pas rigoureux, le développement familier à Osée fait défaut. Le verset est nécessité, il est vrai, par la structure de la strophe, mais il semble qu'Osée l'a emprunté à quelque livre perdu d'Amos.

CHAP. IX. — Ce discours, dit Ackermann, semble appartenir au temps de Jéroboam II, sous lequel les Israélites remportèrent une grande victoire, à la suite de laquelle ils espérèrent pouvoir se délivrer à l'avenir de tous leurs ennemis. Il est plus probable qu'il ne s'agit ici que d'une année fertile, dont l'abondance comble le peuple de joie.

1. — *Noli lætari, Israel... sicut populi*. En imitant les cérémonies que les païens observent dans leurs fêtes religieuses. — *Fornicatus es a Deo tuo*. V. la même phrase, I, 2, et pour le sens, II, 7, 10; Ezech. XVI, 15 et suiv., XXIII, 5 et suiv. — *Dilexisti mercedem super omnes areas tritici*. Eloigné de Dieu, Israël adore les idoles, il les aime d'un amour défendu, il en désire et en attend la récompense que son adultère doit lui apporter, c'est-à-dire la moisson que les champs doivent produire. Il devrait pourtant savoir que c'est Dieu seul qui peut la lui donner. Litt. « Tu as aimé le salaire de la prostitution sur toutes les aires à blé. »

2. — *Area et torcular non pascet eos*. N

3. Non habitabunt in terra Domini : reversus est Ephraim in Ægyptum, et in Assyriis pollutum comedit.

4. Non libabunt Domino vinum, et non placebunt ei : sacrificia eorum, quasi panis lugentium; omnes qui comedent eum, contaminabuntur : quia panis eorum animæ ipsorum, non intrabit in domum Domini.

5. Quid facietis in die solemni, in die festivitatis Domini.

6. Ecce enim profecti sunt a vastitate : Ægyptus congregabit eos,

3. Ils n'habiteront pas dans la terre du Seigneur. Ephraïm retournera en Egypte, et en Assyrie il mangera des choses impures.

4. Ils n'offriront plus de vin au Seigneur, et leurs sacrifices ne lui seront pas agréables, ils seront comme les repas de deuil, qui rendent impurs tous leurs convives. Leur pain sera pour eux-mêmes, et n'entrera pas dans la maison du Seigneur.

5. Que ferez-vous au jour solennel, au jour de la fête du Seigneur?

6. Voyez en effet : ils fuient à cause de la ruine : l'Egypte les ra-

---

l'aire ni le pressoir ne répondront aux espérances d'Israël; mais la disette fera au contraire s'évanouir toute sa joie; Cfr. VIII, 7. — *Vinum mentietur eis.* La vendange ne répondra pas à leur attente; Cfr. X, 13. Horace dit de même : « Fundus mendax ». A cause de la mention du vin dans ce second hémistiche quelques commentateurs supposent que dans le premier membre de phrase, le pressoir est un pressoir à olives, et se rapporte à la production de l'huile.

3. — *Non habitabunt.* Ils ne resteront pas toujours comme ils l'imaginent; Cfr. Amos, V, 11; Soph. I, 13. — *In terra Domini.* Le pays de Chanaan, donné par Dieu à son peuple; Cfr. Deut. XI, 12; Jerem. II, 7, XVI, 18; Ezech. XXXVI, 20. — *Reversus est Ephraim in Ægyptum.* V. plus haut, VIII, 13. La captivité sera, comme autrefois en Egypte, le lot d'Israël. Mais l'Egypte n'est mentionnée que comme type et symbole de la nouvelle captivité dont l'endroit est ensuite mentionné. — *In Assyriis pollutum comedit.* C'est là qu'Israël subira cette nouvelle captivité, et la faim et le besoin le forceront à manger des mets défendus par la loi de Moïse; Cfr. Ezech. IV, 13.

4. — *Non libabunt Domino vinum.* Cfr. Exod. XXX, 6; Lev. XXIII, 13, comme plus haut, III, 4, la suppression des sacrifices est annoncée. — *Et non placebunt ei.* Quand même d'ailleurs, ils offriraient des sacrifices, Dieu ne les aurait pas pour agréables. Ce sera en vain qu'ils essayeront de revenir à lui. Israël ne pouvait en effet offrir de sacrifices acceptables que dans l'endroit désigné par Dieu lui-même; à plus forte raison ne le pouvait-il en exil. — *Sacrificia eorum quasi panis lugentium.* Ce pain ou cette nourriture des gens en deuil, qu'on servait dans les repas funèbres, Jerem. XVI, 7, 8; Ezech. XXIV, 17, était immonde aux yeux de Dieu, Nombr. XIX, 11, 14, 16; Deut. XXVI, 14. — *Omnes qui comedunt eum contaminabuntur*, Cfr. Agg. II, 13. Ces repas étaient considérés comme impurs, parce que le cadavre rendait la maison impure, ainsi que tous ceux qui étaient en contact avec lui, pendant sept jours, Cfr. Lev. XI, 7, 8; Ezech. XIV, 25. — *Panis eorum animæ ipsorum.* Ces mets, ce n'est pas tant à Dieu qu'ils les offrent, qu'à leur gourmandise; aussi ne serviront-ils qu'à conserver leur vie. — *Non intrabit in domum Domini.* Ils n'entreront pas dans le temple, parce que Israël ne sera plus dans la Terre-Sainte, où on pouvait seulement offrir les sacrifices. « Allusion à l'usage rituel des pains de proposition. Lev. XXIV. Toute cette partie du discours a pour but de signifier au peuple que son Dieu l'abandonne. »

5. — *Quid facietis in die solemni, in die festivitatis Domini?* « מועד, quod hic vertitur dies solemnis, eximie dicitur de Paschate et illis diebus, quibus ex omni terra in templum conveniri lex præceperat. Exod., XIII, 10; XXIII, 15; XXXIV, 18. Levit., XXIII, 4. חג vero, quod hic transtulit diem festivitatis, latius patet, ut apparet Jud. XXI, 19. Ezech. XLVI, 11, ubi interlunia intellexit latinus interpres quas nundinas appellat. Quid facietis tunc, ait propheta, cum venient tres illi dies solemnes, aut alii dies festi? voletis otiari, sed domini vobis id non permittent; urgebunt vos operibus. » Grotius.

6. — *Ecce enim profecti sunt a vastitate.* Ils seront forcés de quitter leur pays dévasté par la guerre. — *Ægyptus congregabit eos.* L'Egypte où ils cherchent secours et re-

massera, Memphis les ensevelira. L'argent qu'ils aimaient tant, l'ortie le cachera, la bardane croîtra dans leurs maisons.

7. Le jour du châtiment est venu, le jour de la rémunération est arrivé. Sache, Israël, que tes prophètes sont fous, tes inspirés insensés, à cause de la multitude de tes iniquités et de l'excès de ta folie.

8. Éphraïm est une sentinelle avec mon Dieu ; le prophète est devenu un filet tendu sur tous les chemins. La folie est dans la maison de son Dieu.

Memphis sepeliet eos . desiderabile argentum eorum urtica hæreditabit, lappa in tabernaculis eorum.

7. Venerunt dies visitationis, venerunt dies retributionis. Scitote, Israel, stultum prophetam, insanum virum spiritualem, propter multitudinem iniquitatis tuæ, et multitudinem amentiæ.

8. Speculator Ephraim cum Deo meo ; propheta laqueus ruinæ factus est super omnes vias ejus, insania in domo Dei ejus.

---

fuge, verset 3, recueillera leurs morts. קבץ a le sens de recueillir pour la sépulture, Jerem. VIII, 2 ; Ezech., XXIX, 5. — *Memphis sepeliet eos.* Memphis, pour le royaume d'Egypte dont elle avait été la capitale, מיף pour מיף ou מיניף. Dans d'autres passages de la Bible. Is., XIX, 13 ; Jerem., II, 16, XLIV, 1, Ezech., XXX, 13, 16, on trouve נף. Le mot répond, dit Keil, soit à l'ancien égyptien Men-nefr, demeure bonne, nom profane de la ville de Memphis dont le nom sacré était Ha-ka-pt h, c'est-à-dire, maison du culte de Phtah. Les LXX ajoutent : καὶ θαψει αὐτοὺς Μακμας. Au lieu de מחמוד, traduit « désiderabile » par S. Jérôme, ils ont lu Mackmas, nom d'une ville d'Egypte. — *Desiderabile argentum eorum.* Les ennemis, qui auront envie de leur argent, s'en empareront. — *Urtica hæreditabit.* L'ortie, les mauvaises herbes envahiront le sol qu'ils cultivaient avec tant de soin. — *Lappa in tabernaculis eorum.* Les mauvaises herbes, חוח, les épines croîtront dans leurs tentes, dans leurs demeures.

7.— *Venerunt*, באו, ils approchent, ils sont déjà arrivés ; Cfr. Ezech. IX, 1 ; Mich. VII, 4 ; Lament, IV, 18. — *Dies visitationis*, les jours du châtiment, Cfr. I, 5, V, 9, VIII, 13, LXX : ἡμέραι τῆς ἐκδικήσεως. Cfr. Luc. XXI, 22.—*Dies retributionis*, les jours où Israël sera puni pour tous ses crimes ; Cfr. Is., XXXIV, 8. — *Scitote*, ידעו, les Israélites connaîtront et seront forcés de reconnaître — *Stultum prophetam*, que tous les faux prophètes, qui leur annonçaient la prospérité temporelle, étaient des insensés et des fourbes qui ne faisaient que les enfoncer plus profondément dans l'abîme ; Cfr. Lament. II, 14 ; Mich., III, 11. Les LXX ont traduit ידעו, par καὶ καγωθήσεται. *Insanum virum spiritualem* איש הרוח, celui qui se vante à tort d'être divinement inspiré, Ezech. XIII, 3, Mich. II, 11. Le contexte semble indiquer qu'il s'agit dans cet endroit des faux prophètes, et non pas des véritables envoyés de Dieu, comme Reuss le croit. — *Propter multitudinem iniquitatis tuæ.* Le jour du châtiment ne montrera pas seulement à Israël combien il a eu tort de se confier aux faux prophètes, mais aussi quel a été le nombre et la grandeur de ses fautes. Cfr. Jer. XXX, 14, 15. — *Et multitudinem amentiæ.* S. Jérôme a traduit d'après les LXX. L'hébreu a : « Et grande la haine » de Dieu contre les pécheurs qui le forcent à les punir. Telle est l'explication proposée par Rosenmüller. Celle de Keil est préférable ; il voit ici la haine montrée par Israël contre Dieu et ses serviteurs. Il n'y a pas de folie plus grande que celle-là.

8.—*Speculator Ephraim cum Deo meo.* L'hébreu a été interprété de bien des manières différentes. Voici celle que proposent Reuss et Segond : Ephraïm guette mon Dieu, est une sentinelle contre mon Dieu. Tout ce qui vient de Jéhovah lui est suspect, il s'en délie, tandis qu'il accepte aveuglément les oracles mensongers des faux prophètes. Cette explication semble préférable à celle de Grotius qui change ,im, « avec », en ,am, « peuple » ; et à celle de Bahrdt : Le prophète trompe Ephraim avec mon Dieu, quand il simule des inspirations divines. — *Propheta laqueus ruinæ factus est.* Les faux prophètes si aimés d'Israel, sont comme un filet, semblable à celui de l'oiseleur, V, 1, dans lequel le peuple se laisse prendre. — *Super omnes vias ejus.* Toutes les occasions sont bonnes à Israel pour se laisser tromper.

9. Profunde peccaverunt, sicut in diebus Gabaa : recordabitur iniquitatis eorum : et visitabit peccata eorum.

Jud. 19, 25.

10. — Quasi uvas in deserto, inveni Israel : quasi prima poma ficulneæ in cacumine ejus, vidi patres eorum ; ipsi autem intraverunt ad Beelphegor : et abalienati sunt in confusionem, et facti sunt abominabiles, sicut ea quæ dilexerunt.

11. Ephraim quasi avis avolavit, gloria eorum a partu, et ab utero, et a conceptu.

9. Ils ont péché grièvement, comme aux jours de Gabaa. Le Seigneur se souviendra de leur iniquité, et il punira leurs péchés.

10. Comme ses raisins dans le désert j'ai trouvé Israël ; comme les premières figues au sommet du figuier, j'ai vu leurs pères ; mais ils sont allés vers Béelphegor, ils se sont éloignés de moi, pour la confusion, et ils sont devenus abominables comme les choses qu'ils ont chéries.

11. La gloire d'Ephraïm s'est envolée comme un oiseau : plus de naissance, plus de grossesse, plus de conception.

— *Insania in domo Dei ejus.* משמנה a le même sens qu'au verset 7, c'est la haine qu'éprouve Israël pour le temple de Dieu, auquel il a substitué des temples d'idoles. L'interprétation de S. Jérôme est toute différente. « Idcirco Deus principes dedit, ut populum corriperent delinquentem, et ad rectum iter detraherent. Unde et ad Ezechiel, III, 17, loquitur : Speculatorum te dedi domui Israel. Ergo Jeroboam quasi speculator datus in populo est, et quasi propheta cum Deo meo, id est cum Deo qui hæc Oseæ loquitur. At ille, juxta id quod supra, V, 1, scriptum est, laqueus facti estis speculationi, et rete expansum super Thabor, et victimas declinastis in profundum, etiamnunc populi Israel laqueus appellatur, eo quod omnes in laqueo ejus corruunt, maxime quum insaniam in domo Dei posuerit, sive confinxerit, id est in Bethel vitulum aureum, hoc enim interpretatur domus Dei ».

C. *Abaissement et ruine d'Israël,* IX, 10-XI, 11.

9. — *Profunde peccaverunt.* Ils ont péché gravement, parce qu'ils étaient profondément corrompus. Cfr. V, 2 ; Is., XXXI, 6. — *Sicut in diebus Gabaa.* Allusion à Jug. XIX, 23 et XX, 13 et suiv. L'infâme conduite des Benjaminites fut punie d'extermination ; il en sera de même pour Israël ; Cfr. VIII, 13, LXX : κατὰ τὰς ἡμέρας τοῦ βουνοῦ. — *Recordabitur iniquitatis eorum,* VII, 2 ; VIII, 13. — *Visitabit peccata eorum,* verset 7 ; Exod. XX, 7.

10. — *Quasi uvas in deserto inveni Israel.* Les grappes de raisin sont infiniment rares dans un désert aride et stérile ; aussi sont-elles d'autant plus agréables au voyageur altéré. Ainsi Dieu avait eu autrefois de l'amour et de la joie envers le peuple qui commençait à se former. — *Quasi prima poma ficulneæ.* בכורה est le fruit précoce du figuier, Is. XXVIII, 4 ; Mich. VII, 1. — *In cacumine ejus.* בראשיתה, dans son commencement, quand ses premiers fruits commencent à mûrir. — *Vidi patres eorum,* je vis et j'aimai leurs pères, non seulement Abraham, Isaac et Jacob, mais tous leurs ancêtres qui étaient en Egypte ; Exod. II, 15 ; IV, 22 ; Deut. IV, 37 ; Cfr. Ezech. XVI, 6 et suiv. ; Amos. III, 2. — *Ipsi autem intraverunt ad Beelphegor,* l'endroit ainsi appelé du nom de l'idole qu'on y adorait ; V. Nombr. XXIII, 28 ; XXV, 3, 5 ; Deut. IV, 3 ; Jos., XXII, 17. — *Abalienati sunt,* ils s'éloignèrent de Dieu, ils se séparèrent de lui. — *In confusionem,* pour leur honte propre, dit Nicolas de Lyre. Mais בשת désigne l'idole infâme à laquelle ils offrirent alors leurs hommages. — *Et facti sunt abominabiles...* Dieu les détesta alors autant que l'idole même. « Juxta illud quod scriptum est in Psalmis, CXXXIV, 18 : « Similes illis fiant qui faciunt ea, et omnes qui confidunt in eis », ut non solum idololatræ, sed idola nuncupentur. » S. Jérôme.

11. — *Ephraim quasi avis avolavit.* Israël disparaîtra, s'évanouira comme un oiseau qui s'envole : Cfr. Is. XVI, 2 ; Prov. XXIII, 5. — *Gloria eorum,* la situation florissante et brillante de leur état, qui se consolide et s'agrandit par les enfants ; tel est le sens que la suite du ℣ donne. — *A partu, et ab utero et a conceptu.* Dans quelque état que soient les enfants d'Israel, ils périront.

12. Que s'ils élèvent leurs fils je les priverai d'enfants parmi les hommes. Malheur à eux quand je m'éloignerai d'eux.

13. Ephraïm, tel que je l'ai vu, était comme Tyr, entouré de beauté; mais Ephraïm conduira ses enfants à celui qui doit les tuer.

14. Donne-leur, Seigneur. Que leur donneras-tu? Donne-leur un sein stérile et des mamelles dessèchées.

15. Toute leur malice est dans Galgala : c'est là que je les ai pris en aversion. A cause de la malignité de leurs œuvres, je les chasserai de ma maison. Je ne les aimerai plus. Tous leurs princes sont des rebelles.

12. Quod et si enutrierint filios suos, absque liberis eos faciam in hominibus : sed et væ eis cum recessero ab eis.

13. Ephraim, ut vidi, Tyrus erat fundata in pulchritudine, et Ephraim educet ad interfectorem filios suos.

14. Da eis, Domine. Quid dabis eis? Da eis vulvam sine liberis, et ubera arentia.

15. Omnes nequitiæ eorum in Galgal, quia ibi exosos habui eos. Propter malitiam adinventionum eorum, de domo mea ejiciam eos. Non addam ut diligam eos, omnes principes eorum recedentes.

I Reg. 8, 5.

Leur nombre, dont ils tiraient vanité ne les sauvera pas de la ruine.

12. — *Quod et si enutrierint...* Quand bien même ils parviendraient à élever quelques-uns de leurs enfants, Dieu les en privera toujours. — *Væ eis cum recessero ab eis.* Dieu se retire des hommes, lorsqu'il les laisse sans appui dans le danger, Deut. XXXI, 17. LXX : οὐαὶ αὐτοῖς ἐστι, σάρξ μου ἐξ αὐτῶν.

13. — *Ephraim, ut vidi, Tyrus erat.* Israël était semblable à Tyr par la multitude de ses enfants, ou par sa prospérité et par ses richesses, Ewald traduit : « Ephraïm m'apparaissait comme les bosquets d'agrément de Tyr. » L'image que présentent ces mots est, dit-il, très belle. Si לְצִיר est entendu d'une façon correcte, dans le sens de petits bosquets de plaisance, qui étaient ornés avec grand luxe et entretenus avec beaucoup de soin, ces bosquets étaient d'origine tyrienne. Les Tyriens les plantaient sans doute en rangs habilement disposés, de sorte que toute maison riche avait son ashéra particulière. Reuss, après Arnold et Hitzig, donne à צִיר, le sens de palmier, en remontant à la racine arabe, et traduit : « Pareil au jeune palmier planté dans la plaine. » Cela ne s'accorde guère avec le contexte. — *Fundata in pulchritudine.* Litt. « Plantée dans un site » riche et agréable. Les LXX traduisent ainsi cette première partie du verset : Ἐφραὶμ... εἴς θήραν παρέστησαν τὰ τέκνα αὐτῶν. — *Educet ad interfectorem filios suos.* Le péché d'Israël aura pour conséquence de livrer toute la jeunesse du pays au glaive d'impitoyables vainqueurs. « Multi hoc capitulum ad Azaelis tempora referunt, qui obsedit Samariam, et longo tempore afflixit fame, ut levius, arbitrarentur obsessi gladio perire, quam inedia. » S. Jérôme.

14. — *Da eis, Domine. Quid dabis eis?* « La question incidente ne marque pas l'incertitude du prophète, et encore moins le désir d'exciter la compassion. C'est une forme réthorique pour rehausser l'emphase du discours. » Reuss. — *Vulvam sine liberis et ubera arentia.* Leurs femmes seront stériles, ce qui était un grand opprobre en Israël. Cfr. plus haut, verset 11.

15. — *Omnes nequitiæ eorum in Galgal.* Comment toute la méchanceté d'Israël s'est-elle concentrée à Galgal? On ne peut préciser la réponse à cette question parce qu'il n'y a pas de documents historiques sur le culte idolâtrique qui y était pratiqué; V. IV, 15. On ne peut pas prouver, d'après XIII, 2, que Galgal fut le théâtre de sacrifices humains, V. sur Galgal, IV, 15; Amos, IV, 4. D'après S. Jérôme, le sens est très différent. Ces mots font allusion à la consécration de Saül comme roi dans Galgal. Si le texte d'Osée ajoute : *ibi exosos habui eos*, c'est parce que les Israélites « sibi regem hominem postulantes, a meo imperio recesserunt. » S. Jérôme. — *Propter malitiam adinventionum eorum.* A cause de la méchanceté de leurs œuvres, Deut. XXVIII, 20; Jér. IV, 4. — *De domo mea.* De mon pays, du domaine que je leur avais donné, et non pas du temple, comme Kimchi, suivi de quelques commentateurs, l'explique. Suivant Lackemacher, la for-

16. Percussus est Ephraim, radix eorum exsiccata est, fructum nequaquam facient. Quod et si genuerint, interficiam amantissima uteri eorum.

17. Abjiciet eos Deus meus, quia non audierunt eum : et erunt vagi in nationibus.

16. Ephraïm a été frappé, sa racine s'est desséchée, il ne portera plus de fruit. S'ils ont des enfants, je ferai mourir le fruit chéri de leurs entrailles.

17. Mon Dieu les rejettera parce qu'ils ne l'ont pas écouté ; et ils seront dispersés parmi les nations.

CHAPITRE X.

L'idolâtrie d'Israël s'accroît en proportion de sa richesse (℣ 1). — Son châtiment sera terrible (℣ 2-3). — La bonne foi lui manque (℣ 4). — Samarie et Bethaven seront détruits à cause de leur idolâtrie (℣ 5-8). — Ephraïm a été rebelle depuis longtemps, nouvelle cause de châtiment (℣ 9-11). — Exhortation à rechercher la justice (℣ 12). — Le jugement est irrévocable (℣ 13-15).

1. Vitis frondosa Israel, fructus adæquatus est ei : secundum multitudinem fructus sui, multiplicavit altaria, juxta ubertatem terræ suæ, exuberavit simulacris.

1. Israël était une vigne touffue, chargée de fruits ; mais plus ses fruits abondaient, plus elle multipliait les autels ; plus sa terre était fertile, plus elle entassait les idoles.

---

mule « chasser de ma maison » est synonyme de répudier l'épouse coupable. Cette métonymie est analogue à celles que nous avons vues plusieurs fois, et où les péchés d'Israël sont comparés à l'infidélité de la femme envers son mari. — *Non addam ut diligam eos.* Je n'aurai plus d'amour pour eux. « Quod... perspicuum est, usque hodie enim permanent in captivitate. » S. Jérôme. — *Omnes principes eorum recedentes.* Leurs chefs, leurs princes, ceux qui auraient dû refréner la méchanceté du peuple, ont rejeté la loi divine et ont refusé de lui obéir ; Cfr. IV, 16 ; Is. I, 23.

16. — *Percussus est Ephraim.* Comme les racines qui sont atteintes par un défaut quelconque ; Cfr. Jon. IV, 7 ; Ps. CL, 5. LXX : ἐπόνεσεν... — *Radix eorum exsiccata est.* Cfr. une image semblable, Is. V, 20 ; IV, 30 ; Amos, II, 9. Quand la racine meurt, il n'y a plus d'espoir que l'arbre repousse. — *Fructum nequaquam facient.* Conséquence de mots précédents. Le royaume d'Israël sera détruit si profondément qu'il ne pourra plus jamais retrouver de prospérité. Cfr. pour l'image opposée, Is. XXXVII, 31. — *Quod et si genuerit.* L'image cesse brusquement et le prophète revient à l'idée qu'il a déjà développée, verset 11, 14. — *Interficiam amantissima uteri eorum.* Le fruit chéri de leurs entrailles ; Cfr. ℣. 6 ; Ezech. XXIV, 16, 25 ; Lament. II, 4.

17. — *Abjiciet eos.* Dieu les chassera de la terre de la promesse et les enverra en exil, יִמְאָסֵם, « il les déteste ». — *Quia non audierunt eum.* Parce qu'ils ne lui ont pas obéi, IV Rois, XVII, 14 ; XVIII, 12. — *Erunt vagi in nationibus,* VII, 13 ; c'est la réalisation de la menace du Deutéronome, XXVIII, 64 et suiv. « Hæreticos fructus facere non posse virtutum, quia Dominum perdiderunt, super quo juxta apostolum radicati esse debuerant et fundati, Eph. III, nemo dubitet : quod et si fecerint, et aliquos uteri sui fecunditate generarint, Domino adversante, morientur. Sive quia fructus eorum sunt universa quæ fingunt, et de suo corde generant, arefient et peribunt : et erit cunctis perspicuum, siccam radicem fruges afferre non posse. Isti abjicientur, imo abjecti sunt a Deo, quia non audierunt eum dicentem : Ne transferas terminos quos posuerunt patres tui, Prov. XXII, 28. Et idcirco vagi erunt in nationibus, nunc ad has, nunc ad illas sententias transeuntes : dum non eis placet, quod semel repererint, sed semper vetera mutant novis, et ethnicorum imitantur errores. » S. Jérôme.

CHAP. X. — Les versets 3, 5, 15 de ce

2. Leur cœur s'est divisé ; maintenant ils périront. Le Seigneur brisera leurs idoles, et renversera leurs autels.

3. Alors ils diront : Nous n'avons pas de roi, parce que nous ne craignons pas le Seigneur : et un roi, à quoi nous servirait-il?

4. Entretenez-vous de visions inutiles, faites des alliances ; le jugement germera comme l'ivraie sur les sillons des champs.

2. Divisum est cor eorum : nunc interibunt. Ipse confringet simulacra eorum, depopulabitur aras eorum.

3. Quia nunc dicent : Non est rex nobis ; non enim timemus Dominum : et rex quid faciet nobis?

4. Loquimini verba visionis inutilis, et ferietis fœdus, et germinabit quasi amaritudo judicium super sulcos agri.

---

chapitre semblent indiquer qu'il date de l'époque du roi Osée.

1.—*Vitis frondosa Israel.* La vigne est l'emblème d'Israël, Is. v, 6. Ici la vigne est dite בוקק, parce que ses rameaux s'étendent au loin. LXX : εὐκληματοῦσα. Le parallèle de cette image se trouve Ps. LXXIX, 9-12. — *Fructus adæquatus est ei.* Elle a porté le fruit que son abondance de feuillage promettait : « vites enim quæ putatæ a vinitore non fuerint, in folia, frondesque luxuriant, et humorem quem debuerant in vina mutare, vana frondium et foliorum ambitione disperdunt. » S. Jérôme. On peut cependant prendre ces mots dans leur sens naturel : à mesure que s'accroît la prospérité d'Israël, à mesure s'accroît son goût pour l'idolâtrie. — *Secundum multitudinem fructus sui multiplicavit adulteria.* Plus la prospérité du peuple et de l'État fut grande, plus il attribua cette prospérité aux idoles. Ainsi, dit Pusey, les pécheurs abusent des dons de Dieu, pour pécher plus facilement. — *Juxta ubertatem...* Répétition parallélique de la même pensée. — *Simulacris.* מצבות, LXX : στήλας, statues, IV Rois, XXIII, 14 ; Cfr. plus haut, VIII, 4. « Parmi les autels, dit Reuss, il y en avait qui étaient consacrés à Jehovah ; les veaux (figures de taureaux, de petite dimension) représentaient le même Dieu ; mais il est hors de doute que le prophète a aussi en vue le polytheisme très répandu dans le pays. Les statues (colonnes, obélisques, etc., mais non des figures d'hommes) y font très directement allusion ».

2. — *Divisum est cor eorum.* חלק לבם, leur cœur est divisé, parce que, outre Dieu, ils adorent encore les idoles. D'autres traduisent : leur cœur est glissant, c'est-à-dire trompeur. S. Jérôme raconte, d'après les traditions juives, une longue fable sur les divisions qui se produisirent dans le royaume d'Israël. Selon Ménochius, etc. ; leur cœur est divisé, c'est-à-dire séparé de moi. — *Nunc interibunt.* Litt. déjà (ou maintenant) ils sont coupables. — *Ipse,* Dieu lui-même, IX, 17. — *Depopulabitur aras eorum.* ישדד, il ruinera leurs autels, au moyen des ennemis qu'il enverra contre Israël.

3. — *Nunc dicent,* quand ces événements se produiront, ils reconnaîtront leur folie, et alors ils diront : — *Non est rex nobis.* Nous n'avons pas de véritable roi, capable de nous sauver ; nous n'avons à notre tête que des usurpateurs incapables et impies, qui sont opposés au vrai Dieu et par suite sont dans l'impossibilité de nous aider. — *Non enim timemus Dominum,* celui seul de qui nous pourrions attendre le salut ; Deut. VI, 2, 13 ; IV Rois, XVII, 36, 39. — *Et rex, quid faciet nobis?* Dieu seul pourrait nous sauver ; que pouvons-nous donc attendre d'un roi sans puissance comme est le nôtre ? Cfr. XIII, 10 ; Is. XXXI, 1, 2.

4. — *Loquimini verba visionis inutilis.* Litt. « ils disent des paroles, jurent faussement ». La dissimulation, que le prophète a reprochée à Israël, au verset 2, se manifeste par des paroles sans portée, par de faux serments. D'après le sens de la Vulgate, le prophète se moquerait des discours prononcés par les faux prophètes, qui prétendent avoir des visions, et qui ne parlent que d'après leur imagination. — *Ferietis fœdus.* Litt. « ils font des alliances », qu'ils n'ont pas l'intention de tenir. Ainsi Osée faisait alternativement alliance avec Salmanasar, roi d'Assyrie, et avec So, roi d'Egypte. — *Germinabit quasi amaritudo judicium.* Le châtiment, כראש, germera comme ראש, l'ivraie (Keil), la ciguë (Michaëlis Rosenmüller), la folle-avoine (Reuss), une herbe vénéneuse (Wunsche, Schmoller, Segond), des mauvaises herbes (Ewald). Pour quelques commentateurs « judicium » signifierait une mauvaise administration de la justice. Le sens que nous suivons semble

5. Vaccas Bethaven coluerunt habitatores Samariæ : quia luxit super eum populus ejus, et æditui ejus super eum exultaverunt in gloria ejus, quia migravit ab eo.

6. Siquidem et ipse in Assur delatus est, munus regi ultori. Confusio Ephraim capiet, et confundetur Israel in voluntate sua.

7. Transire fecit Samaria regem suum quasi spumam super faciem aquæ.

8. Et disperdentur excelsa idoli, peccatum Israel. Lappa et tribulus ascendet super aras eorum; et di-

5. Les habitants de Samarie ont adoré la vache de Béthaven : le peuple est en deuil à ce sujet, ainsi que les gardiens de son temple qui avaient fait leur joie de sa gloire, parce qu'elle a été enlevée du pays.

6. Lui-même a été transporté en Assyrie, comme un présent pour le roi vengeur. Mais la honte saisira Ephraïm, et Israël sera confondu dans ses desseins.

7. Samarie a vu passer son roi comme l'écume sur la surface de l'eau.

8. Les hauts-lieux de l'idole, le péché d'Israël, seront détruits. La ronce et le chardon couvriront

---

plus clair. — *Super sulcos agri.* De même que ces sillons n'eussent dû produire que du bon grain, de même le pays auquel Dieu avait promis la prospérité, s'il restait fidèle, subira le châtiment, parce qu'il s'est livré à l'idolâtrie. Cfr. Is. LIX, 8, 9, 14, 15; Jérém. V, 1.

5. — *Vaccas Bethaven.* Le veau d'or qui était à Béthel. Le pluriel עגלות n'indique pas nécessairement qu'il y en eût plusieurs; c'est un pluriel de généralité; dans toute la suite du verset, il n'est question que d'un seul. Cette forme féminine, qui ne se trouve qu'ici, est probablement, dit Keil, connexe avec l'emploi abstrait du pluriel, parce que le féminin est la forme propre de l'abstrait. Bethaven est pour Béthel; Cfr. IV, 15. — *Coluerunt,* יגורו, ont peur. Samarie craint déjà pour le veau d'or de Béthel. Le prophète annonce aux Israélites la destruction de leur culte idolâtrique. — *Luxit.* Il pleurera bientôt, prétérit prophétique, qui indique la certitude de l'accomplissement de la prophétie. — *Et æditui ejus.* כמריו, « Et ses prêtres ». Cfr. IV Rois, XXIII, 5; Soph. I, 4. Ce mot, pris en mauvaise part, s'entend des prêtres des idoles. — *Super eum exultaverunt.* Il faut suppléer, « qui », אשר, et traduire ainsi le passage : Et ses prêtres, qui avaient été si fiers de lui, pleureront maintenant sur sa gloire, qui va disparaître. — *In gloria ejus.* Le taureau d'or est la gloire de Bethaven, ou celle du peuple; les prêtres des idoles profanaient ainsi le nom donné à Jéhovah de « gloire d'Israël »; Cfr. Jér. II, 11. — *Quia migravit ab eo.* Le faux dieu sera enlevé par les ennemis. S. Jérôme donne un autre sens : « Si autem luxit populus, quare æditui ejus super eo exultaverunt? Tradunt hebræi vitulos aureos a sacerdotibus furto esse sublatos, et pro his æneos et deauratos repositos. Cum igitur lugeret populus tempore necessitatis et angustiæ, etiam vitulos aureos inter munera cætera assyriis regibus et maxime regi Sennacherib ab Israelis rege esse directos, exultabant æditui quod fraus eorum nequaquam possit argui vel deprehendi. » Le premier sens préférable.

6. — *Siquidem et ipse.* Le veau d'or sera enlevé avec toutes les autres dépouilles et transporté en Assyrie. — *Munus regi ultori.* Au roi qui viendra punir Israël et sera l'instrument de la vengeance divine. ירב, Jareb, a été expliqué, V, 13. — *Confusio Ephraim capiet.* Israël aura honte d'avoir mis sa confiance dans un dieu qui n'a pu le secourir et qui lui-même a été emmené comme trophée; Cfr. Jér. XLVIII, 13. — *Confundetur... in voluntate sua.* בעצתו, à cause de sa manière d'agir, c'est-à-dire à cause de l'érection du veau d'or et du culte perpétuel qu'ils lui ont rendu, malgré les avertissements divins.

7. — *Transire fecit Samaria.* Litt. « Samarie sera détruite ». — *Regem suum quasi spumam super faciem aquæ.* Son roi sera comme une écume à la surface des eaux. LXX : ὡς φυσῶν ἀνωτ... Reuss semble admettre ce sens en traduisant : « comme un copeau ».

8. — *Disperdentur excelsa idoli, peccatum Israel.* Les autels dédiés aux faux dieux, élevés sur les hauteurs, במות, seront détruits; Cfr. Is. XVI, 12. Les bamoth און sont les autels d'un culte superstitieux ou idolâtrique. « Ipsa autem excelsa sunt ov (aven), id est idoli, quod interpretatur inutile, quod idolum et inutile peccatum est Is-

leurs autels, et eux diront aux montagnes : Couvrez-nous, et aux collines : Tombez sur nous.

9. Israël a péché depuis les jours de Gabaa, et il y persévère. La guerre contre les fils d'iniquité ne les prendra pas dans Gabaa.

10. Mais selon mon désir, je les punirai ; les peuples s'assembleront contre eux, lorsqu'ils seront punis pour leur double iniquité.

11. Ephraïm est une génisse apprivoisée, qui se plaît à fouler le blé. Je mettrai un joug sur son beau cou : je monterai sur Ephraïm, Juda labourera, et Jacob ouvrira ses sillons.

cent montibus : Operite nos : et collibus : Cadite super nos.

Is. 2, 19; *Luc.* 23, 30; *Apoc.* 6, 16.

9. Ex diebus Gabaa peccavit Israel, ibi steterunt. Non comprehendet eos in Gabaa prælium super filios iniquitatis.

Jud. 19, 25.

10. Juxta desiderium meum corripiam eos : congregabuntur super eos populi, cum corripientur propter duas iniquitates suas.

11. Ephraim vitula docta diligere trituram. Et ego transivi super pulchritudinem colli ejus : ascendam super Ephraim, arabit Judas : confringet sibi sulcos Jacob.

---

rael ». S. Jérôme. — *Lappa... super aras eorum.* Ces autels seront tellement détruits, que les mauvaises herbes croîtront sur leurs débris. — *Dicent montibus...* La misère d'Israël sera si grande que le peuple demandera la mort plutôt que la continuation de leurs souffrances ; Cfr. Is. II, 19 ; Jér. VIII, 3 ; Amos, VI, 15. V. aussi Luc, XXIII, 30. V. M. Fillion. Comm sur S. Luc, p. 390. Rien ne peut rendre mieux l'intensité du désespoir qui s'emparera d'Israël. Cette destruction de Samarie et du royaume d'Israël est, dit Pusey, la figure de la destruction de Jérusalem par les Romains, après qu'Israël eut rejeté le Christ et crié : Que son sang soit sur nous et sur nos enfants !

9. — *Ex diebus Gabaa*, V, IX, 9. Le crime de Gabaa désigne un temps de profonde corruption ; tels sont les jours que décrit cet endroit. — *Peccavit Israel.* Les péchés d'Israël sont aussi grands qu'à cette époque. — *Ibi steterunt.* Ils persévèrent dans le péché de Gabaa, c'est-à-dire dans un péché aussi grand que celui qui fut alors commis dans cet endroit. — *Non comprehendet eos in Gabaa prælium super filios iniquitatis.* Depuis les jours où ce crime fut commis, les Israélites persévèrent dans un péché analogue, mais la guerre qui fut faite alors contre les criminels et qui les détruisit, n'a pas encore frappé Israël ; les dix tribus pèchent toujours sans avoir encore été châtiées. « On ne voit pas trop bien dans quel rapport ce fait a pu être, au gré du prophète, avec ceux qu'il avait sous les yeux ; en tout cas, il sera bon de se rappeler que Gibeah (Gabaa) n'était pas éloigné de Bet-El (Bethel) et en général du théâtre de l'activité de notre auteur. » Reuss.

10. — *Juxta desiderium meum corripiam eos.* Dieu parle ici d'une manière anthropologique, lorsque l'occasion de se venger se présentera, il la saisira ; suivant d'autres : j'aurai grand plaisir à les châtier. — *Congregabuntur super eos populi.* Des ennemis barbares se réuniront pour les vaincre et les piller ; Cfr. Mich. IV, 11 ; Zach. XII, 3. — *Cum corripientur propter duas iniquitates suas.* A cause, dit Nicolas de Lyre, des deux veaux d'or auxquels ils ont criminellement offert leurs adorations. Litt. « quand on les enchaînera pour leur double iniquité. » S. Jérôme et les LXX rendent assez fidèlement le texte qui est difficile à comprendre. « Cette dernière ligne n'offre pas de sens plausible. Le texte est corrompu, de l'aveu même des anciens critiques juifs, et les versions sont également inintelligibles. On prétend qu'attacher quelqu'un à son péché veut dire l'en punir. Le double péché doit être l'établissement des deux lieux de culte, I (III) Rois, XII, 29. Tout cela est fort sujet à caution ; mais les autres essais d'interprétation le sont encore davantage. » Reuss. Ewald traduit : « Quand je les châtierai devant leurs deux yeux. » La leçon du Qeri, dit-il, est tout à fait problématique ; au lieu de עינים, il faut lire עיניתים, leurs yeux ; ici il y a leurs deux yeux par emphase, comme Amos, III, 12. Le sens devient en effet très clair ; mais cette interprétation est généralement rejetée.

11. — *Ephraim vitula docta diligere trituram.* Ephraïm est une génisse qui est habituée et qui par suite aime à battre le blé. Le

12. Seminate vobis in justitia, et metite in ore misericordiæ, innovate vobis novale; tempus autem requirendi Dominum, cum venerit qui docebit vos justitiam.

Jer. 4, 3.

13. Arastis impietatem, iniquitatem messuistis, comedistis frugem mendacii : quia confisus es in viis tuis, in multitudine fortium tuorum.

12. Semez pour vous selon la justice, et moissonnez selon la miséricorde, défrichez vos champs incultes; il sera temps de chercher le Seigneur, lorsque celui qui vous doit apprendre la justice sera venu.

13. Mais vous avez cultivé l'impiété, vous avez récolté l'iniquité, vous avez mangé un fruit mensonger; parce que vous vous êtes confiés dans vos voies, et dans le nombre de vos héros.

---

battage, dit Bochart, est en effet bien plus agréable que le labourage, car les animaux n'y sont pas mis sous le joug, et peuvent de temps en temps manger ce qu'ils saisissent, Deut. XXV, 4. Aussi ceux qui étaient employés à cette besogne engraissaient-ils facilement. Le prophète veut montrer, par cette image, qu'Israël est devenu paresseux, et a perdu tout goût pour le travail; Cfr. Amos, IV, 1. Suivant d'autres : de même que la génisse employée au battage ne veut pas quitter l'aire malgré les coups qu'on lui donne, de même Israël ne veut pas renoncer à l'idolâtrie, malgré tous les châtiments que Dieu lui envoie parce qu'il croit que sa prospérité lui est venue des idoles. LXX : Ἐφραὶμ.... δεδιδαγμένη ἀγαπᾶν νεῖκος. — *Ego transivi super pulchritudinem colli ejus.* Je la soumettrai au joug, symbole de l'esclavage qui menace la nation. — *Ascendam super Ephraim.* ארכיב , je ferai chevaucher Ephraïm, c'est-à-dire je lui imposerai un conducteur, et je le soumettrai à la puissance de ses ennemis, comme un cheval dompté et conduit par son cavalier. — *Arabit Judas.* Juda lui aussi subira le joug et sera forcé de labourer. Il est mentionné ici, comme VI, 11; VIII, 14, etc. Cette interprétation est préférable à celle de Rosenmüller, etc., qui voient dans ces mots une allusion à la prospérité de Juda pendant les tribulations et la défaite d'Israël. — *Confringet sibi sulcos Jacob.* Jacob devra tracer les sillons. Jacob semble synonyme ici d'Ephraïm, ou bien désigne les douze tribus. LXX : « Je forcerai Juda au silence, Jacob prévaudra contre lui. » Cette traduction de Giguet ne semble guère rendre : ἐνισχύσει αὐτῷ Ἰακώβ.

12. — Les menaces s'interrompent pour faire place à un dernier avertissement. — *Seminate vobis in justitia.* Pratiquez plutôt la justice, cela vous sera avantageux. Cfr. Gal. VI, 7. Sortez de l'impiété où vous vous êtes maintenus obstinément jusqu'ici. — *Metite in ore misericordiæ.* Traduction littérale de l'hébreu. לפי doit se rendre par « suivant, d'après », Exod. XVI, 21; Nombr. VI, 21. Cette explication permet de ne pas s'arrêter aux interprétations de Ménochius, Tirin, etc. — *Innovate vobis novale.* Défrichez-vous un champ nouveau, changez de conduite et de vie, recevez, comme une terre nouvellement préparée, la semence de la grâce divine et des vertus. Cfr. Jér. IV, 3. LXX : φωτίσατε ἑαυτοῖς φῶς γνώσεως. — *Tempus autem requirendi Dominum.* Chercher le Seigneur, c'est avoir de la piété envers lui, tâcher d'obtenir sa bienveillance; Cfr. Amos, V, 2; Ps. XIII, 2; II, Paral. XXII, 9. — *Cum venerit.* Litt. : « Jusqu'à ce qu'il vienne. » — *Qui docebit vos justitiam.* Jusqu'à ce qu'il vienne vous enseigner la justice. Selon S. Jérôme, suivi par beaucoup de commentateurs, Aymon, Hugues de S. Cher, Vatable et nombre d'auteurs juifs cités par Salatin, il y a dans ces mots allusion au Sauveur. « Cum venerit Christus atque salvator, qui docebit vos justitiam quam nunc speratis in lege : Finis enim legis Christus est ad justitiam omni operanti bonum. Rom. X, 4... His quoque, qui ab Ecclesia separati sunt, et falsum sibi christianorum nomen assumunt, præcipitur ut agant pœnitentiam et utrumque recipiant Testamentum : in veteri justitiam seminent, in novo metant misericordiam : et illuminent sibi lumen scientiæ sive innovent sibi novalia, et requirant Dominum, qui docere eos potest veram justitiam, falsosque magistros destruant, quibus non discent justitiam, sed iniquitatem. » S. Jérôme.

13. — Mais il y a peu à espérer d'Israël, à cause de l'habitude du mal où il se trouve plongé. *Arastis... metuistis.* L'impiété et l'idolâtrie du peuple n'ont eu d'autre résultat que l'iniquité. La métamorphose continue. — *Comedistis fructum mendacii.* L'idolâtrie a eu des résultats tout différents de ceux qu'attendait le peuple; ils n'ont récolté que l'erreur et le mensonge; Cfr. IX, 2; Ps. VII, 15; Prov. I, 31. — *Confisus es in*

14. Le bruit s'élèvera parmi votre peuple, toutes vos fortifications seront détruites ; comme Salmana fut détruit par la maison de celui qui renversa Baal au jour du combat, et où la mère fut écrasée sur ses enfants.

15. Ainsi vous amènera Béthel, à cause de l'excès de votre méchanceté.

14. Consurget tumultus in populo tuo, et omnes munitiones tuæ vastabuntur, sicut vastatus est Salmana a domo ejus qui judicavit Baal in die prælii, matre super filios allisa.

Judic. 8, 12.

15. Sic fecit vobis Bethel, a facie malitiæ nequitiarum vestrarum.

CHAPITRE XI.

Dieu a aimé Israël, mais a été abandonné par lui (℣ 1-4). — Aussi le peuple sera-t-il vaincu par les Assyriens (℣ 5-7). — Mais Dieu ne veut pas le détruire complètement (℣ 8-9). — Après l'expiation il le fera revenir dans son pays (℣ 10-11).

1. Le roi d'Israël passera comme passe une matinée. Lorsqu'Israël

1. Sicut mane transiit, pertransiit rex Israel. Quia puer Israel,

---

viis tuis. Il n'a eu de confiance et d'espoir que dans ses idoles. — *In multitudine fortium tuorum.* Il ne s'est pas appuyé sur Dieu, mais sur ses armées.

14. — *Consurget tumultus in populo tuo,* שאון, la guerre, le tumulte causé par elle, Amos II, 2. L'expression est choisie, dit Keil, par rapport aux derniers mots du verset précédent ; ces guerriers, qui faisaient la confiance d'Israël, seront facilement mis en déroute. — *Omnes munitiones tuæ,* toutes tes citadelles, tes villes fortifiées. — *Sicut vastatus est.* Litt : « comme dévastée ». — *Salmana ;* שלמן est probablement une forme contractée de Shalmaneser, roi d'Assyrie, qui vainquit Osée, roi d'Israël, IV Rois, XVII, 6. Shalman est, dit le Dr Pusey, la partie caractéristique du nom du roi d'Assyrie, dont le prophète omet probablement la fin à cause du rythme. Eser se trouve dans Esarhaddon, Tiglath-Pileser et est probablement aussi dans Nebuchadnezzar et Sharezer. Il signifie secours. Une plus forte omission se trouve, ajoute le même auteur, IV Rois, XIX, 37, dans le nom du parricide Sharezer, dont le nom était Nergal Sharezer. M. Reuss n'admet pas que ce soit le nom de Salmanazar. Si c'est un nom propre d'homme, dit-il, c'est celui de quelque chef israélite. — *A domo ejus qui judicavit Baal in die prælii.* בית ארבאל ביום הרחב « Beth-Arbel (ou la maison d'Arbel) au jour de la guerre (ou de la bataille) ». Beth a été supprimé aussi dans le nom de cette ville, de même que Aven est mis pour Beth-Aven, verset 8, Baal Meon pour Beth Baal Meon, Diblathaim pour Beth Diblathaim, Jér. XLVIII, 22, etc. V. le Lexique de Gesenius, au mot בית. Il y avait trois villes du nom d'Arbel. L'une, bien connue des Grecs, est Arbèles d'Assyrie, qui devint célèbre par la victoire d'Alexandre. Une seconde était dans le district de Pella, à l'est du Jourdain. La troisième, mentionnée, I Macc. IX, 2, et dans Josèphe, Bell. Jud. I, XVI, 2, appartenait à la tribu de Nephtali, et était située entre Séphoris et Tibérias. C'est d'une de ces deux dernières que parle le prophète. Auprès de l'une d'entre elles Salmanazar avait sans doute infligé à Israël une défaite cruelle. On ne trouve rien encore sur ce sujet dans les documents assyriens. D'après S. Jérôme, écho de la tradition juive sur ce point, Salmana serait un prince des Madianites qui fut tué par la maison de Jérobaal. Il voit dans ces mots une allusion à l'histoire de Gédéon. Mais cette interprétation est difficile à admettre ; V. Rosenmüller. LXX : ὡς ἄρχων Σαλαμὰν ἐκ τοῦ οἴκου τοῦ Ἱεροβοάμ... — *Matre super filios allisa.* Le massacre fut la suite de la prise de la ville.

15. — *Sic fecit vobis Bethel.* Tel est le sort qui attend Bethel, à cause de l'idolâtrie dont cette ville est le centre. — *A facie nequitiæ malitiarum vestrarum.* L'idolâtrie et l'impiété y sont en effet arrivées à l'excès.

Chap. XI, 1. — *Sicut mane transiit, pertransiit*

et dilexi eum ; et ex Ægypto vocavi filium meum.

Matth. 2, 15.

2. Vocaverunt eos, sic abierunt a facie eorum; Baalim immolabant, et simulacris sacrificabant.

était un enfant, je l'ai aimé ; et j'ai appelé mon fils de l'Egypte.

2. Si on les appelait, ils s'éloignaient, immolaient à Baal, et sacrifiaient aux idoles.

---

rex Israel. Litt. Comme l'aurore, V. VI, 4. le roi d'Israël, Osée passera, disparaîtra. Ces mots dans l'hébreu appartiennent au chap. précédent. — *Quia per Israel.* Lorsque נַעַר, Is. XLIII, 2, Israël était encore en bas âge. Les états sont comparés à des hommes, ils naissent, croissent et arrivent à la vieillesse et à la décrépitude ; Cfr. II, 5, 17; Jér. II, 2 ; Ezech. XVI, 4. La captivité d'Egypte est, comme l'indiquent les mots suivants, le temps de l'enfance d'Israël. — *Dilexi eum.* Cfr. Exod. IV, 22, 23. Dieu a préféré Israël à tous les peuples, et à cause de cela, il l'a tiré de l'esclavage. *Ex Ægypto vocavi filium meum.* Le sens littéral, disent S. Jérôme, Estius, etc. est évident : c'est à Israël que ces paroles se rapportent. « Dicitur quidem de populo Israel qui vocatur ex Ægypto, qui diligitur, qui eo tempore post errorem idololatriæ quasi infans et parvulus est vocatus. » S. Jérôme. Les LXX ont : ἐξ Αἰγύπτου μετεκάλεσα τὰ τέκνα αὐτοῦ. Mais on peut rapporter mystiquement (Estius) ou allégoriquement (Tirin) ces mots au retour de Notre-Seigneur de l'Egypte. V. Fillion, Comm. sur S. Matthieu, p. 59. Les objections de Kuenen sur ce point sont de peu d'importance. « Quand même, dit-il, on montrerait que l'Evangéliste a trouvé dans Osée un réel type (du retour d'Egypte de l'enfant Jésus), on aurait encore gagné bien peu. Car, à moins que la typologie ne dégénère en pur caprice, on doit maintenir rigoureusement un rapprochement actuel entre le type et l'antitype, et on doit en exclure tout ce qui n'est qu'accidentel ou non essentiel. Cette condition n'est pas accomplie ici. Pour Israël, l'Egypte est la terre de servitude ; pour l'enfant Jésus ce n'est qu'un refuge temporaire ; le retour d'Egypte est donc dans l'Evangéliste essentiellement différent de ce qu'il est dans Osée. » Les prophètes et la prophétie en Israël, trad. angl., Londres, 1877, in-8, p. 475. A cela voici la réponse de Delitzsch. « La vérité de cette signification typique a sa justification en ce que, dans l'histoire du Christ, l'histoire d'Israël est récapitulée dans ses points principaux. » Messianic prophecies, p. 61. Keil développe ainsi ce principe de la solution : « L'adoption d'Israël comme fils de Jéhovah, qui commence avec sa délivrance de la servitude d'Egypte, et qui est complétée par l'alliance du Sinaï, est le premier degré du développement de l'œuvre divine de la rédemption, qui s'acheva lors de l'incarnation du Fils de Dieu. Toute l'histoire d'Israël considéré comme peuple de Dieu se tourne vers le Christ, en ce sens que les rapports que le Seigneur établit et maintient avec cette nation sont une préparation à l'union de Dieu avec l'humanité, et frayent la voie à l'incarnation de son Fils. Tout ce qu'il y a d'essentiel dans l'histoire d'Israël tend à cela comme à sa fin, et devient par suite le type et la prophétie matérielle de la vie de celui en qui Dieu et l'homme doivent être réconciliés. C'est dans ce sens que ces mots sont cités dans S. Matthieu comme une prophétie du Christ, non parce que les paroles du prophète se rapportent directement et immédiatement à lui, mais parce que le séjour en Egypte et le retour de ce pays ont la même signification par rapport au développement de la vie de Jésus-Christ que ces événements ont eu par rapport à Israël. De même qu'Israël devint une nation en Egypte, où il était à l'abri de Canaan, le même l'enfant Jésus fut dérobé en Egypte à l'hostilité d'Hérode. » Grotius avait développé déjà les mêmes idées. R. Simon, Lettres choisies, t. III, p. 195, analyse son opinion. Suivant ce commentateur, dit le célèbre critique, « l'ancien bienfait de Dieu envers les juifs, lorsqu'il les délivra de la captivité d'Egypte,... était comme un crayon d'un plus grand affranchissement dont Jésus-Christ a été l'auteur... L'histoire de Jésus-Christ, dit Grotius, rapportée par S. Matthieu, nous fait connaître que la pensée du prophète Osée qui parle a été tellement dirigée de Dieu, que ce que le prophète disait des Israélites devait encore mieux convenir à Jésus-Christ. Voilà les deux sens de la prophétie d'Osée, savoir le littéral ou historique, et le mystique ou spirituel. L'un et l'autre sont vrais et de l'intention du Saint-Esprit, et le second même est le principal, ce qui s'accorde parfaitement avec l'opinion des commentateurs orthodoxes ». Cfr. ibid., t. IV, p. 414, et Bibliothèque critique, t. IV, pp. 414 et suivantes.

2. — *Vocaverunt eos.* Quand on les appelait, c'est-à-dire quand les prophètes, si souvent envoyés par Dieu, leur rappelaient les lois données par Jéhovah ; Cfr. Is. XXX, 21 ; Jér. XXV, 4 ; Zach. I, 4 ; IV Rois, XVII, 13.

3. J'ai été comme un nourricier pour Ephraïm; je les portais dans mes bras, et ils n'ont pas compris que c'est moi qui avais soin d'eux.

4. Je les ai attirés par les cordes humaines, par les liens de l'amour. J'ai ôté le joug qui leur serrait la bouche, et je leur ai donné à manger.

5. Ils ne retourneront pas dans la terre d'Egypte; mais l'Assyrien sera leur roi, puisqu'ils n'ont pas voulu revenir.

6. Le glaive sera tiré contre leurs

3. Et ego quasi nutricius Ephraim; portabam eos in brachiis meis; et nescierunt quod curarem eos.

4. In funiculis Adam traham eos, in vinculis caritatis: et ero eis quasi exaltans jugum super maxillas eorum: et declinavi ad eum ut vesceretur.

5. Non revertetur in terram Ægypti, et Assur ipse rex ejus, quoniam noluerunt converti.

6. Cœpit gladius in civitatibus

— *Sic abierunt a facie eorum.* Plus on les appelait, plus ils fuyaient ceux qui les avertissaient. C'est ce que reprochent aussi aux juifs Jérémie, II, 5; VII, 24; XI, 8; Ezéchiel, V, 7; XX, 13. — *Baalim immolabant.* Ce culte des idoles de Baal fut toujours cher aux Israélites. Dès le temps de Moïse on le constate, Nombr. XXV, 3, 5; Deut., IV, 3; Jos. XXII, 17; Ps. CV, 28; il apparaît au temps des juges, Jug. II, 13; III, 7; VI, 25 et suiv.; VIII, 33; au temps de Samuel, I Rois, VII, 4; à l'époque des rois, III Rois, XVI, 31, 32; Cfr. IV Rois, XVII, 7-17; Jérém. II, 25. — *Simulacris sacrificabant.* פסלים; Cfr. IV Rois, XVII, 41; Deut. VII, 5, 25; Jér. VIII, 19. יקטרון « ils brûlaient » l'encens, Cfr. IV, 13, car il n'y avait pas de sacrifices sans cela.

3. — *Et ego quasi nutricius Ephraim.* Litt. « Et moi j'ai appris à Ephraïm à marcher ». Image admirable pour faire comprendre l'amour montré par Dieu à Israël. LXX: ἐγὼ συνεπόδισα τὸν Ἐφραΐμ. — *Portabam eos in brachiis meis.* Dieu se compare à un père qui porte son enfant fatigué et incapable de marcher. L'image est tirée de Deut. I, 31; XXXII, 12; Cfr. Is. LXIII, 8, 9. — *Et nescierunt quod curarem eos.* Ils n'ont pas voulu reconnaître, לא ידעו, II, 10; Is., I, 3; Jér. IV, 22, que c'est Dieu qui s'occupait d'eux, qui les sauvait. « Ego, inquit, qui pater eram, nutricius factus sum, et parvulum meum in ulnis meis ipse portabam, ne hæderentur in solitudine, et ut vel astu, vel tenebris terreretur, in die nubes eram, in nocte ignis columna; Quumque peccassent et fecissent sibi vituli caput, dedi locum pœnitentiæ, et ignoraverunt quod curarem eos, et vulnus idololatriæ quadraginta annorum spatio abducerem, et pristinæ redderem sanitati. » S. Jérôme.

4. — *In funiculis Adam traham eos.* Litt. « Je les tirais (à moi) avec des cordes d'homme », c'est-à-dire celles qui mènent des hommes, et, suivant Keil, les lisières avec lesquelles on maintient les enfants qui ont de la peine à se tenir sur leurs pieds. Nouvelle image de l'amour paternel de Dieu pour Israël. LXX: ἐν διαφθορᾷ ἀνθρώπον. — *In vinculis caritatis.* Dieu a prodigué à Israël tous ses bienfaits et sa miséricorde. — *Ero eis quasi exaltans jugum super maxillas eorum.* J'étais, dit le Targum, dont l'explication est excellente, j'étais pour eux comme un bon laboureur qui allège le fardeau de ses bœufs et qui desserre le frein de leurs mâchoires. Cette nouvelle image désigne la délivrance d'Egypte. LXX: καὶ ἐγὼ ἔσομαι αὐτοῖς ὡς ῥαπίζων ἄνθρωπος ἐπὶ τὰς σιαγόνας αὐτοῦ — *Declinavi ad eum ut vesceretur.* Litt. « Et je leur ai doucement donné de la nourriture ». Dans le désert je leur ai fourni de la nourriture.

5. — *Non revertetur in terram Ægypti.* « Puisque tous mes bienfaits ont été si mal reconnus, je veux les châtier, je le dois. Mais je ne les conduirai point en Egypte d'où je les ai tirés autrefois; c'est dans la direction opposée que les attend le châtiment ». Reuss. — *Assur ipse rex ejus.* Le roi d'Assyrie, dont ils sont tributaires depuis le temps de Manahem, IV Rois, XV, 19, et dont ils viennent de se séparer, comptant sur l'alliance égyptienne, IV Rois, XVIII, 4, sera leur maître, et les réduira en servitude d'après le droit de la guerre. — *Quoniam noluerunt converti.* Puisqu'ils n'ont pas voulu revenir à leur Dieu qui pouvait seul leur apporter un secours efficace, ils seront esclaves du roi d'Assyrie.

6. — *Cœpit gladius...* וחלה, le glaive des ennemis fera irruption dans leurs villes, quand elles seront assiégées, emportées d'assaut et mises au pillage. — *Electos ejus.* בדיו, « ses verroux », ceux dont les portes de ses villes sont munies. Nouvelle image

ejus, et consumet electos ejus, et comedet capita eorum.

7. Et populus meus pendebit ad reditum meum : jugum autem imponetur eis simul, quod non auferetur.

8. Quomodo dabo te, Ephraim? protegam te, Israel? quomodo dabo te sicut Adama? ponam te ut Seboim? Conversum est in me cor meum, pariter conturbata est pœnitudo mea.

Gen. 19, 24.

9. Non faciam furorem iræ meæ, non convertar ut disperdam Ephraim : quoniam Deus ego, et non homo : in medio tui sanctus, et non ingrediar civitatem.

10. Post Dominum ambulabunt :

villes, il dévorera les plus braves d'entre eux, il détruira leurs chefs.

7. Mon peuple attendra mon retour, mais on leur imposera à tous un joug qui ne sera pas enlevé.

8. Comment te traiter, Ephraïm? Comment te protéger, Israël? Comment t'abandonnerai-je comme Adama; t'exterminerai-je comme Seboïm? Mon cœur s'est ému en moi, et mon repentir est extrême.

9. Je n'assouvirai pas ma colère et ma fureur, je ne perdrai pas de nouveau Ephraïm, parce que je suis Dieu, et non pas homme; je suis le saint au milieu de vous, et je n'entrerai point dans vos villes.

10. Ils suivront le Seigneur; il

---

annonçant la prise des villes fortes d'Israël. — *Comedet capita eorum.* Litt. « Il les dévorera à cause des desseins mauvais qu'ils ont eus », en adorant les idoles et en demandant le secours de l'Egypte ; Cfr. Jér. VII, 24. Les LXX entendent ce verset de l'impuissance d'Israël à défendre ses villes.

7. — *Populus meus pendebit ad reditum meum.* « Tunc plebs miserabilis, quæ ad me reverti noluit, meum ad se reditum præstolabitur, et sero aget pœnitentiam, hostibus cuncta vastantibus. » S. Jérôme. Mais le sens de l'hébreu est différent : « Mon peuple est décidé à s'éloigner de moi », il me préfère les idoles. — « *Jugum autem imponetur eis simul.* » Le sens de l'hébreu est encore très différent : « Quand on l'invite à regarder en haut, jamais il n'a élevé les yeux. » Il n'adore pas le vrai Dieu, et ne compte que sur les secours humains.

8. — *Quomodo dabo te, Ephraim?* Comment le traiterais-je ? — *Protegam te, Israel?* LXX : ὑπερασπιῶ, suivi par S. Jérôme. Litt. « Te livrerai-je » aux ennemis, à la mort ? — *Quomodo dabo te sicut Adama.* Une des cinq villes détruites par le feu du ciel, en même temps que Sodome et Gomorrhe, Gen. XIV, 9 ; XIX, 24. — *Seboim,* une autre de ces cinq villes. Deut. XXIX, 22. — *Conversum est in me cor meum.* Sans doute Israël a mérité de pareils châtiments, mais Dieu se sent ému de miséricorde, il revient de la haine à la pitié. — *Pariter,* יחד, en même temps. — *Conturbata est pœnitudo mea.* Litt. : « Mes consolations brûlent », s'émeuvent envers toi. Au moment de prononcer la sentence, la miséricorde fait hésiter le juge.

9. — *Non faciam furorem iræ meæ.* Je ne suivrai pas les inspirations de ma colère. — *Non convertar ut perdam Ephraim.* Je ne détruirai pas Ephraïm, comme autrefois dans le déluge j'ai détruit l'humanité ; Cfr. Is. LIV, 9. — *Quoniam Deus ego et non homo.* Les hommes veulent se venger, mais Dieu est infiniment miséricordieux. Suivant Figueiro et Rosenmüller : Je suis Dieu, par conséquent je ne manque pas à mes promesses, tandis que la fidélité de l'homme est toujours douteuse et incertaine. Cfr. Nombr. XXIII, 19 ; Mal. III, 6. — *In medio tui sanctus.* Au milieu du peuple, Dieu est le saint, celui qui dans ses vues fait toujours prédominer la douceur et la miséricorde. Sanctius. — *Non ingrediar civitatem.* S. Jérôme explique ainsi ces mots difficiles : « Hoc est, non sum unus de his, qui in urbibus habitant, qui humanis legibus vivant, qui crudelitatem arbitrantur justitiam ; quibus jus summum summa malitia est ; mea autem lex, meaque justitia est salvare correctos ». Sans traiter cette traduction et cette explication d'absurde, comme le fait M. Reuss, on peut la trouver peu satisfaisante. Aussi, avec les interprètes modernes, pensons-nous que עיר ne veut pas dire ville, dans ce passage, mais doit se rendre par colère bouillante, et qu'il vient de עור ; Cfr. Jér. XV, 8. Ces mots signifient donc : « Je ne me mets pas dans une colère furieuse », ou bien : « Je ne viens pas pour détruire ».

10. — *Post Dominum ambulabunt.* Ils se décideront à suivre le Seigneur et à pratiquer son culte ; Cfr. la même espérance, III, 15 ; Jér. III, 17 ; Mich. IV, 2. — *Quia leo rugiet.*

rugira comme un lion; c'est lui qui rugira, et les fils de la mer trembleront d'effroi.

11. Ils accourront de l'Egypte comme un oiseau, et de l'Assyrie comme une colombe; et je les rétablirai dans leurs maisons, dit le Seigneur.

12. Ephraïm m'a circonvenu par le mensonge, et la maison d'Israël par la fraude; mais Juda marchait avec Dieu en lui rendant témoignage, et uni à ses saints.

quasi leo rugiet; quia ipse rugiet, et formidabunt filii maris.

11. Et avolabunt quasi avis ex Ægypto, et quasi columba de terra Assyriorum : et collocabo eos in domibus suis, dicit Dominus.

12. Circumdedit me in negatione Ephraim, et in dolo domus Israel : Judas autem testis descendit cum Deo, et cum sanctis fidelis.

Ils suivront Dieu, quand il les appellera d'une voix puissante, comparée ici au rugissement du lion. — *Quia ipse rugiet, et formidabunt filii maris.* Quand Dieu se fera entendre, ses enfants accourront en toute hâte, יחרדו, des extrémités de la mer, מים, c'est-à-dire des régions les plus éloignées de l'occident; Cfr. Is. XI, 11, aussi bien que du sud et de l'est, de l'Egypte et de l'Assyrie. « Hæc Hebræi ad adventum Christi referunt, quem sperant esse venturum. » S. Jérôme.

11. — *Quasi avis ex Ægypto.* V. la fin du verset précédent. — *Quasi columba.* Son vol est en effet très rapide, Is. LX, 8; Ps. LVI, 7. — *De terra assyriorum.* V. des promesses semblables, Is. XXVII, 3; Zach. X, 10. — *Collocabo eos in domibus suis.* Cfr. Jérém. XXXII, 37. — *Dicit Dominus.* Cette expression est toujours solennelle, נאם יהוה, elle indique la ferme et inébranlable résolution de Dieu, Cfr. Is. I, 24; Ps. XXXII, 4.

3° Apostasie d'Israël et fidélité de Dieu, XI, 2-XIV.

Pour prouver que la destruction prédite du royaume est juste et inévitable, le prophète, dit Keil, nous montre maintenant : A. qu'Israël n'a pas suivi les traces de son père Jacob, mais est tombé dans les pratiques impies de Chanaan, XI, 12-XII; B. qu'en dépit de toutes les manifestations de l'amour de Dieu et de tous les châtiments qui l'ont frappé, il a persévéré dans son apostasie et dans son idolâtrie, et que par conséquent il mérite la punition annoncée. Néanmoins la compassion de Dieu ne permettra pas que sa destruction soit complète, et il le rachètera même de la mort et de l'enfer. XIII-XIV, 1; C. vient enfin XIV, 2-9, un appel à la conversion, et une promesse divine de pardon et de bénédiction abondante pour ceux qui reviendront au Seigneur. Le livre se termine alors, XIV, 10.

A. *Israël suit les pratiques impies de Chanaan.* XI, 12 XII, 13.

12. — *Circumdedit me in negatione Ephraim.* Tout autour de moi, Israël a pratiqué le mensonge, c'est-à-dire le culte des idoles; Cfr. VII, 3, 13; X, 13; Cfr. Is. XXX, 9; LIX, 13. — *Et in dolo domus Israel.* La perfidie d'Israël est dénoncée; Cfr. Ps. XLIX, 19; Jér. IX, 5; IV Rois, IX, 23. — *Judas autem,* le royaume de Juda, opposé à Ephraïm, c'est-à-dire au royaume d'Israël. — *Testis descendit cum Deo.* Par ses paroles et par ses œuvres, Juda témoigna sa foi en Jéhovah, le vrai Dieu; il descendit avec Dieu, c'est-à-dire il suivit le parti de Dieu abandonné par Israël. Litt. « Juda domine encore avec Dieu », parce que, dit Jarchi, ses rois gardent encore l'alliance que le peuple a contractée avec lui. Les modernes traduisent : « Juda aussi est débridé (infidèle) à Dieu ». — *Et cum sanctis fidelis.* ועם-קדושים Qedoshim, dit Keil, est un pluriel de majesté, qui s'emploie pour désigner le Dieu très saint; Cfr. Prov. IX, 10. Il faut donc traduire : avec Dieu et avec le saint fidèle. D'après la vulgate, il s'agirait des Patriarches, des Prophètes et des vrais serviteurs de Dieu. Ce verset est le premier du chap. XII dans l'hébreu.

CHAPITRE XII.

Si Ephraïm est coupable, Juda l'est aussi (ỳ 1-3). — Mais tous deux descendent de Jacob (ỳ 4-5). — Aussi l'Eternel ne veut-il pas le détruire (ỳ 6-7). — Pourtant Ephraïm n'a aucune probité (ỳ 8-9). — Malgré cela Dieu lui a envoyé des prophètes (ỳ 10-11). — Mais tout cela sera inutile, et son idolâtrie le fera sévèrement punir (ỳ 12-15).

1. Ephraim pascit ventum, et sequitur æstum. Tota die mendacium et vastitatem multiplicat : et fœdus cum Assyriis iniit, et oleum in Ægyptum ferebat.

2. Judicium ergo Domini cum Juda, et visitatio super Jacob. Juxta vias ejus, et juxta adinventiones ejus reddet ei.

3. In utero supplantavit fratrem suum : et in fortitudine sua directus est cum angelo.

Gen. 25, 25 ; et 32, 24.

4. Et invaluit ad angelum, et

1. Ephraïm se nourrit de vent, il suit la tempête. Tous les jours il multiplie le mensonge et la violence. Il a fait alliance avec les Assyriens, et il portait en même temps son huile en Egypte.

2. C'est donc le procès du Seigneur avec Juda et le châtiment de Jacob. Il lui rendra selon ses voies et selon ses œuvres.

3. Dans le sein de sa mère il supplanta son frère, et dans sa force il lutta contre l'Ange.

4. Il fut plus fort que l'ange et

CHAP. XII. 1. — *Ephraim pascit ventum et sequitur æstum.* Ephraïm se nourrit de vent, comme un fou, Prov. XV, 14 ; Cfr. Is. XLIV, 20, et il poursuit, קָדִים, le vent d'est, qui en Palestine est tempétueux et brûlant, car il vient du désert d'Arabie, et détruit les moissons et les plantes ; Cfr. Job, XXVII, 21. LXX : καύσωνα. Ces proverbes désignent la recherche par Israël de choses impossibles, la prospérité au moyen du culte des idoles et des alliances étrangères. Cfr. Prov. XXVII, 16 ; Eccl. V, 15. — *Mendacium et vastitatem multiplicat.* Par ses mensonges il se prépare une ruine inévitable. — *Fœdus cum assyriis iniit.* V. plus haut, V, 13, plus bas, XIV, 4 ; Cfr. IV Rois, XV, 19 ; XVII, 2. — *Et oleum in Ægyptum ferebat.* L'huile était une des plus abondantes et des plus précieuses productions de la terre de Chanaan ; Cfr. Deut. VIII, 8 ; III Rois, V, 25 ; Ezech. XXVII, 17. Les Israélites l'offrent aux Egyptiens en présent, pour obtenir leur appui contre les Assyriens ; Cfr. XI, 5 ; IV Rois, XVII, 3. Osée essaya, en effet, de se délivrer de l'oppression assyrienne par un traité avec l'Egypte.

2. — *Judicium ergo Domini cum Juda.* Dieu va reprendre la conduite de Juda, qui, séduit par les mauvais exemples d'Israël, s'est laissé corrompre ; Cfr. IV, 15. — *Visitatio super Jacob.* Il va punir les enfants de Jacob ; Cfr. I, 4 ; II, 15 ; IV, 14 ; VIII, 13 ; Amos, III, 2. Jacob désigne ou les dix tribus, ou le royaume de Juda ; ou bien l'ensemble des deux royaumes, comme X, 11. — *Juxta vias ejus.* Selon les actes mauvais qu'ils ont commis : Cfr. Jér. XVII, 10 ; XXXII, 19 ; Ezech. XVIII, 30. — *Et juxta adinventiones ejus.* V. IV, 9, etc. « Qui non tantum fortuito errore deceptus est, et humana concidit fragilitate, sed inquisivit et adinvenit, in quibus peccaret et rueret. » S. Jérôme.

3. — *In utero supplantavit fratrem suum.* Le prophète exhorte maintenant les fils de Jacob à abandonner leurs voies mauvaises, à revenir au culte du vrai Dieu, à imiter leur ancêtre, afin d'obtenir comme lui la miséricorde divine. Il montre combien Dieu a favorisé Jacob, et leur promet la même faveur s'ils changent de vie. Cfr. Gen. XXV, 26. « Dum adhuc esset in utero Rebeccæ ; supplantavit fratrem suum Esau, non utique fortitudine propria, qui sentire non poterat, sed misericordia Dei, qui cognoscit et diligit eos quos prædestinavit. » S. Jérôme. — *In fortitudine sua directus est.* שרה se traduit plus exactement par : il fut supérieur, c'est-à-dire vainqueur dans la lutte. — *Cum angelo.* אֶת-אֱלֹהִים. Cfr. Gen. XXXII ; mais l'être appelé Dieu ici est nommé ange au verset suivant, ce qui justifie la traduction de S. Jérôme.

4. — *Invaluit.* יִשַּׂר, mot analogue à celui du verset précédent, où S. Jérôme l'a traduit par « directus est ». — *Ad angelum.*

fut vainqueur, il pleura et le supplia. Il le trouva à Béthel, et c'est là que le Seigneur nous parla.

5. Le Seigneur est le Dieu des armées, le Seigneur est l'objet perpétuel de son souvenir.

6. Convertis-toi donc à ton Dieu, observe la miséricorde et la justice, et espère toujours en ton Dieu.

7. Mais Chanaan a en main une balance trompeuse, il aime l'injustice.

8. Ephraïm a dit : J'ai su deve-

confortatus est : flevit, et rogavit eum. In Bethel invenit eum, et ibi locutus est nobiscum.

5. Et Dominus Deus exercituum, Dominus memoriale ejus.

6. Et tu ad Deum tuum converteris. Misericordiam et judicium custodi, et spera in Deo tuo semper.

7. Chanaan in manu ejus statera dolosa, calumniam dilexit.

8. Et dixit Ephraim : Verumta-

L'ange qui combattit avec Jacob. Reuss traduit, sans motif, par « l'apparition ». — *Et confortatus est.* ויכל, et il l'emporta ; Gen. XXX, 29 ; Cfr. XXX, 8. — *Flevit.* Non pas l'ange, comme quelques Hébreux l'ont prétendu, mais Jacob. — *Et rogavit eum.* Il dit à l'ange, en effet : « Non te dimittam, nisi mihi benedixeris ». Gen. XXXII, 26. Sanctius, à propos de ces mots, fait cette remarque : Il est assez fréquent dans l'Ecriture, quand on cite d'anciens récits, d'ajouter quelques particularités qui ne se trouvent pas dans l'endroit où ce fait est raconté plus au long. L'épître aux Hébreux, XI et XII, en offre des exemples, ainsi que le livre de la Sagesse, à partir du ch. XVI. — *In Bethel invenit eum.* C'est à Béthel, aujourd'hui siège de l'idolâtrie, que ces événements se produisirent. Les Israélites ont profané ce lieu où Dieu s'était manifesté. — *Ibi locutus est nobiscum.* Ce que Dieu dit alors à Jacob s'applique à nous ; car Dieu n'avait pas seulement en vue ce patriarche, mais toute sa postérité. Ces paroles ont été négligées par Israël, qui profane Béthel en y adorant les idoles. LXX (à partir de flevit) : ἔκλαυσαν καὶ ἐδεήθησάν μου, ἐν τῷ οἴκῳ Ὦν εὗρόσάν με, καὶ ἐκεῖ...

5. — *Dominus Deus exercituum.* Cfr. Is. I, 9. Dieu est le maître de tout l'univers, les astres, צבאות, indiquent le mieux sa grande puissance. Mais ici le Dieu des armées célestes est le titre qui peut inspirer à Israël le plus de confiance en lui, parce qu'il peut de même donner aux armées de la terre le succès ou la défaite. — *Dominus memoriale ejus.* Allusion à Exod. III, 15 : Jéhovah est le nom du vrai Dieu, dont toutes les générations devront se souvenir. C'est donc à lui seul que devrait s'adresser Israël ; il recevrait de lui la protection qu'il a déjà donnée à leur père.

6. — *Et tu ad Deum tuum converteris.* Reviens, convertis-toi à ton Dieu, comptant sur sa miséricorde ; il est ton seul Dieu, et ceux pour lesquels tu te délaisses n'ont ni vie, ni puissance. Cfr. Jérém. XXXI, 18. — *Misericordiam et judicium custodi.* Observe la piété et la justice, Cfr. Is. LVI, 1, et marche ainsi sur les traces de Jacob. — *Spera in Deo tuo semper.* Ne mets ton espérance qu'en Dieu, et n'attends rien des idoles ; Cfr. Ps. XXXVI, 34.

7. — *Chanaan.* Israël n'est plus un Jacob luttant avec Dieu, il est devenu un chananéen, qui cherche son avantage dans la tromperie et dans le mal. Israël, dit Keil, est appelé ici Chanaan, non à cause de son attachement à l'idolâtrie des chananéens, Cfr. Ezech. XVI, 6, mais à cause du sens du mot Canaan, כנען, qui signifie marchand, commerçant. Is. XXIII, 8 ; Job. XL, 30. Comme un marchand sans conscience, il cherche à devenir grand par l'oppression et la tromperie. Le prophète reproche à ses compatriotes leurs fourberies et leur amour de l'oppression et de la violence. C'est leur conduite envers leurs concitoyens qu'il attaque, car elle est tout l'opposé de la miséricorde et de la justice que le Seigneur demande, verset 6, et elle a été défendue par lui. Lev. XIX, 86 ; Deut. XXV, 13-16 ; Cfr. Lev. VI, 2-4 ; Deut. XXIV, 14. Chanaan est devenu pour les Juifs une injure : Cfr. Is. I, 10 ; Ezech. XVI, 3 ; Daniel, XIII, 56 ; Zach. XIV, 21. — *In manu ejus statera dolosa.* Cfr. Amos, VIII, 5 ; Mich. XI, 10, 11 ; Prov. XI, 1. Il ne tient pas compte de la défense portée par le Seigneur, endroits cités plus haut. — *Calumniam dilexit.* Israël aime à opprimer le prochain. Cfr. Jac. II, 6. LXX : καταδυναστεύειν.

8. — *Verumtamen dives effectus sum.* Ephraïm, qui vient d'être comparé au chananéen trompeur et fourbe, s'écrie : Quoi qu'il en soit, je suis devenu riche. « Non

men dives effectus sum, inveni idolum mihi; omnes labores mei non invenient mihi iniquitatem, quam peccavi.

9. Et ego Dominus Deus tuus ex terra Ægypti, adhuc sedere te faciam in tabernaculis, sicut in diebus festivitatis.

10. Et locutus sum super prophetas, et ego visionem multiplicavi, et in manu prophetarum assimilatus sum.

11. Si Galaad idolum, ergo frustra erant in Galgal bobus immo-

nir riche, j'ai trouvé une idole pour moi; mais dans tous mes travaux on ne verra aucune iniquité qui me rende pécheur.

9. Et moi, néanmoins, le Seigneur votre Dieu, depuis le pays d'Egypte, je te ferai encore habiter sous des tentes, comme aux jours de fête.

10. C'est moi qui ai parlé aux prophètes, qui ai multiplié les visions, et je me suis assimilé à vous par le ministère des prophètes.

11. Si Galaad est une idole, c'est en vain qu'on immole des bœufs

---

refert unde possideam, dummodo possideam. » S. Jérôme. Qu'importe que cette richesse soit due à Jéhovah ou aux idoles! — *Inveni idolum mihi.* אוֹן ne doit pas être rendu ici par idole, mais par force, richesse : je me suis acquis une fortune, s'écrie Ephraïm. LXX : εὕρηκα ἀναψυχὴν ἐμαυτῷ. Le contexte exige cette interprétation, et empêche d'admettre celle de S. Jérôme : « ἀνωφελὲς, hoc est aven, quod non prosit possidenti ». — *Omnes labores mei non invenient mihi iniquitatem...* Tout en se livrant à des pratiques frauduleuses, citées ici comme exemple pour peindre la dépravation générale, les Israélites disent qu'ils n'usent pour s'enrichir que de moyens légaux : tout ce que la loi ne défend pas est licite et honnête. Les usages reçus dans le commerce ne sont pas des crimes; ce que tout le monde fait est chose permise et consacrée. Reuss.

9. — *Et ego Dominus Deus tuus...* En rappelant le souvenir de la délivrance d'Egypte, Dieu montre à Israël combien ses idées sont fausses et trompeuses. S'il les a délivrés de l'esclavage, c'est afin qu'ils le servent en observant la justice et l'équité. — *Adhuc sedere te faciam in tabernaculis.* Je vous ferai encore habiter sous des tentes, comme ont fait vos ancêtres dans le désert. Cfr. Lev. XXIII, 42-43. — *Sicut in diebus festivitatis.* Comme aux sept jours de la fête des Tabernacles, où, en souvenir de la sortie d'Egypte, vous demeurez sous des tentes. Il y a dans ce verset une menace évidente de ramener Israël dans l'état où il a été lors de la sortie d'Egypte. « Tu quidem tanta peccasti, ut lætareris in scelere, et multitudinem peccatorum putares esse divitias. Ego autem Dominus Deus tuus, qui te eduxi de terra Ægypti, quando serviebas Pharaoni, et ædificabas de luto et paleis civitates, adhuc tribuo tibi locum pœnitentiæ, et magnitudine promissorum hortor, ut ad me redeas : adhuc enim sedere te faciam in tabernaculis, sicut in diebus festivitatis... Sicut, inquit, in eo tempore, te de Ægypto liberavi, et habitasti in tabernaculis ad terram sanctam, et ad locum templi ire festinans; et imminente captivitate, si tamen feceris quæ præcepi. » S. Jérôme.

10. — *Et locutus sum super prophetas.* Pourtant je vous ai assez souvent avertis, en vous faisant adresser mes ordres et mes menaces par les prophètes. — *Visionem multiplicavi.* Répétition parallélique de la même pensée, j'ai multiplié les communications faites aux prophètes. Cfr. Amos, III, 7; IV Rois, XVII, 13. — *In manu prophetarum assimilatus sum.* Par les prophètes, dit S. Jérôme, Dieu s'est assimilé aux hommes pour les provoquer à la pénitence. « An non est humanæ similitudinis, quando Moyses in altum extollens manus orat, ut Jesus vincat Amalec, et crucis in eo sacramenta monstrentur? Nonne in manibus prophetarum assimilatur Deus, quando Jonas tribus diebus ac noctibus in profundo est, ut Dominum significet die tertia ab inferis resurgentem? » Mais l'hébreu אדמה signifie simplement : j'ai parlé en paraboles, je me suis servi de comparaisons. Dieu n'a laissé de côté aucun des moyens qui pouvaient les avertir et les amener à la pénitence.

11. — Tout cela n'a pas servi, ils se sont endurcis dans leur idolâtrie. — *Si Galaad idolum, ergo frustra erant... immolantes...* Galaad et Galgal représentent les deux parties du royaume des dix tribus; Galaad est le pays à l'est du Jourdain; Galgal, celui qui est à l'ouest de ce fleuve. De même, dit Keil, que Galaad est appelée, VI, 8, une cité ou un rendez-vous de malfaiteurs, de même ici elle est appelée אוֹן,

à Galgal, puisqu'il y avait tant d'idoles en Galaad, car leurs autels sont comme des monceaux de pierre sur les sillons des champs.

12. Jacob a fui en Syrie, Israël a servi pour une femme et a gardé les troupeaux pour une femme.

13. Par un prophète le Seigneur a tiré Israël de l'Egypte, et par un prophète il fut gardé.

14. Mais Ephraïm m'a provoqué à la colère par ses méchancetés ; aussi le sang versé retombera sur lui, et le Seigneur lui rendra son ignominie.

lantes : nam et altaria eorum quasi acervi super sulcos agri.

12. Fugit Jacob in regionem Syriæ, et servivit Israel in uxorem, et in uxorem servavit.

Gen. 28, 5.

13. In propheta autem eduxit Dominus Israel de Ægypto; et in propheta servatus est.

14. Ad iracundiam me provocavit Ephraim in amaritudinibus suis : et sanguis ejus super eum veniet, et opprobrium ejus restituet ei Dominus suus.

---

vanité, méchanceté ; et c'est pourquoi elle sera entièrement réduite à néant. Galgal, qui est mentionnée, IV, 4, IX, 15, comme le siège d'un culte idolâtrique, est citée ici comme un lieu de sacrifice, pour indiquer, par un jeu de mots, גלים, le renversement des autels en amas confus de pierres. La désolation ou la destruction des autels n'implique pas seulement la cessation du culte idolâtrique, mais la dissolution du royaume et le bannissement du peuple. L'immolation des bœufs, שורים, car il est difficile de traduire avec la Vulgate, *bobus immolantes*, n'est considérée comme un péché qu'à cause de l'endroit où se fait ce sacrifice, endroit illégalement choisi. — *Nam et altaria...* Les nombreux autels élevés à Gilgal et dans les environs seront démolis. Les LXX ont un sens différent : « Si Galaad n'est pas, donc les princes qui immolent en Galgal étaient menteurs, et leurs autels sont comme des tortues sur le désert de la campagne. »

12. — *Fugit Jacob in regionem Syriæ.* Le prophète revient à l'histoire de Jacob, interrompue au verset 4. Cfr. Gen. XXVIII, 2, 5. Le but est toujours de montrer l'amour de Dieu envers son peuple et envers le père de ce peuple. — *Servivit Israel in uxorem.* Jacob, qui fut depuis appelé Israël, Gen. XXXII, 29, servit Laban pendant sept ans pour obtenir Rachel en mariage. Gen. XXIX, 18, 20 ; XXXI, 41. — *In uxorem servavit.* Il observa le pacte conclu avec Laban. On peut traduire : pour une femme il garda les troupeaux.

13. — *In propheta*, par un prophète, Moïse ; Cfr. Exod. IV, 15, 16 ; VII, 1 ; Nombr. XII, 6, 7 ; Mich. VI, 4 ; Dieu fit sortir Israël de la servitude d'Egypte ; il ne se servit pas pour cela du moyen cher aux Israélites, des armées nombreuses. — *In propheta servatus est.* Le peuple, sorti d'Egypte, fut conservé par Moïse, pendant son voyage à travers le désert d'Arabie ; Cfr. Deut. VIII, 3-5, 15, 16 ; Néh. IX, 20, 21. LXX : διεφυλάχη. Le prophète se sert ici du mot שמר, qu'il a déjà employé au verset précédent, lorsqu'il a dit que Jacob garda les troupeaux.

14. — *Ad iracundiam me provocavit Ephraim.* Les dix tribus, VI, 3 ; Is. VII, 5, ont provoqué la colère de Dieu, הכעיס, III Rois, XIV, 9, 15, XV, 30 ; IV Rois, XVII, 11, 17. — *In amaritudinibus suis*, תמרורים, Jer. VI, 26. XXXI, 15, sont de graves péchés, une rébellion ; on peut le traduire comme la Vulgate, dans l'amertume, amèrement. — *Sanguis ejus super eum veniet.* Le sang qu'il a répandu par ses meurtres nombreux retombera sur lui. S. Jérôme donne un sens un peu différent : « Sanguis ejus super eum veniet, id est ipse erit causa mortis suæ, secundum quod David loquitur ad eum, qui Saulis nuntiavit interitum et a se regem Israel cæsum esse memorabat : Sanguis suus super caput tuum, II Rois, I, 16. Non mea sententia, sed Saulis sanguine tuus sanguis effundetur ». — *Opprobrium ejus.* L'ignominie avec laquelle Israël a abandonné Dieu pour servir les idoles ; Cfr. Is. LXV, 7 ; Dan. XI, 18 ; Ps. LXXVIII, 12. — *Restituet ei*, en détruisant le royaume et en envoyant en exil ses habitants. — *Dominus suus.* Celui qui est son vrai maître et à qui il a obstinément refusé d'obéir.

CHAPITRE XIII.

A cause de son idolâtrie, Ephraim sera puni (ỳ 1-3). — Dieu seul peut le sauver ; mais méprisé il se vengera cruellement (ỳ 4-8). — Ce sera la cause de la perte de leur indépendance (ỳ 9-11). — Nouvelle menace (ỳ 12-13). — Promesse de miséricorde (ỳ 14-18). — Répétition de la menace (ỳ 15-16).

1. Loquente Ephraim, horror invasit Israel : et deliquit in Baal, et mortuus est.

2. Et nunc addiderunt ad peccandum : feceruntque sibi conflatile de argento suo quasi similitudinem idolorum, factura artificum totum est : his ipsi dicunt : Immolate homines vitulos adorantes.

1. A la parole d'Ephraïm, la terreur a envahi Israël : il a péché par Baal, et il s'est donné la mort.

2. Et aujourd'hui ils ajoutent péché sur péché ; avec leur argent ils se forgent des statues semblables aux idoles, qui sont l'ouvrage des forgerons ; et c'est à cela qu'ils parlent : Hommes qui adorez les veaux, venez immoler.

B. *Chute d'Israël*, XIII-XIV, I.

CHAP. XIII. 1. — *Loquente Ephraim, horror invasit Israel.* LXX : δικαιώματα ἔλαβεν αὐτὸς ἐν τῷ Ἰσραήλ. Quand Ephraim parlait, tout tremblait dans Israël. Le prophète signale la suprématie qu'avait Ephraïm dans le royaume des dix tribus, afin de montrer la profondeur de la chute d'Israël dans l'idolâtrie. — *Deliquit in Baal.* II, 10, 15 ; XI, 2. Achab introduisit de nouveau le culte de Baal, III Rois, XVI, 31, 32 ; XVIII, 18, et le peuple ne put y être arraché, ni par Elie, III Rois, XVIII, 40, ni par Jéhu, fils de Nimsi, IV Rois, X, 25 et suiv. — *Et mortuus est.* Cette idolâtrie amène sa ruine ; le royaume est comparé à un homme. La mort a commencé dès l'introduction du culte illégal, Cfr. III Rois, XII, 30.

2.—*Et nunc addiderunt ad peccandum.* Sans vouloir se corriger, ils ont continué d'accumuler péchés sur péchés. Non contents des veaux d'or établis par Jéroboam, ils ont adoré Baal, Cfr. II, 10, et ils ont cherché encore de nouvelles superstitions, à Galgal, à Bersabée ; Cfr. Amos, VIII, 14 ; IV Rois, XVIII, 2-16, 21, 22. — *Feceruntque,* en dépit de toutes les prohibitions divines, Lev. XIX, 4 ; Exod. XX, 4. — *Conflatile de argento suo.* Ils ne se contentèrent pas des veaux d'or, mais ils firent faire d'autres images idolâtriques ; Cfr. II, 13 ; VIII, 4. — *Quasi similitudinem idolorum.* בתבונם עצבים « des idoles selon leur caprice ». S. Jérôme a traduit d'après les LXX : κατ'εἰκόνα εἰδώλων. — *Factura artificum totum est,* VIII, 6 ; Is. XL, 19 ; Jér. X, 3, 9. Elles sont sans vie, à plus forte raison sans pouvoir divin, puisque l'homme peut les faire à son gré. C'est donc de la stupidité de se confier en elles. Cfr. Is. XLIV, 9-20 ; XLVI, 5 et suiv. ; Jerem. X, 14, 15 ; II, 17 ; Habac. II, 19 ; Ps. CXIV, 2-8. — *His,* à ces idoles sans voix et sans force. — *Ipsi,* les princes, les prêtres, les faux prophètes. — *Dicunt,* ils leur parlent, ils leur adressent leurs prières. Plusieurs commentateurs traduisent les mots hébreux, הם אמרים, par « c'est d'eux que l'on dit ». — *Immolate homines vitulos adorantes.* זבחי ישקון אדם עגלים. Ces mots ont reçu deux interprétations principales. La première adoptée par les anciennes versions, Jarchi, Kimchi, S. Jérôme, S. Cyrille, Théodoret, Keil, etc., voit dans ces mots une allusion aux sacrifices humains. On peut, d'après elle, traduire ainsi l'hébreu : Sacrificateurs d'hommes, qu'ils baisent (adorent) les taureaux. Il est indubitable qu'il y a eu des sacrifices humains chez les Israélites. Comment en douter quand on a lu IV Rois, XVII, 16, 17, Cfr. verset 31 ; Ezéch. XXIII, 36, 37 ; Mich. VI, 2, 7 ; Ps. CV, 37, 38 ? Il y en a eu aussi dans le royaume de Juda, IV Rois, XVI, 3 ; XXI, 6 ; Jérém. VII, 51 ; XIX, 5 ; XXXII, 35 ; Ezech. XVI, 20 ; II Paral. XXVIII, 3 ; XXXIII, 6. On objecte à cette traduction que les sacrifices humains n'étaient pas offerts aux veaux d'or, mais seulement à Moloch, et que les adorateurs de cette divinité ne rendaient pas d'hommages aux veaux d'or, c'est-à-dire à Jéhovah, adoré sous ce sym-

3. C'est pourquoi ils seront comme les nuages du matin, comme la rosée matinale qui se sèche, comme la poussière enlevée de l'aire par un tourbillon, et comme la fumée d'une cheminée.

4. Mais c'est moi qui suis le Seigneur ton Dieu depuis le pays d'Egypte. Tu ne connais pas d'autre Dieu que moi, et nul Sauveur que moi seul.

5. Je t'ai connu dans le désert, dans la terre de la solitude.

6. Ils se sont remplis et rassasiés dans leurs pâturages; puis ils ont enorgueilli leur cœur, et ils m'ont oublié.

7. Et moi je serai pour eux comme une lionne, comme un léopard sur le chemin des Assyriens.

3. Idcirco erunt quasi nubes matutina, et sicut ros matutinus præteriens, sicut pulvis turbine raptus ex area, et sicut fumus de fumario.

4. Ego autem Dominus Deus tuus ex terra Ægypti, et Deum absque me nescies, et salvator non est præter me.

Is. 43, 11.

5. Ego cognovi te in deserto, in terra solitudinis.

6. Juxta pascua sua adimpleti sunt, et saturati sunt; et levaverunt cor suum, et obliti sunt mei.

7. Et ego ero eis quasi leæna; sicut pardus in via Assyriorum.

---

bole. Aussi dans la seconde interprétation traduit-on l'hébreu ainsi : Des sacrificateurs des (parmi les) hommes baisent les veaux. La construction serait analogue à celle d'Isaïe, XXIX, 19, אביוני אדם, les pauvres d'entre les hommes, c'est-à-dire les hommes pauvres. Mais cette explication ne peut avoir de sens que si le prophète parle ironiquement et dénonce la grande folie des hommes qui adorent des animaux. Dans ce cas même on ne voit pas comment relier ces mots à ceux qui précèdent : On dit d'eux. Bochart, Ackermann, Ewald, Schmoller, etc., soutiennent cependant cette seconde explication. — *Adorantes*, ישקו, ils baisent en signe d'hommage et d'adoration : Cfr. Job, XXXI, 26, 27 ; Ps. II, 12 ; Cfr. III Rois, XIX, 18. Les LXX, au lieu de « vitulos adorantes » ont : μόσχοι θυσιαστήριον.

3. — *Idcirco*. A cause de tant de crimes. — *Erunt quasi nubes matutina, et sicut ros*. V. plus haut, VI, 4, où le prophète a déjà employé ces images. — *Sicut pulvis turbine raptus*. מץ est la pellicule des grains qui se détache au battage, la balle ; Is. XVII, 13 ; XLI, 15 ; Ps. I, 4, XXXIV, 5 ; Job, XXI, 18 ; Dan. II, 35. — *Sicut fumus de fumario*. בארבה, de la fenêtre. Comme il n'y avait pas de cheminées, la fumée sortait par les ouvertures des maisons. LXX : ὡς ἀτμὶς ἀπὸ δαπεδόων, au lieu de ce dernier mot S. Jérôme lisait ἀκρίδες, sauterelles. Le royaume d'Israël sera détruit de façon à ne laisser aucune trace de son existence.

4. — *Ego autem... ex terra Ægypti*. Cfr. XII, 9. La perversion d'Israël est d'autant plus coupable que depuis les temps les plus anciens de son histoire Dieu a été son bienfaiteur constant. — *Deum absque me nescies*. Avant ces mots les LXX ajoutent une longue phrase que S. Jérôme considérait comme apocryphe. Le prophète poursuit en rappelant au peuple qu'il n'eût pas dû reconnaître d'autre Dieu que Jéhovah, Cfr. Ps. LXXX, 10. — *Salvator non est præter me*. Cfr. Is. XLIII, 11 ; XLIV, 8, XLV, 5, 6.

5. — *Ego cognovi te in deserto...* Je t'ai connu et je t'ai comblé de bienfaits ; aussi aurais-tu dû à ton tour me faire connaître ta reconnaissance. LXX : ἐποίμαινόν σε. — *Solitudinis*. תרעבות, mot qu'on ne rencontre qu'ici signifie l'aridité, la sécheresse, ou la chaleur. S. Jérôme a suivi les LXX. Sans l'aide continuelle de Dieu, Israël n'aurait jamais pu venir à bout des fatigues et des privations du désert.

6. — *Juxta pascua sua...* Quand ils furent en possession du pays de Chanaan, ils furent dans l'abondance et dans la prospérité, et alors ils oublièrent Dieu, comme il arrive souvent dans ce cas, Deut. VIII, 14 ; Ezech. XXXI, 10. Cet oubli de Dieu a déjà été reproché par Osée à ses compatriotes, II, 15 ; IV, 6 ; VIII, 14. Ce serait une faute de ne chercher Dieu que pour obtenir les biens temporels, Jean, VI, 26, 27. Il est plus difficile d'ailleurs, dit Pusey, de supporter la prospérité que l'adversité.

7. — *Ego ero eis quasi leæna*. A cause de

8. Occurram eis quasi ursa raptis catulis ; et dirumpam interiora jecoris eorum : et consumam eos ibi quasi leo, bestia agri scindet eos.

9. Perditio tua, Israel : tantummodo in me auxilium tuum.

10. Ubi est rex tuus ? maxime nunc salvet te in omnibus urbibus tuis ; et judices tui, de quibus dixisti : Da mihi regem et principes.
I, *Reg.* 8, 5.

11. Dabo tibi regem in furore meo, et auferam in indignatione mea.

12. Colligata est iniquitas

8. J'arriverai sur eux comme une ourse privée de ses petits; je leur arracherai les entrailles et le foie, je les dévorerai sur place comme un lion, et les bêtes sauvages les mettront en pièces.

9. Tu te perds, Israël, car ton secours n'est qu'en moi.

10. Où est ton roi ? Qu'il te sauve maintenant surtout dans toutes tes villes ; et tes juges, dont tu as dit : Donne-moi un roi et des princes.

11. Je t'ai donné un roi dans ma fureur, et je te l'enlèverai dans ma colère.

12. Les iniquités d'Ephraïm sont

---

cet oubli. Dieu sera pour Israël comme un lion, שחל, LXX : πανθήρ. Cfr. v, 14, xiv, 1 ; Is. lxiii, 7-10. — *Sicut pardus.* Cfr. Is. xi, 6. Le lion et la panthère sont souvent réunis dans les Livres saints. — *In via Assyriorum.* Ce sera par le moyen des Assyriens que Dieu montrera sa sévérité. Litt. « Sur le chemin je les guetterai », pour m'élancer sur eux comme une bête féroce. S. Jérôme traduit comme les LXX.

8. — *Occurram eis,* comme un ennemi. — *Quasi ursa raptis catulis.* דב שכול ; LXX : ἀπορουμένη ; Cfr. II Rois, xvii, 8 ; Lam. iii, 10 ; Prov. xvii, 12. L'ours n'est jamais si cruel que lorsqu'il a faim ou qu'on lui a enlevé ses petits. — *Dirumpam interiora jecoris eorum.* Nouvelle image pour indiquer la cruauté avec laquelle l'ennemi traitera Israël. Litt. « Je leur arracherai l'enveloppe du cœur ». — *Consumam eos.* Cfr. Jérém. l, 17. — *Ibi,* dans le chemin où je les guetterai. — *Bestia agri...* Cfr. ii, 14.

9. — *Perditio tua, Israel,* ce qui fait ta perte, ô Israël, c'est que tu t'es révolté contre Dieu, en qui seul tu pouvais trouver du secours. — *Tantummodo in me auxilium tuum.* Allusion, comme le prouve le verset suivant à l'époque où Israël demanda un roi à Samuel, I Rois, viii, 5 et suiv. C'est à partir de ce moment que la défection d'Israël se prononça. Litt. « Car (tu as été) contre moi, contre ton secours ». Cfr. Deut. xxxiii, 26, 29 ; Ps. xxxii, 20 ; LXX : τῇ δι-αφθορᾷ σου, Ἰσραὴλ, τίς βοηθήσει.

10. — *Ubi est rex tuus ?* Ce roi en qui tu avais confiance, x, 3, et que tu espérais pouvoir te sauver, qu'est-il devenu ? Peut-être y a-t-il ici allusion à la situation du royaume d'Israël après la disparition de la dynastie de Jéhu, lorsque des gouvernements éphémères entretenaient l'anarchie au lieu d'y mettre fin. Les usurpateurs qui se disputaient alors le trône, dit Reuss, n'étaient pas de taille à arrêter la catastrophe imminente. — *Maxime nunc.* Maintenant surtout que le danger presse. — *In omnibus urbibus tuis.* Dans ces villes que l'ennemi va prendre et détruire ; Cfr. Mich. v, 13. — *Judices tui.* Les ministres du roi, les magistrats dont il a été question, vii, 7. — *De quibus dixisti.* V. I Rois, viii, 5 et suiv.

11. — *Dabo tibi regem in furore meo.* Litt. « Je t'ai donné un roi dans ma colère ». Cfr. I Rois, xii, 17, 19. — *Et auferam indignatione mea.* Aujourd'hui où tu as porté mon indignation au comble, je t'enlèverai ce roi que tu m'avais demandé, quoique tu visses bien ma répugnance à te le donner. « Tu enim dixisti : Da mihi regem et principes ; itaque dedi tibi Saulem regem in furore meo, in tantum ut in diebus messis pluviam demonstrarem contra naturam Judæ provinciæ. Et abstuli, inquit, in indignatione mea regem, videlicet Sedeciam ; ut quem cum furore dederam tollerem cum indignatione. Alii arbitrabantur datum in furore regem Jeroboam, filium Nabath, et ablatum in indignatione Osee, ultimum regem decem tribuum. Hoc quod exposuimus : dedi tibi regem in indignatione mea, Hebræi ad futurum tempus referunt. Eo, inquit, tempore, quo dicebas : Da mihi regem et principes, ego tibi respondebam per Samuelem, quod daturus tibi essem in furore meo, et ablaturus in indignatione mea ». S. Jérôme.

12. — *Colligata est iniquitas Ephraim.*

réunies, son péché est mis en réserve.

13. Les douleurs de l'enfantement l'atteindront. Il est comme un enfant sans raison, et il sera exterminé dans la ruine de tout son peuple.

14. Je les délivrerai de la main de la mort ; je les rachèterai de la mort. O mort, je serai ta mort, ô enfer, je serai ta morsure. Mes yeux ne connaissent plus de consolation.

Ephraim, absconditum peccatum ejus.

13. Dolores parturientis venient ei. Ipse filius non sapiens : nunc enim non stabit in contritione filiorum.

14. De manu mortis liberabo eos, de morte redimam eos : ero mors tua, o mors, morsus tuus ero, inferne : consolatio abscondita est ab oculis meis.

I. Cor. 13, 54; *Heb.* 2, 14.

Toute cette iniquité d'Ephraim a été réunie comme en un faisceau ; Cfr. IV, 19 ; Prov. XXX, 4. LXX : συστροφὴν ἀδικίας Ἐφραίμ. — *Absconditum peccatum ejus.* Son péché est caché, c'est-à-dire conservé dans le souvenir de Dieu ; Cfr. Job, XXI, 19.

13. — Ces péchés, qui ne sont pas oubliés par Dieu, seront punis grièvement. — *Dolores parturientis venient ei.* Image employée souvent dans la Bible pour montrer l'intensité de la douleur causée par le châtiment ; Cfr. Is. XXVI, 17 ; Jérém. XLIX, 24 ; Mich. IV, 9, 10. — *Ipse filius non sapiens.* Il est fou, puisqu'il rejette le roi céleste, met sa confiance dans un roi impuissant et demande aux idoles un secours qu'il ne peut en recevoir. — *Nunc enim non stabit in contritione filiorum.* Il ne pourra résister aux ennemis, lorsque ceux-ci, ayant envahi le pays, mettront ses fils à mort. Litt. « C'est un enfant peu sage, qui ne se présente pas pour voir le jour, quand son temps (le temps de sa naissance) est arrivé ». Cfr. IV Rois, XIX, 3 ; Is. XXXVI, 3. Même au dernier moment le peuple pourrait encore se sauver s'il voulait se convertir ; mais il s'y refuse obstinément.

14. — *De manu mortis liberabo eos...* Pourtant Dieu désire les arracher à la mort qui les menace, il se proclame toujours leur libérateur et leur rédempteur, à condition qu'ils reviendront à lui. Litt. « de la main du sheol ». Sur le sheol, שְׁאוֹל, V. Gen. XXXVII, 35 ; Is. XIV, 9, 11, 14 ; Job, XIV, 13, etc. Ici il est synonyme de mort. Théodoret pense que nous avons ici une prophétie qui trouvera son accomplissement au retour de la captivité. Cette prophétie aura un accomplissement plus complet, dans le sens mystique, lors de la résurrection universelle des morts. — *Ero mors tua, o mors, morsus tuus ero, inferne.* Il faut avant tout renvoyer à la note sur XI, 1. Les circonstances sont identiques. Le sens littéral s'applique à la délivrance d'Israël de la captivité et de la mort, au cas où il se convertirait. Le sens allégorique auquel le prophète s'élève tout d'un coup concerne la victoire obtenue sur la mort par le sacrifice et la résurrection de Notre-Seigneur. Castro et Théodoret sont de ce sentiment. Beaucoup de commentateurs juifs, cités par Galatin, et d'interprètes chrétiens appliquent littéralement ces paroles au Messie : ainsi S. Jérôme, Eusèbe, S. Augustin, S. Grégoire, Haymon, Hugues de S. Cher, Rupert, Nicolas de Lyre, Vatable, Arias Montanus, Ribera. S. Paul a appliqué ce passage à la résurrection générale des morts. I. Cor. XV, 54 ; il cite d'après la traduction des LXX. Mais, comme le fait observer Castro, « dicendum rursus est, Paulum adduxisse verba illa dicta seorsim accepta, potius in sensu mystico, ad insultandum morti et acclamandum Christo triumphatori, et non... in sensu litterali ». Cette interprétation nous paraît la meilleure : S. Paul, selon la remarque de Delitzsch, l. c., se sert des paroles d'Osée comme d'un chant de triomphe pour célébrer la gloire du Christ ressuscité, vainqueur de la mort. Citons toutefois l'explication de Tirin : « Et ipse denique S. Paulus, qui I. Cor. XV, 54, hæc Christo applicat, sed ex versione LXX qui pro eo quod Noster habet, Ero mors tua, o mors : morsus tuus ero inferne : alteri significationi earumdem vocum Hebraicarum adhærentes verterunt, Ubi est mors victoria tua ? ubi est mors stimulus tuus ? Quia Hebr. ahi, id est, ero, per metathesin fit aije, id est, ubi. Rursus devarecha, id est, pestes tuæ, seu mors vel exitium tuum, significat etiam δίκην, id est, sententiam juridicam, qua causa alicui adjudicatur, id est, victoriam. Eodem modo katsh, id est, excisio, verti potest vel morsus, quo quis conficitur, vel aculeus, seu stimulus, quo quis confoditur. Denique seeol et infernum significat et

15. Quia ipse inter fratres dividet, adducet urentem ventum Dominus de deserto ascendentem : et siccabit venas ejus, et desolabit fontem ejus : et ipse diripiet thesaurum omnis vasis desiderabilis.

Ezech., 19, 12.

15. Parce que le Seigneur divisera les frères, il fera monter du désert un vent brûlant, qui séchera ses ruisseaux, et qui tarira sa source. Il pillera son trésor, et tous ses vases précieux.

CHAPITRE XIV.

Conclusion du discours du prophète par un appel à la conversion complète au Seigneur (℣ 1-2). — Inutilité d'espérer et de se confier dans les nations étrangères (℣ 3). — Le Seigneur lui-même pansera les blessures de son peuple et lui accordera sa grâce (℣ 4-8). — Epilogue du livre tout entier (℣ 9).

1. Pereat Samaria, quoniam ad amaritudinem concitavit Deum suum : in gladio pereant, parvuli eorum elidantur : et fœtæ ejus discindantur.

1. Que Samarie périsse, parce qu'elle a poussé son Dieu à l'amertume; qu'elle périsse par le glaive; que ses petits enfants soient écrasés, et ses femmes enceintes éventrées.

---

mortem, quæ tunc omnes ad infernum deducebat. Eodem ergo redit utraque versio, et utraque est canonica, et potest utraque simul jungi hoc modo : Ubi est, o mors, victoria et aculeus tuus, quo soles omnes conficere ? Ego, ego illum confregi, qui morte mea mortem et exitium tibi attuli, et morsu meo infernum una tecum discerpsi et absorpsi ! Quod cœptum impleri in regressu Christi ex inferis, quando non modo SS. Patres e limbo, sed et purgantes animas ad unam omnes educit (ut pie tenent S. August. Gregor. Ansel. inclinant Marsilius, Gabriel, Major, Sotus, sed Gerson dubitat, et S. Thomas ac Suarez negant) : perfecte vero complebitur in universali resurrectione, ut docet Apostolus, et omnes SS. Patres ». — *Consolatio abscondita est ab oculis meis.* Mais je ne puis abandonner ma résolution de punir Ephraïm, et, malgré tous mes légitimes griefs, cela m'enlève toute consolation. Le châtiment que je dois lui infliger m'afflige, et pourtant je ne puis l'en exempter.

15. — *Quia ipse inter fratres dividet.* Car l'enfer divisera les frères, disent S. Jérôme, Nicolas de Lyre, Tirin, etc. Il les divisera en séparant ces deux royaumes d'Israël et de Juda, ou en séparant les damnés des bienheureux ; ainsi S. Jérôme et Haymon. Mais l'hébreu a : « Lui (Ephraïm) qui croît (ou qui est fertile) entre ses frères », יַבִּיא, jeu de mots avec אַחִים. Ephraïm est comparé à un arbre plus vigoureux que les autres, verdoyant et couvert de fruits, qui sous l'action du Schimoûn, va se dessécher et périr. S. Jérôme a traduit d'après les LXX. — *Adducit urentem ventum Dominus de deserto ascendentem.* קָדִים, V, XII, 1, est le vent brûlant qui vient du désert, le Schimoûn ; V. Ezéch., XIX, 12 ; Jon. IV, 8. Le vent arrivant du désert avec une grande impétuosité est la figure de l'ennemi qui arrive à la hâte sans que rien puisse l'arrêter, Cfr. Is. XXXI, 1 ; Jérém. XIII, 24 ; Job. I, 19. — *Siccabit venas ejus.* Toute la sève de cet arbre sera desséchée ; Cfr. Jérém. LI, 36. Lit. « Sa source sera séchée. » — *Desolabit fontem ejus.* Cfr. IX. 26. Toute la force et la prospérité de l'état disparaîtra. — *Ipse*, l'ennemi, qui a été tout à l'heure désigné par la comparaison du vent brûlant. — *Thesaurum omnis vasis desiderabilis.* Les trésors qui renferment toutes les choses précieuses ; Cfr. Jerem. XXV, 34 ; Nah. II, 10 ; II Paral. XXXVII, 27. Le prophète, II, 8 ; XII, 21, nous a appris que les Israëlites s'énorgueillissaient beaucoup de leurs richesses. Jérémie, XV, 13, fait contre Juda des menaces analogues à celles qui sont proférées ici contre Israël.

CHAP. XIV. — 1. — Ce premier verset,

2. Convertis-toi, Israël, au Seigneur ton Dieu, puisque tu tombes à cause de ton iniquité.

3. Apportez avec vous des paroles, et convertissez-vous au Seigneur; dites-lui : Ote toute notre iniquité; accepte ce bien, et nous t'offrirons nos vœux en guise de taureaux.

4. Assur ne nous sauvera pas; nous ne monterons pas sur des

2. Convertere, Israël, ad Dominum Deum tuum : quoniam corruisti in iniquitate tua.

3. Tollite vobiscum verba, et convertimini ad Dominum, et dicite ei : Omnem aufer iniquitatem : accipe bonum, et reddemus vitulos labiorum nostrorum.

4. Assur non salvabit nos, super equum non ascendemus, nec dice-

---

comme le pensent tous les commentateurs, en particulier Albert le Grand et Denys le Chartreux, doit être rattaché au chapitre précédent. — *Pereat.* Elle périra certainement. — *Samaria ;* son nom désigne souvent le royaume de dix tribus dont elle est la capitale. — *Ad amaritudinem concitavit.* מרתה, elle s'est révoltée contre le Seigneur. — *In gladio pereant.* Les habitants de Samarie périront par le glaive: Cfr. VII, 16. — *Parvuli eorum elidantur.* Cfr. X, 14; Ps. CXXXVII, 9. — *Fœtæ ejus discindantur*, Cfr. IV. Rois, VIII, 12; XV, 16; Amos, I, 13. La barbarie des Assyriens dépassait celle de tous les peuples de cette époque, qui n'apportaient pourtant pas à la guerre de grands scrupules.

2. — *Convertere... ad Dominum Deum tuum.* שובה ... עד, qu'on ne trouve qu'ici (עד pour אל) et Deut. IV, 30; XXX. 2; Joël, II, 12. — *Quoniam corruisti in iniquitate tua.* Les grandes infortunes subies par Israël, Cfr. Is. III, 8. et que ses péchés seuls lui ont attirées, devraient le ramener à la pénitence. « Totus Israel ad pœnitentiam provocatur, ut qui infirmatus est, sive corruit in iniquitatibus suis, revertatur ad medicum et recipiat sanitatem, vel stare incipiat, qui corruerat ». S. Jérôme.

3. — *Tollite vobiscum verba.* Présentez vos hommages, vos prières et vos aveux à Dieu. Litt. « Prenez avec vous des paroles du repentir qui vont être prononcées », comme un objet matériel tel qu'on a coutume de le déposer sur l'autel. — *Et convertimini ad Dominum.* Cfr. verset 2. — Convertissez-vous du fond du cœur, et non pas seulement des lèvres. Cfr. II, 9; III, 5; VI, 1. — *Dicite ei*, à Dieu. La formule de repentir et d'aveu est donnée ici, comme ailleurs dans l'Ecriture, Is. XLVIII, 20; Jér. XXXI, 7; Ps. LXV, 3; I Paral. XVI, 35. — *Omnem aufer iniquitatem.* Ps. XXXI, 1; XXXVII, 5. Purifie-nous du passé, et préserve-nous pour l'avenir. Ps. L, 11. Le pardon des fautes passées est l'objet de cette demande. Selon Nicolas de Lyre elle s'adresse au Christ qui est venu effacer les péchés du monde. — *Accipe bonum.* Prends en bonne part notre prière; reçois avec miséricorde un cœur repentant. « Nisi enim tuleris mala nostra, bonum tibi quod offeramus, habere non possumus, juxta illud quod alibi, Ps. XXXVI, 27, scriptum est : Declina a malo et fac bonum ». S. Jérôme. — *Reddemus vitulos labiorum nostrorum.* Nous t'offrirons nos prières en place des sacrifices de taureaux. « Vituli labiorum laudes in Deo sunt et gratiarum actio : sacrificium enim Deo spiritus contribulatus. Ps. L. 19. Igitur, illo jam tempore, carnalibus victimis reprobatis, placabilis Deo hostia est pura confessio ». S. Jérôme. Cfr. Hebr. XIII, 15. Estius propose une autre interprétation. « Est et alia, ut apparet, probabilior; utpote simplicior, planiorque; quod nimirum, de votis sacrificiorum reddentis sententia hæc accipiatur, isto sensu : Reddemus, et offeremus vitulos, et quodcumque aliud sacrificii genus, quod in angustiis constituti labiis nostris, et ore vovimus nos oblaturos. Sic Deuteron. 23. Quod semel egressum est de labiis tuis, observabis, et facies, sicut promisisti Deo tuo, de propria voluntate et ore tuo locutus es. Sic voluntas et petitio labiorum etiam vocatur, id est, voluntas labiis pronunciata, et e labiis egressa, Psalmo 20. Voluntate labiorum ejus non fraudasti eum. Et Psal. 65. Introibo in domum tuam in holocaustis : reddam tibi vota mea, quæ distinxerunt labia mea, et locutum est os meum in tribulatione mea. Hoc enim totum nihil aliud esse videtur, quam quod hic paucis verbis dicitur. Reddemus vitulos labiorum nostrorum. » LXX : ἀντα ποδῶσομεν καρπὸν χειλέων ἡμῶν.

4. — *Assur non salvabit nos.* Le roi d'Assyrie et son peuple, en qui nous avons follement mis notre confiance, ne nous sauvera pas. Souvent Osée a reproché aux Israélites leurs alliances avec l'Assyrie. V, 13; VII, 12; VIII, 19. — *Super equum non ascendemus.* Nous ne croirons plus que le meilleur

mus ultra : Dii nostri opera manuum nostrarum : quia ejus, qui in te est, misereberis pupilli.

5. Sanabo contritiones eorum; diligam eos spontanee ; quia aversus est furor meus ab eis.

6. Ero quasi ros Israel ; germinabit sicut lilium; et erumpet radix ejus ut Libani.

7. Ibunt rami ejus, et erit quasi oliva gloria ejus, et odor ejus ut Libani.

8. Convertentur sedentes in umbra ejus : vivent tritico, et germinabunt quasi vinea : memoriale ejus sicut vinum Libani.

chevaux ; nous ne dirons plus que les œuvres de nos mains sont nos dieux; parce que tu auras pitié de l'orphelin, qui se repose en toi.

5. Je guérirai leurs blessures, je les aimerai de bon cœur, parce que ma fureur se sera détournée d'eux.

6. Je serai comme une rosée pour Israël; il germera comme le lis, et sa racine s'étendra comme celles du Liban.

7. Ses branches s'étendront, sa gloire sera semblable à l'olivier, et son parfum sera comme celui du Liban.

8. Ils se convertiront et ils se reposeront sous son ombre, ils vivront de froment, ils germeront comme la vigne ; leur renom sera comme celui du vin du Liban.

---

moyen de nous mettre en sûreté soit d'avoir une nombreuse cavalerie ; Is. II, 7 ; Os. I, 7. Peut-être aussi y a-t-il allusion à une alliance avec l'Égypte dont la cavalerie était si renommée ; Cfr. Is. XXX, 1; XXXI, 1 ; Deut. XVII, 16 ; III Rois, X, 28. — *Nec dicemus ultra,* comme nous l'avons dit follement ; Cfr. II, 7. — *Dii nostri opera manuum nostrarum.* Cfr. VIII, 6; XIII, 2. Les Israélites confesseront ainsi et désavoueront leur folie. — *Ejus qui in te est, misereberis pupilli.* Parce que tu auras pitié de ton peuple, abandonné de tout le monde, excepté de toi. Litt. « en toi l'orphelin trouvera miséricorde ». Cfr. I, 6, 8, II, 3.

5. — *Sanabo contritiones eorum.* Les blessures que leurs péchés leur ont values. — *Diligam eos spontanee.* Je les aimerai par pure libéralité, sans qu'ils l'aient aucunement mérité. LXX : ὁμολογόως. — *Aversus est furor meus ab eis.* Cfr. Mich. VII, 18, 19.

6. — *Ero quasi ros.* Cfr. Is. XXVI, 19. Quelques commentateurs voient dans ces mots une prophétie du Christ. Is. XLV, 8. — *Germinabit sicut lilium.* Il croîtra rapidement comme le lis, auquel les anciens attribuaient une prodigieuse croissance. Le lis blanc, שושנה, est très abondant en Palestine où il vient sans culture. Reuss ne dit pas pourquoi il trouve cette interprétation traditionnelle douteuse. — *Erumpet radix ejus ut Libani.* Israël sera enraciné aussi solidement que les cèdres du Liban, ou bien : il sera aussi solide que cette montagne, qui, comme les autres montagnes, est un des fondements de la terre ; Mich. VI, 2 : Cfr. Ps. CXXIV, 1.

7. — *Ibunt rami ejus.* Ses rameaux s'étendront au loin ; Cfr. Jérém. XII. 1. Sa progéniture s'accroîtra considérablement. — *Quasi oliva gloria ejus.* Cfr. Lev. XXIV, 2. C'est sans doute, dit Reuss, à la bonté des fruits, et non à la beauté de l'arbre qui les produit que le prophète emprunte sa comparaison. LXX : ὡς ἐλαία κατάκαρπος. — *Odor ejus ut Libani.* Les arbres du Liban, tels que les cèdres, et toutes les fleurs qui s'y trouvent et qui donnent une odeur des plus agréables, servent ici de point de comparaison. Cfr. Cant. IV, 11.

8. — *Convertentur.* Israël reviendra à Jéhovah, lorsque après la captivité ils rentreront dans leur pays. Mais ישבו, dit Rosenmüller, a plutôt ici le sens de : ils se reposeront ; Cfr. Is. XXX, 15, où שובה a le sens de repos. — *In umbra ejus.* A l'ombre de cet arbre qui symbolisait tout à l'heure Israël, ou bien à l'ombre, sous la protection de Dieu qui leur aura donné cette tranquillité. Plusieurs commentateurs chrétiens, suivant le Targum : ils habiteront sous l'ombre de leur oint, voient encore ici une prédiction du règne du Messie. — *Vivent tritico.* Ils vivront dans l'abondance des biens terrestres. On peut aussi traduire l'hébreu : ils feront pousser le blé. Ils auront tout à profusion, non seulement, dit Tirin, la nourriture corporelle, mais aussi la nourriture spirituelle, par la parole

9. Ephraïm, qu'ai-je à faire de tes idoles ? C'est moi qui t'exaucerai, moi qui te ferai grandir comme un sapin verdoyant, moi qui te ferai porter ton fruit.

10. Qui est sage pour comprendre cela ? Qui est intelligent et le sait ? Car les voies du Seigneur sont droites, et les justes y marcheront; mais les prévaricateurs y périront.

9. Ephraim, quid mihi ultra idola ? ego exaudiam, et dirigam eum ego ut abietem virentem : ex me fructus tuus inventus est.

10. Quis sapiens, et intelliget ista ? intelligens, et sciet hæc ? quia rectæ viæ Domini, et justi ambulabunt in eis : prævaricatores vero corruent in eis.

---

de Dieu comme l'expliquent S. Jérôme et Théodoret, et par les sacrements, en particulier par celui de l'Eucharistie, selon l'interprétation de Sa et de Cornelius a Lapide. — *Memoriale ejus sicut vinum Libani.* Litt. : « leur renommée sera (aussi grande que) celle du vin du Liban ». Le vin du Liban, de temps immémorial, avait une grande célébrité; Pline, Hist. nat., XIV, 7. Voir aussi Kimchi et Rosenmüller. « Vinum Libani possumus appellare mixtum et conditum thymiamate, ut odorem suavissimum habeat ; vel vinum Libani est quod Domino libatur in templo, de quo in Zacharia, XI, 1, sub Libani vocabulo legimus, Aperi, Libane, portas tuas ». S. Jérôme.

9. — *Ephraim* est un vocatif suivi immédiatement de ce que le Seigneur lui dit. On peut suppléer après ce mot : souviens-toi de ce qui suit. — *Quid mihi ultra idola.* Je n'aurai plus dorénavant à l'accuser au sujet des idoles. Ephraim les laissera en effet de côté désormais. Ou bien, c'est Ephraim qui parle et proclame son mépris pour les idoles. La première explication semble mieux convenir au contexte. — *Ego exaudiam...* Dans le cas où cet abandon sera réel, Dieu exaucera les prières d'Israël. — *Dirigam eum ego ut abietem virentem.* Je le ferai prospérer de sorte qu'il sera comme un arbre toujours vert. Les modernes traduisent : C'est moi qui le regarderai (favorablement), moi qui serai pour lui comme un cyprès verdoyant. Dieu protégera toujours Israël. — *Ex me fructus tuus inventus est.* C'est de moi que tu tiendras ton bonheur et ta prospérité.

10. — Mais Israël comprendra-t-il ? Sera-t-il assez sage pour revenir à Dieu, après avoir abandonné et ses idoles et ses trompeuses alliances ? Le prophète semble en douter. — *Quis sapiens...* Cfr. Jérém. IX, 11 ; Ps. CVI, 43. — *Rectæ viæ Domini.* Les voies du Seigneur sont les préceptes qu'il donne aux hommes pour leur conduite ; Cfr. II Rois, XXII, 22, 23, 31 ; Is. XXXVI, 7 ; LVII, 14 ; Ezech. XVIII, 25, 29. — *Justi ambulabunt in eis.* Ces voies ne sont accessibles qu'à ceux qui veulent obéir à Dieu. — *Prævaricatores corruent in eis.* Les impies les abandonnent bien vite, et la plupart des Israélites sont des impies. « Quam angusta porta et arcta via est quæ ducit ad vitam, et pauci sunt qui invenient eam ». Matt. VII, 13.

PROPHÉTIES DE JOEL

PRÉFACE

I

VIE DE JOEL.

I. Joël (1), fils de Pethuel (2); voilà tous les renseignements historiques que nous trouvons dans la Bible sur ce prophète. Il faut déduire tout le reste de son livre.

Il prophétisa en Judée, probablement à Jérusalem (3).

On a prétendu qu'il était né à Bethom (4), à Bethomeron (5), dans la tribu de Ruben. C'est une légende sans aucune authenticité. On a conjecturé aussi qu'il était prêtre ou lévite, à cause de la mention assez fréquente qu'il fait des offrandes, des fêtes du temple et des prêtres (6); mais ce n'est là qu'une conjecture des plus incertaines.

---

(1) יואל, « celui dont Jéhovah est le Dieu », c'est-à-dire le serviteur de Jéhovah. LXX Ἰωήλ. S. Jérôme, *Opera*, T. V, col. 993, lui donne le sens de ἀρχόμενος, incipiens. On trouve plusieurs personnages de ce nom dans l'Ancien Testament : 1° le fils aîné de Samuel, I Rois, VIII, 2; 2° un fils du roi Ozias, I Paral., VI, 21; Cfr. verset 9 où שאול est mis par erreur à la place de ce nom (Gésénius); 3° Joël, fils de Josabias, de la tribu de Siméon, I Par. IV, 35; 4° un fils d'Israhia, de la tribu d'Issachar, I. Par. VII, 3; 5° un soldat de l'armée de David, I. Par. XI, 37; 6° un Lévite du temps de ce roi, I Par. XV, 7; 7° un fils de Phadaia, de la tribu de Manassé, I Paral. XXVII, 20.

(2) פתואל, « l'ingénuité de Dieu », ou, comme dit Gesenius, sa sainte simplicité, est peut-être, suivant cet auteur, une faute de lecture pour איתיאל, l'homme de Dieu.

(3) Joël, I, 14; II, 1, 15; II, 32; III, 1, 2, 6, 7, 16, 17, 20, 21. On peut encore ajouter à ces indications les suivantes : I, 9, 13, 16; II, 9, 17. « In Joel... omne quod dicitur ad tribum Juda et ad Jerusalem pertinere credendum est; et nullam omnino Israelis, id est decem tribuum in hoc fieri mentionem ». S. Jérôme, *Comment. in Joelem*, ed. Migne, t. V, col. 996. Lorsque Joël parle d'Israël, II, 24; III, 2, 16, il parle du peuple tout entier, sans s'inquiéter de sa division en deux royaumes.

(4) Βηθώμ, ou Θεβυράν. Pseudo-Epiphane.

(5) Dorothée de Tyr.

(6) C'est l'opinion de Knobel, de Welte, Kuenen, Bruston. — Wunsche, Keil, etc., sont d'un avis contraire.

L'Eglise latine l'honore le 13 juillet; l'Eglise grecque le 18 octobre.

II. A quelle époque vécut ce prophète? La question a été fort débattue. D'après les rabbins (1), il aurait prophétisé sous Manassé; Jahn (2) a accepté cette manière de voir. Cette date (688-633) est beaucoup trop récente (3).

Bunsen (4) en donne une que les critiques trouvent en général trop reculée. D'après lui Joël aurait prophétisé de quinze à vingt-cinq ans après l'invasion de Sisak (Sheshong I), et la prise de Jérusalem par ce prince, cinq ans après le schisme des dix tribus (5). Ce serait faire remonter Joël jusqu'au dixième siècle avant J.-C. (956-946). Mais les preuves apportées par Bunsen ne sont pas convaincantes : « Il part du ch. IV (III), 19 : « l'Egypte et l'Idumée seront désolées à cause de la violence faite aux enfants de Juda », passage qu'il entend comme nous de la prise de Jérusalem par Sisak; puis il suppose 1° que les Edomites ont pris part à ce fait d'armes; 2° que la vengeance à tirer de cette injure est présentée ici comme future; 3° que cette vengeance a été accomplie par Asa, lorsque ce roi battit Sérah, l'Ethiopien (II Paral. XIV, 8-14). Ces divers motifs feraient reporter la composition du livre avant la victoire d'Asa. Mais ce sont là des suppositions gratuites. Qui assure à M. de Bunsen que les Edomites ont pris part à l'expédition de Sisak (6)? S'ils sont accusés ici du même crime que les Egyptiens, d'avoir fait violence aux enfants de Juda, pourquoi ont-ils dû s'en rendre coupables à la même occasion? Et surtout comment admettre, avec M. de Bunsen, que la victoire d'Asa, remportée sur un Ethiopien, ait été aux yeux de Joël l'expiation d'une injure infligée par un Egyptien? » (7).

L'opinion émise par Bunsen (8) a été reprise récemment. Le docteur Karle (9) a proposé, pour la date de la prophétie de Joël, les années 950-945; il reporte ainsi l'époque où vivait l'auteur jusqu'au milieu du Xe siècle, peu après le schisme des dix tribus. Quoique cette thèse nous paraisse peu soutenable, nous aurions voulu que les rationalistes qui l'attaquent, comme Kuenen (10) et Maurice Vernes (11), produisissent contre elles des raisons meilleures que celles qu'ils proposent. Est-ce un

---

(1) V. Faussett, *Bible Cyclopædia*, p. 382.

(2) *Einleitung*, t. II, p. 502.

(3) Nous ne mentionnons qu'en note, parce qu'elles sont dénuées de toute possibilité, les opinions de Vatke, *Bibl. Theol.*, t. I, pp. 462-463, qui place Joël après l'exil, de J.-D. Michaelis, *Uebersetzung des Alt. Bundes*, T. XI, pp. 60-61, qui en fait un contemporain des Machabées.

(4) *Gott in der Geschichte*, T. I, pp. 321 et suiv.

(5) Maspero, *Hist. ancienne des peuples de l'Orient*, 2e édit., p. 340.

(6) M. de Bunsen entend encore III, 2 et suiv., de la même expédition. Mais dans ces versets il n'est question que de Tyr, de Sidon et des Philistins, et non pas des Edomites (Note de Kuenen).

(7) Kuenen, *Histoire critique de l'Ancien Test.*, tr. fr., T. II, p. 403.

(8) T.-F. Bauer, sans remonter aussi loin que Bunsen, fait vivre et prophétiser Joël en 915.

(9) *Joel ben Pethuel propheta, commentatus est* A. Karle, phil. Dr et quondam in gymnasio ad fontes Dambii professor. Lipsiæ, 1877, in-8 de v-77 pp.

(10) *Hist. cit.*, p. 408, note 2.

(11) *Mélanges de critique religieuse*. Paris, 1881, in-12, p. 220.

argument en effet que de dire avec Kuenen : « Il nous faudrait des motifs entièrement irrécusables pour pouvoir admettre l'existence d'une prophétie *écrite* dès le Xe siècle »? Non, c'est seulement l'aveu d'un parti pris. Cela ne nous suffit pas.

Mais rien n'indique dans le livre de Joël qu'il soit nécessaire de remonter aussi haut. L'argument principal sur lequel le Dr Karle s'appuie prouve aussi bien en faveur de la date que nous allons indiquer tout à l'heure que de celle qu'il propose. Lorsqu'un prophète, dit ce critique, parle d'un peuple, c'est que ce peuple était l'objet de ses préoccupations personnelles et de celles de ses contemporains. Or, dans Joël, il n'est question ni de Syriens, ni d'Assyriens, ni de Babyloniens. L'auteur n'appelle la malédiction divine que sur quatre peuples, les Phéniciens, les Philistins, les Egyptiens, les Idumèens. Il faut en conclure qu'il vivait et écrivait à une époque où les Hébreux n'avaient à souffrir que des incursions de ces peuples (1).

L'opinion la plus probable et la plus générale est que la prophétie de Joël a été écrite sous le règne de Joas, pendant la minorité de ce prince. Tel est le sentiment de Credner, Meier, Winer, Movers, Hitzig, Ewald, Delitzsch, Keil, Davidson, Auberlen, Hofmann, Schmoller, Wünsche, E. Schrader, Vigouroux, Bruston, etc.

Voici les principaux arguments mis en avant pour appuyer cette date.

1° La comparaison avec d'autres prophètes dont on connaît l'époque précise, Amos et Isaïe, montre que Joël leur est antérieur.

Amos, qui vivait sous le règne d'Ozias, 801-749 (2), connaît certainement la prophétie de Joël. Il commence son livre par un emprunt fait à Joël (3), et c'est lui qui est bien l'emprunteur, parce que dans Joël les mots appartiennent évidemment au contexte (4). Amos conclut aussi par des promesses semblables à celles qu'on trouve dans Joël (5), et emploie les mêmes images. On trouve encore chez lui d'autres endroits qui trahissent une grande familiarité avec son prédécesseur (6).

Isaïe doit connaître aussi Joël. Sans admettre que Is., XIII, 6, soit une citation littérale de Joël, I, 15, on peut remarquer dans le grand prophète un certain nombre de réminiscences de Joël (7).

Il y a aussi beaucoup de points de contact entre Abdias et Joël; mais on ne peut dire quel est le plus ancien de ces deux prophètes. Pour Schmoller et Bruston, ce serait Abdias qui serait le plus ancien (8).

---

(1) Cette manière de voir, qui est adoptée par M. Vigouroux, *Manuel biblique*, 2e édit. t. II, n° 622, est énergiquement combattue par le Dr Pusey, Préface à Joël, pp. 95 et suiv.

(2) Nous employons partout la chronologie proposée par Conder, *a Handbook to the Bible*, London, 1880, in-8.

(3) Cfr. Joël, III, 16; Amos, I, 2.

(4) Vigouroux. *Manuel biblique*, p. 622.

(5) Amos, IX, 13; Joël, III, 18.

(6) Amos, VII, 1 et suiv.; Cfr. Amos, VII, 3 et Joël, II, 13; Amos, VII, 4 et Joël, I, 20.

(7) Cfr. Is. XIII, 3; Joël, II, 11; Is. XIII, 3; Joël, II, 6; Is. XIII, 10; Joël, II, 10, 31; Is. XIII, 13, Joël, III, 15, 16.

(8) Cfr. Abd., 10, Joël, III, 19; Abd. 11, Joël, III, 3; Abd. 15; Joël, I, 15; II, 1; III, 12, 17; Abd. 18; Joel, III, 8.

Rien n'est plus douteux. On peut signaler aussi des rapports entre Joël et Zacharie (1). En tous cas Delitzsch a pu dire : « On ne peut contester que Joël soit le modèle qui a été imité par tous les prophètes du temps d'Ozias et de Jéroboam; à partir d'Amos, il y a à peine un prophète dans lequel on ne rencontre quelques réminiscences de Joël » (2).

2° Le prophète a vécu après le règne de Josaphat, 910-885. L'allusion qu'il fait à la vallée qui porte le nom de ce roi (3) en est la preuve. En outre cette allusion ne s'explique qu'à une époque, sinon voisine, du moins pas trop éloignée de celle où eut lieu l'événement que Joël rappelle, la victoire du roi de Juda sur les Moabites et les Ammonites (4). Kuenen (5) ne pense pas que le prophète ait fait allusion au récit des Paralipomènes, parce qu'il faudrait alors placer la vallée de Josaphat dans le voisinage d'Engaddi, tandis que Joël, III, 16 et suiv., la donne comme voisine de Jérusalem. « Mais, répond M. Bruston (6), il est clair que ce nom est symbolique. Joël n'a pas voulu dire évidemment que toutes les nations seraient jugées et vaincues dans cette même vallée où Josaphat avait battu les Moabites; il ne faut pas attribuer aux prophètes de pareilles incongruités. Au reste le texte, IV (III), 16, ne prouve nullement que la vallée du jugement dût être voisine de Sion ».

Cette époque, assez rapprochée de la victoire de Josaphat, doit être celle de la minorité de Joas, 870.

Si le prophète (7) avait écrit plus tard, il aurait cité les Araméens, comme le fait Amos (8), parmi les ennemis de Juda, puisque la fin du règne de Joas vit l'invasion du roi de Damas, Hazaël, qui arriva jusque devant Jérusalem, et auquel le roi de Juda dut livrer les trésors du temple et de son palais (9). Joël qui reproche aux Phéniciens, aux Philistins, aux Egyptiens et aux Iduméens leurs violences et leurs pillages, aurait-il oublié les Syriens, s'il eût écrit après la mort de Joas?

La prise de Jérusalem par les Philistins et les Arabes sous Joram (10) explique les invectives si vives du prophète contre les Phéniciens et les Philistins (11). Aussi ceux qui, comme Bleek, placent Joël sous le roi Ozias, sont-ils réduits à imaginer une nouvelle invasion des Philistins, invasion dont les livres historiques n'ont pas gardé le souvenir, et qui n'est qu'un expédient de critique embarrassé.

On peut invoquer en faveur de cette opinion des arguments assez considérables. « La grande influence dont jouissait le sacerdoce au moment où Joël prophétisa, et dont tout son livre témoigne, l'absence de toute allusion à la royauté et de tout reproche d'idolâtrie adressé au

---

(1) Cfr. Joël, II, 30-31 ; III, 2, 9-15 avec Zach. XII, 2, 9 ; XIV, 1, 5, 6-11.

(2) *Zwei sichere Ergebnisse in Betreff der Weissagungsschrift Joels*, dans le *Zeitschrift* de Rudelbach et Guericke, 1851, pp. 206 et suiv.

(3) III, 2 et suiv.

(4) II Paral. XX, 22 et suiv.

(5) *Hist. crit.*, p. 406, note. 1.

(6) *Op. cit.*, p. 42, note.

(7) Nous analysons d'après le beau livre de M. Bruston, pp. 44 et suiv.

(8) Amos, I, 3-5.

(9) IV Rois, XII, 18 et suiv. ; II Paral. XXIV, 23.

(10) II Paral. XXI, 16, 17.

(11) Joël, III, 4.

peuple, tout cela convient évidemment à la minorité de Joas, lorsque ce roi, jeune encore, s'abandonnait docilement à la direction paternelle du grand prêtre Joïada » (1). Tout cela convient parfaitement à l'époque du jeune Joas. On a remarqué que le prophète ne parle pas du tout de la royauté, sans doute à cause de la minorité du roi. Cette époque est donc bien plus acceptable que celle de Joram et d'Athalie où l'idolâtrie n'avait pas disparu de Juda.

Comme on l'a déjà indiqué plus haut, Joël ne fait aucune allusion à l'invasion assyrienne des deux royaumes dont Amos (2) parle très clairement.

Cette opinion nous semble de beaucoup préférable à celle d'Abarbanel, de Vitringa (3), d'Eicchorn, de Rosenmüller, de Von Coelln (4), de Knobel, de de Wette, de Bleek (5), ainsi qu'à celle d'Hengstenberg (6) et d'Havernick (7). Tous ces auteurs font vivre Joël au temps de Jéroboam II et d'Ozias. Une des raisons sur lesquelles s'appuient Hengstenberg et Havernick, à savoir que le recueil des douze prophètes est classé suivant un ordre strictement chronologique, ne semble pas d'un bien grand poids. Bleek en donne de plus plausibles. Il signale la ressemblance de la description de la plaie des sauterelles dans Joël et dans Amos (8), l'emploi du mot גזם dont se servent les deux prophètes pour désigner ces insectes, le parallélisme qui existe entre Joël, III, 4-6 et Amos, I, 6-10. Il est certain que Joël, Osée et Amos ont plusieurs points de ressemblance, tels que peuvent en avoir des contemporains. Si l'attaque d'Hazaël contre Jérusalem n'est point mentionnée par Joël, c'est parce qu'un siècle s'était écoulé depuis, et que le souvenir de cet événement s'était effacé. Les expressions dont se sert le prophète, III, 2, lorsqu'il se plaint que les nations ont divisé la terre de Jéhovah et dispersé Israël parmi les peuples, ne correspondent dans l'histoire qu'aux dévastations des Assyriens et des Babyloniens, et seraient plutôt défavorables à la date ancienne assignée par les auteurs dont nous avons plus haut résumé les arguments. Quand même le nom de la vallée de Josaphat serait un souvenir de la victoire du roi de Juda de ce nom sur les Moabites et les Iduméens, on ne pourrait en conclure plutôt en faveur de l'opinion précédente qu'en faveur de celle-ci. Cinquante ou cent ans ne font rien dans ce cas, tant qu'un événement plus important ne s'est pas produit dans l'histoire de Juda. En outre l'expédition d'Amasias, 830-801, contre l'Idumée a pu déterminer l'explosion des sentiments hostiles des nations environnantes.

Nous ne nous arrêterons pas à l'opinion de Bertholdt qui fait de Joël un contemporain d'Ezéchias, ni à celle de Schrœder qui le place vers la fin de la monarchie juive.

---

(1) Bruston, *op. cit.*, p. 45.
(2) Amos, VI, 14.
(3) *Typus doctrinæ propheticæ*, appendice à *Hypotyposis Historiæ et chronologiæ sacræ*, c. IV, p. 35.
(4) *De Joelis ætate*, Marpurgi, 1881.
(5) *Einleitung*, pp. 528-531.
(6) *Christologie*, t. I, pp. 333 et suiv.
(7) *Einleitung*, pp. 299 et suiv.
(8) Amos, IV, 6-9.

Abordons maintenant l'hypothèse rationaliste. Vatke, Hilgenfeld (1), Oort (2), Kuenen (3), Duhm (4), Merx (5), Maurice Vernes (6) prétendent que Joël a écrit peu avant la ruine de Jérusalem, ou après le retour de l'exil. M. Reuss a dû reconnaître qu'il n'y a pas d'arguments positifs à faire valoir en faveur de cette hypothèse (7).

Comment M. Vernes essaye-t-il d'établir son système? Il pose, comme point de départ (8), la division de la prophétie de Joël en deux parties, non seulement distinctes, mais inconciliables. Les deux descriptions du jour de Jéhovah qu'on y trouve, sont, dit-il, conçues à un point de vue absolument différent. Pour l'auteur des deux premiers chapitres (I-II, 21), le jour de Jéhovah consiste dans une invasion de sauterelles et dans une sècheresse, tandis que pour l'auteur des chapitres III-IV (II, 28-III, 21), il consiste en la victoire remportée par Jéhovah sur les nations ennemies qui menacent son peuple. Il y a donc là deux prophéties de provenance diverse, et chacun des deux Joël ne connaît qu'un seul jour de Jéhovah. Le premier Joël ne peut appartenir qu'à la période qui va de la restauration d'Esdras et de Néhémie, milieu du Ve siècle, jusqu'au IIIe siècle. En voici la raison : « C'est à cette époque, à cette époque seulement, qu'un écrivain juif a pu concentrer tout l'intérêt religieux autour du temple de Jérusalem et du personnage attaché à ce sanctuaire » (9). Le jugement de M. Vernes est purement subjectif, et son maître Kuenen (10), qui ne pèche pas non plus par respect pour la tradition, croit au contraire que ce morceau est d'un des plus anciens petits prophètes. Quant au second Joël, qui a avec le premier « une certaine parenté de style » (11), il a traité son sujet d'une façon assez conforme à la littérature ancienne, en faisant de nombreux emprunts au premier morceau. Mais M. Vernes ne nous donne pas les raisons qui le font placer par sa critique délicate à une époque postérieure à la captivité. C'était peut-être difficile.

Ce qu'il fait remarquer sur la différence qu'on trouve dans les deux parties par rapport au jour de Jéhovah n'a rien d'incompatible avec l'unité d'auteur (12). « Pendant l'invasion des sauterelles, Joël invite ses compatriotes à voir dans ce fléau le signe avant-coureur du jour de

---

(1) *Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie*, 1866.

(2) *Godj. Bijdragen*, 1866, pp. 760-773.

(3) Dans l'*Histoire critique*, 2e vol., trad. fr. Paris, 1879, pp. 405 et suiv., Kuenen admet encore la thèse que nous avons tout à l'heure exposée. Mais dans son *Histoire de la religion d'Israël*, 1869, et *The prophets and prophecy in Israel*, *transl.* by A. Milroy, Londres, 1877, in-8, pp. 106, note 3, 175 et suiv., Kuenen, à cause de Joël III, 1-3, soutient que la seconde partie du prophète ne peut pas être antérieure à 597 avant J.-C. Il admet toutefois que la première partie est d'une période plus reculée et que son auteur peut être rangé parmi les petits prophètes et les plus anciens.

(4) *Theologie der Propheten*, 1875, in-8.

(5) *Prophétie de Joël*, 1879.

(6) *Op. cit.*

(7) *Les Prophètes*, t. I, p. 66.

(8) *Le peuple d'Israël et ses espérances*, pp. 46 et suiv. *Mélanges de critique religieuse*, pp. 221 et suiv.

(9) *Mélanges*, p. 224.

(10) V. plus haut, note 3e.

(11) *Ibid.*, p. 226.

(12) Bruston, *op. cit.*, p. 41, note.

Jéhovah, le début du châtiment du peuple d'Israël. Mais, après que le peuple s'est repenti, le prophète lui promet la bénédiction divine, le triomphe sur ses ennemis, et le jour de Jéhovah désigne alors le jour du châtiment des nations païennes » (1). Comme l'ajoute le même critique (2), « cette opinion semble avoir été inspirée à ses partisans, du moins à M. Kuenen, par le désir de n'attribuer qu'aux prophètes du VIIIe siècle et à leurs successeurs la foi en Jéhovah comme au Dieu *unique*. Mais il faudrait pour cela faire descendre au delà du IXe siècle, non seulement Abdiah (Abdias) et Joël, mais aussi Deut. XXXII, I Sam. (I Rois), II, 1-10, etc., et n'attribuer aucun psaume à David et à son époque, malgré II Sam. (II Rois), XXIII, 1; Amos VI, 5, et tant d'autres raisons. Est-ce là ce qu'on nomme la critique? ».

II

LE LIVRE DE JOËL.

I. Contenu. Joël a écrit son livre à l'occasion d'une invasion de sauterelles, si terrible qu'on n'en avait jamais vu de pareille; cette plaie fut accompagnée d'une sécheresse qui dura plusieurs années. La première moitié de cette courte prophétie, I, 2-II, 18, contient un appel au repentir. Dieu avait prévenu son peuple (3), qu'en cas de désobéissance il lui enverrait ce châtiment. La seconde partie, II, 19-III, 21, contient la promesse de Dieu, non seulement d'éloigner le jugement, mais de le faire tomber sur les nations ennemies, et de donner à son peuple les plus grandes bénédictions · cette promesse se termine par l'annonce de l'effusion du Saint-Esprit sur toute chair. Les deux parties du livre sont étroitement liées entre elles par la remarque historique de II, 19 : « Jéhovah répondit et dit à son peuple ».

Ewald et Delitzsch font commencer la seconde partie à II, 18; Vernes la fait partir de II, 28 (4).

II. Authenticité. Elle n'a été attaquée que par les auteurs dont nous avons parlé dans le § 1. En mentionnant leurs théories nous les avons réfutées.

---

(1) *Ibid.* — Les théories de M. Vernes ont été réfutées, « plus longuement qu'il n'était utile », dit M. Bruston, *ibid.* par M. Edouard Montet, *De recentissimis disputationibus de Joelis ætate*, Genève, 1880, in-8.

(2) *Ibid.*

(3) Deut. XXVIII, 38, 39.

(4) Il y a une différence entre la division du texte hébreu et celle des versions grecque et latine. Voici la concordance :

Hébreu.	Grec et latine.
I	I
II	II, 1-27.
III	II, 28-32.
IV	III.

Dans quelques éditions de l'hébreu, dit M. Vigouroux, *Manuel*, t. II, p. 621, note 2e, le chapitre IV est lui-même subdivisé en deux : IV a 8 versets et V en a treize, 9-21.

III. Canonicité. Elle n'a jamais non plus été mise en doute.

IV. Langue et Style. Le livre de Joël est, au jugement des critiques, une des plus admirables productions de la littérature hébraïque. De l'aveu des témoins oculaires, la description qu'il fait de l'invasion des sauterelles et des désastres qu'elle amène, est d'une saisissante vérité. Quant à son langage, il est des plus classiques. « Joël, dit M. Reuss (1), compte avec raison parmi les écrivains classiques de son peuple. Son style est à la fois clair et châtié ; aucune difficulté de langage n'arrête le lecteur quand il veut jouir des brillants tableaux pleins de mouvement qui font de ce petit livre l'une des plus belles productions de la littérature hébraïque. En effet, on s'aperçoit facilement qu'il y a là une composition littéraire, et non le calque d'un discours improvisé sur quelque place publique. Tout y fait ressortir un talent distingué : la disposition des parties et l'évolution des scènes, comme le choix des expressions et la vivacité des images. L'auteur touche successivement à tous les points qui sont les éléments obligés de la prédication prophétique : les péchés du peuple (2), le châtiment du Juge suprême, le repentir nécessaire et la perspective de la réconciliation ; et malgré cette simplicité monotone du cadre, qui semble devoir entraver l'essor du génie individuel, il y a ici une originalité de conception, une liberté d'allures, qui soutient la comparaison avec n'importe quelle autre composition du même genre ».

L'auteur d'un travail sur Joël inséré dans l'*Orient ancien et moderne*, de Preiswerck (3), s'exprime ainsi sur Joël :

« Si nous considérons l'ensemble du livre de ce prophète, nous trouvons dans son style une dignité d'expressions, un fini de travail et une richesse de poésie peu ordinaires. Son langage simple, le type antique de ses images rappellent souvent l'époque et la beauté des premiers livres de Moïse. Lorsque Joël, ch. I, 14 et II, 15, invite entre autres le peuple à célébrer un jeûne, ces paroles : « Sonnez la trompette en Sion ! ordonnez un jeûne public, convoquez l'assemblée solennelle ! » retracent chaleureusement le temps du saint législateur, sans aucun indice de la situation ultérieure du pays où les changements de ses constitutions rendaient impossible à un peuple entier ce jeûne général. La clarté remarquable des pensées, le choix des expressions, une diction animée et brillante donnent à ce livre un rang supérieur à celui des plus belles créations poétiques des anciens écrivains ».

III

COMMENT ENTENDRE L'INVASION DE SAUTERELLES DÉCRITE PAR JOËL.

Les commentateurs sont divisés sur l'interprétation de la première partie de Joël, c'est-à-dire sur le sens à donner à sa description des

(1) *Op. cit.*, p. 64.
(2) On a remarqué que Joël n'insiste en aucune façon sur les fautes de ses compatriotes.
(3) Lyon, 1842, 1re année, p. 104.

terribles ravages causés par les sauterelles. Le Targum (1), S. Ephrem, S. Cyrille d'Alexandrie, Théodoret, qui cependant déclare que l'interprétation littérale est aussi admissible, Abarbanel, Luther, Ribera, Hengstenberg, Havernick, Pusey, etc., défendent l'interprétation allégorique. Pour ces commentateurs, ces insectes ne sont qu'un symbole des peuples païens, Assyriens, Mèdes, Perses. Au contraire selon Rufin, Jarchi, Aben-Ezra, Kimchi, Bochart, Pocoke, J. H. Michaëlis, Hofmann, Delitzsch, on doit prendre la description de Joël au sens littéral.

La décision de cette question, dit Keil, dépend de la réponse qui est donnée à une autre question, à savoir si I, 2-II, 17 contient la description d'un jugement présent ou celle d'un jugement futur. Si nous observons d'abord, continue ce critique, que les assertions de II, 18 et 19, où la promesse est introduite, sont exprimées par quatre imparfaits successifs avec *vav consecutivum* (forme employée dans les narrations historiques), on ne doutera pas qu'il n'y ait là une réminiscence historique de ce que fit le Seigneur à la suite de la pénitence et des prières de son peuple. Et si cela est établi, il s'ensuit plus strictement encore que la première moitié du livre ne peut contenir la prédiction d'un jugement à venir, mais qu'elle décrit une calamité qui, de quelque façon, a déjà commencé. Cela est confirmé par le fait que dès son début, I, 2-4, le prophète décrit la dévastation du pays par les sauterelles comme un malheur actuel, sur lequel il s'appuie pour inviter le peuple au repentir. Joël commence par un appel aux anciens, afin qu'ils voient si pareille chose est arrivée de leur temps, ou de celui de leurs pères; il leur demande de le dire à leurs enfants et à leurs petits enfants. Ensuite il décrit la catastrophe, en employant le parfait. De tout cela il suit clairement que le prophète ne parle pas d'une chose à venir, mais d'un jugement divin qui a déjà été infligé. Sans doute les prophètes emploient souvent des prétérits dans leurs descriptions des événements futurs; mais on ne peut trouver nulle part un exemple d'un emploi analogue à celui que nous trouvons ici, I, 2-4. Hengstenberg n'est pas dans le vrai quand il prétend que dans le ch. III le prétérit est employé d'une manière exactement semblable.

Si Joël, continue Keil, a devant les yeux une calamité présente et la dépeint dans sa première partie, la question en litige depuis un temps immémorial est tranchée en faveur de la vue littérale. Dans une allégorie on doit trouver des marques significatives. Lorsqu'elles manquent, c'est de l'arbitraire de supposer qu'on est en face d'une allégorie. Or aucune de ces marques ne se trouve dans le passage qui nous occupe. Delistzch a montré très clairement que la description de Joël est minutieusement exacte, qu'elle est confirmée par tous les naturalistes et les observateurs. Tous ces détails si nets, si précis, s'opposent à l'hypothèse d'une allégorie. La seule chose qui pourrait favoriser l'idée que les sauterelles sont une figure employée pour représenter des armées ennemies, c'est la circonstance signalée par Joël dans la peinture de leur dévastation, la venue du jour du Sei-

(1) Il rend littéralement les noms des sauterelles, I, 4; mais II, 25, il met, à leur place, des tribus et des royaumes ennemis.

gneur (1), surtout quand on la rapproche de ce fait qu'Isaïe parle du jugement contre Baal, qui fut exécuté par une armée ennemie, dans les termes employés par Joël (2). Mais il n'y a là qu'une apparence sans réalité. Il est vrai que, par le jour de Jéhovah, nous ne pouvons entendre un jugement différent de celui qui a été accompli par les dévastations des sauterelles, puisqu'une telle supposition serait irréconciliable avec II, I et suiv. Mais l'expression : « Car le jour de Jéhovah est proche » montre que le prophète n'identifie pas si complètement le jour du Seigneur avec la plaie des sauterelles que celle-ci semble l'avoir complètement accompli; le prophète a vu seulement dans cette calamité l'approche du grand jour du jugement, ou simplement un élément du jugement qui tombera plus tard sur les impies et sera complété par le jugement dernier. Une des circonstances particulières du jugement universel se trouve dans le jugement prononcé contre Babylone, qui fut exécuté par les Mèdes. Mais d'aucune manière il ne résulte de la ressemblance des paroles d'Isaïe avec celles de Joël, que le premier de ces deux prophètes base une interprétation allégorique sur la description faite par Joël de l'invasion des sauterelles.

Il ne faudrait pas nier cependant qu'il y a dans ces pages plus qu'une description poétique d'un fait récemment arrivé. Aux yeux de Joël, cette plaie réelle est un signe de la venue du jugement divin. L'histoire des temps anciens, celle de la délivrance d'Egypte en particulier, lui rend cette vue plus sensible.

Voilà, pensons-nous, la meilleure explication qu'on puisse donner sur ce point qui a été si longtemps et si âprement contesté (3).

Preisswerk (4) s'exprime ainsi à ce propos :

« Une troisième interprétation, que nous adoptons de préférence, c'est qu'un fléau existant en effet au temps du ministère de Joël, la description contenue dans la première partie de son livre doit se rapporter à la détresse positive du pays; mais, comme dans l'Écriture, l'esprit de prophétie rattache volontiers l'avenir et les choses invisibles aux jours du présent et aux choses palpables (car de quelle autre manière donnerait-on à l'homme une idée de ce qui n'existe pas encore?) les sauterelles peuvent être en même temps l'image des ennemis et des conquérants futurs d'Israël. En effet, les invasions et les ravages des Assyriens, des Chaldéens et des Romains ne pouvaient mieux se comparer qu'aux attaques de ces insectes dévorants. On peut encore alléguer en faveur de cette opinion l'énergie du langage de Joël, trop grande s'il avait voulu dépeindre uniquement les malheurs d'une époque encore éloignée. Nous rencontrons aussi au neuvième chapitre de l'Apocalypse une prédiction dont les images sont évidemment empruntées à notre prophète et où les essaims de sauterelles représentent, à n'en pouvoir douter, les dévastations d'armées conquérantes » (5).

---

(1) Joël, I, 15; II, 1.
(2) Is. XIII, 6; Joël, I, 15.
(3) Cfr. Vigouroux, *Manuel biblique*, t. II, p. 624.
(4) *L'Orient ancien et moderne*, p. 110.
(5) V. dans le Commentaire, p. 104, les réflexions de S. Jérôme sur ce point.

IV

PROPHÉTIES MESSIANIQUES DANS JOEL.

Joël ne décrit pas les temps messianiques avec autant de détails que plusieurs autres prophètes. Cependant on trouve chez lui deux endroits qui s'y rapportent très clairement. Ce qu'il dit du précepteur de justice (1), c'est-à-dire de celui qui enseignera aux habitants de Juda comment ils doivent craindre le Seigneur (2) et lui obéir, a été rapporté au Messie non seulement par presque tous les interprètes chrétiens, à l'exception de Grotius, qui conjecture qu'il s'agit dans ce passage d'Isaïe ou de quelque autre prophète, mais encore par quelques commentateurs juifs avec Jonathan. Ainsi Abarbanel dit : « Ce maître de justice est le Roi messie, qui montrera la voie dans laquelle nous devons marcher et les œuvres que nous devons exécuter ». A cause de l'article, המורה, on ne peut pas voir dans ce mot un simple docteur humain. Cet argument peut aussi être en même temps ajouté à ceux qu'on oppose à la traduction du mot par « pluie printanière ». Le choix ne peut exister qu'entre le Messie, ou un maître idéal, qui serait sa figure, la collection de tous les maîtres envoyés par Dieu. Mais cette dernière vue est difficile à accepter. Nous n'avons pas affaire ici à une collectivité; c'est ce que nous montre le passage parallèle d'Isaïe, où la gloire du Seigneur se manifeste dans le Docteur (3). Il faut donc appliquer ce passage à Jésus-Christ (4).

Ce qui est hors de toute contestation, c'est le caractère messianique de la prophétie où Joël annonce l'effusion du Saint-Esprit sur toute chair. Ces mots ne peuvent pas s'appliquer à Israël seul (5); ils ont rapport à tous les enfants de Dieu rachetés par le sang du Sauveur. S. Pierre a lui-même expliqué cette prophétie qu'il rapporte tout entière (6).

« Il nous reste encore, dit Preisswerk (7), à faire ressortir la circonstance que le Nouveau Testament et surtout l'Apocalypse, se rapportent souvent au livre de Joël. On a déjà dit avec beaucoup de justesse qu'un des passages de ce prophète avait servi de texte à la première prédication chrétienne.

« En effet, lorsque Pierre s'adresse le jour de la Pentecôte au peuple assemblé, il prend pour sujet de son discours les paroles bien connues de Joël, chapitre II, 28 et suiv., Act. II, 14, 16. Son image des sauterelles se retrouve avec un plus grand développement dans le neuvième

---

(1) Joël, II, 23.
(2) IV Rois, XVII, 28.
(3) Is. LIV, 4.
(4) Hengstenberg, *Christologie*, trad. angl. T. I, p. 330.
(5) Delitzsch. *Messianic prophecies*, p. 58. — Cfr Hengstenberg, *ibid.*, p. 333 et suiv.
(6) Act. II, 17-21. Les quelques divergences que Kuenen relève, *Prophets and prophecies*, p. 464, note 2, n'ont aucune importance ni aucune signification. Il faut noter les réflexions de S. Jérôme sur cet endroit, *op. cit.*, col. 1022, 1023.
(7) *Op. cit.*, p. 120.

chapitre de l'Apocalypse; il en est de même des expressions emblématiques de faucille et de pressoir, Joël III, 13; ces pensées y reçoivent seulement une signification d'un sens plus étendu, Ap. XIV, 14 et suiv. L'esprit prophétique d'Isaïe emploie également cette image lorsqu'il représente le dernier grand jugement des nations comme une immense vendange en Edom, ch. LXIII. Enfin, Joël se rencontre encore avec Isaïe et l'Apocalypse en plusieurs passages où se trouvent décrites la gloire des derniers temps annoncés et la sainte cité de l'Eternel, Ap. XXI, 22, 27; Isaïe LX, 11, 18, 20; Joël III, 17 et suivants ».

V

COMMENTATEURS.

I. HUGUES DE S. VICTOR a écrit des notes explicatives sur Joël (1).

II. J.-A. DE THOU (2), TUSCANUS (3), GENEBRARD (4), et C.-M. DE VEIL (5) sont les seuls auteurs catholiques que nous ayons à citer. Joignons-y un ouvrage anonyme : *Observations générales sur Joël, avec l'explication du texte* (6).

III. La littérature protestante est plus étendue. Un des ouvrages les plus anciens que nous rencontrons est celui de B. BONNER (7), qui a trouvé dans Joël une prédiction des guerres des Turcs et des calamités qu'elles amenaient après elles. Viennent ensuite SCHADŒUS (8), BUNNY (9), MATHILE (10), SIMONIDIS (11), WOLDER (12), GESNER (13), URSINUS (14), LEVIRUS POUCHEIN (15), dont l'ouvrage est, d'après dom Calmet, une explication toute scolastique; STRAL (16), LEUSDEN (17), qui a joint à son commentaire philologique les annotations de Jarchi, d'Aben-Ezra et de Kimchi; POCOCK (18) dont le commentaire anglais a été traduit en latin (19); HASŒUS (20); SCHURMANN, qui choisit un titre assez bizarre : *Scène prophétique du jugement divin dans l'explication du prophète*

---

(1) M. Hauréau, *Hugues de Saint-Victor*, Paris, 1859, in-8, p. 18, doute que ces notes soient de cet auteur.
(2) *In Joel, Amos et Abdiam*, Cæsaroduni, 1588, in-8.
(3) Cologne, 1556.
(4) *Joel cum adnotationibus et versione trium rabbinorum*. Parisiis, 1563, in-4.
(5) Paris, 1676, in-12.
(6) Avignon, 1733, in-12.
(7) Francfort, 1597, in-4.
(8) Strasbourg, 1588, in-4.
(9) Londres, 1588, in-4.
(10) Bâle, 1598, in-8.
(11) Cracovie, 1593, in-4.
(12) Wittemberg, 1605, in-4.
(13) *Ibid.*, 1614, in-4.
(14) Francfort, 1641, in-8.
(15) Cité par dom Calmet.
(16) Wittemberg, 1650, in-4.
(17) Utrecht, 1657, in-8.
(18) Oxford, 1691, in-f°.
(19) Leipzig, 1695, in-4.
(20) Brême, 1697, in-4.

Joël (1), et dont l'ouvrage écrit d'abord en allemand a été traduit depuis en flamand (2) ; VAN TOLL, qui a écrit aussi en flamand (3) ; H. VON DER HARDT, dont on a deux ouvrages sur Joël (4) ; ZIEROLD (5) ; CHANDLER (en anglais) (6) ; C.-F. BAUER, à qui on doit une *Introduction* à ce prophète (7), et une *explication* de sa prophétie (8) ; RICHTER, qui a traduit Joël en latin et l'a commenté (9) ; BAUMGARTEN (10) ; CRAMER, qui a écrit un commentaire sur Joël dans ses *scythische Denkmaler in Palæstina* (11) ; COME, à qui l'on doit : *Dissertatio de caractere poetico Joelis cum animadversionibus philologico-criticis* (12) ; BUTTNER (13) ; ECKERMANN, qui a traduit Joël en vers (14) ; JUSTI (15) ; SVANBORG, dont la traduction latine est accompagnée d'un commentaire (16) ; HOLZHAUSEN (17) ; CREDNER (18), qui a fixé la vraie date du prophète ; MEIER (19) ; DIEDRICH, qui a écrit son commentaire surtout au point de vue moral (20) ; WUNSCHE (21) ; enfin E. MONTET, auteur d'une *Etude littéraire et critique sur Joël* (22), fort intéressante (23).

---

(1) Wesel, 1700, in-4.
(2) *Ibid.*, 1703, in-4.
(3) Utrecht, 1700, in-4
(4) Helmstadt, 1708, in-8, *Ibid.*, 1720, in-8.
(5) Francfort et Leipzig, 1720, in-4.
(6) Londres, 1735, in-4.
(7) Wittemberg, 1741, in-4.
(8) *Ibid.*, 1741-1742, in-4.
(9) *Ibid.*, 1747, in-8.
(10) Halle, 1756, in-4.
(11) Kiel et Hambourg, 1777, in-8, pp. 143-245.
(12) Tubingue, 1783, in-4.
(13) Cobourg, 1784, in-8.
(14) Lubeck et Leipzig, 1786, in-8.
(15) Leipzig, 1792, in-8.
(16) Upsal, 1806, in-4.
(17) Upsal, 1829.
(18) Halle, 1831, in-8.
(19) Tubingue, 1841, in-8.
(20) Leipzig, 1861, in-8.
(21) *Ibid.*, 1872, in-8.
(22) Genève, 1877, in-8
(23) Cfr. E. Meier, Court aperçu de l'interprétation de Joël, dans *Der Prophet Joel*, cité plus haut, pp. 20 et suiv.

PROPHÉTIES DE JOEL

CHAPITRE I.

Titre (ỳ 1). — Appel à la mémoire du peuple au sujet de la dévastation causée par les sauterelles (ỳ 2-3). — Le prophète appelle ensuite les buveurs à se lamenter (ỳ 5-7) ; — Puis en général tout le peuple (ỳ 8-12) ; — Enfin les prêtres, qui doivent indiquer un service de pénitence (ỳ 13-18). — Il termine en priant pour que le pays échappe à sa destruction (ỳ 19-20).

1. Verbum Domini, quod factum est ad Joel filium Phatuel.
2. Audite hoc, senes, et auribus percipite, omnes habitatores terræ : si factum est istud in diebus vestris, aut in diebus patrum vestrorum ?
3. Super hoc filiis vestris narrate, et filii vestri filiis suis, et filii eorum generationi alteræ.

1. La parole du Seigneur adressée à Joël fils de Phatuel.
2. Ecoutez ceci, vieillards, et vous tous, habitants du pays, prêtez l'oreille. Pareille chose s'est-elle jamais faite de votre temps, ou du temps de vos pères ?
3. Racontez-le à vos fils, et que vos fils le disent aux leurs, et ceux-ci à une autre génération.

I. Jugement de Dieu et appel du prophète à la pénitence, I, 2 ; II, 17.

La désolation sans pareille qui a frappé le pays de Juda à la suite de plusieurs invasions successives de sauterelles, qui ont détruit toutes les semailles, tous les champs, tous les jardins à fruit, et d'une sécheresse terrible, amène le prophète à se lamenter sur ce jugement de Dieu et à inviter énergiquement la nation tout entière à prier le Seigneur dans le temple, à jeûner, à se lamenter, à pleurer, pour qu'il détourne sa colère de son peuple. Le premier chapitre, dit Keil, se rapporte surtout à la désolation du pays, I, 2-20 ; le second dépeint ce jugement comme une image et un précurseur du jour du Seigneur qui approche, et que le peuple doit prévenir par un jour de jeûne public, par le repentir et par la prière, II, 1-17 ; ainsi le chap. I décrirait plutôt la grandeur du jugement, et le chap. II, 1-17, sa signification par rapport à la nation de l'alliance.

CHAP. I. 1. — *Verbum Domini.* C'est au nom du Seigneur que Joël s'adresse à ses compatriotes. Osée et plusieurs autres prophètes commencent comme lui. — *Joel, filium Phatuel.* V. la préface, p. 89.

2. — *Audite hoc.* Excitation à écouter attentivement les paroles du prophète ; Cfr. Os. IV, 1 ; V, 1 ; Amos. III, 1 ; Ps. XLVIII, 2. — *Senes.* Ceux qui ont l'expérience, à qui leur âge a permis de voir beaucoup ; Cfr. Deut. XXXII, 7 ; Job. XXXII, 7. — *Et auribus percipite.* Cfr. Gen. IV, 23 ; Is. I, 2. « Ubicumque hæc duo verba : audite et auribus percipite juncta ponuntur, non ad simplicem tantum verborum sonum, sed ad reconditam quoque dictorum intelligentiam pertinere, intelligendum est ». S. Jérôme. — *Omnes habitatores terræ.* Le prophète s'adresse ensuite à tous ses concitoyens, Os. I, 4 ; II, 1. — *Si factum est...* Est-ce qu'il est arrivé quelque chose de pareil de votre temps, ou du temps de vos pères ? Le prophète veut augmenter ainsi l'importance de ce qu'il va dire et la grandeur des menaces que son discours renferme.

3. — *Super hoc.* עליה, III Rois, V, 13. — *Filiis vestris narrate.* Ce que je vais vous dire mérite d'être transmis à votre postérité ; Cfr. Exod. X, 2 ; Deut. IV, 9 ; VI, 7 ; Ps. XLIII, 2. — *Et filii vestri filiis suis..* Cfr., Ps. CI, 19 ; CVIII, 13. « Patres autem avos, atavosque cognosce, et filios filiorum, omnem deinceps sobolem, juxta illud virgilianum », Eneid. III, 98 :

« Et nati natorum, et qui nascuntur ab illis ».

4. La sauterelle a mangé les restes de la chenille, le ver les restes de la sauterelle, et la nielle les restes du ver.

4. Residuum erucæ comedit locusta, et residuum locustæ comedit bruchus, et residuum bruchi comedit rubigo.

---

4. — *Residuum*, ce qui a été laissé des plantes et des herbes. — *Erucæ... locustæ,... bruchus... rubigo*, גזם, la sauterelle qui n'a pas encore d'ailes : Cfr. II, 25; Amos, IV, 9. LXX : κάμπη. Suivant Credner, c'est la sauterelle voyageuse, qui visite la Palestine principalement à l'automne. Cette explication, appuyée sur une fausse interprétation de Nah. III, 15, 16 et de Jérém. LI, 27, est réfutée par Keil. Il est impossible, dit ce commentateur, de trouver dans l'usage quelque différence entre gâzâm, גזם, et חסיל, châsil, ou entre ces deux mots et arbeh, ארבה. Le mot גזם, de גזם, couper (dans l'arabe, l'éthiopien et les rabbins) ne se trouve qu'ici et dans les endroits mentionnés plus haut. Dans Amos, il est appliqué à une armée de sauterelles volantes, qui dénudent la vigne, le figuier, l'olivier, comme font toutes les sauterelles qui détruisent les végétaux et les fruits. ארבה, de רבה, être nombreux, est le nom commun de la sauterelle, et probablement celui de la sauterelle voyageuse, parce qu'elle est toujours en masses innombrables. חסיל, de חסל, dévorer, désigne la sauterelle, Cfr. Deut. XXVIII, 38, d'après son habitude de manger les récoltes et les fruits ; il est employé comme synonyme de ארבה dans III Rois, VIII, 37 ; II Paral. VI, 28 ; Ps. LXX VII, 46 ; Cfr. Is. XXXIII, 4. ילק, yeleq. de לק = לקק, lécher et par suite brouter, se rencontre, Ps. CIV, 34, comme équivalent de ארבה, et dans Nahum comme synonyme de ce mot ; il s'y rapporte expressément à la plaie égyptienne des sauterelles, de sorte qu'on ne peut lui donner le sens de jeunes sauterelles sans ailes. Ainsi הגזם, la rongeuse, הילק, la lécheuse, החסיל, la dévoreuse, sont des épithètes poétiques de la sauterelle, הארבה, qui ne se trouvent pas en prose, mais sont spéciales à un style plus élevé. Le sens est donc : une armée de sauterelles a envahi la contrée en bandes successives ; l'une après l'autre ces bandes ont complètement dévoré ses fruits. L'emploi de mots différents, la division des sauterelles en quatre troupes qui se succèdent, appartient à la rhétorique et a pour effet d'individualiser la pensée. La seule chose qui ait une signification réelle est le nombre quatre ; Jérémie désigne lui aussi quatre espèces de châtiments, XV, 3, et Ezéchiel indique clairement quatre jugements destructifs, XIV, 21. Ce nombre indique que le châtiment atteindra Juda tout entier, dans toutes les directions. A ces remarques nous ajouterons les observations d'Ewald. Les quatre noms des sauterelles sont, dit ce célèbre commentateur, d'une signification incertaine. Mais l'ordre dans lequel ils sont présentés n'est pas accidentel, comme on peut le voir II, 25 ; il est observé avec intention pour montrer que ce que les premières espèces de sauterelles ont laissé, sera dévoré par une autre espèce plus forte et plus dangereuse. Dans ce sens le prophète vise peut-être les âges différents et les diverses formes de ces insectes. Néanmoins personne ne pensera à convertir cette description poétique en une énumération scientifique. Cependant il est important d'observer que de nos jours dans les pays où les sauterelles sont le mieux connues, on en distingue quatre espèces et quatre âges : 1° celle qui est nouvellement éclose ; 2° celle dont les ailes poussent ; 3° celle qui peut voler ; 4° celle dont la couleur change. V. Le grand désert par Dumas et A. de Chancel, Paris, 1851 ; Gœtt. Gel. Anz., 1862, pp. 335 et suiv. C'est à ce sentiment que Reuss se rallie ; mais il a le tort d'introduire dans sa traduction des noms d'insectes qui en font un vrai contre-sens. Segond a mieux fait de garder les noms hébreux, puisque notre langue ne nous offre pas d'équivalents. On s'est demandé si ces sauterelles ne sont que l'image d'ennemis, ou s'il y a eu réellement une invasion de ce genre que le prophète décrit fidèlement et rappelle à ses compatriotes. La première opinion n'est plus guère admise aujourd'hui. S. Jérôme, qui flotte entre les deux opinions, pense que ces quatre dévastations successives représentent les quatre puissances qui ont successivement envahi la Judée. « Hic erucam, et locustam, et bruchum, et rubiginem posuit, ut quæ singula raro eveniunt, omnia simul facta memorentur, et ideo mirabilia sint. Brucam, quæ Hebraice Gezem, Græce dicitur κάμπη, Hebræi Assyrios interpretantur, Babylonios atque Chaldæos, qui de uno orbis climate procedentes, tam decem tribuum quam duarum, hoc est, Israelitici populi cuncta vastarunt. Locustam autem, Medos interpretantur et Persas, qui, subverso imperio Chaldæorum, Judæos habuere captivos. Bruchum, Macedonas, et omnes Alexandri successores,

5. Expergiscimini, ebrii, et flete, et ululate omnes, qui bibitis vinum in dulcedine : quoniam periit ab ore vestro.

6. Gens enim ascendit super ter-

5. Rèveillez-vous, ivrognes, pleurez et hurlez, vous qui buvez le vin avec délices, parce qu'il vous est enlevé de la bouche.

6. Car un peuple envahit mon

---

maximeque regem Antiochum cognomento Epiphanem, qui instar bruchi sedit in Judæam, et omnes priorum regum reliquias devoravit, sub quo Machabæorum bella narrantur. Rubiginem referunt ad imperium Romanorum, qui quarti et ultimi in tantum oppressere Judæos, ut de suis finibus eos pellerent. Scribit plenius Josephus septem voluminibus, Vespasiani et Titi narrans triumphos. Elii quoque Hadriani contra Judæos expeditionem legimus, qui ita Jerusalem murosque subversit, ut de urbis reliquiis ac favillis, sui nominis Eliam conderet civitatem. Hæc quatuor regna quæ subvertere Judæam, in quatuor cornibus Zacharias vidisse se scribit, dicente ad eum angelo : hæc sunt cornua, quæ ventilaverunt Judam et Israel et Jerusalem (Zachar. I, 19). Et rursum : Levavi, inquit, oculos, meos et vidi, et ecce quatuor quadrigæ egredientes de medio duorum montium, et montes, montes ærei ! in quadriga prima, equi rufi ; et in quadriga secunda, equi nigri ; et in quadriga tertia, equi albi ; et in quadriga quarta equi varii fortes (Zachar. VI, 1). Cumque propheta dixisset ad angelum qui loquebatur in eo : Quid sunt hæc, Domine mi ? respondit angelus ; Isti sunt quatuor venti cœli, qui egrediuntur, ut stent coram Dominatore omnis terræ (Ibid. IV, 5) ; et est sensus : isti sunt qui egrediuntur a facie Domini ut ejus impleant voluntatem ». On admet cependant l'opinion littérale. Tout ce qui est dit en effet par Joël des sauterelles indique une observation très exacte et n'a rien qui autorise à y voir une figure. Si ce prophète avait l'intention de décrire allégoriquement une invasion d'ennemis, il n'eût pas manqué de le faire. Au contraire, II, 4 et suiv., la comparaison qu'il établit avec une cavalerie formidable montre bien qu'il ne s'agit pas ici d'ennemis ou d'invasion. Les désastres causés par les sauterelles ne sont que ceux qui arrivent toujours dans ce cas, et rien ne peut faire supposer que le prophète ait eu une autre intention que de décrire un événement fatal pour son pays, et qui lui permettra de tâcher de ramener à Dieu ses concitoyens. Y a-t-il dans l'histoire de Juda, trace de cette invasion terrible de sauterelles? Amos, IV, 6-9 ; VII, 1-6, semble faire allusion à ce fait, ainsi qu'à l'extrême sécheresse que Joël raconte. C'est de la pure imagination que de voir avec dom Calmet dans cette description une prophétie de la famine qui éprouvera les Juifs au temps des Machabées, I Mac. IX, 23-27.

5. — Le prophète engage le peuple à comprendre l'avertissement contenu dans ces calamités, et à sortir de son incurie. — *Expergiscimini.* Cfr. IV Rois, IV, 31 ; Prov. XXIII, 35, קִיץ, à l'hiphil, a le sens de réveiller du sommeil, même de celui de la mort, Job, XIV, 12 ; Dan. XII, 2. LXX : ἐκνήψατε. — *Ebrii.* Les Hébreux sont comparés à des hommes conduits au sommeil par des libations répétées ; Cfr. Is. V. 11, 13. « Nulla res ita inebriat ut animi perturbatio. Est tristitia quæ ducit ad mortem : hæc abominanda ebrietas est. Est ira quæ justitiam Dei non operatur, et furori proxima, mentis suæ impotem facit... quid referam de gaudio et voluptate et maximo amore qui excæcat cordis oculos : et nihil aliud amantem, nisi id quod amat, cogitare permittit. Annon est dicenda ebrietas, cum propter vile scortum et ignominiosam corporis partem, animæ libertas in serviles blanditias inclinatur ? cum laborem suum alterius facit esse delicias ? cum furto, scelere atque perjuriis, opes futuræ præparet voluptatis ? et cum videatur ab omnibus, se existimet non videri, dummodo potiatur eo quod desiderat ? sed et avaritia excæcat animum ejus, cui nihil satis est : est muliebris timor et dulcium cupido vitiorum ». S. Jérôme. — *Flete et ululate*, à cause de la gravité des maux qui vont vous accabler. — *Omnes qui bibitis vinum.* Cfr. Is. XXIV, 9 ; Amos, VI, 6. — *In dulcedine.* עַל עֲסִיס, le vin doux, qui vient d'être pressuré ; Cfr. IV, 18 ; Is. XLIX, 26 ; Amos, IX, 13 ; Cant. VIII, 2. Parce que cette boisson est agréable, la Vulgate a traduit « in dulcedine » ; parce qu'elle enivre facilement, les LXX, ont traduit : εἰς μέθην ; les deux versions ont pris עַל dans le sens de « dans, pour », au lieu de « à cause de ». — *Quoniam periit ab ore vestro.* Ce passage des sauterelles l'a détruit tout entier ; ils n'ont donc plus d'espérance d'en boire. LXX : « ὅτι ἐξήρθη ἐκ στόματος ὑμῶν εὐφροσύνη καὶ χαρά ».

6. — *Gens enim ascendit.* Les sauterelles sont représentées ici comme un peuple

pays; il est fort et innombrable. Ses dents sont comme les dents du lion, ses molaires comme celles du lionceau.

7. Il a changé ma vigne en désert; il a arraché l'écorce de mes figuiers; il les a dépouillés, et les a jetés par terre; leurs rameaux sont devenus blancs.

8. Pleure comme une vierge, qui se revêt d'un sac à cause de l'époux de sa jeunesse.

9. Les offrandes de blé et de vin manquent à la maison du Seigneur. Les prêtres, ministres du Seigneur, pleurent.

ram meam, fortis, et innumerabilis : dentes ejus ut dentes leonis : et molares ejus ut catuli leonis.

7. Posuit vineam meam in desertum, et ficum meam decorticavit : nudans spoliavit eam, et projecit; albi facti sunt rami ejus.

8. Plange quasi virgo accincta sacco super virum pubertatis suæ.

9. Periit sacrificium et libatio de domo Domini : luxerunt sacerdotes ministri Domini.

---

guerrier qui dévaste la terre qu'il a envahie. גוי peut très bien s'entendre des sauterelles ; nous le voyons en effet., Prov. xxx, 25, 26, appliqué aux fourmis et aux lapins ; Homère, Iliad. ii, 87, l'emploie au sujet des abeilles. V. Bochart, qui a réuni un grand nombre de passages analogues. — *Super terram meam.* Le prophète appelle le pays de Juda sa terre, parce qu'il y est né et qu'il l'habite. — *Fortis et innumerabilis.* Cfr. Jug. vi, 5 ; vii, 12 ; Jérém. xlvi, 23. *Dentes ejus ut dentes leonis.* Cfr. Apoc. ix, 8. La puissance de destruction des sauterelles a été depuis longtemps signalée ; Cfr. Pline, Hist. nat. xi, 29. — *Molares ejus ut catuli leonis.* Répétition parallélique de la même pensée, destinée à montrer l'intensité des ravages produits par ces insectes.

7. — *Posuit vineam meam in desertum.* Les sauterelles détruisent tous les vignobles du pays de sorte qu'à l'avenir ils ne pourront plus rien produire ; Cfr. verset 12 ; Os. ii, 14. On sait que les sauterelles sont particulièrement hostiles aux vignes ; V. Bochart, Hierozoicon, part. II, liv. iv, chap. iv. — *Ficum meam decorticavit.* Litt. : « Mon figuier, il l'a mis en morceaux », en rongeant le haut des branches ou en les brisant par leur poids. LXX : εἰς κλασμόν. — *Nudans spoliavit eam et projecit.* Il l'a complètement dépouillé de ses feuilles ; il n'est pas nécessaire de supposer que les sauterelles ont mangé l'écorce des figuiers. Ludolf dit pourtant que cela arrive, et que les ravages des sauterelles s'étendent à cause de cela bien au delà de l'année de leur invasion. V. aussi Volney, Voyage en Egypte et en Syrie, 6e édit. T. II (1823), pp. 19 et suiv. — *Albi facti sunt rami ejus.* Soit parce que leur écorce a été enlevée, soit parce qu'ils sont devenus secs.

8. — Toute la nation doit se lamenter sur ce désastre. — *Plange.* אלי, « lamente-toi », ô mon peuple. Suivant quelques commentateurs, c'est à son cœur que le prophète demande des plaintes. LXX : πρὸς μὲ. — *Quasi virgo.* Cfr. Jérém. xiv, 17. — *Accincta sacco,* en habit de deuil ; Cfr. Is. iii, 24 ; xv, 3, xxii, 12. — *Super virum pubertatis suæ.* Le maître de sa jeunesse, בעל, c'est-à-dire celui à qui elle a été fiancée, et qui est mort avant le mariage. Suivant d'autres commentateurs, S. Jérôme, etc., c'est le mari : « Vir pubertatis, sive ut LXX transtulerunt, παρθενικός, quem vulgo virgineum vocant, eo quod primus florem virginitatis abstulerit ». Cfr. Is. liv, 6 ; Prov. ii, 17.

9. — Voici le motif de cette profonde et amère lamentation. — *Periit sacrificium et libatio de domo Domini.* L'offrande, מנחה, qui était en grande partie faite de farine, Lev. ii, 1 et suiv. ; ii, 14 ; Nombr. xv, 4, et la libation, נסך, Nombr. xv, 5, 7 ; xxviii, 7, 14. qui se faisait avec du vin, ne pourront plus être offertes à Dieu dans son temple, à cause de la dévastation produite par les sauterelles. Ces mots indiquent la suppression des sacrifices puisque dans presque tous on faisait des offrandes et des libations. — *Luxerunt sacerdotes.* A cause de cela les prêtres, משרתי יהוה, qui servent Jéhovah, ii, 17, LXX : οἱ λειτουργοῦντες θυσιαστηρίῳ Κυρίου, se lamentent. Cfr. verset 13 ; il n'y avait pas en effet pour Israël, dit Keil, de plus grande calamité que la suspension du sacrifice quotidien. C'était dans la pratique la rupture de l'alliance, et un signe que Dieu avait rejeté son peuple. C'est pourquoi, même durant le dernier siège de Jérusalem par les Romains, le sacrifice ne fut interrompu qu'à la dernière extrémité, et cela même n'eut lieu que

10. Depopulata est regio, luxit humus, quoniam devastatum est triticum : confusum est vinum, elanguit oleum.

11. Confusi sunt agricolæ, ululaverunt vinitores super frumento et hordeo, quia periit messis agri.

12. Vinea confusa est, et ficus elanguit; malogranatum, et palma, et malum, et omnia ligna agri aruerunt : quia confusum est gaudium a filiis hominum.

13. Accingite vos, et plangite sacerdotes ; ululate ministri altaris : ingredimini : cubate in sacco, ministri Dei mei : quoniam interiit de domo Dei vestri sacrificium et libatio.

10. Tout le pays est ravagé, la terre est en deuil, parce que le blé est détruit, le vin perdu, et les oliviers languissants.

11. Les laboureurs sont désolés, les vignerons hurlent au sujet du blé et de l'orge, parce que la moisson des champs a péri.

12. La vigne est perdue, les figuiers gâtés ; le grenadier, le palmier, le pommier et tous les arbres des champs sont devenus secs ; la joie des enfants des hommes est perdue.

13. Prêtres, ceignez-vous et pleurez, jetez des cris, ministres de l'autel ; allez et couchez dans le sac, ministres de mon Dieu, parce que les sacrifices et les oblations de blé et de vin manquent dans la maison de votre Dieu.

---

par défaut de sacrificateurs, et non pas par défaut d'objets nécessaires au sacrifice; V. Josèphe, de Bello jud. VI. II, 1. L'offrande du pain et du vin étaient des emblèmes du sacrifice eucharistique; Cfr. Mal., I, 11.

10. — *Depopulata est regio*, les champs dans lesquels il y avait eu de riches moissons sont dévastés, II, 3; Cfr. Jérém. IV, 20. — *Luxit humus.* Belle image de la désolation du pays; Cfr. Is. XXIV, 4 : Os. IV. 3. — *Quoniam devastatum est triticum.* Parce qu'il a été dévoré par les sauterelles. — *Confusum est vinum.* Les vignes semblent confuses, הובוש, de ne plus pouvoir répondre à l'attente des hommes; Cfr. Is. XXIV, 7. — *Elanguit oleum.* Cfr. II, 19. L'huile a lari; LXX : ὠλιγώθη. L'huile, le vin et le froment étaient les produits les plus abondants de la Palestine. Peut-être sont-ils mentionnés surtout à cause du temple et des sacrifices dans lesquels ils étaient employés ; Cfr. verset 9.

11. — *Confusi sunt agricolæ*, parce qu'ils ont inutilement travaillé et perdu tout espoir; Cfr. verset 10; Is. XXX, 5. — *Ululaverunt.* הילילו ; Cfr. Jérém. XLVII, 2. — *Vinitores*, LXX : θρηνεῖτε κτήματα. — *Periit messis agri.* Tout cela, dit le Dr Pusey, suggère un sens spirituel. Il y a une moisson céleste, les âmes nées pour Dieu, une vigne spirituelle, l'église de Dieu, des moissonneurs et des vendangeurs que Dieu envoie. Les arbres, avec leurs fruits variés sont des emblèmes des dons et des grâces de l'esprit. Le péché vient en un instant détruire toute l'œuvre des envoyés de Dieu, et la désolation succède à la joie et à l'espérance.

12. — *Vinea confusa est.* Cfr. verset 10. LXX : ἐξηράνθη. — *Ficus*, le figuier était très commun en Palestine. — *Elanguit.* אבילה, voir verset 10. — *Malogranatum.* רמון, le grenadier, Nombr. XX, 5; Deut. VIII, 8, et la grenade, Cant. IV, 3. Cet arbre était abondant en Palestine, où il a donné son nom à plusieurs villes. — *Palmi*, תמר, le palmier à dattes, phœnix dactylifera : Exod. XV, 27 ; Cant. VII. 9 : Ps. XCI, 13. — *Malum* תפיח; le pommier est la traduction habituelle de ce mot, mais, dit Conder, Handbook, p. 396, on ne sait pas bien quel arbre est désigné par ce terme ; quelques auteurs y voient le cognassier. Cfr. Cant. II, 3; VIII, 5. — *Omnia ligna agri.* Aucun arbre n'a échappé à la ruine commune ; verset 19; Ezech. XVII, 24 — *Aruerunt.* Ils ont séché à cause de la perte de leur écorce, Cfr. Amos, I, 2 ; IV, 7. — *Confusum est gaudium.* La joie qui s'empare des hommes lors de la moisson et de la vendange a disparu ; Cfr. Ps. IV, 8 ; Is. IX, 3. LXX : ἠσχύνεν χαρὰν οἱ υἱοὶ...

13. — *Accingite vos.* Prenez des habits de deuil : Cfr. verset 8 et plus bas. — *Plangite, sacerdotes.* Dans une calamité de ce genre, c'est aux prêtres de donner l'exemple de la pénitence. — *Ministri altaris*, voir plus haut, verset 9. Les ministres de l'autel, qui offrent les sacrifices pour leurs péchés et

14. Ordonnez un jeûne sacré, convoquez l'assemblée, réunissez les anciens et tous les habitants du pays dans la maison du Seigneur votre Dieu ; et criez au Seigneur :

15. O triste jour ! oui, le jour du Seigneur approche, et comme une tempête, il nous est envoyé par le Puissant.

16. Est-ce que devant nos yeux toute nourriture n'a pas été enlevée, et l'allégresse et la joie bannies de la maison de notre Dieu ?

17. Les animaux ont pourri sur leur fumier ; les greniers ont été

14. Sanctificate jejunium, vocate cœtum, congregate senes omnes habitatores terræ in domum Dei vestri : et clamate ad Dominum :
Infr. 2, 15.

15. A, a, a, diei; quia prope est dies Domini : et quasi vastitas a potente veniet.

16. Numquid non coram oculis vestris alimenta perierunt de domo Dei nostri, lætitia et exultatio ?

17. Computruerunt jumenta in stercore suo : demolita sunt hor-

---

pour ceux du peuple : Cfr. I Cor. IX, 13. — *Ingredimini.* Entrez dans le temple pour y adresser à Dieu vos supplications. — *Cubate in sacco,* לינו, « passez la nuit », revêtus du cilice ; Cfr. IV Rois, XIX, 1, 2 ; Jon. III, 8 ; ne cessez pas de pleurer et de supplier Jehovah. — *Ministri Dei mei.* Le Dieu dont je suis le prophète. Ce suffixe montre, dit Wunsche, que le prophète n'est pas de l'ordre des prêtres, et est en même temps l'organe de Dieu. Mais cette déduction est-elle bien solide ? demanderons-nous avec Forsyth. — *Quoniam interiit,* נמנע, Cfr. Jer. V, 3 ; V, 25 ; Amos, IV, 7 ; Job, XXXVIII, 15. — *De domo Dei...* V. verset 9.

14. — *Sanctificate jejunium.* Fixez un jour de jeûne, destiné à apaiser Dieu ; Cfr. II, 15, 16 ; Mich. III, 5. — *Vocate cœtum.* Indiquez un jour pour une assemblée solennelle dans le temple, dans le but de prier le Seigneur, afin qu'il éloigne de nous ces calamités. עצרה est l'assemblée du peuple aux jours de fête. LXX : θεραπείαν (dans d'autres endroits πανήγυρις). Cfr. Is. I, 13. — *Congregate senes.* Les magistrats ou simplement les vieillards, « quorum ætas vicina morti, maturæque sententiæ, magis timorem et cultum Dei suscipit ». S. Jérôme. — *Omnes habitatores terræ.* Tous les hébreux sans exception ; Cfr. Esdr. X, 7, 9. — *In domum Dei vestri,* dans le temple ; V. verset 13 et Cfr. Is. LVI, 7 ; III Rois, VIII, 37 et suiv. — *Et clamate ad Dominum.* Faites de ferventes prières ; les LXX ajoutent ἐκτενῶς ; Cfr. Luc, XXII, 44. C'est seulement par la prière que la destruction pourra être empêchée.

15. — *A, a, a, diei.* אהה ליום, Cfr. Ezech. XXX, 2 ; IV Rois, III, 10, « Ah ! ce jour », ce triste jour où les sauterelles ont dévasté le pays pour le punir. Ce ne sont pas les prêtres qui parlent ainsi, comme le Syriaque le suppose, mais le prophète lui-même qui justifie les appels à la prière qu'il a faits dans les versets 13 et 14. LXX : οἴμοι, οἴμοι, οἴμοι. — *Prope est dies Domini.* Ce jour, où les sauterelles ont ravagé la contrée, a été, dit Keil, le commencement de l'approche du jour de Jéhovah, où la ruine viendra du Très-Haut lui-même. Le jour de Jéhovah est le grand jour du jugement sur tous les pouvoirs impies, quand Dieu, souverain maître du monde, détruit tout ce qui s'est élevé contre lui. Cfr. la magnifique description de ce jour du Seigneur dans Is. II, 12-21. — *Quasi vastitas a potente.* C'est le Tout-Puissant lui-même qui détruira tout dans ce jour, et personne ne pourra lui résister. Il y a une assonance dans l'original entre שד et שדי, que l'on retrouve Is. XIII. 6. Reuss essaie vainement de l'imiter en traduisant : « Il (ce jour) fond sur nous comme la foudre du Tout-Puissant ». Rücher n'a pas mieux réussi en allemand.

16. — *Numquid... perierunt ?* Comme preuve de la venue du jour du Seigneur, le prophète rappelle la dévastation qui a frappé la Judée. « Ante oculos alimenta pereunt peccantium, quando jam sperate fruges e manibus auferuntur, et prævenit locusta messorem ». S. Jérôme. — *De domo Dei nostri lætitia...* Les sacrifices, qui sont la joie du temple qu'ils animent et remplissent ; Cfr. Deut. XII, 6, 7 ; XVI, 10, 11 ; Paral. XXIX, 21, 22, et V. la note sur le vers. 9. Il est inutile de sous-entendre dans ce membre de phrase נכרת exprimé dans la première partie du verset.

17. — A présent il n'est plus question des sauterelles, mais de la sécheresse qui a achevé leur œuvre. Cfr. II, 3. — *Computruerunt jumenta in stercore suo.* Parce que,

rea, dissipatæ sunt apothecæ: quoniam confusum est triticum.

18. Quid ingemuit animal, mugierunt greges armenti? quia non est pascua eis : sed et greges pecorum disperierunt.

19. Ad te, Domine, clamabo : quia ignis comedit speciosa deserti; et flamma succendit omnia ligna regionis.

20. Sed et bestiæ agri, quasi area sitiens imbrem, suspexerunt ad te :

dètruits, les magasins vidés; tout le blé a été perdu.

18. Comme les bêtes gémissent! Les bœufs mugissent, il n'y a plus de pâturage pour eux; les troupeaux de brebis périssent aussi.

19. Vers toi, Seigneur, je crierai, parce que le feu a dévoré la beauté des prairies, et que la flamme a brûlé tous les arbres de la contrée.

20. Les bêtes mêmes des champs, comme une terre altérée de pluie,

---

dit Nicolas de Lyre, la stérilité de la terre avait empêché de récolter les fourrages nécessaires à leur nourriture. Mais l'hébreu n'a pas ce sens. עכשו פרדות תחת מגרפתיה ם doit se traduire : « les grains ont pourri sous leurs mottes » (de terre), ou sous leurs glèbes. Peut-être pour « peroudoth ». S. Jérôme a-t-il lu « poradoth » de « pered », פרד. Quant au dernier mot, il l'a, comme on l'a fait, dérivé de la racine גרף, écarter, éloigner; on tire en effet le fumier des étables. Mais cette racine s'applique aussi bien aux mottes de terre qu'écartent les blés lorsqu'ils sortent du sol. LXX : ἐσαρίτησαν δαμάλεις ἐπὶ ταῖς φάτναις αὐτῶν. — *Demolita sunt horrea.* Les greniers sont vides; LXX : θησαυροί. — *Dissipatæ sunt apothecæ.* Même sens, répétition due au parallélisme. — *Confusum et triticum.* הובוש, expression que nous avons déjà plusieurs fois rencontrée, et dont les LXX rendent le sens : ἐξηράνθη. « Juxta intelligentiam spiritualem, lascivierunt in præsepibus suis, et calcitraverunt contra creatorem suum, ut impleretur quod scriptum est : si saturati non fuerint, murmurabunt (Is. LVIII, 16). Computrescit in stercore suo cujus Deus venter est, et qui dicit : manducemus et bibamus, cras enim moriemur (Is. XXII, 13) : huic demolita sunt horrea æternæ felicitatis, et apothecæ æternæ abundantiæ dissipatæ sunt, vel subversa torcularia, quia si frumenta et vina non fuerint, frustra horrea et torcularia præparantur ». S. Jérôme.

18. — *Quid ingemuit animal...* Comme tous les troupeaux gémissent, par suite de la faim! LXX, τί ἀποθήσομεν ἑαυτοῖς. — *Quia non est pascua eis.* Cfr. Job, VI, 5. — *Greges pecorum,* les brebis et les chèvres; Cfr. Cant. I, 7.

19. — *Ad te, Domine, clamabo.* Les souffrances des créatures privées de raison poussent le prophète à prier Dieu pour elles, car il vient au secours et des hommes et des bêtes, Ps. XXXV, 7. C'est Joël qui prie; il ne peut être question de voir ici les prières des prêtres que le prophète a demandées plus haut, verset 13. — *Ignis comedit speciosa deserti.* La chaleur extrême a brûlé les prairies; Cfr. II, 3; Amos, VII, 4; Is. IX, 17, 18 et verset 20; II, 22; Ps. XXII, 2. « Speciosa autem deserti quæ hebraice dicuntur Naoth, נאות, intelligamus aut plana camporum, aut pratorum florentia, aut virentia herbis loca, quæ pascua præbuere jumentis ». S. Jérôme. — *Flamma succendit omnia ligna regionis.* Les arbres eux-mêmes ont été grillés par cette sécheresse extrême. D'après Rosenmüller, s'appuyant sur Pline, Hist. nat. XI, 29, cette sécheresse ne pouvait que favoriser la venue des sauterelles, que l'eau combat avec succès.

20. — *Sed et bestiæ agri... suspexerunt ad te.* Litt. « crient ». S. Jérôme suit les LXX : ἀνέβλεψαν. Cfr. Jér. XIV, 5, 6. — *Exsiccati sunt fontes aquarum;* Cfr. Amos, VII, 4; Os. IV, 3. — *Ignis devoravit speciosa deserti.* Cfr. verset 19. « Simulque consideremus quod nisi propter angustiam et ablationem deliciarum nec propheta, nec bestiæ clamassent ad Dominum, aut ad Dominum suspexissent. Quod quidem et ad justum quondam virum referri potest, qui cum declinaverit, et fecerit malum, nequaquam ei virtutes pristinæ proderunt, sed judicabit eum Dominus in quibus invenerit... Flamma autem, quæ succendit omnia ligna regionis, illa esse credenda est, quæ immittitur ardentibus diaboli sagittis, ut nihil in nobis bonarum frugum remaneat, sed cuncta incendio consumantur. Omnes enim adulterantes quas elibanus corda eorum, Os. VII. Et non solum Propheta, vel populus per prophetam, qui rationale animal est, sed jumenta quoque, de quibus dictum est, Psalm. XXXV, 7 : Homines et jumenta salvos facies Do-

lèvent la tête vers toi, parce que les sources ont été sèchées, et que le feu a dévoré la beauté des prairies.

quoniam exsiccati sunt fontes aquarum, et ignis devoravit speciosa deserti.

CHAPITRE II.

Les prêtres doivent convoquer le peuple à l'humiliation et à la prière, à cause de l'approche du grand et terrible jour du jugement de Jéhovah (ỳ 1-11). — Cette menace est suivie de l'assurance que le Seigneur aura pitié de son peuple si celui-ci fait pénitence (ỳ 12-14). — Joël exhorte le peuple à se réunir dans ce but, et montre comment les prêtres devront prier le Seigneur (ỳ 15-17). — Promesse de la miséricorde divine (ỳ 18-20). — Invitation de se réjouir à cause de ce grand acte divin, faite à la terre (ỳ 21). — Aux animaux (ỳ 22). — Aux fils de Sion (ỳ 23). — Annonce de la pluie et de ses effets (ỳ 24-27). — Effusion du Saint-Esprit (ỳ 28-29). — Jugement de Dieu sur toutes les nations (ỳ 30-32).

1. Sonnez de la trompette en Sion, hurlez sur ma montagne sainte, que tous les habitants du pays soient dans l'épouvante, car le jour du Seigneur vient, il est proche :

2. Jour de ténèbres et d'obscurité, jour de nuages et de tempête.

1. Canite tuba in Sion, ululate in monte sancto meo, conturbentur omnes habitatores terræ : quia venit dies Domini : quia prope est.

2. Dies tenebrarum et caliginis, dies nubis et turbinis : quasi mane

---

mine, et alibi, Jerem., XXXI, 27 : Seminabo eos semine hominum, et jumentorum : suspexerunt ad Dominum, et rore illius misericordiæ flagitarunt, quia, exsiccati sunt fontes aquarum, quos cervus desiderat, et de quibus Dominus loquitur per Jeremiam, II, 13 : Me dereliquerunt fontem aquæ vivæ. Siccatis autem fontibus aquarum, qui arentia quæque irrigant, atque refrigerant, consequenter quidquid in nobis pulchrum fuit, ignis ardore consumptum est, de quo Dominus dicit in Evangelio, Luc, X, 18 : Videbam Satanam quasi fulgur cadentem de cœlo ». S. Jérôme.

CHAP. II. — Selon Rosenmüller, ce serait Dieu qui parlerait maintenant et ordonnerait d'appeler, au son de la trompette, le peuple à la réflexion et à la pénitence. Il est plus simple de ne voir ici qu'un second discours du prophète formant la seconde partie de son exhortation au repentir. Ce sont en effet les mêmes idées qui sont développées, quoique peut-être en un langage plus pressant et plus persuasif.

1. — *Canite tuba*, pour convoquer le peuple; Cfr. Nombr. X, 2 et suiv. ; Os. V, 8. C'est un ordre qui est donné aux prêtres. — *In Sion*. Sion est ici appelé *in monte sancto meo*, comme Ps. II, 6, parce que c'est le sanctuaire où réside le Seigneur, sur le sommet du mont Moriah qui lui appartient spécialement, et où le peuple doit s'assembler les jours de cérémonies religieuses. — *Ululate*. הריעו, « faites retentir » la trompette, pour appeler les Hébreux. — *Conturbentur omnes habitatores terræ*, que tous les habitants de la Judée soient émus et tremblent; Cfr. I, 2; Amos, III, 6. — *Quia venit dies Domini*, le jour de la vengeance dont il a été déjà parlé, I, 15. — *Quia prope est*. Le péril est imminent, et les pécheurs doivent se hâter de revenir à Dieu s'ils veulent être sauvés.

2. — Voici à quoi on reconnaît l'approche de ce jour terrible, — *Dies tenebrarum et caliginis*. De même que la lumière est employée comme image de la félicité, de même l'obscurité signifie le malheur, Am. V, 18; Esth. VIII, 16. Pour quelques commentateurs, les ténèbres ne doivent pas être prises ici au figuré, mais au propre, car dans la description des plaies d'Egypte, on lit, Exod. X, 15, 22, que la multitude des sauterelles obscurcit la terre. Et Pline, Hist. nat., XI, 29, dit, à leur propos : « Solem obumbrant, sollicitis suspectantibus populis, ne suas operiant terras ». — *Dies nubis et turbinis*. Cfr. II

expansum super montes populus multus et fortis : similis ei non fuit a principio, et post eum non erit usque in annos generationis et generationis.

3. Ante faciem ejus ignis vorans, et post eum exurens flamma : quasi hortus voluptatis terra coram eo, et post eum solitudo deserti, neque est qui effugiat eum.

Comme l'aurore se répand sur les montagnes, ainsi un peuple nombreux et puissant. Son pareil n'a jamais existé, et on ne le retrouvera pas dans tous les siècles.

3. Devant lui le feu dévore, et derrière lui la flamme brûle. Devant lui la campagne est comme un jardin de délices, après lui c'est un désert affreux, et nul ne lui échappe.

Rois, XXII, 10; Jérém. XIII, 16. Les mots employés par Joël sont appliqués, Deut., IV, 11, à l'obscurité vaporeuse qui enveloppa le Sinaï, lorsque Dieu y descendit. On peut donc voir ici une réminiscence du Pentateuque. Au témoignage de Shaw, les sauterelles forment parfois des espèces de nuées qui obscurcissent le soleil. — *Quasi mane expansum super montes.* Comme l'aurore qui s'étend sur les montagnes, apparaissent les sauterelles. « Il est évident, dit Reuss, que cette comparaison se rattache à ce qui suit, car il serait assez singulier que le poète eût comparé les ténèbres à l'aurore. Les essaims de sauterelles qui envahissent tout l'horizon ressemblent à l'aurore, soit par la rapidité de leur arrivée, soit par leur apparition simultanée sur toute l'étendue de pays que le regard peut embrasser, soit par une certaine lueur que projettent dans l'atmosphère, au dire des voyageurs, leurs corps lisses et luisants, soit enfin parce que l'accomplissement de la catastrophe doit être l'aurore du dernier jour, après que l'idée abstraite de la colère divine a été représentée par l'allégorie des ténèbres ». — *Populus multus et fortis.* I, 6, les sauterelles ont été appelées nation, גוי ; ici elles sont appelées peuple, עם, un peuple auquel il est impossible de résister. — *Similis ei non fuit a principio.* Cfr. I, 2. On n'a jamais vu d'invasion pareille dans la Palestine, depuis les temps les plus reculés ; tel est, en effet, le sens de עולם ; Cfr. Ps. CXXXVIII, 24 ; CXLII, 3 ; Is. XLIV, 7 ; XLVI, 9 ; Ezech. XXVI, 20. — *Et post eum non erit :* Cfr. Nah. II, 1. — *Usque in annos generationis et generationis,* comme Deut. XXXII, 7. Le péché et le châtiment, dit le Dr Pusey, ont toujours de nouveaux enchaînements dans quelque partie du monde et de l'église. Mais ils n'atteindront à leur comble que le jour du jugement. Ce n'est qu'alors que les paroles de Joël seront pleinement accomplies. Seul le jour du jugement est ce jour de terreur et de désespoir, tel qu'on n'en a pas vu et qu'on n'en verra plus. Car la peine éternelle ne sera que la continuation de la sentence prononcée alors. Mais dans le temps, et pendant la durée du gouvernement providentiel de Dieu, les péchés de chaque âme, ou de chaque peuple, amènent des châtiments partiels qui sont alors les jugements définitifs de Dieu. Telle fut pour le peuple juif avant la captivité la destruction du temple, la prise de Jérusalem par Nabuchodonosor et la captivité elle-même. L'état juif ne redevint jamais ce qu'il avait été jusqu'alors. Telle fut pour le même peuple, après la captivité, sa destruction par les Romains. Dix-huit siècles écoulés depuis n'ont rien vu de pareil. Les Vandales et les Mahométans ont tour à tour détruit les églises de l'Afrique septentrionale. Douze siècles témoignent de la désolation non interrompue de l'église d'Afrique. A Constantinople, dans l'Asie mineure, la Palestine, la Perse, les églises du Rédempteur sont devenues les mosquées du faux prophète. Des siècles se sont écoulés, et nous ne voyons pas encore quand cet état de choses aura une fin. Encore une fois pour chaque peuple le châtiment est assez terrible pour qu'on puisse répéter avec le prophète qu'on n'en a jamais vu et qu'on n'en verra jamais de pareil.

3. — *Ante faciem ejus ignis vorans.* Avant que les sauterelles arrivent, il y aura une sécheresse extrême ; Cfr. I, 19. — *Post eum exurens flamma.* Après leur départ la sécheresse achèvera de faire périr ce qui leur aura échappé. Œdmann voit dans ces mots une description de l'état du pays tel que l'auront laissé les sauterelles, qui détruisent tout jusqu'aux racines. — *Quasi hortus voluptatis.* כגן-עדן, « Comme un jardin d'Eden » ; Cfr. Gen. II, 8. LXX : ὡς παράδεισος τρυφῆς. La Palestine offrait l'aspect d'un jardin fertile et ravissant. — *Coram eo.* Avant l'arrivée des sauterelles et la séche-

4. A les voir, on les prendrait pour des chevaux, et ils s'élancent comme des cavaliers.

5. Quand ils sautent, c'est le bruit des chariots sur le sommet des montagnes, le bruit de la flamme qui dévore la paille sèche, c'est un peuple de héros disposés au combat.

6. A leur approche les peuples tremblent d'effroi, tous les visages deviennent blêmes.

7. Ils courent comme des guerriers ; ils escaladent les murs comme des hommes de guerre; ils gardent leurs rangs, et ne s'écartent pas de leur route.

4. Quasi aspectus equorum, aspectus eorum : et quasi equites sic current.

5. Sicut sonitus quadrigarum super capita montium exilient, sicut sonitus flammæ ignis devorantis stipulam, velut populus fortis præparatus ad prælium.

6. A facie ejus cruciabuntur populi : omnes vultus redigentur in ollam.

7. Sicut fortes current : quasi viri bellatores ascendent murum : viri in viis suis gradientur, et non declinabunt a semitis suis.

---

resse ; Cfr. Ezech. XXXVI, 35. — *Solitudo deserti*, « désert de dévastation », comme IV, 19. — *Neque est qui effugiat eum.* Rien n'échappera à l'invasion des sauterelles, et le peuple sera privé de tout ce qu'il possédait. Les désastres que causent les sauterelles sont en Europe aussi difficiles à comprendre que le nombre prodigieux de ces insectes eux-mêmes. En 1004, raconte Bar-Hebræus, une armée de sauterelles, qui envahit le pays de Mossoul et Bagdad, ne laissa ni herbes, ni feuilles aux arbres ; le cor (6 hect. 80) de blé valut, à la suite de cette invasion, 120 dinars d'or (environ 1,350 fr.). Quelques siècles auparavant, 784, une autre irruption avait amené une famine de trois années. En 1654, dit Nieuhoff, les îles Formose et Tayovan furent si dévastées que huit mille hommes périrent de faim. On pourrait multiplier ces exemples.

4. — *Quasi aspectus equorum, aspectus eorum.* Cfr. Apoc. IX, 7. Cette comparaison est tirée, disent les Hébreux, de la rapidité de la course des sauterelles, égalée à celle des chevaux. Bochart fait remarquer qu'elle vient peut-être de la ressemblance qu'offre la tête de cet insecte avec celle des chevaux. Théodoret avait déjà fait cette observation ; on la retrouve chez plusieurs écrivains arabes, anciens et modernes. C'est sans doute pour cela que les Allemands appellent la sauterelle « Heupferde », et les Italiens « Cavallette ». Cfr. aussi Job, XXXIX, 20. — *Quasi equites sic current.* « Non, quo Babyloniis equitibus comparentur, sed quo locustæ per translationem hostium quasi equites dicantur huc illucque discurrere ». S. Jérôme.

5. — *Sicut sonitus quadrigarum.* Cfr. Apoc. IX, 9. Le bruit que font les sauterelles en volant est comparé à celui que font les chariots de guerre à deux roues des anciens : « Transeuntes grylli super verticem nostrum sono magnæ cataractæ fervebant », dit Forskall, cité par Rosenmüller, in h. loc. — *Super capita montium exilient.* Les montagnes, ce rempart des nations, n'empêchent pas l'invasion des sauterelles. Si les montagnes ne les arrêtent pas, qui donc pourra le faire, si ce n'est Dieu lui-même ? — *Sicut sonitus flammæ ignis devorantis stipulam.* Nouvelle comparaison tirée des usages du peuple pendant la paix. Les Orientaux brûlent la paille qui reste dans les champs. — *Velut populus fortis...* V. ℣. 2, 11 : Cfr. Apoc. IX, 9.

6. — *A facie ejus cruciabuntur populi.* Le prophète décrit l'effet causé par leur apparition. — *Omnes vultus redigentur in ollam.* Litt. « tous les visages perdent leur couleur ». Tel est le sens de פארור, qui ne semble pas devoir se traduire ici comme פרור de Nombr. XI, 8, quoique la racine soit la même. D'après la Vulgate, qui suit le Targum et les LXX, le sens est : leur visage deviendra noir (de peur) comme des chaudières noircies par le feu. Cfr. Is. XIII, 8 ; Lam. IV, 8.

7. — *Sicut fortes current.* Les sauterelles ne se fatiguent pas plus que de vigoureux soldats ; Cfr. Ps. XVIII, 6. — *Quasi viri bellatores ascendent murum.* Les jardins entourés de murs ne sont plus à l'abri des sauterelles que la rase campagne. *Viri.* איש, « chacun » de ces insectes ; Cfr. Ezéch. I, 9 ; VII, 16 : IX, 1. — *In viis suis gradientur.* Rien n'arrête leur course et ne les détourne de leur route. — *Non declinabunt...* Targum :

8. Unusquisque fratrem suum non coarctabit; singuli in calle suo ambulabunt : sed et per fenestras cadent, et non demolientur.

9. Urbem ingredientur, in muro current : domos conscendent, per fenestras intrabunt quasi fur.

10. A facie ejus contremuit terra, moti sunt cœli; sol et luna obtenebrati sunt, et stellæ retraxerunt splendorem suum.

Is. 13, 10 : *Ezech.* 32, 7 ; *Infr.* ℣. 31, et 3, 15 ; *Matth.* 24, 29 ; *Marc.* 13, 24 ; *Luc.* 21, 25 ;

11. Et Dominus dedit vocem suam ante faciem exercitus sui ; quia

8. Ils ne se pressent pas les uns les autres ; chacun marche à sa place. Ils se glissent par toutes les ouvertures, sans être abattus.

9. Ils entrent dans les villes, ils courent sur les remparts, ils montent dans les maisons, ils entrent par les fenêtres comme un voleur.

10. La terre tremble devant leur masse, les cieux s'ébranlent, le soleil et la lune s'obscurcissent, et les étoiles perdent leur éclat.

11. Le Seigneur fait entendre sa voix devant son armée, car ses

---

ils ne s'arrêtent pas dans leurs voies. « Hoc nuper in hac provincia vidimus. Cum enim locustarum agmina venirent, et aerem qui inter cœlum et terram est occuparent, tanto ordine ex dispositione jubentis Dei volitant, ut instar testicularum quæ in pavimentis artificis figuntur manu, suum locum teneant, et ne puncto quidem, et, ut ita dicam, ungue transverso declinent ad alteram ». S. Jérôme. On trouvera d'autres renseignements sur ce point dans le Dr Pusey, in h. loc.

8. — *Unusquisque fratrem suum non coarctabit.* Aucun ne pousse son voisin pour le faire changer de place, et pour entraver ainsi la marche en avant. — *Singuli... ambulabunt.* Cfr. Prov. XXX, 27. — *Per fenestras cadent.* יבעד השרה, « même sur les traits » ils se jettent. La force des armes ne peut pas les empêcher d'avancer. שלה n'a pas le sens que S. Jérôme lui donne, à moins qu'on ne veuille dire avec le P. de la Haye : « Scelat, id est immissio et emissio, puta fenestra, per quam lux et aer in domum immittitur, sordes vero in plateam emittuntur ». Mais cette interprétation fantaisiste a d'autant moins de chances d'être adoptée qu'au verset suivant nous trouvons חלונים, qui signifie « fenêtres ». Les LXX ont bien traduit le mot, sans rendre le sens : καὶ ἐν τοῖς βέλεσιν αὐτῶν πεσοῦνται. — *Et non demolientur.* Litt. « (Les traits, ne les blessent pas ».

9. — *Urbem ingredientur.* Elles parcourent les villes. — *In muro current.* V. verset 7. — *Domos conscendent*, comme au temps de Pharaon, Exod. X, 6. — *Per fenestras intrabunt quasi fur.* « Nihil enim locustis invium est, quum et agros, et sata, et arbores, et urbes, et domos, et cubiculorum secreta penetrent ». S. Jérôme. Cfr. Vigouroux : La Bible et les découvertes modernes, 2e éd., T. II, pp. 284, 285, et l'extrait de Beauplan, dans le Commentaire du Dr Pusey, in h. loc.

10. — *A facie ejus contremuit terra... cœli.* « Non quod locustarum tanta vis sit, ut possint movere cœlos et terram concutere : sed quod adversa patientibus præ terroris magnitudine cœlum ruere et terra fluctuare videatur ». S. Jérôme. D'après Keil, ces mots doivent surtout se rapporter à la venue de Jéhovah, qui va être décrite tout à l'heure. — *Sol et luna obtenebrati sunt.* Cfr. verset 2. V. de semblables descriptions, Is. L, 3; Jérém. IV, 28; Ezéch. XXXII, 7 ; Mich. III, 6. — *Stellæ retraxerunt splendorem suum.* Les nuages des sauterelles empêchent leur lumière d'arriver jusqu'à la terre. Ces lignes, dit Reuss, forment la transition entre la peinture... qui précède et l'application pratique qui va suivre. Elles expriment l'idée déjà énoncée plus haut que la calamité présente est le signe précurseur du jour du grand jugement, qui s'annonce naturellement aussi par des phénomènes terrestres et un tremblement de terre. Il est certain en effet, dirons-nous avec Keil, que ces mots annoncent quelque chose d'infiniment plus grand que l'obscurcissement de la lumière du ciel par des nuages orageux. Cela devient évident par la comparaison avec les prédictions du jugement de Dieu sur la terre, Is. XIII, 10; Ezech. XXXII, 7, et avec les traits qu'emprunte N.-S. à cette description lorsqu'il annonce le dernier jugement, Matt. XXIV, 29; Marc, XIII, 24, 25. Cfr. aussi la poétique description d'un orage, dans Ps. XVII, 8.

11. *Dominus.* Le Seigneur paraît maintenant. — *Dedit vocem suam.* Cfr. III, 16; Ps. XVII, 14. Le tonnerre est la voix de Dieu. — *Ante faciem exercitus sui.* Les sauterelles qu'il a envoyées. — *Quia multa sunt*

troupes sont innombrables, elles sont fortes, et elles accomplissent sa parole : car le jour du Seigneur est grand et terrible, et qui pourra le supporter ?

12. Maintenant donc, dit le Seigneur, convertissez-vous à moi de tout votre cœur, dans le jeûne, dans les larmes, et dans les gémissements.

13. Déchirez vos cœurs et non vos vêtements, et convertissez-vous au Seigneur votre Dieu, parce qu'il est bon et miséricordieux, patient et riche en grâce, et qu'il peut se repentir à propos de cette calamité.

multa sunt nimis castra ejus : quia fortia et facientia verbum ejus : magnus enim dies Domini, et terribilis valde, et quis sustinebit eum ?

Jerem. 20, 7 ; *Amos* 5, 18 ; *Soph.* 1, 15.

12. Nunc ergo, dicit Dominus : Convertimini ad me in toto corde vestro, in jejunio, et in fletu, et in planctu.

13. Et scindite corda vestra, et non vestimenta vestra ; et convertimini ad Dominum Deum vestrum, quia benignus et misericors est, patiens et multæ misericordiæ, et præstabilis super malitia.

Ps. 85, 5 ; *Jon.* 4. 2.

---

nimis castra ejus. V. verset 2. — *Fortia et facientia verbum ejus*. LXX : ὅτι ἰσχυρὰ ἔργα λόγων αὐτοῦ. Ils sont puissants ceux qui exécutent ses ordres ; Cfr. Ps. CII, 20 ; CXLVIII, 3. Quand Dieu donne des ordres, il donne aussi la force nécessaire pour les accomplir. « Ante faciem hujus exercitus Dominus dat vocem suam : quoniam per verba scripturæ, per concionatores, per monitores terret sæpenumero homines seipsos amantes voluptatesque undique captantes, prædicitque magnam eis imminere calamitatem, et jamjam in potestatem esse venturos, nisi mature resipiscant. Nec vero miremur hunc exercitum Dei dici, et facere verbum ejus, quando quidem Chaldæi, et Romani, quos avaritia, et ira et crudelitas ad bellum impellebant, exercitus Dei dicuntur quatenus eo juste permittente Judæos infestabant. Æquo enim Dei judicio fit, ut qui legem Christi contemnit, ejusque sanguinem, et sacramenta vitæ turpitudine conculcat, in manus vitiorum tradatur, et peccata per peccata puniantur, sicut ait Paulus : Propter quod tradidit illos Deus in desideria cordis eorum in immunditiam, ut contumeliis afficiant corpora sua in semetipsis. Et postea : Tradidit illos Deus in reprobum sensum, ut faciant ea, quæ non conveniunt : repletos omni iniquitate, malitia, fornicatione, avaritia, nequitia, plenos invidia, homicidio, contentione, dolo, etc. ». Ribera. — *Magnus enim dies Domini*. Le jour du Seigneur, c'est-à-dire le jour où il prononce son jugement, est terrible ; Cfr. Os. II, 2 ; Amos, V, 18. LXX : ἐπιφανὴς σφόδρα. — *Quis sustinebit eum ?* Avertissement aux Juifs pécheurs de ne pas offenser Dieu davantage. Cfr. Mal. III, 1.

12. — Un sincère retour au Seigneur et la pénitence peuvent encore empêcher que le jugement ne s'accomplisse, parce que Dieu est miséricordieux. — *Nunc ergo*. Litt. « Et encore maintenant ». Cfr. Jérém. XVIII, 7, 8. — *Dicit Dominus*. נאם יהוה. Ces mots sont comme le sceau de la promesse ; Dieu parle et il ne trompe jamais, Nombr. XXIII, 19 ; Cfr. Is. I, 24 ; Ps. XXXII, 4. — *Convertimini ad me*. Cfr. Os. XIV, 2. — *In toto corde vestro*, sérieusement et de bonne foi ; Deut. VI, 5 ; I Rois, VII, 7 ; Cfr. Jér. III, 10. Dieu ne peut souffrir qu'un cœur soit partagé entre lui et les idoles ou les passions terrestres. — *In jejunio, et in fletu, et in planctu*. Quelques critiques pensent qu'Isaïe, XXII, 12, a fait allusion à cet endroit de Joël. Mais ces mots sont trop communs dans l'ancien Testament pour qu'on puisse en tirer une conclusion de ce genre. « Animi pœnitentiam jejunio et fletu, et planctibus indicate, ut nunc jejunantes postea saturemini, nunc flentes postea ridcatis, nunc plangentes consolemini ». S. Jérôme.

13. — *Scindite corda vestra et non vestimenta vestra*. Que votre pénitence soit sincère et ne soit pas extérieure, se manifestant seulement par des signes, sans rien de réel ; Cfr. Deut. X, 16 ; Ps. L, 9 ; Rom. II, 28, 29. L'action de déchirer ses vêtements indiquait une émotion extraordinaire ; elle n'est pas mentionnée dans l'Ecriture comme faisant partie d'un chagrin ordinaire ; elle ne se manifestait que dans un grand malheur, privé ou public ; Gen. XXXVII, 29, 34 ; XLIV, 13 ; Nombr. XIV, 6 ; Jos. VII, 6 ; Jug. XI, 35 ; I Rois, IV, 12, 25 ; II Rois, I, 2, 11 ; III, 31 ; XIII, 19, 31 ; XV, 32 ; III Rois, XXI, 27 ;

14. Quis scit si convertatur, et ignoscat, et relinquat post se benedictionem, sacrificium, et libamen Domino Deo vestro?

Jon. 3, 9.

15. Canite tuba in Sion, sanctificate jejunium, vocate cœtum.

Sup. 1, 4.

16. Congregate populum, sanctificate ecclesiam, coadunate senes, congregate parvulos et sugentes ubera : egrediatur sponsus de cubili suo, et sponsa de thalamo suo.

17. Inter vestibulum et altare plorabunt sacerdotes ministri Do-

14. Qui sait s'il ne reviendra pas pour pardonner et laisser après lui la bénédiction, pour offrir le sacrifice et la libation au Seigneur votre Dieu.

15. Sonnez de la trompette en Sion, ordonnez un jeûne sacré, convoquez l'assemblée.

16. Rassemblez le peuple, sanctifiez la communauté, réunissez les vieillards, amenez les enfants, même ceux qui sont à la mamelle. Que l'époux sorte de sa couche, et l'épouse de son lit.

17. Que les prêtres et les ministres du Seigneur pleurent entre

---

IV Rois. v, 7, 8; vi, 30; xi, 14; xviii, 37; xix, 1; xxii, 11, 19; Esdr. ix, 3, 5; Esth. iv, 1; Job. i, 20; ii, 12; Jér. xli, 5, — *Convertimini ad Dominum Deum vestrum.* Jérém. iv, 1; Os. xiv, 2, 3; Zach. i, 3; Mal. iii, 7. — *Quia benignus et misericors est.* Paroles empruntées à l'Exode, xxxiv, 6; Cfr. Jon. iv, 2; Ps. cii, 8; cxliv, 8. « Quia magna peccata magna delebit misericordia ». S. Jérôme. — *Patiens et multæ misericordiæ.* Nombr. xiv, 18; Nah. i, 3; Ps. lxxxv, 5. — *Et præstabilis super malitia.* « Præstabilis, id est, præstans, excellens, eminens super malitia. Id est, super ira, vindicta, punitione. q. d. Maior, potentior, fortior et omni ira et cupidine vindictæ, nec sinit se ab ea regi aut vinci, sed ipse ut dominus eam vincit, frenat et regit; cum hominibus ita fere instar lenenæ dominetur iratis, eisque habenas rationis et imperii excutiat, imo vero illos quasi mancipia sibi obsequi et servire faciat. Ita præstabile pro præstante, seu excellente usurpat etiam Cicero, Gellius, et alii Latini ». Tirin. Litt. « qui se repent du mal », dont il a menacé le pécheur, si celui-ci revient à résipiscence. Le mal doit s'entendre ici du châtiment annoncé pour ce péché. Cfr. II Rois, xxiv, 16; Jérém. xviii, 8; Jon. iv, 2. Reuss traduit : « pour qu'il se repente au sujet de cette calamité »; sens qui paraît difficilement admissible. « Ut si nos egerimus super peccatis pœnitentiam, et ipsum pœniteat comminationis suæ, et mala quæ comminatus est nobis non inferat, nostræque mutatione sententiæ et ipse mutetur ». S. Jérôme.

14. — *Quis scit si convertatur.* Qui peut dire que Dieu ne reviendra pas sur les menaces qu'il a proférées et qu'il ne pardonnera pas? Cfr. Jon. iii, 9 et II Rois, xii, 22. Ces mots se rapportent à Dieu, et non pas à l'homme, comme l'ont cru certains commentateurs juifs, suivant le Targum. *Et ignoscat.* ינחם, « et qu'il se repente » du mal dont il a menacé; V. verset 13. — *Et relinquat post se benedictionem.* S'il pardonne, Dieu ne permettra pas aux sauterelles de tout ravager; dans ce cas, à la suite de cette bénédiction, on pourra présenter à Dieu l'offrande et la libation, *sacrificium et libamen*; Cfr. i, 9, 13.

15. — *Canite tuba in Sion.* Le prophète répète l'appel à la prière qu'il a fait déjà entendre, verset 1. — *Sanctificate jejunium,* Cfr. i, 14; plus bas, verset 16; iii, 9.

16. — *Congregate populum.* V. i, 14. — *Sanctificate ecclesiam.* Convoquez une assemblée du peuple où tous assisteront après s'être purifiés selon les rites, Exod. xix, 10, 14. Que personne n'en soit excepté. — *Coadunate senes;* Cfr. i, 14. — *Parvulos et sugentes ubera.* Même ceux que leur âge rend incapables de se rendre compte des motifs de cette cérémonie devront y prendre part, parce que c'est la nation tout entière qui doit implorer Dieu et essayer de le fléchir; Cfr. Judith, iv, 7, 8. — *Egrediatur sponsus de cubili suo.* La joie privée doit disparaître dans l'affliction générale; Cfr. Is. xxii, 12, 13. — *De thalamo suo.* מחדרה. Reuss traduit « alcôve », et ajoute : « Ce terme devait être conservé dans la traduction parce qu'il se trouve dans l'original. On sait qu'il nous vient des Arabes par l'Espagne ».

17. — La supplication et le repentir de la nation entière doivent être présentés à l'Eternel par les prêtres et les médiateurs choisis par Dieu. — *Inter vestibulum.* אולם,

le vestibule et l'autel, et disent : Pardonne, Seigneur, pardonne à ton peuple, et ne laisse pas tomber ton héritage dans l'opprobre, en l'assujettissant au pouvoir des nations. Pourquoi les nations diraient-elles de nous : Où est leur Dieu ?

18. Le Seigneur a été touché de zèle pour son pays et il a pardonné à son peuple.

19. Le Seigneur a répondu et dit à son peuple : Je vous enverrai du

mini, et dicent : Parce, Domine, parce populo tuo, et ne des hereditatem tuam in opprobrium, ut dominentur eis nationes. Quare dicunt in populis : Ubi est Deus eorum?

18. Zelatus est Dominus terram suam, et pepercit populo suo.

19. Et respondit Dominus, et dixit populo suo : Ecce ego mit-

---

le portique du temple. Voir Vigouroux, op. cit., T. III, p. 311, et non pas la cour des prêtres, où se préparaient les sacrifices, Ezéch. VIII, 16, comme le pense Rosenmüller. — *Altare.* מזבח, l'autel des holocaustes, qui était immédiatement en face de la porte du temple. — *Plorabunt.* יבכו, est un ordre donné aux prêtres de se lamenter devant Dieu à cause des péchés du peuple et des leurs. — *Sacerdotes ministri Domini.* V. I, 9, 13. — *Parce... populo tuo.* Ces mots font partie des prières liturgiques de l'Église. — *Ne des hereditatem tuam in opprobrium.* Le peuple qui appartient spécialement à Dieu sera-t-il livré à la risée des nations? Cfr. Exod. XXXII, 11, 12; Deut. IX, 26-29. En priant pour son salut temporel, Israël répond aux vues et aux desseins de Dieu, car les païens détestent autant Jéhovah que son peuple et s'en prendraient au Seigneur qu'ils accuseraient d'impuissance s'il laissait dévaster son héritage. — *Ut dominentur eis nationes.* L'hébreu : למשל בם גוים, ne peut guère être traduit comme l'a fait S. Jérôme, après les LXX, et comme plusieurs modernes aussi l'ont rendu. Il est vrai, dit Keil, que Ps. CV, 41; Deut. XV, 6; Lam. V, 8, peuvent favoriser cette traduction; mais si elle est possible grammaticalement, elle n'est pas requise par le parallélisme, comme le soutient Hengstenberg. משל, avec le ב signifie servir de proverbe à quelqu'un. Cfr. Ezéch. XII, 23; XVII, 2; XVIII, 2; même seul il est usité dans ce sens, Nombr. XXI, 27; Job. XVII, 6. D'ailleurs il est probable que Joël a une reminiscence de Deut. XXVIII, 37, où Moïse non seulement menace le peuple de la transportation dans une terre étrangère, s'il s'éloigne de Dieu, mais encore lui prédit qu'il sera le proverbe et la fable des peuples au milieu desquels il sera déporté. Cfr. aussi le verset 19, III Rois, IX, 7, 8, et Jérém. XXIV, 9. Il semble donc qu'il faut traduire : « pour être en moquerie parmi eux », les païens. — *Quare dicunt in populis.* De peur qu'on ne dise parmi les peuples; Cfr. Exod. XXXII, 12; Ps. LXXVIII, 10. — *Ubi est Deus eorum?* « Quem sibi præsulem, quem defensorem esse jactabant ». S. Jérôme. Cfr. Ps. CXIII, 2; Mich. VII, 10. La prière finit donc par la raison la plus propre à amener Dieu à détourner son jugement.

II. Dieu promet d'éloigner le jugement et de répandre d'abondantes bénédictions. II, 18. — III, 21.

Ces promesses se rapportent au présent et à l'avenir. Dans la première partie, II, 18-27, qui se rapporte au présent et aux temps qui suivront immédiatement, la destruction des sauterelles, le don d'un précepteur de justice, une pluie abondante et utile pour les moissons sont promis. Vient dans une seconde partie, II, 28; III, 21, la promesse d'une bénédiction plus élevée qu'amènera la venue de l'Esprit de Dieu sur toute chair, l'annonce du jugement sur les nations hostiles à Israël, celle de la délivrance perpétuelle et de la bénédiction de l'église de Dieu.

1° — Promesses immédiates, II, 18-27.

18. — *Zelatus est Dominus terram suam.* A la suite de cette prière, l'Eternel s'inquiète de son héritage, qu'il a paru oublier et qu'il a laissé en proie au fléau. Le prophète suppose que les vœux du peuple sont accomplis et il parle comme d'une réalité de ce qui n'est qu'une promesse et une espérance. — *Pepercit populo suo.* Cfr. Amos, VII, 2, 6.

19. — *Et respondit.* Dieu répond aux prières du peuple par les promesses dont nous avons déjà parlé. — *Frumentum, vinum et oleum.* V. I, 10-24. — *Et replebimini eis.* C'est la contre-partie de I, 16, 18; Cfr. aussi verset 26. — *Non dabo vos ultra opprobrium...* Ces derniers mots sont

tam vobis frumentum, et vinum, et oleum, et replebimini eis : et non dabo vos ultra oppobrium in gentibus.

20. Et eum, qui ab aquilone est, procul faciam a vobis; et expellam eum in terram inviam et desertam; faciem ejus contra mare orientale, et extremum ejus ad mare novissimum; et ascendet fœtor ejus, et ascendet putredo ejus, quia superbe egit.

blé, du vin et de l'huile, pour vous en rassasier; et je ne vous abandonnerai plus en opprobre aux nations.

20. J'écarterai loin de vous celui qui vient de l'aquilon, je le chasserai dans une terre déserte et inexplorée : sa tête sera vers la mer d'orient, et son extrémité vers la mer la plus reculée. Son odeur montera et sa puanteur s'élèvera, parce qu'il a agi avec orgueil.

---

la réponse à la prière du verset 17. Toutes les promesses de Dieu, dit Pusey, sont conditionnelles et supposent la fidélité de l'homme. Cette promesse suppose aussi la fidélité d'Israël.

20. — *Eum, qui ab Aquilone est*, הצפוני. Ce mot a été expliqué de trois manières différentes. 1° Keil, Wunsche, Forsyth, etc., le traduisent comme les anciennes versions par « le Septentrional ». Les sauterelles viennent en général, il est vrai, du Sud pour envahir la Palestine; elles arrivent du désert d'Arabie. Mais la remarque faite par S. Jérôme : « greges locustarum magis Auster quam Aquilo consuevit adducere », montre que cette règle n'est pas sans exceptions. En Arabie, ajoute Keil, Niebuhr vit des armées de sauterelles venir du Sud, de l'Ouest, du Nord et de l'Est. Leur séjour n'est point confiné au désert d'Arabie; on les trouve dans tous les déserts de sable, et Niebuhr vit sur la route de Mossoul à Nisibe un large espace de terrain complètement couvert de jeunes sauterelles. On les rencontre aussi dans le désert de Syrie : de là, leurs bandes peuvent être facilement poussées en Palestine par un vent du Nord-Est, sans avoir à traverser les montagnes du Liban. L'armée des sauterelles peut donc être appelée septentrionale. 2° S. Jérôme, Pusey, etc., donnent à ce mot un sens allégorique. Dieu, dit Pusey, ne parle pas de la sauterelle elle-même, car elle ne peut être appelée septentrionale, puisqu'en Palestine elle vient toujours du Sud. Il s'agit donc des Assyriens, qui attaquent la Judée par le Nord. 3° Ewald, Hitzig, Schmoller, Meier, Reuss cherchent l'explication de la difficulté dans une nouvelle traduction du mot צפוני. « Septentrional », dit Ewald, est une dénomination intelligible. Le mot ne peut pas signifier que les sauterelles viennent du Nord, puisque, comme on le sait, elles arrivent généralement du Sud dans ces régions. Si l'on garde la vocalisation massorétique « zephoni », nous devrons supposer que le septentrional est une expression proverbiale pour barbare, sauvage (ce qui n'est pas probable chez les hébreux de cette période). Comme les sauterelles sont considérées comme une armée bien disciplinée, on peut être amené à une autre vocalisation « ziphoni », l'homme de l'armée, de la racine צף, qui, en arabe et araméen a le sens de ranger, mettre en bataille. Mais, continue Ewald, j'ai prouvé dans l'Histoire d'Israël, T. II, pp. 12, 69, que « zephon », mot différent « de zaphon » signifie le Typhon; il faut donc traduire ce passage par le Typhonien, ou l'Infernal. C'est la traduction la plus probable, puisque les sauterelles venaient du désert d'Egypte. Dans l'Apocalypse aussi les sauterelles viennent de l'enfer. Nous laissons au lecteur à choisir entre ces explications qui toutes ont des autorités puissantes en leur faveur; mais on nous permettra d'avouer que la troisième nous sourit davantage; la deuxième est impossible d'après ce que nous avons vu plus haut, I, 4; II, 5, 9, 11. — *In terram inviam et desertam*, le désert d'Arabie ou d'Egypte. — *Faciem ejus*. La tête de ses colonnes, ce que les Grecs appellent πρόσωπον. — *Contra mare Orientale*. Elle sera précipitée dans la mer Morte; Cfr. Exéch. XLVII, 18; Zach. XIV, 8. — *Extremum ejus*, l'arrière-garde, les derniers bataillons. — *Ad mare novissimum*, la Méditerranée, Cfr. Deut, XI, 24. Cette dispersion des sauterelles en trois directions n'aura pas lieu au même moment, car les trois vents qui l'opéreraient ne peuvent souffler en même temps; c'est une peinture de la destruction rapide et totale qui les attend. L'explication d'Hitzig pour lequel « Facies » et « extremum » désignent l'est et l'ouest de l'armée des sauterelles qui couvre tout le pays et est chassée du nord au sud, ne peut être acceptée. Rien de mieux constaté que la submersion des sau-

21. Terre, cesse de craindre, tressaille d'allégresse, réjouis-toi, parce que le Seigneur va faire de grandes choses.

22. Ne craignez plus, animaux des champs, parce que les belles prairies vont reverdir, les arbres porter leur fruit, les figuiers et les vignes pousser avec vigueur.

23. Et vous, fils de Sion, soyez dans l'allégresse, réjouissez-vous

21. Noli timere, terra, exulta et lætare : quoniam magnificavit Dominus ut faceret.

22. Nolite timere, animalia regionis : quia germinaverunt speciosa deserti, quia lignum attulit fructum suum, ficus et vinea dederunt virtutem suam.

23. Et, filii Sion, exultate, et lætamini in Domino Deo vestro : quia

---

terelles dans des lacs ou des mers. Sans citer Pline, Hist. nat. XI, 29, il suffira de rappeler ce que dit S. Jérôme : « Etiam nostris temporibus vidimus agmina locustarum terram texisse Judæam, quæ postea... vento surgente, in mare primum et novissimum præcipitatæ sunt. — *Ascendet fætor ejus, et... putredo ejus.* Citons encore S. Jérôme. « Cumque littora utriusque maris acervis mortuarum locustarum, quas aquæ evomuerant, implerentur, putredo eorum et fœtor in tantum noxius fuit ut aerem quoque corrumperet, et pestilentia tam jumentorum quam hominum gigneretur. » C'est ce que Volney, op. cit., T. II, p. 21, atteste aussi : « Quant aux vents du sud et du sud-est, ils chassent violemment les nuages de sauterelles sur la Méditerranée, et ils les y noient en si grande quantité, que lorsque leurs cadavres sont jetés sur le rivage, ils infectent l'air pendant plusieurs jours à une grande distance ». — *Quia superbe egit.* Le poète attribue aux sauterelles les passions humaines : en punition de l'orgueil que leur force irrésistible leur a fait concevoir, elles périront ignominieusement. L'hébreu « car il a fait de grandes choses » est rapporté à Dieu par plusieurs commentateurs qui suivent les LXX : ὅτι ἔρε ἄλυνε τα ἔργα αὐτοῦ. Ribera donne une interprétation allégorique de tout ce passage que nous reproduisons :

« Diximus hæc omnia allegorice de bonis per Christum afferendis prædicta esse ; tunc enim daturus erat fidelibus, et dedit frumentum, vinum, et oleum, id est magnam copiam omnium spiritualium donorum, et repleti sunt eis : inde legimus toties Apostolos, et eorum discipulos repletos fuisse Spiritu sancto. Nec dedit nos ultra opprobrium in gentibus, quoniam nunquam dæmones de populo Christiano triumphare potuerunt. Eum qui ab Aquilone est, id est, diabolum, hostem generis nostri, procul fecit a nobis, quia princeps hujus mundi ejectus est foras, et ita vires adversus credentes amisit, ut lædere eos non possit, nisi volentes, et impleatur, illud psalm. 90 : Super aspidem et basiliscum ambulabis, et conculcabis leonem et draconem. Et Paulus ait : Deus autem pacis conterat Satanam sub pedibus vestris velociter. Expellit eum in terram desertam et inviam : quia immundus spiritus, cum exierit ab homine, ambulat per loca arida, quærens requiem : Facies ejus contra mare Orientale, etc., id est, tam ipse, quam ejus socii, et milites fugati, et correpti timore Christi in hominibus regnantis per totam Galilæam vagabuntur, per terram transmigrationis, per Ecclesiam, ut quærat quo se recipiat. Sed vincetur a sanctis, et tandem in fine sæculi, quia superbe egit in Creatorem suum, jacebit ita ut neminem ledere queat, sed ascendat ejus fœtor et putredo, id est, nota sit omnibus ejus malitia, et ab omnibus rideatur, sicut victorum cadavera cum voluptate spectantur a victoribus. Eadem figura dictum est Isai. : Et egredientur (scilicet sancti) et videbunt cadavera virorum, qui prævaricati sunt in me. Et vermis eorum non morietur, et ignis non extinguetur, et erunt usque ad satietatem visionis omni carni. Itaque in hac allegoria loquitur Joel de diabolo, perinde ac si homo esset, et exercitum duceret ».

21. — La promesse est encore fortifiée par les invitations à se réjouir que prononce maintenant le prophète. — *Noli timere, terra.* Le pays n'a plus rien à craindre. — *Exulta et lætare;* verset 23 ; Soph. III, 14. — *Quoniam magnificavit Dominus ut faceret.* Litt. « Car Dieu a fait de grandes choses ». Cfr. I Rois, XII, 24 : Is. XXVIII ; Ps, CXXV, 2, 3.

22. — *Nolite timere, animalia regionis.* Contre-partie de I, 18, 20. — *Germinaverunt speciosa deserti.* Cfr. I, 19, 20. דשאו, au cal, ne se trouve qu'ici ; l'hiphil se lit, Gen. I, 11. — *Virtutem suam*, leurs fruits : Cfr. une expression semblable, Gen. IV, 12.

23. — *Filii Sion*, les habitants de Jérusalem, et par extension tous ceux de la Palestine,

dedit vobis doctorem justitiæ, et descendere faciet ad vos imbrem matutinum et serotinum, sicut in principio.

24. Et implebuntur areæ frumento, et redundabunt torcularia vino et oleo.

dans le Seigneur votre Dieu, parce qu'il vous a donné un docteur de justice, et qu'il fera descendre sur vous des pluies d'automne et de printemps comme autrefois.

24. Vos aires seront pleines de blé, et vos pressoirs regorgeront de vin et d'huile.

-- *Lætamini in... Deo vestro.* Cfr. Ps. XXXI, 11. — *Doctorem justitiæ.* הבורה לצדקה. Ces mots ont été traduits de deux manières différentes. Kimchi, Rosenmüller, Ewald, Reuss, etc., traduisent « la pluie d'automne en bonne mesure ». S. Jérôme, la plupart des commentateurs, Keil traduisent d'une manière tout autre : « Le précepteur (ou le docteur) de justice ». Le contexte semble bien opposé à cette manière de traduire. Voici comment Keil justifie le sens qu'il admet. Quoique sans aucun doute « Moreh » soit entendu dans les derniers mots de ce verset, dans le sens d'une pluie printanière, partout ailleurs cette pluie est appelée « yôreh ». Deut. XI, 14 ; Jér. V, 24 : car Ps. LXXXIII, 7, ne peut être invoqué ici puisque sa signification est discutée. Par conséquent on peut penser que Joël a employé « Moreh », pluie printanière, par allusion à Hamoreh, le précepteur, le docteur, qui se trouve ici. Cette traduction n'est pas seulement favorisée par l'article, mais elle est pleinement confirmée par le mot suivant לצדקה, qui est tout à fait inapplicable à la pluie : on ne peut en effet le traduire « dans une juste mesure », ou au « temps propre » ou « d'une manière convenable », parce qu'il n'est usité que dans le sens de justice, et n'est jamais employé sensu physico, ni II Rois, XIX, 29 ; Neh. II, 20, ni Ps. XXII, 3 ; Lev. XIX, 36. Ewald et Umbreit, qui reconnaissent l'impossibilité de le traduire ainsi, regardent la pluie, le premier comme un signe que le peuple est de nouveau adopté par la justice de Dieu, le second comme une manifestation de la justice éternelle et de la grâce féconde. Mais, sans chercher même si ces manières de voir sont d'accord avec la doctrine de l'Ecriture, elles ne sont nullement applicables ici : le peuple n'a jamais en effet mis en doute la révélation de la justice de Dieu, il ne lui a pas demandé d'être justifié ; il a surtout fait appel à la compassion et à la grâce divines, parce qu'il a conscience de son péché et de sa faute, et il demande à être épargné et à n'être point détruit, versets 13, 17. Par le précepteur de justice, il ne faut pas entendre, avec Hoffmann, le prophète Joël, ou, avec Abarbanel, directement le Messie, ni, avec Hengstenberg, le maître idéal, comprenant l'ensemble de tous les envoyés de Dieu, encore qu'il y ait un fond de vérité dans toutes ces suppositions. Une allusion directe ou exclusive au Messie s'éloigne trop du contexte, puisque les versets 21-23 traitent des bénédictions ou des dons de Dieu, qui furent distribués au peuple à cette époque. Puis, dans ce verset 23, l'envoi de la pluie est représenté, sinon comme la conséquence de l'envoi du docteur de justice, du moins comme un événement contemporain. Ces circonstances favorisent en apparence l'application de l'expression du prophète Joël. Néanmoins il n'est pas probable que Joël se décrive lui-même comme le précepteur de justice, ou parle de sa mission au peuple comme d'une occasion de réjouissance. Sans doute il a exhorté le peuple à revenir au Seigneur, à faire pénitence afin d'appeler sa miséricorde, et par suite il a obtenu le retour de la pluie et de la fertilité ; mais ses exhortations n'eussent pas eu de résultat si le peuple n'eût été auparavant instruit par Moïse, par les prêtres et par d'autres prophètes. Tous ces précepteurs de justice sont compris dans ce mot « hammôreh ». Mais cela n'exclut pas une référence au Messie, que Moïse a déjà signalé comme le prophète que Dieu enverrait et qu'on devrait écouter, Deut. XVIII, 18, 19. Le Messie sera l'accomplissement final de cette promesse. Cette vue répond au contexte. — *Imbrem matutinum.* מורה est la pluie qui tombe lorsque le grain vient d'être semé, et qui le fait lever et pousser. — *Serotinum.* מלקוש est la pluie qui fait grossir le grain avant qu'il arrive à maturité ; Cfr. Deut. XI, 14. — *Sicut in principio.* La Vulgate traduit d'après les LXX : καθώς ἔμπροσθεν ; mais בראשון veut dire au premier temps, c'est-à-dire dès que ce sera nécessaire, ou suivant l'opportunité, Cfr. Ezéch. XXIX, 17 ; XLV, 28.

24. — *Implebuntur areæ frumento ;* Cfr. I, 10, 17. — *Redundabunt.* השיקו, qu'on ne trouve qu'ici et III, 18. — *Torcularia.* היקבים, les cuves où l'on reçoit le vin au sortir du pressoir ; Cfr. Is. XVI, 10. —

25. Je vous récompenserai pour les années qu'ont dévorées la sauterelle, le ver, la nielle et la chenille, mon armée puissante que j'ai envoyée contre vous.

26. Vous vous nourrirez et vous vous rassasierez, et vous bénirez le nom du Seigneur votre Dieu, qui a fait des merveilles pour vous, et mon peuple ne retombera jamais dans la détresse.

27. Vous saurez alors que c'est moi qui suis au milieu d'Israël, que moi, je suis le Seigneur votre Dieu, et qu'il n'y en a pas d'autre. Et mon peuple ne tombera plus jamais dans la détresse.

28. Et après je répandrai mon esprit sur toute chair : vos fils et vos filles prophétiseront, vos vieillards auront des songes, et vos jeunes gens des visions.

25. Et reddam vobis annos, quos comedit locusta, bruchus, et rubigo, et eruca ; fortitudo mea magna quam misi in vos.

26. Et comedetis vescentes, et saturabimini : et laudabitis nomen Domini Dei vestri, qui fecit mirabilia vobiscum, et non confundetur populus meus in sempiternum.

27. Et scietis quia in medio Israel ego sum : et ego Dominus Deus vester : et non est amplius : et non confundetur populus meus in æternum.

28. Et erit post hæc : Effundam spiritum meum super omnem carnem : et prophetabunt filii vestri, et filiæ vestræ : senes vestri somnia somniabunt, et juvenes vestri visiones videbunt.

Is. 44, 3 ; *Act.* 2. 17.

Vino et oleo. V. verset 10 ; Cfr. Prov. III, 10.

25. — *Reddam vobis annos.* Je vous donnerai une compensation pour ces années. — *Locusta... et eruca.* V. la note sur I, 4. — *Fortitudo mea magna...* Cette armée, V. versets 2, 11, terrible des sauterelles envoyée par Dieu pour châtier Israël.

26. — *Comedetis vescentes.* Hébraïsme pour : vous mangerez. *Saturabimini.* — V. verset 19. — *Et laudabitis nomen... Dei vestri.* V. Is. LXII, 9. — *Qui fecit mirabilia vobiscum*, soit en vous châtiant, soit en vous prodiguant ses bienfaits ; Zach. I, 6 : Nombr. X, 32. — *Non confundetur populus meus in æternum.* V. plus haut, versets 17 et 27.

27. — *Et scietis*, par les bienfaits dont je vous ai comblés ; Cfr. III, 17. — *Quia in medio Israel ego sum.* Dieu est présent au milieu de son peuple et ne l'abandonne pas. Cfr. Deut. XXXI, 17 ; Os. XI, 9. — *Ego Dominus Deus vester.* V. Os. XIII, 4. — *Et non confundetur...* versets 17, 26.

2° — Promesses de bénédictions plus grandes. II, 28-III, 21.

Les cinq versets suivants forment un chapitre, le 3e, dans les bibles hébraïques. Ils ont été l'objet de commentaires spéciaux de F.-G. Dresde, Comparatur Joelis de effusione Spiritus sancti vaticinium cum petrina ejusdem Vaticinii interpretatione, Wittenberg, 1782, 1783, in-4, et de T.-C. Tychsen, Illustratio Vaticinii Joelis, c. III. Gœttingue, 1788, in-4.

Comme le dit Nicolas de Lyre après Saadias, et comme le reconnaissent la plupart des interprètes modernes, cette prophétie se rapporte au temps du Messie. Il n'y a pas du reste à douter de son accomplissement lors de la Pentecôte et des premières prédications des apôtres. « De Pentecoste ergo Christianorum et subsecutis temporibus hunc locum accipiendum esse patet, non solum ex omnibus SS. Patribus, Doctoribus et interpretibus, sed etiam ex Rabbinis a Lyrano et Galatino citatis. Et omne dubium tollit S. Petrus Apostolus, qui Act. I, 17, eumdem locum de tempore illo exponit, vocatque *dies novissimos*, quia nulla alia temporum, religionis vel legis mutatio erit post tempora vel post legem Messiæ. Porro non sola dona Spiritus sancti, vel donorum incrementa sed ipsummet quoque Spiritum sanctum justis infundi in animam, ita ut eam per se impleat, possideat, sanctificet, patet ex Scripturis passim, inquit Cornelius a Lapide, et fuse prolixeque inter alios docet Leonardus Lessius ». Tirin.

28. — *Et erit post hæc.* Dans les temps à venir, et ici en particulier à l'époque du Messie. « LXX : μετὰ ταῦτα, pro quo Petrus Act. II, 17, ἐν ταῖς ἐσχάταις ἡμέραις dixit, quocum Kimchi convenit qui h. l. אחרי-כן idem

29. Sed et super servos meos et ancillas et diebus illis effundam spiritum meum.

30. Et dabo prodigia in cœlo, et in terra, sanguinem, et ignem, et vaporem fumi.

31. Sol convertetur in tenebras, et luna in sanguinem, antequam

29. Et en ces jours je répandrai mon Esprit sur mes serviteurs et sur mes servantes.

30. Je ferai des prodiges dans le ciel et sur la terre, du sang, du feu, et des tourbillons de fumée.

31. Le soleil se changera en ténèbres, et la lune en sang, avant

---

esse affirmat quod בהחרית הימים, extrema ætate, qua formula tempora messiana intelligi vel patet ex Jes. II, 2 ». Rosenmüller. Ackermann, tout en convenant que le temps de la fondation du christianisme est bien indiqué ici, fait remarquer que les formules qu'on vient de lire ne désignent pas toujours l'époque du Messie. — *Effundam.* אשפיך. « Verbum effusionis ostendit muneris largitatem ». Rosenm. — *Spiritum meum.* L'Esprit de Dieu, par qui tout sur la terre correspond à la volonté céleste. — *Super omnem carnem.* Sur tous les hommes, à quelque nation qu'ils appartiennent : Cfr. Is. LXVI, 23 ; Ps. CXLIV, 21. — *Prophetabunt filii vestri et filiæ vestræ.* « Quando et quomodo prophetia hæc fuerit impleta, constat ex Act. II. et I. Cor. 14. Nempe impleta est tempore novi testamenti. Etenim tametsi tempore veteris legis multi fuerint prophetæ, et illius temporis proprie videantur esse prophetiæ, utpote prædictiones de Christo venturo, unde illud Luc. XVI. *Lex et prophetæ usque ad Joannem*, tamen tempus novæ legis magis fuit propheticum, quoad revelationem mysteriorum fidei ; generaliter, quoad intelligentiam omnium scripturarum, et præcedentium prophetiarum. Tum etiam constat hujusmodi prophetas fuisse multo plures tempore novi Testamenti, quam veteris, ut patet I Corinth. XIV. Etenim in sola Corinthiorum Ecclesia erant tam multi prophetæ, ut oporteret ordinem loquendi, et prophetandi inter eos constituere ; sicut ex eodem loco patet. Adde quod unius Philippi diaconi quatuor filiæ virgines essent prophetissæ. Quam multos ergo existimandum est fuisse in tot Ecclesiis Judæorum et gentium ». Estius. — *Senes vestri somnia somniabunt.* Répétition de la promesse précédente. Souvent Dieu a révélé sa volonté au moyen des songes, II Rois, VII, 3 ; Dan. IV, 1 ; VII, 1 ; Zach. I, 8. Les grâces de la révélation divine seront accordées à tous, quel que soit leur âge. Il ne faut pas, avec Tychsen, voir de mystère dans ce que le prophète dit des songes des vieillards et des visions des jeunes gens. Comme Castro le fait justement remarquer, ces mots désignent seulement l'universalité des dons de Dieu.

29. — *Super servos meos et ancillas.* L'ancien Testament n'offre pas d'exemple d'un esclave qui ait reçu le don de prophétie. Ces mots désignent ici les gentils qui croiront en Dieu, ou bien tous ceux qui auront reçu le baptême. Ils restreignent peut-être, en les expliquant, les mots « omnem carnem » du verset précédent. En tous cas il s'agit des enfants de Dieu, que la Rédemption a rendus libres et capables de reconnaître la vérité. Les pharisiens refusaient à la foule la connaissance de la loi, Jean, VII, 49 ; les chrétiens sont tous égaux devant l'Evangile. — *In diebus illis.* V. le verset 28.

30. — *Dabo prodigia.* Le Seigneur fait connaître les signes du dernier jugement. C'est, dit Menochius, comme s'il disait : Quand j'aurai envoyé l'Esprit-Saint, il n'y aura plus de loi à attendre, mais il faudra recevoir celle qu'auront annoncée les apôtres. Après l'effusion de l'Esprit-Saint, il n'y aura plus qu'à se soumettre à la loi ou à craindre le jugement divin. Cfr. S. Paul aux Hébreux. — *In cœlo et in terra.* Cfr. Matth. XXIV, 29 ; Marc, XIII, 24 ; Luc, XXI, 11, 25. — *Sanguinem et ignem.* Les guerres extérieures et intestines qui doivent terrifier les derniers jours de l'humanité semblent prophétisées dans ces paroles. S. Chrysostôme, Pusey, etc., voient ici la ruine de Jérusalem. Les poètes et les historiens classiques signalent de la même façon les désastres dont l'humanité a été accablée. V. Tite-Live, Hist., XXII, 1 ; Claudien, In Eutr. I ; Lucain, Phars. I, 524 et suiv., qui s'exprime ainsi :

> Superique minaces
> Prodigiis terras implerunt æthera, pontum.
> Ignotæ obscuræ viderunt sidera noctes,
> Ardentemque polum flammis, cœloque volantes
> Obliquas per inane faces, crinemque timendi
> Sideris, et terris mutantem regna cometen.
> Fulgura fallaci micuerunt crebra serano,
> Et varias ignis denso dedit aere formas.

— *Vaporem fumi*, תימרות עשן, Cant. III, 6, qui peut signifier les colonnes de fumée, produites par l'incendie des villes et des bourgs. LXX : ἀτμίδα καπνοῦ.

31. — *Sol convertetur in tenebras.* Des-

que vienne le grand et terrible jour du Seigneur.

32. Et alors, quiconque invoquera le nom du Seigneur sera sauvé, car le salut sera, comme le Seigneur l'a dit, sur la montagne de Sion et dans Jérusalem, et pour les restes que le Seigneur aura appelés.

veniat dies Domini magnus, et horribilis.

Supr. 2, 10; *Matth.* 24, 29; *Luc.* 21, 25; *Act.* 2, 20.

32. Et erit : Omnis qui invocaverit nomen Domini, salvus erit : quia in monte Sion, et in Jerusalem erit salvatio, sicut dixit Dominus, et in residuis, quos Dominus vocaverit.

Rom. 10, 13.

éclipses de soleil, qui, aux yeux des anciens, annoncent toujours de grands malheurs :

Sol etiam extincto miseratus Cæsare Romam,
Cum caput obscura nitidum ferrugine texit,
Impiaque æternam timuerunt sæcula noctem.
Virgile, *Georg.*, I, 466 et suiv.

— *Luna in sanguinem.* La lune, ne recevant plus les rayons du soleil, ne donnera plus de clarté. Ovide, *Métamorph.* XV, 785, dit de même :

Solarsi lunares sanguine cuerus.

— *Antequam veniat...* Ce sont donc bien là les signes précurseurs du jugement. Cfr. II, 2, 10, III, 14 : Is. XIII, 10; XXXIV, 4; Jér. IX, 23; Ezéch. XXXII, 1-8 : Amos, VIII, 9; Matt. XXIX, 29 : Marc. XIII, 24; Luc, XXI, 25. — *Dies Domini magnus et horribilis.* Ce jour sera solennel pour toute l'humanité et terrible pour les pécheurs et les impies. On a interprété cette phrase de cinq manières différentes, on peut les voir dans Rosenmüller.

32. — *Omnis qui invocaverit nomen Domini salvus erit.* Personne ne pourra échapper au jugement qu'en reconnaissant la divinité de Jésus-Christ et en l'invoquant. Cfr. III Rois, XVIII, 24, 36 : Is. LXIV, 6; LXV, 1 : Zach. XIII, 9; Ps. LXXXVIII, 6. — *In monte Sion et in Jerusalem erit salvatio.* Le mont Sion et Jérusalem ne sont pas mentionnés ici comme étant la capitale du royaume de Juda, mais, selon leur signification spirituelle, comme l'endroit où le Seigneur trône dans son sanctuaire au milieu de son peuple, c'est-à-dire comme le siège du royaume de Dieu, et par conséquent l'Eglise de Jésus-Christ. — *Erit salvatio*, la réunion de ceux qui auront été sauvés. — *Sicut dixit Dominus.* Cfr. Is. IV, 3. — *In residuis.* Pour Ackermann, etc., ce sont les chrétiens qui, en fuyant à Pella, évitèrent les malheurs du siège de Jérusalem. D'après Menochius, les juifs qui, à la fin du monde, se convertiront, et, par leur retour à l'Eglise, ne seront pas compris dans la condamnation du dernier jugement. — *Quos Dominus vocaverit.* Ceux qui se seront convertis au Christ, peut-être les Gentils, Rom. II, 26.

Il y a une grande diversité, dit Keil, dans les opinions relatives à l'accomplissement des versets 30-32. Grotius, Turretius et les Sociniens y voient l'annonce de la destruction de Jérusalem par les Chaldéens; S. Ephrem, etc., pensent qu'il y est question des jugements qui atteindront les ennemis du peuple de Dieu, peu après le retour de la captivité de Babylone; Tertullien, Théodoret, Crusius les appliquent au jugement dernier; S. Chrysostôme hésite entre la destruction de Jérusalem ou le dernier jugement. De toutes ces vues, celles qui se rapportent à des événements arrivés avant l'ère chrétienne, sont inconciliables avec le texte, puisque le jour du Seigneur ne doit venir qu'après la descente du Saint-Esprit. Les prodiges qui accompagnent la mort du Sauveur, — c'est le sentiment de S. Jérôme, — et la réception de l'Esprit de Dieu par les apôtres, ne peuvent guère être mentionnés ici. Il semble qu'il doit s'agir du jour du Seigneur tel qu'il se manifeste d'abord dans la destruction des juifs, après qu'ils ont rejeté le Sauveur, puis dans celle de l'empire romain, et enfin dans la ruine qui tombe successivement sur toutes les puissances du monde, jusqu'à ce que tous les ennemis de Dieu soient anéantis. Cfr. III, 2.

CHAPITRE III.

Nouvelle prédiction du jugement sur le monde (ỳ 1-3). — Ce jugement est motivé par l'hostilité que les nations voisines de Juda lui ont manifestée (ỳ 4-8). — Accomplissement du jugement sur tous les païens (ỳ 9-17). — Bénédiction promise à la Terre-Sainte, et malédiction réservée aux païens (ỳ 18-21).

1. Quia ecce in diebus illis et in tempore illo, cum convertero captivitatem Juda et Jerusalem.

2. Congregabo omnes gentes, et deducam eas in vallem Josaphat : et disceptabo cum eis ibi super populo meo, et hereditate mea Israel, quos disperserunt in nationibus, et terram meam diviserunt.

1. Car, voyez, en ces jours et en ce temps, quand j'aurai ramené les captifs de Juda et de Jérusalem.

2. J'assemblerai toutes les nations, et je les amènerai dans la vallée de Josaphat, et là j'entrerai en jugement avec eux, à cause de mon peuple et d'Israël mon héritage, qu'ils ont dispersé parmi les nations, et à cause de mon pays qu'ils ont divisé.

Chap. III (IV en hébreu). — 1. — La description du jour du jugement divin, prédit II, 31, commence maintenant. — *Ecce.* הנה. Particule destinée à appeler l'attention sur le fait annoncé, qui est nouveau et important. — *In diebus illis*, V. la note finale du chap. II. — *Et in tempore illo.* Selon Menochius et Tirin, à la fin du monde, aussitôt après la persécution de l'antechrist. — *Cum convertero captivitatem Juda et Jerusalem.* Faut-il voir ici, avec les auteurs qu'on vient de citer, une prédiction de la conversion des juifs à la fin du monde ? Ou bien la prophétie a-t-elle en vue des temps moins éloignés ? שוב את שבות est une expression que nous avons déjà rencontrée, Os. VI, 11. Elle n'a pas non plus ici le sens de ramener les exilés ou les captifs; son sens est plus général, c'est une « restitutio in integrum » qui renferme, il est vrai, le retour des exilés, mais qui indique aussi leur élévation à un nouvel et plus haut état de gloire, dépassant leur ancien état de grâce. Rosenmüller et Ackermann voient dans ces mots une prophétie du retour des Juifs vexés et opprimés par les Tyriens, les Philistins, les Egyptiens, les Iduméens, versets 4 et 19. Pour S. Jérôme comme on l'a déjà indiqué, il s'agit d'une époque postérieure à la Rédemption.

2. — *Congregabo omnes gentes.* Toutes les nations ennemies des Juifs, ou le genre humain tout entier. L'interprétation découle nécessairement du sens que l'on a adopté pour le verset 1. — *Deducam eas.* Je les ferai descendre dans un lieu de jugement et de supplice. Deut. XXI, 4; Jérém. LI, 40. — *In vallem Josaphat.* Josaphat est-il un nom propre ou un nom symbolique ? Question très controversée ; S. Jérôme, Rupert, Castro, dom Calmet, Rosenmüller, Reuss penchent pour cette seconde hypothèse. La vallée dont il est question ici est si nettement une vallée quelconque où Dieu jugera les ennemis de son peuple. Ewald, après Aben Ezra, Hoffmann, pense que c'est une vallée non éloignée de Jérusalem, où Josaphat gagna une grande victoire, II Paral. XX, 26; mais, suivant lui, le prophète ne veut pas rappeler seulement le souvenir du roi victorieux, il veut surtout faire penser au jugement de Jéhovah qui ne peut tromper. D'après Tirin, Keil, etc., cette vallée de Josaphat, יהושפט, « Jéhovah juge », ne peut être la vallée dont parle Ewald, et qui reçut le nom de bénédiction, à cause de la fête d'actions de grâces que Josaphat y célébra après sa victoire, II Par. XX, 22-26. Ce ne peut être non plus, comme le veut Kliefoth, la plaine de Jezreel, ou, comme le pense dom Calmet, celle de Gabbata auprès du mont Carmel. L'endroit où Josaphat remercia Dieu était situé dans le voisinage des ruines de Bereikût, qui ont été découvertes par Wolcott. D'un autre côté, la vallée de Josaphat doit être indubitablement cherchée, d'après ce chapitre, com-

3. Ils ont jeté le sort sur mon peuple, ils ont exposé ses enfants dans des lieux de prostitution, et ils ont vendu ses jeunes filles pour du vin et pour boire.

4. Mais qu'y a-t-il entre vous et moi, Tyr et Sidon, et tout le territoire des Philistins ? Voulez-vous vous venger de moi ? Mais si vous vous vengez de moi, je ferai soudain retomber vos actes sur votre tête.

3. Et super populum meum miserunt sortem : et posuerunt puerum in prostibulo, et puellam vendiderunt pro vino ut biberent.

4. Verum quid mihi et vobis, Tyrus et Sidon, et omnis terminus Palæstinorum? numquid ultionem vos reddetis mihi? et si ulciscimini vos contra me, cito velociter reddam vicissitudinem vobis super caput vestrum.

---

paré à Zach. XIV, 4, dans ou près de Jérusalem. Le nom, qui ne se trouve dans tout l'Ancien Testament qu'ici et au verset 12, est formé par Joël, comme « vallée de tuerie » verset 14, d'après le jugement que Dieu y rendra contre les nations. La tradition de l'Eglise, qui ne commence pas, quoi qu'en dise dom Calmet, avec l'auteur de la Description de la Terre-Sainte, connu sous le nom de Bède, mais avec Eusèbe et S. Jérôme, place la vallée de Josaphat dans la vallée du Cédron, à l'est de Jérusalem, ou mieux dans la patrie septentrionale de cette vallée, II Rois, XVIII, 18, dans la vallée de Shaveh. Gen. XIV, 17. C'est là que le Seigneur discutera avec les nations et les jugera, parce qu'elles ont attaqué son peuple et son royaume. C'est là, en effet, dans la vallée du Cédron, qu'a commencé la passion de Notre-Seigneur, c'est là que doit avoir lieu son triomphe : « Et vero cum debeat aliquo loco judicium institui, non videtur, toto orbe, commodior designari posse, quam meditullium orbis inhabitati, in quo ipsemet judex per passionem et mortem suam operatus est salutem totius orbis. Ut ubi ipse ab impiis judicatus, damnatus, crucifixus est, et summa ignominia affectus, summo vicissim honore ab omnibus excipiatur (ut ipsemet Caiphæ predixit) et omne genu ipsi flectatur, cœlestium et infernorum. Ita sanctus Hilarius, et alii Patres, Sanctus Thomas, Albertus, Remigius, Lyranus, Vatablus, Sa, Mariana, Dominicus Sotus, Paludanus, Suarez et alii Doctores ». Tirin. — *Disceptabo cum eis ibi.* Je les appellerai en justice et je les punirai. « Ibique disputabit cum eis non potentia majestatis, sed rationis eos veritate convincens, qui partiti sunt populum Dei, et hæreditatem illius disperserunt in nationibus, ut servos Dei sibi servire compellerent : et terram illius diviserunt, multis eam inter se erroribus separantes, ut alii colerent Jovem, alii Junonem et Minervam, et febrem, et rubiginem, et Anubim, et crocodilum, et ibin, noctuas, accipitres et ciconias ». S. Jérôme. — *Super populo meo...* Dieu punira les ennemis de son peuple, parce que, tout en exécutant les ordres de Dieu, ils ont dépassé la mesure et ont outré la punition. Dieu vengera aussi son Eglise de ceux qui l'auront persécutée.

3. — *Super populum meum miserunt sortem.* Les païens l'ont traité comme on traite les esclaves, Nah. III, 10; Abd. 11. Ils se sont partagé les Juifs captifs, au hasard, sans s'inquiéter des qualités personnelles ou des liens de famille des vaincus. — *Posuerunt puerum in prostibulo.* « Ut virilem cogerent mutare naturam ». S. Jérôme ; Cfr. Rom. I, 26 et suiv. Mais l'hébreu a un sens différent : « Ils donnent un enfant pour une courtisane », c'est-à-dire pour le salaire que l'on donne à une courtisane. Le prophète veut montrer le peu de cas que les vainqueurs font des prisonniers. — *Et puellam vendiderunt pro vino ut biberent.* Même pensée. « Les esclaves devenaient de la monnaie avec laquelle on payait ses plaisirs ». Reuss.

4. — Le prophète va nommer quelques-unes des nations qui ont ainsi maltraité son peuple. — *Quid mihi et vobis.* Que me voulez-vous ? Pourquoi tourmentez-vous ainsi la nation que j'ai choisie ? *Tyrus et Sidon.* Sur ces peuples, V. Ezéch. XXVI, 2; XXVIII, 20. Ils sont sans doute cités parce que, grands marchands d'esclaves, ils avaient tiré grand profit de la défaite d'Israël. — *Omnis terminus Palæstinorum.* Les LXX ont mal traduit גְּלִילוֹת par πᾶσα Γαλιλαία ἀλλοεθνῶν ; le prophète parle des cinq principautés des Philistins, qui avoisinaient le royaume de Juda à l'Ouest. — *Numquid ultionem vos reddetis mihi.* Est-ce que vous voulez vous venger de moi, en vexant mon peuple ? Mais vous n'avez nul prétexte pour cela. Aussi les représailles ne tarderont-elles pas. — *Si ul-*

5. Argentum enim meum et aurum tulistis : et desiderabilia mea, et pulcherrima intulistis in delubra vestra.

6. Et filios Juda, et filios Jerusalem vendidistis filiis Græcorum, ut longe faceretis eos de finibus suis.

7. Ecce ego suscitabo eos de loco in quo vendidistis eos, et convertam retributionem vestram in caput vestrum.

8. Et vendam filios vestros, et filias vestras in manibus filiorum Juda, et venundabunt eos Sabæis genti longinquæ, quia Dominus locutus est.

5. Car vous avez enlevé mon argent et mon or, et vous avez emporté dans vos temples ce que j'avais de plus précieux et de plus cher.

6. Vous avez vendu les fils de Juda et de Jérusalem aux fils des Grecs, pour les éloigner de leur pays.

7. Mais je vais les retirer du lieu où vous les avez vendus, et je ferai retomber vos actes sur votre tête.

8. Je vendrai vos fils et vos filles aux enfants de Juda, et ils les vendront aux Sabéens, ce peuple éloigné ; c'est le Seigneur qui le dit.

---

ciscimini vos contra me. LXX : ἢ μνησικακεῖτε ὑμεῖς ἐπ' ἐμοὶ ὀξέως. — *Cito velociter reddam vicissitudinem...* Je puis facilement et promptement vous faire expier vos injustes attaques.

5. — *Argentum enim meum et aurum tulistis.* Les trésors du peuple de Dieu. Peut-être y a-t-il ici allusion à un pillage de Jérusalem, qui est mentionné II Paral. XXI, 16 et suiv. — *Desiderabilia mea.* מחמדי, Is. LXIV, 10 ; Os. IX, 16. — *Pulcherrima,* הטובים, les meilleures choses. — *Intulistis in delubra vestra.* Dans vos temples ou dans vos palais.

6. — *Filios... vendidistis.* V. le verset 4. Le commerce des esclaves était très répandu chez les Phéniciens ; V. Movers, Phœnizier, T. II, part. III, p. 70 et suiv. — *Filiis Græcorum.* בני היונים, les fils de Javan, ou les Grecs, ou les Ioniens de l'Asie-Mineure. Les Phéniciens et les Grecs avaient de grands rapports commerciaux ; Ezéch. XXVII, 13 ; ils faisaient entre eux le commerce d'esclaves ; ibid. Il n'est pas question dans ce passage, quoi qu'en dise Ackermann, des Juifs qui furent vendus esclaves au temps des Macchabées, II Macch. VIII, 11, 34. — *Ut longe faceretis eos de finibus suis,* ce qui leur rendait plus difficiles les moyens de se racheter.

7. — Malgré cela Dieu fera revenir les captifs. — *Convertam retributionem vestram in caput vestrum.* Je vous punirai comme vous le méritez : Cfr. verset 4. Lam. III, 64 ; Jud. IX, 57 ; Abd. 15.

8. — *Vendam filios vestros... in manibus filiorum Juda.* Dieu livrera les Phéniciens et les Philistins aux mains des Juifs. — *Venundabunt eos Sabæis, genti longinquæ.* Les Sabéens, שבאים, sont un peuple d'Arabie, sur lesquels on peut consulter Strabon, XVI ; Diodore, III, 38, 46 ; Cfr. III Rois, X, 1. Ils sont sans doute nommés ici comme la nation située à l'extrémité orientale la plus éloignée de Tyr et de Sidon, et peut-être aussi parce qu'ils étaient eux-mêmes marchands d'esclaves et commerçants célèbres : leurs flottes parcouraient l'océan Indien. Leur pays s'étendait de la mer Rouge au golfe de Bab-el-Mandeb, et il est encore appelé « Ard-es-Seba ». Leurs richesses et leur luxe étaient énormes. Ezéchiel, XXVII, 22, les signale comme ayant des relations d'affaire avec Tyr. Ils avaient des colonies étrangères éloignées où ils pouvaient transporter leurs esclaves phéniciens. La prophétie se réalisa sans doute lorsque Ozias, II Paral. XXVI, 6, 7, et Ezéchias IV Rois, XVIII, 8, battirent les Philistins : les prisonniers furent probablement alors vendus comme esclaves. Mais elle s'accomplit principalement lorsque Alexandre eut pris Tyr et réduit en esclavage plus de treize mille de ses habitants. Lorsque ce roi et ses successeurs eurent, à diverses reprises, rendu la liberté à beaucoup de Juifs prisonniers de guerre, Josèphe, Antiq. XIII, II, 3, et lorsque plusieurs portions du territoire des Philistins et des Phéniciens furent pendant quelque temps sous la domination juive, lorsque Jonathan assiégea Ascalon et Gaza, I Macch. X, 86 ; XI, 60 ; quand Alexandre Balas, céda Ekron et le district de Juda, Ibid. X, 89 ; quand le roi juif

9. Publiez ceci parmi les nations; consacrez la guerre, et faites lever les vaillants, qu'ils approchent, et que tous les guerriers s'avancent.

10. Forgez des glaives avec vos charrues, et des lances avec vos hoyaux. Que le plus faible dise : Je suis fort.

11. Débordez, peuples, venez de toutes parts et rassemblez-vous : là le seigneur fera périr tous vos héros.

12. Que les peuples se lèvent et viennent à la vallée de Josaphat : là je siégerai pour juger tous les peuples à la ronde.

13. Mettez la faulx, parce que la moisson est mûre. Venez et des-

9. Clamate hoc in gentibus : Sanctificate bellum : suscitate robustos : accedant, ascendant omnes viri bellatores.

10. Concidite aratra vestra in gladios, et ligones vestros in lanceas. Infirmus dicat : Quia fortis ego sum.

11. Erumpite, et venite, omnes gentes, de circuitu, et congregamini : ibi occumbere faciet Dominus robustos tuos.

12. Consurgant, et ascendant gentes in vallem Josaphat : quia ibi sedebo ut judicem omnes gentes in circuitu.

13. Mittite falces, quoniam maturavit messis : venite, et descen-

Apoc. 14, 15.

Alexandre Jannée conquit Gaza et la détruisit, Josèphe, Antiq. XIII, XIII, 3. de bell. Judaic. I, IV, 2 ; quand enfin après la cession de Tyr aux Séleucides, Antiochus le jeune nomma Simon commandant en chef depuis Tyr jusqu'aux frontières d'Égypte, I Macch. XI, 59, on put dire que la prophétie de Joël était pleinement accomplie. — *Quia Dominus locutus est*, parce que la parole du Seigneur s'exécute toujours; Cfr. Is. I, 20.

9. — *Clamate hoc in gentibus.* Le prophète fait appeler par des hérauts les peuples ennemis d'Israël. La guerre n'est pas à craindre puisque Dieu doit les détruire, Cfr. Ezech., XXXVIII, 4, 16, 17 ; Zach. XIV, 2, 3. — *Sanctificate bellum.* קדש מלחמה ne signifie pas déclarer la guerre, comme le pense Hitzig, mais la consacrer, c'est-à-dire la préparer par des sacrifices et des rites de consécration religieuse ; Cfr. I Rois, VII, 8, 9; Jér. VI, 4. — *Suscitate robustos.* LXX : τοὺς μαχητάς, afin qu'ils sortent de leur repos pour le champ de bataille. — *Accedant, ascendant omnes...* au combat. « Locus iste dupliciter intelligitur : quidem enim arbitrantur hæc sanctis gentibus prædicari, ut præparentur ad bellum, et pro populo Dei dimicent. Nobis autem opinionem Hebræorum sequentibus videtur esse contrarium. Ideo enim gentes adversariæ Israeli parantur ad pugnam et contra Domini exercitum congregantur, ut occumbere Dominus faciat robustos eorum, et intelligant se Deo adversante superatas ». S. Jérôme. C'est ce dernier sentiment qui est le plus généralement adopté.

10. — *Aratra vestra*, אתיכם, les socs de charrue ou les houes. — *Ligones vestros.* מזמרותיכם, vos faulx. Recommandation contraire à celles qu'on lit dans d'autres prophètes, Is. II, 4 ; Mich. IV, 3. Virgile a dit de même, Géorg. I, 508 :

Et cuvæ rigidum falces conflantur in ensem.

Cfr. Ovide, Fastes, I, 697 et suiv. — *Infirmus dicat : Quia fortis ego sum.* Celui qui n'est pas capable de combattre doit prendre courage et se moquer de l'audace et de la présomption des ennemis. Suivant d'autres : Les infirmes eux-mêmes ne seront pas exemptés de la nécessité de combattre.

11. — *Erumpite*, עושו, « hâtez-vous »; LXX : συναθροίζεσθε. — *Ibi*, dans la vallée de Josaphat. — *Ibi occumbere faciet...* LXX : ὁ πρᾶυς ἔστω μαχητής. On ne voit pas le rapport de cette traduction avec l'hébreu.

12. — *Consurgant...* Répétition de la même pensée. — *Ibi sedebo ut judicem omnes gentes...* Cfr. Ps. IX, 8, 9 : XCV, 13 ; XCVII, 9. Ce ne sont pas seulement les nations limitrophes de Juda qui y seront jugées, mais toutes celles qui ont été en rapport avec le royaume de Dieu, c'est-à-dire toutes les nations de la terre sans exception, car toutes auront reçu la prédication évangélique. Matt. XXIV, 14 ; Marc, XIII, 10. Keil.

13. — Le Seigneur s'adresse maintenant à ses serviteurs pour qu'ils accomplissent le jugement porté contre les nations. — *Mittite falces, quoniam maturavit messis.* Le jugement est d'abord représenté sous l'image d'une moisson. Notre-Seigneur se

dite; quia plenum est torcular, exuberant torcularia, quia multiplicata est malitia eorum.

14. Populi, populi, in valle concisionis : quia juxta est dies Domini in valle concisionis.

15. Sol et luna obtenebrati sunt, et stellæ retraxerunt splendorem suum.

Supr. 2, 10, 31.

16. Et Dominus de Sion rugiet, et de Jerusalem dabit vocem suam : et movebuntur cœli, et terra : et Dominus spes populi sui, et fortitudo filiorum Israel.

Jerem. 25, 30; *Amos.* 1, 2.

cendez, car le pressoir est plein, les cuves regorgent, parce que leur malice est à son comble.

14. Peuples, peuples, dans la vallée du carnage, parce que le jour du Seigneur est proche dans la vallée du carnage.

15. Le soleil et la lune s'obscurcissent, et les étoiles perdent leur lumière.

16. Le Seigneur rugira de Sion, et de Jérusalem sa voix retentira : le ciel et la terre s'ébranleront, et le Seigneur est l'espérance de son peuple, et la force des enfants d'Israël.

---

sert d'une image semblable. Matt., XIII, 39; Cfr. Is. XVIII, 5; Apoc. XIV, 16. מגל, faulx, ne se trouve qu'ici et Jérém. L, 16. La moisson est mûre, c'est-à-dire le temps de la destruction des nations est venu. C'est ce que dit le Targum : « Parce que le temps de leur fin est arrivé ». — *Venite et descendite.* De même les latins disent : « Descendere in certamen, in aciem ». — *Quia plenum est torcular.* Nouvelle image; Cfr. Lam. I, 15. Les péchés des nations ont comblé la mesure. Cfr. Gen. XV, 16; Matt. XXIII, 32. Ou bien : Les nations remplissent la vallée du jugement, comme des raisins remplissent le pressoir. — *Exuberant torcularia.* Continuation de la même image; Cfr. II, 24. Les ennemis qui vont être punis sont très nombreux. — *Quia multiplicata est malitia eorum.* Leurs péchés sont aussi grands que possible; Cf. Gen. XVIII, 20; Jon. I, 2. « Ut sciremus quæ sit vindemia, plenumque torcular, intulit : multiplicata est malitia eorum. haud dubium quin eos significet, qui contra Dominum congregati sunt. Alii autem consurgere gentes, et convenire in vallem Josaphat, et sedere Dominum ut omnes judicet nationes, ideo asserunt ut parent se et assumant universa arma pugnantium, et in valle Josaphat Domini falcibus demetantur. Venisse enim contra eos tempus judicii et in tantum eorum crevisse mala, ut Dei vincerent patientiam... Judæi istum locum ad Gog et Magog, gentes sævissimas referunt, de quibus supra diximus, arbitrantes ultimo tempore, quando Jerusalem fuerit instaurata, sub mille annorum imperio contra Dei populum esse venturas, et in valle Josaphat... esse ruituras ». S. Jérôme.

14. — *Populi, populi.* Que tous les peuples sans exception obéissent à l'appel divin ! La répétition du mot, dit Rosenmüller, indique la grande multitude; Cfr. Gen. XIV, 10; Exod. VIII, 18; IV Rois, III, 16. — *In valle concisionis.* La vallée où les peuples ennemis seront détruits. Suivant Meier et Keil, הרוץ est la destruction; la vallée de Harutz est la vallée du jugement définitif, et ce mot ne sert qu'à indiquer la vallée de Josaphat avec une précision plus grande. LXX : τῆς δίκης. Quelques-uns traduisent : vallée de trituration, ou de la herse, par allusion à l'aire où l'on bat le blé. — *Quia juxta est dies Domini...* Car le jour de la vengeance du Seigneur est voisin; Cfr. I, 15, II, 1-31.

15. — *Sol et luna obtenebrati sunt.* Litt. « Ils s'obscurcissent », ou « ils s'obscurciront ». Cfr. II, 10-31. — *Stellæ retraxerunt.* V. II, 10.

16. — *Dominus de Sion rugiet.* Le Seigneur rugira comme un lion qui se précipite sur sa proie; Cfr. verset V, 14; Am. III, 4. Dieu du haut de Sion, sa résidence terrestre, fera entendre son tonnerre; Cfr. Ps. CXXXI, 13, 14. — *De Jerusalem dabit vocem suam.* Même pensée. C'est du temple de Jérusalem, où Jéhovah habite, que le tonnerre résonnera; Cfr. Ps. XXVIII, 3 et suiv.; plus haut, II, 11. — *Movebuntur cœli et terra.* Le ciel et la terre seront ébranlés à ce bruit. Mais faut-il interpréter ces mots comme si un tremblement de terre devait se produire? Cela semble douteux. Cfr. II, 10; Is. XIII, 13; XXIV, 18; Ezéch. XXXVIII, 20. Mais quelles belles images pour faire craindre aux pécheurs la justice de Dieu! Cfr. Matt. XXIV, 29; Luc, XXI, 26. — *Dominus spes populi sui.* Mais le peuple de Dieu n'aura rien à craindre. Cfr. Is. IV, 6, XXV,

17. Vous saurez que moi, le Seigneur votre Dieu, j'habite sur Sion, ma montagne sainte : et Jérusalem sera sainte, et les étrangers n'y passeront plus.

18. En ce jour-là, les montagnes distilleront la douceur, le lait coulera des coteaux, et les eaux couleront dans tous les ruisseaux de Juda : une source jaillira de la maison du Seigneur, et elle remplira le torrent des épines.

17. Et scietis quia ego Dominus Deus vester, habitans in Sion monte sancto meo : et erit Jerusalem sancta, et alieni non transibunt per eam amplius.

18. Et erit in die illa, stillabunt montes dulcedinem, et colles fluent lacte : et per omnes rivos Juda ibunt aquæ : et fons de domo Domini egredietur, et irrigabit torrentem spinarum.

Amos, 9, 13.

4, ou même dans sa peur il espérera encore. — *Fortitudo filiorum Israel.* Cfr. Soph. III, 14; Habac. III, 18. « Cumque tam severus in eos fuerit qui puniendi sunt, erit clemens erga populum suum, et dabit eis fortitudinem qui appellantur filii Israël, mens scilicet cernens Deum... Tumescent et ei qui punientur, et illi qui assumentur in gloriam, quod Dominus habitet in specula sua Sion, et in Christo monte sancto suo, sive in eo qui se dignum Dei habitaculo præparavit ». S. Jérôme.

17. — *Scietis quia ego Dominus Deus vester.* La destruction des ennemis de Dieu, la protection donnée à Israël prouveront au peuple que Jéhovah est bien le vrai Dieu; Cfr. II, 17; Ezéch. XXXVI, 11, XXXVII, 6, 13, 14. — *Habitans in Sion*, au milieu du peuple qu'il protège; Cfr. verset 16, 21; Is. VIII, 18; Soph. III, 17. L'apôtre, Hebr. XII, 22, parle aussi de la Sion céleste. — *Monte sancto meo:* Cfr. Ps. II, 6; Is. XXIX, 2. — *Erit Jerusalem sancta.* Jérusalem n'aura plus d'ennemis, car ceux-ci auront été détruits dans le jugement. A cause de sa sainteté, elle sera chère à Dieu plus que jamais. — *Alieni non transibunt per eam amplius.* Ces promesses se lisent aussi Is. XXXV, 8; Jérém. XXX, 8; Zach. XIV, 21. L'Apocalypse les répète, XXI, 27, et proclame que ceux seulement qui sont écrits dans le livre de vie de l'Agneau y entreront. Cela prouve que Sion ou Jérusalem n'est pas la capitale de l'ancienne Palestine, mais la cité sanctifiée et glorifiée du Dieu vivant, dans laquelle le Seigneur sera éternellement uni à l'église qu'il a rachetée et glorifiée. Nous ne pouvons, dit Keil, penser à la Jérusalem terrestre ou au mont Sion, non seulement parce que la réunion de toutes les nations païennes dans la vallée de Josaphat, c'est-à-dire dans une partie de la vallée du Cédron, est une pure impossibilité, mais encore à cause de la description qui suit de la glorification de Juda.

18. — *Et erit in die illa*, après la destruction des ennemis et la restauration de Jerusalem; Cfr. verset 17. — *Stillabunt montes dulcedinem.* עסיס est le vin doux : il faut donc traduire : « le vin doux ruissellera des montagnes »; Cfr. Amos, IX, 13; Is. XXX, 23. Cet âge d'or rappelle celui qu'a décrit Ovide, Métam. I, 111, 112 :

> Flumina jam lactis, jam flumina nectaris ibant
> Flavaque de viridi stillabant ilice mella.

Mais cette prospérité ne doit pas s'entendre au sens littéral; les millénaires, suivis par Volck, pourraient seuls y voir une peinture de l'état de la Palestine durant l'époque millénaire. Il est évident, dit Keil, d'après la comparaison de ce verset avec les passages parallèles, Zach. XIV, 6 et suiv., Ezéch. XLVII, 1-12, que cet endroit n'enseigne pas la glorification terrestre de la Palestine et la désolation de l'Egypte et de l'Idumée. On en peut conclure seulement que Juda et Jérusalem sont les types du royaume de Dieu, c'est-à-dire de l'Eglise, tandis que l'Egypte et Edom sont les types des puissances païennes ennemies de Dieu; en d'autres termes cette description ne doit pas s'entendre au sens littéral, mais au sens spirituel. — *Colles fluent lacte.* L'abondance des troupeaux sera si grande que des ruisseaux de lait sembleront couler des montagnes. — *Per omnes rivos Juda ibunt aquæ.* Cfr. Is. XXX, 25, XLIV, 3, 4. — *Fons de domo Domini egredietur.* Cfr. Ezech. XLVII, 1; Zach. XIV, 8. L'existence d'un large courant d'eau sous le temple est hors de toute contestation, dit le Dr Pusey. Tacite, Hist., V, 12, parle d'une source toujours vive qui était sous le temple. Aristée dit la même chose. Cette source était sans doute augmentée par des eaux amenées de loin et nécessaires pour le service du culte. On pourrait multiplier les citations; mais c'est assez inutile. — *Irrigabit torrentem spinarum.* « Id est illos qui in præsenti vita ad

19. Ægyptus in desolationem erit, et Idumæa in desertum perditionis : pro eo quod inique egerint in filios Juda, et effuderint sanguinem innocentem in terra sua.

20. Et Judæa in æternum habitabitur, et Jerusalem in generationem et generationem.

21. Et mundabo sanguinem eorum, quem non mundaveram : et Dominus commorabitur in Sion.

19. L'Egypte sera dans la désolation, et l'Idumée sera un désert affreux, parce qu'ils ont agi injustement envers les enfants de Juda, et qu'ils ont répandu dans leur pays le sang innocent.

20. Mais la Judée sera habitée éternellement, ainsi que Jérusalem de génération en génération.

21. Je purifierai alors leur sang que je n'avais pas purifié et le Seigneur habitera dans Sion.

---

modum spinarum fuerunt arefacti per carentiam delectabilium et hoc propter Christum ». Nicol. de Lyre. Hébr. : « Elle arrosera la vallée de Shittim », ou « la vallée des ronces » ou « des acacias ». LXX : τοῦ χειμάῤῥου τῶν σχοίνων. Même la vallée stérile des acacias, arrosée par ce ruisseau, deviendra une terre fertile. La vallée de Shittim est une vallée stérile, à l'est du Jourdain, auprès de la mer Morte. C'est là que les Israélites campèrent pour la dernière fois, avant d'entrer en Chanaan, Nombr. XXV, 1; Jos. III, 2. Les acacias croissent en effet dans un sol sec. Nous voyons dans ces mots une allusion à la nouvelle Jérusalem ; Cfr. Apoc. XXII, 2, et nous repoussons la traduction et l'explication des rationalistes, en particulier de M. Reuss, d'après lesquels c'est du torrent de Cédron qu'il est question ici.

19. — *Ægyptus... Idumæa.* Les ennemis d'Israël et de Dieu sont figurés sous les noms de ces deux nations. Dans les anciens temps l'Egypte essaya de détruire Israël, Exod. I, 16 ; dans une période plus récente, Edom s'est toujours signalé par sa haine contre le peuple de Dieu ; Cfr. Amos, I, 11 ; Abd. 10 ; Is. XXXIV ; LXIII ; Jérém. XLIX, 9 et suiv.; Ezéch. XXXV. — *In desertum perditionis*, un désert sans végétation aucune. — *In terra sua*, dans le pays de Juda qu'ils ont envahi en armes. Selon d'autres, dans leur propre pays, où ils ont massacré les juifs qui s'y étaient réfugiés.

20. — *Judæa in æternum habitabitur.* Image et figure de la perpétuité de l'Église. — *In generationem et generationem.* Cfr. Is. LVIII, 12, LX, 15. De semblables promesses se lisent, plus haut, II, 26, 27 ; Is. LX, 21 ; Jérém. XXXI, 40; Ezéch. XXXVII; 25; XLIII, 7, 9

21. — *Mundabo sanguinem eorum quem non mundaveram.* Je vengerai le sang versé qui n'a pas encore été vengé. LXX : ἐκζητήσω... καὶ οὐ μὴ ἀθωώσω. Dieu vengera les injures faites à ses saints ; Cfr. Apoc. VI, 10. S. Jérôme donne un autre sens : « Mundabit Dominus sanguinem omnium peccatorum, quem prius non mundaverat, ut mundet in Evangelio quos in Lege peccantes immundos reliquerat ». — *Et Dominus commorabitur in Sion*, V. verset 17. Le Sion céleste où Jésus-Christ régnera avec les élus durant toute l'éternité.

« Ecquis erit dies, quo peccatorum meorum sordibus ablutis, revelata facie gloriam Domini speculabor, et videbo sanctificatorem Spiritum et auctorem bonorum, per cujus sanctificationem mundamur, ut similes ei simus, et videamus eum sicuti es. Beati qui habitant in domo tua Domine, in sæcula sæculorum laudabunt te. Quam beata patria, in qua patrem inveniemus Deum, matrem beatissimam semper virginem Mariam, quæ nos, ut carissimos filios jucundissimis amplexibus venientes excipiet, fratres, tot Prophetas, Apostolos, Martyres, Confessores, Virgines ! Benedicite Dominum omnes electi ejus, agite dies lætitiæ, et confitemini illi. Anima mea benedic Dominum, quoniam liberavit Jerusalem civitatem suam a cunctis tribulationibus Dominus Deus noster. Portæ Jerusalem ex sapphiro, et ex smaragdo edificabuntur, et ex lapide pretioso omnis circuitus murorum ejus. Ex lapide candido, et mundo omnes plateæ ejus sternentur, et per vicos ejus halleluia cantabitur. Benedictus Dominus qui exaltavit eam, ut sit regnum ejus in sæcula sæculorum super eam. Amen ». Ribera.

PROPHÉTIES D'AMOS

PRÉFACE

I

VIE D'AMOS.

Amos (1), le troisième des petits prophètes, nous a laissé, dans ses prophéties, quelques renseignements intéressants sur sa personne. Il nous apprend qu'il était berger à Thécué, localité du royaume de Juda, voisine de Bethléem (2), lorsque Dieu le choisit pour faire connaître sa volonté aux habitants des dix tribus. S. Jérôme (3) donne de cet endroit la description suivante : « Thecue... sex millibus ad meridianam plagam abest a sancta Bethleem, quæ mundi genuit Salvatorem; et ultra nullus est viculus, nisi (4) agrestes quidem casæ, et furnorum similes quas Afri appellant mapalia. Tanta est eremi vastitas, quæ usque ad mare Rubrum,

---

(1) עמוס, « porteur » (Keil), « fardeau » (Gesenius), ou « portefaix » (Bruston); LXX : Ἀμώς. Nous avons rappelé, *Isaïe*, préface, p. 1, l'erreur commise par ceux qui ont fait de ce prophète le père d'Isaïe. Amos est le seul personnage de ce nom qu'on trouve, écrit ainsi, dans les livres de l'Ancien Testament. Dans le Nouveau Testament, Luc, III, 25, on trouve un Amos, fils de Nahum et père de Mathatias parmi les ancêtres de N.-S. — L'interprétation de son nom par « populus avulsus », qu'on trouve dans Isidore de Séville, *Etymol.*, VII, *Op.*, ed. Areval, T. III, p. 330, a été sans doute empruntée par cet écrivain à S. Jérôme : « Verba itaque Amos, quo tempore *populus avulsus* erat a Domino, et aureis vitulis serviebat, sive avulsus e regno stirpis David, clara voce cecinerunt instar clangentis tubæ, quæ interpretatur Thecue » (S. Jérôme, *Opp.*, ed. Mign., t. V-VI, col. 1040). Cette étymologie est sans doute fondée sur un jeu de mots : עם, peuple et נדש, ôté, retiré. V. Baur, *Der Prophet Amos*, Giessen, 1847, in-8, pp. 39 et 40. Quelques rabbins, dit Jarchi, disent que son nom signifie bègue, מגמגם, ψελλός. Le pseudo-Dorothée, *Chronic. pasch.*, ed. Dindorf, T. I, p. 276, le traduit par στερέωσις.

(2) Thécué, תקוע, LXX : Θεκωέ, I Mach. IX, 33, n'était pas dans la tribu de Zabulon, comme le dit le Pseudépiphane, ni dans la tribu d'Azer, comme le dit Kimchi. Au temps de Josèphe et de S. Jérôme, ce n'était plus qu'un petit village (S. Jérôme, *in Jerem.*, VI, 1), situé sur une colline élevée, à 12 milles de Jérusalem. Cfr. Reland, *Palæstina*, Utrecht, 1714, p. 128.

(3) In Amos prologus. *Opp.*, éd. cit., c. 1028.

(4) Le texte a *ne*, mais les éditeurs font remarquer qu'il y a dans cet endroit erreur de copistes et qu'il faut certainement lire « nisi », correction que nous adoptons.

Persarumque et Æthiopum atque Indorum terminos dilatatur. Et quia humi arido atque arenoso nihil omnino frugum gignitur, cuncta sunt plena pastoribus, ut sterilitatem terræ compensent pecorum multitudine ». Thécué (1), aujourd'hui Tekû'a ou Thirbet Thekouâ, est à trois milles au sud des piscines de Salomon, et on y remarque encore quelques ruines anciennes (2).

Amos était-il né dans cet endroit? On peut le supposer, quoique le prophète ne l'affirme pas. Il dit seulement qu'il y fut berger (3), et que c'est là que Dieu le choisit pour exercer le ministère prophétique dans le royaume d'Israël. On a vainement essayé d'attribuer à Amos une origine israélitique. S. Cyrille (4), Harenberg (5), Grätz et Oort l'ont inutilement tenté. Suivant Harenberg, la mention des sycomores (6), qui ne se trouvent que dans les endroits fertiles, et que l'on rencontre en quantité sur les riches promontoires du Carmel, donnerait raison à cette manière de voir : le Carmel n'était pas en effet dans le royaume de Juda. Il ne faut donc pas, ajoute-t-il, y chercher Thécué; cet endroit se retrouve dans une localité nommée συκαμίνον, qui s'appelle aussi Tikmah ou Takoah, et qui est située entre Césarée et Ptolémaïs. Mais ces arguments sont rejetés universellement aujourd'hui.

On a prétendu aussi qu'Amos était un riche propriétaire de troupeaux, et que cet état de fortune lui avait permis d'acquérir une culture d'esprit supérieure à sa position (7). Le mot נוקד (8) signifie bien, en effet, un riche berger, possesseur de troupeaux nombreux (9). Mais ce n'était point le cas d'Amos; il assure en effet qu'il n'était qu'un simple berger ou bouvier (10). ne se nourrissant, comme les gens du commun, que des fruits du sycomore (11). Il est vrai qu'on trouve dans son livre une grande connaissance de la loi et des prophètes ses prédécesseurs (12). Mais cette circonstance ne présuppose pas, dit Keil (13), une éducation soignée, et ne contredit pas la déclaration faite par lui à Amasias qu'au temps de son appel il n'était ni prophète, ni fils ou disciple de prophète. Par ces paroles, il indique seulement qu'il n'avait pas jusque-là été appelé au ministère prophétique et qu'il n'y était nullement préparé. Son œuvre prophétique est uniquement le fruit de l'appel divin qu'il a reçu, et cet appel n'exclut ni le sens naturel de l'éloquence ni la connaissance de l'Ecriture (14).

---

(1) V. la note sur Jérém., VI, 1.

(2) Thomson, *The Land and the book*, *Southern Palestine*. London, 1881, gr. in-8, p. 330. — V. aussi les détails assez longs donnés par Pusey, *Introduction to Amos*, pp. 147, 148 de *The minor Prophets*. Cfr. surtout Guérin, *Description de la Palestine*, *Judée*, Paris, 1869, T. III, pp. 141 et suiv.

(3) Amos, I, 1; VII, 14.

(4) Préface à Amos.

(5) *Amos propheta expositus*, Lugd. Batav. 1763, Introduct., § 7.

(6) VII, 14.

(7) Ainsi Bertholdt, IV, p. 1612.

(8) Amos, I, 1.

(9) Cfr. IV Rois, III, 4.

(10) Aquila, Symmaque, Théodotion.

(11) Cfr. Brochart, *Hierozoïcon*, ed. Rosenmüller, T. I, p. 407.

(12) Nous reviendrons plus loin sur ce point.

(13) *Einleitung*, § 86.

(14) Cfr. I Cor. I, 26-27.

C'est contre le royaume des dix tribus qu'Amos fut appelé à prophétiser (1). Obéissant à l'appel divin, il se rendit à Béthel, l'un des centres du culte idolâtrique établi par le premier roi d'Israël, Jéroboam. Là, il parla avec vigueur contre les vices et l'impiété d'Ephraïm. Un des prêtres de Béthel, Amasias, le dénonça au roi Jéroboam II. Cette dénonciation ne semble pas avoir été suivie d'effet. En tous cas le prophète refusa formellement de retourner en Judée, et continua ses prédictions menaçantes. Il annonça à Amasias lui-même un sort épouvantable. « Quoiqu'il soit impossible de savoir jusqu'à quel point ces menaces se réalisèrent, il ne paraît pas probable qu'elles se soient accomplies à la lettre... ; il semble que le prophète ne devait pas non plus les entendre ainsi. Il voulait dire, d'une manière générale, que la famille du sacrificateur de Béthel subirait les mêmes affronts et les mêmes malheurs que toutes les autres, lors de la ruine du royaume ; et par un procédé littéraire familier aux prophètes, il a spécifié ces malheurs et ces affronts pour donner plus de vivacité à son langage... C'est une sorte d'hyperbole ou d'invective analogue à celles que nous avons déjà rencontrées chez ses prédécesseurs » (2).

On ne sait rien de plus sur la vie d'Amos. Quelques anciens auteurs, S. Cyrille en particulier (3), racontent, on ne sait d'après quelles sources, qu'Amasias fit rompre les dents à Amos pour l'obliger à se taire. Cette opinion est inadmissible, puisque les dernières prophéties sont aussi sévères et menaçantes que les premières. D'autres prétendent qu'un fils d'Amasias, Osée, lui frappa la tête avec une massue et le renversa à moitié mort (4). On l'aurait transporté en cet état à Thécué, où, au bout de deux jours, il serait mort de ses blessures, et où on l'aurait inhumé. Rien ne laisse supposer qu'il y ait rien de fondé dans toutes ces légendes.

S. Jérôme dit que, de son temps, on voyait la tombe du prophète à Thécué (5).

L'Eglise honore sa mémoire le 31 mars.

II

ÉPOQUE OU VÉCUT AMOS.

Le titre de la prophétie nous donne la réponse à cette question. Amos prophétisa sous les règnes d'Ozias et de Jéroboam II; ce fut sous le règne de ce prince qu'il exerça son ministère.

---

(1) Am. VII, 15.

(2) Bruston, *Histoire...*, p. 74.

(3) Préface à Amos,

(4) Epiphane, *De vit. prophet.*, c. XII; Isidore, *De vita et morte sanctorum*, c. XLIII; Dorothée, *Synopsis*, c. II; *Chronicon paschale*. ed. Dindorf, T. I, p. 277. S. Isidore confond du reste le roi Amasias avec le prêtre de ce nom, qui est mentionné dans Amos.

(5) *De loc. Hebraic.*, ed. Vallarsi, t. III, c. 206. Cfr. Guérin, *Op. cit.*, p. 146.

L'indication qu'on lit dans le titre de ses prophéties, « deux ans avant le tremblement de terre » (1), peut-elle servir pour fixer leur date plus précisément? Non, car on ne sait de ce tremblement de terre qu'une chose, c'est qu'il se produisit sous le règne d'Ozias (2). S. Jérôme dit bien, d'après les traditions hébraïques (3), que le crime d'Ozias, usurpant les fonctions sacerdotales, amena cette catastrophe. Mais cette explication ne nous fournit pas de date. Il faut donc renoncer à trouver là une indication quelconque (4).

C'est aux autres renseignements contenus dans le titre du livre que nous nous en tiendrons. Ils sont confirmés par le contenu des prophéties elles-mêmes. Jéroboam est mentionné, VII, 10. On trouve des allusions à l'époque où il vivait, VI, 2, 14, si on compare ces endroits à IV Rois, XIV, 25. On en trouve d'autres au temps d'Ozias : ce prophète mentionne, en effet, la prise de Gath (5). Il semble aussi connaître la prise de Sela, capitale des Iduméens, par Amasias, père d'Ozias (6).

« Ce que l'on peut dire avec quelque vraisemblance, c'est que, lorsque Amos se rendit à Béthel, Jéroboam II devait déjà avoir remporté quelques avantages sur les Araméens, mais que les Assyriens commençaient à se montrer à l'horizon, et s'étaient emparés de Kalné, de Hamath et de Gath, ce qui suppose les conquêtes, non seulement de Salman-Asar II, qui fit la guerre à Hamath, et de Raman-Nivar (810-782), qui envahit la Philistie, mais aussi probablement de Salman-Asar III (781-772), et peut-être celles d'Assoardan-pouloukh (7) (771-754), qui, au début de son règne, dirigea deux expéditions contre la ville et le pays de Gananati, ou Gannanati, qui nous paraît devoir être identifié avec Kanné (8), et probablement aussi avec Kalné (9) et Kalno (10)... L'activité d'Amos à Béthel doit donc vraisemblablement tomber au milieu du règne de Jéroboam II, vers l'an 765, avant les grandes conquêtes de ce règne, qui coïncidèrent avec l'affaiblissement momentané de la puissance assyrienne, dans la seconde partie du règne d'Assour-dan-pouloukh (763-754) et sous le règne de son successeur, Assour-ni-vav (753-746). Le souvenir si vivant de l'oppression du pays de Galaad par les Araméens (11), et l'expression « le reste de Joseph » (12), ne nous permettent pas de songer à la fin du règne de Jéroboam II » (13).

Cette opinion est de beaucoup plus vraisemblable que celle de Juyn-

---

(1) Amos, I, 1.
(2) Zach. XIV, 5.
(3) Cfr. Josèphe, *Antiq.* IX, 10.
(4) V. Baur. *Op. cit.*, p. 58. — Cette question a été l'objet d'une réponse affirmative, dans un remarquable travail paru dans le *Compte-rendu des conférences ecclésiastiques du diocèse de Versailles.* Versailles, 1881, in-8, pp. 3 et suiv.
(5) VI, 2; Cfr. II Paral. XXVI, 6.
(6) IX, 2, comparé avec I, 12; Cfr. IV Rois, XIV, 7.
(7) Celui qu'on nomme habituellement Assour-dan-il.
(8) Ezéch. XXVII, 23.
(9) Amos, VI, 2.
(10) Is. X, 9.
(11) Am. I, 3.
(12) *Ibid.*, V, 15.
(13) Bruston, *Op. cit.*, pp. 77 et 78.

boll (1), d'après qui beaucoup de passages d'Amos supposeraient un temps postérieur à la mort de Jéroboam II et à la décadence du royaume des dix tribus (2). Rien n'est moins certain; toutes les expressions relevées peuvent facilement s'appliquer au règne de Jéroboam II, et aux craintes qui tourmentaient déjà le prophète sur l'avenir du peuple.

III

LE LIVRE D'AMOS.

I. Authenticité et Canonicité. L'authenticité de ce livre n'a jamais été mise en doute; il en est de même de la canonicité.

II. Contenu. Le livre d'Amos a été divisé de différentes manières. On verra plus loin, au commentaire, celle que nous avons adoptée. En voici une autre, proposée par Kuenen après Baur (3) :

Le livre se compose de quatre parties :

Première partie, I, 2-II, 16; prédiction du jugement adressée à six peuples voisins, I, 3-II, 3; à Juda, II, 4, 5; enfin, et d'une façon plus détaillée, à Israël, III, 6-16.

Seconde partie, III-VI, composée de cinq morceaux, III; IV; V; 1-17; 18-27; VI; tableau des péchés d'Israël et prédiction du jugement dans un avenir prochain.

Troisième partie, VII, 1-IX, 10. Elle contient quatre harangues sous forme de visions, VII, 1-3; 4-6; 7-9, VIII, 1-3. Entre les deux dernières visions le prophète a intercalé le récit de sa rencontre à Béthel avec Amasias, VII, 10-17. A la dernière vision, VIII, 1-3, se rattache une nouvelle harangue, verset 4-14, suivie du tableau du jugement final et de ses effets, IX, 1-10.

Quatrième partie, IX, 11-15. Promesse du rétablissement de la dynastie de David, et prospérité d'Israël sous ce règne renouvelé.

III. Style (4). Les qualités distinctives du style d'Amos sont la clarté, la vivacité et la force. Ses poésies sont rythmées avec soin et se résolvent souvent en strophes harmonieuses. Il emprunte à la nature et à la vie pastorale des images d'une grande fraîcheur. Chez aucun des autres prophètes, dit Ewald (5), on ne rencontre tant de souvenirs de la vie champêtre, exprimés avec la vivacité et l'originalité les plus pures, et aussi avec une inépuisable richesse (6). Amos rapporte presque tout à la sphère d'action ordinaire à un agriculteur : IV, 6-9; V, 16; III, 15; V, 11; II, 8; IV, 9; V, 11, 17; VI, 6; IX, 14 (on y remarque surtout ce qu'il

---

(1) *De Amoso*, 1828, p. 47-49.

(2) Voici les passages auxquels cet auteur se réfère : VI, 6; IV, 6 et suiv.; I, 5, 13; V, 16, 27; VII, 8; VIII, 2.

(3) *Histoire critique des livres de l'A. T.*, t. II, p. 516.

(4) On peut consulter, à ce propos, Hase, *Stilus Amosi ex illius vita erutus*, Halæ, 1755, in-4. — Cfr. Schegg, *Die kleinen Propheten*, t. I, p. 221.

(5) T. I, p. 84.

(6) Cfr. Baur, *Op. cit.*, pp. 122 et suiv.

dit des vignobles). Ses images sont aussi empruntées à la pratique de la vie de campagne : IX, 13; I, 2; IV, 13; V, 8, 19; VIII, 9 (Une éclipse de soleil est une image naturelle chez un berger); II, 9, 13; III, 4, 5, 8; V, 19; VIII, 13; III, 12; IX, 6; VI, 12. En véritable berger, Amos reprend âprement le luxe et la corruption des villes, II, 6; III, 10; IV, 1; V, 10; VI, 4, surtout lorsqu'ils ont pour source l'usure et l'oppression du peuple et des pauvres, VIII, 8, Cfr. VI, 7. La contemplation du ciel habituelle à un homme vivant en plein air amène naturellement Amos à représenter la majesté et la puissance de Dieu par ses œuvres les plus considérables : IV, 13; V, 8; VIII, 9; IX, 5 (1).

La langue d'Amos est pure et belle. Elle ne s'écarte de la langue habituelle que par quelques détails d'orthographe (2), qui, dit Keil, tiennent peut-être à la prononciation plus grossière du campagnard (3). Mais des variations analogues se retrouvent dans d'autres livres de la Bible, et on ne saurait guère en tirer une conclusion. On pourrrait tout au plus, dit le Dr Pusey (4), partir de là pour supposer l'existence d'une prononciation plus adoucie dans le sud de la Judée où Amos avait vécu. En tous cas, ces détails prouvent que le livre nous est parvenu tel que son auteur l'a écrit.

S. Jérôme trouvait l'œuvre d'Amos assez peu élégante : d'après lui ce prophète est « imperitus sermone sed non scientia » (5). Ailleurs (6) il le juge un peu plus favorablement. « Amos, pastor et rusticus et ruborum mora distringens ». S. Augustin l'apprécie avec une plus grande bienveillance : « Dicendum ergo mihi aliquid esse video et de eloquentia prophetarum..... Et ex illius prophetæ libro potissimum hoc faciam, qui se pastorem vel armentarium fuisse dicit, atque inte divinitus oblatum atque missum, ut Dei populo prophetaret... Quum igitur arguerit impios, superbos, luxuriosos, et fraternæ igitur negligentissimos caritatis, rusticus vel ex rustico ille propheta exclamavit dicens : « Væ, qui opulenti estis in Sion », etc. (Am. VI, 1, 6). Numquidnam isti, qui prophetas nostros tanquam ineruditos et elocutionis ignaros veluti docti disertique contemnunt, si aliquid eis tali vel in tales dicendum fuisset, aliter se voluissent dicere, qui tamen eorum insanire noluissent? Quid enim est, quod isto eloquio aures sobriæ plus desiderent? » (7).

Lowth (8) est enthousiasmé d'Amos : « Evolvat modo scripta ejus æquus judex, de re, non de homine quæsiturus; censebit, credo, potius pastorem nostrum, μηδὲν ὑστερηκέναι τῶν ὑπερλίων προφητῶν, ut sensuum elatione et magnificentia spiritus prope summis parem, ita etiam dictionis splendore et compositionis elegantia vix quoquam inferiorem » (9).

---

(1) Cfr. aussi les réflexions du Dr Pusey sur ce point. *The minor Prophets*, p. 150.

(2) Ainsi מעיק pour מציק, II, 13; בושם pour בובם, V, 11; מתאב pour מתעב, VI, 8; מכרף pour משרף, VI, 10; ישחק pour יצחק, VII, 16; נשקה pour נשקעה, VIII, 8; la forme דויד, VI, 5, IX, 11, comme Osée, III, 5. Keil, *Einleitung*, l. c.

(3) Keil, *ibid.*

(4) *Ibid.*, p. 152.

(5) *In Amos prologus*, col. 1028.

(6) *Præf. ad Paulin.*, t. XXVIII, c. 143.

(7) *De Doctrina Christ.*, IV, 7.

(8) *De poesi sacra*, ed. Michaëlis, p. 433.

(9) Cfr. Baur, *Op. cit.*, pp. 119 et suiv. — Reuss, *Les prophètes*, t. I, p. 96.

IV. Rapports d'Amos avec les autres écrivains bibliques. Tous les critiques s'accordent à reconnaître deux faits dont l'évidence s'impose : la condition d'Amos, né et élevé dans la classe la plus commune de son peuple, et, à côté de ce fait, la connaissance approfondie qu'on trouve chez lui de l'histoire et de la législation d'Israël. C'est ce que les plus récents auteurs rationalistes appellent une familiarité avec les traditions nationales. Il y a dans ces mots un aveu implicite. On voudrait montrer que le Pentateuque n'existait pas, sous la forme définitive qui nous l'a conservé, au temps de ce prophète, que son livre suffirait à prouver le contraire. Comment entrerait-il dans des détails si conformes au contenu des livres de Moïse, s'il ne les avait pas lus et médités? Il y a, dans ses prophéties, de continuelles allusions à ces livres. Le fait est indéniable. Il rappelle, II, 9, la stature colossale des Amorrhéens, d'après Nombr. XIII, 33; la sortie d'Egypte, II, 10; III, 1, et, dans ce même verset, à propos du séjour de quarante ans dans le désert, il semble citer littéralement Deutér. XXXIX, 5. La même réflexion vient à l'esprit à propos de la suite de ce verset, qui est emprunté aussi au Deut. IX, 1. Au verset 11 de ce même chapitre, il rappelle une promesse fort remarquable faite par Dieu à son peuple. Deut. XVIII, 15. Il connaît, — peut-être parce qu'il les pratique, — les vœux du Nazaréen, Nombr. VI, 2 (1).

Tout ce qu'il dit du culte lévitique est particulièrement conforme à la législation de Moïse. Il cite, IV, 5, le sacrifice d'actions de grâces, la *Thodâh*, Lévit. VII, 12 et suiv.; les offrandes volontaires, Exod. XXXV, 29; Levit. XXII, 18, 21; Deut. XII, 6. Lorsqu'il menace, *ibid.* verset 6 et 7, les Israélites, des châtiments mérités, il se sert des propres paroles du Deutér. XXVIII, 48, 57; Levit. XXVI, 19, 20. Deut. XXVIII, 23, 22. Quand il rappelle les châtiments de Sodome et de Gomorrhe, il reproduit la menace du Deutéronome, XXIX, 22. Il fait sans cesse des allusions à ce livre. Cfr. Am. IV, 13; Deut. XXXII, 13; XXXIII, 39, où la citation est textuelle; Am. V, 10; Deut. XXII, 15; Am. V, 11, où il y a encore citation de Deut. XXVIII, 37; Am. VI, 7 et Deut. XX, 9: Am. VI, 14, et Deut. XXXIII, 17.

On peut relever aussi des citations des autres livres du Pentateuque. Sans parler de la Genèse, qui devait être plus familière aux souvenirs du peuple, nous indiquerons les rapprochements suivants : Amos, V, 17; Exod. XII, 12; Amos, V, 21; Exod. XXIII. 18; — Amos, V, 27; Levit. II, 1.; III. 1. et suiv.; — Am. V, 26; Nombr. XXXIII, 52; Am. VI, 8; Nombr. XIV, 28; Am. VI, 15; Nombr. XXXIV, 8.

Dans un livre aussi court que celui d'Amos, ces rapprochements nous paraissent avoir une valeur réelle.

Quant à l'influence que ce prophète a eue sur les prophètes postérieurs, elle n'est pas moins remarquable. Osée l'a souvent utilisé. Cfr. Os. VIII, 14; Amos, II, 5; Os. XII, 10, Am. II, 10; Os. XII, 8, Am. VIII, 5; Os. IX, 3, Am. VII, 17. Jérémie connaît aussi parfaitement Amos : Cfr. Jér. XLIX, 27; Am. I, 4; Jér. XLIX, 3; Am. I, 15; Jér. XLVIII, 24; Am. I, 12; II, 2;

(1) V. sur ce point, Munk, *Palestine*, p. 168.

Jér. XLIX, 13, 20-22, Am. I, 12; Jér. XXV, 30, Am. I, 2; Jér. XXXI, 35, Am. IV, 13; V. 8; Jér. XLIV, 2; Am. IX, 4, 8.

Comme le dit avec raison Schmoller (1), c'est surtout dans les prophéties contre les nations étrangères que Amos est le précurseur des derniers prophètes.

V. Epoque de la composition du livre. C'est seulement après avoir rempli sa mission à Béthel qu'Amos réunit ses prophéties, au moins dans ce qu'elles avaient de plus important, pour les transmettre à la postérité. Nous n'avons pas le moindre motif d'attribuer à un autre que lui-même cette rédaction. Elle nous rend l'esprit de ces discours, plutôt que les termes mêmes dans lesquels ils furent d'abord prononcés (2). Elle en est la reproduction exacte, mais non textuelle.

IV

PROPHÉTIES MESSIANIQUES D'AMOS.

Le discours final d'Amos (3), qui suit la vision de la description de Béthel, se distingue des précédents; ce n'est plus une menace, mais une promesse. Cette promesse n'est pas, à proprement parler, messianique, puisqu'elle ne parle pas de la personne du Messie. Amos annonce que le tabernacle de David, qui est tombé, sera relevé de ses ruines. Il y a, dans ces paroles, une promesse de la restauration de la dynastie chancelante de David, qui ne trouvera son accomplissement que dans le Messie, fils de David. C'est ainsi que S. Jacques (4) les comprend, après les LXX et l'ancienne synagogue, qui donne au Messie (5), suivant cette prophétie, le titre de fils du tombé, בר-נפלי (6).

V

OMMENTATEURS.

I. On pourrait mettre au nombre des commentateurs d'Amos le traducteur grec (7) dont la version a été conservée parmi celle des LXX. Ce travail en effet a, dans beaucoup d'endroits, plutôt l'apparence d'un commentaire que celle d'une traduction littérale. Baur (8) donne beaucoup d'éloges à cette traduction; nous ne sommes pas de son avis. Les

(1) Amos, *Einleit.*, § 4.

(2) Keil, Reuss et la plupart des critiques sont complètement d'accord sur ce point.

(3) Cfr. le *Compte rendu des conférences ecclésiastiques de Versailles*, cité plus haut, pp. 8 et suiv.

(4) Act. XV, 16, etc.

(5) *Tr. Sanhedrin*, 76.

(6) Delitzsch, *Messianic Prophesie*, pp. 59-60. — Cfr. notre commentaire.

(7) On peut consulter sur cette version J. M. Faber, dans le *Repertorium für bibl. und morgent. Literatur*, part. VI, p. 288 et suiv.

(8) *Op. cit.*, p. 131.

inexactitudes qu'elle renferme sont nombreuses et parfois semblent voulues. L'auteur n'est certainement pas au-dessus du médiocre (1).

II. Les principaux commentaires patristiques sont ceux de S. EPHREM, qui ne connaissait pas l'hébreu, de S. JÉROME, dont nous avons parlé dans la préface générale, de THÉODORE DE MOPSUESTE (2), de THÉODORET DE CYR (3), de CYRILLE D'ALEXANDRIE (4).

III. Au moyen-âge, nous ne trouvons guère à citer que RABAN-MAUR (5).

IV. Parmi les commentateurs catholiques, en laissant de côté ceux que nous avons cités dans l'introduction générale aux petits prophètes, nous nommerons SANCTIUS (6), JOSSARIUS (7), etc.

V. Chez les protestants, le nombre des commentateurs est plus considérable : SHADŒUS (8), GERHARD (9), VAN ROTT qui a écrit en hollandais (10), C.-B. MICHAELIS, dont on a une dissertation philologico-théologique sur Amos (11) ; HARENBERG (12) ; UHLAND (13) ; DAHL (14), qui a traduit en allemand et annoté le prophète ; JUSTI, dont nous avons aussi une traduction allemande et un commentaire (15) ; VATER (16), qui est dans le même cas, JUYNBOLL, dont nous avons cité plus haut la dissertation ; BAUR, dont le commentaire (17), précédé d'une longue et savante introduction, est un ouvrage remarquable ; BENEFIELD, à qui on doit des discours sur les trois premiers chapitres d'Amos (18), ainsi qu'à Paul LAURENT (19). Une nouvelle édition du *Commentaire* de HITZIG a été donnée par STEINER (20), qui n'a rien ajouté d'important à l'œuvre primitive. Citons encore les explications de J. DIEDRICH (21), et l'article de M. J. STEEG, dans la *revue de Strasbourg* (22).

---

(1) Noldeke, *Histoire littéraire de l'Anc. Test.*, tr. franç., p. 362. — On peut voir quelques preuves dans notre commentaire ; nous ne pensons pas utile de reproduire ici ces rapprochements.

(2) *Patrol. grecque*, t. LXVI.

(3) *Ibid.*, t. LXXX.

(4) *Ibid.*, t. LXIX.

(5) *Patrol. latine*, t. CXIII.

(6) A la suite de son *Commentaire sur Baruch*, Lyon 1621, in-8.

(7) A la suite de son *Commentaire sur les grands prophètes.*

(8) Strasbourg, 1588, in-4.

(9) Iena, 1676, in-4. Il y a eu deux éditions précédentes, dont l'une en 1683.

(10) Utrecht, 1705, in-4.

(11) Halæ, 1736, in-4.

(12) Leide, 1763, in-4.

(13) Tubingue, 1779-1780, in 4.

(14) Gœttingue, 1795, in-8.

(15) Leipzig, 1799, in-8.

(16) Halle, 1810, in-4.

(17) Cité déjà plusieurs fois.

(18) Oppenheim, 1615, in-8 (en latin) ; Londres, 1629, in-4 (en anglais)

(19) Leipzig, 1604, in-4 (en allemand).

(20) Leipzig, 1881, in-8.

(21) Leipzig, 1861.

(22) 1864. — On peut encore citer les remarques de Wellhausen dans *Brit. Encycl.*, t. XIII, p. 410 et suiv. ; l'article de Noldeke dans le *Bibellexicon* de Schenkel ; enfin l'*Essai* de Oort dans *Theol. Tidjsch.*, 1880, p. 114 et suiv.

PROPHÉTIES D'AMOS

CHAPITRE I.

Titre du livre (℣ 1). — Annonce d'une prophétie terrifiante (℣ 2). — Damas sera détruite à cause de ses crimes (℣ 3-5). — Il en sera de même de Gaza (℣ 6-8), — de Tyr (℣ 9-10), — d'Edom (℣ 11-12), — d'Ammon (℣ 13-15).

1. Verba Amos, qui fuit in pastoribus de Thecue, quæ vidit super Israel in diebus Oziæ regis Juda, et in diebus Jeroboam filii Joas regis Israel, ante duos annos terræmotus.

Zach. 14, 5.

2. Et dixit : Dominus de Sion rugiet : et de Jerusalem dabit vocem suam : et luxerunt speciosa pastorum, et exsiccatus est vertex Carmeli.

Jer. 25, 30; *Joel.* 3, 16.

1. Paroles d'Amos, qui fut parmi les pâtres de Thécué, touchant Israël, aux jours d'Ozias roi de Juda, et aux jours de Jéroboam fils de Joas roi d'Israël, deux ans avant le tremblement de terre.

2. Il dit : Le Seigneur rugira du haut de Sion, de Jérusalem il fera retentir sa voix. Les pâturages les plus beaux seront dans le deuil, et le sommet du Carmel se dessèchera.

CHAP. I. — 1. — *Verba*, דברי, paroles, oracles, prophéties d'Amos ; la formule est habituelle ; Cfr. Jérém., I, 1; Eccl. I, 1. — Amos, V. la préface, p. 131. — *Qui fuit.* Le grec, rapportant ces mots à « verba », λόγοι, a : οἱ ἐγένοντο. — *In pastoribus*, בנקדים; le mot hébreu ne se trouve qu'ici et IV Rois, III, 4. — D'après la tradition rabbinique, נקד indique non un berger mercenaire, mais un riche berger, qui a de nombreux troupeaux. Mais Amos, VII, 14, 15, semble indiquer qu'il était d'une condition très modeste. LXX : ἐν Ἀκκαρεὶμ ; cette leçon, qui, paléographiquement, ne semble pas possible, car, comme le dit S. Jérôme, « in principio nominis nun littera nullam excusationem reliquit erroris », est non moins impossible au point de vue des faits, puisque dans le mot qui suit, Amos ou l'auteur du titre fait connaître la patrie du prophète. — *De Thecue.* V. la préface, p. 131. — *In diebus... Israel.* Pour la date des prophéties, V. aussi la préface, p. 132. — *Ante duos annos terræ motus.* Litt. « dans la seconde année avant le tremblement de terre ». — Les auteurs des livres des Rois et des Paralipomènes ne mentionnent pas ce tremblement de terre, dont on ne trouve de mention que dans Zach. XIV, 5. V. du reste la préface, p. 134.

2. — *Et dixit.* Ces mots font encore partie du titre. — *Dominus de Sion rugiet... vocem suam.* La voix de Jéhovah est le tonnerre, qui annonce la venue de Dieu s'avançant pour juger le monde. En empruntant textuellement à Joël cette première moitié du verset, Amos rattache sa prophétie à celle de son prédécesseur, dans le dessein d'alarmer les pécheurs qui pouvaient s'imaginer que Dieu ne punissait que les nations païennes. — *Luxerunt speciosa pastorum.* A la voix de Dieu, tous les pâturages d'Israël perdent leur verdure, se dessèchent ; Cfr. Joël, I, 12 ; Jérém. XII, 11. — *Vertex Carmeli.* Il ne s'agit pas ici de l'endroit situé dans les montagnes de Juda, Jos. XV, 55, parce que le mot ראש, tête, lui est inapplicable. C'est du mont Carmel qu'il est question ; ce mont abondait en fertiles pâturages, Cfr. Is. XXXV, 2 ; Jérém. L, 19. Les pâturages des bergers et le Carmel individualisent, dit Keil, d'une ma-

3. Voici ce que dit le Seigneur : Pour trois crimes de Damas et pour quatre, je ne changerai pas mon arrêt; parce qu'il a déchiré Galaad avec des chariots armés de fer.

4. Je mettrai le feu à la maison d'Azaël, et il dévorera les palais de Benadad.

5. Je briserai les verrous de Damas; j'exterminerai l'habitant du Champ-de-l'idole; je chasserai ce-

3. Hæc dicit Dominus : Super tribus sceleribus Damasci, et super quatuor non convertam eum : eo quod trituraverint in plaustris ferreis Galaad.

4. Et mittam ignem in domum Azael, et devorabit domos Benadad.

5. Et conteram vectem Damasci : et disperdam habitatorem de campo idoli, et tenentem sceptrum de

---

nière très naturelle à Amos le pasteur, tout le pays d'Israël.

3. — *Hæc dicit Dominus.* Le prophète explique ce qu'il a annoncé d'une manière générale au verset 2. — *Super tribus sceleribus Damasci et super quatuor.* Quels sont les trois péchés de Damas, cités d'abord et les quatre qui viennent ensuite? D'après S. Jérôme ce sont les incursions de Damas sur Israël et les nombreuses expéditions dans lesquelles le peuple de Dieu a été tourmenté par les Syriens : « Si semel meum esset populum persecutus, aut secundo, darem veniam; num vero, cum tertio et quarto crudelis exstiterit, ut captivam multitudinem plaustris ferreis tereret, nonne debeo eum plagis corripere »? Mais l'expression employée ici, 6, 9, 11, 13; II, 1, 4, 6, et d'autres semblables, « deux et trois », Job. XXXIII, 29; « trois et quatre », Prov. XXX, 15, 18, 21; « six et sept », Prov. VI, 16; Job. V, 19; « sept et huit », Eccl. XI, 2, sont simplement une synecdoche pour beaucoup, un grand nombre. On en trouve de pareilles dans les classiques, Homère, Odyssée, VI, 306; Virgile, Enéide, I, 94; Horace, Odes, I, 31. Quelques critiques modernes y voient plus de mystère; Marck explique ainsi ce passage : « Quand trois, ce nombre parfait, est suivi de quatre, par voie de gradation, Dieu ne déclare pas seulement que la mesure d'iniquité est remplie, mais qu'elle déborde et qu'elle dépasse tout ». — *Non convertam eum.* Dieu ne reviendra pas sur sa sentence qui est irrévocable, et qui sera certainement exécutée. Cfr. Nombr. XXIII, 20; Is. XLIII, 13. — *Eo quod trituraverint in plaustris ferreis Galaad.* Parce que les Syriens de Damas ont traité Galaad comme le laboureur fait du blé qu'on égrène avec des espèces de traîneaux encore usités en Orient. C'est une grosse planche, garnie de pointes sur la face qui regarde le sol, et qu'on traîne sur l'aire; elle hache la paille en même temps qu'elle fait sortir le grain; Cfr. Is. XXVIII, 27; XLI, 15. On peut en voir un dessin dans V. Guérin, la Terre Sainte, Paris, 1882, in-4, p. 386. C'était quelquefois aussi un supplice infligé à ceux qu'on voulait cruellement punir; Cfr. Jug. VIII, 7, 16; II Rois, XII, 31 et I Paral. XX, 3; IV Rois, XIII, 7; Prov. XX, 26. Le prophète signale les rudes traitements que Hasael et Ben-Adad firent subir à Galaad, c'est-à-dire aux Israélites qui habitaient à l'est du Jourdain, aux tribus de Ruben, de Gad et de Manassé, pendant le règne de Jéhu, IV Rois, X, 22, 23.

4. — *Mittam ignem.* Pour quelques commentateurs, אֵשׁ, feu, désigne la guerre, comme Ps. LXXVII, 63, ou les ennemis, comme Jérém. XLVIII, 45. Mais il vaut mieux lui laisser ici son sens naturel, et penser qu'il s'agit du feu par lequel les ennemis détruiront les palais des rois de Damas. — *In domum Azael... Benadad.* Ces palais désignent en même temps Damas, capitale du royaume; Cfr. Jérém. XLIX, 27. Azaël, חֲזָאֵל, avait tué Benhadad I, et Elisée lui avait prédit et la royauté et la manière cruelle dont il traiterait Israël, IV Rois, VIII, 7 et suiv. Benhadad peut désigner ici, dit Keil, le premier et le second roi de ce nom; ce n'est en effet que pendant le règne de son père que Benhadad II opprima Israël, tandis que lorsqu'il fut monté lui-même sur le trône, les provinces que son père avait conquises furent reprises par Joas, roi d'Israël, IV Rois, XIII, 22-25. — *Domos*, au pluriel, favorise cette interprétation.

5. — *Et conteram vectem Damasci.* Briser les verrous de Damas, c'est la livrer aux ennemis et annoncer ainsi sa conquête. — *Disperdam habitatores*, comme plus bas, verset 8. — *De campo idoli*, בִּקְעַת-אָוֶן, la vallée d'Aven, dit Rosenmüller, est la Syrie damascène, comprise entre le Liban et l'Antiliban, et appelée dans Josué. XI, 17, la vallée du Liban. Mais cette explication semble difficile à admettre. Il est plus probable que la vallée de néant ou des idoles

domo voluptatis : et transferetur populus Syriæ Cyrenen, dicit Dominus.

6. Hæc dicit Dominus : Super tribus sceleribus Gazæ, et super quatuor non convertam eum : eo quod transtulerint captivitatem perfectam, ut concluderent eam in Idumea.

lui qui a le sceptre à la main, de sa maison de plaisir, et le peuple de Syrie sera transporté à Cyrène. Le Seigneur l'a dit.

6. Voici ce que dit le Seigneur : Pour trois crimes de Gaza et pour quatre, je ne changerai pas mon arrêt, parce qu'ils ont déporté des captifs nombreux, et les ont livrés à Edom.

était, comme dit Keil, un endroit où étaient bâtis des palais royaux, aussi bien qu'à Damas, la capitale du royaume. Ewald et Hitzig ont supposé que le nom donné à cette vallée était celui d'Héliopolis ou Baalbeck, d'après l'analogie de Beth-Aven-Bethel, Os. v, 8. Ils basent leur opinion sur la version des LXX, ἐκ πεδίου Ὠν, rapprochée de l'identification qu'on trouve chez les mêmes traducteurs, de l'On égyptien, avec Heliopolis. Gen. XLI, 45. Mais cette preuve ne semble pas bien convaincante, et S. Ephrem parle de Bikehat-Aven, pris au sens propre, dans le Targum et la version syriaque, comme d'un endroit voisin de Damas, où les idoles étaient l'objet d'un culte spécial. D'autres ont supposé que ce nom est celui d'une ville, supposition favorisée par l'analogie avec d'autres menaces prophétiques où des villes sont presque toujours mentionnées. Pour Robinson, Pusey, etc., c'est une vallée près de Damas, dont Héliopolis était la ville la plus célèbre, vallée qui est encore appelée aujourd'hui Elbugâa. C'est la continuation de cette longue et profonde vallée qui, par le Jourdain, la mer Morte et l'Araba, atteint la mer Rouge. Sa longueur la plus grande, depuis Kal'at-esh-Shakif, au Sud, jusqu'à Hums (Emesa) est de sept jours de voyage; Ritter, t. XVII, p. 154. Au milieu de cette vallée était Baalbek dont les ruines attestent encore l'ancienne magnificence. Son nom, dit Pusey, est probablement une abréviation de l'ancien nom Baal-Bik'ah, « Baal de la vallée », par contraste avec le Baal-Hermon voisin, si célèbre aussi par son culte idolâtrique. V. Guérin, Terre Sainte, éd. cit., p. 367 et suiv. — *Tenentem sceptrum*, V. verset 8, les princes et les rois. — *De domo voluptatis*. בית עדן. Beth Eden, « maison de délices », n'est pas, dit Keil, le village actuel d'Eden, sur la pente orientale du Liban, près de la forêt de cèdres de Bisharrai, car le nom arabe de ce village n'a rien de commun avec l'hébreu Eden; c'est le παράδεισος des Grecs, que Ptolémée, v, 15, 20, place à dix degrés Sud et à cinq degrés Est de Laodicée, et que Robinson croit avoir retrouvé à Jusieh, non loin de Ribleh, où se trouvent de nombreuses ruines bien antérieures aux Sarrasins. On a proposé encore Bait-el-Janne, à vingt-sept milles de Damas, sur la route de Banias. — *Transferetur populus*. Et on exilera, גלה, ou on déportera le peuple de ce pays. — *Syriæ Cyrenen*. ארם est la Syrie. קירה, « vers Kir ». C'est là que les Syriens seront transportés. Kir est le pays où coule le fleuve Kur, d'où, suivant IX, 7, les Syriens étaient originaires. Kir est probablement une partie du Kurgistan ou de la Géorgie moderne. — La prédiction s'accomplit après la conquête de Damas par Tiglath-Pilezer, qui, au temps d'Achas, détruisit le royaume de Syrie, IV Rois, XVI, 9. — *Dicit Dominus*. Mots qui se retrouvent 8, 15; II, 13, et qui servent à donner plus de force à la menace.

6. — *Super tribus sceleribus... et super quatuor*, V. l'explication donnée au verset 3. — *Gazæ*. Gaza, aujourd'hui encore Guzzeh, était une des cinq capitales des Philistins, V. Jos. XIII, 3. Avec les autres villes mentionnées plus bas, elle représente le pays tout entier. — *Non convertam eum*. Je ne me rétracterai pas, comme verset 3. — *Eo quod transtulerint captivitatem perfectam*. Ces captifs sont Israélites גלות שלמה, « captivité entière », Cfr. Jér. XIII, 9, est celle qui ne fait distinction ni d'âge, ni de sexe et qui n'excepte personne. LXX : αἰχμαλωσίαν τοῦ Σαλωμών, que Théodoret et S. Cyrille essayent d'expliquer, mais inutilement, puisque cette traduction est complètement erronée. — *Ut concluderent eam in Idumæa*. Les esclaves israélites, pris par les Philistins, furent vendus, sans exception, aux Iduméens, ces ennemis acharnés d'Israël. Amos rappelle sans doute ici l'invasion de Juda, au temps de Joram, par les Philistins et les Arabes, II Paral. XXI, 16, à laquelle Joël fait allusion, IV, 3 et suiv. De ces captifs les uns furent vendus

7. Je mettrai le feu aux murs de Gaza, et il dévorera ses maisons.

8. J'exterminerai l'habitant d'Azot, et celui qui tient le sceptre dans Ascalon. Je tournerai ma main sur Accaron; et je ferai périr les restes des Philistins. Le Seigneur Dieu l'a dit.

9. Voici ce que dit le Seigneur ; Pour trois crimes de Tyr et pour quatre, je ne changerai pas mon arrêt; parce qu'ils ont livré des captifs nombreux à Edom, sans se souvenir de l'alliance fraternelle.

7. Et mittam ignem in murum Gazæ, et devorabit ædes ejus.

8. Et disperdam habitatorem de Azoto, et tenentem sceptrum de Ascalone : et convertam manum meam super Accaron, et peribunt reliqui Philisthinorum, dicit Dominus Deus.

9. Hæc dicit Dominus : Super tribus sceleribus Tyri, et super quatuor non convertam eum : eo quod concluserint captivitatem perfectam in Idumæa, et non sint recordati fœderis fratrum.

---

aux Grecs, comme le dit Joël, les autres aux Iduméens.

7. — *Mittam ignem in murum Gazæ.* V. verset 4; Cfr. Jérém. XLIX, 27. — *Devorabit ædes ejus.* La prédiction s'accomplit, lorsque Sennacherib et plus tard le pharaon Necho brûlèrent Gaza; Cfr. Jér. XLVII, 1.

8. — *Disperdam.* הכרתי, je détruirai. — *De Azoto.* אשדוד, ville fameuse des Philistins, Jos. XI, 22, et maintenant le village d'Esdud ou Shdood. Le mot d'Ashdoud peut avoir signifié le dévastateur. — *Tenentem sceptrum*, V. le verset 5. — *De Ascalone.* V. Jos. XIII, 3; Jug. I, 18; I Mach. XI, 60. D'après Philon, les Ascalonites avaient pour les Juifs une aversion irréconciliable. Au commencement de la guerre avec les Romains qui vit la ruine de Jérusalem, les Ascalonites massacrèrent 2500 Juifs qui habitaient au milieu d'eux; Josèphe, De Bell. jud. II, 18, 5. — *Convertam manum meam;* Cfr. Is. I, 25 et Jérém. VI, 9. — *Accaron*, עקרון, une des cinq villes des Philistins; Cfr. I Rois, VI, 17; Jos. XV, 45. Au temps de S. Jérôme, ce n'était plus qu'un grand village. Si Gath, la cinquième des villes principales des Philistins, n'est pas nommée, c'est que le prophète n'a pas la prétention de citer toutes ces villes. Mais Gath est comprise aussi dans la menace générale, comme le prouvent les mots qui suivent. Ces villes avaient chacune leur petit roi; mais elles formaient une sorte de confédération, qui débattait et poursuivait en commun les grands intérêts; Cfr. Jug. XVI, 5, 8, 11; VI, 4, 12, 16, 18; VII, 7; XXXI, 2, 6, 7; I Paral. XII, 19. Ces cités, dit Pusey, partageaient aussi l'idolâtrie : Ashdod ou Azoth était le siège principal du culte de Dagon; Ascalon, celui du culte de Derceto, a déesse-poisson, symbole du principe passif de la reproduction. Accaron adorait Baalzebub, qui y rendait ses oracles, et qui, à cause de cela, est appelé le dieu de cet endroit, IV Rois, I, 2, 3, 16. Gaza, même lorsqu'elle fut adonnée à la religion grecque et qu'elle eut sept temples dédiés à ses dieux, gardait encore le culte de Marna, son propre dieu. Toutes ces cités, unies dans l'idolâtrie et dans la haine d'Israël reçurent toutes aussi leur châtiment. — *Peribunt reliqui Philistinorum.* Tous ceux qui devaient échapper à la destruction des villes mentionnées plus haut; Cfr. IX, 12 et Jérém. VI, 9. — *Dicit Dominus Deus.* V. verset 5.

9. — *Super tribus... et quatuor non convertam eum.* V. versets 3 et 6. — *Tyri.* Tyr, capitale de la Phénicie, est seule mentionnée. Cette ville est bien connue des lecteurs de la Bible; V. Jos. XIX, 29. — *Eo quod concluserint captivitatem...* V. le verset 6. Le crime de Tyr est le même que celui des Philistins, et il fut peut-être commis de concert avec eux. Peut-être cependant s'agit-il de prisonniers israélites vendus aux Tyriens par quelques vainqueurs, peut-être les Syriens dans les guerres d'Hazaël et de Benadad avec Israël. —*Non sint recordati fœderis fratrum.* Mais pour Tyr il y avait aggravation, parce que c'était violer un traité et une alliance faits depuis longtemps. Sous David, il y avait eu union entre les deux pays, II Rois, v. 11; III Rois, v, 1. L'amitié qu'Hiram avait eue pour David se reporta sur Salomon, II Paral. II, 11, et un traité fut renouvelé entre les deux rois, III Rois, v, 7-11. Ce traité et cette amitié, les Tyriens les violèrent, et d'une manière d'autant plus odieuse qu'ils livrèrent leurs prisonniers aux plus féroces ennemis d'Israël, les Iduméens.

10. Et mittam ignem in murum Tyri, et devorabit ædes ejus.

11. Hæc dicit Dominus : Super tribus sceleribus Edom, et super quatuor non convertam eum, eo quod persecutus sit in gladio fratrem suum, et violaverit misericordiam ejus, et tenuerit ultra furorem suum, et indignationem suam servaverit usque in finem.

12. Mittam ignem in Theman, et devorabit ædes Bosræ.

13. Hæc dicit Dominus : Super tribus sceleribus filiorum Ammon, et super quatuor non convertam

10. Aussi je mettrai le feu aux murs de Tyr, et il dévorera ses maisons.

11. Voici ce que dit le Seigneur : Pour trois crimes d'Edom et pour quatre, je ne changerai pas mon arrêt, parce qu'il a poursuivi son frère avec le glaive, il a violé la miséricorde ; il n'a pas mis de bornes à sa fureur, et il a conservé jusqu'au bout son indignation.

12. Je mettrai le feu dans Théman, et il dévorera les maisons de Bosra.

13. Voici ce que dit le Seigneur : Pour trois crimes et pour quatre des enfants d'Ammon, je ne chan-

---

10. — *Et mittam ignem.* V. verset 7. A cette époque, Tyr était déjà tributaire de l'Assyrie. La prédiction d'Amos s'accomplit sous Salmanazar, au Sargon son successeur, et sous Nabuchodonosor. Cfr. Is. XXIII, Ezéch. XXVI, 1-12.

11. — *Super tribus... non convertam eum.* V. les versets 3, 6 et 9. — *Edom.* Le peuple d'Idumée dont la haine pour Israël ne cessa pas ; Cfr. Ezéch. XXXV, 5, 15 ; XXV, 12 ; Abd., 12, 13, Joël, III, 19, etc. — *Eo quod persecutus sit in gladio fratrem suum.* Les descendants de Jacob, frère d'Esaü, furent, dans toutes les occasions qui se présentèrent, l'objet des mauvais traitements des Iduméens. — *Et violaverit misericordiam ejus.* Litt. « Il a tué sa piété », c'est-à-dire il a étouffé tout sentiment fraternel ; Cfr Ezéch. XXVIII, 17. LXX : καὶ ἐλυμήνατο μήτερα ἐπὶ γῆς. « Pro misericordia Septuaginta vulvam transtulerunt, ducti ambiguitate verborum, quia Rehem et vulvam et misericordiam significat. Violavit misericordiam, sive vulvam ejus, vel ut apertius interpretatus est Symmachus, viscera propria, ut obliviscereturgermanitatis, et obduraret viscera misericordiæ, fratremque se esse nesciret, et contemneret vulvam Rebeccæ, quæ uno partu geminos edidisset infantes ». S. Jérôme. — *Et tenuerit ultra furorem suum.* Edom a sans cesse déchiré Israël dans sa colère ; tel est le sens de ובעבר אפו. LXX : ἥρπασεν εἰς μαρτύριον φρ κην αὐτου. — *Et indignationem suam servaverit usque in finem.* Il lui manifestera une haine perpétuelle. L'histoire prouve la vérité des paroles du prophète. Dès sa sortie d'Egypte Israël éprouva la haine d'Edom, Exod. XVII, 8 et suiv. ; Deut. XXV, 17, 18 ; au temps de Saül, de David et d'Amasias, les mêmes faits se reproduisirent, I Rois, XIV, 47 ; II Rois, VIII, 13, 14 ; II Paral. XXV, 11 et suiv. ; de même au temps de Josaphat, II Paral. XX, 10 ; de Joram, II Paral. XXI, 8 ; IV Rois, VIII, 20 ; d'Achaz, II Paral. XXVIII, 16, et aussi pendant les désastres causés par l'invasion babylonienne, Ps. CXXXVI, 7 ; Ezéch. XXV, 12 ; XXXV, 5 ; Lam. IV, 21.

12. — *Mittam ignem.* V. les versets 4, 9, 10. — *Theman.* Theman, תימן est, d'après S. Jérôme et Eusèbe, la partie méridionale de l'Idumée, de sorte qu'ici, comme II, 2 et 5, le pays serait mentionné d'abord et ensuite la capitale, Bosra. Mais cette explication proposée par Rosenmüller, Keil, etc., semble combattue par la mention que S. Jérôme fait, d'après Eusèbe, d'un village, κώμη, appelé Theman, situé à cinq milles romains de Pétra, et où il y avait, du temps de ce Père, une garnison romaine. Il y a encore un Theman dans le Hauran oriental. Il est juste toutefois de remarquer que dans l'Ancien Testament Theman ne se rapporte jamais à une ville. — *Bosræ.* Bozrah, בצרה, ville d'Idumée, dont Isaïe, XXXIV, 6 ; LXIII, 1, et Jérémie, XLIX, 23, font aussi mention. On suppose qu'elle était la capitale de ce pays. Elle était située au sud de la mer Morte. Ses ruines se voient probablement encore dans le village de el-Buseireh, dans le Jebâl. Il ne faut pas la confondre avec la Bosra du Hauran, Jérém. XLVIII, 24.

13. — *Super tribus sceleribus...* V. le

gerai pas mon arrêt parce qu'ils ont éventré les femmes grosses de Galaad, afin d'étendre leurs frontières.

14. Je mettrai le feu aux murs de Rabba, et il dévorera ses maisons, au milieu des cris, au jour du combat, dans la tempête, au jour de l'orage.

15. Et Melchom ira en captivité avec ses princes : c'est ce que dit le Seigneur.

eum : eo quod dissecuerit prægnantes Galaad ad dilatandum terminum suum.

14. Et succendam ignem in muro Rabba, et devorabit ædes ejus in ululatu in die belli, et in turbine in die commotionis.

15. Et ibit Melchom in captivitatem, ipse, et principes ejus simul, dicit Dominus.

---

versets 3, etc. — *Filiorum Ammon.* Les Ammonites, descendants de Loth, demeuraient à l'est du Jourdain; ils furent toujours les ennemis acharnés d'Israël, Ps. LXXXII, 8, 9; I Rois, XI, 1 et suiv. — *Eo quod dissecuerit prægnantes Galaad.* La cruauté que le prophète rapporte ici n'est pas relatée dans les livres historiques de l'Ancien Testament. Peut-être, dit Keil, se produisit-elle durant les guerres d'Israël avec Hazael, lorsque les Ammonites pensèrent à agrandir leur territoire en reprenant le pays qui leur avait été enlevé par Sihon, roi des Ammonites, et qui était alors en possession des Israélites. Ils avaient déjà fait une tentative pareille au temps des juges Jug. XI, 12 et suiv. Jérémie., XLIX, 1 et suiv., nous apprend qu'ils s'étaient emparés du territoire de la tribu de Gad, leur voisine; mais cet événement ne se produisit sans doute qu'après la déportation opérée par Tiglath-Piléser, IV Rois, XI, 29. — *Ad dilatandum terminum suum,* le principal motif des invasions des Ammonites est indiqué par le prophète.

14. — *Rabba*, capitale des Ammonites, II Rois, XII, 26 et suiv.; Jérém. XLIX, 2. On la retrouve dans les ruines d'Aurân, sur les bords du Nahr Ammân, affluent du Jabock. — *Devorabit ædes ejus*, V. verset 4. — *In ululatu.* בתרועה, LXX : μετὰ κραυγῆς. — *In die belli*, Cfr. Os. X, 14; Zach. XIV, 3. — *In turbine, in die commotionis,* dans l'affreux trouble causé par l'invasion ennemie.

15. — *Melchom.* מלכם « leur roi ». Les LXX ont: οἱ βασιλεῖς αὐτῆς. La traduction de la Vulgate, qu'on retrouve dans Aquila, Symmaque, Μαλχόμ, et dans le Syriaque, repose sur une interprétation défectueuse. Elle peut cependant s'appuyer sur les passages similaires de Jérém. XLIX, 1, 3, XLVIII, 7: Soph. I, 5; Cfr. III Rois, XI, 5. Mais le contexte favorise la première explication : C'est le roi des Ammonites, résidant probablement à Rabbah, que désigne Amos. — *In captivitatem*, בגולה, en exil, comme Ezéch. XXV, 3. — *Principes ejus.* Ammon n'était pas, dit Pusey, une horde sans organisation; au contraire cette contrée, à présent si désolée et déserte, était sans doute alors habitée et cultivée par un peuple industrieux et laborieux. L'abondance des ruines atteste en effet le travail de la population. Tout le pays, dit Burckhardt, Syria, p. 357, doit avoir été extrêmement bien cultivé, pour avoir pu nourrir de si nombreuses villes. — *Dicit Dominus*, V. verset 5.

CHAPITRE II.

La destruction atteindra Moab (ỳ 1-3). — Juda ne sera pas non plus épargné (ỳ 4-5). — Israël est plus coupable encore : ses habitants accablent les pauvres (ỳ 6-7), — et commettent les crimes les plus odieux (ỳ 7-8). — Cependant Dieu les avait comblés de bienfaits (ỳ 9-10). — Il avait même suscité parmi eux des prophètes (ỳ 11). — Israël les a empêchés de prophétiser (ỳ 12). — Aussi sera-t-il sévèrement châtié (ỳ 13-16).

1. Hæc dicit Dominus : Super tribus sceleribus Moab, et super quatuor non convertam eum : eo quod incenderit ossa regis Idumææ usque ad cinerem.

2. Et mittam ignem in Moab, et devorabit ædes Carioth : et morietur in sonitu Moab in clangore tubæ.

3. Et disperdam judicem de medio ejus, et omnes principes ejus interficiam cum eo, dicit Dominus.

1. Voici ce que dit le Seigneur : Pour trois crimes de Moab et pour quatre, je ne changerai pas mon arrêt, parce qu'il a brûlé les os du roi d'Edom et les a réduits en cendres.

2. Je lancerai le feu contre Moab et il consumera les maisons de Carioth; et les Moabites périront dans le tumulte, au son de la trompette.

3. J'exterminerai son chef du milieu de lui, et je ferai mourir avec lui tous ses princes, dit le Seigneur.

Chap. II. — 1. — *Super tribus sceleribus...* V. ch. I, verset 3, etc. — *Moab.* V. sur ce peuple Isaïe, XV et le commentaire. — *Eo quod incenderit ossa regis Idumææ usque ad cinerem.* Litt. « en chaux », לשיד, comme Is. XXXIII, 12. Allusion, dit Reuss, à un fait inconnu et d'autant plus difficile à expliquer que le crime aurait été commis contre un peuple que le prophète vient de maudire lui-même. On n'apprend pas, d'ailleurs, s'il s'agit d'un supplice ou d'une profanation de tombeau, bien que cette dernière interprétation soit la plus naturelle. Elle est en effet acceptée par la plupart des interprètes. D'après Keil, c'est cet acte seul d'avoir brûlé les os qui est blâmé par Amos, et non pas la mise à mort du roi. Il est possible que ces actes se soient produits pendant la guerre racontée IV Rois, III, guerre que Joram, roi d'Israël, et Josaphat, roi de Juda, entreprirent contre les Moabites, en société du roi d'Edom. Aussi la tradition juive que rapporte S. Jérôme ne manque-t-elle pas de fondement : « Tradunt Hebræi, ossa regis Idumæ jam sepulti, qui cum Joram rege Israel, et Josaphat rege Juda, ascenderat adversum Moab, in ultionem doloris a Moabitis postea convulsa ac succensa ». Quand il prophétise contre les autres nations, Amos ne mentionne que des crimes commis contre le peuple de l'alliance; celui dont il accuse les Moabites doit donc avoir été en quelque manière associé à Israël ou à Juda, c'est-à-dire avoir été perpétré contre un roi d'Edom, vassal ou allié de Juda. Or, ce fut fort peu de temps après la guerre mentionnée plus haut, moins de dix ans, que les Edomites reconquirent leur liberté, IV Rois, VIII, 20.

2. — *Mittam ignem...* I, 4, etc. — *Devorabit ædes Carioth.* Les LXX ont pris קריות pour un nom appellatif et ont traduit : τῶν πόλεων αὐτῆς. Mais ici c'est un nom propre, celui d'une des principales villes de Moab; Cfr. Jérém. XLVIII, 24, 41, et dont les ruines ont été découvertes par Burckhart, Syria, p. 630, et Seetzen, t. II, p. 342, dans la ville déchue de Kereyat ou Korriât. — *Morietur in sonitu Moab.* La nation est personnifiée, c'est pour cela que le prophète dit qu'elle mourra. Après que Nabuchodonosor eût soumis Moab, ce peuple disparut complètement, comme nation; Cfr. Dan. XI, 41. שאון est le bruit causé par la guerre. LXX : ἐν ἀδυναμίᾳ. S. Jérôme ne traduit pas בתרועה, qu'il a rendu I, 14, par « in ululatu ». — *In clangore tubæ;* Cfr. III, 6; Jérém. IV, 19. De même Enée dit, en racontant la prise de Troie, Eneid. II, 313 :

Exoritur clamorque virum, clangorque tubarum.

3. — *Disperdam,* הכרתי, je détruirai. —

4. Voici ce que dit le Seigneur. Pour trois crimes de Juda et pour quatre, je ne changerai pas mon arrêt, parce qu'il a rejeté la loi du Seigneur, et n'a pas observé ses commandements. Car leurs idoles les ont trompés, celles que leurs pères avaient déjà suivies.

5. Je mettrai le feu dans Juda, et il dévorera les maisons de Jérusalem.

6. Voici ce que dit le Seigneur : Pour trois crimes d'Israël et pour quatre, je ne changerai pas mon arrêt; parce qu'il a vendu le juste à prix d'argent, et le pauvre pour des sandales.

4. Hæc dicit Dominus : Super tribus sceleribus Juda, et super quatuor non convertam eum, eo quod abjecerit legem Domini, et mandata ejus non custodierit. Deceperunt enim eos idola sua, post quæ abierant patres eorum.

5. Et mittam ignem in Juda, et devorabit ædes Jerusalem.

6. Hæc dicit Dominus : Super tribus sceleribus Israel, et super quatuor non convertam eum : pro eo quod vendiderit pro argento justum, et pauperem pro calceamentis.

Judicem, שופט. De ce mot, employé au lieu de celui de roi, Hitzig et Ewald ont conclu que Moab n'avait pas de roi à cette époque, mais seulement un juge ou un gouverneur; ils ont pensé que cela provenait de ce qu'à cette époque Moab était soumis au royaume des dix tribus. Mais rien dans l'histoire ne justifie cette hypothèse, et on ne peut la déduire de ce que Jéroboam reprit les anciennes limites du royaume jusqu'à la mer Morte, IV Rois, XIV, 25. Shophet n'est donc pas probablement autre chose qu'une épithète donnée au roi. — *De medio ejus*, du pays de Moab, — *Omnes principes ejus*... Tous périront avec le roi, à l'époque des guerres contre les Chaldéens ; Cfr. Jérém. XLVII, 59 ; Ezéch. XXV, 28.

4. — *Super tribus sceleribus*... I, 3, etc. — *Juda*. On remarquera, dit Reuss, que pour le prophète Amos, dont les discours sont adressés essentiellement aux Ephraïmites, Juda compte parmi les peuples étrangers dont il occupe la septième et dernière place. Cette remarque n'est pas exacte. Juda n'est pas, aux yeux du prophète, un peuple étranger : la preuve, c'est qu'il ne lui reproche que des transgressions à la loi divine ; il le cite ici comme transition entre les peuples étrangers et Israël auquel il s'adresse plus spécialement, et qui est le principal objet de ses prophéties. — *Eo quod abjecerit legem Domini*. תורה est l'ensemble de tous les commandements donnés par Dieu à son peuple. La Thorah comprend *mandata ejus*, חקים, qui sont les préceptes particuliers, tout à la fois cérémoniels et moraux. Ne pourrait-on pas voir dans ces mots une preuve de l'existence à cette époque de la loi de Moïse, non pas conservée plus ou moins fidèlement par tradition mais écrite ? — *Deceperunt enim eos idola sua*. כזביהם, « leurs mensonges »; Cfr. Ps. CXVIII, 163 ; S. Jérôme a très bien rendu le sens. — *Post quæ abierant patres eorum* ». Hæc sunt idola, post quæ abierunt patres eorum in Ægypto, Ægypti bovis simulacra fingentes, et colentes Astaroth et Baalim ». S. Jérôme.

5. — *Mittam ignem... Jerusalem*. Osée, VIII, 14, a fait la même prédiction qui fut accomplie par Nabuchodonosor.

6. — Le prophète arrive à la même partie principale de son discours, celle qui concerne Israël, le royaume des dix tribus. « Idcirco ponit novissimum Israel, id est, decem tribus, quoniam prope omnia quæ sequuntur ad ipsum scripta prædiscimus, ut sub uno textu sermo propheticus libri ordinem contineret ». S. Jérôme. — *Super tribus sceleribus Israel*... I, 3, etc. — *Pro eo quod vendiderit pro argento justum*. Le premier crime dont le prophète accuse Israël, c'est de vendre la justice, de condamner l'innocence et d'acquitter le coupable, en se laissant corrompre. — *Pauperem pro calceamentis*. Les juges se laissent corrompre par les plus petits présents ; ces mots sont, dit Rosenmüller, une locution proverbiale, comme plus bas, VIII, 6 ; Ezéch. XIII, 19 ; Joël, III, 3. D'autres y voient la cruauté d'un créancier qui, pour une dette minime, fait emprisonner un malheureux. Pour d'autres enfin, c'est le juge, qui pour la moindre chose, une paire de chaussures que le débiteur n'a pu payer, le livre comme

7. Qui conterunt super pulverem terræ capita pauperum, et viam humilium declinant : et filius ac pater ejus ierunt ad puellam, ut violarent nomen sanctum meum.

8. Et super vestimentis pignoratis accubuerunt juxta omne altare, et vinum damnatorum bibebant in domo Dei sui.

9. Ego autem exterminavi Amorrhæum a facie eorum : cujus altitudo, cedrorum altitudo ejus, et fortis ipse quasi quercus : et contrivi fructum ejus desuper, et radices ejus subter.

Num. 21, 24 ; 2, 24.

7. Ils brisent contre la poussière de la terre la tête des pauvres, ils obstruent le chemin des faibles. Le fils et le père s'approchent de la fille, pour violer mon saint nom.

8. Ils se couchent sur des vêtements mis en gage près de toute sorte d'autels, et ils ont bu dans la maison de leur Dieu le vin de ceux qu'ils ont condamnés.

9. Cependant c'est moi qui devant eux ai exterminé l'Amorrhéen, dont la taille égalait celle des cèdres, et qui était fort comme le chêne, qui ai écrasé tous ses fruits en haut et toutes ses racines en bas.

---

esclave au créancier, Lev. xxv, 29 ; Cfr. IV Rois, iv, 1.

7. — *Qui conterunt super pulverem terræ capita pauperum...* Le second crime, c'est l'oppression des pauvres, דלים, et des humbles, עניים que les riches réduisent à la misère la plus extrême. Cette phrase, dit Reuss, est très obscure. On y veut voir les efforts des riches pour ruiner (jeter dans la poussière) les faibles ; mais on reste plus fidèle au texte en y voyant cette hyperbole : ils cherchent à dépouiller les faibles au point de leur enlever jusqu'à la poignée de poussière qu'ils jettent sur leur tête pour exprimer leur profonde tristesse. — *Viam humilium declinant.* Ils empêchent le chemin des indigents d'aboutir, c'est-à-dire ils font fléchir le droit et les empêchent de gagner leur juste cause. Ou bien : ils dédaignent les pauvres dans leur orgueil. — *Filius et pater ejus ierunt ad puellam.* Le père et le fils ont des rapports coupables avec la même jeune fille. LXX : εἰσ επορεύοντο πρὸς τὴν αὐτὴν παιδίσκην, ce qui était défendu par la loi de Moïse. Levit. xviii, 18. נערה est ou la courtisane, ou l'esclave que le maître fait servir à ses plaisirs. « Crebro evenit ut pater filii sui uxorem, socer polluat nurum, quod in lege utrumque prohibetur : Turpitudinem patris tui non revelabis, et turpitudinem nurus tuæ non discooperies ». S. Jérôme. Ezéchiel, xxii, 11, fait le même reproche aux juifs. Reuss ne pense pas que l'inceste soit compris dans ce passage qui ne parle point de la même fille, et qu'on n'explique ainsi que par une supposition gratuite. Il n'est pas non plus question d'une prostitution religieuse, telle qu'en avaient tous les cultes chananéens. Il ne s'agit pas ici de Qedeshoth. — *Ut violarent nomen sanctum meum.* C'est ce mépris de la loi divine qui est signalé et condamné ici ; Cfr. Levit. xxii, 32, dont Amos emprunte les mots.

8. — *Super vestimentis... juxta omne altare.* Le prophète reproche aux riches de ruiner les pauvres par l'usure, en leur enlevant jusqu'aux manteaux, בגד, qui leur servaient de couverture pour la nuit, et qui, Exod. xxii, 25, devaient être rendus avant la nuit. Mais les usuriers impies gardaient ces gages, et s'en servaient comme de sièges, les jours de repas sacrificiels, sans aucune crainte de Dieu. « A tous les autels » désigne ces repas, comme le prouvent les mots « maison de Dieu » employés dans la seconte partie du verset. — *Vinum damnatorum* יין עניושים est le vin acheté au moyen de l'argent produit par les amendes mises à tort sur les innocents ; ou bien c'est le vin qu'on a saisi en nature chez les pauvres gens, et qui sert au plaisir des riches. LXX : οἶνον εκ συκοφαντιῶν. — *In domo Dei sui* Dans le temple de Dieu, qu'ils profanent ainsi. Amos semble penser aux lieux de culte de Bétel et de Dan, où les Israélites adoraient leur dieu sous la figure d'un taureau ; c'est là ce qu'il condamne et non le culte des divinités païennes dont il ne parle pas.

9. — *Ego autem exterminavi Amorrhæum.* « Et moi », ואנכי, est répété deux fois dans ce verset et dans le suivant avec une certaine emphase, pour rendre plus apparent le contraste entre la conduite d'Israël envers le Seigneur, et la fidélité de Dieu à l'égard d'Israël. Le prophète, dans ces premiers mots, semble faire allusion à la

10. C'est moi qui vous ai fait sortir du pays d'Egypte, et qui vous ai conduits dans le désert pendant quarante ans, pour vous faire posséder la terre de l'Amorrhéen.

11. Parmi vos fils, je me suis suscité des prophètes, et parmi vos jeunes hommes, des Nazaréens. N'en est-il pas ainsi, enfants d'Israël? dit le Seigneur.

12. Et vous avez présenté du vin aux Nazaréens; et vous avez commandé aux prophètes : Ne prophétisez pas.

10. Ego sum qui ascendere vos feci de terra Ægypti, et duxi vos in deserto quadraginta annis, ut possideretis terram Amorrhæi.

Exod. 14, 21; *Deut.* 8, 2.

11. Et suscitavi de filiis vestris in prophetas, et de juvenibus vestris Nazaræos. Numquid non ita est filii Israel? dicit Dominus.

12. Et propinabitis Nazaræis vinum; et prophetis mandabitis, dicentes : Ne prophetetis.

---

destruction des anciens habitants du pays de Chanaan, Exod. XXIII, 27 et suiv., XXXIV, 11. — *Cujus altitudo, cedrorum altitudo ejus.* Les Chananéens étaient d'une stature très élevée, Cfr. Nombr. XIII, 33. Ce détail est rappelé pour montrer à Israël que, sans l'aide du Seigneur, il n'aurait pu venir à bout de ces ennemis. — *Fortis ipse quasi quercus.* Le prophète insiste sur la force des Amorrhéens. אלונים est généralement rendu par chênes, LXX : δρῦς. Cfr. Gen; XII, 6; Is. II, 13. — *Contrivi fructum ejus desuper, et radices ejus subter.* Comparaison analogue à celles de Job, XVIII, 16 : Ezéch. XVII, 9; Os. IX, 16. Dieu les a détruits complètement; il a même anéanti leur postérité.

10. — *Ego sum qui ascendere vos feci de terra Ægypti.* Cet autre bienfait de Dieu envers Israël n'est pas mentionné suivant l'ordre chronologique comme l'a déjà fait remarquer S. Jérôme : « Neque vero ubi de laudibus dicitur Dei, historiæ ordo servandus est; sed frequenter evenit, ut quæ prima facta sunt extrema dicantur, et quæ novissima referantur ad prima ». — *Et duxi vos in deserto quadraginta annis.* Dieu rappelle ainsi à Israël sa souveraine puissance. Cfr. Deut. XXIX, 5. Il semble qu'il y a ici une citation de cet endroit. — *Ut possideretis terram Amorrhæi.* Cfr. Deut. IX, 1, et la remarque qui précède. Il y a ici réminiscence très sensible du texte du Deutéronome. Dieu, en rappelant ainsi à Israël les bienfaits dont il l'a comblé, lui reproche son infidélité et son ingratitude.

11. — *Suscitavi de filiis vestris in prophetas.* Cfr. Jug. II, 16. Dieu en avait fait la promesse par la bouche de Moïse, Deut. XVIII, 15. C'était là un don spécial, fruit de la grâce et de la miséricorde divine et particulier au peuple choisi. Plus tard, comme le dit Joel, II, 28, ce don sera le privilège de l'Eglise, qui sera à son tour l'objet des prédilections manifestes de Dieu. Le Seigneur a choisi souvent ses prophètes parmi les fils des dix tribus; Samuel, I Rois, I, 1, était Ephraïtite, Ahia, de Silo en Ephraïm, III Rois, XIV, 2, 4; Jéhu, fils d'Ananie, fut prophète pour ces deux royaumes, III Rois, I, 7, 12; II Paral. XIX, 2; XX, 34. Elie et Elisée étaient du royaume d'Israël; de même Osée et Jonas. — *De juvenibus vestris Nazaræos.* Les Nazaréens, qui se consacrent spécialement au Seigneur, s'abstiennent de tous les produits de la vigne, ne laissent jamais le fer s'approcher de leur chevelure, et s'abstiennent de tout ce qui pourrait les rendre impurs. Nombr. VI, 2 et suiv. Ils sont placés à côté des prophètes qui annoncent à la nation la volonté du Seigneur, pour faire voir les grâces que Dieu accorde à son peuple. Le choix des Nazaréens, dit Keil, avait pour but non seulement de mettre sous les yeux du peuple l'objet de sa vocation divine, son appel à la sainteté comme nation choisie par Dieu, mais aussi de montrer comment le Seigneur amenait les choses à cet état de sainteté. LXX : εἰς ἁγιασμόν. — *Numquid non ita est...* Israël pourra-t-il nier ces véritables bienfaits de Dieu ?

12. — *Propinabitis Nazaræis vinum.* Au lieu d'être reconnaissants, et de s'exercer eux-mêmes à une sanctification plus grande, les Israélites essayent de faire manquer les Nazaréens à leur vœu, en leur faisant boire le vin dont ils devaient s'abstenir, comme inconciliable avec leur propos de mener une sainte vie. « De hoc loco hæresim suam Tatianus, Encratitarum princeps, struere nititur, vinum asserens non bibendum, cum et lege præceptum sit, ne Nazaræi bibant vinum, et illis adsentantur a prophetæ, qui propinent Nazaræis vinum. Qui si litteram sequuntur in omnibus, et Judaicas fabulas

13. Ecce ego stridebo subter vos, sicut stridet plaustrum onustum fœno.

14. Et peribit fuga a veloce, et fortis non obtinebit virtutem suam, et robustus non salvabit animam suam :

13. Voici, je vous écraserai avec bruit, comme écrase un chariot chargé de foin.

14. Celui qui court le mieux n'échappera pas par la fuite, le vaillant manquera de force, le plus fort ne sauvera pas sa vie.

Ecclesiis ingerunt Christi, ergo et comam nutrire debent, et uvam passam ac viridam non comedere, et super matre et patre mortuis non ingredi : Et si forte hæc fecerint et fuerint humana vel fragilitate, vel necessitate superati, radant capita, et irriti sint omnes dies consecrationis et laboris eorum. Quod si hæc non faciunt, neque possunt more Judaicorum cauponum miscere aquam vino, umbras veritati, Evangelii gratiæ legis necessitatem, ebrietatem illam intelligant, qua curis secularibus inebriatur et obruitur animæ vigor, et illos prophetis mandare, dicentes : Ne prophetetis, qui livore superati, prohibent eruditos viros doctrinæ proferre sermonem. Et dicente Domino : Vade et dic populo huic (Isa. VI, 9), illi e contrario jubent, ne loquaris in nomine Domini, maxime si ille qui doceat, non turpi lucro et gloriæ atque jactantiæ, sed utilitati legentium audientiumque provideat ». S. Jérôme. — *Et prophetis... ne prophetetis.* La parole de Dieu leur paraissait en effet un lourd fardeau, Cfr. VII, 10 et suiv.; Mich. II, 6. La persévérance de Dieu à les avertir les irritait; ils s'opposaient à la grâce, et étaient fâchés de voir qu'on ne les laissait pas à leurs vains désirs. Amos lui-même, VII, 13 et suiv., sera un exemple de cette obstination d'Israël. Jéroboam I ne fut empêché que par un miracle de s'emparer du prophète qui s'était élevé contre l'autel de Bethel, III Rois, XIII, 4. Achab voulut empoisonner Michée, ibid., VII, 26, 27. Ochosias se signala aussi par son hostilité envers Elie, IV Rois, I, 9-13. Joram jura de faire perir Elisée, ibid., VI, 31, etc. Notre-Seigneur reprochera à Jérusalem de faire mourir et de lapider les prophètes, Matth. XXIII, 37. Ils ne les tuaient, dit Pusey, que parce qu'ils ne pouvaient les forcer au silence.

13. — *Ecce ego stridebo subter vos.* Les châtiments d'une telle ingratitude vont être maintenant énumérés. בִּיקִיץ, presser, n'offre pas un sens bien facile. Reuss traduit : « Je ferai chanceler le sol sous vos pieds »; mais il reconnaît que cette traduction est purement conjecturale, et qu'elle lui a été suggérée par le titre du livre qui parle d'un tremblement de terre. Rien n'empêche, pensons-nous, de conserver la traduction généralement adoptée : je vous foulerai, je vous écraserai, comme un chariot plein de foin foule la terre. C'est une prédiction de la guerre où les héros les plus forts et les plus braves succomberont cependant. — *Sicut stridet plaustrum onustum fœno.* S. Jérôme explique ainsi le sens qu'il a donné à ce verset : « Sicut plaustrum, stipulæ vel fœni onere prægravatum, stridore et sonitu longe exululat, sic ego peccata vestra non sustinens, et quasi stipulam tradens incendio, clamabo et dicam : Peribit fuga a veloce ».

14. — *Peribit fuga a veloce.* Les plus agiles n'échapperont pas par la fuite à la mort qui les menace; Cfr. Jérém. XXV, 35; XLVI, 6. — *Fortis non obtinebit virtutem suam.* Le plus vigoureux ne trouvera plus de force pour résister à l'ennemi; Cfr. Prov. XXIV, 5. « Non quo fortis sit, sed quo fortem se esse jactitet. Sive qui confidit in fortitudine sua, et non in Dei misericordia, juxta illud quod scriptum est : Perdam sapientiam sapientium, et intelligentiam prudentium reprobabo, I Cor. I, 19 : non quo perire possit vera sapientia, et veritatis intelligentia reprobari; sed quo eorum pereat sapientia qui apud se videntur esse sapientes et in sua eruditione confidunt. Robustus quoque, sive pugnator, qui non salvabit animam suam, ille est qui nequaquam Apostoli possidet armaturam, habens scutum, sed non fidei : accinctus lumbos, sed non in veritate : indutus lorica, sed non justitiæ : portans gladium, sed non salutis, Ephes. VI. Hujusmodi pugnator non sanctificat prælium, nec Domini potest bella bellare, contra veritatem dimicans pro mendacio. Talis pugnator non potest dicere : Benedictus Dominus Deus meus, qui docet manus meas ad prælium, et digitos meos ad bellum. Misericordia mea et refugium meum. Psal. CXLIII, 1, 2. Habent et sagittarios hæretici qui frustra tendentes arcum, sagittam Domini sustinere non poterunt, qui loquitur per Isaiam : Ego autem sicut sagitta electa in pharetra Domini, Isa. XLIX, 2. Isti sunt sagittarii, de quibus et David canit : Ecce peccatores intenderunt arcum, paraverunt sagittas

15. Celui qui tient l'arc ne restera pas debout, le plus agile ne se sauvera pas, le cavalier ne sauvera pas sa vie.

16. Et le plus courageux d'entre les braves s'enfuira tout nu en ce jour-là, dit le Seigneur.

15. Et tenens arcum non stabit, et velox pedibus suis non salvabitur, et ascensor equi non salvabit animam suam :

16. Et robustus corde inter fortes nudus fugiet in illa die, dicit Dominus.

---

suas in pharetra, ut sagittent in obscuro rectos corde, Psal. x, 2 ». S. Jérôme. — *Non salvabit animam suam.* Ces derniers mots n'ont pas été traduits par les LXX.

15. — *Tenens arcum non stabit.* Les meilleurs archers périront. — *Velox pedibus suis non salvabitur.* Les efforts humains seront inutiles parce que c'est Dieu qui envoie le châtiment, et qu'on ne peut lui résister. — *Ascensor equi...* רהב הסיס, Is. xxxi, 1; Zach. x, 5. Quelques manuscrits hébreux ont omis ce verset. S. Jérôme donne les traditions des Juifs sur le sens de ce verset, mais il est inutile de les reproduire. « Et velox (inquit) pedibus suis non salvabitur, qui propter acumen ingenii discurrit per testimonia scripturarum, et oratorum eloquentia, vel sophismatibus dialecticorum opprimere nititur veritatem, et in eo præpeditur et corruet, quia non in Deo, sed in suis pedibus confidit. Ascensor quoque equi non salvabit animam suam, qui ignorat dictum per prophetam : Fallax equus ad salutem, Psal. xxxii, 17. Et nescit scriptum esse : Dormitaverunt omnes qui ascenderunt equos, Psal. lxxv, 7. Hic non salvabit animam suam, sed periens audiet : Hi in curribus, et hi in equis : nos autem in nomine Domini Dei nostri invocabimus. Isti impediti sunt, et ceciderunt : nos autem surreximus et erecti sumus, Psal. xix, 8, 9 ». S. Jérôme.

16. — *Robustus corde*, celui qui d'habitude est sans peur. — *Inter fortes*, parmi les héros. LXX : καὶ εὑρήσει τὴν καρδίαν αὐτοῦ ἐν δυναστείαις. — *Nudus.* Après avoir jeté son bouclier, ses armes, ses vêtements pour fuir plus vite. « Robustus etiam corde inter fortes nudus fugiet. Qui locus dupliciter exponi potest : ut aut ideo possit evadere, quia exspoliavit se veterem hominem, et pelliceas tunicas peccatorum, et nulla fuit sarcina prægravatus, aut econtrario, quia nudus est et Christi perdidit vestimentum, de quo in Apostolo dicitur : Induite vos Christum Jesum, Rom. xiii, 14; et in alio loco : Siquidem induti non nudi inveniamur, II Cor. v, 3, nihil ei proderit fortitudo sua; sed in die prælii atque certaminis fugiet persequentes, et absque armatura apostoli resistere non valens, hostibus terga præbebit ». S. Jérôme. — *In illa die*, dans le jour où le châtiment divin tombera sur Israël. Ces menaces impliquent la destruction du royaume des dix tribus. On peut y voir encore, avec Ribéra, l'annonce du jugement dernier et des peines éternelles : « Hæc verba, et de futuri sæculi pœnis intelligi possunt, et de presentis servitute in peccatis. Nam qui velox solebat esse, tardatus peccato, cui se sponte subjecit, non fugiet hanc servitutem, neque fortis olim, et pugnator. Solus illam effugiet, qui fuerit fortis corde, et renuntiaverit omnibus, ne Christo carere cogatur, et nudus effugerit ex laqueis sæculi ».

CHAPITRE III.

Dieu qui avait choisi Israël sera, à cause de cela même, plus sévère pour lui (ỳ 1-2). — Les signes qui annoncent sa colère seront suivis d'effet (ỳ 3-8). — Samarie est criminelle, c'est pourquoi elle sera détruite par l'ennemi (ỳ 9-11). — Le châtiment n'épargnera personne (ỳ 12). — L'idolâtrie de Béthel amènera la ruine d'Israël (ỳ 13-15).

1. Audite verbum, quod locutus est Dominus super vos, filii Israël: super omnem cognationem, quam eduxi de terra Ægypti, dicens:

2. Tantummodo vos cognovi ex omnibus cognationibus terræ : idcirco visitabo super vos omnes iniquitates vestras.

1. Ecoutez la parole qu'a dite le Seigneur à votre sujet, enfants d'Israël, et à propos de toute la race qu'il a fait sortir d'Egypte, il dit :

2. Je n'ai connu que vous entre toutes les nations de la terre. C'est pourquoi je vous châtierai à cause de toutes vos iniquités.

II. Prophéties concernant Israël, III-VI.

1° Amos commence par prouver son droit de prédire à la nation les châtiments qui la menacent à cause de ses péchés, III, 1-8; — 2° Il rappelle la méchanceté d'Israël en général, III, 9-IV, 3; — 3° Il montre la sottise de la confiance que met la nation dans l'idolâtrie, IV, 4-13; — 4° enfin, il annonce la destruction du royaume, comme conséquence inévitable de l'injustice et de l'impiété grandissante, V-VI.

1° Amos a le droit de prédire à la nation son châtiment à cause de ses péchés, III, 1-8.

Chap. III. — 1. — *Audite verbum.* Le discours que le prophète va faire entendre au nom de Jéhovah. — *Quod locutus est Dominus super vos.* La sentence que le Seigneur annonce contre vous, comme l'explique le Targum. Ces mots sont une invitation solennelle à écouter une chose d'une gravité extrême ; Cfr. verset 13; IV, 1; V, 1; VIII, 4. — *Filii Israel*, LXX : οἶκος Ἰσραήλ. Mais les fils d'Israël, comme le prouvent les mots suivants, sont ici toute la famille d'Israël, les douze tribus de la nation de l'alliance. Dans ce qui va suivre, c'est cependant aux dix tribus du royaume d'Israël que s'adresse surtout le prophète; ce sont elles qui sont menacées de la destruction de leur royaume; mais dès le début le prophète a voulu indiquer que Juda aurait une semblable destinée, s'il ne se convertissait pas avec sincérité. Keil. — *Super omnem cognationem.* Toute la famille ou toute la nation. המשפחה. — *Quam eduxi de terra Egypti;* V. plus haut, II, 10. C'est là le bienfait le plus grand de Dieu envers son peuple.

2. — *Tantummodo vos cognovi...* Aucune nation n'a été l'objet de faveurs pareilles. David s'exprime de même, II Rois, VII, 23; I Paral. XVII, 21; Cfr. Deut. IV, 8, 20, Ps. CXLVI, 20. Dieu les a connus, c'est-à-dire il les a choisis de préférence aux autres; Cfr. Jérém. I, 5. — *Ex omnibus nationibus terræ;* V. verset 1; Cfr. Exod. XIX, 5; Deut XIV, 2; Ps. CXXIX, 4. — *Idcirco visitabo super vos omnes iniquitates vestras.* A cause de ces grands bienfaits, Dieu devra se montrer plus sévère envers ceux qui en auront abusé; c'est pour cela qu'il châtiera toutes les fautes d'Israël. « Et quia solos vos cognovi, qui creator sum omnium, et vos habui peculiarem populum meum, idcirco super solos vos omnia peccata vestra restituam : Potentes enim potenter tormenta patientur : Sap. VI, qui autem minimus est dignus est misericordia. Et in Ezechiele legimus : A sanctis meis incipite. Ezech. IX, 6. Et judicium Dei de domo ejus dicitur habere principium, I Petr. IV... Quem diligit Dominus, corripit, et castigat omnem filium quem recipit, Hebr. XII. Et pulchre dixit : Visitabo, et non percutiam; quia plaga Dei visitatio est, atque curatio. Et omnes, inquit, iniquitates sive peccata vestra visitabo, ne quid non recipiat sanitatem ». S. Jérôme.

3. Est-ce que deux peuvent marcher ensemble, s'ils ne s'accordent pas ?

4. Le lion rugit-il dans une forêt, s'il n'a trouvé une proie? Le lionceau donne-t-il de la voix dans sa tanière, s'il n'a fait une capture?

5. Un oiseau tombe-t-il sur la terre dans le filet, s'il n'y a pas d'oiseleur? Enlève-t-on le piège de dessus la terre avant qu'il n'ait pris quelque chose?

6. La trompette sonne-t-elle dans la ville, sans que le peuple ne s'épouvante? Y a-t-il quelque mal dans la ville qui ne vienne pas du Seigneur ?

3. Numquid ambulabunt duo pariter, nisi convenerit eis?

4. Numquid rugiet leo in saltu, nisi habuerit prædam? Numquid dabit catulus leonis vocem de cubili suo, nisi aliquid apprehenderit?

5. Numquid cadet avis in laqueum terræ absque aucupe? Numquid auferetur laqueus de terra antequam quid cêperit?

6. Si clanget tuba in civitate, et populus non expavescet? Si erit malum in civitate, quod Dominus non fecerit?

---

3. — *Numquid... nisi convenerit eis ?* Avant d'annoncer plus précisément le jugement de Dieu, Amos établit son droit et son devoir de prophétiser, au moyen de séries de similitudes empruntées à la vie quotidienne. Voici le sens de la première : comme il n'arrive pas que deux hommes ne poursuivent pas le même but par pur hasard, mais qu'ils sont convenus d'abord d'aller ensemble, ainsi il ne faut pas croire que les prophètes prédisent quelque chose si Dieu ne le leur a pas fait savoir d'avance, en s'entendant avec eux. Il est certain que la comparaison s'applique à Jéhovah et au prophète qui marchent ensemble, et qu'il ne s'agit pas de Dieu et de la nation, comme l'ont prétendu Marck, Cocceius, etc. Amos vient prophétiser à Béthel ou à Samarie, parce que le Seigneur l'a envoyé pour annoncer le châtiment au royaume coupable.

4. — *Numquid rugiet leo...?* Le rugissement du lion se fait-il entendre si cet animal n'a à portée une proie à dévorer ? Cfr. Ps. CIII, 21 ; Is. V, 29, XXXI, 4; Jérém. II, 15; Ezéch. XII, 25. Ainsi les prédictions menaçantes du prophète ne sont pas vaines, mais seront certainement suivies d'effet. — *Numquid dabit catulus leonis ?...* Même pensée exprimée en termes différents. כפיר est le jeune lion, qui n'est plus le petit, גור, et qui peut déjà saisir une proie ; אריה, employé dans l'hémistiche précédent, est le lion dans la plénitude de l'âge et de la force. Ce mot désigne encore le lion en général — *De cubili suo*, מעונתו, de sa tanière ; le mot est employé. Ps. CIII, 22 ; Cant. IV, 8 ; Nah. II, 12. — *Nisi aliquid apprehenderit.* Les menaces des prophètes seront réalisées aussi sévèrement, à moins toutefois que le peuple ne se convertisse, car Dieu le tient en sa puissance.

5. — Nouvelle comparaison tirée de l'oiseleur. — *Numquid cadet avis... absque aucupe?* Les comparaisons de ce verset n'affirment pas la même chose que celles du verset 4; elles contiennent une nouvelle pensée, c'est qu'Israël a mérité la destruction dont il est menacé. פח, et מוקש, sont souvent employés synonymement pour désigner les pièges, les lacs où on prend les oiseaux. Les LXX : ἄνευ ἰξευτοῦ, et S. Jérôme : « absque aucupe » ont traduit comme s'il y avait יקש, et Baur a proposé d'introduire cette lecture dans le texte ; mais elle est inutile, car il n'est pas nécessaire que l'oiseleur soit présent pour que l'oiseau se prenne au piège. — *Numquid auferetur ?...* Comme on n'enlève pas le filet tant qu'on n'a pas pris d'oiseaux, pouvez-vous imaginer que Dieu s'arrêtera avant de vous avoir châtiés ? Cfr. Jérém. L, 24; Osée, VII, 12; Prov. V, 22.

6. — *Si clanget tuba... et populus non expavescet ?* Par la forme, dit Reuss, cette nouvelle série de questions se rattache à la précédente. Mais au fond elle appartient à un autre ordre d'idées. Le prophète aborde son sujet plus directement. Il a la mission d'annoncer à Israël les châtiments divins, il est initié aux secrets desseins de Jéhovah pour les proclamer à haute voix ; comment résisterait-il à une si terrible injonction ? Il faut donc qu'il parle. Mais sa parole sera le signal d'une terreur universelle : alors que le prophète lui-même tremble devant l'Eternel, comme le voyageur devant le lion, le peuple sera effrayé de ce qu'il va entendre

7. Quia non facit Dominus Deus verbum, nisi revelaverit secretum suum ad servos suos prophetas.

8. Leo rugiet, quis non timebit? Dominus Deus locutus est, quis non prophetabit?

9. Auditum facite in ædibus Azoti, et in ædibus terræ Ægypti, et dicite : Congregamini super montes Samariæ, et videte insanias multas in medio ejus, et calumniam patientes in penetralibus ejus.

7. Car le Seigneur Dieu ne fait rien sans avoir révélé son secret à ses serviteurs les prophètes.

8. Le lion rugit, qui ne craint pas? Le Seigneur Dieu a parlé, qui ne prophétise pas?

9. Faites entendre ceci dans les maisons d'Azot, et dans les palais du pays d'Egypte, et dites : Assemblez-vous sur les montagnes de Samarie, et voyez les folies innombrables qui s'y commettent, et ce qu'il y a d'opprimés au milieu d'elle.

---

comme on l'est au son de la trompette d'alarme. — *Si clanget tuba.* Litt. « Est-ce qu'on sonnera de la trompette ? » — *Si erit malum... quod Dominus non fecerit?* « Malum pro afflictione ponitur, quod doctores scholastici malum pœnæ vocant, sicut peccata ab iisdem vocantur mala culpæ. Sensus igitur est. Quidquid mali patiemini, non aliunde quam a Domino vobis accidet propter vestra peccata. Ac proinde admonemur hac sententia, ut quotiescumque in afflictione constituti sumus, non tam cogitationem referamus ad homines, qui nobis ea mala infligunt, quam ad Deum, qui per homines talibus flagellis castigat peccata nostra. Talis enim cogitatio ad pœnitentiam, et ad implorandam Dei misericordiam nos maxime excitabit, cum e contra ad vindictam fere accendamur, dum intuemur malitiam hominum nos affligentium ».

7. — *Quia non facit Dominus Deus verbum.* Parce que le Seigneur ne fait pas une chose; tel est en effet le sens de דבר. Dieu n'envoie pas de châtiment à son peuple sans l'avoir averti par les prophètes, afin qu'il se convertisse et puisse ainsi arrêter le châtiment dont il est menacé. — *Secretum.* סוד, parce que, avant de le communiquer aux prophètes, Dieu n'avait pas fait connaître son dessein; Cfr. Jérém. XXIII, 18, 22; Prov. III, 32; LXX : παιδείαν, sens suivi par l'arabe. — *Ad servos suos prophetas.* « Non quod omnia Deus revelet prophetis, quæ in cœlo faciat, vel ante jam fecerit, sed quæ facturus in terris sit... Revelavit Joseph interpretationem somnii septem annorum famis in Ægypto, et Jonæ prophetæ subversionem Ninivæ, ut qui audirent ventura supplicia, aut agerent pœnitentiam et tormenta vitarent, aut contemnentes justius punirentur. Ita et nunc Dominus revelat per Amos, servum suum et prophetam, quid facturus sit decem tribubus, ut si fuerint ad meliora conversæ, et idola deseruerint, de imminenti periculo liberentur. Et nota, quod clemens et benignus Deus semper futura prænuntiat, ne cogatur inferre supplicia ». S. Jérôme.

8. — *Leo rugiet...* Tout tremble au rugissement du lion; quand Dieu lui-même, infiniment plus terrible qu'un lion, rugit, c'est-à-dire fait connaître sa colère par l'organe des prophètes et menace des plus terribles châtiments, un homme osera-t-il se dérober à la volonté divine et ne pas accepter la mission, si pénible qu'elle soit, qui lui est confiée? Ainsi S. Jérôme et tous les interprètes.

2° Amos rappelle la méchanceté d'Israël, III, 9-IV, 3.

9. — *Auditum facite in ædibus Azoti, et in ædibus terræ Ægypti.* L'orateur est Jéhovah, comme le montre le verset 10, et il s'adresse aux prophètes. Il leur ordonne de se faire entendre dans les palais d'Azoth et de l'Egypte et d'appeler les habitants de ces palais. Ce n'est pas la population tout entière de ces pays qui est appelée, mais seulement les habitants des palais, parce qu'ils peuvent, dit Keil, porter une sentence correcte relativement au mode de vivre communément adopté dans les palais de Samarie. Azoth, une des capitales des Philistins, I, 8, est mentionnée comme une des villes principales des incirconcis, qui étaient regardés par Israël comme des païens impies. L'Egypte est mentionnée aussi parce qu'elle est la nation dont l'impiété et l'injustice ont été autrefois expérimentées jusqu'à satiété par Israël. L'appel en témoignage de tels païens montre la grandeur des crimes de Samarie. Au lieu d'Azoth, les LXX ont : ἐν Ἀσσυρίοις; au lieu de « ædes »; χώραις. — *Congregamini.* Dans

10. Ils n'ont su faire ce qui est juste, dit le Seigneur, et ils ont thésaurisé dans leurs maisons l'iniquité et les rapines.

11. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu : La terre sera foulée et bloquée; on t'ôtera toute ta force, et tes maisons seront pillées.

12. Voici ce que dit le Seigneur. Comme quand un pâtre arrache de la gueule du lion deux cuisses ou le bout d'une oreille, ainsi seront sauvés les fils d'Israël qui sont assis à Samarie dans le coin d'un lit et sur des coussins de Damas.

10. Et nescierunt facere rectum, dicit Dominus, thesaurizantes iniquitatem et rapinas in ædibus suis.

11. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Tribulabitur et circuietur terra : et detrahetur ex te fortitudo tua, et diripientur ædes tuæ.

12. Hæc dicit dominus : Quomodo si eruat pastor de ore leonis duo crura, aut extremum auriculæ : sic eruentur filii Israel, qui habitant in Samaria in plaga lectuli, et in Damasci grabato.

---

le but que l'on vient d'indiquer. — *Super montes Samariæ.* Ce ne sont pas les montagnes ou la montagne, LXX : ὄρος, sur lesquelles Samarie était située, mais les montagnes qui l'environnent, et desquelles on peut voir la ville bâtie sur une colline isolée; voir Van de Velde, Reisen, t. I, p. 282. — *Videte insanias multas in medio ejus.* מהומות, bruit, tumulte, désigne un état de désordre dans lequel la violence est maîtresse, Maurer, Baur, Keil, Reuss; Cfr. II Paral. XV, 5; Is. XXII, 5. LXX : θαυμαστὰ. — *Calumniam patientes in penetralibus ejus.* Toute la ville est remplie de malheureux opprimés par les riches et les grands; Cfr. II, 6; IV, 1; Jérém. L, 33.

10. — *Nescierunt facere rectum.* Il n'y a plus de justice à chercher parmi eux. LXX : καὶ οὐκ ἔγνω ἃ ἔσται ἐναντίον αὐτῆς. « Quia perdidere tramitem veritatis, nec credunt in eo qui dicit : Ego sum veritas, Joan. XIV, 6 ». S. Jérôme. — *Thesaurizantes iniquitatem et rapinas in ædibus suis.* Les trésors qu'ils entassent ne sont acquis que par violence et par injustice; ou bien ils n'ont pas d'autres trésors que leur iniquité et leur impiété.

11. — *Propterea.* A cause des péchés mentionnés dans les deux versets précédents. *Hæc dicit,* כה אמר, « ainsi dit ». — *Tribulabitur.* צר, « un ennemi », sous-entendu, viendra; ou bien, comme traduit S. Jérôme, suivi par Reuss, « une angoisse saisira cette ville ». *Circuietur terra.* L'ennemi occupera tout le pays, en sorte que personne ne puisse lui échapper, LXX : Τύρος κυκλόθεν ἡ γῆ σου ἐρημωθήσεται, ce qui n'offre pas de sens acceptable. — *Detrahetur ex te fortitudo tua.* La puissance de Samarie, c'est-à-dire ses richesses, ses trésors, lui sera enlevée. — *Diripientur ædes tuæ.* Les palais enrichis par l'injustice seront pillés; Cfr. verset 10; VI, 8.

12. — Nouvelle image pour montrer l'impossibilité d'échapper au châtiment. — *Quomodo si eruat pastor...* Le pâtre ne peut enlever au lion, et encore bien rarement, que des os des jambes, כרעים, ou le bout de l'oreille de ses victimes: בדל est un mot qu'on ne lit qu'ici. Ce qu'on enlève au lion est bien peu de chose. — *Sic eruentur filii Israel.* De même les Israélites qui habitent Samarie seront bien peu à s'échapper. — *In plaga lectuli.* Ceux qui sont assis en toute sécurité à Samarie, sur des coussins moelleux. מטה peut signifier un divan, qui, selon VI, 4, était souvent orné d'ivoire, et garni, comme l'ajoute ce verset, de coussins de Damas, *in Damasci grabato.* ערש דמשק est un coussin en soie ou en velours Le mot דמשק « démések », dit Ewald, que la Masore distingue à bon droit de « dam méshek » d'après le sens évident et la structure des membres de phrase, désigne ici et VI, 4, une espèce de tissu moelleux; ainsi l'arabe « dimsak » = « dimaks », étoffe moelleuse, de lin ou de soie, n'a aucun rapport avec le mot Damas. Suivant Imrialqais, le mot est arabe ancien, et est expliqué dans les scolies à Hamâsa, p. 265, par soie blanche; Cfr. sur ce mot qui primitivement avait un sens très étendu, le Jahrb. des Biblisch. Wissenschaft, t. VI, p. 89 et les Nachrichten de Gœttingue, 1862, p. 372. Pour d'autres interprètes, une couche de Damas est un lit où l'on repose sans inquiétude. Ainsi S. Jérôme et Pusey, qui n'admet pas, à cause d'Ezéch. XXVII, 18, que les manufactures de Damas, si célèbres dans les temps modernes, existassent alors. LXX : κατέναντι τῆς φυλῆς καὶ ἐν Δαμασκῷ ἱερεῖς, ce qui est impossible d'expliquer.

13. Audite, et contestamini in domo Jacob, dicit Dominus Deus exercituum :

14. Quia in die cum visitare cœpero prævaricationes Israel, super eum visitabo, et super altaria Bethel : et amputabuntur cornua altaris, et cadent in terram.

15. Et percutiam domum hiemalem cum domo æstiva, et peribunt domus eburneæ, et dissipabuntur ædes multæ, dicit Dominus.

13. Ecoutez, et témoignez-le à la maison de Jacob, dit le Seigneur Dieu des armées :

14. Au jour où je commencerai à châtier Israël à cause de ses prévarications, je visiterai aussi les autels de Béthel : les cornes de l'autel seront coupées, et jetées à terre.

15. Je renverserai le palais d'hiver, avec le palais d'été : les chambres d'ivoire, et une multitude de maisons seront démolies, dit le Seigneur.

CHAPITRE IV.

Continuation des menaces : Samarie, qui opprime les faibles, sera dévastée (℣ 1-3). — L'idolâtrie de Béthel et de Guilgal sera châtiée (℣ 4-5). — Aussi la famine, la pluie, les désastres des récoltes, la peste, la guerre, mettront-ils Israël dans l'état de Gomorrhe (℣ 6-11). — L'Eternel peut annoncer le châtiment, parce que rien ne l'empêche de le réaliser (℣ 12-13).

1. Audite verbum hoc, vaccæ pingues, quæ estis in monte Samariæ : quæ calumniam facitis egenis, et confringitis pauperes : quæ dicitis dominis vestris : Afferte, et bibemus.

1. Ecoutez cette parole, vaches grasses, qui êtes sur la montagne de Samarie, qui opprimez les faibles par la violence, qui écrasez les pauvres, et qui dites à vos maîtres : Apportez, et nous boirons.

---

13. — *Audite*, vous, prophètes, ou nations païennes qui avez été convoquées. Vous allez entendre maintenant la punition que Dieu va infliger à Israël, à cause de ses crimes. — *Contestamini in domo Jacob.* Portez témoignage contre la maison de Jacob; c'est-à-dire contre toutes les douze tribus, parce que Juda lui aussi doit tirer une leçon de la destruction de Samarie. — *Dicit Dominus Deus exercituum.* Cette accumulation de noms sert à fortifier la déclaration qui vient d'être faite et à montrer que Dieu a le pouvoir d'exécuter ses menaces. LXX : κύριος ὁ θεὸς ὁ παντοκράτορ ; ce dernier mot donne bien le sens et l'explication de « Dieu des armées », car tout obéit à Dieu, comme une armée à son chef.

14. — *Quia* relie ce verset aux précédents. — *In die... super eum visitabo, et super altaria Bethel.* Le jour où Dieu punira Israël, il étendra son châtiment sur l'autel de Béthel, siège d'un culte idolâtrique : Jéhovah y était, comme on l'a vu, adoré sous la figure symbolique d'un taureau; peut-être aussi des cultes idolâtriques s'étaient-ils mêlés à celui-là. — *Amputabuntur cornua altaris.* Les cornes de l'autel sont les angles supérieurs saillants des quatre coins; Cfr. Exod. XXVII, 2; ils étaient considérés comme les endroits les plus saints de l'autel et on les aspergeait du sang des victimes. — *Cadent in terram*, Cfr. Is. XXI, 9. Les objets servant au culte idolâtrique ne seront pas plus épargnés que les idolâtres eux-mêmes. Les envahisseurs assyriens les détruiront.

15. — *Domum hiemalem cum domo æstiva.* Les rois de Juda, Jérém. XXXVI, 22, avaient différentes résidences suivant les saisons; les grands du royaume suivaient probablement cet exemple. Pour « maison d'hiver », les LXX ont : τὸν οἶκον τὸν περίπτερον. — *Domus eburneæ.* Des maisons dont les pièces principales sont ornées d'incrustations d'ivoire. Achab et Joakim avaient un palais de ce genre, III Rois, XX, 39; Jér. XXXVI, 22; Cfr. Ps. XLIV, 9. — *Dissipabuntur ædes multæ.* Les maisons des particuliers ne seront pas plus épargnées que celles des grands. La prophétie fut accomplie lors de la prise de Samarie par Salmanazar, IV Rois, XVII, 5, 6.

CHAP. IV. — 1. — *Audite verbum hoc*, la

2. Le Seigneur Dieu a juré par sa sainteté : des jours viennent pour vous, où on vous enlèvera avec des crocs, et où on mettra ce qui restera de vous dans des chaudières ardentes.

3. L'on vous fera passer par les brèches, l'une d'un côté et l'autre de l'autre, et vous serez chassés vers Armon, dit le Seigneur.

2. Juravit Dominus Deus in sancto suo; quia ecce dies venient super vos, et levabunt vos in contis, et reliquias vestras in ollis ferventibus.

3. Et per aperturas exibitis altera contra alteram, et projiciemini in Armon, dicit Dominus.

---

sentence prononcée par Dieu contre vous. — *Vaccæ pingues quæ estis in monte Samariæ.* Litt. « vaches de Basan, qui êtes... » Les pâturages de Basan, souvent mentionnés dans l'Ancien Testament, étaient des plus fertiles; Cfr. Nombr. XXXII. La Batanée des temps postérieurs ne formait qu'une province du royaume de Basan qui, avec la moitié de Galaad, avait été donné à la demi-tribu de Manassé. Il comprenait la Gaulonitide, l'Auranitide, la Batanée et la Trachonitide. Encore aujourd'hui, il y a de très belles forêts de chênes et de riches pâturages dans ce pays: les Arabes, dit Porter, font paître leurs troupeaux sur les luxuriants herbages du Jaulân. Les animaux qu'on nourrissait autrefois dans le pays de Basan devinrent un proverbe pour désigner les puissances de la terre, Ezéch. XXXIX, 18; ses taureaux fournirent le type des ennemis féroces et insensibles, Ps. XXI, 12. Amos parle non des taureaux, mais des vaches, parce qu'il ne reprend pas l'orgueil d'Israël, mais son luxe, sa délicatesse, sa vie sensuelle ; il ne s'adresse pas seulement aux femmes, comme le disent beaucoup de modernes après Théodoret, il adresse ses reproches aussi bien aux hommes, aux habitants des palais dont il a parlé, III, 9, 10, comme le pensent le Targum, Luther, Maurer, etc., ou aux rois et grands d'Israël, qui passaient leur vie dans le plaisir, selon l'interprétation de S. Jérôme. — *Calumniam facitis egenis;* Cfr. II, 7, VIII, 6. — *Confringitis pauperes,* qui ne cessez d'opprimer les pauvres et les petits. — *Qui dicitis dominis ve tris : afferte et bibemus.* Si ces mots s'appliquent aux femmes de Samarie, leur péché consiste dans l'oppression tyrannique des pauvres, en même temps qu'elles demandent à leurs seigneurs, c'est-à-dire à leurs maris, des moyens de plaisir et de débauche. « Loquitur autem ad principes Israel, et optimates quosque decem tribuum qui deliciis ac rapinis vacabant, ut audiant sermonem Dei et non oratores boves, sed vaccas pingues de armento se esse noverint, sive quæ nutriantur in pascuis Basan, quæ sunt loca herbarum fertilissima, ac per hoc significat, eos non agriculturæ, sed immolationi et esui præparatos. Vos vaccæ pingues estis in monte Samariæ, et humiles quosque confringitis, et dicitis dominis vestris, id est pastoribus, per quos regis intelligimus : date nobis, et bibemus, id est, jubete tantum, et nos cuncta vastabimus. Ex eo autem, quod posuit : Date nobis et bibemus, et non dixit : Date et comedemus, ebrietatem eorum significat in vino atque luxuria, quæ statum mentis evertunt ». S. Jérôme.

2. — *Juravit Dominus Deus in sancto suo.* Dieu a juré par sa sainteté, c'est-à-dire par lui-même; d'après le Targum, par son Verbe. Ce serment solennel est prononcé pour faire, s'il est possible encore, impression sur des cœurs endurcis. « Juravit... in sancto suo, vel in semetipso, vel in filio, vel in templo, vel in omni qui sanctus est, et appellatur templum Dei ». S. Jérôme. — *Ecce dies venient super vos.* Le jour arrive où vous serez punis. — *Levabunt vos,* les peuples, choisis par Dieu pour l'instrument de sa vengeance, vous châtieront. — *In contis.* בצנות, avec des hameçons. On se servait d'épines pour prendre le poisson. Cfr. Job XL, 26. Les Israélites seront enlevés de leurs villes, comme des poissons qu'on tire de l'eau. LXX : ὅπλα. — *Reliquias vestras.* אחריתכן, non pas la postérité, comme Hitzig et Reuss le traduisent, mais la fin d'entre vous, ceux d'entre vous, sans exception, qui n'auront pas été détruits par les hameçons. — *In ollis ferventibus.* בסירות דוגה, avec des épines, ou des hameçons de pêche. Cfr. Jérém. XVI, 16; Habac. I, 15. סירות signifie quelquefois marmites, Exod. XXVII, 3, XXXVIII, 3; III Rois, XII, 45; mais le sens qui convient le mieux à ce passage est celui que nous venons d'indiquer. דוגה signifie en effet pêcherie.

3. — *Per aperturas.* Par les brèches faites à vos murailles, et non pas par les portes, comme cela arrive aux villes prises d'as-

4. Venite ad Bethel, et impie agite ad Galgalam, et multiplicate prævaricationem : et afferte mane victimas vestras, tribus diebus decimas vestras.

5. Et sacrificate de fermentato laudem : et vocate voluntarias oblationes, et annuntiate : sic enim voluistis, filii Israel : dicit Dominus Deus.

4. Allez à Béthel, et faites vos impiétés à Galgala, et multipliez vos crimes; amenez dès le matin vos victimes, et vos dîmes tous les trois jours.

5. Offrez avec du levain des sacrifices d'actions de grâces, proclamez vos oblations volontaires, et publiez-les. Car c'est là ce que vous voulez, enfants d'Israël, dit le Seigneur Dieu.

---

saut. — *Exibitis*, pour être emmenées en captivité. — *Altera contra alteram* Litt. : « chacune devant soi », c'est-à-dire par la brèche qui se présentera la première; suivant S. Jérôme : chacune à son tour. — *Projiciemini in Armon.* ההרמונה se trouve seulement ici, et n'a pas encore été expliqué, dit Keil, d'une manière satisfaisante. Ce mot indique peut-être l'endroit vers lequel les captifs seront dirigés. La ponctuation massorétique, dit Keil, vient probablement de l'idée que « harmonâh », correspondant au talmudique « harmânâ », signifie le pouvoir ou la domination royale; aussi Rashi l'interprète-t-il comme il suit : Vous perdrez cette autorité, ce faste, cette arrogance que vous montrez maintenant. Cette explication serait admissible si l'on ne se servait pas ici d'un mot qui ne s'emploie jamais dans l'ancien hébreu pour une chose si souvent mentionnée dans le Vieux Testament. A certains points de vue, il est pourtant plus admissible que les différentes conjectures des commentateurs modernes, celle d'Hitzig en particulier : vous vous précipiterez, la tête la première, dans la montagne comme dans une place de refuge. Ewald ajoute un ר au mot, et lit, d'après les LXX : εἰς τὸ ὄρος τὸ Ῥομμάν, ההר רמנה. Rimmona est une déesse associée à Rimmon, IV Rois, v, 18, un dieu syrien qui était à cette époque l'objet d'une grande adoration ; un passage très semblable se trouverait dans ce cas v, 26. Rimmona aurait ainsi été la déesse syrienne de l'amour, ainsi nommée à cause des grenades qui jouent un grand rôle dans les affaires d'amour, et qui en étaient probablement le symbole. Mais l'antiquité ne sait rien de cette divinité, et on ne peut accepter cette hypothèse qui n'a aucun appui solide. L'explication de Schlottmann et de Bœtticher, d'après lesquels Harmonah serait la déesse phénicienne Chusarthis, appelée par les Grecs Ἁρμονία est encore plus insoutenable ; les racines s'y opposent complètement. Il s'agit ici d'un nom de pays que S. Jérôme a cru être l'Arménie, mais que nous ne pouvons pas déterminer d'une manière précise. Peut-être, comme le dit Reuss, le prophète annonce-t-il aux Israélites qu'ils seront chassés au delà de l'Hermon ou de l'Antiliban, ce qui équivaut à leur dire qu'ils seront transportés en pays ennemi. — *Dicit Dominus*, v, 1, 5, etc.

3° Israël est fou de mettre sa confiance dans l'idolâtrie, iv, 4-13.

4. — *Venite ad Bethel et impie agite.* Avec ironie, Amos engage le peuple à redoubler de zèle pour l'idolâtrie, afin de voir les avantages qui lui en arriveront. Sur Béthel, V. plus haut, iii, 14, et plus bas, v, 5 et Osée, v, 8. — *Ad Galgalam.* Cet endroit est aussi associé à Béthel par Osée, iv, 15, xii, 12. — *Multiplicate prævaricationem.* « Quidquid enim ibi egeritis, prævaricatio contra Deum est, cui idola prætulistis ». S. Jérôme. — *Afferte mane victimas vestras.* Le matin, c'est-à-dire chaque matin ; Cfr. Jérém. xxxvii, 21, en faisant aux idoles le sacrifice que Dieu demandait qu'on lui offrît, Nombr. xxviii, 3, 4. — *Tribus diebus decimas vestras.* Le prophète se moque encore du soin que mettent les dix tribus à honorer et à adorer les idoles. La loi ne demandait que tous les trois ans l'offrande des décimes extraordinaires; les Israélites en apportent plus souvent qu'il n'aurait fallu ; mais tout ce zèle est inutile puisqu'il est réprouvé par Dieu. « Cujus loci hæc nobis videtur explanatio : in Levitica lege præceptum est, ne quædam hostiæ in alterum diem reservantur, et ne aliæ in diem tertium remaneant ; quod si remanserint, immundæ sint. Est igitur sensus : immundas quotidie hostias cædite, et contaminata offerte sacrificia ». S. Jérôme.

5. — *Sacrificate de fermentato laudem.* Comme font les idolâtres, dit Nicolas de Lyre, car les offrandes faites à Dieu dans le temple de Jérusalem ne devaient pas

6. C'est pourquoi j'ai engourdi vos dents dans toutes vos villes, j'ai mis la disette dans tout votre pays, et cependant vous n'êtes pas revenus à moi, dit le Seigneur.

7. Je vous ai refusé la pluie, lorsqu'il restait encore trois mois jusqu'à la moisson. J'ai fait pleuvoir sur une ville et je n'ai pas fait pleuvoir sur l'autre; un endroit a été mouillé par la pluie, et l'autre sur qui je n'ai pas fait pleuvoir s'est desséché.

8. On venait de deux ou trois villes à une autre pour y trouver de l'eau à boire, et on n'a pu se désaltérer, mais vous n'êtes pas revenus à moi, dit le Seigneur.

9. Je vous ai frappés d'un vent

6. Unde et ego dedi vobis stuporem dentium in cunctis urbibus vestris, et indigentiam panum in omnibus locis vestris; et non estis reversi ad me, dicit Dominus.

7. Ego quoque prohibui a vobis imbrem, cum adhuc tres menses superessent usque ad messem : et plui super unam civitatem, et super alteram civitatem non plui : pars una compluta est; et pars super quam non plui, aruit.

8. Et venerunt duæ et tres civitates ad unam civitatem ut biberent aquam, et non sunt satiatæ; et non redistis ad me, dicit Dominus.

9. Percussi vos in vento urente,

---

avoir de levain ; l'hébreu תחדץ תושה רקדתי, encensez vos offrandes faites avec du levain, offre à peu près le même sens. La Thodâh est le sacrifice d'actions de grâces qu'on offrait à Jéhovah seul, pour le remercier après avoir reçu quelque bienfait; Cfr. Lévit. VII, 12 et suiv. Les Israélites l'offraient aux idoles, en y mêlant, comme pour sembler plus généreux, des pains levés qui symbolisent ici leur corruption et leur impureté. LXX : καὶ ἂν ἔγνωσαν ἔξω νόμον, qu'on ne peut guère expliquer. — *Vocate voluntarias oblationes.* Et proclamez, c'est-à-dire faite d'une manière publique et solennelle, Cfr. Joël, II, 15 des dons volontaires, נדבות, Exod. XXXV, 29; Lév. XXII, 18, 21; Deut. XII, 6. — *Et annuntiate.* Faites connaître avec ostentation ces marques de piété envers vos idoles. LXX : καὶ ἐπεκαλέσαντο ὁμολογίας, qui n'a pas grand sens. — *Sic enim voluistis,* Litt. « C'est cela que vous aimez ». Ces mots montrent combien ce culte leur tient à cœur. Tous ces détails prouvent, dit Keil, que, dans le royaume des dix tribus, les cérémonies étaient faites d'après la loi de Moïse.

6. — Puisque Israël n'abandonne pas son culte idolâtrique, Jéhovah continuera à le châtier, comme il a déjà fait, sans parvenir pourtant à le convertir. — *Stuporem dentium,* par suite, non de l'abus des fruits, comme dit Tirin, mais d'une famine prolongée. Les mots suivants, *indigentiam panum,* conduisent nécessairement à ce sens. נקיון signifie la propreté; la propreté des dents est une locution ironique pour rien à manger. LXX : γομφιασμὸν ὀδόντων. Le Deut. XXVIII, 48, 57, annonce ce châtiment aux Israélites idolâtres. — *Non estis reversi ad me.* Cette punition n'a pas amené une conversion sincère.

7. — *Imbrem, cum adhuc tres menses... ad messem.* Dans le temps où les moissons ont le plus besoin d'eau, Dieu ne leur a pas envoyé de pluie, גשם est la pluie qui tombe dans la seconde moitié de février et dans la première moitié de mars, et qui est de la plus grande importance pour le développement de l'herbe et du grain. Dans le sud de la Palestine, la moisson commence dans la seconde moitié d'avril; dans le nord, elle est postérieure de trois ou quatre semaines. Cela répond bien au terme qu'indique le prophète. Ce fléau avait été prédit, Lévit. XXVI, 19, 20; Deut. XXVIII, 23. Les LXX ont : τοῦ τρυγητοῦ, qui ne s'explique pas. — *Plui super unam civitatem...* Par ces paroles, Dieu montre clairement que c'est lui qui envoie la pluie, et que lui seul par conséquent a causé ce désastre. — *Pars una compluta est...* « Et ne forsitan putarent hoc lege naturæ et astrorum cursu, ac varietate temporum, urbibus et populis accidisse, super unam urbem et agros ejus pluere se dicit, et ab altera imbrem suspendere ». S. Jérôme.

8. — Ce verset continue d'indiquer les terribles effets de la sécheresse. — *Duæ et tres,* c'est-à-dire plusieurs, comme IV Rois, IX, 32. — *Et non redistis ad me.* V. verset 6.

9. — Troisième fléau. — *In vento urente.*

et in aurugine, multitudinem hortorum vestrorum, et vinearum vestrarum, oliveta vestra, et ficeta vestra comedit eruca; et non redistis ad me, dicit Dominus.

Agg. 2, 18.

brûlant et de la nielle. La chenille a dévasté tous vos jardins, vos vignes, vos plants d'oliviers et vos figuiers; et cependant vous n'êtes pas revenus à moi, dit le Seigneur.

10. Misi in vos mortem in via Ægypti : percussi in gladio juvenes vestros, usque ad captivitatem equorum vestrorum : et ascendere feci putredinem castrorum vestrorum in nares vestras : et non redistis ad me, dicit Dominus.

10. Je vous ai envoyé la mort sur le chemin de l'Egypte : j'ai frappé du glaive vos jeunes hommes, pendant que vos chevaux étaient emmenés, j'ai fait monter à vos narines la puanteur de vos camps, et pourtant vous n'êtes pas revenus à moi, dit le Seigneur.

11. Subverti vos, sicut subvertit Deus Sodomam et Gomorrham, et facti estis quasi torris raptus ab incendio; et non redistis ad me, dicit Dominus.

Gen. 19, 24.

11. Je vous ai détruits comme Dieu a détruit Sodome et Gomorrhe; vous avez été comme un tison arraché au feu, et toutefois vous n'êtes pas revenus à moi, dit le Seigneur.

LXX : ἐν πυρώσει. שדפון est la nielle ou le charbon du froment produite par l'eurus, III Rois, VIII, 37; Deut. XXVIII, 22. L'eurus est le vent appelé קדים par les Hébreux; Is. XXVII, 8; Ezéch. XVII, 10. — *In aurugine.* ירקון, la rouille du blé. *Multitudinem... eruca.* La sauterelle a achevé la destruction en s'attaquant aux plantes des jardins et aux arbres fruitiers. Le premier de ces châtiments est annoncé Deut. XXVIII, 22; le second est indiqué, ibid. XXVIII, 39, 40, 42. — *Et non redistis ad me.* Versets 6 et 8.

10. — *Misi in vos mortem in via Ægypti.* Je vous ai envoyé une peste pareille à celle de l'Egypte. Ce pays avait dans l'antiquité, dit Reuss, la réputation d'être un foyer d'épidémies de la pire espèce. Il n'y a pas ici d'allusion aux plaies d'Egypte, Exod. IX, 3 et suiv. — *Percussi in gladio juvenes vestros.* Allusion probable aux guerres des Israélites avec les Syriens; Cfr. IV Rois, VIII, 12, XIII, 3, 7. *Usque ad captivitatem equorum vestrorum.* En même temps vos chevaux étaient emmenés comme butin de la guerre. — *Ascendere feci putredinem...* Les hommes et les animaux restés sans sépulture ont amené une telle infection que ceux qui avaient échappé au glaive des ennemis en ont péri. LXX : καὶ ἀνήγαγον ἐν πυρὶ τὰς παρεμβολὰς ὑμῶν ἐν τῇ ὀργῇ μου. — *Non redistis...* V. versets 6, 8, 9.

11. — *Subverti vos.* J'ai détruit vos villes et les ai mises en ruines. D'après Pusey, il s'agit ici d'un tremblement de terre qui est réservé pour la fin, comme le plus rare et aussi comme le plus terrible fléau. Les tremblements de terre, fréquents sur les lisières de la Palestine, étaient plus rares dans l'intérieur de ce pays. La ligne, suivie par ces phénomènes, suivait la côte de la Méditerranée, et allait de Tyr à Antioche et à Alep. Là se produisirent les grands tremblements de terre historiques, qui firent le malheur de Tyr, de Sidon, de Beyrouth, de Laodicée, de Tripoli, sur la côte, qui renversèrent Baalbek et Hamath, et qui affligèrent bien des fois Antioche et Alep, en épargnant Damas le plus souvent. A l'est, ils ravagèrent Safed, Tiberias et le Hauran. Au temps de S. Jérôme, Ar-Moab périt par un tremblement de terre. Il y en eut aussi, quoique plus rarement, à Jerusalem. Mais il semble plus conforme à la vérité de dire que les tremblements de terre se produisirent plutôt sur les confins de la Palestine que dans l'intérieur du pays. Depuis l'ère chrétienne, on ne cite que sept tremblements de terre dans ce pays : en 363, lorsque Julien voulut rebâtir le temple, en 394, en 633, en 658, en 746, en 756 et en 1066. A cause de leur rareté même, ils devaient donc paraître plus terribles. Celui qu'Amos cite comme étant arrivé de son temps est peut-être celui dont il s'agit ici. Il est douteux cependant qu'il en parle en cet endroit. — *subversit Deus.* En écrivant ici le nom de Dieu, le prophète n'a pas précisément oublié que c'est Jehovah lui-même qui parle; la substitution du nom au pronom est fré-

12. C'est pourquoi je te ferai ainsi, Israël, et quand je t'aurai traité de la sorte, prépare-toi, Israël, à paraître devant ton Dieu.

13. Car voici celui qui forme les montagnes et qui crée le vent, qui annonce sa parole à l'homme, qui produit la nuée matinale et qui marche sur les hauteurs de la terre : le Seigneur Dieu des armées est son nom.

12. Quapropter hæc faciam tibi Israel : postquam autem hæc fecero tibi, præparare in occursum Dei tui, Israël.

13. Quia ecce formans montes, et creans ventum, et annuntians homini eloquium suum, faciens matutinam nebulam, et gradiens super excelsa terræ : Dominus Deus exercituum nomen ejus.

---

quente en hébreu. Reuss. *Sodomam et Gomorrham.* Gen. XIX, 24, 25 ; Cfr. Is. XIII, 19, où la même phrase se retrouve. La menace se lit, Deut. XXIX, 22. — *Facti estis quasi torris raptus ab incendio.* Expression bien propre à rendre l'extrémité où Israël a été réduit. La même phrase se lit, Zach. III, 2. — *Et non redistis...* versets 6, 8, 9, 10.

12. — *Quapropter*, puisque les fléaux de tous genres n'ont pu corriger Israël et l'amener à se convertir. — *Hæc faciam tibi, Israel.* Ces mots ne se rapportent pas au fléau qui vient d'être décrit, mais au châtiment suprême que Dieu infligera à Israël. « Idcirco hoc faciam tibi, o Israel, ut qui præterita contempsisti, saltem ad ea quæ illaturus sum, corrigaris. Quumque dixerit : Hæc faciam tibi, quid facturus sit tacet, ut dum ad singula pœnarum genera Israel pendet incertus (quæ ideo terribiliora sunt, quia omnia suspicantur), agat pœnitentiam, ne Deus inferat quæ minatur ». S. Jérôme. — *Postquam autem hæc fecero tibi.* Plus littéralement : « Parce que je t'aurai fait cela », parce que je t'aurai ainsi traité. La sentence est rendue, et il dépend de la conversion d'Israël de l'éviter. — *Præparare in occursum Dei tui, Israel.* Prépare-toi à paraître devant ton juge. En se convertissant, Israël évitera cette terrible extrémité. Si nous nous jugeons, en effet, nous ne serons pas jugés par le Seigneur, I Cor. XI, 13.

« Non punit Deus quasi crudelis, sed quasi pius, tunc etiam cum peccata peccatis plectit : idcirco eos admonet, quos percussit, ut intelligant quid his penis ipse efficere velit, nec putent se jam a Deo esse relictos, sed cum maxime videntur abjecti, et reprobati, tunc esse credant spe divinæ bonitatis per Christum, et Deum invocent, ac se in occursum Dei præparent. Nemo tam desperatæ salutis est, tam omnibus vitiis inquinatus, ut non veniat ad eum Deus per sanctas inspirationes, ut errantem reducat ad se. Tunc ergo, ô Israel, o quicumque Deo olim servisti, et nunc turpissimis cupiditatibus servis, cum Deum ad te venientem senseris, præparare ut ei occurras, ostiumque cordis tui benignissimo, atque benevolentissimo hospiti aperias, et cum vocem ejus audieris, noli obdurescere, noli fugere, ut Adam, non enim te quærit, ut judicet, sed ut salvum faciat ». Ribera.

13. — Le prophète, pour donner plus de poids à son exhortation, rappelle toutes les qualités de Dieu. — *Formans montes.* LXX : ἰδοὺ ἐγὼ στερεῶν βροντήν. — *Et creans ventum.* Dieu a créé les choses les plus immatérielles aussi bien que les plus énormes. — *Annuntians homini eloquium suum.* שיחו, il révèle à l'homme sa pensée, parce qu'il connaît le fond des cœurs, Ps. CXXXVIII, 2 ; Jérém. XVII, 10 ; Cfr. Hebr. IV, 12 ; Luc, XI, 17. LXX : ἀπαγγέλλων εἰς ἀνθρώπους τὸν χριστὸν αὐτοῦ. L'interprétation que donne Tirin de ce passage est remarquable et mérite d'être mise sous les yeux du lecteur : « Hebraice, ma sicho, id est, conceptionem, meditationem, verbum, eloquium suum. Hæc enim omnia significat Hebræum siach, sicut et Græcum λόγος. Unde et Theodotion vertit hic λόγον. Et diu ante Theodotionem, Sanctus Joannes Evangelista videtur ex hoc loco Amos, et aliis similibus nomen λόγου, seu verbi desumpsisse, quo toties Christum compellat. Et vero LXX hic generale nomen eloquii, seu verbi divini, restringunt ad particulare ipsius Verbum, puta summum illud, immensum, infinitum, increatum, connaturale et coæternum illi, nempe Filium consubstantiale Patri : unde vertunt, annuntians, seu mittens in homines Messiam suum, seu Christum, ut Tertullianus, Athanasius, Dionysius, Basilius, Ambrosius, Augustinus, et etiam Sardicense Concilium exponit. Et Ecclesia in Officio divino hisce Amos verbis filios suos excitat, ut Christo

CHAPITRE V.

Israël est détruit (℣ 1-3). — Son idolâtrie est la cause de sa ruine (℣ 4-7). — L'Eternel, tout puissant, créateur du monde, sera l'auteur de cette ruine (℣ 8-9). — Ruine bien justifiée par l'injustice de ce peuple (℣ 10-13). — S'il se convertissait, il pourrait se sauver (℣ 14-15) — Mais, comme il est endurci, il n'a qu'à se lamenter (℣ 16-17). — Cependant il espère dans le jour de l'Eternel qui n'a nénera pour lui que ténèbres (℣ 18-20). — Il ne comprend pas que son idolâtrie lui vaut la déportation qui l'attend (℣ 21-27).

1. Audite verbum istud, quod ego levo super vos planctum : Domus Israel cecidit, et non adjiciet ut resurgat.

2. Virgo Israel projecta est in terram suam, non est qui suscitet eam.

3. Quia hæc dicit Dominus Deus : Urbs de qua egrediebantur mille, relinquentur in ea centum; et de qua egrediebantur centum, relinquentur in ea decem in domo Israel.

1. Ecoutez cette parole, cette plainte que je fais à cause de vous : La maison d'Israël est tombée, elle ne pourra plus se relever.

2. La vierge d'Israël a été jetée par terre, il n'y a personne pour la relever.

3. Car voici ce que dit le Seigneur Dieu : Dans une ville d'où sortaient mille hommes il n'en restera que cent; et dans celle dont il en sortait cent, il n'en restera que dix pour la maison d'Israël.

---

adventanti occurrant. Et Theophanes Nicænus vult hanc prophetiam completam fuisse in transfiguratione, quando in monte ex nube lucida proclamavit Pater : Hic est filius meus dilectus... » — *Faciens matutinam nebulam.* Il change l'aurore en ténèbres. Il y a peut-être allusion à une éclipse Cfr. V, 8, et Rohrbacher, Histoire universelle de l'Eglise, éd. Guillaume, Paris, Palmé, 1877, t. I, p. 520. — *Gradiens super excelsa terræ.* Il va dans des endroits que les hommes ne peuvent pas atteindre, il gouverne la terre avec une souveraine puissance; V. Deut. XXXII, 13; XXXIII, 29, à qui cet endroit est emprunté, Cfr. Mich. I, 3. — *Dominus Deus exercituum...* V. III, 13.

4° Annonce de la destruction du royaume, comme conséquence de l'injustice et de l'impiété du peuple, V-VI.

CHAP. V. — 1. — *Verbum... planctum.* Le discours que le prophète va tenir sur Israël est une lamentation, קִינָה parce qu'il prédit la ruine lamentable du peuple; Cfr. Ezéch. XXXII, 2. — *Domus Israel.* Dans l'hébreu, ces mots sont au vocatif et ne sont pas joints aux suivants. — *Non adjiciet ut resurgat.* Le royaume est tombé et rien ne pourra lui rendre son ancienne splendeur.

2. — *Virgo Israel.* « Virgo autem appellatur populus Israel, non quia in virginitatis permanserit puritate, sed quoniam, instar virginis, Deo sit copulata ». S. Jérôme. Peut-être Israël est-il ainsi appelé parce que jusqu'ici il n'a pas encore été conquis. Cfr. Is. XXIII, 12. — *Projecta est in terram suam.* Elle a été jetée à terre, comme l'ennemi vaincu et blessé. — *Non est qui suscitet eam.* Personne ne pourra lui rendre ce qu'elle a perdu.

3. — Voici maintenant le motif de cette sentence et de la lamentation prophétique qui en est la conséquence. — *Urbs de qua egrediebantur mille.* La ville dont mille guerriers pouvaient sortir pour défendre leur pays, en trouvera à peine cent de valides, *relinquentur in ea centum;* les autres auront péri par le glaive, la peste ou la famine. — *Et de qua egrediebantur centum...* Répétition de la même pensée.

4. Car voici ce que dit le Seigneur à la maison d'Israël : Cherchez-moi, et vous vivrez.

5. Ne cherchez pas Béthel, n'allez pas à Galgala, et ne passez point à Bersabée; parce que Galgala sera emmenée captive, et Béthel sera détruite.

6. Cherchez le Seigneur et vous vivrez, de peur qu'il ne brûle comme un feu la maison de Joseph, qu'il la consume, et que personne ne puisse éteindre Béthel.

7. C'est vous qui changez la justice en absinthe, et qui abandonnez l'équité sur la terre.

8. Celui qui a créé l'Arcture et l'Orion, qui change les ténèbres en

4. Quia hæc dicit Dominus domui Israel : Quærite me, et vivetis.

5. Et nolite quærere Bethel, et in Galgalam nolite intrare, et in Bersabee non transibitis : quia Galgala captiva ducetur, et Bethel erit inutilis.

6. Quærite Dominum, et vivite : ne forte comburatur ut ignis domus Joseph, et devorabit, et non erit qui extinguat Bethel.

7. Qui convertitis in absinthium judicium, et justitiam in terra relinquitis.

8. Facientem Arcturum et Orionem, et convertentem in mane te-

---

4. — *Quia hæc dicit.* Exhortation à la pénitence : il n'y a plus qu'un moyen d'éviter cette extrémité. — *Quærite me et vivetis.* Chercher Dieu, c'est l'implorer, l'adorer, ne le confier qu'en lui seul, le servir d'après les règles qu'il a établies. « Cumque quæsieritis, invenietis, et cum inveneritis, vivetis ». S. Jérôme.

5. — *Nolite quærere Bethel.* Renoncez aux idoles que vous m'avez préférées. Cfr. IV, 4. — *In Galgalam nolite intrare.* Cfr. IV, 4. — *In Bersabee.* Ville de la tribu de Juda, Jos. XV, 28; III Rois. XIX, 3. C'est l'endroit où Abraham avait invoqué le Seigneur, Gen. XXI, 33, et où le Seigneur était apparu à Isaac et à Jacob, Gen. XXVI, 24; XLVI, 1. Ces souvenirs des anciens temps avaient amené à faire de Bersabée le centre d'un culte idolâtrique, où les Israélites venaient en pèlerinage, quoique ce lieu fût en dehors des limites de leur royaume. — *Galgala captiva ducetur.* Les habitants de cette ville seront déportés. Il y a ici dans l'hébreu un jeu de mots intraduisible, tel qu'on en rencontre parfois chez les prophètes, Is. V, 7; XIII, 6. C'est, dit Drusius, comme si on disait : Pari périra; Cfr. Soph. II, 4. — *Et inutilis erit Bethel.* Litt. « Bethel deviendra un vanité », un néant. On remarquera que le prophète ne parle pas de Bersabée. La raison en est qu'Amos veut annoncer la destruction du royaume des dix tribus, et non, comme le dit Rosenmüller, qu'il n'a pas trouvé à faire de jeu de mots à propos du nom de cette ville.

6. — *Quærite Dominum et vivite.* Si vous cherchez Dieu, c'est-à-dire si vous vous convertissez sérieusement, vous n'aurez plus à craindre les ennemis, vous serez sauvés. Le prophète répète ce que Dieu a dit au verset 4. — *Ne forte comburatur ut ignis domus Joseph.* Ephraïm, fils de Joseph, a donné, à cause de sa prépondérance, son nom au royaume des dix tribus; Cfr. verset 15; Abd. 18; Zach. X, 6. S. Jérôme, dans sa traduction, suit les LXX. Litt. « de peur qu'il (Dieu) n'envahisse comme un feu... » — *Et devorabit.* La colère de Dieu, dont le feu est le symbole, détruira ce royaume. — *Et non erit qui extinguat Bethel.* Cfr. Jérém. IV, 4. Au lieu de Béthel, les LXX ont τῷ οἴκῳ Ἰσραήλ. Comme dit S. Jérôme, ils rendent plutôt le sens que les paroles.

7. — *Qui convertitis in absinthium judicium.* Cfr. VI, 12. « Et converterunt dulcedinem judicii in absinthii amaritudinem, quod genus est herbæ amarissimæ, assumentes iniquitatem, et justitiam relinquentes ». S. Jérôme. לענה, plante du genre artemisia, comprenant six espèces, est probablement l'absinthe. LXX : Κύριος ὁ Θεὸς ὁ ποιῶν εἰς ὄψος κρίμα. — *Justitiam in terra relinquitis.* Vous n'avez aucun soin ni aucun souci de la justice; bien plus vous la méprisez. Cfr. Dan. VIII, 12.

8. — Ils agissent ainsi, quoique Jéhovah soit le Tout-Puissant, et qu'il puisse les détruire soudainement. — *Facientem Arcturum.* כימה, amas ou couronne, est le groupe des sept étoiles, la constellation des Pléiades. — *Orionem,* כסיל, la porte, et, suivant les anciennes versions, le géant, est la constellation d'Orion; Cfr. Job. IX,

nebras, et diem in noctem mutantem : qui vocat aquas maris, et effundit eas super faciem terræ : Dominus nomen est ejus.

Infr. 9, 6.

9. Qui subridet vastitatem super robustum, et depopulationem super potentem affert.

10. Odio habuerunt corripientem in porta : et loquentem perfecte abominati sunt.

11. Idcirco, pro eo quod diripiebatis pauperem. et prædam electam tollebatis ab eo : domos quadro lapide ædificabitis, et non habitabitis in eis : vineas plantabitis amantissimas, et non bibetis vinum earum.

Soph. 1, 13.

clarté et le jour en nuit, qui appelle les eaux de la mer et les répand sur la face de la terre, le Seigneur est son nom.

9. Il renverse en souriant les plus forts, et il attire la ruine sur les puissants.

10. Ils ont haï celui qui les réprimandait à la porte, et ils ont eu en abomination celui qui parlait comme il faut.

11. Aussi, parce que vous avez pillé le pauvre et que vous lui avez enlevé ce qu'il avait de précieux, vous n'habiterez pas ces maisons en pierres de taille que vous avez bâties, vous ne boirez pas le vin de ces belles vignes plantées par vos mains.

---

9 et XXXVIII, 31 ; Is. XIII, 10. et la note sur cet endroit. « Oriona qui hebraice dicitur Chasil, Symmachus absolute stellas. Theodotio interpretatus est vesperum : Hebræus autem, qui nos in scripturis sanctis erudivit, chasil interpretari putat splendorem, et significare generaliter astra fulgentia. Quando autem audimus Arcturum et Oriona, non debemus sequi fabulas poetarum et ridicula ac portentosa mendacia, quibus etiam cœlum infamare conantur, et mercedem stupri inter sidera collocare, dicentes, Æneid. I et III :

Arctiarum, pluvusque Hyadas, geminasque Triones
Armatumque auro circumspicit Oriona,

sed scire hebræa nomina, quæ apud eos aliter appellantur, vocabulis fabularum gentilium in linguam nostram esse translata, qui non possumus intelligere quod dicitur, nisi per ea vocabula quæ usu didicimus et errore combibimus ». S. Jérôme. — *Convertentem in mane tenebras...* V. comme contraste, plus haut, IV, 13. — *Qui vocat aquas maris...* Cfr. I Rois, XVIII, 44. Suivant quelques commentateurs, il y a ici allusion au déluge. Plus probablement le prophète ne parle que de la pluie, qu'il croit sortie de la mer comme Lucrece le dit aussi, de rerum nat. VI, 628 et suiv...

Præterea docui multum quoque tollere nimbis
Humorem magno conceptum ex æquore ponti,
Et passim toto terrarum spargere in orbe,
Cum pluit in terris, et venti nubila portant.

— *Dominus nomen est ejus.* C'est Jehovah qui produit toutes ces merveilles, et vous le méprisez.

9. — *Qui subridet vastitatem super robustum* Dieu se moque de toute force humaine, et il envoie de grands maux aux puissants, sans que ceux-ci puissent les prévenir. — *Depopulationem super potentem affert.* Litt « La désolation vient sur la forteresse ». Cfr Os. X, 14. LXX : καὶ ταλαιπωρίαν ἐπὶ ὀχύρωμα ἐπάγων.

10. — *Odio habuerunt corripientem in porta.* C'est aux portes de la ville que ces jugements se rendaient ; Deut. XXII, 15 ; Zach. VIII, 16. Les Israélites sont accusés ici de haïr les juges qui les avertissent de leurs fautes et qui cherchent à faire observer la justice ; Cfr. Is. XXIX, 21. — *Et loquentem perfecte abominati sunt.* Ils haïssent aussi tout homme qui parle d'une manière équitable, ou comme il convient à un homme intègre. Peut-être Amos blâme-t-il ceux auxquels il s'adresse de la manière dont ils accueillent les prophètes envoyés par Dieu.

11. — *Idcirco*, à cause de cette conduite, et aussi à cause du crime que la suite du verset leur reproche. — — *Diripiebatis pauperem.* Vous opprimez les pauvres et les faibles ; Cfr. plus haut, II, 7. LXX : κατεκονδύλιζον εἰς κεφαλὰς πτωχῶν. — *Prædam electam tollebatis ab eo.* Litt. « Vous lui prenez sa charge de blé ». Vous lui enlevez même ce qui lui est indispensable pour soutenir sa vie. Cette phrase, si vague que quelques commentateurs, Reuss par exemple, l'aient jugée, exprime toujours l'idée de richesse

12. Car je connais vos nombreux crimes et vos graves péchés : vous êtes les ennemis du juste, vous recevez des dons et vous opprimez le pauvre à la porte.

13. C'est pourquoi le prudent se tient aujourd'hui en silence, parce que le temps est mauvais.

14. Cherchez le bien et non pas le mal, afin de vivre, et le Seigneur Dieu des armées sera avec vous, comme vous le dites.

15. Haïssez le mal et aimez le bien ; maintenez à vos portes la

12. Qua cognovi multa scelera vestra, et fortia peccata vestra : hostes justi accipientes munus, et pauperes deprimentes in porta.

13. Ideo prudens in tempore illo tacebit, quia tempus malum est.

14. Quærite bonum, et non malum, ut vivatis : et erit Dominus Deus exercituum vobiscum, sicut dixistis.

15. Odite malum, et diligite bonum, et constituite in porta judi-

---

acquise injustement. — *Domos... non habitabitis in eis.* La menace s'accentue. Ces maisons luxueuses, bâties en pressurant le peuple, ne seront pas habitées par leurs constructeurs. — *Vineas... amantissimas...* Litt. « des vignes de désir », חמד, c'est-à-dire très belles, très fertiles. Cette menace est empruntée au Deuter. XXVIII, 30 ; Cfr. Soph. I, 13. « Possumus hoc ipsum et de hæreticis dicere qui diripiunt pauperem, sive stricta manu percutiunt caput ejus... Non enim percutiunt hæretici nisi pauperem, qui sustinere non potest comminationem : nec in aliis membris, sed in principali cordis et in fidei veritate. Pauperes reor qui simplici contenti fide, hæreticorum non valent respondere. Sed et quidquid boni operis in Dei munera præpararunt, nisi adversariis restiterint, perdent tempore pugnæ atque certaminis : qui adversarii compositione structuraque verborum ædificant sibi domos, ut tuti maneant et securi. Sed non habitabunt in eis cum ab ecclesiasticis viris destructæ fuerint atque subversæ. Et non solam domos ædificant, verum etiam amantissimas quoque et desiderabiles plantant vineas, ut Christi mysteria mentiantur, sed non bibent ex eis vinum, nisi quod est furor draconum insanabilis. Exspectavit enim Dominus, ut istæ vineæ afferrent fructus, et non attulerunt uvam, sed spinas vel labruscam : nec judicium, sed clamorem, quo contra Deum suum insano ore blasphemant. Ideo autem non habitabunt in domibus suis, et non bibent vinum earum quas plantaverant vinearum, quia cognovit Dominus multas impietates eorum ». S. Jérôme.

12. — *Cognovi multa scelera vestra.* Dieu connaît tous les péchés d'Israël. *Fortia*, עצומים, forts, c'est-à-dire nombreux. — *Hostes justi*, n'aidant pas à se défendre celui qui a une juste cause à soutenir. LXX : καταπατοῦντες δίκαιον. — *Accipientes munus.* כפר est la rançon par laquelle quelqu'un rachète sa vie ; Cfr. Prov. VI, 35. Cette rançon, dit Reuss, est toujours une amende par laquelle on échappe à un châtiment plus sévère, soit la captivité, soit la mort. Il faut donc songer ici à des cas de crimes commis par des hommes riches et puissants, auxquels le juge inflige, pour toute punition, une légère indemnité à payer à la victime. — *Pauperes deprimentes in porta.* Vous n'êtes pas justes pour ceux qui n'ont pas le moyen de se concilier votre faveur. Pour « porte », Cfr. verset 10.

13. — *Ideo prudens in tempore illo tacebit.* Ce verset semble se rapporter plutôt à ce qui suit. La conjection indique seulement le rapport qu'il y a entre les avertissements précédents et ceux qui vont suivre. המשכיל, l'homme prudent et sage se taira, *quia tempus malum est*, non pas parce qu'il y aurait du péril à parler à cause de la méchanceté de ceux qui détiennent le pouvoir, mais parce que c'est un temps de corruption morale, où les paroles et les avertissements ne servent de rien.

14. — *Quærite bonum et non malum.* Avis analogue à celui des versets 4 et 6. Ce n'est que dans la fidélité à Dieu que la prospérité peut se trouver. — *Erit Dominus Deus exercituum vobiscum.* Dieu vous soutiendra et vous empêchera d'être vaincus par vos ennemis. — *Sicut dixistis.* Comme vous vous en vantez. Mais les Israélites se vantaient à tort, parce qu'ils croyaient que leur parenté avec Israël et Abraham, Cfr. Jean, VIII, 39, suffisait à leur procurer la protection divine, en quelque état qu'ils fussent ; Cfr. Jer. VII, 10 ; Mich. III, 11.

15. — *Odite malum et diligite bonum.* Le prophète répète ce qu'il vient de dire au

cium : si forte misereatur Dominus Deus exercituum reliquiis Joseph.

16. Propterea hæc dicit Dominus Deus exercituum dominator : In omnibus plateis planctus : et in cunctis, quæ foris sunt, dicetur : Væ, væ; et vocabunt agricolam ad luctum, et ad planctum eos qui sciunt plangere.

17. Et in omnibus vineis erit planctus : quia pertransibo in medio tui, dicit Dominus.

18. Væ desiderantibus diem Domini. Ad quid eam vobis? Dies Domini ista, tenebræ, et non lux.

justice, et peut-être le Seigneur Dieu des armées aura-t-il compassion des restes de Joseph.

16. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu des armées, le maître : Il y aura lamentation dans toutes les places, et dans toutes les rues on dira : Malheur, malheur. On appellera à ce deuil les laboureurs, et on fera venir pleurer ceux qui savent faire les plaintes funèbres.

17. Dans tous les vignobles retentiront des lamentations, parce que je passerai au milieu de toi, dit le Seigneur.

18. Malheur à ceux qui désirent le jour du Seigneur. De quoi vous servira-t-il? Ce jour du Seigneur sera ténèbres et non lumière.

---

verset précédent. LXX : μεμισήκαμεν τὸ πονηρὸν, καὶ ἠγαπήκαμεν τὸ καλόν. — *Constituite in porta judicium.* Maintenez le droit à la porte, c'est-à-dire dans vos tribunaux. — *Si forte.* Peut-être, quand vous aurez renoncé à vos habitudes mauvaises et pratiqué ces vertus, Dieu aura-t-il pitié de vous. — *Reliquiis Joseph.* Ces mots n'ont pas rapport, dit Keil, à la condition des dix tribus à cette époque. Car quoique Hazael et Benhadad eussent conquis la terre de Galaad au temps de Jéhu et de Joachaz, et eussent détruit presque complètement l'armée d'Israël, IV Rois, x, 32, 33; xiii, 3, 7, Joas et Jéroboam II avaient repris aux Syriens tout le territoire conquis, et rendu au royaume ses frontières primitives, IV Rois, xiii, 23 et suiv. xiv, 26-28. Ce n'est donc pas à cause de ces conquêtes syriennes qu'Amos parle des restes de Joseph. La nation était encore, à son époque, tout Israël. Si donc il s'exprime ainsi, c'est pour donner distinctement à entendre qu'au jugement qui approche, Israël périra, à l'exception d'un reste qui sera peut-être préservé du grand châtiment. Cfr. verset 3; de même Joël, ii, 32 et Isaïe, vi, 13, x, 21-23, promettent le salut à un reste du royaume de Juda.

16. — *Dominator,* אדני, le Seigneur. — *In omnibus plateis,* non seulement celles de la capitale, mais celles de toutes les villes du royaume. — *In cunctis quæ foris sunt.* Litt. « dans toutes les rues », c'est-à-dire en dehors de toutes les habitations. — *Dicetur : Væ, væ.* La lamentation sera générale. הוי est équivalent à הוי de Jérém. xxii, 8 et à הוי d'Ezéch. ii. 10. — *Vocabunt agricolam ad luctum.* Les campagnards, pas plus que les citadins, ne seront exempts de ce deuil, car leurs champs seront dévastés par les ennemis. — *Ad planctum eos qui sciunt plangere.* Les femmes que l'on appelle pour les cérémonies funèbres, Cfr. Jérém. ix, 16; Matt. ix, 23, n'auront pas d'occasion plus propice pour faire entendre leurs lamentations.

17. — *In omnibus vineis erit planctus.* Là où ne se présentaient d'habitude que des occasions de se réjouir. Cfr. Is. xvi, 10, on se lamentera, parce que les ennemis n'épargneront pas les vignobles. Le prophète dépeint ainsi la grandeur de la catastrophe. — *Pertransibo in medio sui.* Dieu frappera tout Israël sans exception. La menace semble un écho d'Exod. xii, 12, et Israël n'est plus pour Dieu qu'un ennemi, auquel le châtiment sera appliqué dans toute sa rigueur. Dieu agit ainsi envers les hérétiques, dit S. Jérôme, parce qu'il ne demeure pas avec eux; c'est pour les fidèles seuls que s'accomplit la promesse de Matt. xxviii, 20.

18. — *Væ desiderantibus diem Domini.* Les Israélites fondaient leur espoir de salut et de protection contre les nations ennemies sur leur caractère de nation de l'alliance; Cfr. verset 14. Beaucoup d'entre eux attendaient un jour à venir dans lequel Jéhovah jugerait tous les païens, délivrerait son peuple de toutes ses calamités, exalterait sa puissance, lui donnerait la supré-

19. Comme si un homme fuyant de devant un lion rencontre un ours; ou, entré dans la maison et appuyant la main sur le mur, trouve un serpent qui le morde.

20. Est-ce que le jour du Seigneur ne sera pas un jour de ténèbres et non de clarté; un jour d'obscurité et non de lumière?

21. Je hais et je déteste vos fêtes; je ne prends pas plaisir à l'encens de vos assemblées.

22. Si vous m'offrez des holocaustes et des présents, je ne les recevrai pas; et vos vœux et vos victimes les plus grasses je ne les regarderai pas.

19. Quomodo si fugiat vir a facie leonis, et occurrat ei ursus : et ingrediatur domum, et innitatur manu sua super parietem, et mordeat eum coluber.

20. Numquid non tenebræ dies Domini, et non lux : et caligo, et non spendor in ea?

21. Odi, et projeci festivitates vestras : et non capiam odorem cœtuum vestrorum.

22. Quod si obtuleritis mihi holocautomata, et munera vestra, non suscipiam : et vota pinguium vestrorum non respiciam.

---

matie sur toutes les nations, et lui ferait acquérir honneur et gloire. Ils s'appliquaient sans restriction la prophétie de Joël, III, et ne faisaient pas attention que, d'après ce même prophète, II, 32, ceux-là seulement seraient sauvés au jour de Jéhovah, qui invoqueraient son nom, et seraient appelés, c'est-à-dire reconnus par lui pour les siens. Ces espérances folles, qui confirmaient la nation dans la sécurité de sa vie de péché, sont accueillies par Amos par cette imprécation contre ceux qui attendent le jour du Seigneur, et par les explications qu'il emploie pour caractériser ce jour. Keil. — *Ad quid eam vobis?* Pourquoi le souhaitez-vous? Parce que vous ignorez ce qu'il sera. — *Dies... ista, tenebræ et non lux.* Ce jour ne sera pas lumineux, c'est-à-dire prospère pour vous, mais ténébreux, c'est-à-dire rempli de misères et de calamités; Cfr. Is. XLV, 7; Lament. III, 2.

19. — Une comparaison nouvelle en fera mieux comprendre le caractère. — *Quomodo si fugiat vir...* Les Arabes avaient des proverbes analogues qui sont rapportés par Bochart. C'est l'équivalent du latin :

Incidit in Scyllam, qui vult vitare Charybdim,

Ou, dit Reuss, du proverbe allemand : sortir de la pluie pour se trouver sous la gouttière. — *Ingrediatur domum...* Autre image saisissante : dans l'intérieur même des maisons, où l'on se réfugie d'habitude en cas de danger, on ne trouvera que des périls plus grands encore.

20. — V. le verset 18 et Is., L, 10. — *Nonne...* Il ne faut pas douter du caractère terrible de ce jour.

21. — *Odi, et projeci festivitates vestras.* חגים sont les victimes offertes les jours de fête, Exod. XXIII, 18; Is. XXIX, 1; Mal. II, 3; Ps. CXVIII, 27, ou bien les grandes fêtes annuelles. — *Non capiam odorem cœtuum vestrorum.* L'encens de vos sacrifices m'est insupportable. Ce verset et les suivants prouvent ou bien que le culte de Béthel avait conservé les formes de celui de Jérusalem, ou bien que le culte national subsistait à côté de l'idolâtrique, et qu'en le pratiquant selon la loi, on croyait satisfaire à ses devoirs envers Dieu; Cfr. Is. I, 11 et suiv.; Joël, II, 13 et suiv.

22. — *Holocautomata,* עולות, les holocaustes. — *Munera,* מנחה. Cfr. sur ce mot Lévit. II, 1. — *Vota pinguium vestrorum.* שלם מריאיכם; שלם est le sacrifice qu'on offre pour la paix, c'est-à-dire pour obtenir de Dieu le salut et la prospérité; Cfr. Lev. III, 1 et suiv. On offrait dans ce sacrifice les animaux les plus gras, ceux qui pouvaient par suite attirer davantage la bénédiction divine. LXX : σωτηρίου ἐπιφανείας ὑμῶν... « Manifestius et verius hæc post adventum Domini dicentur populo Judæorum, qui, destructo templo et altari, hostias offerre se credunt : Quorum Deus odit et projecit festivitates, et non capit odorem cœtus eorum, quando congregati dicunt : Crucifige, crucifige talem... Et si obtulerint holocausta in synagogis, et munera in conciliis Satanæ, et vota pinguissima, non ea respicit Dominus, sicut non respexit munera Cain. Qui bene quidem unum Deum colunt et recte offerunt; sed in eo non respiciuntur, quia non dividunt in Patrem et Filium et Spiritum sanctum confessionem. Nostra autem munera, id est

23. Aufer a me tumultum carminum tuorum : et cantica lyræ tuæ non audiam.

24. Et revelabitur quasi aqua judicium, et justitia quasi torrens fortis.

25. Numquid hostias et sacrificium obtulistis mihi in deserto quadraginta annis, domus Israel?

23. Eloignez de moi le bruit de vos cantiques; je n'écouterai pas les airs de votre lyre.

24. Le jugement jaillira comme de l'eau, et la justice comme un torrent impétueux.

25. Est-ce que vous ne m'avez pas offert des victimes et des sacrifices dans le désert pendant quarante ans, maison d'Israël?

Ecclesiæ, quæ offerimus de primitivis nostris, respicit Deus, sicut respexit quondam sacrificia Abel ». S. Jérôme.

23. — *Aufer a me*, car ils me fatiguent et m'ennuient; Cfr. Is. I, 14. — *Tumultum*, המון, Cfr. Ezéch. XXVI, 13. Pour Dieu, tous ces chants ne sont qu'un vain bruit, parce que le cœur n'y prend aucune part et qu'ils ne viennent que d'une habitude extérieure. Quelques-uns traduisent ce mot par multitude, abondance; mais le sens adopté par S. Jérôme est bien préférable. — *Lyræ suæ*, נבל, instrument de musique qu'on a souvent comparé à la cithare. Josèphe, Antiq. VII, 12, 3, le décrit comme une harpe à douze cordes qu'on pince avec les doigts.

24. — *Revelabitur quasi aqua judicium.* Cfr. Is. X, 22. Parce que le Seigneur déteste ce culte hypocrite. Le jugement inondera, comme un fleuve débordé, tout le pays. — *Et justitia quasi torrens fortis;* Cfr. Is. XLVIII, 18. D'après quelques commentateurs, Reuss en particulier, ce verset contient une antithèse par rapport à ce qui précède. Dieu veut la justice et non des hommages vains et stériles. Une source limpide et perpétuelle est une image des vertus qui plaisent au Seigneur. Les classiques ont des façons de parler analogues : Cfr. Virgile, Géorgiques, III, 522; Ovide, Tristes, I, 2, 19 ; Columelle, I, 5.

25. — *Numquid hostias et sacrificium...?* Passage difficile qui a donné lieu à de nombreuses interprétations. Citons Reuss, qui pose l'objection : « On fausse le sens et on s'éloigne du texte en traduisant : « Est-ce donc à moi que vous avez sacrifié !... non, c'est aux faux dieux ! » La véritable antithèse que le prophète a en vue est celle qui résulte des lignes précédentes : Les sacrifices rituels ne sont pas la chose essentielle, mais la justice et la droiture ! Au désert aussi, dans le temps de Moïse, le culte rituel n'existait pas, comme on le pratique aujourd'hui, par la simple raison qu'un peuple nomade ne peut pas s'organiser comme un peuple sédentaire ayant son temple et ses autels. Il est de toute évidence qu'Amos, en écrivant ces lignes, n'avait pas sous les yeux un récit pareil à celui des trois livres moyens du Pentateuque, qui étaient aussi inconnus à Jérémie, VII, 22. Et pourtant, malgré cette absence des rites légaux, n'étais-je pas votre guide et votre protecteur ? N'est-ce pas tout autre chose que je vous demandais en retour de mes bienfaits ? Jér. VII, 23 » A quoi un autre protestant, M. Bruston, réplique dans son Histoire critique de la littérature prophétique des Hébreux, p. 69 : « A mon avis, Amos ne nie point, au verset 25, que les Israélites aient offert à Jéhovah des sacrifices dans le désert, comme on le croit généralement ; au contraire. il l'affirme, comme Steudel l'avait déjà entrevu, après Luther ». V. Rosenmüller, Scholia in proph. minor. p. 91, mais sans en donner la preuve, Cf. 15, 11, 27; Job, XX, 4; I Rois, XXI, 19, etc.; Ges., Thes., p. 362, a, et il met cette fidélité relative dans le passé en opposition avec l'idolâtrie présente. « M'avez-vous offert, oui ou non, des sacrifices dans le désert ? » A cette question, les Israélites ne peuvent que répondre oui. Et puis, ajoute le prophète, vous avez adopté des faux dieux. — Il est difficile de croire qu'Amos ait dit ici, dans un texte unique, le contraire de ce qu'affirme le Pentateuque tout entier, dans ses parties les plus anciennes aussi bien que dans les plus récentes. Au reste, les prophètes eux-mêmes parlent fréquemment de la piété d'Israël, lors de la sortie d'Egypte, Os. II, 17; Jér. II, 2; Ezéch. XXIII, 4, etc. Il est vrai qu'ils font aussi fréquemment allusion à l'infidélité et à l'idolâtrie du peuple à la même époque, Os. IX, 10; Ezéch. XX, 7-26. Cf. Jos. XXIV, 23. Mais de là à nier qu'il eût offert aucun sacrifice à Jéhovah pendant les 40 ans de son séjour au désert, comme le ferait Amos, d'après l'interprétation ordinaire de ce texte, il y a loin. Quelque proportions qu'ait pu prendre

26. Vous y avez aussi porté le tabernacle de votre Moloch et l'image

26. Et portastis tabernaculum Moloch vestro, et imaginem ido-

---

l'idolâtrie au sein du peuple d'Israël pendant son séjour au désert, il est clair qu'il renferma toujours un noyau assez considérable de fidèles adorateurs de Jéhovah, puisqu'il demeura jusqu'à la fin sous la conduite de Moïse. Or, l'adoration d'un Dieu s'est toujours manifestée dans l'antiquité par des sacrifices et des oblations. Le prophète ne peut donc avoir nié, mais au contraire doit avoir affirmé l'accomplissement de ces cérémonies dans le désert ». Cette réponse semble péremptoire et il est désormais inutile de la prolonger.

26. — *Tabernaculum.* סכות, que quelques commentateurs après Jarchi ont pris pour le nom propre d'un idole et ont appelé Siccouth. Les LXX et Symmaque l'ont au contraire rendu par τὴν σκηνήν, la Peshito, S. Jérôme et l Arabe par tente. Selon Keil, la traduction adoptée par Aquila, συσκιασμός, est étymologiquement la plus exacte, car Sikkouth, de סכך ombrage, signifie abri, couverture, et par extension dais ou tente. — *Moloch vestro.* « A votre roi », ou à votre idole, le sens peut en effet être le même, quoique littéralement la première lecture soit seule possible. V. plus bas. — *Et imaginem idolorum vestrorum.* Les statues de vos idoles, sculptées et arrangées de votre mieux; Cfr. Nombr. XXIII, 52; IV Rois, XI, 18. Plusieurs modernes traduisent : « Le piédestal de vos idoles », en rapportant כיון à כן, base, Exod. XXX, 18. Quelques commentateurs prennent כיון pour un nom propre, qui répondait à celui du dieu Saturne. Mais tout s'oppose à cette conjecture. Pour bien comprendre ces mots, il ne faut pas les séparer des suivants : — *Sidus dei vestri.* Israël adorait donc comme dieu une étoile. Il ne faut pas toutefois se figurer une étoile figurée par la main de l'homme, ni l'image d'un dieu avec une étoile sur la tête, comme celles qu'on a trouvées dans les sculptures de Ninive. La pensée, dit Keil, est toute différente : Israel porte sous une tente l'image d'une divinité stellaire, qu'on a ainsi incorporée ou représentée. Sikkouth est donc un tabernacle portatif dans lequel on conservait l'image du dieu. De tels tabernacles étaient en usage chez les Egyptiens, d'après Hérodote, II, 63, et Diodore de Sicile, I, 95. C'étaient, dit Drummann, On the Rosetta inscription, p. 211, de petites chapelles ornées de fleurs, destinées à porter des idoles dans les processions. Le support sur lequel cette niche ou chapelle était placée durant ces cérémonies, s'appelait παστοφόριον, et les porteurs étaient appelés ἱεραφόροι ou παστοφόροι. Cette coutume égyptienne explique les paroles du prophète; et Hengstenberg a très bien montré, dans ses Dissertations sur le Pentateuque, que l'Egypte est la source de l'idolâtrie condamnée par Amos. Le veau d'or, adoré au Sinaï par les Israélites, est aussi une imitation de l'idolâtrie d'Egypte; comme Ezéchiel le témoigne, XX, 7 et suiv., les Israélites dans le désert n'abandonnèrent pas les idolâtries d'Egypte. En outre, dit encore Keil, il faut remarquer que des allusions verbales au culte de Môloch et de Saturne sont complètement inconciliables avec le texte hébreu, et ne peuvent se soutenir au point de vue historique. Cette explication du texte ne s'appuie en effet que sur la traduction des LXX : τὴν σκηνὴν τοῦ Μολόχ καὶ τὸ ἄστρον τοῦ Θεοῦ ὑμῶν Ῥαιφάν, suivie en partie par la Vulgate. Mais les LXX ne se sont pas contentés de mal traduire מלככם par Moloch, ils ont encore défiguré les autres mots du texte hébreu. Leur mot Ῥαιφάν, ou Ῥεμφάν, Act. VII, 43, ne doit son origine qu'à une mauvaise lecture de כיון, auquel on a substitué ריפן, chose très facile dans l'ancien hébreu ou כ ressemble à ר et ו à פ; Cfr. II Rois, XXII, 12, où on voit un exemple d'un changement pareil. Il n'y a pas d'ailleurs de dieu du nom de Raiphan, et on ne le trouve que dans les LXX. Quant au culte des astres en Egypte, il était très répandu, comme on peut le voir dans tous les livres récents sur l'histoire ancienne de ce pays, que nous ne pouvons reproduire ici. Mais nous devons citer la discussion engagée par M. Bruston contre Reuss et Wellhausen, parce qu'elle a trait à un sujet que les rationalistes tâchent d'importer aujourd'hui dans la science, sans grand succès possible, croyons-nous, après la lecture de l'extrait suivant. « Le ℣. 26, dit M. Bruston, ne parle, à mon avis, ni d'un passé reculé (Kuenen, Reuss, Keil, etc.), ni d'un avenir rapproché (Rashi, Ewald), mais d'un passé récent. Les mots qui désignent les idoles sont fort obscurs, mais peu importe pour le sens général du passage. MM. Reuss et Wellhausen rattachent le ℣. 25 aux versets qui précèdent, dans lesquels Amos combat les fêtes et les sacrifices des Israélites, et ils en tirent la conséquence que jadis, dans le désert, le peuple d'Israël adorait Jéhovah sans lui

lorum vestrorum, sidus Dei vestri, quæ fecistis vobis.

de vos idoles et l'étoile de votre Dieu, que vous vous étiez faits.

---

offrir de sacrifices, Geschichte Israëls, I, p. 59. Ils ne disent pas cela en propres termes, mais tel est bien le sens de leur argumentation : « Je ne me plais pas à vos offrandes, etc. Est-ce que vous m'avez offert des sacrifices dans le désert ? » Cela ne signifie rien ou cela veut dire : « Vous m'adoriez alors, mais vous ne m'offriez pas de sacrifices et vous faisiez bien ». Ces auteurs oublient de nous dire comment ils concilient cet éloge étonnant et unique dans l'Ancien Testament, avec l'accusation d'idolâtrie contenue dans le verset suivant. Mais si les Hébreux n'offraient pas de sacrifices à Jéhovah ni à aucun autre dieu dans le désert, comment cette coutume antérieure à Moïse, d'après Wellhausen lui-même, s'est-elle introduite de nouveau en Israël ? Evidemment ces critiques prouvent trop : c'est dire qu'ils ne prouvent rien. Quoi qu'il en soit, M. Wellhausen voit dans ce texte d'Amos que les Hébreux adoraient Jéhovah dans le désert, sans sacrifices, tandis que M. Kuenen y voit qu'à la même époque ils adoraient des idoles, principalement Keivan=Kiioun, c'est-à-dire Saturne, Religion of Israël, I, p. 245, 263, etc. Qui a raison ? Ni l'un ni l'autre. Ce texte dit, en parfaite conformité avec le Pentateuque et toute la littérature biblique, d'abord que les Hébreux offrirent à Jéhovah des sacrifices pendant 40 ans dans le désert, ensuite que, plus tard, ils sont tombés dans l'idolâtrie, et qu'en conséquence, Dieu les punira par l'exil. Quant à M. Reuss, il se met sans s'en apercevoir en contradiction avec lui-même. D'un côté, il voit comme Wellhausen, dans le ℣. 25, la preuve que « du temps de Moïse, le culte rituel n'existait pas », ce qui n'empêchait pas Jéhovah d'être « le guide et le protecteur » de son peuple. Jéhovah était donc le Dieu du peuple d'Israël au désert. D'autre part, il voit, comme M. Kuenen dans le verset suivant, que « le culte national était autrefois le polythéisme et l'idolâtrie ». Il faut pourtant choisir entre ces deux affirmations. Amos ne peut avoir fait à la fois un éloge et un reproche à Israël en parlant de la même époque de son histoire. S'il a loué l'absence du culte rituel du temps de Moïse, c'est que le culte de ce temps-là, quel qu'il fût, s'adressait à Jéhovah. Comment donc pourrait-il dire, immédiatement après, qu'il s'adressait à des faux dieux ! Ce serait une contradiction manifeste. Quand cessera-t-on d'échafauder des systèmes sur des pointes d'aiguilles ? Comment M. Kuenen et ceux qui partagent ses vues n'ont-ils pas réfléchi qu'Amos ne pouvait pas s'être mis, dans ce texte unique, en contradiction avec les autres prophètes, particulièrement avec son contemporain Osée, qui déclare par deux fois que Jéhovah est le Dieu d'Israël depuis le pays d'Egypte, XIII, 10 ; XIII, 4 ? Il est vrai que M. Kuenen infère seulement de ce texte que « quelques-unes des tribus adoraient la planète de Saturne », Relig. Of. Isr. I, p. 245. Mais cette interprétation est tout à fait arbitraire. Et puis, c'est parce que quelques-unes des tribus adoraient jadis Saturne dans le désert que le peuple du royaume d'Israël dans son ensemble sera bientôt emmené en captivité !... Quelle logique ! — Au reste, comment peut-on voir un dieu dans Kiioun, même traduit par tabernacle ? Que fait-on de son déterminateur pluriel : le Kiioun de vos statues ? N'est-il pas de toute évidence que le second de ces termes désigne, aussi bien que le premier, un objet matériel ? Je crois qu'il faut traduire : « Et vous avez porté, ou élevé ? près de (Cfr. Ps. LXXXIV, 4, etc.), votre tabernacle royal, c'est-à-dire à Béthel ou à Dan, Cfr. VII, 13, et près de la base de vos statues, c'est-à-dire près des veaux d'or : le pluriel parce qu'il y en avait deux, l'un à Béthel, l'autre à Dan, l'étoile de vos dieux, que vous vous êtes faits ». Cette construction de la phrase me paraît clairement indiquée par la ponctuation massorétique, surtout par le Rebia, sur le mot vous avez porté. Amos blâme les Ephraïmites d'avoir ajouté à leur culte officiel idolâtrique, mais monothéiste, de Jéhovah, qui était déjà un péché, un culte sidéral polythéiste bien plus coupable encore. Ce double péché justifie bien la menace qui suit. Cfr. les cônes ou pyramides solaires Kammânîm, c'est-à-dire dédiées à Baal Khammân, si souvent reprochés aux Israélites, et le culte de l'armée des cieux, c'est-à-dire des étoiles, qui s'introduisit plus tard à Jérusalem. Ce culte sidéral était peut-être d'origine Assyrienne, et l'on pourrait supposer qu'il s'était introduit en Israël à la suite des rapports de Jéhu avec Salmanasar II. Le fait est qu'on voit sur les bas-reliefs de Ninive des images de dieux, ou plutôt de déesses ayant une étoile sur la tête, Layard, Ninive et seine Ueberreste, p. 420. Popular account of discoveries et Nineveh, p. 263. G. Rawlinson,

27. Et je vous exilerai au-delà de Damas, dit le Seigneur, dont le nom est le Dieu des armées.

27. Et migrare vos faciam trans Damascum, dicit Dominus, Deus exercituum nomen ejus.

CHAPITRE VI.

Le luxe et la débauche d'Israël dépassent toute mesure (℣ 1-5). — Aussi le châtiment l'atteindra (℣ 7). — Le Seigneur, qui l'a prononcé, l'exécutera sans aucune miséricorde (℣ 8-10). — Israël se glorifie de sa force : Dieu lui montrera que celle qui ne vient pas de lui est purement extérieure (℣ 11-14).

1. Malheur à vous qui êtes riches dans Sion, et qui vivez en sécurité sur la montagne de Samarie, grands, chefs des peuples, qui entrez avec pompe dans la maison d'Israël.

1. Væ qui opulenti estis in Sion, et confiditis in monte Samariæ, optimates capita populorum, ingredientes pompatice domum Israel.

Ancient monarchies, I, p. 129. Les mots : « Vous avez porté... l'étoile de vos dieux » me paraissent faire allusion à des processions sacrées analogues à celle qui est représentée sur le bas-relief assyrien reproduit par Layard. S'il en est ainsi, l'origine assyrienne du culte blâmé par Amos est d'autant plus probable. — On objectera peut-être à notre interprétation la citation de ce texte dans les Actes, VII, 43. Mais si Etienne l'a compris, d'après les LXX, dans le sens qu'on lui donne ordinairement, ce n'est pas une raison pour que ce soit là le sens réel. — Quant au texte de Jérémie, VII, 22, et suiv., où Vatke, Hitzig, Graf, Reuss, Wellhausen, etc., ont cru voir aussi une preuve que Moïse n'avait pas institué les sacrifices, il ne signifie pas : « Je n'ai pas parlé avec vos pères et je ne leur ai pas donné de commandement... au sujet de l'holocauste et du sacrifice ». La préposition composée « al dibere » ne signifie pas sur, touchant, ou au sujet de, mais à cause de, Cf. Deut. IV, 21 ; Jér. XIV, 1, et la préposition si fréquente et essentiellement identique « ad debar ». Il faut donc traduire : « Je ne leur ai pas donné des commandements... à cause de l'holocauste et du sacrifice » ; c'est-à-dire les sacrifices n'ont pas été le motif ou le but principal de ma révélation dans le désert. Je n'ai pas dit à vos pères : Sacrifiez de telle manière, vous serez mon peuple, mais : « Ecoutez ma voix et vous serez mon peuple ». V. 23. Les sacrifices n'étaient qu'un moyen pour atteindre ce but : l'obéissance à la volonté de Dieu. Ainsi traduit et interprété, ce texte ne prouve nullement que la législation mosaïque fût muette sur le sujet des sacrifices ; il nie seulement que ses prescriptions à cet égard fussent l'important, l'essentiel ; et tous les prophètes et les psalmistes sont d'accord sur ce point ».

27. — *Migrare vos faciam trans Damascum.* Ce ne sont pas, comme prétend Reuss, des régions dont Israël n'avait pas encore connaissance à l'époque d'Amos ; Cfr. I, 3 ; IV Rois, XIII, 3, 7. Dans les Act. VII, 43, S. Etienne met Babylone au lieu de Damas ; comme le dit S. Jérôme, « magis enim intelligentiam quam verbum posuit » ; en outre S. Etienne n'est pas un auteur inspiré : on rapporte son discours dans le Nouveau Testament, sans garantir la vérité absolue des détails contenus dans ses paroles. — *Dominus... nomen ejus.* Verset III, 13.

CHAP. VI. — Nouvelle prédiction de malheur adressée par le prophète aux chefs de la nation, que l'état actuel des choses satisfait, qui ne croient pas au jugement divin, qui ont confiance dans leurs richesses, et qui subiront le châtiment amené par la destruction du royaume, parce qu'ils sont mauvais et qu'ils ne comptent que sur leur puissance orgueilleuse.

1. — *Væ.* Cfr. V, 18, etc. — *Qui opulenti estis.* Vous qui êtes tranquilles, confiants,

2. Transite in Chalane, et videte, et ite inde in Emath magnam : et descendite in Geth Palæsthinorum, et ad optima quæque regna horum : si latior terminus eorum termino vestro est.

3. Qui separati estis in diem malum, et appropinquatis solio iniquitatis.

2. Passez à Chalane, et voyez; de là allez dans Emath la grande; descendez à Geth des Philistins, et dans les plus beaux royaumes de ces villes; leur territoire est-il plus étendu que celui que vous possédez?

3. Vous qui êtes réservés pour le jour de l'affliction, et qui rapprochez de vous le siège de l'iniquité.

Is. XXXII, 9, à cause de l'état des choses qui vous semble assuré. — *In Sion.* Ceux de Sion sont l'objet des malédictions prophétiques comme tout à l'heure vont l'être ceux de Samarie, parce que tous les chefs de la nation de l'alliance partagent la même sécurité impie. LXX : τοῖς ἐξουτενοῦς Σιών, sens suivi par le Syriaque, et qui est peut-être préférable. — *Et confiditis in monte Samariæ.* La situation de Samarie semble rendre toute attaque des ennemis impossible ou vaine. — *Optimates capita populorum.* Peut-être faut-il traduire : les principaux de la première des nations. Ou bien vous qu'on nomme à juste titre les premiers de votre peuple. — *Ingredientes pompatice domum Israël.* « Ut tumorem animi ostendat, et pomparum ferculis similes videantur ». S. Jérôme. Litt. « vers lesquels tout Israël afflue ». Le prophète s'adresse à ceux qui ont la puissance et les richesses et dont la nation recherche le patronage. LXX : ἀπετρύγησαν ἀρχὰς ἐθνῶν, καὶ εἰσῆλθον αὐτᾶς οἶκος τοῦ Ἰσραήλ.

2. — *Transite*, allez voir les pays mentionnés ici; Cfr. Jérém. XLI, 10. — *In Chalane.* La Calano d'Isaïe, X, 9, qui, étant pour les Israélites de l'autre côté de l'Euphrate, amenait l'emploi ici du mot « transite ». — *Et videte*, considérez sa force; Cfr. Jérém. II, 10. — *In Emath magnam.* רבה, capitale du royaume syrien de ce nom, sur l'Oronte; Gen. X, 18; Nombr. XXXIV, 8. Hitzig suppose à tort qu'il existait une autre ville de ce nom. Pourquoi Amos mentionne-t-il Calano avant Emath? C'est, dit Keil, parce que l'énumération commence à partir des endroits les plus éloignés. — *Geth Palæstinorum.* Geth, une des plus puissantes cités des Philistins, I Paral. XVIII, 1; Cfr. Jos. XIII, 3; Rois, VIII, 1. On a prétendu, Baur en particulier, qu'Amos cite ces trois villes parce qu'elles ont perdu leur ancienne splendeur, et qu'il indique ainsi à Samarie le sort analogue qui l'attend. Quoi qu'en dise Keil, cette explication ingénieuse semblerait appropriée au contexte, sans les mots suivants. — *Et ad optima quæque regna horum...* Litt. « Sont-ils meilleurs que ces royaumes, et leur territoire est-il plus grand que le vôtre ? ». Votre royaume à vous est aussi riche, aussi puissant que ceux-là. Vous êtes donc ingrats de me désobéir, comme vous ne cessez de le faire. Cfr. Jérém. II, 5, 6, 7.

3. — *Qui separati estis in diem malum.* Vous êtes destinés à un jour terrible à cause des calamités qu'il vous apportera. « Qui veniunt in diem malum, parantes sibi vitio diem malum : non quo dies ullus sit malus; sed quo unusquisque paret sibi malum, juxta illud quod in Ecclesiaste legimus : Ne dixeris, dies priores meliores erant mihi quam isti; quoniam non in sapientia interrogas super hoc, Eccl. VII, 11 : stultum est enim referre ad tempora, cum in nostra sit potestate, vel bonum diem nobis facere, vel malum ». S. Jérôme. Mais l'hébreu a un sens différent : « Vous qui reculez au loin le jour du malheur, c'est-à-dire vous qui avez la prétention d'empêcher ce jour de tomber sur vous, et qui, par conséquent, supposez que les paroles des prophètes ne sont que des mensonges. Dans tout ce chapitre, en effet, Amos combat la fausse sécurité d'Israël qui pousse les grands du peuple à tous les excès. Claudien, II, 50, combat les mêmes préjugés en beaux vers :

Sed quam cœcus inest vitiis amor! Omne futurum
Despicitur, suadentque brevem præsentia fructum;
Et ruit in veritum damni secura libido,
Dum mora supplicii lucro, serumque quod instat
Creditur.

— *Appropinquatis solio iniquitatis.* Vous approchez de vous le siège du crime; vous croyez éloigné le jour du jugement; mais chacun de vos crimes rapproche le trône où siège le jugement, c'est-à-dire le châtiment lui-même. L'interprétation de שבת,

4. Qui dormez sur des lits d'ivoire, et qui étendez votre mollesse sur vos divans, qui mangez les agneaux du troupeau et des veaux choisis entre tous.

5. Vous qui chantez au son de la harpe; car ils ont cru égaler David sur les instruments de musique!

6. Ils boivent le vin dans les coupes, et se parfument d'huiles exquises; ils sont insensibles à la ruine de Joseph.

7. Aussi vont-ils être emmenés bientôt à la tête des déportés; la troupe des délicats sera exilée.

8. Le Seigneur Dieu a juré par lui-même, le Seigneur Dieu des armées a dit : Je déteste l'orgueil de Jacob, je hais ses palais, et je livrerai leur ville avec ses habitants.

4. Qui dormitis in lectis eburneis, et lascivitis in stratis vestris : qui comeditis agnum de grege, et vitulos de medio armenti.

5. Qui canitis ad vocem psalterii : sicut David putaverunt se habere vasa cantici.

6. Bibentes vinum in phialis, et optimo unguento delibuti : et nihil patiebantur super contritione Joseph.

7. Quapropter nunc migrabunt in capite transmigrantium : et auferetur factio lascivientium.

8. Juravit Dominus Deus in anima sua, dicit Dominus Deus exercituum : Detestor ego superbiam Jacob, et domos ejus odi, et tradam civitatem cum habitatoribus suis.

---

trône, siège, par sabbat, n'a pas d'autre raison d'être que la traduction des LXX. Inutile de citer les commentaires moraux qu'en déduisent Ribera, etc.

4. — *Qui dormitis in lectis eburneis.* Amos attaque le luxe déployé dans les festins d'Israël; c'est en effet sur des lits incrustés d'ivoire que les convives s'étendaient. — *Lascivitis in stratis vestris.* Allusion à la vie délicate des grands; LXX : καταστρωννύντες. — *Qui comeditis agnum de grege.* Vous qui choisissez pour votre table ce qu'il y a de meilleur dans les troupeaux. LXX : ἐρίφους. — *Vitulos de medio armenti.* « Des veaux bien engraissés ». « Qui comeditis non ad repellendam famem et ad sustentandum corpus humanum; sed ad delicias atque luxuriam, ut quidquid in gregibus... tenerum atque pingue est, vestræ gulæ paratis ». S. Jérôme.

5. — *Qui canitis ad vocem psalterii.* Ils chantent en s'accompagnant ou en se faisant accompagner sur la lyre ou la harpe. — *Sicut David putaverunt se habere vasa cantici.* Ils croient avoir le talent de David. Ce sens semble le plus simple. D'après quelques commentateurs, ces riches emploieraient pour leur plaisir des instruments inventés par David pour le service du temple. LXX : ὧν ἐστῶτα ἐνομίσαντο, καὶ οὐ ὡς φοῦ ὄντα, « sensus pulcherrimus », dit S. Jérôme.

6. — *Bibentes vinum in phialis.* Ils boivent dans de grandes coupes et immodérément. LXX : οἱ πίνοντες τὸν δεδυλισμένον οἶνον. — *Optimo unguento delibuti.* Ce qui prouve qu'ils n'avaient pas la moindre tristesse ou la moindre inquiétude, car, en temps de deuil, ces onctions étaient interdites; Cfr. II Rois, XIV, 2. — *Nihil patiebantur super contritione Joseph.* Les calamités du royaume d'Israël ne les inquiétaient ni ne les affligeaient. Joseph désigne en effet le peuple et le royaume des dix tribus.

7. — *Quapropter nunc migrabunt.* Aussi la punition, qui consistera dans l'exil, est-elle prochaine. — *In capite transmigrantium.* Ce seront eux qui, les premiers, seront déportés; ils précéderont en exil le reste du peuple, tel est le sens de בראש גלים; Cfr. Deut. XX, 9; I Rois, XIX, 22; Mich. II, 23. « Vos qui primi estis divitiis, primi captivitatis sustinebitis jugum ». S. Jérôme. — *Auferetur factio lascivientium.* Les festins auront alors cessé. LXX : καὶ ἐξαρθήσεται χρεμετισμὸς ἵππων ἐξ Ἐφραίμ; mots dont il est, malgré les conjectures ingénieuses de Drusius, presque impossible de retrouver la trace dans l'original.

8. — *Juravit Dominus Deus...* Ces menaces ne proviennent pas du prophète, mais du Seigneur même dont il est l'interprète. — *In anima sua.* Dieu jure en son nom; Cfr. des expressions analogues, Gen. XXII, 16; Nombr. XIV, 28; I Rois, II, 25; Esth. IV, 13, etc. L'expression synonyme semble être dans Jérém. XLIV, 26. Cfr. aussi IV, 2. — *Dicit Dominus Deus...* Ce n'est pas, encore une fois, Amos qui parle, mais le Seigneur

9. Quod si reliqui fuerint decem viri in domo una, et ipsi morientur.

10. Et tollet eum propinquus suus, et comburet eum, ut efferat ossa de domo : et dicet ei, qui in penetralibus domus est : Numquid adhuc est penes te?

11. Et respondebit : Finis est. Et dicet ei : Tace, et non recorderis nominis Domini.

12. Quia ecce Dominus mandabit, et percutiet domum majorem ruinis, et domum minorem scissionibus.

13. Numquid currere queunt in petris equi, aut arari potest in bu-

9. S'il reste dix hommes dans une maison, ils mourront.

10. Leur plus proche parent les prendra et les brûlera, pour emporter les os hors de la maison. Il dira à celui qui est au fond : Y a-t-il encore quelqu'un avec toi?

11. Celui-là répondra : C'est fini. Et il dira : Tais-toi, et ne rappelle pas le nom du Seigneur.

12. Car le Seigneur ordonne, il met en ruines la maison puissante, et il met la petite en pièces.

13. Les chevaux peuvent-ils courir sur les rochers, peut-on y labou-

---

lui-même. — *Detestor ego superbiam Jacob.* Cet orgueil d'Israël consiste dans les palais somptueux et le luxe coupable qui vient d'être condamné tout à l'heure, et que les mots suivants, *domos ejus odi,* Cfr. III, 11, accusent encore. — *Tradam civitatem cum habitatoribus suis.* La ville de Samarie, capitale de ce royaume orgueilleux, avec ses habitants et ses richesses, מלאה.

9. — *Quod si reliqui fuerint decem viri...* Tout sans aucune exception sera détruit. Cfr. V, 3.

10. — *Tollet eum propinquus suus.* Chacun de ces dix morts sera pris par un de ses parents pour recevoir les honneurs funèbres. — *Comburet eum.* מסרפו est difficile à expliquer et Reuss dit que c'est un mot inconnu. Les Israélites en effet inhumaient les corps et ne les brûlaient pas. Il y a donc ici une intention spéciale de la part de l'auteur : le prophète suppose sans doute que la quantité des morts est telle qu'il est impossible de les ensevelir, et qu'on est obligé de brûler les cadavres, pour empêcher des épidémies possibles. Mais cette explication, si simple qu'elle paraisse, ne peut guère concorder avec les mots suivants : *ut efferat ossa de domo,* à moins qu'on n'admette que l'on vient chercher les corps pour les brûler loin de la maison, et que ces mots ne soient comme synonymes des précédents : עצמים peut signifier en effet le cadavre du défunt, comme Exod. XIII, 19. — *Ei, qui in penetralibus domus est.* Ceux qui sont dans les pièces les plus reculées de la maison, qui s'y cachent. — *Numquid adhuc est penes te?* Y a-t-il encore des cadavres à enlever?

11. — *Finis est.* Il n'y en a plus. — *Tace, et non recorderis nominis Domini.* Mots difficiles et que les interprètes ne s'accordent pas à expliquer. Voici une explication plausible : Celui qui fait disparaître les cadavres dit au survivant : Tais-toi, ne te lamente pas, n'attire pas sur toi l'attention de Dieu qui te ferait aussi mourir. En tout cas il ne s'agit pas de désespoir et de doute d'un salut possible, mais plutôt de la crainte légitime que le châtiment n'atteigne aussi ceux qui survivent. S. Jérôme donne un autre sens : « Antequam non habere se juret (qui in penetralibus domus est), ille qui interrogaverat, et foris erat et non esse cognoverat, imperat ei, et dicit : tace... Hoc autem ideirco commemorat ut ostendat nec malorum quidem pondere et necessitate compulsos velle nomen Domini confiteri, et in tantam apud Israel oblivionem Dei venisse vocabulum, ut ne in simplici quidem juramento nomen ejus dignetur audire ».

12. — *Quia ecce Dominus mandabit et percutiet.* Dieu aura soin que son arrêt soit suivi d'exécution et qu'il ne soit pas une vaine menace. — *Domum majorem ruinis...* Il ne s'agit pas ici des deux royaumes de Juda et d'Israël. Le prophète veut dire que toutes les maisons, palais ou chaumières, seront détruites. Cfr. III, 15.

13. — Deux nouvelles comparaisons vont montrer la perversité des grands d'Israël, que rien ne pourra sauver. — *Numquid currere queunt in petris equi.* Les chevaux ne peuvent pas galoper dans des endroits remplis de pierres; ils doivent y tomber; de même dans le chemin suivi par Israël, il ne peut que trouver sa perte. — *Aut arari potest in bubalis.* Peut-on, avec des bœufs, c'est-à-dire avec les moyens habituels, labourer sur le rocher? On ne peut ni y ense-

rer avec des bœufs? Vous, vous avez changé la justice en amertume, et le fruit de la justice en absinthe.

14. Vous vous réjouissez de ce qui n'est rien, vous dites : N'est-ce pas par notre propre force que nous avons acquis la puissance?

15. Je vais susciter contre vous, maison d'Israël, dit le Seigneur, Dieu des armées, une nation qui vous brisera, depuis l'entrée d'Emath jusqu'au torrent du désert.

balis, quoniam convertistis in amaritudinem judicium, et fructum justitiæ in absinthium?

14. Qui lætamini in nihilo : qui dicitis : Numquid non in fortitudine nostra assumpsimus nobis cornua?

15. Ecce enim suscitabo super vos domus Israel, dicit Dominus Deus exercituum, gentem : et conteret vos ab introitu Emath, usque ad torrentem deserti.

---

mencer, ni y récolter. Ainsi d'Israël. — *Convertistis in amaritudinem judicium...* Ces mots expliquent les comparaisons précédentes, d'elles-mêmes assez peu claires. Cfr. v. 7. « Cujus utriusque domus ruinas equis et bubalis comparat, quorum priores in petris currere nequeunt, posteriores tam indomiti sunt ut jugum cervicibus non recipiant, et quum silvestres boves sint, propter feritatem nolint terram vomere scindere. Vos autem, quum equi et bubali naturam suam mutare non possint, mutastis naturam Dei, ut dulcem amarum faceretis, et fructum justitiæ ejus in absinthium veteretis ». S. Jérôme.

14. — *Qui lætamini in nihilo.* Vous vous contiez en vos richesses, comme si elles devaient durer, et tout à l'heure vous allez les perdre. — *Qui dicitis : Numquid... cornua?* Les cornes sont le symbole de la puissance; Cfr. Deut. XXXIII, 17; III Rois, XXII, 12; Ps. LXXIV, 10, LXXVIII, 18. Peut-être y a-t-il allusion aux conquêtes de Jéroboam II, dont Israël était très fier; mais ces conquêtes, dans lesquelles le secours de Dieu est oublié, ne seront pas durables.

15. — *Ecce enim suscitabo.* C'est Dieu qui excitera vos ennemis contre vous. — *Gentem*, l'Assyrie. — *Ab introitu Emath.* Depuis votre frontière septentrionale; V. Nombr. XXXIV, 8. — *Usque ad torrentem deserti.* Ce n'est pas le fleuve d'Égypte, mais le moderne el-Ahsy, qui séparait Moab d'Edonis, V. IV Rois, XIV, 25. Quelques autres modernes pensent que c'est le cours d'eau mentionné par Is. XV, 7. En tous cas, ces indications font voir que le prophète s'adresse au royaume d'Israel.

13-15. — « Quam pulchre Deus naturam rerum quodammodo immutat in nobis, sed in melius, dum efficit, equi ut currant in petris, et aut in bubali? Equi non sumus ad libidinem, et ad carnis voluptates propensi sicut equus et mulus, quibus non est intellectus, sed ubi frenum divinæ legis ore recipimus, et Christum habemus sessorem, tunc per petras currimus, id est, per viam angustam, quæ tendit ad vitam, asperam, et multis difficultatibus impeditam quam antea ne videre quidem sustinebamus, adeo naturæ nostræ repugnare videbatur. Ita ille currebat qui ait : Viam mandatorum tuorum cucurri, cum dilatasti cor meum. Et Isaias hanc mutationem dexteræ excelsi admiratur : Qui eduxit eos per abyssos, quasi equum in deserto non impingentem. An non per abyssos eduxit nos, quando ex profundo peccatorum quasi submersos eduxit in lucem gratiæ suæ? Eramus, et bubali, qui liberi ferebamur in desideria carnis, et jugum ejusdem legis divinæ detrectabamus : sed nos Deus spiritu suo edomuit, et arare docuit, id est : spe futurorum præmiorum laborare, nec attendere presentia, quomodo dictum est Os. 10. Ascendam super Ephraim, arabit Judas, confringet sibi sulcos Jacob. Ut suo loco exposuimus. Ideo regnante Salomone multi bubali capiebantur, postquam enim Christus misit venatores de quibus scriptum est Jer. 16. Mittam eis multos venatores et venabuntur eos de omni monte et de omni colle, et de cavernis petrarum : tunc capti sunt bubali multi, non ut occiderentur, sed ut cervicem suavi jugo Evangelii supponentes arare docerentur. Sed nos convertimus in amaritudinem Dei judicium, quia bonis operibus, quæ per Dei gratiam fecimus, superbimus, et Deo displicemus, et fructum justitiæ natura suavissimum vertimus in absinthium : eo enim tempore superbi sumus, cum humiliores esse debebamus. Quod explicat cum ait : Quia lætamini in nihilo. Lætamini in viribus vestris, cum non sitis sufficientes cogitare aliquid a vobis quasi ex vobis, sed sufficientia vestra ex Deo sit ». Ribera.

CHAPITRE VII

Trois visions destinées à montrer le sort d'Israël si Dieu lui retire sa miséricorde : la sauterelle (℣. 1-3) ; — le feu (℣. 4-6) ; — la truelle du maçon (℣. 7-9). — Dénonciation d'Amasias contre Amos (℣. 10-11). — Paroles du prêtre de Béthel au prophète (℣. 12-13). — Réponse d'Amos (℣. 14-15). — Menaces du Seigneur contre le prêtre des idoles (℣. 16-17).

1. Hæc ostendit mihi Dominus Deus : Et ecce fictor locustæ in principio germinantium serotini imbris, et ecce serotinus post tonsionem regis.

2. Et factum est, cum consummasset comedere herbam terræ, dixi: Domine Deus, propitius esto, obsecro : quis suscitabit Jacob, quia parvulus est ?

3. Misertus est Dominus super hoc : Non erit, dixit Dominus.

1. Le Seigneur Dieu me montra ceci : Voici qu'il formait des sauterelles lorsque l'herbe se met à pousser, au commencement des pluies tardives, après la fenaison du roi.

2. Comme elles achevaient de manger l'herbe de la terre, je dis : Seigneur Dieu, faites miséricorde, je vous prie. Qui rétablira Jacob qui est si faible?

3. Alors le Seigneur fut touché de compassion, et dit : Ce ne sera pas.

III. Symboles ou menaces emblématiques d'Amos, VII-IX.

1°. — Premier sybole, les sauterelles, VII, 1-3.

CHAP. VII. — 1. — *Hæc ostendit mihi Deus.* Dans des visions successives, le Seigneur montre à Amos les châtiments qui vont frapper Israël. — *Ecce fictor locustæ.* Dieu semblait d'abord former des sauterelles. Les plus petites choses sont, dit Pusey, aussi bien dans l'esprit de Dieu que celles que nous appelons les plus grandes, sa puissance paraît également dans la création de la sauterelle et dans celle de l'univers. גֹּבַי, sauterelles, ne se trouve qu'ici et Nah. III, 17. — *In principio germinantium serotini imbris.* Litt. « Au commencement de la croissance de l'herbe tardive », lorsque les regains commencent à pousser. — *Et ecce serotinus post tonsionem regis.* Litt. « et voici (que) l'herbe tardive (venait) après la fenaison royale ». On ignore à quoi ces mots peuvent faire allusion. Peut-être, le roi ou le fisc exerçait-il un droit de fauchage préalable sur certaines prairies, et peut-être les habitants n'avaient-ils droit qu'à la seconde coupe d'herbes pour les animaux. Mais s'il y avait dans ces expressions une date chronologique précise, le fléau dont il s'agit ne serait tombé que sur le peuple et aurait épargné le roi. Cette exemption du roi serait contraire à la signification de cette vision et des suivantes. Par suite, dit Keil, il faut prendre ce temps dans un sens spirituel, et qui s'accorde avec l'idée de la vision. Le roi qui a eu la première fauchaison est Jéhovah; cette fauchaison de l'herbe dénote les jugements que Dieu a exercés autrefois sur Israël. La pousse de la seconde herbe représente la prospérité qui avait survécu à ces jugements; en fait elle indique une époque où l'aurore se levait encore pour Israël, IV, 13. C'est alors que les sauterelles viennent ravager le pays, c'est-à-dire, détruire les dernières espérances du peuple. LXX : καὶ ἰδοὺ, βροῦχος εἷς, Γὼγ ὁ βασιλεύς.

2. — *Cum consummasset,* la sauterelle mangea toute la verdure. Lorsque le prophète vit tout cela dans sa vision, il s'adressa au Seigneur. — *Propitius esto.* סְלַח, pardonne ; Cfr. Nombr. XIV, 19. — *Quis suscitabit Jacob quia parvulus est ?* Litt. « Comment Jacob pourra-t-il se maintenir, lui qui est si faible » ? Si les ennemis tombent sur lui maintenant, comment pourra-t-il leur résister ? La moindre calamité équivaudrait pour lui à la destruction. Les guerres civiles, IV Rois, XV, 10-16, et la récente invasion du roi d'Assyrie, IV Rois, XV, 17 et suiv., l'avaient en effet très affaibli.

3. — *Misertus est Dominus super hoc.* Le

4. Le Seigneur Dieu me fit voir ceci : Le Seigneur Dieu proclamait le jugement par le feu. Ce feu dévora un grand abîme, et confondit en même temps une partie de la campagne.

5. Et je dis : Seigneur Dieu, apaise-toi, je t'en prie. Qui rétablira Jacob, qui est si faible ?

6. Le Seigneur fut touché de compassion, et dit : Cela ne sera pas non plus.

7. Le Seigneur me fit voir ceci : Je vis le Seigneur au-dessus d'une muraille crépie, et dans sa main était une truelle de maçon.

4. Hæc ostendit mihi Dominus Deus : Et ecce vocabat judicium ad ignem Dominus Deus, et devoravit abyssum multam, et comedit simul partem.

5. Et dixi : Domine Deus, quiesce, obsecro : quis suscitabit Jacob, quia parvulus est?

6. Misertus est Dominus super hoc : Sed et istud non erit, dixit Dominus Deus.

7. Hæc ostendit mihi Dominus : Et ecce Dominus stans super murum litum, et in manu ejus trulla cæmentarii.

Seigneur se repentit de la décision qu'il avait prise, ne donna pas suite immédiate à son jugement ; Cfr. des expressions analogues, I Rois, xv, 11 ; II Rois, xxiv, 16 ; Jérém. xlii, 10. « Pœnitentiam autem Dei in Scripturis sic debemus accipere, quomodo somnum et iram, non quod Deum pœniteat, aut mutet sententiam, qui loquitur per prophetam, Mal. iii, 6 : Ego Deus, et non mutor ; et cui nos dicimus, Psalm. ci, 28 : Tu autem idem ipse es, et anni tui non deficient ; sed quod, nobis ad meliora conversis, et ipsum pœniteat sententiæ suæ, ut nec justo reddat præmia quæ promisit, si declinaverit ad iniquitatem, nec peccatori pœnas, quas comminatus est, si conversus fuerit ad salutem ». S. Jérôme. — *Non erit,* ce que la vision désignait n'aura pas lieu. Cfr. en effet, IV Rois, xv, 20.

2°. — Deuxième symbole, le feu dévorant, ℣℣. 4-6.

4. — La seconde vision tend au même but que la première ; mais le feu dévorant représente un jugement plus sévère encore que celui qui a été décrit sous l'image des sauterelles. — *Ecce vocabat judicium ad ignem.* Dieu appelle le feu pour punir Israël ; tel est le sens le plus simple à donner à ce passage. — *Et devorabit abyssum multam.* Le grand abîme, תהום רבה, Cfr. Gen. vii, 11 ; Is. li, 10, etc., désigne d'après quelques commentateurs la Méditerranée. L'ardeur de ce feu est telle, disent Hitzig, Reuss, etc., qu'il dessèche cette mer ; la nation est donc sûrement perdue d'avance. Mais pour d'autres commentateurs, Keil, etc., le grand abîme ne peut être synonyme de l'Océan. Le feu dont parle Amos n'est pas un feu matériel, c'est le feu de la colère divine, et par conséquent une représentation du jugement destructeur ; de même le grand abîme n'est pas l'Océan, mais le monde païen, la mer des nations, dans son état de rébellion contre le royaume de Dieu. Le monde naturel, dans un état d'agitation, est souvent dans l'Ecriture le symbole du monde païen agité et en mouvement ; Cfr. Ps. xlv, 3 ; xcii, 3, 4, etc. — *Comedit simul partem.* Le feu dévora une partie du pays d'Israël. Pour S. Jérôme qui rapporte cette vision au royaume de Juda, החלק désigne le temple de Jérusalem. Mais il vaut mieux y voir la partie du royaume que Dieu avait désignée pour la dévastation et la captivité.

5. — Le prophète emploie à peu près les mêmes paroles dont il s'est servi au ℣. 2. Il met ici aussi en regard de la bonté de Dieu la faiblesse d'Israël.

6. — *Misertus est Dominus...* V. le ℣. 3. — *Sed et istud non erit.* Ce mal figuré dans la vision n'arrivera pas, et Israël ne sera pas complètement détruit. Suivant Keil, cette seconde vision embrasse à la fois le passé et l'avenir ; elle indique aussi le jugement qui atteindra le monde païen, et qui ne sera définitivement accompli que par la destruction de toute impiété sur la surface de la terre, quand le Seigneur viendra juger toute chair par le feu, Is. lxvi, 15. 16, consumer la terre et tout ce qui s'y trouve, au jour du jugement et de la condamnation des impies, II Petr. iii, 7, 10, 13.

3°. — Troisième symbole, le fil à plomb ou le niveau, ℣℣. 7-9.

7. *Ecce Dominus stans super murum litum.* Litt. « sur un mur dressé au niveau », construit d'une manière très régulière. אנך, étain

8. Et dixit Dominus ad me : Quid tu vides Amos? Et dixi : Trullam cæmentarii. Et dixit Dominus : Ecce ego ponam trullam in medio populi mei Israel : non adjiciam ultra superinducere eum.

9. Et demolientur excelsa idoli, et sanctificationes Israel desolabuntur; et consurgam super domum Jeroboam in gladio.

10. Et misit Amasias sacerdos Bethel ad Jeroboam regem Israel,

8. Et il me dit : Que vois-tu, Amos? Et je dis : Une truelle de maçon. Et le Seigneur me dit : Je vais mettre la truelle au milieu de mon peuple, Israël, et je ne continuerai plus à le recouvrir.

9. Les hauts lieux de l'idole seront détruits, les sanctuaires d'Israël seront dévastés, et je me lèverai avec l'épée contre la maison de Jéroboam.

10. Alors Amasias prêtre de Béthel, envoya à Jéroboam roi d'Israël,

---

ou plomb, est le fil à plomb dont se servent les maçons. — *Et in manu ejus trulla cæmentarii.* Litt. « Et dans sa main un fil à plomb »; le même mot אנך est répété ici. On explique difficilement cette traduction, que Tirin commente ainsi : « Ecce Dominus stans super, id est, juxta, murum calce illitum, id est, astans Israeli, eumque calce ac trulla divinæ suæ potentiæ, curæ et providentiæ et firmans, muniens, exornans; cum vidit se frustra laborare, et Israelitas in sceleribus suis quotidie magis ac magis obstinari ; pertæsus, indignans et quasi desperans de restauratione tam ruinosi muri ». Mais l'original a un sens tout différent. L'architecte se sert du fil à plomb ou du niveau pour égaliser les surfaces. Dieu, qui ne veut plus pardonner, mais a décidé au contraire la destruction du royaume d'Israël, montre ce royaume à Amos sous la figure d'un édifice, construit autrefois bien régulièrement, et dont il ne restera pas pierre sur pierre, qui sera rasé si entièrement qu'on pourrait mettre un niveau sur le sol, sans retrouver de restes de la construction ; Cfr. IX Rois, XXI, 13 ; Is. XXXIV. 11.

8. — *Et dixit Dominus : Quid tu vides?* Interrogation semblable à celles qu'on retrouve dans d'autres prophètes ; Cfr. Jérém. I, 11, 13; XXIV, 3. — *Trullam cæmentarii.* V. ℣. 7. — *Ecce ego ponam trullam in medio Israel.* Dieu n'aura plus aucun soin ni souci d'Israël et le laissera complètement périr, V. le ℣. 7. — *Non adjiciam ultra superinducere eum.* Je ne le crépirai plus comme un mur qu'on entretient soigneusement. Litt. « Je ne continuerai plus à lui passer », c'est-à-dire, à lui pardonner ses fautes.

9. — *Et demolientur excelsa idoli.* Les bamoth, Cfr. Is. XVI, 12 ; Os. X, 8 ; Ézéch. VI, 3, 4, dédiées aux idoles et élevées sur les hauteurs seront démolies. Au lieu d'idoli, le texte a ישחק, pour יצחק, Isaac, qui désigne ici les dix tribus comme Israël les désigne en d'autres endroits ; V. ℣℣. 2 et 5 ; Jacob a aussi le même sens, Is. XVII, 4. LXX : βωμοὶ τοῦ γέλωτος, d'où S. Jérôme a probablement tiré sa traduction. — *Sanctificationes,* les temples construits à Béthel et à Dan, III Rois, XII, 29 ; Am. III, 14. « Dominus itaque cernitur stans supra murum stannatum sive litum, et in manu ejus stannatio sive trulla cæmentarii, qua solent superinduci parietes, et non solum pulchritudinem accipere, sed et fortudinem contra injuriam imbrium et creberrimas tempestates. Legimus in Ezechiele, cap. XIII, Dominum comminantem, quod tempestate et grandine consurgente, nequaquam linat nec vestiat parietem Israel, sed dimittat eam pluviis dissipari. Unde et nunc dicit ille de quo scriptum est : Structor maceriæ vocabitur, ipse angularis lapis ædificator domus, quod deponat trullam in medio populi sui Israel, et cessare faciat atque torpere, ut nequaquam ultra superinducat eum, et suo vestiat ac tueatur auxilio. Cumque Dominus protectionem suam, et ut ita dicam, parietis vestimentum trulla cessante subtraxerit, tunc demolientur excelsa idolorum ». S. Jérôme. — *Consurgam super domum Jeroboam in gladio.* Peut-être ces mots font-ils allusion à la mort de Zacharie, fils de Jéroboam II, mis à mort par Sallum, IV Rois, XV, 12. Mais ces mots ont un sens plus général ; Jéroboam, qui porte alors le sceptre, représente tout le royaume d'Israël, qui sera complètement détruit.

4°. — Récit de l'opposition que rencontre le prophète à Béthel, ℣℣. 10-17.

10. — Cette prédiction de la ruine de la famille royale excita la colère du grand-prêtre de Béthel, qui essaya de chasser Amos de cette ville. — *Amasias,* אמציה, celui que Jéhovah fortifie, nom porté par plusieurs

pour lui dire : Amos s'est révolté contre toi au milieu de la maison d'Israël. Le pays ne peut souffrir tous ses discours.

11. Car voici ce que dit Amos : Jéroboam mourra par le glaive, et Israël captif sera emmené hors de son pays.

12. Et Amasias dit à Amos : Voyant, pars, fuis au pays de Juda, va là manger ton pain et prophétiser.

13. Mais ne continue pas de prophétiser dans Bethel, parce que c'est le sanctuaire du roi, et la capitale de son royaume.

14. Amos répondit à Amasias : Je ne suis pas prophète, et je ne suis pas fils de prophète; mais je suis berger, et je cueille les sycomores.

dicens : Rebellavit contra te Amos in medio domus Israel : non poterit terra sustinere universos sermones ejus.

11. Hæc enim dicit Amos : In gladio morietur Jeroboam, et Israel captivus migrabit de terra sua.

12. Et dixit Amasias ad Amos : Qui vides, gradere, fuge in terram Juda, et comede ibi panem, et prophetabis ibi.

13. Et in Bethel non adjicies ultra ut prophetes : quia sanctificatio regis est, et domus regni est.

14. Responditque Amos, et dixit ad Amasiam : Non sum propheta, et non sum filius prophetæ : sed armentarius ego sum, vellicans sycomoros.

---

personnages de l'Ancien Testament, entre autres par un roi de Juda. — *Sacerdos Bethel.* Sans doute le grand-prêtre du sanctuaire du veau d'or établi dans cette ville. — *Ad Jeroboam regem Israel.* Amasias dénonce au roi, qui était probablement à Samarie, la conduite d'Amos. — *Rebellavit contra te.* Amos a fait une conspiration, קשר, Cfr. I Rois, XXII 8, 13; IV Rois, XVI, 9, 20, contre toi.—*In medio domus Israel,* non pas en dehors de son royaume, mais parmi ses sujets, les Israélites. — *Non poterit terra sustinere universos sermones ejus.* Les discours qu'il tient sont odieux à toute cette contrée, car ils sont contraires à toutes les idées, les affections, les espérances de ceux qui l'habitent.

11. — *Hæc enim dicit Amos.* Voici en effet ce qu'il annonce. — *Gladio morietur Jeroboam.* Il prédit sa mort sanglante. Amos pourtant, quoiqu'en dise Amasias, n'avait pas prédit un pareil évènement. Il avait dit que la maison, c'est-à-dire la descendance du roi périrait par l'épée; mais il n'avait pas parlé du roi lui-même. — *Israel captivus migrabit de terra sua.* Oui, si le peuple ne se convertissait pas au Seigneur; mais cette condition toujours clairement indiquée aurait dû arrêter la calomnie proférée par le prêtre de Béthel. Les paroles du prophète, v, 27, doivent en effet être entendues avec cette restriction.

12. — On ne sait pas ce que répondit Jéroboam à cette communication : peut-être la méprisa-t-il comme vaine et frivole, et ne donna-t-il aucune suite à cette dénonciation. Peut-être aussi Amasias prit-il les devants et essaya-t-il, sans avoir attendu la réponse royale, de faire quitter à Amos le royaume d'Israël. En tout cas, c'est le conseil qu'il lui donna. — *Qui vides,* חזה, ô voyant, ô prophète; Cfr. II Rois, XXIV, 11; IV Rois, XVII, 13. Mais dans l'idée du prêtre de Béthel, ces mots doivent être une dérision; peut-être traite-il Amos de visionnaire, quoique la réponse du prophète semble plutôt contraire à ce sens. — *Gradere,* va-t-en promptement. — *Fuge,* ברח, évite en fuyant les châtiments que tu mérites. — *In terram Juda;* là tu pourras prophétiser sans interruption, « ubi libenter audiuntur insani ». S. Jérôme. — *Comede ibi panem.* C'est là qu'il te sera le plus facile de vivre. — *Et prophetabis ibi.* Les habitants de ce royaume ont en effet toutes tes idées et ils ne te contrediront pas.

13. — *In Bethel non adjicies ultra ut prophetes.* Dans tout ce pays tu n'as aucune chance d'être écouté. — *Sanctificatio regis est.* C'est en effet un sanctuaire fondé par le roi, qui ne souffrira pas que tu t'élèves contre le culte auquel il s'adonne; Cfr. III Rois, XII, 28. — *Et domus regni est.* Non pas la capitale politique, mais la capitale religieuse du royaume, que tu insultes par tes prédictions. C'est là que le culte national a été établi par le roi pour son royaume.

14. — *Responditque Amos,* sans être trou-

15. Et tulit me Dominus cum sequerer gregem; et dixit Dominus ad me : Vade propheta ad populum meum Israel.

16. Et nunc audi verbum Domini : Tu dicis : Non prophetabis super Israel, et non stillabis super domum idoli.

17. Propter hoc hæc dicit Dominus : Uxor tua in civitate fornicabitur : et filii tui et filiæ tuæ in gladio cadent, et humus tua funiculo metietur : et tu in terra polluta morieris, et Israel captivus migrabit de terra sua.

15. Le Seigneur m'a pris derrière mon troupeau; et il m'a dit : Va comme prophète, vers mon peuple, Israël.

16. Et maintenant écoute la parole du Seigneur : Tu dis : Ne prophétise pas contre Israël, ne parle pas contre la maison de l'idole.

17. C'est pourquoi le Seigneur dit : Ta femme sera violée dans la ville; tes fils et tes filles périront par le glaive; ton champ sera partagé au cordeau; tu mourras dans une terre impure, et Israël captif sera emmené hors de son pays.

---

blé ou intimidé par Amasias. — *Non sum propheta et non sum filius prophetæ.* Amos ne pratique pas la prophétie comme une profession qui lui ferait gagner sa vie ; il n'est ni élève, ni membre des écoles des prophètes, et n'a pas été élevé pour remplir cette mission. Cfr. sur les écoles de prophètes, I Rois, XIX, 24. Les associations ou écoles de prophètes existaient donc du temps d'Amos; Cfr. Kuenen, The prophets and prophecy in Israel, pp. 47 et suiv. Nous traitons cette question dans l'introduction générale aux prophètes. — *Armentarius*, בוקר, bouvier, ou berger; V. la préface, p. 131 — *Vellicans sycomoros*, quelqu'un qui se nourrit des fruits du sycomore. V. aussi la préface p. 132. שקמים ou שקמות, Ps. LXXXVII, 47, sont le figuier sycomore, Conder, Handbook, p. 399, dont le fruit sert encore aujourd'hui de nourriture aux pauvres de l'Egypte. Il est très abondant en Palestine. S. Jérôme a une opinion différente : « Quia solitudo, in qua morabatur Amos, nullam hujusmodi gignit arborem, magis videtur rubas dicere, qui afferunt mora, ac pastorum famem ac penuriam consolantur ».

15. — *Tulit me... cum sequerer gregem.* Cfr. II Rois, VII, 8. Sénèque dit de même, Œdipe :

Illo sequebar monte cornigeros greges.

— *Dixit Dominus ad me.* Amos répète le nom du Seigneur pour montrer qu'il n'a agi que par obéissance, bien loin de suivre sa propre volonté. — *Vade, propheta ad populum meum Israel.* Dieu lui a donné un ordre; comment obéir ait-il de préférence à un homme? « Hoc quod beatos apostolos fecisse Scriptura commemorat, quando denuntiaverunt eis scribæ et Pharisæi ne docerent in nomine Jesu ; et illi responderunt dicentes : Obedire Deo magis oportet, quam hominibus, Act. V, 29, etiam Amos prophetam fecisse cognoscimus, qui jubente idolorum pontifice, ne prophetaret in Bethel, non solum prophetat, et ostendit se magis Deum timere mittentem, quam illum prohibentem ». S. Jérôme.

16. — *Et nunc.* Et parce que tu me refuses confiance, et que tu crois que j'agis sans mandat divin, voici le châtiment de ton incrédulité que je suis chargé de te prédire. — *Audi verbum Domini*, non pas ma parole, mais celle du Seigneur lui-même. — *Tu dicis : non prophetabis.*, V. ℣℣. 12 et 13. — *Non stillabis*, tu ne prophétiseras pas contre ce pays. « Stillare autem prophetas idioma scripturarum est, quod non totam Dei simul inferant iram, sed parvas stillas comminatione denuntient » S. Jérôme. — *Domum idoli.* Litt. « la maison d'Isaac », comme au ℣. 9.

17. — *Propter hoc hæc dicit Dominus.* A cause de ton impiété et de ton arrogance, voici ton partage dans le châtiment général. Cfr. les menaces de Jérémie contre Phassur, Jérém. XX, 3, 6. — *Uxor tua in civitate fornicabitur.* Il ne s'agit pas ici de prostitution volontaire, mais du sort que les ennemis, une fois maîtres de la ville, infligeront à la femme d'Amasias; Cfr. Is. XIII, 16 ; Lament. V, 11. — *Filiæ tuæ in gladio cadent.* Amasias sera plus éprouvé que ses concitoyens parce que les Assyriens, dit Pusey, d'après Fox Talbot, laissaient en général la vie aux femmes, et les donnaient comme épouses à leurs soldats. — *Humus tua funiculo metietur.* Les vainqueurs se partageront ton héritage; Cfr. Jos. XVII, 5, 14; Mich. II, 5; Is. LXXXVII, 55. — *Tu in terra polluta morieris.* Toi, qui es prêtre, tu mourras dans une contrée impure, c'est-à-dire en exil, où tu aurais été emmené captif avec ta nation. —

CHAPITRE VIII

Vision de la corbeille de fruits (℣℣. 1-3). — Menaces contre les marchands trompeurs (℣℣. 4-6). — Dieu les punira (℣℣. 7-8). — Il enverra la tristesse sur tout le pays (℣℣. 9-10). — La famine suivra ; mais ce sera une famine spirituelle (℣℣. 11-13). — Ceux qui iront après les faux dieux tomberont pour ne plus se relever (℣. 14).

1. Le Seigneur Dieu me fit voir ceci : Je voyais un crochet à fruits.
2. Et il dit : Que vois-tu, Amos ? Je dis : Un crochet à fruits. Et le Seigneur me dit : La fin vient pour mon peuple Israël : Je ne continuerai pas à lui pardonner.
3. Les gonds du temple grinceront ce jour-là, dit le Seigneur Dieu, beaucoup mourront, et le silence s'étendra partout.
4. Ecoutez ceci, vous qui écrasez le pauvre, et qui faites périr les indigents du pays.

1. Hæc ostendit mihi Dominus Deus : Et ecce uncinus pomorum.
2. Et dixit : Quid tu vides, Amos? Et dixi : Uncinum pomorum. Et dixit Dominus ad me : Venit finis super populum meum Israël : non adjiciam ultra ut pertranseam eum.
3. Et stridebunt cardines templi in die illa, dicit Dominus Deus : multi morientur : in omni loco projicietur silentium.
4. Audite hoc, qui conteritis pauperem, et deficere facitis egenos terræ.

Israel captivus... Ces derniers mots rattachent le malheur spécial d'Amasias à celui de son peuple « Secundum tropologiam, Amasias sacerdos interpretatur robustus et rigidus, eo quod rebellis et ferox ecclesiasticum virum et vere prophetam vetet Dei verba proferre et doctrinam, et errantem populum corrigere prohibeat. Hujus uxor falsa ecclesia patebit fornicationi omnium : et filii ejus ac filiæ quas male in errore generavit, Domini mucrone ferientur ; humus quoque illius et universa possessio erit pars dæmonum, et ipse morietur in terra polluta, quæ non habeat habitatorem Deum, sed multis pravæ religionis contaminetur erroribus, et omnis populus qui falsum sibi nomen assumit Israel, captivus migrabit de terra sua, ut non serviat Deo, sed hæreticorum dæmonum jugo colla submittat ». S. Jérôme.

5°. — Quatrième symbole relatif à Israël : le panier de fruits mûrs, VIII, 1-3.

CHAP. VIII. — 1. — *Hæc ostendit mihi Dominus Deus.* V. plus haut. VII, 1. — *Uncinus pomorum.* Litt. « Un panier de fruits murs ». Le prophète ne dit pas quels sont ces fruits. Il y a dans cet endroit un jeu de mots intraduisible entre קיץ, été, fruits mûrs, et קץ, la fin qui vient pour Israël. כלוב est un panier tressé ou un filet d'oiseleur, LXX : ἄγγος ἰξευτοῦ. Quant à la traduction latine, S. Jérôme l'explique ainsi : « Sicut uncino rami arborum detrahuntur ad poma carpenda, ita ego proximum captivitatis tempus attraxi ». Le saint docteur donne en même temps la signification de l'image.

2. — *Quid tu vides, Amos?* V. VII, 8. — *Dixit Dominus ad me*, pour expliquer le sens de la vision. — *Venit finis super populum meum Israel.* קץ a été expliqué au verset précédent. — *Non adjiciam ultra ut pertranseam eum.* Cfr. VII, 8.

3. — *Stridebunt cardines templi.* Litt. « les chants du palais hurleront », c'est-à-dire se changeront en lamentations. Le sens est le même si, avec les LXX et S. Jérôme, on traduit היכל par temple. Mais pour mettre dans sa version le mot « cardines », S. Jérôme a dû lire צירות au lieu de שירות. Le sens que donne ce mot est du reste assez clair. — *Multi morientur.* Litt. « il y aura beaucoup de cadavres ». — *In omni loco projicietur silentium.* Litt. « Partout on les jettera sans rien dire », sans attirer l'attention sur leur mort.

6°. — Nouvelle exhortation du prophète à Israël, ℣℣. 4-14.

4. — Amos indique maintenant les motifs d'un pareil châtiment. — *Audite hoc.* Cfr.

5. Dicentes : Quando transibit mensis, et venundabimus merces ; et sabbatum, et aperiemus frumentum : ut imminuamus mensuram, et augeamus siclum, et supponamus stateras dolosas,

6. Ut possideamus in argento egenos, et pauperes pro calceamentis, et quisquilias frumenti vendamus ?

7. Juravit Dominus in superbiam Jacob : Si oblitus fuero usque ad finem omnia opera eorum.

8. Numquid super isto non commovebitur terra, et lugebit omnis

5. Vous qui dites : Quand sera-t-il passé le mois pour vendre nos marchandises? Et quand le sabbat, pour ouvrir nos greniers, diminuer nos mesures, augmenter le sicle et nous servir de fausses balances,

6. Afin d'acheter les indigents pour de l'argent, les pauvres pour des sandales, et pour vendre jusqu'aux criblures de notre blé?

7. Le Seigneur a juré contre l'orgueil de Jacob : Je n'oublierai jamais toutes leurs œuvres.

8. A cause de cela est-ce que la terre ne sera pas renversée, et tous

---

III, 1. — *Qui conteritis pauperem.* Litt. « vous qui engloutissez le pauvre », c'est-à-dire, qui essayez de le faire disparaître, parce que vous vous emparez de ses faibles ressources. — *Et deficere facitis egenos terræ.* Même sens. Seuls vous voulez posseder toute la terre du pays.

5. — Le prophète va décrire la manière d'agir de ces avares, pour qui un retard d'un jour est impossible à supporter. — *Dicentes : Quando transibit mensis et venumdabimus merces,* quand est-ce que la nouvelle lune, חדש, sera passée afin que nous puissions mettre en vente nos marchandises? Le premier jour du mois, la néoménie, était un jour de fête pour les Hébreux, Nombr. x, 10, XXVIII, 11, et dans ces jours de fête, il était défendu de vendre ou d'acheter ; Neh. x, 31, XIII, 15-22. Aussi ces avares se plaignent-ils du retard apporté par la loi à leur cupidité. — *Et sabbatum.* Une prescription semblable existait pour le jour du sabbat; Nombr. XXVIII, 11 ; IV Rois, IV, 23. — *Et aperiemus frumentum.* Nous ouvrirons nos greniers pour vendre le blé qui y est renfermé. — *Ut imminuamus mensuram.* Leur commerce est frauduleux. Ils diminuent l'épha, איפה, Ezéch. XLIV, 11, et trompent ainsi les acheteurs sur la quantité. — *Et augeamus siclum.* Ils se font payer l'argent qui leur est dû, et quo l'on pèse encore, שקל, dans des balances, en se servant d'un poids trop fort, de manière à tirer de l'acheteur une plus grande quantité de métal. — *Et supponamus stateras dolosas.* Ils se servent aussi de balances fausses.

6. — *Ut possideamus in argento egenos.* De cette façon, ils peuvent amener le pauvre à un tel degré de dénuement, qu'il sera obligé de se vendre lui-même, Levit. XXV, 29, pour un prix très vil, comme l'indiquent les mots suivants : *Pro calceamentis,* Cfr. II, 6. — *Et quisquilias frumenti vendamus.* גאין n'est pas seulement le son, mais toutes les criblures du blé. Les marchands sans conscience livreront la plus mauvaise marchandise. Toutes ces réflexions sont mises par le prophète dans la bouche de ces négociants sans scrupule ; mais en réalité c'est Amos lui-même qui les fait. « Quod quidem et perversos doctores ac principes, qui absque Dei timore dominantur cleris, de quibus Jeremias loquitur, cleri eorum non proderunt eis, nonnunquam facere cernimus, qui putant quæstum esse pietatem, et sedentes in templo nummularii proponunt columbas, non in caveis, sed in cathedris quasi magistri, Spiritus sancti dona vendentes »... S. Jérôme.

7. — La sentence suit l'acte d'accusation. — *Juravit Dominus in superbiam Jacob.* Le Seigneur voyant cet orgueil et cette avarice de Jacob, c'est-à-dire du royaume d'Israël, a juré qu'il les punirait. Le sens de l'hébreu est différent : « Le Seigneur a juré par la gloire de Jacob ». La gloire ou l'orgueil, גאון, de Jacob c'est Jéhovah, comme dans Os. V. 5, VII, 10. Dieu jure par l'orgueil de Jacob, comme il jure par sa sainteté, IV, 2, ou par son âme, VI, 8. Aussi certainement qu'il est l'orgueil et la gloire d'Israël, il punira des actes si coupables. — *Si oblitus fuero...* La formule du serment suit aussitôt. — *Usque ad finem,* perpétuellement. — *Omnia opera eorum.* Ces crimes, je les punirai comme ils le méritent.

8. — *Numquid super isto,* est-ce que des crimes pareils, si horribles, *non commovebitur terra,* ne font pas trembler la terre? Oui, le jugement rendu à cause de ces crimes sera si terrible qu'il y aura comme un tremblement de terre, et que tous les hommes seront dans le deuil et dans la consternation. —

ses habitants dans les larmes ? elle se gonflera comme un fleuve; elle s'enlèvera, et se dissipera comme le fleuve d'Egypte.

9. En ce jour-là, dit le Seigneur Dieu, le soleil se couchera à midi, et je couvrirai la terre de ténèbres au milieu du jour.

10. Je changerai vos fêtes en larmes, et vos chants de joie en plaintes. Je mettrai le cilice sur tous les dos; je rendrai chauves toutes les têtes; je ferai comme pour le deuil d'un fils unique, et sa fin sera un jour d'amertume.

11. Il viendra des jours, dit le

habitator ejus : et ascendet quasi fluvius universus, et ejicietur, et defluet quasi rivus Ægypti?

9. Et erit in die illa, dicit Dominus Deus; occidet sol in meridie, et tenebrescere faciam terram in die luminis.

10. Et convertam festivitates vestras in luctum, et omnia cantica vestra in planctum : et inducam super omne dorsum vestrum sac cum, et super omne caput calvitium : et ponam eam quasi luctum unigeniti, et novissima ejus quasi diem amarum.

Tob. 2, 6; *Mac.* 1, 41.

11. Ecce dies veniunt, dicit Do-

Ascendet quasi fluvius universus. L'armée des Assyriens vous inondera comme un fleuve qui déborde. L'hébreu donne un sens tout différent : la terre toute entière se soulèvera comme un fleuve agité par la tempête. — *Et ejicietur.* Il sortira de ses rives. Litt. Il sera agité çà et là, comme les flots de la mer. — *Defluet quasi rivus Ægypti.* La crue du Nil, bien connue d'Israël, sert de comparaison, et cette comparaison est très pittoresque.

9. — *Et erit in die illa,* au jour du châtiment. — *Occidet sol in meridie.* L'effet du jugement divin, dit Keil, est décrit ici. De même que les méchants changent l'ordre moral de l'univers, de même le Seigneur, par son jugement, brise l'ordre matériel de la nature, force le soleil à disparaître en plein midi, et, au milieu de la clarté du jour, enveloppe la terre dans une obscurité profonde. Les paroles de ce verset ne doivent pas faire conclure à une éclipse de soleil, comme Michaélis et Hitzig le supposent. Car une éclipse de soleil n'est pas le coucher, בוא, du soleil. Le soleil est subitement détruit au milieu de sa course; de même la nation est soudainement détruite au milieu de son apparente prospérité. Mais ces mots ont une plus large application. Quand le Seigneur viendra pour juger le monde, alors que le monde, plein de sécurité, ne l'attendra pas, Matt. XXIV, 37 et suiv., le soleil s'obscurcira et la terre se couvrira d'épaisses ténèbres. Tout châtiment qui tombe sur un peuple ou un état impies, dans la suite des âges, est un précurseur du jugement final. On a cependant, comme on vient de le dire, cherché si quelque éclipse de soleil, arrivée du temps du prophète, n'aurait pas suggéré cette image à Amos. On n'en a pas trouvé, dit Pusey : ce ne peut être, en tout cas, l'éclipse de 784, année de la mort de Jéroboam II, qui est décrite d'avance ici, car cette éclipse ne fut totale qu'à 43 degrés au sud de Samarie, vers le centre de l'Afrique. Elle fut fort peu importante en Israël, et elle ne saurait aucunement être l'objet des paroles du prophète. Ussérius, dont les assertions ont été vérifiées par un professeur anglais, Doukin, pense qu'il s'agit de l'éclipse du 8 novembre 771 avant Jésus-Christ, qui fut visible en Palestine à 12 heures 55. Dans ce cas encore, il y aurait une prophétie d'un fait particulier, mais c'est au moins douteux. — *In die luminis,* בְּיוֹם אוֹר, en plein jour; Cfr. Jérém. XV, 9. Ikenius, dans une dissertation de Sole occidente in meridie ad Amos, VIII, 9, insérée parmi ses Dissertationes philologico-theologicæ, Leyde, 1749, pp. 300 et suiv., dit que cette prophétie a eu son accomplissement dans la mort de Zacharie, fils de Jéroboam, tué à la fleur de sa jeunesse, mais le sens semble plus général.

10. — *Convertam festivitates vestras in luctum;* Cfr. ℣. 3; Lament. V, 15; Os. II, 13. Cfr., aussi Tobie, II, 6, sur l'accomplissement de la prophétie. — *Inducam... saccum,* Cfr. Is. XV, 3. — *Super omne caput calvitium;* Cfr. Job, I, 20; Is. XV, 2. — *Ponam eam.* Je mettrai cette terre dans un deuil semblable à celui qui a lieu à la mort d'un fils unique, *quasi luctum unigeniti*; Cfr. Jérém. VI, 26; Zach. XII, 10. — *Novissima ejus quasi diem amarum.* La fin de ce deuil sera un jour d'amertume et de tristesse, ce qui équivaut à dire que ce deuil ne cessera pas.

11. — *Mittam... non famem panis, neque*

minus, et mittam famem in terram : non famem panis, neque sitim aquæ, sed audiendi verbum Domini.

12. Et commovebuntur a mari usque ad mare, et ab aquilone usque ad orientem : circuibunt quærentes verbum Domini, et non invenient.

13. In die illa deficient virgines pulchræ, et adolescentes in siti.

14. Qui jurant in delicto Samariæ, et dicunt : Vivit deus tuus, Dan, et vivit via Bersabee : et cadent, et non resurgent ultra.

Seigneur, ou j'enverrai la famine sur la terre ; non la famine du pain, ni la soif de l'eau, mais celle d'entendre la parole du Seigneur.

12. Et ils seront troublés d'une mer à l'autre, et de l'aquilon à l'orient. Ils courront de tous côtés, cherchant la parole du Seigneur, et ils ne la trouveront pas.

13. En ce jour-là les belles vierges et les jeunes hommes mourront de soif.

14. Eux qui jurent par le peché de Samarie, et qui disent : Vive le Dieu de Dan, vive la voie de Bersabée ! et ils tomberont pour ne jamais se relever.

---

sitim aquæ. La famine ne sera pas seulement matérielle, comme celle qui a été prédite, IV, 6. — *Sed audiendi verbum Domini*. Dieu ne parlera plus à Israël, il ne lui enverra plus de prophètes, il ne lui fera plus parvenir la moindre révélation. Ce sera sa punition pour avoir chassé les prophètes et refusé de les écouter. Cfr. VII, 12. La même menace se retrouve, Ezéch. VII, 26 ; Lament. II, 9 ; Mich. III. 7. La faim et la soif sont des images destinées à montrer l'intensité du désir ; Cfr. Ps. XLI, 3.

12. — Ce verset dépeint encore mieux la violence de ce désir. — *Commovebuntur a mari usque ad mare*. Ils erreront de la mer morte à la mer Méditerranée ; Cfr. Is. LXI, 8 ; Joël, II, 20 ; Mich. VII, 12 ; Zach. XIV, 8. — *Et ab Aquilone usque ad Orientem*. Cfr. Nombr. XXXIV, 3 et suiv. Ils parcoureront en vain tout leur pays ; et même, selon quelques commentateurs, toute la terre. — *Circuibunt... et non invenient*. Le châtiment sera de même nature que le crime. « Vetus narrat historia... nihil fame durius... ita ut nec parentes parvulis parcant liberis... Si hoc facit fames corporum, quid de fame dicendum est animarum ? quæ in die resurrectionis Domini oppressit populum Judæorum, et juncta fami ardentissima sitis, non habentium panem, qui de cœlo descendit, et eas aquas quæ de Jesu ventre manarunt. Ablata est ab eis lex, et prophetæ æterno conticuere silentio : Moventur a mari ad mare..., toto orbe peregrini, verbum Dei non valent invenire ». S. Jérôme.

13. — Ceux qui sont dans la force et la fraîcheur de la vie succomberont à cette faim et a cette soif. Les rabbins voient désignées ici les synagogues et les interprètes de la loi ; cette explication était déjà familière aux Juifs du temps de S. Jérôme.

14. — *In delicto Samariæ*. Le péché de Samarie et la divinité qu'on y adore, c'est-à-dire, le veau d'or de Béthel, par le nom duquel jurent les Israélites. Cfr. II Paral. XXIV, 18. LXX : κατὰ τοῦ ὁλασμοῦ. — *Dicunt : Vivit deus tuus, Dan*. Ils jurent par la vie du dieu de Dan. — *Et vivit via Bersabee*. La voie de Bersabée est le culte idolâtrique qu'on y rend au veau d'or, Cfr. Ps. CXXXVIII, 24, et ὁδός, Act. IX, 2 ; XIX, 9, 23 ; XXII, 4. Peut-être ce mot indique-t-il les pélerinages qu'on faisait en cet endroit, et qu'on y adorait Jéhovah d'une manière idolâtrique. C'est l'idolâtrie d'Israël qui lui est en effet reprochée ici, et qui est pratiquée sur tout le territoire, car ces deux localités sont les points extrêmes de la Palestine, au nord et au sud. LXX : ζῇ θεός σου Βηρσαβέε. — *Cadent et non resurgent ultra*. La ruine sera définitive et irrémédiable. L'accomplissement de ces menaces commence avec la destruction du royaume d'Israël, l'exil des dix tribus en Assyrie. Il se continue aujourd'hui encore pour cette portion d'Israël qui attend toujours le Messie, le prophète promis par Moïse, et qui l'attend en vain, parce qu'ils n'ont pas voulu écouter la prédication de l'Evangile du Messie apparu en Jésus. Keil.

CHAPITRE IX

Nouvelles menaces : Israël tout entier sera frappé (℣. 1-4). — La puissance du Seigneur, qui commande à la nature, est le sur garant de ces menaces (℣. 5-6). — Mais la destruction ne sera pas complète (℣. 7-8). — Le peuple sera dispersé parmi les nations (℣. 9-10) ; — Il sera ensuite ramené dans le pays que Dieu lui a donné (℣. 11-12). — Tableau de la prospérité qui signalera cette époque (℣. 13-15).

1. Je vis le Seigneur debout sur l'autel, et il dit : Frappe le gond, et que le haut de la porte s'ébranle ; parce qu'ils ont tous l'avarice en tête. Je ferai mourir par l'épée *jusqu'au* dernier d'entre eux : nul n'échappera. Ils fuiront, mais pas un des fugitifs ne sera sauvé.

2. S'ils descendent jusqu'aux enfers, ma main les en retirera, et

1. Vidi Dominum stantem super altare, et dixit : Percute cardinem, et commoveantur superliminaria : avaritia enim in capite omnium, et novissimum eorum in gladio interficiam : non erit fuga eis. Fugient, et non salvabitur ex eis qui fugerit.

2. Si descenderint usque ad infernum, inde manus mea educet

7°. — Destruction du royaume coupable et établissement du nouveau royaume de Dieu. IX.

CHAP. IX. — 1. — Dans une dernière vision, Amos voit le renversement du temple dans lequel le peuple est rassemblé pour la célébration du culte. — *Vidi*. Cfr. VII, 1, 4, 7 ; VIII, 1. De même Isaïe, VI 1 et suiv. voit la majesté de Dieu ; Cfr. aussi Ezéch., I, IX, X. — *Stantem super altare*. Quel est cet autel ? D'après S. Cyrille, Rufin, Clarius, a Castro, Cornelius a Lapide, Menochius, Tirin, c'est l'autel profane que les Israélites avaient élevé à Béthel. Ewald, Hitzig, Hoffmann, Baur, Pusey, Reuss, Bruston, etc., partagent ce sentiment. Rosenmüller et Keil prétendent au contraire, que c'est l'autel des holocaustes à Jérusalem, et que le prophète prédit maintenant la ruine de tout le royaume, et non seulement celle du royaume des dix tribus. Le ℣. 11 semble donner raison à cette manière de voir, car le prophète y annonce la restauration de la maison de David. — *Dixit*. Dieu donne un ordre, non pas à Amos, comme Reuss le croit, mais à un ange sans doute ; dans Ezéch. IX, 2, 7, en effet, Dieu fait accomplir la destruction par des anges. — *Percute cardinem*. כַּפְתּוֹר est le chapiteau d'une colonne ; Cfr. Soph. II, 14. Le coup frappé sur ce chapiteau est considéré comme assez fort pour faire tomber l'édifice entier. — *Et commoveantur superliminaria*. סִפִּים, Cfr. Is. VI, 4, désigne les fondements du temple. La réunion de ces deux mots indique la destruction complète de l'édifice. Après le Targum, quelques commentateurs interprètent ce passage dans un sens figuré : le peuple serait représenté par le seuil du temple, et le roi par le chapiteau. Il n'y a pas de raison suffisante pour abandonner le sens littéral. — *Avaritia enim in capite omnium*. D'après cette version, l'avarice extrême d'Israël serait cause de la ruine de son temple. Mais le sens de l'hébreu est plus conforme au contexte : « renverse les (le chapiteau et le seuil, afin qu'elles tombent) sur la tête de tous ». Les LXX ont suivi ici fidèlement l'hébreu. — *Novissimum eorum in gladio interficiam*. Ceux qui resteront, après que les premiers auront été écrasés par la chûte du temple, périront par l'épée. — *Non erit fuga eis*. Personne ne sera épargné ; Cfr. II, 14. — *Fugient et non salvabitur ex eis*... Répétition de la même pensée. Les hommes, dit Hengstenberg, espèrent toujours échapper au danger qui les menace. C'est cet espoir contre lequel le prophète s'élève. Il montre qu'aucune possibilité de délivrance ne peut se présenter, parce que ce n'est pas en réalité à des adversaires humains qu'Israël a à faire, mais à Dieu tout puissant qui les poursuivra partout et sans relâche, à cause de leur impiété.

2. — *Si descenderint usque ad infernum*. S'ils descendent jusque dans le Shéol, Dieu saura bien les y trouver. Suivant les Hébreux le Shéol, שְׁאוֹל, était dans l'intérieur de la terre ; Cfr., Eph. IV, 9 ; Is. XIV, 9 ; IX, 18 ;

eos : et si ascenderint usque in cœlum, inde detraham eos.

Ps. 138, 8.

3. Et si absconditi fuerint in vertice Carmeli, inde scrutans auferam eos : et si celaverint se ab oculis meis in profundo maris, ibi mandabo serpenti, et mordebit eos.

4. Et si abierint in captivitatem coram inimicis suis, ibi mandabo gladio, et occidet eos : et ponam oculos meos super eos in malum, et non in bonum.

Jer. 44, 11.

5. Et Dominus Deus exercituum, qui tangit terram, et tabescet : et lugebunt omnes habitantes in ea : et ascendet sicut rivus omnis, et defluet sicut fluvius Ægypti.

s'ils montent jusqu'au ciel, je les en ferai descendre.

3. S'ils se cachent sur le sommet du Carmel, je les y découvrirai et les en chasserai, et s'ils se cachent à mes yeux au plus profond de la mer, je manderai le serpent pour qu'il les morde.

4. S'ils s'en vont captifs devant leurs ennemis, je commanderai là au glaive et il les tuera, et j'arrêterai les yeux sur eux, pour leur malheur et non pour leur bien.

5. Car le Seigneur Dieu des armées, quand il touche la terre, elle se dessèche, et tous ses habitants sont dans les larmes : elle monte toute comme un fleuve *de maux,* et elle s'affaisse comme le fleuve d'Egypte.

---

xv, 24 ; Job, xi, 8. — *Si ascenderint usque in cœlum...* Cette affirmation de la puissance de Dieu se trouve presque dans les mêmes termes, Ps. cxxxviii, 7, 8. Le prophète renchérit encore ici sur les paroles du roi-prophète.

3. — *Si absconditi fuerint in vertice Carmeli.* Le sommet du Carmel, Jos. ix, 26, est mentionné ici. Le prophète ne fait pas allusion aux nombreuses cavernes de ce promontoire, où les fugitifs pourraient se cacher ; cette vue, acceptée par Rosenmüller, Baur, Reuss, etc., n'est pas acceptable, car il n'y a pas de grottes sur le sommet du Carmel, et elles se trouvent toutes sur la pente occidentale, Raumer Palæst., p. 44. L'image porte, disent Hengstenberg, Keil, Pusey, sur la hauteur de la montagne ; quoiqu'elle n'ait guères que 1800 pieds anglais (547 m. 200) d'élévation, Van de Velde, Mémoir., p. 177, elle semble, comparée à la mer au-dessus de laquelle elle s'élève, avoir une hauteur beaucoup plus considérable. Sa situation à l'extrémité occidentale du pays, sur le bord de la mer, en fait le dernier asile que puissent atteindre les fugitifs ; s'ils n'y trouvent pas d'abri, il ne leur reste que la mer. — *Si celaverint se ab oculis meis.* S'ils pensent échapper à mes regards. — *In profundo maris.* Au plus profond de la mer, et non dans les îles de la mer, comme traduit le Targum. — *Ibi mandabo serpenti, et mordebit eos.* Dieu ordonnera au serpent d'atteindre le fugitif, même au fond de la mer. Il est inutile de chercher ici la désignation d'un serpent de mer terrible, tel que ceux dont parle Pline, Hist. nat. xix, 4 ; נחש semble être le monstre marin appelé ailleurs Leviathan ou Tannin, Is. xxvii, 1, qui passait pour extrêmement féroce, sans être d'ailleurs plus exactement connu. Amos montre que toute la nature est aux mains de Dieu et à ses ordres, pour punir les hommes, lorsqu'ils ont outragé leur Créateur.

4. — *Si abierint in captivitatem contra inimicis suis.* S'ils s'en allaient en exil, conduits par leurs ennemis vainqueurs ; Cfr. Lam. i, 5. Cette terrible punition ne suffira même pas pour apaiser la justice de Dieu. — *Ibi mandabo gladio et occidet eos.* Leur captivité ne les mettra pas à l'abri de la mort. — *Ponam oculos meos super eos in malum...* Dieu les a placés sous sa surveillance spéciale, Cfr. Jérém. xxxix, 12, non pour les protéger, mais pour les punir. Cfr. pour l'expression IV Rois, xii, 18 ; Jérém. xliv, 11. Ceux qui ont abusé des plus riches bénédictions seront aussi l'objet des plus pénibles châtiments.

5. — Pour confirmer les menaces le prophète insiste sur la puissance et sur la grandeur de Dieu ; Cfr. plus haut, iv, 13. Il veut montrer à ses concitoyens qu'ils n'ont qu'un moyen de conjurer les dangers qu'il leur an-

6. Il a bâti son trône dans le ciel, il a fondé sa voûte sur la terre; il appelle les eaux de la mer, et les répand sur la face de la terre. Son nom est Le Seigneur.

7. N'êtes-vous pas à moi comme les fils des Ethiopiens, fils d'Israël, dit le Seigneur? Est-ce que je n'ai pas tiré Israël de l'Egypte? Et n'ai-je pas tiré les Philistins de la Cappadoce, et les Syriens de Cyrene?

8. Les yeux du Seigneur Dieu sont ouverts sur tout royaume coupable. Je l'exterminerai de la face de la terre; mais je ne ruinerai pas entièrement la maison de Jacob, dit le Seigneur.

6. Qui ædificat in cœlo ascensionem suam, et fasciculum suum super terram fundavit : qui vocat aquas maris, et effundit eas super faciem terræ, Dominus nomen ejus.

Supr. 5, 8.

7. Numquid non ut filii Æthiopum vos estis mihi, filii Israel, ait Dominus? Numquid non Israel ascendere feci de terra Ægypti, et Palæstinos de Cappadocia, et Syros de Cyrene?

Deut. 2, 3; *Jer.* 47, 4

8. Ecce oculi Domini Dei super regnum peccans, et conteram illud a facie terræ : verumtamen conterens non conteram domum Jacob, dicit Dominus.

---

nonce, c'est de revenir à Dieu du fond du cœur. — *Qui tangit terram et tabescet*, Cfr. Ps. CXLIII, 5, XLV, 7, XCVI, 5; Nah. I, 5. — *Et lugebunt omnes habitantes in ea.* Cfr. VIII, 8. — *Et oscendet sicut rivus omnis.* Cfr. VIII, 8, où ces mots se retrouvent et sont expliqués.

6. — *Qui ædificat in cœlo ascensionem suam.* Quelle n'est pas en effet la puissance de celui qui place son trône au plus haut des cieux, et vers qui on n'a d'accès qu'en passant par les diverses sphères ou degrés de la création? Cfr. Ps. CIII, 3. — *Fasciculum suum super terram fundavit*, אגדה, Arche ou voute, est, dit Keil, synonyme de « raqiah », firmament, qu'on trouve ailleurs. Le ciel, dans lesquels Dieu a bâti ses degrés, est le ciel des nuages; la voute, d'après Gen. I, 7, est le firmament des cieux, qui divise les eaux supérieures d'avec les inférieures. Par conséquent, la résidence de Dieu se trouve, dans la pensée des Hébreux, dans les eaux supérieures au firmament; c'est de là qu'il envoie la pluie, Ps. CIII, 13, et inonde la terre, Gen. VII, 11. — *Qui vocat aquas maris et effundit eas...* Les vagues de la mer obéissent à sa voix; il en est de même de la multitude des nations et des pouvoirs du monde.

7. — Dieu va maintenant détruire la confiance que met Israël dans sa descendance d'Abraham. -- *Numquid non ut filii Æthiopum vos estis multi?* Dieu ne fait pas plus de cas des Israélites que des Ethiopiens, cruels et barbares. Sur כוש, V. Gen. X, 6. Est-ce la couleur des Ethiopiens qui amène cette allusion, comme Jérém. XIII, 23? La noirceur de leur peau était en effet regardée comme un symbole de la noirceur de l'ame. Ils sont aussi mentionnés comme descendants de Cham, race haïe d'Israël. — *Numquid non Israel ascendere feci de terra Ægypti?* Si je vous ai tirés d'Egypte, vous ne m'en êtes pas plus chers pour cela que d'autres peuples que j'ai aussi bien que vous changés de pays. — *Palæstinos de Cappadocia* Litt, « les Philistins de Caphthor ». Cfr. Jérém. XLVII, 4, et la note sur cet endroit. Cette immigration des Philistins doit être antérieure à la sortie d'Egypte; Cfr. Deut. II, 23. Mais d'où venaient-ils? de Chypre ou de la Cappadoce, il est difficile de le dire. — *Syros de Cyrene*, וארם מקיר. Kir, d'où les Araméens ou Syriens proviennent, semble dit Ewald, être l'Arménie; V. I, 5; nous l'avons identifié dans cet endroit avec le Kurgistan ou la Géorgie moderne.

8. — *Ecce oculi... super regnum peccans.* V. plus haut, ℣. 4. Ce royaume pécheur n'est pas seulement, dit Keil, celui des dix tribus, mais tout Israël, le royaume de Juda compris; toutefois Amos s'adresse principalement au royaume des dix tribus. — *Conteram illud a facie terræ.* Je le détruirai absolument; Cfr. Deut. VI, 15; Os. I, 4. — *Verumtamen conterens non conteram domum Jacob.* Le royaume périra, mais tous ses habitants ne seront pas engloutis dans sa ruine, il en survivra quelques-uns. La maison de Jacob est opposée ici à la nation pécheresse, qui est détruite uniquement à cause

9. Ecce enim mandabo ego, et concutiam in omnibus gentibus domum Israel, sicut concutitur triticum in cribro, et non cadet lapillus super terram.

10. In gladio morientur omnes peccatores populi mei, qui dicunt : Non appropinquabit, et non veniet super nos malum.

11. In die illa suscitabo tabernaculum David, quod cecidit; et reædificabo aperturas murorum ejus, et ea quæ corruerant instaurabo : et reædificabo illud sicut in diebus antiquis

Act. 15, 16.

9. Car je vais donner des ordres, et je secouerai la maison d'Israël parmi toutes les nations, comme on secoue le blé dans un crible, sans qu'il en tombe un grain à terre.

10. Tous les pécheurs de mon peuple mourront par le glaive, eux qui disent : le malheur n'approchera pas et ne tombera pas sur nous.

11. En ce jour-là je relèverai le tabernacle de David qui est ruiné, je refermerai les ouvertures de ses murailles, je rebâtirai ce qui était tombé, et je la rétablirai comme aux temps anciens.

---

de ses péchés. Mais il reste toujours un noyau d'hommes pieux et bons dont Dieu se servira pour former un nouveau peuple. Cfr. Jérém. xxx, 11.

9. — *Ecce enim mandabo ego.* Je donnerai mes ordres aux nations qui doivent exécuter le jugement que j'ai prononcé. — *Concutiam in omnibus gentibus domum Israel.* Israël sera dispersé, envoyé en exil parmi des nations diverses. — *Sicut concutitur triticum in cribro.* Le crible conserve le bon grain et ne laisse tomber que la poussière; de même Israël sera criblé; les méchants périront, mais les bons seront conservés. — *Non cadet lapillus super terram.* צרור est ici le grain solide par opposition à la balle; aucun grain ne tombera à terre, c'est-à-dire, aucun homme de bien ne périra; Cfr. I Rois. xxvi, 20, Cfr. des promesses analogues, Is. vi, 13; Ezéch. xx, 38.

10. — *Peccatores populi mei.* Ces pécheurs sont plus spécialement caractérisés par les paroles qui suivent. — *Qui dicunt : Non appropinquabit... malum.* Ils sont en sécurité, comptent sur la fausse et passagère prospérité dont ils jouissent; Cfr. ℣. 7 et iii, 2, et se moquent des menaces des prophètes. « Et hoc patientur quia non credunt vaticinia prophetarum, nec putant esse ventura quæ per eos Dominus comminatur. Cumque sibi prospera repromittent, mala postea sustinebunt, e regione sanctis timentibus et non precantibus, et idcirco nequaquam morientibus gladio quia dixerunt : Appropinquabunt nobis mala, et venient super nos supplicia, quæ peccata nostra meruerunt, de quo plenius in Jeremia loquitur Deus : Assumam, et loquar super gentem et regnum, ut auferam eam et disperdam; si conversa fuerit gens illa e malis suis, et ego agam pœnitentiam de his quæ cogitaveram facere ei, Jérém. xviii, 7, 8. Non ergo Deus mutatur, qui semper est immutabilis; sed nos enim nostra conversione mutamus. Sævit, irascitur, comminatur, et dicit se illaturum esse supplicia si agamus pœnitentiam, ipsum quoque suæ pœnitebit sententiæ. Rursum juxta eumdem Jeremiam, cap. xvii, promittit prospera; si negligentia dissolvimur, et illum pœnitebit sponsionis suæ promissaque mutabit. Cujus rei exemplum Ninivitas et Jerusalem habere possumus, quorum alii de imminentibus suppliciis liberati sunt; alii quæ patribus promissa fuerant, perdiderunt ». S. Jérôme.

11. — Viennent maintenant les promesses de l'établissement du véritable royaume de Dieu. — *In die illa,* après l'exécution du jugement porté contre Israël. — *Suscitabo tabernaculum David quod cecidit,* סכה, hutte, indique l'état de décadence de la maison royale de David. Autrefois c'était un palais, ce n'est plus maintenant qu'une chaumière. Elle est tombée, c'est-à-dire elle va prochainement tomber sous les coups de ses ennemis. Amos a déjà prédit la destruction des palais de Jérusalem par le feu, ii, 5. D'après ces paroles d'Amos, le fils du tombé devint chez les Juifs un des titres du Christ. Elles étaient pour eux la preuve de l'abaissement de la maison de David aux jours du Messie, à qui S. Jacques les applique d'une manière spéciale. V. Crelier, Actes, xv, 16. — *Reædificabo aperturas murorum ejus...* Cfr. des promesses analogues. Jérém. xxxi, 4, xxxiii, 7. — *Sicut in diebus antiquis,* comme au temps

12. Afin qu'ils s'emparent des restes de l'Idumée, et de toutes les nations du monde, parce que mon nom a été invoqué sur eux. C'est le Seigneur qui le dit, et c'est lui qui le fera.

13. Des jours viennent, dit le Seigneur, où le moissonneur suivra de près le laboureur, et où celui qui foule les raisins touchera le semeur. La douceur du miel découlera des montagnes, et toutes les collines seront cultivées.

12. Ut possideant reliquias Idumææ, et omnes nationes, eo quod invocatum sit nomen meum super eos, dicit Dominus faciens hæc.

13. Ecce dies veniunt, dicit Dominus : et comprehendet arator messorem, et calcator uvæ mittentem semen : et stillabunt montes dulcedinem, et omnes colles culti erunt.

Joel. 3, 18.

---

le plus florissant du royaume ; Cfr. II Rois, VII, 11, 12, 16. Peut-être ces mots sont-ils employés ici pour montrer qu'une longue période s'écoulera avant la réalisation de cette promesse. Le royaume de David ne pourra se relever que par un rejeton de la famille de David. Ce rejeton, dit Keil, ne peut être autre que le Messie, comme les Juifs anciens l'ont reconnu ; mais déjà du temps de S. Jérôme, ils ne voyaient plus dans ce passage qu'une promesse de restauration temporelle.

12. — *Ut possideant reliquias Idumææ.* David avait vaincu les Iduméens et s'était emparé de leur territoire, II Rois, VIII, 14. Plus tard, ils avaient recouvré leur indépendance. Mais cette conquête par David ne suffit pas à expliquer la mention de l'Idoumée dans cet endroit. David avait soumis aussi les Moabites, les Ammonites, les Araméens, les Philistins, toutes nations qui avaient recouvré leur liberté, et auxquelles, dans son premier chapitre, Amos prédit le jugement à venir. Edom seul est ici mentionné nominativement, dit Keil, à cause de son attitude envers le peuple de Dieu, et en particulier envers le royaume de Juda, auquel il avait manifesté une animosité spéciale. C'est pour cela qu'Abdias, ℣. 19, prédit aussi le châtiment de l'Idumée, et l'assujettissement des derniers descendants d'Esaü à la maison de Jacob, Amos parle des restes de l'Idumée, non comme le prétend Hitzig, parce qu'Amasias n'avait réuni à son royaume qu'une partie de ce pays, IV Rois, XIV, 7, mais par allusion à la menace de I, 12. Donc les restes d'Edom se composent de ceux qui auront échappé au jugement porté contre ce pays. LXX : ὅπως ἂν ἐκζητήσωσιν οἱ κατάλοιποι τῶν ἀνθρώπων με ; leçon que l'auteur des Actes a suivie, XV, 17. — *Et omnes nationes, eo quod invocatum sit nomen meum super eos.* Parmi les nations, celles-là seules prises par Israël, c'est-à-dire incorporées au royaume de David restauré, sur lesquelles le nom du Seigneur aura été invoqué. Hitzig, Baur, Hoffmann pensent qu'il s'agit de celles qui ont été soumises aux Juifs au temps de David. Mais rien ne justifie cette manière de voir. Il n'est question que des peuples auxquels Dieu se sera révélé, et auxquels il se sera manifesté comme Sauveur ; Cfr. Is. LXIII, 19 ; Jérém XIV, 9 ; Joël, III, 5. Le Deutéronome, XXVIII, 9, n'employait ces mots que par rapport à Israël ; Jérémie les applique au temple, VII, 10, 11. Ils sont ici appliqués à toutes les nations qui auront reconnu et accepté le Messie. Le rétablissement de la domination de David sur les païens, serait, dit Hengstenberg, une pensée bien mesquine, éloignée des espérances de Jacob, Gen. XLIX, 10, de David et de Salomon, Is. LXI, 11. — *Dicit Dominus faciens hæc.* Le Seigneur qui fait la promesse ne manquera pas de l'accomplir ; Cfr. Jérém. XXXIII, 2. Tout ce passage a été cité dans les Actes XV, 16, 17. Il faut voir sur ce point Hengstenberg, et le Comm. sur les Actes.

13. — Cette restauration du royaume de David dans la personne du Messie sera accompagnée d'une prospérité extraordinaire, Cfr. Ezéch. XXXIV, 25 et suiv. ; XXXVI, 10 et suiv. — *Ecce dies veniunt.* L'avenir donnera raison au prophète. — *Comprehendet arator messorem.* Le moissonneur suivra de près le laboureur : La fertilité sera si grande que la moisson suivra sans intervalle sensible le labour et les semailles. — *Et calcator uvæ mittentem semen.* Les semailles et les vendanges se suivront de si près qu'il n'y aura plus de morte saison. Ces promesses sont empruntées au Levit, XXVI, 5. — *Stillabunt montes dulcedinem..*, Cette seconde partie du verset est empruntée à Joël, III, 18. — — *Omnes colles culti erunt.* Litt. « toutes les collines couleront », c'est-à-dire, donneront

14. Et convertam captivitatem populi mei Israel : et ædificabunt civitates desertas, et inhabitabunt : et plantabunt vineas, et bibent vinum earum : et facient hortos, et comedent fructus eorum.

15. Et plantabo eos super humum suam, et non evellam eos ultra de terra sua, quam dedi eis, dicit Dominus Deus tuus.

14. Je ramènerai les captifs de mon peuple Israël. Ils rebâtiront les villes désertes, et ils y habiteront. Ils planteront des vignes, et ils en boiront le vin. Ils feront des jardins, et ils en mangeront les fruits.

15. Je les planterai dans leur terre, et je ne les arracherai plus à l'avenir du sol que je leur ai donné, dit le Seigneur votre Dieu.

---

du vin en abondance. Claudien, In Rufinum, I, 382 et suiv. décrit de même l'abondance et la prospérité :

> ... Subitis messor gaudebit aristis :
> Rorabunt querceta favis, stagnantia passim
> Vina fluent, oleique lacus.

14. — *Convertam captivitatem populi mei Israel.* Même promesse dans Jérém. XXX, 3, 10, 18 ; Cfr. Os. VI. 11. — *Ædificabunt civitates desertas et inhabitabunt.* Cfr. Is, LIV, 3. — *Plantabunt vineas.* Cfr. Ezéch. XXVIII 25, 26. — *Bibent vinum earum...* Leur travail ne sera pas inutile, comme la menace leur en a été faite, V, 11, V. des promesses de même genre dans Is. LXV, 21, 22 ; Cfr. aussi Deut. XXVIII, 33,

15. — Cette bénédiction durera toujours. — *Plantabo eos super humum suam.* Israël régénéré est comparé à des arbres qui ont poussé en terre de profondes racines et sont inébranlables. Cfr. II Rois, VII, 10. — *Non evellam eos ultra de terra sua.* Cfr. Jérém. XXIV, 6. — *Dicit Dominus Deus tuus.* Ces mots mettent le sceau à la promesse. Il ne faut pas en chercher la réalisation dans le retour de la captivité sous Zorobabel et Esdras ; alors Israël ne fut pas replanté pour toujours, ni la hutte de la maison de David remplacée par un palais durable. Ce n'est qu'au temps du Messie et de l'Eglise que la prophétie s'accomplira dans toute sa vérité.

PROPHÉTIES D'ABDIAS

PRÉFACE

I

VIE D'ABDIAS.

On ignore tout d'Abdias (1) : son origine, sa condition, sa patrie, sa vie. Quelques auteurs ont voulu l'identifier avec cet intendant d'Achab, qui, après un entretien avec le prophète Elisée (2), serait devenu son disciple, et aurait reçu de Dieu le don de prophétie. Mais cette supposition, qu'on trouve dans S. Ephrem et chez plusieurs auteurs Juifs (3) n'est pas plus appuyée que celles qui en font ou le mari de la femme de Sunam chez qui logeait Elisée, ou le centenier envoyé par Ochozias pour se saisir d'Elie, et qui fut épargné par le feu du ciel (4), ou enfin un prosélyte iduméen (5).

Le contenu de sa prophétie montre qu'il était du royaume de Juda (6).

Il n'y a aucune raison de soutenir, avec Augusti (7) et Küper, que le nom de ce prophète n'est qu'un pseudonyme symbolique. Les Arabes ont un nom propre analogue.

Son tombeau était vénéré à Samarie, au temps de S. Jérôme.

L'Eglise honore ce saint prophète le 19 novembre.

---

(1) Abdias, עבדיה (en d'autres endroits עבדיהו), « serviteur, adorateur de Jéhovah ». LXX : Ἀβδίας ou Ὀβδίας. Ce nom est fréquent dans l'Ancien Testament. Les personnages qui l'ont porté, sont, outre le prophète, 1° un intendant d'Achab, III Rois, XVIII, 3 et suiv. ; 2° Abdias, père de Jesmaïas, I Paral. XXVII, 19 ; 3° un lévite de la famille de Mérari, II Paral. XXXIV, 12.

(2) III Rois, XVIII, 3 et suiv.

(3) V. Delitzsch. *De Habacuci prophetæ vita...* Lipsiæ, 1842, p. 60.

(4) IV Rois, I, 14, 15.

(5) Vigouroux, *Manuel*, T. II, p. 631.

(6) S. Ephrem, cité par Delitzsch, l. c., dit qu'il était « de terra Sichem, de agro Ephraem ».

(7) *Grundriss einer hist.-krit. Einleitung ins A. T.*, Leipzig, 1806, p. 278.

II

ÉPOQUE D'ABDIAS.

Le temps auquel a vécu ce prophète a été l'objet de recherches et de discussions nombreuses. Les critiques allemands, dit le Dr Pusey (1), ont assigné à sa vie des dates éloignées l'une de l'autre de plus de six cents ans. C'est tout comme si, d'après les critères internes, on doutait si une œuvre a été écrite au temps de Guillaume le Conquérant ou à celui de Cromwell, si elle date de S. Louis ou de Louis XVIII; comme si l'on se demandait si Hésiode était contemporain de Callimaque, et Ennius de Claudien, ou si l'auteur des Niebelungen vivait en même temps que Schiller. Une telle différence paraîtrait grotesque, si on l'appliquait à toute autre œuvre

Il y a cinq opinions principales sur l'époque d'Abdias.

1° Celle qui donne la date la plus récente a été émise par Hitzig : il soutient que l'auteur est un Juif égyptien, qui écrivit peu après 312. Eichorn (2) avait déjà émis une thèse analogue. D'après Hitzig, lorsque Abdias parle des exilés d'Israël (3), il fait allusion à la dévastation de la Palestine faite en 312 avant Jésus-Christ par Ptolémée Lagide, qui emmena un certain nombre de Juifs prisonniers en Egypte. En outre l'auteur garde le silence sur les Chaldéens qui, à cette époque, n'existaient plus comme peuple; il mentionne des Juifs captifs à Sardes (4), ce qui reporte au moins à l'époque persane; il suppose au ℣ 19, que la Palestine était complètement habitée. On sait de plus que, peu après 312, Antigone envoya une expédition contre Pétra, la capitale des Edomites (5); la nouvelle de cette expédition aura pu suggérer à Abdias la pensée d'annoncer la ruine d'un peuple qui s'était rangé parmi les ennemis d'Israël. — Toutes ces raisons sont des plus faibles. Les ℣℣. 11 et suiv. semblent montrer que la trahison des Edomites était encore toute récente; le ℣ 19 dépeint le présent et non l'avenir. Cette opinion est universellement rejetée (6).

2° Une seconde hypothèse a été soutenue par Reuss (7). L'écrit d'Abdias n'est, d'après ce critique, qu'une œuvre de seconde main, une imitation sans mérite littéraire. « Il n'a pas été rédigé sous l'impression immédiate des évènements auxquels il fait allusion. La ruine de Jérusalem semble déjà appartenir à un passé plus ou moins éloigné. Le texte n'en peint pas les horreurs. Il ne reste que le sentiment de haine, le besoin de revanche, entretenu par des souvenirs devenus déjà un peu vagues. Et qu'on le remarque bien, cette haine s'adresse, non aux Chaldéens, les véritables auteurs de la catastrophe, mais aux Edomites, qui n'y ont joué qu'un rôle secondaire. Nous en concluons que le compte des Chaldéens était réglé par la conquête de Cyrus, tandis que les Edomites occupaient toujours

(1) *Introduction to... Obadiah*, p. 226.
(2) *Einleitung*, T. IV, pp. 323 et suiv.
(3) Abd. ℣. 20.
(4) Sarepta, du ℣. 20.
(5) Diod. de Sicile, XIX, 94.
(6) Cfr. Kuenen, *Histoire critique*, T. II, pp. 422, 423.
(7) *Les Prophètes*, T. II, pp. 366 et suiv.

une partie du territoire, et provoquaient ainsi constamment le patriotisme israélite... Jérusalem était déjà rebâtie, les vainqueurs étaient anéantis à leur tour; il ne restait que ces voisins, odieux et incommodes à la fois, dont la présence ravivait sans cesse les vieux griefs. Le Ps. CXXXVII (CXXXVI) que nous avons déjà cité, prouve que ces sentiments subsistaient dans toute leur énergie, bien plus tard encore. Ils s'enracinèrent même tellement dans l'esprit des Juifs, que le nom d'Edom finit par désigner, dans la littérature des âges suivants, tout ce que le Judaïsme haïssait le plus dans l'étranger, et notamment Rome et les Romains (1) ». La réfutation de cette opinion se trouvera dans le développement des opinions opposées qui va suivre immédiatement.

3° Aben-Ezra, Luther, Calovius, Tarnovius, dom Calmet, J.-H. Michaëlis, Schnurrer, Rosenmüller, de Wette, Maurer, Winer, Knobel, Hendewerk, Ewald, Bleek, Kuenen, etc., pensent qu'Abdias écrivit immédiatement après la destruction de Jérusalem par Nabuchodonosor. La profonde humiliation de la Judée, décrite aux ℣℣. 12-14, n'est autre que le siège et la destruction de Jérusalem par ce prince. Sans doute cette ville a été prise par d'autres conquérants (2), mais les expressions dont se sert le prophète ne peuvent s'appliquer complètement qu'à la prise de Jérusalem par les Chaldéens. S'il ne parle pas de ces vainqueurs, c'est que les circonstances lui ont imposé à leur sujet un silence prudent (3). Il verse toute sa colère contre Edom, dont la trahison l'indignait ainsi que tous ses compatriotes. Il a écrit peut-être l'année même de la prise de Jérusalem.

4° Noeldeke place cet écrit peu avant l'exil, et y trouve une décadence remarquable de l'inspiration prophétique (4).

5° Vitringa, Carpzow, Küper le font remonter au temps d'Achaz. Le prophète parlerait des défaites de ce roi (5). Mais à cette époque, Jérusalem ne fut ni prise, ni assiégée. Il n'y a donc pas d'identification possible. On ne peut pas non plus penser à la prise de Jérusalem sous Amasias par le roi d'Israël, Joas, puisque, selon le prophète (6), ce sont des étrangers qui se sont emparés de la ville.

6° Jæger (7), Hengstenberg, Caspari, Hævernick, de Geer (8), placent Abdias sous le règne d'Osias. Ces auteurs s'appuient surtout, pour soutenir leur thèse, sur la place qu'occupe Abdias dans le canon, après Amos.

7° L'opinion qui accorde au prophète la plus grande antiquité est défendue par Hofmann (9), Delitzsch (10), Naegelsbach (11), Keil, Vigouroux (12),

---

(1) *Ibid.*, p. 369.
(2) Sésac, III Rois, XIV, 25, 26; les Philistins, II Paral. XXI, 16, 17; Joas, IV Rois, XIV, 14 et suiv.
(3) Kuenen, *ibid.*, p. 419.
(4) *Hist. littéraire de l'Ancien Testament*, tr. franç., p. 316.
(5) II Paral. XXVIII, 5 et suiv.
(6) Abd. ℣. 11.
(7) *Über das zeitalter Obadja's.* Tubingue, 1837, in-4.
(8) *De schriften der kleine profeten*, T. I, pp. 80 et suiv.
(9) *Weissagungen und Erfullung*, T. I, p. 201.
(10) *Wann weissagte Obadia?* dans le *Zeitscrift*, de Rudebach et Guericke, 1851, pp. 91 et suiv.
(11) Dans l'*Encyclopédie* d'Herzog, Ire édit.
(12) *Manuel*, T. II, p. 632.

Kleinert, Bruston (1), etc. Ces auteurs font vivre Amos sous le règne de Joram, quelques années avant l'avènement d'Athalie, vers 850. Le Dr Pusey, qui place le prophète au temps de la minorité de Joas, ne s'éloigne pas sensiblement de cette théorie; aussi le joignons-nous ici à ceux qui la soutiennent.

Voici les raisons principales sur lesquelles s'appuie cette opinion.

Joël, qui est considéré généralement comme le plus ancien des prophètes, connaît et cite l'écrit d'Abdias. Il dit en effet (2) :

> « Sur la montagne de Sion et à Jérusalem sera la délivrance
> Comme a dit Jéhovah ».

Or, c'est par la bouche d'Abdias (3), que le Seigneur avait dit :

> « Et sur la montagne de Sion sera la délivrance ».

« A côté de cette citation formelle, dit M. Bruston, on remarque entre ces deux prophètes des ressemblances d'expressions et d'idées vraiment étonnantes :

— Sur mon peuple ils ont jeté le sort (Joël, III, 3). Sur Jérusalem ils ont jeté le sort (Abd. 11). — Je ferai revenir votre rémunération sur votre tête (Joël, III, 4-7). La rémunération reviendra sur ta tête (Abd. 15). — Car l'Eternel a parlé (Joël, III, 8; Abd. 18). — Car le jour de l'Eternel est proche (Joël, III, 14; Abd. 15). — Et Jérusalem sera chose sacrée (Joël, III, 17). Et elle (la montagne de Sion) sera chose sacrée (Abd. 17). — A cause de la violence commise contre les enfants de Juda (Joël, III, 10). A cause de la violence commise contre ton frère Jacob (Abd. 10) (4). Ces ressemblances, rapprochées de la citation mentionnée précédemment, prouvent que Joël a connu l'oracle d'Abdias (5) ».

Mais ne serait-il pas possible qu'Abdias ait connu et imité Joël?

On ne trouve chez Abdias aucune trace d'imitation, sinon quelques passages de la prophétie de Balaam (6). Il n'est pas probable qu'il ait imité un contemporain. D'ailleurs le passage de Joël, cité plus haut (7), tranche la question en faveur de l'antériorité d'Abdias. Celui-ci est-il inférieur à Joël comme écrivain? Kuenen le prétend (8). Mais le contraire semble aussi exacte. Comment en si peu de lignes eut-il fait tant d'emprunts à Joël? C'est une hypothèse bien difficile à admettre. Le thème qu'il développe est en effet beaucoup plus restreint que celui de Joël. Ces raisons semblent décisives (9).

La place occupée par Abdias dans le recueil des douze petits prophètes

---

(1) *Histoire...* pp. 23 et suiv.
(2) Joël, III, 5.
(3) Abd. ℣. 17.
(4) Cfr. aussi Amos, I, 11 à Abd. 10, et Amos, IX, 12 à Abd. 19, 20 (note de M. Bruston).
(5) *Hist crit.*, pp. 23, 24.
(6) Cfr. Abd. ℣℣. 4, 18 et suiv. avec Nombr. XXIV, 18, 19, 21.
(7) Abd. ℣. 17; Joël, III, 15.
(8) *Hist. crit.*, T. II, p. 421, note.
(9) Pusey développe l'opinion contraire; mais cela tient à ce qu'il veut à toute force maintenir l'ordre du Canon des Juifs. — Kuenen, qui est du même sentiment, est obligé de recourir, à propos de Joël, à l'hypothèse de prophètes plus anciens dont les écrits sont perdus. *op. cit.*, p. 405. Pourquoi en ce cas ne pas revenir à Abdias?

ne plaide pas moins en faveur de son antiquité. « Quoique, dit encore M. Bruston (1), l'ordre dans lequel ils (les douze petits prophètes) sont rangés ne soit pas toujours strictement chronologique, surtout pour les cinq premiers, on ne peut méconnaître que, d'une manière générale, les plus anciens, ou du moins ceux que les auteurs de la collection considéraient comme tels, ont été places au commencement, et les plus récents, vers la fin... Osée a du être mis en première ligne, quoique moins ancien que les trois suivants, parce que son livre est beaucoup plus long que les leurs, et probablement aussi parce qu'il porte une suscription indiquant l'époque où il vivait, tandis qu'Abdias et Joël n'ont pas de suscription analogue, et qu'Amos, qui en a une devait nécessairement venir après Joël. De même les livres de Joël et d'Amos ont dû être placés avant celui d'Abdias comme beaucoup plus longs et plus importants. Quoiqu'il en soit, il est clair que puisqu'ils ont ainsi rapproché Abdias des plus anciens prophètes, les auteurs de la collection étaient convaincus de sa haute antiquité. S'ils l'avaient cru postérieur à la ruine de Jérusalem, ils l'auraient mis entre Sophonie et Aggée ».

La place assignée à Abdias convient parfaitement au caractère de sa prophétie. Il ne peut en effet appartenir qu'au cycle des plus anciens prophètes. Il ne connaît rien par rapport aux grandes monarchies du monde ; les ennemis qui se sont emparés de Jérusalem ne sont pour lui que des étrangers (2). En dehors des Iduméens, il ne nomme que les Philistins et les Phéniciens (3), qui, dans Joël (4), apparaissent aussi comme ennemis d'Israël. Il ne mentionne même pas la Syrie, ce qu'a fait Amos, qui doit par suite lui être postérieur. Au temps où il écrit, les deux royaumes de Juda et d'Israël existent, et sont encore solides et puissants. Les captifs pris à Jérusalem ne sont pas emmenés à l'est, ils sont vendus comme esclaves, et envoyés dans l'ouest, précisément comme dans Joël ; le Sepharad (Bosphore dans la Vulgate) d'Abdias, qui est peut-être Sparte (5), correspond au Javan de Joël. Ceux qui font trafic de ces esclaves sont sans doute les mêmes qui sont nommés dans Amos et Joël (6), les Chananéens ou Philistins qu'Abdias (7) mentionne expressément.

A propos de Jérusalem, il ne parle pas d'une destruction de cette ville, mais seulement d'une prise et d'un pillage. Il faut remarquer aussi, dit Schmoller (8), que l'attitude hostile d'Edom n'est en aucune manière, donnée comme conséquence de l'invasion babylonienne, et présentée comme n'ayant pas encore été observée. Dans Joël et dans Amos (9), tout comme dans Abdias, Edom est signalé comme un ennemi de Juda, qui mérite un double châtiment, à cause de sa parenté d'origine avec Israël.

---

(1) *Op. cit.*, p. 25.
(2) Abd. ℣. 11.
(3) Ibid. ℣℣. 19, 20.
(4) Joël, III, 4.
(5) V. le commentaire. Avec Abdias, qui est contemporain de Lycurgue, dit Delitzsch, *Old Testament history of Redemption*, 1881, in-8, p. 113, la Grèce entre dans l'histoire d'Israël.
(6) Am. I, 9 ; Joël, III, 6.
(7) Abd. ℣. 20.
(8) *Introd.* à Abdias.
(9) Joël, III, 19 ; Amos, I, 11 et suiv., IX, 12.

Depuis le temps de Moïse, l'hostilité d'Edom contre Israël ne cesse pas de se manifester (1).

Quels sont ces ennemis dont parle Abdias, qui ont pris Jérusalem et profané le lieu saint? A quel événement le prophète fait-il allusion?

Ce n'est pas, comme Vitringa, Carpzov et Küper le pensent, à la prise de Jérusalem par Joas, roi d'Israël (2). Ce n'est pas davantage à la conquête des Syriens, au temps d'Achaz (3), comme le croit Jæger. Dans ces deux cas, ce ne sont pas des étrangers qui attaquent et dévastent Jérusalem (4), mais principalement les soldats du royaume d'Israël. Il doit donc s'agir de la prise de Jérusalem sous Joram (5). Alors les Philistins et les Arabes, nom collectif de tous les peuples qui vivent à l'est et au sud de Juda, alliés ensemble, s'emparèrent de grands trésors, et emmenèrent même en captivité des princes du sang royal. Ce fait s'harmonise bien mieux avec notre prophétie qu'une invasion chaldéenne. Il n'implique, pas plus que les paroles d'Abdias, une destruction de Jérusalem, et une suspension de la vie nationale. Le prophète ne parle en effet que de pillage et de rapine. Ce même reproche est dirigé sans doute par Joël et Amos (6) contre les Philistins, qu'ils accusent d'avoir vendu les Juifs prisonniers. Les Iduméens sont compris eux aussi dans les récriminations de ces prophètes (7).

On pourrait faire une objection. La voici, avec la réponse, telles que les donne M. Bruston (8), dans un livre remarquable, auquels nous faisons de fréquents emprunts.

« Nous avons des preuves certaines que les Edomites prirent une part active à la ruine de Jérusalem par les Kaldéens (9) tandis qu'on ne saurait prouver avec la même évidence qu'ils fussent au nombre des coalisés qui s'emparèrent de la ville sainte sous le règne de Joram. Il est vrai que le passage du livre des Chroniques qui raconte cet évènement (10) ne les mentionne pas expressément : il ne nomme que « les Philistins et les Arabes qui sont à côté des Koushites. » Ce que signifie précisément cette dernière expression, il est difficile de le dire; mais il est manifeste qu'elle désigne un certain nombre de peuplades arabes plus éloignées de la Palestine que les Edomites et qui ne pouvaient attaquer le royaume de Juda sans le consentement et la coopération de ces derniers. Or, il est clair que les Edomites, récemment affranchis du joug des rois de Jérusalem qui pesait sur eux depuis David, durent saisir avec empressement cette occasion de vengeance. Au reste, ce n'est pas là seulement une conjecture vraisemblable ; nous avons outre l'oracle d'Abdias, deux textes des plus anciens prophètes, qui prouvent qu'Edom avait bien en effet attaqué Juda.

---

(1) Cfr. I Rois, XIV, 47; II Rois, VIII, 14; III Rois, XI, 14 et suiv.; IV Rois, VIII, 20, etc.
(2) II Paral. XXV, 23-24.
(3) *Ibid.*, XXVIII, 5 et suiv.
(4) Abd. ℣. 11.
(5) II Paral. XXI, 16; Cfr. IV Rois, VIII, 20 et suiv.
(6) Joël, III, 6; Amos, I, 6 et suiv.
(7) Cfr. aussi, sur ce point, Bruston, *op. cit.* p. 26.
(8) *Op. cit.*, pp. 27-30.
(9) Héz. XXXV, XXXVI, 5; Ps. CXXXVII; Lam. IV, 21. ss.
(10 II Paral. XXI, 16.

Joël dit, en parlant des Egyptiens et des Edomites, que leur pays sera dévasté, à cause de la violence exercée par eux contre les enfants de Juda, « parce qu'ils ont répandu du sang innocent dans leur pays », ou plutôt « dans le pays desquels ils ont répandu du sang innocent (1). » Il est clair, avec cette dernière traduction, que c'est dans le pays des enfants de Juda, et non dans leur pays à eux, que les Egyptiens et les Edomites ont répandu du sang innocent. Mais même en adoptant la première, on ne peut guère douter que ce ne soit là le vrai sens du texte. A quelle époque en effet les Egyptiens, (car il n'y a aucun motif sérieux de restreindre aux Edomites ce qui est dit du crime de ces deux peuples : puisque le même châtiment les attend, c'est qu'ils ont commis un crime semblable), à quelle époque, dis-je, les Egyptiens auraient-ils pu faire violence *aux enfants de Juda* et verser leur sang en Egypte? Avant la sortie d'Egypte, dira-t-on peut-être avec Keil. Mais, outre que le meurtre des enfants mâles des Hébreux était un fait trop éloigné et d'une nature trop différente pour être mis en parallèle avec le crime nécessairement beaucoup plus récent des Iduméens, — si le prophète avait voulu faire allusion à cet évènement, il n'aurait certainement pas écrit : « à cause de la violence commise contre *les enfants de Juda* », mais « contre *les enfants d'Israël* ». Quant aux Edomites, le prophète ne pouvait pas sérieusement leur faire un bien grand crime d'avoir, pour s'affranchir, égorgé les garnisons qui les tenaient sous le joug; il ne pouvait pas, en vérité, appeler cela « une violence commise contre les enfants de Juda » ni « du sang innocent répandu ». Si les Edomites n'avaient fait que se défendre et secouer le joug des rois de Juda, l'indignation et les menaces de Joël seraient singulièrement déplacées. Non, les Edomites aussi bien que les Egyptiens, sont venus attaquer les enfants de Juda dans leur propre pays, sans avoir été provoqués. Voilà un crime bien autrement grave et qui explique bien mieux, on ne peut en disconvenir, le langage et la colère du prophète. Joël fait allusion évidemment à l'invasion de Sisak et des Egyptiens en Juda sous le règne de Roboam et à la prise de Jérusalem par les Edomites, unis aux Arabes et aux Philistins, sous le règne de Joram. — Amos fait aussi allusion à ce dernier évènement lorsqu'il reproche à Edom d'avoir « poursuivi son frère avec l'épée » et à la ville philistine de Gaza et à Tyr d'avoir « livré à Edom une multitude de captifs (2) ». — Enfin le psaume LXXXIII (LXXXII), qui fut composé avant le règne d'Hézékiak, au moment où une coalition redoutable menaçait le peuple d'Israël, et qui ne peut guère par conséquent se rapporter qu'à la ligue dont nous venons de parler ou à celle qui s'était formée peu auparavant contre le roi Josaphat, nomme en première ligne parmi les coalisés « les tentes d'Edom (3). »

---

(1) IV, 12.
(2) I, II, 6, 9.
(3) L'antériorité de ce psaume à l'époque d'Hézékiak résulte de la mention d'Amalek (℣. 8); car c'est sous ce règne que les derniers restes de ce peuple furent détruits par la tribu de Siméon (I Chron. IV 42. — On aurait pu autrefois objecter à notre opinion la mention de l'Assyrie (℣. 9); mais nous savons maintenant que les monarques assyriens intervenaient déjà à cette époque dans les affaires du peuple d'Israël. Salmanasar II nomme Akhab, le beau-père de Joram, comme son adversaire et Jéhu comme tributaire. Il n'est pas étonnant qu'il ait encouragé les diverses peuplades énumérées dans le psaume à attaquer Jérusalem. (Note de Bruston).

III

LE LIVRE D'ABDIAS.

I. Authenticité et canonicité. Nous avons relevé plus haut l'opinion incroyable d'Augusti, d'après lequel Abdias ne serait qu'un nom symbolique. Quant à la canonicité du livre, elle n'a jamais été attaquée.

II. Contenu. Cette courte prophétie, qui ne renferme que vingt et un versets, peut se diviser en trois sections, comme nous l'avons fait dans le commentaire (1). Graf (2) prétend que la prophétie d'Abdias n'a que deux parties : une ancienne, ℣. 1 9, reproduite par Jérémie, comme l'a prouvé Caspari ; — une plus récente, ℣. 10-21, qui date du temps de l'exil et qui développe la partie originale. Mais, nous sommes convaincu, dit Delitzsch (3), que cette seconde partie elle-même peut s'expliquer par les circonstances et les conséquences de la catastrophe de Jérusalem, qui est décrite dans II Paral. xxi, 17-19, et à laquelle font allusion Joël et Amos (4).

III. Style. Le style d'Abdias est pur, souvent très poétique; il abonde en apostrophes et en interrogations. Il est, pour ainsi dire, lapidaire (5). On y sent une antiquité reculée, et une manière toute différente de celle des grands prophètes. M. Reuss est à peu près seul à y voir une imitation sans grand mérite littéraire (6). Tout au contraire est chez Abdias original, uni et cohérent.

IV. Rapports d'Abdias avec Jérémie. Il est hors de tout doute désormais que c'est Jérémie qui a lu Abdias et l'emploie. Cette question a déjà été indiquée dans notre commentaire sur Jérémie (7). Nous croyons donc inutile d'y revenir à présent (8), d'autant plus que la question est désormais jugée. Eicchorn, Schnurrer, Schultz, Rosenmüller, Jaeger, Hendewerk, Maurer, Caspari, Delitzsch, Keil, Kueper, Pusey, Wordswort, Meyrick, s'accordent sur ce point.

IV

ACCOMPLISSEMENT DE LA PROPHÉTIE D'ABDIAS.

I. La destruction des Iduméens (9) par les nations commença à s'accomplir dans la période chaldéenne. Quoique nous n'ayons pas de preuves

---

(1) V. ce Commentaire, et Cfr. Vigouroux, *Manuel* biblique, T. II, p. 634.
(2) *Der Prophet Jeremiah*, Leipzig, 1862, pp. 558 et suiv.
(3) *Messianic prophecies*, p. 57.
(4) V. plus haut. § 2.
(5) Bruston, *op. cit.*, p. 24.
(6) *Les Prophètes*, T. II, p. 369.
(7) *Jérémie*, pp. 297, 298.
(8) On consultera avec fruit Pusey, *op. cit.*, pp. 231 et suiv., — Bruston, *op. cit.*, p. 21 ; — Vigouroux, *Manuel*, p. 622.
(9) Analysé d'après Keil.

historiques positives de l'assujettissement d'Edom par Nabuchodonosor : Josèphe en effet ne dit rien de ce pays (1), situé entre Moab et l'Egypte. dans le récit qu'il donne de l'expédition de Nabuchodonosor contre cette puissance, cinq ans après la destruction de Jérusalem, et dans laquelle ce roi soumit Ammon et Moab. Cependant la dévastation d'Edom par les Chaldéens peut se conclure de Jérém. XLIX, 7 et suiv. et Ezéch. XXXV, comparés avec Jérém. XXV, 9, 21, et Malach. I, 3. Dans Jérém. XXV. 21, les Iduméens sont mentionnés parmi les nations entourant Juda, que Dieu livrera aux mains de Nabuchodonosor son serviteur (2), et auxquelles Jérémie présente la coupe du vin de la colère divine; ils figurent entre les Philistins et les Moabites. Suivant Mal. I, 3, Dieu fait des montagnes d'Esaü un désert, ce qui ne peut s'appliquer qu'à la désolation de l'Idumée par les Chaldéens. A cette époque, il est vrai, les Iduméens pouvaient penser encore à relever leurs ruines; mais la menace de Malachie : « s'ils bâtissent, je renverserai, dit le Seigneur », fut accomplie dans la suite, quoique nous manquions de documents sur le sort d'Edom au temps d'Alexandre le Grand et de ses successeurs.

La destruction de la nation iduméenne fut commencée par les Machabées. Après que Judas Machabée les eût défaits plusieurs fois (3), Jean Hyrcan les soumit entièrement vers 129 avant Jésus-Christ, les força à se soumettre à la circoncision et à observer la loi de Moïse (4). Alexandre Jannée subjugua leurs derniers restes (5). La perte de leur indépendance nationale fut suivie d'une complète destruction par les Romains. Pour punir les Iduméens des cruautés que, de concert avec les Zélotes, ils avaient commises à Jérusalem immédiatement avant le siège de cette ville par l'armée romaine, Simon de Gerasa ravagea cruellement leur pays (6). Quant à ceux qui étaient restés à Jérusalem et qui avaient pris le parti de Simon (7), ils furent massacrés avec les Juifs. Les quelques Iduméens qui survivaient se perdirent parmi les Arabes. Ainsi le peuple d'Edom fut détruit pour jamais (8), et son nom disparut de la terre (9).

II. Quant aux ℣℣. 17-21, leur accomplissement a été l'objet de discussions assez longues.

Ces cinq versets seuls peuvent s'appliquer à notre Seigneur et à l'Eglise.

D'après quelques anciens commentateurs, S. Cyrille, Remi, Hugues de S. Cher, etc., ils doivent être pris dans un sens littéral. Le prophète n'y annonce pas autre chose que la prospérité temporelle qui attend les Juifs revenus, sous Cyrus, de la captivité.

S. Jérome, Théodoret, Rupert, Haymon, Nicolas de Lyre, Ribera, admettent le sens littéral, mais lui superposent un sens figuré, relatif

---

(1) *Antiq.* X, 9, 7.
(2) Jérém. XXV, 9.
(3) I Mach. V, 3, 65; Jos. *Ant.*, XII, 18, 1.
(4) Josèphe, *Antiq.* XIII, 9, 1.
(5) *Ibid.* XIII, 15, 4.
(6) Josèphe. *De Bell. jud.* IV, 5, 1, 2 ; IV, 9, 7.
(7) *Ibid.* V, 6, 1.
(8) Abd., ℣. 10. — Cfr. Hendewerk, *Obadiæ prophetæ oraculum in Idumæos,* Kœnigsberg, 1836, in-8, p. 16.
(9) Origène, *in Job*, dit que de son temps, le nom et la langue des Iduméens ont péri, que tous s'appellent arabes et parlent syriaque. *Ibid.*

à la rédemption et aux biens spirituels accordés par Jésus à l'Eglise.

S. Augustin (1) n'admet pas le sens littéral. Il dit que les Juifs revenus d'exil, n'ont jamais connu la prospérité temporelle annoncée par Abdias. Il faut donc donner à cette prédiction un sens figuré. Rupert, Clarius, Arias Montanus, Vatable, ont suivi l'opinion de S. Augustin (2).

Cette manière de voir est par trop absolue. Le second sentiment nous semble préférable. A travers le caractère extérieur, littéral de la prophétie, apparaît un avenir plus élevé, plus noble, mais qui est encore voilé dans l'expression. Le caractère spirituel du royaume de Dieu, la concentration des espérances d'Israël sur une seule personne, le Messie (3), ne sont pas encore exprimés (4) bien clairement. Cela n'a rien que de très compréhensible, si, comme nous l'avons vu, Abdias est le plus ancien des prophètes.

V

COMMENTATEURS.

Outre les auteurs de commentaires généraux sur la Bible ou sur les petit prophètes, nous pouvons mentionner les ouvrages suivants.

I. Hugues de Saint Victor a laissé des *Annonationes elucidatoriæ in Abdiam* (5), qui sont toutes consacrés à l'allégorie et aux interprétations mystiques.

II. Parmi les ouvrages catholiques, nous pouvons citer ceux de Louis de Léon, *Commentarius in Abdiam prophetam et in epistolam ad Galatas* (6) et de M. de Castillo (7).

III. La littérature protestante est infiniment plus développée : Regius (8), Draconites (9), Lambert qui a publié en un seul volume (10) ses commentaires sur Amos, Abdias et Jonas, Grynæus (11), Leuchtius (12), Reuter (13), Gesner, dont l'ouvrage ne parut qu'après la mort de l'auteur (14), Zierlin (15), Marburq, qui a écrit en anglais (16), Ellis (17),

---

(1) *De Civitate Dei*, XVIII, 32.

(2) Tel est aussi le résumé d'un travail intéressant publié dans le *Compte rendu des conférence de Versailles*, cité plus haut, pp. 11 et suiv.

(3) V. le « Salvatores », מושיעים, du v. 21.

(4) Cfr. Delitzsch, *Messianic prophecy*, p. 57.

(5) Dans ses *Œuvres*, éd. Migne, T. I. — V. Hauréau, *Hugues de S. Victor, nouvel examen de l'édition de ses œuvres*, Paris, 1859, in 8, p. 19.

(6) 1556, in-4.

(7) Salamanque, 1589, in-4.

(8) Cellæ, 1537, et dans ses *Opera latina*, Nurimberg, 1562, in-folio, pars III, p. 100.

(9) Argentinæ, 1538, in-8, Rostoch, 1548, in-8, et 1598, in-4.

(10) Strasbourg, 1525, in-8.

(11) Bâle, 1584, in-8.

(12) Darmstadt, 1606, in-4.

(13) Utrecht, 1617, in-4.

(14) Hambourg, 1618, in-8.

(15) Rotenbourg, 1620, in-4.

(16) Londres, 1639, in-4.

(17) Londres, 1641, in-8.

LEUSDEN, qui a publié Abdias en hébreu et en chaldaïque avec les commentaires de Jarchi, Aben-Ezra et Kimchi (1); PFEIFFER, qui donne une traduction latine des commentaires d'Arbabanel (2); CROCIUS, dont l'ouvrage reproduit plusieurs commentaires rabbiniques (3); le norvégien LEIGH (4); HEUPEL (5); OUTHOF, qui a écrit en hollandais (6); ZIEROLDEN (7); SCHRŒR, (8); HAPPACH (9); KŒHLERS (10); PLUM, qui s'est occupé spécialement des versions grecques du prophète (11); HOLZAPFEL (12); VENEMA, dont le travail a été publié avec des additions de VERSCHUIR et LOTE (13); HENDEWERK, dont nous avons déjà cité l'ouvrage; CASPARI (14), qui a renouvelé la critique d'Abdias; SEYDEL (15). Une version arménienne d'Abdias a été publiée par M. ANDREAS ACOLUTHUS, Leipzig, 1680, in-4.; une version syriaque a été publiée par GRIMM, Duisbourg, 1799, in-8.

Parmi les dissertations spéciales sur ce prophète, autres que celles que nous avons déjà cité dans cette préface, citons celle de SCHNELL, *Dissertationes theologicæ, quibus quæ Isaac Avravanel Hebræus ad Obadiæ prophetiam contra fidem christianam scriptis accuratius expendentur* (16); ABRESCH, *Specimen philologicum in Obadiæ* ℣. 1-8 (17); SCHNURRER, *Dissertatio philologica in Obadiam* (18), ZEDDEL, *Annotationes in Obadiæ*, 1-4 (19), KRAHME, *Observationes in Obadiam* (20).

---

(1) A la suite de son *Joël*, Utrecht, 1657, in-8.
(2) Vittemberg, 1666 et 1670, in-4.
(3) Breme, 1673, in-4.
(4) Hafa. 1697, in-4.
(5) Strasbourg, 1699.
(6) Dordrecht, 1730, in-4.
(7) Francfort, 1719, in-4.
(8) Bresleau, 1766, in-8.
(9) Cobourg, 1779, in-8.
(10) Dans le *Repertorium fiis bibl. und morgent. Litterat.* d'Eich. horn, T. XV. pp. 250 et suiv.
(11) Gœttingue. 1796, in-8.
(12) Ritteln, 1798, in-8.
(13) Utrecht, 1810.
(14) Leipzig, 1863, in-8.
(15) Leipzig, 1842, in-8.
(16) Alfort, 1647, in-4.
(17) Traj. ad Rhem. 1757, in-4.
(18) Tubingue, 1787, in-4, et dans les *Dissert. philologico-criticæ*, Gotha et Amsterdam, 1790, in-8, pp. 383 et suiv.
(19) Hale, 1830, in-8.
(20) Tubingue, 1837, in-8.

PROPHÉTIES D'ABDIAS

CHAPITRE UNIQUE

La prophétie est dirigée contre les Iduméens, ennemis acharnés d'Israël. Ce peuple, à cause de sa haine, sera complètement détruit, malgré la confiance que lui inspire sa situation défensive (℣℣. 1-9). — Abdias s'élève ensuite contre la cruauté extraordinaire d'Edom (℣℣. 10-16). — De cette ruine d'Edom, il passe à la félicité future d'Israël, qui reviendra dans sa patrie, des lieux les plus lointains où on l'aura dispersé (℣. 17), — détruira l'Idumée (℣. 18), — possédera un territoire immense (℣℣. 19-20), — et règnera sous la conduite du Seigneur (℣. 21).

1. Visio Abdiæ. Hæc dicit Dominus Deus ad Edom : Auditum audivimus a Domino, et legatum ad gentes misit : Surgite, et consurgamus adversus eum in prælium.

Jer. 49, 14.

2. Ecce parvulum dedi te in gentibus : contemptibilis tu es valde.

1. Vision d'Abdias. Voici ce que le Seigneur Dieu dit à Edom : Nous avons entendu une nouvelle de la part du Seigneur; il a envoyé son messager aux nations : Levez-vous, et combattons-le promptement.

2. Je t'ai fait petit parmi les peuples, et tu es tout à fait méprisable.

1°. — Ruine d'Edom, ℣℣. 1-9.

Chap. I. — 1. — *Visio Abdiæ.* Prophétie d'Abdias, חזון, Cfr. Is. I, 1. Tel est le titre de la prophétie. Quant à la personne d'Abdias, V. la préface, p. 193. — *Hæc dicit Dominus Deus.* Introduction habituelle aux prophètes; ils montrent ainsi que c'est le Seigneur qui les inspire et qui leur ordonne de parler. — *Ad Edom.* לאדום, sur ou contre Edom. Cfr. Jug. IX, 54. Cette clause introductive ne s'harmonise pas avec ce qui suit, parce qu'on s'attend à une déclaration faite par Jéhovah lui-même, tandis qu'on ne trouve que le résultat de cette déclaration ou de cette communication. Aussi, à cause de cette difficulté, Eicchorn, Ewald, etc. prétendent-ils que ces mots sont supposés, ou qu'ils ont été ajoutés par un prophète postérieur. Mais il est plus simple de faire remarquer, avec Reuss, que la différence provient de ce que le titre est en prose et l'oracle lui-même en vers. Mais c'est l'auteur qui a dû écrire ce titre, puisque le nom d'Edom, qui est indispensable pour l'intelligence du reste, n'est pas reproduit dans les strophes qui suivent, Cfr. Zach. IX, 1. Quel est l'Edom dont parle le prophète? C'est le pays d'Idumée, si souvent mentionné dans la Bible comme animé d'une haine mortelle contre les descendants de Jacob; Cfr. Amos, I, 11. Edom est considéré aussi comme le type des puissances du monde hostiles à Dieu, et dont la destruction est prédite. — *Auditum audivimus a Dominos.* Ce qui suit a été révélé au prophète par le Seigneur; il va seulement répéter ce qu'il a entendu. — *Legatum ad gentes misit.* Litt. « un héraut a été envoyé parmi les nations ». LXX : περιοχὴν. Les mots suivants vont faire connaître le but de cette légation. — *Surgite et consurgamus adversus eum in prælium.* Le héraut exhorte les nations à s'armer contre Edom et à aller le combattre. Cfr. Jérém. XLIX, 14. Si le prophète est obéi, une terrible invasion sera dirigée contre Edom.

2. — Le Seigneur menace Edom de la guerre, parce qu'il est décidé à réduire et à humilier une nation orgueilleuse, qui a confiance dans ses rochers et qui se croit invincible. — *Ecce, parvulum dedi te in gentibus.* Voici que je vais te rendre la plus petite entre toutes les nations, la plus petite par le nombre de ses habitants, par suite la moins forte et la plus humiliée. — *Contemptibilis tu es valde.* « O inquit, Edom, qui quum minimus sis inter omnes in circuitu nationes, et ad comparationem gentium cæterarum

3. L'orgueil de ton cœur t'a emporté, toi qui habites dans les fentes des rochers, et qui as établi ton trône dans les lieux les plus hauts, toi qui dis en ton cœur : Qui me fera tomber à terre?

4. Quand tu t'élèverais comme l'aigle, et quand tu placerais ton nid entre les astres, je t'en arracherai, dit le Seigneur.

3. Superbia cordis tui extulit te, habitantem in scissuris petrarum, exaltantem solium tuum : qui dicis in corde tuo : Quis detrahet me in terram?

4. Si exaltatus fueris ut aquila, et si inter sidera posueris nidum tuum, inde detraham te, dicit Dominus.

---

parvus in numero, ultra vires erigeris superbia ». S. Jérôme.

3. — *Superbia cordis tui extulit te.* Litt. « l'orgueil de ton cœur t'a trompé ». Toi qui n'étais rien, tu t'es cru le plus grand des peuples. — *Habitantem in scissuris petrarum,* הגוי סלע, dans des endroits remplis de rochers, qui sont pour Edom comme autant de chateaux forts. Le mot הגוי, dit Keil, vient de la racine הגה, qui n'est pas usitée en hébreu, comme קצוי de קצה; il se trouve non seulement ici et dans le passage parallèle de Jérém. XLIX, 16, mais aussi dans le Cant. des Cant. II, 14, où il est opposé à סתר, ce qui conduit à lui donner le sens de refuge, asile. Ce sens est confirmé par l'arabe. — *Exaltantem solium suum.* Litt, « dans la hauteur de son siège », c'est-à-dire, dans ton siège très élevé. Les Iduméens habitaient le pays montagneux de Séïr qui n'est pas encore exploré en détail. Ce pays, à l'est du Ghor ou Arabah, part de l'extrémité méridionale de la mer morte, et s'étend sur la mer rouge jusqu'à Aela. Il est couvert de rochers de granit et de porphyre, revêtus d'une fraiche végétation, Ses montagnes sont d'accès difficile, surtout à l'ouest; à l'est au contraire, elles arrivent à se confondre sans pente bien sensible avec le désert d'Arabie. V. Robinson, Palestine, T. II, pp. 551 et suiv. Ses habitants demeuraient dans des grottes creusées parmi les rochers. « Omnis regio australis Idumæorum, dit S. Jérôme, de Eleupheropoli usque Petram et Ailam (hæc est enim possessio Esau), in specubus habitatiunculas habet. Et propter nimios calores solis, quia meridiana provincia est, subterraneis tuguriis utitur ». Les habitants primitifs, chassés par les Iduméens s'appelaient Horites, c'est-à-dire, habitants de cavernes ; Cfr. Deut. II, 12. Sa ville principale était appelée Sélah ou Pétra, rocher. C'était une cité unique entre les œuvres humaines. L'accès en était fort difficile, Ritter, Erdkunde, XIV, 997 et suiv., 1103 ; Robinson, Palestine, T. II, p. 563. — *Qui dicis in corde tuo,* lorsque tu pense à ta situation en apparence inexpugnable. — *Quis detrahet me in terram?* Qui sera capable de me vaincre? Personne.

4. — *Si exaltatus fueris ut aquila?* Cfr. Job, XXXIX, 27, 28. — *Et inter sidera posueris nidum tuum.* Hyperbole très poétique pour les montagnes les plus élevées que l'aigle puisse atteindre, Cfr. Nombr. XXIV, 21, Habac. II, 9. — *Inde detraham te, dicit Dominus.* Le Seigneur fera ce qui semble impossible à faire; Cfr. Am. IX, 2, 3. « Qui Christianos se esse jactant, atque eo nomine sibi, et placent, et vitam æternam pollicentur, nec putant gehennam esse metuendam, quia christiani sunt et fidem tenent apostolorum, qui petræ etiam dicuntur, cum vita moresque omnino a christianis abhorreant, Idumæi sunt superbientes, quod in scissuzis petrarum habitent; non enim satis est credere, quod Christus, et Apostoli docuerunt, nisi facias quod præceperunt... Solent isti spirituales Idumæi, vel amore quodam, vel timore interdum aliquo futurorum suppliciorum excitati, dolore peccatorum commoveri, et pœnitentiæ, jejuniis, eleemosynarumque largitioni vacare : quod nihil est aliud, quam inpetrarum foramina ingredi, quia Christi, et sanctorum apostolorum, qui petræ dicti sunt, opera imitantur, illis similes, quibus ait Joannes : Progenies viperarum, quis demonstravit vobis fugere a ventura ira? Atque hoc quidem sapientium est, sicut ait Salomon : quatuor sunt minima terræ, et ipsa sunt sapientiora sapientibus, etc. lepusculus, plebs invalida, qui collocat in petra cubile suum, ut non lepus timidum animal et imbelle, neque arma præter pedes, et fugam habens, nisi ad petram confugiat, tutus esse non potest : ita peccator, qui timore gehennæ semper pavidus est, et spiritualibus armis caret, servari nullo modo potest, nisi fuga saluti suæ consulat, et ad Christum, et sanctorum imitationem transeat... Pulchre etiam nidum ponere dicuntur inter sidera, quia ut maxime laborent firma sibi et quieta vitæ suæ securitate quærenda, nidus tamen est, quem construunt e fœno, ei stipulis constat,

5. Si fures introissent ad te, si latrones per noctem, quomodo conticuisses? nonne furati essent sufficientia sibi? si vindemiatores introissent ad te, numquid saltem racemum reliquissent tibi?

6. Quomodo scrutati sunt Esau, investigaverunt abscondita ejus?

7. Usque ad terminum emiserunt te : omnes viri fœderis tui illuserunt tibi : invaluerunt adversum te viri pacis tuæ : qui comedunt tecum : ponent insidias subter te : non est prudentia in eo.

8. Numquid non in die illa, dicit Dominus; perdam sapientes de Idumæa, et prudentiam de monte Esaü?

Isai. 29, 24; *Jer.* 49, 7; *I. Cor.* 1, 19.

5. Si des voleurs, si des brigands étaient de nuit entrés chez toi, comme tu aurais été réduit au silence! N'auraient-ils pas pris ce qui leur aurait convenu? Si des vendangeurs étaient entrés dans ta vigne, ne t'auraient-ils pas au moins laissé une grappe de raisin?

6. Comme ils ont fouillé Esaü! Ils ont cherché les trésors les plus cachés.

7. Ils t'ont suivi jusqu'à la frontière. Tous tes alliés se sont joués de toi. Tes amis se sont élevés contre toi. Ceux qui mangeaient à ta table t'ont tendu des pièges. Il n'y a plus de prudence en toi.

8. N'est-ce pas en ce jour-là, dit le Seigneur, que je perdrai les sages d'Edom et la prudence de la montagne d'Esaü?

---

magno labore factus est, sed minimo dissolvitur. Hanc securitatem, et quietem amittunt, cum in libidines, et ambitiones, et in fædissima peccata, justo Dei judicio incidere sinuntur, et gloria spoliantur, quam injuria occupaverant, et insipientia eorum manifesta omnibus sit ». Ribera.

5. — Pour montrer d'une manière plus frappante la ruine complète d'Edom, le prophète suppose deux cas dans lesquels quelque chose reste à ceux qui sont dépouillés; il fait voir par là que les ennemis d'Edom seront bien plus terribles que ces voleurs. — *Si fures... si latrones...* Non pas seulement des voleurs ordinaires, mais des voleurs à main armée, qui envahissent la nuit les maisons qui se croient bien gardées. — *Quomodo conticuisses.* Quelle eût été ta ruine, le pillage dont tu aurais été victime? LXX : ποῦ ἂν ἀπεῤῥίφης. — *Nonne furati essent sufficientia sibi?* Les voleurs n'eussent enlevé que ce qu'ils pouvaient emporter; ils auraient laissé, soit par mépris, soit par oubli, bien des choses. Les ennemis d'Edom ne lui laisseront rien, ils détruiront ce qu'ils ne pourront emporter. — *Si vindemiatores...* Seconde image faisant comprendre la même destruction. Les vendangeurs laissent quelque chose derrière eux, non seulement par crainte de Dieu, Lévit. XIX, 10; Deut. XXIV, 21, mais encore parce qu'il leur échappe encore beaucoup de choses que les glaneurs trouvent après leur départ. Edom moins heureux sera complètement dévasté. Cfr. Jérém. XLIX, 9.

6. — *Quomodo scrutati sunt Esau.* Avec quel soin les ennemis n'ont-ils pas cherché tout ce qui appartenait aux fils d'Esau ; ils ne leur ont rien laissé. — *Investigaverunt abscondita ejus.* L'hébreu : מצפן ne se lit qu'en cet endroit; il désigne surtout les trésors cachés. Petra était le grand marché du commerce entre l'Arabie et la Syrie, et renfermait par conséquent de très grandes richesses. L'envahisseur n'en épargnera aucune.

7. — *Usque ad terminum emiserunt te.* On chassera Edom de toute sa contrée, et on l'exilera loin de son pays. — *Omnes viri fœderis tui illuserunt tibi.* Même les alliés d'Edom se tourneront contre lui. — *Invaluerunt adversum te viri pacis tuæ.* Les hommes de la paix, expression tirée de Ps. XL, 10; Jér. XXXVIII, 22, qui désigne les peuples avec lesquels les Iduméens entretenaient des rapports amicaux; peut-être les tribus arabes voisines, que le commerce amenait à Petra. — *Qui comedunt tecum ponent insidias subter te.* Litt. « ton pain te tendra des pièges ». Les LXX n'ont pas traduit ce passage, dont S. Jérôme a très bien rendu le sens. מזור a plutôt le sens de piège, filet, que celui de blessure, ulcère, que Keil, après plusieurs rabbins, lui donne. Les Iduméens seront abandonnés de tout le monde. — *Non est prudentia in eo.* A la suite de ces malheurs imprévus et de ces trahisons inattendues, la prudence habituelle d'Edom l'abandonnera. Moins il s'attendait à ce qui

9. Tes braves du midi craindront que le dernier homme périsse sur la montagne d'Esaü.

10. A cause des meurtres et de l'injustice commis contre Jacob ton frère, la honte te couvrira et tu périras pour jamais.

11. Au jour où tu te tenais contre lui, quand les ennemis ont défait son armée, quand les étrangers sont entrés dans ses portes et ont jeté le sort sur Jérusalem, alors tu as été comme l'un d'eux.

12. Mais ne méprise pas le jour

9. Et timebunt fortes tui a meridie, ut intereat vir de monte Esau.

Jer. 49, 8.

10. Propter interfectionem, et propter iniquitatem in fratrem tuum Jacob, operiet te confusio, et peribis in æternum.

Ezech. 25, 13; *Gen.* 27, 42.

11. In die cum stares adversus eum, quando capiebant alieni exercitum ejus, et extranei ingrediebantur portas ejus, et super Jerusalem mittebant sortem : tu quoque eras quasi unus ex eis.

12. Et non despicies in die fratris

---

lui arrive, plus il en sera étonné et stupéfait.

8. — La même pensée se continue dans ce verset avec un peu plus de développement. — *In die illa*, au temps où Edom sera abandonné par ses amis et par ses alliés. — *Perdam sapientes de Idumæa.* Cfr. Is. XXIX, 14. Jérémie a célébré la sagesse des Iduméens et des Témanites en particulier, XLIX, 7. Dieu les privera de cette sagesse dont ils sont très fiers. — *Prudentiam de monte Esau.* L'Idumée est ainsi appelée à cause de ses montagnes ; ℣. 9, 19, 21.

9. — *Timebunt fortes tui.* Les braves guerriers perdront de leur côté tout courage. — *A meridie.* תימן, « ô Theman » ; Theman représente ici l'Idumée toute entière, ou une partie de ce pays ; Cfr. Amos. I, 12. — *Ut intereat vir de monte Esau.* Le carnage sera très grand dans toute l'Idumée, et peu échapperont au massacre. C'est Nabuchodonosor qui commença à accomplir la sentence portée contre Edom.

2°. — Cause de la ruine d'Edom, ℣℣. 10-16.

10. — *Propter interfectionem et propter iniquitatem,* חמס est la violence ouverte exercés contre quelqu'un, Cfr. Soph. I, 9 ; ici ce sont tous les torts que Jacob a souffert de la part d'Esaü. — *In fratrem tuum Jacob,* la violence est d'autant plus blâmable qu'elle s'exerce contre un frère. En outre Esaü et Jacob étaient frères jumeaux, ce qui eût dû encore augmenter leur amitié. Aussi Deut. XXIII, 8, Dieu défend-il à Israël de haïr Edom. C'est ce crime que les prophètes reprochent principalement aux Iduméens ; Cfr. Amos, I, 11 ; Ezéch. XXV, 12 ; XXXV, 5, Abdias fait peut-être allusion dans ces mots à un fait historique spécial. Il est certain qu'ils aidèrent les Chaldéens dans leurs entreprises contre les royaumes d'Israël. — *Operiet te confusio.* Même phrase dans Mich. VIII, 10. L'opprobre qui suivra la destruction. — *Peribis in æternum.* La ruine sera irréparable à jamais. Mais quand cette ruine se produisit-elle ? On trouve encore au temps des Machabées, les Iduméens en guerre avec les Juifs ; I Mac. V, 3 ; II Mac. X, 15 et suiv. ; Cfr. Josèphe, Antiq. XII, 8, 1.

11. — *In die cum stares adversus eum.* Ces mots qui dénotent une intention hostile, II Rois, XVIII, 13, se rapportent au commencement du verset précédent ; ils font allusion à l'animosité constante qui a animé Edom envers Israël. Après ces mots, dit Keil, nous devrions trouver la conclusion nécessaire : tu as fait ceci ou cela. Mais Abdias est détourné de cette énumération qu'il semblait commencer par celle des hostilités déployées envers Juda par ses ennemis, de sorte qu'il fait cette observation par rapport à la conduite d'Edom : Tu as été comme l'un d'eux. — *Quando capiebant alieni exercitum ejus.* חיל, ou l'armée, ou les richesses des Juifs. — *Et extranei ingrediebantur portas ejus,* c'est-à-dire, s'emparaient de ses villes. — *Et super Jerusalem mittebant sortem.* Quand après la prise de Jérusalem, les envahisseurs se partagent le butin et tirent les prisonniers au sort. Abdias voit l'avenir et le prédit sous forme de prétérit, comme il arrive souvent aux prophètes. Caspari y voit une prédiction de la prise de Jérusalem, Hitzig un récit de cet événement. Mais il est admissible que le prophète ne parle que d'une conquête possible dans laquelle se produiraient les incidents qu'il décrit. — *Tu quoque eras quasi unus ex eis.* Edom était au nombre des ennemis d'Israël.

12. — Le prophète prémunit les Iduméens contre une telle conduite. — *Non despicies in die fratris tui.* Si la prise de Jérusalem et

tui, in die peregrinationis ejus : et non lætaberis super filios Juda in die perditionis eorum : et non magnificabis os tuum in die angustiæ.

13. Neque ingredieris portam populi mei in die ruinæ eorum : neque despicies et tu in malis ejus in die vastitatis illius : et non emitteris adversus exercitum ejus in die vastitatis illius.

14. Neque stabis in exitibus ut interficias eos qui fugerint : et non concludes reliquos ejus in die tribulationis.

de ton frère le jour de son exil, ne te réjouis pas au sujet des enfants de Juda le jour de leur ruine; n'ouvre pas la bouche au jour de leur angoisse.

13. N'entre pas dans la ville de mon peuple au jour de sa ruine; ne le méprise pas, toi non plus, dans son malheur au jour de sa perte; et ne te jette pas sur son armée au jour de sa défaite.

14. Ne te poste pas sur les chemins pour tuer les fuyards, et n'emprisonne pas ceux qui resteront, au jour de la tribulation.

---

le pillage de cette ville étaient, comme le pense Hitzig, un fait accompli à l'époque où écrit Abdias, le prophète ne pourrait avertir les Iduméens de n'y pas prendre part. D'un autre côté l'explication suivie par Rosenmüller, Drusius, etc. : Tu n'aurais pas dû prendre part à ces évènements, est opposée à la grammaire. Il faut donc revenir à l'explication proposée dans le verset précédent. L'avertissement des ℣℣. 12, 14, n'est intelligible, dit Keil, que dans la supposition qu'Abdias n'a pas en vue quelque conquête particulière de Jérusalem, soit future, soit déjà arrivée; il regarde cette conquête comme un évènement qui n'a pas eu lieu, mais qui pourra arriver. Il s'élève d'un fait historique particulier à l'idée qui y est renfermée, et il aperçoit, le cas posé, toutes les circonstances qu'il contient. De ce point de vue idéal, il avertit Edom, et désigne par diverses expressions le jour désastreux pour Juda et pour Jérusalem comme un jour de terrible calamité. Ce qu'a fait Edom et ce qui arrive à Juda sont des types du développement futur des destinées de Juda et de l'attitude d'Edom à son égard, qui se spécialisent de plus en plus jusqu'à la venue du jour du Seigneur sur les nations, sur l'approche duquel Abdias base son avertissement au ℣. 15. — *In die peregrinationis ejus.* בְּיוֹם נֵכָר, « au jour de sa grande infortune ». LXX ἐν ἡμέρᾳ ἀλλοτρίων. — *Non lætaberis super filios Juda in die perditionis eorum.* Le jour où la nation sera complètement détruite n'est pas indiqué par ces mots; le prophète ne veut sans doute signaler qu'un jour de grande détresse. — *Non magnificabis os tuum.* Ne te moque pas des malheureux, ne les insulte pas; Cfr. Ps. XXXIV, 26; Ezéch. XXXV, 13.

13. — *Neque ingredieris portam populi mei.* La porte de mon peuple est, d'après Mich. I, 9, Jérusalem; c'est la capitale du royaume. — *In die ruinæ eorum.* Le jour où l'ennemi leur fera subir son joug; Cfr. Deut. XXXII, 35; Ezéch. XXXV. 5. — *Neque despicies et tu...* Litt. « Tu ne dois pas te réjouir » de ce qui lui arrive. — *Et non emitteris adversus exercitum ejus...* Litt : « Et ne mets pas la main sur ses richesses »; חיל a été pris ici par la Vulgate dans le sens qui lui a été déjà donné au ℣. 11. et qu'on retrouve dans les LXX : ἐπὶ τὴν δύναμιν αὐτῶν.

14. — *Neque stabis in exitibus.* Ne te tiens pas au carrefour des routes, עַל־הַפֶּרֶק, pour l'arrêter quand il fuira ses ennemis. Cfr. Levit, XIX, 16. Ce crime serait encore plus grand que les autres. — *Non concludes reliquos ejus...* Litt. « Ne livre pas » ce qui en restera, après le désastre, à leurs ennemis; acte le plus coupable de tous ceux qu'Abdias reproche aux Iduméens. S. Jérôme, qui applique tout ce que le prophète dit d'Edom aux hérétiques, fait ces réflexions sur ce passage : « Quis hæreticorum non despicit ecclesiasticos? quis non exultat in malis eorum, si quando propter peccata populi persecutioni traditi fuerint, et multi vel intima fide, vel supra petrosa seminati, in negationem corruerint, videas illos exsultare, gaudere, nostram ruinam suam putare victoriam... Cumque aliquis, vel fuga, vel pœnitentia elapsus fuerit, stant in diverticulis, et proponunt sophismata, et testimonia quasi de scripturis proferunt; ut lassis atque confectis offerant cervicalia, et ponant ea sub omni cubito manus, atque ita fit ut, qui forsitan persecutionem, aut virtute superarint, aut timore effugerint, decepti pravis dogmatibus, rursum in carcere teneantur errorum, et multo pejor fiat ista tribulatio, quam fuit

15. Car le jour du Seigneur est proche pour toutes les nations. Comme tu as fait, on te fera, et Dieu fera retomber tes actes sur ta tête.

16. Comme vous avez bu sur ma montagne sainte, toutes les nations boiront bientôt et jusqu'au fond, et elles seront comme si elles n'avaient jamais été.

15. Quoniam juxta est dies Domini super omnes gentes : sicut fecisti, fiet tibi : retributionem tuam convertet in caput tuum.

16. Quomodo enim bibistis super montem sanctum meum : bibent omnes gentes jugiter : et bibent, et absorbebunt, et erunt quasi non sint.

---

ex gentibus : facilius enim ab ethnicis captum liberes, quam præstigiis hæreticorum irretitum ».

15. — *Quoniam juxta est dies Domini super omnes gentes.* Dans ce jour du Seigneur, c'est-à-dire, dans le jour du jugement, Edom et tous les ennemis d'Israël recevront la rémunération qui leur est due pour leurs crimes contre le peuple de Dieu. Sur ce jour de Jéhovah, V. Joël, I, 15. Cette expression, dit Keil, a été créée par Abdias et non par Joël; c'est à Abdias que Joël, Isaïe et les prophètes suivants l'ont empruntée. Son sens premier n'est pas le jour du jugement, mais le jour où Jéhovah révèle sa majesté et sa toute-puissance, pour manifester sa gloire, renverser l'impiété et compléter son royaume. L'idée du jugement et de la rétribution ne forme qu'un côté de la révélation de la gloire divine. Abdias ne se contente pas de montrer Jéhovah jugeant les nations et leur rendant selon leurs actes, il le montre aussi délivrant Sion et établissant son royaume. — *Sicut fecisti, fiet tibi.* Cfr. Jug. I, 7; Jérém. I, 15, 29; Ezéch. XXXV, 15. Pour les païens, c'était l'idéal de la justice; Cfr. Aristote, Ethique, V, 3. — *Retributionem tuam convertet in caput tuum.* גמול, action. L'acte qu'on dirige contre Dieu, dit Geier, revient contre celui qui l'a commis, comme une flèche se retournerait contre l'archer qui l'a lancée. Cfr. Joël, III. 4, 9. « In caput », expression familière aux écrivains bibliques; Cfr. Ps. VII, 17; Esth. IX, 25. Cette manière de dire a été peut-être empruntée aux coutumes religieuses de l'Egypte, V. Hérodote, II, 39.

16. — *Quomodo enim bibistis super montem sanctum meum.* Deux opinions très diverses ont été émises sur ce verset. D'après Aben-Ezra, Schnurrer, Rosenmüller, Ewald, Meier, Pusey, etc., c'est aux Juifs que ces paroles seraient adressées. Mais d'après Nicolas de Lyre, Menochius, Tirin, Keil, c'est aux Iduméens que le prophète s'adresse encore. D'après la première interprétation, Abdias, imitant les habitudes des prophètes, change subitement de sujet et revient aux Juifs, auxquels il dit : De même que vous avez vidé la coupe du châtiment, de même toutes les autres nations, à leur tour, la boiront. Trois passages de Jérémie confirment cette manière de voir : XXV, 27-29, XLIX, 12; Lament. IV, 21, 22. Si donc les Juifs, qui sont en possession de la montagne sainte où est le temple, ont bu le calice de la colère, les nations n'en seront pas privées. C'est de cette image que Dieu se sert pour annoncer de graves châtiments, Ps. LXXIV, 9; Is. LI, 17; Jérém, XXV, 15. Les tenants de l'opinion contraire s'appuient sur les motifs suivants. L'ensemble de la prophétie concerne les Iduméens et jamais Juda. Le mont Sion est appelée ma sainte montagne, parce que Jéhovah y siège dans son sanctuaire. Le verbe שתה, boire, est employé dans les deux parties du verset, dans des sens différents. Mais au fond, l'idée du châtiment qui est annoncé, fait le fond du discours du prophète. Il est donc assez superflu de chercher si c'est à l'Idumée ou aux Juifs qu'il adresse le mot « bibistis ». — *Bibent... jugiter.* תמיד signifierait, dit Rosenmüller, que les nations boiront perpétuellement, c'est-à-dire que le jugement ne cessera d'être étendu sur leur tête. Ce sens est adopté par Reuss et beaucoup de modernes. D'après Hendewerk, ce mot indiquerait un certain ordre dans leur châtiment. — *Absorbebunt.* Les nations videront la coupe jusqu'à la lie; Cfr. Ps. LXXIV, 9; Jérém. XXIII, 32. — *Et erunt quasi non sint.* Leur ruine sera si complète qu'il ne restera ni vestige, ni souvenir d'eux; Cfr. Job, X, 19; Ps. CII, 15; Eccli. XLIV, 9. C'est ce qu'Ezéchiel prédit aussi de Tyr, XXVI, 21, et des Ammonites, XXV, 10.

3°. — Établissement du royaume de Juda sur Sion, ℣℣. 17-21.

Le prophète passe maintenant des menaces aux consolations. Il annonce à Israël la domination sur toutes les puissances du monde. Pendant que le jugement s'accomplira sur les nations païennes, la montagne de Sion sera

17. Et in monte Sion erit salvatio, et erit sanctus : et possidebit domus Jacob eos qui se possederant.

18. Et erit domus Jacob ignis, et domus Joseph flamma, et domus Esau stipula : et succendentur in eis, et devorabunt eos : et non erunt reliquiæ domus Esau, quia Dominus locutus est.

17. Mais sur la montagne de Sion sera le salut. Elle sera sainte, et la maison de Jacob possèdera ceux qui l'avaient possédée.

18. La maison de Jacob sera un feu, la maison de Joseph une flamme, et la maison d'Esaü une paille sèche : elle en sera embrasée, et il ne restera rien de la maison d'Esaü; car c'est le Seigneur qui a parlé.

---

l'asile de ceux qui seront délivrés. Juda et Israël s'empareront des possessions des nations, détruiront Edom et étendront leurs frontières de tous les côtés. Israël, dispersé parmi les païens, reviendra dans son héritage agrandi, le salut se lèvera sur Sion, Esaü sera jugé, et le Seigneur règnera sans partage. Sur le sens messianique de ce passage. V. la préface, p. 201.

17. — *In monte Sion.* Le mont Sion est le siège du royaume de Dieu ; c'est là que siège Jéhovah, Joël, III, 17. — *Erit salvatio,* פליטה, l'ensemble de ceux qui se seront sauvés, qui auront échappé au danger. En hébreu l'abstrait est souvent employé pour le concret. Cfr. Joël, II, 32; Is. XXXI, 5. — *Et erit sanctus.* Litt. « Et il y aura sainteté » sur le mont Sion; c'est-à-dire tous ceux qui y habiteront désormais seront saints. Les nations profanes n'y auront nul accès; Cfr. Joël, III, 17. Son sanctuaire sera donc désormais inviolable. Is. LII. 1. — *Possidebit domus Jacob eos qui se possederant.* L'hébreu a un pronom assez difficile à expliquer. Il peut se rapporter aux possessions anciennes de Juda qui seront reconquises par lui ; ainsi l'entendent Hendewerk, Rosenmüller. Il peut aussi s'appliquer aux possessions des Iduméens dont Israël fera la conquête. Keil et Reuss sont favorables à ce second sens. La traduction latine, qui suit celle des LXX : τοὺς κατακληρονομήσαντας αὐτοὺς vient d'une lecture différente de celle du texte massorétique (morishéem au lieu de morashéem). « Destructis carnis operibus, et terrenis imperio desolato, erit in Ecclesia salvatio eorum qui a matre non exierint. Et in ipsa morabitur Sanctus, de quo in Isaia. VI, 3, dicitur : Sanctus, Sanctus, Sanctus Dominus Deus Sabaoth, quia et qui sanctificat, et qui sanctificantur, ex uno omnes ». S. Jérôme.

18. — *Et erit domus Jacob ignis et domus Joseph flamma.* La maison de Jacob désigne ici le royaume de Juda, et la maison de Joseph celui des dix tribus. Abdias emploie le nom de Jacob pour celui de Juda, parce que, depuis la division en deux royaumes, Juda représentait seul le peuple de Dieu. A l'avenir cependant les deux royaumes seront réunis, Os. II, 2; Jérém. XXXI, 18 ; Ezéch. XXXVII, 16, et combattront ensemble leurs ennemis, Is. XI, 13, 14. Le prophète, en citant la maison de Joseph, entend montrer que les dix tribus ne seront pas exclues du salut futur. Unis, Judas et Israel seront le feu qui consumera leurs ennemis. — *Domus Esau stipula.* L'Idumée est comparée à une paille, קש, et non à du bois, parce que la paille et autres objets de même genre étaient plutôt employés pour allumer le feu par les Hébreux que le bois, Exod. V, 7 ; Ps. LVII, 10 ; Is. I, 31, 33, etc. ; Ezéch. IV, 12, 15. Eccel. VII, 6 ; Matt. VI, 30. Les deux royaumes réunis auront aussi facilement raison de l'Idumée que le feu consume la paille. « Quomodo ignis viciniam culmus non valet sustinere, ita disputationem Jacob, quæ ignita est sermone Domini. Eloquia enim Domini igne examinata, Ps. XVII, 31, et flammam Joseph qui interpretatur augmentum, et qui a fratribus venditus populum pavit in Ægypto, domus Esau sustinere non poterit, sed ad primam congressionem sophismata eorum vertentur in nihilum ». S. Jérôme. — *Succendentur in eis,* les habitants de l'Idumée. — *Et non erunt reliquiæ domus Esau.* Les traditions arabes ne conservent le souvenir d'aucune tribu édomite, LXX : καὶ οὐκ ἔσται πυρφόρος ἐν... Ἠσαῦ. S. Jérôme lit πυροφόρον, qu'il traduit par « frumentarius ». — *Quia Dominus locutus est.* V. Joël, III, 8. « Et non erunt reliquiæ domus Esau, quando omnia Christo genuflectent cœlestium et terrestrium et infernorum, et subjicientur ei universa, ut sit Deus omnia in omnibus. Quia vero Esau super fundamentum Christi vitio suo extruxerat fœnum, ligna et stipulam, idcirco domus Jacob et Joseph in ignem vertetur et flammam, imitans Dominum suum qui dicit : Ego sum Deus ignis consumens, Deut, IV, 24, ut, devorat[illegible] salcis peccatorum, frumentum

19. Ceux du midi et ceux qui habitent les campagnes des Philistins hériteront de la montagne d'Esaü; ils possèderont le pays d'Ephraïm et de Samarie, et Benjamin possèdera Galaad.

20. L'armée des fils d'Israël, qui avait été déportée, possèdera toutes les terres des Chananéens jusqu'à Sarepta, et les déportés de Jérusalem qui sont dans le Bosphore possèderont les villes du midi.

19. Et hereditabunt hi qui ad austrum sunt, montem Esau, et qui in campestribus Philistiim : et possidebunt regionem Ephraim, et regionem Samariæ : et Benjamin possidebit Galaad.

20. Et transmigratio exercitus hujus filiorum Israel, omnia loca Chananæorum usque ad Sareptam : et transmigratio Jerusalem, quæ in Bosphoro est, possidebit civitates austri.

---

purum in horrea congregetur. Cuncta quæ diximus et quæ dicturi sumus, Judæi sibi futuro tempore pollicentur, quando pro Christo recipient antichristum, impleta prophetia Domini Salvatoris : Ego veni in nomine Patris mei, et non suscepistis me, si alius venerit in nomine suo, illum recipietis, Joan, v, 43. Et quidquid contra Idumæam interpretati sumus, illi adversus romanum regnum somniant : Quod nos dicimus, aut juxta historiam sub Zorobabel esse jam factum, aut certe juxta prophetiam et mysticos intellectus quotidie in Ecclesia fieri, et in regno animæ adversus carnem, in unoquoque compleri ». S. Jérôme.

19. — *Et hæreditabunt, qui ad austrum sunt, montem Esau.* Les Juifs qui habitent le royaume de Juda, situé plus au sud que le royaume d'Israël, s'empareront de l'Idumée. Cette interprétation de Menochius est admise par Keil, Reuss, etc. Le territoire de Juda, dit ce dernier commentateur, se divisait en plusieurs districts : la montagne au centre, la plaine à l'ouest, lande à l'est et le neg'eb (pays sec, probablement) au sud. Le prophète veut dire que Juda se fortifiera de manière que les habitants de chaque district franchiront leurs frontières et s'empareront du territoire le plus voisin. Ainsi les habitants du sud de Juda s'empareront de l'Idumée. — *Et qui in campestribus Philistiim.* Ceux qui habitent la שפלה, cette région de la Palestine, voisine des Philistins, Cfr. Jos. xv, 33 47, II Paral. xxviii, 18, s'empareront des possessions limitrophes. — *Et possidebunt... regionem Samariæ.* Juda et Benjamin, c'est-à-dire l'ancien royaume resté fidèle, reprendra tout le territoire des dix tribus ; non pas que ce territoire soit envisagé par le prophète au même point de vue que les pays dont il vient de parler, sa pensée est simplement celle-ci : Juda reprendra la terre de Chanaan dans son étendue la plus grande. Il y a ici, dit Hengstenberg, une description individualisée de la promesse de Gen. xxviii, 14 ; c'est sur elle qu'Abdias s'appuie pour prédire la restauration future du royaume de Dieu, et son extension au-delà des frontières de Chanaan. C'est pour cela qu'il parle d'une reprise par Juda du royaume des dix tribus ; mais il ne le considère pas pour cela comme un ennemi de Juda, ou comme séparé du royaume de Dieu. — *Benjamin possidebit Galaad.* Galaad désigne tout le territoire à l'est du Jourdain, qui avait été conquis par les Hébreux sous Josué, et qui n'a pas de limites bien arrêtées. Elle est souvent opposée au reste de la Palestine ; Jos. xxii, 9, 13, 15, 32 ; Jug. v, 17, xx, 1 ; II Rois, ii, 9. Cette prédiction s'est accomplie, dit Grotius, au temps d'Hyrcan ; suivant Hendewerk, c'est sous le règne d'Alexandre Jannée, 104-77 V. la préface, p. 200

20. — *Transmigratio exercitus hujus filiorum Israel.* Les fils d'Israël revenus de l'exil, sont, d'après Hendewerk et Hengstenberg, les habitants du royaume des dix tribus ; selon Keil, c'est le peuple de Dieu tout entier, appelé ici fils d'Israël, comme au ℣. 10, il a été appelé Jacob, et au ℣. 17, maison de Jacob. חל, que les LXX rendent ἡ ἀρχή est une forme défective de חיל, armée. — *Omnia loca Chananæorum.* Les fils d'Israël s'empareront (il faut suppléer ce verbe d'après la seconde partie du verset) de toutes les possessions des Chananéens. — *Usque ad Sareptam.* צרפת, Zareptath est la ville phénicienne de Sarepta, la Sarfand d'Edrisi, l'actuelle Surafend, sur la côte de la Méditerranée entre Tyr et Sidon. Les possessions des Juifs revenus de captivité s'étendront jusque-là. — *Transmigratio Jerusalem quæ in Bosphoro est.* Litt. « Et la déportation de Jérusalem qui est dans Sepharad », בספרד. Les LXX, suivis par l'arabe, ont Ἐφραθά, mauvaise leçon pour Σεφραθά. S. Jérôme, dans sa traduction, fondée sur une similarité de nom, a suivi l'opinion commune de son temps parmi les

21. Et ascendent salvatores in montem Sion judicare montem Esau : et erit Domino regnum.

21. Les sauveurs monteront sur la montagne de Sion pour juger la montagne d'Esaü, et l'empire sera au Seigneur.

Juifs, et qu'il avait reçue de son professeur hébreu. Mais, dans son commentaire, il donne à ce mot un sens différent : « Nos autem ab Hebræo, qui nos in scripturis erudivit, didicimus Bosphorum sic vocari, et quasi Judæus ista inquit, est regio, ad quam Hadrianus captivos transtulit. Quando ergo Christus noster venerit, tunc reversura est in Judæam etiam illa captivitas. Possumus autem locum quemlibet regni Babylonis intelligere, quanquam et aliter arbitrer. Nam consuetudinis prophetarum est, quum loquuntur contra Babylonem, Ammonitas, Moabitas, Philistim et ceteras nationes, multis sermonibus linguæ eorum abuti, et servare idiomata proviniarum. Quia ergo lingua Assyriorum terminus, qui Hebraicæ vocatur גבול, dicitur Sapharad hunc sensum esse conjicio : transmigratio Jerusalem, quæ cunctis terminis regionibusque divisa est, urbes austri, id est, tribus suæ, recipiet ». L'expression בספרד serait donc analogue à celle de S. Jacques, I, 1, ἐν τῇ διασπορᾷ. Cette opinion est adoptée par Hendewerk et Maurer. D'après Ewald, c'est peut-être une ancienne erreur de copiste pour ספרים ou שפרים (שפרעם) « Sepharam », localité au sud est et à neuf milles d'Akko, et où, dit Niebuhr, Reisen, III, p. 369, beaucoup de Juifs vecurent dans les derniers temps. Cfr. aussi son histoire d'Israël, T. IV, p. 162, note. Ou bien, continue le même critique, on peut l'identifier avec Hispiratis, appelée aujourd'hui Sbêr ou Ispir, entre l'Arménie et la Cappadoce. Le rapport entre ce nom et le ÇPaRaD, Çparda, mentionné dans la grande inscription cunéiforme de Nakshi Rustam, parmi les noms de tribus, entre Katpadhuka (Cappadoce) et Yunâ (Ionie), est assez séduisant à cause de l'extrême ressemblance et Hitzig l'admet. Mais, dit Keil, si Çparda est la forme perse pour Sardis, qui s'écrivait, suivant Lassen, Çvarda dans la langue native, Sepharad ne peut être identifié à Çparda, parce que les Hébreux n'ont pas reçu ce nom des Perses ; quant au Çvarda original, qui n'est d'ailleurs qu'une supposition, il eût été écrit סורד en hébreu. Il est beaucoup plus naturel, selon ce commentateur, de rapprocher le nom de Σπάρτη, Sparte, Σπαρτιάται, I Mac. XIV, 16, 20, 23, et de supposer que les Hébreux avaient entendu prononcer ce nom aux Phéniciens, et qu'il était pour eux un des pays les plus éloignés dans l'ouest. Delitzsch, Schmoller, etc., se rangent à ce sentiment. Ce qu'on peut dire c'est que la situation de cette localité est tout à fait inconnue ; Schrader, Keilinschriften, 1878, pp. 116-119. Dans le Targum et le Syriaque, le mot a été rendu par Espagne ; les Juifs d'Occident admettent cette interprétation. Sarepta est aussi d'après eux la France. Ces dernières interprétations n'ont pas la moindre valeur. — *Possidebit civitates austri.* Le midi comme le nord deviendra la possession d'Israël.

21. — Avec la conquête des contrées païennes, le salut arrivera à sa plénitude dans Sion. — *Ascendent,* avec les exilés qui rentrent dans leur patrie. Ainsi Rosenmüller. D'après d'autres commentateurs, monter signifie ici atteindre le sommet : les sauveurs monteront sur le haut du mont Sion pour juger Edom. — *Salvatores.* מושיעים, mal rendu ἀνασωζόμενοι par les LXX, fait allusion aux temps anciens où Dieu se servait des juges pour sauver son peuple. Sous ces sauveurs, dit Hengstenberg, le Sauveur par excellence est voilé. — *In montem Sion.* La montagne de Dieu, c'est à-dire l'Eglise vaincra les montagnes où siége l'orgueil humain. Pusey. -- *Judicare montem Esau.* Les sauveurs d'Israël jugeront, domineront, gouverneront les montagnes d'Esaü, qui représentent ici le monde païen vaincu et soumis. Les LXX, en traduisant ἔκδικεῖν, restreignent trop le sens de l'original. — *Et erit Domino regnum.* Jéhovah montrera que c'est à lui qu'appartient le monde, et lui seul alors le gouvernera. Promesses trop magnifiques, dit Rosenmüller, pour qu'on puisse les appliquer à l'époque de Zorobabel ou à celle des Machabées. C'est seulement en effet dans le Christ qu'elles seront accomplies. « Captivitas autem sive transmigratio Jerusalem, ubi quondam erat visio pacis, et quæ nunc in toto orbe dispersa est, possidebit civitates Austri, id est Ecclesias veri et perfecti luminis, dicetque cum sponsa pœnitens : Ubi pascis, ubi cubas in meridie ? Cant. I, 6. Et cum Joseph in antiquam germanitatem recepta, inebriabitur sanguine pastoris et principis. Quod si juxta septuaginta Ephrata legimus, nulli dubium est, quin Christi intelligatur fides. Ephrata enim interpretatur καρποφορία, id est ubertas, et δυώνομος est, appellaturque Bethleem, in qua ortus est cœlestis panis. His autem ita gestis, ascendent salvatores vel qui salvati fuerint de

reliquiis populi Judaici in montem Sion, ut judicent, et ulciscant montem Esau. Quomodo lumen Dominus lucem appellat apostolos suos, et dicit : Vos estis lux mundi, Matth, v. 14 : et ipsa petra Petro donarit, ut petra sit : pastor quoque bonus illis pastorum largitus est nomina : et quodcunque dicitur de eo servis tribuit ut dicantur : sic ipse Salvator apostolos suos mundi esse voluit salvatores, qui ascendentes speculam montis Ecclesiæ, et deponentes superbiam judaicam, universorumque montium, qui adversum scientiam Dei erigebantur, regnum Domino paraverunt ». S. Jérôme.

PROPHÉTIES DE JONAS

PRÉFACE

I

VIE DE JONAS.

Jonas (1). fils d'Amathi (2), est, sans contredit, le prophète qui annonce a Jéroboam II le rétablissement des anciennes frontières de son royaume (3). Son nom, ainsi que le nom de son père, sont identiques, et ces noms ne se rencontrent pas ailleurs dans la Bible. La preuve est concluante (4).

Ce prophète était de Geth en Opher (5), ville de la tribu de Zabulon (6), qu'au temps de S. Jérôme (7), on identifiait avec Diocésarée. C'est aujourd'hui le site du village de Meshad ou El-Mechhed. Ce village, situé sur une colline rocheuse, a une population qui ne dépasse pas trois cents habitants (8).

Jonas, fils d'Amathi (ou, selon l'original, d'Amitthaï), vivait comme on

---

(1) יונה, « colombe », LXX : Ἰωνᾶς. S. Jérôme, In Jon., IV, 1, *Opp.*, éd. Migne, T. V-VI, col. 1200, interprète ce mot par « dolens » ; il viendrait alors de ינה ; mais cette explication n'est rien moins que probable. Ce nom ne se retrouve pas dans la Bible. D'après Ewald, il aurait été très commun dans la Palestine septentrionale, et serait une abréviation de יונן, éleveur de colombes. Les Syriens appellent le prophète *Yaunán*, forme dont se rapproche l'Evangile de S. Luc. III, 30, Ἰωνὰν.

(2) אמיתי, *Amitthai*, « le véridique » ; en syriaque : Ματθαῖος.

(3) IV Rois, XIV 25.

(4) Nous examinerons bientôt l'opinion d'après laquelle on aurait mis sous le nom du prophète de IV Rois, XIV, le récit qui nous occupe.

(5) IV Rois, XIV, 25, גת־עפר, « le pressoir du puit ».

(6) Jos., XIX, 13.

(7) *Opp.*, éd. Migne, T. V-VI, col. 1172 : « Porro Geth in secundo Saphorim milliario, quæ hodie appellatur Diocæsarea euntibus Tyberiadem, haud grandis est viculus, ubi et sepulcrum ejus ostenditur. Quamquam alii juxta Diospolim, id est Liddam, eum et natum et conditum velint : non intelligentes hoc quod additur Opher »...

(8) V. Guérin, *la Terre sainte*, Paris, 1882, in-4, p. 304.

vient de le dire, sous le règne de Jéroboam II (816-801). Il ne fut sans doute envoyé à Ninive qu'après la prédiction qu'il avait faite à ce roi.

En dehors de ces circonstances, on ne sait rien de la vie de Jonas. D'après une tradition juive rapportée par S. Jérôme, il serait le fils de cette veuve de Sarepta qui fut ressuscité par Elie (1). « Et cela, parce que cette veuve, ayant reçu son fils vivant, dit au prophète : Je sais à présent que la parole de Dieu est vérité dans votre bouche. On donna à ce jeune homme le nom de fils d'Amathi, parce qu'en hébreu Amath signifie vérité, et que par sa résurrection Jonas était en quelque sorte devenu fils d'Elie (2) ». Cette supposition a été reprise par le pseudo-Epiphane (3) et par Dorothée. Mais elle ne mérite pas qu'on s'y arrête : Jéroboam II ne régna en effet que soixante ans après l'enlèvement d'Elie (4).

Il en est de même de l'opinion de ceux qui ont fait de Jonas le fils de la veuve de Sunam ressuscité par Elisée (5), et même le fils du prophète Abdias. Sunam et Geth-Opher sont trop éloignés pour que le fait soit possible.

On a encore imaginé que Jonas avait été envoyé par Elisée à Jéhu pour sacrer ce personnage roi d'Israël. Tout cela ne mérite aucune croyance.

On ne sait pas ce que devint Jonas après sa mission à Ninive. Il se retira, suivant le pseudo-Epiphane, près de la ville de Tyr, dans la campagne de Saar, et il fut enterré dans la caverne de Cenezœus, juge d'Israël (6).

Le souvenir du prophète d'Israël est encore vivant sur les lieux ou fleurit autrefois Ninive. A un kilomètre de Koyundjik, on rencontre une collines de ruines et de décombres, restes d'un vieux palais assyrien qui, au temps de la splendeur de la grande ville, s'appelait *Bit-Kusalli*, « la maison des choses nécessaires »; elle contenait les dépendances, les greniers, les établissements militaires et la demeure royale. Depuis plusieurs siècles, sinon depuis le commencement de l'islamisme, cet endroit passe pour le théâtre principal de la prédication de Jonas et a reçu en conséquence le nom de *Nebbi Younès*. Les musulmans l'appellent aussi *Tell el Tanbeh*, « tumulus du repentir (7). » Ils prétendent qu'en ce lieu est le tombeau du prophète. Dans une mosquée élevée en son honneur, au milieu d'une salle sombre, est placé un sarcophage en bois, entièrement couvert par un riche tapis vert, sur lequel sont brodées des sentences du Koran. C'est là que reposent les restes de Nebbi Younès. Au-dessus sont suspendus des œufs d'autruche et des glands de diverses couleurs. Les vrais croyants de tout le voisinage

---

(1) IV Rois, IX, 1 et suiv.

(2) Dom Calmet, *Dictionnaire de la Bible*, Toulouse, 1783, in-8, T. III, p. 195

(3) *De vitis prophetarum*, c. XVI, éd. Migne, T. XLIII, col. 407.

(4) Dom Calmet, *ibid.*

(5) IV Rois, IV, 16, 17, 36, 37. — Cfr. Athanase, *ad Antiochum*, quæst. 65. V. aussi la note de Delitzsch, *de Habacuci...*, déjà cité, p. 60, note.

(6) Dom Calmet, *ibid.*, p. 196. Il n'y a pas de juge d'Israël de ce nom ; c'est peut-être de Caleb ou d'Othoniel que l'auteur veut parler.

(7) Oppert, *Expédition en Mésopotamie*, T. I, pp. 304-305, Layard, *Nineveh and Babylon*, p. 596 ; *Nineveh and its remains*, T. I, p. XXII.

ont la dévotion de se faire enterrer auprès de ce lieu sacré : de là les innombrables pierres sépulcrales qu'on trouve tout à l'entour. Cependant la tradition qui place le tombeau de Jonas au milieu des ruines situées à l'est de Mossoul, sur la rive gauche du Tibre, ne s'appuie sur aucun fondement sérieux. La tradition juive le plaçait avec beaucoup plus de vraisemblance, au temps de saint Jérôme, à Gath-Hépher, dans la tribu de Zabulon (1). »

Benjamin de Tudèle le place sur une colline voisine de Sepphoris, Petachia de Ratisbonne le met à Kefr-Ouza, l'auteur d'*Eleh-ha-Messaot* à Kefr-Kenna. En 1333, le rabbin Ishak-Chelo, dans son livre intitulé *Les chemins de Jérusalem*, le place dans ce même endroit. Avec M. V. Guérin (2), il vaut mieux admettre l'emplacement proposé par S. Jérôme ; c'est le plus probable en effet. D'autres cependant placent ce tombeau dans les ruines du village de Halhoul, où l'on montre, à cinq minutes de Bourdj-Soûr, le Beth-Zour de Josué, xv, 58, les restes d'une mosquée appelée Nébi-Younous (3).

L'Eglise honore Jonas le 21 septembre.

II

LE LIVRE DE JONAS

I. *Contenu*. L'histoire de Jonas est bien connue. Jonas, fils d'Amathi, reçoit de Dieu l'ordre d'annoncer à la grande ville de Ninive, qui a offensé le Seigneur, le châtiment dont elle est menacée. Il se dérobe par la fuite à l'ordre divin, et s'embarque à Joppé pour se rendre à Tharsis. Une tempête s'élève, pendant laquelle Jonas dort. On le réveille. Les matelots, qui voient dans la rage extraordinaire de l'ouragan l'indice de la colère céleste, jettent le sort, qui désigne Jonas comme le coupable. Interrogé, il avoue sa faute, et demande qu'on le jette à la mer pour apaiser Dieu qu'il a offensé. Les efforts que fait l'équipage pour éviter cette extrémité sont inutiles; on se résout alors à précipiter Jonas dans l'abîme (I). — Un énorme poisson avale Jonas (4). Dans le sein de cet animal, Jonas remercie Dieu de lui avoir sauvé la vie. Le troisième jour, il est rejeté sur le rivage (II). — Il obéit alors à l'ordre de Dieu qui lui est renouvelé; il se rend à Ninive et annonce aux habitants de cette ville que dans quarante jours elle sera détruite à cause de leurs péchés. A cette menace, les habitants de Ninive et leur roi manifestent, par un jeûne solennel, leur pénitence, et Dieu renonce à exécuter sa menace (III). — Jonas, étonné de voir que sa prédiction n'a pas le résultat qu'il annonçait, montre son mécontentement. Un incident vient l'augmenter. Une plante qui avait poussé rapidement lui donnait de l'ombre. Durant la nuit, un ver la fait

---

(1) Vigouroux, *la Bible et les découvertes modernes*, 3e éd., T. IV, pp. 76 et 77.

(2) *Op. cit.*, p. 304. — On trouve dans cet ouvrage, p. 305, une vue du tombeau du prophète. V. plus haut p. 215.

(3) Les musulmans le placent aussi au cap Râs Djédra, entre Sidon et Beyrouth.

(4) Une médaille antique, reproduite par Fausset, *Bible Cyclopædia*, p. 390, représente l'histoire de Jonas. Fausset n'indique pas la source de ce monument.

dessécher. Le lendemain, Jonas, brûlé par le soleil, demande à mourir. Le Seigneur lui fait voir que sa conduite est déraisonnable, et qu'il a tort de se désoler de la mort d'un arbuste, au moment même où il voudrait que Dieu détruisît une ville immense (IV) (1).

II. *Authenticité.* Il n'y a qu'un personnage du nom de Jonas, fils d'Amathi, dans l'Ancien Testament. Il faut donc conclure que le prophète du temps de Jéroboam II est l'auteur du récit que nous avons sous les yeux. C'est ce qui a été longtemps admis sans discussion. Les critiques récents ont formulé cependant quelques objections contre cette thèse. « Rien, dit Kuenen (2), n'autorise cette hypothèse. Il est partout question du prophète à la troisième personne, et le récit, quoi qu'il ne soit pas dénué de toute valeur littéraire, n'a cependant rien qui trahisse un témoin oculaire (3). De plus, la langue nous reporte au Ve ou peut-être même au IVe siècle avant Jésus-Christ, date à laquelle nous sommes également ramenés par le chap. III, 3 : « Ninive était une grande ville, » etc. (4), et par l'usage que l'auteur fait de certains livres de l'Ancien Testament (5). Le livre aurait donc été écrit trois ou quatre siècles après la mort de Jonas. Ce n'est donc nullement un auteur contemporain qui vient nous affirmer la réalité des faits contenus dans cet étrange récit ».

Le récit est, il est vrai, à la troisième personne. Mais il en est de même dans plusieurs endroits d'Isaïe, de Jérémie et d'Ezéchiel. Les critiques n'ont pas abusé de ce détail pour nier l'authenticité de ces chapitres. Pourquoi agirait-on d'une autre façon avec le livre de Jonas? En critique il ne faut pas plus qu'ailleurs deux poids et deux mesures.

Le récit n'a rien qui trahisse un témoin oculaire. Là n'est pas la question. Il faudrait dire : le récit contient des détails qu'un témoin oculaire n'eût pu y insérer (6). Cette règle de critique est concevable; la règle contraire, inventée par Kuenen, ne repose sur rien. Tout ce qui importe au but de l'auteur se trouve dans ces quatre chapitres. Nous ne nous inquiétons pas de savoir où Jonas a abordé; ce n'est pas en effet un point d'histoire que nous ayons besoin d'élucider. Que le motif de sa fuite ne soit donné qu'au quatrième chapitre, cela encore ne nous étonne pas, parce que, dans un récit aussi court, nous arrivons toujours à temps

---

(1) M. Vigouroux divise ce livre en trois sections, *Manuel,* T. II, p. 537.

(2) *Histoire critique*, T. II, p. 502.

(3) On n'apprend pas, II, 11, où Jonas a pu reprendre terre ; le motif de sa désobéissance n'est pas indiqué lors de sa fuite à Tharsis, mais seulement plus tard, IV, 2; I, 10 n'est pas non plus à sa place et ne sert qu'à combler une lacune qu'avait laissée le récit précédent (Note de Kuenen).

(4) C'est ainsi qu'il faut rendre והיה; Ninive était une grande ville à l'époque de Jonas ; elle ne l'est plus maintenant, c'est là ce qu'implique le verbe hébreu (Id.).

(5) Jonas imite la Genèse. Cfr. IV, 4, 9, et Gen., IV, 6, 7; Jon., IV, 6, et Gen., II, III; — Joël. Cfr. Jon., III, 9, et Joël, II, 14; Jon., I 14, et Joël, III, 19; — mais il imite aussi III Rois, XIX, où l'on trouve ℣. 4, la même expression que Jon., IV, 8 ; d'une façon générale, la fuite d'Elie a servi de modèle à celle de Jonas ; l'arbre dont il est question, IV, répond au genêt de III Rois, XIX, 4, 5 (Id.).

(6) Ainsi Sulpice Sévère croit que Jonas fut rejeté sur le rivage de Ninive, ce qui est une grosse erreur, mais qu'on ne trouve pas dans le prophète. Josèphe, *Antiq*, IX, 11, prétend qu'il fut rejeté sur les côtes du Pont-Euxin ; Pineda, sur celles de la mer Rouge. Mais cela ne prouve qu'une ignorance très concevable à l'époque de ces écrivains.

pour le connaître. Une critique qui n'est pas plus sérieuse ne mérite pas qu'on s'y arrête.

L'argument tiré de la langue a-t-il plus de valeur? Voici sur ce point la réponse de Keil (1) :

« On a cherché des preuves de l'origine récente du livre dans la langue qui y est employée. Mais les soi-disant aramaïsmes, tels que הטיל (2), l'emploi de כפינה (3), au lieu de אניה, de מונה (4), ההר (5), התעשת (6), et les formes בשלמי (7), בשלי (8), et ש pour אשר (9), appartiennent soit au dialecte galiléen, soit au langage ordinaire, et ne sont pas du tout les preuves d'un âge récent. On ne peut en effet prouver avec certitude qu'aucun de ces mots soit inusité dans l'ancien hébreu. Le ש pour אשר se trouve Juges v, 7, vi, 17. Quant à שלי, il est dans le Cantique des cantiques, i, 6, viii, 12. Le seul mot non hébreu, טעם, qui est employé dans le sens de commandement, et appliqué à l'édit du roi d'Assyrie, fut probablement entendu à Ninive par l'auteur du récit, qui en rapporta ce terme technique. »

Il n'y a donc que huit mots ou formes particuliers à Jonas. De ces huit expressions, trois sont des termes de marine. Comme Israël n'était pas un peuple navigateur, on comprend qu'on les trouve dans un prophète qui a fait un voyage maritime (10).

On prétend que la phrase וְנִינְוֵה הָיְתָה עִיר־גְּדוֹלָה doit se traduire : « Et Ninive était une grande ville (11) ». Nous n'en disconvenons pas ; mais en quoi cela peut-il conduire aux conclusions que Kuenen en tire? On pourrait dire que ces mots prouvent l'ancienneté du récit, antérieur aux conquêtes assyriennes, qui purent seules faire connaître au monde l'étendue de Ninive. Mais nous n'irons pas sur ce point aussi loin que Fausset. Ces mots, d'après nous, sont tout simplement une parenthèse intercalée dans le récit, pour expliquer comment le prophète dut mettre trois jours à parcourir cette grande ville. Il ne s'ensuit pas que Ninive fut détruite au temps ou l'écrit qui nous occupe fut composé. Ce verbe n'est qu'un imparfait synchronistique, précisément comme Gen., i, 2. Ninive était une grande ville à l'époque où Jonas y alla, et il la trouva telle (12). Cette objection n'a pas une grande portée, comme on le voit (13).

L'auteur, ajoute-t-on, fait usage de certains livres de l'Ancien Testament. Sans doute ; mais cette circonstance prouve-t elle que le livre n'ait pu être écrit du temps de Jonas? Les reminiscences des Psaumes, qu'on

---

(1) Introduction à Jonas.
(2) Jon., i, 4, 5, 12.
(3) *Ib.*, i, 5.
(4) *Ib.*, ii, 1 ; iv, 6 et suiv.
(5) *Ib.*, i, 13.
(6) *Ib.*, i, 6.
(7) *Ib.*, i, 7.
(8) *Ib.*, i, 12.
(9) *Ib.*, iv, 10.
(10) V. Pusey, *Introd.* pp., 249, 250.
(11) Jon., iii, 3.
(12) Keil, *Introd.* § 99. Stœudlin et de Wette reconnaissent la justesse de cette explication.
(13) Elle est cependant rejetée, à tort il est vrai, par M. Wogue, *Histoire de la Bible*, p. 38, qui croit que le livre a été écrit postérieurement à la destruction de Ninive par Nabopolassar, 625 avant Jésus-Christ.

remarque dans le cantique du prophète, et qu'un critique, Burk, trouvait *præstantissimum exemplum psalterii recte applicati*, ne peuvent pas être invoqués à l'appui d'une origine récente. Les Psaumes, dont il y a des échos dans Jonas (1), sont ou de David ou de l'époque de David (2). Ces psaumes étaient connus dans Israël bien avant l'époque du prophète (3). Pourquoi n'aurait-il pas aussi connu la Genèse? Il est difficile de comprendre une réponse négative à cette question. L'histoire d'Elie pouvait aussi lui être familière, quand bien même les livres des Rois n'eussent pas été encore rédigés à l'époque où il vivait.

On peut encore conclure que nous devons admettre que l'auteur du récit soit contemporain des évènements qu'il raconte (4).

Les critiques ne s'entendent nullement d'ailleurs sur l'époque à laquelle le livre devrait être rapporté. Ainsi Goldhorn pense qu'il appartient à l'âge de la captivité assyrienne; Rosenmüller et Bertholdt qu'il est du temps de Josias; Jager, qu'il date de la captivité de Babylone; Jahn, Knobel, Koster (5), Ewald, E. Meier, qu'il est de l'époque qui suit cette captivité; Vatke (6), qu'il est du troisième siècle avant l'ère chrétienne; Hitzig (7), qu'il est du temps des Machabées et qu'il a été écrit en Egypte, terre des merveilles, comme le prouve la mention du Kikayon, IV, 6; Bleck, qu'il a été composé très longtemps après l'époque de Jonas.

III. *Canonicité.* Elle n'a jamais été sérieusement contestée.

IV. *Caractère historique du livre.* Le livre est en forme d'histoire : il désigne son héros, non par un nom général ou symbolique, mais par un nom historique, celui de Jonas, accompagné d'un nom patronymique, fils d'Amitthai. Mais la critique a soulevé quelques objections contre le caractère historique des évènements qui sont racontés dans ce livre. On déclare que tout y est impossible et invraisemblable, que le miracle y est prodigué sans motif suffisant, même au point de vue rigoureusement supranaturaliste (8), que tout y porte la marque d'une allégorie écrite dans un but didactique facile à saisir.

Mais là encore les critiques ne s'entendent point. Pour Von der Hardt, Less (9), Palmer, Krahmer, c'est une allégorie; pour Eichhorn, c'est une légende; pour Augusti, Roman, Muller, etc., c'est un conte; pour d'autres, c'est un mythe formé d'éléments grecs ou babyloniens; Forbijer, Rosenmüller, Friedrichsen tiennent pour la première de ces deux suppo-

---

(1) V. le commentaire du chap. II, 3-10.

(2) Keil, *ibid.*

(3) Aussi Reuss, *la Bible*, T. VI, p. 572, dit-il que cette poésie est plus ancienne que le livre, et que le narrateur a cru pouvoir en orner son ouvrage, « a cause d'une lointaine allusion à une submersion, laquelle cependant, dans le psaume, n'est qu'une figure poétique ».

(4) M. Arnaud, *La Sainte Bible*, T. III, p. 610, remarque avec raison que, si l'on pouvait prouver qu'un écrivain postérieur a mis par écrit et sous le nom de Jonas le livre qui porte le nom de ce prophète, on n'enlèverait rien à la divinité de la prophétie.

(5) *Prophet.*, p. 118.

(6) *Biblische Theologie*, T. I.

(7) *Des Propheten Jona Orakel über Moab.*, pp. 36 et suiv.

(8) Kuenen, *op. cit.*, p. 507.

(9) « Godefroid Less ne voit dans le poisson du livre de Jonas qu'un vaisseau qui portait sur sa poupe l'image d'un monstre marin, et qui recueillit le prophète au moment où il fut précipité dans la mer. Un autre critique rationaliste prétend que Jonas fut sauvé par un navire qui s'appelait *la Baleine* » (*Conférences ecclésiastiques de Versailles pour* 1879, p. 15).

sitions, Baur pour la seconde; d'après R. Simon, Pareau, Gesenius, Jahn, de Wette, Winer, Knobel, Niemeyer, Paulus, Ewald, etc., c'est une fable didactique morale ou une parabole; d'après Koster, Jager, Hitzig, c'est une fiction prophétique didactique; enfin, d'après Grimm, c'est le récit d'un songe.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que les attaques contre Jonas ont commencé. Déjà Lucien l'attaquait et s'en moquait (1). On voit qu'il a eu des imitateurs nombreux.

On peut soutenir, sans sortir de l'orthodoxie catholique, que le livre de Jonas n'a pas de caractère historique et n'est qu'une parabole (2); nous croyons cependant devoir admettre la vérité de ce récit.

1° Les nombreux détails historiques et géographiques qu'on y trouve portent en eux-mêmes un caractère historique sérieux (3).

La mission de Jonas à Ninive concorde parfaitement avec les circonstances historiques de son époque. C'est de son temps, en effet, que se produisirent les premières relations entre Israël et l'Assyrie (4). Ce fut seulement quelques années après la mort de Jéroboam II, sous le règne de Menahem, que Pul, roi d'Assyrie, détruisit le royaume d'Israël (5). Le roi qui se convertit à la suite de la prédication du prophète était probablement Binnirar (6).

La description de Ninive donnée par le prophète est en harmonie avec les récits des historiens classiques (7). Il est certain que l'étendue de cette ville était considérable. Les recherches de Layard l'ont prouvé. D'après cet auteur et plusieurs savants qui partagent sa manière de voir, si l'on prend les buttes de Nimrud, Koyunjik, Khorsabad et Kamrales comme les coins d'un parallélogramme, l'espace correspondra à peu près aux mesures données par Diodore de Sicile. Quant à la population, elle est parfaitement en rapport avec le périmètre qui vient d'être indiqué (8).

Mais, dit Eadie (9), on a fait de graves objections contre la théorie qui attribue à Ninive une si vaste superficie (10). Les quatre endroits cités plus haut ont chacun leur nom distinct, comme si c'étaient des villes séparées

---

(1) *Veræ Historiæ*, I 30.

(2) « Jusqu'à présent l'Eglise n'a pas défini la question; elle ne le fera probablement jamais. Jamais non plus elle n'a exclu de son sein les interprètes catholiques, comme R. Simon et Jahn, qui ont combattu la véracité historique de Jonas ». (*Conférences ecclésiastiques de Versailles*, déjà citées, *ibid.*, p. 15).

(3) Kuenen, *Hist. critique*, trad. franç., T. II, p. 643, attaque cette thèse, mais les objections qu'il fait ne semblent pas sérieuses. Il conclut, après avoir reproduit les arguments d'Hævernick et Niebuhr, par ses mots (p. 644) : « Quand on voudrait accepter toutes ces explications, — et il n'y aurait rien d'étonnant à ce qu'un Juif du ve siècle fut aussi bien renseigné sur Ninive que Diodore de Sicile, — ces coïncidences ne prouveraient rien pour l'authenticité du livre en général ». Mais c'est ce qu'il est permis de nier.

(4) Os., v, 13; x. 6.

(5) IV Rois, xv, 19.

(6) Vigouroux, *Manuel*, T. II, p. 640. Suivant Pusey c'est Ivalush III, le Pul de la Sainte Ecriture.

(7) V. le commentaire III, 3; Diod. de Sic. II, 3; Hœffer, *Premier mémoire sur les ruines de Ninevé*, 1850, p. 57.

(8) V. le commentaire sur IV, 11. — Ce périmètre est indiqué d'une manière différente par Bonomi, cité par Strauss, *Nahum de Nino vaticinium*, Berlin, 1853, in-8, p. 45.

(9) *A Biblical Cyclopædia*, Londres, 1870, in-8, p. 471.

(10) Pusey, p. 254, donne une carte de Ninive et de ses environs.

sans aucun rapport. Ainsi, loin de s'identifier ainsi que ses monuments avec Ninive, Khorsabad déclare qu'elle fut bâtie près de Ninive. Calah ou Nimrud est distinguée aussi de Ninive dans la Genèse (1); sur les monuments elle est regardée comme la capitale pendant une période considérable. Aucune muraille ou fossé ne réunit ces quatre villes; elles sont au contraire, dit Rawlinson, fortifiées avec autant de soin du côté intérieur de la cité prétendue que dans les autres directions. C'est une nouvelle preuve que c'étaient des villes distinctes ayant chacune son enceinte de remparts et de tours. Ces quatre villes ne forment pas non plus un carré, comme Diodore l'implique. Suivant Rawlinson, Ninive est représentée par Koyunjik et Nebbi-Yunus. Dans cette théorie, la ville, sur le côté qui longe la rivière, aurait plus de 4,000 mètres; la muraille du nord a 2,130 mètres de long, celle du sud lui correspond; celle de l'est, traversée par le Khosr su. est beaucoup plus longue que celle de l'ouest. La circonférence n'aurait pas moins de 12,870 mètres; la superficie serait d'environ 77 kilomètres carrés, capable de contenir 175,000 habitants. Si les nombreux parcs, jardins, vignobles, champs qui se trouvent enfermés dans les murailles de ces vieilles villes sont mis en compte, on aura une cité extrêmement grande. Ces mesures font, il est vrai, perdre à Ninive les dimensions extraordinaires que lui attribuaient les historiens anciens qui n'avaient jamais vu la capitale de l'Assyrie. Les expressions de l'Ecriture sont vagues : la phrase « un voyage de trois jours » signifie simplement que Jonas mit trois jours à s'acquitter de sa mission. En un mot, il est tout à fait impossible de résoudre ces difficultés, disent les auteurs d'objections.

Elles ne sont pas insolubles si l'on admet l'opinion de Layard, qui n'a pas été détruite par les observations de Rawlinson, et qui suffit pour empêcher de traiter le récit de Jonas de pure fantaisie (2).

La profonde corruption morale de Ninive, qui soulève contre cette ville la colère de Dieu est attestée par les prophètes. Nahum (3) s'écrie : « Malheur à la ville sanguinaire, pleine de tromperie et de violence, où la rapine ne cesse pas » ! Et Sophonie (4) : « Voilà donc cette ville joyeuse qui s'assied avec assurance et qui dit en son cœur : Moi et rien que moi » ! Les annales assyriennes, dit Layard (5), ne sont qu'un registre de campagnes militaires, de spoliations et de cruautés. Leurs monuments nous montrent des hommes d'une férocité imperturbable, chez lesquels les qualités morales et mentales cèdent à l'exubérance des parties brutales de la nature (6).

Le deuil exigé par l'ordonnance royale, non seulement des hommes, mais aussi des animaux (7), est une coutume asiatique dont l'existence est confirmée par Hérodote (8).

2° L'idée fondamentale du livre, la description psychologique du pro-

---

(1) x, 12.
(2) V. Jones, *Topography of Nineveh*, dans le *Journal of asiatic. Society* T. XV, p. 303.
(3) Nah., i, 3.
(4) Soph., ii, 15 et suiv.
(5) *Nineveh and Babylon*, p. 631.
(6) Edwards dans Kitto, *Scripture Lands*, pp. 50, 51.
(7) iii, 5 8.
(8) ix, 24. — Cfr. Plutarque, *Aristide*, xiv; *Alexandre*, lxxii.

phète et des autres personnes, matelots et Ninivites, qui paraissent dans le récit, exclut entièrement l'idée d'une fiction.

La pensée fondamentale du livre, dit Keil (1), à savoir que Jéhovah aura aussi de la miséricorde pour les païens s'ils se repentent (2), comparée à l'attitude du prophète qui ne veut point s'accomoder à cette participation des Gentils à la grâce de Dieu, contraste entièrement avec l'esprit du Judaïsme récent, qui se manifeste surtout dans le *particularisme*. Qui, sinon un témoin oculaire, aurait dépeint ces matelots adorant chacun leurs propres dieux, mais craignant la colère de Jéhovah et le suppliant, dès qu'ils entendent parler de lui (3)? Les Ninivites, qui croient en Dieu, et se repentent dans le sac et la cendre, font aussi un contraste caractérisé avec le prophète israélite, qui fuit Jéhovah, et qui, même après sa miraculeuse délivrance, se montre encore chagrin de la miséricorde divine envers les païens. Tout cela constitue bien des traits historiques, qui excluent toute inventiou et toute fiction. Aussi Delitzsch (4) appelle-t-il avec vérité le livre de Jonas une confession de péché écrite plus tard par le prophète repentant, avec un profond mépris de soi-même (5).

3°. Les auteurs du canon juif ont cru à la vérité historique de ce récit, et c'est à cause de cela qu'ils l'on reçu parmi les écrits prophétiques. S'ils n'y avaient vu qu'une parabole, pourquoi ne l'ont-ils pas placé parmi les hagiographes? Le livre de Tobie contient des allusions à Jonas. Dans les derniers conseils qu'il adresse à son fils et à ses petits enfants, il dit (6) : « Je crois tout ce qu'a dit sur Ninive le prophète Jonas, elle sera détruite ». L'historien Josèphe aussi admet la vérité historique de ce livre (7).

4°. Les paroles du Sauveur mettent hors de tout doute la vérité historique du livre de Jonas (8). Ces paroles sont en effet formelles, et il faut nécessairement admettre que Notre-Seigneur croyait à la réalité de l'histoire de ce prophète.

5°. Mais, objecte-t-on, il y a des miracles incroyables dans ce livre. Il y en a d'aussi incroyables dans les autres livres de l'Ecriture, et il faut dire avec Saint-Augustin : « Quod aut omnia miracula credenda non sint, aut hoc cur non credatur causa nulla sit (9) ». « Rien, dit M. Vigouroux (10), n'est impossible à la puissance de Dieu, et puisqu'il jugeait à propos, dans sa sagesse, de forcer par là son ministre à exécuter ses volontés et à devenir le type du mystère de la résurrection de son Fils, pourquoi notre faible esprit oserait-il trouver à redire aux voies de la Providence » ? C'est la seule réponse à faire aux objections de ce genre (11).

---

(1) *Einleitung*, § 89, note 7.
(2) Jon., III, 10, IV, 10.
(3) Ibid., I, 5, 9 et suiv.
(4) *Uber das Buch Jona*, Dans le *Zeitschrift* de Rudelbach et Guericke, 1840, T. II, p. 122.
(5) V. encore *das Idee des Buchs Jona*, dans Harleys, *Zeitschrift fur protestant Theol.*, 1851, II, pp. 102 et suiv.
(6) XIV, 4 (dans la traduction grecque),
(7) Antiq., IX, 10, 2.
(8) Matt., XII, 39, 41, XVI, 4; Luc, XI, 29-32.
(9) Ep. CII, dans *Opera*, éd. Migne, T. II, c. 284.
(10) *Manuel biblique*, T. II, p. 636.
(11) Citons cependant les réflexions de S. Augustin : « Sed habent revera, quod non credant in divino miraculo, vaporem ventris, quo cibi madescunt, potuisse ita temperari, ut vitam

On insiste. Comment un seul individu a-t-il pu produire un tel effet sur une si vaste cité? Comment aussi les conséquences d'un si grave évènement ne se trouvent-elles rapportées nulle part?

La grâce de Dieu agit d'une manière qui dépasse notre intelligence. Les Assyriens pouvaient déjà avoir entendu parler du vrai Dieu et craindre tout de sa colère. De telle conversions générales ne sont pas inouies en Orient. Layard (1) a connu un prêtre chrétien qui a terrifié et amené à la pénitence une ville musulmane toute entière, en proclamant qu'il avait mission de Dieu d'annoncer un tremblement de terre ou un fléau.

Il faut avouer simplement que l'histoire d'Assyrie n'a pas conservé de traces de cette conversion. Hævernick a soutenu qu'Ezéchiel y faisait allusion (2), lorsqu'il rapporte les paroles par lesquelles Dieu l'envoya vers le peuple d'Israël : « Ce n'est pas, lui dit le Seigneur, à un peuple d'un langage difficile et inconnu (3) que je t'envoie,... ce n'est pas à des peuples nombreux d'un langage inintelligible et d'une langue inconnue, dont tu ne peux comprendre les discours que je t'envoie; et pourtant si je t'envoyais à eux, ils t'écouteraient ». Ce passage est trop vague pour qu'on puisse en chercher le commentaire dans le livre de Jonas.

6° Quelques critiques rationalistes, Rosenmüller, Gesenius, de Wette, Friedrichsen, etc., ont eu la singulière idée de voir dans l'histoire de Jonas une dérivation de l'histoire d'Hésione, cette princesse troyenne qui fut attachée à un rocher pour y devenir la proie d'un monstre marin et qui fut délivrée par Hercule. Un fait, dit Keil (4), est fatal à cette explication : ce mythe, comme le mythe analogue de Persée et d'Andromède, dans sa forme la plus ancienne ne ressemble en rien au récit de la Bible ; dans sa dernière forme elle a été remaniée après que les païens eurent eu connaissance de l'histoire de Jonas (5). Winer, qui n'accepte pas la réalité historique du livre, trouve très improbable qu'un écrivain hébreu ait eu l'occasion d'arranger dans une forme israélite des matériaux d'un mythe philistin (6).

Suivant J. C. Baur (7), un auteur israélite ayant connu le mythe d'Oan-

---

hominis conservaret! Quanto, *incredibilibus* ergo proponerent, tres illos viros, ab impio rege in caminum missos, deambulasse in medio ignis illæsos? Quapropter si nulla isti divina miracula volunt credere, alia disputatione refellendi sunt. Neque enim debent unum aliquid tanquam *incredibile* proponere, et in quæstionem vocare; sed omnia, quæ vel talia, vel etiam mirabiliora narrantur. Et tamen si hoc, quod de Jona scriptum est, Apulejus Madaurensis vel Apollonius Tyaneus fecisse diceretur, quorum multa mira, nullo fideli auctore, jactitant; [quamvis et dæmones nonnulla faciant angelis sanctis similia, non veritate; sed specie : non sapientia ; sed plane fallacia :] tamen si de istis, ut dixi, quos magos vel philosophos laudabiliter nominant, tale aliquid narraretur, non jam in buccis creparet *risus*, sed tyrus ». Ep. CII.

(1) *Nineveh and Babylon*, p. 632, note.

(2) Ezech., III, 5, 6.

(3) Il ne devait guère être difficile à Jonas de se faire comprendre des Ninivites.

(4) *Op. cit.*

(5) Kuenen, *Hist. crit.*, p. 512, avoue qu'on peut plutôt voir dans cette dernière forme de la légende par une une influence du livre de Jonas.

(6) *Bibl. Real Wœrterbuch*, T. I, p. 597. — Bleck, *Einleitung*, pp. 575-576, est de la même opinion. Cfr. aussi Pussey, p. 262.

(7) *Der Prophet Jonas, ein Assyrisch. Babylon. Symbol*, dans le *Zeitschrift fur hist. theol.* (1837) T. VII, p. 83-134.

nès (1), crut retrouver Jonas dans la personne d'Oannès qui avait enseigné la religion aux Babyloniens. Il transforma son récit d'après ce qu'il avait entendu raconter de ce personnage, moitié homme, moitié poisson, et il fit ainsi le livre de Jonas. « Transformation capitale ! dit Kuenen (2). Les deux noms de Jonas et d'Oannès n'ont aucun rapport réel entre eux ; les deux récits ne concordent qu'en un seul point, c'est donc avec raison qu'on a généralement repoussé l'opinion de Baur.

« M. Herzfeld, continue Kuenen (3), a de son côté appelé l'attention sur le récit de Diodore (4) : Sémiramis, fille d'une déesse, changée en poisson, arrive d'Askalon à Ninive où elle est changée en colombe. Or, Jonas veut dire *colombe*. Un Israélite, qui, pendant l'exil en Assyrie, avait entendu parler de Sémiramis, a très bien pu la prendre pour le prophète Jonas. Rentré dans son pays, il a pu avoir connaissance du mythe de Persée et d'Andromède, y mêler celui d'Hésione, ainsi que le récit d'Oannès, pour faire servir en définitive ce singulier mélange à l'exposé des hautes vérités qui sont remfermées dans le livre de Jonas. Cette opinion prouve sans doute que son auteur est un homme d'esprit, mais elle n'explique rien du tout, vu qu'elle manque de toute preuve sérieuse ».

V. *Signification de l'histoire de Jonas* (5). Cette signification est des plus considérables. La mission de ce prophète fut un fait d'une grande importance au point de vue symbolique et typique. Elle lui fut donnée par Dieu, d'abord pour éclairer Israël sur la position du monde païen par rapport au royaume de Dieu, ensuite pour être le type de l'adoption future de ceux des païens qui observaient la parole de Dieu, dans la participation de l'alliance préparée au moyen d'Israël à toutes les nations.

A l'époque où Israël fut livré au pouvoir des Gentils et écrasé par eux en punition de son apostasie obstinée, il devint naturel à l'esprit d'Israël de regarder ces Gentils comme des ennemis du peuple et du royaume de Dieu, et non seulement de nier qu'ils fussent capables de salut, mais encore d'interpréter les prophéties relatives aux peuples païens dans le sens d'une destruction totale. L'objet de la mission de Jonas à Ninive fut de combattre énergiquement et de renverser dans la pratique cette erreur qui amenait Israël à insister trop sur sa descendance charnelle d'Abraham. Tandis que plusieurs prophètes prédisaient la défaite d'Israël par les nations, et annonçaient en même temps la conversion future des païens au Dieu vivant, et leur entrée dans le royaume de Dieu, Jonas reçut la mission de proclamer la position d'Israël par rapport au monde des Gentils. Il dut le faire d'une manière symbolique et typique, et montrer d'une manière figurative la possibilité pour les païens de participer à la grâce divine, en même temps que la conduite d'Israël par rapport aux desseins de Dieu favorables aux Gentils et les conséquences de cette conduite. Cette admissibilité des Gentils au salut est clairement et visi-

---

(1) V. Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*, 2e édit. T. I, p. 173 ; Bérose, éd. Richter, pp. 48 et suiv.

(2) *Hist. crit.*, p. 513, note.

(3) *Ibid.*

(4) II, 4, 20.

(5) Analysé d'après Keil. Cfr. l'exposition allégorique de tout le livre donnée par Kaulen, *Liber Jonæ prophetæ*, Mayence, 1862, in-8, pp. 79 et suiv.

blement dépeinte dans l'attitude des marins païens; ils craignent le Dieu du ciel et de la terre, l'invoquent, lui offrent des sacrifices et lui font des vœux. Elle paraît encore avec plus de vivacité dans l'impression profonde produite par la prédication de Jonas à Ninive (1), et par le fait que la population entière de la grande ville, son roi en tête, se repent dans le cilice sous la cendre. L'attitude d'Israël en présence de cette miséricorde de Dieu à l'égard des Gentils est représentée par la manière d'agir de Jonas, quand il reçoit l'ordre divin et quand il l'exécute. Il essaye d'échapper à Dieu en fuyant à Tharsis, parce que cette bonté à l'égard du monde païen lui déplaît, et parce que (2) il craint que l'appel à la pénitence ne détourne de Ninive la destruction dont elle est menacée. Dans cet état d'esprit se réfléchissent les sentiments et la manière de voir des israélites à l'égard des nations. Jonas les partage et représente ainsi parfaitement l'orgueil que le choix fait de lui par Dieu a inspiré à Israël. Mais en même temps la parole divine le remue; dès que l'occasion se présente, il avoue sa faute, engage les marins à le jeter à la mer, parce que c'est à cause de lui seul que la tempête les atteint (3). Ce châtiment, qui lui est infligé à cause de sa résistance obstinée à la volonté de Dieu, est l'image du bannissement et de l'abandon que vaudra à Israël sa résistance obstinée à l'appel divin.

Jonas, jeté à la mer, est englouti par un énorme poisson; après avoir prié le Seigneur dans le sein du monstre, il est rejeté sans blessure sur la terre ferme. Ce miracle a aussi une signification symbolique pour Israël. Il montre que si la nation charnelle, avec son esprit impie, se retourne vers le Seigneur, même à la dernière extrémité, elle sera, par un miracle divin, préservée de la destruction et amenée à une vie nouvelle.

Enfin, la manière dont Dieu réprimande le prophète mécontent de voir Ninive épargnée (4), est destinée à montrer à Israël la grandeur de la miséricorde divine, qui embrasse toute l'humanité, dans le but de le faire réfléchir sur cette vérité et de s'en pénétrer,

Mais cela n'épuise pas le sens profond de l'histoire de Jonas. Ce sens profond est celui qui se rapporte à Notre-Seigneur. Nous en réservons l'étude pour le paragraphe suivant.

---

(1) C'est ce que dit S. Jérôme : « Jonas... sub nomine Ninive gentibus salutem nuntiat ». Ad Paulam. — Cfr. I Tim. II, 4. — Kuenen, *Hist. crit.*, p. 509, est obligé de remarquer que « notre auteur s'approche, plus qu'aucun autre écrivain de l'Ancien Testament, de l'universalisme chrétien ».

(2) Jon., IV, 2.

(3) *Ibid.*, I, 10-12.

(4) Jon. IV. — Il ne faut pas voir dans ce livre, comme le fait Griesinger, un simple avertissement aux juifs d'être tolérants pour les païens.

III

PROPHÉTIES MESSIANIQUES DE JONAS (1).

Il n'y a pas dans ce livre de prophéties directes du Messie, mais seulement un type, une prophétie figurative dont l'accomplissement aura lieu dans la vie du Sauveur. Tout ne s'y rapporte pas non plus à Notre-Seigneur (2). Parce que le mot Jonas signifie « colombe » ou « celui qui se plaint », il ne faut pas conclure que Jonas préfigure Jésus. Si l'on en arrive là, il est totalement impossible d'éviter l'arbitraire (3). On ne peut admettre d'allégorie sans raison sérieuse et profonde. Il y en a de ce genre dans Jonas; autrement la parole de l'apôtre saint Pierre : « Huic (Messiæ) omnes prophetæ testimonium perhibent » (4) serait fausse. Mais ce sens allégorique existe et il a été reconnu par tous les Pères.

Jonas envoyé à Ninive représente le fils de Dieu envoyé par son Père dans ce monde. La cause de cet envoi est la même : l'accroissement du péché. Jonas, qui ne veut pas prêcher la pénitence aux Ninivites, rappelle Notre-Seigneur qui se déclare seulement envoyé aux brebis perdues de la maison d'Israël (5). Le sommeil de Jonas dans le vaisseau, au milieu de la tempête, peut symboliser le calme et la patience de Jésus au milieu des attaques et des calomnies de ses ennemis (6).

Mais le séjour de trois jours de Jonas dans le ventre du poisson a un caractère bien plus figuratif. Notre-Seigneur a dit (7) : « Comme Jonas fut trois jours et trois nuits dans le ventre de la baleine, ainsi le Fils de l'homme sera trois jours et trois nuits dans le sein de la terre ». Le miracle arrivé à Jonas est donc le signe de la mort et de la résurrection de Jésus.

Ailleurs le Sauveur dit que ce n'est qu'après sa mort et son crucifiement qu'il attirera les hommes à lui (8). Ces mots nous apprennent, dit Keil, que l'histoire de Jonas doit être regardée comme un fait important dans le développement du plan divin du salut. Quand l'Assyrie devint une des puissances conquérantes du monde, et qu'Israël commença à être livré aux mains des Gentils, Jéhovah envoya son prophète à Ninive pour prêcher à cette grande ville sa toute puissance, sa justice et sa grâce. Car quoique cet abandon d'Israël lui fût infligé à cause de son idolâtrie, il devait cependant, dans les dessins de la Providence, préparer les voies

---

(1) Chez les protestants, le caractère figuratif du livre de Jonas est admis par Keil, Delitzsch, Baumgarten, Hengstenberg, Pusey, Marck, etc.

(2) « Jonas propheta, non absque periculo interpretantis, solus referri ad Dominum poterit ». S. Jérôme.

(3) Kaulen, *Op. cit.*, p. 82.

(4) Act., x, 43.

(5) Matth., xv, 54.

(6) « Dormitio Jonæ magna est tranquillitas divinæ in Christo patientiæ, qua semetipsam continens fortitudo majestatis humanitatem suam, suosque discipulos periculis eximere distulit ». Rupert.

(7) Matt., xii, 40.

(8) Joan., xii, 23, 24, 32.

à la diffusion du royaume de Dieu sur toutes les nations. Les Gentils devaient apprendre à craindre le Dieu vivant, maître du ciel et de la terre, afin de se convaincre de la vanité de leurs idoles, et d'apprendre à chercher le salut auprès du Dieu d'Israël. Cela met en vive lumière le rapport entre le plan divin et la mission de Jonas à Ninive. Mais le caractère typique de tous ces faits paraît surtout lorsque Jonas a désobéi à l'ordre de Dieu. Car le châtiment infligé au prophète, son angoisse et sa délivrance deviennent le type de la mort et de la résurrection de Jésus-Christ, le Sauveur du monde. De même que Jonas, le serviteur de Dieu, est livré à la mort pour accomplir avec plus de succès l'œuvre qui lui est confiée, c'est-à-dire sa proclamation aux Ninivites du jugement et de la miséricorde divine, de même le Fils de Dieu doit être mis en terre comme un grain de froment, afin qu'il puisse porter du fruit pour le monde tout entier. C'est ainsi qu'apparaît la ressemblance.

Mais Jonas mérite la mort. Le Christ, au contraire, souffre innocent pour les péchés du monde, et va volontairement au supplice pour accomplir la volonté de son Père. C'est là que se montre la différence. La figure ne rappelle qu'imparfaitement la réalité. Même alors pourtant, on aperçoit une certaine ressemblance entre Jonas et le Christ : Jonas est livré à la mort à cause du péché qui lui est commun avec sa nation.

V

COMMENTATEURS (1).

I. Catholiques. Jean Ferus a écrit un commentaire sur Jonas, qui a eu d'assez nombreuses éditions (2) ; catholiques et protestants louent à l'envi la science de ce gardien des Cordeliers de Mayence. Après lui, citons Catardus (3), S. Tuscanus (4), Feuardent, célèbre cordelier français (5), Acosta (6), de Sélinas (7), Dereser (8), Reindl (9), Kaulen (10), Laberenz (11).

II. Protestants. Sans citer Luther, dont le commentaire a souvent été imprimé en latin et en allemand, nous aurons encore ici beaucoup d'auteurs à mentionner.

P. Artopœus (12), Bugenhagen (13), Selneccer, qui vers la fin du

---

(1) Pour les commentateurs généraux, V. la préface sur les douze petits prophètes.
(2) Lyon, 1554, in-8 ; Anvers, 1557 et Venise, 1567, in-8 ; en allemand, Cologne, 1567, in-8.
(3) Paris, 1601.
(4) Venise, 1573, in-8.
(5) Cologne, 1593, in-8 ; *ibid.* 1594, in-folio.
(6) Lyon, 1641, in-fo.
(7) Lyon, 1652, 3 vol. in-folio.
(8) Bonn, 1786.
(9) *Die Sendung des propheten Jonas nach Ninive,* Bamberg, 1826.
(10) Nous avons cité plus haut le titre de son ouvrage. — Coras a publié un poème sur Jonas, Paris, 1663, qui eut assez de vogue quoiqu'en dise Boileau (Satire 9e).
(11) Fulda, 1836.
(12) Stettin, 1545, in-8, Bâle, 1558, in-8. Il ne faut pas le confondre avec J. C. Artopœus ou Becker, pasteur à Strasbourg vers 1670.
(13) Wittemberg, 1550, 1561, in-8.

XVIe siècle, a écrit en allemand (1), ainsi que POMARIUS (2), BARON, anglais, dans ses *Œuvres* (en latin) publiées par Lake (3); GRYNŒUS (4), SCHADŒUS (5), JUNIUS (6), KING, qui a écrit en anglais (7); WOLDER (8), KRACKEWITZ (9); MILŒUS (en allemand) (10); SCHNEPF (11); TREMINIUS (12), UWEN (13), MYLIUS (14); URSIN (15); CROCIUS (16); GERHARD (17); SCHEID (18); PFEIFFER (19); CHRISTIAN (20); BIRCHEROD (21); LEUSDEN, qui a publié Jonas avec la paraphrase chaldaïque et les commentaires de Jarchi, Aben-Ezra, Kimchi et du Michlal Iophi (22); OUTHOF, qui a écrit en hollandais (23), VON DER HARDT, dont le titre, *Ænigmata prisci orbis* (24) répond bien à l'idée de l'auteur que nous avons indiquée plus haut, et qui lui valut tant de persécutions; THADÉE DE SAINT ADAM (25), GRIMM, qui a écrit en allemand (26); GRANGAARD, qui a donné une traduction en vers de Jonas (27); E.-C. FABRICIUS, qui a traduit en latin les commentaires du Michlal Iophi, et du Rabbin Jacob Abendana; SIBTHORP (28); H. MARTIN (en anglais) (29); FAIRBAIRN (en anglais aussi) (30); KLEINERT (31); MEYER (32). Citons encore les commentaires moraux de LAVATER (33), HŒSELEN (34), *Jonas le missionnaire de Ninive*; ED. NEANDER (35); QUANDT (36).

---

(1) Leipzig, 1567, in-4.
(2) Magdebourg, 1579, Leipzig, 1599, Stettin, 1664, in-4.
(3) Londres, 1579, in-folio.
(4) Bâle, 1581, in-8.
(5) Strasbourg, 1588, in-4.
(6) Heidelberg, 1549, in-4, et dans ses *Opera theologica*. T. I, p. 1327.
(7) Londres, 1594, 1600, 1611, 1618, Oxford, 1597, in-4.
(8) Wittemberg, 1605, in-4.
(9) Hambourg, 1610; Giessen, 1611, in-8.
(10) Heidelberg, 1614, in-4.
(11) Rostoch, 1619, in-4.
(12) Oriolæ, 1623, in-4.
(13) Anvers, 1640, in-folio.
(14) Kœnigsberg, 1640, in-4, et dans son *Thesaurus theologico-philologicus*, Amsterdam, 1701, in-folio. T. I, pp. 967 et suiv.
(15) Francfort, 1642, in-8.
(16) Cassel, 1656, in-8.
(17) Iena, 1663, 1676, in-4.
(18) Strasbourg, 1659, 1665, in-4.
(19) Wittemberg, 1671, Leipzig, 1686; Wittemberg, 1706, in-4.
(20) Leipzig, 1683, in-8.
(21) Hafniæ, 1686, in-4.
(22) Utrecht, 1692, in-8.
(23) Amsterdam, 1723, in-4.
(24) Helmstad, 1723, in-folio.
(25) Bonn, 1786, in-4.
(26) Dusseldorf, 1789, in-8.
(27) Elberfeld et Duisburg, 1790, in-8.
(28) Stutigard, 1843.
(29) Londres et New-York, 1866.
(30) Edimbourg, 1849.
(31) Bonn, 1871.
(32) Dans la Bible de Lange.
(33) Zurich, 1773.
(34) Leipzig, 1816.
(35) Mitau, 1842.
(36) Berlin, 1866.

Outre les dissertations que nous avons déjà indiquées dans cette préface, citons : SEELEN (1), LESSING (2); SCHLICHSKRULL (3); LÜDERWALD (4), HŒPFNER, qui s'est surtout occupé de la version grecque du prophète; BEREND KORDES (5), GRIMM et BENZENBERG, qui ont eu ensemble une assez vive polémique (6); MULLER (7); PAULUS (8), que Strauss loue de s'être acquis « la pleine gloire d'un Evhémère chrétien » (9), GRIESSDORF (10), NACHTIGAL (11) GOLDHORNN (12); KORDES (13), FALLESEN (14), SONNEMAYER (15), VERSCHUIR (16), FRIEDRICHSEN (17), FORBIGER (18); BŒHME (19), KRAMER, BAUMGARTEN.

En France nous pouvons citer : DE SABATIER PLANTIER, *Essai d'interprétation du livre de Jonas*, Strasbourg, 1834; LÉON CHAVE, *Dissertation critique sur le livre de Jonas*, Strasbourg, 1857; ANDRÉ, *Etude sur le livre de Jonas*, Strasbourg, 1867; ASTRUC, *Le prophète Jonas*, Bruxelles, 1874.

---

(1) Lubeck, 1732.
(2) Chemnig, 1780, in-8.
(3) Gryphiæ, 1786, in-4.
(4) Helmstadt, 1787.
(5) Iena, 1788, in-4.
(6) Francfort et Leipzig, 1789, in-8; Duisburg et Dusseldorf, 1790, in-8; Elberfeld et Duisburg, 1790, in-8.
(7) *Memorabilien*, part. VI, Leipzig, 1794, p. 142.
(8) *Ibid.* pp. 36 et suiv.
(9) *Vie de Jésus*, T. I, p. 34. V. sur lui Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*, T. I, pp. 35 et suiv.
(10) Wittemberg, 1794, in-4.
(11) Dans la *Bibliothek der bibl. Literatur* d'Eichhorn, T. IX (Leipzig, 1799), T. IX, pp. 221 et suiv.
(12) Leipzig, 1803, in-8.
(13) Iena, 1788 (en latin).
(14) Copenhague, 1792.
(15) Dans le *Monatschrift* d'Augusti, T. I, part. I, p. 255.
(16) Dans ses *Opera*, ed. Lotze, Utrecht, 1810.
(17) Leipzig, 1817 1841.
(18) Leipzig, 1827.
(19) Dans *Illgens. Zeitschrift*, 1836, T. I, pp. 195 et suiv.

PROPHÉTIES DE JONAS

CHAPITRE I

Ordre donné au prophète de prêcher contre Ninive; efforts qu'il fait pour éviter cette mission (℣. 1-3). — Une tempête violente s'élève (℣. 4). — Effroi des matelots (℣. 5). — Pendant ce temps Jonas dort (℣. 6). — Moyens adoptés pour sauver le navire (℣. 7-14). — Jonas est jeté à la mer (℣℣. 15-16).

1. Et factum est verbum Domini ad Jonam filium Amathi, dicens :

2. Surge, et vade in Niniven civitatem grandem, et prædica in ea quia ascendit malitia ejus coram me.

1. La parole du Seigneur fut adressée à Jonas fils d'Amathi, en ces mots :

2. Lève-toi et va à Ninive, et y prêche parce que sa méchanceté est montée jusqu'à moi.

Chap. I. — 1. — *Et factum est.* Spinoza et d'autres après lui ont conclu de ce que ce livre commence par une particule copulative, ויהי, qu'il ne nous reste que le fragment d'une œuvre plus considérable. Mais le ו n'est par conjonctif ici, il est seulement conversif. Ezéchiel commence de même ; V. notre note, p. 21. Cfr. aussi le commencement de Ruth et de I Rois. C'est, dit Keil, la formule habituelle pour relier les évènements historiques les uns aux autres, en tant qu'ils se suivent dans l'ordre chronologique. Le ו (vav) n'a pas d'autre effet que de rattacher ce qui suit à une série d'évènements que l'on suppose bien connus ; il ne suppose nullement que la narration qui commence est un fragment d'une œuvre beaucoup plus considérable. — *Verbum Domini,* la parole de Dieu, l'ordre que le Seigneur lui donne. — *Ad Jonam filium Amathi.* V. la préface, p. 215.

2. — *Surge et vade.* Va sans aucun retard. — *In Niniven.* נינוה, capitale du royaume assyrien et résidence de ses rois. Suivant la Gen. x, 11, elle fut bâtie par Nemrod. Son emplacement était sur la rive gauche du Tigre, un peu au-dessus du confluent du Zabatus avec ce fleuve. La ville s'appelle, dans la langue indigène, « Ninua », la demeure. La première dynastie dont elle dépendit était chaldéenne. Au xive siècle, elle devint la capitale de l'Asie antérieure. Elle fut probablement saccagée en 758 par Arbace et Bélésis. Comme le dit M. Vigouroux, La Bible et les découvertes modernes, 2e édit., T. I, p. 280, la destruction totale de ses anciens monuments ne nous laisse guère d'espoir d'en savoir jamais plus que ce que la Bible en raconte sur son origine et son histoire primitive. On sait cependant que vers 1400, Assurubalid rebâtit à Ninive un temple d'Istar, et que vers 1300, Salmanasar Ier construisit un palais et y établit sa demeure ; Vigouroux, *ibid,* T. IV, p. 27. Les historiens classiques ne disent rien ou presque rien de cette ville, détruite de trop bonne heure pour qu'ils puissent avoir sur elle des renseignements certains. En 1842, Botta commença à y faire des fouilles, et Layard en entreprit de nouvelles trois ans après. — *Civitatem grandem.* Ninive désigne à la fois et la ville de ce nom proprement dite, et les quatre cités primitives dans lesquelles elle est comprise, et que la Génèse, x, 12, appelle la grande ville. Ninive mérite d'ailleurs ce nom. Suivant Diodore, II, 3, c'était la plus grande ville de l'antiquité. Sa circonférence était de 76,564 m. 80, dépassant par conséquent de 55.200 m. celle de Babylone. D'après Hérodote, v, 25, son diamètre dépassait 55 kilomètres, plus d'une forte journée de marche. Sur ses murailles, hautes de 100 pieds, flanquées de 1,500 tours, hautes de 200 pieds, trois ou quatre chars pouvaient courir de front. Cfr. Oppert, Expédition en Mésopo-

3. Et Jonas se leva pour fuir à Tharsis de devant la face du Seigneur. Il descendit à Joppé et trouva un vaisseau qui allait à Tharsis, il paya son passage et y entra avec les autres, pour aller avec eux en cette ville, loin de la face du Seigneur.

4. Mais le Seigneur envoya un vent violent sur la mer, et une grande tempête s'éleva : le vaisseau était en danger de se briser.

5. Les matelots eurent peur ; chacun cria vers son dieu et il jetèrent

3. Et surrexit Jonas ut fugeret in Tharsis à facie Domini, et descendit in Joppen, et invenit navem euntem in Tharsis ; et dedit naulum ejus, et descendit in eam, ut iret cum eis in Tharsis à facie Domini.

4. Dominus autem misit ventum magnum in mare, et facta est tempestas magna in mari, et navis periclitabatur conteri.

5. Et timuerunt nautæ, et clamaverunt viri ad deum suum, et mise-

---

tamie, Paris, 1862, T. II, pp. 67, 72, 82 et suiv. Tous les documents s'accordent à justifier cette épithète de grande ville, donnée à Ninive par Jonas. — *Prædica in ea.* עליה, « contre elle », annonce-lui les châtiments qui l'attendent si elle ne se convertit pas. — *Quia ascendit malitia ejus coram me.* Leurs crimes sont si énormes que leur rumeur est montée jusqu'à moi ; Cfr. Gen. IV, 10, XVIII, 21 ; Apoc. XVIII, 5. LXX : ἀνέβη ἡ κραυγὴ τῆς κακίας αὐτῆς πρός με. Or Dieu ne peut supporter une telle iniquité. Cette mission vers les Gentils, donnée à Jonas, est, dit Kaulen, la condamnation des Juifs. Aussi les Juifs y sont-ils compris sans être nommés ; ils devaient craindre de perdre la miséricorde divine s'ils persévéraient dans leur iniquité pendant que les Gentils se convertissaient.

3. — *Et surrexit Jonas ut fugeret.* Jonas se lève, non pour aller prêcher les Ninivites, mais pour fuir la présence de Jéhovah, c'est-à-dire pour quitter le pays d'Israël, auquel il s'imaginait, dit Kleinert, que la présence de Dieu était limitée. De même Jacob, s'était étonné, Gen. XXVIII, 16, de retrouver Dieu en dehors de la maison de son père. Cette explication n'est pas admise par Tirin, Keil, Pusey, etc. Suivant eux Jonas ne fuit pas la présence de Dieu, qu'il sait présent partout, Ps. CXXXVIII, 7, 9, 10, mais l'exécution du mandat qui lui a été donné. Il trouve la parole du Seigneur trop dure, comme firent les Juifs au temps de Notre-Seigneur, Jean, VI, 66 ; Matth. XIX, 22. — *In Tharsis* תרשיש n'est pas la Cilicie, dont Tarse, patrie de S. Paul, était la ville principale. Nous avons déjà dit, Is. II, 16, XXIII, 2 ; Jérém. X, 9 ; Ezéch. XXVII, 12, que cette ville ou cette contrée, la plus éloignée des stations commerciales des Phéniciens, connue des écrivains bibliques, est l'Espagne ou une ville d'Espagne. « Non propheta ad certum fugere cupiebat locum, sed mare ingrediens quocumque pergere festinabat : et magis hoc convenit fugitivo et timido, non locum fugæ otiose eligere, sed primam occasionem arripere navigandi ». S. Jérôme. — *A facie Domini.* Le Seigneur réside dans la terre d'Israël où est son temple ; le prophète s'imagine peut-être qu'en dehors de ce pays, Dieu ne peut pas donner d'ordre ou imposer une mission. D'après quelques commentateurs, c'est la trop grande bonté de Dieu qui fait prendre cette détermination à Jonas. — *Descendit.* Le mot est très juste pour le voyageur qui, de l'intérieur du pays, se dirige vers la mer. — *In Joppen.* יפו, aujourd'hui Jaffa, le port méditerranéen le plus connu des Israélites. C'est là que les cèdres du Liban furent amenés pour la construction du premier et du second temple, II Paral. III, 16 ; I Esdr. II, 7. — *Invenit navem euntem in Tharsis.* Il y en avait toujours pour cette destination dans un port aussi commerçant. — *Dedit naulum ejus.* שכרה, le prix du passage. — *Descendit in eam.* Les Latins disaient « conscendit eam ». Cfr. Is. XLII, 10 ; Ps. CVI, 23. — *Ut iret cum eis.* « Evasisse se putans, si Judæam reliqueret ». S. Jérôme.

4. — Au moment où il se croyait à l'abri de l'ordre divin, cet ordre lui est rappelé soudainement. — *Dominus autem magnum ventum misit in mare.* LXX : ἐξήγειρε. « Aptissime ac sapientissime. Fac Jonam impune Tartessum pervenisse ; eum aut plane a Deo rejectum, aut consilium ejus Deo probatum diceres ». Kaulen. — *Facta est tempestas magna in mari.* Les vents et les flots sont les serviteurs de Dieu, Ps. CIII, 4. L'Euroclydon, qui souffle à la hauteur de l'île de Crète, amène souvent de violentes tempêtes. — *Et navis periclitabatur conteri.* Litt. « Le navire pensa se briser ».

5. — *Et timuerunt nautæ.* המלחים, ceux

runt vasa quæ erant in navi, in mare, ut alleviaretur ab eis : et Jonas descendit ad interiora navis, et dormiebat sopore gravi.

6. Et accessit ad eum gubernator et dixit ei : Quid tu sopore deprimeris? Surge invoca Deum tuum, si forte recogitet Deus de nobis, et non pereamus.

7. Et dixit vir ad collegam suum : Venite, et mittamus sortes, et sciamus quare hoc malum sit nobis. Et miserunt sortes, et cecidit sors super Jonam.

à la mer la cargaison du vaisseau pour l'alléger. Cependant Jonas était descendu au fond du navire, et y dormait d'un lourd sommeil.

6. Et le pilote s'approcha de lui et lui dit : Pourquoi dors-tu? Lève-toi, invoque ton Dieu ; et peut-être ton Dieu se souviendra-t-il de nous, et nous ne perirons pas.

7. Ils se dirent l'un à l'autre : Allons, jetons le sort, pour savoir d'où ce malheur nous vient, et ils jetèrent le sort, et le sort tomba sur Jonas.

---

qui vont sur l'eau salée. Les Grecs et les Latins désignent la mer par ἅλς et « sal ». Ainsi Virgile, Eneid. I, 35 :

Vela dabant; læti, et spumas salis aere ruebant.

Homère appelle aussi Protée γέρων ἅλιος, Odyss. IV, 349. Ezéchiel est seul, XXVII, 9, 27, 29, avec notre auteur, à se servir de ce mot. — *Et clamaverunt viri ad deum suum.* Dans le danger chacun des marins implora son dieu. Les marins étaient sans doute des Phéniciens, mais de différents endroits et par suite adorant des dieux différents. « Ignorantes veritatem non ignorant providentiam, et sub errore religionis sciunt aliquid esse venerandum ». S. Jérôme. — *Vasa,* le chargement du navire, ses mats et ses agrès. — *Ut alleviaretur ab eis.* Pour s'alléger et par suite tâcher de ne pas être engloutis. — *Jonas descendit ad interiora navis.* Avant que la tempête éclatât, Jonas était descendu dans une des chambres du navire. — *Dormiebat sopore gravi.* וירדם, comme Jug. IV, 21 ; Ps. LXXV, 7. Cette action de Jonas est regardée par beaucoup de commentateurs comme le signe d'une mauvaise conscience. Mais ce n'est ni l'état de sa conscience, ni le désespoir occasionné par le danger imminent qui le font se coucher pour dormir. Il se croit au contraire garanti contre Dieu, et ne craignant plus rien, il dort volontiers. Peut-être, veut-il simplement, en quittant le pont du navire, éviter le contact des païens.

6. — *Gubernator.* רב החבל, le chef des matelots, c'est-à-dire le capitaine; LXX ; πρωρεὺς. — *Quid tu sopore deprimeris.* Ce n'est pas le moment de dormir. Dans un danger aussi pressant, il faut, sinon aider à la manœuvre, du moins prier Dieu de venir au secours. — *Invoca Deum tuum.* Les marins savaient peut-être que Jonas était Israélite, et avaient sans doute entendu parler de la puissance de Jéhovah. L'inutilité de leurs prières les engage à recourir à celles d'un serviteur de ce Dieu si puissant. Au point de vue moral, il y a une belle application dans Pusey. C'était au prophète d'appeler les païens à prier et à invoquer Dieu. Le Seigneur condamne les Scribes et les Pharisiens par la bouche des enfants qui crient Hosannah, Matth. XXI, 15 ; il condamne Jonas par la bouche du capitaine. David par celle d'Abigaïl, III Rois, XXV, 32-34, Naaman par ses serviteurs. De même condamne-t-il les prêtres mondains par la piété des laïques, l'intelligence sceptique par la simplicité de la foi. — *Si forte recogitet Deus de nobis.* Dieu leur donnera dans ce cas son secours et sa protection ; Cfr. Ps. XXXIX, 17. LXX : εἴπως διασώσῃ ὁ Θεὸς ἡμᾶς. C'est le salut qui, dans la pensée des matelots, doit être la conséquence de cette prière de Jonas.

7. — Entre ce verset et le précédent, il y a une lacune, dit Kaulen. On attend en effet la réponse de Jonas. Mais en réalité l'écrivain n'avait pas besoin de la donner parce qu'on la suppose facilement. — *Dixit vir ad collegam suum.* Malgré la prière de Jonas, la tempête ne diminue point ; aussi les marins, convaincus qu'il y a dans le navire un criminel qui attire sur eux la colère de Dieu manifestée par cette tempête, ont recour au sort pour trouver le coupable. — *Mittamus sortes.* Le sort, גורל, était usité chez les Juifs; mais nous ignorons la manière dont on le tirait. Ici les marins ne font qu'exécuter, sans le savoir, la volonté de Dieu. « Certe fugitivus hic sorte deprehenditur, non viribus sortium, et maxime sortibus ethnicorum, sed voluntate ejus qui sortes regebat incertas ». S. Jérôme. Le sort, comme la tempête, obéit au Seigneur — *Sciamus quare hoc malum sit nobis.* LXX : τίνος ἕνεκεν. La violence extraordinaire de la

8. Alors ils lui dirent : Apprends-nous la cause de ce malheur qui nous frappe. Que fais-tu? D'où es-tu? Où vas-tu? De quel peuple es-tu?

9. Il leur dit : Je suis Hébreu, et je sers le Seigneur Dieu du ciel, qui a fait la mer et la terre.

10. Ils furent saisis d'une grande crainte, et ils lui dirent : Pourquoi as-tu fait cela? car ils avaient su qu'il fuyait de devant la face du Seigneur parce qu'il le leur avait déclaré.

11. Ils lui dirent : que te ferons-nous afin que la mer se calme pour nous? Car la mer s'élevait et se gonflait.

8. Et dixerunt ad eum : Indica nobis cujus causa malum istud sit nobis : quod est opus tuum? quæ terra tua : et quo vadis? vel ex quo populo es tu?

9. Et dixit ad eos : Hebræus ego sum, et Dominum Deum cœli ego timeo, qui fecit mare et aridam.

10. Et timuerunt viri timore magno, et dixerunt ad eum : Quid hoc fecisti? (cognoverunt enim viri quod à facie Domini fugeret, quia indicaverat eis),

11. Et dixerunt ad eum : Quid faciemus tibi, et cessabit mare à nobis? quia mare ibat, et intumescebat.

---

tempête leur montre sans doute qu'elle est due à une cause surnaturelle. Cicéron, De natura deor. III, 37, cite un cas analogue à celui de Jonas.

8. — *Indica nobis...* Les marins veulent connaître le crime dont Jonas s'est rendu coupable. — *Cujus causa malum istud sit nobis.* Il faut que ce crime soit bien grand pour qu'un tel malheur nous frappe. — *Quod est opus tuum...* « Notanda brevitas, quam in Virgilio (Eneid. VIII, 112 et suiv.) admirari solebamus :

.... Juvenes, quæ causa subegit
Ignotas tentare vias? quo tenditis? inquit,
Qui genus? unde domo? pacemne huc fertis an arma?

Interrogatur persona, regio, iter, civitas, ut ex his cognoscatur et causa discriminis ». S. Jérôme.

9. — *Hebræus ego sum.* C'est le nom par lequel les Hébreux se distinguaient des autres nations, et par lequel ces nations les connaissaient. — *Dominum Deum cœli.* Dieu est souvent ainsi appelé dans l'Ancien Testament, surtout dans les livres les plus récents, Dan. II, 44 ; Neh. I, 4, 5 ; II Paral. XXXVI, 23; Ps. CXXXV, 26. — *Ego timeo.* אני ירא, je l'adore, LXX : σέβομαι. Ce sens est celui de התיר dans Gen. XLII, 18 ; IV Rois, IV, 1 ; Is. XXIX, 13 ; Mal. I, 6. D'après Abarbanel, il faudrait l'interpréter ainsi : Je crains ce Dieu que j'ai offensé, ainsi Gen. XXXII, 12, et Dan. I, 10. En disant : je crains Dieu, Jonas n'a pas la prétention de se donner pour un homme vertueux et innocent ; il veut dire simplement qu'il révère et adore le Dieu vivant. — *Qui fecit mare et aridam.* Il adore le Dieu qui a créé le ciel et la terre, c'est-à-dire, l'univers entier. Cfr. Matth. XXIII, 15. C'est par cette qualification de créateur du ciel et de la terre que Jéhovah se distingue des faux dieux ; Cfr. Jér. X, 11 ; Is. XCV, 5.

10. — *Timuerunt viri timore magno.* Cet aveu est compris par les matelots dans toute sa force et toute sa portée ; c'est le danger, dit Isaïe, XXVIII, 19, qui donne l'intelligence. — *Dixerunt ad eum : Quid hoc fecisti?* Ce n'est pas une question relative à la nature du péché de Jonas, mais une exclamation d'horreur produite par l'aveu qu'il leur fait, comme le disent les mots suivants, de sa fuite loin de Jéhovah, maître du monde. Le danger les éclaire sur la puissance de Dieu plus que tous les discours et toutes les discussions.

11. — *Quid faciemus tibi, et cessabit mare a nobis?* Toi qui causes tant de mal, et que la justice de Dieu poursuit justement, que te ferons-nous pour te punir, puisque nous ne pouvons te donner le moyen d'obéir? Nous souffrons, en effet, à cause de toi. — *Quia mare ibat et intumescebat.* « Propter te dicis ventos, fluctus, maris gurgites concitatos ; exposuisti causam morbi, indica sanitatis. Ex eo quod contra nos surgit mare, intelligimus iram esse susceptionis tuæ. Si culpa est, quod suscepimus, quid facere possumus ne Dominus irascatur? quid faciemus tibi? hoc est, interficiemus te? Si cultor es Domini, servabimur? sed Deum fugis. Nostrum est præbere manus quid fieri jubeas, suum est imperare, quo facto quiescat mare, quod nunc creatoris iram suo tumore testatur... Mare... intumescebat autem per singula momenta temporum, et quasi nautis morantibus

12. Et dixit ad eos : Tollite me, et mittite in mare, et cessabit mare à vobis : scio enim ego quoniam propter me tempestas hæc grandis venit super vos.

13. Et remigabant viri, ut reverterentur ad aridam, et non valebant; quia mare ibat, et intumescebat super eos.

14. Et clamaverunt ad Dominum, et dixerunt : Quæsumus, Domine, ne pereamus in anima viri istius, et ne des super nos sanguinem innocentem : quia tu, Domine, sicut voluisti, fecisti.

15. Et tulerunt Jonam, et miserunt

12. Jonas leur dit : Prenez-moi, et jetez moi à la mer, et elle s'apaisera. Car je sais que c'est à cause de moi, que cette grande tempête tombe sur vous.

13. Les matelots ramaient pour regagner la terre ; mais ils ne pouvaient, parce que la mer s'élevait et les couvrait de ses flots.

14. Alors ils crièrent au Seigneur, et lui dirent : Nous vous en prions, Seigneur, ne nous faites pas périr à cause de la vie de cet homme, et ne faites pas retomber sur nous le sang innocent, parce que, Seigneur, vous faites ce qui vous plaît.

15. Alors ils prirent Jonas, le

---

in fluctus majores suscitabatur, ut ostenderet ultionem creatoris se differre non posse ». S. Jérôme.

12. — Jonas, adorateur du vrai Dieu prononce la sentence qui lui semble due à son crime. — *Tollite me in mare.* Jonas avoue qu'il a mérité la mort à cause de sa rébellion envers Dieu, et que la colère de Dieu qui s'est manifestée dans cette tempête ne peut s'apaiser que par sa mort. Il prononce cette sentence, dit Keil, non par la vertu d'une inspiration prophétique, mais comme peut le faire un Israélite croyant, qui connaît la sévérité de la justice divine, parce qu'il est familier avec la loi et l'histoire de son pays. — *Et cessabit mare a vos.* V. le ℣. 11. — *Scio enim ego quoniam propter me...* « Animadvertenda pariter fugitivi nostri magnanimitas : non tergiversatur, non dissimulat, non negat ; sed qui confessus fuerat de fuga pœnam libenter assumit, se cupiens perire, ne propter se et cæteri pereant, et ad peccatum fugæ, alienæ quoque delictum addatur necis ». S. Jérôme.

13. — *Et remigabant viri...* Ils faisaient tous leurs efforts pour arriver à terre. חתר signifie « creuser », Job, XXIV, 16 ; Ezéch. XII, 7 ; par métaphore il désigne l'action de ramer. Ainsi Virgile, Eneid. V, 142 :

> Infindunt pariter sulcos, totumque dehiscit
> Convulsum remis, rostrisque stridentibus æquor.

Et ovide, Trist. III, eleg. 12, v. 36 :

> Non nisi vicinas cautus araret aquas.

LXX : παρεβιάζοντο. — *Et non valebant.* Avant de sacrifier Jonas, l'équipage essayo tout pour éviter cette extrémité. — *Mare ibat et intumescebat...* V. le ℣. 11.

14. — *Clamaverunt ad Dominum.* Ce n'est pas à leurs dieux qu'ils s'adressent maintenant, comme ils le faisaient au ℣. 5, mais au Dieu qu'adore Jonas, et qui est le maître de l'univers. — *Quæsumus, Domine ne pereamus in anima viri istius.* Il y a dans ces mots comme un souvenir de Gen. IX, 5, 6. « Grandis vectorum fides : periclitantur ipsi, et pro alterius anima deprecantur ; sciunt enim pejorem mortem peccati esse, quam vitæ ». S. Jérôme. — *Et ne des super nos sanguinem innocentem.* Ne nous accuse pas si nous livrons à la mort cet homme qui a péché contre toi, mais non contre nous ; Cfr. Deut. XXI, 8. Jonas en effet n'a amené ce danger que par sa désobéissance à Dieu. « Contestantur Dominum ut quodcumque facturi sunt, non sibi reputetur, et quodammodo dicunt, nolumus occidere prophetam tuum, sed iram tuam et ipse confessus est, tempestas loquitur, quia, tu, Domine, sicut voluisti fecisti ; voluntas tua expletur per nostras manus. Nonne nobis videtur nautarum vox, Pilati esse confessio, qui lavit manus suas et dicit : Mundus sum ego a sanguine viri hujus ». S. Jérôme.

15. — *Et tulerunt Jonam...* Le calme qui suivit cet évènement montra aux matelots qu'ils n'avaient fait que remplir les ordres de Dieu, et exécuter l'arrêt de sa justice. — *Stetit mare a fervore suo.* La tempête s'apaisa. Ainsi Horace, Od. II, 56 .

> Neque excitatur classico miles truci,
> Neque horret iratum mare.

LXX : ἔπτη ἡ θάλασσα ἐκ τοῦ σαλοῦ αὐτῆς.

jetèrent à la mer, et la fureur de la mer s'apaisa.

16. Et ces hommes eurent une grande crainte du Seigneur, ils lui immolèrent des victimes, et lui firent des vœux.

in mare; et stetit mare à fervore suo.

16. Et timuerunt viri timore magno Dominum, et immolaverunt hostias Domino, et voverunt vota.

CHAPITRE II

Jonas est englouti par un poisson (℣. 1). — Cantique d'actions de grâce et de remerciements (℣℣. 2-10). — Jonas est délivré (℣. 11).

1. Et le Seigneur fit venir un grand poisson qui engloutit Jonas. Et Jonas fut trois jours et trois nuits dans le ventre du poisson.

1. Et præparavit Dominus piscem grandem, ut deglutiret Jonam : et erat Jonas in ventre piscis tribus diebus, et tribus noctibus,

---

16. — *Timuerunt viri timore magno Dominum.* Cet évènement remplit les marins de respect pour le Dieu de Jonas. — *Immolaverunt hostias Domino.* Non pas sur le navire, ainsi que le veulent Keil et Kaulen, puisqu'on a vu, au ℣. 5, qu'ils avaient tout jeté à la mer; mais, comme dit Kimchi, ils promirent des sacrifices dès qu'ils pourraient les faire. « Immolaverunt hostias, quas certe juxta litteram in mediis fluctibus non habebant, sed quia sacrificium Deo spiritus contribulatus est. Et in alio loco dicitur : Immola Deo sacrificium laudis, et redde altissimo vota tua. Et rursum : Reddemus tibi vitulos labiorum nostrorum ; idcirco in mari immolant hostias et alias sponte promittunt vota facientes, se numquam ab eo, quem colere cœperunt recessuros ». S. Jérôme. — *Et voverunt vota.* Ils s'engagèrent à offrir plus tard ce qui leur était actuellement impossible.

Chap. ii. — 1. — *Et præparavit.* וַיְמַן, comme plus bas, iv, 6, 7, 8 ; Dan. i, 10, 11 ; Job, vii, 3. Dieu ne crée pas ce poisson, mais par sa volonté il le fait arriver à l'endroit où Jonas vient d'être précipité. LXX : προσέταξε. « Quemadmodum summus omnium Dominus cuncta, quæ in rerum natura obveniunt, arcano quodam et inexplicabili consilio et efficit, et effecta gubernat, sic in Jonam sapientissime consulturus naturali quodam bestiæ appetitu usus est ». Kaulen. — *Piscem grandem.* Le récit ne nous dit point l'espèce de poisson qui avala Jonas ; il n'attache aucune importance à cette question. Les LXX et le Nouveau Testament, Matth. xii, 40, traduisent aussi l'expression hébraïque par un mot indéfini, κῆτος, qui selon la juste remarque de Bochart, ne signifie qu'un monstre marin. On peut supposer, si l'on veut, que c'était un chien de mer, le Canis carcharias, ou le Squalus carcharias, très commun dans la Méditerranée, et dont le gosier est si large qu'il peut avaler un homme tout entier. Pusey fournit de ce fait de nombreuses preuves, dont les principales sont tirées de Blumenbach et de Lacépède. Nous croyons inutile de nous étendre sur ce sujet. Nous sommes ici en plein récit miraculeux. Pourquoi chercher à une action toute surnaturelle des agents naturels ? Dieu qui a sauvé Jonas, a pu trouver facilement dans sa sagesse un moyen de réaliser sa volonté. Mais ce moyen, il nous est impossible de le connaître. Toutes les dissertations sont inutiles. Dieu l'a voulu, telle est la seule conclusion possible. Si nous nous trouvions en présence d'une légende ou d'un mythe, introduit dans le texte sacré par des gens familiers avec des récits similaires, nous n'aurions qu'à dire, avec Ewald : « Ces légendes ne sont employées par le narrateur que pour faire ressortir la pensée fondamentale de son récit, et encore son histoire leur est-elle infiniment supérieure. Sa base, ses éléments terrestres sont ennoblis par le souffle de Dieu dans sa pureté, et les choses matérielles et extraordinaires se transforment au contact de la lumière et de l'immortel ». Réflexion inutile, puisque nous sommes ici

2. Et oravit Jonas ad Dominum Deum suum de ventre piscis.

3. Et dixit :

Clamavi de tribulatione mea ad Dominum, et exaudivit me : de ventre inferi clamavi, et exaudisti vocem meam.

Ps. 119, 1.

4. Et projecisti me in profundum in corde maris, et flumen circumdedit me : omnes gurgites tui, et fluctus tui super me transierunt :

5. Et ego dixi : Abjectus sum a

2. Jonas, dans le ventre du poisson, pria le Seigneur son Dieu,

3. Et dit :

J'ai crié, dans ma détresse, au Seigneur et il m'a exaucé; j'ai crié du ventre de l'enfer et tu as entendu ma voix.

4. Tu m'as jeté dans l'abîme, au cœur de la mer; les flots m'ont environné, tous les abîmes et toutes les vagues ont passé sur moi :

5. Et j'ai dit : Je suis rejeté de

---

en plein surnaturel. — *Et erat Jonas in ventre piscis tribus diebus, et tribus noctibus.* Le miracle s'accentue encore. Les trois jours et les trois nuits ne doivent pas être regardés comme équivalent à 72 heures; il faut les expliquer suivant l'usage des Hébreux : cette expression équivaut à dire que Jonas fut rejeté par le poisson, le troisième jour après avoir été englouti ; Cfr. I Rois, xxx, 1 ; Job, III, 10 ; Esth. IV, 16. Ce miracle a poussé quelques auteurs à refuser tout caractère historique à ce livre : il est impossible, a-t-on dit, qu'un homme puisse vivre trois jours et trois nuits sans nourriture et sans air. L'argument n'a de valeur, dit Kaulen, que pour ceux qui ne croient pas au miracle. Et il y a ici réellement un miracle. Notre-Seigneur lui-même l'a déclaré, en disant aux Juifs, Matth. XII, 39, qu'ils n'auraient pas d'autre miracle que celui de Jonas.

2. — *Et oravit Jonas... de ventre piscis.* C'est bien dans le ventre du monstre marin que Jonas fait à Dieu la prière suivante. Plus Jonas pouvait se croire abandonné et rejeté par le Seigneur, plus il témoigne sa confiance en sa bonté souveraine. — *Dominum Deum suum.* Cette expression est à remarquer. Elle montre la foi du prophète, qui, comme les marins l'ont fait durant la tempête, ne prie pas un Dieu qu'il n'adore pas habituellement, mais celui en qui il a toujours cru.

3. — *Et dixit.* La prière suivante n'est pas une demande de délivrance, mais un remerciement et une action de grâce pour la délivrance déjà obtenue. Il ne s'en suit pas toutefois, dit Keil, que Jonas n'ait fait cette prière, qu'après être revenu sur terre, et que le ℣. 10 doive être intercalé avant le ℣. 2. Comme l'ont montré les anciens commentateurs, Jonas, une fois englouti et se trouvant en vie dans le sein de la bête, regarde ce fait comme un gage de sa délivrance et en remercie le Seigneur. Cette prière de Jonas est composée, en grande partie de réminiscences des Psaumes, qui conviennent si bien aux circonstances où Jonas se trouve, qu'il n'aurait pas pu exprimer mieux ses sentiments en se servant d'expressions qui lui fussent propres. Il ne faut pas conclure de là, avec Knobel et de Wette, que nous avons affaire à une production récente, attribuée plus tard à Jonas. Il n'y a là que le fait naturel d'un homme versé dans les Saintes Ecritures, et familier avec la parole de Dieu. Le prophète commence par reconnaître que le Seigneur a entendu les cris de sa détresse (℣. 3); puis il dépeint en deux strophes, ℣, 4-5, 6-7, la détresse où il s'est trouvé ; il a été délivré d'une ruine qui semblait inévitable, ℣. 8a ; enfin il termine par des vœux d'action de grâces, 8b, 10. — *Clamavi de tribulatione mea ad Dominum et exaudivit me.* Tiré, en changeant un peu l'ordre des verbes, du Ps. CXIX, 1 ; Cfr. aussi Ps. XVII, 7. — *De ventre inferni*, du fond du sépulcre, comme dit Ezéchiel, XXXII, 21. Jonas veut dire que sa mort était inévitable, si Dieu n'eut daigné le sauver. Cfr. Ps. XVII, 6 et XXIX, 4. — *Clamavi*, pour demander du secours, comme Ps. XXVII, 2, et Is. LVIII, 9. — *Exaudisti vocem meam*: Cfr. Ps. XXVII, 1, 2 ; CXXIX, 1, 2.

4. — *Projecisti me in profundum.* C'est Dieu qui l'a précipité au fond de la mer, parce que les marins n'étaient que les exécuteurs de la sentence portée contre lui par le Seigneur. — *In corde maris.* Litt. « dans le cœur des mers ». Ce pluriel est employé pour exprimer l'idée d'un océan sans bornes. — *Flumen circumdedit me.* נהר, un flot, comme Ps. XXIII, 2. Homère, passim, nomme aussi la mer un fleuve. Pour la pensée, Cfr. Ps. LXI, 2, 3. — *Omnes gurgites tui.* משברים sont les vagues, parce qu'elles se brisent contre la côte. — *Fluctus tui super me transierunt.* La seconde partie de ce verset est empruntée entièrement au Ps. XLI, 8.

5. — *Abjectus sum a conspectu oculorum*

devant tes yeux; néanmoins je verrai encore ton temple saint.

6. Les eaux m'ont entouré jusqu'à l'âme, l'abîme m'a enveloppé, la mer a couvert ma tête.

7. Je suis descendu jusqu'aux racines des montagnes; les verroux de la terre me fermaient pour jamais; toi seul as préservé ma vie de la corruption, Seigneur mon Dieu,

8. Quand mon âme était dans l'angoisse, je me suis souvenu du Seigneur. Que ma prière monte vers toi jusqu'à ton temple saint.

9. Ceux qui s'attachent à de vaines idoles éloignent loin d'eux la miséricorde.

10. Mais moi, je t'offrirai des sacrifices et des louanges; j'acquitterai au Seigneur, à cause de mon salut, tous les vœux que j'ai faits.

conspectu oculorum tuorum: verumtamen rursus videbo templum sanctum tuum.

6. Circumdederuntme aquæ usque ad animam: abyssus vallavit me, pelagus operuit caput meum.

7. Ad extrema montium descendi: terræ vectes concluserunt me in æternum: et sublevabis de corruptione vitam meam, Domine Deus meus.

8. Cum angustiaretur in me anima mea, Domini recordatus sum: ut veniat ad te oratio mea ad templum sanctum tuum.

9. Qui custodiunt vanitates frustra, misericordiam suam derelinquunt.

10. Ego autem in voce laudis immolabo tibi: quæcumque vovi, reddam pro salute Domino.

---

tuorum. J'ai été privé de ta protection et de tes soins; l'œil ou le visage est en effet le signe, I Rois, XXVI, 20; Jérém. XXXIX, 12. Ces paroles sont une réminiscence du Ps. XXX, 23. — *Verumtamen rursus videbo...* Le prophète est assuré maintenant qu'il pourra encore aller à Jérusalem adorer Dieu dans son temple; Cfr. Ps. V, 8.

6. — *Circumdederunt me aquæ usque ad animam.* Cfr. Ps. XVII, 5 et LXVIII, 2. Les eaux ont entouré le prophète עד־נפש, comme si elles devaient lui faire perdre la vie; elles l'ont mis en un extrême péril. — *Abyssus vallavit me.* L'abîme, c'est-à-dire les flots profonds de la mer; Cfr. Ps. VIII 6. — *Pelagus operuit caput meum.* סוף est une algue marine, le φῦκος des Grecs, qui pousse au fond de l'eau et dont les feuilles viennent flotter à la surface. Jonas indique ainsi qu'il est descendu jusqu'au fond de la mer.

7. — *Ad extrema montium descendi.* Les bases ou les racines des montagnes, c'est-à-dire le fond de la mer; Cfr. Ps. XVII, 16. LXX: εἰς σχισμὰς ὀρέων. — *Terræ vectes concluserunt me in æternum.* Les images, par lesquelles le poète rend plus vivante la peinture du danger mortel qu'il a couru, sont empruntées à deux pensées étrangères l'une à l'autre, et se contrediraient si on voulait les prendre à la lettre. D'un côté le péril est comparé à une immersion dans les profondeurs de la mer; de l'autre à la descente dans le Schéol, dans les profondeurs de la terre, d'où l'on ne revient plus dès que les portes sont fermées sur le trépassé. Reuss. — *Sublevabis de corruptione vitam meam.* שחת, fosse, est la même chose que le Schéol; Cfr. Ps. VII, 16, XV, 8, XXXIX, 3; Job, IX, 31. S. Jérôme, qui le traduit d'après LXX: ἐκ φθορᾶς, l'a sans-doute rapporté à la racine שחת, corrompre. Ces paroles sont du reste empruntées au Ps. XXIX, 4. — *Domine Deus meus.* « Blandientis affectus est, quod communem Deum omnium, beneficii magnitudine suum, et quasi proprium senserit Deum ». S. Jérôme.

8. — *Cum anxiaretur in me anima mea.* Cfr. Ps. CXLI, 4, CXLII, 4. Lorsque Jonas fut près de la mort. — *Domini recordatus sum,* il implora le secours de Dieu; Cfr. ℣. 3. — *Ut veniat.* ותבוא, et elle vint, la prière de Jonas fut entendue du Seigneur. — *Ad templum sanctum tuum,* non pas dans le ciel, mais dans le temple où Jéhovah siège comme Dieu et roi de son peuple; Cfr. Ps. XVII, 7; LXXXVII, 3.

9. — *Qui custodiunt vanitates frustra.* Litt. « Ceux qui observent les vanités », c'est-à-dire, ceux qui adorent les idoles; Cfr. Ps. XXX, 7. — *Misericordiam suam derelinquunt.* Ces idolâtres sont privés des secours qu'accorde la bonté et la miséricorde divine à ceux qui servent le vrai Dieu; ils abandonnent, pour recourir à des vanités, la source de la vie.

10. — *Ego autem.* Jonas qui a la grâce de

11. Et dixit Dominus pisci, et evomuit Jonam in aridam.

11. Alors le Seigneur commanda au poisson et celui-ci vomit Jonas sur le rivage.

CHAPITRE III

Renouvellement de l'ordre qui avait été donné à Jonas (℣℣. 1-2). — Sa prédication aux Ninivites (℣℣. 3-4). — Pénitence des Ninivites (℣℣. 8-9). — La sentence divine est retirée (℣. 10).

1. Et factum est verbum Domini ad Jonam secundo, dicens :

2. Surge, et vade in Niniven civitatem magnam : et prædica in ea prædicationem, quam ego loquor ad te.

3. Et surrexit Jonas, et abiit in Niniven juxta verbum Domini : et Ninive erat civitas magna itinere trium dierum.

1. La parole du Seigneur fut adressée une seconde fois à Jonas en ces termes :

2. Lève-toi et va à Ninive, la grande ville, et prêches-y la prédication que je t'ai dite.

3. Jonas se leva, et alla à Ninive, selon l'ordre du Seigneur. Ninive était une grande ville de trois jours de marche.

---

connaître et de servir le vrai Dieu, agira autrement. — *In voce laudis immolabo tibi.* Il offrira au Seigneur les sacrifices d'action de grâces, qui sont dus en pareil cas; Levit. VII, 12, 13. — *Quæcumque vovi reddam.* Il accomplira volontiers et avec empressement les vœux qu'il a faits ; Cfr. Ps. XLIX, 14. — *Pro salute Domino.* Litt. « le salut est à Jehovah », c'est lui seul qui peut secourir et sauver dans le péril. S. Jérôme applique tout ce cantique de Jonas à Notre-Seigneur. Il termine ainsi : « Ego autem qui pro multorum salute devoratus sum, in voce laudis et confessionis immolabo tibi meipsum offerens, quia Pascha nostrum immolatus est Christus. Et quasi verus Pontifex et ovis seipsum pro nobis obtulit. Et confitebor, inquit tibi, ut ante confessus sum dicens : Confiteor tibi, Pater, Domine cœli et terræ, et reddam vota quæ feci pro salute omnium Domino, ut omne quod dedisti mihi non pereat in æternum. Cernimus quid in sua passione Salvator pro nostra salute promiserit : non faciamus mendacem Jesum : ergo mundi simus et ab universis peccatorum sordibus separati, ut nos Deo Patri offerat victimas quas voverat ».

11. — *Et dixit Dominus pisci.* Le poisson exécuta la volonté de Dieu; le troisième jour Jonas se retrouva sur terre, sain et sauf. — *In aridam.* C'est sans doute sur la côte de Palestine, dans les environs de Jaffa.

CHAP. III. — 1. — *Et factum est... secundo.* Jonas se rendit probablement à Jérusalem pour s'y acquitter de ses vœux ; c'est là, on peut le croire, que l'ordre de Dieu vint le trouver pour la seconde fois. Mais le récit se tait sur tous les détails qui n'ont pas trait immédiatement à la mission du prophète. Cornélius suppose, on ne sait pourquoi, qu'il s'attendait à être laissé dorénavant en paix par le Seigneur.

2. — *Surge... magnam,* V, 1, 2. — *Prædica in ea prædicationem* קריאה, LXX : κήρυγμα, la proclamation que Dieu l'a chargé de faire, et qui est indiquée plus bas, ℣. 4. — *Quam ego loquor ad te.* Dieu lui en donne l'ordre pour la seconde fois; mais à présent Jonas est préparé à obéir.

3. — *Surrexit Jonas et abiit in Niniven.* Au premier appel de Dieu Jonas n'avait répondu qu'en fuyant ; au second il obéit sans retard. — *Juxta verbum Domini,* selon l'ordre qu'il avait reçu de Jéhovah ; Cfr. Jérém. XIII, 2. — *Ninive erat civitas magna.* Litt. « une ville grande à Dieu », hébraïsme qui indique l'extraordinaire grandeur de cette ville ; Cfr. « les monts de Dieu, les cèdres de Dieu ». Ps. XXXV, 7 ; LXXIX, 11. — *Itinere trium dierum.* On suppose généralement que ces mots se rapportent à la circonférence de

4. Et Jonas commença à aller dans la ville pendant un jour ; et il cria, disant : Encore quarante jours et Ninive sera détruite.

5. Les Ninivites crurent en Dieu,

4. Et cœpit Jonas introire in civitatem itinere diei unius : et clamavit, et dixit : Adhuc quadraginta dies, et Ninive subvertetur.

5. Et crediderunt viri Ninivitæ in

---

la ville, qui était de soixante milles, suivant différents auteurs. Cela n'a rien d'étonnant, lorsqu'on pense qu'une ville orientale, comme Babylone, par exemple, renfermait dans ses murailles de vastes champs. Ce n'est pas non plus merveilleux après ce que les inscriptions nous apprennent sur les innombrables masses humaines que les anciens empires pouvaient mettre en mouvement. Mais il ne semble pas, d'après le ℣. 4, qu'il soit question de la circonférence. C'est plutôt du diamètre ou de la longueur de la ville qu'il s'agit. Or, d'après Diodore, II, 3, cette longueur était de 150 stades, et d'après Hérodote, V, 53, c'était justement ce qu'on pouvait faire de marche en un jour. Par conséquent Jonas n'eût pas commencé sa prédication avant d'être arrivé au bout de la ville. Hitzig a fait ces rapprochements dans le but de prouver l'absurdité du récit. Mais l'objection, dit Keil, porte sur une supposition tout à fait arbitraire, c'est que Jonas aurait traversé la ville en ligne droite, chose qui n'est ni probable en elle-même, ni impliquée dans l'expression בוא בעיר. Ces mots signifient simplement aller ou entrer dans la ville, et ne disent rien de la direction qu'on y suit. Dans une ville dont le diamètre était de 150 stades, et la circonférence de 480, on pouvait facilement marcher tout un jour sans atteindre son extrémité, en allant d'une rue dans une autre. Et c'est ce que Jonas dut faire pour trouver une place convenable à sa prédication. Il ne faut donc pas penser qu'il s'agit, soit de la longueur, soit de la circonférence de la ville, mais admettre que Jonas prêcha trois jours de suite, sans avoir pu parcourir la cité toute entière. Le texte ne veut pas dire qu'il ne commença à prêcher qu'après avoir marché tout un jour, mais seulement qu'il avait commencé sa marche d'une journée dans la ville quand il trouva un emplacement et une occasion favorables à sa prédication. Il laisse tout à fait indéfinie la distance qu'il avait parcourue lorsqu'il commença à prêcher. Rien n'y suppose qu'il ne commence à prêcher que le soir, après la fin de sa journée de marche. Tout ce que l'auteur affirme distinctement, c'est que Jonas ne prêcha pas avant d'être entré dans la ville, mais seulement après y avoir pénétré jusqu'à une certaine distance. — *Et clamavit*, il prêcha, il proclama la vérité qu'il avait mission de faire connaître. — *Adhuc quadraginta dies.* LXX : ἔτι τρεῖς ἡμέραι. — *Et Ninive subvertetur.* La destruction de Ninive n'est pas donnée comme inévitable, mais seulement comme hypothétique. C'est comme si Jonas disait : si vous continuez pendant quarante jours à agir comme vous le faites, Ninive sera détruite. Ribera et d'autres commentateurs se demandent comment Dieu qui ne ment pas fait annoncer un fait qu'il sait ne pas devoir se réaliser, la destruction de Ninive. A quoi Origène, Hom. 16 in Num., répond : « Non est Deus quasi homo ut mentiatur, neque ut filius hominis, ut mutetur. Dixit ergo et non faciet ? Locutus est et non imblebit? Et duobus modis dissolvit. Prior est, non proposuisse Dominum definitam, et irrevocabilem sententiam, sed ita loqui, ut medium aliquid videatur ostendere, hoc est, posse revocari, si res mutentur. Altera solutio est, hæc verba, et multa similia, quæ legimus in scriptura, non dicta esse a Domino, sed a prophetis ipsis, ut II Reg. XXIV, ait Gad ad David : Aut septem annis veniet tibi fames in terra, aut tribus mensibus fugies adversarios tuos, aut certe tribus diebus erit pestilentia in terra tua. Et tamen Dominus hæc tantum dixerat Gad prophetæ : Loquere ad David : Trium tibi datur optio, elige unum, quod volueris ex his, et ita minus duravit pestis, quam propheta prædixit. Ita ergo Dominus ait Jonæ, vade in Ninivem civitatem magnam, et prædica in ea juxta prædicationem priorem, quam locutus sum ad te : prius autem hoc solum dixerat. surge et vade in Ninivem civitatem magnam, et prædica ibi, quia ascendit malitia ejus coram me ». Cette réponse est trouvée trop hardie par ces commentateurs. Ils s'accordent à déclarer que Dieu ne porte qu'une sentence conditionnelle, et que la conversion du peuple, dans ce cas, fera disparaître. Ainsi S. Chrysostome, Hom. 5a ad populum, dit : « Si homines mutati non essent, cecidisset prophetia, sed quia illi mutati sunt, ideo prophetia, licet impleta non fuerit, minime cecidit, servavit enim Deus legem communem a se positam : si pœnitentiam egerit gens illa a malo suo, agam et ego pœnitentiam super malo, quod cogitavi, ut facerem ei ».

5. — *Et crediderunt viri Ninivitæ in Deum.* Ils crurent en Dieu, c'est-à-dire ils

Deum, et prædicaverunt jejunium, et vestiti sunt saccis a majore usque ad minorem.

Matth. 12, 41; *Luc.* 11, 32.

6. Et pervenit verbum ad regem Ninive : et surrexit de solio suo, et abjecit vestimentum suum a se, et indutus est sacco, et sedit in cinere.

7. Et clamavit, et dixit in Ninive ex ore regis et principum ejus, dicens : Homines, et jumenta, et boves, et pecora non gustent quidquam : nec pascantur, et aquam non bibant.

8. Et operiantur saccis homines et jumenta, et clament ad Dominum in fortitudine, et convertatur vir a

et ils ordonnèrent un jeûne et se couvrirent de sacs, depuis le plus grand jusqu'au plus petit.

6. Et le bruit arriva au roi de Ninive ; il se leva de son trône, quitta son vêtement, se couvrit d'un sac et s'assit dans la cendre.

7. Il fit crier et publier dans Ninive cet ordre, comme venant de la bouche du roi et de ses princes : Que les hommes, les chevaux, les bœufs et les brebis ne goûtent de rien, ne paissent pas et ne boivent pas d'eau.

8. Que les hommes et les bêtes se couvrent de sacs, et qu'ils crient au Seigneur avec force. Que

---

reconnurent que c'était Dieu qui leur parlait par la bouche de Jonas ; ils n'hésitèrent pas à croire qu'il avait la puissance de réaliser ses menaces. Si l'on se demande, dit Kaulen, comment un si court discours a pu amener un si grand et si prompt résultat, il faut en chercher la cause dans l'efficacité divine des paroles de Jonas ; Cfr. Hebr. IV, 12. Les Ninivites pouvaient connnaître l'histoire du prophète et être touchés du miracle dont il avait été l'objet; Cfr. Luc XI, 30. Ce miracle les émut et les porta à changer de vie. Ils comprirent que la colère de Dieu se manifestait contre eux à cause de leurs vices, et en particulier de l'impudicité et de la luxure, vices auxquels, suivant les historiens, les Assyriens étaient particulièrement adonnés. — *Prædicaverunt jejunium et vestiti sunt saccis.* Ce sont les signes de la pénitence chez les Hébreux, III Rois, XXI, 27 ; Joël, I, 13 ; II Rois III, 31, III Rois, XX, 32. — *A majore usque ad minorem.* Tous sans distinction se soumirent à cette pénitence.

6. — *Et pervenit verbum ad regem Ninive.* La citadelle où demeurait le roi, était probablement à cette époque dans Ninive. Jonas était sans doute arrivé par ce qui est aujourd'hui la route habituelle des caravanes. Il ne dut approcher de la citadelle que vers la fin du troisième jour. On ne sait pas quel était alors le roi de Ninive. Mais ce que l'on sait, c'est que les rois d'Assyrie étaient religieux selon leurs lumières; ils attribuaient toutes leurs victoires à leur dieu Asshur. — *Surrexit de solio suo,* pour prendre part au deuil et à la pénitence du peuple. — *Indutus est sacco et sedit in cinere.* Cfr. Job, II, 8. Il donna lui-même tous les signes de la plus profonde douleur et du plus complet repentir.

7. — *Et clamavit et dixit in Ninive.* Il fit proclamer dans la ville toute entière, par des hérauts, l'ordre suivant. — *Ex ore.* מיטעם, Cfr. Dan. III, 10, 29, d'après l'ordre, le décret du roi. טעם est le terme technique pour les édits des rois assyriens et babyloniens. — *Et principum ejus,* les ministres du roi ou les grands du royaume, Cfr. Dan. VI, 17. — *Homines et jumenta...* Personne ne sera exempté du jeûne solennel, les animaux eux-mêmes y seront astreints. Virgile, parlant du deuil qu'amena la mort de César, dit, Bucol. V, 24 et suiv. :

Non ulli pastos illi egere diebus
Frigida, Daphni, boves ad flumina, nulla neque amnem
Libavit quadrupes, nec graminis attigit herbam.

Ce jour de pénitence et d'humiliation, dit Ewald, doit être observé aussi par les animaux qui sont dans la possession de l'homme. Il n'y a pas de raison de croire que le prophète ait demandé ce deuil des animaux ; ce fut le roi qui le prescrivit, conformément aux anciennes coutumes de son royaume. Hérodote, IX, 24, raconte quelque chose de semblable à propos des Perses. En outre, il suit de la nature du fait, sans qu'il soit mentionné spécialement, que ce jeûne général ne dura qu'un jour ; chez les Israélites il ne durait en effet que ce temps.

8. — *Et operiantur saccis.*,. C'est toujours le contenu de l'édit royal qui est cité, et non pas le récit de l'exécution du décret royal, comme l'ont cru les LXX. — *Clament ad Dominum in fortitudine.* Qu'ils prient le Seigneur avec toute la force possible. LXX :

chacun se convertisse, qu'il quitte sa mauvaise voie et l'iniquité qui est sur ses mains.

9. Qui sait si Dieu ne se retournera pas pour pardonner, s'il n'apaisera pas sa fureur et sa colère, de sorte que nous ne périssions pas?

10. Dieu vit leurs œuvres, et qu'ils étaient revenus de leur mauvaise voie; il se repentit du mal qu'il avait promis de leur faire et il ne le fit point.

via sua mala, et ab iniquitate, quæ est in manibus eorum.

9. Quis scit si convertatur et ignoscat Deus : et revertatur a furore iræ suæ, et non peribimus?

Jer. 18, 11 ; *Joël.* 2, 14.

10. Et vidit Deus opera eorum, quia conversi sunt de via sua mala : et misertus est Deus super malitiam, quam locutus fuerat ut faceret eis, et non fecit.

CHAPITRE IV

Jonas est mécontent de la miséricorde divine envers Ninive (℣. 1). — Ses réclamations au Seigneur (℣℣. 2-3). — Réponse de Dieu (℣. 4). — Moyen qu'il prend pour corriger et instruire Jonas (℣℣. 5-9). — Ses paroes au prophète (℣℣. 10-11).

1. Alors Jonas fut fortement affligé et il s'irrita;

2. Et il s'adressa au Seigneur, et

1. Et afflictus est Jonas afflictione magna, et iratus est;

2. Et oravit ad Dominum, et

ἐκτενῶς. Cfr. Esth. XIII, 18. — *Et convertatur vir a via sua mala.* La même phrase se lit dans Jérém. XXV, 5, XXXVI, 3, 7. — *Et ab iniquitate quæ est in manibus eorum.* Les iniquités dont ils se sont rendus coupables; Cfr. Is. LIX, 6 ; Job, XVI, 17.

9. — *Quis scit si convertatur et ignoscat Deus?* Ce n'est pas tant l'expression du doute que celle de l'espoir; Cfr. Joël, II, 13. — *Et revertatur a furore iræ suæ,* en nous accordant son pardon; Cfr. pour l'expression, Exod. XXXII, 12; Deut. XIII, 18. — *Et non peribimus,* et que nous ne périssions pas; l'original est moins affirmatif que la traduction latine.

10. — *Et vidit Deus opera eorum...* Dieu vit que leur conversion était sincère. — *Misertus est Deus super malitiam...* Cfr. Exod. XXXII, 14. Le mal que Dieu était décidé à faire subir aux pécheurs. Une fois qu'ils changeaient de conduite, Dieu ne tenait plus à les punir. — *Et non fecit.* Lorsque les quarante jours furent arrivés, Dieu n'exécuta pas sa menace. « Nunc vidit Deus opera, quia conversi sunt a via sua pessima : non verba audivit quæ solebat Israel sæpe promittere. Omnia quæcumque dixerit Dominus, faciemus, Exod. XXIV, 3, sed opera conspexit: et quia mavult pœnitentiam peccatoris, quam mortem, Ezech. XVIII, libenter mutavit sententiam, quia vidit opera commutata. Quin potius Deus perseveravit in proposito suo misereri volens ab initio : nemo enim punire desiderans, quod facturus est comminatur. Malitiam autem, ut supra diximus, pro suppliciis et tormentis accipe : non quod Deus malifacere quidquam cogitaret ». S. Jérôme.

CHAP. IV. — 1. — *Et afflictus est Jonas afflictione magna, et iratus est.* Jonas fut si vexé et si irrité du résultat de sa prédication, qu'il ne put s'empêcher de se plaindre à Dieu. On a prétendu que ce fut par dépit de voir que sa prédiction ne se réalisait pas; suivant d'autres, il se lamente parce qu'il prévoit qu'un jour les Juifs seront subjugués par les Assyriens. S. Jérôme paraît avoir donné la véritable raison. Le prophète, qui désespère du salut d'Israël, s'attriste d'avoir été choisi pour annoncer à son peuple, en lui apprenant le pardon accordé par Dieu à une nation repentante, qu'il n'a plus à attendre, lui impénitent et dur, que la ruine. Il ne s'attriste pas de ce que la multitude des païens est sauvée, mais de ce qu'Israël périt.

2. — *Et oravit ad Dominum.* Il y a de la piété dans cette action de Jonas, puisqu'il

dixit : Obsecro, Domine : numquid non hoc est verbum meum, cum adhuc essem in terra mea? propter hoc præoccupavi, ut fugerem in Tharsis; scio enim quia tu Deus clemens et misericors es, patiens et multæ miserationis, et ignoscens super malitia.

Ps. 85, 5; *Joël.* 2, 13.

3. Et nunc, Domine, tolle, quæso, animam meam a me : quia melior est mihi mors quam vita.

4. Et dixit Dominus : Putasne bene irasceris tu?

5. Et egressus est Jonas de civitate, et sedit contra orientem civitatis. Et fecit sibimet umbraculum ibi, et sedebat subter illud in umbra, donec videret quid accideret civitati.

6. Et præparavit Dominus Deus

il dit : O mon Dieu, n'est-ce pas là ce que je disais lorsque j'étais encore dans mon pays? C'est pour cela que j'avais résolu de fuir à Tharsis. Car je savais que tu es un Dieu clément, bon, patient, plein de miséricorde, et qui pardonne les péchés.

3. Et maintenant, Seigneur, enlève-moi mon âme, parce que la mort m'est meilleure que la vie.

4. Le Seigneur lui dit : Penses-tu bien faire de t'irriter?

5. Jonas sortit de Ninive, et s'assit à l'orient de la ville. Il se fit là un petit abri où il se tenait à l'ombre, jusqu'à ce qu'il vit ce qui arriverait à la ville.

6. Le Seigneur Dieu fit croître

---

adresse directement ses plaintes à Dieu; mais en même temps il reste chez lui une disposition mauvaise, puisqu'il n'est nullement préparé à se soumettre à la volonté divine. — *Obsecro, Domine.* אנה, ah! hélas! — *Numquid non hoc est verbum meum.* Est-ce que ce n'est pas ce que je pensais et disais; cette pensée est sans doute que Jéhovah ne détruirait pas Ninive, si ses habitants se repentaient. — *Cum adhuc essem in terra mea.* Dans la Palestine, patrie du prophète. — *Propter hoc... in Tharsis.* Jonas, en fuyant vers Tharsis, essayait d'empêcher ce qui est arrivé maintenant, le non accomplissement de la parole de Dieu touchant Ninive. — *Scio enim quia tu Deus clemens et misericors es...* Cfr. Exod. XXXIV, 6; Neh. IX, 17; Joël, II, 13. — *Ignoscens super malitia.* Tu es amené facilement à pardonner au pécheur et à ne pas le punir; Cfr. III, 9, 10. Aux yeux de Jonas l'impression qu'aurait eue sur Juda la vue d'un peuple puni à cause de ses fautes, n'a pu se produire, et il s'en plaint vivement à cause de ce qu'il en espérait pour le salut de ses compatriotes.

3. — *Et nunc, Domine, tolle, quæso, animam meam a me.* Laisse-moi mourir; Cfr. III Rois, XIX, 4, où Elie fait une prière semblable; le motif invoqué est différent, de même que l'état d'esprit des deux prophètes. Elie désire mourir parce que ses travaux lui semblent frappés d'inutilité; Jonas le demande, parce que Dieu n'a pas frappé Ninive. On pourrait multiplier les réflexions occasionnées par ce parallèle. Cfr. aussi Exod. XXXII, 32. — *Melior est mihi mors quam vita.* Jonas a accompli l'ordre de Dieu; l'évènement a trompé son attente, il trouve la vie désormais trop pénible.

4. — *Putasne bene irasceris tu?* Pourquoi t'irriter? Tu n'as pas de raison pour cela. « Et rationabiliter non ei dicit : male iratus es vel contristatus es, ne videretur reprehendere contristatum. Nec rursum : bene iratus es aut contristatus; ne suæ sententiæ contrairet; sed interrogat ipsum qui iratus est et contristatus, ut vel causas iræ respondeat, vel mœroris : aut, si ille tacuerit, verum Dei judicium ex ejus silentio comprobetur ». S. Jérôme.

5. — *Et egressus est...* L'objet de la mission de Jonas était en effet terminé. — *Sedit contra orientem civitatis.* Même expression dans Ezéch. XI, 23. — *Fecit sibimet umbraculum ibi.* Avec des branches d'arbres ou des arbustes pour se protéger contre la chaleur. — *Donec videret quid accideret civitati.* Ce que les habitants de Ninive allaient faire ou éprouver.

6. — *Et præparavit Dominus Deus.* Dieu fit pousser. — *Heredam.* L'hébreu קיקיון, que les LXX ont traduit κολοκύνθη, est, d'après S. Jérôme, un arbrisseau appelé Elkeroa en syriaque, et très commun dans la Palestine, où il croît dans les endroits sablonneux; il a de larges feuilles, qui procurent une

alors un lierre qui monta sur la tête de Jonas, pour lui donner de l'ombre, et pour le mettre à couvert, parce qu'il souffrait. Et Jonas eut une grande joie à cause de ce lierre.

7. Le lendemain, à l'aurore, le Seigneur envoya un ver, qui piqua le lierre et le dessécha.

8. Et quand le soleil fut levé, le Seigneur envoya un vent chaud et brûlant; et le soleil frappa sur la tête de Jonas, qui étouffait; et il souhaita de mourir, et dit : Pour moi, mourir vaut mieux que vivre.

hederam, et ascendit super caput Jonæ, ut esset umbra super caput ejus, et protegeret eum : laboraverat enim : et lætatus est Jonas super hedera, lætitia magna.

7. Et paravit Deus vermem ascensu diluculi in crastinum : et percussit hederam, et exaruit.

8. Et cum ortus fuisset sol, præcepit Dominus vento calido et urenti : et percussit sol super caput Jonæ, et æstuabat, et petivit animæ suæ ut moreretur, et dixit : Melius est mihi mori, quam vivere.

---

ombre agréable, et atteint en quelques jours une hauteur considérable. Telle est la description faite par S. Jérôme de cette plante qui porte, dans la langue scientifique, le nom de « ricinus communis ». Pusey, p. 260, en donne une reproduction, d'après la Flora græca, T. IX, pl. 952. Cet arbuste qui croît spontanement dans le nord de l'Afrique, l'Arabie, la Syrie et l'Inde, se trouve en grande quantité dans la vallée du Jourdain, dit Robinson, T. I, p. 553. Suivant Kimchi et les Talmudistes, c'est le Kik ou Kiki des Egyptiens, dont, d'après Hérodote, II, 94, et Pline, Hist. nat. XV, 7, on tirait une huile, comme on le fait encore de l'Elkeroa. On l'appelle en Orient, à cause de la prodigieuse rapidité de sa croissance, l'enfant d'une nuit, dans le même sens que les Grecs et les modernes parlent de choses éphémères. S. Jérôme nous dit pourquoi il a rendu le mot קיקיון par « hedera ». L'ancienne Vulgate avait « cucurbita ». Un certain Cautherius, d'une vieille famille romaine, lui reprocha comme un sacrilège, d'avoir abandonné ce mot pour « hereda ». Le saint docteur avait tout d'abord voulu garder le mot « kikayon ». « Quia sermo latinus hanc speciem arboris non habebat ; sed timuimus grammaticos, ne invenirent licentiam commutandi, et velb estias Indiæ, vel montes Bæotiæ, aut istiusmodi quædam portenta confingerent, secutique sumus, veteres translatores, qui et ipsi hederam interpretati sunt, quæ græce appellatur κισσὸς, aliud enim quod dicerent non habebant ». Mais le mot hébreu doit se rendre par ricin. V. Tristram, the natural history of the Bible, 6e ed., Londres, 1880, pet. in 8, pp. 449, 450. C'est une plante de cette espèce que Dieu fit pousser pour abriter et protéger Jonas. — *Ascendit super caput Jonas...* Cet arbuste crût avec une assez grande rapidité pour pouvoir donner de l'ombre à Jonas. — *Et protegeret eum.* Litt. « et pour le délivrer », non seulement de la chaleur du soleil, mais encore du déplaisir qu'il avait souffert, selon le ℣. 3. — *Lætatus est Jonas super hedera, lætitia magna.* Cela causa à Jonas une très grande joie. Cfr. des phrases analogues, III Rois, x, 40 ; I Paral. XXIX, 9 ; Jean, III, 29.

7. — *Et paravit Deus.* V. le ℣. 6. etc. — *Vermem*, un vers fatal à cette plante, dont il rongea la racine. — *Ascensu diluculi*, lorsque l'aube eût paru ; Cfr. Gen. XIX, 15 ; Jos. VII, 15. — *Percussit hederam et exaruit.* Rumphius, dans son Herborium Amboinense, T. IV, p. 95, cité par Michaélis, raconte qu'aux jours de grande chaleur, si une petite pluie vient à tomber, il se forme des chenilles noires en grande quantité, qui rongent en une nuit les feuilles du ricin, dont il ne reste que les côtes; ce qui, dit-il, est tout semblable à ce qui arriva à l'arbuste de Ninive.

8. — *Et cum ortus fuisset sol*; Cfr. Jug. IX, 33. — *Præcepit*, ויכין, comm aux ℣℣. 6, 7, etc. — *Vento calido.* רוח קדים est le vent d'est, qui dessèche et brûle tout. M. Layard, Nineveh, 1846, T. I, p. 123, décrit ainsi un été d'Assyrie : « Le changement en été a été aussi rapide que celui que nous avions constaté au printemps. La verdure de la plaine a péri toute entière en un jour. Des vents chauds, venant du désert, ont brûlé et renversé les arbustes. La chaleur est tout à fait intolérable. De violents tourbillons traversent parfois la contrée ». Et ailleurs, Nineveh and Babylon, 1850, pp. 364, 365 : « Le printemps a complètement disparu, la chaleur grandit de jour en jour ; le blé est coupé; plaines et collines revêtent leur vêtement d'été d'un jaune pâle. Les pâturages sont desséchés, il n'y a plus d'herbe verte.

9. Et dixit Dominus ad Jonam : Putasne bene irasceris tu super hedera? Et dixit : Bene irascor ego usque ad mortem.

10. Et dixit Dominus : Tu doles super hederam, in qua non laborasti, neque fecisti ut cresceret, quæ sub una nocte nata est, et sub una nocte periit.

11. Et ego non parcam Ninivæ civitati magnæ, in qua sunt plus quam centum viginti millia hominum, qui nesciunt quid sit inter dexteram et sinistram suam, et jumenta multa?

9. Et le Seigneur dit à Jonas : As-tu raison de te fâcher à cause de ce lierre? Jonas répondit : J'ai raison de me fâcher jusqu'à la mort.

10. Le Seigneur lui dit : Tu te plains à cause d'un lierre, qui ne t'a pas coûté de peine, que tu n'as pas fait croître, qui est né dans une nuit, et est mort dans une nuit.

11. Et moi je ne pardonnerais pas à Ninive, la grande cité, où il y a plus de cent vingt mille hommes, qui ne savent pas distinguer leur main droite d'avec leur main gauche, et un grand nombre d'animaux?

C'est aussi la saison des Sherghis, ou vents brûlants du sud, qui emportent dans leur courte furie tout ce qui se rencontre sur leur passage ». Le sherghi ou sherki, d'où vient le mot sirocco, souffle dans le Kurdistan, de l'Est au nord-Est. Il est redouté pour sa violence et son effet débilitant et suffoquant. V. les récits des voyageurs Rich et Morier, cités par Pusey, p. 285. — *Et urenti.* חרישית, sourd, silencieux, c'est-à-dire, tranquille. Le mot hébreu s'applique au vent quand celui-ci amène une chaleur lourde, suffocante, LXX : συγκαλοντι. — *Percussit sol super caput Jonæ.* נכה est le mot employé dans la Bible pour désigner la force des rayons du soleil ; Ps. cxxx, 6 ; Is. xlix, 10. Ovide, Métam. vii, 804, dit de même :

Sole fere radiis feriente cacumina primis...

— *Et æstuabat.* ויתעלף, Cfr. Am. viii, 13. La chaleur qu'éprouva Jonas fut si grande qu'il manqua d'en mourir. L'expression hébraïque est plus forte que celle qu'emploie S. Jérôme. — *Petivit animæ suæ ut moreretur.* Il désira mourir ; Cf. III Rois, xix, 14. LXX : ἀπέλεγετο τὴν ψυχὴν αὐτῷ. — *Dixit : melius est mihi mori...* V. plus haut ℣. 3.

9. — *Et dixit Dominus.* La variété des noms de Dieu dans les ℣℣. 6-9 est à noter, dit Keil. La création de l'arbuste miraculeux, au ℣. 6, est attribuée à Jéhovah-Elohim. Ce nom composé qui ne se trouve que très rarement, excepté Gen. ii et iii, est choisi ici pour servir de transition entre Jéhovah du ℣. 4, et Elohim des ℣℣. 7 et 8. Jéhovah qui répond à la plainte du prophète, ℣. 4, fait croître l'arbre miraculeux, en tant qu'Elohim, c'est-à-dire, en tant que puissance divine créatrice, afin de tirer Jonas de son chagrin. Dans ce même but, hâ-Elohim, c'est-à-dire, le Dieu personnel, prépare le ver qui fait périr l'arbuste ; Elohim, la divinité qui dirige la nature, ℣. 8, envoie le vent d'est pour amener la correction du prophète qui murmure contre la divinité. Les différents noms de Dieu sont donc employés dans une intention calculée. — *Tu doles,* חכת, « tu épargnes ». — *In qua,* pour laquelle, au sujet duquel. — *Neque fecisti ut cresceret.* ולא גדלתו, et tu ne l'as pas élevé, tu ne l'as pas fait pousser. — *Quæ sub una nocte nata est, et sub una nocte periit.* בן־לילה, « fils d'une nuit » ; Cfr. Exod. xii, 5 ; Is. xiv, 12.

11. — *Et ego non parcam Ninive...* Dieu fait remarquer à Jonas la contradiction dans laquelle il tombe en s'apitoyant sur le sort d'un arbuste, et en murmurant en même temps parce que le Seigneur a eu compassion d'une ville aussi grande que Ninive, dans laquelle il y a des milliers d'âmes dont beaucoup n'ont pas la moindre idée du bien et du mal. Cfr. Sag. xi, 25. — *In qua... dexteram suam.* C'est ainsi que le Deut. i, 39, décrit l'âge de l'enfant ; ici aussi il s'agit de l'enfant qui n'a pas atteint sept ans. Ces 120,000 enfants au-dessous de sept ans donnent suivant Niebuhr, une population de 600.000 habitants, puisque le nombre des enfants fait en général le cinquième du total. Ce nombre est du reste tout à fait en harmonie avec l'étendue de la ville. Il n'y a donc dans ce chiffre rien d'exagéré. L'amiral anglais Jones, qui a examiné l'étendue des ruines, sans s'inquiéter du contenu de ce verset, a estimé la population de Ninive au même chiffre auquel nous la faisons monter ;

Cfr. Journal of the asiatic society, T. XV, p. 29; Niebuhr, Assyria and Babylon, pp. 278 et suiv. — *Et jumenta multa.* Toi qui t'intéresses au sort d'un ricin, serais-tu insensible à la destruction de tant d'animaux, qui n'ont pas mérité le sort que tu leur souhaitais?

« O quantum me delectat, Domine, quomodo lætatur anima mea, quum de te omnipotentissimo et infinito Deo hæc omnia et audio et lego! Quam me amplius ad amandum et sequendum te hæc tua caritas et benevolentia provocat, quam numerosa stipendiorum repromissio et omnis pro obsequio exspectata merces... quantum me delectat audacia ista prophetæ! quam mirifice cordi meo loquitur excessus iste confitentiæ! Veræ beati qui serviunt tibi, beati quos tali tantoque amore dignaris ». S. Thomas de Villeneuve.

PROPHÉTIES DE MICHÉE

PRÉFACE

I

VIE DE MICHÉE.

Michée (1) était originaire de Morescheth (2), village situé au sud-ouest de Jérusalem, non loin de la ville de Gath. La Bible l'appelle (3) Michée de Morescheth, non pour indiquer sa famille (4), mais pour faire connaître son lieu d'origine. Il habita sans doute longtemps dans son pays natal, car il se montre très familier avec les localités qui s'y trouvent (5).

Mais il vécut aussi à Jérusalem ; la lecture de ses prophéties ne laisse pas de doute sur ce point. On peut croire qu'il ne franchit pas les limites du royaume de Juda, car il ne s'occupe guère du royaume des dix tribus.

Michée est contemporain d'Isaïe (6), puisqu'il a prophétisé sous les règnes de Jotham, d'Achaz et d'Ezéchias.

---

(1) מיכה ou מיכיה, pour מיכיהו, « qui est comme Jéhovah »? « Interpretatur humilitas », dit S. Jérôme. LXX : Μιχαίας, dans le Cod. Sinaïticus Μειχαίας, ou Μιγαίας Son nom a été porté 1° par un autre prophète, fils de Jimla, III Rois, XII, 8 et suiv., avec lequel il a été souvent confondu, surtout par les pères de l'Eglise ; 2° par un tribun du roi Josaphat, II Paral. XVII, 7 ; 3° par la femme de Roboham, II Paral. XIII, 2 ; 4° par un idolâtre du temps des Juges, Jug. XVII, 1, 4, 5, 8, 9, 10, etc. ; 5° par un ennemi de Jérémie, Jér. XXXVI, 11, 13.

(2) מורשת. « Usque hodie juxta Eleutheropolim urbem Palestinæ haud grandis est viculus », dit S. Jérôme (*In Michæam prologus*, ed. cit., col. 1207), qui appelle cet endroit Morasthi, Μωρασθεὶ dans Eusèbe, Μορασθὶ dans Théophylacte. Suivant Reland, *Palæstina ex monumentis veteribus illustrata*, Utrecht, 1714, in-4, p. 902, il ne faut pas confondre Morescheth, patrie de Michée avec Marescha, de Jos. XV, 44, etc. Cette opinion est suivie par Bleek, Keil, etc. Elle est adoptée universellement et l'autre, admise par dom Calmet, etc., n'a aucune valeur. Morescheth qui était connue en 415 (V. Reland, *ibid.*, p. 903), est citée aussi par Eusèbe et S. Jérôme, comme on vient de le dire. Robinson a trouvé les ruines d'une église et d'un hameau, à vingt minutes environ au S. E. de Beit-Jibrin, qui correspond à l'Eleutheropolis des Pères, *Biblical Researches*, T. II, p. 423.

(3) Mich. I, 1 ; Jérém. XXVI, 18.

(4) C'est ainsi que les LXX l'ont entendu : τὸν τοῦ Μωρασθεὶ.

(5) Mich. I, 10-15.

(6) Cfr. Mich. II, 11, et Is. XXVIII, 7 ; Mich. III, 5-7, et Is. XXIX, 9-12 ; Mich. III, 12 et Is. XXXII, 13-14, Mich. IV, 1-5 et Is. II, 2-5 ; Mich. V, 2-4 et Is. VII, 14 et IX, 5.

Nous ne connaissons des circonstances de sa vie que ce que l'on peut recueillir dans ses écrits.

Les légendes sur sa descendance de la tribu d'Ephraïm, sa mort et son tombeau (1), qu'on lit dans le Pseudo-Epiphane et dans le pseudo-Dorothée (2), proviennent en partie de la confusion qu'on a faite entre notre prophète et Michée, fils de Jemlah (3), et aussi des conclusions qu'on a tirées du titre de sa prophétie.

Michée est fêté dans l'église latine le 15 janvier, dans l'église grecque le 21 avril.

II

LE LIVRE DE MICHÉE.

I. Dans ce livre nous n'avons pas les discours particuliers prononcés par le prophète à différentes époques, quoique en disent Maurer et Hitzig, qui placent les chapitres I et II avant la chûte de Samarie, les chapitres III-V aussitôt après cet évènement, et les chapitres VI-VII à une époque encore postérieure. Leur contenu, dans ce qu'il avait d'essentiel, a été réuni en un tout, comme le montrent Hengstenberg (4) et Hævernick (5), et comme le reconnaissent Knobel, de Wette, Ewald, Meier, etc.

On peut diviser le livre en trois sections, I-II, III-V, VI-VII ; chacune de ces sections commençant par les mots : « entendez », et finissant par une promesse. Et encore, dit M. Cheyne (6), cette division n'a-t-elle pas été voulue par le prophète. Les transitions abruptes, si abondantes dans le livre de Michée, prouvent que ce livre, comme la plupart des autres écrits prophétiques, fut surtout composé de notes de discours, et de discours composés à diverses occasions (7).

La menace prédomine dans la première et dans la troisième partie; la promesse dans la seconde (8).

II. L'AUTHENTICITÉ de ces prophéties n'a pas été sérieusement contestée. Hartmann et Bertholdt l'ont mise en doute ; mais leurs objections ne reposent sur rien de sérieux. De Wette (9), Hitzig, Ewald en ont aussi douté à cause du renseignement que l'on trouve dans Jérémie (10), d'après lequel, Michée, pendant le règne d'Ezéchias, aurait prophétisé la destruction de Jérusalem. Mais, dit avec raison Keil (11) : dans ce passage les anciens du peuple citent l'époque d'Ezéchias, non point parce que le temps où le discours de Michée, auquel il est fait allusion, fut prononcé

---

(1) Il était connu encore au temps de S. Jérôme.
(2) Elles ont été recueillies par Carpzov, *Introd.*, T. III, pp. 373-374.
(3) III Rois, XXII.
(4) *Christol.*, T. I, pp. 474 et suiv.
(5) *Einleit.* p. 366 et suiv.
(6) Micah, *Introd.*, p. 10.
(7) Cheyne propose cependant une autre division : I-III ; IV-V ; VI-VII.
(8) Cfr. Vigouroux, *Manuel biblique*, T. II, p. 643.
(9) *Einleit.*, § 238,
(10) XXVI, 18.
(11) *Einleit*, § 91.

était encore connu, grâce, dit Ewald, à une bonne tradition historique; non parce que ceux qui l'avaient entendu étaient encore vivants à l'époque de Jérémie, ce qui en eût fait des centenaires; la véritable raison est qu'Ezéchias est la seule autorité théocratique réelle parmi les trois rois qui sont nommés dans le titre, le seul prince qui eût écouté la voix du prophète. On peut ajouter que c'est peut-être sous ce roi que Michée a réuni ses divers discours en un seul livre (1).

Les autres motifs mis en avant contre l'authenticité ne sont pas plus sérieux. On ne voit pas pourquoi Michée n'aurait pas nommé Samarie dans la suscription de son livre, quand quelques lignes plus bas (2), il prédit la ruine de cette ville. La forme abrégée de son nom, מיכה, ne prouve rien, puisque déjà, dans un livre bien antérieur (3), cette forme alterne avec la forme plus longue מיכיהו.

III La CANONICITÉ n'a jamais été mise en doute.

IV. STYLE ET SUJET (4). Les prophéties de Michée s'adressent à tout Israël, mais se rapportent plus particulièrement à Juda. Comme Amos, Michée est originaire de la campagne; et son origine rustique a sans doute fortifié sa répugnance pour les péchés de la capitale. Il semble appartenir à une famille très religieuse; son nom signifie : Qui est semblable à Jéhovah? Ainsi, comme Isaïe, il fut un signe et un présage pour Israël de la part de Jéhovah (5). Ces deux prophètes peuvent être mis en rapport l'un avec l'autre. Mais, tout en ayant beaucoup de points communs, ils présentent la même vérité dans une lumière légèrement différente. L'enseignement de Michée est plus emphatique et plus porté vers les prescriptions morales que celui d'Isaïe. Il n'espère pas un changement radical en mieux, et il envisage comme prochaine la destruction complète de la cité et du temple (6). Les derniers chapitres, il est vrai, adoucissent cette perspective; mais ils semblent écrits après un changement profond dans l'état d'âme du prophète.

C'est sa prophétie du jugement qui le fit surtout connaître de la génération suivante (7); l'inflexible sévérité de son accent le fit passer même avant son grand compatriote Isaïe.

Par cette tendance morale prédominante, Michée rappelle beaucoup Amos; lorsqu'il se livre à des accents plus doux — et il en a — il suggère une comparaison avec Osée. Il s'unit aux douleurs de son peuple, il pleure le siège prochain de Sion. Il compense, pour ainsi dire, la force de ses menaces par une conclusion qui forme un des plus gracieux passages des écrits prophétiques (8). Et ce n'est pas par hasard que pour lui la bonté est un des trois éléments de la vraie religion (9). Car la bonté humaine n'est qu'un reflet de la bonté divine; le Dieu prêché par Michée

---

(1) Hengstenberg, *Christologie*, T. I, p. 180.
(2) Mich. I. 6, 7.
(3) Jug. XVII, 1, 4, 5, 8,
(4) D'après Cheyne, *op. cit.* — Cfr. Bruston, *op. cit.*, p. 263.
(5) Is. VIII, 18.
(6) Mich. III. 12.
(7) Jérém. XXVI, 18.
(8) Mich. VII, 8-20.
(9) VI, 8.

n'est pas un despote capricieux, c'est un père qui est en relation morale avec Israël, son peuple.

V. Rapports de Michée avec Isaie (1). Au point de vue des éclaircissements historiques, nul prophète n'a l'importance d'Isaïe, à cause de l'abondance et de la plénitude de ses écrits. On peut présumer que Michée a été un lecteur de ces prophéties (2), dès qu'elles ont été réunies. Les comparaisons suivantes le montrent :

Mich.	I, 9-16.	Is.	X, 28, 32.
—	II, 1-2.	—	V, 8.
—	II, 6-11.	—	XXVIII, 10 XXX, 10-11
—	II, 11.	—	XXVIII, 7.
—	II, 12. IV, 7.	—	X, 20-23.
—	III, 5-7	—	XXIX, 9-12.
—	III, 12.	—	XXXII, 14.
—	IV, 4 (fin).	—	I, 20 (fin).
—	IV, 10.	—	XXXII, 11.
—	V, 2-4	—	VII, 14 (?).
—	V, 5.	—	IX, 6.
—	V, 9-14	—	II, 6-17.
—	VI, 6-8	—	I, 11-17,
—	VII, 7.	—	VIII, 17.
—	VII, 12	—	XI, 11.

VI. Comme Isaïe, Michée fait usage des jeux de mots (3) ; il est juste de dire que tous les prophètes font de même. Mais en même temps l'élévation de sa pensée est admirable. Il abonde en comparaisons et en images (4). On doit louer chez lui l'élégance, la clarté, la pureté, l'harmonie (5).

III. Principales prédictions du livre de Michée. Michée annonce :

1° La destruction du royaume d'Israël et de sa capitale Samarie (6).

2° La destruction complète de Jérusalem et du temple (7).

3° La déportation des Juifs à Babylone (8).

4° Le retour de l'exil ; la paix et la prospérité dans le pays de Chanaan ; les victoires et la primauté spirituelle d'Israël (9).

5° Un gouverneur dans Sion (10), né à Bethléem, de la famille de David (11).

---

(1) D'après Cheyne.

(2) Cette question a été diversement envisagée. Hengstenberg et Reinke, *Exegesis crit. in Jes.*, II, 2-4, Munster, 1838, in-8 ; — *Mess. Weissag.* T. III, p. 240, croient qu'Isaïe a copié Michée.

(3) I, 10-15, IV, 14, VII, 11, VII, 3.

(4) I, 16, II, 12, 13, IV, 9-10.

(5) Cfr. les appréciations de Vigouroux, Pusey et Davidson.

(6) I, 6, 7.

(7) III, 12, VII, 13.

(8) IV, 10.

(9) IV, 1-8, 13, VII, 11, 14-17.

(10) IV, 8.

(11) V, 1, 2.

III

PROPHÉTIES MESSIANIQUES DE MICHÉE (1).

Ces prophéties, renfermées dans les chapitres IV et V se partagent en plusieurs divisions. L'œuvre admirable du salut futur s'y trouve présentée sous les points de vue divers d'après lesquels elle peut être envisagée. D'abord le prophète indique par sa peinture de la paix du temps messianique les signes qui la caractérisent (2); puis, entrant plus avant dans son sujet, il montre le chemin qui conduit en tout temps, par la croix, à la glorification (3). Son regard prophétique s'arrête ensuite sur la personne du Messie, sur son origine céleste, sur son œuvre et sur sa puissance (4). Enfin Michée dépeint le royaume de Dieu lui-même; il le représente, aux versets 4-8 dans son rapport extérieur; le reste du chapitre nous dévoile son organisation intérieure et morale.

1° Le chapitre IV, 1, 7, nous décrit le temps messianique comme un temps de paix. Les paroles célestes qui furent chantées à la naissance du Rédempteur : « *Paix sur la terre* », se sont accomplies. De gracieuses images nous figurent les nations du monde affluant d'un commun accord vers la ville sainte de Sion pour y écouter la parole de l'Eternel; elles forgent avec leurs armes de combat les instruments de la paix et des travaux champêtres; le « métier de la guerre » ne leur sera plus enseigné; réconciliées et sanctifiées, elles reposeront chacune « sous sa vigne et sous son figuier » et rien ne les effrayera désormais.

Les trois premiers de ces versets se rencontrent dans les mêmes termes au second chapitre du prophète Isaïe.

Afin de prouver que cette sainte époque de la paix émanera de Dieu même, et qu'il répandra alors sa miséricorde jusque sur les plus pauvres et les plus abandonnés, Michée ajoute que « les brebis boiteuses et repoussées seront reçues dans le royaume et deviendront un grand peuple ».

2° Chapitre IV, 8, 13. — *Le chemin du Seigneur conduit par la souffrance à la gloire.* Comme d'autres hommes inspirés, notre prophète ne doit pas manquer de désigner « la porte étroite », comme la seule voie pour arriver à la gloire future; ceux qui, encouragés par les promesses d'un sublime avenir, écoutent ses paroles, ne doivent point perdre de vue que le passage de la pauvreté d'un état obscur aux richesses d'une existence plus élevée ne peut avoir lieu qu'en traversant la vallée de la purification et en dépouillant toute humanité. De même, Jésus, lorsque Pierre lui

---

(1) Consulter sur ce sujet Hengstenberg, Reinke, Delitzsch, Preiswerk, que nous suivons principalement dans ce paragraphe.
(2) IV, 1, 7.
(3) IV, 8, jusqu'à la fin du chapitre.
(4) V, 1, 3.

exprima, au nom des apôtres, qu'ils le reconnaissaient pour le Christ, rattacha immédiatement à cette assurance l'annonce des outrages qu'il aurait à supporter, avertissant par là le disciple que, quoique Messie du Seigneur, il devait, comme « Fils de l'homme », entrer dans la gloire par le chemin de l'ignominie et de la souffrance, et que tous ceux qui le suivraient seraient appelés à prendre la même route de la croix (1). Les paroles de Notre-Seigneur au sujet de Saul renferment le même sens. A peine a-t-il nommé celui-ci « un instrument choisi » pour porter le nom de Dieu devant les rois et les nations, qu'il ajoute : « Je lui montrerai combien il lui faudra souffrir pour mon nom » (2). Par le même motif, l'esprit de Dieu pousse Michée à mettre immédiatement en regard des souffrances la perspective sublime d'une glorification éternelle.

Le verset 8 qui commence ce paragraphe, expliqué de deux manières, se lit au verset 7 ou 9, selon l'acception de l'un ou de l'autre éclaircissement. La question roule sur la « tour d'Eder ». Les premières paroles de ce passage s'adressent à elle et lui promettent le retour à son ancienne domination. Quelle tour doit-on comprendre sous ce nom? Pour les uns c'est un édifice de la ville de Jérusalem qui aurait porté cette dénomination, ou bien la forteresse du mont Sion, considérée, dans un sens emblématique, comme une tour destinée à garder et à protéger le troupeau du peuple de Dieu, de même qu'on assimile souvent le roi à un berger et ses sujets à un troupeau. D'après cette explication, le verset 8 serait la fin du paragraphe précédent et renfermerait la promesse du rétablissement futur de la puissance de Sion. La seconde opinion fait de ce verset le début d'une nouvelle section de la prophétie, comme annonçant, à la vérité, le rétablissement du royaume d'Israël au temps messianique, mais en donnant à entendre que cette rénovation sortira des ruines et se rattache à la ville de Béthléem : la tour du Troupeau ou d'Eder se trouve en effet déjà mentionnée dans la vie de Jacob. Nous lisons, dans la Genèse (3), qu'après la mort de Rachel, qui eut lieu aux environs de Béthléem, Jacob dressa ses tentes au-delà de Migdal-Héder; et comme, dans le passage de Michée, la tour d'Eder ne saurait être placée sans difficulté à Jérusalem, où il ne s'en trouve point de ce nom et que la désignation figurée de la forteresse de Sion, comme tour du Troupeau, est également inusitée, il est à croire que le prophète, en nommant la tour d'Eder, s'est rappelé l'ancien temps des patriarches. Cette interprétation semble d'autant plus probable qu'au cinquième chapitre Michée emploie les mêmes expressions en parlant de Béthléem (4), lui donnant l'antique nom de Béthléem Ephrata, sous lequel cette ville se trouve désignée dans le texte de Moïse que nous venons de citer.

Il peut encore avoir existé aux jours de Michée quelques vestiges de cet édifice; à ces ruines le prophète rattache la promesse de la grande régénération des peuples; comme les versets suivants expriment plus clairement que le Roi qui doit venir sortira de Bethléem, il se contente d'indiquer ici le rétablissement de Sion et la fondation du royaume de Dieu

(1) Luc. IX, 20, 23.
(2) Act. IX, 15, 16.
(3) XXXV, 21.
(4) *Et toi*, etc.

sur le lieu antique qui fut témoin des larmes, des prières et de la foi de Jacob, et vit paraître la tige royale de David.

Si l'on adopte cette dernière opinion à l'égard de la tour d'Eder, les mots de : « Forteresse de la fille de Sion », qui suivent immédiatement, sont comme une promesse faite au peuple fidèle : la tour située près de Bethléem, quoique tombée en ruines, deviendra un jour une forteresse contre ses ennemis, ou, parlant sans figure, son sauveur et régénérateur sortira de la tige de David.

Les souffrances elles-mêmes qui accableront le peuple sont comparées aux douleurs de l'enfantement; il est expressément déclaré à Israël que, chassé de son pays, il devra aller séjourner « jusqu'à Babylone », où il sera enfin délivré de ses adversaires; car l'abaissement conduit à l'élévation, et la même détresse qui paraît anéantir toute espérance produira la gloire de la régénération. Une pensée semblable se trouve exprimée dans les ℣℣ 11 et suivants, au sujet des païens qui ignorent les desseins du Seigneur. Le prophète montre que si ces ennemis se rallient autour du peuple de Dieu sans le reconnaître, ils agissent ainsi pour leur propre perte; dans leur arrogance, ils seront ramassés par l'Eternel « comme les gerbes dans l'aire ». Mais Israël poursuivi, écrasé sous les angoisses, doit se relever au nom du souverain de la terre pour fouler la grande moisson « de grain ». Le prophète ayant ainsi fait pressentir la tournure merveilleuse que prendront les choses pour faire éclore de la misère la plus profonde un bonheur inespéré, revient, au commencement du chapitre v°, à l'époque présente. « Maintenant, dit-il, fille des dévastateurs, tu seras désolée ». Ces paroles s'adressent aux puissances ennemies qui devaient mettre à exécution les jugements de Dieu contre Israël jusqu'à l'heure de sa délivrance, temps pendant lequel le peuple du Seigneur doit s'incliner sous les coups qui l'accablent; il arrivera, dit le prophète, que « la joue même du juge d'Israël sera frappée de la verge ». Ces paroles ont été accomplies dans leur sens le plus étendu; le juge d'Israël et de toutes les nations, dans le temps et dans l'éternité, s'est humiliée lui-même; il a vidé la coupe des douleurs et de l'outrage; il a devancé son peuple sur le chemin de la croix dans le royaume de la gloire.

3° Chapitre v, 1. 3. — Après l'annonce des traitements ignominieux du Roi d'Israël, Michée passe à l'*origine*, à l'*œuvre* et à la *puissance* de ce chef, le *Messie*. Le premier verset désigne pour le lieu de sa naissance la ville de Bethléem, désignée aussi par le nom ancien, Ephrata (1). D'autres passages des prophètes nous apprennent que Jésus naîtra de la branche de David, originaire de Bethléem. Tandis que quelques prophètes représentent cette branche comme déchue lors de l'apparition du sublime rejeton du roi, Michée rapporte cette décadence à la ville elle-même. Or, de même qu'au ℣ 8 du chapitre précédent, il avait dirigé l'attention vers la tour d'Eder écroulée, en la saluant comme la forteresse future de Sion, de même il fait ressortir ici le peu d'importance de Bethléem, prise dans un sens matériel. Au dernier paragraphe il rapproche les deux villes, afin de montrer que Dieu fera germer son œuvre de ce qui semble à l'homme, petit, méprisable et anéanti. Quel contraste que de voir naître le Sou-

(1) Gen. xxxv, 19.

verain, dont le commencement et la fin sont l'éternité, dans un hameau à peine assez grand pour être compté par les descendants de David !

Nous devons faire observer que ce passage se trouve cité dans l'Evangile de S. Mathieu (1), qui le modifie, en donnant un sens contraire à la petitesse de Bethléem par ces mots : « *Pas la moindre* (2) ». Les citations de l'Ancien Testament qu'on trouve dans le Nouveau offrent souvent de semblables interprétations. Mais comme ce sujet mérite un plus grand développement, nous nous contenterons d'indiquer les principales opinions émises à cet égard, abandonnant au jugement du lecteur le choix de celle qui lui paraîtra la meilleure.

A. Il est possible que S. Mathieu ait suivi une explication répandue parmi les Juifs de son temps, suivant laquelle on ne voulait pas admettre, pour l'honneur de la maison de David, l'insignifiance de Bethléem. Or, en donnant à la proposition un sens interrogatif : Serais-tu trop petite?... paroles qui équivalent à : Tu n'est pas la moindre, cette difficulté se trouve éclaircie.

B. La version de l'Evangile peut encore se justifier en supposant que S. Mathieu a décidé la question par le mot *quoique*, expression que l'esprit de la langue hébraïque admet parfaitement : *Quoique petite, tu seras*... La citation de l'évangéliste serait, dans ce cas, plutôt conforme au sens qu'à la lettre.

C. D'autres commentateurs, Hengstenberg, par exemple, pensent que la variation entre S. Mathieu et Michée provient de ce que ce dernier décrit la ville au point de vue matériel, et que le premier la considère au point de vue spirituel, comme devant donner naissance au Messie.

Le troisième verset dit : « C'est pour cela (parce que le salut peut seulement venir du futur rejeton de la maison de David) que Dieu les livrera pour un temps, (laissera les Israélites au pouvoir de l'ennemi), jusqu'à ce que la femme enceinte ait enfanté (jusqu'à la naissance du Messie) et le reste de ses frères retournera avec les Israélites ». Ces dernières paroles sont d'une trop haute importance pour qu'on ne leur accorde pas une attention toute spéciale. Et d'abord plusieurs exégètes comprennent les Juifs révoltés et infidèles, qui se réuniront de nouveau aux enfants d'Israël, dans les mots le « reste de ses frères », c'est-à-dire les frères du Messie qui doivent revenir avec Israël. Il semble que, si l'on eût voulu indiquer cette partie rebelle du peuple, on eût dit : Ils retourneront *au Seigneur*, et non : Ils retourneront avec les Israélites. Il n'est pas dans l'usage de la langue de l'Ancien Testament d'accepter la désignation des enfants d'Israël dans un sens assez limité pour pouvoir opposer aux vrais fidèles les membres du même peuple qui ont abandonné leur foi. D'autres entendent par les frères qui doivent revenir les Juifs dispersés hors de leur patrie ; d'autres encore les prennent pour les Israélites des dix tribus, qui doivent se réunir à Juda. On peut objecter à ces théories que, dans ce cas, on aurait probablement dit plutôt : Ils viendront à la maison de Juda, parce qu'il y a une certaine dureté dans les mots : *Les Israélites se réunissent aux enfants d'Israël.* Il nous est par conséquent indiqué

(1) II, 6.
(2) « Et toi, Bethléem, ville de Juda, tu n'es pas la moindre entre les villes de Juda ».

de voir dans ces mots « *le reste de ses frères qui lui reviendront* » les païens fidèles, représentés comme un reste sacré devenu étranger à la maison de leur père, et dont le retour au grand sanctuaire de tous les peuples ne doit avoir lieu que sous le règne du Messie. Isaïe (1) annonce en termes semblables que Sion rétablie se verra entourée d'enfants de toutes les nations et se demandera avec surprise : « Qui m'a donné ces fils »? Michée lui-même (2) donne comme premier indice des temps messianiques, l'affluence des peuples vers Sion. Or, si le signe caractéristique de cette époque consiste précisément en ce que les Gentils, devenus étrangers, chercheront le Seigneur et sa loi dans Sion, les « frères » égarés auxquels suivant le passage de Michée, le Messie aplanit le retour, ainsi qu'aux enfants d'Israël, sont probablement ces fidèles d'entre les païens qui marchent à la clarté de celui que souvent les prophètes appellent « la lumière des Gentils ». Par conséquent, la mission de Jésus est représentée, dans ce troisième verset et dans d'autres prédictions, comme ayant un double but. D'abord le Messie doit délivrer Israël qui a été abandonné jusqu'à sa venue, en second lieu, lui ramener « le reste de ses frères ». Les paroles mêmes du Sauveur touchant son œuvre s'accordent avec cette destination : « Je donne, dit-il, ma vie pour mes brebis; j'ai encore d'autres brebis qui ne sont pas de cette bergerie, il faut aussi que je les amène, elles entendront ma voix, et il n'y aura qu'un seul troupeau et qu'un seul pasteur (3) ». Si toutefois on ne veut pas étendre le sens des paroles du prophète aux Gentils, et si l'on ne veut y comprendre que les Israélites retranchés de la souche primitive, elles représentent néanmoins le ministère de Jésus comme *devant réunir ce qui se trouvera séparé et rassembler le peuple de son Dieu*. Mais en supposant que ce passage limite le ministère du Messie aux Juifs seuls, ce que, d'après l'explication donnée plus haut, nous ne saurions admettre, d'autres prophètes affirment le contraire de la manière la plus positive.

Il se maintiendra, nous dit le quatrième verset, *et les gouvernera avec la force de l'Eternel* (comme le pasteur qui aura assemblé son peuple en un seul troupeau). Sa puissance se manifestera car son peuple en sûreté n'aura plus aucun ennemi à craindre, et son nom sera grand « jusqu'aux extrémités de la terre ». Les paroles qui commencent le cinquième verset ne doivent pas se traduire, avec Luther, par : « Il nous donnera la paix après que l'Assyrien sera venu dans notre pays et qu'il aura mis le pied dans nos palais ». La version littérale est : *Et celui-ci* (le Messie) *sera la paix lorsque Assur viendra dans notre pays et voudra fouler nos palais; alors, etc.* La première proposition émettant que le Messie est notre paix, se lie mieux au texte qui la précède qu'a celui qui la suit, puisqu'il y est question du Christ comme médiateur de l'univers; à cette suite d'idées appartiennent les paroles : *Lui-même est la paix*. Dans un semblable enchaînement de pensées, S. Paul dit du Seigneur : « Il est notre paix, lui qui des deux peuples n'en a fait qu'un, etc. » (4).

---

(1) XLIX, 48 et suiv.
(2) IV, 23.
(3) Jean, X, 15, 16.
(4) Eph. II, 14.

4°. Dès le commencement du huitième verset, *le royaume du Messie* est dépeint *dans son organisation extérieure et intérieure*, sans faire mention de la paix ; il s'agit plutôt de la puissance victorieuse par laquelle ce royaume sera développé, et qui frappera d'extermination les adversaires dont la main osera s'élever contre elle. Suivant l'usage des prophètes, Michée emprunte à son siècle les images et les noms des choses futures qu'il doit annoncer : pour lui, l'ennemi s'appelle l'Assyrien, parce que l'Assyrie était alors le pouvoir hostile du monde. Lorsque cet ennemi arrivera, le pasteur qui « fait paître son peuple choisira sept pasteurs et huit princes du bas peuple », c'est-à-dire qu'il fera surgir un assez grand nombre de combattants pour renvoyer à l'antagoniste les coups destinés par lui au peuple de Dieu.

Le langage figuré des versets suivants explique d'une manière plus précise encore comment ce peuple se maintiendra victorieux et inattaquable au milieu des puissances de la terre ; il sera « comme une rosée qui vient de l'Eternel, et comme une petite pluie qui, indépendante de l'homme et sans le secours des enfants des hommes, tombe sur l'herbe et la rafraîchit ». Cette expression emblématique offre plusieurs points de comparaison qui, s'enchaînant l'un à l'autre, complètent l'image employée pour le peuple du Seigneur, la rosée et la pluie désignent d'abord la *multitude*. Le psaume CIX s'exprime de la même manière sur la multitude promise au Messie, qui le servira avec « une sainte pompe : elle se présentera nombreuse comme une rosée qui éclôt au sein de l'aurore ». Cet emblême figure aussi la sève nouvelle que les rosées et les pluies communiquent à l'herbe flétrie des champs. Le royaume de Dieu deviendra, pour toutes les nations qui ne lui seront point opposées, une source jaillissante de bénédictions. Puis lorsque les peuples se transporteront en foule vers Sion pour écouter les enseignements du Dieu d'Israël, la vocation d'Abraham et de sa race entière, de bénir toutes les générations de l'univers, recevra son accomplissement (1). L'image choisie désigne encore l'origine céleste. Le peuple de Dieu n'est pas placé au milieu des nations du monde comme une des autres branches de l'humanité ; il émane de l'Eternel ; tombé en la puissance du saint chef des armées, il lui restera à jamais asservi. Les mots : « indépendante de l'homme et sans le secours des enfants des hommes » montrent que cette pensée doit particulièrement ressortir ici. Ainsi la rosée qui rafraîchira et ranimera les enfants d'Israël tombe d'en haut de la main de Dieu. Israël glorifié devient pour la terre stérile une rosée fertilisante, éclose au ciel, dans le sanctuaire du Seigneur.

Toutefois, si la première image du septième verset exprime sous plusieurs rapports les qualités du peuple saint et sa destination à l'égard des puissances qui l'environnent, il reste cependant encore à mentionner celle qui se rapporte à la force triomphante par laquelle il se maintient ferme et élevé sans crainte des portes de l'enfer. Cette pensée se rencontre au verset suivant sous la figure du lion qui passe et déchire sa proie « sans qu'on puisse la lui ôter ». Le neuvième verset conçu en lan-

(1) Gen. XII, 23, XVIII, 18, XXII, 16 et suivants.

gage simple, dit : « Sa main (celle du peuple saint) s'élevera au-dessus de ses ennemis et tous ses ennemis seront exterminés ».

Depuis le ℣. 10 jusqu'à la fin du chapitre, la description de ce royaume se rapporte à sa *situation intérieure;* son caractère est la sainte paix. Ce qui est dit (1) de la destruction des chevaux, des chars, des villes et des forteresses, ne doit pas être pris dans un sens hostile; le peuple qui transformera ses épées en hoyaux et ses lances en serpes, et n'apprendra plus « le métier de la guerre » (2), n'a besoin ni de coursiers de bataille, ni de chariots de combat; confiant et rassuré, il établit ses demeures dans des hameaux sans défense; il demande plus aux murailles, aux boulevards, aux portes et aux verroux des villes un abri illusoire contre l'invasion de l'ennemi. Car lui, le souverain de l'univers, est sa paix comme il est sa protection.

Mais pour que le peuple puisse entrer avec son Dieu en relations aussi intimes, il doit être un peuple *saint.* Les magiciens et les devins, les images taillées et les statues, toute impureté spirituelle doit disparaître; et si le Seigneur doit demeurer au milieu de son peuple, il faut que l'ancien commandement qui dit: *Vous devez être saints, car moi je suis saint* », trouve sa réalisation (3).

IV

COMMENTATEURS.

I. Parmi les catholiques, nous ne trouvons à citer que Gaspard GRAXARD (4).

II. La littérature protestante est plus abondante. Elle nous offre les noms de BIBLIANDER (5), PHRYGIO (6); LUTHER (7), dont le commentaire a été traduit en latin par Et. REICH (8); GILB (9), qui a écrit en anglais; CHYTRŒUS (10), DRACHONITES (11), LAMBERT (12), BRENTIUS (13), GRAWER (14); POCOCKE, dont l'ouvrage est en anglais (15), MUSCŒUS (16), SCHNURRER (17),

---

(1) XX. 10, 11.
(2) IV, 3.
(3) Cfr. *Le Messie et Jésus-Christ dans les prophéties de la Bible,* par M. S. Richou, Paris, 1882, pp. 266 et suiv.
(4) Salamanque, 1570, in-8.
(5) Zurich, 1534, in-8.
(6) Strasbourg, 1538, in-8.
(7) Wittemberg, 1542, in-8, Bâle, 1543, in-8.
(8) Kœnigsberg, 1555, in-4.
(9) Londres, 1551, et 1591, in-8.
(10) Rostock, 1565, in-12.
(11) Wittemberg, 1565, in-folio.
(12) Genève, 1578, in-8.
(13) Tubingue, 1580.
(14) Iena, 1664, in-4.
(15) Oxford, 1677.
(16) Quedlinbourg, 1719, in-4.
(17) Iena, 1798, in-8.

H. W. JUSTI (en allemand) (1); HARTMANN (2) (en allemand aussi); BANGIUS (3) : *Fontium Israelis Trias, Jona, Michæa et Ruth ;* VAN-TOLL (en hollandais) (4); GROSSCHOPFF (en allemand) (5); BAUER, qui n'a commenté que les deux premiers chapitres de notre prophète (6); CASPARI, dont l'ouvrage est des plus importants pour la critique de Michée (7); A. THOMAS (8); L. BAULME (9); ROORDA (10).

Au point de vue moral, Michée a été étudié par WINKLER (11) et QUANDF (12).

Le chapitre IIe de Michée a été expliqué par C.-T. AUTON (13).

---

(1) Leipzig, 1799, in-8. La même avec un nouveau titre, 1820
(2) Lemgo, 1800.
(3) Hafniæ, 1631, in-8.
(4) Utrecht, 1709. in-4.
(5) Iena, 1798, in-8.
(6) Aldtorf, 1790, in-4.
(7) Christiania, 1852, in-8.
(8) Genève, 1853.
(9) Toulouse, 1866.
(10) Leyde, 1869, in-8.
(11) 1766, in-8.
(12) Berlin, 1866.
(13) Gorlici, 1812, in-4.

PROPHÉTIES DE MICHÉE

CHAPITRE I

Titre du livre (℣. 1). — Exhortation à l'attention (℣. 2). — Annonce de graves châtiments faite au royaume d'Israël et à Samarie, sa capitale, à cause de ses crimes et principalement de son idolâtrie (℣℣. 3-8). — Des menaces analogues sont dirigées contre le royaume de Juda (℣℣. 9-16).

1. Verbum Domini, quod factum est ad Michæam Morathisten, in diebus Joathan, Achaz et Ezechiæ, regum Juda; quod vidit super Samariam, et Jerusalem :

2. Audite, populi omnes, et attendat terra, et plenitudo ejus : et sit Dominus Deus vobis in testem, Dominus de templo sancto suo.

Deut. 32, 1; *Isai.* 1, 2.

1. Parole du Seigneur adressée à Michée de Morasthi, aux jours de Joathan, d'Achaz et d'Ezechias, rois de Juda, et qui lui fut révélée touchant Samarie et Jérusalem.

2. Ecoutez, peuples, vous tous; que la terre avec tout ce qui la remplit soit attentive, et que le Seigneur Dieu soit témoin contre vous, le Seigneur, de son temple saint.

I. Bannissement et restauration d'Israel, I-II.

1°. — Jugement contre Samarie et Juda, I.

Chap. I. — 1. — *Verbum Domini.* Cfr. Os. I, 1; Joël, I, 1; Jon. I, 1. — *Ad Michæam Morathisten.* V. la préface, p. 247. — *In diebus... regum Juda.* V. la préface, p. 247. *Quod vidit.* חזה est aussi employé pour נבא dans Is. I, 1; le sens est donc : qu'il prophétisa, qu'il annonça. — *Super Samaria et Jerusalem.* Sur les deux royaumes dont ces villes sont les capitales. Samarie est nommée la première, parce que, son iniquité étant plus grande, son châtiment est plus rapproché que celui qui atteindra Jérusalem. Michée parle, dit S. Jerôme, « secundum ordinem captivitatis ».

2. — Les ℣℣. 2-4 forment l'introduction du discours du prophète. — *Audite, populi omnes.* Exorde qui annonce quelque chose de grand, comme Deut. XXXII, 1; Is. I, 2. Les peuples, עמים, sont les familles et les tribus d'Israël, dit Rosenmüller. Selon d'autres commentateurs, ce sont les nations guerrières qui détruiront Israël. D'après Keil, ce sont toutes les nations de la terre avec leurs habitants. Michée, fils de Jemla, avait déjà employé ces expressions, III Rois, XXII, 28. Comme celui-là, dans son attaque contre les faux prophètes, avait invoqué le témoignage de toutes les nations pour confirmer la vérité de sa prophétie, ainsi Michée le morathiste, commence son discours prophétique par un appel analogue; ainsi il annonce ses travaux comme la continuation de ceux de son homonyme qui avait montré tant de zèle pour le Seigneur. — *Attendat terra et plenitudo ejus,* Litt. « Ecoute (והקשיבי) terre... » La terre et tout ce qu'elle renferme; Cfr. Is, XLIX, 10; Ps. XXIII, 1. LXX : καὶ πάντες οἱ ἐν αὐτῇ. V. une semblable formule dans Is. XXXIV, 1. — *Et sit Dominus Deus vobis in testem.* Ce n'est pas aux nations que cette menace s'adresse, parce que le Seigneur ne veut témoigner que contre l'homme qui n'écoute pas ses paroles et qui méprise ses commandements. C'est à Israël représenté par ses capitales mentionnées au ℣. 1, que ces paroles s'adressent. — *Dominus de templo sancto suo.* Le Seigneur sortira

3. Car le Seigneur va sortir du lieu où il habite, il descendra et foulera les hauteurs de la terre.

4. Les montagnes disparaîtront sous lui ; les vallées se fondront comme la cire devant le feu, et comme les eaux qui se précipitent dans l'abîme.

5. Tout cela à cause du crime de Jacob et des péchés de la maison d'Israël. D'où vient le crime de Jacob ? n'est-ce pas de Samarie ? et quels sont les hauts-lieux de Juda, sinon Jérusalem ?

6. Je ferai donc de Samarie comme un monceau de pierres dans un champ, lorsque l'on plante une vi-

3. Quia ecce Dominus egredietur de loco suo : et descendet, et calcabit super excelsa terræ.

Isai. 26, 21.

4. Et consumentur montes subtus eum ; et valles scindentur sicut cera à facie ignis, et sicut aquæ, quæ decurrunt in præceps.

5. In scelere Jacob omne istud, et in peccatis domus Israel. Quod scelus Jacob ? nonne Samaria ? et quæ excelsa Judæ ? nonne Jerusalem ?

6. Et ponam Samariam quasi acervum lapidum in agro cum plantatur vinea : et detraham in vallem

---

du temple où il a établi sa demeure au milieu de vous pour témoigner contre vos péchés. Suivant quelques commentateurs, c'est du ciel qu'il est question dans ces paroles ; nous préférons la première interprétation ; Cfr. Ps. LXXVIII, 1 ; Jon. II, 5. Le séjour de Dieu au milieu d'Israël qui le méprise et l'outrage sera en effet un témoignage terrible contre les péchés du peuple.

3. — *Ecce Dominus egredietur de loco suo.* Le Seigneur va donc sortir du temple où il résidait jusqu'ici pour protéger Israël. Cfr. Is. XXVI, 21. « Ecce egredietur Dominus de loco suo. Qui enim mitis est et benignus, et cujus natura clementia est, vestri causa cogitur personam, quam non habet, crudelitatis assumere ». S. Jérôme. — *Descendet et calcabit super excelsa terræ.* Celui à qui les sommets les plus élevés sont soumis, manifestera sa puissance et sa colère en écrasant les montagnes les plus hautes. C'est sur une montagne, le Sinaï, que c'était produite la première théophanie, Deut. XXXIII, 2 ; Habac. III, 3 Cfr. aussi Amos, IV, 13 et suiv.

4. — La description de cette venue du Seigneur est basée sur l'idée d'une terrible tempête et d'un tremblement de terre, comme dans le psaume XVII, 8 et suiv. — *Consumentur montes subtus eum.* נמסו, les montagnes s'en iront en eau, se liquifieront, parce qu'elles ne pourront supporter la présence du Juge irrité ; Cfr. Is. LXIII, 19 ; LXII, 2 ; Amos, IX, 5, 13. — *Valles scindentur sicut cera a facie ignis.* Les vallées s'ouvriront en abîmes épouvantables. LXX : ταχήσονται. Elles ne pourront pas plus résister que la cire ne résiste à la force du feu ; Cfr. Ps. LXVII, 5, XCVI, 5. — *Sicut aquæ quæ decurrunt in præceps.* Elles disparaîtront comme les eaux emportées sur une pente rapide ; II Rois, XIV, 14.

5. — Voici le motif qui porte Dieu à manifester par ces signes sa colère. — *In scelere Jacob omne istud.* C'est à cause des péchés des descendants de Jacob que ces catastrophes se produisent. — *Et in peccatis domus Israel.* Jacob et Israël sont ici synonymes et désignent l'ensemble de la nation de l'alliance ; dans la fin de ce verset, en effet, Jacob et non Israël est l'épithète appliquée aux dix tribus pour les distinguer de Juda. — *Quod scelus Jacob ? nonne Samaria ?* Samarie est la cause du crime d'Israël, parce que la capitale du royaume a adoré les veaux d'or et que de là leur culte s'est répandu dans tout le pays. — *Quæ excelsa Judæ ? nonne Jerusalem ?* S'il y a des hauts-lieux, במות, dans le royaume de Juda, si on y adore les idoles, c'est parce que cette capitale donne le mauvais exemple ; Cfr. Jérém. XXXII, 34, 35. Les rois les plus pieux ne parvinrent pas à abolir ce culte des hauts lieux ; Cfr. III Rois, XV, 14. LXX : τίς ἡ ἁμαρτία οἴκου Ἰούδα ; C'est l'idolâtrie des deux royaumes que Dieu veut surtout punir. Comme celle du royaume d'Israël a été plus grande, c'est surtout et d'abord à ce royaume que le prophète s'adresse.

6. — La ruine de Samarie est ensuite prédite. — *Quasi acervum lapidum in agro...* Les bâtiments et les murailles de Samarie seront tellement renversés que les pierres seront réunies en monceaux semblables à ceux que l'on rencontre dans les champs bien

lapides ejus, et fundamenta ejus revelabo.

7. Et omnia sculptilia ejus concidentur, et omnes mercedes ejus comburentur igne, et omnia idola ejus ponam in perditionem : quia de mercedibus meretricis congregata sunt, et usque ad mercedem meretricis revertentur.

8. Super hoc plangam, et ululabo : vadam spoliatus, et nudus : faciam planctum velut draconum, et luctum quasi struthionum;

gne : je ferai rouler ses pierres dans la vallée, et je mettrai à nu ses fondements.

7. Toutes ses statues seront brisées, toutes ses richesses seront consumées par le feu et je détruirai toutes ses idoles; parce qu'elles ont été amassées par la prostitution, elles s'en retourneront en salaire de prostitution.

8. C'est pour cela que je me plains, et que je me lamente; que je vais sans vêtements et nu; que je pousse des hurlements comme le dragon, et des gémissements comme l'autruche.

---

cultivés. Michée fera plus tard, III, 12, la même menace à Jérusalem; Isaïe, XVII, 1, la fait à Damas; Cfr. Is. LXXVIII, 1. LXX : εἰς ὀπωροφυλάκιον ἀγροῦ. — *Cum plantatur vinea.* Comme on fait dans les terres aptes à la culture de la vigne. Samarie était dans une situation favorable aux vignobles; Cfr. Amos, III, 9. — *Detraham in vallem lapides ejus.* Je précipiterai les pierres dont elle est bâtie dans la vallée qui l'entoure. Ces mots s'expliquent par la situation de la ville sur une colline. — *Fundamenta ejus revelabo.* C'est la ruine la plus complète; Cfr. Ps. CXXXVI, 7; Ezéch. XIII, 14.

7. — *Omnia sculptilia ejus.* פסילים, idoles, comme Is. X, 10. Ce ne sont pas, dit Keil, des idoles de bois, auxquelles l'expression יכתו, mettre en pièces, ne conviendrait pas, mais des statues en pierre, LXX : πάντα τὰ γλυπτὰ... — *Omnes mercedes ejus.* אתנן est le salaire donné à la prostituée; Cfr. Ezéch. XVI, 31, 34, 41; Os. II, 11, IX 1. Le culte des idoles est souvent comparé par les prophètes à des amours coupables; V. Osée, I, 2 et suivant. Ici ces dons sont les objets, les ex-voto suspendus dans les temples en l'honneur des dieux, ou bien le mobilier des temples, ou encore les idoles elles-mêmes, faites d'or et d'argent. Suivant S. Jérôme ce sont toutes les richesses que les rois d'Israël avaient accumulées dans Samarie. — *Omnia idola ejus.* עצבים sont aussi des statues idolâtriques. — *Ponam in perditionem.* Litt. « Je (les) placerai désolation », c'est-à-dire, je les détruirai entièrement, et la place où elles étaient deviendra déserte. — *De mercedibus meretricis congregata sunt.* Samarie a constitué tout l'appareil de son culte idolâtrique avec les gains provenant de la prostitution, c'est-à-dire, avec les dons offerts par les idolâtres. L'image commencée avec les premiers mots de ce verset continue. Ces mots n'ont pas un sens littéral, et n'indiquent pas l'argent que procurait aux temple le culte voluptueux d'Aphrodite. Michée, dit Keil, ne pense en effet qu'à la transformation du culte de Jéhovah en idolâtrie par l'adoration de Dieu sous les symboles des veaux d'or. Pusey pense cependant que le sens le plus littéral ne doit pas être exclu. — *Usque ad mercedem meretricis revertentur.* Tous ces trésors lui seront enlevés pour un but de même genre; un peuple étranger, idolâtre lui aussi, les prendra pour orner ses temples. Lors de la prise d'une ville, les idoles et les trésors des temples étaient enlevés et emportés par les vainqueurs; Cfr. Is. XLVI, 1, 2; Dan. I, 3.

8. — *Super hoc plangam.* A cause de ce châtiment, le prophète se désole. — *Vadam spoliatus et nudus.* Michée, qui parle ici (interprétation préférable à celle de S. Jérôme, d'après qui c'est Dieu lui-même) au nom de la nation toute entière dont il fait partie, va nu et sans vêtement, c'est-à-dire, sans les vêtements ordinaires que l'on portait, peut-être sans le manteau dont se couvraient les prophètes, Zach, XIII, 4; III Rois, XIX, 13, 19; IV, Rois, I, 8. Il veut symboliser ainsi et sa douleur et la ruine suivie de pauvreté qui atteindra ses compatriotes. Pour manifester le deuil, on portait en effet des vêtements déchirés ou sordides; Cfr. Job. I, 20; Joël, II, 13. « Spoliatus » שולל, a été mal traduit par les LXX : ἀνυπόδετος. Ils traduisent du reste tout ce passage comme s'il avait Samarie pour sujet. — *Planctum velut draconum.* S. Jérôme suit ici les LXX : ὡς δρακόντων. L'hébreu תנים ne signifie pas les crocodiles,

9. Parce que sa plaie est désespérée, parce qu'elle vient jusqu'à Juda, qu'elle atteint la porte de mon peuple, jusque dans Jérusalem.

10. Ne l'annoncez pas à Geth, pleurez en silence. Couvrez-vous de poussière dans une maison en poudre.

9. Quia desperata est plaga ejus, quia venit usque ad Judam, tetigit portam populi mei usque ad Jerusalem.

10. In Geth nolite annuntiare : lacrymis ne ploretis : in domo pulveris pulvere vos conspergite.

---

comme Ludolf l'a cru ; c'est le pluriel de תן, chacal ; ces animaux très répandus en Palestine, « chaque soir semblent se donner le mot pour hurler, et leurs cris, qui sont très lugubres, durent quelquefois un quart d'heure ». Volney. — *Et luctum quasi struthionum.* Job, xxx, 28, parle aussi des cris funèbres de l'autruche, et dans cet endroit nous avons peut-être une réminiscence de ce livre. Le prophète dépeint ainsi les lamentations qu'il proférera sur le malheur de son peuple. LXX : ὡς θυγατέρων σειρήνων.

9. — *Quia desperata est plaga ejus.* Litt. « parce que sa plaie (de Samarie) est mauvaise », c'est-à-dire, incurable. Voilà pourquoi le prophète se lamente. Il continue ses lamentations, parce que la ruine de Samarie s'étend à Juda et à Jérusalem. « Quia vero Samariam, hæreticorum semel intelleximus Ecclesiam, quæ, separata a Deo, populi facta est conciliabulum, ipse Dominus comminatur positurum se eam in pomorum custodiam, in agrum et in plantationem vineæ. Multo enim melius est subverti inutilem civitatem, et lapides quibus exstructa fuerat, in præceps detrahi, et præparari eam in pomarium plantationemque vinearum, quam in ædificatione pessima permanere. Cum enim destructa fuerit, et revelata fuerint fundamenta ejus (quibus sua videbatur celare mysteria, et firma habere dogmata in quibus stabat, et omnia idola quæ speciem videbantur habere ; et pulchritudinem artifici sermone compositam, et a ministris Dei fuerint concisa, id est a viris ecclesiasticis), tunc in loco ædificationis pessimæ, varia Ecclesiæ poma nascentur, et non solum nascentur, verum etiam custodientur, et plantabitur vinea Sorec, de qua fiat vinum quod se Dominus in regno Patris bibiturum esse promisit, Marc, xiv ». S. Jérôme. — *Quia venit usque ad Judam.* Michée annonce maintenant le malheur du royaume de Juda. — *Tetigit portam populi mei ;* la porte de Jérusalem pour Jérusalem elle-même ; Cfr. Gen. xxii, 17 ; Deut. xvii, 2 ; xxviii, 57 ; Abd, ℣. 11. C'est donc de Jérusalem, qu'il s'agit, comme le prouvent les derniers mots de ce verset, *usque ad Jerusalem.* La capitale, et par suite le temple de Dieu lui-même ne seront pas épargnés.

10. — Pour faire voir la réalité et la grandeur du jugement prononcé contre Juda, le prophète énumère quelques-unes des villes qui seront frappées. — *In Geth.* V. Amos, vi, 2. — *Nolite annuntiare.* Ces mots sont une citation de l'élégie de David à propos de la mort de Saül, II Rois, i, 20. Elle montre combien cette élégie était restée vivante dans la mémoire des habitants de Juda. Le prophète avertit ses compatriotes de ne pas envoyer de nouvelles de leurs désastres chez les Philistins, qui, à cause de leur haine invétérée contre Israël, s'en réjouiraient. — *Lacrymis ne ploretis.* Pleurez en silence, sans cris et sans sanglots, afin que les ennemis d'Israël ne vous entendent pas : « Lacrymas ora non habeant, quum dolorem pectus habeat ». S. Jérôme. Il y a un jeu de mots intraduisible dans l'hébreu : בכו אל־תבכו, « baco althibecou » : Les LXX ont traduit ces mots : καὶ οἱ Ἐναχεῖμ μὴ ἀνοικοδομεῖτε. A leur suite, beaucoup de commentateurs modernes, après Reland, Palæstina illustrata, p. 534, sont d'avis que בכו est une contraction de בעכו, et traduisent : ne pleurez pas dans Acco. Acco ou Ptolemaïs était une ville des Cananéens du nord, Jug. i, 31. Si cette manière de voir est adoptée, il faudrait admettre, avec Hiztig, que la leçon primitive des LXX était ἐν Ἄκει, et que le μ a été ajouté par mégarde, à cause du mot μὴ qui suit. Michée va maintenant mentionner les places où Juda devra se lamenter. D'ici au ℣. 15, il y a dix endroits mentionnés dont les noms prêtent à des jeux de mots. Le nombre dix, qui indique la plénitude, l'achèvement, est divisé en deux par les mots du ℣. 12 : « le mal leur viendra à la porte de Jérusalem ». Cinq endroits sont indiqués avant cette phrase et cinq après. Hengstenberg en a conjecturé avec vraisemblance, que les cinq premiers doivent être cherchés au nord de Jérusalem, et les cinq autres au sud ou au sud-ouest de cette ville. L'opinion de Caspari d'après laquelle le prophète mentionne des endroits voisins de Moreseth n'a pas de valeur. Keil. — *In domo pulveris pulvere vos conspergite :* בית־לעפרה doit être Ophra, ville de Benjamin, dont il est fait mention. Jos. xviii, 23 ; I Rois, xiii, 17, et qui, suivant Eusèbe, n'é-

11. Et transite vobis, habitatio pulchra, confusa ignominia : non est egressa quæ habitat in exitu ; planctum domus vicina accipiet ex vobis, quæ stetit sibimet.

12. Quia infirmata est in bonum, quæ habitat in amaritudinibus : quia descendit malum à Domino in portam Jerusalem.

13. Tumultus quadrigæ stuporis habitanti Lachis : principium peccati est filiæ Sion, quia in te inventa sunt scelera Israel.

11. Habitation de beauté, passez, couverte d'ignominie. Celle qui est située sur la frontière ne sort pas. La maison voisine qui s'est soutenue elle-même, trouvera en vous un sujet de deuil.

12. Celle qui habite dans l'amertume est trop faible pour le bien, parce que le malheur vient de l'Eternel dans les portes de Jérusalem.

13. Les habitants de Lachis ont été épouvantés par le bruit des chars de guerre. Là est la source du péché de la fille de Sion ; parce que c'est en toi qu'ont été trouvés les crimes d'Israël.

---

tait pas éloignée de Béthel. Il y avait aussi, d'après R. Tanchum, une Aphra, voisine de Jérusalem. S. Jérôme a traduit par le nom commun. Se couvrir de cendre était un signe de deuil profond, II Rois, XIII, 19 ; Jérém. VI, 26. La traduction des LXX s'éloigne complètement de l'hébreu, et s'explique difficilement.

11. — *Transite vobis, habitatio pulchra.* Changez de lieu, c'est-à-dire, allez en exil, habitants de Schâphir. Shâphir, « la belle ville », n'est point la Shâmir de Jos. XV, 48, qui était située au sud-ouest dans les montagnes de Juda ; ce n'est pas non plus la Shâmir des montagnes d'Ephraïm, Jug. X, 1, qui n'appartenait pas au royaume de Juda ; c'est un endroit, au nord de Jérusalem, dont on ne sait rien. Eusèbe dit qu'il était voisin d'Eleuthéropolis ; c'est difficile à admettre, parce qu'alors il faudrait sortir du royaume de Juda. — *Confusa ignominia,* dans une honteuse nudité ; Cfr. Is. XLVII, 2 ; Os. II, 11. Cette nudité fait contraste avec la beauté et les richesses de cette ville. LXX : κατοικοῦσα καλῶς τὰς πόλεις... — *Non est egressa quæ habitat in exitu.* Litt, « les habitants de Zaanan ne partent pas ». צאנן, qui fait jeu de mots avec יצאה, est un nom dont le sens premier est tout à fait incertain. Les commentateurs les plus modernes, le rapprochent, dit Keil, de צאן, et lui donnent le sens de riche en troupeaux. La situation de cet endroit est complètement inconnue. Son identité avec Zenân, Jos. XV, 37, ne peut se soutenir, car Zenân était dans la plaine, et il faut probablement chercher Zaanan au nord de Jérusalem. Le sens de ces mots, d'après Rosenmüller, Caspari, Hitzig, Keil, Reuss, etc. est que la population de Zaanan ne sort pas de la ville pour aller à la guerre, par peur des ennemis, et se met à l'abri derrière ses murailles. LXX : οὐκ ἐξῆλθε κατοικοῦσα Σενναὰρ. S. Jérôme, qui lit Σεννὰν, l'emprunte peut-être à la traduction d'Aquila. — *Planctum domus vicina accipiet ex vobis, quæ stetit sibimet.* Litt, « Le deuil de Beth-Etzel vous enlève un refuge ». Puisqu'elle ne peut te secourir, à plus forte raison ne peut-elle venir en aide aux autres et les recueillir. בית האצל est probablement צאל, « Atzal » de Zach. IV, 15, endroit voisin de Jérusalem, à l'est du mont des Olives. Comme dans beaucoup de noms de localités, Beth a été omis. S. Jérôme, qui traduit le mot dans le sens appellatif l'a très bien rendu. Les LXX sont ici encore très éloignés de l'hébreu.

12. — *Quia infirmata et in bonum quæ habitat in amaritudinibus.* Voici comment Menochius se croit forcé de traduire ce passage : « Car elle est incapable de bien faire celle (Jérusalem) qui habite dans l'amertume causée par ses péchés ». Le sens de l'hébreu est beaucoup plus simple : « Car les habitants de Maroth attendent le bonheur ». מרות (amertumes) était probablement un village voisin de Jérusalem ; mais il est complètement inconnu. Ils attendent le bonheur, mais ils seront déçus dans leur attente, car ils seront atteints par la calamité qui frappera Jérusalem. — *Descendit malum a Domino.* Le Seigneur va en effet frapper Jérusalem. Cfr. ℣. 9. C'est lui qui punit Juda ; Cfr. Amos, III, 6 ; Lam. III, 38. Suivant S. Jérôme, il s'agit de l'invasion racontée par Is. XXXVI, et IV Rois, XVIII.

13. — *Tumultus quadrigæ stuporis habitanti Lachis.* Menochius explique ainsi tout

14. Il enverra des émissaires à l'héritage de Geth : mais c'est une maison de mensonge pour la déception des rois d'Israël.

15. Je te donnerai un héritier, à toi qui habite à Marésa; la gloire d'Israël s'étendra jusqu'à Odolla.

16. Arrache-toi les cheveux, rase-les, à cause de tes enfants, tes délices : soit chauve comme l'aigle parce qu'ils sont emmenés captifs loin de toi.

14. Propterea dabit emissarios super hereditatem Geth : domus mendacii in deceptionem regibus Israel.

15. Adhuc heredem adducam tibi, quæ habitas in Maresa : usque ad Odollam veniet gloria Israel.

16. Decalvare, et tondere super filios deliciarum tuarum : dilata calvitium tuum sicut aquila : quoniam captivi ducti sunt ex te.

---

le verset : « Id est, exaudietur in Lachis sonitus quadrigarum Sennacherib, quo præ pavore quasi stupidi reddentur cives Lachis, cives inquam Lachis, qui primi ex Judæis idolorum cultum didicerunt a Samaritis, et exemplo suo perverterunt Jerusalem, ad idololatriam eam adducentes ». Mais le sens de l'hébreu est différent : « Attache les chevaux au char, habitante de Lachis », pour fuir avec plus de rapidité devant l'ennemi qui s'avance. לכיש, aujourd'hui Um-Lakis; Cfr. Jos. x, 3. — *Principium peccati est filiæ Sion.* Elle fut la première de Juda à accepter le culte idolâtrique des dix tribus, qui s'étendit même jusqu'à Jérusalem. Mais l'Ecriture ne nous dit pas comment cela se fit. — *Quia in te inventa sunt scelera Israel.* C'est chez toi que le culte des idoles se manifesta d'abord. Peut-être sous Joram et Ochosias, II Par. xxi, 6, xxii, 3, 4.

14. — *Prophetea dabit emissarios super hæreditatem Geth.* Ces mots ne s'adressent plus à Lachis, mais à la fille de Sion, ou à Jérusalem, qui est interpellée au ℣. 16. L'hébreu peut se traduire : « C'est pourquoi tu donneras les présents de renvoi (c'est-à-dire, tu renonceras) à Morescheth Gath ». שלוחים, Cfr. Exod. xviii, 2; III Rois, ix, 16, désigne la dot ou les présents que fait un homme en renvoyant sa femme. Ici le sens est : Sion sera forcée de céder Moreschet Gath à l'ennemi, et de lui abandonner tous ses droits sur cette ville. מורשת גת (hæreditas Geth) est le nom de la ville de Michée; l'apposition de Geth, la capitale bien connue des Philistins, est faite pour déterminer plus précisément sa situation; Cfr. Béthléem-Juda, Jug. xvii, 7-9, xix, 1; Abel-Maïm, II Paral. xvi, 4. Le contexte, dit Keil, ne permet pas de prendre le mot dans un sens appellatif, parce que le prophète ne veut pas dire que Juda abandonnera à l'ennemi une place qui appartient à Gath, mais qu'il sera forcé de lui livrer des villes qui lui appartiennent en propre. Quand en effet, dit Maurer, l'ennemi est proche, on ne pense pas à agrandir le royaume, mais à le défendre. — *Domus mendacii in deceptionem regibus Israel.* Litt. « Les maisons d'Akzib seront en mensonge aux rois d'Israël ». Les rois de Juda seront forcés de céder aux ennemis cette ville sur laquelle ils s'étaient promis de régner toujours. Akzib, אכזיב, ville de la plaine de Juda, Cfr. Jos. xv, 44, dont le nom se conserve dans Kussabeh, au sud-ouest de Beit-Jibnis, où se voient encore des ruines, אכזב, « akzab », est un cours d'eau qui sèche durant l'été, et trompe l'attente du voyageur qui espérait y trouver de l'eau.

15. — *Adhuc hæredem adducam tibi, quæ habitas in Maresa.* Ce nouvel héritier, qui remplacera Israël, possesseur de cette ville depuis la conquête de Chanaan, sera l'ennemi en possession duquel sera mis ce pays. Maresa, מרשה, Jos. xv, 44; II Paral. xi, 8, est la patrie du prophète Eliezer, II Paral. xx, 37. Elle se trouvait dans la plaine de Juda; son nom se retrouve dans les ruines de Marash, Tobler, Dritte Wanderung, pp. 129, 142, 143. — *Usque ad Odollam veniet gloria Israel.* On pourrait traduire l'hébreu, avec Rosenmüller et Pusey : « il (l'ennemi) viendra jusqu'à Odolla, la gloire d'Israël ». Odolla, עדלם, très ancienne ville, mentionnée dans l'histoire du patriarche Juda, Gen. xxxviii, 1, 12, 20, était une ville royale, Jos. xii, 15. Elle se trouvait aussi dans la Shepelah, Jos. xv, 35. Elle était, d'après Eusèbe et S. Jérôme, à 22 ou 23 milles à l'est d'Eleutheropolis. Ce fut une des seize villes où les Juifs s'établirent après la captivité, Nehem. xi, 30; elle reçut l'armée de Judas Machabée, II Mach. xii, 38. David s'était réfugié dans ses cavernes, I Rois, xxii, 1; c'est pour cela qu'elle est appelée la gloire d'Israël. Tobler l'identifie à tort avec Beit Oûla.

16. — Sion pleurera amèrement sur l'exil de ses fils. — *Decalvare,* pour montrer ton deuil et ta douleur; Cfr. Is, xii, 12; Jérém.

CHAPITRE II

Le prophète reprend les crimes du peuple tout entier : oppression des pauvres, faste, orgueil, mépris des avertissements prophétiques; il conclut en menaçant de la captivité ceux qui se rendent coupables de ces crimes (℣. 10). — On le croirait s'il n'annonçait que la prospérité, quand même ses promesses seraient fausses (℣℣. 11). — A ceux qui se conservent bons au milieu des méchants, il promet le retour de la captivité et des temps plus heureux (℣℣. 12-13).

1. Væ qui cogitatis inutile, et operamini malum in cubilibus vestris : in luce matutina faciunt illud, quoniam contra Deum est manus eorum.

2. Et concupierunt agros, et vio-

1. Malheur à vous qui méditez l'injustice, et qui, dans votre lit, vous préparez au mal, qui l'exécutez dès que luit le jour; car c'est contre Dieu même que leur main s'élève.

2. Ils convoitent des terres, et les

XVII, 6. — *Et tondere*, à la manière de ceux qui pleurent, Cfr. Jérém. VII, 29. — *Super filias deliciarum tuarum.* A cause de tes fils que tu aimais si tendrement, c'est-à-dire à cause des citoyens du royaume. — *Dilata calvitium tuum sicut aquila.* נשר est plutôt le vautour; c'est probablement le vultur percnopterus, commun en Egypte et en Palestine, dont la tête est presque complètement dépouillée de plumes, de sorte qu'il peut être appelé chauve. Les Arabes d'aujourd'hui appellent le vautour Nisr ; mais dans le Deutéronome, XIV, 13, il est appelé דיה, « daia », d'après Bochart. Gésénius croit plutôt que ce mot désigne le milan. La phrase ne semble pas pouvoir s'appliquer à la mue annuelle de l'aigle. — *Quoniam captivi ducti sunt ex te.* Ils sont emmenés captifs dans des pays étrangers et éloignés. « Decalvata est Jerusalem quæ omnem comam pristinæ gloriæ perdidit, et filii ejus qui clamaverunt contra Dominum, Crucifige, crucifige eum, Joan, XIX. 6, in captivitatem ducti sunt. Legi in cujusdam Commentariis hoc quod dicitur decalvare et detondere super filios deliciarum tuarum, de conditione humana posse accipi : ut Dei ad Adam sive ad Jerusalem cœlestem, dirigatur eloquium. O anima humana ? o urbs quondam sanctorum mater, quæ prius eras in paradiso, et fruebaris deliciis arborum diversarum, et habebas speciosissimam comam : nunc quia projecta es de sublimibus et deducta in Babylonem, et venisti in locum captivitatis, et perdidisti comam tuam, radere et assume habitum pœnitentis, et quæ prius quasi aquila volabas in excelsis, plange filios, plange sobolem tuam, quæ ex te ducta est captiva ». S. Jérôme.

2° Faute et châtiment d'Israël, sa restauration future, II.

CHAP. II. — 1. — Le prophète commence par reprocher aux grands leur violence et par annoncer la punition que Dieu en tirera. — *Væ qui cogitatis inutile.* און signifie bien ce qui est inutile et vain, mais il désigne plutôt ici l'iniquité, le mal. Le prophète maudit ceux qui ne pensent qu'à mal faire. — *Et operamini malum.* Ceux qui cherchent les moyens d'arriver à leur but, qui est le mal. פעל, la préparation, est distinguée de עשה, l'exécution, comme dans Is. XLI, 4. — *In cubilibus vestris,* pendant la nuit, le temps de la tranquillité et de la réflexion, Ps. IV, 5 ; XXXV, 5 ; Cfr. Job. IV, 13. — *In luce matutina faciunt illud.* Dès que le jour paraît, ils accomplissent ce qu'ils ont médité; ils ne perdent pas un moment pour exécuter leurs mauvais desseins. — *Contra Deum est manus eorum.* Litt. « car leur main est leur dieu ». Reuss traduit, mais à tort, croyons-nous : « dès que leur main en a le pouvoir ». Le sens est plutôt : ils ne connaissent pas d'autre dieu que leur propre bras, ils font tout ce qu'ils veulent. Ce sens convient mieux au contexte. LXX : « parce qu'ils n'ont pas élevé leurs mains vers Dieu », c'est-à-dire, parce qu'ils ne l'ont pas adoré.

2. — *Et concupierunt agros...* Le prophète exprime plus au long la rapacité de ces avares, qui, dès qu'ils ont envie de quelque chose, l'enlèvent aussitôt. Par la violence et par l'injustice, ils s'emparent des champs et

ravissent avec violence. Ils s'emparent des maisons et oppriment l'homme et sa maison, le maître et son héritage.

3. C'est pourquoi le Seigneur dit : J'ai préparé contre ce peuple un malheur auquel vous ne soustrairez pas votre cœur, et vous ne marcherez plus la tête en haut, parce que le temps sera terrible.

4. En ce jour-là on fera sur vous une parabole, et on chantera une chanson plaisante; on dira : Nous sommes ruinés, et pillés; la propriété de mon peuple est passée à d'autres : comment s'éloigne-t-on de moi, sinon pour revenir, et partager nos terres?

lenter tulerunt; et rapuerunt domos, et calumniabantur virum, et domum ejus; virum, et hereditatem ejus.

3. Idcirco hæc dicit Dominus : Ecce ego cogito super familiam istam malum, unde non auferetis colla vestra, et non ambulabitis superbi, quoniam tempus pessimum est.

4. In die illa sumetur super vos parabola, et cantabitur canticum cum suavitate, dicentium : Depopulatione vastati sumus : pars populi mei commutata est : quomodo recedet a me, cum revertatur, qui regiones nostras dividat?

---

des maisons des pauvres. — *Calumniabantur virum et domum ejus.* Litt. « ils oppriment par force (ils s'emparent de) l'homme et la maison ». Accusation analogue à celle que portait Amos, VIII, 6. D'après la Vulgate, il s'agit d'une oppression des pauvres faite avec ruse. — *Virum et hæreditatem ejus.* Comme Achab, roi d'Israël avait agi à l'égard de Naboth.

3. — *Idcirco.* A cause des crimes mentionnés dans les ℣℣. 1 et 2. — *Hæc dicit Dominus.* Voici ce dont le Seigneur vous menace. — *Ecce ego cogito super familiam istam malum.* Je prépare un châtiment à cette famille, c'est-à-dire, à cette race execrable, Cfr. Jér. VIII, 3. Pour quelques commentateurs, tous les descendants de Jacob seraient désignés par ces mots; Cfr. Amos, III, 1; Zach. XVI, 18; Jérém. X, 25. Michée s'adresse plutôt aux criminels dont il a stigmatisé les forfaits dans les versets précédents. « Malum », רעה, est le châtiment de la faute, comme Amos, III, 6. — *Unde.* אשר, vous n'éviterez pas ce châtiment. — *Non auferetis colla vestra.* On imposera à votre cou un joug dont il vous sera impossible de vous débarrasser; Cfr. Jérém. XXVII, 11. Ce joug est la conquête et l'exil. — *Et non ambulabitis superbi.* « Vous ne marcherez plus la tête en haut », avec orgueil et dédain. — *Quoniam tempus pessimum est.* Cfr. Amos, V, 13, où ces mots ont un sens différent. Ici ils désignent le malheur qui fondra sur Israël, et qui est annoncé dans les versets suivants.

4. — *In die illa.* V. le ℣. 3. — *Sumetur super vos parabola.* משל, comparaison, similitude, peut signifier ici un chant, une chanson; le malheur d'Israël servira de thème aux poètes à venir. Suivant d'autres commentateurs, il aurait le sens de proverbe, adage, comme Prov. I, 6, X, 1, etc. : votre malheur sera si grand qu'il servira comme de proverbe ou de comparaison à ceux qui voudront donner l'idée d'une calamité extraordinaire; Cfr. Is. XIV, 4; Habac. II, 6. — *Cantabitur canticum cum suavitate.* Pour expliquer ces mots, Tirin, Menochius, etc., sont obligés de les traduire mal; pour eux ce sont les lamentations que l'on soupire avec tristesse dans les calamités. Ce sens est inacceptable. Il ne pourrait se comprendre que si l'on attribuait ces paroles aux ennemis d'Israël. L'hébreu a : « on lamentera une lamentation »; ce qui est d'accord avec le contexte. Le mot נהה ne se trouve, outre cet endroit que I Rois, VII, 2; Ezéch. XXXII, 10. נהיה n'est point dit Keil, une formation féminine d'après נהי, un chant funèbre, « lamentum lamenti », comme Rosenmüller, Umbreit et les anciens commentateurs le supposent; c'est le niphal de היה : c'en est fait; c'est une exclamation de désespoir, à laquelle se rapporte le verbe suivant : Amor, אמור. Il faudrait, dans cette explication, rendre ainsi le passage : « En ce jour on dira à votre occasion un proverbe, et on fera (litt. on lamentera) une lamentation : c'en est fait d'eux, dira-t-on »! — *Depopulatione vastati sumus.* Ces mots expliquent les précédents. Israël est ravagé et perdu. LXX : ταλαιπωρίᾳ ἐτολαιπωρήσαμεν. — *Pars populi mei commutata est.* Notre peuple, ce sont en effet les Israélites qui parlent, notre peuple, avec tout ce qui lui avait été donné par Dieu, חבור, a été changé,

5. Propter hoc non erit tibi mittens funiculum sortis in cœtu Domini.

6. Ne loquamini loquentes : Non stillabit super istos, non comprehendet confusio.

7. Dicit domus Jacob : Numquid abbreviatus est spiritus Domini, aut tales sunt cogitationes ejus? Nonne verba mea bona sunt cum eo, qui recte graditur?

5. C'est pourquoi, pour toi non plus, personne ne jètera la corde du partage dans l'assemblée du Seigneur.

6. Ne dites pas : Ces paroles ne tomberont point sur eux ; ils ne seront pas couverts de confusion.

7. La maison de Jacob dit : L'esprit du Seigneur est-il devenu moins étendu, ou, peut-il avoir ces pensées? Est-ce que mes paroles ne sont pas bonnes pour celui qui marche dans la droiture?

---

c'est-à-dire, a été livré aux mains de l'ennemi et à perdu tout ce qu'il possédait. חלק ne désigne pas le temple, mais tout ce que Dieu avait accordé à son peuple. — *Quomodo recedet a me.* Comment rien n'enlève-t-il cette part qu'il m'avait donné? Ce sont toujours les paroles des Israélites. — *Cum revertatur, qui regiones nostras dividat?* Litt. « Pour nous les) retirer, Dieu divise nos champs ». Le sens de l'hébreu est seul acceptable pour ce verset, dont ni les LXX, ni S. Jérôme ne rendent bien le sens.

5. — *Propter hoc non erit tibi... in cœtu Domini.* Hébr. : « C'est pourquoi tu n'auras personne qui étende le cordeau sur un lot dans l'assemblée de l'Eternel ». Avec ce verset la menace, commencée au ℣. 8, est reprise et appliquée individuellement aux pécheurs. Hitzig suppose à tort que le prophète s'adresse ici à toute la nation ; c'est à quelqu'un de ces grands, insolents et tyranniques, mentionnés aux ℣℣. 1 et 2, que le prophète parle maintenant. Il emploie, dit Keil, le singulier au lieu du pluriel pour rendre le discours plus frappant, et aussi pour que personne ne puisse s'imaginer qu'il est excepté du jugement et des menaces. V. une semblable transition, III, 10. L'expression : étendre le cordeau, pour mesurer un lot, s'explique par l'habitude d'Israël ; Cfr. Jos. XVII, 14 ; XVIII, 17 ; Amos, VII, 17 ; Ps. XV, 6. L'assemblée du Seigneur est le peuple d'Israël ; Cfr. Deut. XXIII, 2, 3. Les mots de ce verset ne se rapportent pas seulement à l'avenir, comme le suppose Caspari, et n'indiquent pas necessairement l'époque où la terre promise sera divisée de nouveau lors du retour du peuple. Quand même en effet Michée proclamerait aux ℣℣. 12, 13, le retour d'Israël dans le pays de son héritage, il ne s'ensuivrait pas que cette promesse se trouve déjà ici. Ces mots ne contiennent donc qu'une menace générale : les impies n'auront plus de part à l'héritage du Seigneur et seront séparés de l'assemblée de Jéhovah. Ces mots, dont le sens verbal est transparent, mais dont la liaison logique est très obscure, dit Reuss, se rapportent, suivant ce commentateur, à Michée lui-même, auquel ils seraient adressés par ceux qu'il vient de menacer. Tu nous prédis la perte de notre pays? Eh bien! c'est toi qui sera dépouillé, pour te punir de ton insolence. La suite, continue Reuss, semble justifier cette interprétation.

6. — Ce verset aussi a été l'objet de nombreuses explications. Pour Reuss ce sont les paroles des Juifs, impatientés des discours sévères des prophètes, et qui refusent de les entendre. Suivant Ackermann, Keil, ce sont les faux prophètes qui veulent par ces paroles imposer silence aux véritables. — *Ne loquamini.* אל־תטיפו, « ne prononcez pas » de paroles, c'est-à-dire, ne prophétisez pas, vous qui n'avez que des prédictions de malheur à la bouche. — *Loquentes.* יטיפון, « qu'ils prononcent », qu'ils parlent ceux-là seuls qui annoncent un avenir heureux Cfr. Is. XXX, 10 ; Amos, VII, 16. — *Non stillabit super istos.* Litt. « Ils (mes prophètes) ne parleront pas à eux » qui méprisent mes paroles. Ces mots sont la réponse de Dieu aux Israélites qui veulent faire taire les prophètes. — *Non comprehendet confusio.* לא־יסג כלמות, rien des ignominies ne disparaîtra, c'est-à-dire : néanmoins, quoique mes prophètes soient réduits au silence, les maux qu'ils annonçaient au peuple lui arriveront certainement.

7. — *Dicit domus Jacob.* S. Jérôme suit encore ici les LXX : ὁ λέγων οἶκος Ἰακώβ. L'hébreu a un sens tout différent : « Vous, appelée maison de Jacob », vous qui, si différente de votre père Jacob, vous glorifiez cependant d'être appelée par son nom. Ainsi Ackermann, Keil, Reuss, etc. D'après Ewald, Umbreit, Caspari, האמור est une exclamation : oh! qu'est-ce qu'on dit, quel discours est-ce là? Mais la première interprétation

8. Au contraire mon peuple s'est révolté contre moi. Avec le manteau vous enlevez la tunique, et vous avez traité en ennemis ceux qui passaient sans défiance.

9. Vous avez chassé les femmes de mon peuple de leurs maisons de repos, et vous avez empêché leurs petits enfants de me louer sans cesse.

10. Levez-vous, partez, car ici vous n'avez pas de repos; à cause de la souillure que vous lui avez infligée, une horrible pourriture la corrompra.

8. Et e contrario populus meus in adversarium consurrexit. Desuper tunica pallium sustulistis : et eos, qui transibant simpliciter, convertistis in bellum.

9. Mulieres populi mei ejecistis de domo deliciarum suarum : a parvulis earum tulistis laudem meam in perpetuum.

10. Surgite, et ite, quia non habetis hic requiem : propter immunditiam ejus corrumpetur putredine pessima.

---

vaut mieux : Dieu s'adresse à toute la nation, quoique les reproches soient surtout dirigés contre les grands qui abusent de leur puissance. — *Numquid abbreviatus est Spiritus Domini?* הקצר רוח יהוה. Dieu ne peut-il plus vous envoyer des prophètes pour vous avertir de rentrer dans la bonne voie? Sa puissance est-elle diminuée? Suivant Keil, Reuss, etc., il faut traduire autrement : Est-ce que la patience de Jéhovah est courte, est-ce qu'il ne supporte pas pendant longtemps les pécheurs? — *Aut tales sunt cogitationes ejus?* Est-ce là sa manière d'agir, c'est-à-dire, n'aime-t-il qu'à punir, n'a-t-il que l'habitude de châtier? — *Nonne verba mea bona sunt eum eo, qui recte graditur?* La réponse aux deux questions précédentes est donnée par cette troisième question. Jéhovah lui-même déclare que non seulement il fait des promesses au juste, mais encore qu'il lui accorde ses bénédictions. Si donc Dieu menace son peuple de sa colère, c'est à cause de l'injustice de ce peuple.

8. — Voici des exemples de cette injustice. — *Populus meus in adversarium consurrexit.* Continuellement le peuple se pose en ennemi du Seigneur par ses actes coupables et criminels. — *Desuper tunica pallium sustulistis.* Vous enlevez en même temps la toge et le manteau. Le prophète accuse la rapacité des Israélites. שלמה, « Salmah », est l'habit proprement dit, ἱμάτιον dans le Nouveau Testament; Cfr. Gen. IX, 23; Act. VII, 58. אדר, « éder », ou אדרת est la στολή, le manteau que l'on portait surtout comme ornement. — *Eos qui transibant simpliciter convertistis in bellum.* Le sens de l'original est assez douteux. Il semble que ces mots se rapportent aux précédents et que l'on doit traduire : Vous enlevez tunique et manteau à ceux qui passent sans défiance, et vous les traitez comme si c'étaient des prisonniers de guerre. Selon d'autres, les derniers mots שובי מלחמה doivent se traduire : ceux qui sont détournés de la guerre, c'est-à-dire, qui sont éloignés de tout conflit, et animés des dispositions pacifiques.

9. — *Mulieres... ejecistis de domo deliciarum suarum.* Non seulement ils attaquent les hommes; mais ils dépouillent encore les veuves, Cfr. Is. X, 2, et leur enlèvent les maisons qui leur appartenaient et où elles se plaisaient; Cfr. I, 16, « filios deliciarum tuarum ». — *A parvulis earum tulistis...* Même les enfants orphelins ne sont pas à l'abri. On leur enlève *laudem meam,* הדרי, l'honneur que Dieu leur avait accordé, c'est-à-dire, la liberté, l'aisance et même les habits qu'ils portent; Cfr. Ezéch. XVI, 14. C'est surtout ces habits que le texte envisage. — *In perpetuum.* Ces mots doivent s'expliquer comme une allusion évidente à la loi mosaïque d'Exod. XXII, 25, d'après laquelle les vêtements pris au pauvre en gage devaient lui être rendus avant le coucher du soleil. Les créanciers qui ne craignaient pas Dieu, violaient la loi en ne les rendant pas.

10. — Une telle conduite aura pour résultat le bannissement et l'exil. — *Surgite et ite.* A votre tour, quittez vos maisons, vous qui avez chassé les autres de leurs biens. — *Quia non habetis hic requiem.* Parce que ce pays ne sera plus une terre de repos, où vous habitiez en sécurité, selon les promesses de Deut. XII, 9, 10; Cfr. Jos. I, 13; Ps. XCIV, 11. La cause de cette sentence va être donnée maintenant. — *Propter immunditiam ejus...* A cause de la manière dont vous avez souillé cette terre par vos crimes. Ce passage est basé sur Levit. XVIII, 25, 28. Ainsi la mesure est pleine et les Israélites n'ont qu'à se préparer à l'expatriation.

11. Utinam non essem vir habens spiritum, et mendacium potius loquerer : stillabo tibi in vinum, et in ebrietatem : et erit super quem stillatur populus iste.

12. Congregatione congregabo Jacob totum te : in unum conducam reliquias Israel : pariter ponam illum quasi gregem in ovili, quasi pecus in medio caularum, tumultuabuntur a multitudine hominum.

13. Ascendet enim pandens iter ante eos : divident, et transibunt

11. Plût à Dieu que je n'eusse pas l'esprit, et que je dise plutôt des mensonges? Je vous prêcherais le vin de l'ivresse : et c'est le sujet qu'il faut prêcher à ce peuple .

12. Je te réunirai tout entier, Jacob, je rassemblerai les restes d'Israël : je le mettrai comme un troupeau dans la bergerie, comme des brebis au milieu de leur enclos ; et la foule des hommes y causera de la confusion.

13. Quelqu'un, pour leur ouvrir le chemin, ira devant eux : ils pas-

---

11. — Ces prophéties déplaisent aux grands, dont la corruption est effrayante, et qui, à cause de cela, ne veulent pas entendre la vérité, mais seulement ceux qui flattent leurs mauvais penchants. — *Utinam.* לו, si j'étais ou si quelqu'un était. Ce n'est pas un souhait, mais un conditionnel. — *Non.* Cette négation n'est pas dans l'hébreu.—*Vir habens spiritum.* הלך רוח, marchant après le vent, c'est-à-dire, cher chant ce qui est vain ou inutile ; Cfr. Is. XXVI, 18, XLI, 29, etc. ; Os. IX, 7, XII, 2. — *Mendacium potius loquerer.* Si j'étais tel, je pourrais vous faire des prophéties conformes à vos désirs, flatteuses pour vous, mais sans fondement de la part de Dieu. Alors je vous dirais : — *Stillabo tibi in vinum et in ebrietatem.* Je vous pousserais à ces festins, à ces orgies que vous chérissez. Peut-être ces mots ne sont que des figures et désignent les bénédictions temporelles et les joies terrestres ; ce sont des allusions aux promesses de Levit. XXVI, 4, 5, 10 ; Deut. XXVIII, 4, 11 ; Joël, II, 24, IV, 10 et suiv. — *Erit super quem stillatur populus iste.* Litt. « Tel est le prophète de ce peuple » ; voilà le prophète qu'aiment les Israélites, voilà le sens qu'a ce verset dans l'original hébreu. Quant à la traduction latine, voici l'explication qu'on peut en donner ; nous choisissons celle de Tirin : « Utinam non essem vir habens spiritum propheticum, qui fallere non potest ! utinam quæ prædico, non sint mihi revelata a Deo, sed mendacia : a vano timoris vel melancholiæ spiritu (ut vos opinamini) suggesta ! Sed heu, nimis vera sunt hæc mea oracula. Ego enim tibi, o Israel, o Juda, mittor a cœlesti symposiarcha minister et quasi pincerna. En calicem vobis submisum a Deo. Huius iussu in eum instillo tibi vinum in ebrietatem. Est hendiadis, id est vinum inebrians, nempe strages, cædes, carceres, funera, exilia, excidia. Neque hæc in paucos, sed in omnes ».

12. — Dans les deux versets suivants, la promesse est faite, sans transition aucune, d'une réunion future du peuple après son exil. — *Congregatione congregabo Jacob totum te.* O Jacob, mon peuple, je te réunirai tout entier, quand je te ferai revenir des pays où tu auras été exilé ; Cfr. Is. XXII, 1, X. 20 ; Jérém. XXIII, 13. — *In unum conducam reliquias Israel.* Michée, qui ne prophétise pas à ses concitoyens une trompeuse prospérité, leur annonce qu'ils seront bannis et exilés, mais que cet exil n'aura qu'un temps. Les restes d'Israël, c'est-à-dire la nation, quand elle aura été purifiée par les châtiments, sera réunie par le Seigneur. — *Pariter ponam illum quasi gregem in ovili.* Litt. « Je les mettrai ensemble, comme les brebis dans le bercail », ou comme le troupeau de Bozra ». La première traduction, basée sur les anciennes versions, est défendue par Hitzig, Caspari, Dietrich, Reuss. La seconde, qui voit dans le texte un nom propre. בצרה, est soutenue par Rosenmüller, Hengstenberg, Keil, etc. Elle suppose que Bozra était assez riche en troupeaux pour être devenue proverbiale chez les Hébreux. Pour les uns il est question de Bozra en Idumée, pour les autres de Bozra de Moab. Cette seconde supposition s'appuie sur IV Rois, III, 4. Les défenseurs de la première invoquent Is. XXXIV, 6. — *Quasi pecus in medio caularum, tumultuabuntur...* Comme un troupeau, resserré dans l'enceinte du bercail, les Israélites, revenus d'exil, feront une troupe nombreuse et bruyante. Ces mots sont une promesse d'avenir heureux et prospère. Les LXX donnent un sens tout différent à ce verset.

13. — *Ascendet enim pandens ante eos.* הפרץ, celui qui brise les obstacles, c'est-à-dire

seront la porte, et entreront : leur roi marchera devant eux, et le Seigneur sera à leur tête.

portam, et ingredientur per eam : et transibit rex eorum coram eis, et Dominus in capite eorum.

CHAPITRE III

Accusations contre les magistrats et les princes qui violent l'équité (℣. 1-4). — Menaces contre les faux prophètes qui abusent le peuple et le jettent dans le malheur (℣. 5-8). — Description de la ruine et du supplice qui les attend (℣. 9-12).

1. J'ai dit : Ecoutez, princes de Jacob, et chefs de la maison d'Israël : N'est-ce pas à vous de connaître la justice?

2. Mais vous haïssez le bien et aimez le mal, vous arrachez aux

1. Et dixi : Audite, principes Jacob, et duces domus Israel : Numquid non vestrum est scire judicium?

2. Qui odio habetis bonum, et diligitis malum : qui violenter tollitis

---

celui qui ramènera les Juifs de l'exil, ou le Messie. Ce guide écartera les difficultés qui empêchaient le peuple de rentrer dans sa patrie. — *Divident.* פרצו, ils rompront tous les obstacles, sans que personne puisse s'opposer à leur retour. — *Transibunt portam et ingredientur per eam.* Ils ne trouveront aucune forteresse ennemie en état de s'opposer à leur passage. Il y a sans doute ici une allusion à Gen. XXII, 17 et XXIV, 60. — *Rex eorum coram eis.* Cfr. Os. III, 5. C'est Jéhovah qui est le roi d'Israël ; David n'en est que le représentant et le symbole : le Messie est donc désigné ici. C'est lui en effet qui ouvre la prison et qui rachète les captifs de Sion. — *Dominus in capite eorum.* Ces mots justifient le sens que nous venons de donner aux précédents ; ils leur sont en effet synonymes. De même que l'ange du Seigneur marchait devant Israël, sortant d'Égypte, dans la colonne de nuée et de feu, Exod. XIII, 21, de même le Seigneur, au moment de la future rédemption de son peuple, marchera devant lui en sa qualité de roi ; Cfr. Is. LII, 12. Cette prophétie, dit Keil, a commencé à s'accomplir lors de la prédication de l'Evangile : la délivrance au temps de Cyrus n'est pas exclue du sens ; mais elle n'en est que la figure et pour ainsi dire le gage.

II. Ruine profonde et exaltation admirable de Sion, III-V.

1°. — Péchés des chefs de la nation et destruction de Jérusalem, III.

CHAP. III. — La menace contenue dans ce chapitre est principalement dirigée contre les chefs d'Israël. — *Et dixi.* « Comme évidemment ce qui va suivre ne se place pas dans la perspective du prophète à la suite de ce qui précède, ce mot : et je dis, ne peut être que la marque d'un tout nouveau discours. Le sujet de celui-ci est d'ailleurs analogue à celui du second chapitre. Il s'agit encore des iniquités commises quelquefois au nom de la loi contre les faibles » Reuss. — *Audite.* Formule solennelle chez tous les prophètes. — *Principes.* ראשי, têtes, comme Jug. XI, 11. — *Et duces.* קצינים, Cfr. Is. I, 10, XXXII, 3, ceux à qui est confiée l'administration de la justice. — *Jacob... Israel* sont synonymes ici ; Cfr. I, 5. — *Numquid non vestrum est scire judicium.* Est-ce que vous ne devez pas connaître ce qui est juste et équitable, et par suite pratiquer la justice? Amos fait les mêmes reproches à ses contemporains, Am. V, 6, 10-15 ; Cfr. Ezéch. XXII, 6 ; Ps. LXXXI.

2. — *Odio habetis malum et diligitis bonum.* Cfr. Amos. IV, 14, 15. « Simulque consideremus verborum significantiam : bona non amare peccati est ; quanti sceleris etiam odisse? Et e contrario, si mala non fugere vitii est, quantæ impietatis est etiam diligenter inquirere »? S. Jérôme. — *Qui violenter tollitis...* Vous les pressurez si rigoureusement qu'il ne leur reste rien, pas même la chair sur les os. L'expression est encore employée aujourd'hui pour désigner le pillage légal ; il peut s'agir aussi dans cet endroit d'injustices privées et de procès malhonnêtes intentés aux pauvres.

pelles eorum desuper eis, et carnem eorum desuper ossibus eorum?

3. Qui comederunt carnem populi mei, et pellem eorum desuper excoriaverunt; et ossa eorum confregerunt, et conciderunt sicut in lebete, et quasi carnem in medio ollæ.

4. Tunc clamabunt ad Dominum, et non exaudiet eos : et abscondet faciem suam ab eis in tempore illo, sicut nequiter egerunt in adinventionibus suis.

5. Hæc dicit Dominus super prophetas, qui seducunt populum meum; qui mordent dentibus suis, et prædicant pacem; et si quis non dederit in ore eorum quippiam, sanctificant super eum prælium.

6. Propterea nox vobis pro visione erit, et tenebræ vobis pro divina-

pauvres jusqu'à leur peau, et vous leur ôtez la chair de dessus les os.

3. Ils ont mangé la chair de mon peuple, ils lui ont arraché la peau, ils lui ont brisé les os; ils les ont hachés comme dans une chaudière, et comme de la chair dans une marmite.

4. Alors ils crieront au Seigneur, qui ne les exaucera pas : il leur cachera alors son visage, comme leurs actions méchantes le méritent.

5. Voici ce que dit le Seigneur au sujet des prophètes qui séduisent mon peuple, qui mordent avec les dents, et prêchent la paix; et qui, si quelqu'un ne met rien dans leur bouche, lui déclarent la guerre sainte.

6. C'est pourquoi vous n'aurez pour vision que la nuit, et pour di-

---

3. — Répétition plus énergique encore de la même pensée. Le peuple est traité comme un animal dont on veut faire sa nourriture. — *Qui comedunt carnem populi mei.* Cfr. Ps. XIII, 4. La fin du verset précédent est répétée ici pour condamner plus énergiquement la conduite des riches israélites. — *In lebete.* Ezéchiel, XXIV, 4, 5, se sert d'une image analogue pour dépeindre l'image et la ruine de Jérusalem. — *In medio ollæ.* קלחת, qu'on ne lit ailleurs que I Rois, II, 14, a un certain rapport avec le grec χαλκίον. Toute cette description est, dirions-nous aujourd'hui, d'un réalisme effrayant.

4. — *Tunc.* אז, quand ils ont agi avec cette cruauté et cette injustice; mieux : quand le temps du châtiment sera arrivé. — *Clamabunt ad Dominum et non exaudiet eos.* Les pauvres criaient et n'étaient pas écoutés; par un juste retour les persécuteurs crieront et ne seront pas exaucés; Cfr. Job, XXXV, 12; Prov. XXI, 13; Ps. XVII, 42; Zach. VII, 13; Jér. XI, 11; Os. V, 6; Jac. II, 13. — *Abscondet faciem suam ab eis.* Dieu ne se montrera pas propice à leur égard; Cfr. Is. VIII, 17, LIX, 2. — *In tempore illo.* A l'époque où leur arrivera la calamité annoncée II, 3. — *Sicut nequiter egerunt in adinventionibus suis.* Voici le motif du châtiment : ils ont agi d'une manière inique; Cfr. Prov. XXI, 13.

5. — Michée s'en prend maintenant aux faux prophètes, que Jérémie lui aussi flétrit, Lament. II, 14. Il stigmatise leur vénalité et leur avarice. — *Super prophetas,* contre les faux prophètes, comme traduit très bien le Targum. — *Qui seducunt populum meum.* En lui faisant espérer un avenir heureux, qui ne leur arrivera pas. Cfr. Is. III, 12, IX, 15; Ezéch. XIII, 10, 19. — *Qui mordent dentibus suis et prædicant pacem.* Quand on leur donne ce qu'ils demandent, ils annoncent un avenir heureux. L'antithèse avec les mots qui suivent demande expressément ce sens. — *Si quis non dederit... sanctificant super eum prælium.* Sanctifier la guerre, c'est la déclarer. Cette locution est tirée des rites et des cérémonies religieuses qui se faisaient au moment d'une déclaration de guerre; Cfr. Jérém. VI, 4; Joël, III, 9. Selon d'autres, ils appellent sur eux la guerre sainte, c'est-à-dire, la vengeance de Dieu. Le premier sens semble préférable. Reuss explique bien ce passage : « Au lieu d'avertir ceux qui les consultent des châtiments qui attendent les prévaricateurs, les faux prophètes disent à chacun ce qui peut lui plaire, pourvu qu'on les paye. La paix et la guerre peuvent être prises à la lettre, en tant que Michée annonce aussi des évènements politiques; mais ces mots symbolisent aussi généralement le bonheur ou le malheur individuel qu'ils prédisent à chacun selon le salaire qu'ils obtiennent ».

6. — *Propterea nox vobis pro visione erit,*

vination que les ténèbres. Le soleil se couchera pour les prophètes et le jour s'obscurcira pour eux.

7. Les voyants seront confus, les devins couverts de honte : tous se cacheront le visage, parce que Dieu ne leur répond pas.

8. Mais moi j'ai été rempli de la force de l'esprit du Seigneur, de sa justice et de sa vertu, pour annoncer à Jacob son crime, et à Israël son péché.

9. Ecoutez ceci, princes de la maison de Jacob, et vous juges de la

tione; et occumbet sol super prophetas, et obtenebrabitur super eos dies.

7. Et confundentur qui vident visiones, et confundentur divini : et operient omnes vultus suos, quia non est responsum Dei.

8. Verumtamen ego repletus sum fortitudine spiritus Domini, judicio et virtute; ut annuntiem Jacob scelus suum, et Israel peccatum suum.

9. Audite hoc, principes domus Jacob, et judices domus Israel, quia

---

Dans cette nuit qui vous attend, c'est-à-dire dans les calamités qui vous menacent, vous n'aurez plus le temps de débiter vos visions. — *Et tenebræ vobis pro divinatione.* Il n'y aura plus pour les faux prophètes que des ténèbres, et ils ne penseront plus à se livrer à la divination. — *Occumbet sol super prophetas.* Le soleil qui se couche pour ces faux prophètes est le soleil du salut et de la prospérité, Cfr. Amos, VIII, 9; Jérém. XV, 9. — *Obtenebrabitur super eos dies.* Ce jour qui s'obscurcit contre eux est le jour du jugement qui est ténèbres et non lumière; Cfr. Amos, V, 8.

7. — *Et confundentur qui vident visiones.* Parce que tout arrivera autrement qu'ils ne l'ont prédit. — *Divini.* Les devins קסמים, Cfr. Ezéch. XIII, 9, seront l'objet de la honte et du mépris public. — *Et operient omnes vultus suos.* Litt. ; « Ils se couvrent la barbe ». C'est un signe de deuil, Lev. XIII, 45, et ici un signe de confusion et d'opprobre. Cfr. Ezéch XXIV, 14, qui correspond à l'action de se couvrir la tête, Jérém. XIV, 4, Esth. VI, 12. — *Quia non est responsum Dei.* C'est par les prophètes que Dieu répondait aux demandes du peuple; Cfr. Jérém. XLII, 4. Quand les faux prophètes seront convaincus de mensonge par les événements, le peuple n'aura plus de confiance en eux et ne croira plus qu'ils lui apportent les paroles de Dieu. S. Jérôme explique un peu différemment : « Jam nec dæmones accipient potestatem, ut eos sua fraude decipiant. Muta erunt oracula, tacebit immundus spiritus et illudere non audebit ».

8. — Michée montre maintenant la différence qui existe entre les faux prophètes et lui, auquel l'esprit du Seigneur a donné la puissance et le jugement. — *Ego repletus sum fortitudine spiritus Domini.* Le prophète ne parle pas de lui-même; s'il a la puissance d'annoncer l'avenir tel qu'il sera, c'est l'esprit de Dieu qui la lui donne. — *Judicio.* במשפט. Il est rempli de jugement, c'est-à-dire qu'il ose contredire ses concitoyens et leur reprocher leur impiété. Ainsi Ezéch. XX, 4. — *Virtute.* Il a assez de force pour accomplir le mandat qu'il a reçu de Dieu. — *Ut annuntiem Jacob scelus suum.* Loin de flatter le peuple, il lui parle sévèrement et l'accuse des crimes qu'il a commis. Cfr. I, 5; Is. LVIII, 1. — *Et Israel peccatum suum.* Même pensée amenée par le parallélisme. Voici sur l'interprétation morale de tout ce passage, une réflexion excellente de Ribera : « Documentum est usitatum a patribus, quod lectori notum, et observatum esse debet, et quo nos sæpe usi sumus, quemadmodum quæ historice dicuntur in prophetis de Christo, et Ecclesia, non sunt allegorice exponenda, quoniam in ipsa historia est, quod quærere in allegoria solemus, ita cum historia ipsa moralis est, id est, mores instruit aut virtutibus commendandis, aut vitiis reprehendendis, cum sensum alterum spiritualem, quia ad mores pertineat, nequaquam requiramus, ne ille prior altera expositione quasi evanescat et eludatur. Quod ita docet Gregorius in calce libr. XX Moral. Huc usque beatus Job descripsit mala, quæ pertulit, hoc vero ex loco incipit narrare subtilius bona, quæ fecit, sed doloris verba historica atque allegorica expositione transcurrimus, virtutum vero opera ex magna parte juxta solius historiæ textum tenemus, ne si hæc ad indaganda mysteria traxerimus, veritatem fortasse operis vacuare videamur. Hæc Gregorius. Itaque lector moralem expositionem ne expectet, ubi historia ipsa moralis est, ut in his ».

9. — Le prophète recommence les reproches qu'il a déjà adressés à ses concitoyens au commencement de ce chapitre

abominamini judicium, et omnia recta pervertitis.

10. Qui ædificatis Sion in sanguinibus, et Jerusalem in iniquitate.

11. Principes ejus in muneribus judicabant, et sacerdotes ejus in mercede docebant, et prophetæ ejus in pecunia divinabant : et super Dominum requiescebant, dicentes : Numquid non Dominus in medio nostrum? non venient super nos mala.

Ezech. 22, 27; *Soph.* 3, 30

12. Propter hoc, causa vestri Sion quasi ager arabitur, et Jerusalem quasi acervus lapidum erit, et mons templi in excelsa sylvarum.

Jer. 26, 18.

maison d'Israël, vous qui détestez l'équité, et qui renversez tout ce qui est droit,

10. Qui bâtissez Sion dans le sang, et Jérusalem dans l'iniquité.

11. Leurs princes jugent pour des présents; leurs prêtres enseignent pour l'intérêt; leurs prophètes devinent pour de l'argent : et après cela ils se reposent sur le Seigneur, disant : Est-ce que le Seigneur n'est pas au milieu de nous? Ces maux ne nous arriveront point.

12. C'est pour cela, à cause de vous, que Sion sera labourée comme un champ, que Jérusalem sera comme un monceau de pierres, et que la montagne du temple deviendra une forêt.

- *Audite hoc...* V. ℣. 1. — *Quia abominamini judicium.* Vous avez en horreur ce qui est juste et équitable; d'une manière plus générale : vous haïssez la justice parce qu'elle s'oppose à toutes vos entreprises. — *Omnia recta pervertitis.* Ils rendent mauvaises les meilleures causes parce qu'ils corrompent les juges; Cfr. Is. LIX. 8.

10. — *Qui ædificatis Sion in sanguinibus.* Ils se mettent en mesure de bâtir de splendides monuments dans Jérusalem, au moyen d'extorsions cruelles, parfois même par des meurtres judiciaires, comme Achab et après lui Sellum ou Joakim. Jérém. XXII, 13-17. — *Et Jerusalem in iniquitate.* Cfr. Ezéch. XXII, 27; Habac. II. 12.

11. — *Principes ejus in muneribus judicabant.* Loin de soutenir le bon droit, ils ne donnent raison qu'à ceux dont ils ont reçu des présents; et cela malgré les défenses de la loi, Exod. XXIII, 8; Deut. XVI, 19; Cfr. Is. I, 23; Ezéch. XXII, 12. — *Sacerdotes ejus in mercede docebant.* On voit par là qu'au temps de Michée, conformément à la loi, Levit. X, 11; Deut. XXXIII, 10, un enseignement public régulier, confié aux prêtres, existait. Nous n'en connaissons point les formes, dit Reuss, mais nous voyons qu'il était déjà devenu un moyen de se créer un revenu, tandis qu'il aurait dû être gratuit. — *Prophetæ ejus in pecunia divinabant.* Répétition, en termes différents, de l'accusation portée au ℣. 5; Cfr. Ezéch XXII, 28 et Soph. III, 3, 4. — *Super Dominum requiescebant.* Tous ces crimes n'empêchaient ni les grands, ni les prêtres, ni les faux prophètes, de mettre leur confiance en Dieu; mais leur confiance sera vaine parce qu'elle est fondée sur un faux motif. — *Numquid non Dominus in medio nostrum...* Le temple étant dans Jérusalem, ils s'imaginent que Dieu protégera toujours la ville et ses habitants; ils ne réfléchissent pas que Dieu demande la sanctification de la vie et qu'il détruit les pécheurs qui se trouvent parmi son peuple. « Si quis autem hæc quæ de Jerusalem dicuntur, et de Sion ad Ecclesiam transferat ipsa est enim domus Jacob, et domus Israel, secundum illud quod in Isaia scribitur : Jacob puer meus, suscipiam eum, Isai XLI, 8 et illud ad Timotheum : Ut scias quomodo te oporteat in domo Dei conversari, quæ est Ecclesia, I Tim. III, 15, iste liquido pervidebit quod princip s domus Jacob, et reliqui de domo Israel (sive ut melius in Hebræo scriptum est, Judices domus Israel), non sint alii nisi episcopi, presbyteri et diaconi, qui nisi omni custodia servaverint cor suum, abominantur judicium et universa recta pervertunt : quando enim juxta personam judicant, et in disceptatione negotii non valet causæ meritum, sed reorum potentia, nonne abominantur judicium, et omnia recta pervertunt »? S. Jérôme.

12. — *Propter hoc, causa vestri.* A cause de vous, juges, prêtres et prophètes, et de vos crimes. — *Sion, quasi ager arabitur.* Sion désigne ici, dit Keil, cette partie de la

CHAPITRE IV

Le prophète commence par la description de l'âge d'or promis à Israël (℣℣. 1-5). — Les Hébreux, dispersés dans les pays les plus lointains, reviendront jouir dans leur patrie de la paix et de la tranquillité (℣℣. 6-12). — Ils deviendront puissants et vaincront leurs ennemis (℣℣. 13-14).

1. Et il arrivera que dans les derniers temps, la montagne de la maison du Seigneur sera fondée sur le sommet des monts, qu'elle s'élèvera sur les collines et que les peuples y accourront;

2. Et les nations y accourront en disant : Venez, montons, à la montagne du Seigneur et à la maison du Dieu de Jacob. Il nous enseignera ses voies et nous irons dans ses sentiers; parce que de Sion la loi sortira, la parole du Seigneur, de Jérusalem.

3. Il jugera de nombreux peuples, et il châtiera jusqu'au loin des nations puissantes. Ils changeront leurs épées en socs, et leurs lances en hoyaux. Un peuple ne

1. Et erit : In novissimo dierum erit mons domus Domini præparatus in vertice montium, et sublimis super colles : et fluent ad eum populi :

Isai. 2, 20.

2. Et properabunt gentes multæ, et dicent : Venite, ascendamus ad montem Domini, et ad domum Dei Jacob : et docebit nos de viis suis, et ibimus in semitis ejus; quia de Sion egredietur lex, et verbum Domini de Jerusalem.

3. Et judicabit inter populos multos, et corripiet gentes fortes usque in longinquum, et concident gladios suos in vomeres, et hastas suas in ligones. Non sumet gens adversus

---

ville où est le palais royal; elle sera détruite entièrement; Cfr. I, 6. — *Jerusalem* désigne tout le reste de la ville; Cfr. IV, 8. — *Quasi acervus lapidum erit.* Cfr. plus haut. I, 6; Jérém. IX, 10. — *Mons templi.* La colline du temple et par suite le temple lui-même, qui inspirait tant de confiance aux coupables, devienda une forêt. Cfr. Jérém. XXVI, 18, où cet endroit est cité textuellement.

2°. — Glorification de la maison du Seigneur, et restauration de la puissance de Sion, IV-V, 1.

Chap. IV. — 1-3. — Un jour viendra cependant où Sion sera élevée de la plus humiliante dégradation à la plus haute gloire. L'annonce du salut fait donc le fond de la pensée de ce chapitre. Les trois premiers versets se lisent dans Isaïe, II, 2, 3, 4. Reuss prétend que ces trois versets sont un fragment d'un prophète plus ancien dont Isaïe et Michée ont pris le texte, chacun à sa manière, pour y rattacher leurs propres prédictions. Le texte de Michée, ajoute-t-il, est plus complet, plus arrondi, et probablement plus religieusement conservé selon la teneur de l'original, que celui d'Isaïe. Delitzsch, Caspari, Keil, pensent au contraire que c'est Michée qui est le premier auteur de cette prophétie, et qu'elle lui a été empruntée par Isaïe. V. notre note sur Is. II, 2. Pour le commentaire, nous renvoyons aussi à cet endroit, n'ajoutant ici que quelques notes nouvelles. — *Mons domus Domini.* C'est la montagne du temple, Moriah, comme la distinction faite 110, 12, le montre clairement. Elle est subordonnée un peu plus bas à Sion, qui est considérée, ℣. 2 et 7, comme le siège du gouvernement de Jéhovah dont la loi sortira. — *Sublimis super colles.* Cette élévation ne doit pas s'entendre physiquement, comme le veulent Hofmann, Dreschler et plusieurs rabbins; elle doit être prise dans un sens spirituel. Toute sa hauteur provient de la révélation dont elle a été le centre et dont elle a eu les prémices.

2. — *Docebit nos de viis suis.* C'est dans la révélation sortie de Sion que les nations apprendront à se diriger selon la loi de Dieu.

gentem gladium, et non discent ultra belligerare.

4. Et sedebit vir subtus vitem suam, et subtus ficum suam, et non erit qui deterreat : quia os Domini exercituum locutum est.

5. Quia omnes populi ambulabunt unusquisque in nomine Dei sui : nos autem ambulabimus in nomine Domini Dei nostri in æternum et ultra.

6. In die illa, dicit Dominus, congregabo claudicantem : et eam quam ejeceram, colligam, et quam afflixeram.

7. Et ponam claudicantem in re-

prendra plus l'épée contre un autre peuple, et ils n'apprendront plus à se combattre.

4. Chacun s'assièra sous sa vigne et sous son figuier, et personne ne l'effrayera, car le Seigneur a ainsi parlé.

5. Car tous les peuples marchent au nom de leur Dieu ; mais nous, nous marcherons au nom du Seigneur notre Dieu, jusque dans l'éternité, et au-delà.

6. En ce jour-là, dit le Seigneur, je rassemblerai celle qui boitait, et je réunirai celle que j'avais rejetée et affligée.

7. Je ferai avec les restes de celle

---

4. — *Et sedebit vir subtus vitem suam.* Ces paroles, qui promettent une paix non troublée, se trouvent dans III Rois IV, 25 ; Cfr. Zach. III, 10. Les vignes et les figuiers étaient très communs en Palestine. Presque tout le monde, à moins de pauvreté excessive, avait un vignoble, quelques-uns mêmes des plus pauvres en possédaient ; Jérém. XXXIX, 10 ; Néhém. V, 4. Vignes et figuiers formaient des bosquets naturels, et procuraient, dans ces chaudes contrées, une ombre agréable. « A Beitjin, dit Schulz, nous passâmes la soirée sous une large vigne, dont la tige avait un pied et demi de diamètre. Elle avait trente pieds de haut, on avait dû étayer ses branches qui couvraient un berceau de plus de cinquante pieds de largeur et de longueur. Je me rappelai Michée. J'avais vu dans ce pays le peuple vivant sous les figuiers et sous les vignes ; sous le figuier entre Jérusalem et Arimathie, sous la vigne ici ». Les rabbins rapportent que leurs ancêtres se tenaient sous les figuiers pour étudier, dit Pusey. C'est sous un figuier que se tenait Nathanael, quand Notre-Seigneur l'appela ; Jean, I, 48. — *Et non erit qui deterreat.* Promesse renouvelée du Lévit. XXVI, 6. — *Quia os Domini...* Cette promesse pouvant sembler incroyable est confirmée par l'autorité de Dieu lui-même ; Cfr. Os. XII, 6 ; Is. I, 20 ; XV, 5, LVII, 14.

5. — Ce ne sera point par des idées et des efforts humains que les peuples arriveront au salut ; ce sera uniquement par la toute-puissance de Dieu : les mots suivants ont pour objet de l'annoncer. — *Quia omnes populi.... in nomine Dei sui.* Marcher au nom de Dieu ne signifie pas, dit Keil, régler sa conduite suivant le nom de Dieu, c'est-à-dire suivant sa nature, telle qu'elle se révèle dans ce nom, ou l'adorer d'une manière qui correspond à cette nature, c'est marcher appuyé sur la force de ce Dieu, dans laquelle sa nature se déploie. Telle est le sens de cette phrase dans I Rois, XVII, 45, Zach. X, 12 ; Cfr. Prov. XVIII, 10. Mais les dieux de toutes les nations, c'est-à-dire de tous les païens, sont des êtres sans vie, sans force, sans vigueur, qui ne peuvent aucunement aider leurs adorateurs. — *Nos autem ambulabimus in nomine Dei nostri.* Jéhovah est le seul vrai Dieu, le Créateur et le tout-puissant gouverneur du monde. Les païens, avec leurs dieux inutiles et vains, ne peuvent rien contre lui et contre la nation qui marche en son nom et dans sa force. — *In æternum et ultra.* Jamais cette protection ne fera défaut à Israël, c'est-à-dire à l'Eglise de Dieu. En disant : nous marcherons, le prophète s'unit par la foi et l'espérance aux chrétiens ses frères, que Dieu rachètera par le sang de son Fils.

6. — *In die illa.* A l'époque indiquée au ℣, 1, aux jours du Christ et de l'Evangile. — *Congregabo claudicantem.* Je recueillerai les boiteux, c'est-à-dire les misérables Israélites éprouvés par la captivité et l'exil. L'image est tirée des brebis fatiguées par la route et par la chaleur ; Cfr. Ps. XXXIV, 15. LXX : συντετριμμένην. — *Eam, quam ejeceram, colligam.* Litt. « celle qui est dispersée ». Cfr. Soph. III, 19 ; Ezéch. XXXIV, 15, 16. Toutes ces prophéties concordent avec la promesse du Deut. XXX, 4. — *Quam afflixeram.* LXX : οὓς ἀπωσάμην, ceux que j'avais répudiés.

7. — *Ponam claudicantem in reliquias.* J'aurai soin que le peuple tout entier ne soit pas détruit, mais que ses restes soient con-

qui boitait et souffrait, un peuple puissant, et le Seigneur règnera sur eux sur le mont de Sion depuis ce temps jusque dans l'éternité.

liquias, et eam, quæ laboraverat, in gentem robustam; et regnabit Dominus super eos in monte Sion ex hoc nunc et usque in æternum.

Soph. 3, 19; *Dan.* 7, 14; *Luc.* 1, 33.

8. Et toi, tour du troupeau, nébuleuse fille de Sion, il viendra jusqu'à toi : la puissance ancienne te reviendra, l'empire de la fille de Jérusalem.

8. Et tu turris gregis nebulosæ filiæ Sion, usque ad te veniet; et veniet potestas prima, regnum filiæ Jerusalem.

---

servés, afin qu'il en sorte une nouvelle et meilleure génération. Le mot « reste » a souvent ce sens chez les prophètes. — *Eam quæ laboraverat.* הנהלאה, « celle qui a été dispersée au loin ». S. Jérôme a rapporté le mot hébreu à la racine לאה, travailler. — *In gentem robustam.* La nation redeviendra puissante et nombreuse; Cfr. une promesse analogue, Is. LX, 22. — *Regnabit Dominus super eos in monte Sion.* Après la réunion, Dieu sera le véritable roi du peuple. Cela suppose que jusqu'alors l'état politique d'Israël a été très imparfait et même contraire à la volonté divine. Cfr. des promesses semblables dans Is. XXIV, 23, XXXIII, 23; Abd. ℣. 21; Zach. XIV, 9; Dan. VII, 14. — *Ex hoc nunc et usque in æternum.* A partir de l'époque mentionnée au ℣. 6. Le royaume de Dieu n'aura pas de fin. Ces deux versets se rapportent, comme le prouve l'expression qui les ouvre, au temps du Messie. La substance de la promesse elle-même se rapporte au temps de l'achèvement du royaume du Messie, c'est-à-dire à l'établissement du royaume de gloire, Matth. XIX, 28. La montagne de Sion est une figure du royaume de Dieu sous la forme que lui donne le Nouveau Testament. La venue des nations à la montagne de la maison de Jéhovah est, en fait, l'entrée des païens convertis à la foi, dans le royaume du Christ. Le commencement se trouve dans la prédication de l'Evangile parmi les Gentils, et la continuation à travers tous les âges de l'Eglise chrétienne. Quant à l'établissement de la paix éternelle, il ne s'accomplira que dans le royaume céleste, dans la gloire sans limites.

8. — La prophétie revient au trône de Sion, fondée par David, et renversé lors de la destruction de Jérusalem, III. 12; elle annonce sa restauration future. Mais cette restauration n'aura lieu que dans et par le règne du Messie. — *Et tu turris gregis.* מגדל־עדר, Migdal-Eder est-il le nom propre du petit bourg voisin de Bethléem, Gen. XXXV, 21 ? S Jérôme et Rosenmüller à sa suite ont l'air de le penser ; du moins Rosenmüller y voit Bethléem, si rapprochée de cet endroit, et la race de David qui en tire son origine. Quelques récents commentateurs proposent une autre explication. La tour du troupeau, car les mots hébreux doivent être pris dans leur sens appellatif, désigne la même chose que la colline de la fille de Sion, עפל בת־ציון : ces deux expressions s'appliquent à Jérusalem, où le troupeau dispersé d'Israël se réunira. Mais d'après Is. XXXII, 14, Ophel doit être un endroit à côté ou au sommet de Sion. Et si l'on compare ce passage avec II Paral. XXVII, 3, XXXIII, 14, où on lit que Jotham bâtit contre la muraille de l'Ophel, et que Manassé entoura l'Ophel d'une muraille. et l'éleva beaucoup, Ophel doit avoir été une colline, peut-être un bastion à l'angle sud-est de Sion, dont la fortification était de grande importance pour la défense de la ville. Cette opinion de Keil est partagée par Robinson, Schultz, Williams, Tobler. D'après ces auteurs Ophel est tout le rocher qui prolonge Moriah vers le sud, à partir de la muraille méridionale du temple; c'est l'Ophla ou l'Ophlas de Josèphe, comme Arnold, dans l'Encyclopédie d'Herzog, et Winer le supposent. Mais Josèphe, de Bello Jud. V, 6, 1; Cfr. V, 4, 2, VI, 6, 3, dit seulement que Ophla était dans le voisinage du Cédron et de la montagne du temple. On ne sait donc pas si Ophla doit être identifié avec l'Ophel de l'Ancien Testament, car Josèphe ne mentionne pas Ophel dans la liste des collines de Jérusalem, mais cite seulement Ophla comme une localité spéciale. Il ne peut donc s'agir ici du Migdal-Eder voisin de Béthléem. La « tour du troupeau » doit être une tour ou peut-être la seule tour du palais de David, ou du château royal élevé dans Sion; c'est peut-être la tour mentionnée dans Néhém. III, 25, 26 ; Cfr. Jérém. XXXII, 2 ; Cant. IV, 4, et I Paral. XII, 1. Cette tour du palais royal est parfaitement choisie pour représenter la souveraineté de David. Par son élévation au-dessus de Sion et de Jérusalem, dit Caspari, et par le fait qu'elle surveille toute la cité,

9. Nunc quare mœrore contraheris? Numquid rex non est tibi, aut consiliarius tuus periit, quia comprehendit te dolor sicut parturientem?

10. Dole, et satage, filia Sion, quasi parturiens; quia nunc egredieris de civitate, et habitabis in regione, et venies usque ad Babylonem; ibi liberaberis : ibi redimet te Dominus de manu inimicorum tuorum.

9. Maintenant pourquoi es-tu affaissée sous la douleur? Est-ce que tu n'a pas un roi, ou ton conseiller a-t-il péri, que la douleur te saisit comme une femme en travail?

10. Afflige-toi, et efforce-toi, fille de Sion, comme une femme en couches, parce que tu sortiras maintenant de la ville, tu habiteras dans un pays où tu iras jusqu'à Babylone; là tu seras délivrée, là le Seigneur te rachètera de la main de tes ennemis.

---

elle symbolise la famille de David et sa domination sur Jérusalem et sur Israël tout entier. Isaïe, l. cit. appelle cette tour la tour de garde, et Michée la tour du troupeau, probablement parce que David avait été berger avant de gouverner la nation d'Israël qui est le troupeau de Jéhovah, Jérém. XIII, 17; Cfr. II Rois, VII, 8; Ps. LXXVII, 70. Il est très naturel, dit Keil, que le prophète emploie cette expression. Dans le ch. V, 3, il décrit le Messie comme un berger, plus loin, VII, 14, il représente Israël comme le troupeau de l'héritage de Jéhovah. La tour du troupeau est l'endroit ou le berger se place pour surveiller ses brebis et voir si aucun danger ne les menace; Cfr. II Paral. XXVI. 10, XXVII, 4. — *Nebulosa*. S. Jérôme a lu אפל au lieu de עפל. LXX : αὐχμώδης. Nous venons de voir que עפל doit se traduire, hauteur, colline. — *Filiæ Sion*, de Jérusalem, comme on l'a plusieurs fois expliqué. — *Usque ad te veniet*. Le royaume, la domination du monde t'arrivera. — *Veniet potestas prima*. Ton ancienne puissance te sera rendue, tu seras plus florissante qu'aux temps de David et de Salomon. — *Regnum filiæ Jerusalem*. Jérusalem, malgré la défection des dix tribus, est toujours regardée comme le siège du royaume, et par suite la domination sur ce royaume.

9. — Mais avant cela doivent arriver la défaite, l'exil et la captivité. — *Nunc quare mœrore contraheris?* Litt. « pourquoi pousser des cris ». Voici la réponse, qui est une prédiction de l'exil futur. — *Numquid rex non est tibi*. Tu n'as plus de roi de la race de David, c'est un conquérant qui te régit. C'est là pour Israël un grand signe de la malédiction divine; Cfr. Lam. IV, 20. — *Consiliarius tuus*. יועץ est aussi le roi; l'épithète de conseiller rappelle une des qualités de David. Cfr. aussi Is. IX, 5, où le Messie est appelé le conseiller par excellence. LXX : ἡ βουλή σου. — *Quia comprehendit te dolor sicut parturientis*. Ta douleur est des plus poignantes. L'image employée ici est fréquente dans la Bible; Cfr. Is. XIII, 8; Os. XIII, 13; Jérém. VI, 24.

10. — *Dole et satage... quasi parturiens*. Crie, comme une femme dans les douleurs de l'enfantement. C'est sur ces douleurs que le prophète insiste et non sur un nouvel ordre de choses, une nouvelle naissance qui se produirait pour Jérusalem. — *Nunc*, bientôt; le temps de l'exil est présent à la pensée du prophète. — *Egredieris de civitate*, de Jérusalem où tu habites. — *Habitabis in regione*. בשדה, dans les champs. Tu camperas avec les captifs en plein air jusqu'à ton arrivée au lieu de la déportation. — *Et venies usque ad Babylonem*. C'est pour le prophète le pays le plus éloigné; Cfr. Is. XXXIX, 3. Suivant Reuss, le motif pour lequel le prophète cite Babylone, בבל, est différent : Babel, dit-il, faisait à cette époque partie de l'empire assyrien et était beaucoup plus rapprochée de Jérusalem que Ninive. Elle se présente donc d'abord à l'esprit comme le lieu de la déportation. Peut-être antérieurement déjà des Israélites avaient-ils été déportés en Mésopotamie. Ces mots, dit le plus récent commentateur de Michée, M. Cheyne, se rapportent difficilement avec le contexte. Car : 1° l'ennemi dont le prophète se promet la destruction, est le royaume contemporain d'Assyrie, non celui de Babylone, qui avait été conquis par Tiglath-Pilezer, et qui ne remplaça la puissance assyrienne qu'un siècle plus tard; 2° on lit au ℣. 12 que Jéhovah amène les nations ennemies à Jérusalem pour qu'elles y soient détruites, ce qui ne semble pas laisser de place pour une transportation des Juifs à Babylone. Ainsi cette difficulté, en admettant que Michée prédit réellement la captivité de Babylone, s'appuie sur des raisons purement exégétiques. On a répondu à cela : 1° que Babylone est mentionnée ici comme une province de l'empire assyrien, c'est l'opinion de

11. Et maintenant plusieurs nations sont réunies contre toi, et elles disent : Qu'elle soit lapidée, et que nos yeux la contemplent!

12. Mais ils n'ont pas connu les pensées du Seigneur, ils n'ont pas compris son dessein, car il les a rassemblés comme la paille dans l'aire.

11. Et nunc congregatæ sunt super te gentes multæ, quæ dicunt : Lapidetur, et aspiciat in Sion oculus noster.

12. Ipsi autem non cognoverunt cogitationes Domini, et non intellexerunt consilium ejus : quia congregavit eos quasi fœnum areæ

Reuss, mentionnée plus haut ; et 2° que d'après IV Rois, XVII, 24, confirmée par les annales de Sargon, dans Records of the past, T. VII, p. 29, il paraît que Sargon transporta une partie de la population rebelle de Babylone dans le pays nord d'Israël, et qu'il la remplaça probablement, selon la coutume des Assyriens, par des Israélites faits prisonniers. Il est donc concevable qu'en prédisant une invasion de Juda par Sargon, le prophète représente les prisonniers de Juda comme suivant leurs frères d'Israël à Babylone. Cette réponse supprime la première difficulté, mais laisse toute sa force à la seconde. Il est donc nécessaire, continue le rév. Cheyne, de soutenir, soit que ces mots : « Tu iras à Babylone » sont une interpolation due à un éditeur postérieur des écrits prophétiques, qui ne fit pas attention au texte ou le comprit mal, soit qu'ils représentent une révélation subséquente faite à Michée. La première de ces vues peut, au premier abord, donner prise à l'objection, parce qu'elle suppose que la divine Providence n'a pas veillé sur le texte des Ecritures pour empêcher leur forme originale de subir des altérations. Mais nous devons nous rappeler que pour les chrétiens le but permanent de l'Ancien Testament est surtout de se rapporter à Jésus-Christ comme sauveur des Juifs et des Gentils ; et que des changements superficiels du texte ne sont d'aucune importance religieuse à ce point de vue. L'hypothèse de l'interpolation est confirmée, pour ne citer que la principale preuve, par la présence de mots exactement analogues dans la version des LXX, IV, 8, dont voici la seconde partie : καὶ εἰσελεύσεται ἡ ἀρχῇ ἡ πρώτη. βασιλεία ἐκ Βαβυλῶνος τῇ θυγατρὶ Ἱερουσαλήμ. Ces mots semblent nous donner le point de vue où les traducteurs ou éditeurs de l'Ecriture comprirent les prophéties après l'exil. La grande délivrance de Babylone les absorbait tous et ils y trouvaient des références que le contexte de ces passages n'autorisait pas. Dans un certain sens, il est vrai, la captivité de Babylone était l'accomplissement de la prophétie qui nous occupe, car ni le châtiment d'Israël, ni la délivrance de Jérusalem au temps de Michée, ne répondent exactement aux discours du prophète. Que ce soit à cause du repentir d'Ezéchias, ou pour quelque raison connue de Dieu seul, Jérusalém n'en fut pas amenée aux extrémités que le prophète décrit, et par conséquent l'intervention divine ne fut ni si frappante ni si extraordinaire. Si cependant l'on préfère la seconde des alternatives mentionnées plus haut, les analogies en faveur de cette vue sont aussi prochaines. Isaïe mêle continuellement l'objet des prophéties postérieures avec celui de celles qui devaient se réaliser les premières. — *Ibi.* Israël ne périra pas pour cela, c'est là, à Babylone même, que le Seigneur le délivrera des mains de ses ennemis. — *Liberaberis.* Les jugements de Dieu sont terminés, dit Pusey, quand le Seigneur a atteint le but qu'il se propose, la purification de ses saints. Ceux qui ont été les instruments du châtiment ne peuvent rien y ajouter. La prison est le lieu où Joseph et S. Pierre trouvent leur délivrance ; c'est à la mer Rouge qu'Israël est sauvé ; les murs de Jérusalem furent la fin de Sennachérib.

11. — La fille de Sion, délivrée de Babylone, vaincra toutes les puissances du monde, par la force de Dieu. — *Nunc congregatæ sunt super te gentes multæ.* Beaucoup de nations s'assemblent contre la fille de Sion, dans l'intention de la détruire et de la profaner, et de repaître leurs yeux de ce spectacle. Cfr. Zach. XII, 3 ; Ezéch. XXXVIII, XXXIX. — *Quæ dicunt : Lapidetur.* תחנף, qu'elle soit profanée ou violée, cette ville qui se disait la ville sainte, qu'elle soit lapidée comme adultère, disent Ménochius, Tirin, etc. Ce sens ne s'accorde guère avec le contexte. — *Aspiciat in Sion oculus noster.* Ces nations auront un malin plaisir, une satisfaction mauvaise à voir le triste sort de Sion ; Cfr. Lament. I, 10 ; Abd. 12, 13 ; Ezéch. XXXV.

12. — *Ipsi autem non cognoverunt cogitationes Domini.* Mais ces nations qui viennent dans une intention hostile pour ruiner Jérusalem, ignorent les secrets desseins de Dieu, qui ne veut pas la destruction de son peuple, mais au contraire celle de ses ennemis. Cfr. Jérém. XXIX, 11. — *Non intellexerunt consilium ejus.* Le but poursuivi par Dieu est de châtier son peuple pour le ramener à lui

13. Surge, et tritura, filia Sion; quia cornu tuum ponam ferreum, et ungulas tuas ponam æreas : et comminues populos multos, et interficies Domino rapinas eorum, et fortitudinem eorum Domino universæ terræ.

13. Lève-toi, fille de Sion, et foule la paille : car je te donnerai une corne de fer, je te mettrai des ongles d'airain, et tu briseras des peuples nombreux; tu consacreras leur butin au Seigneur, et leur force au Dieu de l'univers.

CHAPITRE V

Promesse du Sauveur divin qui doit surgir de Bethléem (℣. 1), — après que les Hébreux auront été pendant quelque temps livrés à leurs ennemis (℣℣. 2-3). — Leurs guerriers deviendront terribles aux ennemis (℣℣. 4 8). — Description du temps où, après l'abolition de l'idolâtrie les Hébreux vivront en paix (℣℣. 9-13). — Nouvelle indication des châtiments qui seront infligés à leurs ennemis (℣. 14).

1. Nunc vastaberis, filia latronis. Obsidionem posuerunt super nos,

1. Maintenant tu vas être dévastée, fille de voleur. Ils nous assiè-

---

et de détruire en même temps ses ennemis. — *Quia.* כי, voici pourquoi les nations n'ont pas compris les desseins et les conseils de Dieu. — *Congregavit eos quasi fænum areæ.* Dans l'image qui commence avec ces mots, les peuples étrangers sont comparés à des gerbes posées sur l'aire, et qu'Israël va écraser comme font les bœufs qui écrasent les épis; Cfr. Is. XXI, 10; Jérém. LI, 23.

13. — *Surge et tritura, filia Sion.* C'est aux habitants de Jérusalem d'écraser ainsi les nations. Cfr. Deut. XXV, 4. — *Cornu tuum.* La corne des animaux est souvent employée pour désigner les puissances destructives; Cfr. Deut. XXXIII, 17; III Rois, XXII, 11; Amos, VI, 13, etc. — *Ponam ferreum.* Elle est de fer, parce que rien ne pourra résister à ceux que Dieu protège. — *Ungulas tuas ponam æreas.* Allusion à la coutume indiquée à la fin du ℣. 12; Cfr. Deut. XXV, 4; I Cor. V, 9. En disant que les sabots seront de fer le prophète rend encore plus forte l'idée de la puissance destructive donnée à Israel par Dieu. — *Comminues populos multos.* Cfr. Is. XLI, 15. — *Interficies Domino rapinas eorum.* La Vulgate traduit d'après les LXX : ἀναθήσεις τῷ Κυρίῳ τὸ πλῆθος αὐτῶν. Sion immolera au Seigneur les victimes que par sa victoire elle aura arrachées aux païens. Litt. « Je vouerai à moi) Jéhovah leur dépouilles »; ce n'est pas le prophète qui parle, mais Dieu qui continue son discours; il montre que c'est bien lui, maître du ciel et de la terre, qui a détruit les païens, et que c'est à lui que leurs dépouilles appartiennent. Cheyne admet la leçon des LXX et de la Vulgate. — *Et fortitudinem.* חיל, la propriété, la richesse, c'est-à-dire, toutes les possessions de ces peuples. Tout cela servira à la glorification du royaume du Seigneur : « Hæc Judæi necdum expleta cernentes, in futuro sibi Christi pollicentur adventu, et dicunt universas nationes Judaico populo servituras ipsumque imperium Romanorum, quod sub nomine interpretantur Edom, conterendum esse ungulis suis et cornibus ventilandum. Quod quam stultum sit, ex omnibus scripturis facile comprobatur; sed hoc alterius temporis est. Nos ergo qui non occidentem litteram, sed spiritum vivificantem sequimur, dicimus adversum filiam Sion, quæ interpretatur Ecclesia multas nationes dæmonum congregari, et in præsenti sæculo, quod in maligno positum est, insultare, et in occisione filiorum ejus gaudere, nescientes cogitationes Domini, nec ejus consilium agnoscentes. Si enim cognovissent, nunquam Dominum majestatis crucifixissent, I Cor. II, 8. Congregabit itaque eos quasi manipulos areæ, ut quidquid spinosum habere videbantur et aspersum, vacuumque et leve, ungulis suis conterat, et cornibus ventilet, et purum remanens frumentum, in Domini offeratur donaria ». S. Jérôme.

CHAP. V. — 1. — Dans l'hébreu, ce verset se rattache au chapitre précédent. — *Nunc vastaberis, filia latronis.* Toi, armée d'Assyrie et de Sennachérib, appelée ainsi parce que tu est adonnée à tous les brigandages, tu seras détruite par la main du Seigneur. Tel

geront; ils frapperont avec le bâton la joue du juge d'Israël.

2. Et toi, Bethléem Ephrata, tu es petite entre les mille de Juda : mais c'est de toi que me viendra celui qui dominera sur Israël, dont la venue est dès le commencement, dès les jours de l'éternité.

in virga percutient maxillam judicis Israel.

2. Et tu, Bethlehem Ephrata, parvulus es in millibus Juda : ex te mihi egredietur qui sit dominator in Israel, et egressus ejus ab initio, a diebus æternitatis.

Matth. 2, 6; *Joan.* 7, 42.

---

est le sens que N. de Lyre, Ménochius, Tirin, donnent à ce passage. Mais l'hébreu a un sens différent : « Maintenant attroupe-toi, fille de bandes ». גדוד s'emploie des expéditions faites dans un but de pillage par des troupes de soldats, II Rois, III, 22. Suivant Rosenmüller, Cheyne, etc., c'est à l'Assyrie que ces mots s'adressent. Selon Keil, c'est de Sion, appelée ici belliqueuse par le prophète, qu'il s'agit. LXX : νῦν ἐμφραχθήσεται θυγάτηρ ἐμφραγμῷ. — *Obsidionem posuerunt super nos.* Changement brusque de nombre, comme dans Is. I, 29. Les Assyriens sont le sujet sous-entendu. — *In virga percutient maxillam judicis Israel.* Cette grossière injure, une des plus graves qu'on peut faire aux Israélites, Cfr. III Rois, XXII, 24 ; Job, XVI, 10 ; Luc, XXII, 64, aura lieu après la prise de la ville. Pour quelques commentateurs, il y a ici une prédiction de l'invasion romaine ; mais rien ne justifie cette vue, tout même s'y oppose. Quand même cet événement se produirait à l'époque dont parle le prophète, et par le moyen de l'armée assyrienne un libérateur viendrait bientôt de Bethléem. Le juge d'Israël est le roi ; Cfr. Amos, II, 3. Ce mot שפט « shophét », est peut-être employé pour produire une sorte de jeu de mots, avec שבט, « shébét », bâton. C'est peut-être aussi parce que Jéhovah seul est le véritable et unique roi d'Israël.

3°. — Naissance du roi d'Israël; son règne pacifique. V, 2-14.

A l'époque de la plus profonde dégradation de Sion, un roi d'Israël lui viendra de Bethléem, qui non seulement délivrera son peuple de ses ennemis, mais encore lui donnera une puissance magnifique et terrible sur toutes les nations, fondra un royaume pacifique et glorifiera Israël comme une nation sainte.

2. — *Et tu.* L'opposition est complète entre le tableau précédent et celui qui suit. — *Bethlehem Ephrata.* Bethléem, de la tribu de Juda, patrie de David, I Rois, XVII, 12, est appelée assez souvent Ephrata, אפרתה, dans l'Ancien Testament, Gen. XXXV, 19, XLVIII, 7 ; I Paral. IV, 4 et I Rois, cité tout à l'heure. Michée unit ici les deux noms de cette localité, afin qu'on ne puisse pas faire de confusion avec la Bethléem de la tribu de Zabulon, Jos. XIX, 15, ou plutôt afin de donner plus de solennité à son discours. LXX : καὶ σὺ Βηθλεὲμ οἶκος Ἐφραθά. S. Matthieu, II, 6, cite autrement : καὶ σὺ Βηθλεέμ, γῆ Ἰούδα. Cfr. les réflexions de M. Fillion, pp. 54 et suiv. — *Parvulus es in millibus Juda.* Tu n'es pas assez grande, ou tu es trop petite pour pouvoir figurer parmi les filles de Juda qui peuvent compter dans leur sein au moins mille hommes, ou selon quelques commentateurs s'appuyant sur Nombr. I, 16 ; Exod. XVIII, 25, au moins mille famille. Ces mots sont ici comme dans l'hébreu, au masculin, parce que le prophète s'adresse au peuple de Bethléem qui, pour lui, représente la ville. En pareil cas, dit Hengstenberg, le genre peut se négliger ; Cfr. Gen. IV, 7, où péché, חטאת, paraît sous la forme d'un nom masculin, à cause de l'image d'un animal vorace. De telles personnifications se trouvent fréquemment. Ainsi rien de plus commun dans la loi mosaïque que de s'adresser à Israël comme à un homme. On a parfois méconnu cette manière de faire, et ce qui se rapporte à tout le peuple a été appliqué parfois à un seul individu. Cfr. Is. V, 7. Ici encore S. Matthieu ne cite pas littéralement. V. le Comm. de M. Fillion, l. c. En fait, dit Cheyne, Bethléem était une place petite et sans importance. Elle ne figure pas dans la liste des villes de Juda donnée par Josué, XV, (avec dix autres villes on la trouve dans les LXX), ni dans celle de Néhém. XI, 25, S. Jean, VII, 42, l'appelle κώμη. Et cependant c'est cette pauvre et insignifiante Bethléem, qui a eu l'honneur de donner naissance au Messie.

O sola magnarum urbium
Major Bethlem, cui contigit
Ducem salutis cœlitus
Incorporatum gignere.
Prudence, Hymn. Epiph. 77.

— *Ex te... egredietur.* Malgré cette médiocrité, c'est de là que sortira le Sauveur. Il ne faut pas, avec Hofmann, supposer que ces mots signifient que Bethléem doit être re-

3. Propter hoc dabit eos usque ad tempus, in quo parturiens pariet: et reliquiæ fratrum ejus convertentur ad filios Israel.

3. C'est pour cela que Dieu les abandonnera jusqu'au temps où celle qui doit enfanter enfantera : et les restes de ses frères viendront se joindre aux enfants d'Israël.

---

gardé comme le père du Messie ; ils indiquent seulement que c'est de cette petite ville qu'il viendra ; Cfr. Jérém. xxx, 21. — *Mihi.* Le prophète parle au nom de Jéhovah dont la volonté sera ainsi exécutée ; Cfr. I Rois, xvi, 1, passage auquel Michée fait peut-être allusion pour montrer les relations typiques de David avec le Messie. — *Qui sit dominator in Israel.* מושל, gouverneur, par extension souverain, de quelque nom qu'il se pare. C'est pour gouverner, régner sur Israël que ce personnage sortira de Bethléem. — *Et egressus ejus ab initio, a diebus æternitatis.* Le sens de מוצאות, LXX : ἔξοδοι, est un peu douteux ; mais de la comparaison avec Os. vi, 3 ; III Rois, x, 28 ; Ezéch. xii, 4 et II Rois, iii, 25, il résulte que ce mot signifie bien sortie, production. On peut y voir indiquées les révélations de Jéhovah aux anciens Israélites et aux patriarches. Mais il est permis aussi de donner à ce mot la signification d'origine, et de voir dans le pluriel employé ce que les grammairiens appellent un pluriel d'excellence. Ce passage, dit Cheyne, est donc tout à la fois un témoignage de la préexistence du Messie dans le sein de Dieu ; Cfr. Is. xxii, 11, xxxvii, 26, et de sa descendance de la famille de David ; Cfr. Amos, ix, 11. Il est généralement admis, dirons-nous avec Keil, que le souverain qui vient de Bethléem est le Messie. L'opinion d'après laquelle ces mots se rapporteraient à Zorobabel, admise par plusieurs Juifs, d'après S. Chrysostôme, Théodoret, etc., est trop arbitraire pour mériter la moindre créance. La sortie de Bethléem indique l'idée de descendance. Par conséquent, on ne peut pas restreindre מוצאות à l'apparition du futur roi prédit ici par le prophète, dans des temps plus anciens, ou aux révélations du Messie comme l'ange de Jéhovah, même aux âges des patriarches ; il faut nécessairement admettre que ce mot indique son origine. Or, l'origine de l'ange du Seigneur, qui est égal à Dieu, ne date pas du temps où il est apparu pour la première fois aux patriarches, mais doit se rapporter au temps antérieur à la création du monde, à l'éternité. C'est ce qu'expriment les mots קדם et יומי עולם ; Cfr. Proverb. viii, 22, 23. Aussi ne pouvons-nous pas restreindre ces mots aux temps anciens et exclure l'idée de l'éternité. Les Pères et les Commentateurs ecclésiastiques vont plus loin et voient ici l'éternelle génération du Verbe, fils de Dieu ; Is. ix, 5 : « Ab initio » signifie, dit Ribera, avant que rien ne fut fait. Ils en tirent des arguments contre les Juifs et les Ariens. Ce que nous voulons surtout faire ressortir dans ce verset, c'est la prophétie de la venue du futur Dominateur d'Israël, du Messie et de son origine terrestre dans la petite ville de Bethléem, où son ancêtre, le roi David était né, lui aussi. Le peuple devait savoir que là devait naître celui qui prendrait un jour possession du trône de David, son aïeul. Nous voyons, d'après les Evangiles, Matt. ii, 5, 6 ; et Jean, vii, 42, que la Synagogue juive, au temps de Jésus-Christ, regardait ce passage comme contenant une prophétie de la naissance du Messie à Bethléem.

3. — *Propter hoc.* A cause du dessein que Dieu a formé de châtier d'abord son peuple à cause de ses péchés, ensuite de le délivrer au moyen du Messie qui doit naître à Bethléem. — *Dabit eos.* Le Seigneur livrera son peuple à ses ennemis pour être châtiés et tourmentés. — *Usque ad tempus in quo parturiens pariet.* Jusqu'au jour fixé par Dieu où la femme, יולדה, celle qui enfante, donnera naissance au Christ. Cette femme qui enfante n'est pas la communauté d'Israël, comme le veulent Théodoret, Calvin, Vitringa, etc., mais bien la mère du Messie, comme la plupart des commentateurs chrétiens, et avec eux Ewald et Hitzig même l'admettent. Il y a peut-être ici une allusion à la grande prophétie de l'Emmanuel, Is. vii, 14. — *Et reliquiæ fratrum ejus convertentur ad filios Israel.* Avec ces mots commence la description des bénédictions que la naissance du Messie apportera à Israël. Ceux des Israélites dispersés à l'étranger, qui auront été épargnés, rentreront dans leur patrie pour y vivre tranquilles et paisibles sous le règne du roi Messie. On peut aussi entendre ישובון dans le sens de conversion au Seigneur : ils se convertiront à Dieu en même temps que les autres fils d'Israël. Les frères du Messie désigneraient les membres de la tribu de Juda, unis plus étroitement au Messie que les autres Juifs. Pour Nicolas de Lyre, Ménochius, etc., les fils d'Israël sont les apôtres et les Evangélistes. S. Jérôme donne un sens assez semblable : « Dabit Dominus templum et Jerosolymam, et Judæos usque ad illud tempus quo virgo pariet, quæ postquam pepererit, et natus parvulus acce-

4. Il sera fort, et paîtra son troupeau dans la force du Seigneur, dans la sublimité du nom du Seigneur son Dieu : et ils se convertiront parce qu'il sera exalté jusqu'aux extrémités de la terre.

5. Et il sera la paix. Quand l'Assyrien viendra dans notre pays, quand il foulera nos maisons, nous lui opposerons sept bergers et huit chefs.

4. Et stabit, et pascet in fortitudine Domini, in sublimitate nominis Domini Dei sui : et convertentur, quia nunc magnificabitur usque ad terminos terræ.

5. Et erit iste pax : cum venerit Assyrius in terram nostram, et quando calcaverit in domibus nostris, et suscitabimus super eum septem pastores, et octo primates homines.

---

perit spolia Samariæ, et virtutem Damasci, interfecto populo Judæorum, reliquiæ Israel salvabuntur. Et fratres Christi, id est, apostoli convertentur ad prophetarum et patriarcharum fidem, qui venturum Christum annuntiaverunt, et complebitur psalmi vaticinium : Pro patribus tuis nati sunt tibi filii, et cætera quæ sequuntur, Psal. XLIV, 17 ». S. Jérôme.

4. — *Et stabit et pascet.* Il ne cessera pas de paître, c'est-à-dire, de gouverner Israël ; Cfr. Ezéch. XXXIV, 2, 23 et suiv. Le Messie aime à être envisagé sous l'image du bon pasteur. Dieu avait aussi appelé David du soin et de la garde d'un troupeau à la dignité de pasteur de son peuple, II Rois, V, 2. — *In fortitudine Domini.* C'est Dieu qui lui donnera la force pour défendre son troupeau contre les loups et les voleurs ; Cfr. Jean, X, 11, 12. — *In sublimitate nominis Domini Dei sui.* Cette force n'est pas seulement l'autorité divine sur laquelle les rois de la terre s'appuient, I Rois, II, 10, c'est la majesté, גאון, du nom de Jéhovah, par laquelle Dieu manifeste sa divinité sur la terre. Le Messie, qui est appelé ailleurs, Is. IX, 5, le Dieu puissant, le Héros divin, a reçu l'esprit de puissance, Is. XI, 2, de son Dieu, car Dieu se manifeste à lui plus qu'à personne, et la majesté de Jéhovah se révèle dans tout ce qu'il fait. — *Et convertentur.* Les fils d'Israël reviendront sous le gouvernement du Messie, où ils ne seront plus désormais troublés, et où ils vivront dans une paix parfaite. Cfr. IV, 4 ; Levit. XXVI, 5, 6 ; II Rois, VII, 10. — *Quia nunc magnificabitur usque ad terminos terræ.* L'autorité du Messie s'étendra en effet à toute la terre ; Cfr. Malach. I, 11 ; Ps. II, 8 ; LXXI, 8 ; Luc, I, 32. C'est cette puissance du Messie, qui empêchera son peuple d'être attaqué et vaincu.

5. — *Et erit iste pax.* Il ne sera pas seulement l'auteur de la paix, mais celui qui apporte avec lui la paix et sans qui il n'y en a pas ; Cfr. Is. IX, 5 ; Eph. II, 14 ; la paix personnifiée. — *Cum venerit.* Le reste de ce verset et le ℣. 6e semblent, dit Cheyne, avoir été ajoutés à la suite d'une réflexion tardive. On peut donner deux raisons plausibles de cette addition. On ne voyait pas clairement quels étaient les peuples nombreux et les nations nombreuses de IV, 11, 13. La première clause du ℣. 5, relative aux Assyriens, peut sembler une interprétation de ces phrases vagues. Dans le premier jet de l'inspiration, le prophète n'a pas indiqué la durée de la domination des étrangers sur la terre d'Israël. Ainsi cette peinture des temps messianiques restait indistincte ; mais cette omission est rectifiée par l'insertion des ℣℣. 5 et 6. Mais n'est-il pas plus simple de voir dans ces mots une parenthèse ? ou bien, si on n'admet pas ces deux hypothèses, ne peut-on trouver la suite de la pensée ? Le prince de la paix, le Pacifique par excellence, doit donner à Israël une paix bien préférable à celle que Salomon lui avait assurée. Comment y arrivera-t-il ? C'est ce qui est expliqué dans ces deux versets. Le nouveau roi défendra Israël contre les attaques des puissances mondaines ; il lui donnera une force qui le rendra capable de dominer toutes les nations, en détruisant tout ce qui sert à la guerre et tout ce qui a une nature idolâtrique, il préviendra la possibilité d'une guerre, ℣. 5-15. — *Assyrius in terram nostram.* Assur, dit Keil, est le type des nations du monde qui attaquent le peuple de Dieu, parce qu'au temps du prophète cette puissance était celle qui menaçait le plus Israël. — *Et quando calcaverit in domibus nostris.* Le prophète prévoit surtout la conquête de son pays, due aux Assyriens, conquête qui se réalisera en effet. — *Suscitabimus super eum septem pastores.* Sept est le nombre parfait ; les pasteurs, comme plus haut, sont des princes. — *Et octo primates homines.* Contre cet ennemi, Israël fera surgir sept et même huit princes, qui, sous les ordres du Messie, et lui étant subordonnés, renverseront cet

6. Et pascent terram Assur in gladio, et terram Nemrod in lanceis ejus. Et liberabit ab Assur cum venerit in terram nostram, et cum calcaverit in finibus nostris.

7. Et erunt reliquiæ Jacob in medio populorum multorum quasi ros a Domino, et quasi stillæ super herbam, quæ non expectat virum, et non præstolatur filios hominum.

8. Et erunt reliquiæ Jacob in gentibus in medio populorum multorum, quasi leo in jumentis sylvarum, et quasi catulus leonis in gregibus pecorum, qui cum transierit,

6. Ils iront paître avec l'épée la terre d'Assur, et avec les lances le pays de Nemrod. Il nous délivrera d'Assur, s'il vient dans notre terre, et s'il presse nos frontières.

7. Les restes de Jacob seront au milieu de peuples nombreux comme la rosée qui vient du Seigneur, et comme des gouttes d'eau sur l'herbe, qui ne dépendent pas de l'homme, et qui n'attendent rien des fils des hommes.

8. Et les restes de Jacob seront parmi les nations et au milieu de peuples nombreux, comme un lion parmi les bêtes de la forêt, comme un lionceau parmi les brebis; quand

---

ennemi et s'empareront même de son royaume. Sur les chiffres sept et huit rapprochés, V. Amos, I, 3. Sept princes seraient suffisants pour s'acquitter de cette tâche ; huit est ajouté pour indiquer qu'il y en aura plus même qu'il ne serait nécessaire d'en trouver.

6. — *Et pascent terram Assur in gladio.* Image terrible : ils dévasteront la terre d'Assyrie, c'est-à-dire, le pays de leurs ennemis, Cfr. pour l'expression, Ps. II, 9 ; Apoc, II, 27, XII, 5, XIX, 15. V. aussi Jérém. VI, 3. — *Et terram Nemrod in lanceis ejus.* Litt. « aux portes de la terre de Nemrod ». L'Assyrie est appelée la terre de Nemrod, du nom du fondateur du premier empire, Gen. X, 9 et suiv., afin d'indiquer, dit Keil, le caractère de la puisance de cet empire, et son hostilité contre le royaume de Dieu. M. Oppert, Encycl. des sciences relig. T. IX, p. 665, prétend, d'après ce texte, que Nemrod était le nom de la Babylonie. בפתחיה, « dans ses portes », c'est-à-dire dans ses cités et dans ses forteresses ; Cfr. III, 26, XIII, 2. L'interprétation de S. Jérôme est fondée sur celle d'Aquila et d'une ancienne traduction grecque appelée par le saint docteur « quinta editio » ; Aben-Ezra et Kimchi ont traduit de même. — *Et liberabit ab Assur cum venerit in terram nostram.* Israël, lorsqu'Assur essayera de l'envahir, sera délivré par le Messie. D'après Hengstenberg, cette victoire est purement spirituelle; d'autres commentateurs voient ici l'annonce d'une victoire réelle sur les puissances hostiles à Israël et au royaume de Dieu.

7. — Israël, dit Cheyne, est un puissant et précieux instrument donné par Dieu à l'humanité. Dans un certain sens, il est un Messie, parce qu'il est spécialement choisi pour donner l'exemple de l'obéissance aux lois de Dieu, Exod. XIX, 5, 6, pour prêcher sa religion aux Gentils, IV, 2, et aussi parce que le noyau pieux de la nation est mystiquement uni à celui qui est par excellence le Messie. Le Christ, comme nous l'apprenons de S. Luc, II, 34, a été établi pour la chûte et la résurrection d'un grand nombre en Israël. Ainsi le peuple d'Israël, regardé comme un Messie ou un agent messianique, a une double influence sur les peuples voisins. Cette influence est comparée d'abord à la bienfaisante rosée qui tombe doucement, ensuite au lion féroce et destructeur. Cfr. Prov. XIX, 12. — *Reliquiæ Jacob.* Nous avons déjà plusieurs fois expliqué cette expression. — *In medio populorum... quasi ros a Domino.* La rosée est, ici comme ailleurs, une expression figurée pour rafraîchir, stimuler, vivifier ; Cfr. Deut. XXXIII, 2 ; Ps. LXII, 6 ; CIX, 3, CXXXII, 3; Os. XIV, 6. Israël est la rosée qui est envoyée par Dieu pour fertiliser les nations; Cfr. Is. XL, 6-8. — *Et quasi stillæ super herbam.* Image analogue. Dieu seul, sans aucun secours des hommes, donnera à son peuple la force dont il aura besoin pour remplir sa mission parmi les peuples. — *Quæ non expectat virum...* Ces mots se rapportent à la rosée. Les bénédictions que Dieu, par le moyen d'Israël, répandra sur les païens, dépasseront leur attente et seront bien plus abondantes que tout ce qu'ils peuvent espérer. Les LXX traduisent à partir de « et quasi stillæ » : ὡς ἄρνες ἐπὶ ἄγρωστιν, ὅπως μὴ συναχθῇ μηδεὶς, μηδὲ ὑποστῇ ἐν υἱοῖς ἀνθρώπων.

8. — *Quasi leo in jumentis sylvarum.* Ils seront la terreur de leurs ennemis. — *Que cum transierit...* Cfr. une image semblable, Nombr. XXIII, 24. Quoique Judas Machabée

il passe, il terrasse, il saisit, et personne ne lui arrache sa proie.

9. Ta main s'élèvera contre tes ennemis, et tous tes adversaires périront.

10. En ce jour-là, dit le Seigneur, je t'enlèverai tes chevaux et je briserai tes chars de guerre.

11. Je ruinerai les villes de ton pays et je détruirai toutes tes forteresses : j'arracherai de tes mains tes sortilèges, et il n'y aura plus de divinations chez toi.

12. J'exterminerai du milieu de toi tes idoles et tes statues, et tu n'adoreras plus les œuvres de tes mains.

13. J'arracheri tes grands bois; je détruirai tes villes.

14. Et je me vengerai dans ma

et conculcaverit, et ceperit, non est qui eruat.

9. Exaltabitur manus tua super hostes tuos, et omnes inimici tui interibunt.

10. Et erit in die illa, dicit Dominus : Auferam equos tuos de medio tui, et dispergam quadrigas tuas.

11. Et perdam civitates terræ tuæ, et destruam omnes munitiones tuas, et auferam maleficia de manu tua, et divinationes non erunt in te.

12. Et perire faciam sculptilia tua, et statuas tuas de medio tui : et non adorabis ultra opera manuum tuarum.

13. Et evellam lucos tuos de medio tui, et conteram civitates tuas;

14. Et faciam in furore, et in in-

---

soit comparé à un lion, I Mac. III, 4; Cfr. II Mac. XI, 11, 12, il n'y a pas dans ces mots, comme le veulent Sanctius et Ackermann, une prédiction du temps des Machabées.

9. — *Exaltabitur manus tua super hostes tuos...* Israël vaincra tous ses ennemis. Une promesse du même genre se lit dans Isaïe, LX, 12. Dom Calmet voit dans ces mots une prédiction de l'état prospère des Juifs au temps des Asmonéens; ce sont plutôt les victoires du Christ qui sont prédites d'une manière figurée.

10. — *Et erit in die illa.* Quand le prince de la paix sera venu en Israël. Ces mots ne peuvent se traduire, comme le prétend Hengstenberg, par : avant que ces jours arrivent. Le prophète passe de l'attitude d'Israël parmi les nations, à la description de la perfection intérieure du règne de Dieu, qui est en relation avec la destruction de ses ennemis, et qui ne sera complet qu'après leur complète disparition. Alors, quand le monde sera vaincu, toute guerre cessera et tous les instruments de guerre seront détruits. — *Dicit Dominus.* Cfr. IV, 4. — *Auferam equos tuos de medio tui.* Cfr. Deut. XVII, 16; Is. II, 7; III Rois, IV, 26, X, 28, 29. — *Dispersdam quadrigas tuas.* Cfr. Zach. IX, 10.

11. — *Perdam civitates terræ tuæ,* les villes fortes, comme le montre la suite du verset. — *Munitiones tuas,* מבצריך, tes forteresses. Toutes ces villes fortifiées seront inutiles, car on n'aura plus besoin de se réfugier derrière des murailles pour échapper à l'ennemi. — *Auferam maleficia de manu tua.* כשפים; sont des sortiléges de différentes espèces. — *Divinationes non erunt in te.* מעונים, Cfr. Is. II, 6. Les faiseurs de nuages ou de tempêtes. On ne sait pas bien en quoi cela pouvait consister.

12. — *Perire faciam...* Une prophétie semblable se lit dans Zach. XIII, 2. — *Sculptilia.* פסילים, ce sont des idoles faites de bois ou de métal; Cfr. Levit. XXVI. 1. — *Statuas tuas.* מוצבות, pierres consacrées aux idoles; Cfr. III Rois, XIV, 23. — *Et non adorabis ultra...* Cfr. Is. II, 8.

13. — *Lucos tuos.* אשירים, écrit avec la « scriptio plena », comme Deut. VII, 5, IV Rois, XVII, 16. Ce sont probablement des poteaux ou des troncs d'arbres, dédiés à la déesse cananéenne de la nature; Cfr. Exod. XXXIV, 13, et la note sur Is. XVII, 8. — *Civitates tuas.* Ces villes seront détruites, parce que rien ne doit subsister de ce qui a été souillé par l'idolâtrie. Mais עריך est sans doute une faute de copiste. Les villes ont déjà été mentionnées, ℣. 11. Il vaut peut-être mieux le rendre, comme le Targum, par « tes ennemis », Cfr. I Rois, XXVIII, 16, en donnant au mot son sens araméen. Cette explication ferait une transition très convenable avec le verset suivant. Reuss traduit : « tes idoles », mais uniquement d'après une conjecture fondée sur le parallélisme.

14. — *Et faciam in furore...* Cfr. Ezech

dignatione ultionem in omnibus gentibus, quæ non audierunt.

fureur et dans mon indignation de toutes les nations qui ne m'ont pas écouté.

CHAPITRE VI

Dieu appelle au jugement un peuple comblé par lui de bienfaits et qu'il peut à bon droit accuser d'ingratitude (℣. 1-5). — Le prophète montre ensuite comment on peut apaiser le Seigneur irrité (℣. 6-8). — Il énumère les différentes espèces de péchés, surtout ceux qui proviennent de l'injustice et de l'avarice (℣. 9-12). — Enfin il annonce les supplices qu'un vainqueur barbare infligera à Israël (℣. 13-16).

1. Audite quæ Dominus loquitur: Surge, contende judicio adversum montes, et audiant colles vocem tuam.

2. Audiant montes judicium Domini, et fortia fundamenta terræ, quia judicium Domini cum populo suo, et cum Israel dijudicabitur:

3. Popule meus, quid feci tibi,

1. Ecoutez ce que dit le Seigneur: Va, soutiens ma cause contre les montagnes, et que les collines entendent ta voix.

2. Que les montagnes écoutent le jugement du Seigneur, que les solides fondements de la terre l'écoutent, car le Seigneur veut entrer en jugement avec son peuple et plaider contre Israël.

3. Mon peuple, que t'ai-je fait? En

XXV, 17; Is. XXXIV, 2, 3. Toutes les nations qui ne reconnaissent pas Jéhovah pour leur Dieu sont vouées à l'extermination.

III. La voie du salut, VI-VII.

Le prophète fait voir à Israël qu'il s'est attiré le châtiment par son ingratitude et par sa désobéissance aux ordres de Dieu, et qu'un repentir sincère le fera seul participer à la miséricorde promise.

1°. — Exhortation au repentir fondée sur les menaces divines, VI.

CHAP. VI. — 1. — *Audite quæ Dominus loquitur.* Le prophète s'adresse à toute la nation d'Israël, et lui dit d'écouter ce que le Seigneur lui a annoncé. — *Surge,* קום, exécute promptement ce qui va t'être commandé. — *Contende judicio adversum montes.* Ces mots ne veulent pas dire que les montagnes soient l'objet d'une accusation, quoique l'expression hébraïque ריב־את signifie bien discuter ou quereller avec quelqu'un, Jud. VIII, 1; Is. L, 8; Jér. II, 9; d'après le ℣. 2 en effet, des montagnes doivent entendre la contestation de Jéhovah avec Israël, et par suite elles ne sont ici que témoins. Les montagnes et les collines doivent entendre cette discussion et porter témoignage, parce qu'elles ont vu ce que le Seigneur a fait pour Israël à travers le cours des âges, et comment, Israël en retour a récompensé le Seigneur; elles porteront donc témoignage en faveur du Seigneur et contre Israël. Keil. — *Audiant colles...* Cfr. Deut. XXXII, 1; Is., I, 2, etc.

2. — *Audiant montes judicium Domini.* Litt. « écoutez... » Les choses inanimées ont donc plus de mémoire et de reconnaissance qu'Israël. — *Fortia fundamenta terræ.* Les montagnes sont appelées immuables fondations de la terre, parce qu'en raison de leur force et de leur masse elles ne changent pas. A cause de cela encore elles sont souvent appelées les montagnes éternelles, Gen. XLIX, 26; Deut. XXXIII, 15; Ps. LXXXIX, 2; Habac. III, 6. — *Quia judicium Domini cum populo suo.* Dieu appelle en jugement celui qui a violé ses droits; il rappelle qu'il est son peuple, afin d'invoquer ces droits et de tâcher de remuer un peu sa conscience, s'il lui en reste encore.

3. — *Popule meus.* Dieu se sert de termes d'affection envers le peuple ingrat. — *Quid*

quoi t'ai-je causé de la peine ? Réponds-moi.

4. Est-ce parce que je t'ai tiré de la terre d'Egypte, que je t'ai délivré de la maison des esclaves, et que j'ai envoyé pour te guider, Moïse, Aaron et Marie ?

5. Mon peuple, rappelle toi, je te prie, les projets de Balac roi de Moab, et ce que lui répondit Balaam, fils de Beor, de Setim à Galgala; et reconnais les justices du Seigneur.

6. Qu'offrirai-je au Seigneur qui soit digne de lui? Fléchirai-je le genou devant le Dieu très-haut? Lui offrirai-je des holocaustes et des veaux d'un an?

aut quid molestus fui tibi ? Responde mihi.

Jer. 2, 5.

4. Quia eduxi te de terra Ægypti, et de domo servientium liberavi te, et misi ante faciem tuam Moysen, et Aaron, et Mariam ?

5. Populo meus, memento, quæso quid cogitaverit Balac rex Moab, et quid respônderit ei Balaam filius Beor, de Setim usque ad Galgalam ut cognosceres justitias Domini.

Num. 22, 23.

6. Quid dignum offeram Domino ? Curvabo genu Deo excelso? Numquid offeram ei holocautomata, et vitulos anniculos?

---

feci tibi. Peux-tu m'accuser de quelque faute envers toi? — *Aut quid molestus fui tibi?* Cfr. Is. XLIII, 26; Jérém. II, 5 et suiv. — *Responde mihi,* עֲנֵה בִי, « rends témoignage contre moi ». Le mot hébreu, dit Reuss, est un terme de jurisprudence qui correspond à nos mots déposer, attester.

4. — Dieu rappelle à son peuple que non seulement il n'a pas été dur pour lui, mais encore qu'il l'a comblé de bienfaits. — *Eduxi te de terra Ægypti.* C'est un de ses plus grands bienfaits que Dieu rappelle; Cfr. Jérém. II, 6; Amos II, 10. — *De domo servientium liberavi te.* L'Egypte est appelée de même, Exod. XIII, 3, XX, 2; Cfr. Deut. VIII, 8. — *Et misi ante faciem tuam Moysen... Mariam.* Marie est associée comme prophétesse à ses deux frères; Cfr. Exod. XV, 20; Nombr. XII, 1, 2.

5. — D'autres marques de la protection de Dieu, depuis la sortie d'Egypte jusqu'à l'entrée dans le pays de Chanaan, sont énumérées maintenant. — *Quid cogitaverit Balach, rex Moab.* Cfr. Nomb. XXII, 2 et suiv. — *Quid responderit ei.* La réponse de Balaam est la bénédiction que, contre sa volonté, il est forcé de proférer en faveur d'Israël; Cfr. Nombr. XXII, 13, 18. « Vide, quomodo contra voluntatem suam cupiens tibi maledicere hariolus benedixerit ». S. Jérôme. Josué rappelle aussi ce fait comme un grand bienfait de Dieu, XXIV, 9-10. — *De Setim usque ad Galgalam.* Setim, שִׁטִּים, le dernier campement d'Israël à l'est du Jourdain, dans les pleines de Moab; Cfr. Nombr. XXV, 1-3. Galgala, le premier campement dans la terre de Chanaan; Cfr. Jos. IV, 19, 20, V, 9. On ne voit pas bien, dit Cheyne, comment ces mots se rattachent grammaticalement à ceux qui les précèdent. Le sens paraît être : Souviens-toi de ce qui arriva entre Setim et Galgala; c'est-à-dire, n'oublie rien, non seulement l'épisode de Balach et de Balaam, mais le passage miraculeux du Jourdain, et l'entrée dans la terre promise. Peut-être quelques mots ont-ils disparu avant cet endroit. C'est aussi l'avis de Reuss. Mais rien n'autorise à en contester l'authenticité, attaquée par Hitzig, Ewald, etc. Caspari a très bien montré l'inanité de leurs objections. — *Ut cognoscerent justitias Domini.* Par ces actes divins, Israël doit discerner les justices du Seigneur, non pas ses miséricordes, car צִדְקוֹת, ne signifie point miséricordes, mais les actes justes de Jéhovah, comme Jug. V, 11; I Rois, XII, 7. Le mot s'applique au déploiement miraculeux de la toute puissance divine sur Israël, pour l'accomplissement de son dessein de salut; cette fidélité à l'alliance qu'il a contractée avec son peuple atteste, dit Keil, la justice de Jéhovah.

6. — En présence de ces souvenirs, Israël, qui ne peut nier la miséricorde de son Dieu, ainsi que la noire ingratitude dont il s'est rendu coupable, cherche comment il apaisera la colère du Seigneur. — *Quid dignum offeram Domino?* Litt. « avec quoi viendrai-je devant Jéhovah »? Le peuple demande au prophète comme il pourra s'y prendre pour fléchir Dieu. — *Curvabo genu Deo excelso?* אֱלֹהֵי מָרוֹם, « le dieu de la haute place », c'est-à-dire, qui habite dans la haute place,

7. Numquid placari potest Dominus in millibus arietum, aut in multis millibus hircorum pinguium? Numquid dabo primogenitum meum pro scelere meo, fructum ventris mei pro peccato animæ meæ?

8. Indicabo tibi, o homo, quid sit bonum, et quid Dominus requirat a te : Utique facere judicium, et diligere misericordiam, et sollicitum ambulare cum Deo tuo.

Deut. 6, 2 *et* 26, 16; *Zach.* 7, 9; *Matth.* 23, 23.

9. Vox Domini ad civitatem clamat, et salus erit timentibus nomen tuum : Audite tribus, et quis approbabit illud?

7. Est-ce que le Seigneur est apaisé par des milliers de béliers, ou par plusieurs milliers de boucs engraissés? Donnerai-je mon premier né pour mon crime, et le fruit de mes entrailles pour les péchés de ma vie?

8, O homme, je t'indiquerai ce qui est bon et ce que le Seigneur te demande : pratique la justice, aime la miséricorde, et marche avec crainte devant Dieu.

9. La voix du Seigneur parle à la ville, elle sera le salut pour ceux qui craignent son nom : Ecoutez, tribus ; mais qui l'approuvera?

Is. XXXIII, 5, LVII, 15, qui trône dans les cieux, Ps. CXIV, 3. LXX : ἀντιλήψομαί θεοῦ μου ὑψίστου. — *Numquid offeram ei holocautomata...* Jusqu'ici les holocaustes ont seuls pu le fléchir. Devrai-je lui en offrir? — *Et vitulos anniculos.* Les victimes les plus recherchées; Cfr. Levit. IX, 2, 3.

7. — *Numquid placari potest!* On a pensé que ces paroles ne sont pas prononcées par le peuple, mais par le prophète qui nierait que des sacrifices de ce genre sont agréables à Dieu; Cfr. Is. I, 11, etc. Mais cette manière de voir ne repose sur rien et est contredite par la seconde partie du verset. — *In millibus arietum.* Plus haut, la valeur des veaux est appréciée au moyen de leur qualité; ici c'est au moyen de la quantité. — *Aut in multis millibus hircorum pinguium.* Litt. « des myriades de torrents d'huile ». Le prophète, dit Reuss, exagère à dessein les quantités pour faire mieux ressortir cette idée, que Dieu ne veut pas de satisfaction purement matérielle. — *Numquid dabo... pro scelere meo?* Si cela ne suffit pas, on offrira les premiers-nés pour fléchir Dieu. Cette offre, dit Keil, est fondée sans doute sur l'idée vraie que le sacrifice représente l'offrande d'un homme à Dieu, et qu'un animal n'est pas suffisant pour remplacer l'homme. Mais cette idée vraie n'était pas réalisée, au sens littéral, par des sacrifices humains. Ces sacrifices étaient au contraire une impiété abominable, parce que le sacrifice que Dieu désire est celui de l'esprit, non celui de la chair. Israël pouvait et devait l'avoir appris, non seulement du sacrifice d'Isaac demandé par Dieu, Gen. XXII, mais aussi de la loi relative à la consécration du premier-né, Exod. XIII, 12, 13. Aussi cette offre de la nation montre qu'elle n'a pas une vraie connaissance de la volonté de son Dieu, qu'elle est encore remplie de l'illusion païenne que la colère divine peut être apaisée par des sacrifices humains ; Cfr. IV Rois, III, 27, XVI, 3. Ces sacrifices humains furent, en dépit de la loi, fréquents chez Israël ; Cfr. Lév. XVIII, 21, XX, 2; IV Rois, XVI, 3, XXIII, 10; Is. LVII, 5; Jérém. VII, 31 ; Ezéch. XVI, 20, XX, 26. — *Fructum ventris mei.* Comme Deut. VII, 13; XXVIII, 4, etc

8. — Le prophète repousse tous ces moyens de réconciliation qui sont sans aucune valeur ; il rappelle au peuple ce que demande la loi. — *Indicabo tibi.* Litt. « Il (Dieu) t'a indiqué », ou : « on t'a indiqué ». Moïse et sa loi sont désignés dans ce cas. — *Quid sit bonum...* Ce qui est bien, c'est ce qui est demandé par la loi, et par le Seigneur qui a fait connaître cette loi par l'entremise de Moïse. — *Utique facere judicium.* Ne nuire à personne et pratiquer toujours ce qui est juste et équitable; Cfr. Is. V, 7; Os. XII, 7. — *Diligere misericordiam.* Faire du bien à son prochain; Cfr. Ps. VI, 6. Ces deux prescriptions contiennent tous les commandements de la seconde table, et Israël ne s'en inquiétait guère, comme nous l'apprennent les prophètes, et Michée en particulier, II, 1, 2, 8, III, 2, 9 et suiv., VI, 10 et suiv. — *Et sollicitum ambulare cum Deo tuo.* Litt. « marche humblement en face de ton Dieu. L'adoration de Dieu et l'obéissance qui lui est due sont indiquées par ces mots ; Cfr. Deut. X, 12, 13; I Rois, XV, 22.

9. — Ces vertus n'ont pas été pratiquées

10. Comme un feu dans la maison de l'impie sont les trésors dûs à l'iniquité. Sa fausse mesure est pleine de colère.

11. Puis-je tolérer une balance injuste, ou un sac avec des poids trompeurs?

12. C'est par là que ses riches se sont remplis d'iniquité. Ses habitants ne font que mentir et leur langue est trompeuse dans leur bouche.

13. Et moi, je te frapperai et te perdrai, à cause de tes péchés.

14. Tu mangeras, sans te rassasier; ton humiliation sera au milieu

10. Adhuc ignis in domo impii thesauri iniquitatis; et mensura minor iræ plena.

11. Numquid justificabo stateram impiam, et saccelli pondera dolosa?

12. In quibus divites ejus repleti sunt iniquitate, et habitantes in ea loquebantur mendacium, et lingua eorum fraudulenta in ore eorum.

13. Et ego ergo cœpi percutere te perditione super peccatis tuis.

14. Tu comedes, et non saturaberis : et humiliatio tua in medio

---

par Israël; c'est pourquoi Dieu le menace et va le punir. — *Vox Domini ad civitatem clamat.* Dieu ne parle pas en secret; il veut que sa voix soit entendue de tous. Cette ville peut désigner aussi la capitale du royaume. Tous les habitants de Juda vont donc entendre la sentence prononcée contre eux. — *Salus erit timentibus nomen tuum.* Litt. « et la sagesse voit ton nom ». Seuls les sages accomplissent la volonté de Dieu. תושיה se trouve dans les Proverbes, Job et Isaïe. La Vulgate traduit d'après les LXX. Ces dernières paroles sont ajoutées par le prophète comme une sorte d'avertissement; il ne suffit pas d'entendre, il faut aussi profiter; c'est de là que dépend le salut. Reuss. — *Audite tribus et quis approbabit illud.* Voici l'explication que donne de ces mots Rupert, approuvé par Tirin : « Audite ergo tribus Juda (est enim Hebraice singularis numeri) : audite, inquam, sceleratum, infame, probrosum opus vestrum, quod nunc in judicio Dei publice arguo : et quis tam impudens, qui audeat illud suo calculo approbare »? Mais l'hébreu a un sens tout différent : « Tendez la verge et celui qui l'a mandée ». C'est le châtiment que Michée est chargé d'annoncer à Israël et qui sera exécuté par une puissance connue, appelée par le Seigneur. LXX : ἀκουε. φυλή, καὶ τίς κοσμήσει πολιν;

10. — *Adhuc ignis in domo impii thesauri iniquitatis.* Litt. « y a-t-il encore dans la maison de l'impie des trésors d'impiété »? Le prophète se demande avec stupéfaction comment on conserve encore des trésors provenant des rapines et des crimes, après qu'il y a eu tant d'avertissements et d'appels au repentir. S. Jérôme traduit comme les LXX et le Syriaque; il compare ces trésors amassés iniquement au feu qui réduira en cendres les maisons des voleurs. — *Et mensura minor iræ plena.* Chez ces riches coupables il y a encore des mesures plus petites que l'équité le demande, et qui à cause de cela sont pleines de la colère divine. Litt. « et un Epha de maigreur (destinée à frauder), détestable ». Cfr. Prov. xx, 23. Le Deut. xxv, 16, condamne celui qui n'a pas un epha de grandeur convenable.

11. — *Numquid justificabo stateram impiam.* Dieu ne peut pas approuver des fraudes que la loi condamne. Litt. « serai-je pur avec des balances fausses »? Cfr. Os. xii, 8; Amos, viii, 5 LXX : εἰ δικαιωθήσεται ἐν ζυγῷ ἄνομος. — *Et saccelli pondera dolosa?* Litt. « et une bourse avec des pierres (poids) trompeuses ». On se servait de faux poids, qui consistaient en pierres qu'on portait dans une bourse; Cfr. Lev. xix, 36; Deut. xxv, 13; Prov. xvi, 11.

12. — *In quibus.* אשר, parce que. — *Divites ejus repleti sunt iniquitate.* Tous les riches n'ont acquis leur fortune que par l'injustice et la violence. — *Habitantes in ea.* Les habitants de Jérusalem. — *Loquebantur mendacium.* Ils ne savent que tromper et abuser les pauvres gens. — *Lingua eorum fraudulenta in ore eorum.* Ils n'ouvrent la bouche que pour mentir; ils sont tellement habitués à tromper que, comme par instinct et malgré eux, ils ne font plus que cela!

13. — Aussi le châtiment va-t-il venir. — *Et ego ergo.* Et à moi aussi mon tour viendra, et alors je te châtierai impitoyablement. — *Cœpi percutere te.* S. Jérôme traduit encore ici d'après les LXX. Litt. « je rendrai mortels les coups que je te donnerai ». — *Perditione super peccatis tuis.* Litt. « en te dévastant à cause de tes péchés ».

14. Les châtiments particuliers, dont la description suit, sont basés sur Levit. xxvi, 25, 26 et Deut, xxviii, 39, 40. —

tui : et apprehendes, et non salvabis : et quos salvaveris, in gladium dabo.

15. Tu seminabis, et non metes : tu calcabis olivam, et non ungeris oleo : et mustum, et non bibes vinum.

Deuter. 28, 38; *Agg.* 1, 6.

16. Et custodisti præcepta Amri, et omne opus domus Achab et ambulasti in voluntatibus eorum, ut darem te in perditionem, et habitantes in ea in sibilum. et opprobrium populi mei portabitis.

de toi. Tu prendras sans pouvoir te sauver. Et ceux que tu auras sauvés, je les livrerai au glaive.

15. Tu semeras et tu ne moissonneras pas. Tu presseras l'olive et tu ne t'oindras pas d'huile. Tu fouleras le raisin et tu ne boiras pas de vin.

16. Tu as gardé les ordres d'Amri, et toutes les manières d'agir de la maison d'Achab, et tu as marché sur leurs traces. C'est pourquoi je t'abandonne à ta perte; je ferai de tes habitants l'objet de la raillerie, et tu porteras l'opprobre de mon peuple.

Tu comedes et non saturaberis. Dieu enlèvera aux aliments toute leur force nutritive ; Cfr. Os. IV, 10 ; Agg. I, 6. — *Humiliatio tua in medio tui* C'est chez toi-même, au milieu de ton pays, que tu seras écrasée par les ennemis. Quelques commentateurs donnent à רשה, qui a été bien traduit par S. Jérôme, le sens de langueur, maladie, famine, LXX : καὶ σκοτάσει ἐν σοι. — *Et apprehendes et non salvabis.* Litt. « tu voudras t'échapper et tu ne le sauveras pas ». — *Quos salvaveris, in gladium dabo.* Aucun des tiens n'échappera au glaive de l'ennemi.

15. — *Tu seminabis et non metes,* soit à cause de la stérilité de la terre ; Cfr. Agg. I. 6 ; Jérém. XII, 13, soit à cause de la dévastation des moissons opérées par les ennemis :

Impius hæc tam culta novalia miles habebit?
Barbarus has segetes? en queis consevimus agros,

dit Virgile, dans un sentiment analogue, Eglog. I, 70, 71 ; Cfr. Deut. XXVIII, 33. — *Tu calcabis olivam et non ungeris oleo.* Les Juifs s'oignaient souvent d'huile ; Cfr. Is. I, 6. — *Et mustum...* Cfr. Deut. XXVIII, 39 ; Amos, V, 11.

16. — Tous ces maux tomberont sur le peuple qui les aura mérités par sa conduite impie. — *Et custodisti præcepta Amri.* L'Écriture nous apprend, III Rois, XVI, 25, que ce roi fut pire que tous ses prédécesseurs. En suivant un tel modèle, Israël devait tomber dans l'idolâtrie la plus abominable. — *Et omne opus domus Achab.* Les préceptes d'Amri, c'est-à-dire ses ordonnances relatives au culte de Baal, furent élevés par son successeur Achab au rang de religion nationale, III Rois, XVI, 31, 32. Mais à cela ne se bornent pas les œuvres d'Achab : il persécuta les prophètes du Seigneur, III Rois, XVIII, 4, XXII, 27, il vola et tua Naboth, III Rois, XXI. — *Ambulasti in voluntatibus eorum.* Vous avez suivi tous les mauvais conseils de ces mauvais rois. — *Ut darem te in perditionem.* A cause de tous ces crimes je vous détruirai. — *Et habitantes in ea in sibilum.* Je ferai des habitants de ce pays l'objet de la risée et des moqueries des étrangers ; Cfr. II Paral. XXIX, 8 ; Lam. II, 15. — *Opprobrium populi mei portabitis.* Cela vous arrivera lorsque vous serez tombés au pouvoir des païens. LXX : καὶ ὀνείδη λαῶν λήψεσθε.

CHAPITRE VII

Le prophète se plaint des mœurs corrompues de son peuple qui ne respecte plus rien (℣. 1-6). — Il n'a plus d'espérance qu'en Dieu (℣. 7). — Il prédit ensuite à la puissance ennemie d'Israël une défaite et une ignominie pareilles à celles dont il a été l'instrument, et il encourage ses concitoyens par la vue d'un âge plus heureux que le peuple appelle de tous ses vœux (℣℣. 8-14). — Le Seigneur promet de nouveau non seulement le retour d'Israël, mais une gloire plus grande que celle de tous les autres peuples (℣℣. 15-17). — Michée loue enfin la bonté de Dieu et le prie de tenir les promesses qu'il a faites à Abraham et aux patriarches (℣℣. 18-20).

1. Malheur à moi, parce que je suis devenu semblable à celui qui cueille en automne les restes de la vendange; il n'y a plus de grappe et j'ai cherché en vain des figues précoces.

2. Le saint a disparu de la terre, il n'y a plus d'honnêtes gens dans l'humanité. Tous tendent des pièges pour verser le sang, le frère cherche la mort de son frère.

3. Ils appellent bien le mal de leurs mains. Le prince demande, le juge est à vendre; le grand dit le désir de son cœur, et tous troublent l'état.

1. Væ mihi, quia factus sum sicut qui colligit in autumno racemos vindemiæ : non est botrus ad comedendum, præcoquas ficus desideravit anima mea.

2. Periit sanctus de terra, et rectus in hominibus non est. Omnes in sanguine insidiantur, vir fratrem suum ad mortem venatur.

Ps. 11, 2.

3. Malum manuum suarum dicunt bonum ; princeps postulat, et judex in reddendo est : et magnus locutus est desiderium animæ suæ, et conturbaverunt eam.

2°. — Prières de la communauté israélite pénitente et promesse divine, VII.

CHAP. VII. — 1. — Le prophète ne parle pas en son nom, mais au nom du peuple, qui avoue et regrette sa rébellion envers le Seigneur ; on peut le prouver d'après ce fait qu'à partir du ℣. 7, c'est l'assemblée du peuple qui parle d'elle-même à la première personne. Cette assemblée n'est pas l'Eglise d'Israël corrompue, comme Caspari le suppose ; c'est plutôt, ainsi que le dit Keil, l'Eglise croyante de l'avenir, qui discerne dans le châtiment la main de son Dieu, et exprime l'espoir que ce Dieu voudra bien la guider dans ses conflits avec ses ennemis. — *Væ mihi.* אללי, qui ne se trouve que dans Job, x, 15, diffère de הוי ; c'est l'expression de la tristesse, de la douleur, plutôt que celle de la menace. — *Factus sum sicut... vindemiæ.* Le sens de l'original est un peu différent : « Je suis comme après la récolte des fruits, comme quand on grapille après la vendange ». La nation ressemble à ce glanage ou à ce grapillage; il ne reste plus parmi elle, à cette heure, que de très rares hommes de bien. — *Non est botrus ad comedendum.* Répétition de la même image. Le glaneur ne peut s'attendre à trouver des grappes entières. — *Præcoquas ficus desideravit anima mea.* Désir inutile, puisque la saison en est passée. בכורה est le fruit qui mûrit avant l'été, Cfr. Matth. XXI, 19, et qui est d'autant meilleur qu'il est encore plus rare; Cfr. Is. XXVIII, 4; Jérém. XXIV, 2. Le sens de l'image est expliqué dans le ℣. 2.

2. — *Periit sanctus de terra.* חסיד, celui qui aime Dieu, qui lui est fidèle, a disparu, אבד, du pays d'Israël. — *Rectus in hominibus non est.* La corruption est arrivée à l'extrême. — *Omnes in sanguine insidiantur.* Tous dressent à leur prochain des embûches pour le perdre et pour lui enlever ce qu'il possède. LXX : πάντες εἰς αἵματα διϰάζονται. — *Vir fratrem suum ad mortem venatur.* Chacun essaye de prendre son voisin, comme l'oiseleur prend les oiseaux dans des rêts. LXX : ἕϰαστος τὸν πλησίον αὐτοῦ ἐϰθλίβουσιν ἐϰθλιβῇ.

3. — *Malum manuum suarum dicunt bonum.* Ce verset et la première moitié du suivant sont, dit Cheyne, extrêmement obscurs, et il est tout à fait improbable que le texte, tel que nous l'avons, soit correct. La traduction latine de ces premiers mots nous semble bien rendre l'original. Nous ne comprenons pas le jeu de mots de Reuss : « le

4. Qui optimus in eis est, quasi paliurus : et qui rectus, quasi spina de sepe. Dies speculationis tuæ, visitatio tua venit : nunc erit vastitas eorum.

5. Nolite credere amico : et nolite confidere in duce : ab ea quæ dormit in sinu tuo, custodi claustra oris tui.

6. Quia filius contumeliam facit patri, et filia consurgit adversus matrem suam, nurus adversus socrum suam; et inimici hominis domestici ejus.

Matth. 10, 35, 36.

7. Ego autem ad Dominum aspiciam, expectabo Deum Salvatorem meum : audiet me Deus meus.

4. Le meilleur d'entr'eux est comme la ronce, et le plus juste est comme l'épine de la haie. Mais voici le jour de ta venue, le châtiment vient, leur ruine approche.

5. Ne vous fiez pas à un ami : ne vous reposez pas sur un chef; tiens fermée la porte de ta bouche, à celle-là même qui dort dans ton sein.

6. Car le fils outrage son père, la fille s'élève contre sa mère; la belle-fille contre sa belle-mère, et l'homme a pour ennemis ceux de sa maison.

7. Mais moi je jetterai les yeux sur le Seigneur; j'attendrai Dieu mon Sauveur, et mon Dieu m'écoutera.

---

mal, il y a des mains pour le bien faire » ; sa note vaut mieux : on ne fait bien que le mal ; le bien ne se fait pas du tout. — *Princeps postulat et judex in reddendo est.* Le prince demande et le juge indique son prix pour rendre son jugement en faveur du prince et contre l'innocent ou le petit qu'on veut dépouiller. — *Magnus locutus est...* Le juge n'a plus de scrupule dès qu'il s'agit de faire plaisir à un grand. — *Et conturbaverunt eam.* Ils troublent ainsi l'état par leurs injustices et leurs pillages. Litt. « ils ourdissent cela ensemble ». Expression très heureuse pour signaler leurs intrigues.

4. — *Qui optimus in eis est, quasi paliurus.* Le meilleur d'entre eux est pire que la ronce. הדק est une espèce d'épine ; suivant quelques-uns le Solanum pomiferum ; mais cette identification repose sur un rapprochement avec l'arabe qui semble impossible; d'après Prov. xv, 30, on voit que la plante désignée ici était employée pour faire des haies. — *Qui rectus, quasi spina de sepe.* מסוכה, une haie d'épines. Les LXX s'éloignent considérablement du sens de l'original et de celui de la traduction latine. — *Dies speculationis tuæ.* מצפיך, « de tes gardes », c'est-à-dire, le jour prédit par tes prophètes. Le prophète est en effet en sentinelle pour signaler l'approche du jour de Jéhovah ; Cfr. Is. xxi, 6 ; Jér. vi, 17. — *Visitatio tua...* Ce jour est identique avec celui où tu devras rendre compte de tes crimes, avec le jour du châtiment. — *Nunc erit vastitas eorum.* C'est ce jour où seront punis les juges, les grands, mentionnés au verset précédent. LXX (qui changent complètement le sens de tout ce passage) νῦν ἔσονται κλαυθμοὶ αὐτῶν.

5. — La description de la corruption morale continue sous la forme d'un avertissement empreint de défiance. Tout est si mauvais qu'il ne faut pas se fier même à ses plus proches. — *Amico.* רע, celui avec qui la vie fait avoir des rapports. — *Nolite confidere in duce.* Litt. « ne vous confiez pas à un familier ». אלוף, que la Vulgate, après les LXX, traduit par chef, est en effet employé dans ce sens, Gen. xxxvi, 15 et suiv., Exod. xv, 15 ; mais il a ici le sens d'ami ; Cfr. Prov. xvi, 28, xvii, 9 ; le contexte l'exige en effet. — *Ab ea quæ dormit...* Devant même son épouse il ne faut pas parler de peur de trahison.

6. — *Filius contumeliam facit patri.* Le fils injurie son père, le traite de fou, מנבל, comme Deut. xxxii, 6, 15. Mais, dit Cheyne, il serait déraisonnable de conclure de là que le Deutéronome a été écrit au temps de Michée ; car le mot se retrouve dans Jérém. xiv, 21 ; Nah. iii, 6. — *Inimici hominis domestici ejus.* Cfr. pour tout ce verset, Matth. x, 35, 36. Il est appliqué par Notre-Seigneur à l'époque qui précédera sa venue.

7. — Cette confession des fautes est suivie de la profession de foi du peuple de Dieu humilié. — *Ego autem ad Dominum aspiciam.* Quoique toute charité et toute fidélité aient disparu parmi les hommes, et que le jour du châtiment arrive, l'assemblée des fidèles ne perd pas sa confiance dans le Seigneur, mais

8. O mon ennemie, ne te réjouis pas de mon sort, parce que je suis tombée : je me releverai après que je me serai assise dans les ténèbres; le Seigneur est ma lumière.

9. Je supporterai la colère du Seigneur, parce que j'ai péché contre lui, jusqu'à ce qu'il juge ma cause, et qu'il prenne ma défense. Il me rendra à la lumière, je verrai sa justice.

10. Mon ennemie verra, et elle sera couverte de confusion, elle qui me dit : Où est le Seigneur ton Dieu ? Mes yeux la verront, et elle sera foulée aux pieds comme la boue des rues.

11. Le jour vient où tes murs seront rebâtis : en ce jour la loi s'étendra au loin.

8. Ne læteris, inimica mea, super me, quia cecidi : consurgam, cum sedero in tenebris, Dominus lux mea est.

9. Iram Domini portabo, quoniam peccavi ei, donec causam meam judicet, et faciat judicium meum : educet me in lucem, videbo justitiam ejus.

10. Et aspiciet inimica mea, et operietur confusione, quæ dicit ad me : Ubi est Dominus Deus tuus? Oculi mei videbunt in eam : nunc erit in conculcationem ut lutum platearum.

11. Dies, ut ædificentur maceriæ tuæ : in die illa longe fiet lex.

---

elle recourt à lui comme à son espoir, et elle se console dans l'espérance qu'elle sera écoutée et préservée de la destruction. Pour le mot « aspiciam », אצפה, Cfr. Ps. LXV, 7. — *Expectabo Deum Salvatorem meum.* C'est Dieu seul qui peut en effet sauver son peuple; Cfr. Ps. XXVI, 9 ; Is. XVII, 10. — *Audiet me Deus meus.* Dieu exaucera mes prières. Le peuple exprime ainsi son espérance profonde.

8. — *Ne læteris... quia cecidi.* Les ennemis d'Israël, représentés par Assur au temps de Michée, n'ont pas à se réjouir sur le sort d'Israël ; la chute de la nation en effet n'est pas définitive, et sans remède. — *Consurgam*, l'espoir est fermement exprimé. — *Cum sedero... Dominus lux mea est.* Dieu est la lumière dans l'obscurité, c'est-à-dire le salut dans le malheur ; Cfr. Ps. XXVI, 1, XCVI, 11, CXI, 4 ; Is. IX, 1 ; XLII, 7.

9. — *Iram Domini portabo*, les châtiments infligés par Dieu au peuple à cause de ses péchés. — *Quoniam peccavi ei.* Rien de plus mérité et de plus juste. — *Donec causam meam judicet.* Quand le peuple aura subi son châtiment, Dieu prendra sa cause en main contre ses ennemis; Cfr. Ps. XLII, 1. — *Et faciat judicium meum;* Cfr. Ps. IX, 4, 5. Si Dieu livre son peuple au pouvoir de ses ennemis, les nations du monde, c'est à cause de ses péchés. En détruisant les royaumes d'Israël et de Juda, et en emmenant leurs habitants en exil, ces nations accomplissent la volonté de Dieu. Mais elles ne reconnaissent pas qu'elles ne sont que des instruments dans la main du Seigneur; elles attribuent leur succès à leur propre puissance; elles vont même plus loin : elles visent à la destruction d'Israël, et méprisent le Dieu vivant; Cfr. Is, X, 5-15 ; Habac. I, 11. Elles violent donc ainsi les droits d'Israël. Le Seigneur est alors obligé de prendre en main la cause de son peuple contre les païens, et d'assurer les droits d'Israël en renversant les puissances païennes du monde, Keil. — *Educet me in lucem.* V. le ℣. 8. — *Videbo justitiam ejus.* Le peuple jouira encore des bienfaits de Dieu. Sur le sens de ראה, V. Ps. XXI, 18.

10. — *Et aspiciet inimica mea.* Les ennemis verront, c'est-à-dire, seront désappointés en voyant qu'ils ne peuvent complètement détruire Israël. — *Et operietur confusione.* Cfr. Abd., ℣. 10. — *Ubi est Dominus Deus tuus?* « Æstimans Jerusalem post vulnera non posse sanari ». S. Jérôme. Cfr. Joël, II, 17 ; Ps. XLI, 4 ; LXXVIII, 10, CXIV, 2. — *Oculi mei videbunt in eam.* Ce sera maintenant à Israël de voir avec plaisir la chûte de ses ennemis. Cfr. ℣. 9. — *Nunc erit...* Ils seront foulés aux pieds des vainqueurs ; Cfr. Is. X, 6 ; Zach. X, 5.

11. — *Dies, ut ædificentur maceriæ tuæ.* Les jours reviennent où tes murailles seront relevées. Le prophète s'adresse à Sion, Cfr. IV, 8, considérée comme le centre et la représentante du royaume de Dieu. Cfr. des comparaisons analogues, Is. V. 1-7, XXVII, 2-4; Ps. LXXIX, 9, 10 ; Amos, IX, 11. LXX, qui ne conservent rien du sens : ἡμέρα ἀλοιφῆς πλίνθου, ἐξάλειψις σου ἡ ἡμέρα ἐκείνη. — *In die*

12. In die illa et usque ad te veniet de Assur, et usque ad civitates munitas, et a civitatibus munitis usque ad flumen, et ad mare de mari, et ad montem de monte.

13. Et terra erit in desolationem propter habitatores suos, et propter fructum cogitationum eorum.

14. Pasce populum tuum in virga tua, gregem hereditatis tuæ, habitantes solos in saltu, in medio Carmeli : pascentur Basan et Galaad juxta dies antiquos.

12. En ce jour-là on viendra de l'Assyrie à toi et jusqu'à tes villes fortes, et de tes villes fortes jusqu'au fleuve, d'une mer à l'autre, et des montagnes aux montagnes.

13. Et la terre sera désolée à cause de ses habitants, pour les punir de leurs pensées criminelles.

14. Pais, conduis avec ta verge ton peuple, le troupeau de ton héritage qui habite à l'écart, dans une forêt, au milieu du Carmel. Les troupeaux paîtront dans Basan et Galaad, comme aux anciens jours.

---

illa longe fiet lex. La loi de l'ennemi s'éloignera, tu ne seras plus soumise à sa tyrannie. Tel est le sens donnée à חק par le Targum, Pagnin, Rosenmüller, Hengstenberg, Hitzig, Caspari, Reuss, Cheyne, supposent au contraire qu'il signifie les frontières du royaume et qu'il annonce leur glorieuse extension. Pour Keil, c'est la loi qui sépare Sion de tous les peuples qui sera violée par l'invasion des païens qui se précipiteront sur le royaume de Dieu. C'est bien subtil. La première des explications que nous avons rapportées semble préférable.

12. — Jérusalem sera comme la capitale du monde nouveau, elle acquérra une nouvelle splendeur, et de tous côtés les peuples y afflueront. Les païens qui chercheront le Dieu de Sion et sa loi viendront à Israël, revenu à Dieu et rétabli dans la puissance. Il y a donc là une figure de l'Eglise. — *Usque ad te veniet de Assur.* Assur est, à l'époque du prophète, un des plus puissants empires du monde ; il symbolise donc la conversion des païens. — *Et usque ad civitates munitas.* Litt. « et depuis les cités de Mazor », c'est-à-dire, de l'Egypte. Cette puissance est mentionnée pour le même motif que l'Assyrie. מצור, Mazor, est le nom de l'Egypte ; Cfr. IV Rois, XIX, 24 ; Is. XIX, 6. Ce nom lui a été donné à cause de sa position très fortifiée. V Bochart, Phaleg, IV, 24. — *Et a civitatibus munitis.* Litt. « et depuis l'Egypte ». Les LXX rendent Mazor par Tyr, ils ont lu probablement Mizzor. — *Usque ad flumen.* L'Euphrate, comme l'explique bien le Targum ; Cfr. Jérém. II, 18. — *Et ad mare de mari.* Non pas de la mer Morte à la Méditerranée, mais d'une mer jusqu'à l'autre, c'est-à-dire, de l'Orient jusqu'au couchant. — *Ad montem de monte.* Du Liban jusqu'au Sinaï ; Cfr. Jos, I, 4 ; Joël, IV, 20. Une interprétation plus large semble préférable, comme dans les mots précédents. Les montagnes, dans l'idée des Hébreux, sont les bornes de la terre ; Cfr. Is. LX, 5 et plus haut, IV, 1, 2.

13. — *Terra erit in desolationem propter habitatores suos.* Après cette promesse, Michée, comme les autres prophètes, revient aux menaces. Il faudra d'abord subir l'invasion étrangère, à cause des nombreux crimes qui ont été commis ; Cfr. Is. XXIV, 5. — *Propter fructum cogitationum eorum.* Israël doit récolter ce qu'il a semé, Cfr. Ps. LVII, 12 ; Is. III, 10. Il est difficile d'appliquer ce verset aux peuples hostiles à Israël.

14. — Une prière à Dieu va conclure ce chapitre. Au nom du peuple le prophète demande l'accomplissement des promesses qui lui ont été faites. — *Pasce populum tuum in virga tua...* Il prie Dieu de vouloir bien désormais gouverner lui-même son peuple ; sur l'image, Cfr. V, 3 ; Ezéch. XXXIV, 13 ; Ps. XXII, 1, et surtout Ps. XCIV, 7. — *Habitantes solos.* Litt. « qui habite à l'écart ». Cette expression, dit Reuss, se rencontre assez souvent, Nombr. XXIII, 9 ; Deut. XXXVIII, 28 ; Jérém. XV, 17, XLIX, 31, pour exprimer l'idée que la séparation d'Israël avec le reste du monde est la cause de sa sécurite. Plus Israël en effet sera détaché des nations, plus il sera uni à son Dieu. — *In saltu, in medio Carmeli.* Le Carmel abondait en bois et en paturages ; Cfr. Amos, I, 2. Le bois servira à mettre le troupeau à l'abri du monde qui l'entoure, en le cachant à sa vue. On ne pense pas aux bêtes sauvages qui peuvent avoir leur résidence dans la forêt parce qu'Israël est protégé contre elles par son divin pasteur. — *Pascentur Basan et Galaad.* Les paturages de Basan étaient aussi célèbres que ses forêts. En langage poétique les gras taureaux de Basan devinrent un symbole de l'aristocratie orgueilleuse et impitoyable d'Israel ; Ps. XXI, 12 ; Amos, IV, 1. Galaad était fameux

15. Je lui ferai voir des merveilles comme au jour de sa sortie du pays d'Egypte.

16. Les nations verront, et elles seront confondues malgré toute leur puissance. Les peuples mettront leur main sur leur bouche, et leurs oreilles seront sourdes.

17. Ils lècheront la poussière comme les serpents, ils seront épouvantés dans leurs maisons, comme les reptiles de la terre. Ils trembleront devant le Seigneur notre Dieu, et ils te craindront.

15. Secundum dies egressionis tuæ de terra Ægypti ostendam ei mirabilia.

16. Videbunt gentes, et confundentur super omni fortitudine sua: ponent manum super os, aures eorum surdæ erunt.

17. Lingent pulverem sicut serpentes, velut reptilia terræ perturbabuntur in ædibus suis. Dominum Deum nostrum formidabunt, et timebunt te.

à cause de son bétail, Nombr. XXXII. 1; I Paral. v, 9. Le Carmel, Basan et Galaad indiquent tout le territoire qu'Israël avait reçu en partage, et non seulement le territoire du royaume des dix tribus. Si les districts appartenant au royaume de Juda ne sont pas mentionnés, c'est, dit Keil, parce que ce royaume ne possédait pas de régions boisées abondantes en herbages semblables à ceux qui sont nommés ici. La prière est faite en effet au nom d'Israël tout entier, ou plutôt au nom du reste de la nation qui a échappé au jugement, et qui formera un troupeau uni sous le Messie, Cfr. v, 2; Is. XI, 13; Ezéch, XXXVII, 15 et suiv. — *Juxta dies antiquos.* Les temps de Moïse et de Josué, alors qu'Israël fut mis en possession de la terre promise, ou ceux de David, période idéale de l'histoire d'Israël, ou ceux de Salomon, qui donna au royaume ses limites les plus étendues, III Rois, v, 5. « Quia bonus pastor est, et virga ejus ob hoc percutit ut emendet, meliora sermo propheticus pollicetur, et dicit : In medio Carmeli pascentur Basanitidem et Galaaditin, juxta dies æternitatis, et juxta dies egressionis tuæ ex Ægypto. Carmelus interpretatur scientia circumcisionis : Basanitis confusio, et Galaad transmigratio testimonii. Populus ergo Dei, et oves pascuæ ejus, quæ prius pascebantur absque grege Domini, et extra Ecclesiam ejus, in saltu versabantur errorum, postea transferentur ad notitiam veræ circumcisionis, et servient Deo in spiritu, et gloriabuntur in Domino, et non in carne confident, et erunt vera circumcisio, et non concisio. Cumque pasti fuerint spirituali circumcisione, intelligentes peccata pristina, confundentur in vitiis suis, et erubescent, et erunt in confusione quæ ducit ad vitam, Eccli. IV, quia est et alia confusio quæ ducit ad montem, in qua habitavit quondam Og, rex Basan, siquidem Basan interpretatur confusio : de qua confusione pessima et Dominus repromittit liberaturum se populum suum : Dixit Dominus : Ex Basan convertam, convertam de profundo maris, Psal. LXVII, 23. Cumque scierimus veram circumcisionem, et confusi fuerimus super peccatis nostris, tunc erimus in Galaad, quæ interpretatur transmigratio testimonii, in Ecclesia Christi, ad quam testimonia Legis et Prophetarum eloquia transcenderunt, et hoc fiet nobis secundum dies antiquos, secundum dies quando egressi sumus de terra Ægypti, de quibus Moyses dicit : Recordamini dies æternitatis, Deut. XXXII, 7, non dies hujus sæculi, qui appellantur mali, sed dies perpetuos. Recordatur autem dierum æternitatis, qui non aspicit præsentia, surrexitque cum Christo, et sedet cum eo in cœlestibus, jam mente præsumens se de diebus præsentis sæculi liberatum ». S. Jérôme.

15. — Le Seigneur répond à cette prière en promettant, dans sa miséricordieuse bonté, plus qu'Israël ne demande. — *Secundum dies egressionis tuæ... mirabilia.* Dieu fera en faveur de son peuple des miracles plus grands que ceux qu'il a accomplis lors de la sortie d'Egypte où la protection qu'il accorde à Israël a éclaté d'une manière si extraordinaire; Cfr. Ezéch. XX, 35, 36.

16. — *Videbunt... fortitudine sua.* Ils seront honteux en voyant tous leurs actes frappés d'impuissance par les miracles que produit la vertu du Très-Haut, Cfr. Ezéch. XXXII, 30. — *Ponent manum super os.* Cfr. Jug. XVIII, 19; Job, XXI, 5. — *Aures eorum surdæ erunt.* Leur consternation sera telle qu'ils n'entendront plus rien de ce qu'on leur dira; Cfr. I Rois, III, 11.

17. — *Lingent pulverem sicut serpentes.* Pour témoigner ainsi de leur servitude; Cfr. Ps. LXXI, 9; ils ramperont comme des serpents, qui mangent la terre, Gen. III, 4; Is.

18. Quis Deus similis tui, qui aufers iniquitatem, et transis peccatum reliquiarum hereditatis tuæ? Non immittet ultra furorem suum, quoniam volens misericordiam est.

Jer. 10, 6; *Act.* 10, 43.

19. Revertetur, et miserebitur nostri : deponet iniquitates nostras, et projiciet in profundum maris omnia peccata nostra.

20. Dabis veritatem Jacob, misericordiam Abraham : quæ jurasti patribus nostris à diebus antiquis.

18. Quel Dieu est semblable à toi, qui effaces l'iniquité, et qui oublies le péché du reste de ton héritage ? Il ne répandra plus sa fureur parce qu'il se plaît à faire miséricorde.

19. Il aura de nouveau pitié de nous, il détruira nos iniquités, et il jettera tous nos péchés au fond de la mer.

20. Tu donneras la vérité à Jacob, la miséricorde à Abraham ; tu l'as juré à nos pères dans les jours anciens.

LXV, 25. — *Velut reptilia terræ.* נחלי, comme Deut. XXXII, 24. — *Perturbabuntur in ædibus suis.* Effrayés, ils sortiront de leurs réduits, où ils ne se croient plus en sûreté. Dieu saura bien les trouver, n'importe où ils essayent de se cacher. — *Dominum Deum nostrum formidabunt.* Ils comprendront que le Dieu d'Israël seul est capable de les secourir ; Cfr. Os. III, 5. — *Et timebunt te.* Litt. « ils craindront de toi ». Cfr. Jér. X, 7. D'après quelques commentateurs ces mots seraient dits au sujet des Hébreux ; Cfr. Deut. XXVIII, 10.

18. — Le prophète, ému à la vue des bienfaits promis par Dieu à son peuple, laisse échapper une exclamation de joie. — *Quis Deus similis tui.* Cfr. Exod. XV, 11. מי אל rappelle le nom de Michée ; il est pourtant fort douteux que le prophète ait voulu ici faire un jeu de mots sur son nom. — *Qui aufers iniquitatem.* Non seulement le péché, mais encore le châtiment du péché ; Cfr. Exod. XXXIV, 7 ; Nombr. XIV, 18. — *Et transis.* LXX ὑπερβαίνων. Dieu passe par dessus les péchés de son peuple, comme s'il ne les voyait pas ; Cfr. Amos, VII, 8. — *Reliquiarum hæreditatis tuæ.* Ceux du peuple qui auront échappé au châtiment et seront revenus à Jéhovah. — *Non immittet ultra furorem suum.* Il ne sera pas implacable ; Cfr. Ps. CIX, 9. Litt. « il ne conserve pas éternellement sa colère ». LXX : οὐ συνέσχεν εἰς μαρτύριον...

19. — *Revertetur et miserebitur nostri.* Il aura encore pitié de nous. Le verbe שוב, joint à un autre verbe, indique simplement la répétition d'une action ; il doit donc se traduire par de nouveau. Cfr. Jug. XIX, 7 ; Ezéch. VIII, 15, etc. — *Deponet iniquitates nostras.* יכבוש, il les foulera aux pieds pour ne plus les voir, pour les oublier à jamais. — *Projiciet in profundum maris...* Belle image de l'oubli absolu et du pardon complet. Cfr. Is. XLIII, 25.

20. — *Jacob... Abraham.* Ces deux noms sont mentionnés ici comme représentants et chefs de toute leur famille ; Cfr. Is. XLI, 8. — *Quæ jurasti a diebus antiquis.* Cfr. Gen. XXII, 16 ; Deut. XXX, 1-4. Ces mots par lesquels Michée clot son livre tout entier, ont pour parallèle dans le Nouveau Testament, selon la juste remarque d'Hengstenberg et de Keil, un passage de S. Paul, Rom. XI, 33-36. Le mystère que l'apôtre nous fait connaître, ibid. 25 et suiv., nous fait voir l'objet et le but des voies de Dieu envers son peuple.

PROPHÉTIES DE NAHUM

PRÉFACE

I

VIE DE NAHUM.

On ne sait rien de ce prophète que son nom (1) et son pays. Il était de Elqosh (2). Car, en dépit de l'opinion de plusieurs auteurs (3), le titre qu'il prend n'est pas un titre patronymique, et désigne seulement l'endroit où le prophète est né.

On ne sait pas au juste la situation de cet endroit. S. Jérôme (4), S. Cyrille d'Alexandrie, le pseudo-Dorothée, Hesychius, Isidore de Séville disent tous qu'Elqosh est un petit village de Galilée, qu'on n'est pas jusqu'à présent parvenu à identifier. L'opinion (5) qui fait d'Elqosh le nom ancien de Capharnaum, « le bourg de Nahum », ne repose sur aucune donnée de l'Ancien Testament; si elle avait eu quelque fondement dans la tradition juive, S. Jérôme l'eût certainement mentionnée (6).

D'après une autre hypothèse, le prophète tirerait son origine d'un bourg distant de Mossoul de deux jours de marche, Alkosch ou Elkosch, dans le voisinage duquel est un célèbre monastère de S. Antoine. C'est là qu'on montre encore le tombeau du prophète. Mais ce tombeau n'a rien d'ancien, et la tradition ne semble pas non plus remonter bien haut. Sur quoi s'ap-

---

(1) נחום, le miséricordieux, LXX : Ναοὺμ. V. sur ce mot, Strauss, *Nahum de Nino vaticinium*, Berlin, 1853, in-8, p. 1 et suiv. On ne rencontre pas ailleurs ce nom dans l'Ancien Testament, mais il se retrouve sur des inscriptions phéniciennes.

(2) אלקש, Nah. I, 1. — V. Reland, *Palæstina*, p. 748.

(3) Le pseudo-Epiphane, etc.

(4) « ... Cum Elcesi usque hodie in Galilæa viculus sit, parvus quidem et vix ruinis veterum ædificiorum indicans vestigia, sed tamen notus Judæis et mihi quoque a circumducente monstratus ». *In Nahum prologus*, ed. cit., col. 1292.

(5) Soutenue par Knobel et Hitzig.

(6) Cfr. Kuenen, *Histoire critique*, T. II, p. 437, note 2e. C'est une justification absolue de l'opinion soutenue par S. Jérôme. — D'après le pseudo-Epiphane, Nahum était de la tribu de Siméon; pour cet auteur Elcesi est synonyme de Begabar ou Bethabara, endroit où Nahum serait mort et aurait été inhumé.

puyer pour prétendre que Nahum serait né en Assyrie de parents déportés en ce pays après la prise de Samarie? Rien n'autorise cette supposition. La résidence des tribus exilées est encore l'objet de recherches qui menacent fort de ne pas aboutir. Un prophète des dix tribus, ayant prédit durant l'exil est un fait assez grave pour n'avoir pas échappé aux recherches et aux remarques des Juifs. Tuch a prétendu que Nahum avait dû résider en Assyrie, car son livre prouve qu'il connaissait *de visu* ce pays. Mais, dit très bien Strauss (1), les Assyriens avaient assez souvent envahi la Palestine, pour que tous ce qui concernait leur armée fût familier à un écrivain toujours resté dans sa patrie.

Le langage et le style de Nahum ont-ils rien qui ressente l'Assyrien? Ewald le prétend. Il cite, en preuve, trois mots qu'il proclame assyriens : הצב, II, 8, מנזרים et טפסרים, III, 17. Les deux premiers peuvent parfaitement être considérés comme hébreux; le troisième, qui est un terme militaire, a pu être connu de Nahum, sans qu'il ait eu besoin de quitter son pays. Le suffixe assez singulier מולאכה (2) appartient surtout au style poétique.

Il semble donc qu'il vaut mieux s'en tenir à la première opinion. Nahum n'est pas né et n'a point prophétisé en Assyrie; mais son pays d'origine est la Galilée, et il résida probablement dans le royaume de Juda.

On ignore l'époque de sa naissance et celle de sa mort. Mais il est évident, d'après III, 12, qu'il prophétisait après la prise de No-Amon par les Assyriens, c'est-à-dire après 672 avant l'ère chrétienne (3).

L'Eglise honore la mémoire de ce prophète le 1er décembre (4).

II

LE LIVRE DE NAHUM.

Ce livre forme une prophétie étroitement unie, qui se rapporte à Ninive (5).

L'authenticité et la canonicité du livre n'ont jamais été contestées.

« La valeur littéraire de cette prophétie (6) ne fait pas non plus l'objet d'un doute. Non pas qu'il y ait ici une très grande abondance d'idées religieuses et morales (le livre du reste n'est pas assez étendu pour cela), ni, comme nous l'avons déjà fait observer, que des transitions trop brusques ne nuisent quelquefois à la clarté; mais ce qui frappe chez Nahum, c'est la vivacité de son pinceau (voir son tableau du siège de Ninive), la force de

---

(1) *Op. cit.*, p. XI.

(2) II, 14.

(3) M. Vigouroux, *Manuel*, T. II, p. 646, place cet évènement en 665 ; mais il est d'accord avec nous sur la conclusion à tirer de cet endroit : Cfr. Keil, *Einl.*, §. 94.

(4) On montrait autrefois son tombeau, dit dom Calmet, *Dictionnaire*, art. Nahum, dans un village nommé Bethogabre, aujourd'hui Giblin, près d'Emmaüs.

(5) V. la division telle que nous la donnons dans le Commentaire. — Cfr. Kuenen, *op. cit.*, T. II, p. 434.

(6) Kuenen, *Histoire critique*, T. II, p. 435.

son coloris (voir un tableau des péchés et de l'humiliation de la capitale), la pureté de sa langue, la rareté de plusieurs de ses expressions, enfin, l'originalité et la verve qui distinguent toute sa prophétie (1).

Nous partageons cette opinion, qui est bien plus raisonnée et plus juste que celle qu'a exprimée M. Reuss (2). « Quoique la plupart de ces expressions, dit ce critique, soient à peine ébauchées, au gré des règles de la théorie moderne, elles ont assuré de tout temps à l'auteur une place distinguée parmi les orateurs ou poètes hébreux. Il la mérite sans doute. Cependant la rapidité avec laquelle il passe d'un détail, d'une scène à l'autre, sans s'arrêter à achever ses peintures, et même au risque de devenir tant soit peu obscur, nuit dans une certaine mesure à l'impression qu'il avait pu produire autrement ». Ces derniers mots sont assez curieux. M. Reuss, qui ne brille ni par la brièveté, ni par la concision, va-t-il nous apprendre comment devait écrire un prophète hébreu du VIIe siècle, pour se faire entendre et apprécier de ses contemporains?

Les idées morales ne manquent pas dans le livre de Nahum, autant qu'on se plaît à le dire, Hævernick dit avec raison (3) : « Dans son essence le but de l'appel de Nahum est de témoigner de l'existence de la justice divine (4); il interprète de cette manière les actes par lesquels la puissance de Dieu s'est manifestée dans les temps qui précèdent immédiatement. Il prophétise aussi le jugement à venir, et, en connexion avec ce jugement, il proclame un message consolatoire pour le peuple de l'alliance humilié ».

Il n'y a pas de prophéties messianiques dans les trois chapitres de Nahum (5).

III

ACCOMPLISSEMENT DE LA PROPHÉTIE.

Au moment où parle Nahum, la grandeur de Ninive est arrivée à son apogée. Par ses armes elle a soumis tous ses voisins, par son commerce elle attire chez elle les richesses de toutes les nations. Cette puissance, qui semble incomparable, va être abattue par la main de Dieu. Nahum fait connaître le jugement céleste à une époque où rien ne fait prevoir l'affaiblissement de la ville et de l'empire. Et cependant peu d'années s'écouleront avant que la prophétie ne soit réalisée.

Les Mèdes et les Perses, longtemps asservis aux Assyriens, finirent par concevoir l'espérance de les vaincre et de renverser leur empire (6). A la

---

(1) Cela n'empêche pas qu'on trouve chez lui quelques réminiscences de Joël et d'Isaïe. Comp. Nahum II, 11, avec Joël II, 6; de même Nah, III, 10; avec Joël, IV, 13; puis Nah. I, 13; avec Is., X, 17; entre ces deux derniers passages la ressemblance n'est pourtant pas très forte. En revanche, Nahum a été imité par Jérémie, L, LI, (comp, Strauss, *Nahumi de Nino vat.* p. XVI)

(2) *Les Prophètes,* T. I, p. 378.

(3) *Einleit.*, p. 378. — Cfr. Pusey, *op. cit.* p. 370.

(4) Nah. I. 2, 3.

(5) Cfr. sur tous ces points, Strauss, *op. cit.*, pp. LXVI et suiv.

(6) Vigouroux, *Manuel biblique,* T. IV, pp. 287 et suiv.

mort d'Assurbanipal, cet empire se trouva dans une situation assez difficile. Babylone s'était révoltée; l'Egypte assiégeait Azot; les Mèdes surtout se préparaient à attaquer Ninive. Le successeur d'Assurbanipal, peut-être Assuredilili, peut-être Sardanapale VII, se dirigea à la rencontre des Mèdes, et envoya Nabopolassar contre Babylone. Nabopolassar fut très heureux dans son expédition, et reçut en récompense le titre de roi de Babylone. « Il gouverna son nouveau royaume avec sagesse, et, pendant quinze ans, il consolida de plus en plus son pouvoir. Se sentant alors assez fermement établi pour être indépendant, il résolut de secouer le joug de la souveraineté ninivite : afin d'avoir un prétexte à sa révolte, il réclama de nouveaux droits qui lui furent refusés, et sur ce refus, il prit ouvertement les armes (1) ».

En 610, Nabopolassar essaya de faire alliance avec tous les ennemis de Ninive. Il s'entendit avec le roi d'Egypte, Néchao II, et avec le roi des Mèdes, Cyaxare. Les alliés attaquèrent en 609 l'empire ninivite. Josias, tributaire de Ninive, voulut arrêter les Egyptiens à Mageddo, ou Megiddo, « sur l'antique champ de bataille où s'était toujours décidé le sort des invasions égyptiennes dans la Syrie méridionale. Comme au temps de Tahout-mès III, la fortune des armes sourit aux fils de Miçraim. L'armée juive fut battue et dispersée, et son roi périt dans le combat. Nékô, vainqueur, poussa droit devant lui, sans s'inquiéter de ce que devenait après cette catastrophe le royaume de Yehoudah. Il prit Qadesh sur l'Oronte, qu'Hérodote appelle Cadytis, et ne s'arrêta qu'à l'Euphrate, auprès de Quarqemish, faisant reconnaître son autorité sur toute sa route (2) ». Puis il revint à Riblah et ensuite en Egypte.

C'est vers ce moment que les Mèdes et les Babyloniens réunis vainquirent Ninive. D'après les historiens classiques, le siège aurait duré deux ans. Les assiégés se défendaient avec vaillance et succès. Mais une inondation terrible du Tigre emporta une grande partie des remparts (3), et permit aux assaillants d'entrer dans la ville. Plutôt que de se rendre, le roi se brûla dans son palais avec ses femmes et ses trésors.

Ainsi furent réalisées les menaces de Nahum (4).

Ninive était détruite. Ezéchiel constate cette ruine, d'une façon saisissante : « Là gît l'Assyrie avec toute sa multitude; ses sépulcres sont autour d'elle. Tous sont morts, tombés sous l'épée. Les sépulcres sont dans les profondeurs de la fosse (5) ». Une terreur panique éloigna longtemps des décombres de Ninive les populations voisines. Au temps de Xénophon (6), on croyait encore que seule la puissance divine avait pu venir à bout de cette cité orgueilleuse. Sur ses ruines, qui n'ont jamais été sérieusement relevées qu'en 627, l'empereur Héraclius gagna une grande victoire sur Rhazates. En 1170, Benjamin de Tudèle trouve quelques villages établis sur l'emplacement de la ville; mais dès 1300, tout est entièrement détruit. Au XVIIe siècle, on ignorait complètement le site de Ninive (7). La

(1) Vigouroux, *ibid.*, p. 268.
(2) F. Lenormant, *Histoire ancienne de l'Orient*, 9e éd. gr. in-8, T. II, p. 304.
(3) Oppert, *Expédition en* Mésopotamie, T. I, p. 192.
(4) Nah. I, 8. II, 6, III 1, 8.
(5) Ezéch. XXXII, 22, 23.
(6) Anabase, III, 4, 8-12.
(7) Bochart, *Phaleg*, VI, 20, p. 284.

parole de S. Jérôme était des plus vraies : « Qui viderit ruinas Nineves, et positam omnibus in exemplum, expavescet et mirabitur (1) ».

IV

COMMENTATEURS.

La version des Septante est, dit Strauss (2), si mauvaise et si négligemment faite, qu'elle nuit plutôt au commentateur qu'elle ne l'éclaire. C'est pour cela qu'on peut la classer parmi les commentaires et en parler sous ce chef.

Parmi les Pères, citons S. JÉROME, S. CYRILLE D'ALEXANDRIE, THÉODORET. Parmi les écrivains ecclésiastiques, THÉOPHYLACTE, RUPERT.

Depuis la réforme, nous trouvons, parmi les catholiques : Cyprien de LA HUERGA (3), PINTUS (4), Augustin de QUIROS (5).

Chez les protestants : BIBLIANDER (6), LUTHER, CHYTRŒUS (7), GESNER (8), CROCIUS (9), URSIN (10), HAFENREFFER (11), P. VAN HŒKE (12), dont l'ouvrage a été traduit en allemand (13), WILD, qui a écrit des méditations sur notre prophète (14), KALIUSKY, chez qui l'on trouve beaucoup d'hypothèses hardies (15); AGRELL (16), GUNTHER WAHLS (en allemand) (17), GREVE (18), GRIMM (en allemand) (19), BODIN (20), FRÆHN (21), NEUMANN (en allemand) (22), MIDDELDORF (en allemand aussi) (23), PAREAU (24), JUSTI (25), HŒLEMANN (26) et STRAUSS, dont le travail est très complet et très soigné (27).

Ajoutons encore un travail de ce dernier commentateur, *Nineveh und*

---

(1) Ad Nah. III, 7, col. 1319.
(2) *Op. cit.*, p. LXXVII. — Cfr. Wichelhaus, *de Jeremiæ versione alexandrina*, pp. 4-35.
(3) Lyon, 1558. 1566, in-8.
(4) Coimbre, 1582, in-8, et dans ses *Œuvres scripturaires*, Cologne, 1616, 5 vol. in-4, Paris, 1617, 3 vol. in-folio.
(5) Séville, 1622, in-folio, Lyon, 1623, in-4.
(6) Zurich, 1534, in-8.
(7) Wittemberg, 1565, in-8.
(8) *Ibid.*, 1604, in-8.
(9) Brême, 1620, 1627, in-12.
(10) Francfort, 1652, in-8.
(11) Stuttgard, 1663, in-4.
(12) Leyde, 1709, in-4.
(13) Francfort, 1720, in-4.
(14) Francfort, 1712, in-4.
(15) Bresleau, 1748, in-4.
(16) Upsal 1788, in-4.
(17) Dans un *Magazin für... biblische Literatur*, Hall, 1790, in-8, 3e livre, pp. 62 et suiv.
(18) Amsterdam, 1798, in-4.
(19) Dusseldorf, 1790, in 8.
(20) Upsal, 1806, in-4.
(21) Rostoch, 1806, in-4.
(22) Breslau, 1808, in-8.
(23) Hambourg, 1808, in-8.
(24) Harderviei, 1808, in-4,
(25) Leipzig, 1820, in-12.
(26) Leipzig, 1842, in-8.
(27) Berlin, 1853, in-8.

das Wort Gottes (1), l'ouvrage de VANCE SMITH, *The prophecies relating to Nineveh and the Assyrians* (2); BREITENEICHER, *Nineveh und Nahum* (3). et le travail spécial du catholique REINKE, *Critique des anciennes versions du prophète Nahum* (en allemand) (4).

---

(1) Berlin, 1855, in-8.
(2) Londres, 1857, in-8.
(3) Munich, 1861, in-8.
(4) Munster, 1867, in-8.

PROPHÉTIES DE NAHUM

CHAPITRE I

Titre du livre (℣. 1). — Le prophète décrit la colère de Dieu qui a résolu de punir les crimes des Assyriens, et rappelle la puissance du Seigneur qui lui permet d'accomplir tout ce qu'il veut (℣℣. 2-6). — Il enseigne en même temps que Dieu sera miséricordieux envers les siens s'ils se repentent (℣. 7). — Menaces contre Ninive, et promesses faites à Israël, qui craint tout des Assyriens (℣℣. 8-14).

1. Onus Ninive. Liber visionis Nahum Elcesæi.
2. Deus æmulator, et ulciscens

1. Fardeau de Ninive. Livre de la vision de Nahum, l'Elkesaïte.
2. Le Seigneur est un Dieu ja-

I. Jugement contre Ninive prononcé par Dieu, I, 1-14.

Chap. I. — 1. — Le livre a un double titre, comme Abdias, 1. Un premier titre donne le contenu. *Onus.* משא. Ce mot a été l'objet d'une discussion. Si on le dérive de נשא, elever, porter, on lui donnera le sens de fardeau, et on l'interprètera dans le sens de menace, comme le Targum, Aquila, S. Jérôme, qui fait une bonne remarque à propos de ce mot : « nunquam præferri in titulo, nisi grave aliquid et ponderis, laborisque plenum esset quod videretur ». In Habac. I, 1. Cette interprétation a été admise jusqu'à nos jours, et elle est soutenue avec force par Hengstenberg, Strauss, Kurz, Keil, Pusey. Mais d'un autre côté, on fait remarquer que, dans des prophéties telles que celle de Zach. IX, 12, le contenu de ces prédictions ne peut être représenté comme un fardeau et une menace que par une subtilité de critique. Des maximes, telles que Prov. XXX et XXXI, sont aussi appelées Massaim. Il est évident que, Exod. XX, 7, Is. XLII, 2, le radical נשא peut signifier aussi, avec l'ellipse de קול, élever la voix, par suite appeler. On aura donc de bons motifs pour soutenir, avec Hupfeld, Delitzsch, Kleinert, que sentence, déclaration, est la signification commune, naturelle et propre de ce mot, tant pour le verbe que pour le nom ; c'est ce qui ressort indubitablement de IV Rois, IX, 27. En outre des passages comme I Paral. IX, 27, ne peuvent s'entendre dans le sens de fardeau, et exigent qu'on supplée le mot « voix ». Dans Jérémie enfin, XXIII, 33, l'ambiguité attachée au mot, quand on lui donne le sens de fardeau, est stigmatisée comme impie et par conséquent rejetée. Les LXX favorisent cette seconde explication. S'ils traduisent « massa » par ὅρασις, ὅραμα, ῥῆμα, dans Is. XIII et suiv., XXX, 6, partout ailleurs, ainsi que Symmaque et Théodotion, ils le rendent par λῆμμα La Peschito lui donne un sens analogue. Malgré ces raisons qui semblent considérables, il ne faut pas cependant abandonner l'interprétation de S. Jérôme. Les passages bibliques cités peuvent en effet sans difficultés, conserver le sens de fardeau et de menace. — *Ninive.* V. Jonas, I, 2, et la préface à Nahum. — *Liber visionis...* Voici le second titre. Les paroles de menace contre Ninive sont contenues dans le livre de Nahum. Los mots ספר חזון forment une combinaison inusitée, qui ne se trouve qu'ici. Elle est peut-être destinée à faire voir que Nahum se contente d'écrire sa prophétie concernant Ninive, et qu'il ne la prononça pas oralement devant le peuple. Mais il faut avouer que cette conjecture de Keil, admise par Pusey ne s'impose pas, et que rien ne l'appuie. — *Nahum Elcesæi.* V. la préface, p. 297. Eichhorn, Bertholdt, Ewald ont attaqué l'authenticité de la premiere partie du titre, sous prétexte qu'elle n'a aucune cohésion avec la seconde. Mais, dit Strauss, quelle cohésion plus manifeste que celle qui existe entre l'argument d'un livre et son auteur ? En outre si, dans le titre, il n'était pas fait mention de Ninive, on ne pourrait savoir jusqu'à II, 9, contre qui le discours est dirigé, et on ignorerait à quoi se rapporte le suffixe de מקומה, I, 8. Grimm a attaqué l'authenticité de la seconde partie, mais sans bonnes raisons.

2. — Le prophète commence sa prophétie

loux et vengeur. Le Seigneur se venge, et avec fureur, le Seigneur se venge de ses ennemis, et il s'irrite contre ses adversaires.

3. Le Seigneur est patient, et sa puissance est grande, et quand il purifie, il n'absout pas toujours. Le Seigneur marche parmi les tourbillons et les tempêtes, et les nuages sont la poussière de ses pieds.

4. Il menace la mer et la dessè-

Dominus. Ulciscens Dominus, et habens furorem : ulciscens Dominus in hostes suos, et irascens ipse inimicis suis.

Exod. 20, 51.

3. Dominus patiens, et magnus fortitudine; et mundans non faciet innocentem. Dominus in tempestate et turbine viæ ejus : et nebulæ pulvis pedum ejus.

4. Increpans mare, et exsiccans

à la manière des psaumes, et particulièrement des psaumes graduels ; les membres de la phrase s'enchaînent par la répétition des mots, et vont de déclarations générales relatives à la colère sainte et au zèle jaloux de Dieu jusqu'à la manifestation prochaine de son jugement et de son équitable colère. — *Deus æmulator et ulciscens Dominus.* Les premiers mots de la prophétie sont ceux par lesquels le Seigneur exprime énergiquement sa sainteté dans le Décalogue, Exod. xx, v ; Cfr. xxxiv, 14; Deut. iv, 24, v, 9 ; Jos. xxiv, 19. Dieu est un Dieu jaloux, parce qu'il aime son peuple, malgré tous les péchés de ce peuple et parce qu'il tient aux intérêts de sa justice et de sa sainteté. « Quod autem zelus in bonam partem accipiatur, et Paulus apostolus ostendit, dicens : Zelamini charismata majora, I Cor. xii, 31. Et in alio loco : Zelor enim vos Dei zelo, II Cor. xi, 2. Et ipse Dominus in psalmo : Zelus domus tuæ comedit me, Psal. lxviii, 10. Et Elias : Zelans, inquit, zelatus sum Domino omnipotenti Deo Israel, III Reg. xix, 10. Phinees quoque zelum, et Matathiæ legimus, Num. xxv, ii ; I Mach. ii, 7 seq. Et Simonem zelotem apostolum Jesu Christi quem Marcus evangelista, Simonem Chananæum vocat, Act. i, 13 ; Marc. iii, 18. Zelatur autem Dominus in salutem eorum quos zelatur : ut quos non potuit ejus servare clementia, servet æmulatio. Unde et ad Jerusalem, quæ propter peccata nimia visitationem zeli et furoris ejus non merebatur, in Ezechiele, xvi, 42, loquitur Deus : Zelus meus recessit a te et non irascar ultra tibi». S. Jérôme. — *Ulciscens Dominus et habens furorem.* Dieu punit sévèrement ceux qui l'outragent, Cfr. Ps. xciv, 1. Le sens original des deux derniers mots est « maître de la colère », expression analogue à בעל־אף de Prov. xxii, 24. — *Ulciscens Dominus in hostes suos.* Cfr. Is. lix, 18. La formule « ulciscens Dominus », נקם יהוה, répétée trois fois, indique, selon Abarbanel et Kalinsky, la triple captivité subie par les Israélites, et que ces auteurs trouvent signalée dans I Paral. v, 26, IV Rois, xv, 29 et xvii, 6, ou xviii, 9. Quelques commentateurs protestants, tels que Tarnov et Drechsler, y voient une allusion au mystère de la sainte Trinité. Il vaut mieux dire, avec Menochius, que cette triple affirmation est faite pour annoncer la certitude et la grandeur de la vengeance. — *Irascens ipse inimicis suis.* Litt. « conservant à ses ennemis » la colère. Dieu n'oublie pas les injures qu'il reçoit de ses ennemis. S'il attend à punir, c'est pour le faire plus sévèrement : « tarditatem supplicii gravitatem compensat », Valère-Maxime. LXX : ἐξαίρων αὐτὸς τοὺς ἐχθροὺς αὐτοῦ.

3. — *Dominus patiens.* Le Seigneur ne punit pas aussitôt qu'il est offensé, il attend longuement le repentir ; Cfr. Exod. xxxiv, 6, — *Et magnus fortitudine.* Sa longanimité ne provient pas de faiblesse, mais de sa miséricorde et de son amour, car il a la force pour se venger et pour punir. — *Et mundans non faciet innocentem.* Il ne déclarera pas Ninive pure et innocente ; mais au contraire il montrera l'extrême culpabilité de cette ville en la châtiant grièvement. Litt. « et purifiant, il ne purifiera pas ». Il ne laisse rien d'impuni ; Cfr. Exod. xx, 7, xxxiv, 7. — *Dominus.* Quant au Seigneur. — *In tempestate et turbine viæ ejus.* L'auteur décrit, sous une magnifique image, le châtiment que Dieu va faire tomber sur Ninive. Les voies du Seigneur sont sa manière d'agir. Souvent la grandeur des châtiments et des calamités est dépeinte de cette façon ; Cf. Job, ix, 17 ; Is. lxvi, 15 ; Jérém. xxxii, 22 ; xlix, 36 ; Ezéch. i, 4 ; Ps. xlix, 3. LXX : ἐν συντελείᾳ καὶ ἐν συσσεισμῷ... — *Nebulæ pulvis pedum ejus.* Dieu marche sur les nuages comme l'homme sur la poussière ; il descend sur le Sinaï, entouré de nuages, Exod. xix, 16, 18 ; des nuages, l'entourent quand il vient pour le jugement, Is. xix, 2 ; Ps. xcvi 2, ciii, 3 ; Dan. vii, 14 ; Cfr. aussi Joël, ii 2 ; Soph. i, 15, Ezéch. xxxiv, 2.

4. — *Increpans mare.* La mer lui obéit comme à un serviteur à son maître, ou un

illud : et omnia flumina ad desertum deducens. Infirmatus est Basan, et Carmelus : et flos Libani elanguit.

5. Montes commoti sunt ab eo, et colles desolati sunt : et contremuit terra a facie ejus, et orbis, et omnes habitantes in eo.

6. Ante faciem indignationis ejus quis stabit? et quis resistet in ira furoris ejus? Indignatio ejus effusa est ut ignis, et petræ dissolutæ sunt ab eo.

7. Bonus Dominus, et confortans in die tribulationis : et sciens sperantes in se.

II Tim. 2, 9.

8. Et in diluvio prætereunte, con-

che, et il change tous les fleuves en désert. Basan et le Carmel se flétrissent, et la fleur du Liban se fane.

5. Les montagnes s'ébranlent devant lui, les collines sont détruites : la terre, le monde, et tous ceux qui l'habitent tremblent devant sa face.

6. Qui soutiendra son indignation, et qui résistera à la furie de sa colère? Son indignation est comme un feu, qui dissout les pierres.

7. Le Seigneur est bon, il console au jour de l'affliction, et il connaît ceux qui espèrent en lui.

8. Par l'inondation d'un déluge,

---

soldat à son chef ; Cfr. Luc, VIII 24. — *Et exsiccans illud.* Souvenir du passage de la mer Rouge ; Cfr. Ps. CV, 9. Le prophète généralise encore ici et étend l'action de la puissance divine à tous les fleuves, *omnia flumina ad desertum deducens,* qui, à la parole divine, deviennent aussi secs qu'un désert ; Cfr. Is. L, 2 ; Ps. CVI, 33, dont S. Jérôme semble se souvenir dans sa traduction. — *Infirmatus est.* Tout ce que la terre offre de plus beau se flétrit devant la colère du Seigneur. — *Basan, et Carmelus, et flos Libani.* Ces trois pays sont mentionnés à cause de leur fécondité et de leurs belles forêts. Sur Basan, Cfr. Jérém. LV, 19 ; Mich. VII, 14. Is. II, 13 ; Zach. XI, 2. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un pays dévasté, où partout ne se voient que des rochers. Sur le Carmel, Cfr. Jérém. IV, 26 ; Amos I, 2. Quant au Liban, V. Osée, XIV, 6-8. Strauss fait remarquer que le choix de ses exemples prouve que Nahum a prophétisé dans la Terre-Sainte même ; un habitant de la Syrie ne se fut-il pas en effet servi de comparaisons spéciales à ce pays? Il vaut mieux dire, avec Kleinert, que les trois points mentionnés sont pour un Palestinien les trois extrêmes à l'est, à l'ouest et au nord, et qu'ils sont employés ici, comme cela arrive fréquemment, pour la terre tout entière. Nous n'avons ici qu'une description abstraite du jugement et non une application spéciale à l'Assyrie.

5. — *Montes commoti sunt ab eo.* Les montagnes elles-mêmes, qui sont ce que la terre offre de plus stable, tremblent devant Dieu. Cfr. Amos, VIII, 7. — *Colles desolati sunt.* Litt. « les collines se fondent », comme la neige et la cire devant la chaleur et le feu ; Cfr. Mich. I, 4. LXX. οἱ βουνοὶ ἐσαλεύθησα. — *Contremuit terra a facie ejus.* ותשא a été généralement traduit par bondir de crainte. Strauss traduit : elle s'écrie, c'est-à-dire, elle se lamente. — *Orbis et omnes habitantes in eo.* Toute la terre habitable, תבל, et ceux qui y résident, non seulement les hommes, mais toutes les créatures vivantes tremblent devant le Seigneur ; Cfr. Joël, I, 18-20.

6. — *Ante faciem indignationis ejus quis stabit?* Cfr. Ps. XIV, 1. — *Quis resistet in ira furoris ejus?* Cfr. Jérém. X, 10. Litt. « qui resterait debout quand il s'irrite ». — *Indignatio ejus... ut ignis.* Comme ces pluies de soufre et de feu qui détruisirent Sodome et Gomorrhe, Gen. XIX, 24. La colère de Dieu est un feu dévorant, Deut. IV, 24. Cfr. Jér. VII, 20. — *Petræ dissolutæ sunt ab eo.* Cfr. III Rois, XIX, 11 ; Jérém. XXIII, 29. Si la nature est si faible devant Dieu, comment les ennemis du Seigneur pourront-ils supporter l'éclat de sa colère?

7. — Mais cette colère ne tombe que sur les ennemis de Dieu, elle épargne ceux qui croient dans le Seigneur. — *Bonus Dominus* Cfr. Ps. XXIV, 8. Le Targum ajoute : pour Israël. — *Et confortans in die tribulationis.* La bonté du Seigneur paraît surtout parce qu'il soulage et réconforte dans la détresse ; Cfr. Jérém. XVI, 19 ; Ps. XXXVI, 39, que Nahum cite peut-être ici. — *Et sciens sperantes in se.* Il connaît, c'est-à-dire, il a soin d'eux, il les aime, il ne les laisse pas périr ; Cfr. Ps. I, 6.

8. — *In diluvio prætereunte... loci ejus.* Parce que Dieu est le refuge de son peuple, il détruira l'oppresseur de son peuple, Ninive

il consommera la ruine de ce lieu, et les ténèbres poursuivront ses ennemis.

9. Pourquoi méditez-vous contre le Seigneur? C'est lui qui consommera la ruine, et la tribulation ne viendra pas deux fois.

10. Comme des épines qui s'entrelacent, ainsi sont les festins où ils s'énivrent ensemble; ils seront consumés comme la paille sèche.

summationem faciet loci ejus, et inimicos ejus persequentur tenebræ.

9. Quid cogitatis contra Dominum? consummationem ipse faciet, non consurget duplex tribulatio.

10. Quia sicut spinæ se invicem complectuntur, sic convivium eorum pariter potantium : consumentur quasi stipula ariditate plena.

---

et l'empire assyrien, et cela au moyen d'une inondation, שטף. Cette image désigne le châtiment qui est infligé à un pays par l'invasion d'armées ennemis; Cfr. Is. VIII, 7; Dan. XI, 26, 40. Cette invasion mettra fin à la puissance de Ninive, « Loci ejus », מקומה, en le lieu, c'est-à-dire, l'emplacement de Ninive. Le lieu lui-même périt, est une expression biblique pour : la ville est détruite, Cfr. Dan. II, 35; Apoc. XII, 8, XX, 11. La ville sera si complètement détruite qu'on ne saura plus par l'apparence du sol ou elle se trouvait. LXX : τοὺς ἐπεγειρομένους καὶ τοὺς ἐχθρούς. Kalinsky et Keith ont pensé que cet oracle s'était accompli à la lettre, parce que Diodore de Sicile, Biblioth. II, 26, rapporte qu'après un long siège de Ninive, le Tigre, enflé à l'excès par de grandes pluies, rompit les murs de la ville et l'inonda. Alors le roi Sardanapale, persuadé que cet évènement accomplissait un ancien oracle, d'après lequel la ville ne devait être prise que si un fleuve devenait son ennemi, se brûla avec ses femmes et ses trésors. Cette opinion est combattue, dit Strauss, par ce qu'on lit dans la seconde partie de ce verset, et par le ℣. 10 qui montre clairement que l'inondation n'est ici qu'une image. Ensuite Diodore parle d'un oracle qui aurait été ancien; or, Nahum a prophétisé à peine soixante ans avant la prise de Ninive. Keith a aussi pensé que l'emplacement de Ninive ne pouvait plus être retrouvé; mais les fouilles modernes ont donné tort à son opinion. — *Inimicos ejus persequentur tenebræ.* Les habitants de la ville périront dans les ténèbres, puisqu'on ne saura plus où elle se trouve. Ou bien : Dieu poursuivra ses ennemis jusque dans les ténèbres. Ainsi Strauss et Reuss.

9. — *Quid cogitatis contra Dominum?* Pensez-vous que Dieu ne peut pas accomplir les menaces qu'il fait par ses prophètes? A qui s'adresse Nahum? D'après presque tous les interprètes, c'est aux Assyriens. Mais S. Cyrille, Marck, Strauss, pensent que ce sont les Juifs qui sont interpellés ici. Dans la première interprétation, il faut traduire : Osez-vous encore braver Dieu; dans la seconde : Que pensez-vous du Seigneur? — *Consummationem ipse faciet.* C'est de lui que la ruine viendra; Cfr. Jérém. XXX, 11; Ezéch. XI, 13, XX, 17. — *Non consurget duplex tribulatio.* La détresse ne viendra pas deux fois. Les Assyriens ne frapperont pas deux fois Israël; ou bien la catastrophe que Dieu infligera aux Assyriens sera telle qu'il sera inutile de la renouveler. Mais le premier sens est le préférable, et il est confirmé par les ℣℣. 11 et 15. Le prophète rassure les esprits troublés par les récentes invasions des Assyriens; pour fortifier leur confiance, il répète, en d'autres termes, ce qui a été dit au ℣. 8.

10. — *Quia sicut spinæ se invicem complectuntur.* Ces mots sont obscurs, et ont été expliqués de bien des manières différentes. Le prophète, disent Michaëlis et Ewald, explique la cause de l'heureuse promesse du ℣. 9. Les Assyriens ne feront pas subir à Israël une seconde calamité, parce qu'ils sont traités eux-mêmes de façon à être comparés à un homme serré de tous côtés par des épines. Cette figure s'emploie en effet des ennemis et des adversaires; Cfr. Nombr. XXXIII, 5; Cant. II, 2; Mich. VII, 4; Is. XXVII, 4; Ezéch. II, 26, XXVIII, 24. Suivant Kimchi, Ribera, Junius, Burk, Umbreit, c'est la condition des impies qui est signalée ici : ils seront brûlés comme des épines; Cfr. II Rois, XXIII, 6. 7. — *Sic convivium eorum pariter potantium.* Litt. « et comme des enivrés par leur vin ». Ils ressembleront à ces ivrognes, qui accablés de boisson, gisent à terre, incapables de combattre et même de fuir. Un récit de Diodore, II, 26, serait la confirmation de ces mots. Les Assyriens se livraient volontiers aux excès de la table; V. Botta, Monuments de Ninive, pl. 76; Bonomi, The palaces of Nineveh, pp. 187 et suiv. — *Consumentur quasi stipula ariditate plena;* Cfr. Is. V, 24, XLVII, 14; Joël, II, 5; Abd. ℣. 18; Zach. XII, 6. Le prophète montre ainsi leur peu de valeur et revient à la compa-

11. Ex te exibit cogitans contra Dominum malitiam mente pertractans prævaricationem.

12. Hæc dicit Dominus : Si perfecti fuerint: et ita plures ; sic quoque attondentur, et pertransibit. Afflixi te, et non affligam te ultra.

13. Et nunc conteram virgam ejus de dorso tuo, et vincula tua disrumpam.

14. Et præcipiet super te Domi-

11. Car de toi sortira celui qui médite le mal contre le Seigneur, et qui occupe son esprit à la prévarication.

12. Voici ce que dit le Seigneur : Qu'ils soient forts et aussi nombreux qu'ils voudront, ils seront fauchés et disparaîtront. Je t'ai affligé, mais je ne t'affligerai plus.

13. Maintenant je vais briser la verge dont il frappait ton dos, et je romprai tes chaînes.

14. Le Seigneur décrètera contre

---

raison des épines qu'il a faite au commencement du ℣. Les LXX traduisent ce verset d'une manière toute particulière.

11. — Ce verset contient la promesse de la délivrance de la nation sainte et du châtiment qui sera infligé à ses ennemis. — *Ex te exibit cogitans contra Dominum malitiam.* Lorsqu'arriveront les évènements prédits dans le verset précédent, viendra la fin de l'Assyrie, alors que sera chassé de Ninive celui qui méditait le mal contre le Seigneur. C'est à Ninive, qui avait résolu de détruire le royaume de Dieu, que s'adressent les mots « ex te ». Hœlemann et Strauss, s'appuyant sur ce que les mots de la fin du ℣. 12 et du ℣. 13 sont adressés à Sion ou à Juda, et que l'on ne parle dans les ℣℣. 8-10 et la première partie du ℣. 12, d'Assur et de Ninive qu'à la troisième personne, soutiennent que ce ℣. 11 se rapporte à Juda : de toi, Juda, sortira, c'est à-dire, s'éloignera l'ennemi qui t'a jusqu'ici opprimé. Cette manière de voir, dit Keil, ne s'appuie pas sur le contexte. Après que la destruction totale de l'ennemi a été prédite au ℣. 10, nous ne pouvons rencontrer une prédiction annonçant qu'il s'éloignera de Juda, surtout lorsque ce qui précède ne dit rien d'une invasion de ce pays. Les desseins mauvais conçus contre le Seigneur se rapportent au projet des Assyriens de détruire le royaume de Dieu en Israël, comme ils le déclarent eux-mêmes par les paroles blasphématoires qu'Isaïe met dans la bouche de Rabsacès, Is. xxxvi, 14-20, pour montrer l'orgueil haineux de l'ennemi. Ces mots expriment donc seulement les sentiments nourris de tout temps par les puissances du monde contre le royaume de Dieu. — *Mente pertractans prævaricationem.* יעץ בליעל, « conseiller mauvais ». Belial est devenu plus tard le nom du démon. Cfr. Rosenmüller, In Psalm. xviii, 5. LXX : βουλευόμενος ἐναντία.

12. — *Hæc dicit Dominus.* Introduction employée par les prophètes pour donner plus de solennité aux déclarations qu'ils vont faire. C'est à Jérusalem que le discours s'adresse désormais. — *Si perfecti fuerint et ita plures.* Bien que les ennemis soient intacts et extrêmement nombreux. — *Sic quoque attondentur,* ils seront malgré cela complètement détruits. — *Et petransibit.* Et chacun des ennemis, c'est-à-dire la totalité des ennemis, périra. Il y a dans ce singulier une emphase remarquable ; l'armée ennemie toute entière périra, aussi facilement qu'un homme seul. — *Afflixi te et non affligam te ultra.* Le Seigneur parle ici à Juda ou à Jérusalem. Ces mots ne peuvent s'appliquer aux Assyriens, comme le veulent Abarbanel, Grotius, Ewald et Hitzig, car l'Assyrie ne fut pas seulement châtiée, mais complètement détruite. L'affliction de Juda est celle qu'il eut à endurer lorsque les Assyriens l'envahirent au temps d'Achaz et d'Ezéchias. Cette invasion ne se renouvellera pas, comme la promesse en a été déjà faite à la fin du ℣. 9.

13. — *Nunc conteram virgam ejus de dorso tuo.* Cette image est souvent employée ; Cfr. Levit. xxvi, 13 ; Jérém. xxvii, 2, xxviii, 10 ; Ezéch. xxxiv, 27, etc. La défaite de Sennachérib semble prédite ici, car, pour l'annoncer, Isaïe, x, 27, se sert de la même comparaison. Il ne semble pas qu'il faille appliquer ces mots à la captivité de Manassés, comme l'a pensé Kalinsky, ni à la fin de l'exil des dix tribus, comme le supposent Ewald et Hitzig. Jérémie, xxx, 8, s'est servi aussi des paroles de Nahum pour annoncer la délivrance d'Israël. — *Vincula tua disrumpam.* Cfr. Ps. ii, 3 ; Jérém. ii, 20, xxx, 8.

14. — Le discours revient maintenant à Ninive. — *Præcipiet super te Dominus.* O roi de Ninive, le Seigneur a ordonné à ton sujet ce qui suit. — *Non seminabitur ex no-*

toi, il n'y aura plus de rejeton de ton nom. Je détruirai les statues et les idoles de la maison de ton dieu, j'en ferai ton sépulcre, parce que je te méprise.

15. Voici sur les montagnes les pieds de celui qui apporte la bonne nouvelle et qui annonce la paix. Célebre, Juda, tes jours de fêtes et rends tes vœux, parce que Belial ne passera plus au travers de toi : il péri tout entier.

nus, non seminabitur ex nomine tuo amplius. De domo dei tui interficiam sculptile, et conflatile, ponam sepulcrum tuum, quia inhonoratus es.

15. Ecce super montes pedes evangelizantis, et annuntiantis pacem. Celebra, Juda, festivitates tuas, et redde vota tua : quia non adjiciet ultra ut pertranseat in te Belial : universus interiit.

Isai. 52, 7 ; *Rom.* 10, 15.

---

mine tuo amplius. La race royale sera complètement détruite. Il ne s'agit pas ici d'un roi de Ninive en particulier, mais de tous les rois en général de l'empire assyrien. — *De domo dei tui... conflatile.* Tous les dieux de Ninive seront détruits, et subiront le traitement que les Assyriens infligeaient aux idoles des autres nations, IV Rois, XIX, 18 ; Is. XXXVII, 19. On n'a retrouvé, dit Strauss, aucun temple des Assyriens ; quelques sanctuaires seulement ont reparu au jour ; mais point d'autels, à peine quelques images. פסל et מסכה sont joints ici, comme Deuter. XXVII, 15, pour indiquer toute espèce d'images idolâtriques. Sur l'idolâtrie des Assyriens, V. Layard, Nineveh and its remains, T. II, pp. 439 et suiv. — *Ponam sepulchrum tuum.* Ces mots ne signifient pas, dit Keil : je ferais du temple de tes dieux ton tombeau, mais simplement : j'ai préparé ta tombe. — *Quia inhonoratus es.* Parce que je t'ai en mépris, à cause de tes crimes. Suivant quelques commentateurs קלות signifie : « ta as été trouvé léger », au point de vue moral ; Cfr. Dan. V, 25. Il ne s'agit pas dans ce verset du meurtre de Sennachérib, Is. XXXVII, 38 ; IV Rois, XIX, 37, mais de la destruction totale de l'empire assyrien.

II. Conquête, pillage et destruction de Ninive, I, 15-II, 13.

15. — Le chap. II commence ici dans l'hébreu. Jéhovah va envoyer contre Ninive une armée puissante pour venger l'injure faite à Juda. — *Ecce.* הנה, ce mot annonce ici des événements très importants et tout à fait admirables. — *Super montes pedes evangelizantis et annuntiantis pacem.* Litt. « sur les monts les pieds des messagers annonçant le salut ». Les messagers apparaissent sur les montagnes de Juda, et annoncent à leurs compatriotes la bonne nouvelle de la prise et de la destruction de Ninive, par conséquent le salut et la paix pour Israël. Ces paroles sont appliquées par Isaïe, LII, 7, à la description du salut procuré par le Messie. Suivant Strauss, Nahum les lui a empruntées. Cette opinion semble plus probable que celle de Huet, suivie par Hitzig, qui ferait d'Isaïe l'emprunteur. Nahum a pris aussi en effet à Isaïe, LII, 1, l'autre partie du verset. — *Celebra, Juda, festivitates tuas.* Cette invitation à célébrer les fêtes, חג, Levit. XXIII, 39 ; Nombr. XXIX, 12 ; Zach. XIV, 16, 18, 19, a deux motifs. Quand le pays est occupé par l'ennemi, elles ne peuvent avoir lieu, ou si on les célèbre, on ne peut pendant ce temps combattre l'envahisseur. En outre, toutes les grandes fêtes d'Israël rappellent la rédemption du peuple. Aussi cette invitation signifie clairement qu'Israël va bientôt être délivré des Assyriens. — *Redde vota tua.* Les vœux faits lorsqu'on était dans un grave péril, s'accomplissaient après qu'on était sorti du danger. Le péril provenant des Assyriens doit donc avoir disparu, pour que cette prescription ait son effet. — *Quia non adjiciet ultra ut pertranseat.* אסף indique la répétition d'un acte. — *Belial.* V. plus haut, ℣. 11, où S. Jérôme a traduit le mot hébreu בליעל par « prevaricationem ». — *Universus interiit.* Tout a disparu, le roi et l'empire d'Assyrie sont complètetement détruits.

CHAPITRE II

Prédiction de la ruine de Ninive, qui amènera pour Israël la tranquillité (℣. 1). — Description du siège et de la ruine de Ninive (℣℣. 2-10). — Railleries à l'égard des Assyriens. Dieu lui-même est l'auteur de ce terrible évènement (℣℣. 11-14).

1. Ascendit qui dispergat coram te, qui custodiat obsidionem : contemplare viam, conforta lumbos, robora virtutem valde.

2. Quia reddidit Dominus superbiam Jacob, sicut superbiam Israel, quia vastatores dissipaverunt eos, et propagines eorum corruperunt.

3. Clypeus fortium ejus ignitus, viri exercitus in coccineis : igneæ habenæ currus in die præparationis ejus, et agitatores consopiti sunt.

1. Il s'avance celui qui te renversera, qui t'assiégera : surveille le chemin, fortifie tes reins, rassemble toutes tes forces.

2. Car le Seigneur ramène la gloire de Jacob et la gloire d'Israël, après que les dévastateurs les ont pillés, et ont gâté leurs sarments.

3. Le bouclier de ses héros est embrasé; ses soldats sont vêtus de pourpre ; les rênes de ses chariots flamboient à l'instant du combat ; leurs conducteurs sont comme ivres.

CHAP. II. — 1. — Le prophète décrit sous des images très vives, le siège de Ninive, comme s'il avait lieu actuellement. — *Ascendit qui dispergat coram te.* Celui qui va t'écraser, ô Ninive, s'avance. LXX : ἀνέβη ἐμφυσῶν εἰς προσωπόν σου. — *Qui custodiat obsidionem.* Litt. « garde tes remparts ». Le prophète conseille ironiquement aux Assyriens de bien se défendre. — *Contemplare viam.* Envoie des éclaireurs pour voir par où tes ennemis arrivent. — *Conforta lumbos.* Prépare-toi à soutenir le combat ; les reins sont le siège de la force, Deut. XXIII, 11 ; III Rois, XII, 10 ; Ps. LXVIII, 24; Ezéch. XXIX, 7. Cfr. Eph. VI. 4, I Petr. I, 13. — *Robora virtutem valde.* Déploie toutes tes forces pour résister à l'ennemi.

2 — *Quia reddidit Dominus superbiam Jacob, sicut superbiam Israel.* Dieu rétablira la gloire, גאון, d'Israël, qu'Assur avait détruite. Cette gloire, ce qui donne de l'orgueil à Jacob, c'est la grandeur qui a valu à Israël son choix comme nation de Dieu, et que l'ennemi au pouvoir duquel il était tombé, avait renversée. Jacob, dit Keil, n'est pas mis ici pour Juda, ni Israël pour les dix tribus, parce que Nahum ne parle jamais des dix tribus comme distinguées de Juda. Quant à Abdias, ℣. 18, où Jacob est distingué de la maison de Joseph, ce passage a un caractère complètement différent. Les deux noms désignent ici l'ensemble d'Israël, ou les douze tribus. Voici, comme l'a montré S. Cyrille, quelle est la distinction : Jacob est le nom naturel que le peuple a reçu de ses ancêtres, Israël est le nom spirituel qu'il a reçu de Dieu. Dieu exaltera sa nation jusqu'au plus haut degré qu'il lui a promis lorsqu'il l'a choisie. — *Vastatores dissipaverunt eos.* Dieu agira ainsi parce que les pillards ont pillé Israël, et qu'il veut venger les humiliations que son peuple a reçues. Ces pillards sont les païens et spécialement les Assyriens. — *Propagines eorum corruperunt.* Israël est souvent comparé à un vignoble, Is. V ; Jérém. XII, 10 ; Ps. LXXIX, 9 et suiv. Le Targum rend le mot זמורים par « les villes ».

3. — *Clypeus fortium ejus ignitus.* Le prophète, qui décrit l'armée qui s'avance contre Ninive, dépeint d'abord l'aspect de cette armée. Les boucliers de ses soldats, מגן, le petit bouclier rond, et non pas צנה, le grand bouclier presque carré qui couvre tout le corps, sont rougis, מאדמים, non pas éclatants, comme traduit Ewald, mais paraissent rouges, non pas du sang des ennemis tués, ainsi que le supposent Abarbanel et Grotius, mais d'un rouge quelconque, ou à cause du cuivre dont ils sont couverts, disent Keil et Hitzig. Cfr. Josèphe, Antiq. XIII, 12, 5. Théodoret, à propos de Zach. I, 8, remarque que les soldats revêtus de rouge apparaissent comme

4. Ils se rencontrent dans les routes, les chariosts se heurtent dans les places, leurs visages semblent des lampes, des éclairs qui sillonnent.

5. Il appellera ses héros, ils précipitent leur marche, ils se hâtent de monter à la muraille, et ils préparent des abris.

4. In itineribus conturbati sunt : quadrigæ collisæ sunt in plateis : aspectus eorum quasi lampades, quasi fulgura discurrentia.

5. Recordabitur fortium suorum, ruent in itineribus suis : velociter ascendent muros ejus, et præparabitur umbraculum.

---

des instruments de la colère divine. LXX : ὅπλα... ἐξ ἀνθρώπων. — *Viri exercitus ejus in coccineis.* « Les hommes de sa force » ne sont pas simplement les soldats de cette armée, comme le veulent Vatable, Grotius, Hæleman, mais les héros ; Cfr. Jug. III, 29 ; I Rois. XXXI, 12 ; II Rois, XI, 16. מתלעים est un ἅπαξ λεγόμ. Les habits de combat des nations anciennes étaient souvent rouge-sang ; Elien, Var. hist. VI, 6. Pollux, I, 13, nous apprend que c'était l'usage des Mèdes, auxquels, dit Xénophon, les Perses l'empruntèrent. LXX : ἐμπαίζοντας. — *Igneæ habenæ currus.* « Habenæ » est emprunté par S. Jérôme aux LXX : ἡνίας, mais ce n'est qu'une conjecture. פלדות est difficile à expliquer, car c'est aussi un ἅπ. λεγ. Ce mot ne peut avoir, dit Keil, le sens de torches ; « Paldah » en arabe, et en syriaque signifie acier. Il n'a pas davantage le sens de faux, comme le veut Michaélis, ce qui suggérerait l'idée de chars armés de faux ; ces chars furent introduits par Cyrus, et avant lui étaient inconnus aux Mèdes, aux Syriens, aux Arabes et aussi aux anciens Egyptiens. Le mot désigne probablement le revêtement en acier des chars. Les charriots de guerre des Assyriens avaient des ornements de métal, comme le prouvent les monuments. V. Layard, l. c. p. 368 et suiv., Bonomi. pp. 123, 180, 201, 305, 330. — *In die præparationis ejus.* Au jour où l'armée ennemie se range en bataille pour attaquer Ninive. « Ejus » se rapporte à Jéhovah, qui dirige lui-même les préparatifs de sa vengeance ; Cfr. Is, XIII, 4, où Dieu lève une armée pour faire a guerre à Babylone. — *Et agitatores consopiti sunt.* Les agresseurs sont si ardents que le vin et la fureur semblent leur avoir enlevé toute prudence. Ainsi Sanchez, Tirin. D'autres, Ménochius, etc., appliquent ces mots aux assiégés. Mais l'original ne présente rien qui se rapproche de ce sens. והברושים הרעלו doit se traduire en effet d'une manière toute différente : « les cyprès sont brandis », c'est-à-dire les lances ou les javelots, faits en cyprès, sont brandis par les mains des soldats. LXX καὶ οἱ ἱππεῖς θορυβηθήσονται.

4. — La description de l'assaut continue. — *In itineribus conturbati sunt.* La masse des assaillants est si grande que leurs bataillons se mêlent dans la route. Mais l'hébreu a encore ici un sens tout différent. Le mot *quadrigæ* se rapporte aux premiers mots de ce verset, et l'ensemble doit se traduire : « dans les rues les chars sont fous », c'est-à-dire se précipitent avec furie. — *Quadrigæ collisæ sunt in plateis.* A cause de leur grand nombre les chars des assiégeants se heurtent et se brisent. Mais le sens de l'original diffère ici encore : « ils (les chars, mot qui se rattache au premier membre de phrase) courent àtravers les places ». — *Aspectus eorum quasi lampades...* Les chars, avec leurs riches ornements de métal brillant, couverts de guerriers aux armures et aux boucliers éclatants, sont très bien comparés à des torches et à des éclairs.

5. — Ninive essayera en vain de repousser l'attaque. — *Recordabitur fortium suorum.* Le roi d'Assyrie se souviendra, c'est-à-dire, choisira les plus braves soldats pour défendre les murailles. Il n'y a pas de doute que le sujet change ici ; d'abord le singulier est employé tandis que dans le verset précédent c'est le pluriel ; puis le contenu du verset le prouve. — *Ruent in itineribus suis.* Dans leur hâte à courir aux murailles, les défenseurs tombent en chemin. — *Velociter ascendent muros ejus.* Ils se hâtent en effet d'aller sur les murailles pour les défendre. — *Præparabitur umbraculum.* הסכך, la tortue est préparée. Non pas la tortue formée avec les boucliers des soldats, et que ceux-ci mettent au dessus de leurs têtes, Tite-Live, XXXIV, 9, car on n'a pas vu de manœuvre semblable figurée sur les monuments assyriens. Il s'agit ici d'une machine employée par les assiégeants, dit Strauss. Cette tortue est une machine en bois, portée sur des roues et à laquelle est suspendu un bélier. On voit, dit Strauss, dans les sculptures assyriennes, de grandes tours, traînées par quatre ou six roues, et dans lesquelles le bélier est caché ; sur les étages supérieures sont des soldats qui lancent des flèches. Dans ce verset, donc, les trois premiers membres de phrase se rap-

6. Portæ fluviorum apertæ sunt et templum ad solum dirutum.

7. Etmiles captivus abductus est et ancillæ ejus minabantur gementes ut columbæ, murmurantes in cordibus suis.

8. Et Ninive quasi piscina aquarum aquæ ejus; ipsi vero fugerunt. State, state, et non est qui revertatur.

6. Les portes des fleuves sont rompues, et le temple est renversé sur le sol.

7. Le soldat est fait prisonnier; ses servantes sont emmenées, elles gémissent comme des colombes et se plaignent en leur cœur.

8. Ninive est couverte d'eau comme un étang; ils fuient. Arrêtez, arrêtez; mais personne ne revient.

---

portent aux assiégés, le quatrième aux assiégeants.

6. — *Portæ fluviorum apertæ sunt.* Ces mots, dit Kleinert, ont été bien diversement interprétés. On entend par là les portes voisines du fleuve et protégées par lui que les ennemis rompirent par leur assaut; ainsi Luther, Tuch, Ewald, Strauss, Keil, etc. Mais Rosenmüller fait avec raison remarquer que ç'aurait été de la part de l'ennemi, une grande folie de s'attaquer juste au point le plus difficile, là où la nature rend les défenses encore plus fortes. Les interprétations de de Wette : les rivières sont les masses tumultueuses de l'ennemi, de S. Jérôme, qui y voit les populations accourant en foule, d'Hitzig, d'après qui cette expression désigne les rues de Ninive, tandis que selon Umbreit, c'est une image de la calamité arrivée à son plus haut dégré, sont des expédients. S'il est maintenant certain que נִפְתָּח n'est pas employé chez les Hébreux avant la captivité pour une ouverture effectuée en brisant les murailles, mais est toujours pris pour une ouverture volontaire; s'il s'emploie d'une fontaine, Zach. XIII, 1, des écluses des cieux, Gen. VII, 11; Is. XXIV, 18; Cfr. Ezéch. I, 1; si enfin, malgré les remarques que fait Hitzig sur la localité, il n'y a pas de raison de mettre en doute les affirmations des anciens que, dans la troisième année, la rivière devint pour la ville un ennemi, qu'à la suite de violentes pluies, une inondation sans précédents eut lieu et brisa une grande étendue des murs de Ninive, Diod. de Sic. II, 27, Xénophon, Anabase, III, VI, 8-12; pourquoi le prophète n'aurait-il pas annoncé cet évènement? Les fortifications naturelles de la ville, dues aux rivières qui l'entourent, et qui avaient contribué pour beaucoup à en faire le centre du despotisme mésopotamien, amènent maintenant la destruction de Ninive, puisque les fleuves brisent ses remparts et l'inondent. Cette opinion semble de beaucoup préférable à toutes les autres. — *Templum ad solum dirutum*, Litt. « Le palais (du roi) est dissous ». Les dérivatifs de מוּג, dit Kleinert, sont employés communément pour la dissolution par les flots destructeurs d'une chose solide; Cfr. I, 5. Les flots minent peu à peu le palais du roi qui s'effondre et disparaît. V. la description d'un palais assyrien dans Layard, Nineveh and its remains, T. II, p. 207.

7. — *Et miles captivus abductus est.* Litt. « c'est déterminé (fixé par Dieu) : elle (la ville) est emmenée captive », הֻצַּב, *houzab,* a été pris par beaucoup de commentateurs juifs, suivis par Ewald et Rückert, pour le nom propre de la reine de Ninive. Ewald fait même à ce propos cette réflexion : Le fait que dans ce verset, la reine est seule mentionnée, et qu'il n'est pas question du roi, concorde avec les légendes grecques, d'après lesquelles les reines de Ninive avaient généralement plus d'importance que les rois : Semiramis et Sardanapale! D'autres prétendent que ce mot est synonyme de מוּלכה, la reine. Hitzig lit, par une fantaisie amusante, hazzâb, il traduit « le lézard est découvert, atteint », et prétend que ce lézard symbolyse Ninive. Mais הצב est tout simplement le hophal de נצב, qui, à l'hiphil, a le sens d'établir, déterminer; Cf. Deut. XXXII, 8; Ps. LXXIII, 17; Dan. II, 45, VI, 13. Aussi nous en tenons-nous, avec Keil, Pusey, etc., à la traduction donnée plus haut. S. Jérôme a probablement pensé à נציב, *nezib*, garnison, I Rois, XIII, 3, 4; I Paral. XI, 6. — *Ancillæ ejus.* Les servantes de la ville de Ninive, personnifiée comme une reine, sont ou les états soumis à son empire, ainsi que Théodoret, S. Cyrille, S. Jérôme, etc., l'ont pensé, ou plutôt les habitants de Ninive, qui sont représentés comme des esclaves déplorant le sort de leur maîtresse. — *Minabantur gementes ut columbæ.* Litt. « elles gémissent comme des colombes ». — *Murmurantes in cordibus suis.* Litt. « se frappant la poitrine », en signe de deuil profond; Cfr. Luc, XVIII, 13, XXIII, 27.

8. — Les habitants vont essayer de fuir,

9. Pillez l'argent, pillez l'or; ses richesses sont sans fin, elle est remplie de choses précieuses.

10. Elle est détruite, renversée, déchirée. Les cœurs sèchent, les genoux tremblent, les reins sont sans force, les visages sont noirs comme des chaudières.

11. Où est la caverne de lions et le pâturage des lionceaux, où le lion entre avec ses petits, et d'où personne ne les expulse?

12. Le lion y apportait pour ses lionceaux, il égorgeait pour ses lionnes, il remplissait ses cavernes de sa proie et son antre de ses rapines.

13. Je viens à toi, dit le Seigneur

9. Diripite argentum, diripite aurum: et non est finis divitiarum ex omnibus vasis desiderabilibus.

10. Dissipata est, et scissa, et dilacerata: et cor tabescens, et dissolutio geniculorum, et defectio in cunctis renibus: et facies omnium eorum sicut nigredo ollæ.

11. Ubi est habitaculum leonum et pascua catulorum leonum, ad quam ivit leo ut ingrederetur illuc, catulus leonis: et non est qui exterreat?

12. Leo cepit sufficienter catulis suis, et necavit leænis suis, et implevit præda speluncas suas, et cubile suum rapina.

13. Ecce ego ad te, dicit Dominus

---

et la riche cité sera pillée. — *Ninive quasi piscina aquarum aquæ ejus.* Ninive est comparée à un étang, non seulement à cause de la multitude de ses habitants, mais encore, parce que l'eau est partout un élément de vie, à cause de la prospérité et de la richesse de cette grande ville; Cfr. Jérém. II, 13. Litt. « Ninive était comme un bassin d'eau depuis son origine ». — *Ipsi vero fugerunt.* Les masses d'hommes, figurées par l'eau, s'enfuient, sans que rien puisse les arrêter. — *State, state, et non est qui revertatur.* On a beau leur crier d'arrêter, il ne se retournent pas et continuent de fuir.

9. — *Diripite argentum, diripite aurum.* Dieu, qui parle par le prophète, livre la ville au pillage des vainqueurs, Cfr. Jérém. I, 26, 27. Le butin dut être immense; V. Josèphe Antiq. X, 11, 1. — *Non est finis divitiarum...* La vaisselle d'or et d'argent, les joyaux seront la proie de l'ennemi. Il y avait d'incalculables trésors à Ninive; c'est ce qu'attestent les récits, même quand ils sont légendaires, des anciens écrivains. V. Layard, Nineveh, T. II, pp. 415 et suiv. Le pillage fut si complet que ni Botta, ni Layard n'ont trouvé dans les ruines de Ninive un seul objet d'or ou d'argent. Tout avait été emporté.

10. — *Dissipata est et scissa.* Litt. « pillage, ravage » pour cette ville. — *Dilacerata.* Litt. « désert ». — *Cor tabescens.* Le cœur manque aux Assyriens, c'est-à-dire, leur peur est excessive; Cfr. Jos. V, 7; Is. XIII, 7, 8; Ezéch. XXI, 7. — *Et dissolutio geniculorum.* Expression fréquente dans la Bible, Is. XXVIII, 7; Jérém. X, 4, etc. — *Defectio in cunctis renibus.* Les reins sont pour les Hébreux le siège de la force; Cfr. Dan. V, 6. — *Facies... sicut nigredo ollæ.* Cfr. Joël, II, 6.

11. — *Ubi est habitaculum leonum.* Le prophète insulte à la défaite des ennemis. V. de semblables questions railleuses dans Is. XIX, 22, XXXIII, 18, XXXVI, 19, XXXVII, 13, etc. Ninive est comparée à la tanière d'un lion, qui est le plus courageux et le plus belliqueux de tous les animaux. Les Assyriens l'avaient en grande admiration et son image se retrouve sur beaucoup de leurs monuments. Dans ce verset le lion est désigné par différents noms : כפיר, le jeune lion, גור אריה, le lion adulte, לביא, la lionne. — *Et non est qui exterreat.* Ces mots indiquent, dit Strauss, une paix et une sécurité que rien ne peut troubler; Cfr. Levit. XXVI, 6; Deut. XXVIII, 26; Is. XVII, 2; Mich. IV, 4; Sophon. III, 13 et suiv.

12. — La comparaison continue. — *Leo cepit sufficienter catulis suis.* Il faut suppléer avant ces mots une interrogation : qu'est devenu où est passé ce lion qui pillait tout pour nourrir ses petits, qui trouvait assez de victimes pour les rassasier? — *Necavit leænis suis..* Il tuait pour donner à manger à ses lionnes; le Targum traduit ainsi ce premier hémistiche : Les rois apportent leur butin à leurs épouses et leur proie à leurs fils. — *Implevit præda speluncas suas...* On sait par l'histoire et aussi par les monuments quels tributs les Assyriens imposaient aux vaincus, et quelles richesses ils en assaient dans leurs villes et surtout à Ninive.

13. — *Ecce ego ad te, dicit Dominus exercituum.* C'est Dieu lui-même qui dirige in

exercituum, et succendam usque ad fumum quadrigas tuas, et leunculos tuos comedet gladius, et exterminabo de terra prædam tuam, et non audietur ultra vox nuntiorum tuorum.

Mich. 7, 14.

des armées. Je mettrai le feu à tes chars et je les réduirai en fumée. Le glaive dévorera tes jeunes lions. Je t'arracherai ta proie de ton pays, et on n'entendra plus la voix de tes ambassadeurs.

CHAPITRE III

Nahum continue d'annoncer la ruine de Ninive; il en indique la cause (℣℣. 1-7). — Il montre que cette destruction est facile, et le prouve en rappelant la ruine de la ville égyptienne No-Ammon (℣℣. 8-13). — Tous les efforts faits par Ninive pour se défendre seront inutiles (℣℣. 14-19).

1. Væ, civitas sanguinum, universa mendacii, dilaceratione plena: non recedet a te rapina.

Ezech. 24, 9; *Hab.* 2, 12.

1. Malheur à toi, ville de sang, pleine de fourberie et de rapines, et qui ne cesse pas tes brigandages.

2. Vox flagelli, et vox impetus

2. Entends le fouet, entends les

---

destruction de Ninive, lui à qui obéissent les armées des astres et des anges, et qui, par conséquent, n'a pas à s'inquiéter de la puissance asssyrienne. — *Succendam usque ad fumum quadrigas tuas.* Tous les chars de guerre d'Assyrie seront brûlés, c'est-à-dire, sa puissance militaire sera détruite. Cette comparaison de la fumée est souvent appliquée aux peuples qui subissent une défaite soudaine et inattendue; Cfr. LXVII, 3; Os. XIII, 3; Is. LI, 6. LXX : τὸ πλῆθός σου. — *Leunculos tuos comedet gladius.* Les princes et les grands seront tués par le glaive. — *Exterminabo de terra prædam tuam.* Tu ne pourras plus piller et appauvrir les peuples qui t'entourent. — *Non audietur ultra vox...* Ces lieutenants du roi de Ninive, qui, comme Rabsacès, exerçaient une si dure tyrannie. Ezéchiel adresse la même menace à Babylone, Ezéch. XIX, 9.

III. Péchés et destruction inévitable de Ninive, III.

CHAP. III. — Cette dernière partie de la prophétie se lie très étroitement à la précédente, comme on doit le conclure de la comparaison des derniers versets du chapitre II et des premiers du IIIe. Le prophète rappelle les crimes énormes commis par les Assyriens et annonce la punition qui atteindra les criminels. Il n'y a pas là, comme le veulent Huet, Kalinsky, Bertholdt, l'annonce d'un second siège et d'une seconde destruction de Ninive. C'est le même événement qui est raconté d'une autre manière.

1. — *Væ.* הוי. Ce mot, dit Strauss, se trouve fréquemment en tête de prédictions menaçantes; Cfr. Is. X, 1, 5, XVII, 2, XVIII, 1, etc.; Amos. VI, 1; Mich. II, 1; Jérém. XLVIII, 1. Il s'applique toujours, comme Caspari l'a fait remarquer, à l'avenir. Il n'y a d'exception que pour les élégies consacrées aux défunts, III Rois. XIII, 30; Jérém. XXII, 18, XXXIV, 5. Le troisième chapitre de Sophonie, consacré à Jérusalem, commence par une exclamation pareille. — *Civitas sanguinum.* Ninive est une ville ou les grands et les princes répandent sans scrupule le sang innocent; Cfr. Ezéch. XXIV, 9; Habac. II, 11. — *Universa mendacii dilaceratione plena.* Ninive est remplie d'hommes qui se livrent sans cesse à la fraude et à la violence. — *Non recedet a te rapina.* Ninive ne cesse pas de se livrer au pillage.

2. — Le prophète décrit ensuite la manière dont l'armée ennemie envahit Ninive et la remplit de cadavres. — *Vox flagelli.* On entend le bruit du fouet dont le cavalier ennemi se sert pour exciter son cheval. — *Et vox impetus rotæ.* Cfr. Exod. XIV, 25. — *Et equi frementis...* « Tam pulchra juxta He-

roues qui se précipitent, les chevaux frémissants, les chars qui bondissent et le cavalier qui s'avance;

3. Les épées qui brillent, les lances qui étincellent, la multitude égorgée; une défaite terrible, un carnage qui n'a pas de fin; et les cadavres qui s'amoncellent.

4. Parce qu'elle s'est souvent prostituée, cette courtisane belle et agréable, qui s'est servie des enchantements, qui a vendu les peuples par ses fornications et les nations par ses maléfices.

5. Je viens à toi, dit le Seigneur des armées, et je révélerai ton ignominie et j'exposerai ta nudité aux nations et aux royaumes.

6. Je ferai retomber sur toi tes abominations, je t'accablerai d'outrages et je te donnerai en exemple.

rotæ, et equi frementis, et quadrigæ ferventis, et equitis ascendentis:

3. Et micantis gladii, et fulgurantis hastæ, et multitudinis interfectæ, et gravis ruinæ; nec est finis cadaverum, et corruent in corporibus suis.

4. Propter multitudinem fornicationum meretricis speciosæ, et gratæ, et habentis maleficia, quæ vendidit gentes in fornicationibus suis. et familias in maleficiis suis.

Isai. 47, 3.

5. Ecce ego ad te, dicit Dominus exercituum et revelabo pudenda tua in facie tua, et ostendam gentibus nuditatem tuam, et regnis ignominiam tuam.

6. Et projiciam super te abominationes, et contumeliis te afficiam, et ponam te in exemplum.

---

braicum et picturæ similis ad prælium se præparantis exercitus descriptio est, ut omnis meus sermo sit vilior ». S. Jérôme.

3. — La description continue. — *Et micantis gladii.* Litt. « la flamme du glaive » apparaît. Cfr. Gen. III, 24; Job, XXXIX, 23. *Fulgurantis hastæ.* Litt. « l'éclair de la lance »; Cfr. Habac. III, 11. — *Multitudinis interfectæ.* Les cadavres sont nombreux à la suite du combat. — *Et gravis ruinæ.* Litt. « et le grand nombre des cadavres »; tel est en effet le sens de כבד, Cfr. I Rois, XVII, 46; Amos, VIII, 3. — *Et corruent in corporibus suis.* Le massacre a été tel que les assaillants ne peuvent avancer par-dessus les morts.

4. — Le triste sort de la cité lui a été attiré par la multitude de ses crimes. — *Fornicationum.* Cette image est souvent employée dans la Bible pour désigner l'éloignement de Dieu et l'idolâtrie, surtout quand il s'agit d'Israël; mais elle ne peut avoir ici ce sens, puisqu'elle s'applique à un peuple idolâtre depuis longtemps. Ce n'est pas non plus à cause du commerce de Ninive qu'elle est employée, comme l'a pensé Ewald, car il n'y a rien dans les rapports commerciaux qui appelle l'emploi de cette image. Les mots fornication, courtisane, dénotent, dit Hitzig, suivi par Keil et Reuss, l'amitié douteuse et la politique artificieuse par lesquelles Ninive essayait de séduire et d'enlacer les petits états voisins. Elle est ainsi appelée, parce qu'en réalité Ninive n'y cherchait que la satisfaction de ses propres intérêts. — *Meretricis speciosæ et gratæ.* Ces mots font allusion à la splendeur et à l'éclat de Ninive, par lesquelles elle fascinait les autres nations. — *Habentis maleficia.* Elle a, pour séduire les nations, des moyens secrets qui peuvent sembler dûs à la magie. — *Quæ vendidit gentes.* Vendre les nations, c'est les priver de liberté, les réduire en esclavage, ou les rendre tributaires; Cfr Deut. XXXII, 30; Jug. II, 14, III, 8, etc. — *Familias.* משפחות. Ce mot désigne aussi des peuples; Cfr. Jérém. VIII, 3, XXV, 9; Ezéch. XX, 32.

5. — A cause de cela le Seigneur fera tomber sur Ninive de grands malheurs. — *Ecce ego te...* V. plus haut, II, 13. — *Revelabo pudenda tua in facie tua.* La punition de Ninive sera conforme à la conduite qu'elle a eue. Cfr. Jérém. XIII, 26; Os. II, 5; Is. XLVII, 3. Litt. « je relèverai les pans (de tes vêtements) jusque sur ton visage ». — *Ostendam... nuditatem tuam.* Je te traiterai non comme une honnête femme, mais comme une impudique courtisane. — *Et regnis ignominiam tuam.* « Hæc autem omnia sub metaphora mulieris adulteræ, quæ cum fuerit deprehensa, producitur in medium et ante oculos omnium depompatur ». S. Jérôme.

6. — *Projiciam super te abominationes.* Je jetterai sur toi des ordures, comme on fait aux femmes connues pour leur débauche. — *Ponam te in exemplum.* Cfr. Ezéch. XXVIII, 17. Personne n'aura pitié du sort de cette ville

7. Et erit : omnis qui viderit te, resiliet a te et dicet : Vastata est Ninive : quis commovebit super te caput? unde quæram consolatorem tibi?

8. Numquid melior es Alexandria populorum, quæ habitat in fluminibus? aquæ in circuitu ejus; cujus divitiæ, mare, aquæ, muri ejus?

9. Æthiopia fortitudo ejus, et Ægyptus, et non est finis : Africa et Libyes fuerunt in auxilio tuo.

10. Sed et ipsa in transmigrationem ducta est in captivitatem : parvuli ejus elisi sunt in capite omni-

7. Et ceux qui te verront te fuiront et diront : Ninive est détruite. Qui sera touché de ton malheur? où chercherai-je pour toi un consolateur?

8. Vaux-tu mieux qu'Alexandrie des peuples, située sur les fleuves, toute environnée d'eau, dont la mer est le trésor, et dont les eaux font les murailles?

9. L'Ethiopie était sa force, ainsi que l'Egypte innombrable; l'Afrique la Libye venaient à son secours.

10. Et elle aussi a été emmenée captive en exil. Ses petits enfants ont été écrasés au coin de ses rues;

---

dont la ruine sera une manifestation de la puissance de Dieu.

7. — *Et erit...* « Quis ruinas viderit Ninive, et positam eam omnibus in exemplum, expavescet atque mirabitur ». S. Jérôme. — *Quis commovebit super te caput*, en signe de compassion; Cfr. Jérém. xv, 5, xvi, 5, xlviii, 17; Ps. lxviii, 21. — *Unde quæram consolatorem tibi.* Cfr. Is. li, 19, dont ces mots semblent une citation.

8. — Ninive aura le sort de No-Amon. *Alexandria populorum.* נא אמון n'est pas Alexandrie, comme S. Jérôme l'a pensé d'après son maître hébreu. No-Amon, probablement « l'habitation d'Amon », est le nom sacré de la ville de Thèbes, dans la Haute-Egypte, qui s'appelle en égyptien Pa-Amen, c'est-à-dire, maison du Dieu Amun, qui y avait un temple célèbre. Hérod. i, 182, ii, 42. Cfr. Maspéro, Histoire ancienne des peuples de l'Orient, 2e édit. p. 20. Les Grecs l'appelaient Διός Πόλις, et la qualifiaient du titre de grande; mais du nom profane de la ville, qui selon Brugsch était Apet, selon Maspéro Ape, T-Ape, avec l'article féminin préfixe, ils la nommaient aussi Thèbes, Θήβη. Homère l'appelle la ville aux cent portes. Son origine, dit Maspéro, l. c., se perd dans la nuit des temps : les traditions nationales en faisaient la patrie terrestre d'Osiris, et la résidence d'une des dynasties humaines antérieure aux dynasties historiques. A l'époque de sa splendeur, elle s'étendait sur les deux rives du Nil, du pied de la chaîne lybique au pied de la chaîne arabique. Elle fut la capitale de l'Egypte sous neuf dynasties consécutives. Déchue de son rang à partir de la vingt-et-unième dynastie, elle fut prise et pillée successivement par les Ethiopiens, les Assyriens et les Perses. Elle fut détruite par Ptolémée Lathyre, et à moitié renversée par un tremblement de terre en 27 avant Notre-Seigneur. Louqsor et Karnak sont sur ses ruines. Nulles ruines ne sont aussi majestueuses et aussi imposantes que celles de Thèbes. — *Quæ habitat in fluminibus.* Elle est en paix, protégée par le Nil. — *Aquæ in circuitu ejus.* Les canaux du Nil l'entourent. — *Cujus divitiæ mare.* Litt. « la mer est son rempart ». — *Aquæ muri ejus.* Litt. « la mer est sa muraille ». Les grandes rivières, dit Keil, sont souvent appelées yâm, mer, dans les écrits poétiques ou oratoires; ce nom est donné à l'Euphrate, Is. xxvii, 1; Jérém. li, 36, et au Nil, Is. xviii, 2. xix, 5; Job, xli, 23. Le Nil est encore appelé par les Bedouins bahr, mer, et dans ses inondations, il ressemble en effet à une mer.

9. — *Æthiopia fortitudo ejus et Ægyptus.* Thèbes n'a pas seulement à compter sur la force que lui donne sa situation; mais elle commande encore à de belliqueuses nations. Le prophète commence son énumération par la nation la plus méridionale, Coush, ou l'Ethiopie, Gen. x, 6. Il nomme ensuite les Egyptiens, fils aussi de Cham, Gen. *ibid.* — *Et non est finis.* Cfr. ii, 10, iii, 3. Ces mots expriment la grande puissance de l'Egypte. — *Africa et Lybies.* פוט, Put, troisième fils de Cham, désigne ici la Lybie en général, et לובים les Lybiens égyptiens qui habitaient depuis la bouche canopique du Nil jusqu'au couchant. Telle est du moins l'opinion de Knobel et de Strauss. Nous trouvons ces peuples parfois cités ensemble : Jérém. xlvi, 9; Ezéch. xxx, 5, xxvii, 10, xxxviii, 5.

10. — *Sed et ipsa... in captivitatem.* Malgré toute cette puissance la ruine est venue pour Thèbes. Le prophète fait-il allusion à un évènement historique, ou bien annonce-t-il

ses illustres ont été partagés au sort, et tous ses grands ont été chargés de fers.

11. Et toi aussi, tu seras énivrée et tu seras méprisée, et tu demanderas du secours à ton ennemi.

12. Toutes tes citadelles seront comme des figuiers avec leurs figues précoces, si on les secoue elles tombent dans la bouche de celui qui veut les manger.

13. Ton peuple est une troupe de femmes au milieu de toi; les portes de ton pays seront ouvertes à tes ennemis et le feu en dévorera les verrous.

um viarum, et super inclytos ejus miserunt sortem, et omnes optimates ejus confixi sunt in compedibus.

11. Et tu ergo inebriaberis, et eris despecta : et tu quæres auxilium ab inimico.

12. Omnes munitiones tuæ sicut ficus cum grossis suis; si concussæ fuerint, cadent in os comedentis.

13. Ecce populus tuus, mulieres in medio tui, inimicis tuis adapertione pandentur portæ terræ tuæ, devorabit ignis vectes tuos.

---

le sort qui menace cette ville? S. Jérôme, Théodoret, S. Cyrille, Cocceius, Strauss tiennent pour la seconde opinion : ils voient dans ces mots une prophétie de la destruction de Thèbes, qui représente toute l'Egypte, au temps de Cambyse. L'immense majorité des commentateurs pense au contraire que le prophète décrit un fait déjà arrivé. Il est certain qu'on ne s'explique pas comment il pourrait menacer Ninive, s'il ne lui rappelait une catastrophe qui avait frappé les esprits. Nous ne savons pas au juste, dit Keil, à quelle époque le fait auquel Nahum fait allusion arriva. Mais il n'y a guère de doute qu'après la conquête d'Ashdod, Sargon, roi d'Assyrie, ait organisé une expédition contre l'Egypte et l'Ethiopie, conquis No-Amon, résidence des Pharaons de l'époque, et que, comme le dit Isaïe, xx, 3, 4, il ait emmené en exil des prisonniers égyptiens. Sargon, en assyrien Sar Kin, dans la grande inscription de Khorsabad, se vante, après avoir rappelé la conquête de Samarie, d'avoir battu le pharaon Sebech à Raphia, et à la suite de cette victoire, d'en avoir fait son tributaire. Il mentionne ensuite la prise d'Ashdod et la fuite en Egypte d'un roi de ce peuple. Vient alors un passage mutilé fort difficile dans lequel Rawlinson, Five great monarchies, T. II, p. 416, et Oppert, les Sargonides, pp. 22, 26, 27, trouvent un récit du complet assujettissement de Sebech. C'est peut-être à ces évènements que Nahum fait allusion. Il faut noter qu'aucun document égyptien ne parle de ces faits; et nous n'avons pas d'autre mention historique d'une prise de Thèbes par Sargon. Cette ville fut pillée en 672 par les Assyriens sous Assour-akhé-idin (Asarhaddon). Maspéro, ibid. p. 427. Pourquoi ne serait-ce pas ce pillage que Nahum rappelle? Dans cette hypothèse, il faudrait rapprocher de quelques années de l'ère chrétienne l'époque où il vécut. Mais rien dans son livre ne s'y oppose. Du reste, V. la préface p. 297. — *Parvuli ejus elisi sunt...* Coutume barbare qu'on voit souvent mentionnée, IV Rois, VIII, 12; Os. x, 14, XIX, 1; Cfr. Is. XIII, 16; Ps. CXXXVI, 9. — *Super inclytos ejus miserunt sortem.* Les vainqueurs se partagent les captifs les plus riches, au moyen du sort; Cfr. Joël. III, 3; Abd. ℣. 11. — *Optimates ejus confixi sunt...* On voit sur les monuments assyriens des captifs enchaînés, conduits à coups de bâton par des soldats; Layard, Nineveh, fig. 60.

11. — Un destin semblable, pire encore, attend Ninive. — *Et tu ergo inebriaberis.* Tu seras enivrée à la coupe de la colère divine; Cfr. Abd. ℣. 16. — *Et eris despecta.* Litt. « et tu seras cachée ». Etre caché est synonyme d'être réduit à néant. LXX : ὑπερεωραμένη. — *Tu quæres auxilium ab inimico.* Tu demanderas en vain à tes ennemis de t'épargner. Ou bien : tu demanderas du secours à tes anciens ennemis contre tes ennemis actuels.

12. — *Omnes munitiones tuæ...* Toutes les défenses de Ninive n'opposeront pas plus de résistance à l'ennemi que ces fruits murs qui tombent de l'arbre quand on le secoue.

13. — *Ecce populus tuus, mulieres in medio tui.* Tous les efforts des Assyriens pour se défendre seront infructueux; Cfr. Is. XIX, 16; Jérém. L, 37, LI, 30. — *Inimicis tuis... portæ terræ tuæ.* Peut-être les défilés et les passages des montagnes du Nord que Pline déclare infranchissables. Jérémie applique à Babylone ce qui est dit ici de Ninive, LI, 30.

14. Aquam propter obsidionem hauri tibi, extrue munitiones tuas; intra in lutum, et calca, subigens tene laterem.

15. Ibi comedet te ignis; peribis gladio, devorabit te ut bruchus: congregare ut bruchus, multiplitare ut locusta.

16. Plures fecisti negotiationes tuas, quam stellæ sint cœli; bruchus expansus est, et avolavit.

17. Custodes tui quasi locustæ, et parvuli tui quasi locustæ locustarum, quæ considunt in sepibus in die frigoris: sol ortus est, et avolaverunt, et non est cognitus locus earum ubi fuerint.

14. Puise de l'eau pour le siège, rétablis tes remparts, entre dans l'argile, foule-la aux pieds, et pétris des briques.

15. Malgré cela le feu te consumera, le glaive t'exterminera et te dévorera comme la sauterelle, quand même tu te multiplierais comme elle.

16. Tu faisais plus de commerce qu'il n'y a d'étoiles au ciel; mais la sauterelle étend ses ailes et s'envole.

17. Tes gardes sont comme des sauterelles, et tes petits-enfants comme les petites sauterelles, qui s'arrêtent sur les haies quand il fait froid; le soleil levé, elles s'envolent, et on ne reconnait plus l'endroit où elles étaient.

---

14. — Le prophète en finissant engage Ninive à ne pas compter sur les moyens naturels de défense. — *Aquam...* L'eau à boire. Le prophète ne donne pas le conseil de dériver les eaux du Tigre pour augmenter la défense. La situation de Ninive, dit Reuss, sur le confluent de plusieurs fleuves, la garantissait d'avance contre le manque d'eau durant un siège. C'est Jérusalem qui avait besoin de prendre des mesures de précaution à cet égard, et c'est aussi de là que le prophète a pris ce trait de son tableau. — *Extrue.* LXX : καταακράτησον. — *Intra in lutum et calca... laterem.* Litt. « va sur la boue, piétine l'argile, répare le four » à briques. Les Assyriens bâtissaient avec des briques, parfois cuites, le plus souvent séchées. On en voit de ces deux sortes sur les monuments assyriens; V. Layard, T. II, pp. 36 et suiv.

15. — *Ibi*, dans tes fortifications de briques. — *Devorabit te ignis.* V. Hérodote, I, 106, 285; Diod. de Sicile, II, 25-28; Athen. XII. En faisant les fouilles de Ninive, on a trouvé la trace d'un immense incendie, qui avait liquéfié même les métaux. — *Peribis gladio.* On a trouvé aussi des marbres souillés de sang, qui témoignent de l'accomplissement de la prophétie. — *Devorabit te ut bruchus.* Les deux fléaux que l'on vient de mentionner dévoreront Ninive comme la sauterelle dévore les moissons. La sauterelle est souvent le symbole de la dévastation et de la destruction. — *Congregare ut bruchus...* Quand tu serais en aussi grand nombre que la sauterelle, tu seras néanmoins détruite. Ici la sauterelle ne figure plus les envahisseurs, mais les Assyriens. Cette application subite de la même image à deux objets différents n'est pas rare chez les prophètes.

16. — L'étendue du commerce de Ninive et la richesse de ses marchands ne la sauveront pas. — *Plures fecisti... stellæ sint cœli.* Ninive devait à sa situation, au point de rencontre de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique, et à l'endroit où le Tigre devient navigable, un commerce très étendu et très précieux. Ses commerçants étaient très nombreux, et le prophète peut les comparer aux étoiles du ciel. — *Bruchus expansus est et avolavit.* Toute cette richesse acquise par le commerce, l'ennemi la détruira comme la sauterelle dévore la verdure. פשט a le sens de détruire, dévorer. Il se dit souvent des forces ennemies, Jug. XIX, 33, I Rois, XXIII, 27, I Paral. XIV, 9, 13, Job. I, 17. Ces mots ne peuvent donc se rapporter aux Assyriens, comme le veut Pusey. Ils sont appliqués par le prophète aux ennemis, comparés à des sauterelles, et qui détruiront sans pitié tout ce qui appartient à Ninive. Ce passage a donné lieu à de nombreuses discussions qu'il est inutile de reproduire ici.

17. — *Custodes tui quasi locustæ...* Les guerriers de Ninive sont comparés à une armée de sauterelles. מנזרים, minnezarim, est dérivé ou de נזר, séparer, ou de nezer, diadème, ou de Nâzir, la personne couronnée; la plupart des commentateurs interprètent donc ce mot par princes, personnages

18. Tes pasteurs se sont endormis, roi d'Assur, tes princes sont ensevelis, ton peuple s'est caché dans les montagnes, et personne ne le rassemblera.

19. Ta ruine n'est pas cachée, ta plaie est mortelle. Tous ceux qui ont appris ce qui t'arrive frappent des mains à ton sujet, car sur qui n'a passé ta méchanceté ?

18. Dormitaverunt pastores tui, rex Assur; sepelientur principes tui, latitavit populus tuus in montibus, et non est qui congreget.

19. Non est obscura contritio tua, pessima est plaga tua; omnes qui audierunt auditionem tuam, compresserunt manum super te : quia super quem non transiit malitia tua semper?

---

ornés de couronnes; ce sont probablement les princes tributaires. — *Parvuli tui.* טפסרים, taphserim, est peut-être un mot assyrien, et un terme technique désignant des soldats d'une certaine catégorie. Jusqu'ici il n'a pas été expliqué. — *Locustæ locustarum.* גרב גרבי, sauterelle des sauterelles, c'est-à-dire, une armée innombrable de sauterelles. — *Quæ considunt in sepibus in die frigoris.* Lorsque le froid les empêche de voler, les sauterelles se tiennent sur les murs des jardins ou des maisons. Il ne s'agit pas ici de l'hiver, mais, comme le dit Keil, de certains jours, où le ciel est couvert de nuages, que le soleil ne peut pénétrer et où les sauterelles sont transies de froid. — *Sol ortus est...* Dès que les rayons leur arrivent, les sauterelles reprennent leur animation et s'envolent. L'armée assyrienne, comme elles, disparaîtra sans laisser de trace derrière elle. Son anéantissement complet ne peut être décrit d'une manière plus frappante.

18. — *Dormitaverunt pastores tui, rex Assur.* Le roi d'Assur personnifie ici le pouvoir royal d'Assyrie. Les pasteurs, c'est-à-dire, les princes et les grands hommes ont disparu, tués dans la guerre. — *Sepelientur principes tui...* Les conseillers, les généraux n'ont plus d'autre résidence que leur sépulcre. — *Latitavit populus tuus...* Une fois les bergers disparus, le troupeau, ou le peuple assyrien est dispersé sur les montagnes et périt, faute de soins. Cette image de la dispersion appliquée à un troupeau signifie la destruction ; Cfr. Nombr. XXVII, 17; III Rois, XXII, 17 ; Zach. XIII, 7. Les montagnes sont sans doute celles qui servaient de défense à Ninive vers le nord.

19. — *Non est obscura contritio tua.* Litt. « Il n'y a pas de guérison pour la blessure ». — *Pessima est plaga tua.* LXX : ἐφλέγμανεν ἡ πληγή σου. Cette blessure est mortelle. — *Omnes... compresserunt manum super te.* Le monde entier applaudira à la défaite de Ninive. Cfr. Ps. XLVI, 1 ; Is. LV, 18. — *Quia super quem...* Car le monde entier a été opprimé par Ninive « Omnis populus tuus et turba populorum, quæ te quondam colebat, deseruit te et urbem tuam, et confugit ad montes, et se sub apostolorum Christi atque doctorum latibulis collocavit, et interim nullus tuorum ducum est, qui turbam tuam quondam ad se revocet. Plaga tua et vulnus tuum toto orbe personuit ; omnes insultaverunt tibi, qui tua quondam fuerant supplantatione decepti ; aut nullus enim, aut rarus est, quem non tu aliquando deceperis, et per quem non transierit malitia tua. Et notandum quod in quocumque steterit malitia diaboli, non possit insultare ruinæ ejus et vulneri, cum sit de pastoribus et populo regis Assyrii, sed in quocumque pertransierit, illo insultet ei, et bonis operibus atque directis, quasi manus super eum concrepet. Et congrue juxta Hebraicum quidem hucusque de mundi ruina dictum est : novissime de ipsius quoque diaboli, qui princeps mundi fuit : Mundus enim in maligno positus est, I Joan, V, 19, plaga et vulnere prædicatur ». S. Jérôme.

PROPHÉTIES D'HABACUC

PRÉFACE

I

VIE D'HABACUC.

On ne sait rien de la vie d'Habacuc. Son nom seul (1) nous est parvenu avec son livre. Dans le titre de ce livre, on lit qu'il était prophète. Cette qualification, dit Delitzsch (2), n'est jamais mise en vain. Elle montre que Habacuc a reçu la grâce de la prophétie, par l'inspiration de l'Esprit-Saint. et qu'il a reçu une mission spéciale pour exercer cette grâce. On peut penser qu'il n'a pas été, comme Amos, appelé d'une autre fonction à la fonction prophétique, mais qu'il avait été préparé à son ministère par un noviciat quelconque, peut-être celui de l'école des prophètes, et qu'il y avait été choisi par une vocation spéciale. Il semble aussi que toute sa vie a été consacrée au ministère prophétique; mais cette dernière supposition ne peut trouver d'appui dans le livre qui porte son nom (3).

---

(1) חבקוק est dérivé, dit Delitzsch, *De Habacuci prophetæ vita atque ætate*, editio auctior, Lipsiæ, 1842, in-8, p. 1, de חבק. Ce verbe, au kal et au piel, signifie joindre (les mains), et par extension embrasser, mais non lutter. La racine primitive est בק, πηγ-νύειν, *pang-ere*. Comment Habacuc est-il venu de là? Il y a eu redoublement d'une ou de deux radicales. On a probablement d'abord écrit חבקבק, *Habaqbbeq*, d'où חבקבוק, *Habaqbbouq*, a été formé, et duquel on a tiré l'abrégé חבקוק. Les anciens interprètes, ou par ignorance des signes de l'hébreu, ou par insouciance ont ut différemment ce mot et par suite l'ont diversemement transcrit. Les LXX écrivent Ἀμβακούμ, au lieu de Ἀμβακοὺκ, peut-être pour que la dernière syllabe ne commence et ne finisse pas par la même lettre, peut-être parce qu'ils avaient une autre étymologie que nous ne pouvons pas retrouver. Delitzsch combat ensuite l'hypothèse d'Hitzig, qui, dit-il, selon son habitude, fait « confidenter » dériver le nom du prophète, de בקק, ce que Delitzsch repousse absolument, *ibid.*, pp. 2 et 3. — Ce nom signifie *l'embrasseur* (nous introduisons ce mauvais néologisme pour mieux nous faire comprendre), à cause de l'amour qu'a eu le prophète pour Dieu ; ou bien le *lutteur*. « Nullus enim tam audaci voce ausus est Deum ad disceptationem justitiæ provocare, et dicere ei : Cur in rebus humanis et in mundi istius πολιτείᾳ tanta rerum versatur iniquitas »? (S. Jérôme, *Prolog. in Abacuc*, éd. cit., col. 335). Suidas et Phavorin disent : Ἀββακούμ· πατὴρ εγέρσεως (Delitzsch, *ib.*, p. 5).

(2) *Ibid.*, p. 5.

(3) Stickel a pensé le contraire, à tort, dit Delitzsch, *ibid.*, p. 6.

Si l'on tire des derniers mots d'Habacuc, la conclusion que nous avons cru devoir en tirer, ce prophète aurait appartenu à une des familles lévitiques, chargées du soin de la musique sacrée (1). Il aurait été, dans ce cas, comme Jérémie et Ezéchiel, de la tribu de Lévi. Cette hypothèse est appuyée par la suscription du ch. XIV de Daniel (LXX) : ἐκ προφητείας Ἀμβακοὺμ υἱοῦ Ἰησοῦ ἐκ τῆς φυλῆς Λευί. Quand même cette indication ne serait pas appuyée sur la tradition, mais aurait été déduite d'après III, 1 et 19, elle prouverait toujours que dans l'antiquité, on supposait qu'Habacuc prenait part aux chants liturgiques du temple (2).

Quelques écrivains chrétiens, le pseudo-Dorothée et Epiphane ont prétendu qu'Habacuc était de la tribu de Siméon, et qu'il était né dans un endroit appelé Beth-Zacharie, Βῆθι τοῦ χᾶρ. Mais cette localité, si l'on peut l'identifier d'une manière certaine, est dans la tribu de Juda, et cela nous empêche d'ajouter une grande foi à ces récits légendaires (3).

Une autre tradition fait fuir Habacuc, au moment du siège de Jérusalem par Nabuchodonosor, dans l'Ostracine, εἰς Ὀστρακίνην (4), ville dont le promontoire de Straki ou Stragiani, entre Ras-el-Kasarum et El-Arisch, a conservé le nom, et qui était située à 65 milles de Peluse. Elle fut plus tard un centre de christianisme assez florissant, et l'histoire nous a conservé le nom de trois de ses évêques (5). Tout cela est fort sujet à caution.

Il n'en serait pas de même du récit que nous trouvons dans les chapitres deutéro-canoniques de Daniel (6), où il est question d'un prophète juif nommé Habacuc, si les dates n'empêchaient pas, d'une manière absolue, de soutenir que ce prophète peut s'identifier avec le nôtre. Il doit donc s'agir d'un homonyme.

Cette réserve nécessaire faite, nous allons, d'après Delitzsch (7), chercher les origines de cette tradition. Il est certain que le récit des LXX est basé sur un original hébreu ou aramaïque, comme le prouve tout le caractère du morceau. Celui-ci se retrouve encore dans la version de Théodotion, qui a dû avoir sous les yeux un texte différent de celui que suivent les LXX (8). Comment se fait-il donc que ce texte hébreu ou aramaïque ait

---

(1) Habac. III, 19 et la note.

(2) Il est juste cependant de faire remarquer que la version des LXX d'Habacuc, les paroles de Théodore de Mopsueste, de S. Cyrille d'Alexandrie, de Théodoret et de S. Jérôme, ne sont pas favorables à cette manière de voir. « Faisons observer, dit de son côté Kuenen *Hist. crit.*, T. I, p. 446, note 1re) que l'emploi du pronom suffixe dans « בנ est fort surprenant. Si Habacuc était l'un des musiciens lévitiques, il n'avait pas à demander au directeur de la musique du Temple l'autorisation de concourir à l'exécution de son cantique; on ne pourrait guère y voir non plus un renseignement fourni au lecteur, à moins de faire d'Habacuc un homme très vaniteux et capable d'oublier qu'au bout de quelques années il devrait laisser à d'autres le soin d'accompagner son cantique ». Il faut décidément avouer que M. Kuenen est homme de plus d'imagination que de lecture. Où peut-il bien trouver qu'Habacuc a demandé à concourir à l'exécution de son cantique? Les auteurs de l'Ancien Testament sont en outre assez personnels pour que cette particularité, relevée si âprement par le critique hollandais, n'ait rien qui puisse nous choquer.

(3) V. Delitzsch, *op. cit.*, pp. 19 et 20.

(4) Pseudo-Dorothée et Pseudo-Epiphane, dans Delitzsch, p. 21.

(5) Lequien, *Oriens christianus*, T. II, p. 546.

(6) Dan. XIV, 1 et suiv.

(7) *Op. cit.*, pp. 23 et suiv.

(8) *Ibid.*, p. 31.

complètement disparu? Il n'a pas complètement péri, et Raymond Martini (1), dominicain du moyen-âge, nous en a conservé une recension, qu'il dit tirée du *Bereschit Rabba*, traité ghémarique. Il ne peut l'avoir composée lui-même, comme l'a soutenu M. Munk (2), parce que d'abord le caractère de l'auteur s'oppose à une telle invention, et aussi parce qu'on retrouve dans des apocryphes syriaques qui lui étaient inconnus, une histoire analogue (3). D'autres récits talmudiques montrent que cette tradition doit être d'origine fort ancienne (4).

D'après d'autres traditions légendaires recueillies par les Pères, Habacuc serait mort deux ans avant le retour de la captivité de Babylone, et aurait été enseveli dans un champ qui lui appartenait (5). Au temps d'Eusèbe et de S. Jérôme, son tombeau se voyait à Ceïla ou Echela (6) à huit milles d'Eleutheropolis, du côté d'Hébron. Cette localité est sans doute la Keila, קעילה, de Jos. XV, 44; I Rois, XXIII, 1 et suiv. (7), qu'on n'a pu encore identifier. D'autres Pères mettent le tombeau du prophète à Gabatha, endroit tout voisin. Sozomène (8) raconte qu'on trouva les reliques d'Habacuc et de Michée au temps de Zebennos, évêque d'Eleutheropolis (9).

L'Eglise latine et l'Eglise grecque célèbrent la fête d'Habacuc le 15 janvier.

II

ÉPOQUE DU PROPHÈTE.

Les critiques ne sont guères d'accord sur ce point.

Vitringa, Delitzsch, Küper, Caspari, Keil, Vigouroux, etc., rapportent cette prophétie au temps de Josias, entre 650 et 627 avant l'ère chrétienne. Delitzsch, s'appuyant sur I, 5, la place de vingt à trente ans avant l'invasion chaldéenne. Küper et Caspari, se fondant sur II, 20 comparé à Soph. I, 7, la placent peu de temps avant Sophonie. Keil, se basant sur I, 8, comparé avec Jérém. IV, 13 et V, 6, la place avant la venue de Jérémie et par suite avant la treizième année du règne de Josias.

Selon quelques Rabbins, et Witsius, Buddeus, Carpzov, Wahl, Kofod, Jahn, Hævernick, Pusey, notre prophète aurait vécu au temps de Manassé.

D'après Stickel, Iæger, Knobel, Maurer, Ewald, de Wette, Kleiner, Kuenen, Lenormant, il aurait prophétisé sous Joiakim pendant l'expédition de Nabuchodonosor (10).

---

(1) *Pugio fidei*, III, 3. 23. éd. de Voisin, p. 742.
(2) *Notice sur Rabbi Saadia Gaon et sa version arabe...*, Paris, 1838, in-8, pp. 85 et suiv.
(3) V. sur ce point, Delitzsch, *op. cit.*, p. 35.
(4) *Ibid.* p. 37.
(5) Pseudo-Dorothée et Pseudo-Epiphane.
(6) Κεειλά, dans Eusèbe.
(7) Reland, *Palæstina*, 1714, in-4, p. 698.
(8) *Hist eccl.*, VII, 29; Cfr. Niceph. Call. XII, 48.
(9) Delitzsch donne toute la tradition juive sur ce point, *op. cit.* p. 51.
(10) On ne peut déterminer avec précision, dit Gilly, le temps qui s'écoula entre l'époque où prophétisa Habacuc et celle de l'invasion des Chaldéens; d'après Hitzig, l'armée des

Suivant Eichhorn, Rosenmüller. Bertheau, Justi, Wolf, etc., Habacuc aurait vu la dévastation du royaume de Juda par les Chaldéens, de sorte que sa prophétie ne serait qu'un *vaticinium ex eventu.*

Nous écartons ces deux dernières hypothèses; mais nous n'osons nous prononcer entre les deux premières. Pusey se base sur les pensées principales du prophète pour le reporter jusqu'au temps de Manassé (688-633). Habacuc, dit l'auteur anglais (1), dit qu'une invasion chaldéenne doit avoir lieu dans les jours de ceux auxquels il parle, « dans vos jours » (2). D'après cela il doit s'adresser à des adultes, dont beaucoup survécurent à l'invasion de Nabuchodonosor, dans la quatrième année de Joiakim. Il ne peut donc avoir prophétisé avant la fin du règne de Manassé, car, à cette date, ceux qui avaient vingt ans à l'époque de la prophétie en auraient eu soixante lorsque son accomplissement commença avec la bataille de Carchemish. D'un autre côté, il parle de l'invasion comme d'une chose incroyable pour ceux auxquels il parle, il doit donc avoir prophétisé avant que Babylone soit devenue indépendante par la ruine de Ninive. Car, quand Babylone eut supplanté cette ville, il n'était plus incroyable de la voir envahir la Judée. L'empire babylonien ne dura lui-même que quatre-vingt neuf ans, et dans les prévisions humaines, la Judée avait autant et plus à craindre de la Judée et de l'Egypte que de Babylone. L'empire mède aurait, à cette époque, pu dévorer Judas aussi bien que l'empire babylonien.

Les paroles de Sophonie coïncident avec cette vue. Or Sophonie prophétisa sous Josias, avant la destruction de Ninive qu'il prédit. Habacuc fut aussi contemporain de Jérémie, tout en le devançant de plusieurs années. Jérémie (3) a l'air en effet d'imiter Habacuc; il se sert de ses paroles comme de celles d'autres prophètes, pour montrer que leurs prédictions ne sont pas encore accomplies. Habacuc a donc du prophétiser à la fin du règne de Manassé ou au commencement de celui de Josias.

III

LE LIVRE D'HABACUC.

I. La prophétie d'Habacuc est conçue d'une manière très poétique. C'est un dialogue entre l'homme qui se plaint et qui questionne, et Dieu qui répond et qui menace. Le Seigneur annonce comme très prochain le jugement d'Israël et l'exécution de ce jugement par les Chaldéens, à cause de la corruption morale du peuple, I. Il annonce ensuite la chûte certaine de l'exécuteur de ses volontés, à cause des cinq crimes principaux qu'il a commis, II. Le prophète répond à cette double menace par un cantique rempli des sentiments de crainte que lui fait éprouver la puis-

---

Chaldéens était déjà en marche (ce que contredit I, 5); d'après Bleek et Staehelin, ce fut quelques années plus tôt. (*Précis d'introduction*, T. III, p. 125).

(1) p. 399.

(2) Hab. I, 5.

(3) Jérém. IV, 13. Cfr. Hab. I, 8.

sance de Dieu, et de l'espérance qui, malgré tout, lui fait terminer son œuvre par un cri de joie (1).

II. L'authenticité et la canonicité de livre n'ont jamais fait l'ombre d'un doute.

III. La forme donnée par Habacuc à son œuvre annonce l'époque la plus florissante de la prophétie. On y admire la force de la pensée, la beauté achevée de l'arrangement des parties, le style tout particulier et très personnel. Le dialogue entre Dieu et le prophète ne se retrouve pas ailleurs avec le même développement. Nulle part non plus la prophétie n'est si intimement liée à la poésie lyrique. Comme Isaïe, dit Delitzch (2), Habacuc dépend peu de ses prédécesseurs, tant pour le fond que pour la forme.

La pureté de sa langue est aussi très grande. Il emploie un certain nombre d'expressions que l'on ne retrouve pas dans la Bible (3). Il a servi au contraire de modèle à quelques prophètes, et Jérémie l'a parfois imité. Le cantique final a, comme on le comprend, d'assez grands rapports avec les Psaumes.

A côté de ces jugements favorables, il ne sera pas inutile de citer l'appréciation moins élogieuse de M. Reuss (4) : « C'est d'ailleurs ce troisième chapitre qui a valu à Habacuc la réputation d'être l'un des plus grands poètes hébreux, si ce n'est le plus grand de tous. Cet éloge nous semble bien exagéré. Nous ne voulons pas amoindrir les beautés que contient le morceau en question. Nous ajouterons même que l'agencement de l'ouvrage entier, qui présente tour à tour, et d'une manière si ingénieuse, les tableaux du passé, du présent et de l'avenir, trahit un talent peu commun et ne se rencontre pas ailleurs dans un cadre si nettement délimité et si artistement disposé. Mais quant à la peinture des détails, à la richesse du langage, à l'élégance de la versification, il nous est impossible de voir ici, même dans ce fameux troisième chapitre, une composition hors rang et incomparablement supérieure à ce que la littérature hébraïque nous offre ailleurs. A l'époque de Habacuc, il était peut-être difficile d'être encore original, surtout si l'on considère que le cercle des idées, dans lequel se mouvaient les prophètes, était assez restreint, et il serait injuste d'être trop exigeant à cet égard. Mais précisément pour cette raison, nous ne saurions donner la palme à un poète qui a dû subir l'ascendant de ses prédécesseurs, et qui a pu être dépassé encore par ceux qui l'ont suivi.

« Il y a dans ce livre un certain nombre de passsages désespérement obscurs et difficiles, qui autorisent des soupçons à l'égard de l'intégrité du texte ».

Sans pousser jusqu'à cette conclusion extrême, on ne peut nier qu'il y ait beaucoup de vrai dans ces réflexions; Habacuc est souvent fort difficile à entendre.

---

(1) Il n'y a pas besoin, dit Keil, *Einleitung*, § 96, de réfuter les opinions contraires de Kalinsky, Friedrich, Horst, Rosenmüller, Maurer.

(2) *Habacuc*, p. XIII.

(3) V. le Commentaire, I, 9, כיגביה; II, 6, עבטיט; II, 11, כפיס; II, 16, קיקלון

(4) *Les Prophètes*, T. I, p. 396.

IV

PROPHÉTIES MESSIANIQUES.

Habacuc (1), comme Nahum, appartient aux prophètes du type isaianique. Il montre le conflit entre les puissances du monde dont le roi de Babylone est le chef, et le royaume de Dieu gouverné par l'oint du Seigneur. Jéhovah lui-même apparaît pour donner la victoire à son Messie. La foi du prophète attend l'accomplissement de l'œuvre divine, lorsque l'époque déterminée par Dieu sera arrivée. Il proclame hautement, bien avant l'Evangile, que la foi est la principale condition de la vie.

III, 13, il nomme l'oint ou le messie du Seigneur, à qui la victoire est assurée par l'intervention divine. Mais s'agit-il dans ces mots du Christ? Les LXX et S. Paul, d'après eux, l'ont cru (2).

« Le prophète, dit M. Richou (3), effrayé des malheurs qui menacent son peuple, cherche une consolation dans un avenir plus reculé. Le Seigneur lui parle, et lui dit d'écrire une autre vision, qui sera la promesse de la venue d'un Libérateur; et il l'exprime si nettement que les Juifs n'ont jamais douté que cette prophétie ne regarde le Messie : le passage d'Habacuc est encore aujourd'hui un des motifs les plus puissants qu'ils allèguent dans leur Talmud, pour ne point se lasser d'attendre le Messie, malgré les délais de plusieurs siècles. Ce qui leur manque est la vraie application de la divine prophétie, puisqu'ils ont rejeté celui qu'elle désignait.

« S. Paul, instruit par le Sauveur lui-même et le maître des Ecritures, ne balance pas à faire honneur à Jésus-Christ de l'attente du prophète et de la foi de son Juste. Il fonde toute sa doctrine de la nécessité de la foi en Jésus-Christ sur ce passage célèbre, qu'il rappelle dans ses épîtres aux Romains, aux Galates et aux Hébreux. Il réduit à cette foi, mais à cette foi qui opère par la charité, tout le mystère de la justice chrétienne. Il est donc évident qu'il s'agit dans ce passage d'une foi justifiante, d'une foi en Jésus-Christ, mort pour nos péchés, et ressuscité pour notre justification.

« Il est vrai que l'Apôtre applique ces paroles : « Le juste vit de la foi », au temps de la venue de Jésus-Christ; d'où il suit que c'est le sens des paroles du prophète; mais il ne faut pas conclure que ce soit l'unique sens, et il n'en est pas moins assuré que le dernier point de vue du prophète, posé comme une sentinelle sur le rempart de la ville, est le retour général de la nation, lorsque les retardements de plusieurs siècles auront été capables de faire perdre courage aux plus fermes, et que la manifestation du Messie aux tribus d'Israël paraîtra désespérée. Tout sera réduit alors, aussi bien que dans les commencements de l'Eglise, à la foi en Jésus-Christ, qui sera donnée à ce peuple après une longue attente. Et il

---

(1) Delitzsch, *Messianic prophecies*, p. 76.
(2) V. le Commentaire.
(3) *Le Messie et Jésus-Christ*, p. 398.

sera toujours vrai de dire, que sans Jésus-Christ, toute justice ne saurait être qu'une hypocrisie aux yeux du Père, qui ne veut et ne peut être dignement honoré que par ceux qui honorent son Fils et croient en son nom (1).

« L'intelligence du livre d'Habacuc et sa parfaite unité demandent donc cette interprétation messianique, qui repose sur l'autorité irréfragable de S. Paul ».

V

COMMENTATEURS.

I. Chez les Juifs ABARBANEL a commenté Habacuc. Son travail a été traduit en latin par J. D. Sprecher (2).

II. CATHOLIQUES. Nous avons, outre les commentaires généraux sur la Bible et sur les petits prophètes, les commentaires spéciaux de A. DE GUEVARA (3), d'AGELLIUS, évêque d'Acerno (4), d'Ildephonse DE PADILLA (5), minime espagnol, de J.-A. DE THOU (6), de JANSENIUS d'YPRES (7), du capucin L. DE POIX (8), de DUGUÉ (9), de BEDA-LUDWIG (en allemand) (10).

III. PROTESTANTS. LUTHER (11), traduit en allemand par *Lonicer* (12), a fait un commentaire polémique, dirigé contre la noblesse et les évêques, qui avaient abusé de leur victoire sur les paysans révoltés. CAPITO (13), GRYNŒUS (14), CHYTRŒUS (15), GARTHIUS (16), HAFFENREFFER (17), S. VAN TILL (18), ESCH (en allemand) (19), ABICHT (20), KALINSKY, dont le commentaire précède celui de Nahum, que nous avons cité dans la bibliographie de ce prophète; MONRAD, dont l'œuvre, écrite en danois, a été traduite en allemand par *Engelbrecht* (21); PERSCHKKE (22), FABER (23), STÆU-

---

(1) Duguet, *Expl. d'Habacuc*, p. 281.
(2) Helmstadt, 1709, in-8.
(3) Madrid, 1585, in-4; *ibid.*, 1593, in-folio; Augustæ Vindelicorum, 1603, in-4; Anvers, in-4.
(4) Anvers, 1597, in-8.
(5) Madrid, 1657, 2 vol. in-4; Salzbach, 1674, in-4; Rome, 1702, in-folio.
(6) V. les Commentateurs d'Osée.
(7) A la suite de son commentaire sur les livres sapientiaux.
(8) Paris, 1775, 2 vol.
(9) A la suite de l'*Explication de cinq chapitres du Deutéronome*, Paris, 1734, in-16.
(10) Francfort, 1779.
(11) Wittemberg, 1526, in-4; Erfurt, 1526, in-8.
(12) Strasbourg, 1526, in-8.
(13) *Ibid.*, 1526, in-8.
(14) Bâle, 1582, in-8.
(15) Dans ses *Œuvres*, Leipzig, 1592, in-folio, T. II.
(16) Wittemberg, 1605, in-8,
(17) Stutgard, 1663, in-8.
(18) Leyde, 1700, in-4.
(19) Wesel, 1714, in-4.
(20) Wittemberg, 1732, in-4.
(21) Gœttingue, 1759, in-8.
(22) Francfort et Leipzig, 1777, in-8.
(23) Onoldi, 1779, in-4.

DLIN. avec Osée et Nahum; WAHL (en allemand) (1); KOFOD (2), TINGSTAD (3), PLUM (4), HAENLEIN (5), HORST (en allemand) (6); FRIEDRICH, qui a donné (en allemand) un *essai sur l'époque et le livre d'Habacuc* (7); WOLFSOHN (en allemand) (8); KANITZ, auteur aussi d'une introduction (9); EUCHEL (10), AUERBACH (11) qui ont l'un et l'autre écrit en allemand, ainsi que JUSTI (12) et WOLFF (13). Citons encore les introductions de STICKEL (14), de BAEUMLEIN (15), de DELITZSCH, que nous avons citée plusieurs fois dans cette préface; les commentaires allemands de DELITZSCH (16) et et de GUMPACH (17).

En français nous mentionnerons l'*Introduction... avec une traduction en prose et en vers*, de RŒHRICH (18); l'*Etude* de BRUNET (19), l'*Introduction, traduction et commentaire* de Félix MARTIN (20); enfin l'*Etude historique et critique sur l'époque de la prophétie d'Habacuc*, par A. CARRIÈRE (21).

On trouvera l'indication de plusieurs dissertations ou commentaires sur quelques parties du prophète dans Rosenmüller et dans le commentaire de Lange. Nous y renvoyons le lecteur.

---

(1) Hanovre, 1790, in-8.
(2) Havniæ, 1792, in-8.
(3) Upsal, 1795, in-4.
(4) V. la bibliographie d'Abdias.
(5) Erlangen, 1795, in-8.
(6) Gotha, 1798, in-8.
(7) Dans *Allgem. Bibliothek der bibl. Literatur*, d'Eichhorn, part. X, pp. 379 et suiv.
(8) Brême, 1805.
(9) Leipzig, 1808.
(10) Copenhague, 1815.
(11) Brême, 1821.
(12) Leipzig, 1821.
(13) Darmstadt, 1822.
(14) Neustadt, 1827.
(15) Heidelberg, 1840.
(16) Leipzig, 1843).
(17) Munich, 1860.
(18) Genève, 1862.
(19) Strasbourg, 1862.
(20) Strasbourg, 1864.
(21) Strasbourg, 1864.

PROPHÉTIES D'HABACUC

CHAPITRE I

Titre (℣. 1). — Le prophète se plaint au Seigneur de voir les grands nuire impunément à l'état et tourmenter les faibles (℣℣. 2-4). — Dieu le console en lui annonçant la vengeance qu'il se prépare à tirer des impies par le moyen des Chaldéens, cruels et braves (℣℣. 5-11). — Habacuc gémit alors au sujet du châtiment qui va être infligé à ses concitoyens ; mais il reprend courage en pensant que les tribulations ne seront que passagères, et que Dieu promet pour plus tard à son peuple la paix avec la liberté (℣℣. 12-17).

1. Onus, quod vidit Habacuc propheta.
2. Usquequo, Domine, clamabo, et non exaudies? vociferabor ad te vim patiens, et non salvabis?

3. Quare ostendisti mihi iniquitatem et laborem, videre prædam et injustitiam contra me? et factum est judicium, et contradictio potentior.

1. Oracle que vit le prophète Habacuc.
2. Jusqu'à quand, Seigneur, crierai-je sans que tu m'écoutes? Jusqu'à quand éleverai-je ma voix vers toi dans ma souffrance, sans que tu me sauves?
3. Pourquoi me fais-tu voir l'iniquité et la douleur, la rapine et l'injustice? Dans les procès la chicane l'emporte.

I. Annonce du jugement sur le peuple coupable, I-II.

1°. — Châtiment de Juda par le ministère des Chaldéens, I.

Chap. I. — 1. — *Onus*, משא. V. sur ce mot le Commentaire sur Nahum, I, 1. Le prophète donne ce nom à sa prédiction, à cause des châtiments terribles qu'il annonce. — *Quod vidit*. חזה, qui dénote toujours l'activité prophétique a de la peine à s'accorder avec le mot « fardeau » qui précède. — *Habacuc propheta*. V. la préface, p. 319. Rien n'autorise à croire que ce titre n'ait pas été donné par le prophète lui-même et qu'on doive l'attribuer à une autre main.

2. — Un premier dialogue du prophète avec Dieu, allant du ℣. 2 au ℣. 11, contient la plainte d'Habacuc, qui, au nom de la justice, accuse son peuple de péché et la réponse de Dieu qui annonce le châtiment par lequel ce péché sera puni. La plainte du prophète, ℣℣. 2-4, peut être mise en parallèle avec Michée, VII, car Habacuc commence lui aussi par décrire la corruption du pays et par appeler le jugement. — *Usquequo, Domine, clamabo et non exaudies*. Il n'est pas question ici des actes de violence commis par les Chaldéens, et contre lesquels le prophète réclame auprès de Dieu. C'est de Juda coupable qu'il s'agit ; on verra plus bas en effet que le châtiment infligé par les Chaldéens est encore à venir. Ces mots signifient donc seulement que la conduite coupable d'Israël dure depuis longtemps, sans que Dieu y ait mis fin. — *Vim patiens et non salvabis*. חמס, la violence que souffre le prophète en voyant l'iniquité et le péché prévaloir autour de lui.

3. — *Quare ostendisti mihi iniquitatem et laborem videre*. La Vulgate traduit d'après les LXX; l'original a : « pourquoi me montres-tu, (me fais-tu voir) l'iniquité et regardes-tu la misère ». Ces mots sont une citation de Nombr. XXIII, 21, où Balaam dit ; « il ne voit pas l'iniquité dans Jacob, et il n'aperçoit pas la prévarication dans Israël ». Ces paroles, dit Keil, dans lesquelles Balaam exprime la sainteté d'Israël demeuré fidèle à l'idée qui a présidé à son élection par Dieu, est

4. Aussi la loi est déchirée et l'on ne rend pas la justice, parce que l'impie prévaut contre le juste, et que les jugements sont iniques.

5. Jetez les yeux sur les nations, et voyez, soyez surpris et frappés d'étonnement. Car une œuvre se produira de vos jours que nul ne croira si on la lui raconte.

6. Je vais susciter les Chaldéens, nation cruelle et impétueuse, qui parcourt la surface de la terre, pour s'emparer de demeures qui ne sont pas à elle.

4. Propter hoc lacerata est lex, et non pervenit usque ad finem judicium, quia impius prævalet adversus justum, propterea egreditur judicium perversum.

5. Aspicite in gentibus, et videte; admiramini, et obstupescite, quia opus factum est in diebus vestris, quod nemo credet cum narrabitur.

Act. 13, 41.

6. Quia ecce ego suscitabo Chaldæos, gentem amaram, et velocem, ambulantem super latitudinem terræ, ut possideat tabernacula non sua.

---

mise devant le Seigneur en forme de question, non seulement pour faire ressortir la chûte du peuple et sa dégénérescence, puisqu'il est devenu tout le contraire de ce qu'il aurait dû être, mais surtout pour montrer la contradiction impliquée dans ce fait que Dieu voit le péché d'Israël et qu'il le laisse impuni : non seulement Dieu, la sainteté même, laisse le prophète voir l'iniquité, mais il la supporte lui-même. Cela contredit sa sainteté. — *Prædam et injustitiam coram me.* La dévastation et la violence sont devant moi. שד וחמס sont souvent réunis ensemble; Cfr. Jérém. VI, 7, XX, 8; Ezéch. XLV, 9; Amos, III, 10. Shôd est une action violente qui amène la désolation. Châmâs est la conduite mauvaise destinée à faire tort à quelqu'un. — *Factum est judicium et contradictio potentior,* Litt. « la querelle existe, la discorde règne ». LXX : γέγονε κρίσις, καὶ ὁ κριτὴς λαμβάνει. Ce sens a été suivi par l'arabe et le syriaque. Le prophète se plaint de voir l'injustice régner autour de lui.

4. — *Propter hoc lacerata est lex.* La loi divine, la Thorah n'étant plus observée dans la vie religieuse, politique et domestique, est déchirée par là même. LXX : δεσκέδαται νόμος. — *Non pervenit usque ad finem judicium.* La justice n'est plus maintenue. Suivant le Targum, le sens est plus empreint d'amertume : le jugement ne se produit plus, c'est-à-dire, le Seigneur ne manifeste plus sa colère contre les impies et les méchants. — *Impius... adversus justum.* L'impie écrase le juste sans rien craindre de la colère divine. — *Propterea egreditur judicium perversum.* Il n'y a plus ni équité, ni justice : la politique est contraire aux vues de Dieu conservées dans la loi; les tribunaux ne s'inquiètent plus de l'équité.

5. — A cette plainte, justifiée par les évènements, Dieu répond qu'il va infliger un jugement dont la sévérité sera aussi terrible que l'injustice générale prédominante. — *Aspicite in gentibus et videte.* Le ℣. 6 fait voir que c'est bien Dieu qui parle ici, et qui annonce la nature de l'œuvre vengeresse qu'il prépare. LXX : Ἴδετε, οἱ καταφρονηταὶ. — *Admiramini... quia opus factum est...* La grandeur du châtiment est indiquée par ces mots. Mais les commentateurs ne sont pas d'accord sur le sens à donner à ce verset. D'après la plupart d'entre eux, Dieu dit à son peuple : regarde parmi les nations si un tel jugement s'est jamais produit. D'après Delitzsch, Hitzig, Keil, Dieu dit : Regarde autour de toi, chez les peuples qui t'entourent, parce que c'est de là que viendra la tempête qui s'abattra sur toi, tempête telle qu'on en a jamais vu de pareille. Il n'y a pas en effet d'évènement parallèle mentionné ici, et si Juda doit être terrifié, ce n'est pas par la découverte d'une analogie quelconque, mais par l'arrivée du jugement lui-même. Le peuple doit donc regarder autour de lui, parce que Jéhovah est en train d'exécuter son œuvre; il doit être terrifié et stupéfait, parce que cette œuvre est stupéfiante et terrible. Cfr. Act. XIII, 41, où S. Paul, pour menacer les contempteurs de l'Evangile, se sert des paroles du prophète.

6. — Vient maintenant l'annonce des exécuteurs de l'œuvre divine. — *Quia ecce ego.* C'est le Seigneur lui-même qui dirige ces évènements; il n'y faut pas chercher un effet du hasard ou des combinaisons humaines. — *Suscitabo.* הקים, faire tenir ou apparaître, ne signifie pas que les Chaldéens deviendront une nation conquérante, car la peinture qui suit fait voir qu'on les connaît déjà en cette qualité, mais qu'ils se précipiteront, dans un temps à venir, contre Juda; Cfr. Amos,

7. Horribilis, et terribilis est; ex semetipsa judicium, et onus ejus egredietur.

8. Leviores pardis equi ejus, et velociores lupis vespertinis; et diffundentur equites ejus : equites namque ejus de longe venient, volabunt quasi aquila festinans ad comedendum.

7. Elle est effroyable et terrible, c'est en elle seule qu'elle cherche son droit, et elle fera sentir sa puissance.

8. Ses chevaux sont plus légers que les léopards, et plus rapides que les loups du soir; ses cavaliers se répandent de toutes parts, ils viendront de loin, ils voleront comme l'aigle qui se précipite sur sa proie.

VI, 14; Mich. V, 4, 2; II Rois, XII, 11, etc. — *Chaldæos*. La rapidité, dit Kleinert, avec laquelle Babylone, qui venait de se proclamer indépendante, arriva de son état de vassale de l'Assyrie au rang de souveraine de l'Asie a quelque chose d'incroyable. La nation, à la tête de laquelle Nabuchodonosor accomplit cette conquête soudaine, et qui prit la place de l'Assyrie, est appelée dans l'ancien Testament Casdim, כשדים. Les Casdim, ou Chaldéens, descendaient, d'après la Gén. XXII, 22, de Cased, fils de Nahor frère d'Abraham; ils étaient donc, dit Keil, de race sémitique. Ils habitaient de temps immémorial, dans la Babylonie ou la Mésopotamie, et sont appelés un peuple ancien dans Jérém. V, 15. D'après Isaïe, Jérémie et Ezéchiel, Is. XLIII, 14, XLVII, 1, XLVIII, 14, 20; Jérém. XXI, 9, XXXII, 4, 24, etc.; Ezéch. XXIII, 23, les Casdim habitent Babel ou la Babylonie. Ce pays est appelé la terre de Casdim, Jérém. XXIV, 5, XXV, 12; Ezéch. XII, 13, ou simplement Casdim, Jérém. L, 10, LI, 24, 35; Ezéch. XVI, 29, XXIII, 16. D'après les recherches modernes, c'est de la fusion de deux nations souveraines, les Soumirs et les Accads que s'est produite la race chaldéenne : l'une de ces deux nations aurait été d'origine touranienne, l'autre d'origine cushite. La fusion de deux éléments aussi contraires, dit M. Maspéro, Op. cit., p. 155, ne put s'accomplir qu'au milieu de luttes sanglantes, dont l'histoire ne nous fait rien connaître. Si haut que les monuments nous fassent remonter, on trouve les Soumirs et les Accads mêlés en un seul peuple. Nous en sommes donc encore réduits aux conjectures sur l'origine des Chaldéens. Il faut noter toutefois que M. Oppert, Deutsch.-Morgenland Zeitschrift, T. XI, p. 137, a prouvé que le mot Cas-dim est d'origine tartare, signifie, comme la Mésopotamie, deux rivières, et que l'origine tartare du peuple lui-même n'est plus guères contestée; V. Brandis, art. Assyrie, dans la Realencyclopœdie de Pauly. Quant à l'histoire ancienne de ce peuple, V. Rawlinson, Herodotus, T. I, pp. 247 et suiv., 533, et Vigouroux, La Bible et les découvertes modernes, T. I, pp. 344, 347. — *Gentem amaram*. Ce peuple est amer, c'est-à-dire, rude et féroce, Cfr. Jug. XVIII, 25; II Rois, XVII, 8. — *Velocem*. Ou prompt à faire réussir ses expéditions, ou bien téméraire, Is. XXXII, 4, et violent. — *Ambulantem super latitudinem terræ*. Il est capable de s'emparer du monde tout entier et il essaye d'y arriver. LXX : ἐπὶ τὰ πλάτη τῆς γῆς; Cfr. Apoc. XX, 9. — *Ut possideat tabernacula non sua*. Il veut s'emparer de terres étrangères qui ne lui appartiennent point.

7. — *Horribilis*, אום, elle est formidable et excite partout la terreur. — *Ex semetipsa judicium...* Ce n'est pas d'après les règles posées par Dieu qu'elle se détermine à agir. Son droit, sa règle d'actions elle les prend en elle-même, et selon sa seule volonté; parce qu'elle est forte, pour elle la force prime le droit.— *Onus*. שאת, sa hauteur, c'est-à-dire, l'orgueil qui l'a fait s'élever au-dessus de toutes les autres nations. LXX : λῆμμα. שאת, l'enflure produite par l'orgueil, contraste, dit Kleinert, avec כבוד la grandeur donnée par Dieu.

8. — *Leviores pardis equi ejus*. Le léopard est un des animaux les plus rapides; V. Bochart, Hieroz., T. II, p. 104. Jérémie emploie l'aigle dans une comparaison destinée à exprimer une idée analogue, Jérém. IV, 13. — *Lupis vespertinis*. Ce ne sont pas les loups d'Arabie, comme ont traduit les LXX, mais les loups qui sortent le soir pour chercher leur proie; Cfr. Soph. III, 3; Ps. LXVIII, 7, 15. — *Diffundentur equites ejus*. Litt. « Les cavaliers s'avancent fièrement ». Tel est en effet le sens le plus probable de פשו. — *De longe venient*. De la Babylonie; Cfr. Is. XXXIX, 3, et la menace du Deut. XXVIII, 49. — *Volabant quasi aquila festinans ad comedendum*. Jérémie se sert souvent de la même comparaison lorsqu'il parle des Chaldéens,

9. Ils viendront tous au butin. Leur visage est comme un vent brûlant; ils assembleront des prisonniers comme du sable.

10. Ce peuple triomphera des rois et se rira des princes, il se moquera de toutes les forteresses; quand on lui oppose des boulevards, il les prend.

11. Alors son esprit changera, il passera toutes bornes et il tombera. Sa force sera comme celle de son dieu.

12. N'es-tu pas dès le commencement, Seigneur, mon Dieu, mon saint; et n'est-ce pas, nous ne mourrons point? Seigneur, tu as établi ce peuple pour exercer tes jugements, tu l'as rendu fort pour infliger tes châtiments.

9. Omnes ad prædam venient, facies eorum ventus urens : et congregabit quasi arenam, captivitatem.

10. Et ipse de Regibus triumphabit, et tyranni ridiculi ejus erunt : ipse super omnem munitionem ridebit, et comportabit aggerem, et capiet eam.

11. Tunc mutabitur spiritus, et pertransibit, et corruet : hæc est fortitudo ejus dei sui.

12. Numquid non tu a principio, Domine, Deus meus, sancte meus, et non moriemur? Domine, in judicium posuisti eum : et fortem, ut corriperes, fundasti eum.

IV, 13, XLVIII, 40. XLIX, 22; Lament. IV, 19; Cfr. II Rois, I, 23. Rapprocher aussi Homère, Iliad. X, 308.

9. — *Omnes ad prædam venient.* Litt. « Leur totalité vient pour la violence »; ils viennent pour opprimer les peuples par la violence. — *Facies eorum ventus urens.* מגמה est un ἅπ. λεγ., qu'on a essayé de traduire de bien des manières différentes : le désir, l'effort de leurs faces (se porte) en avant, ou vers l'Orient. La plus simple traduction semble celle de Segond : « Ses regards avides se portent en avant », vers la proie qu'ils convoitent. Il ne faut pas voir dans le mot קדימה, vers l'Orient, l'indication que les Chaldéens occupaient déjà les côtes de la Méditerranée, — *Congregabit quasi arenam captivitatem.* Les captifs que fera le peuple chaldéens seront aussi innombrables que le sable. Cfr. Gen. XLI, 49; Os. II, 9.

10. — *Ipse de regibus triumphabit.* Litt : « il (ce peuple) se moque des rois ». — *Tyranni ridiculi ejus erunt.* Les princes sont l'objet de ses railleries. — *Ipse... ridebit.* Il ne s'inquiète nullement des villes fortifiées, car il sait qu'elles ne lui résisteront pas. — *Comportabit aggerem...* Répétition parallélique de la même pensée.

11. — *Tunc mutabitur spiritus, et pertransibit.* Ces succès extraordinaires et inouïs font dépasser à l'esprit de ce peuple toutes les bornes de la modération et de la justice. Les verbes חלף et עבר employés ici se retrouvent avec le même sens dans Is. XXIV, 5. — *Et corruet.* ואשם. Et il se fait coupable, il pèche contre le Seigneur en attribuant la puissance qu'il en a reçue à son dieu. C'est ce qu'indiquent les mots suivants. — *Hæc est fortitudo ejus dei sui.* Cette force qu'il a, c'est à la faveur de son dieu qu'il en attribue la possession. Une autre explication, déjà proposée par Grotius, a été acceptée par Gesenius, Ewald, Reuss, Delitzsch, Keil. C'est, dit Ewald, un usage bien connu chez les Scythes, les Bulgares et autres peuples du nord, d'adorer leurs épées, leurs lances, etc. Hérodote, IV, 62. Cfr. Otfr. Müller, Orchomenos, p. 196; Waitz, Die Indianer Nord-Amerika's, Leipzig, 1865, p. 127. Stace, Thébaide, IX, 545, décrit de même l'impiété de Capaneus :

> Agnovit longe, pressitque dolorem
> Magnanimus Capaneus, telumque immane lacerto
> Hortatur librans : ades o mihi dextera tantum
> Tu præsens bellis, et inevitabile numen ;
> Te voco, te solam superum contemtor adoro.

Stace ne fait d'ailleurs qu'imiter Virgile, qui, Eneid. X, 673, fait ainsi parler Mézence, « contemtorem divom (ibid. VII, 648) :

> Dextra mihi deus, et telum quod missile libro
> Nunc adsint.

12. — A cette menace du jugement faite par Dieu, le prophète revient vers le Seigneur, au nom d'Israël fidèle; il exprime la confiance que le Très-Haut ne permettra pas que son peuple périsse. — *Numquid non tu a principio...* Dieu, qui, dans les temps anciens, a

13. Mundi sunt oculi tui, ne videas malum; et respicere ad iniquitatem non poteris. Quare respicis super iniqua agentes, et taces devorante impio justiorem se?

14. Et facies homines quasi pisces maris, et quasi reptile non habens principem?

15. Totum in hamo sublevavit, traxit illud in sagena sua, et congregavit in rete suum. Super hoc lætabitur et exultabit.

13. Tes yeux sont purs afin de ne pas voir le mal, et tu ne peux regarder l'iniquité. Pourquoi donc regardes-tu ceux qui commettent l'iniquité, et te tais-tu pendant que l'impie dévore celui qui est plus juste que lui?

14. Traites-tu les hommes comme les poissons de la mer et comme le reptile qui n'a pas de maître?

15. Il les enlève tous avec l'hameçon; il les entraîne dans son filet, il les ramasse dans ses rets; aussi est-il dans l'allégresse et dans la joie.

---

sauvé Israël, l'a délivré de ses ennemis, sera fidèle à son peuple, Cfr. Exod. VI, 2, 6, 7. — *Sancte meus.* Admirable expression. La sainteté de Dieu est le motif sur lequel s'appuie la foi du prophète : cette sainteté du Seigneur l'empêchera de laisser détruire Israël, qui est le gardien, ingrat et oublieux, mais choisi par le souverain maître. Cfr. Is. I, 4, XII, 6,, XLIII. 3. — *Et non moriemur.* La réponse du ciel sera favorable, Israël ne périra pas. — *In judicium posuisti eum.* Dieu n'a choisi les Chaldéens que pour exécuter le jugement qu'il a rendu contre Israël pécheur. Mais ce jugement n'est porté que pour la correction du peuple et non pour sa ruine complète. Cfr. Jérém. XLVI, 28. — *Et fortem, ut corriperes, fundasti eum.* Litt. « O rocher, tu l'as constitué pour le châtiment », et non pour la destruction entière. Dieu est appelée le rocher d'Israël, dans Deut. XXXII, 4, 15, 18, 37, et dans Is. XXX, 29, parce qu'il protège son peuple contre les attaques hostiles, comme des rochers défendent contre les invasions et les brigandages.

13. — Le prophète demande à présent que son peuple soit épargné durant le temps de l'oppression chaldéenne. — *Mundi sunt oculi tui ne videas malum.* Toi qui est trop pur pour pouvoir contempler le mal. Cfr. Ps. V. 5, 6. — *Et respicere ad iniquitatem non poteris.* Dieu, qui ne peut supporter la vue du mal, ne pourra souffrir que son peuple soit longtemps opprimé et tourmenté par des méchants. — *Quare respicis super iniqua agentes.* Pourquoi Dieu regarderait-il, c'est-à-dire, laisserait-il librement agir, ne punirait-il pas ces brigands, בוגדים, nom donné aux Chaldéens à cause de leur duplicité et de leur convoitise sans scrupule; Cfr. Is. XXI, 7, XXIV, 16. — *Taces devorante impio justiorem se.* Les plus justes, opposés ici aux Chaldéens, ne peuvent être Israël tout entier considéré dans son ensemble, puisque, aux ℣℣. 2 et 3, le prophète dépeint la dépravation d'Israël avec les mêmes expressions qu'il applique maintenant aux Chaldéens. Il s'agit donc ici de la portion pieuse d'Israël, qui est appelée à partager le châtiment des impies et à souffrir quand ceux-ci sont punis.

14. — Le fait incroyable que le juste est puni en même temps que l'impie est dépeint, dans les ℣℣. 14-16, avec des images empruntées à la vie d'un pécheur. — *Facies homines quasi pisces maris.* Les hommes sont comparés à des poissons, que personne ne protège et qui se dévorent les uns les autres. — *Quasi reptile...* Les reptiles sont ceux qui vivent dans les eaux, comme l'indique le parallélisme, et aussi le verset suivant. Tous ces poissons n'ont pas de chef ; aussi quand quelques uns d'entre eux sont pris, les autres ne réclament pas et n'essayent pas de défendre leur compagnons. La force est donc absolument maîtresse d'eux; c'est pourquoi ils sont comparés aux hommes, chez lesquels les plus faibles sont toujours la proie et le jeu des grands. Ainsi Juda est livré par Dieu sans secours au pouvoir de ses ennemis; Dieu a cessé d'être son roi : Cfr. Is. LXIII, 19. « Quomodo pisces, qui non habent principem, et irrationabilia jumenta, et multitudo reptilium absque providentia, subjacet fortiori, et quicumque plus valuerit viribus, dominatur in alterum, sic inter homines, animal rationale, et ad similitudinem tuam conditum, non valebit ratio, non merita; sed vires corporis et irrationabilis fortitudo » S. Jérôme.

15. — *Totum in hamo sublevavit...* חכה, l'hameçon, חרם, le filet, en général, בירמית, le grand filet de pêche, dont une partie tombe au fond, tandis que l'autre flotte à la surface. Ces images rappellent les moyens

16. C'est pourquoi il offrira des sacrifices à son filet, et il sacrifiera à ses rets; parce que par eux s'est accrue sa part et sa nourriture exquise.

17. C'est pour cela encore qu'il tient son filet étendu, et qu'il ne cesse de répandre le sang des peuples.

16. Propterea immolabit sagenæ suæ, et sacrificabit reti suo : quia in ipsis incrassata est pars ejus, et cibus ejus electus.

17. Propter hoc ergo expandit sagenam suam, et semper inteficere gentes non parcet.

---

employés par les Chaldéens pour subjuguer et détruire les nations : ils s'emparent de tout sans scrupule. — *Super hoc lætabitur et exultabit.* A cause des résultats de ses victoires et de ses pillages l'ennemi est plein de joie et d'orgueil.

16. — *Propterea immolabit..* Dans cette disposition d'esprit, il ne songe pas à remercier Dieu qui conduit les évènements et dont il n'a été qu'un instrument aveugle ; il attribue le succès aux moyens qu'il a employés. V. le ℣. 11. — *Quia in ipsis incrassata est pars ejus..* Parce que ses armes lui ont acquis de la richesse et de l'honneur. « Quod ait : Lætabitur atque gaudebit..., idolum significat, quod fecit in campo Dura, cui quasi grandi sagenæ immolavit pinguissimas victimas, totas quas vicerat nationes ad cultum ejus cogens, Dan. III, 1 et suiv. In ipsis quippe, hoc est in idolis suis, incrassatum esse se credens, et suam partem, id est omnes se habere divitias, quasi grandes pisces etiam principes quosque atque reges suo subjugavit imperio, quas *escas electas* vocat ». S. Jérôme.

17. — *Propter hoc ergo...* Pour augmenter encore sa puissance et ses richesses, il jette de nouveau ses filets; litt. « il les vide », afin de pouvoir les remplir d'une nouvelle capture. — *Semper interficere gentes non parcet.* Sa puissance étant fondée sur la guerre, il ne peut y renoncer, de peur de voir décliner son empire. On pourrait traduire l'original avec une interrogation : ne cessera-t-il pas de détruire les nations ? Au point de vue moral, Ribera explique ainsi les derniers versets de ce chapitre, à partir du quinzième : « Etenim hos omnes, qui pisces sunt, diabolus piscatur et devorat. Quosdam hamo sublevat, minores, videlicet, pisces. Hamus hic quid est nisi carnis voluptas, quæ dulcem escam habere videtur, sed intus acutam et mortiferam cuspidem servat? Hoc hamo qui minores habent in virtute progressus, plerumque capi solent. Deinde mittit rete, ut quod hamus non potuit, rete comprehendat. Rete est cupiditas divitiarum, qua multi capiuntur, qui carnis voluptate capti non sunt. Sagena est superbia, quia eos etiam colligit, qui rete effugerant. Hac præda superbit, et triumphat, et hoc rete, atque sagena incrassatur pars ejus, et cibus ejus electus, quia his artibus, et tentationibus etiam eos sæpe capit, qui multum in virtute profecerant, et magnam Deo gloriam, utilitatem hominibus afferent. Idcirco cibus ejus electus dicitur. De quo præclare Greg. 32. Mor. c. x, ubi de eodem exponit quod ait Job : Fenum sicut bos comedet. Boves, inquit, aquam quamlibet sordidam bibunt, sed feno non nisi mundo vescuntur. Quid est ergo quod bovi, qui mundo pabulo pascitur, Behemoth iste comparatur, nisi hoc quod de isto antiquo hoste per prophetam alium dicitur : Esca ejus electa ? Neque enim eos se gaudet rapere, quos pravis, ac sordidis actionibus implicatos in imis secum respicit voluntarie demersos ».

CHAPITRE II

Habacuc prie Dieu d'user de clémence envers son peuple, et de ne pas permettre que les Chaldéens le tourmentent trop; il attend la réponse divine (℣. 1-4). — La réponse est que les Chaldéens, après avoir vaincu et réduit les Juifs en servitude, seront à leur tour punis, dépouillés et livrés à la risée des nations (℣. 5-20).

1. Super custodiam meam stabo, et figam gradum super munitionem: et contemplabor, ut videam quid dicatur mihi, et quid respondeam ad arguentem me.

2. Et respondit mihi Dominus, et dixit: Scribe visum, et explana eum super tabulas, ut percurrat qui legerit eum.

1. Je me tenais en sentinelle sur la tour de garde, j'étais à mon poste sur le rempart, et je regardais attentivement pour voir ce que l'on me dirait et ce que je répondrais à mon interlocuteur.

2. Alors le Seigneur me parla et me dit : Ecris ce que tu vois, et grave-le sur des tablettes, afin qu'on puisse le lire couramment.

2°. — Destruction de la puissance paienne impie, II.

CHAP. II — 1. — Le prophète converse avec lui-même; il s'encourage à interroger de nouveau le Seigneur. — *Super custodiam meam stabo.* Le mot משמרת désigne l'endroit d'où les sentiments exercent leur surveillance. — *Figam gradum super munitionem.* Je veux me placer sur la tour de garde. Ces deux expressions ne doivent pas se prendre, comme le fait Hitzig, dans un sens littéral, et comme si elles désignaient quelque chose d'extérieur. Le prophète n'est pas monté sur un endroit élevé ou sur une tour isolée, où il était éloigné du bruit ou du tumulte, et d'où il aurait levé les yeux au ciel et dirigé son esprit vers Dieu pour attendre sa révélation. On ne sait rien en effet, dit Keil, d'une coutume de ce genre, puisque les cas mentionnés, Exod. XXXIII, 21 et III Rois, XIX, 11, comme des préparations extraordinaires de Dieu à ses révélations, sont d'une espèce tout à fait différente. L'exemple de Balaam, Nombr. XXIII, 3, ne fournit pas non plus de preuve que les vrais prophètes de Jéhovah aient agi de même. Ces mots doivent donc être pris au figuré, ou dans un sens interne, comme dans Is. XXI, 6, La figure est empruntée à la coutume de monter sur des endroits élevés, dans le but de voir à distance, II Rois, XVIII, 24, IV Rois, IX, 17; elle exprime simplement la préparation spirituelle de l'âme du prophète à entendre intérieurement la parole de Dieu. — *Contemplabor ut videam quid dicatur mihi.* Le prophète rentre en effet en lui-même et médite sur les paroles de Dieu, qui s'adresse à l'esprit d'Habacuc sans manifestations extérieures. — *Quid respondeam ad argumentem me.* Litt. « ce que je répondrai (ce que je pourrai répondre) à ma réclamation ». Habacuc rappelle sans doute la plainte qu'il a faite, I, 13-17, relativement à l'impunité des pécheurs. Il attend une réponse du Seigneur à cette plainte, pour calmer son esprit qui n'est pas satisfait de la manière dont Dieu laisse aller les choses.

2. — Le Seigneur va répondre. — *Scribe visum.* Cfr. I, 1; Abd. 1. חזון ne désigne pas seulement ce qui est vu par les yeux, mais ce qui est aussi perçu par l'âme. — *Explana eum super tabulas.* Cfr. Is. VIII, 1, XXX, 8. הלוחות, les tables (avec l'article), peut indiquer qu'il y avait des tables placées dans le temple, ou dans une place publique, sur lesquelles les prophètes écrivaient une sorte de sommaire de leurs révélations, afin de les faire connaître à tout le peuple. De cette manière la préservation du texte était plus facile. C'est ainsi que les Assyriens conservaient leurs documents. Mais si ingénieuse que soit cette explication, elle doit céder la place à celle-ci beaucoup plus simple : L'article indique simplement les tables sur lesquelles le prophète doit écrire. — *Ut percurrat qui legerit eum.* Cfr. Jérém. XXXVI, 13. « Scribere autem jubetur planius, ut possit lector currere, et nullo impedimento velocitas ejus et legendi cupido teneatur ». S. Jérôme. On s'est demandé, si cet ordre doit être pris à la lettre, ou d'une manière figurée, « dénotant simplement la grande importance de la prophétie, et la nécessité qui s'en suit de la rendre

3. Car ce qui t'a été révélé est encore éloigné, mais il paraîtra enfin, et ne mentira pas. S'il diffère un peu, attends-le, car il arrivera assurément et il ne tardera pas.

4. Celui qui est incrédule n'a pas l'âme droite; mais le juste vivra par sa foi.

5. Comme le vin trompe celui qui en boit, ainsi l'orgueilleux qui ne demeurera pas dans son éclat: il a élargi son âme comme l'enfer, il est insatiable comme la mort, il attire à soi toutes les nations et il s'assujettit tous les peuples.

3. Quia adhuc visus procul, et apparebit in finem, et non mentietur. Si moram fecerit, expecta illum : quia veniens veniet, et non tardabit.

Joan. 3, 36; *Rom.* 1, 17; *Gal.* 3, 11; *Heb.* 10, 36

4. Ecce qui incredulus est, non erit recta anima ejus in semetipso : justus autem in fide sua vivet.

5. Et quomodo vinum potantem decipit : sic erit vir superbus, et non decorabitur : qui dilatavit quasi infernus animam suam; et ipse quasi mors, et non adimpletur, et congregabit ad se omnes gentes, et coacervabit ad se omnes populos.

---

accessible à tout le peuple ». Hengstenberg. Les passages cités à l'appui de l'accomplissement littéral, Is. VIII, 1, XXX. 8; Jérém. XXX, 2, ne sont pas décisifs, dit Keil. Nous préférons le sens figuré, comme dans le cas de l'ordre donné à Daniel, XII, 4.

3. — La raison d'écrire cette révélation va être maintenant donnée. — *Adhuc visus procul.* La prophétie ne doit pas s'accomplir immédiatement, et il ne faut pas cependant qu'elle soit oubliée. — *Apparebit in finem.* Litt. « elle marche vers son terme », ou « elle parle de la fin », c'est-à-dire du temps à venir. — *Non mentietur.* Elle sera certainement accomplie. — *Si moram fecerit...* A quelque époque tardive qu'elle ait lieu, son accomplissement est indubitable. — *Veniens veniet.* Les LXX ont rendu ces mots : ὅτι ἐρχόμενος ἥξει; l'épître aux Hébreux, X, 37, combinant ce passage avec Is. XXVI, 20, et le précisant encore en y ajoutant l'article, a vu dans ces mots une prophétie du Messie. Il n'y a pas d'objection absolue à cette vue, dit Kleinert, parce que toute prophétie a son accomplissement dans le Christ; mais ici rien dans le texte hébreu ne l'appuie, et ce n'est, dit Tirin, qu'au sens allégorique qu'on peut l'y trouver.

4. — La prophétie commence par une pensée fondamentale. — *Qui incredulus est, non erit recta anima ejus...* Celui qui n'a pas confiance en la parole divine, qui doute de l'accomplissement de cette parole, périra. Quelques commentateurs rapportent ces mots aux Chaldéens orgueilleux et enflés d'eux-mêmes. Ce sens est trop restreint, et les paroles ont ici un sens plus général. Ce n'est que plus tard que des menaces spéciales vont être dirigées contre les Chaldéens. Ces mots s'appliquent aussi très bien aux Juifs impies et grossiers, comme ils peuvent s'appliquer à tous les ennemis de Dieu. — *Justus autem in fide sua vivet.* Litt. « le juste vivra (sera sauvé) à cause de sa fidélité ». D'autres : le juste qui est sincèrement juste sera sauvé; Cfr. Jérém. XXXVIII, 2. Le sens le plus généralement accepté par les commentateurs chrétiens est : le juste sera sauvé par sa foi en Dieu; Cfr. Rom. I, 17; Galat. III, 11, où l'apôtre indique le sens de ce passage. Voici en outre l'explication donnée par Estius : « Quæritur quæ fides intelligatur? Respondeo, accommodatur ab Apostolo ad Hebr. X ad fidem promissorum Dei, ut patet ex cap. sequenti, ad Hebr. XIII. Et nihilominus idem Apostolus ad Rom. I. et ad Galat. III. accipit de fide, qua in Christum redemptorem creditur. Quare videtur tota fides christiana intelligi; qua credimus Deum esse, et Christum sua morte nos redemisse. ac denique justitiæ repositam esse coronam in cœlis. Justus enim propter fidem, et spem futurorum bonorum, quæ credit, licet non videat, vivit, et perseverat in justitia, et bonis operibus. Cognitio enim finis propositi, cum spe illum obtinendi, facit, ut homo propter illum finem bona operetur : quod late declarat locus ad Hebr. II, et fidei definitio ibi posita ».

5. — *Et quomodo vinum potantem decipit... non decorabitur.* On a traduit de manières bien diverses ce passage. La Vulgate nous semble l'avoir bien rendu, et nous conservons sa traduction, qui a été acceptée par Luther, et qui est reproduite aujourd'hui par Segond. C'est celle qui convient le mieux au contexte. Rien d'ailleurs n'empêche, si on veut, d'y voir une allusion à l'ivrognerie des Chaldéens et à leurs vices. V. Quinte-Curce,

6. Numquid non omnes isti super eum parabolam sument, et loquelam ænigmatum ejus : et dicetur : Væ ei qui multiplicat non sua? Usquequo et aggravat contra se densum lutum?

7. Numquid non repente consurgent qui mordeant te; et suscitabuntur lacerantes te, et eris in rapinam eis?

6. Mais ne deviendra-t-il pas à son tour la fable de tous, et ne lui insulteront-ils pas par des railleries sanglantes? Ils diront : Malheur à celui qui s'enrichit des biens d'autruî! Jusqu'à quand amassera-t-il contre lui-même une boue épaisse?

7. Est-ce qu'il ne s'élèvera pas soudain des gens qui te mordront et te déchireront et dont tu seras la proie?

---

v, 1, et Nicolas de Damas, Fragmenta historiæ græcæ, ed. Muller, Paris 1848, pp. 357 et suiv. Cfr. Rawlinson, Ancient Monarchies, T. II, pp. 504-507. — *Qui dilatavit quasi infernus animam suam.* Le conquérant qui, comme l'enfer ne peut se rassasier de carnage; Cfr. Prov. xxx, 16; Is. v, 14. C'est à ce gouffre insatiable, « regnum insatiabile Ditis » (Horace) que les Chaldéens sont comparés, à cause de leur avidité de conquêtes, dans les mots suivants : *ipse quasi mors et non adimpletur.* — *Congregabit ad te omnes gentes...* Il veut ne partager, la domination du monde avec personne, et il poursuit sans relâche ses conquêtes.

6. — La destruction de ces insatiables vainqueurs est annoncée, dit Keil, sous la forme d'un chant composé de menaces, et qui peut se diviser en cinq strophes de trois versets chacune. 1° Rapacité et pillages du Chaldéen, ℣. 6-8; 2° ses efforts pour établir sa suprématie par la force et la ruse; ℣. 9-11; 3° ses entreprises mauvaises, ℣. 12-14; 4° les traitements qu'il inflige aux nations vaincues, ℣. 15-17; 5° enfin son idolâtrie, ℣. 18-20. Ces cinq strophes sont groupées de manière à former deux grandes divisions, au moyen d'une sorte de refrain qui ferme la première et la quatrième, et aussi par la promesse explicative qui termine la troisième et la cinquième strophes. Hitzig a essayé d'attaquer l'unité de cette prophétie menaçante. Il prétend qu'à partir du ℣. 9, le prophète exprime ses propres pensées d'abord au sujet du roi Joakim, ℣. 9-14, ensuite à l'égard des égyptiens, ℣. 15-20. Maurer a fait observer que nulle conjecture ne pouvait être plus malheureuse; elle repose toute entière, dit Keil, sur la fausse supposition que la prophétie est impossible. Or, prétend Hitzig, Habacuc ne peut avoir parlé des constructions de Nabuchodonosor avant qu'elles aient été entreprises. — *Numquid non omnes isti,* tous ceux qui ont été vaincus et subjugués par les Chaldéens ou par leur roi, qui représente toute la nation. — *Super eum parabolam sument.* משל, une épigramme, un poëme satirique, Cfr. Is. xiv, 4, ou simplement un chant bref et énergique, une parabole, Cfr. Mich. ii, 4. — *Et loquelam ænigmatum ejus.* Litt. « une énigme, des railleries ». מליצה semble se rattacher à la racine לוץ, se moquer; mais dit Kleinert, ce n'est qu'une similitude trompeuse, car Prov. i, 6, auquel Habacuc emploie la phraséologie de ce passage, n'a rien où on puisse trouver de la dérision; ce n'est pas non plus un chant explicatif, mais une énigme, sorte de poésie très familière aux Orientaux. Quant à חידות, ce mot semble avoir le sens de railleries; Cfr. Ps. xlviii, 4. — *Et dicetur.* Litt. « et (chacun) dira ». — *Væ.* Cfr. Nah. iii, 1. — *Ei qui multiplicat non sua.* Celui qui s'empare avidement des richesses d'autrui. — *Usquequo.* Jusqu'à quand agira-t-il de cette sorte avec impunité? Ce mot est comme une parenthèse. — *Aggravat contra se densum lutum.* Ces mots dépendent du « Væ » initial. Litt. « et qui se charge de gages » usuriers. Le mot עבטים, qu'on ne trouve qu'ici, est formé d'après les plus récents grammairiens et commentateurs, de עבט, donner un gage. Les propriétés étrangères acquises par les Chaldéens sont représentées comme une masse lourde de gages exigés par eux des nations. Mais cet impitoyable usurier sera forcé, un jour prochain, de rendre gorge. S. Jérôme explique ainsi sa traduction, conforme à la tradition juive, mais difficile à soutenir grammaticalement : « Considera quam eleganter multiplicatas divitias densum appellaverit lutum ».

7. — *Numquid... qui mordeant te.* Les peuples opprimés par les Chaldéens finiront par se soulever contre leurs oppresseurs. La métaphore est empruntée à la chasse, ou aux

8. Parce que tu as dépouillé beaucoup de peuples, tous ceux qui seront restés te dépouilleront, à cause du sang des hommes, et des injustices exercées contre les terres de la ville et contre tous ceux qui y habitent.

8. Quia tu spoliasti gentes multas; spoliabunt te omnes qui reliqui fuerint de populis, propter sanguinem hominis, et iniquitatem terræ civitatis, et omnium habitantium in ea.

9. Malheur à celui qui amasse avec une avarice criminelle pour sa maison, pour mettre son nid dans un lieu élevé, pensant ainsi se garantir contre la main du mal.

9. Væ qui congregat avaritiam malam domui suæ, ut sit in excelso nidus ejus, et liberari se putat de manu mali.

10. C'est la honte de ta maison que tu as méditée. Tu as ruiné beaucoup de peuples, et ton âme a péché.

10. Cogitasti confusionem domui tuæ, concidisti populos multos, et peccavit anima tua.

11. Mais la pierre criera du milieu de la muraille, et le bois qui lie la charpente du bâtiment lui répondra.

11. Quia lapis de pariete clamabit : et lignum, quod inter juncturas ædificiorum est, respondebit.

---

serpents; Cfr. Jérém. VIII. 17. — *Eris in rapinam eis;* Cfr. Mich. V, 1.

8. — *Quia tu spoliasti gentes multas...* Cfr. Mich. IV, 2. — *Omnes qui reliqui fuerint de populis.* Les peuples qui n'auront pas été soumis aux Chaldéens, ou qui arriveront à la vie sociale, les Perses, par exemple ; Cfr. Is, XLV. Keil soutient que ces mots s'appliquent aux nations soumises par la Chaldée. Il admet que Nabuchodonosor avait dirigé des guerres victorieuses contre Elam et la Médie. — *Propter sanguinem hominis.* Pour venger les victimes faites par la cruauté des Chaldéens. — *Et iniquitatem terræ civitatis...* Ces mots peuvent se rapporter en général à la terre toute entière soumise par Babylone, ou plus particulièrement à la Judée et à Jérusalem. Cfr. Jérém. XLVI, 8.

9. — *Qui congregat avaritiam malam domui suæ.* Litt. « malheur à qui ramasse un grain injuste pour sa maison », sa famille ou son royaume. Daniel, IV, 27, appelle Babylone la maison du royaume. C'est de la dynastie chaldéenne qu'il s'agit plus probablement. — *Ut sit in excelso nidus ejus.* De même que l'aigle bâtit son nid sur les hauteurs, pour en éloigner tout danger, Job. XXXIX, 27, de même le Chaldéen cherche à assurer et à fortifier sa puissance, par le pillage et par le vol, afin de ne pouvoir plus perdre ce qu'il a conquis. On peut voir ici une allusion aux constructions faites par Nabuchodonosor pour fortifier Babylone, et aux palais élevés pour servir de résidence royale. Mais, il vaut mieux, avec Keil, penser que ces mots désignent tout ce qu'ont fait les Chaldéens pour fortifier leur pouvoir. C'est ce que le prophète appelle placer son nid sur la hauteur, afin de caractériser l'orgueil du Chaldéen. Pour l'image, Cfr. Nombr. XXIV, 21 ; Jérém. XLIX, 16 ; Abd., 4. — *Et liberari se putat...* Voilà le but dans lequel il agit. — *Mali*, toute adversité ou destin hostile.

10. — Tout va tourner contrairement à ces projets. — *Cogitasti confusionem domui tuæ.* Tous ces pillages aboutiront à la honte et à la ruine de Babylone. Le but, dit Reuss, ne saurait être atteint de cette manière. En ruinant les autres, on s'expose soi-même à des revers de fortune, et la honte de la chûte finale est d'autant plus grande que la puissance était fondée par des moyens plus criminels. — *Concidisti populos multos...* Exclamation du prophète qui rapproche cette honte des moyens employés pour y arriver.

11. — *Lapis de pariete clamabit...* Il y a dans ces mots une expression proverbiale. Les êtres inanimés eux-mêmes crieront vengeance. S. Luc, XIX, 40, offre une image semblable, mais employée d'une manière différente ; Cfr. Matth. XXI, 9. On en retrouve d'analogues dans la littérature classique, et S. Jérôme en cite deux, l'un tiré de Salluste, l'autre de Cicéron ; Cfr. Euripide, Hippolyte, ℣. 420. — *Lignum.* Le mot hébreu כָּפִיס, qu'on ne trouve qu'ici, signifie, dit S. Jérôme,

12. Væ qui ædificat civitatem in sanguinibus, et præparat urbem in iniquitate.

Ezech. 24, 9; *Nahum.* 3, 1.

13. Numquid non hæc sunt a Domino exercituum? Laborabunt enim populi in multo igne, et gentes in vacuum, et deficient.

14. Quia replebitur terra, ut cognoscant gloriam Domini, quasi aquæ operientes mare.

15. Væ qui potum dat amico suo mittens fel suum, et inebrians ut aspiciat nuditatem ejus.

16. Repletus es ignominia pro

12. Malheur à celui qui bâtit une ville avec le sang et qui la fonde dans l'iniquité.

13. Ne sera-ce pas le Seigneur des armées qui fera ceci : Les peuples travaillent pour le feu, et les nations seront réduites au néant,

14. Parce que la terre sera remplie de la connaissance de la gloire du Seigneur, comme la mer par les eaux qui la couvrent.

15. Malheur à celui qui met du fiel dans le breuvage qu'il donne à son ami et qui l'enivre pour voir sa nudité.

16. Tu seras rempli d'ignominie

« lignum quod ad continendos parietes in medio structuræ ponitur, et vulgo apud Græcos appellatur ἐμάντωσις ». Les LXX l'ont traduit par κάνθαρος, scarabée, mot qui sert à S. Jérôme à flageller les hérétiques.

12. — *Qui ædificat civitatem in sanguinibus.* Le Chaldéen se sert, pour ses constructions, des richesses qu'il s'est procurées par le meurtre et par la tyrannie. — *Et præparat urbem in iniquitate.* Les paroles de Daniel, IV, 27, à Nabuchodonosor impliquent que l'oppression et l'injustice étaient familières à ce prince. Il ne s'agit nullement ici, quoiqu'en dise Kleinert, des constructions entreprises par Jehoiakim; Cfr. Jérém. XXII, 13.

13. — *Numquid non hæc sunt a Domino exercituum?* Ce qui vient du Seigneur, c'est ce qu'expliquent les mots suivants. — *Laborabunt enim populi...* Dieu veut que les peuples travaillent pour le feu, c'est-à-dire, afin que le feu dévore les bâtiments qu'ils ont élevés pour augmenter leur force et leur pouvoir. Ils travaillent en vain, *in vacuum*, parce qu'un jour toutes ces constructions tomberont en ruines, ou seront détruites. Jérémie, LI, 58, applique ces mots à la destruction de Babylone.

14. — Une seule chose subsiste, même sur la terre, c'est l'aveu de la puissance et de la gloire de Dieu. « Quum Babylon fuerit eversa, manifesta fiet omnibus potentia virtutis Dei, quasi aquæ operientes mare; sic gloria Domini terra universa complebitur, sicut aquæ alveum et fundum contegunt maris ». S. Jérôme. L'expression *gloriam Domini* implique, dit Delitzsch, son droit de majesté sur toute la terre.

15. — *Qui potum dat amico suo mittens fel suum.* Les descriptions contenues dans les ℣℣. 15 et 16 sont faites au moyen de figures empruntées à la vie ordinaire. La Vulgate donne un sens un peu différent de l'hébreu : « Qui fait boire les autres, mêlant (ou versant) l'ardeur » de l'ivresse. Le sens de fiel ou de poison pourrait se trouver peut-être cependant dans חמתה. — *Et inebrians ut aspiciat nuditatem ejus.* Il ne faut pas chercher ici un sens lubrique. L'auteur sacré veut seulement montrer l'état de prostration abjecte où se trouve l'homme ivre, et il se sert de cette image pour représenter la ruine d'une nation vaincue; Cfr. Nah. III, 11. La nudité désigne donc uniquement l'ignominie qui est tombée sur cette nation; Nah. III, 5. Is. XLVII, 3. Cette allégorie, dit Keil, dans laquelle la conquête et l'asservissement des nations sont représentées par l'action de vider la coupe de l'ivresse, ne se rapporte pas à la violence ouverte avec laquelle les Chaldéens subjugaient les nations, mais aux moyens artificieux, par lesquels ils les faisaient entrer dans leur alliance, afin plus tard de les dominer. « Adhuc contra Nabuchodonosor invectio est, quod oblitus conditionis suæ, et quasi ignorans se esse hominem, alteri homini fel et amatitudinem propinavit. Possumus autem eum vel regem intelligere Judææ, vel generaliter omnes homines, quod inebriaverit eos malis, ut videret Sedeciæ et captivorum omnium nuditatem. Dicuntur autem hæc per metaphoram ebrii hominis, et nuditate turpati, quod Nabuchodonosor omnes inebriaverit calice furoris sui, cunctosque exspoliatos viderit et captivos ». S. Jérôme.

16. — Mais le conquérant a par là-même

au lieu de gloire; bois, toi aussi, et sois frappé d'assoupissement. Le calice de la droite du Seigneur t'enivrera, et un infâme vomissement souillera ta gloire.

17. Car l'outrage fait au Liban retombera sur toi, cette désolation qui effrayait les bêtes farouches, à cause du sang des hommes et des injustices commises dans la terre et dans la ville, et contre tous leurs habitants.

18. Que sert la statue qu'un sculpteur a faite, ou l'image fausse qui se jette en fonte? Néanmoins l'ouvrier espère en son ouvrage et dans l'idole muette qu'il a faite.

19. Malheur à celui qui dit au bois : Réveille-toi, et à la pierre muette : Lève-toi. Cette pierre pourra-t-elle l'instruire? Elle est recouverte d'or et d'argent; mais ses entrailles sont sans souffle.

gloria : bibe tu quoque, et consopire : circumdabit te calix dexteræ Domini, et vomitus ignominiæ super gloriam tuam.

17. Quia iniquitas Libani operiet te, et vastitas animalium deterrebit eos de sanguinibus hominum, et iniquitate terræ, et civitatis, et omnium habitantium in ea.

18. Quid prodest sculptile, quia sculpsit illud fictor suus, conflatile, et imaginem falsam? quia speravit in figmento fictor ejus, ut faceret simulacra muta.

19. Væ qui dicit ligno : Expergiscere : Surge, lapidi tacenti : numquid ipse docere poterit? Ecce iste coopertus est auro et argento : et omnis spiritus non est in visceribus ejus.

---

préparé son deshonneur, et tout ce qu'il a fait retombera sur lui-même. — *Repletus es ignominia pro gloria.* Plus la gloire de la Chaldée aura été grande, plus son humiliation et sa honte seront terribles. Il n'y a pas de raison pour dire avec Grotius que ce sont les peuples, joyeux de la défaite des Chaldéens, qui parlent ainsi. — *Bibe tu quoque, et consopire.* Litt. « bois, toi aussi, et montre ton prépuce ». Les incirconcis étaient une abomination pour les Juifs. Le prophète fait allusion au ℣. 15. L'outrage fait par Babylone aux autres nations lui sera rendu à son tour. — *Circumdabit te calix dexteræ Domini.* Mais ce sera la puissance de Dieu qui présentera à Babylone la coupe de la vengeance; Cfr. Jérém. xxv, 15; Lam. iv, 21; Is. li, 17. — *Et vomitus ignominiæ super gloriam tuam.* קיקלון ne se lit qu'ici; il vient de קלל, et signifie l'extrême mépris. S. Jérôme l'a fait venir de deux mots קיא קלון, qu'il a traduit exactement. Cfr. Jérém. xxv, 27; Is. xix, 14.

17. — *Iniquitas Libani operiet te.* Selon S. Jérôme, etc., le mal fait au temple de Jérusalem, qui était en grande partie bâti de cèdres du Liban, II Paral, ii, 7, 15, retombera sur Babylone. Il ne s'agit peut-être que de l'outrage fait par les conquérants aux forêts de cèdres du Liban, où ils avaient pratiqué des coupes sombres pour orner leurs édifices de Babylone; Cfr. Is. xiv, 7 et suiv; V. Ausland, 1866, p. 944. — *Et vastitas animalium deterrebit eos.* D'après l'original le sens est tout différent : « Cette désolation (du Liban était si grande qu'elle) effrayait (même) les animaux féroces ». — *De sanguinibus hominum...* Vient le refrain qu'on a déjà vu à la fin du ℣. 8. Reuss prétend, mais sans indiquer ses raisons, que ces mots se sont trouvés rejetés ici par une inadvertance de copiste; ils sont suffisamment justifiés par le spectacle que présentait le Liban dévasté et les pays d'alentour ensanglantés.

18. — Les Chaldéens espèrent sans doute que leurs idoles les sauveront; rien de plus futil qu'un tel espoir — *Quid prodest sculptile...* Cette statue ne peut servir de rien, Jérém. ii, 11, par conséquent c'est de la folie que se confier en elle. Cfr. Is. xliv, 9, 10. — *Imaginem falsam,* Litt. « qui enseigne le mensonge », juste qualification des idoles. *Speravit in figmento fictor ejus.* Comment le sculpteur de tels ouvrages peut-il avoir confiance en eux? Cfr. Ps. cxxxiv, 16 et suiv.; I Cor. xii, 2. — *Simulacra muta.* Les dieux ne répondent jamais à ceux qui les invoquent. Cfr. Ps. cxiii, 6, 7; Is. xxix, 16.

19. — *Ligno,* à la statue idolâtrique faite de bois. — *Expergiscere.* Eveille-toi pour venir à mon secours; prière que les hommes adressent au Dieu vivant, Ps. xxxiv, 23,

20. Dominus autem in templo sancto suo : sileat a facie ejus omnis terra.

Ps. 10, 5.

20. Mais le Seigneur habite dans son temple saint : devant lui que toute la terre se taise.

PRIÈRE DU PROPHÈTE HABACUC

CHAPITRE III

Titre et introduction (℣℣. 1-2). — Le prophète dépeint l'apparition de Jéhovah dans sa gloire sur le Sinaï (℣℣. 3-4). — Il décrit les ravages causés par la peste dans le désert (℣. 5); — la consternation des nations (℣℣. 6-10). — Il rappelle le miracle de Gabaon (℣. 11). — Dieu interviendra en faveur de son peuple; résultats de cette intervention (℣℣. 12-15). — Effroi manifesté par le prophète (℣. 16). — Il proteste toutefois de sa confiance en Dieu au milieu des calamités (℣℣. 17-19).

1. Oratio Habacuc prophetæ pro ignorantiis.

2. Domine, audivi auditionem tuam, et timui.

1. Prière du prophète Habacuc, pour les ignorances.

2. Seigneur, j'ai entendu ta voix et j'ai tremblé. Seigneur, fais vivre

---

XLIII, 24. LVIII 6 ; Is. LI, 9. — *Lapidi tacenti.* Litt. « à l'idole de pierre ». — *Numquid ipse docere poterit.* Elle ne peut même pas parler. — *Coopertus est auro et argento.* Cfr. Is. XL, 19 ; Jérém. X, 19. — *Et omnis spiritus,* ni esprit ni vie ne sont en lui.

20. — *Dominus... in templo sancto suo.* Le ciel comme le temple de Jérusalem sont désignés par ces mots ; Cfr. Ps. X, 5 ; Soph. I, 7 ; Zach. II, 13 ; Mich. I, 2 ; IV Rois, XXII, 7. — *Sileat a facie ejus omnis terra.* Cfr. I Mac. I, 3. LXX : εὐλαβείσθω... πᾶσα ἡγῆ

III. Prière du prophète à la suite de l'annonce du jugement, III.

CHAP. III. — 1. — *Oratio Habacuc prophetæ.* Ce cantique a, comme les Psaumes, un titre spécial, où sa nature et son auteur sont indiqués. תְּפִלָּה a le sens de prière, supplication, hymne adressé à Dieu, Cfr. Ps XVI, LXXXVI, LXXXIX, CI, CXLI. — *Pro ignorantiis.* עַל־שִׁגְיוֹנוֹת. S. Jérôme a traduit, d'après Aquila et Symmaque : περὶ ἀγνοημάτων, en faisant venir le mot hébreu de שָׁגָה, errer, pêcher par erreur ou par ignorance. Le Targum et Jarchi donnent la même interprétation. S. Jérôme explique ainsi sa traduction : « Quia supra, I, 2, temere dixerat : Usque-quo, Domine, clamabo, et non exaudies? Vociferabor ad te vim patiens, et non salvabis? Ac deinde in secunda querimonia, I, 13 : Quare non respicis super iniqua agentes? Nunc agit pœnitentiam, et plangit quod temere sit locutus, petitque veniam, ut misericordiam consequatur, quia ignorans fecit ». Les LXX traduisent : μετ' ᾠδῆς, sens adopté par Kimchi. L'expression « Sur sheginoth » ne peut se rapporter, dit Keil, au contenu ou à l'objet de l'ode. L'emploi fait de « shiggâyôn » dans le titre du Ps. VII, et aussi l'analogie entre « al shigyônôth », et des titres de Psaumes, tels que « al haggittith », « al neginoth » et autres mots ainsi introduits, s'y opposent. Dans le Ps. VII, 1, « shiggâyôn » indique le genre de poésie dans lequel ce psaume est composé. En outre toutes les indications des titres de psaumes qui commencent par « al » se rapportent soit à la mélodie sur laquelle les psaumes doivent être chantés, soit à l'accompagnement musical qu'on doit suivre durant le service divin. Cette signification liturgico-musicale doit être conservée ici aussi, puisqu'il résulte de la souscription du ℣. 19, et de la répétition à trois reprises, ℣. 3, 9, 13, du mot « Selah », que cet hymne était employé avec un accompagnement musical. Le sens le plus probable de shiggâyôn est dithyrambe ; et ici « al sheginoth » doit se traduire : à la manière des dithyrambes, ou d'une ode entraînante, triomphale. Segond traduit d'une toute autre manière : « Sur le mode des complaintes ».

2. — *Audivi auditionem tuam.* J'ai entendu la parole que tu m'as adressée ; Cfr. Osée, VII, 12, c'est-à-dire les menaces du jugement porté contre Juda et qui sera exécuté par les Chaldéens, et ensuite le châtiment annoncé contre ces derniers. — *Et timui.* Tant à

ton ouvrage au milieu des temps. Tu le feras connaître au milieu des années; lorsque tu seras irrité, tu te souviendras de ta miséricorde.

3. Dieu viendra du côté du midi, et le Saint de la montagne de Pharan. Sa gloire couvre les cieux, et la terre est pleine de sa louange.

Domine, opus tuum, in medio annorum vivifica illud.

In medio annorum notum facies : cum iratus fueris, misericordiæ recordaberis.

3. Deus ab austro veniet, et Sanctus de monte Pharan.

Operuit cœlos gloria ejus : et laudis ejus plena est terra.

---

cause de la sentence portée contre les Juifs que de la toute-puissance de celui qui juge le monde. — *Domine, opus tuum.* Cette œuvre du Seigneur, c'est le double jugement qu'il a révélé au prophète dans les ch, I et II. Mais d'une manière générale, dit Pusey, la grande œuvre de Dieu sur la terre, celle qui renferme toutes les autres, c'est le salut de l'homme par Jésus-Christ. — *In medio annorum.* Au milieu, c'est-à-dire pendant les années de calamité qu'Israël doit souffrir, ou dans un délai plus bref que celui que Dieu avait d'abord fixé. — *Vivifica illud.* Amène pour ainsi dire à la vie cet acte de miséricorde en le faisant s'accomplir; ou bien renouvelle toutes les miséricordes par lesquelles, dans la série des temps, tu es déjà venu au secours de ton peuple. « Et sicut timore perterritus sum, quod draco magnus tantis vulneribus confodiendus sit, deprecor, Domine, ut quod promisisti, expleas, et finito tempore, reddas Christum tuum. Tu enim dixisti, quia adhuc visus procul et apparebit in fine, et non mentietur. Vivifica ergo quod pollicitus es, hoc est, tuum imple promissum; non moriatur irritus sermo tuus, sed opere compleatur. Quod quidem juxta nos, et de resurrectione Salvatoris intelligi potest : ut ille qui pro nobis mortuus est, consurgat a mortuis, et vivificetur ». S. Jérôme. — *In medio annorum notum facies.* Cette œuvre divine ne sera pas cachée aux hommes, lorsque l'époque de son accomplissement sera arrivée. — *Cum iratus fueris...* La colère n'éteindra pas en Dieu les sentiments de miséricorde; au contraire, au milieu même de sa colère, il sera ému de pitié. Cfr. Luc, I, 71, 72. La traduction de ce verset chez les LXX donne un sens très différent : « J'ai considéré tes œuvres et j'ai été stupéfait : tu te manifesteras au milieu de deux animaux; quand les années seront proches, on te connaîtra; quand les temps seront venus, tu apparaîtras... » Nous citons ce passage, parce que presque tous les Pères y ont vu, en le rapprochant d'Isaïe, I, 3, une prophétie de la naissance du Sauveur. L'Eglise a suivi cette traduction dans les offices de la Nativité et de la Circoncision.

3. — *Deus ab austro veniet.* « Eloah, אלוה, archaïsme poétique pour Elohim, Cfr. Deut. XXXII, 15), viendra (ou vient) de Theman ». De même que le Seigneur vînt vers son peuple au Sinaï, quand il l'eût délivré de l'Egypte, pour contracter alliance avec lui et en faire le royaume de Dieu, de même il apparaîtra, au temps à venir, dans la gloire terrible de sa toute-puissance, pour le délivrer des liens des pouvoirs du monde, et punir les méchants qui écrasaient les bons. Les premiers mots de ce verset ont un rapport étroit avec Deut. XXXIII, 2. De même que Moïse décrit l'apparition du Seigneur sur le Sinaï comme une lumière brillante de Seir et Pharan, de même Habacuc fait apparaître le Seigneur dans sa gloire, mais il change le passé en futur : il viendra pour montrer que cette révélation de la gloire du Seigneur est encore à venir. Keil. Pour Theman, V. Abd. 9 et Amos, I, 12. — *Sanctus.* C'est un nom de Dieu, le seul Saint; Cfr. Hab. I, 12. — *De monte Pharan.* Le mont Pharan n'est mentionné que dans le Deutéronome où Habacuc l'a probablement pris, Deut. XXXIII, 2. Le désert de Pharan devait se trouver à l'ouest ou au sud du désert de Zin, qui formait la limite méridionale de Juda, Nombr. XIII, 21; Jos. XV, 1. Le nom de Pharan a été sans doute donné plus tard à tout le plateau désert qui s'étend sur les frontières d'Edom, qui est appelé aujourd'hui Badiet-et-Tih, et dont l'extrémité occidentale est au nord du Jebel-et-Tih qui le sépare de la partie inférieure de la péninsule arabique. Il est assez remarquable, dit le Dr Pusey, que ce mot qui en hébreu signifie le beau ou le feuillu, n'a pas d'étymologie arabe. — Ici dans l'hébreu, se trouve le mot סלה, Sélâh, sur l'explication duquel nous renvoyons aux Psaumes. — *Operuit cœlos gloria ejus.* Ces mots peuvent s'expliquer de deux manières. L'éclat de la gloire divine qui apparaît, Ps. CIII, 1 et suiv.; Luc, I, 78, est comme l'aurore qui au matin couvre les cieux, et comme la mer de feu qui couvre alors la terre; ainsi Kleinert, etc. Suivant d'autres, ces mots indiquent une manifestation semblable à celle du Sinaï, au milieu des nuées,

4. Splendor ejus ut lux erit : cornua in manibus ejus.
Ibi abscondita est fortitudo ejus.

5. Ante faciem ejus ibit mors.
Et egredietur diabolus ante pedes ejus.

6. Stetit, et mensus est terram.
Aspexit, et dissolvit gentes, et contriti sunt montes sæculi.
Incurvati sunt colles mundi abitineribus æternitatis ejus.

4. Son éclat est comme la lumière : des rayons partent de ses mains. C'est là que sa force est cachée.

5. La mort marche devant sa face, et le diable précède ses pas.

6. Il s'arrête et il mesure la terre. Son regard fait fondre les nations, et les montagnes éternelles sont réduites en poudre! Les collines du monde s'abaissent sous les pas de son éternité.

---

des éclairs et des tonnerres; Exod xix, 16, xx, 18. — *Et laude ejus...* Cette louange, de la part des hommes, est la conséquence nécessaire de la manifestation de la gloire divine. « Deus ergo ab Austro veniet, id est a meridie, a clara luce, et ab his, qui appellantur filii dierum. Unde et in Cantico Canticorum, aquilonem sponsus abigit, et austrum vocat dicens : Exsurge, Aquilo, et veni, Auster, perfla hortum meum, et fluant aromata mea, Cant. iv, 16 Deus semper in meridie est : Ubi, inquit, pascis? ubi cubas? in meridie, Cant. i, 6. Et ad Abraham quando erat sub quercu, non venit Deus nisi in meridie. Gen. xviii. Et Joseph qui in typo præcessit Salvatoris, convivium fratribus facit meridie, Gen. xliii. Agnitio ergo Dei Patris his qui digni sunt, venit in pleno lumine. Et agnitio Sancti, id est Filii Dei, venit de monte umbroso et condenso. Mons umbrosus atque condensus, vel ipse Pater intelligitur, plenus virtutibus omnique sapientia, et majestate sua cuncta protegens, et extendens alas, et confovens pullos suos; vel certe paradisus et cœlestia plena angelis, plena virtutibus, plena arboribus uberrimis. Atque utinam et mihi contingat, ut ad vicem manu et ad expositionem Deus veniat in claro lumine, et Filius ejus ». S. Jerôme.

4. — *Splendor ejus ut lux erit.* La lumière des éclairs qui se produiront alors sera aussi éclatante que celle du soleil. אור désigne ici le soleil, comme Job, xxxi, 26, xxxvii, 21; Is. xviii, 4. — *Cornua in manibus ejus.* Des rayons sortiront de ses mains, c'est-à-dire, de lui. קרניו a ce sens, Exod. xxxiv, 29, 30. La poésie arabe et le langage populaire appellent aussi les premiers rayons du soleil levant des cornes, des bois de cerf, et ils comparent en conséquence, le soleil à une gazelle ; Cfr. Ps. xxi, 1. — *Ibi abscondita est fortitudo ejus.* Dans cet orage ou dans cette lumière le Seigneur voile sa force et sa puissance; Cfr. Ps. xvii, 12; Exod. xx, 21; III Rois, viii, 12. Il peut y avoir dans ces mots une allusion à Exod. xiii, 21; mais c'est surtout l'idée de la splendeur du soleil levant qui prédomine, comme dans d'autres endroits, Ps. civ 2; I Tim. vi, 16, on lit que la lumière est le vêtement de Dieu.

5. — *Ante faciem ejus ibit mors,* דבר est la peste. — *Egredietur diabolus ante pedes ejus.* רשף désigne la fièvre ardente, comme Deut. xxxii, 24. Litt. « la fièvre ardente suit ses pas » L'apparition de Dieu pour le jugement étant nécessairement terrible, dit Reuss, il est naturel que tous les fléaux se trouvent dans son cortège pour attendre ses ordres. La traduction de S. Jérôme, « diabolus », repose sur une tradition juive. « Tradunt autem Hebræi, quomodo in Evangelio princeps dæmonum dicitur esse Beelzebub, Matt. xii, ita Reseph dæmonis esse nomen, qui principatum teneat inter alios, et propter nimiam velocitatem (רשף peut se traduire par aile) atque in diversa discursum, avis et volatile nuncupetur : ipsumque esse qui in paradiso sub figura serpentis mulieri sit locutus, et ex maledictione, qua a Deo condemnatus est, accepisse nomen : siquidem reseph reptans ventre interpretatur ». N'y aurait-il pas dans ces derniers mots confusion avec remesh רמש? LXX : πρὸ προσώπου αὐτοῦ πορεύσεται λόγος, καὶ ἐξελεύσεται εἰς πεδία κατὰ πόδας αὐτοῦ.

6 — *Stetit et mensus est terram.* Dieu est comparé à un général qui mesure de l'œil les nations qu'il doit vaincre. Mais כידד a un autre sens, généralement admis par les commentateurs modernes : il regarde et il ébranle la terre. — *Aspexit et dissolvit gentes.* A son seul aspect les nations fuient et disparaissent. LXX : διετάκησαν ἔθνη. — *Contriti sunt montes sæculi.* Les montagnes séculaires, sont

7. J'ai vu les tentes des Ethiopiens dans la détresse, et les pavillons de Madian dans l'épouvante.

8. Est-ce contre les fleuves, Seigneur, que tu es irrité? Est-ce sur les fleuves que s'exercera ta fureur? Est-ce sur la mer qu'éclatera ton indignation? Toi qui montes sur tes chevaux, et trouves le salut sur tes chars.

9. Tu prépareras ton arc et tu le banderas, selon les serments que tu as faits aux tribus. Tu diviseras les fleuves de la terre.

7. Pro iniquitate vidi tentoria Æthiopiæ : turbabuntur pelles terræ Madian.

8. Numquid in fluminibus iratus es, Domine? aut in fluminibus furor tuus? vel in mari indignatio tua?

Qui ascendes super equos tuos : et quadrigæ tuæ salvatio.

9. Suscitans suscitabis arcum tuum, juramenta tribubus quæ locutus es.

Fluvios scindes terræ.

---

celles qui ont existé depuis la création, qui soutiennent le globe, et qui sont ce qu'il y a sur terre de plus solide ; Cfr. Mich. I, 4 ; Nah. I, 5 ; V. aussi Deut. XXXIII, 15. — *Incurvati sunt colles mundi.* Ces mots font parallèle avec les précédents. — *Ab itineribus æternitatis ejus.* Les montagnes et les collines sont les sentiers anciens de Dieu, soit dans le sens de l'action créatrice qui serait nommée la voie de Dieu, Prov. VIII, 22, soit d'après cette image poétique qui représente Dieu comme marchant sur les hauteurs, et ne touchant pas la plaine, quand il vient visiter la terre. Reuss.

7. — *Pro iniquitate vidi tentoria Æthiopiæ.* Litt. « j'ai vu les tentes de Couschan dans l'affliction ». און ne signifie pas seulement mal, mais affliction, deuil; Cfr. Prov. XII, 21. Couschan est Cousch, l'Ethiopie, comme la Vulgate le rend bien. Il ne s'agit pas, comme on l'a prétendu, du roi de Mésopotamie nommé Cushan Rishathaim, qui subjuga Israël durant huit ans, après la mort de Josué. — *Pelles,* יריעות, les tentes. — *Madian.* Madianites et Ethiopiens sont mentionnés parce que le Seigneur doit arriver du côté du midi, v. 3.

8. — Une strophe lyrique intermédiaire sert de pause et comme de transition avec ce qui va suivre. Le poète interrompt sa description pour prendre un nouvel élan ; Cfr. des arrêts analogues, Gen. XLIX, 14 ; Jug. V, 12 ; Ps. LXVII, 20 et suiv., etc. Il se demande le motif de la venue de Dieu. Cette question n'attend point de réponse, c'est une forme poétique. — *Numquid in fluminibus iratus es, Domine...* Ces rivières et ces fleuves ne sont pas des rivières particulières, comme les diverses branches du Nil dans la Basse-Egypte, ou celles d'Ethiopie, Is. XVIII, 1 ; Soph. III, 10, mais les rivières du monde tout entier pris en général. Ce n'est point contre ces objets inanimés que se montre la colère du Seigneur. — *Vel in mari indignatio tua.* Même réponse négative. Y a-t-il ici un souvenir du passage miraculeux de la mer Rouge et du Jourdain, on ne saurait le dire. — *Qui ascendes super equos tuos...* Litt. parce que, כי ; la liaison entre les deux parties du verset est ainsi bien plus facile à saisir : Est-ce contre les fleuves et les mers que tu diriges ta colère, ô Seigneur, quand tu mets en mouvement les instruments de guerre? Les chevaux et les chars sont en effet des moyens de guerre ; Cfr. Mich. V, 9. On ne sait où un commentateurs allemand va prendre qu'il s'agit ici des chérubins.

9. — Ce verset continue la description du jugement opéré par Dieu dépeint toujours sous la figure d'un guerrier. — *Suscitans suscitabis arcum tuum.* Tu as préparé ton arc contre les ennemis de ton peuple. — *Juramenta tribubus quæ locutus es.* Tu as fait cela pour être fidèle aux promesses faites aux tribus de ton peuple, au sujet de la terre de Chanaan, Gen. XV, 18 ; Ps. CIV, 9. Cette explication semble claire. Mais l'hébreu est extrêmement obscur : שבעית מטות אמר. Nous ne pouvons entrer dans la longue discussion soulevée sur ces mots par les modernes, dont plusieurs traduisent : ils sont jurés, les traits de ta parole. Cette ligne, dit Reuss, fait le désespoir des commentateurs, et le texte pourrait bien avoir souffert. Tout ce que nous y voyons, c'est que la mention de l'oracle au figuré amène celle des traits. Ces traits seraient les menaces que Dieu a juré d'accomplir. Mais le contexte, par exemple la ligne suivante, paraît exiger qu'on reste dans la description pure et simple des phénomènes naturels. Après ces mots l'hébreu a encore « Selah ». — *Fluvios scindes terræ.* Cette dernière partie du verset n'est pas moins difficile à expliquer. Peut-être le prophète rappelle-t-il les miracles opérés

10. Viderunt te, et doluerunt montes : gurges aquarum transiit. Dedit abyssus vocem suam : altitudo manus suas levavit.

11. Sol et luna steterunt in habitaculo suo, in luce sagittarum tuarum, ibunt in splendore fulgurantis hastæ tuæ.

12. In fremitu conculcabis terram : in furore obstupefacies gentes.

13. Egressus es in salutem populi tui, in salutem cum Christo tuo. Percussisti caput de domo impii; denudasti fundamentum ejus usque ad collum.

10. Les montagnes t'ont vu et elles ont tremblé, les déluges se sont écoulés. L'abîme a fait entendre sa voix, il a élevé ses mains en haut.

11. Le soleil et la lune s'arrêtent dans leur demeure, ils vont à la lueur de tes flèches, à l'éclat de ta foudroyante.

12. Tu écraseras la terre dans ta colère, tu épouvanteras les nations dans ta fureur.

13. Tu es sorti pour le salut de ton peuple, pour le sauver avec ton Christ. Tu as frappé le faîte de la maison de l'impie, tu la ruines de fond en comble.

---

en faveur d'Israël par Dieu, lorsqu'il lui a fait traverser sans péril la mer Rouge et le Jourdain.

10. — *Viderunt te et doluerunt montes.* La description de la puissance de Dieu sur la nature continue. Le Sinaï a tremblé en présence du Seigneur, Exod. XIX. 18, et le ps. CXII, 6 exprime la même pensée en termes encore plus poétiques. Ces mots indiquent un tremblement de terre. Virgile a dit de même :

> Silvarum juga cæpta moveri
> Adventante Deo.

— *Gurges aquarum transiit.* Une inondation a tout envahi. — *Dedit abyssus vocem suam.* La mer soulevée a fait entendre ses mugissements. Job, XXVIII, 14. — *Altitudo manus suas levavit.* Ce sont peut être les vagues qui s'élèvent pour ainsi dire jusqu'aux nues, Cfr. Ps. LXXVI, 17.

11. — *Sol et luna steterunt in habitaculo suo.* Dans les idées orientales, les astres ont une demeure d'où ils sortent quand ils se lèvent, où ils rentrent lorqu'ils se couchent. Ici, il s'agit de leur obscuration subite, soit par l'effet des nuages, soit à la suite d'une éclipse. On a voulu voir dans ces mots, mais sans motifs suffisants, une allusion au miracle de Josué, X, 12. — *In luce sagittarum tuarum...* Les armes de Dieu, comme le dit Reuss, sont ici les foudres, dont l'éclat obscurcit celui du soleil et de la lune. L'auteur, n'a pas voulu dire, sans doute, que ces astres cessent de se mouvoir, mais qu'ils cessent de luire.

12. — *In fremitu conculcabis terram.* Litt. « dans ton courroux, tu marches sur la terre ». Cfr. Jug. V, 4 ; Ps. LXVII, 8. — *In furore obstupefacies gentes.* Litt. « dans ta fureur tu écrases les nations ». Cfr. Ps. LXXVII, 22.

13. — *Egressus es in salutem populi tui.* Dieu sort, יצא, quand il intervient au combat en faveur de son peuple; Cfr. Jug. V, 4 ; II Rois, V, 24 ; Is. XLII, 13. — *In salutem cum Christo tuo.* Litt. « Au secours de ton Messie ». Le sens de la Vulgate : Tu es venu avec ton Messie au secours de ton peuple, se retrouve aussi dans la version d'Aquila. Rien n'empêche de l'admettre parce que l'on peut très bien suppléer עמך, ton peuple, du membre de phrase précédent. Quel est ce oint ou ce Messie ? Ce n'est pas la nation choisie et sainte, comme le pensent Schnurrer, Rosenmüller, Hitzig, Ewald, car la nation d'Israël n'a jamais reçu le nom de Messie. Dans le Ps. CIV, 15, ce n'est pas Israël qui est appelé par Dieu mon oint, mon Messie ; mais ce mot s'y applique aux Patriarches, en tant que princes consacrés par Dieu, Gen. XXIII, 6. Ici ce Messie est, dit Keil, le roi divinement oint d'Israël, non pas un roi historique, Josias ou un autre, mais le roi Davidique, en général, qui comprend le Messie, dans lequel la souveraineté de David arrive à une durée sans fin. Pour Nicolas de Lyre, Ménochius, etc., ce Messie est Cyrus. C'est de lui sans doute, comme vainqueur de Babylone qu'il s'agit, mais c'est surtout du Christ ; alors en effet la victoire de Dieu sur le monde a été définitive. — *Percussisti caput de domo impii.* Tu as percé la tête de la maison impie, c'est-à-dire le chef du royaume ennemi de Dieu ; ou bien : Tu as frappé le faîte de sa maison. La première interprétation est préférable. Le prophète s'est sans doute souvenu ici de l'histoire de Sisara et de Jahel, Jug. V, 26. —

14. Tu as maudit son sceptre, et le chef de ses guerriers, qui venaient comme une tempête pour me disperser; ils étaient pleins de joie, pareils à celui qui dévore le pauvre en secret.

15. Tu as fait un chemin à tes chevaux à travers la mer, à travers la boue des grandes eaux.

16. J'ai entendu, et mes entrailles ont été émues : mes lèvres ont tremblé, et sont sans voix. Que la pourriture entre en mes os, et qu'elle me consume en dedans, afin que je soie en repos au jour de l'affliction, et que je me joigne au peuple prêt à nous accompagner.

14. Maledixisti sceptris ejus, capiti bellatorum ejus, venientibus ut turbo ad dispergendum me.
Exultatio eorum sicut ejus qui devorat pauperem in abscondito.

15. Viam fecisti in mari equis tuis, in luto aquarum multarum.

16. Audivi, et conturbatus est venter meus : a voce contremuerunt labia mea.
Ingrediatur putredo in ossibus meis, et subter me scateat.
Ut requiescam in die tribulationis : ut ascendam ad populum accinctum nostrum.

Denudasti fundamentum ejus usque ad collum. Ces mots n'ont pas encore été expliqués bien clairement, mais ils indiquent la destruction totale de l'empire chaldéen. S. Jérôme applique tout ce passage à la défaite de l'Antechrist.

14. — *Maledixisti sceptris ejus, capiti bellatorum ejus.* Litt. « tu as frappé avec leurs bâtons la tête de ses chefs ». פרזיו semble bien avoir le sens de chefs militaires. D'après Delitzsch et Keil, il vaut mieux l'interpréter par hordes, troupes d'ennemis, sens déjà proposé par le Targum, Rashi et Kimchi. — *Venientibus ut turbo ad dispergendum me.* Dieu les a dispersés au moment où, comme un ouragan, ils allaient détruire son peuple. — *Exultatio eorum...* Ils se réjouissaient déjà à l'idée de dévorer le pauvre après l'avoir emmené dans leurs repaires, c'est-à-dire, de le faire prisonnier, de le dépouiller de tous ses biens, Ps. x, 8-10, et de détruire la nation dont il faisait partie.

15. — *Viam fecisti in mari equis tuis...* Pour détruire plus complètement tous les ennemis, Dieu traverse la mer. Le prophète fait allusion à la destruction de Pharaon et de ses cavaliers dans la mer Rouge, Exod xiv. La mer, la profondeur de l'abîme, Ps. lxxvi, 20, n'est pas, dit Keil, une expression figurée pour l'armée ennemie, elle doit être prise littéralement. C'est ce qu'exigent les mots; tu as fait route. De même que Dieu, aux temps anciens, fendit la mer Rouge pour conduire son peuple hors de l'Egypte, de même dans l'avenir il viendra au secours de son peuple opprimé par les Chaldéens.

16. — *Audivi et conturbatus est venter meus.* A l'annonce de ces terribles évènements le prophète est ému juqu'au plus profond des entrailles, Cfr. Is. xvi, 11. — *A voce contremuerunt labia mea.* A la voix de Dieu, les lèvres du prophète ont été si agitées qu'elles ne pouvaient plus laisser échapper aucun son. Reuss traduit avec fantaisie : mes dents claquent. — *Ingrediatur putredo in ossibus meis.* Il n'y a pas dans l'hébreu ce changement de temps; à la voix du Seigneur, et par suite de la crainte éprouvée, le prophète a cru que la carie s'emparait de ses os. — *Et subter me scateat.* Et sous moi, c'est-à-dire, dans tout mon corps, jusqu'aux pieds, j'ai tremblé. — *Ut requiescam in die tribulationis.* Et cependant je dois rester tranquille jusqu'au jour de la calamité, je dois accepter les volontés divines. — *Ut ascendam ad populum accinctum nostrum.* Litt. « jusqu'au jour où montera contre (mon) peuple, celui qui l'envahira ». Ces mots définissent les précédents : ils indiquent plus précisément quel sera le jour de la tribulation. Reuss traduit : « Jusqu'au jour de la détresse à venir pour le peuple qui nous assaille ». Et il explique ainsi sa traduction : « Ces trois dernières lignes, ne sont pas bien transparentes. L'auteur paraît vouloir dire que ce qui cause son anxiété, c'est qu'il doit attendre plus ou moins longtemps encore le moment ou Jéhova voudra en finir avec le tyran étranger. La détresse dont il parle est positivement celle qui marque la fin de ce tyran, et non celle du peuple israélite, causée par les Chaldéens, car pour ce qui est de la calamité de Juda, elle n'était plus à attendre, le tableau qui va suivre la représentant comme présente. Tout de même pour obtenir un sens aussi simple,

17. Ficus enim non florebit : et non erit germen in vineis.

Mentietur opus olivæ : et arva non afferent cibum.

Abscindetur de ovili pecus : et non erit armentum in præsepibus.

18. Ego autem in Domino gaudebo : et exultabo in Deo Jesu meo.

19. Deus Dominus fortitudo mea : et ponet pedes meos quasi cervorum.

Et super excelsa mea deducet me victor in psalmis canentem.

17. Car le figuier ne fleurira pas, et il n'y aura pas de pousse dans les vignes. L'olivier mentira, il sera sans olives, et les champs ne donneront pas de grain. Les troupeaux seront enlevés aux bergeries, et il n'y aura plus ni bœufs ni vaches dans les étables.

18. Mais moi je me réjouirai dans le Seigneur, je tressaillerai de joie en Dieu mon Sauveur.

19. Le Seigneur Dieu est ma force il rendra mes pieds comme ceux des cerfs. Et vainqueur, il me ramènera sur nos montagnes au milieu des psaumes que je lui chanterai.

---

nous avons dû changer une voyelle (qui nous assaille) ».

17. — Le trouble de ce jour de calamité annoncé tout à l'heure par le prophète est décrit : les arbres et les champs ne produiront plus. — *Ficus... in vineis.* Le figuier et la vigne sont mentionnées comme fournissant les fruits les plus abondants et les plus beaux du pays ; Cfr. Joël, I, 7; Mich. IX, 4 ; Os. II, 14. — *Mentietur opus olivæ.* L'olive ne donnera plus d'huile ; Cfr. Deut. VI, 11, VIII, 8 ; Mich. VI, 15, etc. « Cum seculum istud pertransierit, et intraverit plenitudo gentium, tunc etiam hæc ficus afferet fructus suos, et omnis Israël salvabitur. Hæc est ficus ad quam tertio venit paterfamilias, et quasi non facientem fructus vult subvertere, pro qua agricola, cui commissa fuerat, deprecatur, ut det ei spatium ... Diximus de ficu, monstrantes, eam esse populum Judæorum ; dicamus et de vinea, quod quidem facile intelligit qui Isaiam legerit : Vinea facta est dilecto in cornu, in loco uberi, Isa. V. 1 ... Hæc igitur vinea ad quam paterfamilias sæpe miserat servos, Matth. XXI, ut acciperet de ea vinum, quod lætificat cor hominis, quia versa est in amaritudinem ei, novissime etiam patrisfamiliæ filium ausa est interficere, non uvas faciens, sed spinas, et non judicium, sed clamorem : Crucifige, crucifige eum ! Et : Non habemus regem, nisi Cæsarem, Joan, XIX, 6, 15. Propterea exterminavit illam aper de silva et singularis ferus depastus est eam, Psal. LXXIX, 14. Olivam quoque populum synagogæ liquido comprobabit, qui in Apostolo fractos olivæ ramos legerit, Rom. X, 1, et nos de oleastro insertos, ut in ramis intelligamus, multitudinem Judaicam fuisse succisam, in radicibus apostolorum electionem esse servatam in quibus nos inserti manebimus, si fecerimus fructum, et dicetur de nobis : Filii tui sicut novellæ olivarum in circuitu mensæ tuæ, Psal. CXXVI, 3 ». S. Jérôme. — *Arva non afferent cibum.* Cfr. Joël, I, 16. — *Abscindetur de ovili pecus...* Le manque de nourriture et de fourrages fera périr les bestiaux. « Omnia hæc auferentur a populo, quia inique egit in Deum creatorem suum ». S. Jérôme.

18. — *Ego autem in Domino gaudebo.* Malgré ses craintes, le prophète ne peut s'empêcher de se réjouir dans la prévision du salut à venir. — *In Deo Jesu meo.* Litt. « dans le Dieu de mon salut ». Jéhovah est ainsi appelé, Is. XVII, 10 ; Mich. VII, 7, 19 ; Ps. XVII, 47 ; XXIV, 5. S. Augustin et quelques Pères ont voulu voir dans ces mots une révélation directe de l'incarnation et de la rédemption. L'original et les LXX : τῷ σωτῆρί μου ne favorisent pas cette manière de voir.

19. — Les pensées de ce verset sont inspirées de reminiscences du Ps. XVII. Le premier membre de phrase, *Deus Dominus fortitudo mea* est emprunté au ℣. 33 de ce psaume. — *Ponet pedes meos quasi cervorum.* Il me rendra assez agile pour éviter tous les périls, ou pour poursuivre l'ennemi. L'agilité était une des principales qualités du soldat, II Rois, I 23 ; I Paral. XII, 8. Ici c'est une figure qui, comme Is. XL, 29-31, indique la force pleine de joie que Dieu procure — *Et super excelsa mea.* Dieu le mettra à l'abri, comme les cerfs se retirent et se réfugient sur les hauteurs. Ces mots, suivant Keil, désignent seulement la possession victorieuse et le gouvernement du pays. Ils ont été empruntés par David, Ps. XVII, à Deut. XXXII, 13 et XXXIII, 29. — *In Psalmis canentem.* לרמנצח בנגינותי. Ces mots ont été traduits

par les anciennes versions d'une manière analogue à celle de la Vulgate, ainsi les LXX : τοῦ νικῆσαι ἐν τῇ ὠδῇ αὐτοῦ. Mais ils ne font pas partie du contenu de l'ode. C'est une souscription qui répond à l'indication du titre, et se rapporte, comme le dit Keil, à l'usage fait de cette ode dans le service divin. Elle diffère simplement des indications qui se trouvent dans les titres du Ps. IV, VI, LIII, LXVI, LXXV, par l'emploi du suffixe י (iod). Par ces mots « au chef (ou directeur de la musique du temple) en accompagnement de mon chant dithyrambique », le prophète indique comment son psaume pourra être employé dans le culte. La traduction d'Hitzig : « au conducteur de mes pièces de musique » est grammaticalement fausse, car ב ne s'emploie pas comme périphrase pour le génitif; quand il est en tête d'une expression musicale, il signifie seulement « avec », ou « en accompagnement de ». En outre נגינות, neginoth, signifie simplement un chant, ou le jeu d'instrument à cordes, ou cet instrument lui-même. La première de ces interprétations ne donne pas ici un sens convenable. La seconde seule peut s'accepter. Dans ce cas, si le prophète veut dire que son ode sera employée dans le temple, et accompagnée d'instruments à cordes, l'expression « binginothai », indique qu'il s'accompagnera lui-même. De là on conclut qu'il avait qualité pour prendre part à l'exécution des œuvres musicales qui étaient usitées dans le culte, et par suite qu'il appartenait aux lévites.

PROPHÉTIES DE SOPHONIE

PRÉFACE

I

VIE DU PROPHÈTE

Sophonie (1) nous donne, dans le titre de sa prophétie, qui n'a pas été sérieusement attaqué au point de vue de l'authenticité (2), plus de détails sur sa personne que Nahum et Habacuc. Il indique sa généalogie jusqu'à la quatrième génération. Celui de ses aïeux auquel il s'arrête porte le nom d'Ezéchias. On a supposé que ce nom est celui du célèbre roi de Juda (3). Mais, comme Knobel (4) le fait remarquer avec raison, on ne peut savoir si notre prophète appartient ou non à la famille de David, car le texte ne nous dit point de quel Ezéchias il s'agit. « Les uns en ont conclu qu'il ne pouvait être question que du roi de ce nom ; les autres sont arrivés à une conclusion toute contraire, en observant que la liste généalogique de Sophonie s'arrête précisément à Ezéchias. Il est vrai, ajoute Kuenen (5), qu'il y a une génération de plus entre Sophonie et Ezéchias qu'entre Josias, le contemporain de Sophonie et ce roi ; mais il faut se rappeler que Manassé, tout en ayant régné pendant cinquante-cinq ans, eut pour successeur un fils de vingt-deux ans seulement (6), donc un fils de sa vieillesse ; ce qui explique comment Josias, bien que petit-fils de Manassé, n'en était pas moins contemporain de Sophonie, arrière-petit-fils d'Amaria, frère de Manassé ».

---

(1) צפניה, « Zephaniah », LXX : Σοφονίας, celui que Jéhovah cache ou protège, et comme S. Jérôme traduit (In Joel prolegg.) : κεκρυμμένος κυρίου. Ailleurs, Comm. sur Soph. I, 1, il remarque : « Nomen Sophoniæ alii *speculam*, alii *arcanum Domini* transtulerunt. Sive igitur *specula*, sive *absconditum Domini* interpreteris, utrumque prophetæ convenit ». — On trouve dans l'Ancien Testament deux autres personnages de ce nom : Sophonie, fils de Maasias, IV Rois, XXV, 18 ; Sophonie le lévite, I Par. VI, 36.

(2) Kuenen, *Hist. crit.* T. II, p. 453.

(3) M. Vigouroux, *Manuel*, T. II, p. 640 ; Kuenen, *op. cit.*, *ib*

(4) *Prophet. der. Hebr.*, T. II, pp. 246 et suiv.

(5) *Ibid.* note.

(6) IV Rois, XXI, 1, 19.

Quoique cette similitude de noms semble un argument d'assez grande valeur (1), nous ne nous prononcerons pas. Ce que l'on peut avancer, sans crainte de se tromper, c'est, comme le disent S. Cyrille et S. Jérôme, que Sophonie était d'une naissance illustre; autrement il n'eût pas pris la peine de nous donner une liste généalogique de sa famille.

Quant aux légendes du Pseudo-Dorothée et du Pseudo-Epiphane, qui font de Sophonie un descendant de la tribu de Siméon, elles ne méritent aucune créance (2).

Le prophète, dans le titre de son livre, indique aussi l'époque à laquelle il vivait; il prophétisait en effet sous le règne de Josias (3).

Mais il y a trois opinions différentes sur la période de ce règne à laquelle il a appartenu. A notre avis, il a prophétisé dans la période de réforme inaugurée par le roi de Juda. Il nous en donne des preuves convaincantes. Le culte public de Jéhovah existait alors (4). Mais le culte de Baal n'avait pas encore complètement disparu; il en était de même du culte des astres et de quelques autres pratiques idolâtriques (5). D'après I, 4 comparé à III, 4, il y avait encore des prêtres des idoles à côté des prêtres de Jéhovah. La réforme était donc commencée, mais n'était pas encore complète. Si nous trouvons suffisamment précis ces renseignements tirés de l'œuvre du prophète, c'est entre la douzième et la dix-huitième année du règne de Josias (6), que nous placerons l'époque de son ministère (7).

Beaucoup d'auteurs, Witsius, Buddeus, Jahn, von Cœln, Knobel, Hitzig. Meier, Strauss, Munk, Bleck. Keil, Kuenen, s'accordent à accepter cette période.

Dom Calmet, Ewald, de Wette, Hævernick, Reuss, Pusey, Vigouroux, etc., pensent au contraire que la réforme de Josias n'était pas encore commencée, lorsque Sophonie prophétisa. En effet, dit Reuss (8), « les désordres auxquels il essaya de mettre fin par des mesures très énergiques sont dépeints ici comme existant encore dans toute leur étendue, et les membres mêmes de la famille royale sont accusés (9) d'y prendre part. Il est vrai qu'on a voulu voir dans une phrase du début, où il est question d'exterminer ce qui *reste* de Ba'al (10), la preuve que la réformation avait été commencée, mais n'avait pas encore complètement réussi.

« Cependant le terme dont le prophète se sert ici n'a pas nécessairement cette signification; et ç'aurait été une injustice de sa part, si en formulant ses accusations, il avait passé sous silence les nobles efforts faits par le roi pour amener un état de choses conforme à ses propres désirs. Nous croyons plutôt que ce silence, combiné avec les reproches qu'il adresse aux princes, nous permet de songer de préférence à une époque où le roi

---

(1) Huet, *Demonstr. evang.*, prop. IV, et Eichhorn ont admis cette origine.
(2) *De Vitis proph.* cap. XIX.
(3) Soph. I, 1.
(4) *Ib.* III, 4, 5.
(5) *Ib.* I, 4, 5.
(6) Cfr. II Rois, XXIII, 4, 5 et II Paral. XXXIV, 3, 8.
(7) Keil, *Einleitung*, § 97.
(8) *Les Prophètes* T. I. pp. 364, 365.
(9) Chap. I, 8.
(10) Chap. I, 4.

était encore mineur et où le gouvernement a dû être entre les mains de ses parents. La mention de Ninive, dont la chute appartient encore à l'avenir (1) milite en faveur de cette combinaison : car il est assez probable que l'empire assyrien fut renversé du temps même du règne de Jos'iyah (2) ».

D'autres, Carpzov, Eicchorn, Bertholdt, Delitzsch, Kleinert, soutiennent au contraire que Sophonie n'a prophétisé qu'après cette date. A un endroit (3), le prophète parle contre « les fils du roi » ; il n'a pu le faire, en concluent les auteurs que nous venons de citer, qu'à l'époque où les deux fils ainés de Josias, Joachaz et Joïakim (4) étaient assez grands pour que leur conduite eût pu être stigmatisée et menacée d'un châtiment. Mais le texte n'est pas si précis qu'on veut bien le dire. L'auteur veut seulement annoncer que le jugement et la condamnation frapperont toutes les classes de la société, même les plus élevées (5).

Une autre raison, qui semble plus forte, a été donnée par Kleinert en faveur de cette seconde opinion. Sophonie cite souvent la Loi et certainement le Deutéronome (6), et les cite de manière à montrer que le peuple devait certainement les bien connaître (7). Il n'aurait pu en être ainsi à l'époque où la loi était oubliée, c'est-à-dire avant la découverte du livre de la loi. Ces citations trouvent au contraire leur explication dans la profonde impression que fit sur le peuple la lecture de la loi retrouvée (8). Bien plus, dit Kleinert, le livre tout entier semble comme une promulgation de la réforme royale. En outre par des références locales, Sophonie (9) semble présupposer l'existence de la prédiction de la prophétesse Hulda (10). Si l'on s'étonnait que quelques restes du culte de Baal aient subsisté dans cette période de réforme et de rénovation, nous savons par les livres des Rois (11), que, même après la dix-huitième année de son règne, Josias eut encore fort à faire pour l'extirpation de l'idolâtrie (12).

Peut-on trouver un renseignement plus précis dans le passage relatif à Ninive (13)? Sans doute le prophète semble bien dire clairement que la ville n'est pas encore détruite. Mais nous ignorons l'année précise de cette destruction. Les opinions se partagent entre 625, date donnée par Abydène et le Syncelle, et suivie par quelques modernes, Keil entre autres,

---

(1) Chap. II, 13.
(2) Reinke, *Der Prophet Zephanja*, Monster. 1868, in-8, p. 8, hésite entre l'opinion de Keil et celle d'Ewald.
(3) Soph. I, 8.
(4) Munk, *Palestine*, p. 340, note.
(5) S'il faut prendre l'expression « les fils du roi » à la lettre, on peut supposer que ces deux enfants, qui, entre la 12e et la 18e année du règne de leur père, avaient, l'un de 6 à 12, l'autre de 4 à 10 ans, II Rois, XXIII, 31, 36, se sont, dès leur bas âges, attiré le blâme, entre autres en portant des vêtements étrangers. Kuenen, *op. cit.*, p. 454, note. Mais cette réponse ne satisfait guères.
(6) Cfr. I, 13, 15, 17 ; II, 2, 5, 7, 11 ; III, 5, 19, 20
(7) V. particulièrement, III, 19 et 20.
(8) IV Rois, XXIII, 1 et suiv.
(9) Cfr. I, 18.
(10) III Rois, XXII, 16 et suiv., 19 et suiv.
(11) IV Rois, XXIII, 34.
(12) Cfr. Ezech. VIII, 12.
(13) Soph. II, 13.

et 606 ou 605, date qui se trouve dans Eusèbe et S. Jérôme. Les sources assyriennes ne nous ont rien appris sur ce point, et rien non plus dans les monuments égyptiens ne peut aider à éclaircir la difficulté (1). Il paraît plus probabls que la chûte de Ninive ne se produisit qu'après la bataille de Mageddo (608) où mourut Josias (2).

On a aussi voulu voir dans un passage de Sophonie (3) une allusion aux invasions des Scythes et aux ravages que, d'après des auteurs classiques, Hérodote (4), etc., ils exercèrent dans l'Asie occidentale, vers la fin du VIIe siècle. Telle est l'opinion émise par Cramer, Eicchorn, Movers, Hitzig, Ewald, E. Meier.

Il est indubitable que les Scythes, dans une pointe hardie poussée vers l'Egypte (5), traversèrent la Syrie et la Palestine, vers 637 ou 634. Mais quand même Jérémie (6) les mentionnerait, ce qui est au moins douteux rien n'autorise à voir une mention analogue dans Sophonie. Aussi Küper, Maurer, Strauss, Delitzsch, Keil, Kleinert, Reuss, etc., sont-ils formellement opposés à cette opinion. Sophonie ne donne en effet, dit Keil, aucune désignation précise de l'ennemi (7) ; d'après le récit d'Hérodote, il est fort douteux que l'invasion des Scythes ait atteint le royaume de Juda ; enfin la prophétie relative à la conquête et à la destruction de Jérusalem et des principales cités d'autres royaumes, n'a pas de rapport avec les incursions des Scythes, qui se contentaient de piller un pays, pour en emporter le butin, mais, comme des hordes sauvages qu'elles étaient, ne cherchaient pas autre chose (8).

On ne sait ni le lieu, ni la date de la mort du prophète (9).

L'Eglise l'honore le 3 décembre.

II

LE LIVRE DU PROPHÈTE.

I. *Contenu.* L'objet principal du livre de Sophonie est d'annoncer le grand jour du jugement, à la description duquel le premier chapitre est consacré, et ensuite les conséquences de ce jour, c'est-à-dire le salut qui en résultera.

On peut le diviser en trois parties, comme nous l'avons fait dans le commentaire (10), ou bien, avec Kleinert, admettre le plan suivant.

I. Exorde. I, 1-6. Annonce du jugement du monde, et motif du jugement porté contre Israël, consistant dans la méchanceté actuelle.

---

(1) Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*, 3e édit., T. IV, pp. 286 et suiv.

(2) Dans ce cas les arguments invoqués par M. Reuss (V. plus haut) et par M. Vigouroux, *Manuel biblique*, T. II, p. 649, n'auraient plus de valeur.

(3) Soph. III, 15.

(4) *Histor.* I, 103, 104 et suiv.

(5) *Ibid.* 105. — Cfr. Maspéro, *op. cit.*, p. 475.

(6) VI. 20 et suiv.

(7) I. 7, III, 15.

(8) *Einleit.*, § 98.

(9) Une tradition juive prétend que la tombe du prophète est sur le mont Liban, dans une caverne cachée. Reinke, *op. cit.*

(10) I ; II, 1-III, 8 ; III, 9-fin.

II. Description du jugement, I, 7-18.
a. par rapport à ses objets. 7-13.
b. par rapport à son caractère terrible. 14-18.
III. Exhortation à chercher Dieu. II, 1-3.
IV. Annonce du jugement sur les nations païennes. II, 4-15.
V. Description renouvelée de la misère sans remèdes de Jérusalem. III, 1-7.
VI. Promesse du salut. III, 8-20.
a. Salut des païens après le jugement, 8-10.
b. Purification d'Israël, 11-13.
c. Salut d'Israël, 14-20.

Y a-t-il une connexion bien étroite entre chacune de ces parties? Assurément elle est difficile à saisir tout d'abord ; mais elle finit par s'imposer. L'idée que l'auteur suit toujours, sans la jamais perdre de vue, est celle du grand jugement du monde, qui se produit d'abord par des jugements particuliers sur les nations païennes, puis par un jugement final sur ces mêmes nations, enfin par le jugement sur Israël ; ces trois parties, en se réunissant, font la condition du salut (1).

II. *Authenticité et canonicité.* Elles n'ont jamais été contestées.

III. *Caractère historique du livre.* V. le § 1er, Vie du Prophète.

IV. *Rapports de Sophonie avec les autres prophètes.* On a souvent remarqué, dit le Dr Pusey (2), que chaque prophète se rattache à l'un ou plusieurs de ses prédécesseurs. Il emploie volontiers leur langage; il y choisit comme la ligne qui lui servira de tracé. Abdias se sert du langage de Balaam, de David, de Joël, d'Amos ; Jérémie a bien des rapports avec Abdias, Nahum avec Jonas, Habacuc avec Isaïe et Michée. Plus peut-être que tous ceux qui ont écrit avant lui, Sophonie se sert des expressions des prophètes anciens (3). Et cela vient surtout de son sujet.

Sophonie n'avait pas pour mission de prédire un instrument quelconque du jugement de Dieu. Il prophétise la destruction, non le destructeur. Plus que tous les autres prophètes, il se met en dehors du temps, pour aller jusqu'à la fin du temps. Il prophétise ce qui sera, mais non quand ce sera et par qui ce sera.

Par suite de ce caractère, il recueille chez ses prédécesseurs, spécialement Isaïe, Joël, Amos, Habacuc, des expressions relatives au jugement à venir, ou à ce qui est encore son autre objet principal, l'amour de Dieu pour les restes de son peuple. Mais il ne le fait habituellement que fragmentairement et par allusions. Ainsi en prêchant à l'homme une soumission silencieuse envers Dieu, à cause du jugement divin qui approche, il mêle dans un verset (4), l'appel d'Habacuc (5) : « Soumettez-vous au Seigneur », et les paroles d'avertissement d'Isaïe, de Joël, d'Abdias : « Le jour du Seigneur est proche (6) ». Il réunit l'image du *sacrifice*, que Dieu

---

1) Cfr. Kleinert, Introduction à Sophonie, §. 4.
2) *The minor Prophets*, p. 441.
3) Bucer avait dit déjà : « Si cuncta quis desiderat secreta vatum oracula brevi dari compendio, brevem hunc Zaphanjam perlegat ».
(4) Soph. I, 7.
(5) Hab. II, 20.
(6) Is. XIII, 6 ; Joël, I, 15, IV, 15 ; Abd. 15.

commande, et le mot remarquable *consacré*, qu'il applique aux instruments choisis par Dieu. L'allusion n'est que dans ces seuls mots : « Sacrifice, consacré »; le contexte dans lequel il les incorpore est très différent. Seule l'idée est la même! Dieu tout-puissant s'offre à lui-même en sacrifice ceux qui se révoltent obstinément contre lui. Isaïe développe cette image beaucoup plus longuement (1); Jérémie s'en sert aussi avec une plus grande étendue à propos de la défaite de Necho sur l'Euphrate (2); Ezéchiel la développe avec une hardiesse toute autre (3). Quant à Sophonie, il condense l'image en quelques mots : « Le Seigneur a préparé un sacrifice, il a consacré des convives ». Il ajoute une image hardie : ceux que Dieu emploie sont ses convives, et c'est à cause de cela qu'il les consacre.

De même, par rapport au jour du Seigneur (4), il prend dans divers prophètes des expressions terrifiantes et les accumule. A Joël il prend : « Le jour de ténèbres et d'obscurité, le jour de nuages et d'épaisses ténèbres (5) »; il y ajoute : « Le jour de la trompette et des cris de guerre », expression employée par Amos (6) à propos de la destruction de Moab. Et ces deux combinaisons se retrouvent, l'une dans un sens différent, l'autre avec une légère inflexion grammaticale, dans le livre de Job (7).

A Isaïe, Sophonie emprunte cette peinture caractéristique de l'idolâtrie de soi-même, qui amène les jugements de Dieu sur l'orgueil : « Elle s'assied avec assurance et dit en son cœur : Moi, et rien que moi (8) ». Quand Isaïe dit (9) : « Cette destruction qui a été résolue, le Seigneur Dieu des armées l'accomplira au milieu de toute la terre »; Sophonie prend les deux premiers mots, et prononce avec plus de concision la même sentence (10). Il emploie les propres mots d'Isaïe (11) : « au-delà des rivières de Cush ».

De même il emprunte à Michée (12) des expressions qu'il fond dans une phrase toute différente de celle de ce prophète.

On peut relever aussi chez lui plusieurs emprunts au Deutéronome (13); nous les avons indiqués dans le Commentaire.

V. *Style du prophète.* Beaucoup de critiques modernes en ont parlé avec peu d'estime (14). Nulle part, dit Reuss (15), qui les résume, il ne s'élève au-dessus de la prose. On ne peut nier pourtant qu'il y ait chez lui beaucoup de fraîcheur et de vivacité, et que son style soit pur et aisé. Ewald dit même qu'il est souvent orné et mordant (16). La sévérité véhé-

---

(1) Is. XXXIV, 6.
(2) Jér. XLVI, 10.
(3) Ezéch. XXXIX, 17.
(4) Soph. I, 15, 16.
(5) Joël, II, 2.
(6) Am. II, 2.
(7) Job XXXVIII, 27, XV, 24.
(8) Soph. II, 15; Is. XLVII, 8.
(9) Is. X, 23. Cfr. XXVIII, 22
(10) Soph. I, 3.
(11) Is. XVIII, 1, Soph. III, 10.
(12) Mich. IV, 6; Soph. III, 19.
(13) Cfr. Soph. I, 13. Deut. XXVIII, 30, 39; Soph. I, 17, Deut. XXVIII, 29.
(14) Eichhorn, de Wette, Stæhelin, etc.
(15) *Les Prophètes*, T. I, p. 364.
(16) Il renvoie à II, 1, 2, III, 11, 18.

mente de son style, dit Kleinert, a mérité à son livre d'être appelé le *Dies iræ* de l'Ancien Testament.

III

PROPHÉTIES MESSIANIQUES DE SOPHONIE.

Le livre de Sophonie, dit Delitzsch (1), est la conclusion du type isaïen de la prophétie, qui est ici de plus en plus réduite à un compendium. Après le châtiment vient la miséricorde, pour laquelle il prépare la voie. Quand la coupe de la colère est vidée, l'amour en sort. Dans la description de la restauration d'Israël, le prophète emploie les expressions les plus tendres ; dans les discours qui concernent Dieu, il se sert des anthropomorphismes de l'amour humain. Mais la personne du Messie n'apparaît pas chez lui. Le roi divin disparaît devant Dieu le roi (2). Aussi longtemps que le Messie n'est pas encore reconnu comme le médiateur du salut, l'espérance messianique disparaît nécessairement devant l'espoir de la venue de Jéhovah, le Dieu du salut.

On peut cependant, avec M. l'abbé Bodin (3) et M. Richou (4), voir dans la dernière partie des prédictions de Sophonie, l'annonce de l'établissement de l'Eglise, et la vue des peuples accourant en foule des régions lointaines pour offrir leurs prières au vrai Dieu. « C'est la préparation à recevoir un *sauveur*, dans le premier avènement, qui nous rendra le *juge* favorable à son second avènement (5) ».

IV

BIBLIOGRAPHIE (6).

I. *Catholiques*. Nous ne connaissons que le Commentaire de REINKE, cité plus haut.

II. *Protestants*. LUTHER (7), qui a été traduit en allemand par Agricola; BUCER (8); LAREN (9); GEBHARD (10); NOLTEN (11); VON COELNN, *Spicilegium observationum exeget. criticar. ad Zephanjæ vaticinia* (12), JUSTI (13); STRAUSS (14).

---

(1) *Messianic prophecies of the old Test.*, éd. citée, p. 77.
(2) Soph. III, 15.
(3) *Les livres prophétiques*, Paris, 1845, T. II, p. 425.
(4) *Op. cit.*, p. 403.
(5) *Ibid.*
(6) Sur les anciennes versions, Cfr. Reinke, *op. cit.*, pp. 15 et suiv.
(7) *Opera latina*, éd. de Wittemb., T. IV, p. 508.
(8) Strasbourg, 1528, in-8.
(9) *Tuba Zephaniæ*, Magdebourg, 1653, in-8.
(10) Gryphiswald, 1701-1702, in-4.
(11) Francfort, 1719, 1724, in-8.
(12) Vratislaviæ, 1818.
(13) Marbourg, 1838, in-8.
(14) Berlin, 1843, in-8.

Citons encore P. HŒCKE, *Zergliederde Auslegung der Propheten... Zephanjah* (1); C.-T. ANTON, *Versio cap. iij Prophetæ Zephaniæ cum nova* ℣. 18 *interpretatione* (2); J. A. HERWIG, qui a donné un essai d'explication du prophète (3); les sermons de CÆSAR (4).

---

(1) Francfort, 1710, in-4.
(2) 1811, in-4.
(3) Dans l'*Archiv* de Bengel, T. I, p. 3.
(4) Wittemberg, 1603.

PROPHÉTIES DE SOPHONIE

CHAPITRE I

Titre de la prophétie (℣. 1). — Dieu annonce, par son prophète la ruine de Jérusalem et du royaume de Juda ; il rappelle les crimes qui nécessitent cette catastrophe (℣℣. 2-9). — Sophonie décrit ensuite la fureur des Chaldéens, l'angoisse de ses concitoyens et la fin misérable de tout le royaume (℣℣. 10-18).

1. Verbum Domini, quod factum est ad Sophoniam filium Chusi, filii Godoliæ, filii Amariæ, filii Ezeciæ, in diebus Josiæ, filii Amon regis Judæ.

2. Congregans congregabo omnia a facie terræ, dicit Dominus.

3. Congregans hominem et pecus, congregans volatilia cœli et pisces maris : et ruinæ impiorum erunt : et disperdam homines a facie terræ dicit Dominus.

1. Parole du Seigneur, qui fut adressée à Sophonie fils de Chusi, fils de Godolias, fils d'Amarias, fils d'Ezecias, au temps de Josias fils d'Amon roi de Juda.

2. Je rassemblerai tout sur la face de la terre, dit le Seigneur.

3. Je rassemblerai les hommes et les animaux, les oiseaux du ciel et les poissons de la mer ; je ruinerai les impies, et je ferai disparaître les hommes de dessus la terre, dit le Seigneur.

I. Menace de jugement sur le monde en général et sur Juda en particulier. I.

Chap. I. — 1. — *Verbum Domini quod factum est.* V. Michée, I, 1. — *Ad Sophoniam...* V. la préface, p. 347. — *In diebus Josiæ...* « Considera quod nequaquam ut supra (dans les titres des prophéties d'Osée et d'Amos) reges decem tribuum, id est, reges Israel ponantur ; sed reges tantum Judæ. Jam enim decem tribus ab Assyriis sub rege Ezechia, patre Manasse, deductæ fuerant in captivitatem. Extremum quippe regnum duarum tribuum, quæ vocabantur Juda et Benjamin, sub Josia fuisse, nulli dubium est. Illo enim interfecto filii ejus, qui postea regnaverunt, et nepotes, non tam regnasse credendi sunt, quam ludibrio habiti fuisse ab Ægyptio rege, et Chaldæis, et variis captivitatbus mortibusque cruciati. Quia igitur populus poterat se excusare in regibus malis, et dicere : nos volumus servire Deo, sed prohibemur a regibus, datur rex justus, quo zelante zelum Domini, et populo nihilominus in idolorum cultu perseverante justa iræ causa profertur a Domino, et prophetatur de eversione Jerusalem, et captivitate Juda, et victoria Nabuchodonosor ». S. Jérôme.

2. — *Gongregans congregabo.* אסף, qui veut dire recueillir, a aussi le sens d'enlever, et par suite celui de perdre, Jug. XVIII, 25. C'est ainsi qu'il faut l'interpréter ici : Dieu, dans sa colère, est décidé à tout détruire. — *Omnia a facie terræ.* Le ℣. 3 va préciser ce qui est dit ici d'une manière générale. Il s'agit de la terre tout entière et non seulement du royaume de Juda. — *Dicit Dominus.* Le prophète ne parle pas en son nom, il n'est que l'interprète des ordres divins.

3. — *Congregans.* V. ℣. 2. — *Hominem... et pisces maris.* Osée, IV, 3 et Jérémie, IV, 25, IX, 9, décrivent, en termes à peu près semblables, l'extrême désolation de la terre. — *Et ruinæ impiorum erunt.* Litt. « et les offenses avec les pécheurs », ou « les scan-

4. J'étendrai ma main sur Juda et sur tous les habitants de Jérusalem : et j'exterminerai de ce lieu les restes de Baal, les noms de ses ministres ainsi que ses prêtres,

5. Et ceux qui adorent sur les toits l'armée du ciel, qui adorent le Seigneur, qui jurent en son nom, et qui jurent par Melchom.

6. Ceux qui s'éloignent du Seigneur et ne marchent pas après lui, qui ne cherchent pas le Seigneur et ne tâchent pas de le trouver.

7. Demeurez en silence devant le Seigneur Dieu, car le jour du Seigneur est proche, car le Seigneur a préparé la victime, il a consacré ses invités.

4. Et extendam manum meam super Judam, et super omnes habitantes Jerusalem : et disperdam de loco hoc reliquias Baal, et nomina ædituorum cum sacerdotibus;

5. Et eos qui adorant super tecta militiam cœli, et adorant et jurant in Domino, et jurant in Melchom.

6. Et qui avertuntur de post tergum Domini, et qui non quæsierunt Dominum, nec investigaverunt eum.

7. Silete a facie Domini Dei : quia juxta est dies Domini, quia præparavit Dominus hostiam, sanctificavit vocatos suos.

---

dales avec les impies ». מכשלות sont tous les objets qui se rapportent à l'idolâtrie, toutes les œuvres d'impiété et d'offense envers Dieu, les σκάνδαλα de S. Matth. XIII, 41. — *Disperdam homines...* A cause de leurs péchés.

4. — La menace dirigée jusqu'ici contre le monde en général, est maintenant précisée contre Juda. — *Extendam manum meam.* Ces mots sont souvent employés lorsque le Seigneur menace de punir : Cfr. Exod. XV, 12; Is. V, 25, XIV, 27; Jérém. LI, 25; Ezéch. VI, 14, XIV, 8, XVI, 27, XXV, 7, XXXV, 3. — *Super Judam*, sur tout le royaume et non pas seulement sur la tribu de Juda. — *Et super omnes habitantes Jerusalem*, plus coupables que le reste de la nation, parce qu'ils avaient le temple au milieu d'eux. — *Disperdam de loco hoc reliquias Baal.* Tout ce qui est consacré à Baal et à son culte, et que les rois de Juda n'ont pas détruit. Sur Baal, V. Osée, II, 7 et 15, et sur son culte, IV Rois, XXIII, 5 et suiv. LXX : τὰ ὀνόματα τῆς Βαάλ. — *Et nomina æditiuorum* Les noms, c'est-à-dire, la mémoire. כמרים a été expliqué Os. X, 5. Ce ne sont pas les prophètes de Baal, mais les prêtres attachés au culte idolâtrique de Jéhovah, et à celui des hauts lieux. Le nom est probablement le terme dont on se sert en Syriaque pour désigner le prêtre ; les Hébreux l'auront appliqué aux prêtres des idoles parce que les Syriens étaient idolâtres. — *Cum sacerdotibus.* Ces prêtres sont ou des prêtres des idoles, ou des prêtres de Jéhovah. Dans cette seconde supposition, ils seraient condamnés par Dieu à cause de leurs vices et de leurs crimes, que Sophonie leur reproche plus bas, III, 4, comme le fait de son coté Jérémie, II, 8, 23, VII, 9, XI, 13, 17.

5. — *Et eos qui adorant super tecta militiam cœli.* Le culte des étoiles était en partie le culte de Baal, dans lequel le soleil, la lune et les étoiles étaient adorés comme les œuvres des puissances de la nature vénérées dans Baal et Asherah ; en partie le sabéisme, ou le pur culte des astres, adorés comme régulateurs de la nature et directeurs de toutes les choses terrestres. Ce culte avait lieu sur les toits, V. la note sur Jérém. XIX, 13, au moyen d'encensements, ibid., et aussi de sacrifices, IV Rois, XXIII, 12. Il était très répandu au temps de Jérémie, l. c. et XXXII, 29, et Josias essaya de le détruire, IV Rois XXIII, 12. — *Et adorant et jurant in Domino, et jurant in Melchom.* Litt. ils jurent à la fois par Jéhovah et par leur roi. Ce roi, c'est Baal, qui, dans les inscriptions phéniciennes est souvent appelé roi. Le prophète accuse aussi ceux qui joignent au culte de Jéhovah le culte des idoles, comme Elie le reprochait aux Israélites, III Rois, XVIII, 21 ; Jurer signifie ici se consacrer au culte de Dieu ; Cfr. Ps. CXXXI, 2; II Paral. XV, 14; Is. XIX, 18.

6. — *Et qui avertuntur de post tergum Domini...* Cfr. Is. XLII, 17. Le verset est dirigé contre les indifférents, qui ne s'inquiètent pas de Dieu, et qui n'ont aucun souci de le chercher. Sur l'expression « chercher Dieu », Cfr. Os. X, 12 et Ps. XIII, 2.

7. — Sur tout ces criminels le jugement arrivera bientôt. — *Silete a facie Do-*

8. Et erit : In die hostiæ Domini, visitabo super principes, et super filios regis, et super omnes qui induti sunt veste peregrina :

9. Et visitabo super omnem, qui arroganter ingreditur super limen in die illa : qui complent domum Domini Dei sui iniquitate et dolo.

10. Et erit in die illa, dicit Dominus, vox clamoris a porta piscium, et ululatus a secunda, et contritio magna a collibus.

8. Au jour de la victime du Seigneur, je visiterai les princes, les fils du roi, et tous ceux qui sont revêtus de vêtements étrangers :

9. Et je visiterai tous ceux qui entrent insolemment dans les maisons et qui remplissent d'iniquité et de tromperie la maison du Seigneur leur Dieu.

10. En ce temps-là, dit le Seigneur, on entendra de la porte des poissons un grand cri, et de la seconde porte des hurlements, et le bruit d'un grand carnage du haut des collines.

---

mini Dei. Craignez Dieu qui punit l'impiété; V. Habac. II, 20. LXX : εὐλαβεῖθε. — *Quia juxta est dies Domini.* Le temps fixé par Dieu pour votre châtiment approche, Cfr. Joël. I, 15, Sur le jour de Jéhovah, V. Is. XIII, 6 ; Ezéch. XXX, 3. — *Quia præparavit Dominus hostiam.* Le jugement avec le châtiment qui en est la conséquence, est considéré comme un sacrifice ; cette idée est empruntée à Is. XXXIV, 6 ; Cfr. Jérém. XLVI, 10 et Ezéch. XXXIX, 17. La victime qui sera offerte en sacrifice est la nation juive. — *Sanctificavit vocatos suos.* Ces invités de Dieu ne sont pas les oiseaux de proie et les bêtes féroces, que Jéhovah appelle à dévorer les cadavres des impies, comme dans Ezéch. XXXIX, 17, ce sont les nations que Dieu a sanctifiées pour faire la guerre à Israël. Jérém. X, 25. De même les nations appelées à faire la guerre à Babylone sont appelées les sanctifiés de Jéhovah, dans Is. XIII, 3 ; Cfr. Jérém. XXII, 7.

8. — Les pécheurs de toute condition et de tout rang seront atteints, et personne n'échappera au châtiment. — *Et erit*, et il arrivera. — *In die hostiæ Domini.* C'est Dieu qui parle, le nom est donc employé au lieu du pronom, comme Lam. III, 66 ; Cfr. Nombr. X, 29. — *Visitabo*, expression souvent employée dans le sens de punir... — *Super... filios regis.* Non seulement les fils de Josias, mais les fils des anciens rois, et en général les princes du sang. Le roi n'est pas nommé, parce que Josias était pieux et craignait Dieu. IV Rois, XXII, 19, 20 ; II Paral. XXXIV, 27, 28. — *Omnes qui induti sunt veste peregrina.* Suivant le Targum, Rashi, S. Jérôme, ce sont les vêtements portés pendant le culte idolâtrique ; suivant Grotius, des habits interdits par la loi, Deut. XXII, 5, 11, qui défend aux hommes de prendre des vêtements de femme et vice-versa ; ce sont tout simplement, disent Drusius, Keil, etc., des vêtements étrangers. Ceux qui les portent témoignent par cela même des inclinations étrangères de leur cœur.

9. — *Omnem qui arroganter ingreditur super limen.* On a voulu voir dans ces mots, dit Pusey, une allusion à la coutume idolâtrique d'Ashdod (Azoth), qui défendait de fouler aux pieds le seuil du temple de Dagon. C'eût été une étrange infatuation de l'idolâtrie, si le peuple de Dieu avait adopté un acte de superstitieux respect pour une idole dont la puissance divine avait montré si complètement le néant. Il est vrai que rien n'étonne de la part de ceux qui adorent les idoles. Mais cette superstition ne se pratiquait probablement que dans Azoth, et le culte de Dagon ne semble pas avoir fasciné les Juifs, comme celui de Baal. Puis, comment Sophonie, pour indiquer une superstition assez extraordinaire, aurait-il employé une expression qui dit absolument le contraire ; il dit en effet : ils sautent sur le seuil, et non par dessus le seuil. En rapprochant ces mots de la seconde partie du verset, qui condamne ceux qui remplissent de biens au moyen de la violence, la maison de leurs maîtres, on voit que ces mots expliquent les premiers, et que le prophète condamne ceux qui, tout entiers à satisfaire les instincts avares de leurs maîtres, pillent sans scrupules les maisons des autres, en en franchissant le seuil par la violence et pour le vol. — *Domum Domini Dei sui.* Litt. « la maison de leur maître ». S. Jérôme a suivi la traduction des LXX, qui est inexacte, dit Reinke, car rien ne laisse supposer dans ce passage qu'il soit question du temple de Jérusalem. — *Iniquitate et dolo*, par des moyens injustes et par le vol. Cfr. Jérém. V, 27.

10. — *Et erit in die illa*, au jour du châti-

11. Hurlez, habitants du Mortier; tout le peuple de Chanaan sera réduit au silence; ces gens couverts d'argent seront exterminés.

12. En ce temps-là je visiterai Jérusalem avec des lampes, et je visiterai dans ma colère ceux qui sont enfoncés dans leur lie, qui disent en leur cœur : Le Seigneur ne fera ni bien ni mal.

13. Leurs richesses seront pillées,

11. Ululate, habitatores Pilæ : conticuit omnis populus Chanaan, disperierunt omnes involuti argento.

12. Et erit in tempore illo : scrutabor Jerusalem in lucernis : et visitabo super viros defixos in fæcibus suis : qui dicunt in cordibus suis : Non faciet bene Dominus, et non faciet male.

13. Et erit fortitudo eorum in di-

---

ment, annoncé déjà aux ℣℣. 7 et 8. — *Dicit Dominus.* V. ℣. 2. — *Vox clamoris.* Un long et triste cri d'angoisse et de terreur. — *A porta piscium.* Cette porte, ainsi appelée, parce qu'il y avait dans son voisinage, V. le Targum de II Paral. XXXIII, 14, un marché au poisson, apporté du lac de Tibériade ou de Jaffa, se trouvait. d'après Nehem. III, 3, XII, 39, Cfr. II Paral. XXXIII, 14, dans la partie est du mur qui entourait la ville basse au nord. Elle ne figure pas sur le plan de Jérusalem ancienne de M. Ancessi, mais on la trouve sur les plans de Lewin, Sepp. de Vogué, Caspari, Furrer, qui l'identifie avec la porte de Benjamin. D'après M. de Vogué, elle était tout à côté de la tour Antonia. Cfr. Zimmermann, Karten und plane des alten Jérusalem, Bâle, 1876, in-f°, pl. IV. — *A secunda.* C'est la partie de la ville que Néhémie, XI, 9. appelle aussi « la seconde ville », la ville basse sur la colline d'Acra. Elle était appelée seconde par comparaison avec la ville primitive de David sur le mont Moriah. A cause même de sa situation, qui n'était pas défendue naturellem nt comme les autres côtés de Jérusalem, c'est par là sans doute qu'on attendait l'attaque de l'ennemi. — *Contritio magna.* Il faut suppléer le mot cri : on entendra une clameur semblable à celle qui s'entend dans une ville prise d'assaut. — *A collibus.* Non pas Sion et Moriah, parce que c'est évidemment du centre de la ville et de sa citadelle, qui sera prise la dernière, qu'on entendra ces cris, mais des collines qui entourent la ville basse, Bezetha, Gareb, etc. Cfr. Jérém. XXXI. 39. Keil.

11. — *Habitatores Pilæ.* S. Jérôme traduit מכתש, « machthesh », par mortier, et pense que c'est la vallée de Siloam, qui est designée ainsi : « Dicat aliquis intellexisse se quid significat pila, sed scire velle cur in præsenti loco assumpta sit. Quia semel est descriptio captæ urbis, et dicitur : vox clamoris a porta piscium... nunc idem descriptionis ordo servatur, et de ululatu dicitur eorum, qui habitant in vallo Siloe. Et pulchre Scriptura non dixit : qui habitatis in valle, qui habitatis in gurgustio, sed qui habitatis in Pila, quod scilicet, quomodo frumenta, feriente desuper vecte, contundentur; ita de porta piscium et de porta secunda, et de collibus proruens in vos decurret exercitus ». Les commentateurs, qui s'accordent à penser que le mot mortier désigne une localité de Jérusalem, s'accordent moins sur la localité désignée. Pour quelques-uns, Keil, Kleinert, etc., c'est le Tyropæon; pour Pusey, c'est la partie de cette vallée comprise entre la seconde muraille au nord et la première au sud. — *Conticuit omnis populus Chanaan.* Il est détruit. Selon Ewald, ce sont ces petits marchands qui ne pensent qu'au gain, et qui sont ici appelés par moquerie des Phéniciens, Os. XII, 8, tout comme le quartier où ils demeurent tous ensemble, selon la coutume de l'Orient, est appelé le mortier, parce que le son du mortier s'y fait spécialement entendre. — *Disperierunt omnes involuti argento.* Les marchands sont ainsi appelés parce qu'ils portent habituellement avec eux une grande quantité d'argent. « Qui tantas habebant opes, ut se quasi involutos et septos suis divitiis æstimarent ». S. Jérôme.

12. — *Et erit in tempore illo.* V. ℣. 10 — *Scrutabor Jerusalem in lucernis.* Rien ne sera caché pour Dieu, rien ne lui échappera. Cfr. Luc, XV, 8. — *Viros defixos in fæcibus suis.* Façon de parler proverbiale, employée aussi par Jérémie, XLVIII, 11, et qui indique l'insouciance morale et religieuse. V. la note sur ce passage de Jérémie. — *Qui dicunt...* Ils pensent en eux-mêmes qu'il n'y a pas de Dieu, et que ce n'est pas sa Providence qui gouverne et dirige le monde, mais que tout se fait par hasard ou suivant de pures lois naturelles. Sans nier positivement l'existence de Dieu, ils se refusent, dit Keil, à admettre son gouvernement sur le monde, ils mettent Jéhovah au rang des idoles inanimées qui ne font ni bien ni mal, Is. XLI, 23 ; Jérém X, 15.

13. — *Erit fortitudo eorum in direptionem.* Ce qui leur appartient, leurs propriétés, leurs

reptionem, et domus eorum in desertum : et ædificabunt domos : et non habitabunt et plantabunt vineas, et non bibent vinum earum.
Amos. 5, 11.

14. Juxta est dies Domini magnus, juxta est et velox nimis : vox diei Domini amara, tribulabitur ibi fortis.

15. Dies iræ dies illa, dies tribulationis et angustiæ, dies calamitatis et miseriæ, dies tenebrarum et caliginis, dies nebulæ et turbinis,
Jer 10, 6; *Joel.* 2, 11, 8; *Amos.* 5, 18.

16. Dies tubæ et clangoris super civitates munitas, et super angulos excelsos.

17. Et tribulabo homines, et ambulabunt ut cæci, quia Domino peccaverunt : et effundetur sanguis eorum sicut humus, et corpora eorum sicut stercora.

et leurs maisons seront dévastées : ils bâtiront des maisons, et n'y demeureront pas; ils planteront des vignes, et ils n'en boiront pas le vin.

14. Le grand jour du Seigneur est proche, il est proche, il avance rapidement; le bruit du jour du Seigneur est terrible, le puissant y sera accablé.

15. Ce jour sera un jour de colère, un jour de tristesse et d'angoisse, un jour de calamité et de misère, un jour de ténèbres et d'obscurité, un jour de nuage et de tempêtes,

16. Un jour de trompettes et d'alarmes contre les villes fortes et les tours élevées.

17. Je frapperai les hommes, et ils marcheront comme des aveugles, parce qu'ils ont péché contre le Seigneur : leur sang sera répandu comme de la boue, et leurs cadavres seront comme du fumier.

---

richesses seront la proie de l'ennemi. — *Domus eorum in desertum.* Leurs maisons seront pillées et détruites. — *Ædificabunt domos et non habitabunt...* Cfr. des menaces semblables dans Amos, v, 11; Mich. vi, 15; Deut. xxviii, 39; Levit, xxvi, 32, 33. Des promesses contraires se lisent dans Is. lxv, 22.

14. — Ce jugement ne tardera pas à être exécuté. — *Juxta est dies Domini.* V. ℣. 7. — *Magnus.* Cfr. Joël, ii, 11. — *Et velox nimis.* Il arrive rapidement. — *Vox diei Domini amara.* Au jour ou Jéhovah punira les impies l'air sera rempli de cris terribles et désespérés. Les plaintes seront d'autant plus amères qu'il n'y aura pas de salut possible, et qu'il faudra nécessairement succomber sous les coups des ennemis. — *Tribulabitur ibi fortis.* Alors, שם, comme Ps. xiii, 5, les guerriers les plus courageux succomberont.

15. — Ce jour du châtiment est décrit avec les termes les plus tristes, la liturgie de l'Eglise les a empruntés presque en entier pour peindre le jour du jugement en général. — *Dies iræ.* Cfr. Is. ix 18. — *Dies tribulationis et angustiæ.* Cfr. Job, xv, 24. — *Dies calamitatis et miseriæ.* Cfr. Job, xxx, 3. — *Dies tenebrarum et caliginis.* V. Joël, ii, 2. — *Dies nebulæ et turbinis.* Deut. iv, 11. Cfr. Habac. iii, 11.

16. — *Dies tubæ et clangoris.* Le son de la trompette, dit Kleinert, annonce les fêtes du Seigneur, Nombr. xxix, 1 et suiv. ; il est le signal de la proclamation de la puissance de Dieu sur le peuple pécheur, Os. viii, 1 ; il est aussi le signal de la destruction, Amos, ii, 2. Ces trois sens se réalisent, surtout le dernier, au jour du jugement de Dieu; Cfr. Jos. vi, 5. — *Super civitates munitas.* Derrière les remparts de ses villes, le peuple coupable se figure vainement qu'il est en sûreté ; Cfr. Mich. v, 10. — *Super angulos excelsos.* Les tours qui sont élevées aux angles des murs. Cfr. II Paral. xxvi, 15.

17. — Les pécheurs périront alors sans secours et sans espoir. — *Tribulabo homines.* הצרתי, je sévrerai ces hommes. Ce mot rappelle la menace du Deut. xxviii, 52 ; Cfr. Jérém. x, 18; Nehem. ix, 27; II Paral. xxviii, 22. — *Ambulabunt ut cæci.* Ils chercheront le moyen de sortir du danger sans le trouver ; Cfr. Deut. xxviii, 29; Job, v, 14, xii, 25 ; Is. lix, 10. — *Quia Domino peccaverunt.* Parce qu'ils ont transgressé les commandements de Dieu et se sont livrés à l'i-

18. Leur or et leur argent ne les pourra pas délivrer au jour de la colère du Seigneur. Au feu de sa colère toute la terre sera dévorée, parce qu'il se hâtera d'exterminer tous ses habitants.

Ezech. 7, 19; *Infr.* 5, 8.

18. Sed et argentum eorum, et aurum eorum non poterit liberare eos in die iræ Domini : in igne zeli ejus devorabitur omnis terra, quia consummationem cum festinatione faciet cunctis habitantibus terram.

CHAPITRE II

Le prophète exhorte ses concitoyens à purifier leur conscience (℣℣. 1-3). — Il prédit ensuite le châtiment qui doit les frapper aux Philistins (℣℣. 4-7), — aux Moabites et aux Ammonites (℣℣. 8-11), — aux Ethiopiens (℣. 12), enfin aux Assyriens et aux Ninivites, à cause de leur conduite envers le peuple de Dieu (℣℣. 13-15).

1. Venez, assemblez-vous, nation indigne d'amour,

1. Convenite, congregamini, gens non amabilis,

---

dolâtrie ; V. les ℣℣. 4-12. S. Jérôme qui met l'accomplissement de la prophétie dans le siège de Jérusalem par les Romains, dit : « Hæc passi sunt, quia Domino, id est Dei Filio, peccaverunt. Nam quia fuderunt sanguinem prophetarum et sanguinem Christi, fusus est sanguis eorum... » — *Sicut humus.* Litt. « comme de la poussière ». On ne fera aucun cas de la vie humaine, et on répandra le sang avec la plus grande facilité. — *Et corpora eorum sicut stercora.* « Corpora eorum remanebunt insepulta sicut stercora super faciem terræ ». S. Jérôme.

18. — *Sed et argentum eorum...* L'or et l'argent qu'ils prodigueront aux ennemis ne pourront les sauver. Cfr. la même menace dans Ezéch. VII. 19; Cfr. Is. XIII, 17 ; Jérém. IV, 30. — *In igne zeli ejus.* Dans l'ardeur de sa colère; Cfr. Ezéch. XXXVIII, 19. Les mêmes paroles se trouvent aussi plus bas, III, 8. — *Omnis terra.* Par ces mots nous pouvons entendre tout le pays de Juda, si nous nous rapportons à ce qui les précède immédiatement. Mais si nous nous rappelons, dit Keil, qu'au commencement de la prophétie, le jugement menace toute la terre, et qu'on revient ici au point de départ, il n'y aura pas à douter que le prophète ne parle de la terre toute entière. — *Consummationem cum festinatione faciet...* Nouvelle annonce de la venue prochaine du châtiment

II. Exhortation au repentir, en vue du jugement, II, 1-III, 8.

CHAP. II. — 1. — Le prophète invite ses concitoyens à se convertir. — *Convenite.* התקוששו. Ce mot a été très diversement interprété. Selon Rosenmüller, il signifie : faites une recherche en vous-mêmes, examinez-vous. D'après Ewald, il doit se traduire : pâlissez ; קשש, dit ce critique, comme le syriaque Kash, et l'arabe Kashsha, signifie ce qui est gris, pâle. Avec Keil, nous retenons la traduction de la Vulgate : réunissez-vous les uns aux autres pour vous examiner et vous convertir. — *Congregamini.* וקושו, et cherchez les autres pour les amener au repentir. LXX : συνάχθητε καὶ συνδέθητε. « Id est, estote vobis caritatis vinculo copulati ». S. Jérôme. — *Gens non amabilis.* לא נכסף est difficile à expliquer ; il peut indiquer une nation qui ne désire pas s'améliorer et qui ne tient pas à rechercher ses fautes. Ainsi les LXX : ἀπαίδευτον. Grotius, Gésénius, Ewald, Keil, etc., prennent le mot dans son sens primitif de pâlir, devenir blanc de honte, Cfr. XXIX, 22, sens qui est favorisé par III, 15. Ce serait donc une nation sans pudeur à laquelle Sophonie s'adresserait. « Quæ amore Dei indigna est. Sive : gens inerudita de qua dicitur in Deuteronomio, XXXII, 6 : Populus stultus et non sapiens. Et

2. Priusquam pariat jussio quasi pulverem transeuntem diem, antequam veniat super vos ira furoris Domini, antequam veniat super vos dies indignationis Domini.

3. Quærite Dominum, omnes mansueti terræ, qui judicium ejus estis operati : quærite justum, quærite mansuetum : si quomodo abscondamini in die furoris Domini.

4. Quia Gaza destructa erit, et Ascalon in desertum, Azotum in meridie ejicient, et Accaron eradicabitur.

5. Væ qui habitatis funiculum maris, gens perditorum : verbum

2. Avant que le décret n'enfante ce jour terrible, comme un tourbillon de poussière, avant que la fureur du Seigneur n'éclate sur vous, avant que sa colère ne fonde sur vous.

3. Cherchez le Seigneur, vous, humbles de la terre, qui agissez selon ses préceptes; cherchez la justice et la douceur, afin de trouver un abri au jour de la colère du Seigneur.

4. Car Gaza sera détruite, Ascalon deviendra un désert, Azot sera chassée en plein midi, et Accaron sera déracinée.

5. Malheur à vous qui habitez la côte de la mer, peuple de perdus,

---

in Jeremia, II, 30 : Sine causa percussi, filios vestros, disciplinam non recepistis ». S. Jérôme. Cfr. Jér. VII, 28.

2. — *Priusquam pariat jussio quasi pulverem transeuntem diem.* « Antequam fiat quod prophetatum est, antequam præceptum sequatur effectus (quod ita facile veniet, quasi pulvis pertransiens), antequam super vos furor Domini compleatur ». S. Jérôme. — *Ira furoris.* Cfr. Nombr. XXV, 4, V. aussi I, 7, 14. Dieu donne comme un dernier avertissement afin de ne pas être forcé plus tard de punir. Il effraye pour amener à la pénitence.

3. — *Quærite Dominum.* V. I. 6. — *Omnes mansueti terræ.* Les Juifs doux, humbles, pacifiques, Amos, II; 7; Is. XI. 4; Ps. XXXVI, 11, ceux qui font la volonté de Dieu. « Humilis terræ appellatur, qui non humilitate, quæ virtutem sonat, sed peccatis humiliatus est, nec potest cum Christo dicere ; Discite a me, quia mitis sum, et humilis corde, Matth. XI, 29. Omnis enim qui se humiliat, exaltabitur. Et in alio loco sermo ad sanctum dirigitur : quanto major fueris, tanto magis humilia teipsum, et coram Deo invenies gratiam, Eccl. III. Qui autem peccatis humiliatus est, et aggravatus est conscientia delictorum, ac loquitur : Sicut onus grave, gravatæ sunt super me, Psal. XXXVII, 5, iste debet audire : Venite ad me, omnes qui laboratis et onerati estis, et ego reficiam vos, Matth. XI, 28 ». S. Jérôme. — *Qui judicium ejus estis operati.* Ceux qui cherchent à accomplir toutes les prescriptions de la Loi, et qui aiment Dieu, puisque l'amour est l'accomplissement de la Loi, Rom. XIII, 10. — *Quærite justum... mansuetum.* Cherchez l'équité, l'humilité. Cfr. Matth. XI, 29. — *Si quomodo abscondamini...* Peut-être dans ce cas échapperez-vous au malheur commun. Cacher a souvent le sens de protéger; V. Is. XXVIII, 15; Ps. XXVI, 5.

4. — L'exhortation qui précède est fortifiée par l'annonce de la venue du jugement sur les païens. Le prophète annonce d'abord la destruction des Philistins. — *Gaza destructa erit.* Litt. « Gaza sera abandonnée » de ses habitants. Sur cette ville, V. Amos, I, 6. Il y a un jeu de mots dans l'original : *'Azzah 'azûbâh.* LXX : Γάζα διηρπασμένη ἔσται. — *Ascalon in desertum.* Sur cette ville, V. Jos. XIII, 3; Jug. I, 18; I Rois, VI, 17. — *Azotum in meridie ejicient.* Les habitants de cette ville, V. Amos, I, 8, seront chassés par les ennemis. Les mots « in meridie » ont reçu plusieurs interprétations. Pour Rosenmüller, Keil, ils signifient à l'improviste, parce qu'à l'heure de midi on ne combattait pas, à cause de la grande chaleur; Cfr. Jérém. XV, 8, qui semble favoriser cette explication. Pour Kimchi et S. Jérôme, c'est en plein jour, et sans ruses aucunes qu'Azoth sera vaincu. — *Accaron eradicabitur.* Encore un jeu de mots : « Eqron (sera) teâqer »; Jérémie, XXV, 20 et suiv., menace de châtiments semblables les quatre villes des Philistins. Gath est omise par Sophonie. Cette omission peut s'expliquer, dit Keil, de la même manière que dans Amos, I, 6, 8, à cause du parallélisme qui ne permettait de citer que quatre villes; du reste ces quatre suffisaient pour désigner le tout.

5. — *Qui habitatis funiculum maris.* חבל indique la mesure et par extension l'espace de terre mesuré, ici le district voisin de la mer, et tout le pays des Philistins. — *Gens perditorum.* Litt. « nation des Kerethim ». C'est le nom d'une branche des Philistins,

Chanaan, terre des Philistins : la parole du Seigneur va tomber sur vous; je vous disperserai et vous n'aurez plus d'habitants.

6. La côte de la mer deviendra un lieu de repos pour les bergers et un parc pour les troupeaux.

7. Elle deviendra le lot de ceux qui seront demeurés de la maison de Juda; ils y trouveront des pâturages, le soir ils se reposeront dans les maisons d'Ascalon, parce que le Seigneur leur Dieu les visitera, et qu'il les fera revenir de leur captivité.

8. J'ai entendu les insultes de Moab, et les blasphèmes des fils d'Ammon, qui ont outragé mon peuple, et qui se sont agrandis aux dépens de ses frontières.

Domini super vos Chanaan terra Philisthinorum, et disperdam te, ita ut non sit inhabitator.

6. Et erit funiculus maris requies pastorum, et caulæ pecorum.

7. Et erit funiculus ejus, qui remanserit de domo Juda : ibi pascentur, in domibus Ascalonis ad vesperam requiescent : quia visitabit eos Dominus Deus eorum, et avertet captivitatem eorum.

8. Audivi opprobrium Moab, et blasphemias filiorum Ammon : quæ exprobraverunt populo meo, et magnificati sunt super terminos eorum.

établie dans le sud-ouest de leur pays, Cfr. Ezéch. XXV, 16. Le prophète les appelle ainsi pour faire voir que c'est un peuple voué à « Kârath » c'est-à-dire à l'extermination. On ne sait pas bien l'origine de ce nom. — *Verbum Domini super vos.* La sentence est prononcée et sera certainement exécutée. — *Chanaan, terra Philistinorum.* Les Philistins auront le sort de Chanaan, ils seront tous exterminés. — *Disperdam te...* V. la même menace dans Ezéch. XXV, 7, 16.

6. — *Erit... requies pastorum...* Le territoire, ainsi dépeuplé, sera changé en pâturages, נוה, où se reposeront les bergers, dans des trous qu'ils se seront creusés pour se mettre à l'abri des rayons du soleil. נוה n'a point le sens de citernes ou de puits. — *Caulæ pecorum.* Les enclos où on rentre les troupeaux pour la nuit, afin de les préserver des attaques des bêtes féroces; Cfr. Nombr. XXXII, 16.

7. — *Et erit funiculus... Juda.* Ce district deviendra la possession de ceux des Juifs qui auront survécu, et qui seront revenus de l'exil de Babylone. Abdias, ℣. 19, fait la même promesse à ses concitoyens. — *Ibi pascentur.* A la place de ces villes, ils feront paître leurs troupeaux. — *In domibus Ascalonis ad vesperam requiescent.* Ils se reposeront le soir, et abriteront leurs troupeaux dans les maisons d'Ascalon — *Visitabit eos Dominus.* Le Seigneur les visitera, non plus pour les punir, mais au contraire pour leur témoigner sa bonté; Cf. Gen. XXI, 1; Ruth, I, 6; Ps. VIII, 5. — *Avertet captivitatem eorum.* V. Os. VI, 11, Amos, IX, 14. L'accomplissement de la menace prononcée contre le pays des Philistins ne doit pas, dit Keil, se chercher dans quelques faits historiques particuliers, qui ne peuvent être que des préliminaires de l'accomplissement définitif. D'ailleurs les Juifs ne furent jamais les maîtres permanents de cette contrée. D'après le prophète, Juda n'entrera en possession de ce pays qu'après le retour de la captivité, c'est-à-dire quand la dispersion d'Israël parmi les Gentils aura pris fin, et qu'Israël par sa conversion au Christ, aura retrouvé ses privilèges de peuple de Dieu. Il suit de là que l'accomplissement de la prophétie est encore à venir, et qu'il aura lieu, non pas à la lettre, mais en esprit, par la destruction des nations hostiles au royaume de Dieu, et par l'accession de tous au véritable Israël, c'est-à-dire, a l'Eglise de Jésus-Christ.

8. — Le prophète annonce ensuite le jugement contre Moab et Ammon. — *Audivi opprobrium Moab.* Les injures et les torts faits par Moab à Israel. Les Moabites furent toujours ennemis acharnés des Juifs. V. Jérém. XLVIII, 1 et la note. — *Et blasphemias filiorum Ammon.* Les Ammonites, qui, comme les Moabites, descendaient de Lot, durent sans doute à cette origine commune, de partager la même haine contre Israël. V. Jérém. XLIX, 1 et suiv. L'accusation, ici portée contre ces peuples, ne peut pas s'entendre, comme l'ont cru S. Jérôme, Rashi, Rosenmüller, etc., des actes d'hostilité commis par ces tribus envers les Juifs durant

9. Propterea vivo ego, dicit Dominus exercituum Deus Israel, quia Moab ut Sodoma erit, et filii Ammon quasi Gomorrha, siccitas spinarum, et acervi salis, et desertum usque in æternum : reliquiæ populi mei diripient eos, et residui gentis meæ possidebunt illos.

9. C'est pourquoi je jure par ma vie, dit le Seigneur des armées, Dieu d'Israël, que Moab sera comme Sodome, et les enfants d'Ammon comme Gomorrhe. Leur pays ne sera qu'un désert d'épines, des monceaux de sel et une solitude éternelle. Le reste de mon peuple les pillera et ceux qui auront survécu en seront les maîtres.

---

l'invasion chananéenne. C'est leur conduite de tout temps que le prophète leur reproche. — *Magnificati sunt super terminos eorum.* Ils se sont agrandis aux dépens d'Israël ; Cfr. Amos, I, 13. On leur reproche en même temps d'avoir voulu s'élever au-dessus d'Israël ; cet orgueil est une des marques de leur caractère ; Cfr. Is. XVI, 6, XXV, 11 ; Jérém. XLVIII, 29, 30.

9. — *Vivo ego.* Formule de serment qu'on retrouve, Deut. XXXII, 40 ; Jérém. IV, 2 ; Ezéch. V, 11. V. les notes sur ces endroits. — — *Dominus exercituum Deus Israel.* Dieu annonce en prenant ce titre, qu'il peut tenir ce qu'il promet et exécuter toutes ses menaces. — *Moab ut Sodoma erit.* Le pays dévasté restera inculte et désert. La même menace est faite contre Ammon, et le sort de ces deux pays est comparé à celui de Sodome et de Gomorrhe. — *Siccitas spinarum.* מִבְּשַׁק חָרוּל. Ces mots ont donné lieu à beaucoup d'explications. Le Targum les interprète par : un lieu abandonné aux chardons, sens qui est suivi par la plupart des commentateurs hébreux. D'après J. D. Michaélis, c'est une terre couverte de ronces. Pour Kleinert, Keil, etc., c'est l'ortie brûlante. Mais cette identification n'est pas certaine. Cette image d'un lieu livré tout entier aux orties ne semble pas, dit Pusey, littéralement compatible avec celle des salines, qui excluent toute végétation. Cependant les deux choses se trouvent réunies dans Moab. Le sol est, comme autrefois, d'une fertilité exubérante ; mais à cause du manque de sécurité et du peu de soin qu'on apporte à l'agriculture, il est livré à une végétation luxuriante et embarrassante ; dans d'autres endroits, comme on n'a pas conservé les anciens systèmes artificiels d'irrigation, c'est la stérilité absolue. La plante dont il est question ici, semble être très probablement le mollâch, nom donné par les Bedouins à la mauve. E. H. Palmer dit, dans une lettre au Dr Pusey, que cette plante croît encore en grande abondance dans le pays de Moab, spécialement sur l'emplacement de camps arabes abandonnés. Les LXX ont une traduction bien différente du texte : καὶ Δαμασκὸς ἐκλελειμμένη. — *Acervi salis.* Des salines, des endroits où l'on trouve le sel. On en trouve en quantité sur la côte méridionale de la mer Morte. Les collines de sel de Usdûm, vaste masse de sel minéral, sont bien connues. — *Desertum usque in æternum.* Ezéchiel, XXV, 3 et suiv., avait fait les mêmes menaces. Nous avons dit, à cet endroit, quelques mots de leur accomplissement. Complétons d'après les récits de voyageurs modernes. Une des plus fertiles régions du monde est pleine de villes en ruine, est sans villages ou habitations fixes ; il n'y règne aucune sécurité. Il n'y a pas de pays pareil au Belka, et cependant ceux qui l'habitent n'en cultivent, dit Burckhardt, Syria, p. 369, que les quelques endroits où ils peuvent protéger leurs moissons contre l'invasion des ennemis. Nous traversâmes beaucoup de villes en ruines, dit Lord Lindsay, Travels, p. 279 ; le pays semble avoir été très populeux ; mais sur trente cinq milles au moins nous ne vîmes pas un seul village ; toute la contrée n'est qu'un vaste pâturage silloné par les troupeaux des Bedouins. — *Reliquiæ populi mei diripient eos.* L'accomplissement de la prophétie eut lieu au temps de Judas Machabée, I Mach., V, 6-8. — *Residui gentis meæ possidebunt illos.* Ils s'empareront de leurs biens et de leurs richesses. Cette prédiction, comme celle qui concerne Moab semble devoir être prise dans un sens allégorique. « Nunc cogamus Judæos, qui tantum sequuntur historiam, exponere nobis quando Moab et filii Ammon facti sint quasi Sodoma et Gomorrha, et quasi acervi salis, et desertæ usque in æternum : debent monstrare sulphureas pluvias, vineas, terram in cineres favillamque conversam, mare supra de puteis quondam salis, quod nunc Mortuum dicitur, inundasse : quando eos diripuerint Judæi, quando residuæ gentes Israælitarum possederint eos ? Aut quæ indignatio Domini est pro blasphemia et contumeliis attenuare et disperdere eos ? non Moab et Ammon, sed universam terram, ut adorent eum singuli

10. C'est à cause de leur orgueil que cela leur arrivera, parce qu'ils ont orgueilleusement blasphémé contre le peuple du Dieu des armées.

11. Le Seigneur sera terrible envers eux, il anéantira tous les dieux de la terre; et il sera adoré par chaque homme dans chaque pays, et par toutes les îles des nations.

12. Mais vous aussi, ô Ethiopiens, vous tomberez morts sous mon glaive.

10. Hoc eis eveniet pro superbia sua : quia blasphemaverunt, et magnificati sunt super populum Domini exercituum.

11. Horribilis Dominus super eos, et attenuabit omnes deos terræ : et adorabunt eum viri de loco suo; omnes insulæ gentium.

12. Sed et vos, Æthiopes, interfecti gladio meo eritis.

---

de loco suo, omnes insulæ gentium? v. 10, 11, quod magis pro beneficio tribuet blasphemantibus ut ab errore redeant ad salutem. Quod si voluerint dicere, post regressionem de Babylone has gentes populo Israel fuisse subjectas, primum auctoritatem postulabimus Scripturarum, unde hoc factum probent, deinde quum minime potuerint demonstrare, concedemus superflue, atque dicemus : esto accidisse quod dicitis, quæ justitia Dei esset, blasphemasse avos, et exprobasse atavos, et postea nepotibus redditum? quum utique illa sententia, qua antea dicebatur in Lege, Exod. xx, 4, peccata patrum in filios in tertia et in quarta generatione restitui, per Ezechielem soluta sit, xviii, 3, 4, 20 : Vivo ego, dicit Dominus, nequaquam dicetur hæc parabola; sed anima quæ peccaverit ipsa morietur. Et simul animadverte, parabolam esse quod dictum est, nec id sonare, quod in superficie literæ proferunt. Quod si injustum est, nepotibus reddere quod deliquerint avi, quanto injustius, pro justitia Judæorum hoc ipsum sperare in consummatione mundi fieri, quando non Christus eorum, ut putant, sed est venturus Antichristus? Sicuti enim arctati fuerint in historia, ut doceant completum esse quod dictum est, statim transiliunt ad futura Christi tempora, et omnia, quæ non possunt exponere, post multa sæcula sibi repromittunt, et dicunt, et Moab, et filios Ammon, et Ægyptum et Philistæm, et Idumæam, quæ nunc insultant Judæis, eo tempore puniendas. Interrogemus ergo eos, quare has potissimum gentes Deus puniat, et non totum orbem, in quo Judæi longe lateque dispersi sunt? Si enim meretur Moab corripi, Judæis insultans et filii Ammon, et reliquæ gentes in circuitu, quare Galli non corripitur? Quare Britannias in comminatione non ponit? cur Hispaniæ a pœna alienæ sunt? quam ob causam de Italia nihil dicitur, de Africa cur tacetur? et ut semel dicam, quum totus orbis Judæos captivos teneat, quid solæ gentes tantum commisere flagitii, quæ in circuitu ejus sunt, ut solæ potissimum nominentur? Hæc contra Judæos, et generalem in omnibus prophetis ubicunque adversum gentes aliqua prophetia dicitur, explanationem ». S. Jérôme.

10. — *Hoc... pro superbia sua.* Les calamités annoncées dans le verset précédent sont justifiées par l'orgueil et l'arrogance qu'ils ont toujours montrés à l'égard d'Israël. — *Quia blasphemaverunt...* V. le ℣. 8.

11. — *Horribilis.* Le Seigneur se montrera terrible envers eux. LXX : ἐπιφανής. — *Attenuabit omnes deos terræ.* LXX : ἐξολεθρεύσει. Ces dieux disparaîtront en même temps que les nations qui se confiaient en eux. Dieu montrera ainsi la vanité de ces idoles, et amènera, par suite, les nations à reconnaître sa seule divinité; Cfr. Mich. v, 12. — *Adorabunt eum viri de loco suo.* Cette chûte des faux dieux amènera les nations au culte du seul vrai Dieu. L'expression « de loco suo », מִמְּקוֹמוֹ, ne signifie pas que les nations adoreront le Seigneur dans leur propre pays, par contradiction avec Mich. iv, 16. Ils viendront chacun de leur pays à Jérusalem pour y adorer Jéhovah. Cette prophétie n'a reçu son accomplissement qu'avec le christianisme : elle se rapporte à la conversion des païens par la prédication de l'évangile. — *Omnes insulæ gentium.* Les pays les plus lointains eux-mêmes serviront le Seigneur. Abarbanel dit : « Sans aucun doute ces mots regardent le temps à venir, où tous les habitants de la terre reconnaîtront la divinité de Jéhovah, sa grandeur, sa puissance et sa gloire, et où il sera appelé le Dieu de toute la terre, Is. liv, 4 ». Cfr. aussi Malach. i, 11.

12. — *Sed et vos Æthiopes.* Sur les Ethiopiens, V. Ezéch. xxx, 4; Nah. iii, 9, etc. Ils sont nommés ici comme le peuple le plus

13. Et extendet manum suam super aquilonem, et perdet Assur : et ponet speciosam in solitudinem, et in invium, et quasi desertum.

14. Et accubabunt in medio ejus greges, omnes bestiæ gentium : et onocrotalus et ericius in liminibus ejus morabuntur : vox cantantis in fenestra, corvus in superliminari, quoniam attenuabo robur ejus.

Isai. 34, 11.

15. Hæc est civitas gloriosa habitans in confidentia : quæ dicebat in corde suo : Ego sum, et extra me non est alia amplius : quomodo facta est in desertum cubile bestiæ? omnis qui transit per eam, sibilabit, et movebit manum suam.

13. Le Seigneur étendra sa main vers le nord, il détruira l'Assyrie, il fera de leur ville si belle une solitude, et il la changera en une terre par où personne ne passe, et en un désert.

14. Les troupeaux se reposeront au milieu d'elle, ainsi que toutes les bêtes des nations. Le pélican et le hérisson habiteront dans ses portiques, les oiseaux crieront dans ses fenêtres, et le corbeau sur ses portes, parce que j'anéantirai sa puissance.

15. C'est là cette ville orgueilleuse qui était si confiante, qui disait en son cœur : Je suis, et en dehors de moi il n'y a rien. Comment a-t-elle été changée en un désert, en tanières de bêtes sauvages? Celui qui passera au milieu d'elle sifflera et agitera sa main.

---

méridional, qui fut connu des Hébreux. — *Interfecti gladio meo eritis.* Ainsi s'expriment Is. LXVI, 16 ; Jérém. XXV, 33.

13. — Ici la prophétie passe subitement du discours à la seconde personne, à une assertion de forme historique, à la troisième personne. Ces changements brusques sont assez fréquents chez les prophètes ; Cfr. III, 18 ; Zach. III, 8, Ezéch. XXVIII, 22. — *Extendet manum suam super aquilonem.* Cfr. I, 4. — *Perdet Assur.* Dieu détruira l'empire d'Assyrie. Cet empire, dit Keil, n'était pas au nord, mais au nord-est de la Judée ; seulement comme les armées assyriennes envahissaient la Palestine par le nord, cet empire est considéré par les prophètes comme étant au nord. Cfr. Jon. I, 2 et Nah. III, 19. — *Ponet speciosam in solitudinem.* Litt. « il fera de Ninive un désert ». — *Et in invium et quasi desertum.* Ninive ne sera pas seulement changée en pâturage où l'on nourrit les troupeaux, Is. XXVII, 10 ; elle deviendra un désert aride, désolé, où seuls les animaux sauvages font leur retraite.

14. — *Accubabunt in medio ejus greges.* Au milieu de la ville devenue un désert, prendront leur gîte des troupeaux, non pas de brebis et de bœufs, mais de tous les animaux possible, c'est ce qu'indiquent les mots suivants : — *Omnes bestiæ gentium.* D'après Kleinert il faudrait voir ici les puissances qui ont pris Ninive, ou les hordes errantes des Scyphes. Mais il n'y a pas de raison d'abandonner l'interprétation littérale. — *Onocrotalus,* קאת est le pélican, qui, au dire des prophètes, réside souvent dans des endroits déserts ; Cfr. Is. XXXIV, 11 ; Ps. CI, 7, parce que, dit Bochart, ces déserts ne sont pas toujours privés d'eau. — *Ericius.* קפד semble bien le hérisson ou le porc-épic. — *In liminibus ejus.* Sur le seuil de ses somptueux palais. — *Vox cantantis in fenestra.* On n'entendra plus que la voix des oiseaux nichés dans les ouvertures des édifices détruits. — *Corvus in superliminari.* חרב, la dévastation seule, au lieu des hommes qui y étaient autrefois, se trouvera dans ces ruines. S. Jérôme a traduit d'après les LXX. — *Quoniam attenuabo robur ejus.* Litt. « parce que ses lambris de cèdre sont dénudés », c'est-à-dire, dévastés. Reuss déclare cette traduction inadmissible.

15. — *Hæc est civitas... in confidentia.* Ninive semblait si forte que ses habitants n'avaient aucune crainte. Cfr. Is. XXII, 2. — *Ego sum.* Je suis la maîtresse du monde. — *Extra me non est alia amplius.* Il n'y a pas de ville qui puisse m'égaler. Isaïe, XLVII, 8, met ces mêmes paroles dans la bouche de Babylone personnifiée. — *Quomodo... cubile bestiæ?* V. ℣. 14. — *Omnis qui transit per eam...* Cfr. III Rois, IX, 8, Jérém. XVIII, 16, XIX, 8.

CHAPITRE III

Sophonie reprend l'obstination des habitants de Jérusalem, qu'aucune exhortation ou aucune menace ne fait revenir de leurs crimes (℣. 1-7). — Il annonce au peuple son châtiment ℣. 8). — Il passe ensuite à des descriptions plus consolantes et prédit un avenir heureux, où la conversion des nations est figurée (℣℣. 9-20).

1. Malheur à la ville rebelle, qui, après avoir été rachetée, demeure comme une colombe.

2. Elle n'a pas écouté la voix, elle n'a pas accepté l'avertissement, elle n'a pas mis sa confiance dans le Seigneur, et elle ne s'est pas approchée de son Dieu.

3. Ses princes sont au milieu d'elle comme des lions rugissants; ses juges comme des loups qui, le soir, dévorent leur proie, sans rien garder pour le lendemain.

4. Ses prophètes sont fous et sans

1. Væ provocatrix, et redempta civitas, columba.

2. Non audivit vocem, et non suscepit disciplinam : in Domino non est confisa, ad Deum suum non appropinquavit.

3. Principes ejus in medio ejus, quasi leones rugientes : judices ejus lupi vespere, non relinquebant in mane.

Ezech. 22, 27; *Mich.* 3, 11.

4. Prophetæ ejus vesani, viri in-

Chap. III. — Pour donner plus de force à son exhortation à la pénitence, le prophète revient maintenant à Jérusalem ; il retrace de nouveau les iniquités de la ville coupable ; il montre la nécessité du châtiment, pour assurer le salut d'Israël et du monde entier.

1. — *Provocatrix.* מוראה, LXX : ἐπιφανής, signifie ou souillée, ou rebelle. — *Redempta,* נגאלה a aussi le sens de souillée par le meurtre et par les autres crimes. S. Jérôme explique ainsi sa traduction, fondée sur les LXX, ἀπολελυτρωμένη : « captivitatibus tradita, et rursum redempta ». — *Cobumba.* היונה. ne signifie pas ici « colombe », traduction, qui ne s'accorderait guère avec le contexte, et qui ne s'explique pas, car jamais ce nom n'est donné dans la Bible à Jérusalem. Il faut traduire « l'oppressive », comme Jérém. xlvi, 16, l. 16 ; c'est le participe du verbe iânâh, יגה opprimer; Cfr. Jérém. xxii, 3. Les habitants de Jérusalem ont en effet opprimé les pauvres et les petits. « Sciendum quod alii e contrario asserant pro columba, ibi posse intelligi Ἑλλάδα, il est Græciam, ut sit sensus : a facie gladii Jona, id est a facie gladii Græciæ : Jona enim tam columbam quam Græciam significat. Unde et usque hodie Græci Iones, et mare appellatur Ionium, et apud Hebræos permanet eorum vetus vocabulum. Sed et principes Romani apud barbaras nationes antiquum vocabulum retinentes Cæsares appellantur ». S. Jérôme.

2. — *Non audivit vocem,* la voix de Dieu lui parlant par les prophètes, ses serviteurs. V. un reproche analogue dans Jérém. vii, 24, 26, 28, ix, 12. — *Non suscepit disciplinam.* Elle n'accepte pas les châtiments que Dieu lui envoie, et elle n'en profite pas pour devenir meilleure. — *In Domino non est confisa.* Elle met sa confiance dans ses idoles et dans les puissances étrangères, tantôt les Egyptiens, tantôt les Assyriens ou les Chaldéens. — *Ad Deum suum non appropinquavit.* Elle n'adore pas Jéhovah, mais se livre toute entière à ses Baals. Cfr. Is. xxix, 13.

3 — *Principes ejus... rugientes.* Leur cruauté et leur violence en font la terreur de tous ; Cfr. Prov. xxviii, 15. — *Judices ejus lupi vespere.* Ils ressemblent à des loups qui sortent le soir, Cfr. Habac. i, 8, pour ravir leur proie. — *Non relinquebant in mane.* Ils sont insatiables comme les loups, qui ne laissent rien pour le lendemain de ce qu'ils ont pris le soir, et qui dévorent tout jusqu'aux os. La rapacité des juges d'Israël est stigmatisée par notre prophète, comme elle l'est par Ezéchiel, xxii, 27.

4. — *Prophetæ ejus vesani.* Les faux prophètes, ceux qui n'ont pas été appelés par Dieu, Cfr. Mich, ii, 11, iii, 5, 11. sont des

fideles : sacerdotes ejus polluerunt sanctum, injuste egerunt contra legem.

5. Dominus justus in medio ejus, non faciet iniquitatem : mane mane judicium suum dabit in lucem et non abscondetur : nescivit autem iniquus confusionem.

6. Disperdidi gentes, et dissipati sunt anguli earum : desertas feci vias eorum, dum non est qui transeat : desolatæ sunt civitates eorum, non remanente viro, neque ullo habitatore.

7. Dixi : Attamen timebis me, suscipies disciplinam : et non peribit habitaculum ejus, propter omnia in quibus visitavi eam : verumtamen diluculo surgentes corruperunt omnes cogitationes suas.

foi; ses prêtres souillent le sanctuaire et violent la loi par leur injustice.

5. Le Seigneur qui est au milieu d'elle est juste, il ne commet pas l'injustice. Le matin, dès le point du jour, il produit son jugement à la lumière, et il ne se cache pas; mais le méchant ne connaît pas de honte.

6. J'ai exterminé des peuples, leurs tours ont été abattues, j'ai rendu leurs chemins déserts, au point que personne n'y passe. Leurs villes sont désolées; il n'y reste plus d'homme, personne n'y habite.

7. J'ai dit : Au moins, craignez-moi, profitez de mes avertissements, pour que sa demeure ne fût pas ruinée à cause des crimes dont je l'accusais. Mais non, ils se sont levés de grand matin pour corrompre toutes leurs pensées.

---

orgueilleux qui ne savent dire que de vaines et inutiles paroles. LXX : πνευματοφόροι; Cfr. Ezéch. XXII, 28. — *Viri infideles.* Litt. « des hommes de tromperies », parce qu'ils ne savent que séduire le peuple par leurs flatteries. — *Sacerdotes ejus polluerunt sanctum.* Les prêtres n'ont pas seulement profané le temple, mais tout ce qui est saint ; Cfr. Ezéch, XXII, 26 ; Malach. I, 12. — *Injuste egerunt contra legem.* En négligeant de l'observer; Cfr. Ezéch. XXII, 26 ; Jerem. II, 8.

5. — *Dominus justus in medio ejus.* Mais Jéhovah demeure toujours juste au milieu d'une cité remplie de pécheurs. Ces mots rappellent Deut. XXXII, 4. Il suit de là, dit Keil, que le mot « juste » ne se rapporte pas à ce que Dieu ne laissera point impunis les péchés de la nation, mais à ce qu'il ne commet pas l'iniquité, ce qui est exprimé par l'expression *non facit iniquitatem,* qui n'est qu'une paraphrase négative de « justus ».— *Mane, mane,* chaque matin, tous les jours. « Mane, mane, id est manifeste, et sine aliqua ambiguitate faciet de ea judicium ». S. Jérôme. — *Judicium suum dabit in lucem.* Ce n'est pas en punissant le péché et en récompensant la vertu que Dieu manifeste sa justice, c'est-à-dire l'absolue équité de sa providence ; c'est en faisant proclamer sa loi et sa justice à la nation par ses prophètes, qui exhortent et avertissent chaque jour leurs concitoyens, afin de les amener à une meilleure vie, mais tout cela en vain. Cfr. Os. VI, 5. Cette explication de Rosenmüller, Ewald, Keil, etc., nous paraît fort judicieuse. Ce serait en effet s'éloigner du contexte que de prendre ces mots comme se rapportant aux jugements de Dieu, dont le prophète ne commence à parler qu'au ℣. 6. — *Non abscondetur.* Le Seigneur n'omet jamais d'agir ainsi. — *Nescivit autem iniquus confusionem.* Malgré cela, Israël ne se repent pas. Cfr. Jérém. III, 3, VI, 15, VIII, 12.

6. — *Disperdidi gentes.* Dieu a détruit ces nations pour faire comprendre à son peuple que pareille destinée l'attend s'il ne se convertit pas; Cfr. ℣. 7. — *Dissipati sunt anguli earum.* פנות, leurs tours, leurs défenses, comme plus haut. I, 16. — *Desertas feci vias eorum...* Jérémie, IX, 9, emploie aussi cette phrase pour indiquer la désolation la plus extrême. — *Desolatæ sunt civitates eorum...* V. Jérém. IV, 7.

7. — *Dixi : Attamen timebis me.* Eclairée par ce qui arrive aux peuples tes voisins, tu me craindras peut-être. — *Suscipies disciplinam.* Le mal d'autrui te rendra sage ; Cfr. Prov. XXIV, 32. — *Et non peribit habita-*

8. C'est pourquoi attendez-moi, dit le Seigneur, au jour à venir où je me lèverai : car j'ai décidé d'assembler les peuples et de réunir les royaumes, pour verser sur eux mon indignation et ma fureur; car toute la terre sera dévorée par le feu de ma colère et de ma vengeance.

8. Quapropter expecta me, dicit Dominus, in die resurrectionis meæ in futurum, quia judicium meum ut congregem gentes, et colligam regna : et effundam super eos indignationem meam, omnem iram furoris mei : in igne enim zeli mei devorabitur omnis terra.

Supr. I, 18.

---

culum ejus. Changement subit de personne, qui a déjà été signalé. Si les habitants de Jérusalem se convertissent, leur ville ne sera pas détruite. כיעון est entendu du temple, habitation de Dieu, par quelques commentateurs, comme II Paral. xxxvi, 15. — *Propter omnia in quibus visitavi eam.* Litt. « suivant tout ce que j'ai décidé à leur égard ». Dieu a décidé de visiter, c'est-à-dire, de punir Jérusalem si ses habitants ne s'amendent pas. — *Verumtamen diluculo surgentes.* Malheureusement, au lieu de se repentir, le peuple s'est montré encore plus attaché à ses mauvaises actions. Pour s'y livrer, il se lève de grand matin, image qui se rencontre fréquemment dans Jérém. v, 8, vii, 13, 25, xi, 7, xxv. 3-4, et qui indique la passion, l'ardeur avec lequel le peuple se livre à ses penchants. — *Corruperunt omnes cogitationes suas.* Cfr. Gen. vi, 12.

8. — *Quapropter,* à cause de cette obstination à mal faire, malgré tous les avertissements donnés par Dieu. — *Expecta me.* Avec ces mots, dit Keil, la prophétie revient à son point de départ des ٧٧. 2 et 3, pour lui donner une conclusion. Les personnes à qui elle s'adresse, sont tous ces doux et ces humbles de la terre, que le prophète a déjà exhortés, ii, 3, à chercher le Seigneur et sa justice. Le Seigneur les avertit de l'attendre. Car la nation, en tant que nation, ou ceux qui agissent d'une manière corrompue ne peut être l'objet de cet appel, parce qu'alors il faudrait, comme l'ont fait Hitzig et Maurer, donner à ces mots un sens ironique. Or cela ne serait pas d'accord avec l'usage de la langue, parce que « attendre Jéhovah », הכה ליהוה, ne s'emploie que dans le sens d'une attente croyante du Seigneur et de son secours, Ps. xxxii, 20; Is. viii, 17, xxx, 18, lxiv, 3. — *In die resurrectionis meæ in futurum.* לעד ליום קומי. LXX : εἰς ἡμέραν ἀναστάσεώς μου εἰς ἀμαρτύριον. Là-dessus, S. Jérôme fait cette réflexion : « Ubi nos transtulimus : in die resurrectionis meæ in futurum, et omnes interpretati sunt in testimonium. Hebræus qui me in scripturis instituit, asserebat Laed in præsenti loco magis εἰς ἔτι, id est in futurum, debere intelligi, quam, : in testimonium. Ed, enim, quod scribitur per litteras ain et dalesh, ἔτι et μαρτύριον, id est futurum et testimonium intelligi ». Quant à l'interprétation de cette traduction, la voici résumé par Tirin : « Ut universus populus ad me recurrat, mihique ut legitimo Domino subdatur ex toto, tum demum expecta cum ego ipse vestra indutus carne, in futurum nempe post sex sæcula, adcurram ad vos, et actus ab ingratis ac perfidis in crucem, tertio post mortem die redivivus, merito passionis meæ cor novum et animum novum impetrabo non Judæis modo, sed et omnibus gentibus. Hic enim de Christi temporibus agi constans est sanctorum Patrum, et etiam Hebræorum sententia ». Quelques commentateurs catholiques, Schegg en particulier, voient annoncés ici les derniers jours, ceux du jugement. Mais ces explications ne peuvent s'appuyer sur l'hébreu. לעד ne signifie ni pour le témoignage, ni pour l'avenir. L'avènement du Seigneur pour toujours ne peut guère désigner la venue du Messie, ou la résurrection du Christ, quand même le jugement porté contre les nations devrait être infligé par le Messie. Ces mots signifient « pour la proie », ou « pour le combat ». Keil propose la première interprétation; Reinke et Ewald la seconde. La proie que cherche le Seigneur, le combat qu'il va livrer pour s'en emparer, consiste en ce que, par le jugement, il obtient des nations qu'elles confessent son nom, et qu'ainsi les âmes dont il désire le salut lui soient assurées; Cfr. Is. liii, 12 avec lii, 15 et xlix, 7. Il est vrai que, pour l'emporter dans ce combat, il est nécessaire d'exterminer, au moyen du jugement, les pécheurs obstinés et endurcis. C'est ce qu'annoncent les mots suivants : — *Quia judicium meum ut congregem gentes.* La justice de Dieu rassemblera les nations pour leur faire voir comment elle punit les pécheurs. Cfr. Joël, iv, 11. — *Effundam... omnem iram furoris mei.* Les pécheurs subiront le poids de la colère divine. — *In igne enim zeli mei...* Cfr. Gen. xli, 57; Ézéch. xxii, 31, et plus haut, i, 18.

9. Quia tunc reddam populis labium electum, ut invocent omnes in nomine Domini, et serviant ei humero uno.

10. Ultra flumina Æthiopiæ, inde supplices mei, filii dispersorum meorum deferent munus mihi,

11. In die illa non confunderis super cunctis adinventionibus tuis,

9. Alors je rendrai pures les lèvres des peuples, afin que tous invoquent le nom du Seigneur, et que tous le servent d'un même accord.

10. Ceux qui demeurent au-delà des fleuves d'Ethiopie viendront m'adorer, et les enfants de mon peuple dispersé m'apporteront leurs offrandes.

11. En ce temps-là vous ne rougirez plus de toutes les œuvres crimi-

---

III. Promesse de la conversion des nations et glorification d'Israël, III, 9-20.

9. — *Quia.* Ce mot relie la promesse à la menace du jugement qui précède. — *Tunc.* Après que le jugement porté contre les peuples aura été exécuté. — *Reddam populis labium electum.* Litt. « j'enverrai aux nations une lèvre pure ». La lèvre ou la parole de Dieu, qu'il enverra aux païens par ses serviteurs et ses apôtres. Un autre sens n'est pas a dédaigner : Dieu tournera en lèvres pures les lèvres des nations, il les purifiera afin que les nations puissent l'invoquer avec des lèvres non souillées. Les lèvres, dit Keil, sont dans ce cas mentionnées comme l'organe de la parole, par laquelle l'homme exprime les pensées de son cœur, de sorte que la pureté des lèvres implique ou présuppose la pureté du cœur. Les lèvres sont souillées par les noms des idoles qu'elles invoquent ; Cfr. Os. II, 19 ; Ps. XV, 4. — *Ut invocent omnes in nomine Domini,* Cette invocation de Jéhovah, accompagnée de son culte, sera le fruit de cette purification. — *Et serviant ei humero uno.* Les nations seront unanimes à servir le Seigneur ; Cfr. Jérém. XXXII, 39. « Possumus hunc locum et de primo Christi adventu exponere, quando, omni errore sublato, dæmonibusque calcatis, et terrenis operibus destructis, apostoli universis linguis locuti sunt, et veteri errore sublato, unum confessionis redditum est labium ». S. Jérôme.

10. — *Ultra flumina Æthiopiæ, inde...* Un des peuples les plus éloignés, d'après les idées géographiques des Hébreux, est donné comme exemple de ce nouveau culte pur offert au Seigneur. Dans Is. LXVI, 20, cette pensée s'étend aux païens de tous les pays de l'univers ; ici Sophonie, qui semble s'inspirer d'Isaïe, pour indiquer les nations les plus éloignées, mentionne les peuples qui habitent au-delà des fleuves de l'Ethiopie, le Nil, l'Astabaras et leurs affluents. — *Supplices mei.* Ceux qui adressent leur prière à Jéhovah le reconnaissent par là même pour leur Dieu. — *Filii dispersorum meorum.* Litt. « la fille de mes dispersés », c'est-à-dire, ceux que Dieu a dispersés à travers le monde. — *Deferent munus mihi.* A partir de « filii », ces mots sont considérés par plusieurs commentateurs juifs et chrétiens comme étant à l'accusatif, et sont ainsi traduits : Ils m'apporteront, ces adorateurs, la fille de mes dispersés, comme une offrande pacifique. Les Israélites dispersés à travers le monde seront présentés au Seigneur par les Gentils convertis, comme une offrande pacifique, c'est-à-dire, selon Is. LXVI, 20, de la même manière que les enfants d'Israël faisaient cette offrande. Dans le symbolisme du culte religieux, dit Keil, qui partage cette manière de voir, la présentation de la Minecah ou sacrifice non sanglant signifie l'activité dans les bonnes œuvres comme fruit de la justification. Le sens est donc celui-ci : les plus éloignées des nations païennes prouveront qu'elles adorent Jéhovah, en lui ramenant les membres dispersés de sa nation, ou en se convertissant au Dieu vivant. On trouve ici, sous la forme spéciale à l'Ancien Testament, la pensée exprimée par l'apôtre S. Paul, V. Rom. XI en particulier, que les Gentils sont appelés à participer au salut, et qu'ils peuvent piquer d'émulation les Israélites qui ont désobéi à l'appel de la grâce divine. Les paroles du prophète ont trait à la bénédiction qui se produira, lors de l'entrée des Gentils dans le royaume de Dieu, pour les Israélites qui avaient été rejetés à cause de leurs péchés ; elles ne se rapportent pas seulement à l'œuvre de propagande et de conversion des Juifs, mais à tout ce qui produit au moyen du Christianisme parmi les nations, et qui tend à ramener au Sauveur ceux qui l'ont autrefois méprisé.

11. — *In die illa.* Lorsque se sera produit l'avènement qui vient d'être annoncé. — *Non confunderis... prævaricata es in me.* Jérusalem n'aura plus à rougir, parce qu'elle ne péchera plus, comme elle le fait à l'époque où parle le prophète. — *Quia tunc auferam...* Le prophète explique et développe sa

nelles par lesquelles vous m'avez offensé, parce que j'exterminerai du milieu de vous ceux qui par leurs paroles sonores entretenaient votre orgueil, et que vous ne vous enorgueillirez plus à l'avenir à cause de ma montagne sainte.

12. Mais je laisserai au milieu de vous un peuple pauvre et modeste, qui espèrera dans le nom du Seigneur.

13. Les restes d'Israël ne commettront pas d'iniquité et ne diront pas de mensonge : il n'y aura pas dans leur bouche de langue trompeuse, parce qu'ils seront comme des brebis qui paissent et qui se reposent, sans que personne les épouvante.

14. Fille de Sion, chante des cantiques de louange, Israël, pousse des cris d'allégresse, fille de Jérusalem, réjouis-toi et tressaille de tout ton cœur.

15. Le Seigneur a effacé ton arrêt, il a éloigné tes ennemis, le Sei-

quibus prævaricata es in me : quia tunc auferam de medio tui magniloquos superbiæ tuæ, et non adjicies exaltari amplius in monte sancto meo.

12. Et derelinquam in medio tui populum pauperem et egenum : et sperabunt in nomine Domini.

13. Reliquiæ Israel non facient iniquitatem, nec loquentur mendacium, et non invenietur in ore eorum lingua dolosa, quoniam ipsi pascentur, et accubabunt, et non erit qui exterreat.

14. Lauda, filia Sion : jubila, Israel : lætare, et exulta in omni corde, filia Jerusalem.

15. Abstulit Dominus judicium tuum, avertit inimicos tuos : rex

---

pensée. — *Magniloquos superbiæ tuæ.* Tous les orgueilleux, fiers de la prospérité temporelle dont ils jouissent sans penser à la rapporter à Dieu ; Cfr. Is. XIII, 3, à qui les mots sont probablement empruntés. — *Et non adjicies exaltari...* La montagne du temple, comme Is. XI, 9.

12. — *Populum pauperem et egenum.* Un peuple modeste, doux et humble, de mœurs tout opposées à celles que décrit le verset précédent. — *Sperabunt in nomine Domini.* La confiance en Dieu sera le caractère spécial de leur piété et de leur religion. Suivant l'explication d'Abarbanel les misères de l'exil les auront amenés à ce résultat.

13. — *Reliquiæ Israel.* Ce mot a déjà été expliqué bien des fois. — *Non facient iniquitatem.* Ils se rapprocheront ainsi de Dieu lui-même ; Cfr. III, 5 ; Lévit. XIX, 2. — *Nec loquentur mendacium...* Ce mensonge qui est, à l'époque où parle Sophonie, si habituel à leurs prophètes et si aimé d'eux-mêmes. — *Ipsi pascentur et accubabunt.* Ils vivront en paix, sans avoir désormais rien à craindre des méchants. Cfr. Lévit. XXVI, 6 ; Is. XVII, 2 ; Mich. IV. 4. « Tunc etiam populus Israel, plenitudine gentium subintrante (Quia conclusit Deus omnes sub peccato, ut omnibus misereatur); Rom. XI, 32, timebunt nomen Domini. Et reliquiæ Israel non facient ultra iniquitatem per quam Dominum negaverunt, nec loquentur vana : ineptas sibi fabulas promittentes : nec invenietur in ore eorum lingua mendacii, Christo per eos, qui veritas est, loquente. Tunc enim pascentur, et ipsi in uno grege, et accubabunt in Ecclesia, et veri Nabuchodonosor impetus non timebunt. Hæc videntes et legentes tanta mysteria, clamemus cum Apostolo, atque dicemus : O profundum divitiarum sapientiæ et scientiæ Dei, quam inscrutabilia sunt judicia tua, et investigabiles viæ tuæ, Ibid. 33 ». S. Jérôme.

14. — Ici, comme dans Michée, VI, 7, le prophète, à la vue de cet heureux avenir, se laisse aller à un chant d'allégresse, qui cependant conserve toujours un caractère prophétique, comme le montre les ℣℣. 16, 20. — *Lauda filia Sion.....* Cfr. Zach. II, 14, IX, 9.

15. — *Abstulit Dominus judicium tuum.* Le Seigneur t'épargnera désormais les châtiments qu'ont infligés à Jérusalem les nations étrangères. — *Rex Israel Dominus in medio tui* Dieu redevient le roi d'Israël, car on peut

Israel Dominus in medio tui, non timebis malum ultra.

16. In die illa dicetur Jerusalem : Noli timere : Sion, non dissolvantur manus tuæ.

17. Dominus Deus tuus in medio tui fortis, ipse salvabit : gaudebit super te in lætitia, silebit in dilectione sua, exultabit super te in laude.

18. Nugas, qui a lege recesserant, congregabo, quia ex te erant : ut non ultra habeas super eis opprobrium.

gneur, roi d'Israël, est au milieu de toi, tu ne craindras plus à l'avenir le malheur.

16. En ce jour-là on dira à Jérusalem : Ne crains pas, Sion, que tes mains ne défaillent pas.

17. Le Seigneur ton Dieu, ton soutien, est au milieu de toi, c'est lui qui te sauvera, il mettra son plaisir et sa joie en toi, il se taira dans son amour, il se réjouira à cause des louanges dont il te comblera.

18. Les niais, qui avaient abandonné la loi, je les rassemblerai, parce qu'ils t'appartenaient, et afin que tu n'aies plus en eux un sujet de honte.

---

dire qu'il a cessé de l'être durant le temps de la captivité et de l'exil. Cfr. Is. LII, 7. — *Non timebis malum ultra.* Cfr. Jérém. v. 12. « Judæi cum Christo quem putant esse venturum, hæc sibi omnia repromittunt, quæ nos, qui Christum suscepimus, jam cum ipso sumus omnia consecuti ». S. Jérôme.

16. — *Non dissolvantur manus tuæ.* Litt. « que tes mains ne tombent pas ». Les Juifs n'auront plus à se livrer à ces signes d'alarme, d'anxiété et de désespoir ; Cfr. Is. XIII, 7. Par conséquent le temps du châtiment sera passé.

17. — *Dominus in medio tui.* V. le ℣. 15. — *Fortis ipse salvabit.* Dieu sera pour son peuple le héros qui le délivre de ses ennemis. Cfr. Is. IX, 5 et Jérém. XIV, 9. — *Gaudebit super te in lætitia.* Depuis qu'il ne voit plus rien d'impur dans son peuple, et que l'ancienne alliance est glorieusement restaurée ; Cfr. Is. LXII, 5 ; Os. II, 19. — *Silebit in dilectione sua.* Ce silence de Dieu provient de ce qu'il n'a plus rien à reprendre dans son peuple, et parce que son amour est profondement satisfait. La correction יחדיש, il fait une nouvelle chose, proposée par Ewald et Hitzig, d'après les LXX, καινιεῖ, n'a aucune raison d'être. — *Exultabit... in laude.* — Cfr. Is. LXV, 19.

18. — *Nugas qui a lege recesserant congregabo...* Ce verset difficile, a amené bien des explications. Voyons d'abord l'explication que donne S. Jérôme de sa traduction. « Nugas, sive ut Aquila interpretatus est, translatos, qui a te recesserunt, congregabo, hoc est hi qui per vitia atque peccata de tuo sinu fugerant, et facti erant sub dæmonum potestate, redintegrato omnium statu, venient ad te, et nequaqnam ultra super perditis filiis tuis patieris opprobria. Id quod diximus nugas sciamus in Hebræo ipsum Latinum esse sermonem, et propterea a nobis ita, ut in Hebræo erat, positum, ut nosse possimus, linguam hebraicam omnium linguarum esse matricem, quod non est hujus temporis disserere. Miror autem Aquilam et Septuaginta pro eo quod nos interpretati sumus erant, interpretari voluisse væ, sive oi, quod semper Aquila non pro plangendo, sed pro vocando et invocando ponit : Haja enim, cujus verbi initium est sum, præteritum tempus numero plurali significat erant, vel fuerant ». S. Jérôme. Quant à la traduction des LXX, elle s'éloigne aussi beaucoup de l'hébreu : « comme en un jour de fête (ces mots se rattachent au verset précédent). Et je rassemblerai tes affligés ; malheur à qui a jeté l'opprobre contre elle ». Voici, d'après Reuss, la traduction littérale : « Les affligés loin de l'assemblée, je rassemble, ils sont de toi, fardeau sur eux, opprobre ». Keil explique ainsi ce passage : Le salut montré en perspective aux restes d'Israël, épurés par l'exil et délivrés, est encore éloigné du temps de Sophonie. La première chose qui attendait la nation est le jugement, qui doit la disperser parmi les peuples païens, suivant le témoignage de Moïse et de tous les prophètes, et l'épurer dans le creuset de l'affliction. Les dix tribus furent bientôt emmenées en exil, et Juda devait peu après partager leur sort. Cependant, dans le but d'offrir à la partie pieuse du peuple une consolation et une espérance au sein de l'épreuve qui l'attend et le rend capable de rester fidèle, alors Sopho-

19. En ce temps-là je détruirai tous ceux qui t'auront affligée, je sauverai celle qui boitait, je ferai revenir l'exilée, et je rendrai le nom de ce peuple honoré et célèbre dans tous les pays où il avait été honni.

20. Au temps où je vous ferai venir à moi et où je vous rassemblerai tous, je vous ferai honneur et gloire devant tous les peuples de la terre, lorsque j'aurai fait revenir à vos yeux toute la troupe de vos captifs, dit le Seigneur.

19. Ecce ego interficiam omnes qui afflixerunt te in tempore illo : et salvabo claudicantem : et eam, quæ ejecta fuerat, congregabo : et ponam eos in laudem, et in nomen, in omni terra confusionis eorum.

20. In tempore illo, quo adducam vos, et in tempore, quo congregabo vos : dabo enim vos in nomen, et in laudem omnibus populis terræ, cum convertero captivitatem vestram coram oculis vestris, dicit Dominus.

---

nie mentionne le rassemblement de ceux qui souffrent loin de Sion, et leur annonce la participation future au salut promis : l'opprobre et le fardeau, ils n'auront à le supporter que pendant une période momentanée. Voilà, semble-t-il, le sens de ce verset.

19. — *Ecce ego... in tempore illo.* Les ennemis d'Israël qui auront servi à Dieu d'instrument pour châtier son peuple, seront détruits pour avoir dépassé les bornes qui leur étaient fixées. — *Salvabo claudicantem..., congregabo.* La même phrase se trouve dans Mich. IV, 6. — *Ponam eos in laudem et in nomen,* selon la promesse du Deut. XXVI, 19. — *In omni terra confusionis eorum.* Cette gloire paraîtra surtout dans les pays où ils avaient été humiliés. Cfr. Is. IV, 1 ; Zach. VIII, 23.

20. — Continuation et répétition de la même promesse. — *Quo adducam vos,* à Sion, comme Jérém, III, 14. — *Dabo enim vos.* V. le verset précédent. — *Cum convertero captivitatem vestram.* V. Os. VI, 11, Joël. IV, 1, Amos, IX, 14. « Et hoc synagoga, quæ non claudicat, sed utroque truncata est pede, pollicetur sibi in adventu Christi sui, quem sperat esse venturum, et putat omnes gentes interficiendas a Domino, quæ afflixerunt Israel, et salvandam synagogam, et eam quæ acceperat libellum repudii colligendam, et ponendos eos in laudem et in nomen in omni terra captivitatis suæ, in qua fuerant ante confusi. Et hoc fieri eo tempore, quando captivitas reducta fuerit Hierusalem, et exstructum templum, et reliquus ceremoniarum ordo servatus. Hæc sibi repromittit et propterea non agit pœnitentiam, et dum sperat incerta, perdit certam salutem ». S. Jérôme.

PROPHÉTIES D'AGGÉE

PRÉFACE

I

VIE DU PROPHÈTE.

Aggée (1) ne nous est connu que par les quelques renseignements que nous pouvons tirer de la comparaison de certains passages de ses prophéties, I, 1; II, 1, 10, 20, avec Esdras, V, 1; VI, 14. Ces renseignements à la vérité ne jettent pas la moindre lumière sur les circonstances de sa vie privée; ils indiquent seulement les occasions dans lesquelles il exerce son ministère. Nous y apprenons qu'il commença sa carrière prophétique dans la seconde année de Darius, fils d'Hystaspe, et que ses discours se rapportèrent surtout à l'érection du nouveau temple. Les discours qu'il prononça se placent dans une période d'environ quatre mois. Nous ne savons s'il était né en Judée ou en Babylonie, avant ou pendant l'exil (2). Ewald suppose qu'il fut du petit nombre de ceux qu'il mentionne lui-même comme ayant vu le premier temple (3). Si l'on accepte cette hypothèse, il faudra admettre que le prophète avait à tout le moins soixante-dix ans quand il commença son ministère prophétique.

Suivant le Talmud, il avait été membre de la grande synagogue (4).

---

(1) חגי, LXX : Ἀγγαῖος, S. Jérôme : *Aggæus*, a été diversement expliqué. Pour beaucoup d'interprètes, S. Jérôme, Gésénius, Fürst, etc., il signifie « festivus ». Il viendrait alors de חג, « fête », et serait une forme adjective. On le retrouverait dans le nom d'un fils de Gad, חגי, *Haggi*, Gen. XLVI, 16, Nombr. XXVI, 15 (*Aggi* dans la Vulgate). D'après Hiller, le י final serait une abréviation de יחיה, Jéhovah, et signifierait « fête de Jéhovah »; il serait analogue à חגיה, I Paral, VI, 15 (dans l'hébreu). On l'a encore interprété par « ma fête ». Ces deux dernière explications sont peu admissibles. Cfr. Reinke, *Der prophet Haggai*, Munster, 1868, in-8, pp. 1 et suiv.

(2) D'après les Pères, dit M. Vigouroux, *Manuel*, T. II, p. 650, il avait été captif en Chaldée. Mais sur quoi reposent ces traditions?

(3) Agg. II, 3. Keil, *Einleitung*, part. I, sect. II, div. 2e § 99, est favorable à cette vue d'Ewald.

(4) V. Carpzov, pp. 433 et suiv.

D'autres traditions, postérieures à l'ère chrétienne, et qu'on trouve dans le Pseudo Dorothée et le Pseudo-Epiphane, le font survivre à l'achèvement du temple. Il aurait été inhumé avec les honneurs sacerdotaux dans l'endroit réservé à la sépulture des prêtres (1). Rien ne combat comme rien n'appuie ces traditions; mais on doit ne les accepter qu'avec une extrême prudence, à cause de leur origine au moins douteuse.

Une autre tradition qui fait d'Aggée et de Malachie des anges ne repose que sur une mauvaise interprétation d'un passage du prophète (2).

L'Eglise latine célèbre sa fête le 4 juillet, l'Eglise grecque le 16 décembre.

II

LE LIVRE D'AGGÉE (3).

I. Contenu et division. Quatre discours, chacun avec sa date précise, nous conservent, dans le livre d'Aggée, le souvenir des travaux de ce prophète. Tous quatre appartiennent à la seconde année du règne de Darius fils d'Hystaspe, tous poursuivent le même objet et se rattachent l'un à l'autre. Ce sont :

1° Une exhortation à rebâtir le temple, avec des reproches au peuple sur son indifférence à l'égard de cette œuvre, est suivie d'un argument tiré de la sécheresse qui, par ordre du Seigneur, a dévasté le pays (I).

2° Une consolation à ceux qui ont repris la construction du temple, mais qui déplorent la triste apparence du nouvel édifice : le prophète annonce la glorification au plus haut degré du nouveau temple (II, 1-9).

3° Critique de la tendance prédominante parmi le peuple à la justice extérieure provenant des œuvres seules, tendance qui éloigne de lui les bénédictions divines (II, 10-19).

4° Promesse de la glorification de Zorobabel, ce rejeton de la famille de David, au milieu de la destruction de tous les trônes terrestres (II, 20-23).

A cette division, donnée par Keil (4), ajoutons celle qu'Ewald propose (5).

1° Exhortation à entreprendre la construction du temple (I, 1-11).

2° Cette exhortation n'étant pas restée sans effet, et toute la nation ayant manifesté sa bonne volonté pour cette entreprise, Aggée ajoute, le même jour, quelques nouvelles paroles d'encouragement, à la suite desquelles l'œuvre interrompue est reprise (I, 12; II, 1).

3° Espérances messianiques du temple (II, 2-10).

4° Le véritable sacrifice (II, 11-20).

---

(1) V. Reinke, *op. cit.*, pp. 4 et 5.
(2) Agg. I, 13. Cfr. S. Jérôme, *in h. loc.* S. Cyrille d'Alexandrie l'a rejetée avec raison.
(3) Cfr. Vigouroux, *Manuel*, T. II, pp. 651 et suiv.
(4) *Einleitung, ibid.* § 100.
(5) *Prophet.*

5° Joyeuses promesses à Zorobabel (II, 21-25) (1).

II. AUTHENTICITÉ. On n'a jamais douté de l'authenticité de cette courte prophétie. Les discours qu'elle contient ont sans doute été mis par écrit et dans leur ordre actuel par Aggée lui-même. Mais c'est faire une pure supposition que de prétendre avec M. Reuss (2) que « l'extrême brièveté de tous ces morceaux suffirait à elle seule pour prouver que nous n'avons pas là des discours débités en public. Nous croyons plutôt que l'auteur, en jetant sur le papier ces légères ébauches, a voulu fixer le souvenir de la part qu'il avait prise à la grande affaire du moment ».

III. CANONICITÉ (3). Elle n'a jamais non plus été soupçonnée. Citons à ce propos les paroles de Raschi, conservateur fidèle des traditions juives. « Quant aux douze (petits prophètes), leurs prophéties étant peu considérables, leurs auteurs ne les ont pas eux-mêmes recueillies par écrit. Mais quand vinrent Haggaï (Aggée), Zacharie et Malachie, voyant que l'inspiration s'éteignait, puisque eux-mêmes étaient les derniers prophètes, ils se mirent en devoir d'écrire leurs propres oracles, y joignirent les autres petites prophéties, et firent du tout un grand recueil de crainte qu'elles ne se perdissent par leur exiguïté (4) ».

IV. STYLE. Désormais, dit Ewald (5), nous n'entendrons plus la voix souverainement puissante des anciens prophètes de Jérusalem. L'oppression générale, qui accablait la nation à cette époque, pèse sur le talent d'Aggée lui-même. Son style est sensiblement plus déprimé et plus maigre, sa manière de traiter son sujet ne présente plus ce mélange de concision et de plénitude que nous rencontrons dans les prophètes antérieurs. Comme la vie nationale consistait alors à trouver les meilleurs moyens pour sauver quelque chose de la plus complète désorganisation, le langage d'Aggée porte aussi des traces visibles de l'effort fait pour retrouver la pureté de l'ancienne langue. Malgré cela, dans beaucoup de cas, il s'écarte à un haut degré de la forme ancienne et établie. Ainsi, l'expression כמיהו כאין (6), au lieu de laquelle les anciens auraient dit plus simplement הוא כאין, « il est comme rien ». Ainsi אין אתכם (7), au lieu de אינכם. Ainsi la construction מהיותם בא (8). Dans ces particularités on peut voir aussi des signes de l'âge avancé du prophète; il en est de même d'autres écrivains prophétiques de ce temps, et particulièrement de Zacharie.

En général, dit Keil, Aggée ne s'écarte pas de la simple prose. Quelquefois pourtant il semble chercher le rhythme (9). Il emploie souvent les interrogations pour donner plus de vie à son discours (10). On relève chez lui quelques expressions favorites (11).

---

(1) V. aussi la division proposée par Kuenen, *Hist. crit.*, T. II, pp. 447 et suiv., et qui se rapproche sensiblement de celle de Keil.
(2) *Les prophètes*, T. II, p. 332.
(3) Cfr. Reinke, *Der prophet Haggai*, p. 17.
(4) Cité par Wogue, *Histoire de la Bible*, p. 38.
(5) *Ibid.*
(6) Agg. II, 4.
(7) II, 18.
(8) II, 17.
(9) Cfr. I, 6, 9, 10 ; II, 7, 9, 23.
(10) I, 4, 9 ; II, 4, 13, 14, 20.
(11) Ainsi שיבו לבבכם, I, 5, 7 ; II, 16, 19.

L'état du texte hébreu d'Aggée n'a pas, avec le temps, subi de changements essentiels (1). Les anciens traducteurs, de quelque pays ou de quelque époque qu'ils soient, ont eu sous les yeux le même texte que nous avons encore; la comparaison des traductions ne laisse pas sur ce point le moindre doute. Il y a, à la vérité, quelques différences entre les traductions et les manuscrits, mais elles consistent surtout en méprises qui n'ont rien de sérieux, et qui du reste se rencontrent dans toutes les œuvres de l'antiquité, sacrées ou profanes (2).

Citons, pour finir ce sujet, un autre jugement : « Ce n'est guère le cas de parler du style oratoire de l'auteur, dont nous n'avons, à vrai dire, qu'un petit mémoire. Autrement il faudrait dire qu'il se tient généralement à fleur de terre, et quand, une ou deux fois, il s'efforce de s'élever à la hauteur de l'éloquence fleurie et poétique des anciens, on s'aperçoit aussitôt que cela ne coule pas de source (3) ».

III

PROPHÉTIES MESSIANIQUES.

Si quelques-uns n'ont pas voulu voir une prophétie messianique dans le passage d'Aggée souvent cité, II, 8 (4), au moins sous la forme littérale qu'il prend dans la vulgate et qui ne rend pas exactement l'hébreu, il n'en est pas moins vrai que les promesses glorieuses faites au nouveau temple ne se sont réalisées que par la venue du Messie. Tout ce passage a donc un caractère messianique réel (5).

Ce caractère se retrouve aussi dans le dernier discours d'Aggée adressé à Zorobabel. Ce personnage, gouverneur persan de la Judée, avait sans doute (6) été choisi pour cet office parce qu'il était prince de Juda (7), et fils de Salathiel, qui descendait de la famille de David (8). Par suite la souveraineté de David, dans sa condition actuelle d'humiliation, soumise au pouvoir impérial, était continuée et représentée par les fonctions de Zorobabel comme prince et gouverneur de Judée; ainsi l'accomplissement de la promesse divine touchant la perpétuité de la race de David et de son royaume, était alors associé avec Zorobabel, et reposait sur la conservation de sa famille. A cause de cela la promesse ajoute qu'à l'époque où Jéhovah détruira les royaumes païens, il maintiendra la souveraineté de David dans la personne de Zorobabel. Car il a choisi Zorobabel pour son serviteur.

---

(1) Reinke, *Der prophet Haggai* p. 23.

(2) Reinke étude ensuite avec détail, *ibid.*, pp. 23-37, les diverses traductions grecque, syriaque, arabe, latine, le Targum. Cette étude très bien faite ne rentre pas dans notre plan; aussi la laissons-nous volontairement de côté, en renvoyant au travail de Reinke. V. p. 29 en particulier ce qui concerne la tradition de S. Jérôme.

(3) Reuss, *Les prophètes*, T. II, p. 322.

(4) V. notre commentaire sur ce point.

(5) V. Delitzsch, *Messianic prophecies*, p. 95; Richou, *Jésus-Christ et le Messie dans les propheties de la Bible*, p. 470.

(6) V. Keil, *Commentaire* sur Aggée, in fine.

(7) Esdr. I, 18.

(8) Agg. I, 1.

Par ces mots la promesse messianique faite à David est transférée à Zorobabel et à sa famille parmi les descendants de David; elle sera accomplie en sa personne comme la promesse faite à David que Dieu ferait de lui le plus grand des rois de la terre (1). L'accomplissement de ces prophéties a lieu en Jésus-Christ, fils de David et descendant de Zorobabel (2), dans lequel Zorobabel devient le sceau du Seigneur (3). Jésus-Christ a relevé en effet le royaume de son père David, et ce royaume n'aura pas de fin (4), malgré les humiliations apparentes dont parfois il peut sembler souffrir (5).

IV

BIBLIOGRAPHIE

I. *Catholiques.* ECKIUS (ou Elkius) a commenté Aggée (6), et a joint à son commentaire le sens hébreu et les traductions grecque et latine. Avec REINKE, dont nous avons utilisé et cité souvent l'ouvrage, ce sont les seuls catholiques que nous ayons à citer.

II. *Protestants.* CLINTON (7), PILKINGTON (en anglais) (8), MERCIER (9), l'un des plus savants exégètes du XVIe siècle, qui a cependant donné de meilleurs commentaires (10); GRYNŒUS (11), BALDWIN (12), WILLIUS (13), VARENIUS (14), REINBECK (15), PFEFFINGER (16), WOKEN (17), SCHEIBEL (18), MOORE (en anglais) (19), KOEHLER (en allemand) (20), BELLUC (en français) (21), PRESSEL (en allemand) (22), Mac Curdy (en anglais) (23).

---

(1) Ps. LXXXVIII, 27.
(2) Matth. I, 12; Luc, III, 27.
(3) Agg. II, 24.
(4) Luc, I, 32, 33.
(5) V. encore J.-H. Verschuir, *In Hagg.* II, 6-9, Francfort, 1760, in-8, réimprimé dans ses *Dissertationes philolog.-exegeticæ,* 1773; — Deyling, *Observationes sacræ,* pars. 3, § 18 : *Gloria templi posterioris.*
(6) Salignac, 1538, in-4.
(7) Londres, 1560.
(8) Londres, 1560.
(9) Paris, 1581.
(10) R. Simon, *Histoire critique du V. T.,* Amsterdam, 1685, in-4, p. 439.
(11) Genève, 1581. Son ouvrage a été traduit en anglais par Featherstone, Londres, 1586.
(12) Wittemberg, 1610.
(13) Brème, 1638.
(14) Rostock, 1662. — On lui doit aussi deux dissertations sur Aggée, *ibid.*, 1648.
(15) Brunswick, 1692.
(16) Strasbourg, 1703.
(17) Leipzig, 1719.
(18) Vratislau, 1822, in-4.
(19) New-York, 1856.
(20) Erlangen, 1860, in-8.
(21) Toulouse, 1865, in-8. C'est un *Essai d'introduction.*
(22) Gotha, 1870.
(23) Edinbourg, s. d., gr. in-8.

PROPHÉTIES D'AGGÉE

CHAPITRE I

Le prophète reproche aux Juifs de négliger le Temple pour ne s'occuper que de leurs intérêts particuliers (℣℣. 1-4). — Cette négligence est la cause des maux que Dieu leur a envoyés (℣℣. 5-6). — Il les exhorte à reprendre l'œuvre interrompue de la construction du temple, afin que de nouveaux malheurs ne les frappent pas (℣℣. 7-12). — Encouragés et excités par ces paroles, les Juifs se remettent vaillamment à l'œuvre (℣℣. 13-14).

1. In anno secundo Darii regis, in mense sexto, in die una mensis, factum est verbum Domini in manu Aggæi prophetæ, ad Zorobabel filium Salathiel, ducem Juda, et ad Jesum, filium Josedec sacerdotem magnum, dicens :

1. Dans la seconde année du roi Darius, le premier jour du sixième mois, le Seigneur adressa sa parole par le ministère du prophète Aggée, à Zorobabel fils de Salathiel, chef de Juda, et à Jésus fils de Josedec Grand-Prêtre.

---

1. Exhortation à bâtir le temple. Résultat de cette exhortation 1.

CHAP. I. — 1. *In anno secundo.* V. plus bas. — *Darii regis.* דריוש est la forme hébraïque du nom Dâryavush, ou Dâra-yavush des inscriptions cunéiformes. Ce nom dérive, dit Keil, du zend « dar », sanscrit « dhri », contracté en « dhar ». Il est correctement expliqué par Hérodote, VI, 98, comme signifiant ἐρξείης, celui qui réprime. Scaliger et quelques rares auteurs ont prétendu qu'il s'agit ici de Darius Nothus. Mais les données contenues dans ce livre (V. la préf. p. 373), prouvent qu'il ne peut être question que de Darius, fils d'Hystaspe, qui régna de 521 à 486 avant Jésus-Christ. — *In anno secundo... in mense sexto.* En admettant les dates données tout à l'heure, c'est en 519 que les évènements décrits dans ce chapitre eurent lieu. Le mois est désigné suivant l'ordre de l'année juive ; Cfr. Zach. I, 7, VII, 1, VIII, 19. C'est le mois d'Elul qui répond à peu près à septembre, et qui, pour parler plus exactement, va de la sixième à la septième lune de l'année. — *In die una mensis.* Le premier jour du mois, dit Hengstenberg, convenait très bien à l'accomplissement de la mission donnée par Dieu à Aggée, car c'était un jour de fête, où l'attention du peuple était plus facile à attirer. — *Factum est verbum Domini.* Ce n'est pas pour obéir aux hommes que le prophète parle, il obéit à l'ordre de Dieu uniquement. — *In manu.* Par le ministère d'Aggée. Cfr. Os. XII, 11 ; Exod. IX, 35 ; XXXV, 29, etc ; Act. VII, 35 ; Galat. III, 19. — *Aggæi prophetæ.* V. la préf., p. 373. — *Ad Zorobabel.* Sur ce personnage, V. Esdr. II, 2, III, 2. זרבבל vient probablement de זרע בבל, poussé, né en Babylone. — *Filium Salathiel.* שאלתיאל, écrit ici comme plus bas II, 23 ; I Paral, III, 17 ; Esdr. III, 2 ; Neh. XII, 1, est écrit d'une manière contracte, שלתיאל, plus loin, ℣. 12 et 14, II, 2. Ce personnage, dit Keil, dont le nom signifie la prière de Dieu, ou celui qui est appelé par Dieu à prier, était, d'après I Paral. III, 17, si nous prenons, assir comme appellatif, fils de Jeconiah (Joiachin), ou si nous faisons d'Assir un nom propre, seulement son petit-fils. Mais, d'un autre côté, d'après I Paral. III, 19, Zorobabel était fils de Phadaia (hébr. Pedaiah), frère de Salathiel. Enfin, d'après la généalogie donnée par S. Luc, III, 27, Salathiel n'est pas fils d'Assir ou de Jeconiah, mais de Neri, descendant de David par Nathan. Ces trois assertions différentes peuvent être mises en harmonie au

2. Voici ce que dit le Seigneur des armées : Ce peuple dit : Le temps de rebâtir la maison du Seigneur n'est pas encore venu.

2. Hæc ait Dominus exercituum, dicens : Populus iste dicit : Nondum venit tempus domus Domini ædificandæ.

---

moyen des combinaisons suivantes, si nous nous rappelons la prophétie de Jérémie, XXII, 30, d'après laquelle Jechonias devait être sans enfants qui pussent monter sur le trône de David. Puisque la prophétie de Jérémie s'accomplit, suivant la table généalogique donnée par S. Luc, d'après laquelle le père de Salathiel ne fut pas le père d'Assir ou de Jechonias, descendants de David dans la ligne de Salomon, mais Néri descendant de David dans la ligne de Nathan, il s'ensuit qu'aucun des fils de Jechonias, mentionnés par I Paral. III, 17, 18, n'eut de fils, mais que le dernier eut seulement une fille, qui épousa un homme de la famille et de la tribu de son père, conformément à la loi d'héritage, Nombr. XXVII, 8, XXXVI, 8, 9, et que cet homme s'appelait Néri, de la tribu de Juda et de la famille de David. De ce mariage naquirent Salathiel, Malkiram, Phadaias et d'autres enfants. Le plus âgé d'entre eux prit possession de la propriété de son grand père maternel, et fut regardé par la loi comme son fils légitime. Aussi est-il indiqué, I Paral. III, 17, comme fils d'Assir, fils de Jechonias, tandis que dans S. Luc, il est donné, selon la descendance naturelle, comme fils de Néri. Mais Salathiel semble aussi être mort sans postérité et n'avoir laissé qu'une veuve, ce qui nécessita un mariage leviratique de l'un de ses frères, Deut. XXV, 5-10 ; Matth. XXII, 24-28. C'est probablement Phadaias, le second frère de Salathiel qui s'acquitta de ce devoir ; il eut de sa belle-sœur Zorobabel et Shimei. Zorobabel fut attribué à la famille de son oncle Salathiel, fut son fils légal et son héritier et continua sa famille. — *Ducem Juda.* פחת יהודה, comme plus bas, ℣. 14, II, 3, 23. Ce nom étranger (V. la préface à Daniel, p. 13, que nous allons compléter ici) indique que le gouvernement civil était désormais occupé par une puissance étrangère ; c'était par pure bienveillance que Cyrus le confiait à un Juif. Cfr. Esdr. I, 8, V, 14. Quant à l'étymologie du mot « Pecha », pacha, Keil, d'après Spiegel, conjecture que pecha vient de « pâvan », protecteur (de pâ), qui en sanscrit et en ancien persan, se trouve dans des composés tels que Khshatrapâvan, et qui, dans l'Avesta, paraît sous la forme abrégée pâvan. De là pourrait s'être formé pagvan, comme « dregvat » de « drevat », « huôgva » de « huôva ». A ce propos, Max Muller écrit au Dr Pusey : « Phonétiquement pavâo ne peut pas facilement devenir pagvâo ; et quand cela serait, ce mot serait encore très différent de Pechah. L'insertion d'un g devant un v en zend, est tout à fait une anomalie. Elle repose entièrement sur une identification incertaine de « dregvant », mauvais, avec « drvant », car, dans le second exemple, huova est plutôt une corruption de huogva que *vice versa*. Pavâo en zend pourrait signifier protecteur ; mais comme le sanscrit pâvân, il ne se trouve qu'à la fin de composés. Le seul passage cité pour preuve qu'il est quelquefois un nom séparé me semble contenir un jeu de mots étymologique ». Cette rectification n'est pas inutile, parce que beaucoup de commentateurs, Keil, Reinke, etc., ont admis l'hypothèse de Spiegel. — *Jesum, filium Josedec, sacerdotem magnum.* Ce Jésu ou Josué, Cfr. Esdr. III, 2, 8, IV, 3, était fils de Josedek, qui avait été emmené par Nabuchodonosor captif à Babylone, I Paral. V, 41. C'est lui qui est mentionné Zach. III, 1. C'est comme chef du pouvoir civil et ecclésiastique qu'Aggée s'adresse à Zorobabel et à Jésu ; c'est sur eux que retombait toute la responsabilité, si l'œuvre ordonnée par Jéhovah ne s'accomplissait pas.

2. — *Hæc ait Dominus exercituum.* Aggée, ainsi que beaucoup de prophètes, emploie toujours cette formule comme introduction à ses messages. L'expression « Jéhovah des armées » ne se trouve pas dans les plus ancien livre de l'Ancien Testament, le Pentateuque, Josué, les Juges ; si ces livres étaient contemporains des prophètes, comme le critique rationaliste le soutient, on l'y rencontrerait certainement. — *Populus iste dicit.* Non pas le peuple de Dieu, mais dans un sens dédaigneux, ce peuple-là, ou bien ce peuple indifférent contre lequel va se manifester le déplaisir divin. — *Nondum venit tempus...* Litt. « il n'est pas temps de venir, le temps pour la maison d'être bâtie ». Le peuple invoque sans doute comme excuse de son inaction, l'état des relations avec les Perses, qui ne favorisaient pas la reprise de la reconstruction du Temple. Mais il n'y avait là qu'un prétexte, car il n'était pas difficile de s'assurer des intentions du nouveau roi, Darius, fils d'Hystaspe, à leur égard. Cette inaction n'était donc pas due aux inquiétudes de patriotes zélés et d'adorateurs ardents, mais à l'égoïste indifférence d'un peuple ingrat et sans foi. Kleinert.

3. Et factum est verbum Domini in manu Aggæi prophetæ, dicens :
4. Numquid tempus vobis est ut habitetis in domibus laqueatis, et domus ista deserta?

5. Et nunc hæc dicit Dominus exercituum : Ponite corda vestra super vias vestras.
6. Seminastis multum, et intulistis parum : comedistis, et non estis satiati : bibistis, et non estis inebriati : operuistis vos, et non estis calefacti : et qui mercedes congregavit, misit eas in sacculum pertusum.

Deuter. 28, 38; *Mich.* 6, 15.

7. Hæc dicit Dominus exercituum :

3. Alors le Seigneur a adressé sa parole au prophète Aggée, et lui a dit:
4. Est-ce que vous n'avez pas le temps de demeurer dans des maisons lambrissées, pendant que cette maison est abandonnée?
5. Voici donc ce que dit le Seigneur des armées : Appliquez vos cœurs à considérer vos voies.
6. Vous avez semé beaucoup et vous avez peu recueilli; vous avez mangé et vous n'avez pas été rassasiés; vous avez bu et votre soif n'a pas été étanchée; vous vous êtes couverts d'habits et vous n'avez pas été réchauffés ; celui qui a amassé de l'argent l'a mis dans un sac percé.
7. Voici ce que dit le Seigneur

---

3. — *Et factum est verbum Domini...* La formule introductive des prophéties est répétée pour donner plus de force à l'ordre de Dieu, si contraire a la paresse et à l'indolence du peuple.

4. — *Numquid tempus vobis est...* Par cette interrogation, Dieu fait appelà la conscience du peuple. Les Juifs savent se bâtir des maisons confortables, mais ils ne font rien pour la maison de Jéhovah, leur Dieu. — *In domibus laqueatis;* סְפוּנִים. ces maisons qui en dedans, sont ornées d'œuvres d'art précieuses. Puisque les Juifs peuvent vivre dans des maisons ornées avec goût et avec art, Cfr. Jérém. XXII, 14, III Rois, VII, 7, leur état social n'est pas si malheureux qu'ils y puissent trouver une excuse suffisante pour ne pas s'occuper de rebâtir le Temple. Ce n'est donc pas l'oppression étrangère qui les empêche de penser à la maison de Dieu. Quand même, dit Keil, un édit du Pseudo-Smerdis, cet usurpateur dont le règne ne dura que quelques mois, eut arrêté la reconstruction du Temple, comme certains commentateurs le déduisent de Esdr. IV, 8 24, il ne faut pas oublier que son règne ne dura que quelques mois. Après son renversement et l'avènement au trône de Darius fils d'Hystaspe, un changement eut lieu dans les principes du gouvernement, qui pouvait amener les chefs de Juda à demander la confirmation de l'édit de Cyrus.

5. — *Et nunc hæc dicit...* V. ℣. 2. — *Ponite corda vestra super vias vestras.* Cfr. Deut. XXXIII, 46. Faites attention à vos projets et à vos actions. « Considerate et in memoriam redigite, quæ feceritis, et quæ passi sitis ». S. Jérôme.

6. — Les Juifs n'ont pensé qu'à eux-mêmes; ils ont travaillé à leurs maisons, à leurs champs, et ont négligé de bâtir le temple du Seigneur; c'est pour cela que tous leurs efforts ont été infructueux. — *Seminastis multum et intulistis parum.* Il y a ici dans l'hébreu, un infinitif absolu, qui se reproduit dans les membres de phrase suivants, et qui est remarquable; Cfr. Os. I, 2. Selon Kœlher, le prophète ne parle que des deux moissons qui se sont produites sous le règne de Darius, fils d'Hystaspes. Mais, d'après II, 15-17, il est plutôt question des récoltes mauvaises de plusieurs années successives. — *Comedistis... et non estis inebriati.* La bénédiction de Dieu a manqué aux travaux des laboureurs; aussi leurs récoltes ont-elles été insuffisantes. Cfr. Os. IV, 10. — *Operuistis vos et non estis calefacti.* Soit parce que les Juifs n'avaient pas eu le moyen de se procurer de vêtements, soit parce que les hivers avaient été plus rigoureux. Mais les Juifs avaient par dessus tout oublié de faire ce que le Sauveur recommande, chercher d'abord le royaume de Dieu et sa justice, Matth. VI, 33. — *Qui mercedes congregavit...* Tout le travail a été complétement inutile; Cfr. Lévit. XXVI, 26; Os. IV, 10; Mich. VI, 14. Suivant quelques commentateurs, la bourse trouée et l'absence du risque de s'enivrer sont de l'ironie.

7. — V. le ℣. 5.

des armées : Appliquez vos cœurs à considérer vos voies :

8. Montez sur la montagne, apportez du bois, bâtissez ma maison; et elle me sera agréable, et j'y ferai éclater ma gloire, dit le Seigneur.

9. Vous avez espéré beaucoup, et vous avez trouvé très peu : vous avez porté à votre maison, et mon souffle a tout dissipé. Pourquoi? dit le Seigneur des armées. Parce que ma maison est déserte, pendant que chacun de vous s'empresse pour la sienne.

10. C'est pourquoi les cieux se sont fermés et ne vous ont pas donné leur rosée, et j'ai défendu à la terre de rien pousser.

11. Et j'ai fait venir la séche-

Ponite corda vestra super vias vestras :

8. Ascendite in montem, portate ligna, et ædificate domum : et acceptabilis mihi erit, et glorificabor, dicit Dominus.

9. Respexistis ad amplius, et ecce factum est minus, et intulistis in domum, et exsufflavi illud : quam ob causam? dicit Dominus exercituum : quia domus mea deserta est, vos festinatis unusquisque in domum suam.

10. Propter hoc super vos prohibiti sunt cœli ne darent rorem, et terra prohibita est ne daret germen suum.

11. Et vocavi siccitatem super

---

8. — Aggée recommande à ses concitoyens de changer de conduite et d'entreprendre ce qui sera agréable à Dieu. — *Ascendite in montem.* Ce n'est pas d'une montagne spéciale, et en particulier de la montagne du temple, comme Grotius, Rosenmüller, Maurer l'entendent, qu'il est question ici ; ce n'est pas non plus du Liban, comme le veulent Cocceius, Ewald, Henderson ; le prophète veut parler seulement d'une montagne quelconque où le bois pousse avec vigueur et abondamment ; Cfr. Néh. VIII, 15. — *Portate ligna...* Recueillez le bois et les autres matériaux pour bâtir. Le prophète ne parle pas de pierres, parce que la reconstruction des murs du temple était déjà commencée II, 18; Esdr. III, 40, V, 16. Ces deux réflexions suffisent à faire rejeter l'opinion de beaucoup de rabbins et d'Hitzig, d'après lesquels, lors de la destruction du temple, les murailles étaient restées debout. — *Et acceptabilis mihi erit.* Dieu se plaira dans le temple reconstruit, il y habitera. — *Et glorificabor.* Je m'y glorifierai moi-même, en faisant répandre de là mes bénédictions sur le peuple, ou plus simplement : j'y serai honoré. « Igitur hæc mandata sunt nobis ut ponamus corda nostra in viis nostris, ascendamus in montem rationabilem, et ad singula problemata, congrua de testimoniis scripturarum ligna quærentes, præcidamus ea, et ædificemus domum sapientiæ in nobis : postquam enim hæc fuerit exstructa, finis ædificationis ejus erit, ut Dominus glorificetur in nobis ». S. Jérôme.

9. — *Respexistis ad amplius, et ecce factum est minus.* Parce que, jusqu'à présent, vous avez négligé d'accomplir ce qui vient d'être rappelé au ℣. 8, et que vous n'avez eu de pensées que pour vos intérêts privés, voici ce qui vous est arrivé : vous avez attendu beaucoup, de grands profits de vos efforts, et tout ce que vous espériez s'est tourné à rien : vous comptiez sur une riche moisson, et vous n'avez rien récolté. — *Intulistis in domum, et exsufflavi illud.* Le peu même que vous aviez récolté ne vous a nullement servi, parce que je l'ai dissipé, comme le vent enlève la paille sur l'aire ; ma bénédiction vous manquait. — *Quam ob causam...?* Dieu va expliquer pourquoi cela est arrivé. — *Quia domus mea deserta est...* Répétition du motif indiqué au ℣. 4 et suiv. : la maison de Dieu ne s'achève pas, et les maisons privées sont non seulement achevées, mais ornées avec le plus grand soin.

10. — *Propter hoc super vos prohibiti sunt cœli...* Non seulement la pluie n'a pas fécondé vos moissons, mais la rosée elle-même vous a manqué. Le ciel a été d'airain, Deut. XXVIII, 23. — *Terra prohibita est...* C'est une des menaces contre les transgresseurs de la loi divine ; Cfr. Deut. XI, 17.

11. — *Vocavi.* J'ai fait venir par ma puissance ; Cfr. II Rois, VIII, 1. — *Siccitatem.* חרב, Genès. XXXI, 40 ; Jérém. I, 38. LXX : μαχαίραν, traduction moins bonne que celle de la Vulgate. Il y a en hébreu un jeu de mots intraduisible : parce que les Juifs ont laissé la maison de Dieu « châreb », dévastée, ℣. 9, ils seront punis par « chôrebh », la sécheresse. — *Et super montes...* Rien n'a

terram, et super montes, et super triticum, et super vinum, et super oleum, et quæcumque profert humus, et super homines, et super jumenta, et super omnem laborem manuum.

12. Et audivit Zorobabel filius Salathiel, et Jesus filius Josedec sacerdos magnus, et omnes reliquiæ populi, vocem Domini Dei sui, et verba Aggæi prophetæ, sicut misit eum Dominus Deus eorum ad eos : et timuit populus a facie Domini.

13. Et dixit Aggæus nuntius Domini de nuntiis Domini, populo dicens : Ego vobiscum sum, dicit Dominus.

14. Et suscitavit Dominus spiritum Zorobabel filii Salathiel, ducis Juda, et spiritum Jesu filii Josedec sacerdotis magni, et spiritum reliquorum de omni populo : et ingressi sunt, et faciebant opus in domo Domini exercituum Dei sui.

resse et la stérilité sur la terre, sur les montagnes, sur le blé, sur le vin, sur l'huile, sur tout ce que la terre produit de son sein, sur les hommes, sur les bêtes, et sur toutes les œuvres de vos mains.

12. Alors Zorobabel fils de Salathiel, Jésus fils de Josedec, Grand-Prêtre, et les restes du peuple, entendirent la voix du Seigneur leur Dieu, et les paroles du prophète Aggée, que le Seigneur leur Dieu avait envoyé vers eux ; et le peuple craignit le Seigneur.

13. Et Aggée, l'envoyé de Dieu, dit au peuple de la part du Seigneur : Je suis avec vous, dit le Seigneur.

14. Et le Seigneur suscita l'esprit de Zorobabel fils de Salathiel, chef de Juda, l'esprit de Jésus fils de Josedec Grand-Prêtre, et l'esprit de tous les restes du peuple ; et ils se mirent à travailler à la maison du Seigneur des armées, leur Dieu.

été épargné. — *Et super omnem laborem manuum.* Tout ce que les Juifs avaient éssayé de faire venir, à force de travail ; Cfr. Ps. LXXXVIII, 41 et suiv. ; Deut. XXIII, 33.

12. — *Et audivit Zorobabel...* V. ℣. 1. Zorobabel entendit et accomplit les ordres du Seigneur ; Cfr. Gen. XXII, 18 ; Deut. IV, 30. — *Omnes reliquiæ populi.* Cette portion du peuple, qui était revenue de l'exil ; Cfr. Zach. VIII, 6. — *Et timuit populus...* Le peuple obéit à Dieu parlant par son prophète, et reprit les travaux du temple ; Cfr. Esdr. V, 1, 2.

13. — *Nuntius Domini,* מלאך, appellation donnée aux prophètes, Nombr. XX, 16 ; Mal. II, 7. — *De nuntiis Domini.* Litt. « dans la mission de Jéhovah ». Aggée est envoyé par Dieu et ne parle pas en son nom. — *Ego vobiscum sum, dicit Dominus.* Je vous secourrai, je détruirai tous les obstacles qui pourraient s'opposer à cette entreprise. Les Juifs avaient donc été animés d'un repentir sincère, et étaient revenus à Dieu du fond du cœur.

14. — *Suscitavit Dominus spiritum...* Dieu rendit courage à Zorobabel et aux autres chefs de la nation. Cfr. Esdr. I 1, 5 ; I Paral. V, 26, II Paral. XXI, 16. — *Ingressi sunt.* Ils se mirent à l'œuvre avec joie. Dans quelques éditions, le premier verset du chap. suivant est joint avec raison, comme ℣. 15e à ce chapitre.

CHAPITRE II

Le prophète, pour consoler ceux qui se plaignent que le temple restauré est moins beau que le temple de Salomon, prédit que ce second temple aura une gloire beaucoup plus grande que le premier (℣. 1-9). — Il promet la prospérité à ceux qui ont pris part à la restauration du temple, et rappelle que tout a été contraire a ceux qui s'en étaient désintéressés (℣℣. 10-19). — Il annonce enfin de grands changements et fait à Zorobabel des promesses de félicité (℣℣. 20-23).

1. Le vingt-quatrième jour du sixième mois, la seconde année du règne de Darius.

2. Le vingt-un du septième mois, la parole du Seigneur vint au prophète Aggée en ces termes :

1. In die vigesima et quarta mensis, in sexto mense, in anno secundo Darii regis.

2. In septimo mense, vigesima et prima mensis, factum est verbum Domini in manu Aggæi prophetæ, dicens :

II. La gloire du second temple, II.

Chap. II. — Ce chapitre contient trois communications divines faites par Aggée au peuple, la première dans le sixième mois, les deux autres dans le septième. La première, ℣℣. 1-9, indique les relations qui existeront entre le nouveau temple et l'ancien. Un nouveau danger, dit Mac Curdy, menaçait de retarder les progrès de l'entreprise, c'était un sentiment de désespoir de la part d'une partie du peuple. Il était naturel que ceux qui avaient admiré la magnificence du premier temple, fussent quelque peu désappointés à la vue de cette nouvelle construction, si inférieure à l'ancienne, et qui devait exciter le sentiment de la décadence nationale, sentiment qui était de nature à se répandre facilement dans une grande partie de la communauté. Ces symptômes nécessitaient ce discours du prophète, qui, malgré les interprétations de détail, doit être considéré comme une noble production du véritable esprit prophétique, et qui est, en outre, de la plus haute importance pour cette période historique où le peuple est sur le point d'entrer. Nous pouvons le considérer sous trois aspects d'après ses trois idées principales : 1° il doit encourager le peuple dans son humiliation présente ; 2° il indique les caractéristiques religieuses et morales de la nouvelle ère, pour prouver sa supériorité par rapport aux périodes anciennes de l'histoire d'Israël ; 3° il prédit la gloire de l'Eglise catholique de Dieu représentée par le second temple.

1. — *In die vigesima et quarta mensis...* Les Juifs, remplis de joie, de courage et de force, commencèrent la reconstruction du temple, indiquée au chapitre précédent, ℣. 14, la seconde année de Darius, le vingt-quatrième jour du sixième mois. Vingt-trois jours séparent donc du premier discours d'Aggée. L'intervalle avait été employé en délibération, en conseils et en préparation. Il est hors de doute que ce verset doit se rapporter au chapitre précédent et le conclure. C'est ce que l'on voit du reste dans plusieurs manuscrits hébreux, dans l'édition des LXX de Tischendorf et dans l'Italique.

2. — Ici commence réellement le second chapitre. — *In septima mense, vigesima et prima mensis.* Entre la date donnée au verset précédent et celle-ci, l'enthousiasme des Juifs avait sans doute diminué. Pour expliquer ce changement, Cocceius, approuvé par Keil, a remarqué que le vingt-et-unième jour du septième mois était le septième et dernier jour de la fête des Tabernacles, dans lequel on devait rendre grâce à Dieu à cause de l'heureuse moisson qu'il avait envoyée. Or, il ne semble point que tel fut le cas cette année. Aussi des paroles de consolation et d'espérance étaient-elles nécessaires. Le peuple devait en effet, dans cette circonstance, se représenter vivement la différence du temps actuel avec les anciens jours où Israël se rassemblait dans les cours du temple, et se réjouissait dans les repas sacrificiels, grâce aux dons qu'il tenait de la bonté de Dieu. A l'époque présente, au contraire, il n'y avait pas d'espoir d'ériger un bâtiment qui rappelât au moindre degré la gloire de l'ancien temple. Aussi, en se rappelant les prophéties d'Isaïe et d'Ezéchiel, qui annonçaient un temple plus glorieux que le premier, on devait avoir de tristes pensées et douter que le temps de la reconstruction

3. Loquere ad Zorobabel filium Salathiel ducem Juda, et ad Jesum filium Josedec sacerdotem magnum et ad reliquos populi, dicens :

4. Quis in vobis est derelictus, qui vidit domum istam in gloria sua prima? et quid vos videtis hanc nunc? Numquid non ita est, quasi non sit in oculis vestris?

5. Et nunc confortare, Zorobabel, dicit Dominus, et confortare, Jesu fili Josedec, sacerdos magne, et confortare, omnis populus terræ, dicit Dominus exercituum : et facite quoniam ego vobiscum sum, dicit Dominus exercituum.

6. Verbum quod pepigi vobiscum cum egrederemini de terra Ægypti : et spiritus meus erit in medio vestrum, nolite timere.

3. Parle à Zorobabel fils de Salathiel, chef de Juda, à Jésus fils de Josedec, Grand-Prêtre, et à ceux qui sont restés du peuple, dis-leur :

4. En reste-t-il parmi vous qui ait vu cette maison dans sa première gloire? et en quel état la voyez-vous maintenant? Ne paraît-elle pas à vos yeux comme n'étant rien?

5. Mais, Zorobabel, soit fort, dit le Seigneur : fortifie-toi, Jésus fils de Josedec, Grand-Prêtre : arme-toi de force, peuple de la terre, dit le Seigneur des armées; mettez-vous à l'œuvre, parce que je suis avec vous, dit le Seigneur des armées.

6. J'ai fait alliance avec vous, lorsque vous êtes sortis de l'Egypte, et mon esprit sera au milieu de vous. Ne craignez donc pas.

---

du temple fut vraiment arrivé. Il était donc nécessaire de consoler le peuple attristé. — *Factum est verbum Domini*... La consolation divine fut adressée par Aggée à Zorobabel, à Josué, et au reste de la nation, c'est-à-dire, à tous ceux qui étaient revenus de l'exil.

ἐκ3. — *Zorobabel... ducem Juda.* LXX : φυλῆς Ἰούδα. — *Jesum*... V. 1, 1.

4. — Le prophète convient de la pauvreté du nouveau temple comparé avec l'ancien; il continue cependant ses exhortations à la confiance, et promet que le Seigneur sera fidèle à ses paroles. — *Quis in vobis est derelictus*... Aggée s'adresse aux vieillards, qui avaient vu le temple de Salomon dans toute sa gloire, car il y en avait encore de vivants; c'est ce que nous concluons d'Esdr. III, 12. On pourrait traduire : s'il y en a parmi vous qui aient vu l'ancien temple. — *Et quid vos videtis hanc nunc?* Dans quel état la voyez-vous maintenant? מה, « quelle », comme Nombr. XIII, 18. — *Numquid non ita est, quasi non sit*... Pour la tournure hébraïque, Cfr. Gen. LXIV, 18; Is. XXIV, 2; Os. IV, 9. A vos yeux sans doute, le temple n'est rien. « Qui viderunt antiquam domum Dei, et nunc intersunt instaurationi ejus, numquid ad comparationem prioris, non talis est ista quæ cernitur, ut quodammodo non esse videatur » ? S. Jérôme.

5. — *Et nunc confortare*... Ne désespérez pas, mais continuez votre œuvre. חזק, Ruth, II, 19; Prov. XXXI, 13, continuez courageusement à travailler. Il n'y a pas besoin de suppléer בילאכה, de I, 14. Ce mot serait mieux sous-entendu après *facite*. — *Quoniam ego vobiscum sum*... Cfr. I, 13.

6. — *Verbum quod pepigi vobiscum*... Ces mots ne sont pas le complément de « facite » du verset précédent. Il est impossible, dit Keil, en réunissant הדבר, « la chose, la parole », à עשו, « faites », du verset précédent, d'obtenir un sens acceptable. Il ne s'agit pas en effet ici de l'alliance et de la fidélité que le peuple a vouée au Seigneur, car elle n'est pas à renouveler maintenant, mais de l'œuvre de la construction du temple qu'il a commencée et qu'il doitm aintenat continuer. — *Cum egrederemini de terra Ægypti.* L'alliance conclue par le Seigneur avec son peuple, lors de la sortie d'Egypte, Cfr. XXXIV, 10, 11. XIX, 5, 6, XV, 26, XXIII, 20, 21, Jérém. VII, 23, subsiste toujours et aura ses effets; Cfr. Act. VII, 53. Dieu n'y a pas renoncé et il tient à ce que son peuple lui soit fidèle. — *Spiritus meus erit in medio vestrum.* Il n'est pas tant question ici de l'esprit prophétique dont étaient doués Aggée, Zacharie et Malachie, que de la force divine qui doit soutenir les Juifs dans leur œuvre difficile. Le premier sens est suivi par le Targum, ce qui prouve que les Juifs croyaient toujours à la permanence de l'esprit prophétique dans leur nation. — *Nolite timere.* Cfr. Zach. IV, 6. Puisque Dieu n'abandonne pas son peuple, pourquoi celui-ci craindrait-il? Dieu se sert de ces mots pour parler aux Hébreux, Exod. XX, 17, lorsqu'il sont épouvantés par les phé-

7. Car voici ce que dit le Seigneur des armées : encore un peu de temps et j'ébranlerai le ciel et la terre, la mer et l'univers.

8. J'ébranlerai tous les peuples : ET LE DÉSIRÉ DE TOUTES LES NATIONS VIENDRA : et je remplirai cette maison de gloire, dit le Seigneur des armées.

7. Quia hæc dicit Dominus exercituum : Adhuc unum modicum est et ego commovebo cœlum et terram et mare, et aridam.

Heb. 12, 26.

8. Et movebo omnes gentes : ET VENIET DESIDERATUS CUNCTIS GENTIBUS : et implebo domum istam gloria, dicit Dominus exercituum

---

nomènes qui entourent le Sinaï ; aujourd'hui ils craignent que les promesses ne s'accomplissent pas.

7. — Le Seigneur va faire ses promesses. Si le second temple ne dépasse pas en gloire ou en éclat matériel le temple de Salomon, Dieu promet que malgré cette condition inférieure, il le surpassera de beaucoup par d'autres caractères plus remarquables. — *Adhuc unum modicum est.* עוד אחת מעט היא. On a expliqué différemment ces mots, et par suite l'époque où s'accomplira la promesse de Jéhovah. Le Targum, la Vulgate, Luther, Calvin, Ewald, Hengstenberg, etc., interprètent : comme autrefois, les promesses se réaliseront. Mais il vaut mieux, avec Keil, expliquer ainsi ces mots : bientôt les promesses se réaliseront, et cela arrivera quand le ciel et la terre seront ébranlés. Ce qui ne veut pas dire, comme le suppose Kœhler, s'appuyant sur Hébr. XII, 26, que le Seigneur n'ébranlera plus qu'une fois le ciel et la terre ; le prophète veut simplement en ces mots faire allusion à l'avenir. — *Ego commovebo cœlum et terram...* Ces mots rappellent la secousse que reçut l'univers lors de la promulgation de la loi au Sinaï. Ils prouvent aussi que la prochaine manifestation de Dieu sera plus terrible encore. Car, comme l'indique le verset suivant, la nature inanimée ne sera pas seule à subir l'influence de la force divine : les nations elles aussi seront ébranlées.

8. — *Et movebo omnes gentes.* Nous pouvons conclure de ces mots que l'ébranlement du ciel et de la terre annoncé dans le verset précédent, et rapproché de l'ébranlement de toutes les nations, n'est pas seulement une représentation figurée ou un symbole de grandes agitations politiques, mais a été réel, aussi bien que l'événement qui est maintenant prédit. Mais cette perturbation doit mettre fin à la condition actuelle du monde politique (Cfr. ᾳᾳ. 22 et 23) : Le Seigneur détruira les trônes des rois, anéantira leur puissance, détruira leurs instruments de guerre, et au moyen de révolutions ou de guerres annihilera le monde païen. « Quando primum testamentum dabam, et in Sina monte sum visus, commovi cœlum et terram, et mare Rubrum et desertum, ut vobiscum ponerem testamentum ; nunc autem polliceor vobis, me adhuc cœlum et terram, et mare et aridum commoturum, ut illis commotis moveantur omnes gentes ». S. Jér. — *Et veniet desideratus cunctis gentibus.* Litt. « et viendront le désir de toutes les nations ». Le verbe est construit avec un nom singulier ובאו חמודת. Ribera a supposé à tort que les Juifs ont changé le texte et mis le verbe au pluriel dans le dessein de rendre plus difficile la véritable interprétation. M. Vigouroux et beaucoup d'autres commentateurs catholiques voient ici une prophétie messianique. Ils sont en cela de l'avis de Luther et de beaucoup de protestants. Keil oppose à cette manière de voir les objections suivantes. Le pluriel באו, « viendront », ne peut pas facilement s'accorder avec cette manière de voir. Si חמודת était le sujet, comme le veulent beaucoup de commentateurs, nous aurions le singulier. Car la règle que dans le cas de deux noms réunis à l'état construit, le verbe peut prendre le cas du nom gouverné, ne s'applique que lorsque ce nom gouverné contient l'idée principale, de sorte qu'il y ait « constructio ad sensum ». La règle s'appliquerait ici si l'idée principale se trouvait dans « toutes les nations » ; au contraire l'idée principale semble formée par « chemdath ». Aussi Cocceius, Mark et d'autres, ont-ils pris ce mot comme un accusatif de direction : « afin qu'elles (les nations) puissent venir au désir de toutes les nations, c'est-à-dire au Christ ». On ne peut objecter à cela, comme le fait Kœhler, que désigner le Messie comme le désir de toutes les nations serait ou erroné, puisque au temps d'Aggée à peine quelques païens savaient quelque chose relativement à l'espérance israélitique d'un Messie, ou parfaitement inintelligible pour les contemporains du prophète, surtout si le sens de l'épithète était que les païens devraient aimer ce Messie dans un avenir

9. Meum est argentum, et meum est aurum, dicit Dominus exercituum.

10. Magna erit gloria domus istius novissimæ plusquam primæ, dicit Dominus exercituum : et in loco isto dabo pacem, dicit Dominus exercituum.

9. L'argent est à moi, et l'or est à moi, dit le Seigneur des armées.

10. La gloire de cette dernière maison sera plus grande que celle de la première, dit le Seigneur des armées : et en ce lieu je donnerai la paix, dit le Seigneur des armées.

---

plus ou moins éloigné. Cette dernière remarque est insoutenable, comme le prouvent les prophéties d'Isaïe et de Michée sur la venue de toutes les nations à la montagne de la maison de Dieu. Après de semblables prophéties, la pensée que les païens aimeraient un jour le Messie ne pouvait pas être inintelligible pour les contemporains de notre prophète. Quant à la première assertion, on n'en trouve pas la moindre preuve. En 520 avant Jésus-Christ, après la dispersion des dix tribus parmi les païens durant deux cents ans, et l'exil des Juifs pendant plus de soixante-dix ans, l'espérance messianique d'Israël ne pouvait être absolument inconnue des nations. On objecterait avec plus de raison que si « chemdâth » était un accusatif de direction, il serait précédé de la préposition « el » pour éviter l'ambiguité. Mais ce qui est décisif contre cette manière de voir, c'est que la venue des nations au Messie serait une pensée complètement étrangère au contexte, puisqu'on ne peut, sans explication plus complète, identifier le Messie avec le temple. « Chemdâth » signifie désir, II Paral. XXI, 20, par suite l'objet du désir, ce qui procure à l'homme du plaisir et de la joie. « Chemdâth haggôyim » désigne donc les possessions, les biens des païens, et conformément au ℣. 9, leur or et leur argent, leurs trésors et leurs richesses. « Chemdâth » ne peut donc être un accusatif de direction; il est le nominatif ou le sujet, et est construit comme un mot collectif avec le verbe au pluriel. La pensée est : l'ébranlement annoncé aura pour résultat ou pour effet d'amener au temple toutes les richesses des païens. Cfr. Is. LX, 5, où la même pensée est exprimée; *ibid.* LX, 11. LXX : καὶ ἥξει τὰ ἐκλεκτὰ παντῶν τῶν ἐθνῶν. Les Pères grecs ont, d'après cette traduction, entendu ce passage non de la personne de Jésus-Christ, mais des Gentils convertis. « Venient electa omnium gentium... Fuerunt enim innumeri ex omni gente, insignes et electi qui crediderunt, et quasi splendida quædam anathemata, seu donaria, in domum Dei congregati, et illi ita decus conciliantes, eamque gloriosam et celebrem reddentes, a Christo vicissim glorificati sunt ». S. Cyrille d'Alex. On pourrait citer aussi Théodore de Mopsueste. Cette interprétation est admise par Cappelle, Umbreit, Hitzig, Furtz et Reinke. Elle se rapproche, au moins en ce qu'elle renonce à l'interprétation messianique de ce passage, de celle de Keil et de Rosenmüller. — *Et implebo domum istam gloria.* Ce second temple sera aussi glorieux que le premier, parce que Dieu y résidera aussi. Beaucoup de commentateurs rapportent ces mots à la glorification du temple par l'entrée qu'y fit notre Seigneur. Il faut reconnaître, avec M. Vigouroux, que le prophète entend simplement parler du temple du vrai Dieu à Jérusalem, sans distinguer entre le premier et le second; ou bien admettre, avec Keil, etc., qu'il ne veut parler que de la gloire qu'apporteront à ce temple les présents des païens.

9. — *Meum est argentum et meum est aurum...* L'or et l'argent que possèdent les nations païennes appartiennent au Seigneur. Les païens l'apporteront à Jérusalem pour orner le temple. Les Juifs n'ont donc pas à s'inquiéter à son sujet.

10. — *Magna erit gloria domus istius plus quam primæ.* Cette gloire serait, comme on l'a dit au ℣. 8, celle que donna la venue de Notre-Seigneur au second temple. A quoi l'on objecte que Jésus n'est entré que dans le troisième, reconstruit par Hérode. J.-A. Ernesti, De templo Herodis magni, ad Agg. II, 10, répond qu'Hérode n'avait abattu qu'en partie le temple de Zorobabel. « Si l'on traduit le texte original comme l'a fait la Vulgate, il y a une difficulté, dit M. Vigouroux; elle disparaît en traduisant autrement, comme on en a le droit, à la suite des LXX : La gloire postérieure de cette maison (le temple) sera plus grande que (sa gloire) première. Le temple de Salomon, celui de Zorobabel et d'Hérode, bâtis sur le même emplacement et sur un plan semblable sont considérés comme le même édifice ». Le Dr Pusey est du même sentiment. Un savant juif, Philippson, Israelitische Bibel, II, 148 9, se refuse aussi à regarder le temple d'Hérode comme un troisième temple. S. Justin et S. Augustin, suivis par Mac Cordy donnent une autre explication, qui est généralement rejetée : « Hæc prophetia partim jam com-

11. Le vingt-quatrième du neuvième mois de la seconde année du règne de Darius, le Seigneur parla au prophète Aggée, et lui dit :

12. Voici ce que dit le Seigneur des armées : Propose aux prêtres une question sur la loi :

13. Si un homme met un morceau de chair sanctifiée dans le coin de son vêtement, et qu'il en touche du pain, de la viande, du vin, ou de l'huile, ou quelque autre chose à manger ; sera-t-elle sanctifiée ? Non, répondirent les prêtres.

11. In vigesima et quarta noni mensis, in anno secundo Darii regis factum est verbum Domini ad Aggæum prophetam, dicens :

12. Hæc dicit Dominus exercituum : Interroga sacerdotes legem dicens :

13. Si tulerit homo carnem sanctificatam in ora vestimenti sui, et tetigerit de summitate ejus panem, aut pulmentum, aut vinum, aut oleum, aut omnem cibum : numquid sanctificabitur ? Respondentes autem sacerdotes, dixerunt : Non.

---

pleta cernitur, partim speratur in fine complenda. Movit enim cœlum angelorum et siderum testimonio, quando incarnatus est Christus. Movit terram ingenti miraculo, de ipso Virginis partu. Movit mare et aridam, cum et in insulis et in orbe toto Christus annuntiatur. Ita moveri omnes gentes videmus ad fidem : Jam vero quod sequitur. Et veniet desideratus cunctis gentibus, de novissimo ejus expectatur adventu ». Ailleurs : « Prophetiam Aggæi, qua dixit majorem gloriam futuram domus Dei quam primum fuisset, non in reædificatione templi, sed in Ecclesia Christi esse completam ». — *Et in loco isto dabo pacem.* Si l'on n'adopte pas le sens messianique, cet endroit n'est pas le temple, mais Jérusalem où le temple est bâti, la paix n'est pas la paix spirituelle, mais la paix extérieure, qui, dans sa forme parfaite comprend aussi la paix spirituelle ; Cfr. les passages parallèles, Mich. v, 4 ; Joël, iv, 17 ; Is. lx, 18. Au sens messianique, Notre-Seigneur apportera la paix, qui est un des traits les plus caractéristiques de son règne, Is. ix, 6.

11. — Une nouvelle communication du Seigneur est faite au peuple par le ministère d'Aggée. — *In vigesima et quarta noni mensis...* Trois mois séparent du moment où le peuple a commencé à rebâtir le temple, i, 15, et deux mois de la seconde prophétie, ii, 2. Le neuvième mois, ou mois de Kisleu, Zach. vii, 1, correspond à la période qui va du milieu de novembre au milieu de décembre, lorsque les semences d'hiver commencent à pousser, sous l'influence des pluies d'automne, dont l'abondance semblera au peuple un effet de la bénédiction divine.

12. — *Interroga sacerdotes legem.* Ce n'est pas sur la Loi en général, mais sur une loi particulière, celle du Lév. x, 10, qu'Aggée doit interroger les prêtres ; Cfr. Deut. xxxiii, 10 ; Mal. ii, 7. « Sacerdotis est, scire legem, et ad interrogationem respondere de lege. Quod quidem et in Deuteronomio legimus (Deut. xvii, 8 seqq.), ut sic ubi in urbibus Israel quæstio fuerit exorta inter sanguinem et sanguinem, inter judicium et judicium, lepram et lepram, contradictionem et contradictionem, eant ad Sacerdotes atque Levitas, et ad Pontificem, qui in diebus illis fuerit constitutus, et quærant ab eo legem Domini, quibus respondentibus faciant quod jubentur..... Hæc prolixius posui, ut tam ex Veteri quam ex Novo Testamento, sacerdotum esse officium noverimus, scire legem Dei et respondere ad quæ fuerint interrogati. Nec simplicitatem et ciborum continentiam in magistro sufficere ; nisi quod ipse facit, possit et alios erudire. Certe quia responsuros puto : hoc eorum esse qui se ab adolescentia præparant ad docendum, frequenter autem judicio Domini, et populorum suffragio in sacerdotium simplices eligi : saltem illud habeant, ut postquam sacerdotes fuerint ordinati, discant legem Dei, ut possint dicere quod didicerint, et augeant scientiam magis quam opes et non erubescant a laicis dicere, qui noverint ea quæ ad officium pertinent sacerdotum : magisque noctes et dies in Scripturarum tractatu quam in ratiociniis et supputatione consumant ». S. Jérôme.

13. — *Si tulerit homo...* Pour faire comprendre au peuple que c'est à cause de ses péchés que les récoltes lui ont manqué, le prophète fait deux questions dont la réponse lui permettra de faire une application morale à la situation de la nation. — *Carnem sanctificatam*, une part d'une victime consacré à Dieu. בשר קדש, comme Jérém. xi, 15. — *In ora vestimenti sui*, le bord du vêtement, comme I Rois, xv, 27 ; Deut. xxii, 12, xxiii, 1. — *Et tetigerit de summitate ejus*, de ce bord de son vêtement. — *Panem...*

14. Et dixit Aggæus : Si tetigerit pollutus in anima ex omnibus his, numquid contaminabitur? Et responderunt sacerdotes et dixerunt : Contaminabitur.

15. Et respondit Aggæus, et dixit: Sic populus iste, et sic gens ista ante faciem meam, dicit Dominus, et sic omne opus manuum eorum : et omnia quæ obtulerunt ibi, contaminata erunt.

16. Et nunc ponite corda vestra a die hac et supra, antequam poneretur lapis super lapidem in templo Domini.

17. Cum accederetis ad acervum viginti modiorum, et fierent decem; et intraretis ad torcular, ut exprimeretis quinquaginta lagenas, et fiebant viginti.

18. Percussi vos vento urente : et aurugine, et grandine omnia

14. Aggée reprit : Si un homme souillé pour avoir touché un cadavre, touche quelqu'une de ces choses, en sera-t-elle souillée? Elle sera souillée, répondirent les prêtres.

15. Alors Aggée dit : C'est ainsi que ce peuple et cette nation sont devant ma face, dit le Seigneur. C'est ainsi que toutes les œuvres de leurs mains et tout ce qu'ils m'offrent en ce lieu est souillé.

16. Rappelez donc en vous-mêmes ce qui s'est passé jusqu'à ce jour, avant que la première pierre eût été mise au temple du Seigneur.

17. Souvenez-vous que lorsque vous approchiez d'un tas de blé, vingt boisseaux se réduisaient à dix, et que, lorsque vous veniez au pressoir pour en rapporter cinquante outres de vin, vous n'en trouviez que vingt.

18. Je vous ai frappés d'un vent brûlant, j'ai frappé de la nielle et

---

numquid sanctificabitur? Le pain, ou les autres aliments touchés par ce vêtement deviendront-ils par là-même consacrés à Dieu? — *Respondentes... non.* La réponse des prêtres est négative, car, quoique le vêtement eût été consacré par le contact avec la portion de la victime, Lévit. VI, 20, il ne transmettait pas cependant à son tour cette consécration aux objets qu'il touchait.

14. — *Si tetigerit pollutus in anima.* Si quelqu'un souillé par le contact d'un cadavre. נֶפֶשׁ, traduit par « anima », désigne ici, comme Lévit. XXI, 1, XXII, 4, le corps abandonné par l'âme, un cadavre; Cfr. Nombr. VI, 6; Lévit. XXI, 11. Cette impureté était une des plus graves : elle durait sept jours et ne disparaissait qu'après une double purification, indiquée Nombr. XIX, 11 et suiv. — *Numquid contaminabitur?* Tous les objets mentionnés au verset précédent. — *Contaminabitur?* La réponse est correcte. Suivant Nombr. XIX, 22, celui qui est souillé par le contact d'un cadavre rend impur tout ce qu'il touche.

15. — *Et respondit Aggæus.* Personne n'a interrogé le prophète, mais עָנָה s'emploie de toute continuation du discours. — *Sic populus iste et sic gens ista...* Le peuple d'Israël est semblable à l'homme souillé par le contact d'un cadavre; aussi tout ce qu'il fait, sans excepter les sacrifices qu'il offre, est-il souillé, c'est-à-dire, désagréable à Dieu. Ce qui a rendu Israël impur c'est la négligence qu'il a mise à construire la maison de Dieu. — *Ibi.* L'autel bâti immédiatement après le retour de Babylone ; Esdr. III, 3.

16. — *Et nunc...* Pensez en vous-même aux malheurs qui vous ont accablés, tant que vous ne vous êtes pas mis courageusement à restaurer le temple.

17. — En ce temps où le travail du temple était négligé, toutes les espérances du peuple relatives à ses moissons étaient trompées : la récolte était moitié moindre qu'on ne l'avait imaginé. — *Acervum viginti modiorum.* Ce dernier mot n'est pas dans l'hébreu, il a été avec raison suppléé par les LXX, σάτα, et la Vulgate : au lieu de vingt boisseaux, le tas de blé n'en produit que dix. — *Et... ad torcular.* La même chose avait lieu pour le vin. Sur יֶקֶב, « pressoir », V. Is. V, 2, et la note.

18. — Ce verset indique la cause qui a amené de si mauvais résultats. C'est Dieu qui a frappé les fruits de la terre de divers fléaux. — *Percussi vos vento urente...* Ces mots sont une réminiscence d'Amos, IV, 9, et les derniers mots du verset semblent aussi se rapporter à ce passage; Cfr. aussi Ps. LXVII, 47. — *Omnia opera manuum ve-*

de la grêle tous les travaux de vos mains ; et il ne s'est trouvé personne d'entre vous pour revenir à moi, dit le Seigneur.

19. Mais maintenant gravez dans vos cœurs tout ce qui se fera depuis ce jour et à l'avenir, depuis ce vingt-quatrième jour du neuvième mois, depuis ce jour où les fondements du temple ont été jetés; gravez-le dans votre cœur.

20. Ne voyez-vous pas que les grains n'ont pas encore germé, que la vigne, que les figuiers, que les grenadiers, que les oliviers n'ont pas encore fleuri ? mais, à partir de ce jour, je bénirai tout.

21. Le vingt-quatrième jour du mois, le Seigneur parla à Aggée pour la seconde fois, et lui dit :

22. Parle à Zorobabel chef de Juda, et dis-lui : J'ébranlerai tout ensemble le ciel et la terre.

23. Je renverserai le trône des royaumes, je briserai la force du règne des nations ; je briserai les chariots et ceux qui les montent; les chevaux et les cavaliers tomberont les uns sur les autres, et le frère sera percé par l'épée de son frère.

opera manuum vestrarum : et non fuit in vobis, qui reverteretur ad me, dicit Dominus.

Amos. 4, 9.

19. Ponite corda vestra ex die ista, et in futurum, a die vigesima et quarta noni mensis : a die, qua fundamenta jacta sunt templi Domini, ponite super cor vestrum.

20. Numquid jam semen in germine est : et adhuc vinea, et ficus, et malogranatum, et lignum olivæ non floruit : ex die ista benedicam.

21. Et factum est verbum Domini secundo ad Aggæum in vigesima et quarta mensis, dicens :

22. Loquere ad Zorobabel ducem Juda, dicens : Ego movebo cœlum pariter et terram.

23. Et subvertam solium regnorum, et conteram fortitudinem regni gentium : et subvertam quadrigam, et ascensorem ejus : et descendent equi, et ascensores eorum : vir in gladio fratris sui.

---

strarum. Les moissons semées et les vignes plantées et cultivées par les Juifs. — *Et non fuit in vobis...* La colère et les châtiments n'ont pas eu plus de résultats que l'amour et les bienfaits.

19. — Aggée invite maintenant le peuple à se rappeler, en regard de ce tableau, l'époque qui a suivi la reprise des travaux du temple — *Ponite corda vestra... noni mensis.* Ces mots offrent grammaticalement une certaine difficulté, mais le sens est rendu très clair par les mots suivants : *a die qua fundamenta...,* qui indiquent bien de quelle époque le prophète veut parler.

20. — Jusque là, vous n'aviez rien pu récolter, mais à partir de ce jour je vous ai bénis et je continuerai à vous bénir. — *Numquid jam semen in germine est.* Il n'y avait plus de grain dans les greniers, כוגרה. En outre tous les fruits de la terre avaient été perdus. — *Ex die ista benedicam.* Les bénédictions reprennent dès le jour même où les Juifs se remettent aux travaux du temple.

21. — Ici commence le dernier discours d'Aggée, prononcé le même jour que le précédent et qui promet à Zorobabel, représentant de la maison de David, la protection de Dieu.

22. — *Zorobabel, ducem Juda.* V. Aggée, I, 1. — *Ego movebo cœlum...* V. plus haut, ℣℣. 7 et 8.

23. — *Subvertam solium regnorum.* Le trône, au singulier, est une expression collective pour le trône de chaque royaume. Le trône est le symbole de la monarchie; Cfr. Dan. VII, 27. — *Fortitudinem regni gentium.* Litt. « la puissance des royaumes des nations ». — *Et subvertam quadrigam...* Les armées païennes sur lesquelles les puissances du monde fondent leur existence, seront détruites. — *Vir in gladio fratris sui.* Ces puissances se détruiront mutuellement et

24. In die illa, dicit Dominus exercituum. assumam te, Zorobabel, filii Salathiel, serve meus, Dicit Dominus : et ponam te quasi signaculum, quia te elegi, dicit Dominus exercituum.

24. En ce jour-là, dit le Seigneur des armées, je te prendrai sous ma protection, Zorobabel, fils de Salathiel, mon serviteur, dit le Seigneur, et je te garderai comme le sceau de mon cachet, parce que je t'ai choisi, dit le Seigneur des armées.

---

s'annihileront l'une par l'autre ; Cfr. Ezéch. XXXVIII, 21 ; Zach. XIV, 13.

24. — *In die illa.* Quand la puissance des nations aura ainsi été détruite. — *Assumam te,* je te prendrai sous ma protection. Cfr. Deut. IV. 20, ou לקח a ce sens, et Ps. XLVIII, 16, LXXII, 24. — *Serve meus.* Zorobabel mérite ce titre pour sa fidélité à exécuter les ordres de Dieu et pour le zèle qu'il déploie dans la reconstruction du temple. — *Ponam te quasi signaculum.* חותם, le sceau qui est si employé en Orient. La signification de cette explication figurée, dit Keil, est évidente, d'après l'importance du sceau aux yeux d'un oriental, qui est accoutumé à le porter constamment sur lui, et à en avoir soin comme d'un bien inestimable. On retrouve la même idée dans le Cant. des Cant. VIII, 6 ; Cfr. aussi Jérém. XXII, 24. De là nous trouvons dans le passage en question cette pensée que le jour où Dieu aura détruit les royaumes de la terre, il fera de Zorobabel le sceau inséparable de son propriétaire, c'est-à-dire, qu'il lui fera une situation où il demeurera inséparablement uni à lui, qu'il ne le repoussera jamais, et qu'il en prendra soin comme d'un bien précieux. Telle est l'explication de Menochius, Koehler et Keil. Nicolas de Lyre, etc., proposent un autre sens : Dieu fera de Zorobabel le signe de son alliance avec le genre humain. Pour Tirin, c'est le Christ, descendant de Zorobabel, qui sera ce signe de l'alliance divine. On peut en effet voir dans ces paroles et dans celles qui suivent, *quia elegi te*, Cfr. Ps. LXXVII, 70, l'assurance de la continuation dans la ligne de Zorobabel des promesses faites à David et à sa race, et de leur accomplissement dans Jésus-Christ, arrière petit-fils de Zorobabel, Matth. I, 12, Luc. III, 27.

PROPHÉTIES DE ZACHARIE

PRÉFACE

I

VIE DU PROPHÈTE

D'après l'indication qui se lit au commencement du recueil des prophéties qui portent son nom, Zacharie (1) était fils de Barachie (2) et petit fils d'Addo (3). Comme le texte peut prêter un peu à l'équivoque, on a imaginé deux manières de le rendre. Nous venons d'indiquer la première. Dans la seconde on traduit « fils de Barachias (et) fils d'Addo ». Ailleurs en effet (4) Zacharie est dit seulement fils d'Addo. On a proposé diverses solutions de cette difficulté déjà relevée par S. Jérôme : « De Zachariæ titulo pauca dicenda sunt, qui quum sit filius Barachiæ, quæritur quare

---

(1) זכריה, LXX : Ζαχαρίας. est habituellement regardé comme un composé de l'abréviation du nom de Jéhovah, יה, et de זכר. Mais les opinions varient sur l'épellation de ce dernier mot. Pour Marck et quelques autres auteurs, c'est un nom masculin qui signifie l'*homme* (dans le sens de héros) *de Jéhovah* (de *Zacar*, mâle) ; cette opinion n'est pas acceptable, car זכר ne se rencontre jamais avec cette acception. Pour d'autres, c'est un féminin ségholé, qu'il faut traduire *mémoire de Jéhovah* ; telle est l'interprétation proposée par S. Jérôme (*Opp.* éd. cit., T. V, col. 1488), « quia Judæi reduces habebant memoriam Domini ». Quelques auteurs, parmi lesquels Abarbanel, ont considéré יה comme le régime du verbe ; dans ce cas le nom signifierait : *celui qui se souvient de Iah ;* il serait équivalent au grec Μνησίθεος, et analogue au mot Timothée. Mais dans les noms propres hébreux composés de יה et d'un verbe à la troisième personne du singulier au kal, le nom divin est toujours le sujet du verbe, et il n'y a nulle raison pour voir ici une exception. Quelques interprètes traduisent Zacharie par *Dieu se souvient* (*de moi*) ; Cfr. Gen. xxx, 22, I Rois, I, 11, 19 ; il aurait la même signification que יוזכר, *Iozachar*, que l'on trouve IV Rois, XII, 22. Il vaut mieux, avec tous les modernes, le traduire : *Celui dont Jéhovah se souvient*. Ce nom était très commun chez les Hébreux ; il est en effet porté par plus de vingt personnes différentes dans l'Ancien Testament. V. l'énumération dans Smith, *a Bible Dictionary*, T. III, p. 3610 ; inutile de la reproduire ici ; on la trouvera dans la table générale de cette publication.

(2) ברכיה, « celui que Dieu a béni », nom que l'on trouve plusieurs fois dans l'Ancien Testament. Au ℣. 7 de ce chapitre, on a la forme ברכיהו. LXX : Βαραχίας.

(3) עדו, « tempestivus », LXX : Ἀδδῶ. Addo était un des chefs de la famille sacerdotale au temps du grand prêtre Joiakim ; il était revenu de l'exil avec Zorobabel et Josué, Néh. XII, 4.

(4) I Esdr. V, 1, VI, 14.

dicatur filius Addo » (1). S. Cyrille répond (2) que l'un fut le père de Zacharie par la nature, l'autre par l'esprit et par l'éducation. Pour d'autres commentateurs, Barachia et Addo sont les deux noms d'un même personnage. Ces explications, plus ou moins ingénieuses, sont totalement arbitraires. L'hébreu n'ayant pas de termes spéciaux pour « grand-père, petit-fils », se sert dans ces cas des mots de « père » et de « fils ». Cette remarque suffirait seule à l'éclaircissement de cet endroit. Il est possible en outre que le grand-père fut mieux connu que le père, et qu'il lui eût survécu, ce qui ferait comprendre pourquoi on l'a nommé dans le titre de la prophétie.

Une conjecture, fort ingénieuse, mais qui n'a de fondement que dans l'imagination de ceux qui la soutiennent (3), doit être mentionnée, au moins à titre de curiosité. Le livre de Zacharie serait composé des écrits de trois prophètes différents : l'un d'eux est Zacharie, fils d'Addo, qui vivait après la captivité; un autre Zacharie est le fils de Berechiah ou Joberechiah, ce contemporain d'Isaïe qui fut choisi par le prophète pour témoin en même temps que le prêtre Urie (4); un troisième Zacharie n'aurait pas laissé de traces dans l'histoire juive. Nous reviendrons sur cette hypothèse lorsque nous aborderons l'authenticité du livre.

Zacharie est contemporain d'Aggée (5) ; il prophétise deux mois seulement après ce dernier. Il fut, comme son grand-père, chef d'une famille sacerdotale (6).

Il semble qu'il était jeune encore lorsque Dieu l'appela au ministère prophétique (7). En ce cas, comme il prophétise dix huit ans après le retour de la captivité, il doit avoir quitté Babylone dès la plus tendre jeunesse. Toutefois les traditions que l'on trouve chez les Pères nous apprennent qu'il était déjà un vieillard lorsqu'il quitta la Chaldée (8).

On ne sait rien de la durée de son ministère. L'opinion commune est qu'il parvint à un âge très avancé. Il est possible que cette opinion repose sur une base historique; mais nous ne pouvons rien affirmer de précis à ce sujet.

D'après les Juifs (9), Aggée et Zacharie auraient été membre de la grande synagogue, et auraient ainsi pris part à la formation du canon de l'Ancien Testament. Rien n'empêche d'admettre cette supposition; mais rien non plus ne force à l'accepter.

On a prétendu encore que Zacharie prédit à Cyrus sa victoire sur Crésus. Il y a là quelque chose de légendaire, et qui ne mérite guère de confiance.

---

(1) Col. 1487.
(2) Préface de son Commentaire.
(3) Bleek, Knobel, Ortenberg, *die Bestandtheile des Buches Sacharja*, Gotha, 1859, in-8, Wellhausen.
(4) Is. VIII, 2.
(5) Esdr. V, 1, VI, 14.
(6) Néh. XII, 16.
(7) C'est du moins ce qu'on a conclu d'un passage de son livre, II, 4 : « loquere ad puerum istum ».
(8) V. les citations du Pseudo-Epiphane, de Dorothée, de S. Isidore, dans Knobel, T. II, p. 381, et Carpzov, pp. 436 et suiv.
(9) L. Wogue, *Histoire de la Bible*, p. 38.

Zacharie mourut en Judée, à un âge très avancé. Il fut, dit-on, enseveli dans une tombe voisine de celle d'Aggée. Tel est au moins le renseignement fourni par Epiphane et par Dorothée. Ce dernier ajoute que la sepulture du prophète était voisine d'Eleuthéropolis (1). Ce renseignement n'a pas plus de valeur que ceux donnés par Hesychius, d'après lequel Zacharie, membre de la tribu de Lévi, serait né à Galaad.

On a quelquefois identifié le prophète avec Zacharie, fils du prêtre Joiada, appelé Zacharie fils de Barachias dans S. Mathieu, XXIII. 35, et qui fut tué, par ordre de Joas, entre le temple et l'autel (2). S. Jérôme et S. Chrysostome ont accepté cette hypothèse. Malgré leur autorité, on peut dire qu'elle n'a rien de correct. Il est invraisemblable que deux prophètes de même nom aient péri de la même manière et dans le même endroit, l'un avant et l'autre aprés l'exil. D'ailleurs les livres d'Esdras et de Néhémie, peut-être celui de Malachie, certainement ceux de Josèphe nous auraient conservé le souvenir de cet évènement. Or c'est seulement dans Josèphe (3) que se trouve relaté le meurtre d'un Zacharie fils de Baruch; mais ce meurtre, qui fut perpétré dans le temple, se produisit peu de temps avant la destruction ds Jérusalem par les Romains. Le mieux est donc de renoncer à toute identification de ce genre.

On prétend que le corps du prophète fut retrouvé en 415. L'Eglise nomme Zacharie dans son martyrologe le 6 septembre (4).

II

LE LIVRE DE ZACHARIE (5).

I. Fondement historique du livre (6). Le premier discours de Zacharie est daté du huitième mois de la seconde année de Darius; il est donc postérieur de deux mois à la première prophétie d'Aggée (7). Les deux prophètes sont par conséquent contemporains et agissent de concert, au début de leurs travaux, en ce qui concerne la restauration du temple. Aggée ouvre la voie, et il est secondé par son jeune collègue, qui ne borne pas du reste à ce seul but son activité prophétique.

---

(1) On montre, dit dom Calmet, au pied du mont des Oliviers, un tombeau que l'on prétend être celui du prophète Zacharie. Ce tombeau n'est pas antérieur à l'époque gréco-romaine; *Palestine et Syrie* par Baedeker, Leipzig, 1882, p. 237. Dorothée soutient qu'il fut enterré en un lieu nommé Bétharie, à cent cinquante stades de Jérusalem. (*Dict. de la Bible*, éd. cit., T. V, p. 593). — Cfr. de Saulcy, *Jérusalem*, Paris, 1882, pp. 264-266.

(2) II Paral. XXIV, 20 22.

(3) *De Bello Judaico*, IV, 5, § 4.

(4) Pétin, *Dictionnaire hagiographique*, 1850, T. II, c. 1317.

(5) Les LXX attribuent à Zacharie la composition des psaumes CXXXVII-CXXXVIII. et, en collaboration avec Aggée, celle des psaumes CXLV-CXLVIII. La Vulgate et la Peschito lui attribuent aus i quelques-uns de ces psaumes. Il est impossible de dire aujourd'hui s'il y a là quelque chose de sérieux. Le triomphal *alleluia*, qui ouvre quelques-uns de ces psaumes, caractérise, du moins on l'a supposé, les cantiques qui furent chantés à l'inauguration du second temple; mais rien ne vient confirmer cette vue plus ingénieuse que sûre (Smith, *op. cit.*, p. 3599).

(6) Cfr. Chambers, *Zechariah*, Introd., p. 6.

(7) Agg. I, 1.

La reconstruction du temple avait été l'objet de l'Intérêt le plus vif et de l'incessante préoccupation des Juifs revenus de l'exil. A peine rentrés dans le pays natal, ils réunissent des ouvriers et des matériaux. Dès le second mois de l'année qui suivit leur retour, ils commencèrent, avec une joie mêlée de tristesse, les fondations du nouveau bâtiment (1). Mais ils ne purent continuer en paix leur entreprise. Leurs voisins, descendants des païens qu'Asarhaddon avait établis à Samarie, ayant demandé la permission de collaborer à l'œuvre des Juifs, furent repoussés avec indignation. Irrités, ils mirent toute leur influence en jeu pour arrêter les travaux entrepris à Jérusalem. Ils ne semblent pas avoir pleinement réussi durant la vie de Cyrus (2); mais sous le règne du Pseudo-Smerdis, ils obtinrent un décret qui prohibait absolument la continuation des travaux du temple (3). Ceux-ci furent interrompus durant près de quatorze ans. Mais, en 521 avant Jésus-Christ, Darius, fils d'Hystaspe monta sur le trône. Aussitôt les prophètes Aggée et Zacharie, supposant que cet évènement abrogeait le décret prohibitif de l'usurpateur, poussèrent leurs concitoyens à reprendre l'œuvre interrompue. Les Juifs se mirent à l'ouvrage sous la conduite de Zorobabel et du grand-prêtre Jésus. Mais les travaux furent de nouveau interrompus, non plus par la faute des Samaritains, mais par l'intervention de Thathanai, gouverneur des provinces situées à l'ouest de l'Euphrate, qui s'enquit administrativement de l'origine et de l'objet du mouvement (4). Renseignements pris, il en référa à son gouvernement à Babylone. Une recherche faite dans les archives d'Ecbatane fit trouver le décret de Cyrus permettant aux Juifs de rétablir leur temple et leur culte (5). Darius renouvela et confirma avec bienveillance ce décret.

Pendant cet intervalle, comme on peut le conclure du langage d'Aggée, un grand changement s'était opéré dans les vues et dans les sentiments du peuple : l'ardeur qui s'était d'abord manifestée pour le culte divin avait disparu. On ne pensait qu'à rétablir les fortunes particulières ou à s'assurer une vie confortable. Les obstacles qu'avait rencontrés la construction du temple passaient pour des indications providentielles : Dieu ne voulait pas évidemment qu'on reprit les travaux. Aussi de nombreux et énergiques appels furent nécessaires pour tirer les Juifs de leur apathie, et pour les amener à mettre de la diligence et de la persévérance dans leur œuvre. Les efforts des deux prophètes furent heureux. Le bâtiment fut achevé dans la sixième année de Darius, 515 avant Jésus-Christ, vingt et un ans après la pose de la première pierre.

Toutes les indications de temps données par Zacharie (6) tombent dans la période occupée par les travaux du temple. Cependant il ne faut pas nécessairement conclure de là que toutes les premières prophéties sont destinées à assurer l'achèvement de l'entreprise. Le temple était pour les Juifs le moyen indispensable du culte et le grand symbole de la foi. L'indifférence à son égard était un signe certain de dépérissement spirituel.

---

(1) Esdr. III, 11-13.
(2) *Ibid.* IV, 5.
(3) *Ibid.* 21-24.
(4) Esdr. V, 3 et suiv.
(5) *Ibid.* VI, 1 et suiv.
(6) Zach. I, 1-7, VII, 1.

Le prophète leur rappelle donc sans cesse l'importance du temple, mais il ne se borne pas uniquement à cela. Ses discours ont pour objet la condition du peuple de l'alliance, ses dangers et ses découragements actuels, ses tendances au formalisme, ses rapports avec les peuples païens qui l'environnent, son action sur l'avenir du monde. Sa situation historique dans la seconde année de Darius lui fournit la base pour les vues qu'il développe touchant le présent et l'avenir du royaume de Dieu. Limiter, comme le font quelques modernes, le but des visions nocturnes du prophète à l'époque où il vit, c'est grandement embarasser l'interprétation, et en même temps c'est oublier un des caractères principaux de la prophétie, qui réunit constamment ce qui est présent et ce qui est eloigné, et prèfère la connexion logique à celle qui n'est que chronologique. Les écrivains sacrés s'occupent sans doute des besoins de leurs contemporains; mais l'Esprit qui est en eux donne à leurs paroles une force et une portée qui dépasse de beaucoup le présent immédiat.

II. Contenu du livre (1). Les écrits de Zacharie se divisent d'une manière très claire et très apparente en trois parties.

1° Une série de visions, I, 7-VI, qui furent montrées au prophète dans une seule nuit, et auxquelles sert d'introduction une vision qui eut lieu trois mois auparavant (2). Ces visions, qui ont d'étroits rapports l'une avec l'autre, sortent de la condition présente d'Israël, montrent la destinée de la nouvelle théocratie, son but et sa glorification, avec une description de plus en plus précise de ses conditions et de ses relations; elles donnent ainsi une peinture complète des destinées futures du peuple de Dieu.

2° Un discours de consolation, contenant de nombreuses promesses, occasioné par une question faite par le peuple au Seigneur, VII-VIII.

3°. Une esquisse prophétique des destinées à venir de la théocratie. Les vues messianiques y prédominent. Elle est divisée en deux discours, IX, 1-XI, XII, 1-XIV (3). Dans le premier est prédite la lutte du peuple de Dieu avec les pouvoirs du monde, sa victoire et leur sujétion au Messie et à son autorité de pasteur. Dans le second sont prédits les derniers assauts des pouvoirs du monde contre Jérusalem; la conversion d'Israël au Messie dont la mort a pour cause les péchés du monde; la ruine de l'ancienne théocratie; la destruction de tous les ennemis du Seigneur, la glorification finale du royaume de Dieu.

III. Authenticité. L'authenticité des huit premiers chapitres n'a jamais été contestée. Il en est tout autrement de celle des chapitres IX-XIV.

1° *Coup d'œil historique sur la question.* Les premiers doutes relatifs à l'authenticité de ces six chapitres ont été suscités par une citation de l'Evangile : S. Matthieu (4) en effet cite un passage de Zacharie, XI, 12, 13, sous le nom de Jérémie. Un auteur anglais, Mède (5), pour expliquer cette particularité, conjecture que les écrivains du Nouveau Testament ont cor-

---

(1) Keil, *Einleitung*, § 102.
(2) Zach, I, 1-6
(3) Dans le commentaire, nous adoptons une division en cinq sections, qui est plus claire.
(4) Matth. XXVII, 9. Cfr. Fillion, *Comm. sur S. Matthieu*, p. 533.
(5) Dans ses *Fragmenta sacra*, à la suite de ses *Diss. eccl.*, Londres, 1653, reproduits dans ses *Works*, Londres, 1664, pp. 786, 833. — Cfr. Wright, *Zechariah and his prophecies, considered in relation to modern criticism*, Londres 1879, in-8, pp. XXV et suiv. Dans cet historique de la question, nous suivons cet auteur, qui est très complet.

rigé les erreurs qui s'étaient glissées dans le texte hébreu. Partant de là il conclut que les derniers chapitres de Zacharie contiennent des indices d'une composition antérieure à la captivité de Babylone.

Cette opinion fut suivie par plusieurs critiques anglais, Hammond (1653), Kidder (1700), Whiston (1722) et aussi par Secker et Newcome (1785). Tous ces auteurs, s'appuyant sur le texte de S. Matthieu, accusaient volontiers les copistes juifs d'avoir altéré le texte de l'Ancien Testament. C'est pour cela qu'ils attribuaient, en tout ou en partie, la seconde moitié du livre à Jérémie.

Blayney (1797) s'éleva vigoureusement contre cette manière de voir, qui ne tarda pas à être en défaveur chez les théologiens anglais.

De l'Angleterre, ces objections passèrent en Allemagne. En 1784, Flügge attaqua l'opinion traditionnelle sur l'unité du livre. Il fut suivi par Seiler, G.-L. Bauer, Augusti et Dœderlin. J.-D. Michaélis exprima aussi des doutes sur ce point. Cependant Bauer (1), tout en penchant à croire que la seconde partie n'était pas de la composition de Zacharie, regardait cette partie comme une prédiction de l'époque des Machabées. Il semble que plus tard il modifia sa manière de voir.

Eichhorn (2) suivit en grande partie cette interprétation : il voyait dans la seconde moitié du livre une description très claire des temps postérieurs à Alexandre-le-Grand; aussi la croyait-il l'œuvre d'un auteur bien plus récent que Zacharie. Des vues semblables furent exposées par Corrodi, Paulus, Gramberg (1830), Vatke (1835), et plus récemment par Stæhelin (3), Geiger et Bœttcher.

Après la publication de l'introduction de Bertholdt (4), d'autres opinions commencèrent à prévaloir en Allemagne. Une conjecture qui venait d'être émise, et d'après laquelle Zacharie, fils de Jeberechiah (5), était l'auteur d'une partie de la seconde moitié du livre, fut acceptée par Gésénius, dans son Commentaire sur Isaïe. De nombreux critiques se pressèrent sur cette voie : tout en différant sur quelques détails, ils s'accordaient à penser que l'auteur ou les auteurs de cette seconde partie vivaient à une date antérieure à la captivité de Babylone. Les défenseurs les plus considérables de cette manière de voir furent Forberg (1824), Rosenmüller (1828) (6), Hitzig (7), Knobel (8), Maurer (9), Bleck (10), Ewald (11), Ortenberg, que nous avons déjà cité (12), Bunsen (13), S. Davidson (14), Stanley (15), Wel-

---

(1) *Kleinen propheten*, 1786-1790.
(2) *Einleitung*.
(3) Cet auteur défend toutefois l'unité du livre.
(4) 1814.
(5) V. plus haut, p. 394.
(6) Deuxième édition de ses *Scholia*.
(7) D'abord dans ses *Studien und Kritiken*, 1830, ensuite dans ses *Zwœlf kleine Proph ten*, 1838.
(8) *Der prophetismus der Hebræer*, 1837.
(9) *Commentarius...*, 1836, in-8, T. II.
(10) *Einleitung*, 2e Auflage, 1865.
(11) *Proph. des Alt. Bundes*, 2e éd., 1867-1868.
(12) p. 397.
(13) *Gott in der Geschichte*, T. I, pp. 449 et suiv.
(14) *Introduction to the old Testament*, 1863, in-8, T. III.
(15) *Lectures on the Jewish Church*.

lhausen (1), Reuss. D'autres critiques célèbres, Herzfeld, Hupfeld, Thenius, Movers, Schrader, ont exprimé des opinions analogues, sans cependant avoir écrit ex professo sur ce point.

Malgré l'autorité de ces savants, la question est bien résolue. L'unité et l'origine postérieure à l'exil du livre entier de Zacharie ont trouvé d'habiles défenseurs. Parmi eux nous citerons : Carpzov, Kœster (2), Beckhaus, de Wette (3), Bürger (4), Umbreit, Hævernick, Hengstenberg, Burk, Stæhelin, von Hofmann, Ebrard, Sandrock, Kliefoth, Keil, Delitzsch, Kœhler, Lange, Pusey, Wright, Chambers. Tous ces auteurs sont protestants. Chez les catholiques on peut nommer Jahn, Theiner, Herbst, Schegg, Reinke, Vigouroux, etc. (5).

---

(1) Edition revue de l'Introduction de Bleek, Berlin, 1878.
(2) *Meletemata critica*, 1818.
(3) Dernières éditions de son *Introduction*.
(4) *Etudes exégétiques et critiques sur le prophète Zacharie*, Strasbourg, 1841.
(5) Nous empruntons à Pusey, *Op. cit.* p. 511, le tableau curieux des contradictions des critiques du XIXe siècle relativement à la date des dix derniers chapitres de Zacharie.

1° Après Zacharie.

IX-XIV.	Dans la première moitié ou vers le milieu du Ve siècle.	Vatke, *Biblische Theologie wissenschaftlich dargestellt*, T. I, p. 553.
	« Le jeune poète dont les visions furent ajoutées à celles de Zacharie. »	Geiger, *Urschrift und Uebersetzung der Bibel*, 1857, p. 55, 57.
	Dans les dernières années de Darius fils d'Hystaspe ou dans la première de Xerxès.	Gramberg, *Religions Ideen des Alt. Testaments*, T. II, p. 520.
	Après la bataille d'Issus, 333.	Eichhorn, *Einleitung*, 1824, T. IV, p. 445 et suiv.
	Après 330.	Bœttcher, *Lehrbuch der Hebr. Sprache*, 1868, p. 23.
XIV.	Antiochus Epiphane.	Beaucoup d'auteurs cités dans Bertholdt, *Einleit.*, T. IV.
IX.	Hyrcan, 1.	Paulus, *Comment. zu N. T.* T. III, p. 130-139.

2° Zacharie lui-même.

Nous ne reproduisons pas la liste de ces auteurs ; nous l'avons donnée dans le texte.

3° Avant la captivité.

IX-XIV.	Ozias, 772.	Hitzig, Rosenmüller.
IX-XI.	Sous Achaz pendant la guerre avec Pekah (ou Phacée).	Bertholdt.
IX-XI.	Au commencement d'Achaz.	Credner, Herzfeld.
IX-XI.	Aux derniers temps d'Ezéchias.	Baur.
IX-XI.	Entre 711-740, c'est-à-dire entre l'invasion de Pul, IV Rois, XV, 19, et la prise de Damas par Tiglath-Pileser, IV Rois, XVI, 9.	Knobel.
IX-XI et XIII, 7-9.	Dans les dix premières années de Pékah, avant la guerre avec Achaz (entre 759-749).	Ewald.
IX-XI.	Dans les jours prospères d'Ozias.	Stanley.
IX-XI.	L'auteur est contemporain d'Isaïe sous Achaz, vers 736.	Bunsen.

2°. *Différence entre la première et la seconde partie du livre* (1).

A. Nous ne ferons que mentionner une objection (2) déjà indiquée plus haut, mais seulement en passant; c'est celle qu'on tire du passage de S. Matthieu (3), où l'évangéliste attribue un endroit de la seconde partie de Zacharie (4) à Jérémie.

« De ce que S. Matthieu, répond M. Vigouroux (5), attribue à Jérémie un *texte prophétique* qui ne se lit tel quel ni dans Jérémie ni dans Zacharie, il ne peut résulter d'aucune façon que la dernière partie de Zacharie ne soit pas authentique. « Je crains qu'ils (les critiques qui nient l'authenticité) n'entreprennent trop en voulant contester trois chapitres à Zacharie

IX-X.	L'auteur est peut-être contemporain de Sophonie (au temps de Josias).	De Wette (dans ses trois premières éd.).
XI.	Peut être placé au temps d'Achaz.	»
IX.	Peut-être au temps de Sophonie.	Gésénius, Bleek.
IX.	Sous Ozias.	Forberg.
X.	Achaz, peu de temps après la guerre avec Pékah et Rezin.	Bleek.
XI, 1-3.	Invasion d'un roi assyrien.	
XII, 4-17.	Manahem et fin d'Ozias.	Maurer.
IX.	Entre la déportation de deux tribus et la chute de Damas.	
X.	Entre 739-731, l'anarchie de sept ans entre le meurtre d'Osée par Pekah et l'élévation de celui-ci au trône.	
XI.	Sous le règne d'Osée.	
IX.	Sous Ozias et Jéroboam.	Von Ortenberg.
X.	L'anarchie qui suivit la mort de Jéroboam II, (784-772).	
XI, 1-3.	716 avant Jésus-Christ.	
XI, 4-17, XIII, 7-9.	Peu après la guerre de Pékah et de Rezin.	
IX-X.	Ni avant Jéroboam, ni avant l'avènement d'Ozias, mais avant la mort de Zacharie, fils de Jéroboam.	Hitzig.
XI.	Commencement du règne de Manahem.	»
XI.	Peut-être contemporain d'Osée.	Bauer.
IX.	Après la prise de Damas par Tiglath-Pilézer.	Movers.
XII-XIV.	Manassès, en vue d'un siège par Asar-Haddon.	Hitzig.
	Entre 607 et 604.	Knobel.
	Plus probablement lorsque les Chaldéens assiégeaient Jérusalem et peu avant la première prise de cette ville (599).	Schrader.
XII, 1-XIII, 6.	Sous Joiakim ou Jéchonias ou Sédécias, dans la dernière expédition de Nabuchodonosor.	Bertholdt
XII, 1, XIII, 6.	Peu après la mort de Josias.	Bleek.
»	Quatrième année de Jeoiakim.	»
XIII, 7. — Fin.	Cinquième année du même.	Maurer.
XII, 1-XIII, 6.	Dernière moitié de 600 avant Jésus-Christ.	Van Ortenberg.
XII-XIII, 6.	Douze ans après Habacuc, peu avant la destruction de Jérusalem.	Ewald.
XIII, 7-9.	Même date que IX, XI.	
XIV.	Un peu après XII-XIII, Ou pendant la première rébellion contre Nabuchodonosor.	»
XII-XIII, 6, XIV.	Sous Sédécias, commencement de la révolte.	Stanley.
XII, 1-XIII, 6. XIII, 7, à la fin.	Prophéties fanatiques, qui ne peuvent avoir d'explication historique. Suivant Bertholdt elles se rapportent plutôt à l'avenir qu'au passé.	De Wette, 2e édit.
XII, 1-XIII, 6, XIV	Après la mort de Josias.	Kahnis, *Lutherische Dogmatik*, T. I, p. 359-361.

Rien, à notre sens, n'est plus instructif que cette extrême discordance. Elle fait voir clairement que les objections ne reposent que sur l'imagination des soi-disant critiques.

(1) D'après Wright, *op cit.*, pp. XXVIII et suiv.

(2) V. l'objection exposée au long dans Kuenen, *Histoire critique*, T. II, p. 465.

(3) XXVII, 9.

(4) XII, 12.

(5) *Manuel biblique*, T. II, p. 661,

pour restituer un seul passage à Jérémie », dit avec raison Calmet (1). La preuve que l'objection est sans valeur, c'est que personne n'ose attribuer à Jérémie la dernière partie de Zacharie, ce qu'on devrait faire cependant, si l'argument qu'on prétend tirer de S. Matthieu était sérieux ».

L'affirmation que l'on trouve dans S. Matthieu n'a aucune portée dans la question relative au double Zacharie. Qu'on l'explique ou qu'on ne l'explique pas, on ne peut s'en servir pour prouver que la seconde partie n'est pas authentique. Et il semble qu'on l'a expliquée suffisamment (2) en disant que le livre de Jérémie qui était en tête des livres des autres prophètes donna son nom à tout le corps de leurs écrits, et que S. Matthieu suivait l'usage de son temps en citant ainsi qu'il l'a fait.

B. Venons à de plus sérieuses objections.

a). *Différences de style.* On doit admettre que le style de la seconde partie est, en beaucoup de points, très différent de celui de la première. Si les visions rapportées par le prophète dans la première partie du livre ont été réellement contemplées par lui, il n'est pas surprenant que la description qu'il en donne soit faite ordinairement en prose. Il en serait tout autrement si Zacharie n'avait pas eu réellement ces visions et se fût contenté de décrire des rêveries de son imagination. Mais nous n'avons pas à nous arrêter à cette hypothèse qui ne repose sur rien.

Loin de nous d'attribuer, comme le fait un critique anglais, le Dr Samuel Davidson, de « mauvais motifs » aux savants qui soutiennent que le livre de Zacharie contient les écrits d'au moins trois auteurs distincts. Nous pouvons affirmer, avec Wright, que si la structure interne du livre nous paraissait demander une telle conclusion, nous y souscririons sans hésiter. Mais persuadé que le prophète décrit dans la plus grande partie des huit premiers chapitres une vision qu'il vient d'avoir, nous ne pouvons trouver étrange que cette description ne présente pas le style élevé et imaginatif des dernières prophéties, où l'écrivain, tout en communiquant des faits et des idées provenant d'ispiration divine, était libre de donner carrière à son individualité.

La différence de style entre les deux parties nous paraît donc indéniable (3). Mais elle s'explique facilement par le changement de sujet. Elle laisse du reste subsister une grande affinité dans les expressions et aussi dans l'imitation des plus anciens écrits prophétiques.

Les deux parties du livre ont en effet (4) en commun des expressions assez rares : ainsi מעובר ומושב (5), העביר dans le sens d'enlever (6). Toutes deux désignent symboliquement la Providence comme l'œil de Dieu (7); elles se servent des parties d'une circonlocution pour décrire le tout (8);

---

(1) In Matth. XXVII, 9. — Cfr. Bacuez, *Manuel*, T. III, p. 462, et Smith, *Dictionary*, p. 3609.
(2) Telle est l'opinion de Scrivener et de Lightfoot.
(3) Cfr. Vigouroux, *Manuel biblique*, 2e édit. T. II, p. 662.
(4) D'après Keil, *Einleitung*, § 103.
(5) Zach, VII, 14. IX, 8.
(6) III, 4, XIII, 2. Cette expression n'est employée que par les écrivains les plus récents, I Paral. XV, 8; IV Rois, XVI, 3.
(7) III, 9, IV, 10, IX, 1, 8.
(8) Cfr. V, 4, XIII, 1, 3.

elles désignent la théocratie comme maison de Juda ou d'Israël, d'Ephraïm ou de Joseph (1). Comparez encore l'accord parfait qui existe entre II, 14 et IX, 9; le tour très semblable de la pensée dans II, 13, 15 et XI, 11; la similitude de manière entre VIII, 14 et XIV, 5. En dépit des efforts tentés pour acquérir un style purement artificiel, les chaldaismes apparaissent souvent : צבה pour צבא (2), ראביה pour רביה (3), בהל (4), מלא קשת pour דרך קשת (5).

Les différences que l'on remarque dans le style, par exemple l'absence dans la seconde partie de formules fréquentes dans la première, telles que : « Je levai les yeux et vis » (6), « Et la parole du Seigneur vint à » (7), « Ainsi dit Jehovah des armées » (8); la fréquence dans cette seconde partie de la formule « en ce jour », ביום ההוא (9), peuvent s'expliquer. La première partie contient en effet des visions et des exhortations adressées aux contemporains, tandis que la seconde renferme des vues prophétiques de l'avenir. Une différence analogue se présente dans Osée (10). C'est sur ce même principe qu'on se fonde pour expliquer que la langue de la seconde partie est plus élevée et plus poétique. Ce changement était demandé par le sujet. Il ne faudrait pas toutefois oublier que, II, 14 et suiv., le discours est d'une poésie élevée, et que XI, 4 et suiv., il s'abaisse au contraire à une prose très ordinaire.

Il ne faut pas oublier non plus que dans les deux parties on remarque la même imagination puissante.

Les deux parties subissent l'influence des écrits prophétiques antérieurs, et parmi ces écrits il s'en trouve de trop récents pour qu'il soit possible d'admettre que la seconde partie a été écrite avant l'exil. Comparez en effet (11) III, 8 et VI, 12 avec Is. IV, 2; Jérém. XXIII, 5 et XXXIII, 15; III, 10 avec Mich. IV, 4; VII, 14 et IX, 8 avec Ezéch. XXXV, 7; XIII, 2 avec Osée, II, 19; XI, 4, 5, avec Jérém. L, 6, 7. Mais surtout Cfr. en particulier IX, 5 avec Soph. II, 4; XI, 1 avec Ezéch., XXXIV, 4; XIII, 8, 9 avec Ezéch. V, 12; XIV, 8, avec Ezéch. XXXIV, 4; XIII, 8, 9, avec Ezéch. V, 12; XIV, 8, avec Ezéch. XLVII, 1-12; XIV, 10, 11 avec Jérém. XXXI, 38-40; XIV, 20-21 avec Ezéch. XLIII, 12, XLIV, 9; XIV, 16-19 avec Is. LXVI, 23 et LX, 12 (12).

Cet argument a paru décisif à des critiques qui ne sont pas suspects de partialité pour la tradition, à de Wette en particulier.

---

(1) I, 12, II, 2, 16, VIII, 15, IX, 13, X, 6, XI, 14, etc.
(2) Zach. IX, 8.
(3) XIV, 10.
(4) XI, 8.
(5) IX, 13.
(6) II, 1, 5, V, 1, VI, 1.
(7) I, 7, IV, 8, VI, 9, VII, 1, 4, 8, VIII, 1, 18.
(8) I, 4, 16, 17, II, 12, VIII, 2, 4, 6, etc.
(9) IX, 16, XI, 11, XII, 3, 4, 6, 8, 9, 11, XIII, 1, 2, 4, XIV, 4, 6, 8, etc. — Cfr. II, 15, III, 10, VI, 10.
(10) Cfr. Os. I-III, à IV-XIV. — V. aussi Ezéchiel VI-VII et IV.
(11) Keil, § 101.
(12) V. de plus grands développements dans Wright, *op. cit.* pp. XXXV et suiv. — Kuenen prétend, p. 473, que ces prophètes sont les imitateurs et non pas les modèles. Il croit en particulier que Jer. XII, 5, XLIX, 19, est calqué sur Zach. XI, 3.

b). *Différences de fond.* Il faut distinguer dans les chapitres IX-XIV, disent les critiques modernes, deux parties indépendantes l'une de l'autre. La première, IX-XI, serait l'œuvre d'un contemporain d'Amos, d'Osée et d'Isaïe (1). Voici sur quels motifs Kuenen établit sa thèse (2) :

« On voit assez clairement, dit cet auteur, la situation historique que ces prophéties (3) supposent. Le royaume des dix tribus est encore debout (4); l'oracle sur Damas, etc., (5) n'a aucun sens à moins d'avoir été prononcé a une époque où les peuples cités dans ces versets n'avaient pas encore, en perdant leur existence nationale, subi la punition du mal qu'ils avaient fait à Israël et à Juda; d'après X : 2, l'idolâtrie subsiste encore; X : 10, 11, se rapporte au moment où l'Assyrie et l'Egypte se disputaient encore l'hégémonie. Dans ces divers passages, les quatre prophéties supposent en général la même situation historique, et si elles se rapportent à des dates différentes, ces dates ne sont pas tellement éloignées les unes des autres qu'elles ne puissent tomber toutes dans l'espace de temps qu'embrasse la vie d'un seul et même homme. Le ch. IX date du règne d'Hozias et de Jéroboam II, probablement de l'an 780 avant Jésus-Christ (6). Le ch. XI : 4-17 a dû être écrit peu avant la guerre Syro-Ephraïmite (vers 743 avant Jésus-Christ) le ch. X et XI : 1-3 supposent que les habitants du nord-est de la Palestine ont été déjà emmenés captifs par Tiglath. Pilérer, 740, avant Jésus-Christ (7). Nous restons ainsi entre les années 780 et 740 avant Jésus-Christ (8) ».

Il est utile tout d'abord de faire observer que les critiques ne sont pas unanimes sur la date à laquelle ils placent l'auteur de ces trois chapitres. Ainsi Hitzig et Bleek font remonter avant 760 la dernière prophétie, XI, 4-17, que Kuenen place vers 743. D'autres commentateurs reculent assez sensiblement la date assignée par Kuenen au chapitre X. Cependant nous devons avouer que l'accord est assez étroit entre tous les tenants de la nouvelle école sur la date possible de ce fragment.

Voici comment on a répondu aux objections que l'on vient de reproduire.

On a d'abord, et avec raison, ce semble, rappelé la grande ressemblance

---

(1) Kuenen, *op. cit.*, p. 471.

(2) *Ibid.*. 468 et suiv.

(3) Kuenen en distingue quatre : IX, X, XI, 1-3, XI, 4-17, *ib.*, p. 467.

(4) IX : 10, 13; X : 6, 7, 10; XI : 14.

(5) IX : 1-7.

(6) On voit par les ℣℣. 1 7, que la *Syria Damascena* est encore un royaume indépendant, gouverné peut-être par un certain roi Hadrac (prédécesseur de Rézin)? qu'il en est de même de Hamath, que Gaza possède encore un roi (℣℣. 1, 2, 5). Cela nous reporte à une époque antérieure aux conquêtes de Tiglath-Piléser (II Rois XVI, 9); et de Sanchérib (Is. X, 9; XXXVI, 19; XXXVII, 12, 13; (aux ℣℣. 5-7, Cfr. Amos I, 6-8; Soph. II, 4; Jér. XXV, 20); il n'est pas encore question d'hostilité entre Juda et Ephraïm, pas plus que de la captivité entière ou partielle des Ephraïmites. En revanche le ℣. 13 nous rappelle Joël IV, 6 (Cfr. Amos I, 9-10); en d'autres termes pendant les années écoulés depuis Joël jusqu'à l'auteur de Zach. IX, l'état du royaume de Juda n'a pu subir un changement assez grand pour effacer le souvenir entier de l'évènement auquel Joël fait allusion. Tout cela nous reporte aux années 780-771 avant Jésus-Christ. La prophétie ne saurait être postérieure à l'an 771, vu qu'elle ignore entièrement l'anarchie qui suivit la mort de Jéroboam II. (Note de Kuenen).

(7) II Rois, XV, 29.

(8) Reuss est du même sentiment, *Les prophètes*, T. I, pp. 181, 182.

qui apparaît entre la première et la seconde partie du livre. C'est un argument de valeur réelle et que Kuenen n'a pas su réfuter (1).

De Wette (2) croit que les données contenues dans cette partie du livre sont des allusions à une période plus ancienne de l'histoire d'Israël. Le prophète aurait choisi un point de vue entièrement fictif pour donner à ses prophéties un air d'antiquité destiné à en augmenter la valeur. Nous avons de la peine à nous rallier à cette manière de voir, qui n'aurait eu pour résultat que de dérouter les contemporains du prophète. Il ne nous coûte pas d'avouer que nous ne pouvons expliquer son langage qu'en admettant qu'il s'est servi des noms des anciens ennemis d'Israël, afin d'éviter tout ce qui aurait pu choquer l'orgueil de ses maîtres actuels, animés d'intentions bienveillantes, et auxquels on ne pouvait prédire une ruine certaine, sans attirer sur les Juifs les effets terribles d'une haine violente.

On a prétendu que le chapitre XI se rapporte au temps du roi d'Israël Manahem. Pusey (3) n'hésite pas à dire que c'est une prétention absurde Un verset de ce chapitre (4) a trait, dit-on, aux dissensions civiles que prédisent, en employant la même métaphore, Isaïe (5) et Jérémie (6). Mais cela nous laisse une large marge, puisque la discorde et l'irréligion font pour ainsi dire le fond de l'histoire de tout le royaume d'Israël. Des dix-huit rois qui l'ont gouverné de Jéroboam à Osée, neuf sont morts de mort violente. Les mots de Zacharie : « J'ai exterminé les trois bergers en un seul mois » (7), ont fait choisir l'époque de Manahem, parce que alors Sallum tua Zacharie fils de Jéroboam, et que lui-même, après avoir régné un mois à Samarie, fut à son tour mis à mort par Manahem. Mais cela ne fait que deux victimes, et non trois. Hitzig pense que la troisième est Manahem ; or Manahem régna dix ans, ce qui nous éloigne bien du délai indiqué par le prophète. Il faut de l'imagination pour prétendre que le mot employé peut se traduire par « éloigné » ou « non reconnu » par les prophètes (8) : rien ne justifie cette interprétation fantaisiste. Maurer et Bunsen inventent un troisième rival de Zacharie et de Sallum, dont on ne trouve aucune mention dans l'histoire, et qu'on ne saurait d'ailleurs où placer; Ewald (9) et Stanley (10) trouvent dans quelques manuscrits des LXX le nom d'un usurpateur Kobal-am, dont ils sont forcés d'avouer qu'ils ne connaissent rien d'autre. Partout enfin, chez Bleek, chez Knobel, chez Bertholdt, ce ne sont que des conjectures, plus ou moins ingénieuses, mais entièrement dénuées de base historique. Quel cas faut-il donc en faire? Aucun, ce semble. Il ne peut s'agir dans cet endroit, comme on le verra dans le commentaire, que de rois païens (le nombre défini *trois* est employé ici pour un pluriel indéfini), brisés par Dieu dans un court espace de temps, ou des classes élevées d'Israël.

---

(1) *Hist crit.*, pp. 483 et suiv.
(2) *Einleitung*, p. 375.
(3) *Op. cit.*, p. 509.
(4) Zach. XI, 6.
(5) IX, 20, XLIX, 26.
(6) XIX, 9.
(7) XI, 8.
(8) IV Rois, XV, 16, 19.
(9) *Geschichte des Volkes Israel*, T. III p. 644.
(10) *Jewish Church*, T. II, p. 364.

Les trois derniers chapitres, XII-XIV, ont donné lieu à des objections analogues. Nous les emprunterons encore à celui qui résume le plus complètement les opinions rationalistes, à Kuenen (1).

« Quant à la date de ces prophéties, nous avons à faire remarquer ce qui suit : aucune mention n'y est faite du royaume des dix tribus ; évidemment ce royaume n'existait plus. En revanche, Jérusalem semble encore être debout; il n'est aucunement question de sa destruction par les Chaldéens, et ce silence est rendu encore plus significatif par les allusions à la famille de David qui paraît encore occuper le trône (2), au tremblement de terre sous Ozias (3), évènement qui ne pouvait donc appartenir à un passé bien reculé (4), ainsi qu'à des rapports de l'Egypte, à ce qu'il semblerait du moins, non pas avec les exilés revenus de leur pays, mais avec *le royaume* de Juda (5). Enfin au chapitre XIII, 2 le prophète en est encore à prédire la fin de l'idolâtrie. Tout cela suppose une époque antérieure à l'exil; et les prophéties dont nous parlons doivent avoir été écrites entre les années 719 et 586 avant Jésus-Christ. Pour arriver à une date plus précise, remarquons avant tout, ch. XII, 11, allusion au grand deuil que causa la mort (comparativement récente, par conséquent) de Josias (608 avant Jésus-Christ); le jugement de l'auteur sur les prophètes, ses contemporains, jugement assez semblable à celui de Jérémie, et qui nous reporterait ainsi aux règnes de Jéhojakim ou de Sedécias (6), puis certains traits dans les chap. XII et XIV qui ne sont pas parfaitement intelligibles, il est vrai, mais qui pourtant s'expliquent assez bien dans la supposition que l'auteur (qui n'a pas dû être un habitant de la ville) aurait écrit sur la fin du règne de Sedécias ; c'est donc cette date que nous lui assignons, et nous pouvons ainsi nous expliquer comment, dans ses vues sur Jérusalem, l'auteur a pu tenir en quelque sorte le milieu entre Jérémie, prédisant la ruine de la capitale, et le parti de Hananja qui, ne voulant pas entendre parler de cette ruine, s'attendait à voir commencer bientôt la période messianique. L'hypothèse de M. de Bunsen, d'après laquelle Zach. VII-XIV serait l'œuvre d'Urie, fils de Sémaja, est, au contraire, absolument incompatible avec ce point de vue particulier de l'auteur, Sémaja (7) ayant prophétisé contre Jérusalem dans le même esprit que Jérémie.

« L'opinion d'après laquelle nos chapitres dateraient du règne de Jéhojakim diffère peu de la nôtre ; si nous les rapportons plutôt au règne de Sédécias, c'est qu'ainsi nous croyons pouvoir mieux nous rendre compte des perpectives prophétiques de l'auteur (8) ».

---

(1) Cfr. Reuss, *Les Prophètes,* T. I, p. 347.
(2) XII, 7, 10, 12 ; XIII, 1.
(3) Amos, I, 1.
(4) XIV, 5.
(5) XIV, 18, 19.
(6) Reuss, *op. cit.,* p. 351, place la composition de cette partie du livre au temps de Manassès. Il faut dire qu'il émet son opinion avec plus de réserve que n'en a le critique hollandais.
(7) Jérémie, XXVI, 20.
(8) Kuenen, *op. cit.,* pp. 475 es suiv. Reuss, *Les Prophètes,* T. I, p. 349, s'exprime à propos de ces derniers chapitres, d'une manière qui mérite d'être mise sous les yeux du lecteur. C'est un aveu d'impuissance bon à recueillir, et qui diffère du mode triomphant qu'emploient si souvent nos modernes critiques :

« Les quelques pages que nous allons faire passer sous les yeux de nos lecteurs sont du

Toutes ces suppositions, si habilement déduites qu'elles paraissent, ne reposent sur rien. Après la captivité, un prophète ne pouvait plus parler du royaume des dix tribus, mais il rattachait toujours ses espérances patriotiques et religieuses à l'existence de Jérusalem et à la continuation de la famille de David. Avec la meilleure volonté du monde, il est impossible de tirer une autre conclusion des versets cités par Kuenen.

Pourquoi le prophète cite-t-il le tremblement de terre arrivé du temps d'Ozias? Probablement les ruines que cet évènement avait accumulées laissèrent dans l'esprit des Juifs un souvenir ineffaçable, et la catastrophe du temps d'Ozias resta proverbiale, comme en Europe le tremblement de terre de Lisbonne. Les désastres subis alors par Jérusalem durent d'autant plus paraître épouvantables que cette ville est en dehors de la ligne des tremblements de terre (1), et que ces phénomènes y étaient à peu près inconnus. Rien d'étonnant à ce qu'après l'exil on se reportât encore à cette calamité inouie.

Kuenen serait bien embarassé de donner les preuves de l'assertion suivante relative aux rapports de l'Egypte avec le royaume de Juda. Le contexte (2) montre au contraire, avec une pleine évidence, que l'Egypte est mise par le prophète au nombre des nations qui doivent, non pas faire soumission au roi de Juda, mais venir adorer le Seigneur dans son temple à Jérusalem. On serait parfois tenté, en présence de telles inadvertances, de dire aux critiques : Commencez par bien lire le texte!

La conclusion que l'on tire de la prédiction de Zacharie relative à l'abolition des idoles (3) est aussi inexacte. Le prophète ne fait pas allusion à ce qui se passe de son temps; il renouvelle simplement les enseignements de ses prédécesseurs, sans impliquer que des pratiques idolâtriques existassent encore au sein de son peuple : il annonce la destruction complète de l'idolâtrie dans Juda agrandi, c'est-à-dire dans le christianisme (4).

Quant aux dates proposées par Kuenen, on nous dispensera de les discuter : ce sont des fantaisies qui n'ont pas le moindre fondement historique.

---

nombre des plus obscures de toute la littérature hébraïque. L'absence du nom de l'auteur, l'impossibilité de déterminer avec quelque chance de certitude l'époque où il a dû écrire les allusions incessantes à des faits à la fois inconnus et décrits d'une manière plus qu'énigmatique, tout cela rend le texte inintelligible et explique les tâtonnements de la critique, la multitude et les contradictions des hypothèses imaginées pour sortir d'embarras, et le désespoir de ceux qui sont assez sincères pour ne pas attribuer à leurs conjectures plus de valeur qu'elles ne sauraient avoir. Ajoutez à cela un style saccadé, des tableaux à peine ébauchés et se succédant sans se rattacher les uns aux autres et sans former un ensemble, nulle part les couleurs nettes de l'histoire et de la réalité, enfin des perspectives nébuleuses dans lesquelles l'étude ne peut pas découvrir ce que l'imagination n'y a pas mis, l'attrait poétique et les grandes idées, — et vous avez l'inventaire des éléments dont l'exégèse dispose, nous ne diront pas pour se tirer d'affaire, mais pour excuser son impuissance. De fait, il ne lui reste d'autre tache à remplir que celle de constater cette impuissance, et de rechercher quelques points de repère qui peuvent servir à la rigueur à jalonner les limites extrêmes dans lesquels devront se renfermer les essais ultérieurs qu'elle pourra vouloir tenter encore ».

(1) V. plus haut, le Commentaire sur Amos, p. 161.

(2) Zach. XIV, 16, 17.

(3) XIII, 2.

(4) Pusey, p. 582.

C. Le lecteur voit que nous avons abordé, sans les dissimuler, les objections des critiques rationalistes. Il nous semble que nous avons pu en montrer le peu de portée. Une autre tâche nous reste, c'est de faire voir qu'il y a dans les six derniers chapitres du livre, des détails, des allusions qui ne peuvent venir que d'un auteur postérieur à l'exil.

Il semble résulter (1) de deux passages (2) que Juda et Israël ont été en exil. En outre la mention de Javan, c'est-à-dire de la Grèce, comme représentant les pouvoirs du monde hostiles à la théocratie (3), repose sur la prophétie de Daniel (4), concernant les rapports de la monarchie gréco-macédonienne avec le peuple de Dieu.

Zacharie ne parle pas de roi, mais en général de gouverneurs. Quant à la famille de David (5), il ne l'indique pas comme actuellement régnante, mais seulement comme destinée à un glorieux avenir.

Enfin, ce qui fait penser à une époque postérieure à l'exil, c'est la prééminence donnée aux prêtres et aux lévites (6), la mention de la fête des Tabernacles (7), surtout le développement important donné à l'idée messianique.

Une autre considération doit faire pencher en faveur de l'authenticité de ces chapitres (8). Un mélange de pièces authentiques et de fragments plus anciens dans le livre de Zacharie est tout à fait inconcevable, si l'on réfléchit que la collection du canon fut faite fort peu de temps après la mort du prophète, à une époque où des traditions historiques certaines existaient touchant les écrits et les écrivains postérieurs à l'exil (9).

Appuyé sur tous ces arguments, nous maintenons la théorie traditionnelle. Mais nous devons dire que l'authenticité des six derniers chapitres n'est nullement un dogme. Nulle part Zacharie ne se dit l'auteur de ces derniers chapitres. On pourrait donc, sans encourir aucun reproche d'hétérodoxie, soutenir la thèse que nous avons énoncée et combattue. Mais les preuves lui manquent, et nous restons fidèles à la thèse de l'unité d'auteur.

IV. Canonicité. Le témoignage des Juifs est unanime sur ce point. Les scribes du temps d'Esdras et de l'époque suivante qui formèrent le canon s'accordent à attribuer ce livre à Zacharie et à le placer sous son nom parmi les livres saints. Les écoles d'Hillel et de Shamaï, qui florissaient à Jérusalem vers le commencement de l'ère chrétienne, les écoles juives de Tibériade et de Babylone, les auteurs des Targums, tous les Rabbins sont d'accord là-dessus (10).

V. Style (11). De tout temps on s'est plaint de l'obscurité de Zacharie.

---

(1) Keil, *Einleitung*, § 103.
(2) Zach. x, 6, ix, 12.
(3) ix, 13. — Nous croyons toutefois devoir faire remarquer que dans Joël, iv, 6, et ailleurs, l'Ionie est aussi déjà nommée. V. du reste le Commentaire, ix, 13.
(4) Dan. viii, 5 et suiv., 21 et suiv.
(5) Zach. xii, 7, 8, 12, xiii, 1.
(6) *Ibid.* xii, 12, 13.
(7) *Ibid.* xiv, 16. Cfr. Esdr. iii, 4, Néh. viii, 17. Ce rapprochement est à noter.
(8) Keil, *ibid.*
(9) Les objections de Bleek sur ce point, p. 564, ne sont pas probantes.
(10) L. Wogue, *Histoire de la Bible*, pp. 19 et suiv.
(11) Cfr. Chambers, *Introduction*, p. 7. — V. aussi Reuss. *les prophètes*, T. II, p. 341.

Jarchi s'exprime ainsi à ce sujet : « La prophétie est très difficile à comprendre, car elle contient des visions semblables à des rêves et qui ont besoin d'interprétation, et personne ne peut découvrir la véritable interprétation jusqu'à ce que vienne le maître de justice (1) ». Abarbanel : « Les prophéties de Zacharie sont si obscures que les interprètes les plus habiles ont perdu leur temps à essayer de les expliquer ». Longtemps avant ces commentateurs juifs, S. Jérôme partageait cette manière de voir. Il commence ainsi son commentaire sur la seconde partie du livre : « Ab obscuris ad obscuriora transimus, et cum Moyse ingredimur in nubem et caliginem. Abyssus abyssum invocat in voce cataractarum Dei, et gyrans gyrando vadit Spiritus et in circulos suos revertitur : Labyrinthios patimur errores et Christi cæca regimus filo vestigia (2) ». Lowth dit que de tous les prophètes c'est peut-être le plus obscur. Quoique plusieurs de ces reproches puissent être attribués, dit Chambers (3), à des motifs subjectifs, par exemple chez un Juif à la difficulté qu'il trouve à comprendre un livre où est dépeint le Messie souffrant, il n'en faut pas moins convenir de l'obscurité de Zacharie. Cette obscurité provient surtout de l'emploi si fréquent des symboles et des figures; elle est due ainsi à la brièveté et à la concision des discours.

Zacharie emploie dans ses oracles le discours prophétique direct, à moins qu'il ne rapporte ses visions ou qu'il ne décrive des actes symboliques. Ces deux dernières formes, si habituelles à l'auteur, ont été attribuées à l'éducation qu'il avait reçue chez les Chaldéens et à l'influence sur son esprit des mœurs et des doctrines babyloniennes. Rien de moins justifié que cette hypothèse. Chacune des particularités qu'on remarque dans notre prophète peut s'expliquer par des rapprochements avec les anciens prophètes, en particulier avec Jérémie et Daniel qui lui étaient familiers. La présence de visions symboliques n'est pas due aux influences de l'exil, puisqu'on en trouve de pareilles dans Amos (4), qui vivait longtemps avant cette période, et qu'on n'en trouve pas dans Aggée, contemporain de Zacharie. Il ne faut donc pas s'imaginer trouver dans Zacharie un coloris babylonien-persan. Les exemples qu'on a cités pour appuyer cette supposition sont tous en général employés, ou particuliers à Israël : le nombre sept, entre autres (5). Nous avons montré plus haut qu'il se reporte souvent aux anciens prophètes. Nous ajouterons qu'il emploie fréquemment leurs expressions : « Que toute chair se taise (6), le tison arraché au feu (7), mon esprit se repose (8), allant et revenant (9), ne craignez pas (10), allons promptement, etc. (11) ».

---

(1) Joël, II, 23.
(2) *Opp.*, éd. Migne, col. 1525.
(3) loc. cit.
(4) Amos, VII-IX.
(5) Zach. III, 7.
(6) Zach. II, 13; Habac. II, 20.
(7) Zach. III, 2; Amos, VI, 11.
(8) Zach. VI, 8; Ezéch. V, 13.
(9) Zach. VII, 14, IX, 8; Ezéch. XXXV, 7.
(10) Zach. VIII, 13; Soph. III, 16.
(11) Zach VIII, 21; Is. II, 3. — Cfr. encore Zach. I, 12 et Jérém. XXV, 11, 12; Zach. II, 8 et Is. XLIX, 20; Zach. III, 8 et VI, 12 avec Is. LIII, 2 et XI, 1; etc.

Henderson trouve la prose de Zacharie uniforme, diffuse et pleine de répétitions. M. Le Hir qualifie son style en deux mots : Il est *aisé et médiocre* (1). M. Vigouroux au contraire dit que le style est vif et coloré et la langue pure (2).

VI. Influence de la théologie persane sur Zacharie. On a prétendu que la théologie des anciens Perses a influé sur la doctrine de Zacharie. C'est en particulier l'opinion de M. Algers (3), qui, se fondant sur les études du célèbre orientaliste Haug, prétend que les Juifs, après l'exil, avaient fait de nombreux emprunts à la doctrine de Zoroastre par rapport aux anges, à Satan, et à la résurrection des morts. Comme Zacharie ne parle pas de la résurrection, il suffirait d'étudier les deux premières questions. Mais nous les avons abordées dans l'introduction de Daniel (4) et nous pensons qu'il suffira de renvoyer le lecteur à ce travail.

III

PROPHÉTIES MESSIANIQUES (5).

« Qui n'a pas vu Zacharie, dit Bossuet (6)? On dirait que le livre des décrets divins ait été ouvert à ce prophète, et qu'il y ait lu toute l'histoire du peuple de Dieu depuis la captivité. Les persécutions des rois de Syrie et les guerres qu'ils font à Juda, lui sont decouvertes dans toute leur suite... Une circonstance mémorable de ces guerres est révélée au prophète : Juda même combattra, dit-il, contre Jérusalem; c'était dire que Jérusalem devait être trahie par ses enfants, et que parmi ses ennemis il se trouverait beaucoup de Juifs.

« Quelquefois il voit une longue suite de prospérités : Juda est rempli de force; les royaumes qui l'ont oppressé sont humiliés; les voisins qui n'ont cessé de le tourmenter sont punis; quelques-uns sont convertis et incorporés au peuple de Dieu. Le prophète voit ce peuple comblé de bienfaits divins, parmi lesquels il leur conte le triomphe aussi modeste que glorieux « du roi pauvre, du roi pacifique, du roi sauveur, qui entre, monté sur un âne, dans sa ville de Jérusalem ».

« Après avoir raconté les prospérités, il reprend dès l'origine toute la suite des maux. Il voit tout d'un coup le feu dans le temple; tout le pays ruiné avec la ville capitale; les meurtres, les violences, un roi qui les autorise. Dieu a pitié de son peuple abandonné : il s'en rend lui-même le pasteur, et sa protection le soutient. A la fin, il s'allume des guerres civiles, et les affaires vont en décadence. « J'ai retranché, dit le Seigneur,

---

(1) *Etudes religieuses*, nouv. série, T. XIII, p. 825.
(2) *Manuel biblique*, T. II, p. 655.
(3) *Doctrine of a future life*, p. 132.
(4) pp. 39 et suiv.
(5) Nous avons traité la question dans notre Introduction générale aux prophètes. Nous nous contenterons ici de citer Bossuet, et de renvoyer, pour les points que nous ne développons pas, à l'ouvrage très complet et très exact de M. Richou, *Le Messie et Jésus-Christ dans les prophéties de la Bible*, pp. 474 et suiv.
(6) *Discours sur l'histoire universelle*, IXe partie, ch. xe.

trois pasteurs, ou trois princes, en un seul mois, et mon cœur s'est resserré envers eux (envers mon peuple), parce qu'aussi ils ont varié envers moi », et ne sont pas demeurés fermes dans mes préceptes; « et j'ai dit : Je ne serai plus votre pasteur... Ainsi ce qui doit mourir ira à la mort; ce qui doit être retranché, sera retranché, et chacun dévorera la chair de son prochain (1) ».

« Au milieu de tous ces malheurs prédits si clairement par Zacharie, ajoute Bossuet, paraît encore un plus grand malheur. Un peu après ces divisions et dans les temps de décadence, Dieu « est acheté trente deniers » par son peuple; et le prophète voit tout, jusque au *champ du potier* ou du *sculpteur* auquel cet argent est employé. De là suivent d'extrêmes désordres parmi les pasteurs du peuple; enfin ils sont aveuglés et leur puissance est détruite.

« Que dirai-je de la merveilleuse vision de Zacharie, qui voit le pasteur frappé et les brebis dispersées? Que dirai-je « du regard que jette le peuple sur son Dieu qu'il a percé, » et des larmes que lui fait verser une mort plus lamentable que celle d'un fils unique, et que celle de Josias. Zacharie a vu toutes ces choses; mais ce qu'il a vu de plus grand, « c'est le Seigneur envoyé par le Seigneur pour habiter dans Jérusalem, d'où il appelle les Gentils, pour les agréger à son peuple, et demeurer au milieu d'eux ».

Le plus célèbre passage messianique de Zacharie se trouve au chapitre IX, ℣. 9, 10. En voici la traduction :

« Tressaille de joie, fille de Sion!
Pousse des cris, fille de Jérusalem!
Vois! ton roi vient à toi,
Il est juste et victorieux,
Humble et monté sur un âne,
Sur le poulain de l'ânesse.
J'exterminerai les chars d'Ephraïm,
Et les chevaux de Jérusalem;
L'arc guerrier disparaîtra :
Il annoncera la paix aux nations;
Son empire s'étendra d'une mer à l'autre,
Et depuis le fleuve jusqu'aux limites de la terre ».

Les anciens Juifs (2) tenaient sans exception ce passage pour messianique. On lit dans le Zohar : « Sur ce point, il est dit du Messie : Humble et monté sur un âne ». Josué ben-Lévi, Saadias Gaon, etc., sont du même sentiment (3). Jarchi, que les Juifs appellent le prince des Commentateurs, dit qu'il est impossible d'entendre ce passage d'un autre que du Messie.

Mais, au douzième siècle, d'autres opinions prévalurent. Un auteur essaya de tourner la difficulté par une distinction subtile : « Si les Israélites sont dignes, le Messie viendra sur les nuages du ciel (4); s'ils sont indignes, il viendra pauvre et monté sur un âne ». Un autre invente la théorie des deux Messies (5), dont l'un souffrira et l'autre triomphera. Or, il est

(1) XI, 8.
(2) D'après Chambers, *l. c.*
(3) On peut voir leurs témoignages dans Wetstein, sur Matth. XXI, 4.
(4) Dan. VII, 13.
(5) Cfr. sur ce point, Drummond, *The jewish Messiah*, pp. 356 et suiv. Il est on ne peut

évident que pour le prophète un seul et même personnage doit unir en lui les extrêmes de la majesté et de l'humiliation. Toute autre interprétation est absolument impossible. C'est ce que comprirent les meilleurs interprètes Juifs. Aben-Ezra réfuta l'opinion du rabbin Moïse, qui appliquait la prophétie à Néhémias ; mais il s'égara à son tour en y voyant une prédiction de Judas Machabée.

Malheureusement ceux qui se ralliaient à l'interprétation messianique ne surent pas éviter les hypothèses ridicules qui, dans leur pensée, avaient pour but d'empêcher le Messie de tomber dans la misère et dans l'humiliation. Ainsi, avec une merveilleuse imagination, un rabbin prétendit que l'âne dont parle Zacharie avait été créé le sixième jour de la création, qu'Abraham l'avait pris pour sacrifier Isaac, que Moïse s'en était servi pour faire sortir d'Egypte sa femme et ses fils, et qu'il avait été destiné par Dieu à porter le Messie. Un autre prétendit que cet âne devait être de cent couleurs. Les plus intelligents, Kimchi et Abarbanel, par exemple, voyaient dans cette mention de l'âne un indice d'humilité.

Il est possible que la prophétie de Zacharie ait donné naissance à la fable absurde rapportée par Tacite, d'après laquelle les Juifs adoraient un âne dans leur sanctuaire. Peut-être aussi est-ce ce qui fit accuser les premiers chrétiens, souvent confondus avec les Juifs, d'adorer une tête d'âne (1).

Parmi les chrétiens, cette prophétie fut unanimement appliquée au Christ jusqu'à Grotius. Le célèbre commentateur prétendit que le texte trouvait sa première et littérale interprétation dans Zorobabel, et qu'il ne se rapportait au Sauveur que dans un sens plus élevé. Cette idée souleva une foule de répliques, parmilesquelles nous citerons celle de Bochart. L'hypothèse de Grotius était malheureuse et maladroite, car d'elle-même elle se réfute.

Les commentateurs rationalistes se sont trouvés pressés par les mêmes difficultés que les commentateurs juifs. Aussi essayent-ils d'appliquer le texte à un autre qu'au Messie. Pour Bauer, c'est Simon Machabée qui est désigné, pour Paulus, c'est Jean Hyrcan, pour Forberg, c'est le roi Ozias. La plupart cependant s'accordent à voir dans ces lignes la théorie d'un Messie idéal ; il n'y a dans ces mots et dans les prophéties analogues qu'une attente vague d'un libérateur futur, appartenant à la lignée de David, qui, après avoir passé par de terribles épreuves, institue un gouvernement équitable et honnête, rétablit la nation dans son ancienne prospérité, et l'arrache à ses injustes oppresseurs. Ce que le Nouveau Testament considère comme une prédiction distincte du Messie ne serait donc qu'un rêve patriotique (2). Rien n'est plus faux, comme nous le faisons voir.

---

plus certain que cette théorie est postérieure au christianisme ; elle apparaît pour la première fois dans la gémare babylonienne.

(1) Cfr. Tertullien, *ad Nationes*, I, 11.

(2) Cfr. Hengstenberg, *Christologie*, append. 5e.

IV

COMMENTATEURS.

I. Nous citerons dans la préface générale les Pères qui se sont occupés de Zacharie dans leurs Commentaires sur les douze petits prophètes.

II. Chez les Juifs, indiquons RASHI (1), ABEN EZRA, KIMCHI (2).

III. Les commentateurs catholiques sont DIDACE DE STUNICA (3), OSORIUS (4), SANCTIUS (5), SANDROCK (6).

IV. Parmi les commentateurs protestants, citons LUTHER (7), MELANCTHON (8), CALVIN, TREMELLIUS et JUNIUS (9), GRYNŒUS (10), PEMBLEY (en anglais) (11), URSIN (12), DE HASE (13), BIERMANN (en hollandais) (14), dont l'ouvrage a été traduit en allemand par MEIER (15); GERBADE (en hollandais) (16), MEISS (en allemand) (17), BOHL (18), SZATTMAR NEMETHI (19), BOEKHOLT (en hollandais) (20), ANDALA (21), VITRINGA (22), MANN (en allemand), qui n'a expliqué que les six premiers chapitres (23), OPORIN (en allemand) (24), TRINIUS (en allemand) (25), FLUGGE (26), BLAYNEY (en anglais) (27), NEWCOME (28), KŒSTER (29), FORBERG (30), STONARD (en anglais) (31); HENGSTENBERG, *Integritæ des Sachariah* (32), BURGER, que nous avons déjà mentionné, ainsi que VAN ORTENBERG, NEUMANN (33), BLEEK (34), et KLIEFOTH (35); BAUMGARTEN (36) et WRIGHT.

---

(1) Le commentaire de Kimchi a été traduit en anglais par le Dr Mac Caul, Londres, 1837.
(2) Traduit en latin par *Breithaupt*, 1713. V. la préface générale aux Petits Prophètes.
(3) Salamanque, 1577, in-fo.
(4) Cologne, 1584, in-8, et dans ses *Œuvres*, Rome, 1592, 4 vol. in-fo.
(5) Lyon, 1616, in-4.
(6) Vratislaviæ, 1856.
(7) Wittenberg, 1528, in-4.
(8) *Ibid.*, 1533. — *Œuvres*, part. II, p. 531.
(9) 1579.
(10) Genève, 1581, in-4.
(11) Londres, 1629, in-4.
(12) Francfort, 1652, in-8.
(13) Brême, 1689, in-4.
(14) Utrecht, 1699, in-4, 1716, in-4.
(15) Bâle, 1710, in-4.
(16) Leyde, 1702, in-4.
(17) Leipzig, 1706, in-8.
(18) Rostoch, 1711, in-8.
(19) Utrecht, 1714, in-4.
(20) Amsterdam, 1718, in-4.
(21) Francker, 1720, in-4.
(22) Leovardiæ, 1734, in-4, ouvrage posthume édité par Venema.
(23) Brême, 1734, in-4.
(24) Gœttingue, 1747, in-4.
(25) Quedlinburg, 1780, in-8.
(26) Hambourg, 1784, in-8.
(27) Oxford, 1797, in-4.
(28 Londres, 1785, nouv. éd., 1836.
(29) 1818.
(30) 1824.
(31) Londres, 1824.
(32) Berlin, 1831.
(33) Stuttgart, 1860.
(34) *Das Zeitalter von Sacharja*, Kap. 9-14, dan *Theol. Studien und Kritiken*, 1852.
(35) Schverin, 1862.
(36) Brunswick, 1854-1855, 2 vol.

PROPHÉTIES DE ZACHARIE

CHAPITRE I

Introduction. Exhortation aux Juifs à la pénitence (℣. 1-6). — Première vision : Le cavalier au milieu des myrtes. Son but est de réconforter les Juifs et de les empêcher, au milieu des ennuis qu'ils ont à souffrir de la part de leurs ennemis, de perdre courage (℣. 7 17). — Deuxième vision.

1. In mense octavo, in anno secundo Darii regis, factum est verbum Domini ad Zachariam, filium Barachiæ, filii Addo, prophetam, dicens :

2. Iratus est Dominus super patres vestros iracundia.

3. Et dices ad eos : Hæc dicit Dominus exercituum : Convertimini ad me, ait Dominus exercituum, et convertar ad vos, dicit Dominus exercituum.

Isai. 21, 12, 31, 6 *et* 45, 22.

1. Dans le huitième mois de la seconde année du règne de Darius, la parole du Seigneur vint au prophète Zacharie, fils de Barachie, fils d'Addo, en ces termes :

2. Le Seigneur s'est violemment irrité contre vos pères.

3. Tu leur diras : Voici ce que dit le Seigneur des armées : Revenez à moi, dit le Seigneur des armées, et je reviendrai à vous, dit le Seigneur des armées.

Introduction, I, 1-6.

CHAP. I. — 1. — *In mense octavo, in anno secundo Darii regis.* La première communication du Seigneur fut adressée à Zacharie deux mois après la première prophétie d'Aggée, et peu de temps après les paroles de ce prophète touchant la gloire du nouveau temple, Agg. II, 2-10. Suivant l'exemple de son contemporain, Zacharie commence par avertir le peuple de revenir sincèrement au Seigneur; il le conjure de ne pas s'écarter de Dieu et d'éviter ainsi les châtiments qui avaient frappé ses pères. Cette exhortation, dit Keil, peut être considérée comme une introduction à l'œuvre entière du prophète. Le jour où la parole du Seigneur fut adressée à Zacharie n'est pas mentionné, non pas à cause du peu d'importance de cette date, puisqu'on en trouve d'analogues dans Aggée, mais pour d'autres motifs que nous ne pouvons indiquer. — *Factum est verbum Domini.* V. Agg. I, 1 ; Sophon, I, 1 etc. — *Ad Zachariam...* V. la préface, p. 393. — *Dicens.* לֵאמֹר. Cette expression, dit Wright, est parfois employée pour annoncer ce qui est écrit, aussi bien que ce qui est parlé; Cfr. IV Rois, X, 6; II Paral. XXI, 12; I Mach. VIII, 31 ; Luc. I, 63, et aussi Josèphe, Antiq. XI, 4, §. 7.

2. — La colère de Dieu contre les Juifs est la cause de ce discours. Elle a frappé les pères coupables, elle n'épargnera pas les fils s'ils sont eux aussi coupables. — *Iratus est.., iracundia.* La colère divine a été véhémente. LXX : ὀργὴν μεγάλην. Cfr. ℣. 15, VII, 12. De même on dit en latin : « Gaudere gaudium, pugnare pugnam ».

3. — *Et dices ad eos.* A cause de cette colère, le Seigneur devra dire au peuple, de la part du Très-Haut, ce qui suit. — *Convertimini ad me.* Puisque la nation a éprouvé la colère de Dieu lors de la prise de Jérusalem et dans l'exil, pourquoi se détourne-t-elle encore de lui? elle sait pourtant bien que ses malheurs ne proviennent que de cet

4. Ne soyez pas comme vos pères, auxquels les anciens prophètes ont si souvent crié : Voici ce que dit le Seigneur des armées : Revenez de vos voies mauvaises et de la malignité de vos pensées ; mais ils n'écoutaient pas et ils ne faisaient pas attention à moi, dit le Seigneur.

5. Où sont vos pères? et les prophètes vivront-ils éternellement?

6. Mais vos pères n'ont-ils pas éprouvé la vérité de mes paroles et des décrets que je leur avais transmis par mes serviteurs les prophètes ; et ne sont-ils pas enfin rentrés en eux-mêmes, en disant : Le Seigneur des armées a exécuté la résolution qu'il avait prise de nous traiter selon nos voies et selon nos œuvres?

4. Ne sitis sicut patres vestri, ad quos clamabant prophetæ priores, dicentes : Hæc dicit Dominus exercituum : Convertimini de viis vestris malis, et de cogitationibus vestris pessimis, et non audierunt, neque attenderunt ad me, dicit Dominus.

Jer. 3, 12; *Ezech.* 18, 30 *et* 33; *Osee.* 14, 2; *Joel.* 2, 12; *Malac.* 3, 7.

5. Patres vestri ubi sunt? et prophetæ numquid in sempiternum vivent?

6. Verumtamen verba mea, et legitima mea, quæ mandavi servis meis prophetis, numquid non comprehenderunt patres vestros, et conversi sunt, et dixerunt : Sicut cogitavit Dominus exercituum facere nobis secundum vias nostras, et secundum adinventiones nostras, fecit nobis?

---

abandon auquel elle s'est porté si souvent autrefois. — *Convertar ad vos.* Le retour de la captivité n'a donc pas complètement changé les Juifs, puisque Dieu les menace encore. C'est bien la nation au cœur dur, au front d'airain, qui a sans cesse besoin d'être avertie et qui ne s'inquiète pas des avertissements. — *Dicit Dominus exercituum.* « Notandum, quod in paucis versiculis, brevibusque sententiis semper in Aggæo et Zacharia addatur : dicit Dominus exercituum, ut sciant Dominum esse, qui præcipit adversus regis imperium et hostes circumfrementes, et hac ad ædificationem templi fiducia concitentur ». S. Jérôme.

4. — *Ne sitis sicut patres vestri.* Ne soyez pas, comme eux, sourds aux avertissements des prophètes. — *Prophetæ priores.* Les prophètes antérieurs à la captivité ; Cfr. VII, 12. — *Dicentes... convertimini...* Zacharie ne fait pas seulement allusion aux avertissements qui commencent par les mots : Convertissez-vous, tels que nous en trouvons par exemple dans Joël, II, 13 ; Os. XIV, 2, 3 ; Is. XXXI, 6 ; Jérém. III, 12 et suiv., VII, 13, etc. ; mais aux avertissements, aux reproches, aux menaces des anciens prophètes en général ; Cfr. IV Rois, XVII, 13 et suiv. — *De viis... pessimis.* Les voies, c'est-à-dire les œuvres des générations précédentes sont appelées mauvaises, non seulement à cause de la corruption morale d'où elles proviennent, mais aussi à cause des conséquences terribles qu'elles entraînèrent.

5. — *Patres vestri ubi sunt?* Vos pères ont péri par la faim, la guerre ou la peste, comme les prophètes le leur avaient prédit. Mais leur mort ne doit pas effacer le souvenir des châtiments qu'ils ont soufferts ; ces châtiments doivent au contraire vous rendre plus prudents. — *Prophetæ numquid in sempiternum vivent?* Les prophètes sont morts aussi, direz-vous. Sans doute, mais la parole du Seigneur qu'ils étaient chargés d'annoncer ne meurt pas, comme on le verra au verset suivant. S. Jérôme a entendu ces mots des faux prophètes, s'appuyant sans doute sur Jérém. XXXVII, 19 ; mais le sens précédent semble plus naturel et plus conforme au contexte.

6. — *Verumtamen verba mea.* Cfr. Ezéch II, 28 ; Jérém. XXXIX, 16. Les paroles inspirées par Dieu aux prophètes — *Legitima mea,* חקי, mes décrets ; Cfr. Soph. II. 2. — *Num quid non comprehenderunt patres vestros.* Les châtiments dont les prophètes avaient menacés vos pères ne les ont-ils pas atteints, השיגו, comme des messagers envoyés pour les poursuivre? Cfr. Deut. XXVIII, 15, 45. — *Conversi sunt.* Mais trop tard, après avoir subi les châtiments dont ils avaient été menacés. — *Sicut cogitavit Dominus...* La Bible, dit Keil, nous fournit la preuve que les anciens Israélites reconnurent

7. In die vigesima et quarta undecimi mensis Sabath, in anno secundo Darii, factum est verbum Domini ad Zachariam filium Barachiæ, filii Addo, prophetam, dicens :

8. Vidi per noctem, et ecce vir ascendens super equum rufum, et ipse stabat inter myrteta, quæ erant in profundo, et post eum equi rufi, varii, et albi.

7. Le vingt-quatrième jour du onzième mois, celui de Sabath, la seconde année du règne de Darius, la parole du Seigneur vint au prophète Zacharie, fils de Barachie, fils d'Addo, en ces termes :

8. J'ai eu une vision pendant la nuit : Je voyais un homme monté sur un cheval roux, qui se tenait entre des myrtes plantés dans une vallée, et il y avait derrière lui des chevaux, les uns roux, d'autres marquetés, et d'autres blancs.

---

que le Seigneur avait accompli ses menaces à leur sujet : ce sont les psaumes de deuil écrits durant la captivité, et les prières, pleines de sentiments de pénitence, de Daniel, IX, 4 et suiv., et d'Esdras, IX, 6 et suiv., en tant qu'elle expriment le sentiment qui prévalait parmi les exilés.

I. Les visions nocturnes, I, 7-VI, 15.

7. — Trois mois après avoir été appelé au ministère prophétique, Zacharie reçut une révélation concernant l'ennemi du peuple et du royaume de Dieu, dans une série de visions qui lui furent envoyées durant une même nuit, et lui furent interprétées par un ange. — *In die vigesima et quarta undecimi mensis.* Cinq mois se sont écoulés depuis la reprise des travaux du temple, Agg. I, 15. Il y a dans le choix du jour de la révélation divine un rapport évident avec ce fait. En outre deux mois séparent ce jour de celui où Aggée a promis au peuple, Agg. II, 11, 24, que le Seigneur bénirait désormais sa nation et la glorifierait à l'avenir. — *Sabath*, שבט, le onzième mois de l'année juive va de la nouvelle lune de février à celle de Mars. L'étymologie de ce nom est incertaine. — *Factum est verbum Domini...* V. I, 1. Les visions désignées sous le nom de parole de Jéhovah sont destinées à montrer, sous des images, la bénédiction et la glorification promises par Aggée, et à esquisser les lignes principales de la conformation future du royaume de Dieu. Comme elles furent probablement révélées au prophète l'une après l'autre dans une seule nuit, il est à croire qu'il n'y eut que de courtes pauses entre chacune d'elles. Ewald et d'autres commentateurs croient que Zacharie eut ces visions en songe. Hengstenberg, etc., pensent au contraire que le prophète était dans l'état de veille. Il ne se sert pas d'expressions indiquant le songe, telles qu'on en trouve dans Job, XXXVIII, 15, ou dans Isaïe, XXIX, 7. On peut donc naturellement supposer qu'il était éveillé. Inutile de réfuter, après Pressel, ceux qui ont imaginé qu'il était dans un état de somnambulisme. Rien n'indique non plus qu'il fut en extase, comme le veut Wright. Ce dernier auteur fait, malgré cela, quelques réflexions que nous reproduirons : « Les visions de Zacharie ne sont pas de pures créations de l'esprit, comme celles de Dante. Le prophète ignore en effet la signification de beaucoup des choses qu'il aperçoit dans ces visions, et il cherche à en avoir l'explication. Il ne raconte que ce qu'il a vu ou entendu. En même temps toutes ces visions portent l'impression de sa personnalité et celle des temps où il vivait et travaillait ».

1°. — Première vision : Le cavalier au milieu des myrtes, I, 8-17.

8. — *Vidi per noctem.* V. le verset précédent. — *Vir ascendens super equum.* Suivant les Hébreux, dit S. Jérôme, ce serait l'archange Michel, « qui ultor iniquitatum et peccatorum sit Israel ». Cfr. Dan. IX, 21, où Gabriel est aussi appelé homme. Ce cavalier, qui est arrêté entre les myrtes et suivi d'autres cavaliers, ne semble pas devoir être identifié soit avec l'ange de Jéhovah, soit avec l'ange interprète. Les raisons que Keil donne à l'appui de cette opinion paraissent convaincantes. Il est vrai, dit ce savant commentateur, que l'identité du cavalier avec l'ange de Jéhovah est favorisée en apparence par cette circonstance qu'ils se tiennent tous deux parmi les myrtes ; mais tout ce qui suit de là, c'est que le cavalier arrêté à l'endroit où se trouvait l'ange de Jéhovah, se tenait devant lui pour lui présenter son rapport sur l'état de la terre qu'il venait de parcourir avec sa suite. Cette circonstance est favorable à la diversité des deux person-

9 Et je dis : Qui sont ceux-ci, 9. Et dixi : Quid sunt isti, Domino

nages. Si le cavalier au cheval rouge eût été l'ange de Jéhovah lui-même, et que la troupe des cavaliers fut venue pour lui apporter ses informations. elle ne se fut pas tenue derrière lui, mais en face de lui. Les épithètes différentes qui leur sont données fournissent une preuve décisive que l'ange du Seigneur et « l'ange qui parlait avec moi » ne sont pas identiques. L'ange qui interprète au prophète sa vision est toujours appelé « l'ange qui me parlait », aux ✝✝. 9, 13, 14, et dans les visions suivantes, II, 2, 7 ; IV, 1, 4 ; V, 5, 10 ; VI, 4 ; il suit de la qu'il n'a pas d'autre mission à remplir. Dans d'autres visions, cet ange reçoit des instructions d'autres anges, II, 5-8. L'ange de Jehovah, au contraire, est égal à Dieu, lui est quelquefois identifié, et quelquefois en est distingué; mais il ne reçoit jamais d'ordres des autres anges. — *Rufum.* Pourquoi la couleur du cheval est-elle indiquée ? Selon Aben-Ezra, il n'en faut pas chercher la raison ; il n'y en a pas plus que Jug. VII, 13, où on dit que le pain était d'orge et non pas de froment. Cependant la plupart des commentateurs croient que la couleur a une signification. On y voit le symbole de la colère divine qui menace d'un massacre sanglant les ennemis des Juifs. Dans l'Apoc. VI, 4, le cheval rouge est signe de guerre et de massacre. Par une comparaison instinctive le rouge en effet représente le sang. — *Inter myrteta.* הדס doit bien se traduire par myrte ; toutes les anciennes versions s'accordent là-dessus. Le myrte est encore mentionné dans Neh. VIII, 15; Is. XLI, 19, LV, 13. C'est surtout dans es vallées qu'il atteint son plus grand développement. Il y en avait beaucoup sur les collines qui entourent Jérusalem, et Hasselquist l'y trouva encore. Le myrte de Palestine est le « myrtus communis ». On voit une gravure le représentant dans Smith, Dictionary, T. II, p. 451. D'après le Targum et Kimchi, le myrthe représente les Israélites déportés en Babylonie et qui conservent la douce odeur des commandements de Dieu. S. Jérôme et Venema y voient l'image des saints, parce qu'il est toujours vert, qu'il abonde en suc, symbole des opérations du Saint-Esprit, que ce suc est amer, difficile à corrompre, ce qui indique le principe de l'immortalité. Suivant Pusey, il symbolise l'Eglise qui répand un doux parfum et reste toujours humble. — *Quæ erant in profundo.* מצלה. On a traduit ce mot de bien des manieres différentes : au fond de la vallée, dans un lieu bien ombragé, près de la tente ; toutes ces traductions sont conjecturales. Il signifie probablement une vallée arrosée d'eau, ce qui est trés favorable aux myrtes, « amantes littora myrti », Georg. IV, 24. Hoffmann et Wright pensent qu'il s'agit ici de la fontaine de Siloé. Pour Henstenberg et Baumgarten, cette vallée ou cet abîme symbolyse les pouvoirs du monde. D'après les Juifs et S. Jérôme, elle représente la captivite de Babylone. Selon Keil, la profondeur dans laquelle les myrtes sont situés figure la profonde dégradation où étaient tombés à cette époque le pays et le peuple de Dieu. — *Post eum.* Il était suivi, comme on l'a fait remarquer plus haut. — *Equi.* סוסים désigne, Cfr. ✝. 11. des chevaux montés par leurs cavaliers. — *Rufi.* V. plus haut. — *Varii.* שרקים. Ce mot est le nom d'une couleur, mais on ne sait au juste laquelle il désigne. LXX : ψαροὶ καὶ ποικίλοι. Les chevaux « serouqqim » semblent correspondre, dit Keil, au ἵππος χλωρός de l'Apoc., VI, 8. Ce mot « serouqqim » ne se trouve ailleurs dans l'Ancien Testament, qu'Is. XVI, 8, où il est appliqué aux branches de la vigne. D'un autre côté Gésénius, etc., lui donnent, d'après l'arabe, le sens de rouge. Koehler le rend par bai, Reuss par alezan. Mais tous ces sens ne peuvent s'accorder avec l'usage hébreu. C'est bien plutôt cette espèce de gris, dans lequel le noir est mêlé au blanc, que le mot désigne. — *Et albi.* Le blanc brillant, qui reflète la gloire divine et céleste, Matth. XVII, 2 ; XXVIII, 3; Act. I, 10, est le symbole d'une victoire glorieuse, Apoc. VI, 2. Les couleurs désignent les trois pouvoirs du monde : le blanc indique l'empire des Mèdes et des Perses; la couleur variée celui des Macédoniens, le rouge celui des Romains. Telle est l'interprétation de S. Jérôme, de S. Cyrille, de Wrigth, etc. D'après Hævernick, Maurer, Hitzig, Ewald, elles désignent les pays et les nations vers lesquels les cavaliers ont été envoyés. Pour Reuss elles indiquent toute la terre étrangère à la Judée, dans les trois directions du nord, de l'est et du sud. Selon Vitringa et Rosenmüller, les trois espèces de chevaux indiquent respectivement les temps de guerre, ceux où la prospérité et la détresse s'entremêlent, puis les temps de prospérité complète éprouvés par le peuple juif. Enfin d'après Keil, Chambers, elles symbolisent seulement la nature de la mission que les cavaliers ont à exécuter ; ils doivent prendre une part active à l'agitation des nations, ceux qui sont sur les chevaux rouges par la guerre et le massacre, ceux qui montent les chevaux gris ou variés par l'incendie ou la destruction, ceux qui montent les chevaux blanc par leur victoire sur le monde.

9. — *Et dixi.* A l'ange interprète qui doit tout expliquer au prophète. — *Qui loquebatur*

mi? Et dixit ad me angelus, qui loquebatur in me : Ego ostendam tibi quid sint hæc.

10. Et respondit vir, qui stabat inter myrteta, et dixit : Isti sunt, quos misit Dominus ut perambulent terram.

11. Et responderunt angelo Domini, qui stabat inter myrteta, et dixerunt : Perambulavimus terram et ecce omnis terra habitatur, et quiescit.

12. Et respondit angelus Domini, et dixit : Domine exercituum : usquequo tu non misereberis Jerusalem, et urbium Juda, quibus iratus es? Iste jam septuagesimus annus est.

mon Seigneur? Et l'ange qui me parlait me dit : Je te ferai voir ce que sont ces choses.

10. Alors l'homme qui se tenait parmi les myrtes, prenant la parole, dit : Voici ceux que le Seigneur a envoyés parcourir la terre.

11. Et ils s'adressèrent à l'ange du Seigneur qui était parmi les myrtes et ils lui dirent : Nous avons parcouru la terre, et toute la terre est habitée et est en repos.

12. L'ange du Seigneur parla alors et dit : Seigneur des armées, quand donc auras-tu pitié de Jérusalem et des villes de Juda, contre lesquelles tu es en colère? Voici déjà soixante et dix ans.

---

in me. Traduction trop littérale. הדבר בי signifie : celui qui me parle. Cfr. Nombr. XII, 8 ; Deut. VI, 7 ; I Rois, XXV, 59. Les LXX ont traduit aussi : ὁ λαλῶν ἐν ἐμοί.

10. — L'ange interprète ne répond pas lui-même ; il cède la parole au chef des cavaliers, qui s'adresse à l'ange du Seigneur et qui lui fait connaître la mission qu'il a remplie. — *Isti sunt...* Ce sont des envoyés de Dieu.

11. — *Et responderunt angelo Domini...* Leur chef n'avait pas besoin de les interroger, et eux de lui répondre sur une chose qu'ils connaissaient également ; il faut donc nécessairement admettre la présence d'un troisième personnage, le plus élevé de tous en dignité ; c'est l'ange du Seigneur. — *Ecce omnis terra habitatur, et quiescit.* Toute la terre est dans la paix ; ישבת ושקטת indique la paix et la tranquillité dont jouissent un pays et ses habitants, lorsque aucun ennemi ne les inquiète ; Cfr. VII, 7 ; Jug. XVIII, 27 ; I Paral. IV, 40. La terre entière est calme et paisible à l'exception de la Judée. Or Dieu ne vient-il pas d'annoncer, par le ministère d'Aggée, II, 8, 9, 23, 24, que les nations seraient détruites et que son peuple serait heureux ? C'est là l'idée fondamentale de l'allégorie, et bientôt la réponse va être faite à cette question. La situation est bien telle que les messagers la décrivent. Toutes les nations de l'empire sont dans la paix à l'exception de Jérusalem dont les murs ne sont pas encore relevés, et des Juifs qui sont toujours sous la dépendance des païens, et privés par suite de la gloire prédite par les anciens prophètes, Is. XL et suiv. ; Jér. XXXI et suiv., pour l'époque postérieure au retour de Babylone.

12. — *Et respondit angelus Domini.* L'ange du Seigneur n'est pas l'archange Michel, comme Tirin, etc., le pensent ; c'est un personnage beaucoup plus élevé en dignité, comme le prouve la position extraordinaire qui lui est assignée dans cette vision et dans celle du chapitre III, qui continue et qui complète la longue chaîne des témoignages anciens qui commence avec la Genèse. Indiquons brièvement les différentes opinions émises à ce sujet. 1° Partout ou l'ange du Seigneur est mentionné, III, 2 ; Gen. XVII, 7 et suiv., XXXII, 30 ; Exod. III, 2, 4, 5, 6, VI, 14 ; Jos. V, 14, 15 ; Jug. XVI, 14, etc., il faut voir, non pas une personne unie à Dieu par l'unité d'essence, mais un ange qui exécute les ordres divins, parle et agit au nom de Jéhovah. Origène, 16e Hom. in Jerem., Opp., ed. de La Rue, T. III, p. 323, S. Augustin, De Trinit. III, 11, Tr. III in Joan. XVII, 18, De Civit. Dei, XVI, 29, S. Jérôme, sur Os. I, 2, S. Grégoire le Grand, Moral. XXVIII, 1, Aben-Ezra, Estius, Grotius, Leclerc, Vater, Gésénius, Bretschneider ont adopté cette manière de voir. 2° L'ange du Seigneur n'est qu'un phénomène naturel, ou un signe visible par lequel Jéhovah fait connaître sa présence. Cette théorie soutenue par Herder, n'est pas soutenable. On peut en voir la réfutation dans Hengstenberg, Christologie, appendice III, trad. angl., T. IV, p. 308. 3° L'ange de Jéhovah n'est pas une personne distincte de Jéhovah, mais seulement une forme sous laquelle Jéhovah lui-même apparaît. Cette vue a pour tenants Sack, Ro-

13. Alors le Seigneur répondit à l'ange qui me parlait de bonnes paroles, des paroles de consolation.

14. Et l'ange qui me parlait me dit : Crie et dis : Voici ce que dit le Seigneur des armées : J'aime d'une grande jalousie Jérusalem et Sion.

15. Et j'ai une grande indignation contre les nations puissantes qui ont fait sa ruine, lorsque j'étais seulement un peu en colère.

13. Et respondit Dominus angelo, qui loquebatur in me verba bona, verba consolatoria.

14. Et dixit ad me angelus, qui loquebatur in me : Clama, dicens : Hæc dicit Dominus exercituum : Zelatus sum Jerusalem et Sion zelo magno.

Infr. 8, 2.

15. Et ira magna ego irascor super gentes opulentas : quia ego iratus sum parum, ipsi vero adjuverunt in malum.

---

senmüller et de Wette. 4° L'ange du Seigneur est le Verbe ou Logos de S. Jean, joint au Père par l'unité de nature, mais personnellement distinct de lui. Cette théorie est celle de tous les Pères de l'Eglise primitive, à l'exception de ceux que nous venons de mentionner. Ainsi les Pères du premier concile d'Antioche, S. Justin, S. Irénée, Clément d'Alexandrie, Tertullien, S. Cyprien, S. Hilaire, S. Chrysostome, S. Ambroise, Théodoret. Cfr. notre Comm. sur Ezéchiel, p. 32. Ribera et beaucoup de théologiens, que nous ne pouvons citer ici, sont du même sentiment. On objecte souvent à cette vue, dit Chambers, qu'il est déraisonnable de transporter les révélations du Nouveau-Testament dans l'Ancien, et qu'agir ainsi est introduire des notions complètement étrangères aux habitudes de penser des Hébreux. C'est le contraire qui est exact. L'Ancien Testament représente un état de la révélation religieuse, le Nouveau en représente un autre : tous deux se correspondent de la manière la plus frappante. Ils présentent, ce qui ne se trouve dans aucun livre du monde, un système complet d'institutions, d'évènements et de personnes figuratifs et réalisés. Si la Trinité est pleinement révélée dans le Nouveau-Testament, est-ce qu'une vérité si importante ne devait pas être montrée comme sous un voile dans l'Ancien? Guidé par une telle analogie, il n'est contraire ni à la critique, ni à la foi, de conclure que le personnage appelé l'ange de Jéhovah, l'ange de sa présence, l'ange de l'alliance, en qui Jéhovah place son nom, qui est identifié avec lui, qui accomplit ses œuvres particulières, et qui cependant se distingue de lui, est la même personne divine que le Nouveau Testament nous représente comme l'éclat de la gloire du Père, l'image du Dieu invisible. — *Domine Deus exercituum.* La prière adressée au Seigneur par son ange en faveur de Juda n'est pas une preuve contre son unité avec Dieu; autrement la prière du Christ, dans Jean, XVII, serait aussi une preuve contre sa divinité. Estius se sert de ce passage pour prouver le dogme de l'intercession des anges. — *Usquequo tu non misereberis...* Quoique rentrés dans leur patrie, les Juifs n'étaient pas entièrement délivrés de tous leurs ennemis. Les murs de Jérusalem n'étaient pas relevés, et les Samaritains cherchaient à leur voisins toutes les querelles possibles; Cfr. Esdr. III, 3, IV, 1, 4, 5 et suiv., V. 3 ; Néhém. I, 2, 3. — *Quibus iratus es. Iste jam septuagesimus...* Il ne faut pas conclure de ces mots que les soixante dix ans de la captivité de Babylone, prédits par Jérémie, XXV, 11, XXIX, 10, ne faisaient que se terminer. Ils avaient pris fin dans la première année du règne de Cyrus, II Paral. XXXVI, 22 ; Esdr. I 1. Mais la captivité elle-même ne semblait pas finie tant que le temple n'était pas reconstruit, malgré la permission donnée par Cyrus; aussi pouvait-on craindre beaucoup pour l'avenir.

13. — *Verba bona.* Des paroles joyeuses, agréables ; Cfr. III Rois, XII, 7. — *Consolatoria.* « Bona, de futurorum promissione ; consolatoria, de præsentium necessitate ». S. Jérôme.

14. — *Clama.* Il faut que nul n'ignore que Dieu va exaucer son peuple. — *Zelatus sum Jerusalem et Sion zelo magno.* Dieu a toujours un grand amour pour son peuple. קנאתי, comme Nombr. XXIV, 11, 13 ; Joël, II, 18, etc. Jérusalem est mentionnée comme étant la capitale du royaume, Sion comme l'emplacement du temple.

15. — *Ira magna... super gentes opulentas.* Litt. « les nations tranquilles ». prospères, dont il a été parlé au ℣. 11. — *Quia ego iratus sum parum...* Dieu punissait Israël comme un père punit ses enfants ; il avait choisi les nations pour instrument de sa colère, mais

16. Propterea hæc dicit Dominus : Revertar ad Jerusalem in misericordiis : et domus mea ædificabitur in ea, ait Dominus exercituum : et perpendiculum extendetur super Jerusalem.

17. Adhuc clama, dicens : Hæc dicit Dominus exercituum : Adhuc affluent civitates meæ bonis : et consolabitur adhuc Dominus Sion, et eliget adhuc Jerusalem.

18. Et levavi oculos meos, et vidi : et ecce quatuor cornua.

16. C'est pourquoi le Seigneur dit : Je reviendrai à Jérusalem avec miséricorde : ma maison y sera rebâtie, dit le Seigneur des armées, et le cordeau sera tendu sur Jérusalem.

17. Crie encore, et dis : Voici ce que dit le Seigneur des armées : Mes villes regorgeront encore de biens, le Seigneur consolera encore Sion, et choisira encore Jérusalem.

18. Je levai les yeux, et je vis : Il y avait quatre cornes.

---

celles-ci voulurent aller plus loin et détruire entièrement le peuple de Dieu ; Cfr. Is, XLVII, 6. — *Ipsi vero adjuverunt in malum.* Les nations voulaient le mal, c'est-à-dire, la destruction complète d'Israël.

16. — *Propterea.* Pour vous dédommager de ce que vous avez souffert. — *Revertar ad Jerusalem in misericordia.* Litt. « avec des miséricordes », pluriel qui indique la plénitude de la bonté du Seigneur, qui se réconcilie avec Jérusalem. — *Domus mea ædificabitur in ea.* Mon temple sera rebâti dans cette ville. — *Perpendiculum extendetur super Jerusalem.* Le cordeau, קָוָה, qui sert aux architectes pour leurs constructions, sera étendu pour mesurer les nouvelles constructions de Jérusalem. C'est une expression figurée pour indiquer la restauration de la ville.

17. — *Clama.* V. ℣. 14. — *Adhuc affluent civitates meæ bonis.* La Vulgate rend très bien le sens de l'hébreu, qui a été interprété de plusieurs manières. Dieu appelle siennes les villes de Judée à cause du grand amour qu'il a pour ceux qui y habitent ; Cfr. ℣. 12. — *Consolabitur... Sion*, à cause des maux que ses ennemis lui ont fait souffrir. — *Eliget adhuc Jerusalem*, pour y établir sa demeure ; Cfr. II, 16, III, 2, où ce membre de phrase est répété. Ribera expose ainsi allégoriquement ces derniers versets : « Revertitur ad hujusmodi animas in misericordiis, et adjuvat eas, ut ædificent in se domum Domini, quæ ceciderat, et extendatur perpendiculum super Jerusalem. Quidam sine perpendiculo ædificant, quia proficere virtutibus cupientes, nequaquam vera regula adhibita, quæ lex Dei est, considerant quid rectum sit, quid obliquum, sed oculis metientes pro perpendiculo, id est, voluntati suæ, carnique judicium relinquentes, quasi rectum amplectuntur quod libet, et quod concupiscentia suadet, sicut mulieres illæ (in quibus procaces animæ, et leves, seque ipsas amantes intelliguntur) dicunt Jeremiæ : Sermonem, quem locutus es ad nos in nomine Domini, non audiemus ex te, sed facientes faciemus omne verbum quod egredietur de ore nostro. At cum Dominus revertitur ad Jerusalem in misericordiis, et plene animam occupat, extenditur perpendiculum super Jerusalem, et omnia Dei voluntate definiuntur, pulsaque concupiscentia regnat spiritus, et lex Dei, sicut de beato viro dictum est : In lege Domini voluntas ejus, et in lege ejus meditabitur die ac nocte. Tunc civitates Dei, id est, animæ sanctæ, in quibus Christus rex est, et inhabitator, effluent bonis ; non enim tantum habent, quod sibi satis sit, sed effluunt bonis, et in alios effundunt, quos factis, et dictis incendunt ad pietatem. Et quia Deus mirum in modum consolatur animas, quæ domum Domino ædificant ad perpendiculum, et aliis utiles sunt, ut Deus glorificetur in omnibus, atque eas miris replet voluptatibus, semperque novis beneficiis auget, recte ait : Et consolabitur Dominus Sion, et eliget adhuc Jerusalem ».

2°. — Deuxième vision : les quatre cornes et les quatre forgerons, I, 18-21.

Cette seconde vision, étroitement lié à la première, montre encore la colère de Dieu frappant les nations confiantes dans leur force.

18. — Dans l'hébreu le chapitre II commence ici. — *Et levavi oculos meos.* Formule usitée dans la description des visions des prophètes ; Cfr. II, 1, VI, 1 ; Dan. VIII, 3, X, 5. — *Et ecce quatuor cornua.* Les cornes sont le symbole de la force et de la puissance ; Cfr. Amos, VI, 13 ; Dan. VII, 7, 8. Ici elles symbolisent les puissances du monde hostiles à Juda, qui l'ont persécuté. La figure est facile à comprendre. Mais y a-t-il un symbolisme dans le nombre quatre ? Il est évident, d'après le rapport qui existe entre cette vision et la précédente, et le fait que ces

19. Et je dis à l'ange qui me parlait : Qu'est-ce que cela? Et il me répondit : Ce sont les cornes qui ont dispersé Juda, Israël, et Jérusalem.

20. Le Seigneur me fit voir ensuite quatre forgerons.

21. Et je dis : Que viennent faire ceux-ci? Il me répondit : Ce sont les cornes qui ont tellement dispersé les hommes de Juda, qu'il n'y en a pas un seul qui ose lever la tête; mais ceux-ci sont venus pour les frapper de terreur, et pour abattre les cornes des nations qui se sont élevées contre le pays de Juda, pour le disperser.

19. Et dixi ad angelum, qui loquebatur in me : Quid sunt hæc? Et dixit ad me : Hæc sunt cornua quæ ventilaverunt Judam, et Israel, et Jerusalem.

20. Et ostendit mihi Dominus quatuor fabros.

21. Et dixi : Quid isti veniunt facere? Qui ait, dicens : Hæc sunt cornua, quæ ventilaverunt Judam per singulos viros, et nemo eorum levavit caput suum : et venerunt isti deterrere ea, ut dejiciant cornua gentium, quæ levaverunt cornu super terram Juda ut dispergerent eam.

---

visions sont destinées à encourager les Juifs revenus de captivité, que cette seconde vision se rapporte au passé et non à l'avenir. Israël étant mentionné spécialement à côté de Juda, ℣. 19, la puissance qui avait détruit le royaume des dix tribus devait naturellement être l'une de ces cornes. De là l'opinion de S. Jérôme, acceptée par Kimchi et Abarbanel, Hengstenberg, Kliefoth, Keil, qu'il est question ici des quatre empires de Daniel. Mais on ne peut guère, dit Wright, accepter cette manière de voir, car il y a ici aussi quatre forgerons, nombre que l'on ne trouve pas dans ce dernier prophète. Ce nombre a pourtant une signification. Ewald, Hitzig, Reuss, etc., pensent qu'il se rapporte aux quatre points du ciel. En ce cas les quatre cornes représenteraient les ennemis d'Israël s'avançant contre lui de tous côtés; Cfr. Ezéch. XII, 14, XVII, 21 ; Is. XI, 12. L'allusion aux quatre vents du ciel, II, 6, peut être invoquée à l'appui de cette manière de voir. D'après Pressel et Wright, il vaut mieux voir dans les quatre cornes, les quatre puissances qui dispersèrent successivement Israël et Juda : l'Assyrie, l'Egypte, la Babylonie et les Méde-Perses.

19. — *Cornua quæ ventilaverunt...* Les nations qui ont dispersé ça et là les peuples d'Israël et de Juda. La métaphore est empruntée, dit Rosenmüller, aux bœufs irrités qui, de leurs cornes, dispersent tout ce qu'ils rencontrent. Cfr. Jérém. II, 2. LXX : καὶ καθυβρίοῦσιν. — *Judam et Israel et Jerusalem.* Cette combinaison est particulière. On peut l'expliquer, avec Ewald, en disant que Juda est nommé avant Israël comme ayant droit à la place d'honneur, de même que Benjamin est nommé avant Juda dans le Ps. LXVII, 27, pour un motif analogue, la capitale du royaume étant sur son territoire. Jérusalem est mentionnée la dernière, parce que chez elle se réunissent toutes les tribus de la nation de l'alliance.

20. — *Quatuor fabros.* חרש, tout ouvrier travaillant le fer, l'airain, la pierre, le bois; il peut ici se traduire par forgeron. « Quatuor fabros sive artifices, quos Græci τέκτονας vocant non ipse propheta conspicit, sed ei Dominus ostendit, et exponit qui sint fabri et artifices, quos hos angulos intelligimus obedientes dominicæ potestati, ut quod gentes destruxerant, isti ædificent ». S. Jérôme.

21. — *Hæc sunt cornua...* Mots répétés du ℣. 19 afin de faire mieux comprendre le rapport qu'il y a entre ces cornes et les forgerons. — *Ventilaverunt... et nemo eorum levavit caput suum.* Ils ont tellement opprimé et réduit les Israélites qu'aucun de ceux-ci n'a eu la force de relever la tête, « gravi malorum pondere depressus », dit S. Jérôme. — *Venerunt isti.* Lightfoot a soutenu que ces quatre forgerons étaient Zorobabel, Josué, Esdras et Néhémias, qui l'emportèrent sur les quatre royaumes ennemis mentionnés plus haut. Bosanquet a trouvé mieux : ce sont, dit-il, les quatre évangélistes, qui ont vaincu le paganisme et établi l'Eglise chrétienne. Le plus probable, c'est que, si l'identification des cornes proposée plus haut est acceptée, ces quatre forgerons qui les détruisent, sont Nabuchodonosor qui renversa l'Assyrie, Cyrus vainqueur de Babylone, Cambyse conquérant de l'Egypte, Alexandre le Grand destructeur de l'empire perse. Mais cette opinion de Pressel et de Wrigth a contre

CHAPITRE II

Troisième vision : L'homme muni du cordeau (VV. 1-13).

1. Et levavi oculos meos, et vidi : et ecce vir, et in manu ejus funiculus mensorum.

2. Et dixi : Quo tu vadis? Et dixit ad me : Ut metiar Jerusalem, et videam quanta sit latitudo ejus, et quanta longitudo ejus.

3. Et ecce angelus, qui loquebatur in me, egrediebatur : et angelus alius egrediebatur in occursum ejus :

4. Et dixit ad eum : Curre, loquere ad puerum istum, dicens :

1. Et je levai les yeux, et je vis : Voilà qu'un homme avait à la main un cordeau, comme ceux qui mesurent.

2. Et je dis : Où vas-tu? Il me répondit : Je vais mesurer Jérusalem, pour voir quelle est sa largeur et quelle est sa longueur.

3. Et alors l'ange qui me parlait sortit, et un autre ange vint à sa rencontre,

4. Et lui dit : Cours, parle à ce jeune homme et dis lui : Jérusalem

---

elle le fait que rien ici ne regarde l'avenir mais que tout concerne le présent. Il vaut donc mieux dire que les forgerons symbolisent en général les instruments de la toute-puissance divine qui ont détruit les puissances du monde ennemies des Juifs.

3°. — Troisième vision : L'homme muni du cordeau, II.

Chap. II. — La seconde vision faisait entrevoir la destruction des puissance hostiles à Israël; la troisième montre le développement du peuple et du royaume de Dieu jusqu'au temps de sa gloire finale. La vision parait courte et simple; néanmoins dans sa brièveté elle offre beaucoup de difficultés.

1. — *Levavi oculos meos et vidi.* V. I, 18. — *Et ecce vir.* Cet homme n'est pas l'ange interprète, quoique aient pensé C. B. Michaélis, Rosenmüller, Maurer, etc., puisque le rôle de celui-ci est simplement d'expliquer au prophète les évènements qui se passent devant lui. Du reste la comparaison des VV. 2 et 3 empêche d'admettre cette identification. Mais quel est ce personnage? Nous ne suivrons pas Keil dans tous les développements où il s'engage sur ce point; il prétend, d'après l'analogie d'Ezéch. XL, 3, que c'est l'ange de Jéhovah lui-même, ce qui nous paraît loin d'être prouvé. — *In manu ejus funiculus mensorum.* Il va mesurer la ville, comme font les architectes. Cfr. Ezéch. XL, 3.

2. — *Et dixi : Quo tu vadis... Ut metiar Jerusalem.* Mesurer Jérusalem équivaut à indiquer les dimensions que la ville aura dans l'avenir.

3. — *Et ecce angelus qui loquebatur in me egrediebatur.* Il ne sort pas des myrtes, comme veut Rosenmüller, qui s'appuie à tort, pour appuyer son dire, sur I, 8. Il s'éloigne seulement du prophète, pour aller à la rencontre de l'autre ange qui s'avance vers lui. — *Angelus alius egrediebatur...* Ce n'est pas l'ange de l'Eternel, mais plutôt un autre ange qui n'a pas jusqu'à présent figuré dans le récit.

4. — *Curre, loquere ad puerum istum.* Le prophète, dit Reuss avec raison, est simple spectateur d'une scène qui doit lui apprendre, sous une forme dramatique, que la nouvelle Jérusalem sera tellement peuplée qu'il ne saurait être question d'en délimiter l'enceinte. L'ange doit donc dire à l'homme au cordeau que c'est une peine inutile de mesurer ce qui sera illimité. — *Absque muro habitabitur Jerusalem.* פרזות תשב ירושלם. A l'avenir Jérusalem sera habitée, c'est-à-dire bâtie comme « perazoth ». Ce mot, dit Keil, ne signifie pas « sans murailles » ou « loca aperta », mais à proprement parler les cam-

sera tellement peuplée qu'elle ne sera plus environnée de murailles, à cause de la multitude des hommes et des animaux qui seront au milieu d'elle.

5. Je serai pour elle, dit le Seigneur, un mur de feu qui l'entourera; et au milieu d'elle j'établirai ma gloire.

6. Oh! oh! fuyez de la terre de l'aquilon, dit le Seigneur, parce que je vous ai dispersés aux quatre vents du ciel, dit le Seigneur.

7. Fuis, ô Sion, toi qui habites avec la fille de Babylone;

Absque muro habitabitur Jerusalem, præ multitudine hominum et jumentorum in medio ejus.

5. Et ego ero ei, ait Dominus, murus ignis in circuitu : et in gloria ero in medio ejus.

6. O, o, fugite de terra aquilonis, dicit Dominus : quoniam in quatuor ventos cœli dispersi vos, dicit Dominus.

7. O Sion, fuge, quæ habitas apud filiam Babylonis;

---

pagnes, les plaines ; au pluriel, il désigne le terrain ouvert, nivelé, par contraste avec les cités fortifiées entourées de murailles ; ainsi, Esth. IX, 19, les villes de la plaine sont distinguées de Suse, la capitale, et Ezéch., XXXVIII, 11, la terre où habitent les hommes sans murailles, verrous et portes, d'où « perazi », l'habitant de la plaine, par contraste avec les habitants des villes fortifiées entourées de hautes murailles, Deut. III, 5 ; I Rois, VI, 18. De là résulte la pensée suivante : A l'avenir Jérusalem ressemblera à un pays ouvert couvert de villes et de villages non emmurées ; dorénavant elle ne sera pas une ville close de murailles ; aussi sera-t-elle extraordinairement agrandie, à cause de la multitude qui y habitera ; Cfr. Is. XLIX, 19, 20; Ezéch. XXXVIII, 11. En outre Jérusalem ne sera plus protégée par des murailles, parce qu'elle jouira d'une protection plus haute comme l'indique le verset suivant.

5. — *Ego ero ei... murus ignis in circuitu.* Dieu sera une muraille de feu autour de Jérusalem, c'est-à-dire il sera comme un feu qui dévorera tous ceux qui voudraient attaquer cette ville ; Cfr. Deut. IV, 24 ; Is. IV, 5 ; Jérém. XV, 20. — *In gloria ero in medio ejus.* Jéhovah remplira la ville de sa gloire; Cfr. Is. LX, 19. Il n'y a pas besoin de supposer, comme Hofmann l'imagine, que la prophétie se rapporte à une époque encore éloignée. Cette prophétie, dit Wrigth, s'accomplit à la restauration de Jérusalem sous la protection de Dieu, même dans des temps troublés. Quoique entourée de murailles, Jérusalem s'agrandit au point que beaucoup de Juifs habitaient dans des villages autour de ses murs ; Cfr. Néhém. XIII, 20, 21. Sa population s'accroissait continuellement. La ville était célèbre pour son apparence splendide, au temps de Ptolémée Philadelphe. La description qu'en fait Aristée à cette époque existe encore. Dans les temps troublés qui séparèrent les jours de Zacharie de ceux de Notre-Seigneur, malgré les désastres qui tombèrent de temps à autre sur la ville sainte, des preuves abondantes montrèrent que le Seigneur n'avait pas oublié sa promesse.

6. — *O, o, fugite de terra aquilonis.* Cet avertissement est donné aux Israélites. Ils doivent fuir de la terre du nord, c'est-à-dire de Babylone, Cfr. Jérém. I, 14; VI, 22; X, 22; XVI, 15 ; Is, XLVIII, 20, parce que le châtiment va tomber sur cette ville ennemie du peuple de Dieu. — *Quoniam in quatuor ventos cœli dispersi vos.* פרשתי est traduit par Rosenmüller, C.-B. Michaélis, Koehler, comme l'a fait la Vulgate. Voici quelle est, dans ce cas, la suite des idées : Je vous ordonne de fuir de la terre septentrionale, parce que c'est là surtout, plus que dans tous les autres endroits du globe que vous avez été dispersés. Selon Keil, il vaut mieux traduire : « car comme les quatre vents je vous ai répandus ». Le sens de disperser ne peut en effet convenir ici. Si Israël avait été dispersé aux quatre vents du ciel, il aurait nécessairement reçu l'avertissement de revenir, non seulement du nord, mais des quatre parties du monde. Le parfait est employé ici prophétiquement pour indiquer le dessein de Dieu, qui était déjà formé, quoique sa réalisation fut encore à venir. Répandre comme les quatre vents est synonyme de répandre sur tous les points du monde. Parce que Dieu a résolu de répandre son peuple de cette manière, les Juifs doivent fuir de Babylone afin de ne pas partager le destin de cette ville. Le contenu des ℣℣ 8 et 9 favorise cette manière de voir.

7. — *O Sion.* Les exilés Juifs sont désignés par le nom de leur capitale. — *Fuge...* V. le

8. Quia hæc dicit Dominus exercituum; post gloriam misit me ad gentes, quæ spoliaverunt vos, qui enim tetigerit vos, tangit pupillam oculi mei.

9. Quia ecce ego levo manum meam super vos, et erunt prædæ his, qui serviebant sibi : et cognoscetis quia Dominus exercituum misit me.

10. Lauda, et lætare, filia Sion : quia ecce ego venio, et habitabo in medio tui, ait Dominus.

11. Et applicabuntur gentes multæ ad Dominum in die illa, et erunt mihi in populum, et habitabo in medio tui, et scies quia Dominus exercituum misit me ad te.

8. Car voici ce que dit le Seigneur des armées : pour chercher sa gloire, il m'envoie contre les nations qui vous ont dépouillés, car celui qui vous touche touche la prunelle de mon œil.

9. Je vais lever ma main sur ces peuples, et ils seront la proie de ceux qui étaient leurs esclaves; et vous saurez que le Seigneur des armées m'a envoyé.

10. Fille de Sion, chante et sois dans la joie, parce que je viens habiter au milieu de toi, dit le Seigneur.

11. En ce jour-là des peuples nombreux s'attacheront au Seigneur, et ils seront mon peuple, et j'habiterai au milieu de toi, et tu sauras que le Seigneur des armées m'a envoyé vers toi.

℣. 6. — *Filiam Babylonis.* Les habitants de Babylone. Cfr. Jérém. XLVI, 19, LXX : εἰς Σιὼν ἀνασώζεσθε...

8. — *Quia hæc dicit...* Les paroles de Jéhovah commencent avec les mots suivants. — *Post gloriam.* אחר כבוד. Après la gloire, c'est-à-dire, à cause de la gloire que Dieu a promise à son peuple et qui ne restera pas renfermée parmi les Juifs seuls, mais s'étendra à toutes les nations. Ou bien : pour déployer la gloire de Dieu sur les païens au moyen du jugement qui brise leur puissance et qui force le monde païen à servir le peuple de Dieu. — *Misit me ad gentes.* Celui qui envoie est Jéhovah; la personne envoyée n'est pas le prophète, mais l'ange du Seigneur, qui tirera vengeance des nations qui ont dépouillé Israël. — *Qui enim..... pupillam oculi mei.* Cfr, Deut XXXII, 10; Ps. XVI, 8. Celui qui touche, c'est-à-dire, qui vexe Israël (tel est en effet le sens de נגע, Gen., XXVI, 11; Jérém. XII, 14; Ps. CIV, 14), vexe ce que Dieu a de plus cher. Litt. « la pupille de son œil », il se blesse lui-même, car Dieu ne laissera pas cet outrage impuni, בבת עינו. Ces mots sont, dit Wright, un des dix-huit endroits appelés « la correction des Scribes ». La leçon primitive semble avoir été עיני, « de mon œil »; quelques manuscrits l'ont gardée.

9. — *Quia ecce ego levo manum meam...* Expression menaçante; Cfr. Job, XXXI, 21; Is. X, 16. C'est encore l'ange du Seigneur qui parle; son action est identique avec celle de Dieu. Comme Jéhovah, il étend la main contre les nations qui ont pillé Israël, et il les rend la propriété, le butin, *prædæ*, de ceux qu'ils avaient autrefois réduits en esclavage. Cfr. Is. XIV, 2. — *Et cognoscetis...* Lorsque tout cela sera arrivé, il faudra bien reconnaître la mission divine. Cfr. la même formule, plus bas, IV, 9, VI, 15. « Gentes adversarias, juxta tropologiam, contrarias accipe fortitudines, quæ quotidie peccatores suæ subjiciunt potestati, et sibi eos servire compellunt ». S. Jérôme.

10. — *Lauda et lætare.* Réjouis-toi à cause du bonheur que le Seigneur t'envoie; Cfr. Is. XII, 6, XIV, 1; Soph. III, 14, 15. La source de joie est la venue de Dieu en Israël. Or, qu'entendre par là, sinon l'Incarnation, dit Pusey? — *Filia Sion.* Le peuple d'Israël ou l'Eglise du Seigneur. — *Quia ecce ego venio et habitabo...* La même promesse est répétée au verset suivant et VIII, 3; Cfr. Ezéch. XLIII, 9. Targum : « parce que je me révélerai et ferai habiter ma schechinah au milieu de toi ». Ce terme de « schechinah » est familier aux Targums; V. sur son emploi dans ces traductions, Michel Nicolas, Doctrines religieuses des Juifs, p. 174. Cette habitation de Jéhovah ou de son ange au milieu de Sion est, dit Keil, essentiellement différente de l'habitation de Jéhovah dans le Saint des Saints. Elle commence avec la venue du fils de Dieu dans la chair.

11. — *Applicabuntur gentes multæ ad*

12. Le Seigneur possèdera Juda comme son héritage, dans le pays qu'il s'est consacré, et il préfèrera encore Jérusalem.

13. Que toute chair se taise devant la face du Seigneur; parce qu'il s'est élancé de son sanctuaire.

12. Et possidebit Dominus Judam partem suam in terra sanctificata, et eliget adhuc Jerusalem.

13. Sileat omnis caro a facie Domini; quia consurrexit de habitaculo sancto suo.

Habac. 2. 20; *Sophon.* 21, 31.

Dominum. Cfr. Is. LVI, 6, et aussi Is. II, 2, 3, XI, 10; Soph. II, 11. Les nations se convertiront au Seigneur. — *Erunt mihi in populum*; Cfr. VIII, 20, 21; Is. XIV, 1. — *Habitabo in medio tui.* V. ℣. 10. Cette répétition est destinée à fortifier la promesse qui a été faite au verset précédent. — *Et scies...* V. ℣. 9. Répétition faite dans le même but.

12. — *Et possidebit Dominus Judam...* Emprunt fait au Deut. XXX, 9. Dieu protègera Jérusalem comme son bien particulier et Juda sera sa nation choisie. Mais la réalisation de cette promesse ne sera parfaite qu'après la venue du Seigneur. Juda représente ici le reste de la nation de l'alliance, qui, après le retour de l'exil de Babylone, demeurera dans la Terre Sainte et y sera la possession du Seigneur. — *In terra sanctificata.* Litt. « dans la terre de sainteté ». Cette terre sainte est la terre de Jéhovah; Os. IX, 3; mais on ne doit pas, dit Keil, l'identifier sans réserve avec la Palestine. Au contraire, chaque endroit où se trouve Jéhovah est une terre sainte, Cfr. Exod. III, 5; et la Palestine n'est sainte que quand le Seigneur y habite. On ne doit pas limiter dans ce passage l'idée de terre sainte à la Palestine, parce que l'idée de peuple de Dieu se répandra tellement par l'addition de nombreuses nations, qu'elle ne pourra plus être contenue dans les limites de la Palestine. On a vu plus haut, ℣. 4, que Jérusalem ne sera plus une cité entourée de murailles fermées. La terre sainte s'étendra aussi loin que les nations, qui seront devenues par la foi le peuple de Jéhovah, se répandront sur la surface du globe. — *Eliget adhuc Jerusalem.* Au temps de David, Dieu avait déjà choisi Jérusalem pour sa résidence; Cfr. IV Rois, XXXI, 6; II Paral. VI, 5. Il rejeta cette ville et le temple qui y était situé, lorsque les Chaldéens s'en emparèrent. Mais il y reprendra maintenant sa demeure. « Judæorum alii putant sub Zorobabel et Jesu, Esdra et Nehemia, hæc ex parte completa, maxime quoniam Jerusalem eligetur, et possidetur Judas, duæ videlicet tribus quæ reversæ sunt de captivitate babylonica, et appellatæ sunt Judas et non Israel, qui apud Medos hucusque versantur. Alii vero in futurum differunt ». S. Jérôme. C'est de l'avenir d'Israël et de Jérusalem après le Christianisme qu'il est en effet ici question.

13. — *Sileat omnis caro a facie Domini.* Que tous craignent et révèrent Jéhovah. Le respect se manifeste surtout par le silence. — *Quia consurrexit de habitaculo sancto suo.* L'habitation de Dieu est le ciel, comme Deut. XXVI, 15; Jérém. XXV, 30. Le jugement sur le monde païen arrivera dans peu de temps. Quand Babylone se révolta contre le roi de Perse, sous le règne de Darius, cette ville fut le théâtre d'un grand massacre, ses murailles furent détruites, et depuis la cité ne retrouva ni son ancienne grandeur, ni son importance. Dieu se lève lorsqu'il venge son peuple; Cfr. Ps. XLIII, 24.

CHAPITRE III

Quatrième vision : Le Grand Prêtre Jésus en présence de l'ange du Seigneur (✱✱. 1-10).

1. Et ostendit mihi Dominus Jesum sacerdotem magnum stantem coram angelo Domini, et Satan stabat a dextris ejus, ut adversaretur ei.

2. Et dixit Dominus ad Satan : Increpet Dominus in te, Satan, et increpet Dominus in te, qui elegit

1. Le Seigneur me fit voir le Grand Prêtre Jésus, qui se tenait devant l'ange du Seigneur, et Satan était à sa droite pour l'accuser.

2. Et le Seigneur dit à Satan : Que le Seigneur te fasse taire, Satan, que le Seigneur te fasse taire, lui

---

4°. — Quatrième vision : le grand prêtre Josué en présence de l'ange du Seigneur, III.

Chap. III. — La troisième vision avait montré d'une manière très vive à l'esprit du prophète la venue du Seigneur vers Israël, et les mémorables conséquences de cet évènement. Israël devait être de nouveau le peuple de Dieu, et la sainte cité devait être agrandie. Mais le peuple de l'alliance ne se bornerait plus aux descendants d'Abraham ; il s'étendrait à de nombreuses nations. La quatrième vision, contenue dans ce chapitre, se relie avec la précédente, de la même manière que celle de la purification des fils de Lévi, dans Malachie, se rapporte à la prophétie de la venue de l'ange de l'alliance, prédite par ce prophète, III, 1-4. Wright.

1. — *Et ostendit mihi Dominus.* Ce dernier mot n'est pas dans l'hébreu ; mais il a été emprunté aux LXX, et avec raison, dit Keil, car il ne peut s'agir de l'ange médiateur qui n'avait pas d'autre mission que d'expliquer au prophète ses visions, ni de l'ange de Jéhovah, qui apparaît dans ce verset. L'identification proposée par Reuss entre le Seigneur et l'ange du Seigneur n'est donc pas admissible. Où se passe cette vision ? Ce n'est pas dans le sanctuaire, qui n'est pas encore relevé de ses ruines ; la scène est purement idéale et n'a pas besoin d'être localisée. — *Jesum, sacerdotem magnum.* Sur ce passage, V. Agg. I, 1. — *Stantem coram angelo Domini.* La plupart des commentateurs voient dans ce tableau une scène judiciaire. Pusey, etc. pensent qu'on pourrait admettre que le grand prêtre parait devant le Seigneur dans l'exercice de ses fonctions sacerdotales. La première opinion semble plus admissible. L'expression « se tenir devant quelqu'un », indique généralement l'attitude de l'accusé en présence de son juge, Nombr. XXXV, 12 ; Deut. XIX, 17 ; Jos. XX, 6 ; Rom. XIV, 10 ; Luc, XXI, 36. Une autre preuve se tire des mots suivants. — *Satan stabat a dextris ejus ut adversaretur ei.* השטן, « le Satan », ou l'accusateur. Cfr. Job, I, 6 ; Apoc. XII, 10. Le Targum traduit ce mot par « pécheur ». LXX : ὁ διάβολος. L'article est à remarquer dans ce passage ; on trouve le mot Satan sans article, dans I Paral. XXI, 1 ; Ps. CVIII. 6. On a proposé de traduire « l'adversaire » ; mais si l'on admet cette traduction, il ne faut en aucune manière, avec Ewald et Kimchi, voir dans cet adversaire, un ennemi humain, Sanballat, par exemple ; c'est un adversaire, un ennemi d'un autre genre qui est en question, celui que S. Pierre appelle, I Petr. V, 8, ὁ ἀντίδικος. Dans Job, dit Pusey, les accusations portées par Satan étaient calomnieuses ; ici elles sont justes, car Josué et Zorobabel ont souffert la paresse du peuple par rapport à la reconstruction du temple, et à la restauration du culte de Dieu, ainsi qu'Aggée l'a déjà reproché. Aussi Satan est-il à droite, à la place du protecteur, Ps. XV, 8, CVIII, 31, CXX 5, CLXII, 4, pour montrer qu'il a raison.

2. — *Et dixit Dominus ad Satan.* C'est bien le Seigneur qui parle ici, et non l'ange du Seigneur ; la tournure de phrase qui suit ne suffit pas pour voir ici l'ange du Seigneur. — *Increpet Dominus in te...* Le

qui a élu Jérusalem. N'est-ce pas là ce tison tiré du feu ?

3. Jésus était revêtu d'habits sales et il se tenait en présence de l'ange.

4. Et l'ange dit à ceux qui étaient devant lui : Otez-lui ses vêtements sales. Et il dit à Jésus : Je t'ai dépouillé de ton iniquité et je t'ai revêtu d'un vêtement de fête.

5. Et il dit : Mettez-lui sur la tête une thiare pure. Et ils lui mirent sur la tête une thiare pure, et ils le revêtirent d'un vêtement en présence de l'ange du Seigneur.

Jerusalem. Numquid non iste torris est erutus de igne?

Judæ. 9.

3. Et Jesus erat indutus vestibus sordidis, et stabat ante faciem angeli.

4. Qui respondit, et ait ad eos qui stabant coram se, dicens : Auferte vestimenta sordidá ab eo. Et dixit ad eum : Ecce abstuli a te iniquitatem tuam, et indui te mutatoriis.

5. Et dixit : Ponite cidarim mundam super caput ejus. Et posuerunt cidarim mundam super caput ejus, et induerunt eum vestibus : et angelus Domini stabat.

Seigneur te réprimera, יגער, pour que tu ne puisse nuire à cet homme ; Cfr. Nah. I, 4. Les paroles sont répétées avec emphase. — *Qui elegit Jerusalem.* L'amitié du Seigneur pour Jérusalem est le motif qui fait repousser l'accusation de Satan. — *Numquid non iste torris est ereptus de igne?* Jésus n'a-t-il pas, à cause de cette protection de Dieu sur Jérusalem et sur ses habitants, échappé aux dangers les plus terribles? Pour l'image, Cfr. Amos, IV, 11. Ces mots, dit Keil, ne se rapportent pas au grand prêtre en tant qu'individu, et on ne doit pas en restreindre le sens au seul fait que Jésus est revenu de captivité et a été réinstallé dans son office de Grand Prêtre. Comme l'accusation s'applique surtout à l'office qu'il remplit, de même ces paroles s'appliquent à l'homme revêtu de la dignité sacerdotale. Le Grand Prêtre représente la sainteté et le sacerdoce d'Israël, dons gracieux faits par Dieu à son peuple, et qui expliquent le choix spécial fait par lui de Jérusalem. Voilà le principal motif pour lequel Dieu repousse l'accusation portée par Satan.

3. — *Et Jesus erat indutus vestibus sordidis.* Le Grand Prêtre était ainsi vêtu, dit S. Jérôme, « vel ob conjugium illicitum, vel ob peccata populi, vel propter squalorem captivitatis ». Les vêtements sales ne sont pas, comme le veulent Drusius, Rosenmüller, Ewald, s'appuyant sur les coutumes romaines, Tite-Live, II, 54, VI, 20, le costume d'une personne accusée ; rien de tel ne se voit chez les Hébreux. La souillure représente le péché ; il en est de même des vêtements sales ; Cfr. Is. LXIV, 5 ; Prov. XXX, 12 ; Apoc. III, 4, VII, 14. Le Seigneur, qui a purifié sa nation et l'a préservée de la destruction, n'a pas pour cela effacé ses péchés. Sans doute l'idolâtrie grossière a disparu, mais l'égoïsme, les rapports trop faciles avec les païens existent encore. C'est ce qui fait le péché du peuple représenté par le Grand Prêtre, et c'est de quoi le Seigneur veut purifier son peuple, comme le prouvent les ℣℣. 4 et 5.

4. — *Qui respondit,* l'ange du Seigneur. — *Ad eos qui stabant coram se.* Le Targum : « à ceux qui le servaient » ; tel est parfois en effet le sens de l'expression hébraïque, III Rois, X, 8 ; Esth. IV, 5. — *Auferte vestimenta sordida ab eo.* L'action est symbolique et est expliqué par les mots qui suivent : — *Ecce abstuli a te iniquitatem tuam.* J'ai pardonné tes péchés et je t'ai rendu ma grâce. — *Indui te mutatoriis.* מחלצות, vêtements précieux, de fête. Le mot ne se rétrouve que dans Is. III, 22 Targum : « Je t'ai vêtu de tes innocences », c'est-à-dire, je t'ai déclaré innocent. LXX : ἐνδύσατε αὐτὸν ποδήρη. S. Jérôme et plusieurs Pères appliquent ce passage à la rédemption opérée par notre Seigneur.

5. — *Et dixit.* Correction admise par Ewald. Litt. « Et je dis ». Le prophète prend à son tour la parole pour demander qu'une mitre propre soit mise sur la tête du Grand Prêtre. Cette prière est immédiatement exaucée. Elle paraît d'abord superflue, car la mitre ne pouvait guère être oubliée, lorsqu'on changeait les vêtements sales pour une robe de fête ; il faut donc chercher la signification de cette demande dans le sens même de la mitre. — *Cidarim.* צניף signifie parfois le diadème royal, Job. XXIX, 14 ; Is. LXII, 3 ; mais à cause de la qualité du Grand Prêtre, il vaut mieux voir dans ce mot le synonyme de מצנפת, Exod. XXVIII, 4, 37 ; Lévit. VIII, 9, la mitre pontificale. La mitre du Grand Prêtre

6. Et contestabatur angelus Domini Jesum, dicens :

7. Hæc dicit Dominus exercituum : Si in viis meis ambulaveris, et custodiam meam custodieris : tu quoque judicabis domum meam, et custodies atria mea, et dabo tibi ambulantes de his, qui nunc hic assistunt.

8. Audi, Jesu sacerdos magne,

6. Et l'ange du Seigneur s'adressa à Jésus, et lui dit :

7. Voici ce que dit le Seigneur des armées : Si tu marches dans mes voies, si tu observes tout ce que j'ai commandé, tu gouverneras aussi ma maison, et tu garderas mon temple, et je te donnerai pour marcher avec toi quelques-uns de ceux qui sont ici.

8. Ecoute, Jésus, Grand-Prêtre,

---

portait une plaque d'or qui le déclarait saint devant l'Eternel et le chargeait des iniquités d'Israël, Exod. XXVIII, 38. Le prophète semble donc demander non pas que Josué soit couvert d'une mitre splendide, mais qu'il soit déclaré saint et chargé de l'expiation des péchés du peuple. Ainsi Keil, Pusey, etc. — *Et angelus Domini stabat*, comme un maître qui préside à une cérémonie. « Vestes sordidæ, id est peccata, per pœnitentiam auferuntur, et novis, longeque pretiosissimis anima induitur, ut in filio prodigo videmus, quia cum patri dixisset : Pater peccavi in cœlum, et coram te, jam non sum dignus vocari filius tuus : dixit pater ad servos suos : Cito proferte stolam primam, et induite illum, et date annulum in manum ejus, et calceamenta in pedes ejus. Vestibus sacerdotalibus induitur, id est, iis, quas habere debet, qui caste Deo sacrificium offert cordis sui. Vestes sunt gratia, atque virtutes, cidaris munda est, recta, ac pura intentio, ut jam cœlestia appetere discat, terrena contemnat ». Ribera.

6. — *Et contestabatur*. L'ange du Seigneur avertissait gravement et sérieusement Jésus. tel est le sens de ויעד בי, Deut. IV, 26; IV Rois, XVII, 13 ; Jérém. XI, 7, etc.

7. — *Si in viis meis ambulaveris*. Si tu gouvernes ta vie suivant mes préceptes. Expression que nous avons fréquemment rencontrée. Cfr. III Rois, III, 14, etc, et qui ici est immédiatement suivie de son explication. — *Et custodiam meam custodieris*. Hébraïsme qui se représente souvent; on lit en effet cette même phrase, Gen. XXVI, 5; Lévit. XVIII, 30, XXII, 9 ; Mal. III, 14. On pourrait peut-être voir dans le premier membre de phrase ce qui concerne les devoirs personnels, et dans le second, ce qui regarde les devoirs officiels ou ministériels; mais cette distinction semble bien subtile. — *Tu quoque judicabis domum meam*. Tu t'acquitteras longtemps, si tu remplis ces conditions, de l'office de Grand Prêtre, et tu gouverneras le temple et le culte divin. — *Custodies atria mea*. Même idée, exprimée en autres termes. On peut penser aussi qu'il y a dans ces mots l'avertissement de ne rien laisser pénétrer d'idolâtrique ou de souillé dans les cours du temple. — *Dabo tibi ambulantes de his, qui nunc hic assistunt*. Je te donnerai, parmi ces anges qui m'assistent, des guides et des auxiliaires. Tel est le sens suivi par S. Jérôme, Hugues de S. Cher, Nicolas de Lyre, Ménochius, Tirin, Rosenmüller, Gésénius, Hengstenberg, etc. Mais le sens de l'hébreu est différent ; « je te donnerai des marches, מהלכות, c'est-à-dire, libre accès parmi ceux qui sont ici », en d'autres termes, tu auras une libre et facile communication avec Dieu et les anges, sur la terre, par la prière, après ta mort dans la récompense céleste. Il est difficile d'admettre le premier sens, qui est cependant en lui-même plus satisfaisant que le second. Pour celui-ci il faut voir dans le mot hébreu une forme chaldaïque du participe hiphil, et le prendre, soit dans le sens intransitif de « ceux qui marchent », comme l'ont fait les LXX, la Vulgate, la Peshito, ou dans le sens transitif de « ceux qui conduisent ». Mais à cela il y a, dit Keil, bien des difficultés. L'hiphil de הלך est toujours écrit en hébreu הוליך, holiq, ou היליך, heiliq, et n'a jamais qu'un sens transitif. En outre, au lieu de בין, il faudrait מבין ou בן, pour fournir le sens réclamé. Au point de vue grammatical le premier sens est donc seul possible. Le sens spirituel est ainsi exposé par S. Jérôme : « Dedit quoque ei de angelorum numero ministros qui, in carne constituti, similes angelorum sunt, et de quibus Apostolus loquebatur, Philipp. III, 20 : Noster municipatus in cœlis est. Si enim angeli non nubunt, neque nubuntur et qui in virginali continentia perseverant, similes angelorum sunt, cur non putemus angelicæ dignitatis apostolos, et sanctos quoque datos Jesu, qui assistant ei in Ecclesia, et nunquam fluctuantes habeant pedes, sed cum stante stent Domino » ?

8. — *Audi*... Un nouveau discours com-

toi et tes amis qui sont auprès de toi, parce qu'ils sont la figure de l'avenir : en effet, JE M'EN VAIS FAIRE VENIR L'ORIENT, MON SERVITEUR.

9. Car voici la pierre que j'ai mise devant Jésus. Sept yeux sont sur une seule pierre. Je la taillerai et je la graverai moi-même, dit le Seigneur des armées; et j'effacerai l'iniquité de cette terre en un jour.

tu et amici tui, qui habitant coram te, quia viri portendentes sunt : Ecce enim EGO ADDUCAM SERVUM MEUM ORIENTEM.

Infr. 6, 12; *Luc.* 1, 78.

9. Quia ecce lapis quem dedi coram Jesu. Super lapidem unum septem oculi sunt. Ecce ego cælabo sculpturam ejus, ait Dominus exercituum : et auferam iniquitatem terræ illius in die una.

---

mence, destiné à annoncer ce que Dieu donnera dans le temps à venir. — *Amici tui, qui habitant coram te.* Les collègues de Jésus, les prêtres, qui l'écoutent comme leur supérieur; Cfr. Is, XXIII, 18; Ezéch. VIII, 1, XIV, 1, XX, 1, XXXIII, 31. — *Quia viri portendentes sunt.* Selon S. Jérôme, Sanctius, etc., les amis ou collègues de Jésus sont ainsi appelés comme prophètes: « prophetæ enim in signum sunt positi futurorum ». D'après Nicolas de Lyre et Tirin, cette qualification leur est donnée parce qu'ils attendent l'avenir, c'est-à-dire le mystère du Christ. Les prêtres juifs peuvent à bon droit être appelés hommes de signe ou de type, parce que tous leurs sacrifices et toutes leurs cérémonies ne sont que des figures du culte de la nouvelle alliance, conclue avec un nouveau peuple par le Messie rédempteur. Ce dernier sens, que Reuss n'ose pas rejeter, nous paraît le meilleur. Ils se relie le plus convenablement aux mots suivants. — *Adducam servum meum Orientem.* Litt. « car, voici que j'amène mon serviteur, Germe ». צמח est, pour Zacharie, un nom propre du Messie. La combinaison de mots : mon serviteur « Germe » est la même que l'on retrouve dans les expressions : « mon serviteur David », Ezéch. XXXIV, 23, XXXVII, 24, et « mon serviteur Job », Job, I, 8, II, 3, etc. Zacharie a formé ce nom germe ou rejeton, d'après Jérém. XXIII, 5 et XXXIII, 15, où se trouve la promesse qu'un rejeton ou germe de justice surgira pour Jacob. Ce mot indique l'origine davidique du Messie. Il est impossible d'appliquer cette prophétie à Zorobabel, comme l'ont prétendu Kimchi, Théodoret, Grotius, Blayney. Ce germe n'est pas encore apparu, à l'époque où parle le prophète, tandis que Zorobabel est depuis longtemps en vie. En outre ce personnage n'est qu'un gouverneur civil, qui n'a rien à faire avec l'office sacerdotal et ne peut être considéré comme le type de ceux qui le détiennent. Keil. V. de plus amples développements dans l'Introduction générale aux prophètes, ch. 3e, Les prophéties messianiques. La traduction du mot hébreu par « Oriens », qu'on retrouve plus bas, VI, 12, a dans la pensée de S. Jérôme, le sens de germe: « Qui idcirco oriens, id est ἀνατολή, vel ἀναφύη, sive βλάστημα nuncupatur, id est germen, quia ex se repente succrescet, et ex radice sua in similitudinem germinis pullulabit ».

9. — *Quia ecce lapis.* Ce verset donne le motif de l'accomplissement de la promesse qui précède. La condition du peuple de l'alliance était si déplorable qu'il semblait vain et inutile d'attendre une bénédiction telle que la venue du Messie. Pour réagir contre ce désespoir, le Seigneur assure son peuple de sa protection vigilante et perpétuelle qui amènera ce résultat en apparence si difficile. Cette pierre peut-elle être le Messie, comme S. Jérôme, Haymon, Nicolas de Lyre, Tirin, Pusey, etc., le pensent? Il est difficile de l'admettre, à cause des mots suivants : *quem dedi coram Jesu.* Ces mots ne peuvent en effet s'entendre de la foi qui, seule, pouvait faire voir à Jésus le Messie futur. Aussi beaucoup de commentateurs, P. de Figueiro et Ackermann chez les catholiques, Rosenmüller, Hitzig, etc., chez les protestants, ont-ils rejeté cette interprétation. Pour ces commentateurs et Neumann, Henderson, Wright, cette pierre est la pierre de fondation du temple. Cette vue ne peut se soutenir, puisque cette pierre était déja placée, et qu'on ne voit pas pour quel motif on l'aurait gravée. On ne peut pas accepter davantage l'opinion de ceux qui y voient la pierre du sommet du temple, ou un joyau de l'éphod du Grand Prêtre. Ces divers points de vue écartés, il ne reste que l'explication proposée par Keil, Chambers, etc. La pierre désigne le peuple de l'alliance, décrit comme se tenant actuellement devant Jésus, son chef religieux. Il est placé par Dieu devant le Grand Prêtre, qui vient de recevoir le soin du temple et la garde de ses cours. On ne peut pas objecter qu'ailleurs le Messie est désigné sous l'image d'une pierre, Ps. CXVII, 22; I Petr. II, 7, car souvent la même image désigne deux choses

10. In die illa, dicit Dominus exercituum, vocabit vir amicum suum subter vitem, et subter ficum.

10. En ce jour-là, dit le Seigneur des armées, l'ami appellera son ami sous sa vigne et sous son figuier.

CHAPITRE IV

Cinquième vision : Le chandelier et les deux visions (℣. 1-14).

1. Et reversus est angelus, qui loquebatur in me, et suscitavit me, quasi virum qui suscitatur de sommo suo.

2. Et dixit ad me : Quid tu vi-

1. Et l'ange qui me parlait revint, et il me réveilla comme un homme qu'on réveille de son sommeil.

2. Et il me dit : Que vois-tu? Je

---

différentes et qui ne peuvent se distinguer qu'à l'aide du contexte; Cfr. Is. XLIV, 2, LII, 13. — *Super lapidem unum septem oculi sunt.* Ces sept yeux peuvent dénoter, soit la providence de Dieu qui embrasse tout, soit en s'appuyant sur Apoc. v, 6, les sept dons de l'esprit de Dieu, par lesquels la pierre est préservée et préparée à sa glorieuse destination. Les yeux ne sont donc pas gravés sur la pierre, ils sont dirigés vers elle; Cfr. Ps. XXXIII, 8; Jérém. XXXIX, 12. Ewald a vu dans ces mots une influence évidente des idées de Zoroastre. Suivant lui cette conception des sept yeux de Jéhovah vient de la notion persane des sept Amshaspands qui entourent le trône du Très-Haut; il ajoute que les serviteurs les plus élevés du grand roi étaient souvent appelés ses yeux et ses oreilles. Mais des termes pareils se rencontrent souvent chez les Hébreux, qui n'y attachent pas d'autre sens que le reste des hommes. Quant au nombre sept, il a été de tout temps un symbole de perfection. Il est donc inutile d'aller chercher si loin une explication qu'on trouve facilement dans l'Ecriture. — *Ecce ego cælabo sculpturam ejus.* Dieu l'ornera de manière à la rendre plus belle. LXX : ὀρύσσω βόθρον, traduction difficile à expliquer. Les commentateurs qui appliquent ce passage au Messie voient dans ces mots une prédiction des souffrances de la Passion, où le corps du Christ fut taillé comme une pierre. — *Auferam iniquitatem... in die una.* Ces derniers mots complètent la promesse brillante qui est faite ici au peuple. Ce pays, c'est-à-dire la terre d'Israël, représente toute l'Eglise qui succédera aux promesses reçues par Israël. Le péché sera complètement détruit en un seul jour; presque tous les commentateurs voient ici une allusion au sacrifice du Golgotha. Cfr. l'expression ἐφάπαξ de Heb. VII, 27, IX, 12, X, 10.

10. — Après la destruction du péché, toute la nation sera dans un état de paix et de prospérité. — *Vocabit vir amicum suum...* La pensée est formée d'après Mich, IV, 4 et III Rois v, 5. C'est donc encore une promesse de bonheur qui termine cette vision.

5°. — Cinquième vision : le chandelier et les deux oliviers, IV.

CHAP. IV. — 1. — *Et reversus est angelus.* L'Ange qui, après les visions précédentes, a laissé le prophète, revient à lui. — *Suscitavit me... de somno suo*, Zacharie, accablé par la grandeur des visions qu'il a eues, est tombé de sommeil, comme Daniel, Dan. VIII, 18, X, 9, 21, et comme S. Pierre et les disciples, lors de la Transfiguration, Luc, IX, 32. « Quotiescumque humana fragilitas suæ relinquitur imbecillitati, Dei a nobis et Angelorum ejus auxilium abire credendum est » S. Jérôme.

2. — *Et dixi.* Litt. « et il (Zacharie) dit ». Mais la leçon de la Vulgate, qui suit les LXX, est de beaucoup meilleure. — *Candelabrum*

dis : Je vois un chandelier tout d'or, qui a une lampe au sommet et sept lampes sur ses branches, et sept canaux font couler l'huile dans les lampes qui sont sur le chandelier.

3. Et il y a au-dessus deux oliviers, l'un à la droite de la lampe, et l'autre à la gauche.

4. Alors je dis à l'ange qui me parlait : Mon Seigneur, qu'est-ce que ceci?

5. Et l'ange qui me parlait me dit : Ne sais-tu pas ce que c'est? Et je lui dis : Non, mon Seigneur.

6. Il me répondit : Voici la parole

des? Et dixi : Vidi, et ecce candelabrum aureum totum, et lampas ejus super caput ipsius, et septem lucernæ ejus super illud, et septem infusoria lucernis, quæ erant super caput ejus.

3. Et duæ olivæ super illud; una a dextris lampadis, et una a sinistris ejus.

4. Et respondi, et aio ad angelum, qui loquebatur in me, dicens : Quid sunt hæc, Domine mi?

5. Et respondit Angelus, qui loquebatur in me, et dixit ad me : Numquid nescis quid sunt hæc? Et dixi : Non, Domine mi.

6. Et respondit, et ait ad me, di-

---

aureum totum. C'est le chandelier d'or du tabernacle de Moïse, qui est la base de celui qui paraît dans cette vision, Cfr. Exod. XXXVII, 17-24. Mais celui de Zacharie en diffère par trois points. Il a un réservoir central, גלה, d'où l'huile descend dans les sept lampes, tandis que dans le chandelier du tabernacle, ce réservoir n'existait pas; chaque lampe était remplie séparément par chaque prêtre. Il a, en conséquence de cette disposition sept conduits, מוצקות, qui relient chaque lampe au réservoir et servent à y amener l'huile; dans le candélabre mosaïque, ces conduits n'existent pas; il n'y a que sept branches destinées à supporter les lampes. Enfin, il est au milieu de deux oliviers, destinés sans doute à alimenter continuellement le réservoir central. Une restitution du chandelier de Zacharie se trouve dans Wrigth Zechariah and his prophecies, p. 84. — *Lampas ejus*. Ce mot emprunté aux LXX, λαμπάδιον, ne rend pas bien l'hébreu גלה, « goullah », vase rond. — *Super caput ipsius*. Le réservoir est au sommet du chandelier, d'où il répand l'huile dans les sept lampes. — *Septem lucernæ ejus super illud*, non pas en cercle, mais disposés trois de chaque côté et un en tête pour mieux répondre au candélabre de Moïse. — *Septem*. Il y a dans l'hébreu « sept et sept », ce qui a donné lieu à bien des suppositions. On a conclu de là qu'il y avait quarante neuf conduits pour les sept lampes, ou bien qu'en outre des sept conduits qui allaient du réservoir aux lampes, chacune de celles-ci communiquait avec ses voisines par d'autres conduits. Il est plus probable qu'il n'y a que sept tuyaux, comme l'indiquent les LXX et la Vulgate. — *Infusoria*. Bonne traduction de מוצקות, dit Rosenmüller. Cette vision du candélabre est un symbole du succès qu'aura la restauration du Temple. Mais cette restauration n'est pas, dit Wright, la seule chose qui soit préfigurée ici, quoiqu'elle fut essentielle pour l'observance de la loi mosaïque. Sous quelques rapports le temple lui-même est un chandelier sur lequel la lampe de l'Eglise juive était placée pour éclairer le monde. Le chandelier du tabernacle, avec ses lampes allumées chaque soir, et brûlant toute la nuit dans le sanctuaire, représente la lumière spirituelle qui doit être conservée et distribuée par le peuple de Dieu; Cfr. Matth, V, 14, 16; Luc, XXII, 35; Apoc. I, 20.

3. — *Et duæ olivæ super illud*. Deux oliviers l'entourent, et leur feuillage s'élève au-dessus. Plus bas au ✝ 12, quelques autres détails seront donnés sur ces oliviers.

4. — *Quid sunt hæc, Domine mi*. La question du prophète ne se rapporte pas seulement comme le pensent Umbreit et Kiefoth, aux deux oliviers, mais à tout ce qui est décrit dans les ✝✝. 2. et 3. Nous ne sommes pas certain que le prophète, de même que les autres Israélites, connut bien la signification du chandelier et des sept lampes. Quand même il eut été familiarisé complètement avec la signification du chandelier dans le saint lieu, celui qu'il avait sous les yeux en différait en bien des points, sans parler des oliviers, et cela rendait douteux le sens de la vision. La contre-question de l'ange ne contredit pas cela. Car elle suppose seulement que le but des additions est assez clair pour qu'on puisse les découvrir par la signification du chandelier lui-même. Keil.

6. — *Hoc est verbum Domini*. Cette vision, dit l'ange, signifie ce que Jéhovah a déjà dit

cens : Hoc est verbum Domini ad Zorobabel, dicens : Non in exercitu, nec in robore, sed in spiritu meo, dicit Dominus exercituum.

7. Quis tu, mons magne, coram Zorobabel? In planum : et educet lapidem primarium, et exæquabit gratiam gratiæ ejus.

8. Et factum est verbum Domini ad me, dicens :

9. Manus Zorobabel fundaverunt domum istam, et manus ejus perficient eam : et scietis quia Dominus exercituum misit me ad vos.

que le Seigneur adresse à Zorobabel : Ni par une armée, ni par la force, mais en mon Esprit, dit le Seigneur des armées.

7. Qui es-tu, ô grande montagne, devant Zorobabel? Tu seras aplanie : il mettra la pierre principale, et la gloire de l'un égalera celle de l'autre.

8. Alors la parole du Seigneur me vint, en ces termes :

9. Les mains de Zorobabel ont fondé cette maison, et ses mains l'achèveront, et vous saurez que le Seigneur des armées m'a envoyé vers vous.

à Zorobabel par les prophètes, ou bien ce qu'il lui fait dire maintenant par Zacharie. — *Non in exercitu... sed in Spiritu meo.* Litt. « ce n'est pas par la force... » Le temple ne devra pas sa reconstruction à la prudence et aux efforts de Zorobabel, mais à l'assistance de Dieu, qui dirigera toute l'entreprise. Si le chandelier donne de la lumière, ce n'est que lorsqu'il est suffisamment alimenté d'huile. De même, pour tout ce qui concerne le bien-être des Juifs et la restauration de leur état social, le secours de Dieu est indispensable. Voilà ce que représente cette vision, dans laquelle le chandelier n'est pas, quoique disent Hitzig, Maurer, Schegg, un symbole de Dieu ou de l'Esprit Saint.

7. — *Quis tu, mons magne, coram Zorobabel?* La montagne élevée est l'image des obstacles que les ennemis des Juifs opposent à la reconstruction du temple, et que Zorobabel et son peuple vont surmonter. Targum : « que veux-tu, royaume stupide, en face de Zorobabel »? Allusion probable à l'empire perse dont les chefs, séduits par les Samaritains, arrêtèrent durant quelque temps, les travaux du temple ; Esdr. IV, 4, 5 et suiv. Jarchi et Kimchi rapportent ces mots aux préfets perses dont parle Esdras, V, 3. — *In planum.* Cette montagne sera changée en plaine. Tous les empêchements seront enlevés. Cfr. Is. XL, 4, XCIX, — 11. *Et educet lapidem primarium.* Cette seconde partie du verset annonce, dit Chambers, l'heureux achèvement du temple. La pierre primaire, הראשה, dont il est question en cet endroit, n'est point, comme Rosenmüller, Hengstenberg, Henderson, Alexander le supposent, la pierre fondamentale sur laquelle tout l'édifice repose ; quand il s'agit de cette pierre, les écrivains bibliques emploient une autre expression ; Cfr. Job, XXXVIII, 6 ; Jérém, LI, 26. C'est la pierre qui complète l'édifice, celle qui le couronne, et non pas seulement la clef de voute, car les Hébreux ne construisaient pas de voutes. — *Exæquabit gratiam gratiæ ejus.* Litt. « aux cris (du peuple disant) : Grâce, grâce sur elle »! La bénédiction divine ne manquera pas à cet achèvement du temple. Targum : « Il (Dieu) manifestera son Oint dont le nom est prononcé depuis l'éternité, et qui dominera dans tous les royaumes ». On voit dans cette interprétation une prophétie messianique, que les Juifs conservèrent et que plusieurs Pères ont adoptée. Ainsi S. Jérôme : « Educet autem Dominus lapidem primarium, de quo legimus : In principio erat Verbum... (Joan. I, 1). Et : Omnia per ipsum facta sunt et sine ipso factum est nihil (ibid. 3). Quod autem dicit : Exæquabit gratiam gratiæ ejus, hoc significat : nos omnes de plenitudine ejus accepimus et gratiam pro gratia (ibid. 16), id est, pro gratia legis gratiam Evangelii, ut æqualem gratiam, et par munus et ex Israël credentes accipiant, et populus ethnicorum ».

8. — *Et factum est.* Une explication plus claire encore de la réponse de l'ange est donnée dans les paroles qui suivent. — *Verbum Domini ad me.* Ces paroles ne sont pas adressées au prophète par l'ange interprète, mais par Dieu directement, comme on peut le voir par comparaison avec II, 9 et 11.

9. — *Manus Zorobabel... perficient eam.* Zorobabel avait commencé les fondations du temple, Esdr. III, 8-10 ; Agg. II, 18 ; l'achèvement de l'édifice aura lieu aussi par ses soins. — *Et scietis quia... ad vos.* Quoique les paroles précédentes aient évidemment

10. Qui méprise les jours petits? On se réjouira lorsqu'on verra Zorobabel le plomb à la main. Ce sont-là les sept yeux du Seigneur, qui parcourent toute la terre.

11. Alors je répondis : Que sont ces deux oliviers, à la droite et à la gauche du chandelier?

12. Et je dis une seconde fois : Que sont ces deux branches d'olivier, auprès des deux becs d'or, où sont les canaux d'or par où coule l'huile?

13. Et il me dit : Ne sais-tu pas ce que cela signifie? Je répondis : Non, mon Seigneur.

14. Et il dit : Ce sont les deux fils

10. Quis enim despexit dies parvos? et lætabuntur, et videbunt lapidem stanneum in manu Zorobabel. Septem isti oculi sunt Domini, qui discurrunt in universam terram.

11. Et respondi, et dixi ad eum : Quid sunt duæ olivæ istæ, ad dexteram candelabri, et ad sinistram ejus?

12. Et respondi secundo, et dixi ad eum : Quid sunt duæ spicæ olivarum, quæ sunt juxta duo rostra aurea, in quibus sunt suffusoria ex auro?

13. Et ait ad me, dicens : Numquid nescis quid sunt hæc? Et dixi : Non, Domine mi.

14. Et dixit : Isti sunt duo filii

---

rapport à l'achèvement matériel du temple, ces mots montrent que le sens n'est pas épuisé par là, mais que la construction est seulement mentionnée en cet endroit comme une figure du temple spirituel, Cfr. VI, 12, 13, et que l'achèvement du temple typique est simplement un gage de l'achèvement du vrai temple. Car ce n'est pas par l'édification terrestre, mais bien par l'avènement du royaume de Dieu, que Juda pouvait discerner la venue de l'ange du Seigneur vers lui. Keil.

10. — *Quis enim despexit dies parvos?...* Verset difficile et qui a été traduit de bien des manières différentes. Voici entre plusieurs, une traduction qui nous semble le mieux rendre l'hébreu : « Car, qui voudrait mépriser le jour des petites choses, alors que ces sept-là voient avec plaisir le niveau dans la main de Zorobabel? Ce sont les yeux de l'Eternel qui parcourrent la terre entière ». Le jour des petites choses, יום קטנות, désigne ces travaux toujours interrompus qui n'avancent pas, et que le peuple contemple avec tristesse. Faut-il juger l'avenir d'après ces petits ou tristes jours? Non, car la Providence, figurée par les « sept » yeux, III, 9, et peut-être aussi par les sept lampes, voit volontiers l'œuvre commencée par Zorobabel et l'amènera à bien lorsque les Juifs lui demanderont de les protéger. Le niveau, אבן הבדיל, « pierre d'étain ou de plomb », étant l'instrument le plus utile à l'architecte est un symbole très bien approprié au travail commencé. Les yeux qui parcourrent la terre entière précisent l'image déjà employée : elle signifie que Dieu qui voit tout protègera l'entreprise contre les dangers qui pourraient à l'avenir la menacer. S'il voit en effet cette œuvre avec plaisir, qui pourrait l'empêcher de réussir? L'interprétation du Tirin et de plusieurs commentateurs catholiques ne diffère pas sensiblement de celle-là. D'après S. Jérôme la pierre d'étain est une figure du Messie ; le contexte ne semble guère favoriser cette interprétation.

11. — Un point est encore obscur pour le prophète ; aussi va-t-il en demander l'explication. — *Et respondi.* Ce n'est pas une réponse à ce qui précède, mais une interrogation se rapportant à la vision du ℣. 2. — *Quid sunt duæ olivæ istæ...* V. ℣. 2.

12. — *Et respondi secundo.* Zacharie recommence sa question pour indiquer plus spécialement ce qui l'a frappé dans ces deux oliviers. — *Quid sunt duæ spicæ olivarum.* A chacun des arbres le prophète a remarqué une branche particulière, nommée épis, שבלי, dans l'hébreu, parce que les olives y sont aussi nombreuses que des graines, et d'où coule l'huile dans le réservoir. — *Quæ sunt juxta duo rostra aurea.* De chaque coté du réservoir central sont deux tuyaux, en or comme le candélabre lui-même, qui reçoivent l'huile des oliviers pour la transmettre dans ce réservoir. — *In quibus sunt suffusoria ex auro.* Litt. « faisant couler d'elles de l'or », c'est-à-dire, servant à amener des oliviers, une huile si belle et si limpide qu'on peut la comparer à l'or. La traduction de la Vulgate se rapproche de celle des LXX : τῶν ἐπιχεόντων καὶ ἐπαναγόντων τὰς ἐπαρυστρίδας τὰς χρυσᾶς.

14. — *Isti sunt duo filii olei qui assistunt...*

olei, qui assistunt Dominatori universæ terræ.

de l'huile, qui sont placés devant le Dominateur de toute la terre.

CHAPITRE V

Sixième vision : L'écrit volant (℣℣. 1-4). — Septième vision : La femme assise dans l'épha (℣℣. 5-11).

1. Et conversus sum, et levavi oculos meos, et vidi, et ecce volumen volans.

1. Je levai de nouveau les yeux, et je vis un écrit qui volait.

« Les fils de l'huile qui servent le maître de toute la terre », expression bien orientale. Ce ne sont pas, comme le veut Kliefoth, les Israélites et les Gentils fidèles à Dieu, ce qui serait confondre les oliviers avec le chandelier (V. la note sur le ℣. 2); ce ne sont pas non plus ni Aggée ni Zacharie, ainsi que le pensent Hofman et Baumgarten, ni Jésus et Zorobabel, en tant qu'individus, quoiqu'en pensent Henderson et Pressel. La fourniture de l'huile au chandelier, c'est-à-dire la communication de la grâce de l'Eglise, ne peut pas dépendre en effet de ces personnages. Il vaut donc mieux voir dans ces branches d'olivier l'image des deux pouvoirs, royal et sacerdotal, qui étaient, dans l'Ancien Testament, les deux moyens principaux par lesquels Dieu accordait sa grâce à son peuple, et qui étaient alors représentés par Jésus et Zorobabel. La convenance de l'image se trouve surtout en ce que l'onction était la cérémonie par laquelle on appelait les rois et les prêtres à leurs fonctions. Nous trouvons d'autres explications dans S. Jérôme : « Duas olivas quidam e nostris Filium interpretatur, et Spiritum sanctum, et mediam lampadem Deum Patrem. Sed nescio quomodo absque blasphemia, alterum a dextris, alterum accipiant a sinistris. Ramos quoque, sive spicas olivarum, incarnationem Salvatoris et similitudinem columbæ Spiritus sancti edisserunt, quia totas olivas videre nequeamus, sed partem quamdam et, ut ita dicam, ramusculos incarnationis Christi, et ostensionis Spiritus sancti nobis esse monstratos. Alii duo intelligunt testamenta, a dextris Evangelium, a sinistris Legem, eo quod in altero spiritualis sensus sit, in altero corporalis : et quod nec totum Evangelium, nec totam Legem explanare possimus, et non ex parte cognoscamus, et ex parte prophetamus, I Cor. XIII, 9, et necdum possimus intelligere quod perfectum est. Sunt qui duos ramos olivarum vel duas spicas, et filios pinguedinis vel splendoris, sacerdotium interpretentur et Legem, quæ præbeant gaudium universæ terræ. Alii Enoch et Eliam, quorum alter in præputio, alter in circumcisione placuit Deo, et cum corpore raptus in cœlum est ». Au point de vue tropologique, Ribera applique ce verset aux apôtres et aux prédicateurs de la loi nouvelle.

6°. — Sixième vision : l'écrit volant, v, 1-4.

Chap. v. Les deux figures qui suivent sont assez étroitement unies pour que des commentateurs n'y voient qu'une seule vision. Pourtant au ℣. 5, il y a interruption évidente; c'est une raison suffisante pour diviser en deux ce chapitre. D'ailleurs l'idée qui se dégage de la première vision, tout en ayant de grands rapports avec celle qu'on voit dans la seconde, ne sont pas complètement les mêmes: la première se rapporte à l'extermination des pécheurs, la seconde à la destruction du péché lui-même.

1. — *Et conversus sum et levavi oculos meos.* Tournure hébraïque, qui signifie : Je levai de nouveau les yeux. — *Ecce volumen volans.* מגלה, « megillâh » se traduit généralement par rouleau, volume, Cfr. Ps. XXXIX, 8; Ezéch. II, 9. Les livres des Juifs se roulaient en effet; mais il semble qu'il vaut mieux traduire ce mot par « écrit ». La suite prouve en effet, dit Reuss, qu'il ne s'agit pas de quelque chose de roulé, mais d'une

2. Et il me dit : Que vois tu? Je dis : Je vois un écrit volant, sa longueur est de vingt coudées et sa largeur de dix.

3. Et il me dit : C'est la malédiction qui se répand sur la face de toute la terre, car tout voleur sera jugé selon ce qui y est écrit : et quiconque jure sera jugé de même par ce qui y est contenu.

4. Je la ferai sortir, dit le Seigneur des armées : elle entrera dans la maison du voleur et dans la maison de celui qui jure faussement en mon nom; et elle demeurera au milieu de cette maison, et elle la consumera avec son bois et ses pierres.

2. Et dixit ad me : Quid tu vides? Et dixi : Ego video volumen volans : longitudo ejus viginti cubitorum, et latitudo ejus decem cubitorum.

3. Et dixit ad me : Hæc est maledictio, quæ egreditur super faciem omnis terræ : quia omnis fur, sicut ibi scriptum est, judicabitur : et omnis jurans, ex hoc similiter judicabitur.

4. Educam illud, dicit Dominus exercituum : et veniet ad domum furis, et ad domum jurantis in nomine meo mendaciter : et commorabitur in medio domus ejus, et consumet eam, et ligna ejus, et lapides ejus.

---

immense feuille de parchemin ou de papyrus étalée dans toute sa largeur. LXX : δρέπανον πετόμενον; ils ont lu sans doute מגל, « maggâl » au lieu de « megillâh ».

2. — *Et dixit ad me,* l'ange interprète, I, 9, IV, 1. — *Volumen volans.* Il flotte au dessus de la terre de sorte qu'on puisse parfaitement l'apercevoir. — *Longitudo ejus... decem cubitorum.* Ces dimensions, dit Keil, ne sont pas approximatives et ne veulent pas dire simplement que le rouleau ou l'écrit est d'une grande dimension; elles ont au contraire une réelle signification. Elles correspondent aux dimensions du portique du temple de Salomon, III Rois, VI, 3, et aussi à celles du lieu saint dans le tabernacle, qui avait vingt coudées de long et dix de large. D'après Kimchi, Hengstenberg, Hofmann, Umbreit, ce passage ne se rapporterait qu'au portique du temple; ces hauteurs supposent que le rouleau a les mêmes dimensions pour indiquer que le jugement est une conséquence de la théocratie et doit provenir du sanctuaire d'Israël, où le peuple s'assemble devant le Seigneur. Mais le portique du temple n'a jamais été un symbole de la théocratie, ni la place où le peuple s'assemblait devant le Seigneur; c'était un simple ornement d'architecture, n'ayant aucun rapport avec le culte. Il est donc plus probable que les dimensions sont données d'après celles du lieu saint du tabernacle, de même que, dans la vision précédente, le chandelier rappelle celui du tabernacle. Cette similitude de dimensions n'a pas pour but de montrer que la malédiction sort du saint lieu du tabernacle ou du temple; dans ce cas on n'aurait pas négligé de dire que le rouleau sort du sanctuaire. Si la malédiction commence à la maison de Dieu, elle n'en sort pas. Elle sera seulement prononcée selon la mesure du sanctuaire, c'est-à-dire selon les préceptes divins donnés au peuple.

3. — *Hæc est maledictio.* Ce rouleau contient le malédiction accompagnée de la menace du supplice. — *Quæ egreditur,* qui sort comme du tribunal divin. — *Super faciem omnis terræ,* sur tout le pays de la Judée comme le contexte le prouve. — *Omnis fur... omnis jurans.* Les voleurs et les parjures seront frappés des peines contenues dans l'écrit. — *Judicabitur.* נקה signifie parfois « est innocent, demeure impuni », Gen. XXIV, 1. On pourrait peut-être le traduire ici par « balayer », comme l'a fait Reuss, car ce mot contient la double idée de l'extermination des coupables et de la purification du pays. Il semble qu'il faut lire נכה, sera « frappé ». C'est ainsi que toutes les anciennes traductions l'ont entendu : Targum : לקי, il sera frappé; LXX : ἐκδικηθήσεται.

4. — *Educam illud,* j'amènerai cette malédiction dont il a été parlé au ℣. précédent. — *Veniet ad domum furis...* La malédiction atteindra les voleurs et les parjures. — *Jurantis in nomine meo mendaciter.* Cfr. ℣. 3 et la défense du Lévitique, XIX, 12. — *Commorabitur.* ולנה, « elle passera la nuit », c'est-à-dire elle ne les quittera pas. — *In medio domus ejus.* Elle ne s'arrêtera pas au seuil de la maison des coupables; elle pénétrera partout et n'épargnera rien. — *Consumet eam...* Ses effets seront terribles; rien ne restera des méchants, et on pourra croire qu'ils ont été dévorés par le feu.

5. Et egressus est angelus, qui loquebatur in me, et dixit ad me : Leva oculos tuos, et vide quid est hoc, quod egreditur.

6. Et dixi : Quidnam est? Et ait : Hæc est amphora egrediens. Et dixit : Hæc est oculus eorum in universa terra.

7. Et ecce talentum plumbi portabatur, et ecce mulier una sedens in medio amphoræ.

8. Et dixit : Hæc est impietas. Et projecit eam in medio amphoræ, et misit massam plumbeam in os ejus.

5. Et l'ange qui me parlait sortit et me dit : Lève les yeux, et considère ce qui paraît.

6. Et je lui dis : Qu'est-ce? Il me répondit : C'est une amphore qui paraît. Et il ajouta : Cette amphore est leur œil dans toute la terre.

7. Puis l'on soulevait une masse de plomb, et on voyait une femme assise au milieu de l'amphore.

8. Et il dit : C'est l'impiété. Et il jeta la femme au fond de l'amphore et en ferma l'ouverture avec la masse de plomb.

7°. — Septième vision : la femme assise dans l'épha, v, 5-11.

5. — *Et egressus est Angelus.* L'ange sort, soit du bosquet des myrtes, i, 8, soit du milieu des autres anges ; Cfr. ii, 7. — *Qui loquebatur in me.* Hébraïsme pour « qui parlait avec moi ». — *Quid est hoc quod egreditur?* Qu'est-ce qui t'apparaît, comme si un rideau venait subitement d'être écarté ?

6. — *Et dixi : Quidnam est?* Le prophète ne se rend pas bien compte de ce qu'il voit ; aussi l'ange va-t-il le renseigner. — *Hæc est amphora egrediens.* Litt. « c'est un Epha qui paraît ». Sur l'Epha, la plus grande mesure de capacité pour les solides, V. Exod, xvi, 36, etc. Il désigne ici une mesure en général et peut-être un vase quelconque, comme traduit la Vulgate. — *Hæc est oculus eorum in universa terra.* Cet epha est l'œil, c'est-à-dire l'apparence d'eux (des méchants et des parjures) par toute la terre, עין, œil, a ce sens d'aspect, forme, apparence, Lévit. xiii, 15 ; Nombr. xi, 7 ; Cfr. Ezech. i, 4, 16. Le sens est donc : cette vision indique ce qu'ont fait les Hébreux et ce qu'ils ont souffert. Castro, Rosenmüller, Ackermann pensent qu'il ne s'agit pas ici de l'avenir, mais du passé, et que les Juifs sont avertis, par tout ce qu'ils ont souffert, de veiller à ne pas attirer sur eux de semblables châtiments ; Cfr. ℣. 11. S. Jérôme se rapproche de ce sens : « Hæc amphora, sive mensura, oculus eorum est in universa terra, hoc est extensio peccatorum, ut quorum vitia dispersa latitabant, in unum coacervata oculis omnium panderentur, ut egrederetur de loco suo Israel, et cunctis gentibus, qualis in terra sua fuerit, monstraretur » D'après Keil et Kliefoth, le point de la comparaison est celui-ci : de même que, dans l'épha, les grains séparés sont tous réunis ensemble, de même les individus pécheurs du pays (ou de la terre entière) seront réunis en un monceau, quand la malédiction finale tombera sur tout le pays (ou sur la terre entière). LXX : ἀύτη ἡ ἀδικία αὐτῶν.

7. — La vision s'éclaircit encore davantage. — *Ecce talentum plumbi portabatur.* Un disque ou couvercle rond de plomb est levé un instant, afin que le prophète puisse voir ce qu'il y a dans l'épha. S. Jérôme explique ainsi sa traduction : « Pro talento plumbi in consequentibus legimus lapidem plumbi. Talentum vocatur Chachar, lapis Aben. Ipse est igitur lapis plumbi, qui et talentum plumbi, quod nos manifestius exprimentes massam vel sphæram plumbi interpretati sumus, ex quo significatur pondus gravissimum peccatorum. » — *Et ecce mulier una sedens in medio...* Cette femme, destinée en tant que seule à représenter tous les pécheurs réunis en un monceau ; et devenant ainsi une unité, qui ne vient pas d'entrer dans l'épha, mais qui y était déjà et qui apparaît quand le disque de plomb est enlevé, représente l'impiété, comme on va le voir au verset suivant. Le Targum expose ainsi ce ℣. 7e : « Et voici que des peuples rapides les déportent rapidement, et d'autres peuples vinrent qui habitèrent à leur place, parce qu'ils acceptaient et donnaient de fausses mesures ». Schultens, Dissertatio de muliere sedente in Epha, Franequ., 1725, in-4°, se rapproche de cette manière de voir.

8. — *Et dixit : Hæc est impietas.* Cette femme personnifie l'impiété d'Israël, son idolâtrie, la négation de Dieu. Wright et quelques commentateurs veulent qu'elle représente seulement la mauvaise foi d'Israël et son penchant à se servir de fausses mesures. L'épha, où elle apparaît, indique selon eux

9. Je levai les yeux, et je vis : Voici que deux femmes paraissaient, le vent soufflait dans leurs ailes, car elles avaient des ailes comme celles d'un milan, et elles emportèrent l'amphore entre le ciel et la terre.

10. Je dis à l'ange qui me parlait : Où ces femmes portent-elles cette amphore ?

11. Il me dit : Dans la terre de Sennaar, pour qu'on lui bâtisse une maison, et qu'elle y soit placée et affermie sur sa base.

9. Et levavi oculos meos, et vidi : Et ecce duæ mulieres egredientes, et spiritus in alis earum, et habebant alas quasi alas milvi : et levaverunt amphoram inter terram et cœlum.

10. Et dixi ad angelum, qui loquebatur in me : Quo istæ deferunt amphoram ?

11. Et dixit ad me : Ut ædificetur ei domus in terra Sennaar, et stabiliatur, et ponatur ibi super basem suam.

---

ce genre spécial de méchanceté. — *Misit massam plumbeam in os ejus.* Pour que l'impiété ou la méchanceté d'Israël ne puisse relever la tête, le couvercle de plomb est remis sur l'épha. Jarchi, Rosenmüller, Wright pensent que la masse de plomb est jetée sur la femme elle-même, de manière à l'empêcher de parler et de corrompre le peuple. Les instruments dont elle s'est servie pour son œuvre impie, dit Wright, serviront à sa confusion. L'épha avec lequel elle faisait fausse mesure sert à la conduire loin du pays, les poids faux dont elle se servait sont employés à la frapper au visage ; Cfr. Ps. cvi, 42 ; Job. v, 16.

9. — *Et levavi oculos meos et vidi.* Ce n'est pas une nouvelle vision qui commence, mais seulement la suite et la conclusion de ce qui précède. — *Ecce duæ mulieres.* Ces deux femmes, choisies sans doute parce que c'est une femme qui est dans l'intérieur de l'épha, représentent, d'après beaucoup de commentateurs, les Assyriens et les Babyloniens, qui déportèrent le peuple hébreu. Suivant d'autres, moins bien inspirés, semble-t-il, elles typifient les instruments du mal, qui arrachent pour un temps la femme mauvaise à la vengeance qui était sur le point de la détruire. — *Et spiritus in alis earum.* Elles étaient emportées avec une telle rapidité que le vent semblait les porter. Les ailes sont le symbole de la célérité. — *Habebant alas quasi alas milvi.* חסידה est la cigogne, « ciconia alba », oiseau voyageur, qui, à cause de sa nourriture impure, est placé par la Loi dans la catégorie des oiseaux qu'il est défendu de manger, Lev. xi, 19 ; Deut. xiv, 18. C'est cette circonstance qui, d'après quelques commentateurs, la fait mentionner ici. Selon d'autres, c'est seulement à cause de sa force et de sa facilité à entreprendre de longs voyages. LXX : πτέρυγας ἔποπος. — *Levaverunt amphoram inter cœlum et terram.* Elles l'emportèrent au milieu des airs. Targum ; « parmi les royaumes des peuples de la terre qui sont tous sous le ciel ».

10. — *Quo istæ deferunt amphoram?* avec la femme symbolisant la méchanceté qui y est renfermée.

11. — *Ut ædificeretur ei domus in terra Sennaar.* L'ange répond plus que le prophète ne lui a demandé. Il indique non seulement le lieu, mais aussi la raison de l'exil. La femme devra demeurer d'une manière permanente dans ce pays ; c'est ce qu'indiquent bien les mots : pour lui bâtir une maison. Le pays est la terre de Sennaar, שִׁנְעָר, que les LXX : ἐν γῇ Βαβυλώνος, le Targum, S. Jérôme, etc., entendent de la Babylonie. Quelques modernes admettent cette identification, pourvu qu'on n'en tire pas la conclusion qu'elle se rapporte au récent exil d'Israël. Sennaar désigne pour eux le pays où les hommes voulurent bâtir la tour de Babel. Ce nom n'est pas une épithète géographique appliquée à la Mésopotamie, c'est une affirmation que l'impiété, éloignée de la sphère du peuple de Dieu, aura désormais sa résidence permanente dans la sphère des puissances hostiles à Dieu. — *Stabiliatur et ponatur ibi...* Litt. « elle y sera établie et posée... » Confirmation des paroles précédentes. La double vision de ce chapitre, dit Keil, montre la séparation des pécheurs de l'assemblée du Seigneur, leur bannissement et leur concentration dans le royaume impie du monde. Cette distinction et cette séparation se manifesteront surtout dans le royaume du Messie, et atteindront leur plus haut degré dans le dernier jugement.

CHAPITRE VI

Huitième vision : Les quatre chars qui sortent du milieu des montagnes d'airain (℣℣. 1-8). — Acte symbolique : La couronne placée sur la tête du Grand Prêtre (℣℣. 9-15).

1. Et conversus sum, et levavi oculos meos, et vidi : et ecce quatuor quadrigæ egredientes de medio duorum montium : et montes, montes ærei.

2. In quadriga prima equi rufi, et in quadriga secunda equi nigri,

3. Et in quadriga tertia equi albi, et in quadriga quarta equi varii, et fortes.

1. Je levai de nouveau les yeux, et je vis : Voici que quatre chariots sortaient d'entre deux montagnes, et les montagnes étaient des montagnes d'airain.

2. Au premier chariot il y avait des chevaux roux, au second des chevaux noirs,

3. Au troisième des chevaux blancs, et au quatrième des chevaux tachetés et vigoureux.

8e. — Huitième vision : les quatre chars, VI, 1-8.

CHAP. VI. — 1. — *Et conversus sum.* Cfr. V, 1. — *Ecce quatuor quadrigæ.* L'explication de ces chars sera donnée au ℣. 5 par l'ange : ce sont les quatre vents du ciel. — *Egredientes de medio duorum montium... montes ærei.* Ces monts d'airain, « insuperabiles atque fortissimi, et qui nulla possint vetustate consumi », dit S. Jérôme, représentent l'endroit ou Dieu habite. Mais cet endroit est pour ainsi dire localisé par le prophète, puisqu'il le place là où les chars se séparent pour aller les uns vers le nord, les autres vers le sud : c'est pour lui la terre d'Israël et surtout Jérusalem, centre du royaume de Dieu dans l'Ancien Testament, où le Seigneur a sa résidence dans le temple. C'est donc Jérusalem et sa situation qui fait le fondement de cette vision. Osiander, Maurer, Hofmann et Umbreit pensent aux montagnes de Sion et de Moriah, qui n'ont jamais été distinguées l'une de l'autre dans l'Ancien Testament comme deux montagnes séparées. Il faut plutôt, selon Keil et Moore, penser à Sion et au mont des Olives, qui sont souvent nommés comme les endroits où Dieu jugera le monde, Zach. XIV, 4; Joël, III, 16. La vallée qui sépare ces deux montagnes est la vallée de Josaphat, où, selon Joël, III, 2 et suiv., le Seigneur jugera les nations. C'est cette vallée qui dans la vision forme le point de départ des chars. D'autres commentateurs, Menochius, Chambers, etc., ne veulent pas admettre cette localisation. Pour Menochius les montagnes sont le symbole de la puissance et de la providence de Dieu. D'après Chambers, la vallée entourée de deux montagnes d'airain est une image digne de la puissance irrésistible de celui qui détruit les nations impies. Nous pensons, avec Pusey, que les deux sens sont également admissibles.

2. — *In quadriga prima equi rufi.* אדמים; Cfr. I, 8 et la note. — *Nigri,* שחרים. La couleur noire annonce des événements malheureux non pas aux Juifs, mais aux habitants du nord, ℣℣. 6, 8. Reproduisons, en nous y associant, les justes réflexions de Ribera sur quelques interprétations peu fondées de ce passage : « Legi (inquit Hieronymus) in cujusdam volumine quatuor quadrigas quatuor Evangelia intelligi, et cætera ejusque expositionem breviter refert. Dionysius Carthusianus quatuor Evangelistas esse dicit. Rupertus equos rufos Apostolos, et Martyres interpretatur, nigros, eos, qui lugent, et se pœnitentiæ operibus exercent : albos, virgines : equos varios, et fortes, pastores, atque doctores. Quæ ego si sequerer, nonnihil dicerem, quod concionatorum turbæ placeret. Sed quoniam hi auctores nullam habent rationem sensus historici, qui semper fundamentum esse debet spiritualis, immo adversa illi proferunt, et quod cum eo non convenit, nequaquam Scripturæ sensus, sed auctorum, qui proferunt, commentum est et ego vera dicere malo, quam decora, et placentia, omnia ei, qui volet, legenda in suis auctoribus relinquo ».

3. — *Albi.* Cfr. I, 8. — *Varii et fortes.* ברדים אמוצים. Les chevaux du quatrième char sont mouchetés ; Cfr. Gen. XXXI, 10, 12, et vigoureux. Quelques commentateurs donnent

4. Je dis alors à l'ange qui me parlait : Qu'est-ce que cela, mon Seigneur?

5. L'ange répondit et me dit : Ce sont les quatre vents du ciel, qui sortent pour paraître devant le maître de toute la terre.

6. Les chevaux noirs du chariot allaient vers le pays de l'aquilon ; les chevaux blanc les suivirent : et les tachetés allèrent dans le pays du midi.

7. Les plus forts parurent ensuite, et ils demandaient à aller et à courir par toute la terre. Et il leur dit : Allez, parcourez la terre ; et ils parcoururent la terre.

4. Et respondi, et dixi ad angelum, qui loquebatur in me : Quid sunt hæc, Domine mi?

5. Et respondit angelus, et ait ad me : Isti sunt quatuor venti cœli, qui egrediuntur, ut stent coram Dominatore omnis terræ.

6. In qua erant equi nigri, egrediebantur in terram aquilonis : et albi egressi sunt post eos : et varii egressi sunt ad terram austri.

7. Qui autem erant robustissimi, exierunt, et quærebant ire et discurrere per omnem terram. Et dixit : Ite, perambulate terram ; et perambulaverunt terram.

---

au dernier mot « amouzzim » le sens de « rouges », l'identifiant avec חמוץ d'Isaïe, LXIII, 1. « Est igitur חמוץ vel אמוץ in coloribus idem quod græcum ὀξύ, quod clarum est, et vegetum, et multo lumine excitatum, purpureum imprimis. Equi proinde notantur non quidem purpurei, sed quorum rubor est excitatior, ὀξύτερος » Rosenmüller. Il y a dans ce passage une grave difficulté. D'un côté les chevaux du quatrième char ne sont pas seulement appelés « mouchetés » ; on leur donne aussi le nom de « forts » ; d'un autre côté, au départ des chars, les chevaux noirs sont omis et les chevaux mouchetés sont distingués des vigoureux. Si l'explication proposée par Rosenmüller, après Kimchi, Calvin, Œhler, etc., est jugée suffisante, la difficulté disparaît, mais la grammaire et l'usage empêchent de l'accepter. D'un autre côté, il est impossible d'attribuer à l'auteur lui-même ce changement de nomenclature. Nous nous contenterons donc d'expliquer le symbolisme des ℣℣. 6 et 7, sans chercher un accord qui est presque impossible à trouver, et qui sans doute est dû à une faute de copiste.

5. — *Isti sunt quatuor venti cœli.* Ce ne sont pas quatre esprits ou quatre anges, comme l'ont interprété à tort Palaccio, Henderson et Neumann. Les anges sont très rarement appelés רוחות dans l'Ancien Testament. — *Qui egrediuntur ut stent coram Dominatore...* Les vents obéissent au maître de toutes choses qui les a créés. On voit ailleurs les vents servir d'instrument au jugement de destruction porté par Dieu ; Jérém. XLIX, 36 ; Dan. VII, 2 ; Apoc. VII 1.

6. — *In qua... equi nigri... Aquilonis, et albi... post eos.* Le pays du nord est le territoire qu'arrose l'Euphrate et le Tigre, l'un des deux sièges principaux de l'hostilité païenne contre le peuple de Dieu. Notre vision ne dépeint pas le sort de cet empire, non plus que celui de l'empire méridional dont il sera question tout à l'heure. Deux chars se dirigent vers lui : celui qui est attelé de chevaux noirs lui amène la famine, une des grandes plaies au moyen desquelles Dieu punit les impies, et qui est d'autant plus sensible que l'abondance et le luxe ont été plus extrêmes. Viennent ensuite les chevaux blancs, qui indiquent que le jugement sera suivi d'une victoire complète sur les puissances païennes. Le blanc est en effet la couleur et le symbole du triomphe ; Cfr. Apoc. VI, 2. — *Et varii egressi sunt ad terram austri.* Ce pays du sud est l'Egypte, qui représente un autre pouvoir du monde. Les chevaux tachetés qui s'y dirigent, représentent le jugement de destruction qui s'accomplira par l'épée, par la famine et par la peste ; c'est ce qu'indique cette couleur. Quoique le sud et le nord soient seuls mentionnés, il ressort évidemment du nombre des chars et du ℣. 7, que la vision contenue dans le commencement de ce chapitre s'étend à toute la terre. S'il n'y est parlé ni de l'orient, ni de l'occident, c'est probablement parce que le prophète pensait que la terre était divisée en deux parties, désignées par le nord et le sud ; Cfr. Is. XLIII, 6, et Ps. LXXXVIII, 13.

7. — *Robustissimi... per omnem terram.* Le quatrième char doit parcourir toute la terre. Cette mission, dit Keil, n'est pas donnée aux chevaux rouges, mais aux chevaux vigoureux, qui sont aussi appelés ta-

8. Et vocavit me, et locutus est ad me, dicens : Ecce qui egrediuntur in terram aquilonis, requiescere fecerunt spiritum meum in terra aquilonis.

9. Et factum est verbum Domini ad me, dicens :

10. Sume a transmigratione, ab Holdai, et a Tobia, et ab Idaia; et venies tu in die illa, et intrabis domum Josiæ, filii Sophoniæ, qui venerunt de Babylone.

11. Et sumes aurum et argentum : et facies coronas, et pones in capite Jesu filii Josedec sacerdotis magni,

8. Et il m'appela, et me dit : Ceux qui vont du côté de l'aquilon ont apaisé la colère que j'avais conçue contre le pays d'aquilon.

9. Et la parole du Seigneur me vint en ces termes :

10. Reçois ce que te donneront les exilés, Holdaï, Tobie, et Idaïa, tu iras ce jour-là, et tu entreras dans la maison de Josias, fils de Sophonie, qui est venu de Babylone.

11. Tu prendras l'or et l'argent ; et tu en feras des couronnes, que tu placeras sur la tête du Grand Prêtre Jésus fils de Josedec,

---

chetés au ℣. 3, pour indiquer que le jugement annoncé par ces derniers s'étendra dans toute sa force sur le monde entier. Le départ des chevaux rouges n'est pas mentionné, simplement parce qu'il n'y a pas de doute possible sur leur symbolisme, puisque le rouge indique l'effusion du sang. — *Ite, perambulate terram,* pour y accomplir les jugements de Dieu, qui est maître et souverain Seigneur de l'univers.

8. — *Et vocavit me.* L'ange appelle l'attention du prophète sur le sens de la vision. — *Requiescere fecerunt spiritum meum in terra aquilonis.* On a souvent expliqué ces mots comme s'ils étaient analogues à la phrase : « Je ferai reposer mon indignation sur eux », Ezéch. v, 13, xvi, 42, xxi, 22; mais colère et esprit ne sont pas synonymes. Cette explication n'est pas nécessaire L'esprit du Seigneur est quelquefois un esprit de jugement et de vengeance, Is. iv, 4, et c'est dans ce sens que les chars représentent ces manifestations sur les nations. Ici, le jugement de Dieu sur ces nations est donc figuré : il punira l'impiété et conservera ce qui s'appuie sur lui. Selon S. Jérôme, l'esprit de Dieu se reposa dans la terre du nord, « quando in terra aquilonis, diaboli regna durissima apostolica prædicatione subversa sunt, et hæc esse regna quæ Domino Salvatori in monte excelso diabolus ostendens, sibi tradita gloriatus sit ».

9°. — Acte symbolique terminant les visions : la couronne sur la tête de Jésus, vi, 9-15.

La série des visions se termine par une action symbolique, étroitement liée avec elles; elle met devant les yeux la figure du médiateur du salut, comme un Grand Prêtre couronné, ou un prêtre-roi, qui doit élever le royaume de Dieu, établir sa domination sur tous les royaumes de ce monde; cette action a pour but de consoler et de fortifier le peuple, et de lui faire apercevoir le Messie dans le lointain.

9. — « Ab obscuris ad obscuriora transimus, et cum Moyse ingredimur in nubem et caliginem : abyssus abyssum invocat in voce cataractarum Dei, et gyrans gyrando vadit Spiritus, et in circulos suos revertitur. Labyrinthæos patimur errores, et Christi cæca regimus filo vestigia ». S. Jérôme.

10. — *Sume a transmigratione...* Des envoyés des Israélites restés à Babylone sont venus à Jérusalem pour offrir des présents d'or et d'argent dans le but d'aider à la construction du temple. C'est à eux que le prophète doit s'adresser. — *Holdai.* חֶלְדַּי, « Heldaï » est appelé plus bas Helem, ℣. 14. Ce nom qu'on ne trouve qu'ici signifie mondain, terrestre. — *Tobia,* nom bien connu. — *Idaia.* « Celui dont Dieu a soin », nom qu'on retrouve 1 Par. ix, 10, xxiv, 7. — *In die illa,* au jour fixé par le Seigneur. — *Josiæ, filii Sophoniæ.* Sans doute le même qui, au ℣. 14, est appelé Hem. Son père est peut-être celui qui est mentionné, IV Rois, xxv, 18, parmi ceux qui furent déportés à Babylone, et qui était prêtre du second ordre.

11. — *Sumes aurum et argentum,* celui qu'ils ont apporté de Babylone. — *Facies,* tu feras faire par un orfèvre; Cfr. Exod. xxv, 31. — *Coronas,* עֲטָרוֹת ne signifie pas deux ou plusieurs couronnes; le prophète ne peut pas en effet les mettre sur la tête de Jésus. Ewald, Hitzig et Bunsen interpolent les mots « de Zorobabel et sur la tête de », sans être appuyés sur la moindre autorité critique. Le pluriel désigne une seule couronne splendide, faite d'or et d'argent; on emploie souvent le pluriel

12. Et tu lui diras : Voici ce que dit le Seigneur des armées : VOILA L'HOMME DONT LE NOM EST ORIENT : ce germe poussera de lui-même, et il bâtira un temple au Seigneur.

13. Il bâtira un temple au Seigneur, il sera couronné de gloire ; il siègera sur son trône, et il dominera ; et le Prêtre sera assis sur le sien, et entre eux il y aura alliance de paix.

12. Et loqueris ad eum, dicens : Hæc ait Dominus exercituum, dicens : ECCE VIR ORIENS NOMEN EJUS : et subter eum orietur, et ædificabit templum Domino.

Supr. 3, 8; *Luc.* 1, 78.

13. Et ipse extruet templum Domino; et ipse portabit gloriam, et sedebit, et dominabitur super solio suo : et erit sacerdos super solio suo, et consilium pacis erit inter illos duos.

---

pour marquer la grandeur, Gen. XXVII, 8; Ps. XV, 11; Is. LIII, 9; Ezéch. XXXVIII, 10; Prov. I, 20, IX, 1. La distinction entre le prêtre et le roi n'est pas suffisante pour conclure à une double couronne. Ce sens a été cependant admis par plusieurs interprètes. — *Pones in capite Jesu*, III, 1. Le Grand Prêtre est la figure du Messie.

12. — *Et loqueris ad eum dicens*, pour expliquer à Jésus et à ceux qui l'entourent la signification de cet acte. — *Ecce vir Oriens nomen ejus.* Litt. « cet homme, Germe est son nom ». Cfr. sur le sens de « germe », plus haut. III, 8. Aussi le Targum traduit-il très bien : « Voici l'homme dont le nom est Messie ». Jarchi et les commentateurs juifs veulent appliquer ces mots à Zorobabel qu'ils disent avoir été salué comme roi par les Juifs ; rien de moins appuyé que cette interprétation qui avait déjà cours au temps de S. Jérôme. — *Et subter eum orietur.* Sous lui, l'édifice du temple s'achèvera, dit Nicolas de Lyre. Litt. « de dessous lui (du fond où il aura été semé) il germ ra ». Ces mots ne doivent pas se traduire, comme l'ont fait les LXX : καὶ ὑποκάτωθεν αὐτοῦ ἀνατελεῖ, la Vulgate, Luther, Hitzig, Pressel, etc ; c'est changer le sujet sans motif. Le sens que nous adoptons, et qui suit de plus près l'hébreu, est préférable. Le germe croîtra au sein de son propre pays et de sa nation ; il ne sera pas étranger, mais appartiendra au tronc national, à laquelle les promesses ont été faites. — *Ædificabit templum Domino.* Le temple terrestre alors en construction n'est pas celui dont il s'agit ici, car ce temple devait être achevé par Zorobabel, IV, 9. Ce n'est pas non plus un nouveau ou plus glorieux temple de même espèce, car le temple de Zorobabel devait être glorifié aux temps messianiques, Agg. II, 7-9 ; Mal. III, 1. Il s'agit du temple spirituel dont le tabernacle de Moïse et le temple de Salomon n'étaient que des figures ; ce n'est pas un temple, mais le temple, dit Chambers, qui est annoncé dans ce verset.

13. — *Et ipse extruet templum Domino.* Répétition de la prophétie contenue dans les derniers mots du verset précédent. Ces répétitions, destinées à donner plus de force à la pensée, sont assez fréquentes dans la Bible. — *Ipse portabit gloriam* הוד, comme Jér. XXII, 18, Dan. XI, 21 ; I Paral. XXIX, 25, indique la majesté royale dont le Messie sera revêtu. — *Et sedebit.* Il siègera sur un trône, comme le prophète le dit aussitôt. — *Dominabitur super solio suo.* Et de ce trône il ne gouvernera pas seulement le peuple juif, mais l'univers tout entier ; V. plus bas, IX. 10. — *Et erit sacerdos super solio suo.* A son caractère de roi le Messie ajoutera celui de prêtre. Tel autrefois avait été Melchisédec ; Ps. CIX, 4, 12 ; Cfr. Hebr. V, 6, 10. S. Jérôme, suivant les Juifs de son temps, adopte une explication toute littérale : « Sed et pontifex Jesus, filius Jozedec, sedebit in sacerdotali throno, et junctis animis atque consiliis Dei populum gubernabunt ». — *Consilium pacis erit inter illos duos.* Ces mots ne doivent pas nous amener à croire que le prêtre assis sur le trône est différent du Germe, qui gouverne du haut de son trône. Les deux qualités de prêtre et de roi sont en effet unies en lui, et le prêtre et le roi unis conseilleront et feront régner la paix parmi le peuple. « Cogita esse sacerdotem, et pontificem, de quo Paulus : Hic autem, eo quod maneat in æternum, sempiternum habet sacerdotium. Unde et salvare in perpetuum potest, accedens per semetipsum ad Deum, semper vivens ad interpellandum pro nobis. Et postea : Christus autem assistens pontifex futurorum bonorum peramplius, et perfectius tabernaculum, non manu factum, id est, non hujus creationis, neque per sanguinem hircorum, aut vitulorum, sed per proprium sanguinem, introivit semel in sancta æterna redemptione inventa : Quare nulla peccatorum magnitudine, nulla rerum difficultate frangi debemus, ut in desperationem trahamur ; sed semper ejus bonitati, et misericordiæ confidentes, et quem

14. Et coronæ erunt Helem, et Tobiæ, et Idaie, et Hem, filio Sophoniæ, memoriale in templo Domini.

15. Et qui procul sunt, venient, et ædificabunt in templo Domini : et scietis quia Dominus exercituum misit me ad vos. Erit autem hoc, si auditu audieritis vocem Domini Dei vestri.

14. Ces couronnes dues à Helem, à Tobie, à Idaïa, et à Hem fils de Sophonie, seront un monument dans le temple du Seigneur.

15. Les plus éloignés viendront et bâtiront dans le temple du Seigneur ; et vous saurez que le Seigneur des armées m'a envoyé vers vous. Ceci arrivera, si vous écoutez attentivement la voix du Seigneur votre Dieu.

CHAPITRE VII

Des envoyés demandent si les jeûnes institués a cause de l'incendie du temple et du meurtre de Godolias doivent être observés (℣℣. 1-3). — Réponse du prophète : Dieu n'a pas agréé les jeûnes des anciens Israélites (℣℣. 4-7). — Il préfère l'observation de la justice et de la charité (℣℣. 8-10). — Son peuple n'ayant voulu ni l'écouter, ni lui plaire, a provoqué sa colère, et a été chassé en exil (℣℣. 11-14).

1. Et factum est in anno quarto Darii regis, factum est verbum Do-

1. Dans la quatrième année du règne de Darius, le Seigneur adressa

habeamus pontificem considerantes. Diaboli tela repellamus et nosmetipsos ad bene de nostra salute sperandum, ad opera tali spe digna, quantum possumus, excitemus. Et quoniam consilium pacis erit inter regiam et sacerdotalem dignitatem in Christo, quoniam idem rex est, et sacerdos, ita nos geramus, ut nec quia sacerdos noster est in peccata licentius ruamus, nec quia rex est, desperemus, si forte peccaverimus, quia idem sacerdos est, et peccata dimittit, et pro nobis interpellat ». Ribera.

14. — *Et coronæ erunt... memoriale.* La couronne sera conservée dans le temple comme un souvenir de la prophétie et un monument de la promesse du Seigneur. Jarchi, d'après le traité talmudique Middoth (mesures du temple), dit que ces couronnes étaient suspendues au dessus des fenêtres du temple. — *Hem, filio Sophoniæ.* חֵן, « Hen », n'est pas, dit Keil, un nom propre, c'est un appellatif qui a le sens de faveur, disposition favorable, et qui se rapporte a la bienveillance que le fils de Sophonie avait montrée aux exilés venus de Babylone, en leur donnant l'hospitalité dans sa maison.

15. — *Qui procul sunt venient et ædificabunt in templo Domini.* Ceux qui viennent de loin sont la figure des nations étrangères qui aideront de leurs biens et de leurs trésors à bâtir le temple du Seigneur. Cette déclaration prophétique confirme la promesse d'Aggée, II, 7, où il est dit que le Seigneur comblera son peuple des trésors de toutes les nations. — *Scietis quia... misit me ad vos.* Cfr. plus haut, II, 13, IV, 9. Ce n'est pas le prophète qui parle ici. C'est l'ange que Jéhovah lui a envoyé pour l'instruire. — *Erit autem hoc si audieritis...* Votre temple s'achèvera heureusement si vous obéissez à la loi divine. Suivant d'autres commentateurs, ces mots se rattachent plus étroitement à la promesse du commencement de ce verset : si vous obéissez à Dieu, les étrangers vous aideront à construire le temple.

II. Réponse à la question concernant le jeûne, VII-VIII.

Ces deux chapitres sont séparés des précédents par un intervalle de près de deux années, pendant lesquelles la construction du temple avait été poursuivie avec zèle. Cette partie du livre de Zacharie peut se subdiviser en deux sections. Dans la première, à l'occasion d'une question sur le jeûne, le prophète reproche aux Israélites leur formalisme, VII ; dans la seconde il répond à la question et annonce les bénédictions que l'obéissance attirera sur le peuple.

1°. — Question relative au jeûne, reproches faits au peuple par le prophète, VII.

CHAP. VII. — 1 — *Et factum est in anno quarto Darii regis.* La date est donnée ici

sa parole à Zacharie, le quatrième jour du neuvième mois, qui est le mois de Casleu.

2. Sarasar, Rogommelech, et ceux qui étaient avec lui, envoyèrent à la maison de Dieu pour présenter leurs prières au Seigneur,

3. Et pour faire cette demande aux prêtres de la maison du Seigneur des armées et aux prophètes : Faut-il que nous pleurions encore au cinquième mois, et devons-nous nous purifier, comme nous avons déjà fait durant plusieurs années?

mini ad Zachariam, in quarta mensis noni, qui est Casleu.

2. Et miserunt ad domum Dei Sarasar, et Rogommelech, et viri qui erant cum eo, ad deprecandam faciem Domini :

3. Ut dicerent sacerdotibus domus Domini exercituum, et prophetis, loquentes : Numquid flendum est mihi in quinto mense, vel sanctificare me debeo, sicut jam feci multis annis?

---

d'une manière toute particulière. L'année est d'abord indiquée, puis la phrase qui annonce une révélation divine précède la mention du jour et du mois où se place la communication prophétique. — *Factum est verbum Domini.* V. Sophonie, I. 1 ; Agg. I, 1, etc. — *Mensis noni. qui est Casleu.* Ce mois de Casleu, כסלו répond à peu près à notre mois de décembre. Son nom est d'origine assyro-babylonienne. On le trouve sur une table des mois assyriens découverte à Ninive et publiée par Norris dans son Dictionnaire. D'après Schrader, Die Keilinschriften und das A. T. p. 247, sa forme assyrienne est : Ki-si-li-vu.

2. — *Et miserunt*, ou les exilés restés à Babylone, ou le peuple demeurant en dehors de Jérusalem. — *Ad domum Dei.* Selon plusieurs interprètes. il faut traduire l'hébreu par un nom propre Béthel, et faire de cette ville le sujet de la phrase : Et Béthel envoya... Beaucoup de Béthélites étaient revenus d'exil avec Zorobabel, Esdr. II, 28 ; Néhém. VII, 32, et avaient aussitôt rebâti leur ville, Néhém. XI, 31. Ce sens est assez acceptable. Car Beth-El n'est jamais employé pour désigner le Temple, et doit par conséquent être regardé comme la ville connue de ce nom. — *Sarasar* שראצר, « Scharezer », est le nom d'un des fils de Sennachérib, qui eut part au meurtre de son père, Is. XXXVII, 38, IV Rois, XIX, 37. Son nom est en assyrien Sar-Usur, contraction de Asur-sar-Usur, c'est-à-dire, « Puisse Asur protéger le roi ». Celui qui porte ici ce nom était probablement né dans l'exil, et avait gardé le nom qu'il y avait reçu. — *Rogommelech.* רגם מלך, « Régem mélek » signifie, d'après Gésénius, ami du roi ». Peut-être, dit Wright, c'est aussi un nom assyrien, quoique la première partie de ce nom composé n'ait pas été trouvé dans cette langue et ait été expliqué d'après l'arabe. Les versions syriaque et arabe ont, au lieu de ce mot « Rab-Mag » ; sur quoi Cfr. Jérém. XXXIX, 8. LXX : Ἀρβεσεὲρ ὁ βασιλεὺς, qui ne peut, comme le dit S. Jérôme, aucunement s'expliquer. — *Et viri qui erant cum eo,* et le peuple de Béthel. Ce singulier favorise l'interprétation qui voit ici des habitants de Béthel. — *Ad deprecandam faciem Domini.* Pour prier le Seigneur, Cfr. plus bas, VIII 21, 22 ; Exod. XXXII, 11 ; I Rois, XIII, 12, et, après l'avoir prié, pour consulter les prêtres et les prophètes ; Cfr. Jérém. XLII, 2, 3, C'est ce qu'indique le verset suivant.

3. — *Ut dicerent...* Voilà en effet le motif principal de la légation. — *Sacerdotibus.* C'était aux prêtres, en leur qualité d'interprètes de la loi qu'on s'adressait dans les cas douteux; Cfr. Agg. II, 11 ; Mal. II, 7. — *Domus Domini.* Les prêtres sont décrits ici comme appartenant à la maison du Seigneur, parce que leurs fonctions les y appelaient, et que leur service dans les sacrifices était nécessaire pour obtenir une réponse de Jéhovah. — *Et prophetis.* Les prophètes sont regardés comme les organes des communications divines ; c'est à eux en effet qu'est adressée la parole du Seigneur. — *Numquid flendum est mihi.* האבכה. Tout le peuple parle ici au singulier, comme Nombr. XX, 18, 19 ; Jos. IX, 7. Les pleurs indiquent un deuil public accompagné de lamentations; Cfr. Jug. XX, 26; I Rois, I, 7, II Rois, I, 12; Néh. I, 4. — *In quinto mense.* Le jeûne du cinquième mois, Ab, était célébré en souvenir de l'incendie du temple et de la ville, IV, Rois, XXV, 8; Jérém. LII, 12. Il est probable qu'on l'observait le dixième jour de ce mois, pour rappeler la destruction du temple par Nabuchodonosor, arrivée à cette date. Le IVe livre des Rois et celui de Jérémie ne concordent pas toutefois sur le jour où eut lieu la destruction du temple. Le traité du Talmud, Taanith, 29a cherche à expliquer la différence de trois

4. Et factum est verbum Domini exercituum ad me, dicens :

5. Loquere ad omnem populum terræ, et ad sacerdotes, dicens : Cum jejunaretis, et plangeretis in quinto et septimo per hos septuaginta annos, numquid jejunium jejunastis mihi ?

Isai. 5. 8.

4. Et la parole du Seigneur des armées me fut adressée ainsi :

5. Parle à tout le peuple de la terre, et aux prêtres, et dis-leur : Lorsque vous avez jeûné et pleuré, le cinquième et le septième mois pendant ces soixante-dix ans; est-ce pour moi que vous avez jeûné?

---

jours que présentent ces deux textes en supposant ce qui n'est pas improbable, dit Wright, que les Chaldéens envahirent le temple le septième jour, et qu'après l'avoir profané, ils n'y mirent le feu que le dixième jour. Le neuvième jour de ce même mois, les Juifs jeûnaient aussi à cause de cinq grandes calamités nationales qui les avaient frappés ce jour-là ; on peut en voir l'énumération dans Wright, op. cit. p. 164. Les envoyés désirent savoir si ce jeûne, observé durant l'exil, doit être maintenu. Il faut remarquer que, arrivée à Jérusalem dans le cours du neuvième mois, la députation ne s'informe pas du jeûne qui avait lieu dans le dixième. Selon Hitzig, cela tient à ce qu'une réponse sur un point particulier entraînait la ligne de conduite générale à suivre. Il est plus vraisemblable, dirons-nous avec Wright, que la question fut restreinte au jeûne du cinquième mois, parce que ce jeûne se rapportait spécialement à la ruine du temple, tandis que celui du dixième mois commémorait la ruine générale amenée sur le pays par le siège des Chaldéens. Comme Koehler le fait observer, la demande des habitants de Béthel est basée sur la supposition que les jeûnes rappelant les calamités nationales, occasionnées par les péchés du peuple, ne devaient plus être célébrés, depuis que Dieu avait rendu sa faveur à son peuple, comme le prouvaient la restauration du temple et du culte. C'était en même temps une prière au Seigneur pour qu'il voulut bien continuer de favoriser l'œuvre de la restauration, si heureusement commencée. — *Vel sanctificare me debeo.* הנזר, « en me séparant », c'est-à-dire en m'abstenant de nourriture et de boisson ; Cfr. Lév. XXII, 1. Ces mots expliquent, en les précisant, les mots précédents. — *Sicut jam feci multis annis.* Durant tout le temps de l'exil.

4. — *Factum est verbum Domini...* La parenthèse qui commence au ℣. 2 est achevée, et les mots du ℣. 1 sont répétés pour introduire la communication divine qui va servir de réponse.

5. — *Loquere ad omnem populum terræ.* Ce dernier mot a l'article dans l'hébreu, הארץ ; c'est que le discours s'adresse à tous les Juifs revenus de Babylone ; Cfr. IV Rois, XI, 14, 18, 19, 20, XV, 5. — *Et ad sacerdotes.* Les prophètes sont donc chargés d'expliquer la loi de Moïse et de faire connaître aux prêtres eux-mêmes la volonté de Dieu. — *Cum jejunaretis et plangeretis.* Le jeûne est toujours accompagné de lamentations. — *In quinto et septimo.* La question ne portait que sur ce jeûne du cinquième mois ; la réponse, pour généraliser, parle aussi du jeûne qui se célébrait dans le septième, en mémoire du meurtre de Godolias, et de la fuite des Juifs qui le suivaient, IV Rois, XXV, 25 ; Jérém. XLI, 1 et suiv. — *Per hos septuaginta annos.* Soixante dix ans se sont en effet passés depuis le meurtre de Godolias, qui, comme Schegg le remarque, a consommé l'affliction du peuple. Ce meurtre arriva en effet en 587, et la députation vient à Jérusalem, la quatrième année de Darius, en 518. C'est peut être à cette circonstance que la réponse fait allusion. — *Numquid jejunium jejunastis mihi?* Est-ce par l'ordre de Dieu, ou pour l'honorer, que vous avez jeûné ces jours-là? Ce n'est pas le Seigneur en effet qui les a institués ; les Juifs en sont les auteurs, et Jéhovah n'en a retiré aucun honneur. « Nec tamen illa eo sensu accipienda sunt ad quem ea detorquent hæretici nostri sæculi, quasi iis significetur Deum non placari jejuniis, aut non exhiberi per ea cultum Deo gratum, aut non satisfieri pro peccatis, cum testetur Lucas, cap. II. Annam prophetissam jejuniis serviisse, scilicet Deo. id est, cultum Deo exhibuisse. Id enim plane significat vox Græca ibi posita λατρεύων. Sed scilicet corrigit propheta inutilem jejunandi modum, imo superstitionem Judæorum, existimantium jejunio Deum placari, etiamsi a peccatis non abstinerent. Propterea itaque ante omnia monet : ut opera justitiæ et misericordiæ diligenter exerceant, ita demum futurum, ut Deo gratum et placabile sit eorum jejunium ; et sic videlicet causam jejunii convertendam in occasionem gaudii, et festivæ solemnitatis ». Estius.

6. Et quand vous avez mangé et bu, n'est-ce pas pour vous-mêmes que vous avez mangé et que vous avez bu?

7. N'est-ce pas là ce que le Seigneur a dit par les anciens prophètes, lorsque Jérusalem était encore habitée, était riche, elle et les villes d'alentour, et que le midi et la plaine étaient habités?

8. Et la parole du Seigneur vint à Zacharie en ces termes :

9. Voici ce que dit le Seigneur des armées : Jugez selon la vérité, exercez la miséricorde et la charité chacun envers votre frère.

10. N'opprimez ni la veuve, ni l'orphelin, ni l'étranger, ni le pauvre; et que nul n'ait en son cœur de mauvais desseins contre son frère.

11. Mais ils n'ont pas voulu

6. Et cum comedistis, et bibistis, numquid non vobis comedistis, et vobismetipsis bibistis?

7. Numquid non sunt verba, quæ locutus est Dominus in manu prophetarum priorum, cum adhuc Jerusalem habitaretur, et esset opulenta, ipsa et urbes in circuitu ejus, et ad austrum, et in campestribus habitaretur?

8. Et factum est verbum Domini ad Zachariam, dicens :

9. Hæc ait Dominus exercituum, dicens : Judicium verum judicate, et misericordiam, et miserationes facite, unusquisque cum fratre suo.

Mich. 6, 8; *Matth.* 23, 23.

10. Et viduam, et pupillum, et advenam, et pauperem nolite calumniari : et malum vir fratri suo non cogitet in corde suo.

Exod. 22, 21; *Isai.* 1, 23; *Jer.* 5, 28.

11. Et noluerunt attendere, et

---

6. — *Et cum comedistis et bibistis...* Tout comme vos jeûnes, vos réjouissances ne sont dictées que par votre propre volonté, sans aucun désir de plaire au Seigneur. Les Juifs ne s'inquiètent pas en tout cela de se conformer à la volonté de Dieu; Cfr. I Cor. x, 31. Le vrai jeûne en effet, celui qu'accepte le Seigneur, ne consiste pas dans une abstinence pharisaïque, mais en ce que les hommes le font pour obéir à Dieu qui l'a prescrit, et en ce qu'ils vivent conformément à sa volonté.

7. — *Numquid non sunt verba...* Cet enseignement ne doit pas paraître nouveau; il y a longtemps que les Hébreux l'ont reçu. — *In manu.* V. Agg. i, 2. — *Prophetarum priorum.* Cfr. i, 4. — *Cum adhuc Jerusalem habitaretur,* avant la prise de cette ville par Nabuchodonosor et la captivité de Babylone. — *Et esset opulenta.* שלוה, lorsqu'elle était tranquille. — *Urbes in circuitu ejus,* la contrée montagneuse de Juda; Cfr. Luc, i, 39. Cette indication et les deux suivantes comprennent toute la Judée. — *Et ad austrum... habitaretur.* נגב, « negeb », est le pays du sud de la Judée, Gen. xiii, 1; Nombr. xiii, 17; Deut. xxxiv, 3. — *In campestribus.* שפלה, « shephélah » est la plaine qui longe la Méditerranée; Cfr. Jos. xv, 33; Jérém. xvii, 26; I Mach. xii, 38.

8. — *Et factum est verbum Domini...* Le prophète part de là pour rappeler au peuple que le Seigneur exige autre chose que des pratiques formalistes, et que la désobéissance de ses ancêtres a été la cause de sa ruine.

9. — *Hæc ait Dominus.* Voici ce que le Seigneur a dit aux aïeux des Juifs. Le fond de cet enseignement adressé au peuple consiste dans l'observation des préceptes moraux de la Loi, la pratique de la charité envers le prochain dans la vie publique et privée. — *Judicium verum judicate.* Rendez à chacun ce qui lui est dû, sans aucune acception de personne; Cfr. viii, 16; Is. i, 17, 23; Jérém. vii, 5; Ezéch. xxviii, 8; Os. xii, 7. — *Et misericordiam et miserationes facite...* Ayez de la charité pour tous et de la compassion pour les malheureux.

10. — *Et viduam...* Le prophète répète l'ancienne défense, Exod. xxii, 20, 21; Is. i, 17, 23; Jérém. v, 28, vii, 6. — *Nolite calumniari.* LXX : μὴ καταδυναστεύετε. — *Malum vir fratri suo non cogitet in corde suo.* LXX : καὶ κακίαν ἕκαστος τοῦ ἀδελφοῦ. « Quod autem ante debeat ira finiri quam sol occumbat, et omnium malorum, quæ ab aliis passi sumus, deleri memoria, in multis locis legimus ». S. Jérôme.

11. — *Et noluerunt attendere.* Jérémie, v, 3; xvii, 23, se plaint déjà de cette obstination des Juifs à ne pas vouloir pratiquer

averterunt scapulam recedentem, et aures suas aggravaverunt ne audirent.

12. Et cor suum posuerunt ut adamantem, ne audirent legem, et verba quæ misit Dominus exercituum in spiritu suo per manum prophetarum priorum : et facta est indignatio magna a Domino exercituum.

13. Et factum est sicut locutus est, et non audierunt; sic clamabunt, et non exaudiam, dicit Dominus exercituum.

14. Et dispersi eos per omnia regna, quæ nesciunt : et terra desolata est ab eis, eo quod non esset transiens et revertens : et posuerunt terram desiderabilem in desertum.

écouter, ils se sont retirés en me tournant le dos, et ils ont endurci leurs oreilles pour ne pas entendre.

12. Ils ont fait de leur cœur un diamant, pour ne pas écouter la loi et les paroles que le Seigneur des armées leur avait adressées dans son Esprit, par le ministère des anciens prophètes : et le Seigneur des armées en a ressenti une grande indignation.

13. J'ai parlé, et ils ne m'ont pas écouté, aussi crièrent-ils et je ne les écoutai pas, dit le Seigneur des armées.

14. Je les ai dispersés à travers tous les royaumes qu'ils ne connaissaient pas, et leur pays a été désolé à cause d'eux ; il n'y passe personne, et ils ont changé une terre de délices en un désert.

---

les lois morales. Zacharie, en rappelant cette conduite des anciens, exhorte par là même ses contemporains à ne pas suivre l'exemple de leurs pères. — *Averterunt scapulam recedentem*. Litt. « ils ont donné (présenté) une épaule réfractaire ». L'image est prise du bœuf ou de la génisse qui ne veulent pas se soumettre au joug; Cfr. Os. IV, 16; Néh. IX, 29. « Quum ego ista præceperim, illi attendere noluerunt, et verterunt scapulam recedentem, sive dorsum contemnens, ex habitu corporis mea imperia respuentes. Solemus enim, quando rugata fronte et nare contracta contemnimus admonentes, dorsum vertere, juxta illud quod scriptum est (Jérém. II, 27) : Verterunt ad me dorsa et non facies suas ». S. Jérôme. — *Aures suas aggravaverunt ne audirent*. Cfr. Is. LIX, 1, où la même phrase se trouve. Ils se sont rendus volontairement sourds pour ne pas entendre les ordres de Dieu, et les réprimandes qu'il leur faisait par l'intermédiaire des prophètes. Cfr. Exod. IX, 7.

12. — *Cor suum posuerunt ut adamantem...* Cfr. Jérém. XVII, 1, pour le mot שמיר, et pour le sens Ezéch. III, 9. « Duritiam cordis ostendit et cor lapideum, quod noluerint verba Dei suscipere. Adamas enim lapis fortissimus, qui hebraice dicitur Samir, in tantum durus est ut omnia metalla confringat, et ipse non confringatur ab ullo : Unde a Græcis indomabilis dicitur ». S. Jérôme. — *In Spiritu suo*. L'esprit dont Dieu animait les prophètes pour tâcher de corriger Israël; Cfr. Mich. III 8; II Rois, XXIII, 2. — *Per manum*. V. plus haut ℣. 6. — *Prophetarum priorum*. V. ibid. — *Et facta est indignatio magna a Domino exercituum*. Cfr. I, 2. Aussi Dieu leur envoya-t-il de graves châtiments.

13. — *Et factum est... non audierunt*. Les Hébreux laissèrent les prophètes parler et ne se donnèrent pas la peine de les écouter. Cfr. Is. L, 2, LXV, 12, LXVI, 4; Jérém. XXV, 4; Os. XI, 2. — *Sic clamabunt et non exaudiam*. Il vaut mieux traduire au passé, puisque tout cet endroit s'y rapporte : Dieu, n'étant pas entendu, n'entendit pas à son tour leurs plaintes. Cfr. Is. I, 15; LXIII, 15; Jérém. XI, 11; Ezéch. VIII, 18; Mich. III, 4.

14. — *Et dispersi eos*. ואסערם, je les chassai comme dans un tourbillon. Cfr. Job, XXVII, 21; Amos, I, 14. — *Per omnia regna quæ nesciunt*. Cfr. Deut. XXVIII, 33, Jérém. XVI, 13. — *Et terra desolata est ab eis*. Après leur départ pour l'exil. — *Eo quod non esset transiens nec revertens*. Description de la plus extrême désolation; Cfr. Is. XXXIII, 8; Jérém. IX, 9, 12; Ezéch. XXXIII, 28, XXXV, 7. — *Et posuerunt*, les Juifs par leurs péchés qui amènèrent l'invasion ennemie. — *Terram desiderabilem in desertum*. Cfr. Jérém. III, 19; Ps. CV, 24; Mal. III, 12; Ezéch. XXVI, 12. Ces derniers mots sont peut-être une remarque du prophète lui-même.

CHAPITRE VIII

Le prophète décrit les merveilleux résultats de la conformité à la volonté de Dieu : la restauration de la pureté et de la sainteté (℣℣. 1-3) ; — la paix et la prospérité (℣℣. 4-6) ; — le retour des captifs de tous les pays (℣℣. 7-8) ; — la fertilité générale remplaçant la sécheresse et la disette (℣℣. 9-13). — L'exécution future des promesses est aussi certaine que l'accomplissement passé des menaces (℣℣. 14-15). — Conditions morales du bonheur (℣℣. 16-17). — Les jeûnes seront changés en fêtes (℣℣. 18-19). — Promesse de l'extension du royaume de Dieu (℣℣. 20-23).

1. La parole du Seigneur des armées me fut encore adressée en ces termes :

2. Voici ce que dit le Seigneur des armées : J'ai eu pour Sion un amour jaloux, et je l'ai aimée avec une ardeur qui m'a rempli d'indignation.

3. Voici ce que dit le Seigneur des armées : Je suis revenu à Sion, et j'habiterai au milieu de Jérusalem ; et Jérusalem sera appelée Ville de la vérité, et la montagne du Seigneur des armées sera appelée Montagne sainte.

1. Et factum est verbum Domini exercituum, dicens :

2. Hæc dicit Dominus exercituum : Zelatus sum Sion zelo magno, et indignatione magna zelatus sum eam.

3. Hæc dicit Dominus exercituum : Reversus sum ad Sion, et habitabo in medio Jerusalem : et vocabitur Jerusalem Civitas veritatis, et mons Domini exercituum Mons sanctificatus.

2°. — Bénédictions promises à l'obéissance. Réponse à la question, VIII.

CHAP. VIII. — 1. — *Et factum est verbum Domini...* Nous avons dans ce chapitre la seconde moitié de la réponse du Seigneur à la question relative aux jeûnes ; elle promet au peuple la grâce divine et la glorification future d'Israël, à une seule condition, celle de l'observation des préceptes moraux de la Loi.

2. — *Hæc dicit Dominus exercituum.* Cette formule se retrouve dix fois dans ce chapitre. Elle semble signifier que tout ce qui y est promis arrivera certainement, quoique par leur grandeur ces promesses paraissent quelquefois plutôt exciter le doute que la confiance. « Per singula verba et sententias, quibus Israeli prospera et pro rerum magnitudine pœne incredibilia promittantur, propheta proponit : Hæc dicit Dominus omnipotens, alio sermone hoc loquens : ne putetis mea esse quæ spondeo, et quasi homini non credatis ; Dei sunt promissa, quæ repheo ». S. Jérôme. — *Zelatus sum Sion zelo magno.* Cfr. I, 14. — *Et indignatione magna zelatus sum eam.* Dieu éprouve une grande indignation contre les ennemis de Sion. Tous ces prétérits sont prophétiques ; ils indiquent ce que Dieu a résolu de faire et qu'il va bientôt accomplir.

3. — *Reversus sum ad Sion.* Dieu reprendra Sion en grâce et la traitera avec clémence et miséricorde ; Cfr. plus haut, I, 16. — *Habitabo in medio Jerusalem.* V. plus haut, II, 11. — *Vocabitur Jerusalem civitas veritatis.* Jérusalem sera appelée, c'est-à-dire sera, Cfr. Is, I, 26, LXI, 6 ; Jérém. III, 17, une ville de vérité et de fidélité, c'est-à-dire une ville dans laquelle résideront la vérité et la fidélité envers le Seigneur ; Cfr. plus bas, ℣. 16 ; Is. I, 21 ; Soph. III, 13. L'opposé de cette description se trouve dans Néh. III, 1, où Ninive est décrite comme remplie de mensonge et de fourberie. Quelques Pères voient dans ces mots une prédiction de la prédication de Notre-Seigneur dans Jérusalem. — *Et mons Domini exercituum mons sanctificatus.* Le mont sur lequel est bâti le temple du Seigneur sera sacré. Les étrangers et les païens, dit Rosenmüller, ne le violeront et ne le profaneront pas ; Cfr. Joël, IV, 17. Mais cette inter-

4. Hæc dicit Dominus exercituum : Adhuc habitabunt senes et anus in plateis Jerusalem : et viri baculus in manu ejus præ multitudine dierum.

5. Et plateæ civitatis complebuntur infantibus et puellis, ludentibus in plateis ejus.

6. Hæc dicit Dominus exercituum : Si videbitur difficile in oculis reliquiarum populi hujus in diebus illis, numquid in oculis meis difficile erit, dicit Dominus exercituum ?

7. Hæc dicit Dominus exercituum : Ecce ego salvabo populum meum de terra orientis, et de terra occasus solis.

4. Voici ce que dit le Seigneur des armées : Il y aura encore dans les places de Jérusalem des vieillards et des vieilles femmes, et ils auront un bâton à la main pour se soutenir à cause du nombre de leurs jours.

5. Et les rues de la ville seront remplies d'enfants et de petites filles, qui joueront sur ses places.

6. Voici ce que dit le Seigneur des armées : Si ce que je prédis de ces jours-là paraît difficile aux restes de ce peuple, sera-ce difficile pour moi, dit le Seigneur des armées?

7. Voici ce que dit le Seigneur des armées : Je sauverai mon peuple de la terre de l'orient et de la terre du couchant.

---

prétation n'est pas acceptable; elle est démentie par l'histoire. La montagne du temple sera sainte, parce que Jéhovah la sanctifiera par sa présence. Ce caractère de sainteté, Jérusalem ne l'acquiert pas dans la période qui suit la captivité. Pendant cette période en effet, quoique préservée de l'idolâtrie grossière qui y avait régné avant l'exil, elle fut souillée par de graves abominations morales. Elle ne devint vraiment une cité fidèle que par le Messie, et c'est par lui que la montagne du temple devint réellement pour la première fois la sainte montagne. Keil.

4. — *Adhuc.* A partir d'aujourd'hui. — *Habitabunt... in plateis Jerusalem.* On habitera Jérusalem avec sécurité; Cfr. Mich. IV, 4. — *Et viri baculus in manu ejus...* Cfr. Ezéch. VIII, 11, IX, 1, 2. La paix sera telle que les vieillards ne verront plus aucune crainte troubler leur vieillesse, que les guerres et les calamités n'auront pas empêchée. — *Præ multitudine dierum.* La vie atteindra ses extrêmes limites. La loi promettait en effet une longue vie à ceux qui observent les préceptes divins; V. Deut. IV, 40, V, 16, 30, XI, 9, XXII, 7; XXXIII, 47; Cfr. Is. LXV, 20.

5. — *Plateæ. . ludentibus in plateis ejus.* Image de la paix profonde qui régnera à Jérusalem. Le Targum traduit à tort « jouant », par « jouant » Dieu, par leurs chants, accompagnés d'instruments de musique. Une longue vie, jusqu'à un âge fort avancé, l'abondance des enfants sont, dit Keil, des bénédictions théocratiques que le Seigneur avait déjà dans la Loi promises à son peuple, tant qu'il serait fidèle à l'alliance. Il ne semble pas par conséquent qu'il y ait d'élément messianiques dans cette promesse. Mais si nous comparons le v. 4 avec Is, LXV, 20, nous verrons qu'un âge très avancé fait partie aussi des bénédictions du temps messianique. Et comme Israël a toujours souffert grièvement des guerres et des autres calamités, qui empêchaient le peuple d'atteindre un âge avancé, durant le temps qui s'étend de Zorobabel au Christ, on peut admettre malgré la description de la prospérité d'Israël sous le gouvernement de Simon, I Mach. XIV, 4-15, que cette promesse ne fut accomplie que dans une très faible mesure, au moins en ce qui concerne Jérusalem, avant la venue du Sauveur.

6. — *Si videbitur difficile...* Si vous, qui êtes échappés à l'exil de Babylone, vous pensez que ce que je dis ne s'accomplira point ou s'accomplira difficilement, vous vous trompez beaucoup. — *Reliquiarum populi;* Cfr. Agg. I, 12-14. — *Numquid in oculis meis difficile erit?* Rien n'est difficile à Dieu, et ses promesses s'exécutent toujours, leur réalisation est certaine.

7. — *Ecce ego salvabo populum meum...* La fin de l'exil a été le commencement de cette délivrance; mais ce qui est annoncé dans ce verset est encore à venir. — *De terra orientis et de terra occasus solis.* La même promesse se trouve, Is. XLIII, 5; Cfr. Ps. XLIX, 1, CXII, 3; Mal. I, 11. Cette délivrance aura lieu par le Messie, comme le prouve le verset suivant.

8. Je les ramènerai et ils habiteront au milieu de Jérusalem : ils seront mon peuple, et moi je serai leur Dieu, dans la vérité et dans la justice.

9. Voici ce que dit le Seigneur des armées : Que vos mains se fortifient, vous qui écoutez aujourd'hui ces paroles de la bouche des prophètes, au jour où a été fondée la maison du Seigneur des armées, et où son temple se rebâtit.

10. Car avant ces jours, le travail des hommes et le travail des bêtes était inutile; et ni ceux qui venaient parmi vous, ni ceux qui en sortaient, ne pouvaient trouver de repos à cause de vos tribulations, et j'avais lâché tous les hommes l'un contre l'autre.

11. Je ne traiterai pas maintenant les restes de ce peuple comme aux anciens jours, dit le Seigneur des armées;

8. Et adducam eos, et habitabunt in medio Jerusalem : et erunt mihi in populum, et ego ero eis in Deum, in veritate et in justitia.

9. Hæc dicit Dominus exercituum : Confortentur manus vestræ, qui auditis in his diebus sermones istos per os prophetarum, in die qua fundata est domus Domini exercituum, ut templum ædificaretur.

10. Siquidem ante dies illos merces hominum non erat, nec merces jumentorum erat; neque introeunti, neque exeunti erat pax præ tribulatione, et dimisi omnes homines, unumquemque contra proximum suum.

11. Nunc autem non juxta dies priores ego faciam reliquiis populi hujus, dicit Dominus exercituum,

---

8. — *Adducam... Jerusalem.* Cfr. Is. LVI, 7. — *Erunt mihi in populum...* Cfr. Jérém. XXX, 22 ; Ezéch. XXXVII, 27. — *In veritate et justitia.* Cfr. III Rois, III, 6 ; IV Rois, XX, 3. Is. XLVIII, 1. Le peuple obéira fidèlement à Dieu qui de son côté, tiendra toutes ses promesses. Il ne peut s'agir ici de la Jérusalem terrestre, qui n'aurait pu contenir les Juifs dispersés par toute la terre, mais de cette Jérusalem qui est la figure du royaume du Messie ; Cfr. II. 8.

9. — Après les promesses, viennent les encouragements au peuple, parce que le Seigneur le comblera de bénédictions. — *Confortentur manus vestræ.* Ces mots sont synonymes de prendre courage et de se mettre avec ardeur à une entreprise; Cfr. Is. XXXV, 3 ; Ezéch. XXII, 14 ; Jug. VII, 11 ; II Rois, II, 7. Ici c'est un encouragement à poursuivre la construction du temple ; Cfr. Agg. II, 4. — *Qui auditis... sermones istos..* Ces discours pleins de promesses consolantes et qui réconfortent ceux que l'avenir inquiétait. — *Per os prophetarum,* Aggée et Zacharie, Cfr. Esdr. V, 1, 2. — *In die qua fundata est domus Domini...* Ces prophètes sont distingués par ces mots de ceux qui sont antérieurs à la captivité, I, 4, VII, 7, 12 ; Cfr. aussi IV, 9 ; Agg. II, 18 ; Esdr. III, 6, 10. Si lors des premiers travaux du temple, les promesses des prophètes se sont vérifiées, celles qu'ils vous font au moment où il s'agit d'achever l'œuvre entreprise, ne seront pas suivies d'un effet moins heureux.

10. — Un motif est donné pour encourager le peuple au travail, c'est le contraste entre l'époque présente et les temps antérieurs. — *Ante dies illos.* Dans les jours qui ont précédé la reconstruction du temple. — *Merces hominum,* les gages, les salaires des travailleurs. — *Merces jumentorum.* Le travail que l'on faisait faire aux animaux n'était pas suivi d'un résultat satisfaisant. — *Neque introeunti... pax præ tribulatione.* Litt. « Pour le sortant et l'entrant, (il n'y avait) aucune paix de la part de l'ennemi ». Les chemins étaient tellement infectés de voleurs qu'on ne pouvait voyager en sûreté. S. Jérôme a, dans sa traduction, suivi les LXX : ἀπὸ τῆς θλίψεως. — *Dimisi omnes homines, unumquemque...* J'ai envoyé, c'est-à-dire, j'ai excité, j'ai fait combattre chacun contre son prochain. Les guerres et les discordes civiles sont venues augmenter les malheurs de la patrie ; Cfr. plus bas, XI, 6 ; Is. III, 5 ; Jug. VII. 21.

11. — Désormais le Seigneur agira tout différemment avec le reste de son peuple. — *Reliquiis populi ;* V. ℣. 6.

12. Sed semen pacis erit. Vinea dabit fructum suum, et terra dabit germen suum, et cœli dabunt rorem suum : et possidere faciam reliquias populi hujus universa hæc.

13. Et erit, sicut eratis maledictio in gentibus, domus Juda, et domus Israel : sic salvabo vos, et eritis benedictio. Nolite timere, confortentur manus vestræ.

14. Quia hæc dicit Dominus exercituum : Sicut cogitavi ut affligerem vos, cum ad iracundiam provocassent patres vestri me, dicit Dominus,

15. Et non sum misertus ; sic conversus cogitavi in diebus istis ut benefaciam domui Juda, et Jerusalem. Nolite timere.

16. Hæc sunt ergo verba, quæ fa-

12. Mais il y aura une semence de paix. La vigne donnera son fruit, la terre produira ses grains; les cieux verseront leur rosée, et je ferai posséder tous ces biens aux restes de ce peuple.

13. Et alors, maison de Juda, et maison d'Israël. comme vous avez été une malédiction pour les nations, ainsi je vous sauverai, et vous serez une bénédiction. Ne craignez pas, que vos mains se fortifient.

14. Car voici ce que dit le Seigneur des armées : Comme j'ai décidé de vous affliger, lorsque vos pères m'ont poussé à la colère, dit le Seigneur,

15. Et que je n'ai pas eu compassion, ainsi j'ai résolu au contraire en ces jours de faire du bien à la maison de Juda et à la maison de Jérusalem. Ne craignez pas.

16. Voici donc ce que vous ferez :

---

12. — *Semen pacis erit.* « Erit ubique pax et gaudium ». S. Jérôme. זרע השלום a un autre sens : Les semences se feront en paix. Pour Kœhler, Keil et Reuss, ces mots doivent s'interpréter tout différemment. La semence de paix est le vin, qui est ainsi désigné non pas parce qu'il y a une bénédiction dans la grappe, Is. LXV, 8, mais parce que le vin ne peut se produire que dans des temps paisibles, lorsque le pays n'est pas dévasté par les ennemis. — *Vinea dabit fructum suum...* Sur ces mots et les suiv. Cfr. Lévit. XXVI, 4 et suiv. ; Ps. LXVI, 7 ; Agg. I, 10, II, 19. « Erit ubique pax et gaudium, et ariditatem ac famem pristini temporis futura abundantia compensabit ». S. Jérôme. — *Possidere faciam reliquias...* Mon peuple jouira de tous ces bienfaits.

13. — Toutes ces bénédictions sont résumées dans ce verset. — *Sicut eratis maledictio in gentibus* « Etre une malédiction parmi les nations » doit s'interpréter d'après IV Rois, XXII, 19 ; Jérém. XXIV, 9, XXV, 9, XLII, 18 ; cette formule équivaut à être l'objet de sa malédiction, et aussi à servir de terme de comparaison : qu'il vous arrive autant de mal qu'aux Juifs ! — *Domus Juda...* Les douze tribus auront part à la bénédiction qui va être annoncée. — *Eritis benedictio.* Contrepartie de la phrase qui commence ce verset. On se servira de votre exemple et de votre nom quand on voudra bénir ; Cfr. Gen. XLVIII, 22 ; Jérém. XXIX, 22. — *Nolite timere.* Vos ennemis ne pourront plus vous nuire. — *Confortentur manus vestræ.* V. ℣. 9.

14. — Voici les motifs de ces promesses, faites par celui à la volonté de qui rien ne peut s'opposer. — *Sicut cogitavi...* De même que Dieu s'est proposé, Cfr. I, 5, de les punir, en les envoyant en exil, en dévastant leur pays, en détruisant leur ville, en brûlant leur temple, parce que leurs pères, par leurs crimes, l'avaient irrité ; Cfr. I, 2 ; Deut. IX, 7, 8, 21.

15. — *Et non sum misertus.* Rien n'a pu faire revenir Dieu sur sa résolution. Litt. « je ne me suis pas repenti », expression qu'on trouve fréquemment dans la Bible ; Cfr. Jérém. IV, 28, XX, 16 ; Jon. III, 40. La traduction de la Vulgate peut s'appuyer sur quelques endroits où נחם a le sens d'avoir pitié ; Cfr. Jérém. XV, 6 ; Jug. II, 18, XXI, 6 ; Ps. LXXXIX, 13. — *Sic conversus cogitavi.* De même que Dieu avait résolu de punir les Juifs et n'avait pu être détourné de son projet, de même après avoir changé de dessein, — tel est le sens de se retourner, I, 6 ; Mal. III, 18, — il veut maintenant faire du bien à Jérusalem et aux Juifs. Cfr. Jérém. XXXI, 28, où la pensée de ce verset et du précédent est exprimée.

16. — *Hæc sunt ergo verba quæ facietis.*

Parlez à votre prochain dans la vérité, et rendez aux portes de vos villes des jugements équitables et pacifiques.

17. Ne pensez pas dans votre cœur du mal contre votre ami, et n'aimez pas les faux serments : car tout cela, je le hais, dit le Seigneur.

18. La parole du Seigneur des armées me fut encore adressée en ces termes :

19. Voici ce que dit le Seigneur des armées : Les jeûnes du quatrième, du cinquième, du septième et du dixième mois deviendront pour la maison de Juda, des jours de joie et d'allégresse, et des fêtes solennelles et belles. Mais aimez la vérité et la paix.

cietis : Loquimini veritatem unusquisque cum proximo suo, veritatem, et judicium pacis judicate in portis vestris.

Ephes. 4, 25

17. Et unusquisque malum contra amicum suum ne cogitetis in cordibus vestris : et juramentum mendax ne diligatis : omnia enim hæc sunt, quæ odi, dicit Dominus.

18. Et factum est verbum Domini exercituum ad me, dicens :

19. Hæc dicit Dominus exercituum : Jejunium quarti, et jejunium quinti, et jejunium septimi, et jejunium decimi erit domui Juda in gaudium, et lætitiam, et in solemnitates præclaras. Veritatem tantum, et pacem diligite.

Voici les conditions auxquelles Dieu accordera sa protection et sa bienveillance aux Juifs. — *Loquimini veritatem unusquisque cum proximo suo.* « Proximum, omne hominum genus accipiamus, quia ex uno sumus parente generati. Alioquin si proximus propinquus accipitur, peregrinis et alienis mentiendum est. Hoc idem Apostolus, Eph. IV, 25, loquitur : « Deponentes mendacium, loquimini veritatem unusquisque cum proximo suo ». — *Veritatem et judicium pacis.* Pratiquez l'équité et rendez la justice, de manière à rétablir la paix et la concorde entre ceux qui sont en procès. — *In portis vestris.* Là où les juges rendent leurs arrêts ; Cfr. Deut. XXI, 19, XXII, 15 ; II Rois, XIX, 1, 9, etc.

17. — *Unusquisque malum contra amicum suum...* V. VII. 10, où se retrouvent à peu près les mêmes paroles. — *Juramentum mendax ne diligatis.* Détestez le parjure. — *Omnia enim hæc sunt quæ odi.* Puisque je les hais, vous aussi vous devez les haïr.

18. — Les versets suivants donnent la réponse directe de Dieu à la question relative au jeûne, posée au commencement du ch. VII. Les jours de jeûne seront changés par le Seigneur en jours de fête et de joie, à cause de la plénitude de salut que Dieu répandra sur Judas, et qui fera oublier à celui-ci les événements malheureux d'autrefois ; il ne pensera plus qu'à se réjouir des bénédictions que Dieu lui aura accordées.

19. — *Jejunium quarti... decimi.* Sur ces jours de jeûne, V. les notes VII, 3, 5. « In hoc loco nostrorum multi multa dixerunt, et inter se dissonantia. Quidam obscuritatem silentio professi quasi profundissimam foveam in Commentariis transierunt rectius arbitrantes, nihil omnino, quam parum dicere. Cogimur igitur ad Hebræos recurrere, et scientiæ veritatem de fonte magis quam de rivulis quærere, præsertim quum non prophetia aliqua de Christo, ubi tergiversari solent, et veritatem celare mendacio, sed historiæ ex præcedentibus et consequentibus ordo texatur. Jejunium quarti mensis, qui apud Latinos vocatur Julius, die septima et decima ejusdem mensis, (i. e. die decima septima mensis Thammuz) illud arbitrantur, quando descendens Moyses de monte Sina tabulas Legis abjecerit atque confregerit Exod. XXXII, et juxta Jeremiam LII muri primum rupti sunt civitatis. In quinto mense, qui apud Latinos appellatur Augustus, quum propter exploratores terræ sanctæ seditio orta esset in populo, jussi sunt montem non ascendere, sed per quadraginta annos longis ad terram sanctam circuire dispendiis, ut, exceptis duobus, Caleb et Josue, omnes in solitudine caderent (Num. XIV). In hoc mense et a Nabuchodonosor, et multa post secula a Tito et Vespasiano, templum Hierosolymis incensum est atque destructum, capta urbs Bether, ad quam multa millia confugerant Judæorum, aratum templum in ignominiam gentis oppressæ a Turannio Rufo. In septimo vero, qui apud nos appellatur October, sicut supra diximus, occisus est

20. Hæc dicit Dominus exercituum : Usquequo veniant populi, et habitent in civitatibus multis :

21. Et vadant habitatores, unus ad alterum, dicentes : Eamus, et deprecemur faciem Domini, et quæramus Dominum exercituum : vadam etiam ego.

22. Et venient populi multi, et gentes robustæ, ad quærendum Dominum exercituum in Jerusalem, et deprecandam faciem Domini.

23. Hæc dicit Dominus exercituum : In diebus illis, in quibus apprehendent decem homines ex omnibus linguis gentium, et apprehendent fimbriam viri Judæi, dicentes : Ibimus vobiscum : audivimus enim quoniam Deus vobiscum est.

20. Voici ce que dit le Seigneur des armées : Un temps viendra où les peuples habiteront dans plusieurs de vos villes ;

21. Et où les habitants s'iront trouver les uns les autres, en disant : Allons offrir nos prières devant le Seigneur, allons chercher le Seigneur des armées ; j'irai moi-même.

22. Des nations nombreuses et des peuples puissants viendront chercher dans Jérusalem le Dieu des armées, et implorer la face du Seigneur.

23. Le Seigneur des armées dit : Alors dix hommes des peuples de toutes langues prendront un Juif par la frange de sa robe, et lui diront : Nous irons avec vous, parce que nous avons appris que Dieu est avec vous.

Godolias, et Judæ tribus ac Jerusalem reliquiæ dissipatæ. Legamus Jeremiam XLII, 1 seqq. coll. IV Reg. XXV, 25. Mense decimo, qui apud nos Januarius dicitur, eo quod janua anni sit atque principium, Ezechiel in captivitate positus audivit, et cunctus populus captivorum, quinto mense templum esse subversum, quod plenissime in eodem propheta cognoscimus, Ez. XXXIII. 21 ». S. Jérôme. — *Erit domui Juda in gaudium...* Au lieu de se lamenter durant ces jours, les Juifs se réjouiront à cause des grands bienfaits dont ils auront été comblés. — *Solemnitates præclaras.* Litt. « des solennités bonnes ». Les jours bons sont, en hébreu, ceux qui sont consacrés à la joie ; Cfr. I Rois, XXV, 8 ; Esth. VIII, 17, IX, 19. — *Veritatem tantum et pacem diligite.* Le prophète rappelle de nouveau la condition posée par Dieu à l'effusion de ses bienfaits ; Cfr. ℣. 16 et VII, 9.

20. — *Usquequo veniant populi.* Le temps viendra où les peuples adoreront Dieu dans son temple. Dieu donnera ainsi une nouvelle gloire à son peuple ; Cfr. Ps. IX, 6. — *Et habitent in civitatibus multis.* Litt. « Et les habitants de nombreuses cités ».

21. — *Et vadant habitatores, unus ad alterum...* Les habitants de toutes les villes s'appelleront les uns les autres pour aller adorer Dieu dans son temple. — *Deprecemur faciem Domini.* V. VIII, 2. — *Quæremus Dominum.* Targum : « Cherchons l'enseignement près du Seigneur ». — *Vadam etiam ego.* C'est ce que chacun répondra à celui qui l'exhorte.

22. — *Et venient populi multi...* Ce verset complète le ℣. 20. — *Gentes robustæ.* Ce n'est pas le rebut des nations, mais bien les plus illustres d'entre elles qui viendront adorer le Seigneur.

23. — Non seulement les païens viendront à Jérusalem pour y trouver le Dieu d'Israël, mais encore ils voudront se joindre à Juda pour ne faire avec lui qu'une seule nation. — *In diebus illis in quibus apprehendent.* Litt. « Dans ces jours (il arrivera) qu'ils prendront. — *Decem homines.* Dix païens s'adresseront à un seul Juif, tant leur empressement et leur nombre seront grands. Dix est un nombre indéfini employé pour désigner une immense multitude ; Cfr. Gen. XXXI, 7 ; Lév. XXVI, 26 ; Nombr. XIV, 22, I Rois, I 8. Quant à la figure elle-même, V. Is. IV, 1. — *Ex omnibus linguis gentium.* Combinaison peu usitée formée d'après Is. LXVI, 18. — *Apprehendent fimbriam...* L'extrémité du vêtement ; Cfr. Agg. II. 12. — *Ibimus vobiscum...* Nous vous suivrons parce que le vrai Dieu est avec vous et vous protège ; Cfr. Is. CXXV, 1, 2. La promesse que le Seigneur changera les jours de jeûne en jour de fêtes si Israël observe ses lois, laisse au peuple, si on la rapproche de VII, 5, 6, la liberté de les observer ou non. Nous n'avons

CHAPITRE IX

Châtiment d'Hadrach et de Damas (℣. 1). — Châtiment d'Emath, de Tyr et de Sidon (℣℣. 2-4). — Destruction des villes philistines à l'exception d'un restant qui sera sauvé (℣℣. 5-7). — Protection du peuple de l'alliance (℣. 8). — Prédiction du roi à venir (℣. 9). — Nature et étendue de son royaume (℣. 10). — Victoire sur les fils de Javan comprenant : la promesse de la délivrance (℣℣. 11-12); — le nom de l'ennemi (℣. 13). — Jéhovah combattra pour son peuple (℣℣. 14-15). — Le salut et la prospérité générale en seront la conséquence (℣℣. 16-17).

1. Fardeau de la parole du Seigneur contre le pays d'Hadrach, et contre Damas, en qui ce pays met sa confiance, car les yeux du Seigneur sont fixés sur tous les hommes et sur toutes les tribus d'Israël.

1. Onus verbi Domini in terra Hadrach, et Damasci requiei ejus : quia Domini est oculus hominis, et omnium tribuum Israel.

---

pas, dit Keil, de renseignements historiques sur la décision prise par les Juifs à la suite de la réponse divine. Ce que nous savons, c'est qu'aujourd'hui encore les Juifs observent ces quatre jours de jeûne. La tradition talmudique, dans Rosh-Hashana, dit que ces jeûnes furent abolis et ne furent rétablis qu'après la destruction du second temple. Ce n'est pas supposable, car cet évènement n'avait aucun rapport avec les faits historiques qui avaient amené ces jeûnes. Il est plus probable que l'incurable aveuglement des Juifs les a portés à rétablir des observances qui n'ont plus de raison d'être depuis la venue du Messie.

III. Avenir des pouvoirs du monde et du royaume de Dieu. IX-XIV.

Les deux longues prophéties qui suivent, IX-XI, XII-XIV, ont le caractère commun d'une menace ou d'une proclamation de jugement; c'est ce qu'indique le début de chacune d'elle : Onus verbi Domini ; leur objet seul est différent : la première est dirigée contre le pays d'Hadrach, la seconde contre Israël. Mais ces six chapitres ne traitent au fond qu'un seul sujet, quoique de différente manière : la guerre entre le monde païen et Israël. Dans la première prophétie, IX-XI, le jugement par lequel la force du monde païen contre Israël est détruite, et Israël est doué de force pour vaincre ses ennemis, forme la pensée fondamentale et le centre de la pensée prophétique. Dans la seconde, XII-XIV, la pensée dominante est qu'Israël, ou Jérusalem et Juda, par le jugement de Dieu, après la guerre avec les nations païennes, devient la nation sainte du Seigneur a la suite de l'extermination de ses membres indignes. Cette première partie peut à son tour se subdiviser en deux : 1° Ruine du monde païen, délivrance et glorification de Sion : IX-X; 2° Israël sous le bon pasteur et le mauvais pasteur, XI.

1°. — Ruine du monde païen, délivrance et glorification de Sion, IX-X.

CHAP. IX. — 1. — *Onus verbi Domini.* משא a été entendu dans le sens de déclaration divine, oracle ou vision par les LXX, Cocceius, Vitringa, Gésénius, Ewald, Fürst. Un autre sens, meilleur, croyons-nous, celui de prophétie menaçante lui a été donné, après le Targum, la version d'Aquila et la Peschito, par S. Jérôme, Luther, Umbreit, Hengstenberg, Kliefoth, Pressel, Keil, etc. Fardeau est le sens généralement admis du mot; mais ailleurs il n'est pas habituellement joint au nom de Dieu ou à un autre nom; Cfr. Is. XIV, 28, XI, 1, XXI 1, etc.; Jérém. XXIII. 33 et suiv. Il est indubitable qu'en beaucoup de cas il sert de titre à une prédiction menaçante. La phrase employée ici est particulière aux prophètes postérieurs à l'exil, XII, 1; Mal. I, 1. — *In terra Hadrach.* חדרך est un ἅπαξ λεγόμενον très obscur; on l'a expliqué, dit Pressel, de dix-sept manières différentes, que nous nous garderons bien d'énumérer. Citons seulement, en les classifiant, d'après Chambers, les principales. 1° Suivant Théodore de Mopsueste, Michaélis, Rosenmüller, Pressel, Reuss, c'est le nom

2. Emath quoque in terminis ejus, et Tyrus, et Sidon : assumpserunt quippe sibi sapientiam valde.

2. Contre Emath qui lui touche, et Tyr, et Sidon, parce qu'elles se sont flattées orgueilleusement de leur sagesse.

---

d'une ancienne ville ou d'un ancien pays. Cette opinion provient, disent les auteurs, d'une confusion entre Hadrach et Edrei. 2° C'est un nom appellatif, qui, d'après le Targum désigne le sud, d'après Junius et Tremellius le pays environnant, d'après Hitzig l'intérieur, d'après Maurer la Célésyrie. 3° D'autres commentateurs y voient une corruption du texte, הדרך, « Hadrach », pour הורך, « Avrach », l'Auranitide; tel est le sentiment d'Ortenberg et d'Olshausen. 4° Pour Gésénius, Bleek, Vaihinger, Fürst, c'est le nom d'un roi syrien. 5° Pour Movers, Van Alphen, c'est le nom d'un dieu syrien. 6° Les anciens commentateurs, S. Jérôme, Rashi, Kimchi, le prennent pour un nom symbolique, comme Ariel, Is. XXIX, 1, Rahab, Ps. LXXXVI, 4. Ce qui est le plus favorable à cette manière de voir, c'est que toutes les autres interprétations sont purement conjecturales. On ne connaît point d'ailleurs ce nom. Les LXX le rendent par γῆ Σεδράχ. Il faut ou admettre qu'il indique une ville ou un pays voisin de Damas, ou lui donner un sens figuré. C'est à cette dernière manière de voir que se rallient Hengstenberg, Kliefoth, Keil. D'après eux Hadrach est un composé formé par le prophète lui-même, de הד, « chad », fort, brave, préparé à la guerre, et de רך, « râk », doux, tendre, faible. Hadrach signifierait donc ce qui est fort et faible. Le prophète emploierait ce composé pour désigner l'empire perse, que, pour des raisons de prudence, il ne veut pas nommer. L'épithète qu'il lui donne indique que cet empire, maintenant fort et puissant, sera bientôt humilié et abaissé. On peut objecter à cette interprétation que, dans tous les endroits de l'Ecriture où des termes allégoriques sont employés, cet emploi est plus ou moins indiqué dans les passages où se rencontrent ces mots; dans ce verset de Zacharie, au contraire, aucune indication de ce genre n'est donnée. De plus, la signification du mot n'a pas jusqu'ici été trouvée d'une manière certaine. La première explication, celle que donnent Théodore de Mopsueste, S. Cyrille, Théodoret, etc., est la seule possible désormais. Dans la liste des éponymes assyriens, dit Wright, on voit mentionnée à l'année 772, sous l'éponymie d'Assur bel-Uzur, gouverneur de Calah, une expédition contre Ha-ta-ri-cha, Hadrach. En 765, sous l'éponymie de Nimip-mukin-nisi, gouverneur de Kirruri, une autre expédition contre Hadrach prend place. Une troisième expédition en 755 nous est encore signalée. Bien plus, dans l'inscription de Tiglath Pileser II, qui décrit la guerre de ce monarque avec Azarias, roi de Juda, vers 739, on lit : « La montagne qui est dans le Liban m'obéit, la terre de Baalizephon jusqu'à Ammana (Ammon), la terre d'Isku et de Sana, dans toute son étendue, le district de Karanim, la cité de Hatarika » (Hadrach). Records of the past, T. V, p. 46. Dans un autre fragment de la guerre de Palestine, il est fait mention de « la ville de Hatarika, *ibid.*, v. 51. En outre, Sir H. Rawlinson dit que, dans le catalogue des villes syriennes tributaires de Ninive, trois noms sont uniformément groupés ensembles : Manassuah, Magida (Megiddo), et Du'ar (Dor). Comme ces noms sont associés avec ceux de Damas, Arpad, Ema h, Carchemis, Hadrach, Zobah, il ne peut pas y avoir de doute sur la position de ces villes. Le même savant identifierait volontiers Hadrach avec Horus ou Edesse. M. Neubauer, Géographie du Talmud, pp. 297-298, dit que S. Cyrille d'Alexandrie place Hadrach entre Emath et Damas, et remarque que Ptolémée nomme dans ces parages une localité appelée Adarin. D'après un lexicographe caraïte du xe siècle, David ben Abraham, cité par le même auteur, Hadrach aurait été un faubourg de Damas. — *Et Damasci requiei ejus.* Litt. « et Damas est sa place de repos ». La parole menaçante de Jéhovah se repose dans Damas, c'est-à-dire s'arrête avec complaisance contre cette ville. Rien dans toute cette prophétie n'autorise à interpréter ces paroles dans un sens favorable. — *Quia Domini est oculus hominis.* Le sens semble être : car à Jéhovah est l'œil de l'homme, c'est-à-dire, Jéhovah a l'œil fixé sur les hommes; Cfr. plus haut. IV, 10, plus bas, v. 8. Jérém. XXXII, 19. LXX : ὅτοτι Κύριος ἐφορᾷ ἀνθρώπους. — *Et omnium tribuum Israel.* Dieu qui veille sur les nations pour les empêcher de nuire à son peuple, veille aussi sur Israel et ne permettra pas qu'on lui fasse du tort; Cfr. Deut. XI, 12; Ps. XXXII, 18; Esdr. V, 5.

2. — *Emath.* V. Amos, VI, 2. — *In terminis ejus.* Emath, qui a sa frontière dans Damas, c'est-à-dire qui lui est limitrophe, aura part, comme cette ville, à la sentence divine. — *Et Tyrus et Sidon.* Ces deux villes auront le même sort. — *Assumpserunt quippe sibi sapientiam valde.* La sagesse de Tyr, dont Sidon n'est considérée ici que comme une annexe, sagesse qui lui a fait choisir une position si forte et ramasser tant de trésors,

3. La ville de Tyr a élevé des remparts, elle a amassé l'argent comme la poussière, et l'or comme la boue des rues.

4. Mais le Seigneur va s'en rendre maître; il détruira sa force sur la mer, et elle sera dévorée par le feu.

5. Ascalon verra et tremblera; Gaza verra, et se plaindra vivement; Accaron s'affligera, parce que son espoir sera détruit; Gaza n'aura plus de roi, et Ascalon plus d'habitants.

6. L'étranger dominera dans Azot, et je détruirai l'orgueil des Philistins.

7. J'ôterai le sang de la bouche de

3. Et ædificavit Tyrus munitionem suam, et coacervavit argentum quasi humum, et aurum ut lutum platearum.

4. Ecce Dominus possidebit eam, et percutiet in mari fortitudinem ejus, et hæc igni devorabitur.

5. Videbit Ascalon, et timebit; et Gaza, et dolebit nimis; et Accaron, quoniam confusa est spes ejus, et peribit rex de Gaza, et Ascalon non habitabitur.

6. Et sedebit separator in Azoto, et disperdam superbiam Philisthinorum.

7. Et auferam sanguinem ejus de

---

ne lui servira de rien, et n'empêchera pas le Seigneur de la punir.

3. — *Ædificavit Tyrus munitionem suam.* Enumération des résultats que Tyr a atteints par sa sagesse. Les fortifications de Tyr étaient célèbres : le mur qui entourait la ville insulaire avait cent cinquante pieds de haut. — *Coacervavit argentum quasi humum...* Cfr. Job, XXVII, 16; II Paral. IX, 27. Le commerce de Tyr avait fait affluer dans cette ville les trésors de l'univers.

4. — *Ecce Dominus possidebit eam.* Dieu s'en emparera, par le moyen des ennemis de Tyr. Tel est le sens de יורש; Cfr. Jos. VIII, 7; XVII, 12; Nombr. XIV, 24. Selon quelques commentateurs, il la chassera, c'est-à-dire il enverra ses habitants en captivité. — *Percutiet in mari fortitudinem ejus.* La main de Dieu saura atteindre Tyr, même au milieu de la mer où elle se croit invulnerable; Cfr. Ezéch. XXVII, 32. — *Hæc igni devorabitur.* Amos, I, 10, fait la même menace. Ces prédictions se réalisèrent lors de la prise de Tyr par Alexandre; Cfr. Arrien, II, 15; Quinte Curce IV, 2; Diodore de Sicile, XVII, 47.

5. — *Videbit.* Elle apprendra, comme Gen. XLII, 1. — *Ascalon.* Cfr. Amos, I, 6 et suiv.; Soph. II, 4 et suiv. — *Et timebit.* Elle craindra de partager le sort de Tyr. — *Gaza.* Cfr. Amos. I, 6, 7. — *Accaron*, V. Amos, I, 8, craindra aussi. — *Quoniam confusa est spes ejus* La chûte de Tyr anéantit toutes les espérances de ces petites villes qui vivaient, pour ainsi dire, des tribus que leur abandonnait la grande cité. — *Peribit rex de Gaza.* A partir de ce moment, Gaza n'aura plus de roi; il ne s'agit pas d'un roi en particulier, qui aurait été tué à l'époque prédite par le prophète. Cette allusion à un roi de Gaza ne vise pas, dit Keil, les temps antérieurs à la captivité. Les souverains de Babylone et de Perse avaient l'habitude de laisser aux nations subjuguées leurs princes ou leurs rois, à la seule condition que leur suzeraineté fut reconnue. C'est pour cela qu'ils portaient le titre de roi des rois; Ezéch. XXVI, 7; Cfr. Herod. III, 15. — *Ascalon non habitabitur.* Elle sera dévastée et ruinée.

6. — *Sedebit separator in Azoto.* D'après un assez grand nombre de commentateurs, ממזר a le sens d'illégitime, bâtard, et ces mots voudraient dire que les habitants d'Azot n'occuperont plus à l'avenir cette ville où ils étaient nés, mais qu'elle sera la proie des étrangers. C'est ce dernier sens en effet qu'a le mot hebreu, d'après les LXX : ἀλλογενεῖς, Kimchi, Rosenmüller, etc. Si l'on accepte le premier sens, on admettra que le prophète a voulu exprimer la profonde dégradation de la Philistie, que la seconde partie du verset annonce en termes littéraux. La traduction de la Vulgate, qui ne rend en rien le texte, est ainsi expliquée par Tirin, après S. Jérôme: « Sedebit Dominus, id est separator vel judex, idem qui victor, separabitque reos ab innocentibus, morti destinatos a vita donatis, servos a liberis ». — *Disperdam superbiam Philistinorum.* L'orgueil des Philistins, c'est-à-dire, toutes les prérogatives et toutes les qualités sur lesquelles ils basaient leur orgueil : puissances, cités fortifiées, nationalité, richesse. Cfr. Lévit. XXVI, 19.

7. — Ce verset ajoute une importante particularité à celles qui précèdent. La Philistie perdra sa religion nationale et sera in-

ore ejus, et abominationes ejus de medio dentium ejus, et relinquetur etiam ipse Deo nostro, et erit quasi dux in Juda, et Accaron quasi Jebusæus.

8. Et circumdabo domum meam ex his, qui militant mihi euntes et revertentes, et non transibit super eos ultra exactor : quia nunc vidi in oculis meis.

ce peuple, et ses abominations d'entre ses dents; il appartiendra à notre Dieu; il sera comme un chef de Juda, et Accaron comme un Jébuséen.

8. J'entourerai ma maison de soldats, qui la défendront de tous côtés, et ceux qui exigent les tributs ne troubleront plus mon peuple, parce que j'ai vu de mes yeux.

---

corporée à la nation choisie par Dieu. La Philistie est ici aussi personnifiée. — *Auferam sanguinem ejus de ore ejus.* Suivant quelques commentateurs, ces mots feraient allusion à la cruauté des Philistins, qui ne se rassasiaient pas du carnage des Israélites. Cette interprétation est aujourd'hui rejetée avec raison. Kimchi, Rosenmüller, Keil, etc., en proposent une autre beaucoup plus acceptable. Le sang, דמים, dont il est question, n'est point le sang humain, mais le sang des sacrifices. Les idolâtres orientaux dans leurs cérémonies, dit Jahn, ne mangeaient pas seulement la chair des victimes, mais ils en buvaient aussi le sang, ce qui était défendu aux Hébreux, sous peine capitale, Lévit. III, 17, VII, 26, XVII, 10, 12. — *Et abominationes ejus.* שקצים ne sont pas les idoles, mais les sacrifices idolâtriques et par suite la chair des victimes de ces sacrifices; Cfr. Is. LXVI, 3. — *De medio dentium ejus.* Enlever la nourriture provenant des sacrifices idolâtriques de la bouche des idolâtres, c'est non seulement indiquer l'interruption des repas sacrificiels, mais surtout l'abolition de l'idolâtrie en général. C'est du reste ce sens qu'expriment les mots suivants. — *Relinquietur etiam ipse Deo nostro.* La nation des Philistins, considérés comme un seul personnage, reviendra, en tant qu'elle aura été épargnée par le châtiment divin, au culte du Seigneur. Et alors Jéhovah ne sera plus seulement le Dieu des Juifs, mais encore celui de toutes les nations; Cfr. plus bas, XIV, 9; Is. LIV, 5. — *Erit quasi dux in Juda.* אלוף, « alloupb ». Ce mot qui, dans les anciens livres, n'est appliqué qu'aux chefs de tribu des Iduméens et des Horéens, Gen. XXXIV, 15, 16; Exod. XV, 14; I Paral. I, 51 et suiv., est appliqué par Zacharie aux chefs de tribu de Juda. Il signifie littéralement Kiliarque, « chef de mille », et non chef de tribu; il ne peut avoir le sens d'ami, comme le voudrait Kliefoth. Le Kiliarque ne doit pas s'entendre comme étant seul; il est considéré comme étant à la tête de sa tribu, et le sens est que toute la nation des Philistins fera partie du peuple de Juda. — *Et Accaron quasi Jebusæus.* L'habitant d'Accaron sera comme le Jébuséen. Cet habitant symbolise ici tous les Philistins. Quant au mot « Jébuséen », ce n'est pas, dit Keil, une épithète appliquée aux habitants de Jérusalem; il désigne les anciens habitants de la citadelle de Sion, qui adoptèrent la religion d'Israël après la conquête de cette citadelle par David, et qui furent incorporés à la nation du Seigneur. C'est évident d'après l'exemple du Jébuséen Araunah, qui vivait au milieu de la nation de l'alliance, II Rois, XXIV, 16 et suiv.; I Paral. XXI, 15 et suiv., et qui non seulement vendit à David l'emplacement du temple futur, mais encore offrit les taureaux qui devaient servir à l'holocauste. Si on cherche, dit le même commentateur, l'accomplissement historique de cette prophétie, il semble naturel de penser au jugement divin que la marche d'Alexandre le Grand, de Syrie en Egypte, fit tomber sur la Syrie, la Phénicie et la Philistie. Après la bataille d'Issus, Alexandre envoya un corps d'armée s'emparer de Damas. Dans cette expédition Emath fut sans doute prise. Alexandre marcha en personne contre la Phénicie, où il prit Tyr après un siège de sept mois, puis Gaza, Sidon et les autres villes phéniciennes se rendirent volontairement. Mais cette conquête n'accomplit pas la prophétie toute entière, car on ne voit pas que la conversion des Philistins l'ait suivie; c'est sous le royaume du Christ qu'elle sera entièrement réalisée.

8. — Pendant que le monde païen sera détruit, le Seigneur protégera sa maison et fera paraître dans Jérusalem le roi qui répandra par toute la terre son royaume pacifique. — *Circumdabo domum meam... et revertentes.* Litt. « Je mettrai des camps (je défendrai par des fortifications) à ma maison contre l'armée, contre l'allant et le venant ». Dieu défendra son peuple contre toutes les aggressions hostiles; les ennemis n'envahiront plus désormais le pays de Juda; Cfr. plus haut, II, 9. La maison de Jéhovah n'est pas le temple, mais Israël considéré comme

9. Fille de Sion, réjouis-toi; fille de Jérusalem, pousse des cris d'allégresse : VOICI QUE TON ROI vient à toi, juste et Sauveur :il est pauvre, monté sur une ânesse et sur le poulain de l'ânesse.

9. Exulta satis, filia Sion, jubila, filia Jerusalem : ECCE REX TUUS veniet tibi justus, et salvator : ipse pauper, et ascendens super asinam, et super pullum filium asinæ.

---

royaume de Dieu, ou Eglise du Seigneur, comme Nombr. XII, 7 ; Os. VIII, 1, IX, 15 ; Jérém. XII, 7. — *Et non transibit... exactor.* Israël n'aura plus de tribut à payer aux étrangers. נגש désigne, selon d'autres commentateurs, l'oppresseur d'une nation. — *Quia nunc vidi in oculis meis.* Ce que le prophète voit sans l'indiquer plus précisément, c'est l'oppression sous laquelle son peuple est accablé, et, par contraste, le temps où Dieu lui accordera son secours et le délivrera, en faisant venir le roi qui sauvera la fille de Sion.

9. — *Exulta satis, filia Sion...* En voyant cette heureuse perspective, le prophète invite les habitants de Jérusalem, représentant tout le peuple, et par suite figure des membres croyants de la nation de l'alliance, à se réjouir. Cfr. Soph. III, 14. — *Jubila.* הריעי ; Cfr. Is XLIV, 23. — *Ecce rex tuus veniet tibi.* Tous les critiques modernes sans exception regardent ce passage comme messianique : Maurer, Rosenmüller, Hitzig, Ewald, Reuss, sont aussi affirmatifs sur ce point qu'Hengstenberg, Kliefoth, Schegg, Keil, Delitzsch, Pusey, Rohou, etc. Tous les efforts qui ont été tentés pour appliquer cette prophétie à Zorobabel ou à Néhémie ont échoué devant la clarté de l'expression « ton roi ». Zorobabel et Néhémie n'ont jamais en effet possédé la dignité royale. L'opinion qui voyait dans ces mots une allusion à Juda Machabée n'a pas non plus de défenseur aujourd'hui. Forberg, qui trouvait dans ce verset une peinture de l'entrée triomphale d'Ozias à Jérusalem après ses victoires sur les Philistins, a été réfuté par Hitzig. Encore moins peut-on, avec Pressel, prétendre que l'évènement que Zacharie a d'abord en vue est l'entrée d'Ezéchias à Jérusalem au jour de son sacre. On ne voit pas bien, dit Wright, pourquoi Ezéchias se serait servi d'un âne dans cette circonstance. — *Justus.* Le titre convient bien à celui qui n'a jamais péché, et dans la bouche duquel on n'a pas trouvé de fraude, I Petr. II, 22. Aussi le règne du Messie sera-t-il complètement établi sur la justice ; Cfr. Is. XI, 1-4 ; Jérém. XXIII, 5, 6 XXXIII, 15, 16, etc. — *Salvator,* נושע, LXX : σώζων. Toutes les anciennes versions s'accordent pour traduire par l'actif. La plupart des modernes la traduisent au passif : « Sauvé », celui que Dieu a arraché à la mort et qu'il assiste dans son gouvernement. Cette expression, dit Wright, devait rappeler aux contemporains du prophète le langage du Ps. IIe, où le Messie est représenté comme sauvé et délivré en dépit de toutes les combinaisons faites contre lui. Si le roi d'Israël est sauvé, son peuple aussi sera sauvé. Sa délivrance est un signe certain de celle de son peuple qu'il doit effectuer. Le commentateur chrétien doit voir ici une prédiction du salut donné par Dieu à Notre-Seigneur après ses jours d'opprobre et de souffrance ; Cfr. Ps. XXI, 8 ; Eph. I, 19-23 ; Rom. I, 4 ; Hebr. V, 9. — *Ipse pauper,* עני, passif de la forme קטיל, pour עניו, signifie « affligé ». Cette traduction, la plus littérale, a été admise par Aben-Ezra, Hengstenberg, Tholuck, Kliefoth. Comme il paraissait extraordinaire qu'un roi, destiné à devenir remarquable par le salut dont il serait gratifié, fut dépeint comme affligé ou pauvre, les traducteurs grecs, le Targum, la plupart des commentateurs Juifs, plusieurs modernes, Maurer, Hitzig, Ewald, ont adopté un sens différent, celui de « doux » ou « humble », que l'on trouve dans les Evangiles. Mais cette dernière circonstance paraîtra moins probante, si l'on se rappelle que les évangélistes citent d'après les LXX. Si l'on voit avec raison, dit Wright, dans Isaïe, LII, 13-LIII, une description des souffrances et de la mort de Jésus, on ne peut trouver étrange que Zacharie ait été amené à donner au Messie le caractère d'un affligé, d'un persécuté. Il fait par là allusion aux épreuves et aux tourments qui ont précédé la victoire finale du Messie. — *Et ascendens super asinam et super pullum filium asinæ.* Litt. « monté sur un âne, sur le poulain de l'ânesse ». Le poulain de l'ânesse, dit Reuss, n'est ici mentionné qu'en vertu de la loi du parallélisme, et n'est pas un second animal. L'âne que doit monter le Messie est un animal jeune, encore habitué à suivre sa mère. V. du reste sur ce point le Commentaire de M. Fillion sur S. Matthieu, XXI 5, p. 401, où le savant auteur adopte d'autres conclusions que les nôtres. Quelle signification faut-il donner à cette mention de la monture du Messie ? On dit généralement qu'elle est destinée à indiquer le caractère pacifique du roi. Mais on oublie que

10. Et disperdam quadrigam ex Ephraim, et equum de Jerusalem : et dissipabitur arcus belli : et loquetur pacem gentibus, et potestas ejus a mari usque ad mare, et a fluminibus usque ad fines terræ.

10. J'exterminerai les chars d'Ephraïm, et les chevaux de Jérusalem ; et les arcs de la guerre seront rompus : il prêchera la paix aux nations, et sa puissance s'étendra depuis une mer jusqu'à l'autre, et depuis les fleuves jusqu'aux limites du monde.

11. Tu quoque in sanguine testamenti tui emisisti vinctos tuos de lacu, in quo non est aqua.

11. Toi aussi, par le sang de ton alliance tu as fait sortir les captifs du lac où il n'y a pas d'eau.

---

la jeunesse de l'animal est l'objet d'une remarque spéciale. Il vaut donc mieux peut-être, avec Hengstenberg, Keil, Chambers, etc. y voir un signe de pauvreté. Sans doute, aux anciens jours d'Israël, l'âne servait de monture aux personnages distingués, car alors on ne se servait pas du cheval ; mais après le temps de Salomon on ne voit point qu'il ait encore été employé. Si le roi pacifique arrive sur un âne qui n'a pas été monté, c'est pour nous faire comprendre qu'il ne vise pas à l'éclat mondain.

10. — Ce verset décrit le caractère et l'étendue du royaume du Messie. — *Disperdam quadrigam ex Ephraim.* Les chars employés à la guerre seront supprimés, parce que le roi n'emploira pour établir son règne que des moyens pacifiques.— *Et equum de Jerusalem.* Les chevaux étaient surtout utilisés pour la guerre. Il ne faut pas conclure de la mention faite dans ce verset d'Ephraïm et de Jérusalem que le prophète écrit à une époque où les deux royaumes ont encore une existence séparée et indépendante. Nous n'avons ici que des descriptions poétiques. — D'ailleurs Israël est mentionné, VIII, 42, dans un endroit dont l'origine postérieure à l'exil est admise unanimement. — *Dissipabitur arcus belli.* L'arc désigne toutes les armes employées par les combattants. Cfr. Mich. V, 10, 11 ; Ps. XLIII, 7. — *Loquetur parem gentibus.* Il enseignera la paix, il la rendra effective, en accomplissant par la vertu de sa seule parole ce que les rois du monde n'obtiennent que par la force des armes. Cette paix ne sera pas un privilège pour le peuple de l'alliance, elle sera étendue à toutes les nations. — *Potestas ejus a mari usque ad mare.* Sur cette locution, Cfr. Exod. XXIII, 31 ; Ps. LXXI, 8 ; Amos, VIII, 12. Elle ne signifie pas, quoiqu'en disent Eichhorn et Hitzig, qu'Israël sera rétabli dans ses frontières géographiques les plus étendues, mais que le royaume du Messie couvrira toute la terre. — *A fluminibus usque ad fines terræ.* « Les deux mers sont ordinairement la Méditerranée et la mer Morte. Cependant comme ces limites seraient trop étroites, d'après notre texte même, on a voulu substituer aux mers les deux grands fleuves, désignés quelquefois par ce même nom, le Nil et l'Euphrate Mais pourquoi la phrase ne serait elle pas prise à la lettre pour désigner le continent tout entier? Le fleuve (l'Euphrate), ordinairement la limite extrême de l'horizon israélite, et autrefois celle de l'empire de David, ne serait pas celle de l'empire du Messie ». Reuss.

11. — Une nouvelle scène s'ouvre. Le prophète abandonne la peinture d'un roi pacifique et de sa domination bienfaisante sur toute la terre, pour décrire un temps de détresse et de misère, qui sera, il est vrai, suivie d'une complète délivrance. Cette période doit, suivant S. Jérôme, Théodoret, Chambers, etc., appartenir à un temps plus rapproché du prophète que le règne du Messie ; il la place, avec plusieurs critiques, au temps des Machabées. Cette vue ne peut être acceptée qu'avec quelques réserves, car aux ℣℣ 14, 15, la complète soumission des pouvoirs du monde semble indiquée. Kimchi, Ribera, etc., y voient donc avec raison une prédiction des temps messianiques.— *Tu quoque.* Israël tout entier, composé d'Ephraim et de Juda. C'est ce que nous prouve le contexte, ℣. 10 et 13, et aussi l'expression qui suit. — *In sanguine testamenti tui.* Le sang de l'alliance est l'alliance contractée entre Dieu et Israël au Sinaï, et qui fut sanctifiée par le sang des victimes; Cfr. Exod. XXIV, 8. — *Emisisti vinctos tuos de lacu...* Litt. « J'ai relâché les captifs... » La Vulgate traduit d'après les LXX : « Postquam sermo prophetæ, imo ipse Deus Pater omnipotens, nuntiavit Sion et Jerusalem quod veniret ad eas rex suus, mitis, et ascendens super asinam subjugalem, et pullum asinæ, et potestas ejus esset futura a mari usque ad mare, et a fluminibus usque ad terminos terræ,

12. Retournez à vos places fortes, captifs qui avez gardé l'espérance; je vous rendrai le double de vos biens, je vous l'annonce aujourd'hui.

13. Car j'ai bandé Juda comme mon arc; j'ai rempli Ephraïm. Je susciterai tes fils, ô Sion, contre tes fils, ô Grèce. Et je te ferai comme le glaive des héros.

12. Convertimini ad munitionem, vincti spei : hodie quoque annuntians duplicia reddam tibi.

13. Quoniam extendi mihi Judam quasi arcum : implevi Ephraim : et suscitabo filios tuos, Sion, super filios tuos, Græcia : et ponam te quasi gladium fortium.

---

facit apostropham ad ipsum Christum, de quo vaticinium est, et loquitur : Tu quoque in sanguine testamenti sive pacti tui, emisisti victos tuos de lacu, in quo non est aqua. Quod ita intelligitur : In sanguine passionis tuæ eos qui vincti in carcere tenebantur inferni, in quo non est ulla misericordia, tua clementia liberasti. Denique postquam Dominus resurrexit, hi qui peccatis Adam, sive, ut quidam volunt, erroris inoliti, ac mortis vinculis tenebantur, resurrexerunt cum eo, et apparuerunt in sancta civitate. De hoc sanguine testamenti, et ipse futuram indicans passionem, ad discipulos loquebatur : Accipite, et bibite ex hoc omnes : hic est enim calix novi testamenti in sanguine meo (Matth. XXVI, 27, 28). » S. Jérôme. L'Egypte, lieu de captivité d'Israël, est désigné par cette image. Les citernes sans eau servaient souvent de prison; Cfr. Gen. XXXVII, 24; Jérém. XXXVIII, 6. Mais ce verset ne contient pas seulement un souvenir historique. La pensée qu'il renferme est ainsi exposée par Keil : le pardon accordé à Israël ne consistera pas seulement en ce que Jéhovah enverra le roi promis à la fille de Sion, mais en ce qu'il délivrera les membres de son peuple qui seront encore dans la captivité et dans l'affliction. Ce verbe « j'ai délivré » est prophétique : Dieu délivrera son peuple de l'exil.

12. — *Convertimini ad munitionem.* בצרון, place fortifiée, est pris par Kimchi, suivi par plusieurs commentateurs, pour une figure de Jéhovah, qui, Ps. LX, 4; Prov. XVIII, 10, est appelé tour ou citadelle. Pour d'autres le mot désigne Jérusalem redevenue assez fortifiée, à l'époque où parle le prophète, pour protéger ses habitants. Ce second sens paraît préférable. — *Vincti spei.* Vous qui encore enchaînés dans les liens de l'exil, avez espéré que par le secours de Dieu vous seriez délivrés. D'après Keil, etc., les Israélites sont appelés prisonniers de l'espoir, parce qu'ils possèdent dans le sang de l'alliance l'espérance de la rédemption. — *Hodie quoque.* Même actuellement, malgré toutes les circonstances menaçantes. — *Annuntians*, מגיד, sous entendu אנכי, hébraïsme, pour « je vous annonce » ce qui suit. — *Duplicia reddam tibi.* Toutes tes souffrances seront compensées par la prospérité et la gloire que Dieu accordera à son peuple. Cfr. Is. LXI, 7, et Job, XLII, 10.

13. — *Quoniam extendi mihi Judam quasi arcum.* Les Hébreux disaient « fouler l'arc » au lieu de bander l'arc, parce qu'ils se servaient du pied pour l'assujettir; Cfr. Ps. VII, 13. Dieu annonce sous cette image la victoire de son peuple sur les Grecs; pour subjuguer ses ennemis, le Seigneur se servira de Juda et d'Ephraïm, la flèche que Dieu enverra à l'ennemis. C'est sans doute ce que signifient les mots suivants : — *Implevi Ephraim.* Ces deux mots ent été interprétés de bien des manières différentes; suivant qu'on faisait acrorder, arc, « qesheth » avec les mots précédents ou avec les suivants. Parmi les anciennes versions, les LXX et le Syriaque le rapportent à ces derniers mots. Il faut en tout cas les suppléer ici : מילאתי signifie le placement de la flèche sur l'arc, et ne peut pas s'expliquer d'après IV Rois. IX, 24. Un arc est rempli, quand il est muni de la flèche qui doit être décochée. Le sujet, dit Keil, est divisée d'une manière oratoire entre les membres parallèles de la phrase. La pensée est celle-ci : Juda et Ephraïm sont l'arc et la flèche dans la main du Seigneur, qui s'en servira pour vaincre les païens. — *Suscitabo.* ועוררתי « et j'agiterai », comme des armes contre l'ennemi; Cfr. II Rois, XXIII, 18; Is. X, 26; Hab. III, 9. L'allégorie continue : les fils de Sion sont comparés à des armes. D'autres traduisent : J'exciterai, c'est-à dire, j'amènerai à combattre. Cfr. Jérém. VI, 22. — *Filios tuos, Sion.* Non seulement les habitants de Jérusalem, mais tous ceux de la Judée. Jérusalem est nommée ici parce qu'elle est la capitale. — *Super filios tuos, Græcia.* יון; Cfr. Ezech. XXVII, 13, 19; Joël, IV, 6; Dan. VIII, 21. Les commentateurs s'accordent généralement à admettre, dit Wright, que Javan signifie la Grèce, aussi bien dans le livre de Joël que dans celui de Zacharie. L'opinion de Credner

14. Et Dominus Deus super eos videbitur, et exibit ut fulgur, jaculum ejus : et Dominus Deus in tuba canet, et vadet in turbine austri.

15. Dominus exercituum proteget

14. Le Seigneur Dieu paraîtra au-dessus d'eux; ses traits partiront comme l'éclair; le Seigneur Dieu les animera par la trompette, et il marchera dans la tempête du midi.

15. Le Seigneur des armées les

---

et d'Hitzig, qui pensaient que ce mot désignait une ville ou une contrée de l'Arabie Heureuse est complètement abandonnée. Pressel est plus dans le vrai quand il dit que Javan désigne plutôt le peuple grec que la Grèce elle même. Il renvoie au tableau des nations dans la Gen. x, 2-5; il rappelle que ce nom se trouve joint à ceux de Tubal et de Mosoch, Ezéch. xxvii, 13, parmi les nations qui commerçaient avec Tyr, et amenaient à ses marchés des esclaves et du cuivre; Cfr. Is. lxvi, 19. Ce critique soutient que ces allusions à la Grèce, aussi bien que les autres références à Chittim, que l'on trouve dans l'Ancien Testament, Nombr. xxiv, 24. Is. xxiii, 1, 12; Jérém. ii, 10; Ezéch. xxvii, 6, rapprochées de quelques faits : la garde du corps de David composée de mercenaires crétois et philistins, II Rois, viii, 18; les rapports de la tribu de Dan avec Javan, Ezéch. xxvii, 19, etc, prouvent que l'influence et la civilisation grecques étaient plus familières aux Israélites qu'on ne l'imagine généralement. Mais Pressel suppose à tort que l'auteur vivant avant l'exil, à l'époque où la civilisation grecque commençait à exercer son influence sur l'Asie, prophétisait un conflit entre la civilisation et la religion grecque d'une part, et la religion du Dieu d'Israël d'autre part, et que ce conflit commençait à l'époque où vivait l'auteur de ces lignes. Cette explication est ingénieuse; mais, comme Wright le fait encore remarquer, tout en admettant des rapports entre la Grèce et Israël par l'intermédiaire des Philistins au sud et des Phéniciens au nord, il est impossible de supposer que l'idée d'une lutte pareille se soit présentée à un prophète du temps d'Achaz. Sion et la Grèce, dans Zacharie, sont opposées l'une à l'autre comme la cité de Dieu et la cité du monde. Or cette idée est nouvelle et postérieure à l'exil. La vraie signification de ce passage est sans doute celle qui fut donnée à S. Jérôme par ses maîtres juifs et qui nous a été transmise par le saint docteur : nous avons ici une prédiction des guerres soutenues par les Juifs au temps des Machabées contre les rois grecs de Syrie, guerres d'un caractère essentiellement religieux, dans lesquelles la cause de Dieu était engagée. — *Ponam te quasi gladium fortium.* Belle image : Israël sera comme une épée invincible dans les mains de Dieu.

14. — *Dominus Deus super eos videbitur.* Dieu apparaît comme le défenseur de son peuple, il combattra en sa faveur. Telle est l'explication donnée par S. Cyrille. — *Exibit ut fulgur jaculum ejus.* Pour quelques commentateurs, le trait de Dieu est sa parole, ses décrets. Mais le contexte force à donner à ce mot un sens différent et à y voir le secours divin qui permettra à Israël de vaincre ses ennemis païens; Cfr. Ps. xvii, 13; Habac. iii, 11. — *Dominus Deus in tuba canet.* Le Seigneur donnera le signal du combat; Cfr. Jug. vii, 19, 20; Job. xxxvii, 9; Nah. i, 3. — *Vadet in turbine austri.* Dieu attaquera et vaincra les ennemis avec la rapidité qui signale les tempêtes du sud venant de l'Arabie déserte, les plus violentes de toutes; Is. xxi, 1; Os. xiii, 15. Cette description rappelle les peintures poétiques du jugement du Seigneur, dont les couleurs sont habituellement empruntées à la tempête; Cfr. Ps. xvii Hab. iii 8, et suiv. LXX : ἐν σάλῳ ἀπειλῆς αὐτοῦ.

15. — *Dominus exercituum proteget eos.* Il fera vaincre à son peuple toutes les tentations, tous les périls, toutes les persécutions. Ces mots répètent ce qui a été indiqué sous des images au verset précédent. — *Et devorabunt.* Ils jouiront des dépouilles de leurs ennemis, Cfr. Deut. xx, 14, ou אכל à ce sens. A cause des mots suivants : « et bibentes inebriabuntur... », il vaut mieux admettre que les Juifs sont comparés à des lions, qui mangent la chair et boivent le sang de leur proie; Cfr. Nombr. xxiii, 24, passage auquel Zacharie fait peut-être allusion. — *Subjicient lapidibus fundæ.* Les Juifs fouleront aux pieds leurs ennemis, comme si ceux-ci étaient des pierres à fronde, pierres qui par elles mêmes, n'ont pas de valeur et qu'on laisse à terre sans y faire attention; Cfr. I Rois, xvii, 40, xxv, 29. Il est évident que la comparaison s'applique à l'ennemi. Le sens de la Vulgate est différent : en lançant les pierres de la fronde, ils abattront leurs ennemis. Ce sens est analogue à celui des LXX : καὶ καταχώσουσιν αὐτοὺς ἐν λίθοις σφενδόνης. « Lapides fundæ sunt verba sacræ Scri-

protègera. Ils vaincront et assujettiront avec les pierres de leurs frondes. Ils boiront, ils seront enivrés comme de vin, ils seront remplis comme les coupes, et comme les cornes de l'autel.

16. Et le Seigneur Dieu les sauvera en ce jour-là, comme son troupeau et son peuple; et comme des pierres sacrées ils seront glorifiés dans la terre qui lui appartient.

17. Car qu'est-ce que le Seigneur a de bon et d'excellent, sinon le froment des élus, et le vin qui fait germer les vierges?

eos : et devorabunt, et subjicient lapidibus fundæ : et bibentes inebriabuntur quasi a vino, et replebuntur ut phialæ, et quasi cornua altaris.

16. Et salvabit eos Dominus Deus eorum in die illa, ut gregem populi sui : quia lapides sancti elevabuntur super terram ejus.

17. Quid enim bonum ejus est, et quid pulchrum ejus, nisi frumentum electorum, et vinum germinans virgines?

---

pturæ, et quæ Spiritus sanctus docet magistros Ecclesiæ. quæ magnis viribus torquentur in hostes, juxta illud Luc. XXI : Ego enim dabo vobis os, et sapientiam, cui non poterunt resistere, et contradicere omnes adversarii vestri ». Ribera. — *Bibentes inebriabuntur quasi a vino.* Ils boiront le sang des blessées et s'en énivreront ; Cfr. Nombr. XXIII, 24; Is. XLIX, 26 ; Ezéch. XXXIX, 17-19. La métaphore est hardie : Ceux qui vainquent l'ennemi, le pillent s'emparent de ces dépouilles, boivent pour ainsi dire son sang. — *Replebuntur ut phialæ.* מזרק, vases qui recevaient pendant les sacrifices le sang des victimes — *Cornua altaris.* Les cornes de l'autel étaient teintes avec le sang du sacrifice ; Cfr. Lévit. I, 5, 11, III, 2, etc. Pour toute l'image, Cfr. Is. LXIII, 1, 2. Ménochius voit dans ce verset une prédiction du triomphe spirituel des prédicateurs de l Evangile.

16. — *Salvabit eos... in die illa.* Puisque Israël a vaincu ses ennemis, il n'a plus besoin de délivrance. Il faut donc comprendre ces mots dans un sens plus large : Israël sera désormais en repos et n'aura plus d'ennemis à craindre. Pour beaucoup de commentateurs ces mots prédisent l époque du Nouveau Testament. — *Ut gregem populi sui.* Litt. « comme un troupeau son peuple », comme les brebis qu'il a fait sortir d'Egypte pour en former son peuple, Cfr. Ps. LXXVI, 21. Israël est souvent appelé le troupeau de Dieu. Jérém. XXIII, 1 ; Ezéch. XXXIV, 8, 9, 10. — *Lapides sancti.* Les pierres de l'Ephod du Grand Prêtre, appelées saintes à cause de cela. Litt. « des pierres de couronnes. נזר ; Cfr. Exod. XXIX, 6 ; Lev. VIII, 9 ; II Rois, I, 10, XI, 12. Dans cette époque bénie les Juifs seront au plus haut degré d'honneur et de gloire, dignes par là d'être comparés aux pierres précieuses, qui ornent les couronnes des rois et des Grands Prêtres. C'est le sens le plus simple à donner à ces mots qui ont été l'objet de nombreuses explications, qui pour la plupart ne méritent pas d'être reproduites ici. S. Jérôme a suivi les Juifs de son temps Il suffira de citer celle que rapporte Ribera, qui résume bien les anciens commentateurs : « Aptior est nostra, et LXX translatio, « Lapides sancti », et hunc habet sensum : Servabuntur ab omnibus periculis, quia ipsi sunt lapides vivi, et sancti, ex quibus ædificabitur Ecclesia. Lapides elevantur, cum superædificantur lapidi vivo Christo, et quia, cum incipit crescere ædificium, lapides levantur in altum, recte ait : « Elevabuntur », id est, crescet ædificium Ecclesiæ, egregii lapides ei accedent, cum Apostoli jam superædificati lapidi angulari Christo multos magnosque ex gentibus superædificabunt. Ita hos lapides interpretatus est Hieronymus in fine libri. I, in Epistol. ad Ephesios, ubi Apostolus ait : In quo omnis ædificatio constructa crescit in templum sanctum in Domino. Cui simile est quod ait Petrus : Ad quem accedentes lapidem vivum, etc. Et ipsi tanquam lapides vivi superædificamini ». — *Super terram ejus.* La terre de Jéhovah est la Palestine, ou encore le monde tout entier qui reconnaîtra désormais l'empire de Jéhovah.

17. — *Quid enim bonum ejus est...* Litt. « car combien grande est sa bonté, combien grande sa beauté ». Non pas la bonté et la beauté de Dieu, mais celle du pays où Dieu leur assurera la prospérité. Suivant Keil, c'est au peuple plutôt qu'au pays que ces paroles s'appliquent. — *Frumentum electorum.* Litt. « le froment qui fait pousser les jeunes gens ». Le prophete annonce l'abondance des récoltes, grâce à laquelle la population augmente. — *Vinum germinans virgines.* Litt. « le vin qui fait croître les jeunes

CHAPITRE X

Dieu envoie ses bénédictions et détruit les idoles ℣℣. 1-2). — Bénédictions sur les chefs du peuple (℣℣. 3-5). — Les bontés premières de Dieu sont rendues à Juda et à Ephraïm (℣℣. 6-9). — Miséricordes messianiques (℣℣. 10-12).

1. Petite a Domino pluviam in tempore serotino, et Dominus faciet nives, et pluviam imbris dabit eis, singulis herbam in agro.

2. Quia simulacra locuta sunt inutile, et divini viderunt menda-

1. Demandez au Seigneur les dernières pluies, et le Seigneur fera tomber la neige; il vous donnera des pluies abondantes, et il fera pousser l'herbe dans le champ de chacun de vous.

2. Car les idoles ont rendu de vaines réponses; les devins ont eu des

---

filles ». Ces promesses, séparées par le parallélisme, mais n'ayant en réalité qu'un seul objet, la fécondité du pays et sa grande prospérité matérielle, se retrouvent ailleurs, Jérém. XXXI, 12, 13; Ezéch. XXXVI, 29; Os. II, 14; Joël, II, 18, 19. Clarius, Vatable, Arias Montanus, etc., appliquent ces mots à la loi et à la doctrine évangéliques. S. Jérôme, Paschase, Haymon, Nicolas de Lyre, Ribera, A Castro, Cornélius a Lapide, Tirin y voient une allusion aux biens produits par la sainte Eucharistie. Voici le commentaire de S. Jérôme : « Cæterum nos frumentum electorum, sive juvenum, et vinum germinans virgines, sive vinum boni odoris ad virgines intelligimus Dominum Salvatorem, qui loquitur in Evangelio : Nisi granum tritici cadens in terram mortuum fuerit, ipsum solum permanet; sin autem moriatur majores fructus affert (Joan. XII, 24). De hoc tritico efficitur ille panis qui de cœlo descendit et qui confirmat cor hominis (Psal. CIII). Hunc panem comedunt, qui in Christo robusti sunt, et ad quos Joannes evangelista loquitur : Scribo vobis, juvenes, quia sermo Dei in vobis manet, et fortes estis, et vicistis malignum (I Joan. II, 14). Qui frumentum est electorum, sive juvenum, ipse est et vinum quod lætificat cor hominis, et bibitur ab his virginibus, quæ sunt sanctæ et corpore et spiritu, ut inebriatæ atque gaudentes sequantur Ecclesiam, et dicatur de eis : Adducentur regi virgines post eam, proximæ ejus afferentur tibi : afferentur in lætitia et exultatione (Psal. XLIV, 15, 16). Quomodo enim lætitiam non habebunt, quæ inebriatæ poculo Salvatoris generantur in virgines, et audent dicere : Introducite me in cellulam vini, confortate me in unguentis (Cant. II, 4)? Vinum hoc boni odoris est, unde in eodem carmine dicitur : Potabis me de vino unguentarii, de rivis malogranatorum tuorum Psal. VIII, 2). Hoc vino inebriati sunt qui vestiti candidis sequuntur Agnum Dei quocumque vadit, vestibus; quia se cum mulieribus non coinquinaverunt; virgines enim permanserunt (Apoc. XIV). »

CHAP. X. — Il n'y a pas de nouvelle promesse dans ce chapitre, mais seulement un développement des promesses contenues dans le chapitre précédent.

1. — *Petite a Domino.* Il faut demander à Dieu seul les bénédictions dont il dispose. Tel est bien le sens de ces mots, comme le montre l'antithèse du commencement du ℣. 2e. — *Pluviam in tempore serotino.* De cette dernière pluie, מלקוש, qui tombe en Palestine au mois de mars, lorsque la moisson commence à mûrir, dépend le succès de la récolte. — *Et Dominus faciet nives.* חזיזים ne signifie pas la neige, mais les éclairs; la Vulgate traduit ailleurs ce mot différemment. Job, XXVIII, 26, XXXVIII, 24. LXX : φαντασίας. — *Pluviam imbris dabit eis.* מטר־גשם, pluie abondante et copieuse, comme Job, XXXVII, 6. — *Singulis herbam in agro.* La fertilité sera générale. Le mot עשב comprend tout ce qui est nécessaire à la nourriture des hommes. Cfr. Deut. XI, 15, XXIX, 21; Ps. LXXI, 16.

2. — *Quia.* En s'adressant au vrai Dieu les Juifs obtiendront tous les biens qui viennent d'être mentionnés, tandis que leurs pères, qui invoquaient les idoles, étaient toujours trompés. — *Simulacra.* תרפים. Plus haut, Os. III, 4, S. Jérôme a traduit le mot par « Theraphim ». On ne sait pas bien encore, dit Wright, ce que c'était. On a pensé qu'ils étaient semblables aux Lares ou

visions trompeuses; les conteurs de songes ont parlé en l'air, ils ont donné de fausses consolations. C'est pourquoi ils ont été emmenés comme un troupeau, et ils ont souffert, parce qu'ils n'avaient pas de pasteur.

3. Ma fureur s'est allumée contre les pasteurs, et je visiterai les boucs. Car le Seigneur des armées visitera son troupeau, la maison de Juda, et il en fera son cheval magnifique de bataille.

4. C'est de Juda que viendra l'angle; de lui viendra le pieu; de lui l'arc pour combattre; de lui les exacteurs.

cium, et somniatores locuti sunt frustra : vane consolabantur : idcirco abducti sunt quasi grex ; affligentur, quia non est eis pastor.

3. Super pastores iratus est furor meus, et super hircos visitabo : quia visitavit Dominus exercituum gregem suum, domum Juda, et posuit eos quasi equum gloriæ suæ in bello.

4. Ex ipso angulus, ex ipso paxillus, ex ipso arcus prælii, ex ipso egredietur omnis exactor simul.

---

aux Penates des Romains. C'étaient sans doute des images ayant une forme humaine; Cfr. I Rois, xix, 13, 16, et d'une taille plus ou moins grande, Gen. xxxi, 34. On leur attribuait le pouvoir de rendre des oracles, Jug. vii, 5, xviii, 5; Ezéch. xxi, 21, et on s'en servait souvent dans les opérations magiques, Cfr. Chwolson, Die Ssabier und der Ssabismus, T. II, pp. 142-155. — *Locuta sunt inutile.* Ils ne peuvent jamais rien dire que des vanités, de fausses promesses qui trompent leurs adorateurs.— *Divini.* קוסמים, ces faux prophètes qui n'ont cessé de plonger la nation dans le malheur par leurs fausses prédictions. Cfr. Jérém. xxvii, 9, xxix, 8; Ezéch. xxi, 34, xxii, 8. — *Somniatores.* Litt. « les songes ». — *Vane consolabantur.* Leurs consolations, c'est-à-dire les promesses consolantes qu'ils faisaient n'avaient rien de solide; Cfr. Job. xxi, 34. — *Idcirco abducti sunt quasi grex.* Pour avoir cru à ces flatteurs insensés, les Hébreux ont été chassés de leur pays, comme un troupeau qu'on pousse devant soi pour le vendre, et conduits en exil. — *Affligentur quia non est eis pastor.* Israël est opprimé parce qu'il n'a pas de roi qui veille sur lui et qui s'occupe de son peuple; Cfr. Nombr. xxvii, 17; Jérém. xxiii, 4. La monarchie de David a en effet disparu avec le royaume.

3. — Jéhovah remplacera les rois, prendra lui-même soin de son troupeau et l'enlèvera à la tyrannie des mauvais pasteurs. — *Super pastores iratus est furor meus.* Dieu est irrité contre les gouverneurs et les princes païens qui écrasent son peuple. — *Et super hircos visitabo.* Les boucs, העתדים, désignent les chefs d'un peuple; Cfr. Is. xiv, 9. — *Visitavit... gregem suum, domum Juda.* Non pas pour punir son peuple, sens qu'a souvent le verbe פקד, mais au contraire pour en prendre soin, pour le délivrer de ses oppresseurs. La maison de Juda est seule mentionnée ici parce qu'elle est le centre de la nation de l'alliance, et qu'Ephraïm lui sera de plus en plus uni. Elle représente tout le peuple choisi par Dieu. — *Posuit eos quasi equum gloriæ suæ in bello.* Dieu ne se contentera pas d'enlever Juda à la tyrannie de ses mauvais pasteurs, il fera de lui un peuple victorieux. C'est le sens indiqué par la locution « un cheval de gloire », c'est-à-dire un cheval de combat richement caparaçonné et tel que les rois ont coutume d'en monter.

4. — *Ex ipso angulus.* C'est du peuple hébreu que viendra la pierre angulaire, c'est-à-dire le chef, le prince à qui l'état devra toute sa force et toute sa splendeur; Cfr. Soph. iii, 6. Une promesse analogue se trouve dans Jérém. xxx, 21. — *Ex ipso paxillus.* Ce chef invisible est comparé à la cheville qui retient les pièces de la charpente, ou au pieu qui soutient la tente. Cfr. xxii 23. — *Ex ipso arcus prælii.* Le peuple n'aura plus besoin de chercher de secours au dehors; il trouvera en lui-même assez de force militaire pour vaincre ses ennemis. C'est du peuple hébreu qu'il est encore question ici et non de Jéhovah, comme le prétendent, avec Hitzig, quelques commentateurs. — *Ex ipso egredietur omnis exactor simul.* נוגש, oppresseur, surveillant de travail, ne s'applique pas à un chef dans un bon sens, même ici, dit Keil; Cfr. Is. iii, 12, lx, 17. Quand même avec Kœhler on rapprocherait « Noges » de l'Ethiopien Negus, titre donné au roi, on n'en pourrait rien prouver par rapport aux usages hébreux. Le

5. Et erunt quasi fortes conculcantes lutum viarum in prælio, et bellabunt, quia Dominus cum eis : et confundentur ascensores equorum.

6. Et confortabo domum Juda, et domum Joseph salvabo, et convertam eos, quia miserebor eorum : et erunt sicut fuerunt quando non projeceram eos : ego enim Dominus Deus eorum, et exaudiam eos.

7. Et erunt quasi fortes Ephraim; et lætabitur cor eorum quasi a vino : et filii eorum videbunt, et lætabuntur, et exultabit cor eorum in Domino.

8. Sibilabo eis, et congregabo illos, quia redemi eos, et multiplicabo eos sicut ante fuerant multiplicati.

5. Et ils seront comme des héros, qui foulent la boue des rues dans la mêlée : ils combattront, parce que le Seigneur sera avec eux, et ils mettront en désordre les cavaliers.

6. Je fortifierai la maison de Juda, et je sauverai la maison de Joseph; je les ferai revenir parce que j'aurai compassion d'eux; et ils seront comme ils étaient quand je ne les avais pas rejetés. Car je suis le Seigneur leur Dieu, et je les exaucerai.

7. Ils seront comme les héros d'Ephraïm. Ils auront la joie au cœur comme après avoir bu du vin : leurs fils les verront, et ils se réjouiront, et leur cœur tressaillera dans le Seigneur.

8. Je sifflerai et je les rassemblerai, parce que je les ai rachetés, et je les multiplierai comme auparavant.

---

mot indique ici comme partout ailleurs un chef despotique ; mais l'idée d'oppression et de tyrannie ne se rapporte pas à la nation de l'alliance, c'est aux ennemis d'Israël qu'il faut les appliquer. Non seulement Israël ne sera plus opprimé, mais à son tour il opprimera ses ennemis. S. Jérôme applique cette prophétie à Juda Machabée. On peut y voir, avec Ribera, une prophétie messianique annonçant la conquête du monde par les âpôtres.

5. — *Erunt quasi fortes.* Ils seront tout à fait forts, ils se comporteront comme il convient à des forts, à des héros. — *Conculcantes lutum viarum in prælio.* Les ennemis d'Israël sont comparés à la boue des rues, à cause de la défaite écrasante qui leur sera infligée. — *Confundentur ascensores equorum.* Le prophète, pour mieux individualiser l'ennemi, parle de cavaliers : la principale force des armées asiatiques était formée en effet de cavalerie.

6. — *Confortabo domum Juda, et domum Joseph...* Le royaume de Juda et le royaume d'Israël seront l'objet d'une égale protection de Dieu. Sur le nom de maison de Joseph donné au royaume d'Israël, V. la note sur Amos, v, 6. — *Convertam eos.* Litt. « Je les ferai habiter » dans leurs propres maisons ; Cfr. Os. xi, 11. Ils seront désormais en sûreté ; Cfr. Jérém. xxxii, 37. — *Quia miserebor eorum.* Dieu se souviendra qu'Israël est le peuple choisi par lui. — *Erunt sicut fuerunt quando non projeceram eos.* Leur bonheur sera si grand qu'ils oublieront complètement les calamités passées, et en particulier leur exil. — *Ego enim Dominus Deus eorum.* Cfr. xiii, 9 ; Is. lviii, 9.

7. — *Et erunt quasi fortes Ephraim.* Les membres du royaume d'Israël revenus d'exil seront semblables à des guerriers courageux, c'est-à-dire, seront eux-mêmes des héros. Dans ce verset et dans le suivant, le prophète parle spécialement d'Ephraïm, ou du royaume d'Israël, sans pour cela exclure Juda. Cela tient peut-être à ce que les dix tribus ne sont pas encore revenues en assez grand nombre de la captivité. — *Lætabitur cor eorum quasi a vino.* Cfr. Ps. lxxvii, 65, 66. Targum : « Comme ceux qui boivent le vin ». — *Filii eorum videbunt et lætabuntur.* Les enfants mêmes, qui ne peuvent prendre part aux victoires de leurs pères, participeront à la joie de ceux-ci. — *Exultabit cor eorum in Domino.* Ils seront heureux parce que Jéhovah leur aura assuré la victoire ; Cfr. Is. xli, 16 ; Joël, ii, 23 ; Habac. iii, 18.

8. — *Sibilabo eis.* Je les appellerai en sifflant, comme Is. v, 26, vii, 18. Cette expression va bien dit Reuss, à l'allégorie du troupeau. LXX : σημανῶ αὐτοῖς. — *Quia redemi eos* Dieu les a délivrés de la captivité et de l'exil. — *Multiplicabo eos sicut ante fuerant multiplicati.* Cette dernière clause a du

9. Je les répandrai parmi les peuples, et de loin ils se souviendront de moi, ils vivront avec leurs enfants, et ils reviendront.

10. Je les ramènerai de l'Egypte, je les rassemblerai de l'Assyrie, je les ramènerai dans le pays de Galaad et du Liban et ils ne trouveront plus assez de place.

11. Israël passera les détroits de la mer, dont les flots seront frappés. Les profondeurs des fleuves seront desséchées, et l'orgueil d'Assur sera humilié ; et je ferai cesser la domination de l'Egypte.

9. Et seminabo eos in populis, et de longe recordabuntur mei : et vivent cum filiis suis, et revertentur.

10. Et reducam eos de terra Ægypti, et de Assyriis congregabo eos, et ad terram Galaad et Libani adducam eos, et non invenietur eis locus :

11. Et transibit in maris freto, et percutiet in mari fluctus, et confundentur omnia profunda fluminis, et humiliabitur suberbia Assur, et sceptrum Ægypti recedet.

---

rapport à Ezéch. XXXVI, 11. La multiplication extraordinaire des Juifs, pendant et après cette période, est un des traits historiques les mieux connus. Il est inutile de voir dans ces mots une allusion à l'accroissement d'Israël durant la captivité d'Egypte, Exod. I, 7, 12. L'expression employée signifie simplement : ils seront aussi nombreux qu'ils peuvent le désirer. Ainsi seront accomplies les promesses faites à Abraham, Gen. XIII, 16, XVII, 2.

9. — *Seminabo eos in populis* Il ne s'agit pas, dans un chapitre consacré tout entier à des promesses, d'une dispersion au sens mauvais du mot. Même dispersé au milieu des nations, Israël est destiné à s'accroître, et doit recevoir ainsi une bénédiction de Dieu. — *De longe recordabuntur mei.* Même éloignés de Jérusalem, ils conserveront la loi et le culte du Seigneur. — *Et vivent cum filiis suis.* Leurs fils vivront aussi dans l'esprit et l'amitié du Seigneur. Ces mots annoncent que la bénédiction n'est pas temporaire, mais qu'elle doit être permanente. — — *Et revertentur.* Beaucoup de Juifs revinrent en effet dans leur patrie, lorsqu'ils apprirent la prospérité dans laquelle vivaient leurs compatriotes. Cfr. Is. XXXV, 10.

10.— *Reducam eos de terra Ægypti et de Assyriis...* Ce retour d'Israël est décrit avec des détails dans ce verset. Deux pays, l'Egypte et l'Assyrie y sont mentionnés. Ce fait, sur lequel beaucoup de critiques ont basé leurs arguments sur la composition antérieure à la captivité de cette partie du livre, ne peut s'appliquer, comme le fait Kœhler, par cette circonstance qu'au temps de Tiglath-Pilezer et de Salmanasar, beaucoup d'Ephraïmites s'enfuirent en Egypte. L'histoire en effet n'en dit rien, et cette supposition, dit Keil, n'est qu'une échappatoire pour se tirer d'une difficulté. Des passages tels qu'Os. VIII, 13, IX, 3, 6, XI, 11 ; Mich. VII, 12 ; Is. XI, 11, XXVII, 13, ne fournissent pas la preuve historique de cette assertion. Quand même quelques Ephraïmites auraient fui en Egypte, ce fait ne pouvait pas servir à expliquer le retour des Ephraïmites ou Israélites en général de l'Egypte et de l'Assyrie, puisque le prophète ne fait pas de distinction entre la déportation égyptienne et la déportation assyrienne. Or un évènement de ce genre ne peut pas plus être mis en rapport avec les temps antérieurs à l'exil qu'avec les temps postérieurs. L'Egypte, comme on l'a déjà vu, Os. IX, 3, est seulement le type de la terre d'esclavage, parce qu'Israël y a été captif dans les jours anciens. L'Assyrie est nommée pour le même motif, comme le pays où les dix tribus ont été exilées. Cette signification figurée est mise hors de doute par le ℣. 11, puisque la délivrance d'Israël des pays nommés y est présentée sous l'image de la délivrance d'Egypte sous la conduite de Moïse. Ces considérations, qui paraissent très justes, nous empêchent de voir dans ce passage, avec don Calmet, une prédiction du retour des Juifs de l'Egypte et de la Syrie, au temps des Machabées. — *Ad terram Galaad et Libani adducam eos.* Ces deux noms désignent toute la Palestine septentrionale, sur les deux rives du Jourdain, résidence première des dix tribus. Cfr. Mich. VII, 14. — *Et non invenietur eis locus.* Ils deviendront si nombreux que le pays deviendra trop petit pour eux.

11. — *Et transibit in maris freto.* Litt. « Et il passera par la mer, l'angoisse ». Cette angoisse indique les calamités que les Israélites revenant dans leur patrie auront à supporter. La mer est une image de ces angoisses, qui rappellent le passage d'Israël

12. Confortabo eos in Domino, et in nomine ejus ambulabunt, dicit Dominus.

12. Je les rendrai forts dans le Seigneur, et ils marcheront en son nom, dit le Seigneur.

CHAPITRE XI

Introduction (℣℣. 1-3). — Le troupeau destiné à la boucherie (℣℣. 4-6). — Le pasteur aux deux houlettes (℣℣. 7-8). — La première houlette est brisée (℣℣. 9-10). — Le bon pasteur est rejeté (℣℣. 12-13). — Conséquences de cet acte (℣. 14). — Le mauvais pasteur (℣℣. 15-16). — Sa punition (℣. 17).

1. Aperi, Libane, portas tuas, et comedat ignis cedros tuas.

1. Ouvre tes portes, ô Liban, et que le feu dévore tes cèdres.

à travers la mer Rouge, Exod. XIV, 16; Cfr. Is. XI, 15, LI, 10. Pour quelques commentateurs, ce n'est pas le temps qui est le sujet de cette phrase, c'est Jéhovah, qui précède et guide son peuple, comme l'ange du Seigneur au temps de l'Exode. LXX : διελεύσονται ἐν θαλάσσῃ στενῇ. — *Percutiet in mari fluctus.* Dieu, par sa puissance divine, calmera les flots de la mer et les empêchera de nuire à son peuple. — *Confundentur omnia profunda fluminis.* Belle prosopopée indiquant un évènement que nul ne pouvait prévoir. Le Nil יאר, est seul mentionné, parce que l'allusion à l'esclavage d'Israël en Egypte prédomine, et que la délivrance d'Israël de tous les pays du monde est figurée par sa délivrance de la servitude d'Egypte. Cette humiliation infligée au Nil figure la ruine des pouvoirs du monde, comme l'indiquent les derniers mots du verset. — *Humiliabitur superbia Assur.* Cfr. Is. XIV, 11. — *Sceptrum Ægypti recedet.* La puissance de l'Egypte sera détruite.

12. — *Confortabo eos in Domino.* Je serai moi-même leur force. Il y a dans l'original un hébraïsme : le nom est mis pour le pronom. — *In nomine ejus ambulabunt.* Fortifié et secouru par Dieu, Israël n'aura plus rien à craindre. « Secundum Anagogem, significat Dominus, et sibilatiis, qui peccatis fuerant ante captivi, et loquitur ad eos : Venite ad me omnes, qui laboratis, et onerati estis, et invenietis requiem animabus vestris, etc. Quid hac significatione, sibiloque clementius, quo dispersus populus congregatur? Congregantur autem, quia Dominus redemit eos, non corruptibilibus argento, et auro ex vana sua conversatione, sed pretioso sanguine, quasi agni immaculati Domini Jesu. Unde loquitur in Psal. . Exultatio mea, erue me a circumdantibus me. Et iterum : Redemisti me Domine Deus veritatis ». Ribera.

2°. — Israël sous le bon et sous le mauvais pasteur, XI.

CHAP. XI. — Quelle que soit la signification de ce chapitre, il offre un contraste marqué avec le contenu des deux chapitres précédents. Les chapitres IX et X sont pleins d'encouragement. Ils parlent de luttes, mais ils représentent un formément le peuple de l'alliance comme victorieux, et donnent une brillante peinture de son progrès, de sa prospérité et de son bonheur. Ces prédictions diverses ne sont pas toutefois contradictoires. Il fallait que les prophéties consolantes, destinées à encourager les Juifs dans le rétablissement du temple, leur fussent d'abord communiquées. Rassurés par ces promesses, les fidèles n'avaient plus sujet de s'alarmer des difficultés présentes. Rien n'empêche plus maintenant le prophète d'annoncer le châtiment des impies, et les résultats qu'aura dans l'avenir la terrible obstination des Juifs.

1. — Ce n'est pas un nouveau discours prophétique qui commence, c'est la continuation du précédent, comme le montre l'absence de titre et l'invocation du Liban, dont nous avons déjà trouvé le nom dans le chapitre précédent, ℣. 10. — *Aperi, Libane, portas tuas.* Le Liban, Basan et le Jourdain dont le premier fait la frontière septentrionale de la terre sainte, le second la partie nord du territoire d'Israël à l'est du Jourdain, sont des termes qui désignent la Palestine toute entière. Les portes du Liban sont les passages qui donnent accès à l'intérieur de la montagne, ou bien les défilés qui laissent pénétrer dans la Palestine. Par une b ne

2. Hurle, sapin, parce que le cèdre est tombé, parce que les arbres magnifiques ont été détruits : hurlez, chênes de Basan, parce que le bois touffu a été coupé.

3. Les pasteurs se lamentent, parce que toute leur beauté a été détruite; les lions rugissent, parce que la gloire du Jourdain a été anéantie.

4. Le Seigneur mon Dieu dit : Paissez ces brebis destinées à la boucherie,

2. Ulula, abies, quia cecidit cedrus, quoniam magnifici vastati sunt : ululate, quercus Basan, quoniam succisus est saltus munitus.

3. Vox ululatus pastorum, quia vastata est magnificentia eorum : vox rugitus leonum, quoniam vastata est superbia Jordanis.

4. Hæc dicit Dominus Deus meus : Pasce pecora occisionis,

---

prosopopée, le prophète ordonne au Liban d'ouvrir ses portes, de recevoir les ennemis sans se défendre et de subir la dévastation annoncée par les mots suivants : — *Comedat ignis cedros tuas.* Les cèdres, l'orgueil du Liban seront dévorés par le feu. V. sur les cèdres du Liban, Palestine et Syrie de Baedeker, p. 529, et M. P. Chauvierre, voyage en Orient, Paris, 1882, pp. 278-280. Les cèdres ne peuvent pas représenter les rois et chefs païens, comme l'expliquent le Targum, S. Ephrem, Kimchi; ils ne doivent indiquer que les grands personnages de la nation d'Israël. Telle est l'interprétation exacte suivie par Hitzig, Hengstenberg, Maurer, Ewald, Keil, etc. V. du reste le ℣. 3.

2. — *Ulula, abies.* ברוש n'est pas le platane, comme le dit Rosenmüller, mais le cyprès, ou le sapin. Ce dernier sentiment est celui de Tristam, The natural history of the Bible. Londres, 1880, p. 353. Cet arbre, qui tient le second rang parmi les arbres du Liban, est appelé à se lamenter sur la chûte des cèdres, non pas tant par sympathie, que parce qu'il est destiné au même sort. — *Quoniam magnifici vastati sunt.* אדירים ne sont pas les princes ou les citoyens glorieux du peuple, ce sont les objets matériels dont il est question dans ce verset, les cèdres et les cyprès ou sapins, Cfr. Ezéch. XVII, 23. — *Quercus Basan.* Sur ces chênes, célébrés dans la Bible, V. Is. II, 13; Ezéch. XVII, 6. — *Quoniam succisus est saltus munitus.* La forêt de cèdres du Liban semblait, par sa grandeur et l'épaisseur de ses ombrages, inaccessible; elle a cependant été coupée et détruite par l'ennemi.

3. — *Vox ululatus pastorum.* Les bergers qui conduisaient leurs troupeaux dans les paturages du Liban. — *Quia vastata est magnificentia eorum.* Les arbres magnifiques et élevés qui leur donnaient de l'ombre ont été coupés. — *Vox rugitus leonum.* Les lions qui ont leurs repaires dans les bois qui couvrent les bords du Jourdain se plaignent de leur côté. — *Quoniam vastata est superbia Jordanis.* L'orgueil du Jourdain est la végétation luxuriante qui embellit les deux rives du fleuve. Cfr. Jérém. XII, 5, XLIX, 19, L, 44. Ces images n'indiquent pas, comme nous l'avons déjà indiqué au ℣. 1, les rois ennemis d'Israël. Il est vrai qu'Isaïe, X, 34, compare l'armée puissante d'Assyrie au Liban, et que dans Jérém. XXII, 6, la cime de la forêt de cèdres est le symbole de la maison royale de Juda; dans Jérém. aussi, XXII, 23, le Liban désigne Jérusalem; mais jamais des rois ou des chefs particuliers ne sont représentés sous la figure de cèdres ou de chênes. Les cèdres et les cyprès du Liban, les chênes de Basan sont de simples figures indiquant ce qui est glorieux et puissant dans la nature et dans l'humanité, et elles ne peuvent se rapporter aux personnes que par rapport à leur position élevée dans l'état. Par conséquent, voici quelle est, dit Keil, la pensée de ces versets. Le pays d'Israël avec tout ce qu'il contient de puissant et de glorieux, sera dévasté. Comme la désolation d'un pays entraîne celle du peuple qui y demeure, et celle de ses institutions, ainsi la destruction des cèdres, des cyprès dénote la destruction de tout ce qu'il y a d'élevé dans la nation et dans le royaume. Dans ce sens la dévastation du Liban représente la destruction du royaume d'Israël et la fin de l'existence politique de l'ancienne nation de l'alliance. C'est Rome qui exécuta le jugement rendu contre le pays et le peuple d'Israël. Ce rapprochement historique est évident d'après ce qui suit.

4. — Un acte symbolique est maintenant décrit. — *Pasce pecora occisionis.* C'est au prophète que ces paroles s'adressent, comme le prouve le ℣. 15. Mais Zacharie représente un autre personnage, qu'on voit agir aux

5. Quæ qui possederant, occidebant, et non dolebant, et vendebant ea, dicentes : Benedictus Dominus, divites facti sumus : et pastores eorum non parcebant eis.

6. Et ego non parcam ultra super habitantes terram, dicit Dominus : ecce ego tradam homines, unumquemque in manu proximi sui, et in manu regis sui; et concident terram, et non eruam de manu eorum.

7. Et pascam pecus occisionis propter hoc, o pauperes gregis. Et assumpsi mihi duas virgas, unam vocavi Decorem, et alteram vocavi Funiculum : et pavi gregem.

5. Que leurs maîtres égorgeaient sans compassion, qu'ils vendaient, en disant : Béni soit le Seigneur, nous sommes devenus riches : et leurs propres pasteurs ne les épargnaient pas.

6. Je ne pardonnerai donc plus à l'avenir aux habitants de la terre, dit le Seigneur; mais je les livrerai tous entre les mains les uns des autres, et entre les mains de leurs rois : leur terre sera ruinée, et je ne les délivrerai pas de la main des oppresseurs.

7. C'est pourquoi, ô pauvres du troupeau, je paîtrai ces brebis destinées à la boucherie. Et je pris deux houlettes, j'appelai l'une, Beauté; et l'autre, Cordon : et je menai paître le troupeau.

℣. 8, 12 et 13 ; ce personnage est le fils de Dieu qui, au ℣. 10, est identifié avec Dieu. Il n'y a pas ici, comme le veut Hofmann, une figure de l'office prophétique, ou, comme le dit Kœhler, un symbole de l'office de médiateur. Le pasteur dépeint par le prophète, disent Kliefoth et Keil, ne peut être que Jéhovah lui-même, ou l'ange de Jéhovah, égal par nature à Dieu, c'est-à dire, le Messie. Mais l'ange de Jéhovah, qui est apparu dans les visions des premiers chapitres, n'est pas mentionné dans cet oracle, c'est Jéhovah lui-même qui doit être le pasteur indiqué par le prophète. — *Oves occisionis.* Le troupeau de la boucherie est une expression qui peut s'appliquer ou à un troupeau qui a été tué, ou à un troupeau destiné à être tué à l'avenir. Cfe dernier sens nous paraît le meilleur; Cfr. Ps. XLIII, 23 : les mauvais pasteurs du troupeau le destinent à la boucherie, ainsi que l'indique le verset suivant. D'après l'opinion géneral ce troupeau est Israël.

5. — *Quæ qui possederant, occidebant.* Les bergers ou les possesseurs du troupeau, au lieu de le paître, l'immolent. Les chefs d'Israël ne voient dans le gouvernement que leur propre avantage et ne s'inquiètent pas de l'intérêt du peuple. Ou bien les peuples païens et leurs rois accablent les Juifs d'outrages et de souffrances. — *Et non dolebant.* Litt. « ils ne sont pas coupables », ils ne trouvent rien de blâmable dans leur manière d'agir. — *Vendebant ea.* Ils vendent leurs brebis, pour en tirer du bénéfice, et pour s'enrichir à leurs dépens.— *Dicentes... divites facti sumus.* Ils se croient si peu coupables qu'ils remercient Dieu de les avoir enrichis et l'associent ainsi à leur iniquité. — *Pastores eorum non parcebant eis.* Tels sont les mercenaires flétris par Notre-Seigneur, Jean, X, 11-13.

6. — *Et ego non parcam ultra super habitantes terram.* Il ne peut être question ici des habitants du pays d'Israël, désignés au ℣. 4 par l'expression : troupeau de la boucherie. Les habitants de la terre sont ceux au milieu desquels vit le troupeau, ou au pouvoir desquels il est livré, par conséquent, les pouvoirs du monde qui ont reçu de Dieu la permission de châtier Israël à cause de ses péchés. — *Ecce ego tradam homines... in manu regis sui.* Les nations ayant abusé de la puissance que Dieu leur avait donnée, et ayant achevé de détruire entièrement le peuple de Dieu seront punies à leur tour. Dieu les fera se détruire elles-mêmes par leurs discordes intestines et leurs guerres civiles. Cfr. VIII, 10. Leurs rois, au lieu de les protéger, les tyranniseront et les détruiront. — *Et concident terram...* La terre sera dévastée par la guerre civile et par la tyrannie, sans que Dieu condescende à venir au secours de ses habitants.

7. — *Et pascam pecus occisionis.* Dieu lui-même, comme un pasteur, paîtra son peuple. Il a toujours été le Pasteur d'Israël, Gen. XLIX, 24; Ps. LXXIX, 2, LXXVI, 21. Il ne le nourrira pas pour la boucherie, comme les mauvais pasteurs ; mais il le préservera et le

8. Je fis mourir trois pasteurs en un mois, et mon cœur se resserra à leur égard, parce que leur âme m'avait été infidèle.

8. Et succidi tres pastores in mense uno, et contracta est anima mea in eis : siquidem et anima eorum variavit in me.

---

sauvera de la destruction. — *Propter hoc, o pauperes gregis.* Litt. « assurément les (plus) malheureuses du troupeau ». Dieu a été touché des souffrances et de la misère de son peuple si éprouvé. Telle est l'interprétation de Jarchi, Kimchi, Storrius, Rosenmüller, Ackermann ; elle nous semble la plus simple. LXX : εἰς τὴν Χαναάνιτιν. Jahn a suivi ce sens, mais sans raisons convaincantes. — *Et assumpsi mihi duas virgas.* Pour paître le troupeau, le prophète prend deux houlettes de pasteur, auxquelles il donne des noms destinés à indiquer les bénédictions que le troupeau recevra grâce à son activité pastorale. S'il prend deux houlettes, ce n'est pas pour indiquer que le troupeau est divisé en deux parties, et qu'il en paît une partie avec une houlette, et une autre partie avec la seconde houlette ; avec la première il paît tout le troupeau. Sur מקל, houlette, V. I Rois, XVII, 40. — *Unam vocavi Decorem, et alteram vocavi Funiculum.* D'après Nicolas de Lyre, Vatable, Menochius, Tirin, etc., la première houlette signifie la bonté, la douceur, l'amabilité, et est la figure des bienfaits accordés par Dieu à son peuple à l'époque des Machabées et au temps du Sauveur. La seconde indique le dur traitement que Dieu infligera aux Juifs rebelles, surtout après le supplice du Messie. Cette interprétation n'est guère favorisée par le contexte. Aussi Eusèbe voit-il dans la première houlette la loi de Moïse, et dans la seconde la multitude de la nation juive. S. Cyrille y voit l'ancienne loi et la nouvelle. S. Jérôme donne une autre explication, suivie par Rufin et Ribera. « Unam virgam vocavit Decorem, hoc est, sub Noe omne hominum genus sua benedictione protexit : quando instaurato mundo, necdum peccata sorduerant. Et idcirco vocatio cunctarum gentium appellatur decora et pulchra, quia nihil justius est, quam universitatis parentem vocare omnes æqualiter, quos æquali conditione generavit. Et alteram vocavit Funiculos ; quando enim dividebat Altissimus gentes et disseminabat filios Adam, statuit terminos gentium, juxta numerum angelorum Dei, Deut. XXXII ». Le sens littéral est un peu différent : « j'appelai l'une Agrément et l'autre Union ». Ces mots font allusion aux bienfaits de toute sorte que le bon pasteur a répandu sur Israël. נעם indique la faveur et la bonté de Dieu ; Clr. Ps. LXXXIX, 17. חבלים « ceux qui lient », désigne l'union fraternelle, le lien qui réunit le troupeau sous le bon pasteur. Cette explication semble excellente. Les commentateurs juifs se sont livrés à toutes sortes de fantaisies plus ou moins hasardées. Le Commentaire d'Abarbanel, qui applique ce passage aux prêtres d'Israël, est curieux et mérite d'être reproduit : « Atque trium priorum quidem filiorum Chasmonæorum facta erant pulchra, in fortitudine et auxilio Dei. Neque quisquam illorum suo tempore rex fuit appellatus, sed tantum dux [נגיד], aut unctus belli (משיח מלחמה). Romani quoque illos sic appellarunt, ut testatur Joseph Ben Gorion. Eos autem exceperunt filii posterique eorum, qui reges appellantur ; et hi male egerunt, fueruntque חבלים, « perdentes ». Utitur autem vates parabola de baculis desumpta (ad significandum sacerdotum regimen), quod tribus Levi per baculum Aaronis sacerdotes electi sunt (Num. XVII). Et sacerdotes boni fuerunt sicut baculus, qui producit germen et progerminat florem, ac amygdalas profert. Reliqui autem sacerdotes, qui peccatores fuerunt, vocantur חבלים, « perditores ». Quod addit vates, se duobus illis pedis gregem pavisse, indicat, quamvis sacerdotes illi futuri sint boni et mali, providentiam divinam tamen semper futuram esse super populum suum et super gregem pastus sui ».

8. — *Et succidi tres pastores in mense uno.* Qui sont ces trois pasteurs ? On a fait, dit Chambers, quarante réponses différentes à cette question ; on peut ainsi les classer. 1° Plusieurs auteurs y voient des personnages historiques : pour S. Jérôme, Ribera, etc., c'est Moïse, Aaron et Marie ; pour Ménochius et Wright, ce sont Judas, Jonathan et Simon Machabée ; pour Tirin, c'est le Christ et ses deux parents Jacques fils de Zébédée, et Jacques fils d'Alphée ; pour dom Calmet, ce sont les empereurs romains Othon, Galba et Vitellius. 2° La plupart des critiques modernes soutiennent que ces trois pasteurs sont les trois rois d'Israël Zacharie, Sellum et Manahem ; mais ces trois rois ne furent pas tués en un seul mois. Si on voulait voir dans ce mois l'indication du temps de leur règne, on ne pourrait l'appliquer qu'à un seul d'entre eux, Sellum, IV Rois, XV, 10-13. Leur destruction ne fut pas d'ailleurs un acte de miséricorde à l'égard d'Israël, ce que le texte laisse évidemment supposer, 3° Ebrard, Kliefoth, Kœhler, Keil, etc., supposent que

9. Et dixi : Non pascam vos; quod moritur, moriatur; et quod succiditur, succidatur; et reliqui devorent unusquisque carnem proximi sui.

10. Et tuli virgam meam, quæ vocabatur Decus; et abscidi eam, ut irritum facerem fœdus meum, quod percussi cum omnibus populis.

9. Et j'ai dit : Je ne vous paîtrai plus; que ce qui meurt, meure; que ce qui s'égorge, soit égorgé; et que ceux qui auront échappé, se dévorent les uns les autres.

10. Je pris la houlette qui s'appelait Beauté, et je la rompis, pour rompre ainsi l'alliance que j'avais faite avec tous les peuples.

---

cette phrase se rapporte aux trois pouvoirs impériaux qui devinrent maîtres de la nation de l'alliance : les dynasties babylonienne, médo-perse et macédonienne. Mais l'usage de les appeler ainsi ne peut se constater; dans aucun sens acceptable, on ne peut dire qu'ils ont été détruits en un mois; après leur destruction ils eurent des successeurs qui furent aussi de cruels persécuteurs du peuple juif; en outre Babylone avait déjà disparu au temps où Zacharie écrivait. 4° L'ancienne opinion, soutenue par Théodoret, S. Cyrille, qui voit dans les trois pasteurs les trois ordres par lesquels Israël était gouverné, c'est-à-dire, les autorités civiles, les prêtres et les prophètes, est peut-être la meilleure. Jérémie, II, 8, 18, mentionne ces trois classes ensemble et les accuse d'avoir perverti la nation et causé ainsi sa destruction. Quoiqu dans l'avenir, auquel ce passage se rapporte, il ne doive plus y avoir de prophètes, il se trouvera encore des Scribes ou docteurs de la Loi, qui auront des rapports analogues avec le peuple. Notre-Seigneur mentionne aussi ces trois classes, Matth. XVI, 21. Ces trois classes seront détruites en un mois, c'est-à-dire, dans une assez courte période de temps; Clr. Os. V, 7. Holmann suppose à tort que le mois indique une période de trente jours prophétiques, dont chacun aurait duré sept ans, et que par suite ce mois est équivalent à 210 ans. Mais nulle part on ne peut trouver qu'un jour prophétique équivaut à une période sabbatique de sept ans. Peut-être le mois, qui est composé de trente jours, est-il seulement le symbole de l'achèvement complet, et par suite ici de la totale destruction des trois ordres d'Israël. — *Et contracta est anima mea in eis.* Ces mots ont été rapportés aux bergers, que Dieu déclare ne pas pouvoir supporter plus longtemps; Litt. « car mon âme a été abrégée en eux », Cfr. Nombr. XXI, 4; Jug. XVI, 16; Job, XXI, 4; Ezéch, XXIII, 17, 18. Il semble plus naturel de les rapporter, ainsi que les suivants, au troupeau du ℣. 7, et de considérer cette clause comme donnant le motif de la destruction qui vient d'être indiquée, et qui se rapporte à la nation juive comme à un tout. Le bon pasteur perd patience à la vue de leur obstination dans le mal. — *Anima eorum variavit in me.* Litt. « leur âme a eu du dégoût pour moi ». Ils n'ont pas voulu s'accomoder à la sainteté de Dieu, ils lui ont préféré les idoles.

9. — *Et dixi : Non pascam vos.* Le berger renonce à son troupeau; il ne sera plus le pasteur de son peuple, qui subit les conséquences terribles de son abandon. Cfr. Deut. XXXI, 17, où une menace semblable se trouve, et Jérémie, XV, 1, 2, 3, qui développe plus au long ce que Zacharie résume ici. — *Reliqui... carnem proximi sui.* Ils se dévoreront mutuellement, et leur dissensions intestines achèveront leur perte.

10. — *Et tuli virgam meam...* Dieu indique par là qu'il n'aura plus de douceur ni de clémence envers son peuple. Cette action symbolique confirme la menace du verset précédent. — *Ut irritum facerem fœdus meum...* Cette alliance n'est pas celle que Dieu avait fait avec Noé, après le déluge, car dans cette alliance, quoique Dieu eut promis que le déluge ne se reproduirait pas, il ne garantissait pas contre la mort, la destruction ou les guerres civiles. L'histoire ne nous rapporte aucun traité fait par Dieu avec les nations pour leur assurer ou la prospérité, ou la délivrance de leurs oppresseurs. L'alliance faite par Dieu avec les nations est, dit Keil, un traité fait avec elles par le Seigneur au bénéfice de son troupeau le peuple d'Israël; il est analogue au traité fait par Dieu avec les animaux, Os. II, 18 afin que ceux-ci ne nuisent pas à son peuple, et au traité conclu avec les pierres et les animaux des champs, Job, V, 23; Cfr. Ezéch. XXXIV, 25. Cette alliance consiste en ce que Dieu impose aux nations de la terre l'obligation de ne pas détruire Israël. Par l'abrogation de cette alliance, Israël est livré aux nations qui peuvent le traiter de la manière décrite au ℣, 5. Mais cela n'arrivera qu'après que la seconde hulette sera brisée, car alors le

11. Et elle fut rompue ce jour-là, et les pauvres du troupeau qui me gardent apprirent que c'était l'ordre du Seigneur.

12. Et je leur dis : S'il vous plaît de me payer, apportez-moi mon salaire ; sinon, ne le faites pas. Ils pesèrent alors trente pièces d'argent pour mon salaire.

13. Et le Seigneur me dit : Jette au potier cet argent, cette belle somme à laquelle ils m'ont apprécié. Et je pris les trente pièces d'argent et je les jetai au potier, dans la maison du Seigneur.

11. Et in irritum deductum est in die illa : et cognoverunt sic pauperes gregis, qui custodiunt mihi, quia verbum Domini est.

12. Et dixi ad eos : Si bonum est in oculis vestris, afferte mercedem meam ; et si non, quiescite. Et appenderunt mercedem meam triginta argenteos.

Matth. 27, 9.

13. Et dixit Dominus ad me : Projice illud ad statuarium, decorum pretium, quo appretiatus sum ab eis. Et tuli triginta argenteos, et projeci illos in domum Domini ad statuarium.

---

pasteur abandonnera complètement son troupeau. Aussi longtemps qu'il continuera à le paître avec cette seconde houlette, la destruction lui sera épargnée, quoiqu'il ne soit plus protégé contre les nations du monde.

11. — *Et in irritum deductum est in die illa.* Litt. « et ainsi (ce traité) sera aboli en ce jour ». — *Cognoverunt... quia verbum Domini est.* Israël entier ne comprendra pas que l'alliance dont il vient d'être parlé est rompue, et que la parole de Dieu s'est accomplie ; seuls les humbles, *qui custodiunt mihi*, qui font la volonté du Seigneur, comme l'explique le Targum, Cfr. Jean, x, 4, 5, 14, 15, s'apercevront que la parole divine vient d'être réalisée ; Cfr. Jérém. xxxii, 8.

12. — *Et dixi.* Zacharie, qui représente Dieu. — *Ad eos*, non pas seulement aux Juifs restés fidèles à Dieu, mais à tout le peuple en général. — *Si bonum est in oculis vestris.* S'il vous plaît que je continue à être votre pasteur (Tirin), ou bien : si vous croyez juste qu'après tant de bienfaits dont je vous ai comblés, j'aie droit à recevoir de vous une récompense (Rosenmüller). — *Afferte mercedem meam.* Donnez-moi le salaire ou la récompense que mes travaux méritent. « Reddite mihi mercedem meam, id est præcepta mea servate ». S. Jérôme. — *Et si non, quiescite.* Si vous ne le voulez pas, je vous laisserai agir à votre gré. Dieu n'a besoin ni des louanges, ni du culte d'Israël ; s'ils les refusent il les abandonnera, et cela pour toujours. Dieu ne force pas notre libre arbitre et ne nous contraint pas à le servir. Il met devant nous la vie et la mort, et c'est à nous de choisir la vie. Par la grâce nous pouvons le faire ; mais nous pouvons aussi refuser et sa grâce et lui-même. Pusey. — *Et appenderunt mercedem meam triginta argenteos.* La rémunération offerte au pasteur par ce troupeau ingrat, qui prétend ainsi s'acquitter de toute reconnaissance, exprime bien le mépris et l'ingratitude d'Israël. Trente pièces d'argent ou trente sicles, שקלים, étaient en effet le montant de la compensation accordée par la loi de Moïse au propriétaire, lorsqu'un de ses esclaves étrangers, homme ou femme, était accidentellement transpercé par un bœuf, Exod. xxi, 32. L'offre d'un tel prix est donc une insulte odieuse. « Judæi, istum locum malitiose interpretantes, triginta argenteos triginta Legis mandata commemorant, quæ facere jubentur in Lege, et rursum triginta sex alia, quæ prohibentur in Lege, et dici eis ut argentum mandatorum Domini plasæ suo atque fictori reddant Deo ; quod quia facere noluerunt, esse projectos ». S. Jérôme.

13. — *Et dixit Dominus ad me.* Dieu, irrité de cette injure, donne ses ordres au prophète. — *Projice illud ad statuarium.* Litt. « jette cela au potier ». Tel est en effet le sens du mot יוצר, Cfr. II Rois, xvii, 28, Ps. ii, 9 ; Is. xxix 16, etc. Plusieurs modernes ont voulu le remplacer par אוצר, et, traduisent : « mets (cet argent dans le trésor du temple ». Cette correction n'est pas fondée au point de vue linguistique. Ce « petit changement de voyelle et d'orthographe », ainsi que Reuss l'appelle avec humilité, n'est pas autre chose, dit Keil, qu'une méprise ; Pusey le prouve sans réplique, p. 573. Comment Dieu pouvait-il dire au prophète : Les gages payés pour mon service sont sans doute misérables, cependant mets-les dans le trésor du temple, car c'est encore mieux que rien. La phrase : jeter au potier

14. Et præcidi virgam meam secundam, quæ appellabatur Funiculus, ut dissolverem germanitatem inter Judam et Israel.

15. Et dixit Dominus ad me : Adhuc sume tibi vasa pastoris stulti.

14. Je rompis ma seconde houlette, qui était appelée Cordon, pour rompre ainsi l'union fraternelle entre Juda et Israël.

15. Et le Seigneur me dit : Prends encore tout l'attirail d'un pasteur insensé.

---

est sans doute une expression proverbiale désignant le mépris; mais nous ne pouvons retrouver l'origine de cette locution. Hengstenberg a supposé que jeter au potier est synonyme de jeter dans un endroit impur. Il suppose que le potier du temple avait son atelier dans la vallée de Ben-Hinnom, qui, à cause du culte abominable de Moloch, était regardé comme un endroit souillé, IV Rois, XXIII, 10, et servait d'abattoir à la ville. Mais, ainsi que Keil le fait observer avec raison, on ne peut conclure de Jérém. XVIII, 2, XIX, 2, que le potier habitait dans cette vallée ; Jérém. XIX, 1 et 2, conduit plus tôt à une conclusion contraire : des paroles de Dieu il ressort que le potier habitait en dedans des murs de la ville. Quand même il eût eu son atelier dans la vallée considérée comme impure de Ben-Hinnom, il n'aurait pas pour cela été lui-même impur, et rien n'eût justifié l'expression méprisante que Zacharie emploie. D'un autre côté, s'il eût été impur, il n'eût pu travailler pour le temple ni fournir les poteries employées au service divin. Nous ne nous étendons pas sur les hypothèses de Grotius et de Kœhler, parce que si ingénieuses qu'elles soient, elles ne reposent sur aucune base solide. — *Decorum pretium quo appretiatus sum ab eis.* Expression ironique : le peuple de Dieu a estimé les soins de son Dieu à la valeur la plus basse, et il a crû s'acquitter ainsi de la reconnaissance qu'il lui devait. V. pour l'application de ces paroles à notre Seigneur, M. Fillion, Commentaire sur S. Matthieu, p. 534. — *Et tuli triginta argenteos et projeci illos...* Le prophète prend l'argent et le donne au potier dans le temple, parce que c'est là que le peuple paraît en présence de Dieu pour implorer les bénédictions de l'alliance. Le divorce entre le Seigneur et Israël y doit être prononcé aussi. D'après Kliefoth, la prophétie fut accomplie d'une manière particulière. Israël paie le prix indiquant qu'il est rejeté du Seigneur, trente pièces d'argent, au traître Judas. Celui-ci les rejette dans le temple, et les prêtres s'en servent pour acheter dans la vallée de Hinnom, le champ du potier destiné à la sépulture des étrangers. Les principaux points de la prophétie sont accomplis; mais dans les détails données par l'Evangile il y a quelques légères discordances : ainsi c'est Judas et non un prophète qui reçoit l'argent du potier. — *Ad statuarium.* Quelques commentateurs prétendent que le potier représente Dieu ; cette manière de voir nous paraît peu conforme au texte. Ces mots signifient seulement que le potier était alors dans le temple, ou pour y exercer son métier, ou pour y apporter quelqu'un de ses ouvrages.

14. — *Et præcidi virgam meam secundam...* En conséquence de l'action injurieuse d'Israël, le pasteur du Seigneur brise la seconde houlette ; il indique ainsi qu'il ne paîtra plus la nation ingrate, mais qu'il l'abandonne à son sort. — *Ut dissolverem germanitatem inter Judam et Israel.* A partir de ce moment tout fraternité sera détruite entre Juda et Israël. Ce n'est pas une allusion historique à la dépravation qui se produisit sous Roboam ; c'est plutôt une prophétie des dissensions qui se produiront dans le peuple juif et qui hâteront sa ruine. Ribera, Hofmann, Ebrard, Kliefoth ont émis une explication ingénieuse : la division en deux parties de la nation de l'alliance se produira au temps du Christ : une partie, qui correspond à Juda recevra le Messie et demeurera le peuple de Dieu ; l'autre partie qui rappelle Ephraïm des temps postérieurs à Salomon, le rejettera et subira par suite le jugement. Mais cette explication oublie que la généralité de la nation refuse à Dieu la rétribution qu'il réclame. Il vaut donc mieux s'en tenir à la première interprétation.

15. — Après qu'Israël a contraint le bon pasteur à abandonner son office pastoral, il n'est pas laissé à lui-même, mais il est livré aux mains d'un berger insensé qui le conduira à la destruction. — *Adhuc sume tibi vasa pastoris stulti.* De même que tu as, plus haut, V. 3, 5 et X, 2, 3, prophétisé contre les mauvais pasteurs des Juifs, agis encore de même. Les instruments du berger sont tout ce qui lui est utile pour exercer son emploi ; Cfr. I Rois. XVII, 40, 49. « Vasa pastoris insignia illius et habitum debemus accipere, peram, baculum, fistulam et sibilum ». S. Jérôme. Ce berger est fou, c'est-à-dire impie et pécheur ; Cfr. Ps. XIII, 1 et suiv. Qui est-il ? D'après les modernes critiques, c'est Phacée,

16. Car je vais susciter sur la terre un pasteur qui ne visitera pas les brebis abandonnées, qui ne cherchera pas celles qui sont dispersées, qui ne guérira pas les malades, qui ne nourrira pas les saines; mais qui mangera la chair des plus grasses, et qui leur rompra la corne des pieds.

17. O pasteur, ô idole, qui abandonne le troupeau : le glaive tombera sur son bras et sur son œil droit : son bras se dessèchera, et son œil droit s'obscurcira et sera couvert de ténèbres.

16. Quia ecce ego suscitabo pastorem in terra, qui derelicta non visitabit, dispersum non quæret, et contritum non sanabit, et id quod stat non enutriet, et carnes pinguium comedet, et ungulas eorum dissolvet.

17. O pastor, et idolum, derelinquens gregem : gladius super brachium ejus, et super oculum dextrum ejus : brachium ejus ariditate siccabitur, et oculus dexter ejus tenebrescens obscurabitur.

Osée ou Manahem. D'après Henderson, c'est Hérode. Pour Hofmann, Kœhler, Keil, ce sont les Romains. Pour Hengstenberg, c'est tout l'ensemble des chefs d'Israël. Il semble qu'une indication précise ait été volontairement laissée dans l'ombre; le prophète veut seulement faire comprendre que ceux qui devaient protéger et soutenir le peuple l'opprimeront et le détruiront. S. Cyrille, S. Jérôme, Ribera, etc., appliquent ce passage à l'antechrist.

16. — *Quia ecce ego suscitabo pastorem in terra.* Ce pasteur désigne tous les chefs mauvais d'Israël. Il fait tout l'opposé de ce que le Christ fait, Is. XLII, 3; non seulement il néglige son troupeau, mais il le conduit à la destruction; Cfr. Ezéch XXXIV, 3, 4. — *Derelicta non visitabit.* Litt. « il ne visitera pas (il n'aura pas soin de) celles qui périssent ». Targum : Il ne cherchera pas celles qui se perdent. — *Dispersum non quærel;* Cfr. Matth. XVIII, 12. — *Id quod stat non enutriet.* Il ne nourrira pas celles de ses brebis qui se portent bien. — *Carnes pinguium comedet.* Targum : « il s'emparera des biens des riches ». — *Ungulas eorum dissolvet*, en les faisant marcher à travers les rochers qui les fatigueront. Le mauvais pasteur négligera jusqu'aux plus petits intérêts de son troupeau, ceux qu'il lui serait le plus facile de sauvegarder, « Zacharias habitum stulti et imperiti pastoris assumit, ut eum nuntiet qui venturus est, Zech. XI. Iste pastor ideo consurget in Israel, quia verus pastor dixerat : Jam non pascam vos. Qui alio nomine et in Daniele propheta, cap. IX, et in Evangelio, Marc. XIII et in epistola Pauli ad Thessalonicenses, II Thess. II, abominatio desolationis, futurus in templo Domini prophetatur, et se facturus ut Deum, qui et per Isaiam magnus Consus dicitur, Isa. XXXII. Et ad hoc venit, non ut sanet, sed ut perdat gregem Israël. Pastor enim bonus ægrotantia pecora visitat, dispersa inquirit, relicta affert, lassa sustentat. E contrario pastor malus omnia adversa agit, et carnes pinguium devorat, angulas arietum et ovium dissolvit atque pervertit, ne recto ingrediantur pede. Hunc pastorem suscipere Judæi, quem Dominus Jesus interficiet spiritu oris sui, et evacuabit illuminatione adventus sui, ut qui non crediderunt veritati, ne salvi fierent, credant mendacio, et judicentur, quia consenserunt iniquitati ». S. Jérôme.

17. — Ce mauvais pasteur sera puni à son tour; le châtiment qui lui sera infligé est décrit de manière à ce que la figure employée se continue. — *O pastor, et idolum.* Litt. « pasteur de néant » ou de vanité; Cfr. Job, XIII, 4. — *Derelinquens gregem.* Ce mauvais pasteur laisse son troupeau en proie au premier venu, qui emporte ou tue les brebis. — *Gladius super brachium ejus et super oculum dextrum ejus.* L'épée n'est ici que le symbole de la punition qui l'atteindra dans ce qu'il a de plus cher. La privation du bras et de l'œil doit indiquer un châtiment terrible; Cfr. I Rois, XI, 2. — *Brachium ejus ariditate...* Développement de la menace contenue dans le membre de phrase précédent. Au point de vue moral, ce passage peut s'appliquer aux hérétiques, comme le dit Ribera : « Omnia, quæ de Antichristo dicuntur, ad hæreticos transferre possumus, ut fecit Cyprianus, in libello ad Novatianum prope finem, et ad diabolum, et denique ad pessimos quosque pastores, sive laici sint, sive ecclesiastici, nec nova indigent expositione. Tantum notandum in Antichristo a Judæis recepto Deum justissime permittere, ut qui se audire noluerunt, nec veritati acquieverunt, gravissime a diabolo, et a mendacibus magistris

CHAPITRE XII

Le prophète rappelle la puissance de Jéhova (℣. 1). — Jérusalem sera fatale à ceux qui l'assiègent (℣℣. 2-4). — Energie des chefs de Juda (℣℣. 5-7). — Promesse de force faite aux faibles de Jérusalem (℣. 8). — Résultat de la promesse (℣. 9). — Une effusion abondante de l'esprit de Dieu amène les hommes à considérer celui qu'ils ont frappé à mort et à pleurer amèrement — (℣. 10). — Caractères du deuil général (℣℣. 11-14.

1. Onus verbi Domini super Israel. Dicit Dominus extendens cœlum. et fundans terram, et fingens spiritum hominis in eo :

1. Fardeau de la parole du Seigneur sur Israël. Le Seigneur qui étend le ciel, qui fonde la terre, et qui forme dans l'homme l'esprit de l'homme, dit :

---

decipiantur, sicut ait Apostolus : Ideo mittet illis Deus operationem erroris, ut credant mendacio, ut judicentur omnes, qui non crediderunt veritati, sed consenserunt iniquitati. »

III. Lutte et victoire, conversion et sanctification d'Israël, XII, 1-XIV.

Un nouveau sujet commence ici. On peut le diviser en cinq sections : 1° Le prophète indique d'abord la victoire du royaume de Dieu sur le monde païen, XII. 1-9 ; 2° il annonce le repentir et la conversion des enfants du royaume, XII, 10-XIII 1 ; 3° il prédit ensuite leur séparation de toute impiété, XIII, 2-6 ; 4° puis un examen sévère du troupeau qui suivra le meurtre du pasteur, XIII, 7-9 ; 5° enfin, la lutte finale de l'Eglise et du monde qui se termine par la victoire certaine de l'Eglise, XIV.

Il semble, dit Chambers, que cette dernière partie toute entière traite des évènements qui ont suivi la venue du Messie et son rejetement par les Juifs. Quelques particularités du XIIe chapitre ont fait penser au temps des Machabées ; mais la lutte avec les Grecs a déjà été prédite au chapitre IXe, et il n'y a aucune raison de répéter ici cette prophétie. Le chapitre XIIe parle expressément, à divers endroits, de la lutte contre tous les peuples de la terre, et non d'un combat contre une seule nation. Il y a là une universalité que nous n'avions pas encore vue. C'est donc le monde païen qui est en présence du peuple de Dieu. Où trouver la réalité historique correspondant à la vision du prophète? Rien dans les faits de l'histoire d'Israël n'est conforme à cette vision. Les dommages qu'ils ont infligés à leurs ennemis ne peuvent, en aucun cas, se comparer aux ravages du feu dans la paille de blé. Tout en maintenant sa constitution intérieure et ses usages religieux jusqu'à l'époque de Titus, le peuple juif n'a pas détruit, soit à gauche, soit à droite, les ennemis qui l'entouraient. Il faut donc admettre que le prophète laisse de côté la forme ancienne de l'Eglise, arrive à sa forme moderne et a en vue le royaume de Dieu sur la terre après l'apparition du Messie, qu'il décrit ses combats et ses triomphes, son développement intérieur et extérieur. La manière dont il le fait sera développée dans le commentaire.

1°. — Victoire du royaume de Dieu sur le monde païen, XII, 1-9.

CHAP. XII. — *Onus verbi Domini super Israel.* Cfr. IX, 1. Ce fardeau de Dieu sur Israël correspond au fardeau du Seigneur sur le pays d'Hadrach, IX, 1. Mais rien n'est ajouté. parce que le nom d'Israël n'avait pas besoin d'être expliqué. Il désigne ici tout l'ensemble du peuple juif, et non pas seulement le royaume des dix tribus, comme plus haut, XI, 14. — *Dominus extendens cœlos...* Les attributs donnés à Dieu sont énumérés d'après Is. XLII. 5, Cfr. Amos, IV, 3. Ils décrivent Dieu comme Créateur de l'univers, et formateur de l'esprit de l'homme. A cause de la puissance que ces actes manifestent, il ne faut pas douter de la réalisation des choses merveilleuses prédites ici. — *Fingens spiritum hominis in eo.* Dieu inspire à l'homme le souffle de vie. « Dominus, qui cœlum extendit ut pellem, et terram alta mole solidavit, et spiritum hominis finxit in eo, idem animarum creator est omnium, ut ex duobus substantiis animæ et corporis unum animal compingeret. Spiritus enim pro anima frequenter accipitur, ut ibi (Luc, XXV, 46) : Pater, in manus tuas commendo spiritum meum. Et (Ps. CIV, 29) : Auferes spiritum

2. Je vais faire de Jérusalem, pour tous les peuples d'alentour, la porte d'un lieu où l'on s'enivre. Juda même sera de ceux qui assiègeront Jérusalem.

3. En ce temps-là je ferai de Jérusalem une pierre pesante pour tous les peuples : tous ceux qui la soulèveront en seront meurtris et écrasés, et tous les royaumes de la terre s'assembleront contre elle.

4. En ce jour-là, dit le Seigneur,

2. Ecce ego ponam Jerusalem superliminare crapulæ omnibus populis in circuitu : sed et Juda erit in obsidione contra Jerusalem.

3. Et erit : In die illa ponam Jerusalem lapidem oneris cunctis populis : omnes, qui levabunt eam, concisione lacerabuntur : et colligentur adversus eam omnia regna terræ.

4. In die illa, dicit Dominus, per-

---

eorum, et deficient, et in pulverem suum revertentur ». S. Jérôme.

2. — *Ponam Jerusalem superliminare crapulæ.* S. Jérôme explique ainsi sa traduction : « Iste igitur creator universitatis et Dominus se Jerusalem superliminare crapulæ omnibus populis in circuitu positurum esse testatur, ut qui limen ejus attigerit inebrietur et corruat, sive ipsum superliminare in eum corruat, a quo contingitur ». LXX : ὡς πρόθυρα σαλευόμενα. כף רעל doit se traduire autrement : « Le bassin (ou la coupe) de vacillement », c'est-à-dire d'ivresse. Ces mots font allusion à une attaque des nations contre Jérusalem et Juda, attaque qui sera fatale aux aggresseurs. Jérusalem sera comme le vase où les ennemis boiront l'ivresse et la faiblesse qui en résulte. Le prophète ne parle pas d'une coupe, mais d'un bassin, parce que, dit Schmieder, beaucoup de personnes y boiront en même temps. Ce bassin rempli d'une boisson enivrante est une figure employée souvent pour noter le jugement de Dieu, qui rend les nations incapables de se défendre et les amène à la destruction et à la mort ; Cfr. Is. LI, 17 ; Jérém. LI, 39, 57. — *Sed et Juda erit in obsidione contra Jerusalem.* Cette mesure prise par le Seigneur regardera aussi Juda, quand on mettra le siège devant Jérusalem. Ces mots assez obscurs ont été diversement interprétés. « On a pensé (le Targum et S. Jérôme) que l'auteur veut dire que Juda, forcé sans doute par l'envahisseur, commencera par prendre part au siège (v. 2, la coupe d'ivresse sera aussi pour Juda), mais que, averti ou rassuré par l'intervention visible de Jéhovah, qui jettera une panique parmi les étrangers, il tournera lui-même ses armes contre eux... Notre traduction... assigne à Juda sa place à côté de Jérusalem ; le sort de cette ville, protégée par Jéhovah, sera aussi celui de la nation et du territoire ; après les mauvais jours viendra, pour tous également, la délivrance et la victoire ». Reuss.

3. — *In die illa.* Lorsque les évènements annoncés au verset précédent se produiront. — *Ponam Jerusalem lapidem oneris cunctis populis.* Jérusalem sera pour les nations qui l'attaquent une pierre, un fardeau à soulever; cette pierre trop pesante ne reçoit pas de dommage, mais contusionne ou blesse ceux qui essayent en vain de la lever. S. Jérôme donne une explication ingénieuse, mais que les modernes n'acceptent pas, avec raison, semble-t-il. « Mos est in urbibus Palæstinæ, et usque hodie per omnem Judæam vetus consuetudo servatur, ut in viculis, oppidis et castellis rotundi ponantur lapides gravissimi ponderis, ad quos juvenes exerceri se soleant, et eos pro varietate virium sublevare, alii usque ad genua, alii usque ad umbilicum, alii ad humeros et caput, nonnulli super verticem, rectis junctisque manibus, magnitudinem virium demonstrantes pondus extollant. In arce Atheniensium juxta simulacrum Minervæ vidi sphæram æneam gravissimi ponderis, quam ego pro imbecillitate corpusculi movere vix potui. Quum autem quærerem, quidnam sibi vellet ; responsum est ab urbis ejus cultoribus, athletarum in illa massa fortitudinem comprobari, nec prius ad agonem quendam descendere, quam ex levatione ponderis sciatur, quis cui debeat comparari. Sensus ergo iste est : ponam Jerusalem cunctis gentibus quasi gravissimum lapidem sublevandum. Levabunt quidem eam, et pro virium varietate vastabunt ; sed necesse est, ut dum levatur, in ipso nixu et elevatione ponderis gravissimus lapis scissuram aliquam vel rasuram in levantium corporibus derelinquat. « — *Omnes... concisione lacerabuntur.* Ceux qui touchent à la pierre, non pour s'exercer, mais à cause du travail nécessité par la construction, seront blessés. — *Colligentur adversus eam omnia regna terræ.* Ces mots indiquent l'universalité de l'entreprise tentée contre le royaume de Dieu.

4. — *Percutiam omnem equum in stuporem,*

cutiam omnem equum in stuporem, et ascensorem ejus in amentiam : et super domum Juda aperiam oculos meos, et omnem equum populorum percutiam cæcitate.

5. Et dicent duces Juda in corde suo : Confortentur mihi habitatores Jerusalem in Domino exercituum Deo eorum.

6. In die illa ponam duces Juda sicut caminum ignis in lignis, et sicut facem ignis in fœno, et devorabunt ad dexteram, et ad sinistram omnes populos in circuitu : et habitabitur Jerusalem rursus in loco suo in Jerusalem.

7. Et salvabit Dominus tabernacula Juda, sicut in principio : ut non

je frapperai le cheval d'étourdissement, et le cavalier de folie : j'ouvrirai les yeux sur la maison de Juda, et je frapperai de cécité tous les chevaux des peuples.

5. Alors les chefs de Juda diront en leur cœur : Que les habitants de Jérusalem trouvent leur force dans le Seigneur des armées, leur Dieu.

6. En ce jour-là je ferai des chefs de Juda comme un feu ardent qu'on met sous le bois, comme une torche enflammée dans le foin : et ils dévoreront à droite et à gauche tous les peuples d'alentour, et Jérusalem sera encore habitée dans le même lieu.

7. Et le Seigneur sauvera les tentes de Juda comme il a fait autrefois :

---

et ascensorem ejus in amentiam. Les chevaux et les cavaliers sont la figure des forces dont l'ennemi dispose. Les chevaux, frappés de folie, entraîneront leur cavaliers à leur perte; quant aux cavaliers eux-mêmes, ils perdront l'esprit, et dans la bataille, tourneront leurs armes contre leurs camarades; Cfr. XIV, 3; Jug. VII 22; I Rois, XIV, 20. — *Super domum Juda aperiam oculos meos.* Dieu ouvrira les yeux sur son peuple, c'est-à-dire, il les protégera; Cfr. Deut. XI, 12; III Rois, VIII, 29; IV Rois, VIII, 52; Neh. I, 6; Ps. XXXI, 8. — *Omnem equum populorum percutiam cæcitate.* La promesse qui précède est confirmée par la répétition de l'annonce du châtiment infligé à l'ennemi. Celui-ci sera non seulement affolé, mais frappé de cécité. Avons-nous dans ces mots un souvenir de l'histoire d'Elisée, IV Rois, XVI, 18?

5. — *Duces Juda.* Les chefs du peuple, ceux qui les dirigent durant la guerre; Cfr. IX, 7. — *Dicent in corde suo,* profondément convaincus que Dieu les protège. — *Confortentur mihi habitatores Jerusalem...* Les habitants de Jérusalem, chacun de son côté, comme tous en général, reconnaissent que leur force ne vient ni de la ville, ni de ses habitants, mais du Seigneur lui-même, qui a choisi Jérusalem pour son sanctuaire et pour sa résidence; Cfr. X, 12, III, 2, I, 17, II, 16.

6. — *Ponam duces Juda sicut caminum ignis in lignis.* Parce que les chefs de Juda ont mis leur confiance dans le Seigneur, celui-ci s'en servira pour détruire les ennemis de son peuple; ceux-ci sont comparés au bois, et les chefs de Juda au feu qui dévorera ce bois; Cfr. Abd., ℣. 18. — *Et sicut facem ignis in fœno.* Répétition de la même pensée, en termes plus expressifs encore. — *Devorabunt ad dexteram et ad sinistram... in circuitu.* Cfr. Is, LIV, 3; Job, XXIII, 9. Targum : « au sud et au nord ». Rien n'échappera à la destruction. « Prædicit Ecclesiæ incrementum, quæ tantis persecutionibus non erat minuenda, sed mirabiliter augenda. Comburent, inquit, prædicatores Ecclesiæ omnes in circuitu populos, id est, perdent omnem infidelitatem, et igne divini verbi audientium corda succendent. Sicut cap. IX, dixit de Tyro : Et hoc igni devorabitur. Solet enim, ut sæpe vidimus, in successu prædicationis Evangelicæ uti metaphoris bellantium, et vastantium omnia, ut Mich. V, et Zach. IX, et X, et in multis aliis locis. Quod autem ait : Ad dexteram, et ad sinistram, fortitudinem, et successum prædicantium indicat, quibus nemo resistere, aut impedimento esse poterit ». Ribera. — *Et habitabitur Jerusalem rursus in loco suo in Jerusalem.* Jérusalem ne sera plus conquise ni détruite. Evidemment il ne peut s'agir ici de la Jérusalem terrestre, qui subit, à partir de ce moment, tant de sièges et de dévastations. C'est de l'Eglise qu'il s'agit, de ses conquêtes spirituelles et sa résistance sans fin à ses ennemis.

7. — *Salvabit Dominus tabernacula Juda...* Le Seigneur sauvera les tentes de Juda, בראשנה, avant de sauver Jerusalem, afin que la splendeur de la maison de David n'écrase pas Juda; ces mots contiennent simplement la pensée que le salut se pro-

afin que la maison de David ne se glorifie pas avec orgueil en elle-même, et que les habitants de Jérusalem ne s'élèvent pas contre Juda.

8. En ce jour-là le Seigneur protègera les habitants de Jérusalem : et alors le plus faible d'entre eux sera comme David ; et la maison de David leur apparaîtra comme la maison de Dieu, comme un ange du Seigneur.

9. En ce temps-là je m'efforcerai de réduire en poudre toutes les nations qui viennent contre Jérusalem.

10. Et je répandrai sur la maison de David et sur les habitants de Jérusalem un esprit de grâce et de prières. Ils jetteront les yeux sur

magnifice glorietur domus David, et gloria habitantium Jerusalem contra Judam.

8. In die illa proteget Dominus habitatores Jerusalem : et erit qui offenderit ex eis in die illa, quasi David ; et domus David quasi Dei, sicut angelus Domini in conspectu eorum.

9. Et erit in die illa : quæram conterere omnes gentes, quæ veniunt contra Jerusalem.

10. Et effundam super domum David, et super habitatores Jerusalem, spiritum gratiæ et precum : et aspicient ad me, quem confixerunt :

---

duira de telle manière qu'aucune portion de la nation n'aura aucun droit à s'élever au-dessus d'une autre, et cela parce que le salut s'effectue, non par les efforts humains, mais par la toute-puissance de Dieu seul. Keil. Les tentes de Juda, dit Hengstenberg, ses huttes forment une antithèse avec les bâtiments splendides de la capitale ; ils font peut-être allusion à la condition de Juda qui n'a pas de défenses, et qui, à cause de cela, ne peut compter que sur le secours de Dieu. — *Glorietur Domus David.* La lignée royale qui se continue dans Zorobabel et dans sa famille et a son achèvement dans le Christ. La gloire de cette maison est celle qui lui a été promise IV, 6-10, 14 et Agg. II, 23. — *Gloria habitantium Jerusalem.* La splendeur des habitants de Jérusalem consiste dans les promesses que cette ville reçut, dans le choix que Dieu en fit pour sa résidence et pour son sanctuaire, et aussi dans la glorification future qui résulte de ce choix ; Cfr. I, 16, 17, II, 8, 14 et suiv. — *Contra Judam.* Juda, c'est-à-dire tout le peuple de l'alliance participe aux dons faits par Dieu à Jérusalem, et il a devant le Seigneur les mêmes prérogatives.

8. — *In die illa... Jerusalem.* Dans les luttes avec les païens, le Seigneur donnera aux habitants de Jérusalem une force merveilleuse qui les fera vaincre tous leurs ennemis — *Et erit qui offenderit ex eis in die illa, quasi David.* Alors le plus faible parmi eux sera pareil à David, le plus grand héros que la nation ait produit ; Cfr I Rois, XVII, 34 et suiv, II Rois, XVII, 8. — *Et domus David quasi Dei...* La maison de David désigne ici, par opposition aux faibles du peuple, les chefs et les bons soldats qui sont dans Jérusalem. Ces héros seront comme des Dieux, litt. « comme Dieu », LXX : ὡς οἶκος Θεοῦ, c'est-à-dire comme des êtres surnaturels, et comme l'ange de Jéhovah qui marche devant Israël pour le guider et le protéger ; Cfr. Exod. XIV, 19, XXIII, 20 et suiv. ; Jos. V, 13 et suiv.

10. — *Quæram conterere omnes gentes...* Dieu s'appliquera à détruire les nations ennemies de Jérusalem. Image du soin qu'il mettra jusqu'à la fin des siècles, à défendre son Eglise contre tous ceux qui l'attaquent. Nous ne suivrons pas les commentateurs qui voient dans ce passage l'indication de la conduite que Dieu tiendra envers les Juifs à la fin du monde. Cette opinion, émise par Vitringa, C.-B. Michaëlis, Dathe, etc., est par trop improbable.

2°. — Repentir et conversion des enfants du royaume, XII-10, XIII, 1.

Ce passage offre un contraste complet avec le précédent. Plus d'images de guerre ; une peinture de pénitence aussi vive et aussi achevée que partout ailleurs dans l'Ecriture. Le peuple est mis en rapport avec celui qu'il a rejeté, et médite sur le caractère de son grand crime. Une pensée occupe tous les esprits, un sentiment pénètre tous les cœurs.

et plangent eum planctu quasi super unigenitum, et dolebunt super eum, ut doleri solet in morte primogeniti.

Joan. 19, 37.

moi qu'ils auront percé : ils pleureront avec larmes et avec soupirs, comme on pleure un fils unique, et ils seront pénétrés de douleur, comme à la mort d'un fils aîné.

La première partie du chapitre décrivait la protection extérieure dont Dieu entoure son peuple ; celle-ci indique les moyens par lesquels Israël méritera la protection de Dieu : le repentir qui conduit au pardon et au salut sera accompagné de nombreuses bénédictions spirituelles. La prophétie se rapporte à l'effusion du Saint-Esprit sur les apôtres au jour de la Pentecôte et aussi à celle qui se produit tous les jours dans l'Eglise sur les fidèles chrétiens.

10. — *Et effundam...* Cfr. Joël, II, 28 et suiv. et le commentaire. — *Super habitatores Jerusalem.* Les habitants de Jérusalem sont seuls nommés ici, à l'exception de ceux de Juda, à cause de l'habitude qui fait regarder la capitale comme représentant la nation toute entière. La mention de la maison de David est faite pour indiquer le caractère général de l'effusion de l'Esprit : aucun, petit ou grand, n'en est exclu. — *Spiritum gratiæ et precum.* « Effundam... in Ecclesiam meam Spiritum sanctum gratiæ, id est, quo grata mihi sit semper, et ea faciat, quæ mihi placebunt. Et spiritum precum, id est, orationis, ut tam domus David, id est, moderatores Ecclesiæ, quam subditi, quos vocat habitatores Jerusalem, nunquam sibi confidant, sed in minimis etiam quibusque ad Dei opem confugiant, et per supplices preces et ab eo obtineant duci, et recte omnia perficere ». Ribera. LXX : πνεῦμα χάριτος καὶ οἰκτιρμοῦ. — *Et aspicient ad me quem confixerunt.* Il n'y a pas, dit Pusey, de doute possible sur la leçon אלי, « vers moi ». On la trouve dans toutes les anciennes versions, juives ou chrétiennes. Au IXe siècle, les Juifs firent une correction marginale, אליו, qu'ils n'osèrent pas toutefois introduire dans le texte. Martini dit, au XIIIe siècle, que tous les anciens manuscrits juifs ont אלי. Rosenmüller, etc., traduisent ainsi ces mots : ils regarderont vers moi (leur Dieu dont ils attendent le secours et le salut), qu'ils ont percé, c'est-à-dire qu'ils ont poursuivi d'opprobres. C'est l'opinion de Calvin qui ne voulait pas appliquer ce passage au Christ. Ces commentateurs s'appuient sur la traduction des LXX : ἀνθ' ὧν κατωρχήσαντο, rendus par S. Jérôme : « pro eo quod insultaverunt ». Le Saint Docteur explique comment les LXX ont été amenés à cette traduction : « Hebraicæ litteræ Daleth et Res, hoc est, D, et R, similes sunt, et parvo tantum apice distinguuntur. Ex quo evenit, ut idem verbum, diverse legentes, aliter atque aliter transferant. Intelligentiæ gratia unum demus exemplum. Et vestitus, inquit (I Sam. II, 18.), erat Samuel Ephod Bad, id est, indumento lineo, Bad enim linum appellatur, unde et Baddim lina dicuntur. Pro quo Hebraico, Latinoque sermone male quidem legunt : Ephod Bar, siquidem Bar aut filius appellatur, aut frumenti manipulus, aut electus, aut οὖλος, id est, crispus. Quod ibi errore interpretationis accidit, etiam hic factum deprehendimus. Si enim legatur Dacaru, ἐξεκέντησαν, id est, compunxerunt, sive confixerunt accipitur ; sin autem contrario ordine, literis commutatis, Racadu ὠρχήσαντο, id est, saltaverunt, intelligitur, et ob similitudinem literarum error est natus..... Verbum κατωρχήσαντο, apud Græcos, a saltatu compositum est, quod scilicet contra Dominum quasi ludendo saltaverint ». Mais on reconnaît généralement que cette traduction est erronée, et il faut continuer de traduire : « Ils regarderont vers moi qu'ils ont égorgé ». L'exégèse rationaliste est fort embarrassée de cette prophétie qui lui semble l'un des passages les plus obscurs de toute la littérature prophétique. Aussi voyez comment elle l'explique. « Nous écartons, dit Reuss, l'interprétation dite messianique qui veut voir ici une allusion au supplice de Jésus ; et cela par la simple raison que le texte fait intervenir le repentir du peuple à l'occasion d'une brillante délivrance de Jérusalem, après une invasion de barbares ; le crime en question a donc dû être commis antérieurement à cette calamité, laquelle elle-même aura été la punition du crime. Celui-ci a donc été pour le prophète un fait historique appartenant au passé, tandis que le siège et la délivrance sont des faits à venir. Il résulte de tout cela que la clef de l'énigme nous manquera toujours, les récits du livre des Rois ne nous indiquant aucun fait particulier qui puisse être considéré comme ayant pu motiver un pareil oracle. La circonstance que le prophète fait dire à Dieu qu'il a été lui-même la victime d'un attentat, n'est pas de nature à nous dérouter absolument ; comme l'auteur continue en disant ; ils « le » pleureront, on voit bien qu'il s'agit au fond d'une tierce personne, avec laquelle Dieu pouvait être en quelque sorte identifié ; en d'autres termes,

11. En ce temps-là il y aura un grand deuil dans Jérusalem, tel que fut celui d'Adadremmon dans la plaine de Mageddon.

11. In die illa magnus erit planctus in Jerusalem, sicut planctus Adadremmon in campo Mageddon.
II Par., 35, 22.

'un prophète égorgé dans l'exercice de ses onctions. Nous avons vu des exemples frappants de cette identification (ou substitution) des prophètes et de Jéhova, dans Osée I, III. Zacharie, XI, etc. On a même cru pouvoir profiter, pour expliquer ce texte, d'une tradition, d'ailleurs vague et peut-être apocryphe, qui parle du martyre d'Isaïe sous le roi Menass'eh ». Il est certain qu'en dehors de l'explication traditionnelle, il est impossible d'expliquer ce passage. Aussi nous voyons dans ce verset une prédiction se rapportant au Messie. Les anciens juifs y voyaient, comme un endroit de la Gémare de Jérusalem nous l'apprend, une lamentation au sujet du Messie. La Gémare babylonienne, tout en maintenant l'application personnelle de ce passage au Messie, fit la célèbre distinction entre les deux Messies : l'un fils de Juda, qui doit vivre éternellement, l'autre, fils de Joseph, qui doit souffrir et mourir. Aben Ezra et Abarbanel, suivent ces traditions et, appliquent ces mots à un Messie qui doit sortir de la tribu de Joseph. La tradition chrétienne, avec raison, les applique aux souffrances du Christ. S. Jean, XIX, 37, voit dans ces paroles de Zacharie une prédiction de la Passion. La traduction qu'il donne : ὄψονται εἰς ὃν ἐξεκέντησαν, est probablement empruntée à un des traducteurs juifs. Il n'y a pas de doute possible sur le sens de ces mots. S. Luc, XXIII, 48, nous dit quand les Juifs ont commencé à regarder vers celui qu'ils avaient crucifié. Peu d'instants après la mort du Sauveur, la foule de ceux qui assistaient à ce spectacle et voyaient ce qui se passait, s'en revint à Jérusalem en se frappant la poitrine. — *Plangent eum.* Les interprètes se demandent quand ce deuil doit se manifester. Eusèbe, S. Cyrille, etc., croient que la prophétie reçut son accomplissement lors de la prise de Jérusalem par les Romains. S. Augustin, S. Jérôme, Théodoret, Theophylacte, Rupert, S. Thomas, Nicolas de Lyre pensent qu'il s'agit du jour du jugement. « His ergo auctoribus multo libentius assentior, quoniam propie accipiunt verbum, Aspicient, non enim viderunt eum unquam post passionem impii Judæi, donec venientem videant ad Judicium cum potestate magna, et majestate. Deinde quoniam manifeste ad hæc verba prophetæ alludit idem Joannes Apoc. I, dicens : Ecce venit cum nubibus, et videbit eum omnis oculus, et qui eum pupugerunt, et plangent se super eum omnes tribus terræ. In quem locum Ambrosius, et Thomas (aut quicumque alii fuerunt) testantur, quod ibi ait Joannes, illud esse, quod dixit in evangelio : Et videbunt in quem transfixerunt. Tertio, quoniam Judæi increduli, et jam Christi mortis obliti, cum excisa est Jerusalem non aspexerunt ad Christum, nec ob ejus cædem sese mala illa pati existimabant, sed propter peccata seditiosorum, et aliorum, qui tunc erant in civitate, ut existimavit Josephus l. VII, de bello Jud. cap. XVIII, et apertius l. VI, c. XVI, ubi locutus de sacrilegiis, quæ tunc fiebant in civitate, ait : Non equidem recusabo dicere, quod dolor jubet. Puto si Romani contra noxios venire tardassent, aut hiatu terræ devorandam fuisse civitatem, aut diluvio perituram, aut fulmina, ac Sodomæ incendia passuram : multo enim magis impiam progeniem tulit, quam quæ illa pertulerat Denique cum eorum pertinacia desperata, totus populus interiit, etc., ». Ribera. Des commentateurs modernes, Keil par exemple, pensent que la prophétie commence à s'accomplir avec la prédication si heureuse de S. Pierre le jour de la Pentecôte : alors en effet trois mille Juifs se repentirent du crime commis, et furent baptisés au nom de Jésus-Christ, pour le pardon de leurs péchés, Act. II, 37-41. Elle continua de se réaliser par les efforts des apôtres pour convertir Israël, Act. III-V. Elle se continue encore, mais avec des résultats moins sensibles, à travers toute la durée de l'Eglise, par les conversions qui se font chez les Juifs. Elle ne sera complètement accomplie que lorsque le reste d'Israël sera revenu en entier à Jésus-Christ que ses pères ont crucifié. Ceux-là seuls qui sont demeurés dans l'infidélité le verront en sa qualité de Juge. — *Planctu quasi super unigenitum.* Cette phrase se rencontre dans Jérém. VI, 36 ; Amos, VIII, 10. — *Et dolebunt super eum ..* Après la mort du fils unique, la mort du fils aîné était pour les Juifs un très grand malheur, Cfr. Gen. XLIX, 3 ; Deut. XXI, 17.

11. — Ces comparaisons ne semblent pas encore assez fortes au prophète ; il en présente une nouvelle. — *In die illa... planctus... sicut planctus Adadremmon in campo Mageddon.* La traduction des LXX : ὡς κοπετὸς ῥοῶνος ἐν πεδίῳ ἐκκοπτομένου, doit être tout d'abord écartée car elle repose sur une méprise. Il faut rejeter aussi l'opinion du Targum qui suppose qu'il est fait ici d'abord mention du deuil occasionné par la mort

12. Et planget terra : familiæ et

12. Tout le pays sera dans les

---

d'Achab, tué « par Hadad-Rimmon, fils de Tab-Rimmon ». L'auteur fait donc, mais sans preuves, de Hadad-Rimmon, un personnage qu'il identifie avec Benhadad. L'hypothèse d'Hitzig qu'il abandonna du reste n'est pas plus satisfaisante : il ne peut être en effet question de la mort d'Ochozias tué par Jéhu, IV Rois, IX, 27, qui ne fut jamais pour Israël un deuil national. Une quatrième supposition a rencontré plus d'adhérents : Hitzig, Movers, Merx, Wellhausen, Reuss, etc. Selon toute probabilité, dit ce dernier, Hedadrimmon est le nom d'une divinité adorée par les païens du nord de la Palestine et dans la Syrie (IV Rois, v, 18, et les nombreux noms propres composés avec Hadad), et plus particulièrement celle du soleil printanier, dont tout le monde connaît le mythe tel qu'il a été poétiquement transformé par les Grecs (Adonis). La mort du Dieu (dans le sens symbolique et astronomique) était célébrée dans tout l'Orient par une grande fête funèbre, qui a fourni le cadre d'une jolie pièce de Théocrite, Id. 15, et d'une belle élégie de Bion. Cette conjecture, ingénieuse sous quelques rapports, et qu'un rapprochement avec Ezéch. VIII, 14, semblait appuyer, a été cependant rejetée avec raison par Ewald, Von Ortenberg, Baudissin. Ce dernier critique surtout l'a complètement détruite. Baudissin admettait comme juste l'identification proposée par Schrader : רמון, « rimmavon » = רעמן, « ra'amân », celui qui fait tonner, le tonnant : le ע a tombé comme dans בל pour בעל, et le מ a été doublé par compensation. Mais depuis, Fried. Delitzsch, Chaldaïsche Genesis, p. 269, a montré que Ramanu ou Rammanu signifie exalté, et Schrader a lui-même adopté cette manière de voir. La manière correcte d'écrire ce composé, dit Wright, est probablement Hadar-Rammon ou Hadar-Ramman. La première partie, הדד, Hadar, se retrouve dans le nom de Ben-Hadar. Sayce préfère lire l'idéogramme « Rimmon-'hidri », Records of the Past, T. III, p. 99 ; T. V, p. 34. Le sens du composé Hadar-Rammon semble être : « Glorieux est le seul exalté ». Ce nom ne fut jamais donné à Adonis. Il ne peut être employé que comme un nom de localité, ainsi appelé du dieu qu'on y adorait peut-être, avant la conquête du pays par Israël, ou bien ayant été nommé de cette façon depuis la ruine du royaume d'Israël, par quelques colons syriens ou assyriens établis en cet endroit. S. Jérôme parle en effet d'une ville ou d'un village de ce nom : « Adadremmon... urbs est juxta Jezraelem, quæ hoc olim vocabulo nuncupata est, et hodie vocatur Maximinianopolis in campo Mageddon, in quo Josias, rex justus, a Pharaone, cognomento Nechao, vulneratus est, super quo Lamentationes scripsit Jeremias, quæ leguntur in Ecclesia, et scripsisse eum Paralipomenon testatur liber (II Paral. XXXV, 25). Sicut igitur eo tempore post reges peccatores spes omnis populi erat in Josia, et occiso illo magnus planctus in urbe commotus est, ita cruxifixo Salvatore renovabitur planctus in Jerusalem. » Ce renseignement de S. Jérôme est confirmé par ce fait que l'ancien nom chananéen ou hébreu s'est conservé dans Rümuni, petit village à trois quarts d'heure, au sud de Lejun, qui occupe l'emplacement de Legio, l'ancienne Mageddo ; Cfr. Van de Velde, Reise, T. I, p. 267. Ce petit village figure sous le nom de Roummâné, au sud de Ledjun, sur la carte de Samarie, dressée par Kiepert, pour le guide de Bædeker, p. 342. Maximinianopolis est placée par le pèlerin de Bordeaux à 10 milles de Jezréel dans la direction de Césarée ; ce qui convient bien à l'emplacement de Rümuni ou Roummané. Cfr. Conder, Tent Work in Palestine, T. I, p. 129. Le deuil de Adadremmon est sans doute celui qu'occasionna la mort de Josias dans ce village, à la suite de sa défaite à Mageddo, II Paral. XXXV, 22 et suiv. La mort du plus pieux de tous les rois de Juda excita dans le peuple une profonde douleur, qui se manifesta par des chants funèbres et des élégies. Ce souvenir s'était conservé longtemps après la captivité ; Cfr. II Paral. XXXV, 25. Ce fait suffit à expliquer pourquoi Zacharie fait allusion à un événement déjà éloigné. Il compare les lamentations causées par la mort du Messie à celles qu'avait excitées la mort de Josias, toujours présente à la mémoire du peuple. On objecte, il est vrai, à l'explication proposée ici, que Josias fut transporté blessé à Jérusalem et que c'est dans cette ville qu'il mourut, II Paral. XXXV, 22-24. Comment alors le deuil peut-il s'être produit à Adadremmon ? Sans rappeler que d'après IV Rois, XXIII, 29, 30, le roi était mort à Mageddo, on peut dire que le deuil et les lamentations commencèrent en cet endroit, ou bien, avec Baudissin, que l'expression « deuil d'Adad-Remmon » peut s'expliquer par « deuil au sujet d'Adad-Remmon », ou de la calamité nationale qui s'y produisit.

12. — *Et planget terra.* Tout le pays d'Israël, dont il s'agit depuis le ℣. 10. Car le deuil, si amer, sera universel. — *Familiæ et familiæ seorsum.* Autant de familles, autant

larmes : une famille à part, et une autre à part : les familles de la maison de David à part, et leurs femmes à part ;

13. Les familles de la maison de Nathan à part, et leurs femmes à part ; les familles de la maison de Lévi à part, et leurs femmes à part ; les familles de la maison de Semeï à part, et leurs femmes à part.

14. Et toutes les autres familles chacune à part, et leurs femmes à part.

familiæ seorsum et mulieres eorum seorsum :

13. Familiæ domus Nathan seorsum, et mulieres eorum seorsum : familiæ domus Levi seorsum, et mulieres eorum seorsum : familiæ Semei seorsum, et mulieres eorum seorsum.

14. Omnes familiæ reliquæ, familiæ et familiæ seorsum, et mulieres eorum seorsum.

CHAPITRE XIII

Promesse de purification faite aux habitants de Jérusalem (℣. 1). — Disparition des idoles et des faux prophètes (℣. 2). — Ceux-ci seront poursuivis et détruits par leurs propres parents (℣. 3). — Insuccès complet des faux prophètes (℣℣. 4-6). — Le pasteur est mis à mort par l'ordre du Seigneur et les brebis sont dispersées (℣. 7). — Destruction des deux tiers du troupeau (℣. 8). — Le dernier tiers sera le peuple de Jéhovah (℣. 9).

1. En ce jour-là une fontaine sera ouverte pour la maison de David et

1. In die illa erit fons patens domui David, et habitantibus Jerusa-

---

de chœurs de lamentations et de larmes. — *Familiæ domus David seorsum.* Le prophète commence par la famille de David, c'est-à-dire par la famille royale, pour montrer que tout le monde, depuis les plus grands et les plus élevés jusqu'aux plus petits et aux plus humbles, prendra part à ce deuil. — *Et mulieres eorum seorsum.* Chez les Hébreux, les hommes et les femmes étaient séparés dans les solennités publiques, Exod. xv, 20.

13. — *Familiæ domus Nathan... domus Levi... familiæ Semei.* La famille de Lévi est bien connue ; mais il n'en est pas de même des deux autres. Les écrivains rabbiniques supposent, dit Keil, que Nathan est le prophète bien connu de ce nom, et que la famille de Semei est la tribu de Siméon, qui, d'après la légende rabbinique, fournissait des docteurs à la nation. S. Jérôme développe ainsi cette manière de voir : « In David regia tribus accipitur, hoc est Juda. In Nathan prophetalis ordo describitur. Levi refertur ad sacerdotes, ex quo ortum est sacerdotium. In Semei doctores accipiuntur, ex hac enim tribu magistrorum agmina pullularunt. Reliquas tribus tacuit, quæ non habent aliquod privilegium dignitatis ». Mais il est impossible de faire de Semei l'équivalent de Siméon, car le nom patronymique de Siméon n'est pas שמעי, mais שמעני, Jos. xxi, 4 ; I Paral. xxvii, 16. Il ne peut non plus être question du Benjaminite Semeï, qui maudit David, II Rois, xvi, 5 et suiv. Il s'agit donc probablement de la famille du fils de Gershon et du petit fils de Lévi, Nombr. iii, 17 et suiv. La mention de cette famille s'harmonise avec celle de Nathan, qui n'est pas le prophète de ce nom, mais le fils de David dont descendait Zorobabel, Luc, iii, 27, 31. Deux tribus et deux des familles principales de ces tribus sont mentionnées pour faire voir que tout Israël participera sans exception au deuil commun.

14. — *Omnes familiæ reliquæ...* « In eo autem quo ait : Omnes tribus reliquæ... universas absque nomine comprehendit. » S. Jérôme.

Chap. xiii. — 1. — Ce verset résume et complète tout l'ordre d'idées commencé au ℣. 10 du chapitre précédent. — *Erit fons patens domui David.* Le Targum : « la doctrine de la loi sera ouverte comme une fon-

lem, in ablutionem peccatoris et menstruatæ.

Ezech. 30, 13.

2. Et erit in die illa. dicit Dominus exercituum : Disperdam nomina

pour les habitants de Jérusalem, afin de laver les souillures du pécheur et de la femme impure.

2. En ce jour-là, dit le Seigneur des armées, j'abolirai de la terre les

---

taine d'eaux ». Mais le contexte montre que cette source n'est destinée qu'à purifier le peuple de ses péchés. La figure est tirée en partie de l'eau qui servait à la purification des lévites lors de leur consécration, et qui est appelée l'eau du péché, Nombr. VIII, 7, en partie de l'eau employée à la purification de ceux qui étaient souillés par le contact d'un mort, et appelée eau d'impureté, Nombr. XIX, 9. Cette eau désigne donc la grâce de Dieu, la purification que nous a value le sang de Jésus-Christ, les eaux du baptême, et toutes les grâces accordées aux fidèles par les sacrements. — *Domui David et habitantibus Jerusalem.* La nation toute entière est représentée ici, comme XII, 10. — *In ablutionem peccatoris et menstruatæ.* Cette eau efface toutes les souillures et tous les péchés, Nombr. XIX, 2 et suiv. « Peccator et menstruata est, vel is, qui delinquit in opere, vel mens, quæ labitur in prava cogitatione. Menstruata namque ista pollutio est, quia et aliena carne non tangitur, et sua carne inquinatur. Sic itaque sic est omnis anima, quæ, et si malum opus non agit, polluta tamen cogitatione sordescit. Unde etiam per prophetam alium sub Judææ specie de anima immundis desideriis occupata dicitur : Omnes, qui quærunt eam, non deficient, in menstruis ejus invenient eam. Maligni quippe spiritus quærentes non deficiunt, cum inferre perditionem cupiunt, et nulla bonæ cogitationis rectitudine repelluntur. Atque in menstruis suis animam inveniunt, quando in pollutis cogitationibus positam facile ad perversam operationem trahunt. Dicatur ergo : In die illa erit fons patens domus David, habitantibus Jerusalem (ita legit Gregorius) in ablutionem peccatoris, et menstruatæ, quia apertus jam nobis est fons misericordiæ redemptor noster, ut peccatorem lavet a perverso opere, et menstruatam, mentem diluat ab immunda cogitatione. Patet igitur fons, curramus cum lacrymis, lavemur hoc fonte pietatis. In hoc fonte ipse quoque David totus est cum rediit ad lamenta pœnitentiæ post maculas gravis culpæ : ipsum quippe invenire fontem quærebat cum diceret : Redde mihi lætitiam salutaris tui, et spiritu principali confirma me. Jesus enim Hebraice, Latine, Salutaris : Et quid est, quod sibi lætitiam Jesu reddi postulabat, nisi quod hunc ante culpam contemplari consueverat, ejusque contemplationis gaudia in culpa perdiderat ? Unde recte post pœnitentiam visionis ejus lætitiam sibi reddi quærebat. In hoc fonte misericordiæ lota est Maria Magdalene, quæ prius famosa peccatrix, postmodum lavit maculas lacrymis, detersit maculas corrigendo mores. In hoc fonte misericordiæ omnibus aperto lavit Petrus quod negaverat, quia flevit amare. In hoc fonte misericordiæ in fine suo lotus est latro, qui semetipsum in morte reprehendens, a culpa sua ablutus est confessione veritatis. Cur igitur pigri sumus ? Cur torpentes, et frigidi remanemus, qui in hoc fonte pietatis tantos jam se lavisse cognovimus ? Ergone in mundatione nostra desperabimus, qui tot exempla misericordiæ in pignore tenemus ? Et cessamus veniam quærere, atque cum lacrymis fiduciam habere, qui tantorum jam emundationem spei nostræ pignus accepimus ? Quærere enim misericordiæ fontem debuimus, etiam si clausus esset : patet, et negligimus ? ». S. Grégoire le Grand.

3°. — Purification de toute impureté ou fruits de pénitence, XIII, 2-6.

Dans cette section est annoncée l'extirpation totale de l'idolâtrie et de la fausse prophétie, qui représentent ici toutes les formes de l'impiété et de l'immoralité, et qui ont été en effet les péchés les plus graves du peuple de l'alliance, durant tout le cours de son histoire. Ces versets ne doivent pas se restreindre à une époque particulière quelconque ; ils expriment, sous des formes locales et passagères, l'éloignement de tout ce qui répugne à un Dieu de sainteté et de vérité. Ils s'appliquent donc à la loi de grâce et à tout le règne de l'Eglise.

2. — *In die illa.* Quand le Seigneur aura répandu son esprit sur son peuple. — *Disperdam nomina idolorum... et non memorabuntur ultra.* Beaucoup de modernes, Ewald, Bleek, Pressel, etc., ont vu dans ces allusions à l'idolâtrie la preuve que cette partie de la prophétie date d'avant l'exil. Rien de moins fondé : si l'on admet cette conclusion, il faudra dire aussi que le premier chapitre de Zacharie est antérieur à l'exil, puisqu'il exhorte le peuple à la conversion et à la pénitence. D'ailleurs tout danger de retomber dans l'idolâtrie n'était pas complètement écarté, comme le montrent les livres d'Esdras

noms des idoles, et leur souvenir disparaîtra, j'enlèverai de la terre les faux prophètes et l'esprit impur.

3. Si quelqu'un fait dorénavant le prophète, son père et sa mère qui l'ont engendré, lui diront : Tu ne vivras pas, parce que tu as menti au nom du Seigneur, et son père et sa mère qui l'ont engendré, le perceront eux-mêmes pour avoir ainsi prophétisé.

4. En ce jour-là, les prophètes qui auront inventé des prophéties seront confondus, chacun par sa vision : ils ne se couvriront plus de sacs pour mentir;

5. Mais chacun d'eux dira : Je ne suis pas prophète : je suis un homme qui laboure la terre, et j'ai suivi l'exemple d'Adam dès ma jeunesse.

idolorum de terra, et non memorabuntur ultra : et pseudoprophetas, et spiritum immundum auferam de terra.

3. Et erit, cum prophetaverit quispiam ultra, dicent ei pater ejus et mater ejus, qui genuerunt eum : Non vives; quia mendacium locutus es in nomine Domini : et configent eum pater ejus et mater ejus, genitores ejus, cum prophetaverit.

4. Et erit : In die illa confundentur prophetæ, unusquisque ex visione sua cum prophetaverit : nec operientur pallio saccino, ut mentiantur :

5. Sed dicet : Non sum propheta, homo agricola ego sum : quoniam Adam exemplum meum ab adolescentia mea.

---

et de Néhémias. En outre la fausse justice et l'orgueil des Pharisiens, la confiance mise par eux uniquement dans les œuvres extérieures ne peuvent-ils pas être considérés comme une forme raffinée d'idolâtrie, contre laquelle le prophète s'élève d'avance? Mais toute idolâtrie sera détruite entièrement; tel est le sens de détruire les noms des idoles; Cfr. Os. II, 19. — *Pseudo-prophetas et spiritum immundum...* Les faux prophètes dont l'inspiration ne provient pas du Dieu de sainteté, mais bien de l'esprit de ténèbres, seront aussi détruits. — *De terra.* Ces mots peuvent désigner ou la Judée, ou le monde tout entier.

3. — *Et erit, cum prophetaverit quispiam ultra...* Quelques commentateurs, parmi lesquels on regrette de rencontrer Keil et Kœhler, infèrent de ces mots que le seul fait de prophétiser prouvera que l'homme qui s'en occupe est un imposteur, puisqu'il ne doit plus y avoir de prophètes. Ils renvoient, pour prouver leur assertion, à Is. LIV, 13; Jérém. XXXI, 33, 34. Mais c'est vouloir trop conclure. Il est clair que Zacharie ne parle que de ceux qui prétendent faussement être les oracles de Dieu; la révélation prophétique n'a pas cessé, comme le montre le Nouveau Testament. Tout ce passage repose sur Deut. XVIII, 20, comparé à XIII, 6-10. — *Pater ejus et mater ejus.* Les premiers à lui infliger la sentence seront ceux qui l'aiment le mieux au monde. — *Qui genuerunt eum.* Addition emphatique; Cfr. II Rois, XVI, 11. — *Non vives.* Tu mourras; Cfr. IV Rois, X, 19. En rapprochant ce passage de Deut. XIII, 6 9, il est possible, comme le dit Grotius, que, par faux-prophètes, Zacharie désigne ici ceux qui veulent pousser le peuple au culte des faux dieux; car dans ce cas la loi citée déclare qu'il ne faut pas même pardonner à son fils. — *Et configent eum...* On lui infligera la peine de mort; דקר a ce sens comme XII, 10.

4. — *Confundentur prophetæ, unusquisque ex visione sua...* Les événements démentiront leurs vaines prédictions, et le peuple désabusé ne se laissera plus prendre à leurs paroles en l'air. — *Nec operientur pallio saccino, ut mentiantur.* Quelquefois en effet les prophètes portaient des vêtements faits de poils de chèvre ou de chameau; Cfr, III Rois, XIX, 13, 19; IV Rois, I, 8; Matth. III, 4. Les faux prophètes comptaient sur leur déguisement pour inspirer la confiance; mais le temps a changé et on ne les croit plus.

5. — *Sed dicet.* Le faux prophète, interrogé, cachera ce dont il se fut vanté autrefois. — *Non sum propheta, homo agricola ego sum.* Le faux prophète, convaincu, essayera par tous les moyens possibles de se défendre. Il prétendra n'être qu'un ouvrier attaché à la terre. — *Quoniam Adam exemplum meum ab adolescentia mea.* Tirin explique ainsi ces mots : Depuis mon enfance j'ai imité Adam et nos premiers pères, qui par

6. Et dicetur ei : Quid sunt plagæ istæ in medio manuum tuarum? Et dicet : His plagatus sum in domo eorum, qui diligebant me.

7. Framea, suscitare super pastorem meum, et super virum cohærentem mihi, dicit Dominus exercituum : percute pastorem, et dispergentur oves : et convertam manum meam ad parvulos.

Matth. 26, 31 ; *Marc.* 14, 27.

6. Alors on lui dira : Que sont ces plaies au milieu de tes mains? Et il répondra : J'ai été percé de ces plaies dans la maison de ceux qui m'aimaient.

7. Epée, éveille-toi, contre mon pasteur, contre l'homme qui se tient attaché à moi, dit le Seigneur des armées : frappe le pasteur, et les brebis seront dispersées ; et j'étendrai ma main sur les petits.

---

leur exemple m'ont appris à cultiver la terre et à gagner ma nourriture à la sueur de mon front. Le sens de l'original est tout différent : « car un homme m'a acheté dès mon enfance ». Le faux prophète aime mieux passer pour esclave que d'avouer qu'il essaye de prophétiser.

6. — L'interprétation du texte diffère ici beaucoup de celle qu'on peut donner, si l'on suit Rupert, Galatin et Castro, à la traduction de la Vulgate. L'hébreu doit se traduire : « Si quelqu'un lui dit : Quelles sont donc ces cicatrices (ou ces blessures) sur tes mains? Et il répondra : Celles dont j'ai été frappé dans la maison de mes amis ». Ces mots, qui s'appliquent évidemment au faux prophète ont été diversement interprétés. D'après beaucoup de commentateurs, ils signifient que dès son enfance ce menteur a été frappé vigoureusement par ses parents qui essayaient en vain de le corriger, et que les cicatrices laissées par les coups qu'il a reçus paraissent encore sur ces mains. Ainsi Théodoret et S. Jérôme qui écrit : « Quumque se ostenderit ad hoc natum ut in sudore faciei suæ comedat panem suum, interrogabit eum alter, et dicet : quid sibi volunt istæplagæ, et hæc vulnera, quæ in medio manuum tuarum sunt? Et est sensus : quare adhæres patibulo? cur manus tuæ transfixæsunt clavis? quid commisisti, ut huic pœnæ et cruciatui subjiceres? Et ille respondebit et dicet : Hæc vulnera et has accepi plagas, parentum meorum judicio condemnatus, et eorum, qui me non oderant, sed amabant. Et in tantum, fugato mendacio, veritas obtinebit, ut etiam ipse, qui suo punitus est vitio, recte perpessum se esse, fateatur ». Nicolas de Lyre, Albert le Grand, Arias Montanus, Vatable, Ackermann, partagent cette opinion, qui est seule fondée sur le texte. D'autres pensent que la réponse mentionnée au ℣. 5 n'ayant pas satisfait les questionneurs, ils font remarquer les incisions qui existent sur le corps du faux prophète, incisions que la Bible signale, III Rois, XVIII, 28; Jérém. XLVIII, 37, et qui indiquent clairement ce qu'il fait. Quant à la réponse, c'est un mensonge et ce ne doit pas être autre chose. L'auteur lui fait dire une absurdité, dit Reuss, précisément pour faire ressortir l'extrême discrédit dans lequel un pareil prophétisme sera tombé à l'époque de la restauration. La traduction de la Vulgate a été appliquée par beaucoup d'interprètes et par la Liturgie catholique à Notre-Seigneur, « qui a été traité comme un faux prophète, et percé de clous sur la croix par ceux mêmes qui faisaient profession de l'adorer comme leur Dieu et de l'attendre comme leur Messie ». Sacy. Mais il est impossible de voir ici une prophétie littérale. Le sens s'arrête avec ce verset et un nouveau sujet commence avec le ℣. 7°; le rapprochement entre ces deux versets, signalé par Estius et par Tirin n'a donc pas de valeur.

4°. — Appel à l'épée contre le pasteur et contre le troupeau, XIII, 1-9.

Il y a ici un soudain changement de sujet. Le prophète abandonne le faux prophète et sans transition représente d'une manière dramatique les souffrances infligées au bon pasteur. Zacharie vient de parler d'un misérable faux-prophète qui ne peut cacher les marques honteuses ou de ses mensonges ou de son culte idolâtrique. Pris de dégoût, il se tourne vers le vrai prophète et le vrai docteur, le berger fidèle dont la mort amène le salut de son peuple. Mais il introduit dans le drame un élément nouveau : l'action directe de Jéhovah, qui excite le glaive contre le bon pasteur.

7. — *Framea suscitare.* Tour poétique employé pour faire voir que l'exécution a lieu d'après la volonté de Dieu; Cfr. Jérém. XLVII, 6. — *Super pastorem meum.* Ce bon pasteur est celui qui est envoyé par Jéhovah. — *Super virum cohærentem mihi.* Ces mots expliquent comment le personnage

8. Et il y aura dans toute la terre, dit le Seigneur, deux parties qui seront dispersées et qui périront, et il y en aura une troisième qui demeurera.

9. Je la ferai passer par le feu, où je les épurerai comme on épure l'argent, et je les éprouverai comme

8. Et erunt in omni terra, dicit Dominus; partes duæ in ea dispergentur, et deficient : et tertia pars relinquetur in ea.

9. Et ducam tertiam partem per ignem, et uram eos sicut uritur argentum, et probabo eos sicut proba-

---

qui doit être frappé est le pasteur de Jéhovah. Litt. « Sur l'homme (qui est) mon plus proche », עמיתי. LXX : ἄνδρα πολίτην μου. Le mot עמית, dit Keil, qui ne se trouve que dans le Pentateuque et dans Zacharie, est employé seulement comme synonyme de אח, frère, dans le sens de « le plus proche ». C'est le sens qu'il a dans ce passage. Le pasteur de Jéhovah est son plus proche; il ne peut donc être le mauvais pasteur dont il a été question plus haut; il est appelé spécialement de Dieu : il lui est si proche qu'il doit lui être uni par des liens étroits; il ne peut donc pas être un simple homme, mais il doit participer à la nature divine. Le pasteur de Jéhovah, que l'épée doit tuer, n'est donc pas différent du Messie; Cfr. XII, 10; c'est en effet le Messie, le Bon Pasteur qui dit de lui : Moi et mon Père sommes un, Jean, X, 30. Dieu permettra que son Fils soit frappé par les Juifs et mis à mort par le troupeau qui lui avait été confié, et qui lui est infidèle. Ce ne peut être ni Judas Machabée, ni Phacée, ni Joiachim, ni Josias, ni tout le corps des fidèles renfermant le Christ, selon les diverses explications de Grotius, Bunsen, Maurer, Pressel, Calvin; ce personnage est bien le Messie, selon les Pères et la plupart des interprètes modernes. « Hæc verba impleta esse, cum Dominus a Judæis comprehensus, et ab Apostolis relictus est in manibus eorum, a quibus erat occidendus, ipse Servator exposuit, Matth. XXVI. Omnes vos scandalum patiemini in me in ista nocte, scriptum est enim : Percutiam pastorem et dispergentur oves gregis. Et Matth. XIV. Omnes scandalizabimini in me in nocte ista, quia scriptum est : Percutiam pastorem, et dispergentur oves. Et quoniam sæpe imperativi pro futuris ponuntur, præsertim apud Prophetas, ut quod Isa. capite VI, ait : Excæca cor populi hujus, et aures ejus aggrava et oculos ejus claude : Matth. cap. XIII, et Luc. Act. XXVIII, ita referunt : Auditu audietis, et non intelligetis, et videntes videbitis, et non videbitis, et cæt. ». Ribera. — *Dicit Dominus exercituum.* V. la note sur I, 3. — *Percute pastorem et dispergentur oves.* L'apostrophe poétique du commencement continue. Notre-Seigneur en citant ce passage, change le premier mot et dit : Je frapperai; V. M. Fillion. Comm. sur S. Matthieu, p. 510. Cette variante montre plus clairement la pensée principale de tout ce passage : l'intervention directe de Dieu dans cet acte. S. Pierre dit, en effet, le jour de la Pentecôte, que les Juifs, en portant leurs mains criminelles sur le Sauveur, avaient agi, d'après un secret conseil de Dieu. Et Notre-Seigneur lui-même dit à Pilate : Tu n'aurais pas de pouvoir sur moi s'il ne t'avait été donné d'en haut, Jean, XIX, 11. Les brebis dispersées sont d'abord les Juifs, qui furent en effet exilés de leur pays, après le crucifiement, puis, dans un sens plus spécial, les disciples, lors de l'arrestation du Sauveur. Tirin y voit aussi l'annonce des persécutions que l'Eglise aura à souffrir. — *Convertam manum meam ad parvulos.* Dieu n'abandonnera pas ses apôtres, ou les convertis d'entre les Juifs, ou son Eglise.

8. — *In omni terra.* Pour quelques commentateurs, Mark, Kliefoth, ces mots désignent la terre toute entière; il s'agit plutôt, comme le pensent Tirin, Hengstenberg, Ewald, Kœhler, Chambers, etc., du pays où le Seigneur a exercé le ministère du pasteur, par conséquent, de la Judée, mais non pas tant au sens littéral que comme représentant le royaume de Dieu. — *Partes duæ... dispergentur et deficient.* Litt. « la bouche de deux »... Cfr. Deut. XXI, 17, IV Rois, II, 9. Ces deux parties ou ces deux tiers qui doivent être détruits, représentent, d'après S. Jérôme et S. Cyrille, les Juifs qui périront lors de la prise de Jérusalem par les Romains. Selon Nicolas de Lyre, etc., il s'agit des apostats qui abandonneront l'Eglise au temps de l'antechrist. Cfr. une prophétie analogue dans Ezéch. V, 2-12. — *Tertia pars relinquetur in ea.* Mariana, J. D. Michaëlis voient dans ce tiers les Juifs épargnés dans les dernières guerres avec les Romains; la plupart des commentateurs reconnaissent ici tous ceux qui sont fidèles au Christ.

9. — *Et ducam tertiam partem per ignem... sicut probatur aurum.* Sur ces figures qui rappellent les souffrances par lesquels devront

tur aurum. Ipse vocabit nomen meum, et ego exaudiam eum. Dicam : Populus meus es ; et ipse dicet : Dominus Deus meus.

on éprouve l'or. Ils m'appelleront par mon nom, et je les exaucerai. Je dirai : Vous êtes mon peuple ; et eux diront : Seigneur mon Dieu.

CHAPITRE XIV

Attaque terrible et d'abord heureuse contre la cité sainte (℣. 1-2). — Dieu intervient miraculeusement, délivre son peuple (℣. 3-7). — Le salut est répandu sur toute la terre (℣. 8-11). — Châtiment des ennemis (℣. 12-15). — Ceux qui ont été épargnés se tournent vers le Seigneur (℣. 16-19). — Sanctification définitive de Jérusalem (℣. 20, 21).

1. Ecce venient dies Domini, et dividentur spolia tua in medio tui.

2. Et congregabo omnes gentes ad Jerusalem in prælium, et capie-

1. Voici que viennent les jours du Seigneur, et l'on partagera tes dépouilles au milieu de toi.

2. J'assemblerai tous les peuples pour combattre Jérusalem : la ville

---

passer les serviteurs du Christ, Cfr. I 25, XLVIII, 10 ; Jér. IX, 6 ; Mal. III, 3 ; Ps. LXV, 10 ; I Petr. I, 6, 7. Suivant Tertullien, le prophète prédit ici les premières persécutions subies par l'Eglise. — *Ipse invocabit nomen meum*. Cfr. Is. LXV, 24. — *Dicam : Populus meus es...* Litt. « Je dirai : Il est mon peuple, et il dira... » Cfr. VIII, 8 ; Os. II, 25 ; Jérém. XXIV, 7, XXX, 22 ; Ps. LXII, 1. Le peuple choisi reconnaît la vérité et la bonté de Dieu et ne met sa confiance qu'en lui seul.

5°. — Lutte finale et triomphe du royaume de Dieu, XIV.

CHAP. XIV. — Ce dernier chapitre de Zacharie a été, dit Chambers, interprété de bien des manières. D'après Calvin, Grotius, Ackermann, il se rapporte au temps des Machabées, explication qui, pour bien des raisons, est impossible. Suivant Eusèbe, S. Cyrille, S. Jérôme, Théodoret, Rupert, Ribera, Lowth, Clarke, Henderson, Mark, les premiers versets ont rapport à la prise de Jérusalem par les Romains ; mais, les détails qu'on y lit ne correspondent pas avec l'histoire, et quand même ils correspondraient, il est impossible de séparer violemment ces versets de la dernière partie. Les modernes critiques, Hitzig, Knobel, Bertheau, Movers, Ewald, etc., rapportent ce fragment à l'époque qui a précédé immédiatement l'exil de Babylone et à la catastrophe qui menaçait alors Jérusalem. Rien dans l'histoire des Juifs n'autorise cette interprétation. Il vaut mieux avec Wordsworth, Blayney, Newcomes, Moore, Cowles, etc., y voir la prédiction d'une période encore à venir. Mais l'interprétation la plus convenable est celle d'Hengstenberg, Keil, Chambers, etc., qui y voient la description en termes généraux du développement et du progrès de l'Eglise à partir de l'ère messianique. Le chapitre tout entier est donc plutôt figuratif que littéral, on y remarque en effet beaucoup de symboles. Ce chapitre a du reste bien des parallèles dans l'Ecriture ; Cfr. Is. LXV, LXVI ; Ezéch. XXXVIII, XXXIX, Dan. XII.

1. — *Ecce venient dies Domini*. Les jours choisis par Jéhovah pour la manifestation de sa puissance et de sa gloire ; Cfr. Is. II, 12. — *Et dividentur spolia tua*. Il est question ici, non du butin fait par Jérusalem sur les peuples, mais des dépouilles qu'ont enlevées à Jérusalem ses nombreux ennemis, c'est ce que nous montre le verset suivant. — *In medio tui*. « Quanta necessitas erit ut spolia ejus dividantur in medio illius? Solet hoc frequenter accidere, ut quæ subito impetu in civitate direpta sunt, foris in agro aut in solitudine dividantur, ne forte hostes superveniant. Hic autem tantum malorum pondus incumbet, ut quæ direpta sunt in civitatis medio dividantur pro securitate victoriæ ». S. Jérôme.

2. — *Congregabo omnes gentes ad Jerusalem* .. Pour punir son peuple, mais de ma-

sera prise, les maisons seront détruites et les femmes violées; la moitié de la ville sera emmenée captive, et le reste du peuple ne sera pas enlevé de la ville.

3. Le Seigneur paraîtra ensuite, et il combattra contre ces nations, comme il a combattu au jour du combat.

4. Ses pieds se poseront en ce jour sur le mont des Oliviers, qui est vis-à-vis de Jérusalem vers l'orient: le mont des Oliviers se divisera en deux par le milieu, du côté de l'orient et du côté de l'occident, en laissant une grande ouverture; et la moitié de la montagne se jettera vers le septentrion, et l'autre vers le midi.

tur civitas, et vastabuntur domus, et mulieres violabuntur : et egredietur media pars civitatis in captivitatem, et reliquum populi non auferetur ex urbe.

3. Et egredietur Dominus, et prœliabitur contra gentes illas, sicut prœliatus est in die certaminis.

4. Et stabunt pedes ejus in die illa super montem Olivarum, qui est contra Jerusalem ad orientem : et scindetur mons Olivarum ex media parte sui ad orientem, et ad occidentem, prærupto grandi valde : et separabitur medium montis ad aquilonem, et medium ejus ad meridiem.

---

nière à ce que, comme au temps de l'Exode, XIV, 4. Israël soit enfin vainqueur de ses ennemis. — *Capietur civitas... violabuntur.* Isaïe, XIII, 16, prononce les mêmes menaces contre Babylone. — *Egredietur media pars civitatis in captivitatem.* Il ne faut point s'arrêter à cette formule, comme si elle était en contradiction avec le tiers de tout à l'heure. De pareils termes appartiennent à la rhétorique. Du reste il n'est question ici que de la ville, plus haut il s'agissait du peuple entier. Comme à la conquête chaldéenne, les habitants de Jérusalem avaient été emmenés en captivité, il en sera encore de même. — *Reliquum populi non auferetur ex urbe.* On voit par là qu'il ne peut s'agir de la destruction de Jérusalem sous Titus. Le témoignage de Josèphe, de bello Jud. VII, 16, 17, s'oppose complètement à ce qu'on voie dans ce désastre l'accomplissement de la prophétie de Zacharie.

3. — *Egredietur Dominus et prœliabitur contra gentes illas.* Dieu lui-même viendra au secours de son peuple. — *Sicut prœliatus est in die certaminis.* S. Jérôme et à sa suite beaucoup de commentateurs rapportent ces mots à l'intervention du Seigneur en faveur de son peuple, lors du passage de la mer Rouge, Exod. XIV, 14. Mais Jéhovah a combattu plus d'une fois pour Israël; V. Jos. X, 14, 42 XXIII, 3; Jug. IV, 15; I Rois, VII, 10; II Paral XX, 15. Quoique l'intervention qui signale la sortie d'Egypte soit l'exemple le plus mémorable que nous trouvions dans l'Ancien Testament, il vaut mieux peut-être donner à ces mots un sens général; le prophète rappelle que le Seigneur combat souvent pour son peuple. S. Cyrille et Eusèbe supposent à tort que Zacharie prédit l'intervention de Dieu contre les Juifs en faveur des Romains. Le Christ a combattu aussi contre les nations au moyen de l'Evangile et se les est assujetties, dit Ribera.

4. — Dans ce verset et dans le suivant nous voyons d'abord ce que fera le Seigneur pour sauver le reste de son peuple. — *Stabunt pedes ejus.* Nouvelle image pour indiquer que Dieu portera secours à son peuple contre ses ennemis, et dans laquelle paraît la puissance du Seigneur : il suffit en effet qu'il touche les montagnes pour que celles-ci soient ébranlées comme par un tremblement de terre; Cfr. Jug. V, 5. Nah. I, 5; Ps. LXVII, 8. — *Super montem Olivarum, qui est... ad orientem.* Sur la montagne des Oliviers, qu'on ne trouve pas ailleurs dans l'Ancien Testament désignée de cette manière exacte, Cfr. II Rois, XV, 30, III Rois, XI, 7; Neh. VIII, 15, Ezéch. XI, 23, et l'article du Dictionnaire de Smith, T. II, p. 623. Cette indication précise de la situation de la montagne par rapport à Jérusalem n'est pas un simple détail géographique, donné pour la distinguer des autres montagnes sur lesquelles croissent des oliviers. Le prophète veut indiquer d'une manière précise les moyens employés par le Seigneur pour sauver son peuple. Il est impossible de ne pas rappeler, avec le Dr Pusey, que la plus profonde tristesse et la plus grande gloire de Jésus-Christ se sont manifestées sur le mont des Oliviers, par son agonie et par son ascension. En méditant la parole de l'ange,

5. Et fugietis ad vallem montium eorum, quoniam conjungetur vallis montium usque ad proximum : et fugietis sicut fugistis a facie terræ motus in diebus Oziæ regis Juda : et veniet Dominus Deus meus, omnesque sancti cum eo.

Amos. 1, 2, 1.

6. Et erit in die illa : Non erit lux, sed frigus et gelu.

5. Vous fuirez à la vallée de mes montagnes, parce qu'elle sera proche ; vous fuirez comme vous avez fui lors du tremblement de terre du temps d'Ozias roi de Juda : et le Seigneur mon Dieu viendra et tous ses saints avec lui.

6. En ce jour-là il n'y aura pas de lumière mais du froid et de la gelée.

Act. I, 11, l'ancienne opinion traditionnelle qui place le siège du jugement dernier en cet endroit paraît moins improbable. « Sancta Christi Ecclesia, et mons, in quo fundata est (de quo loquitur Salvator dicens : Non potest civitas abscondi supra montem posita) pro ea quæ cecidit, neque amplius surrexit, Jerusalem, structa, atque erecta, dignaque habita, in qua pedes Domini insistant, non solum est contra Jerusalem, sed etiam ab ea ad orientem vergens : quippe quæ ejus luminis, quo Deum pie colimus, radios excipiat, et multo ipsa Jerusalem anterior facta sit, ipsique justitiæ soli propinquior, de quo dictum est : Timentibus autem me orietur sol justitiæ ». Eusèbe de Césarée. — *Et scindetur mons Olivarum ex media parte sui...* Au contact, c'est-à-dire à l'ordre du Seigneur, la montagne se déchire par le milieu, dans la direction de l'est à l'ouest ; elle se fend de manière à laisser une grande vallée entre le nord et le sud. Elle ne se fend pas en quatre, comme l'ont pensé S. Cyrille, S. Jérôme, Théodoret, Paul de Burgos, Michel de Palazzo, qui croit à tort que la prédiction s'est accomplie lors de l'événement raconté dans II Mach. v, 2. La montagne des Oliviers, dit Reuss, est élevée de 200 pieds plus que le plus haut point de la ville, d'autres ravins ou vallées entourent celle-ci à l'ouest et au midi. Le côté du nord, qui offre une issue plus praticable, est censé occupé par le camp ennemi. Jéhovah ménagera donc miraculeusement une retraite à son peuple, de manière qu'on pourra sortir de plain pied sans être arrêté par les inégalités du terrain.

5. — *Et fugietis.* LXX : ἐμφραχθήσεται, sens donné également par le Targum : elle sera bouchée. — *Ad vallem montium eorum.* S. Jérôme expose ainsi sa traduction : « Ad vallem, quæ est inter templum et Sion. Hi enim templi et Sion duo montes Dei montes appellantur, quia vallis illa montis Oliveti, quæ præruptis hinc atque inde montibus cingitur, usque ad templi montem, qui sanctus est, suam voraginem trahet ». Mais l'original a : « par la vallée de mes montagnes » c'est-à-dire, par la vallée que la puissance du Seigneur aura creusé entre ces montagnes. D'ailleurs « eorum » est une faute manifeste, comme le disent Ribera, Bukentop et Schegg. — *Quoniam conjungetur... usque ad proximum.* Cette traduction est difficile à expliquer. Tirin essaye de l'interpréter comme il suit : « Fugietis in vallem Mello, quæ interjacet inter montem Sion et montem Moria, qui propter templum et arcem David imbi constructam vocantur montes mei. Huc vero confugietis, et non ad alteram vallem Josaphat, quæ inter montem Oliveti et montem Sion interjacet, quia istic non putaretis vos sat tutos fore, cum vallis Josaphat coniungatur et pertingat usque ad proximum montem recens discissum, inquit Lyranus ». L'hébreu offre un sens bien plus simple : « et la vallée des montagnes atteindra Azal ». אצל est un nom propre de lieu, comme l'ont bien vu plusieurs anciens commentateurs. Cet endroit doit être cherché dans les environs de Jérusalem, et à l'est du mont des Oliviers. De ce que S. Jérôme ne le mentionne pas, il ne s'ensuit point, dit Keil, qu'il n'ait pas existé. Une petite localité voisine de Jérusalem, de l'autre côté du mont des Oliviers, a pu très bien disparaître longtemps avant ce Père. Cette interprétation est très satisfaisante. — *Et fugietis sicut... in diebus Oziæ...* Cette comparaison, Cfr. Amos, I, 1, indique non seulement la rapidité et la généralité de la fuite, mais encore sa cause ; la peur du tremblement de terre qui annonce la venue du Seigneur. — *Et veniet Dominus Deus meus, omnesque sancti cum eo.* Dieu vient avec ses anges, Cfr. Deut. XXXIII, 2, 3 ; Dan. VII, 9, 10 ; Matt. XXV, 31, pour combattre les ennemis de son peuple, mais encore pour rendre son royaume parfait au moyen du jugement et pour glorifier Jérusalem. Ribera entend ce passage du jugement dernier, Eusèbe du premier avènement de Notre-Seigneur.

6. — *Non erit lux, sed frigus et gelu.* D'abord la lumière ne sera pas entière, c'est-à-dire, il n'y aura pas dès le commencemen

7. Et il y aura un jour connu du Seigneur, qui ne sera ni jour ni nuit, et sur le soir de ce jour la lumière paraîtra.

8. En ce temps-là sortiront de Jérusalem des eaux vives, dont la moitié ira vers la mer d'orient, et l'autre vers la mer d'occident : et elles couleront en hiver et en été.

7. Et erit dies una, quæ nota est Domino, non dies neque nox : et in tempore vesperi erit lux.

8. Et erit in die illa : Exibunt aquæ vivæ de Jerusalem : medium earum ad mare orientale, et medium earum ad mare novissimum : in æstate et in hieme erunt.

---

de tranquillité et de félicité parfaites; cette lumière et cette chaleur, produites par un pur soleil, seront mêlées, pendant quelque temps, d'obscurité, de froid et de neige. Aussi ce temps, qui durera autant que Dieu le voudra, ne peut être appelé ni jour ni nuit, mais participe à l'un et à l'autre, et est comme le crépuscule et l'aurore. Ainsi Tirin, d'après les anciennes versions, Luther, Reuss, etc. Ewald, Umbreit, Bunsen donnent un autre sens : Il n'y aura pas lumière et froid et glace, c'est-à-dire ces trois choses n'alterneront pas. Hengstenberg, Hoffmann, Kœhler, Kliefoth, Furst, Keil, trouvent ces deux vues inacceptables, la première parce que l'antithèse n'est pas fondée grammaticalement, la seconde parce que la combinaison de la lumière, du froid et de la gelée est illogique et n'a pas de parallèle dans l'Ecriture. Ces auteurs gardent le Kethib יקפאון qu'ils lisent « Ikeppaoun », imparfait Kal de קפא, qui signifie geler, glacer; Cfr. Exod. xv, 8. Quant à יקרות, les choses splendides, ce sont les étoiles, suivant Job, xxxi, 26, ou la lune est appelée celle qui marche dans la splendeur. Ces mots annoncent donc l'évanouissement de l'éclat des étoiles brillantes ; ils correspondent à la prédiction qu'au jour du jugement le soleil, la lune et les étoiles perdront leur lumière et deviendront ténébreuses; Cfr. Joël, iv, 15; Is. xiii, 10 ; Ezéch. xxxii, 7, 8 ; Matth. xxiv, 29 ; Apoc. vi, 12. La traduction de ce verset, d'après ces auteurs, serait donc : « En ce jour il n'y aura plus de lumière et les glorieux (astres) disparaîtront ».

7. — *Et erit.* Ce jour est décrit ici plus clairement encore : il sera unique et plein de merveilles, puisque la lumière y paraîtra vers le soir. — *Dies una.* Ce terme n'est pas synonyme d'un temps court, ou de : seulement un jour, et non pas davantage ; il sera un, parce qu'il sera seul de son espèce, et qu'on n'en trouvera jamais de semblable ; Cfr. Is. 9; Ezéch. vii, 5 ; Cant. vi, 9. — *Quæ nota est Domino.* Le Seigneur connaît la véritable nature de ce jour, et le distingue ainsi des autres. Ou mieux, avec Hengstenberg : Ce jour est prévu et décidé par le Seigneur, de façon qu'il ne viendra pas sans être attendu et qu'il ne contrariera pas les plans de Dieu. — *Non dies neque nox.* Il ne ressemblera ni au jour, ni à la nuit, comme le montrent les mots suivants. — *In tempore vesperi erit lux.* L'ordre de la nature sera renversé : le jour ressemble à la nuit, et la lumière brille le soir, au moment où, selon l'ordre naturel, les ténèbres devraient se produire. Ces mots n'affirment pas, dit Keil, que la succession du jour et de la nuit cessera, comme l'ont pensé Neumann et Kliefoth après S. Jérôme ; mais on peut le déduire de la comparaison avec Apoc. xxi, 23, 25. « In fine hujus diei erit lux sanctis indeficiens, cum corporum, et animarum gloria ornati, et fulgentes sicut sol ascendent cum Christo in cœlum. De nocte, et tenebris impiorum non loquitur, ac si non essent, cum sint in infernum rapiendi, et sub terra tegendi ». Ribera.

8. — *Exibunt aquæ vivæ de Jerusalem.* Ces mots fournissent une vivante image de l'abondance et de la valeur des bénédictions spirituelles que le Seigneur accordera à l'époque prédite. C'est ce que montrent les passages analogues de l'Ecriture, et aussi les indications qui vont suivre du cours simultané de l'eau dans deux directions opposées et de son ininterruption durant toute l'année. Ces eaux sont vivantes, c'est-à-dire qu'elles coulent de sources toujours remplies. Elles sortent de Jérusalem, centre du royaume de Dieu dans l'Ancien Testament, et qui figure ici l'Eglise de Jésus-Christ. — *Medium earum... ad mare novissimum.* Elles coulent en même temps sur la mer Morte, ou à l'est, et vers la mer de « derrière », האחרון, ou la mer Méditerranée ; Cfr. Ezéch. xlvii, 18 ; Joël, ii, 20; Deut. xi, 2-4, xxxiv, 2 ; par conséquent elle répandent partout la vie et l'abondance. Suivant Joël et Ezéchiel, ces eaux sortent du Temple. — *In æstate et in hieme erunt.* Ces eaux couleront pendant l'hiver et pendant l'été, c'est-à-dire, sans interruption. Les sources tarissent souvent l'été en Palestine : il n'en sera pas de même de cette eau miraculeuse. « Cumque vitales atque utrumque

9. Et erit Dominus rex super omnem terram : In die illa erit Dominus unus, et erit nomen ejus unum.

10. Et revertetur omnis terra usque ad desertum, de colle Remmon ad austrum Jerusalem. Et exaltabitur, et habitabit in loco suo a porta Benjamin usque ad locum portæ prioris, et usque ad portam angulorum : et a turre Hananeel usque ad torcularia regis.

9. Le Seigneur sera le roi de toute la terre. Il n'y aura eu ce jour-là que lui de Seigneur, et son nom sera seul.

10. Tout le pays sera habité jusqu'au désert, depuis la colline jusqu'à Remmon, au sud de Jérusalem. Et elle sera élevée, et occupera l'emplacement qu'elle avait d'abord, depuis la porte de Benjamin jusqu'à l'endroit où était l'ancienne porte, et jusqu'à la porte des angles, et depuis la tour d'Hananéel jusqu'aux pressoirs du roi.

---

mare fuerint ingressæ, et amaras aquas dulci flumine mitigarint : tunc erit Dominus rex super omnem terram. Aqua quæ egreditur de Jerusalem, hoc est de Ecclesia, doctrinam indicat Salvatoris : De Sion enim egreditur lex, et verbum Domini de Jerusalem. Isa. II, 3; juxta illud quod alibi scriptum est : Repleta sunt omnia scientia Domini, sicut aqua multa operiens mare, Isa. XI, 9. Harum aquarum media pars ibit ad mare Orientale, medium earum ad mare novissimum, ut de Oriente et Occidente veniant qui accumbent cum Abraham Isaac et Jacob, vel certe Orientale mare et mare novissimum ; intelligamus Vetus Instrumentum et Novum, quod nisi flumine Salvatoris et spirituali ejus intelligentia fuerit dulcoratum amarissimum est; occidente littera, et spiritu vivificante, Matth. VIII. Quodque sequitur : In æstate et in hieme erunt, subauditur aquæ vivæ quæ egrediuntur de Jerusalem, ut et in pace et in persecutionibus istæ viventes aquæ manare non cessent ». S. Jérôme.

9. — *Et erit Dominus rex super omnem terram.* Selon quelques commentateurs, il n'est pas question ici de toute la terre, mais seulement, comme au ℣. 8 et 10, de la terre de Chanaan ou du pays d'Israël, borné par la mer Morte et la Méditerranée. Il ne suivrait pas toutefois de là que Zacharie ne parle que de la glorification de la Palestine. Car le pays d'Israël est la figure du royaume de Dieu dans sa plus large extension. Dieu regne surtout par la grâce, Israël préparait les voies à ce règne qui ne s'est réalisé que dans l'Eglise. — *In die illa erit Dominus unus.* Les idoles auront disparu; V. plus haut, XIII, 2. — *Et erit nomen ejus unum.* Il n'y aura plus de variété dans le culte de Dieu, qui sera seul adoré et connu des nations.

10. — *Et revertetur omnis terra usque ad desertum.* Litt. « le pays tout entier sera changé en plaine ». Tel est en effet le sens du mot ערבה ; Cfr. Deut. I, 7, III, 17, IV, 49. Le caractère si montagneux du pays sera complètement changé. Nicolas de Lyre voit dans ces mots l'annonce de la conversion de tous les habitants de la terre au Seigneur, après la mort de l'Antechrist. — *De colle Remmon ad austrum Jerusalem.* Litt. « depuis Gabaa jusqu'à Rummom, au sud de Jérusalem ». Gabaa, l'actuelle Djeba, est à trois heures au nord de Jérusalem ; elle était à la frontière septentrionale du royaume de Juda ; V. Jos. XVIII, 24 ; IV Rois, XXIII, 8, et V. Guérin, Judée, T. III, pp. 67-70. Rimmon, qui est au sud de Jérusalem, dit le prophète, ne peut être que l'endroit de ce nom situé sur la lisière d'Edom, et qui fut donné par la tribu de Juda aux Siméonites, Jos. XV, 32, XIX, 7 ; son emplacement se trouve sans doute sur les ruines actuelles de Um er Rummanim, à quatre heures au nord de Bersabée. — *Et exaltabitur.* Tout le pays sera aplani, de sorte que Jérusalem seule soit élevée. On ne doit pas entendre ces mots, dit Keil, comme s'ils signifient une élévation physique occasionnée par la dépression du reste du pays. Jérusalem en tant que résidence du Dieu-roi, est le centre du royaume de Dieu, et par suite doit, dans l'avenir, dominer toute la terre. Cette description figurée se rattache à la situation naturelle de Jérusalem entourés de montagnes. — *Habitabit in loco suo.* Elle n'aura pas à craindre d'être détruite à l'avenir; Cfr. XII, 6 ; ou bien elle recouvrera ses anciennes limites. LXX : Ῥαμὰ δὲ ἐπὶ τόπου μενεῖ. — *A porta Benjamin.* Cette porte est mentionnée dans Jérém, XXXVII, 12, XXXVIII, 7. Elle n'était pas éloignée de la porte actuelle de Damas, avec laquelle on pourrait peut-être l'identifier.—*Usque ad locum portæ prioris.* La

11. Jérusalem sera habitée, et elle ne sera plus frappée d'anathème; mais elle se reposera dans la sécurité.

12. Voici la plaie dont le Seigneur frappera toutes les nations, qui auront combattu contre Jérusalem. Chacun d'eux tout vivant verra sa chair tomber par pièces; leurs yeux pourriront dans leurs orbites, et leur langue sèchera dans leur bouche.

13. En ce temps-là le Seigneur excitera un grand tumulte parmi eux : l'un prendra la main de l'autre, et le frère posera sa main sur la main de son frère.

11. Et habitabunt in ea, et anathema non erit amplius : sed sedebit Jerusalem secura.

12. Et hæc erit plaga, qua percutiet Dominus omnes gentes, quæ pugnaverunt adversus Jerusalem : Tabescet caro uniuscujusque stantis super pedes suos, et oculi ejus contabescent in foraminibus suis, et lingua eorum contabescet in ore suo.

13. In die illa erit tumultus Domini magnus in eis : et apprehendet vir manum proximi sui, et conseretur manus ejus super manum proximi sui.

---

première porte, ou selon quelques exégètes, la porte ancienne, semble n'exister plus à l'époque du prophète, comme les mots : à la place de la porte ancienne, le font supposer. Hitzig et Kliefoth pensent que les mots suivants : *et usque ad portam angulorum* ne sont qu'une apposition aux précédents et décrivent avec plus de précision l'emplacement de la première porte. La plupart des commentateurs ne sont pas de cet avis. Il y a là l'indication de deux points différents, qui se trouvaient peut-être l'un à l'est, l'autre à l'ouest de la porte de Benjamin, située vers le milieu de la muraille du nord. La porte des angles est sans doute la même que la porte de l'angle, IV Rois, XIV, 13, Jérém. XXXI, 38 qui était à l'angle ouest du mur septentrional. La première porte semble devoir être identifiée avec la porte de l'ancienne ville, mentionnée dans Néhémie, III, 6. XII, 39, et qui se trouvait probablement à l'angle nord-est de la ville. — *A turre Hananeel.* Cette tour est citée par Néhémie, III, 1. XII, 39, et par Jérémie, XXXI, 38 ; V. la note sur ce verset, p. 210 Elle était à l'angle nord-est de la ville. Mais rien ne dit qu'il faille l'identifier avec la première porte. — *Usque ad torcularia regis.* Les pressoirs royaux ne sont pas mentionnés ailleurs; mais probablement ils se trouvaient dans les jardins royaux, dans la vallée au sud-est de Jérusalem, à la jonction de la vallée du Cédron avec celle de Hinnom, IV Rois, XXV, 4 ; Jérém. XXXIX, 4, LII, 7 ; Néh. III, 15, Ces pressoirs n'ont pas laissé de traces. Mais leur mention ici ne prouve pas, comme le prétendent Bertholdt, Rosenmüller, Maurer, Hitzig, que ce fragment soit antérieur à l'exil. Bleek fait remarquer avec raison que ce nom indique simplement un endroit et pouvait fort bien s'être conservé après l'exil.

11. — *Et habitabunt in ea.* Les habitants de Jérusalem restaurée et glorifiée n'auront à craindre ni la captivité, ni l'exil ; mais ils résideront paisiblement dans leur ville. — *Et anathema non erit amplius.* Les anathèmes dont les péchés des anciens habitants avaient été frappés, Cfr. Jos. VI, 18 ; Mal. III, 24, n'auront plus de raison d'être, puisque le péché n'existera plus. — *Sedebit Jerusalem secura.* Elle n'aura plus d'ennemis à redouter ; Cfr. Is LXV, 18 et suiv. ; Apoc. XXII, 3.

12. — Les nations ennemies seront au contraire grièvement punies ; V. plus haut, ℣. 3. — *Et hæc erit plaga...* מגפה indique toujours un châtiment infligé par la main de Dieu ; Exod. IX, 14 ; Nombr. XIV, 37 ; I Rois, VI, 4. — *Tabescet caro uniuscujusque...* Le Seigneur frappera les ennemis de son peuple d'une peste épouvantable, qui les fera paraître des cadavres vivants. — *Oculi ejus... lingua eorum...* Les yeux et la langue sont mentionnés parce que les premiers ont épié la faiblesse de Jérusalem, et parce que la seconde a blasphémé Dieu et son peuple ; Cfr. Is. XXXVII, 6.

13. — *In die illa, erit tumultus Domini magnus in eis.* Jéhovah enverra aux ennemis de son peuple une terreur panique, telle qu'en ressentirent autrefois les Madianites, Jug. VII, 22, et qui les amènera à se détruire entre eux, ainsi que l'indiquent les mots suivants. — *Apprehendet vir manum proximi sui.* Dans le trouble chacun saisira son voisin, qu'il prendra pour un ennemi, et luttera avec lui ; Cfr. XI, 6. — *Et conseretur... super*

14. Sed et Judas pugnabit adversus Jerusalem : et congregabuntur divitiæ omnium gentium in circuitu, aurum, et argentum, et vestes multæ satis.

15. Et sic erit ruina equi, et muli, et cameli, et asini, et omnium jumentorum, quæ fuerint in castris illis, sicut ruina hæc.

16. Et omnes qui reliqui fuerint de universis gentibus, quæ venerunt contra Jerusalem, ascendent ab anno in annum, ut adorent Regem, Dominum exercituum, et celebrent festivitatem tabernaculorum.

14. Juda combattra aussi contre Jérusalem ; et il fera un grand amas de richesses de tous les peuples d'alentour : or, argent, et vêtements innombrables.

15. Les chevaux et les mulets, les chameaux et les ânes, et toutes les bêtes qui se trouveront dans leur camp, seront frappés de la même plaie.

16. Et tous ceux qui seront restés d'entre toutes les nations qui auront combattu contre Jérusalem, viendront chaque année adorer le Roi, le Seigneur des armées, et célébrer la fête des tabernacles.

---

manum proximi sui. Même sens. Quelques commentateurs, à tort croyons-nous, expliquent ces mots des traités que les nations concluront entre elles et par lesquels elles se ligueront contre les Juifs.

14. — *Sed et Judas pugnabit adversus Jerusalem.* A ce moment beaucoup de Juifs viendront en aide aux ennemis de leur patrie. Tel est le sens proposé par Nicolas de Lyre, etc. Mais le contexte s'oppose, dit Keil, à cette interprétation, puisque ce sont les nations païennes qui doivent combattre contre Jérusalem : נלחם ב a un sens local comme Exod. XVII, 8, et la pensée est : non seulement Jéhovah détruira miraculeusement ses ennemis au moyen de la peste et de la panique, mais Juda aussi prenda part à la lutte contre eux, et les combattra dans Jérusalem prise par les nations païennes. Juda désigne l'ensemble de la nation de l'alliance, et non pas les habitants du pays, par opposition aux habitants de la capitale. Dans le premier sens, Juda représente, dit Ribera, les chrétiens apostats et impies : « possunt etiam in Juda Christiani apostatæ, et impii significari, qui cum ceteris hostibus Ecclesiam persequuntur : apostatas voco hæreticos, et ceteros, qui ab Ecclesia quacumque ex causa deficiunt. Ideo autem ita expono, quoniam Judas ad Jerusalem pertinebat, licet ab eo jam recesserit, quare eos significat, qui vel fide amissa egressi sunt ex Ecclesia, vel fide mortua Christum relinquentes impiis verbis, et factis, justos insectantur ». — *Et congregabuntur divitiæ omnium gentium...* Juda s'emparera des richesses de tous les peuples, Cfr. IV Rois, VII, 8.

15. — Non seulement les hommes, mais encore tous les animaux qu'ils possèdent seront mis à mort; Cfr. Jos. VII, 24. — *Equi, muli...* Ces chevaux sont nommés d'abord parce qu'ils sont employés à la guerre ; les mulets viennent ensuite parce qu'ils sont souvent, même dans les combats, la monture du commandant en chef, Cfr. II Rois, XVIII, 9 ; enfin les bêtes de somme, Is. XXI. 7. Cette description est destinée à mettre en relief la pensée que les ennemis du royaume de Dieu seront entièrement détruits, avec tout ce qui leur appartient.

16. — Une partie des païens, ceux qui se convertiront au Seigneur, ne sera pas anéantie. — *Omnes qui reliqui fuerint...* Cette partie qui sera sauvée est appelée les restes de ceux qui ont marché contre Jérusalem. — *Ascendent.* Ils monteront à Jérusalem, c'est l'expression habituelle ; Cfr. Luc, II, 42, Jean, VII, 8 ; Is. II, 2 ; Mich. IV, 1. — *Ab anno in annum.* Tous les ans ; Cfr. III Rois, VII 16 ; II Paral. XXIV, 5 ; Is. LXVI. 3. — *Ut adorent Regem, Dominum exercituum.* Ils viendront adorer le Messie établi par Dieu roi sur l'univers tout entier ; Cfr. Ps. II, 6. — *Et celebrent festivitatem tabernaculorum.* Cette fête est mentionnée, disent Théodoret, Grotus, Rosenmüller, parce qu'elle tombe en automne, saison la meilleure de l'année pour voyager. Selon Koster, van Ostenberg, Pressel, parce qu'elle était la plus sainte et la plus joyeuse ; suivant Kœhler, à cause de ses rapports avec la rentrée des moissons. Il vaut mieux croire avec Dathius, C. B. Michaélis, Hengstenberg, Keil, que c'est à cause des souvenirs historiques qu'elle rappelle : la protection divine accordée à Israël dans le désert, l'entrée dans la terre promise, symbole de toutes les bénédictions qui doivent être accordées au royaume de Dieu. Les

17. Alors si dans les familles de la terre, il se trouve quelqu'un qui ne vienne pas à Jérusalem adorer le roi, le Seigneur des armées, la pluie du ciel ne tombera pas sur lui.

17. Et erit, qui non ascenderit de familiis terræ ad Jerusalem, ut adoret regem, Dominum exercituum, non erit super eos imber.

18. S'il se trouve des familles d'Egypte qui n'y montent pas et n'y viennent pas, la pluie ne tombera pas non plus sur elles; mais elles seront enveloppées dans la ruine dont le Seigneur frappera tous les peuples qui ne seront pas montés pour célébrer la fête des Tabernacles.

18. Quod et si familia Ægypti non ascenderit, et non venerit : nec super eos erit, sed erit ruina, qua percutiet Dominus omnes gentes, quæ non ascenderint ad celebrandam festivitatem tabernaculorum.

19. Tel sera le péché de l'Egypte, et tel le péché de tous les peuples qui ne seront pas montés pour célébrer la fête des Tabernacles.

19. Hoc erit peccatum Ægypti, et hoc peccatum omnium gentium, quæ non ascenderint ad celebrandam festivitatem tabernaculorum.

20. En ce jour-là tous les ornements des chevaux seront consacrés au Seigneur : et les chaudières de la maison du Seigneur seront comme les coupes de l'autel.

20. In die illa erit quod super frenum equi est, sanctum Domino : et erunt lebetes in domo Domini quasi phialæ coram altari.

---

païens observeront cette fête pour remercier le Seigneur de ce qu'il les a conservés et admis dans son royaume pacifique.

17. — *Qui non ascenderit de familiis terræ...* Toutes les familles épargnées par la calamité annoncée plus haut devront venir adorer le Seigneur, c'est-à-dire, toutes les nations; Cfr. Ezéch. xx, 32 ; Amos, iii, 2. Il n'y a pas d'exception. — *Non erit super eos imber.* Cfr. Deut. xi, 16, 17. La pluie désigne en général la bénédiction de Dieu ; elle est mentionnée spécialement ici, à cause de la mention de la fin des Tabernacles; sans pluies en effet, les fruits de la terre, dont dépend la félicité matérielle de l'homme, ne peuvent arriver à maturité. La menace signifie que ceux qui refuseront leur adoration au Seigneur seront punis, parce que Dieu leur retirera les bénédictions de la grâce. De même, dit Ménochius, ceux qui refusent d'entrer dans l'Eglise sont privés des grâces du Saint-Esprit.

18. — *Quod etsi familia Ægypti non ascenderit.* On a cherché pourquoi l'Egypte est spécialement mentionnée ici. Bleek, Bertholdt, von Ortenberg, Knobel en ont conclu que l'auteur vivait avant l'exil. Mais avant l'exil un écrivain juif aurait-il vu dans l'Egypte le principal ennemi du peuple de Dieu, et à cause de cela l'aurait-il spécialement distingué des autres nations? Rien n'est moins probable. Comme le disent, après S. Cyrille, Marck, Ewald, Wright, le prophète rappelle la vieille hostilité qui régnait entre Israël et l'Egypte, depuis le temps de l'Exode. Le vieil ennemi devra lui aussi se diriger vers Jérusalem pour y adorer, s'il ne veut encourir un terrible châtiment. — *Nec super eos erit...* Comme il ne pleut jamais en Egypte, il n'est guère probable que le prophète leur fasse cette menace. il semble qu'il vaut mieux, avec les LXX, supprimer ces mots et voir seulement le châtiment indiqué dans la dernière moitié du verset. — *Sed erit ruina...* La destruction dont seront frappés les pécheurs atteindra aussi l'Egypte.

19. — *Hoc erit peccatum...* Ce sera le péché, c'est-à-dire, la peine dont sera puni le péché; Cfr. Nombr. xviii, 22, xxxiii, 23 ; Lament. iv, 6; Is. xl, 2, etc., ou bien : le péché avec toutes les conséquences fatales qu'il amène.

20. — *Quod super frenum equi est, sanctum Domino.* Litt. « les clochettes », מצלות. Même les chevaux seront consacrés au Seigneur; ainsi Michaélis, Ewald, etc. Les mots « saint (ou sainteté à Jéhovah » sont les mêmes que ceux qui étaient gravés sur le

21. Et erit omnis lebes in Jerusalem et in Juda sanctificatus Domino exercituum : et venient omnes immolantes, et sument ex eis, et coquent in eis : et non erit mercator ultra in domo Domini exercituum in die illo.

21. Toutes les chaudières qui seront dans Jérusalem et dans Juda seront consacrées au Seigneur des armées : et tous ceux qui offriront des sacrifices s'en serviront pour y cuire : et en ce jour-là il n'y aura plus de marchand dans la maison du Seigneur des armées.

---

diadème du Grand Prêtre, Exod. XXVIII, 36. Les commentateurs juifs, S. Cyrille, Grotius, ont conclu de là qu'on emploierait le métal de ces sonnettes ou de ces frens aux vases nécessaires pour les besoins du culte. Calvin, Hengstenberg, Keil, etc., vont plus loin ; suivant eux ces mots indiquent que toute distinction entre le sacré et le profane cessera. Cela est bien subtil et en tous cas ne s'est guère réalisé. « Sin autem voluerimus, ut LXX transtulerunt, frenum, accipere sermonem Dei, intelligamus in freno, eum qui equos insanientes libidine, et mulos steriles atque lascivos refrenat a vitiis, et coercet, et non patitur ire per præceps, de quibus dicitur : Nolite fieri sicut equus et mulus, quibus non est intellectus. In camo et freno maxillas eorum constringe, qui non approximant ad te. Psal. XXXI, 9, 10. De hoc freno et Jacobus loquitur : In equorum ora mittimus frenos, et omne corpus eorum circumagimus, Jac. III, 3, ut scilicet recto gradiantur itinere, et mollia ad sedendum Domino possint terga præbere. Tale frenum et talis sermo auri et argenti varietate compositus, feros equos Salvatori præparat ad sedendum ; et sanctos facit, ac proprie illius cultui consecratos. Audivi a quodam rem, sensu quidem pio dictam, sed ridiculam, clavos Dominicæ crucis, e quibus Constantinus augustus frenos equo suo fecerat, sanctum Domini appellari. Hoc utrum ita accipiendum sit, lectoris prudentiæ relinquo ». S. Jérôme. — *Et erunt lebetes in domo Domini...* Ces coupes étaient réservées pour les rites les plus sacrés, comme les libations et l'aspersion du sang des victimes ; les chaudières servaient au contraire à faire cuire les viandes pour le repas. Le prophète veut dire que les vases d'une dignité inférieure seront alors considérés à l'égal des plus sacrés, c'est-à-dire, qu'à partir de cette époque tout sera sacré. Quelques commentateurs donnent à ces mots un sens différent : ils y voient la prediction du concours immense des adorateurs qui se réuniront à Jérusalem, et qui rendra nécessaire d'employer pour le culte des vases auxquels on n'eut jamais pensé sans cela.

21. — *Et erit... sanctificatus Domino.* Même sens : tous les vases du pays seront employés au culte divin. Suivant Ribera, etc., la multitude des sacrifices de la nouvelle loi est indiquée dans ces mots. — *Et venient... et coquent in eis.* on s'en servira pour y cuire la chair des victimes. — *Et non erit mercator ultra in domo Domini.* Litt. « il n'y aura plus de Chananéens... » Les Chananéens sont mentionnés soit comme marchands, cemme Soph. I, 11 ; Os. XII, 8, soit comme un peuple souillé par le péché, maudit et exterminé à la suite du jugement divin ; Gen. IX, 25 ; Lévit. XVIII, 24 et suiv. ; Deut. VII, 2, IX, 4, etc. Dans ce sens, Zacharie voudrait dire que les impies et les profanes n'entreront pas dans le Temple ; Cfr. Ezech. XLIV, 9. « Non dicit in Israel, aut in populo meo, sed in domo Domini, quia Christus ejecit ex domo Patris sui ementes et vendentes. Per quos scilicet illi significati sunt, qui gratiam Dei in Ecclesia venalem habent. Sed inquies : Tales adhuc multi sunt in Ecclesia Dei. Respondeo : Prophetam hoc non velle, quod nulli tales sint futuri, sed Ecclesiam contra eos gravissimas leges sancituram, ut quantum in ipsa est, jam non sint. Hoc autem synagoga non fecit ». Estius.

La prophétie de Zacharie se termine par la vue de l'achèvement du royaume de Dieu dans la gloire. Tous les commentateurs croyants s'accordent à reconnaître que l'accomplissemment des ℣℣. 20 et 21 ne se trouve ni dans la catastrophe chaldéenne, ni dans les guerres des Machabées, mais aux temps messianiques. C'est le seul sens qui leur convienne complètement. Dans l'Église seule en effet les prédictions de Zacharie ont été effectuées.

PROPHÉTIES DE MALACHIE

PRÉFACE

I

VIE DU PROPHÈTE.

I. Nous ne savons rien de ce prophète, et son nom même est l'objet de contestations. Le livre qui porte le nom de Malachie (1) s'ouvre par ces mots (2) : « Oracle de la parole de Jéhovah à Israël par Malachie ». Faut-il voir dans ce mot un nom propre? « Nous ne le pensons pas, répond Kuenen (3). Malachie, pris comme nom propre, serait une forme abrégée de Malachija, *messager de Jéhovah*. Assurément une pareille abréviation n'est pas absolument impossible (4), mais il ne faudrait y avoir recours, selon nous, que dans le cas où toute autre explication ferait défaut. Admettons cependant qu'il y ait abréviation : est-il probable qu'après l'exil un Israélite aurait donné à son enfant un nom propre dont le sens (*Ange de Jéhovah*) s'appliquait déjà à cette époque à des êtres d'un ordre supé-

---

(1) מלאכי, abréviation de מלאכיא, « envoyé (ou message) de Jéhovah ; LXX : (dans le titre seulement) Μαλαχίας (cette leçon confirme l'interprétation que nous venons de proposer. Les LXX ont dû en effet avoir la forme complète; autrement ils auraient écrit Μαλαχί. — V. plus bas la note 4e); Vulgate : « Malachias ». On ne trouve pas d'autre personnage de ce nom dans l'Ancien Testament. V. sur l'étymologie du mot, Davidson, *An Introduction to the Old Test.*, Londres, 1863, in-8, T. III, p. 340.

(2) Mal. I, 1.

(3) *Histoire critique des livres de l'Ancien Testament*. T. II, pp. 496, 497.

(4) On a produit des exemples d'abréviations semblables, (Olshausen, *Lehrbuch d. Hebr. Sprache*, T. I, p. 616; Gésénius, *Thesaurus*, p. 737; comp. Reinke, *Der Prophet. Mal.*, p. 185, et d'autres) mais peu concluants. Ainsi Zabdi (Jos. VII, 1 ; I Paral. II, 6. VIII, 19, XXVII, 27; Néh. XI, 17 ; dans le Nouveau Testament Ζεβεδαῖος) peut tout aussi bien signifier *mon présent*, lors même qu'on rencontre aussi les formes Zabdiël, Zébadja et Zebadjahu; Phalti (I Rois, XXV, 44), ailleurs Phaltiël (II Rois, XIII, 15); Abi (IV Rois, XVIII, 2) est probablement une simple faute de copiste pour Abijah (II Paral. XXIX, 1); de même Abdi (Esdr. X, 26 ; I Paral. VI, 29 ; II Paral. XXIX, 12), ailleurs Abda, Abdiël, Abdiël, Abdijah (LXX) et Abdias ; Uri (ma lumière), ailleurs Urijah. La question serait simplement de savoir si l'on a affaire seulement ici à de simples variantes dans la manière d'écrire les mêmes noms. (Note de Kuenen).

rieur (1)? En outre nous lisons, ch. III, 1 : « Je vais envoyer mon messager (en hébreu *maleachi*, le mot même qui se retrouve I, 1). N'est-il pas à peu près certain, ainsi que l'a fait observer M. Hengstenberg, que la même formule dans les deux versets doit avoir le même sens? Or *maleachi* n'est assurément pas un nom propre au ch. III, 1; il ne l'est donc probablement pas non plus au ch. I, 1 ».

Il y a longtemps qu'on a vu dans ce mot, au lieu d'un nom propre, un appellatif. Déjà les LXX traduisent le titre dans ce sens : Λῆμμα λόγου Κυρίου ἐπὶ τὸν Ἰσραὴλ ἐν χειρὶ ἀγγέλου αὐτοῦ (2). Jonathan de son côté fait la remarque suivante (3) : « Malachie, nom qui est donné à Esdras le scribe ». Cette opinion était courante chez les Juifs, au temps de S. Jérôme, qui ne semble pas y contredire bien vigoureusement (4). Beaucoup de commentateurs modernes, Vitringa (5), Hengstenberg (6), Reuss (7), etc., ont adopté en partie cette manière de voir. Sans doute ils ne reconnaissent pas Esdras pour l'auteur de ce livre; mais ils se refusent à voir dans Malachie le nom véritable de l'auteur.

Cette opinion est difficile à accepter (8). On ne trouve pas en effet, dans

---

(1) Si l'on appliquait quelquefois le mot *Malachie* à un prêtre de Jéhovah, on sent pourtant que ce n'était pas en faire un nom propre. V. Mal. II, 7, Eccl. V, 5; comp. aussi Agg. I, 13. (Note de Kuenen).

(2) Voir plus bas.

(3) Sur Mal. I, 1.

(4) Prologue à Malachie, *opp.*, T. V, col. 1617-1618, et *In Mal.* III, 7. col. 1646. Rupert, dom Calmet, Ribera sont de cette opinion. Voici sur quoi s'appuie ce dernier : « Habeo autem non leve argumentum, quod Ecclesiasticus cum viros insignes laudet, in eisque Zorobabelem, et Jesum filium Josedec, et Mehemiam, qui post Hesdram venit ex Babylone, nusquam Hesdræ meminit, quem certe non omisisset, nisi jam in eodem cap. XLIX, cum aliis prophetis laudasset dicens : Et duodecim prophetarum ossa pullulent de loco suo, nam corroboraverunt Jacob, et cæt. ex quo colligitur eum fuisse unum e duodecim prophetis. Adde quod Haggæi, et Zachariæ mentio fit in libro Hesdræ, cap. V et VI, Malach. autem non fit, nisi in apocryphis Hesdræ, libro quarto cap. primo, ubi cum ceteris minoribus prophetis nominatur. Et certe cum eo tempore vixerit, quo res ab Hesdra scriptæ gerebantur, non præteriretur, nisi ipse esset Hesdras, præsertim cum præter eum, et Haggæum, et Zachariam, nullum tunc prophetam extitisse sciamus. Nec patres, quid aliud senserunt, movere nos debent, cum enim Hebræorum literas, et traditiones non legissent, neque id in Scriptura invenissent, non habebant unde eundem esse Hesdram, et Malachiam dicerent ».

(5) Les observations de cet auteur sont dignes d'être citées. Il s'exprime ainsi (*Observationes sacræ*, cap. VII, p. 339) : « In compositione enim nominum subinde una etiam litera integram vocem sustinere potuit, ut ה in voce אברהם et שרה refert vocem המון, cujus vocis litera ה primum signum est, et י in voce יהושע, additum nomini הושע, signum sustinet, ut videtur, nominis יהוה. Certe vel id verum est, prophetam hoc nomine explicare voluisse suum officium, quod maxime probabile habeo; vel prophetam se hoc nomine συμβολικῶς appellasse, quod vaticinium ediderit clarissimum in hac prophetia de aliqua illustri persona, sacerdote, præcursore Messiæ, Joanne Baptista, titulo Angeli Domini : ecce mitto מלאכי angelum meum, et mox de ipso Messia, ut מלאך הברית angelo fœderis. Quo sensu Coccejus docte scripsit : In hoc nomine est μνημόσυνον potis simæ prophetiæ hujus libelli, quæ exstat. Cap. III, 1. Quid dicam, illum de sacerdotibus in genere idem hoc nomen usurpasse)? Labia sacerdotis servabunt scientiam, et legem requirent ex ore ejus, כי מלאך יהוה צבאות הוא, quia legatus Jovæ exercituum ipse est. Singula hæc confirmant nomen hoc, sive sit officii, sive sit memoriale et symbolicum, non esse verum et proprium nomen prophetæ sed factititium et σημαντικον ab ipso propheta formatum ».

(6) *Christologie*, T. III, pp. 583 et suiv.

(7) *Les Prophètes*, T. II, p. 380; *Geschichte der heiligen Schriften A. T.*, 1882, in-8, p. 454.

(8) « Ce sont là, dit Herbst, de malheureuses rêveries au sujet d'un nom qui désigne à la fois, par hasard, et celui qui le porte et sa mission, provoquées par l'ignorance où l'on est de l'histoire du personnage », *Einleit.*, p. 168.

tout l'Ancien Testament, un seul exemple où le nom de l'auteur ait été omis dans le titre de son livre et remplacé par la désignation de sa fonction ou de son office. En outre on pourrait aussi bien voir des noms appellatifs, au lieu de noms propres, dans Abdias, Osée, etc , que dans Malachie. Tous les noms de l'Ancien Testament ont une signification. On ne peut pourtant prétendre que les auteurs des prophéties en particulier aient reçu leur nom à une époque postérieure d'après la signification de leur œuvre, ou que ces noms aient été purement symboliques (1).

Comme il n'y a pas d'autres raisons pour enlever à Malachie sa personnalité, nous la lui maintiendrons, malgré les critique de l'école rationaliste.

II. A quelle époque vivait Malachie? Il y a plusieurs opinions sur ce point.

D'après Vitringa (2), Jahn, Rosenmüller, Berthold, de Wette, Hengstenberg (3), Hævernick, Keil, Staehelin, Kuenen, Reuss, Keil, Vigouroux, etc., l'auteur était contemporain d'Esdras et de Néhémie, et il exerça son ministère pendant le second séjour de Néhémie en Judée, à partir de 433 avant Jésus-Christ. Pour preuve, ces critiques font remarquer que les abus combattus par Malachie sont précisément ceux auxquels Néhémie a mis fin (4). Si l'on ne trouve rien, dans le chapitre XIII de Néhémie, qui ait trait à l'appui qui lui fut donné par un prophète contemporain, c'est que ce chapitre n'est qu'un extrait de l'écrit original de Néhémie.

« L'auteur a vécu à une époque où il n'était plus nécessaire de prémunir les esprits faibles contre les séductions du polythéisme. Il est encore question d'égarements moraux, mais la principale préoccupation du prophète, ce sont les transgressions relatives à la partie plus ou moins matérielle de la loi mosaïque, nous dirions volontiers les délits politiques. L'organisation de la hiérarchie, le paiement des redevances, l'observation régulière des rites, et la séparation plus stricte d'avec l'étranger, étaient devenus la base de l'ordre des choses établi dès avant la fin du premier siècle après la restauration du Temple. Car c'est bien à cette époque que nous devrons rapporter la composition de cet opuscule. Il n'y a pas de doute : le Temple dont Aggée et Zacharie avaient poussé les travaux, existait maintenant (5), et son culte est censé fonctionner régulièrement. La loi était connue et promulguée, car il y est fait allusion en plusieurs endroits. Mais le peuple, pauvre et découragé, parce que les promesses dont on l'avait nourri ne s'étaient pas accomplies, se montrait peu exact à remplir ses devoirs religieux, qui... consistaient... à entretenir la caste sacerdotale, à laquelle, si nous ne nous trompons fort, notre anonyme appartenait lui-même. On est surtout frappé de l'identité des plaintes consignées dans son écrit au sujet des dîmes et des mariages mixtes, avec celles que formule, avec non moins d'énergie, le gouverneur Néhémie dans ses mémoires (6), lequel cependant sut leur

(1) Keil. *Einleitung*, § 105; Caspari, *Michée*, p. 28.
(2) *Observ. sacræ*, T. II, pp. 333 et suiv.
(3) *Christologie*, T. III, 1re partie, p. 582.
(4) Cfr. Mal. II, 10-16, III, 8-10, avec Néhém. XIII, 23 et suiv., 10-12, 31.
(5) I, 10; III, 1, 10.
(6) Chap. XIII.

donner une sanction bien autrement efficace que celle d'une stérile parole. Ces différentes données nous portent à placer la rédaction du livre après la promulgation de la loi par Esdras (1), et avant le dernier séjour de Néhémie à Jérusalem (2). On pourrait même faire valoir en faveur de cette hypothèse la circonstance que l'auteur parle d'un gouverneur (3), de manière que ce que Néhémie dit de lui-même (4), semble prouver qu'il s'agit de quelqu'un d'autre (5) ».

D'autres critiques, Maurer, Ewald, Bleek, Herbst, Reinke pensent que Malachie est postérieur à Néhémie. Des indications chronologiques spéciales ne se rencontrent pas dans ce prophète, dit Ewald (6); mais il résulte des données générales qu'il écrivit probablement cinquante ans au moins après Aggée et Zacharie. L'exil paraît déjà éloigné, et on n'y fait pas d'allusions; le Temple est depuis longtemps achevé; les prêtres ont une autorité prépondérante en tout ce qui le regarde (7). La nouvelle Jérusalem, quoique encore faible, est dans des conditions supportables d'ordre et de paix; mais l'enthousiasme qui a suivi le retour de la captivité a depuis longtemps disparu. L'indifférence et l'incrédulité commencent à reparaître (8).

Rien ne peut faire supposer, avec Hitzig, que le livre de Malachie est antérieur à l'époque de Néhémie. Le passage sur lequel se fonde ce critique (9) est plus que douteux. Le prophète y reproche aux Israélites d'offrir à Jéhovah ce qu'ils n'oseraient jamais offrir au gouverneur du pays. « Or Néhémie (10) se vante de n'avoir jamais rien accepté de ses contemporains. La question n'est pourtant pas de savoir ce que Néhémie a accepté ou non, mais ce qu'on eut osé lui offrir en sa qualité de gouverneur. Dans tous les cas, Néhémie n'a pu se vanter de n'avoir rien accepté, que si les contributions au bénéfice du gouverneur étaient obligatoires. Il ne faudrait pas oublier non plus que Neh. v, 14 et suiv., se rapportent exclusivement au premier séjour de Néhémie en Judée. L'objection de M. Hirzig n'est donc pas admissible (11) ».

Encore moins peut-on placer Malachie à une époque postérieure. C'est pourtant ce qu'a essayé le Dr J. G. Murphy (12), d'après lequel le prophète vivait au temps d'Alexandre le Grand, vers 331 avant Jésus-Christ. Rien n'autorise une pareille hypothèse.

III. A défaut de données historiques sur Malachie, la légende a essayé de nous fournir des renseignements. On a supposé d'abord, en s'appuyant sur la signification du nom du prophète, que Malachie, comme

---

(1) 458 suiv.
(2) 432.
(3) I, 8.
(4) Néh. v, 14 et suiv.
(5) Reuss, *Les Prophètes*, T. II, pp. 382-383.
(6) *Op. cit.*, 3e partie, *Prophètes de la dernière période*, ch. *Prophètes de la nouvelle Jérusalem.*
(7) Mal. I, 6-II, 9; III, 3, 4.
(8) *Ibid.*, II, 17-III, 18.
(9) Mal. I, 8.
(10) Néh. v, 14 et suiv.
(11) Kuenen, *op. cit.*, p. 495.
(12) Art. Malachie dans « *Imperial Dictionary* de Fairbairn.

Aggée et S. Jean-Baptiste, était un ange revêtu de la forme humaine (1). S. Cyrille fait allusion à cette croyance, mais seulement pour la désapprouver et pour traiter de *romanciers* ceux qui s'en font les défenseurs. Une autre tradition hébraïque fait de Malachie ainsi que d'Aggée et de Zacharie, les compagnons de Daniel, lors de la vision qu'il raconte, x, 7, (2). Les Juifs en font aussi un des membres de la grande Synagogue. Une tradition chrétienne, rapportée par le pseudo-Epiphane (3), fait naître, après la captivité. Malachie à Sopha, Σοφᾶ, (4), ou Sophira, sur le territoire de la tribu de Zabulon, dont il aurait été membre. Selon la même tradition il mourut jeune, et partagea la sépulture de ses pères dans son propre pays.

L'Eglise honore la mémoire de S. Malachie le 14 janvier.

II

LE LIVRE DE MALACHIE.

I. *Contenu et division.* Le livre de Malachie contient quatre chapitres dans les LXX, la Vulgate et la Peschito. En hébreu, le 3e et le 4e chapitre de ces versions ne forment qu'un seul chapitre.

La prophétie entière se divise naturellement en trois sections. Dans la première Jéhovah est représenté comme le père aimant et le gouverneur de son peuple, I, 2-II, 9; dans la seconde il apparaît comme le Dieu suprême et le père de tous les hommes, II, 10-16; dans la troisième il est considéré comme le juge équitable et définitif des hommes; II, 17 à la fin (5). On pourrait subdiviser ces trois sections en parties plus petites dont chacun suit un certain ordre : vient d'abord une courte sentence, ensuite les questions que le peuple peut être amené à adresser au prophète, enfin la réponse complète et entièrement triomphante du prophète. La manière formelle et scolastique de la prophétie semble à Ewald la preuve qu'elle avait plutôt été écrite que prononcée en public. Cela est peut-être vrai de la prophétie dans son état actuel, qui ne nous donne probablement que la substance des discours oraux. Mais il n'y a aucune raison de supposer que Malachie, à l'exemple des anciens prophètes, n'ait pas réellement donné ses avertissements en public. Hævernick (6) a très bien montré que des discours oraux forment la base de l'œuvre, et que leur ca-

---

(1) Cfr. Mal. III, 1; S. Jérôme, In Agg. I, et 3. C'était aussi l'opinion d'Origène, et de Tertullien, *Contra Judæos*, V), qui suivaient sur ce point Clément d'Alexandrie.

(2) Smith, *Dictionary*, T. II, p. 211.

(3) *De vitis Prophet.*

(4) Il y a encore un village du nom de Souf, au N. O. de Djerach, l'ancienne Cérasa; mais cette localité se trouve dans l'ancienne tribu de Gad, et ne peut correspondre à la Sopha du Pseudo-Epiphane. Cfr. Reland, *Palæstina*, p. 1021.

(5) Keil, *Einleitung*, § 105; Smith, *Dictionary*, p. 212; Cfr. Vigouroux, *Manuel*, 2e éd., T. II, p. 663. — Hengstenberg, De Wette, Maurer divisent le livre en six sections : I, 2-5; I, 6-II, 9; II, 10-16; II, 17-III, 6; III, 7-12; III, 13-IV, 6. Bleek n'en admet que cinq : il réunit en une seule la première et la seconde. De même Reuss, *Les Prophètes*, T. II, p. 381.

(6) *Einl.*, p. 430.

ractère original n'est pas entièrement effacé dans la forme présente, mais qu'on y trouve encore les traces de la puissante activité du prophète.

II. *Authenticité.* Cette question se trouve traitée en réalité dans le § 1er. Comme nous l'avons vu, il n'y a pas de raison sérieuse pour enlever à un auteur, nommé Malachie, la composition de cette prophétie.

III. *Canonicité.* Elle n'a jamais fait de doute pour les Juifs. Les allusions faites à cette prophétie dans le Nouveau Testament (1) rendent indubitable son autorité canonique.

IV. *Style.* Le style de Malachie est différent de celui des anciens prophètes. Il s'éloigne de la forme oratoire pour se rapprocher du dialogue. On n'y trouve pas l'enthousiasme élevé d'Isaïe. Il répond cependant aux besoins de l'époque. Le prophète, voulant enseigner et réformer, se sert de propositions et de sentences qui conviennent à son but. Cependant le discours est soigneusement distribué en strophes. La langue est belle et très soignée, si l'on considère le temps où vivait Malachie (2). On trouve cependant chez lui un certain nombre de mots et de formes inusitées (3).

III

PROPHÉTIES MESSIANIQUES (4).

Le caractère distinctif des prophéties messianiques de Malachie consiste principalement dans l'annonce du sacrifice eucharistique et de son universalité parmi les nations (5). « Enfin le temps s'achève, dit Bossuet (6), en parlant de Malachie, le dernier des prophètes, selon l'ordre des temps; les victimes y sont immolées, mais les Juifs avares y offrent des hosties défectueuses. Malachie, qui les en reprend, est élevé à une plus haute considération; et à l'occasion des offrandes immondes des Juifs, il voit « l'offrande toujours pure » et jamais souillée, « qui sera présentée à Dieu », non plus seulement comme autrefois dans le Temple de Jérusalem, mais « depuis le soleil levant jusqu'au couchant »; non plus par les Juifs, mais « par les Gentils » parmi lesquels il prédit « que le nom de Dieu sera grand ».

---

(1) Matth. xi, 10; Marc, i, 2, ix, 11, 12; Luc i, 17; Rom. ix, 13.

(2) Keil, Ewald. — Cfr. Reuss, p. 383.

(3) En voici la liste d'après Packard, *The book of Malachi expounded*, Edinburgh, s. d., gr. in-8, p. 4 : i, 3, תנות pour תנים; i, 4, le verbe רשש; i, 5, la combinaison de מעל avec ל; i, 10, 11, 13; ii, 13; iii, 4, la signification de מנחה; i, 12, le mot גיב; i, 14, le verbe נחל; *ibid.*, la forme מישהת; ii, 1, le sens inusité de מצוה; ii, 7, iii, 1, l'emploi de מלאך; ii, 11, l'expression בת־אל נכר; ii, 12, ער ועפה; ii, 15, l'expression אשת ברית; ii, 16, la forme du participe שנא; iii, 1, le titre מלאך הברית; iii, 2, le mot ברית (*borith*); iii, 5, la construction עשק שכר; iii, 8, le verbe קבע; iii, 10, le proverbe עד־בלי־דדי; iii, 14, le mot קדרנית; iii, 9, le proverbe שרש וענף; iii, 21, le verbe עסס.

(4) V. l'*Introduction générale aux prophètes*, ch. iii.

(5) Nous empruntons le développement de ce paragraphe à M. Richou, *Le Messie et Jésus-Christ dans les prophéties de la Bible*, pp. 483 et suiv. — Cfr. Aussi F.-X. Patrizi, *De interpretatione oraculorum ad Christum pertinentium*, Προλεγόμενον, *deque Christo Zachariæ et Malachiæ vaticiniis prænuntiato*, Rome, 1853, in-8.

(6) 2e partie, *Disc. sur l'histoire universelle* ch. xi.

« Offrez maintenant vos prières à Dieu pour qu'il vous fasse miséricorde ; mais recevra-t-il favorablement ce que lui présenteront vos mains coupables, dit le Seigneur des armées? Qui d'entre vous fermera les portes de mon Temple ? N'allumez plus sur mon autel un feu inutile. Je ne me complais pas en vous, dit le Seigneur des armées, et je ne recevrai point l'offrande de votre main. Car depuis les régions ou le soleil se lève jusqu'au couchant, mon nom sera grand parmi les nations, de sorte que l'on sacrifiera en tout lieu, et que l'on offrira à mon nom une oblation pure; oui, mon nom sera grand parmi les nations, dit le Seigneur des armées (1) ».

Quelle autre oblation peut être annoncée en ces termes que l'oblation et le sacrifice non sanglant de l'Eucharistie, qui efface tous les autres par la pureté de la victime, qui les remplace tous à la fois en se multipliant sur les autels du monde entier, et qui demeure seul, avec le souverain prêtre, immortel de sa personne, jusqu'à la fin des siècles (2)?

Le prophète Malachie, ajoute Bossuet, voit aussi, comme Aggée, la gloire du second Temple, et le Messie qui l'honore de sa présence; mais de plus il voit encore clairement et il annonce que le Messie est le Dieu à qui le Temple est dédié : « J'envoie mon ange, dit le Seigneur, pour me préparer les voies; et incontinent, vous verrez arriver dans son saint Temple le Seigneur que vous cherchez, et l'Ange de l'alliance que vous désirez. Le voici qui vient, dit le Seigneur des armées ».

« Qui pourra soutenir le jour de son avènement? Qui pourra subsister à sa vue? Il est comme le feu qui épure, comme l'herbe des foulons. Il s'assiéra comme celui qui épure et raffine l'argent. Il purifiera les enfants de Lévi, les fera passer au creuset comme l'or et l'argent, et ils présenteront leur offrande à l'Eternel dans la justice. L'oblation de Juda et de Jérusalem sera agréable à Jéhovah, comme aux jours anciens et aux premières années ».

C'est l'avènement d'un juge en même temps que d'un sauveur, que prédit Malachie, et qu'annoncera lui-même S. Jean-Baptiste, comme il est facile de s'en convaincre par la simple lecture du commencement de l'Evangile, où le double caractère du Messie est affirmé par S. Jean, et où nous retrouvons les deux anges; le Précurseur et le Messie. L'Ange de l'alliance ou du Testament vient à son Temple, où il entre dans sa propre demeure : c'est le Désiré des nations et le Médiateur de la nouvelle alliance. Mais un autre envoyé, un ange le précède et lui prépare les voies; l'évangéliste nous le nomme, et va au devant du prophète.

Il ne reste plus qu'à décrire le caractère du nouvel Elie, remarquable par sa sainteté, par l'austérité de sa vie, et par son autorité et par son zèle.

« Voici un jour qui vient comme une fournaise, dit le prophète Malachie, à la fin de sa prédiction (3) et tous les superbes et tous ceux qui commettent le mal seront comme de la paille; ce jour qui approche les embrasera, dit le Seigneur des armées, sans leur laisser ni racine ni branche. Mais le soleil de justice se lèvera pour vous qui craignez mon nom, et vous trou-

---

1) Malach. I, 9 10, 11.
2) Cfr. Vigouroux, *Manuel biblique*, T. II, pp. 663, 664.
3) Ch. IVe.

verez dans ses rayons lumineux, la guérison de tous vos maux; vous paraîtrez alors, et vous bondirez comme les jeunes bœufs du troupeau. Vous foulerez les impies qui seront comme la poussière sous vos pieds, au jour où j'agirai, dit le Seigneur des armées. Souvenez-vous de la loi de Moïse, mon serviteur, à qui je donnai sur la montagne d'Horeb, des commandements et des lois pour tout Israël.

« Je vous enverrai le prophète Elie avant la venue du grand et formidable jour de Jéhovah. Il réunira le cœur des pères aux enfants, et le cœur des enfants à leurs pères, de peur qu'à mon avènement je ne frappe la terre d'anathème ».

S. Luc (1) en rapportant la prédiction de l'ange Gabriel à Zacharie, au sujet de la naissance et de la mission de S. Jean, ne nous laisse pas ignorer que ce passage du prophète Malachie désigne le saint Précurseur. Les dernières paroles sont appliquées au nouvel Elie, en esprit : *Et ipse præcedet ante illum in spiritu et virtute Eliæ, ut convertat corda patrum in filios, et incredulos ad prudentiam justorum, parare Domino plebem perfectam.* L'analogie du premier et du second avènement donne lieu à cette application de la prophétie, dans laquelle Elie et S. Jean accomplissent le même ministère, pour préparer les hommes à la pénitence.

« Ainsi, conclut Bossuet, le dernier prophète de l'ancien peuple marque le premier prophète qui devait venir après lui, c'est-à-dire, cet *Elie*, précurseur du Seigneur qui devait paraître. Jusqu'à ce temps le peuple de Dieu n'avait point à attendre de prophète; la loi de Moïse lui devait suffire : et c'est pourquoi Malachie finit par ces mots : « Souvenez-vous de la loi que j'ai donnée, sur le mont Horeb, à Moïse mon serviteur, pour tout Israël. Je vous enverrai le prophète Elie, qui unira les cœurs des pères avec le cœur des enfants, « qui montrera à ceux-ci ce qu'ont entendu les autres ».

IV

COMMENTATEURS.

I. Juifs. Citons seulement (en outre des interprètes généraux qui seront nommés dans la Préface commune aux petits prophètes : *Malachiæ prophetæ, cum Targum Jonathanis, et Radaki, Raschii et Aben-Esræ commentariis interpretatio, a* J. C. Hebenstreit (2); on peut encore mentionner l'ouvrage de Bohl, qui reproduit les Commentaires des Rabbins (3).

II. *Catholiques.* De Quiros (4); Acosta (5); Jahn, dans ses *Vaticinia de Messia* (6); Reinke (en allemand) (7).

III. *Protestants.* Melanchthon, qui n'a expliqué que le commencement

---

(1) 1-17.
(2) Dans 17 dissertations ou programmes qui ont paru séparément à Leipzig, 1731-1746, in-8.
(3) Rostoch, 1637, in-4.
(4) Séville, 1622, in-fo; Lion, 1623, in-fo.
(5) Lyon, 1641, in-fo.
(6) Vienne, 1813, in-8.
(7) Giessen, 1852, in-8.

du prophète (1), DRACONITIDE (2), dont l'ouvrage est une espèce de polyglotte (hébreu, Targum, grec, latin, allemand); CHYTRŒUS (3); MOLLER (4); GRYNŒUS (5); POLANUS A POLANSDORT (6); BALDWIN (7); MARTINI (8); SCLATE (en anglais) (9); URSIN (10); VARENIUS (11); S. VAN TIL (12); KŒPPEN (13); WESSEL (14); VENEMA (15); FISCHER (16); BAHRDT (17); FABER (18); PACKARD, que nous avons déjà cité; NAUMANN (19); JUSTI (20); KŒHLER (21).

---

(1) Wittemberg, 1553, et dans ses *Opera*, part. II, p. 541.
(2) Leipzig, 1564, in-f°.
(3) Rostoch, 1568, in-8, et dans ses *Opera*, T. II, p. 455.
(4) Wittemberg, 1569, in-8.
(5) Genève, 1582, in-8, Bâle, 1583, 1612, in-4.
(6) Bâle, 1597, 1606, in-8.
(7) V. plus haut, p. 377.
(8) Grœningue, 1647, in-4, 1658, in-8.
(9) Londres, 1650, in-4.
(10) Francfort 1652, in-8.
(11) V. p. 377.
(12) Leide, 1701, in-4.
(13) Gryphisvald, 1708, in-4.
(14) Lubeck, 1729, in-4.
(15) Leovardiæ, 1759, in-4.
(16) Leipzig, 1758, in-4, 1774, in-8, 1779, in-8. Ce sont surtout des observations sur les versions grecques de Malachie.
(17) Leipzig, 1768, in-8.
(18) Onold, 1779, in-4, et dans une étude des anciennes traductions de Malachie, dans *Repertorium für bibl. und morgenl. Literat.* p. 6. pp. 104 et suiv.
(19) Altdorf, 1802.
(20) Marbourg, 1809.
(21) Erlangen, 1865.

PROPHÉTIES DE MALACHIE

CHAPITRE I

Titre (℣. 1). — Les Juifs accusent Dieu de ne pas les aimer. Dieu leur répond en leur rappelant ce qu'il a fait pour eux en préférant Israël à Esaü (℣℣. 2-5). — Accusations portées contre les prêtres à cause de leur mépris et de leur négligence du culte divin, qui amène l'annonce d'un sacrifice plus pur et plus universel (℣℣. 6-14).

1. Onus verbi Domini ad Israel in manu Malachiæ.

2. Dilexi vos, dicit Dominus, et dixistis : In quo dilexisti nos? Nonne frater erat Esau Jacob, dicit Dominus, et dilexi Jacob,

Rom. 9, 13.

3. Esau autem odio habui? Et posui montes ejus in solitudinem, et hereditatem ejus in dracones deserti.

1. Fardeau de la parole du Seigneur adressé à Israël par Malachie.

2. Je vous ai aimés, dit le Seigneur, et vous avez dit : En quoi nous as-tu aimés? Esaü n'était-il pas frère de Jacob, dit le Seigneur, et n'ai-je pas aimé Jacob,

3. Et j'ai haï Esaü? J'ai réduit ses montagnes en une solitude, et j'ai abandonné son héritage aux dragons du désert.

Chap. I. — 1. — *Onus verbi Domini.* Même formule que dans Zach. IX, 1, XII, 1 ; Cfr. Nah. I, 1. — *Ad Israel.* Non pas contre Israël, mais vers Israël. — *In manu.* Cfr. Agg. I, 1. — *Malachiæ.* V. la préface, p. 495.

I. Dieu aime et gouverne son peuple, I, 2-II, 9.

Le prophète commence par montrer l'amour que Dieu a déployé pour Israël, afin, en s'appuyant sur ce fait incontesté, de faire paraître l'ingratitude du peuple envers son Dieu.

2. — *Dilexi vos, dicit Dominus.* Dieu a montré son amour envers son peuple en l'adoptant et en lui donnant la terre de Chanaan ; Cfr. Is. XLIII, 4. — *Et dixistis : In quo dilexisti nos?* Cette question faite par le peuple s'explique par les particularités du style de Malachie ; c'est la tournure qu'il donne régulièrement à son discours, pour amener la discussion. Il ne faudrait donc pas voir dans ces mots une intention de découvrir l'hypocrisie du peuple. — *Nonne frater erat Esau Jacob...* Esaü et Jacob étant frères jumeaux, il n'y avait pas de raison apparente pour que Dieu préférât l'un à l'autre ; c'est donc par pure préférence et par amour qu'il a choisi Jacob. — *Dilexi Jacob,*

3. — *Esau autem odio habui.* Dieu a préféré Jacob à Esaü. Tel est le sens de cette expression ; Cfr. Gen. XXIX, 10, 11 ; Deut. XXI, 15 ; Prov. XIV, 20. C'est l'interprétation commune de tous les commentateurs. Cfr. R. Simon, Lettres choisies, T. IV, pp. 433 et suiv. S. Paul, Rom. IX, 11-13, cite cet endroit ; mais comme l'explique très bien Castro, c'est « in sensu mystico ad probandam electionem prædestinatorum et rejectionem reproborum ex vocante Deo profectam; sicut electio Jacob ad felicitatem temporalem, et rejectio Esau ab eadem, facta est ex divina vocatione, non ex meritis ipsorum ».— *Posui montes ejus in solitudinem.* Dieu a fait de l'Idumée, qualifiée de montagneuse à cause de la nature de son sol, un désert. Mais ce pays n'aura pas le sort de la Judée qui, punie par l'exil de Babylone, fut ensuite relevée de ses ruines ; il sera perpétuellement dévasté. — *Et hæreditatem ejus in dracones deserti.* Son territoire deviendra le séjour des

4. Que si l'Idumée dit : Nous avons été détruits; mais nous reviendrons, et nous rebâtirons ce qui a été détruit, voici ce que dit le Seigneur des armées : Ils bâtiront mais moi je détruirai; et on les appellera une terre d'impiété, et un peuple contre qui le Seigneur s'est irrité pour l'éternité.

5. Vous verrez de vos yeux, et vous direz : Que le Seigneur soit glorifié au-delà de la terre d'Israël.

6. Le fils honore son père, et le serviteur son Seigneur. Si donc je suis père, où est l'honneur qui m'est dû? Et si je suis Seigneur, où est la crainte que vous me devez, dit le Seigneur des armées, vous, prêtres, qui méprisez mon nom, et qui dites : En quoi avons-nous méprisé ton nom?

4. Quod si dixerit Idumæa : Destructi sumus, sed revertentes ædificabimus quæ destructa sunt : Hæc dicit Dominus exercituum : Isti ædificabunt, et ego destruam, et vocabuntur termini impietatis, et populus cui iratus est Dominus usque in æternum.

5. Et oculi vestri videbunt, et vos dicetis : Magnificetur Dominus super terminum Israel.

6. Filius honorat patrem, et servus dominum suum. Si ergo pater ego sum, ubi est honor meus? et si Dominus ego sum, ubi est timor meus? dicit Dominus exercituum. Ad vos, o sacerdotes, qui despicitis nomen meum, et dixistis : In quo despeximus nomen tuum?

« tannoth ». תנות est le pluriel féminin de תן. On trouve le pluriel masculin dans les prophètes antérieurs à l'exil. Mich. I, 8 ; Is. XIII, 22, etc. Ce sont probablement les chacals ; Cfr. Is. XXXIV, 13. Le sens de lieu d'habitation donné à tannoth par Gésénius, etc., d'après les LXX : εἰς δώματα ἐρήμου, n'est pas acceptable. On s'est partagé sur le point de savoir quand cette dévastation s'est accomplie et à quel peuple elle est due. D'après Jahn, Hitzig et Kœhler, elle doit s'être produite à une époque récente. D'après Keil, au contraire, elle a eu les Chaldéens pour auteurs. Cfr. Jérém. XLIX, 7 et suiv., comparé avec XXX, 9, 21, d'où il semble résulter que les Iduméens furent vaincus et soumis par Nabuchodonosor. Maurer a imaginé, sans l'ombre de preuve, que l'Idumée fut dévastée par les Egyptiens, les Ammonites et les Moabites, lors de la campagne dirigée contre ces peuples par Nabuchodonosor.

4. — *Quod si dixerit Idumea...* Si Edom essaye de sortir de ses ruines, le Seigneur détruira de nouveau ces constructions. Cette menace équivaut à la déclaration que l'Idumée ne recouvrera jamais sa prospérité et sa puissance anciennes. C'est ce qui arriva en réalité, puisque dès le temps des Machabées, l'indépendance de ce peuple n'existait plus et le pays était devenu un véritable désert. — *Revertentes ædificabimus.* Hébraïsme pour : nous rétablirons, nous relèverons ce qui a été détruit ; Cfr. Gen. XXVI, 18 ; XXX, 31 ; Deut. XXX, 3, etc. — *Vocabuntur termini impietatis.* On appellera ce pays le pays des impies : cette terre par sa dévastation attestera l'impiété de ses habitants. — *Populus cui iratus est Dominus.* Ce peuple a encouru la malédiction visible du Seigneur. — *Usque in æternum.* Aucun espoir de restauration possible ne lui est laissé : « iram meam æterna eorum vastitas approbabit ». S. Jérôme.

5. — Le sort des Iduméens montrera à Israël la partialité que Dieu lui a témoignée. — *Oculi vestri videbunt.* En voyant cette calamité de l'Idumée, Israël bénira et remerciera le Seigneur. — *Magnificetur Dominus.* Que la gloire du Seigneur soit proclamée et célébrée! Cette formule était employée habituellement par les Israélites; Cfr. Ps. XXXIV, 27, XXXIX, 17. — *Super terminum Israel.* Au delà des frontières d'Israël, c'est-à-dire par toute la terre ; Cfr. ℣. 11.

6. Le prophète vient de rappeler au peuple juif le bienfait dont il a été l'objet ; il va maintenant accuser le peuple coupable, et lui reprocher ses fautes. Il commence par celles des prêtres. Comment peuvent-ils, en reconnaissant Jéhovah pour leur père et pour leur maître, être si négligents dans le culte qu'ils lui rendent? — *Filius honorat patrem...* Un fils doit honorer son père, et un serviteur obéir à son maître. — *Si ergo pater ego sum, ubi est honor meus?* La nation, représentée par ses prêtres, reconnaît que Jéhovah est le

7. Offertis super altare meum panem pollutum, et dicitis : In quo polluimus te? In eo quod dicitis : Mensa Domini despecta est.

8. Si offeratis cæcum ad immolandum, nonne malum est? et si offeratis claudum, et languidum, nonne malum est? Offer illud duci tuo, si placuerit ei, aut si susceperit faciem tuam, dicit Dominus exercituum.

9. Et nunc deprecamini vultum Dei, ut misereatur vestri (de manu enim vestra factum est hoc) si quomodo suscipiat facies vestras, dicit Dominus exercituum.

7. Vous offrez sur mon autel un pain souillé, et vous dites : En quoi t'avons-nous souillé? En ce que vous avez dit : La table du Seigneur est méprisée.

8. Si vous présentez une victime aveugle pour l'immoler, n'est-ce pas mal? Si vous en offrez une boiteuse ou malade, n'est-ce pas mal? Offrez ces bêtes à votre gouverneur et voyez si elles lui plairont, ou s'il vous accueillera favorablement, dit le Seigneur des armées.

9. Et maintenant offrez vos prières devant Dieu, afin qu'il vous fasse miséricorde, (car c'est votre main qui a fait tout cela) et qu'il vous reçoive enfin d'une manière plus favorable, dit le Seigneur des armées.

---

père et le maître d'Israël. Dans le cantique de Moïse, Jéhovah est appelé le Père d'Israël, Deut. XXXII, 6, parce qu'il l'a créé et l'a choisi pour être la nation de l'alliance, et aussi parce qu'il est son Rédempteur ; Is. LXIII, 16 ; Cfr. Jérém. XXXI, 9 ; Ps. XLIX, 3. Comme père, il est Seigneur et maître de la nation, dont il a fait sa possession. Mais alors pourquoi les Juifs ne lui accordent-ils pas l'honneur et la crainte qu'ils lui doivent? La conclusion nécessaire est qu'ils sont gravement coupables. — *Dicit... ad vos, o sacerdotes, qui despicitis nomen meum.* Le prophète rend son reproche plus virulent par l'accusation qu'il adresse aux prêtres de mépriser le nom de Dieu, c'est-à dire Dieu lui-même. — *Et dixistis : In quo despeximus...* Les prêtres ne veulent pas convenir du fait et demandent à savoir en quoi ils montrent leur mépris pour Dieu.

7. — Voici la réponse. — *Offertis super altare meum panem pollutum.* Suivant S. Jérôme, etc., il est question des pains de proposition ; mais on a fait remarquer que ces pains n'étaient pas offerts sur l'autel ; comme לחם signifie aussi bien nourriture que pain, Cfr. Lév. XXI, 6, 8, 17, on peut penser que la chair des victimes offertes en sacrifice est désignée ici. Suivant Ewald, ces offrandes sont dites souillées, parce que les prêtres qui sacrifiaient étaient hypocrites ou impies. Il est peut-être plus simple de dire avec Keil, que les animaux offerts avaient des défauts qui auraient dû empêcher de les choisir ; Cfr. Lévit. XXII, 20, 25. — *Et dicitis : In quo polluimus te.* « Voce temeraria respondetis et dicitis : In quo polluimus te? Dum enim sacramenta violantur, ipse, cujus sunt sacramenta, violatur. » S. Jérôme. — *In eo quod dicitis : Mensa Domini despecta est.* La table de Jéhovah est synonyme de l'autel; Cfr. Ezéch. XLI, 22, XLIV, 16. En s'acquittant négligemment de leurs devoirs, et en admettant des victimes réprouvées par la loi de Moïse, les prêtres montrent mieux que par des paroles, qu'ils se soucient peu de la religion et de Celui qu'elle doit honorer.

8. — *Si offeratis... nonne malum est?* Explication plus détaillée de la pensée qui précède. Il était défendu formellement d'offrir des victimes de ce genre ; Cfr. Lévit. cité plus haut, Deut. XV, 21, XXI, 15 — *Offer illud duci tuo.* Le gouverneur, פחה, Cfr. Agg. I, 1, accepterait-il de tels présents, et même penserait-on à les lui offrir? Ces mots caractérisent de la manière la plus énergique la faute des prêtres. — *Si susceperit faciem tuam*, s'il te reçoit avec bienveillance; Cf. Gen. XIX, 21, XXXII, 21 ; Job, XIII, 10, XXXI, 21.

9. — Après les reproches, le prophète exhorte au repentir. — *Deprecamini vultum Dei.* Sur cette locution, Cfr. Ps. XLIV, 12. — *Ut misereatur vestri.* Litt. « de nous » Cfr. Exod. XXXIV, 9. — *De manu enim vestra factum est hoc.* Vous avez irrité Dieu en lui offrant des sacrifices indignes de lui. — *Si quomodo suscipiet facies vestras.* V. le verset précédent. Comment Dieu peut-il avoir de la bienveillance envers ceux qui le traitent avec si peu de respect?

10. Qui d'entre vous fermera les portes et allumera le feu sur mon autel gratuitement? Mon affection n'est pas en vous, dit le Seigneur des armées, et je ne recevrai pas de présents de votre main.

11. Car depuis le lever du soleil jusqu'au couchant, mon nom est grand parmi les nations; et l'on sacrifie en tout lieu, et l'on offre à mon nom une oblation pure; parce que mon nom est grand parmi les nations, dit le Seigneur des armées.

10. Quis est in vobis qui claudat ostia, et incendat altare meum gratuito? Non est mihi voluntas in vobis, dicit Dominus exercituum: et munus non suscipiam de manu vestra.

11. Ab ortu enim solis usque ad occasum, magnum est nomen meum in gentibus: et in omni loco sacrificatur, et offertur nomini meo oblatio munda; quia magnum est nomen meum in gentibus, dicit Dominus exercituum.

Ps. 112, 13.

---

10. — *Quis est in vobis qui claudat hostia...* Litt. « que quelqu'un de vous ferme les portes (des cours du temple), et que vous n'allumiez plus vainement le feu de mon autel »! Les prêtres agissent si mal qu'autant vaudrait supprimer tout à fait le culte, qui ne peut que déplaire à Dieu. — *Non est mihi voluntas in vobis.* Dieu n'est pas satisfait des prêtres; il a cessé de les aimer. — *Munus non suscipiam de manu vestra.* מנחה désigne ici les sacrifices en général, comme I Rois, II, 17; Is. I, 13; Soph. III, 10, etc. Eusèbe voit dans ces mots une prédiction du rejet des Juifs par le Seigneur et de la suppression du Temple de Jérusalem.

11. — *Ab ortu enim solis usque ad occasum...* Dans tout l'univers, et non pas dans un petit pays comme la Judée, Dieu sera honoré et adoré par les chrétiens. — *In omni loco sacrificatur et offertur nomini meo oblatio munda.* On n'offrira plus au Seigneur de sacrifices souillés tels que ceux que les Juifs osaient lui offrir; un sacrifice pur, מנחה, offrande de farine sans levain, sera offert partout, celui du corps et du sang du Fils de Dieu. Tel est le sens que la tradition chrétienne a toujours donné à ces mots : S. Jérôme, S. Augustin, De Civit. Dei, XVIII. 35, S. Cyrille, Théodoret, Eusèbe, Demonst. evang. I, 6. Ces Pères ne font que suivre les plus anciens écrivains ecclésiastiques, S. Justin, S. Cyprien, S. Irénée. Citons seulement les paroles de l'illustre évêque de Lyon, Adv. hæres. IV, 17, nº 5 : « Sed et suis discipulis dans consilium, primitias Deo offerre ex suis creaturis, non quasi indigenti, sed ut ipsi nec infructuosi, nec ingrati sint. eum, qui ex creatura panis est, accepit, et gratias egit, dicens : Hoc est meum corpus Et calicem similiter, qui est ex ea creatura, quæ est secundum nos suum sanguinem confessus est, et N. T. novam docuit oblationem, quam Ecclesia ab apostolis accipiens, in universo mundo offert Deo, ei, qui alimenta nobis præstat, primitias suorum munerum in N. T., de quo in duodecim prophetis Malachias sic præsignificavit. Non est mihi voluntas in vobis, et manifestissime significans per hæc, quoniam prior quidem populus cessabit offerre Deo, omni autem loco offertur ei, et hoc purum; nomen autem ejus glorificatur in gentibus ». V. sur ce texte Stolberg, Geschichte der Religion Jesu, T. IV, pp. 166-168, et Opfenmuller, Sanctus Irenæus de Eucharistia ut sacramento et ut sacrificio, Bamberg. 1867, in 8º. Ces Pères sont suivis à leur tour par S. Chrysostome et S. Jean Damascène. Le concile de Trente, Sess. XXII, ch I, confirme cette explication : « Et hæc quidem illa munda oblatio est, que nulla indignitate, aut malitia offerentium inquinari potest; quam Dominus per Malachiam nomini suo, quod magnum futurum esset in gentibus, in omni loco mundam offerendam prædixit et cæt ». Cette interprétation est donc la seule admissible. Et, dit Tirin : « Res ipsa loquitur. Nam in Eucharistia in honorem Dei, ad summum ejus in omnia dominium contestandum, panis et vinum transsubstantiata in corpus et sanguinem Christi, offeruntur per universum orbem terrarum, oblatione mundissima, sive substantiam spectes, sive effectum, quæ nulla offerentium ministrorum immunditia inquinari potest. Vide Bellarminum, à Valentia, Suarez, Coninck et alios Doctores ». Les rationalistes sont fort embarrassés en présence de ce passage. « Est-ce une pure prédiction, demande Reuss, s'agit-il des Juifs fidèles dispersés dans le monde entier? ou bien l'auteur reconnaîtrait-il dans les religions païennes mêmes, un élément de vérité, une profession instinctive qu'il opposerait aux profanations de ceux qui devraient être les plus parfaits? » Les protestants y voient l'an-

12. Et vos polluitis illud in eo quod dicitis : Mensa Domini contaminata est; et quod superponitur, contemptibile est, cum igne qui illud devorat.

13. Et dixistis : Ecce de labore, et exsufflastis illud, dicit Dominus exercituum ; et intulistis de rapinis claudum, et languidum, et intulistis munus : numquid suscipiam illud de manu vestra? dicit Dominus.

14. Maledictus dolosus, qui habet in grege suo masculum, et votum faciens immolat debile Domino :

12. Et vous, vous avez deshonoré mon nom, en disant : La table du Seigneur est impure : et ce que l'on offre dessus est méprisable, aussi bien que le feu qui le dévore.

13. Vous dites : C'est de notre travail; et cependant vous le rendez digne de mépris, dit le Seigneur des armées. Vous m'avez amené des victimes boiteuses et malades, fruit de vos rapines, et vous me les avez offertes en présent; est-ce que j'accepterai un tel présent de votre main, dit le Seigneur?

14. Malheur au trompeur qui a dans son troupeau un mâle, et après avoir fait un vœu, sacrifie au Sei-

---

nonce du sacrifice sanglant du Calvaire et la prédiction de la loi chrétienne ; Cfr. Pusey et Keil. — *Magnum est nomen meum in Gentibus.* Le nom du Seigneur se répandra dans les nations et leur deviendra connu par la prédication évangélique. Ces derniers mots suffisent pour montrer que Malachie n'a pu vouloir parler de son temps ; alors en effet le culte et le nom du vrai Dieu sont loin d'être connus parmi les nations païennes. La prophétie a même, selon quelques commentateurs, un sens plus précis par rapport aux Juifs. L'allusion au culte qui sera rendu par toutes les nations au nom du Seigneur semble annoncer que le royaume de Dieu sera enlevé aux Juifs qui méprisent Jéhovah, et sera donné aux païens qui cherchent Dieu.

12. — *Vos polluistis illud...* Les prêtres ont souillé le nom du Seigneur, en ne faisant pas de cas de son culte et en négligeant les pratiques établies par la Loi. Cfr. v. 7. — *Quod superponitur contemptibile est.* Les prêtres continuent de penser que l'on peut offrir au Seigneur des victimes défectueuses. Ils se plaignent peut-être en outre de ce que les produits de l'autel, qui servent à les faire vivre, sont méprisables, à cause de leur petite quantité et de leur peu de valeur. — *Cum igne qui illud devorat.* Les trois premiers mots sont suppléés par la Vulgate et ne sont pas dans l'hébreu, qui a tout simplement : « et quant à son produit, sa nourriture (celle qui en provient) est méprisable ».

13. — *Et dixistis : Ecce de labore.* Litt. « vous dites : quelle fatigue », ou, quel ennui! Les prêtres se plaignent de leur travail considérable et du peu de profit qu'ils en tirent. D'après d'autres commentateurs, ce seraient les paroles du peuple qui se plaint d'avoir à offrir des victimes choisies et parfaites. LXX : ταῦτα ἐκ κακοπαθείας ἐστί. — *Et exsufflastis illud.* Vous soufflez l'autel, c'est-à-dire, vous soufflez sur l'autel, vous le méprisez. S. Jérôme explique ainsi sa traduction du commencement de ce verset : « Hujus orationis : Ecce de labore, et exsufflastis illud, hic sensus est : de captivitate reversi sumus, hostibus prædæ fuimus, multum in longo itinere laboravimus, pauperes sumus, quidquid habere potuimus viæ labore consumptum est ; qualiacumque habemus, offerimus, et hæc dicendo exsufflastis vestra sacrificia, id est, exsufflatione mea digna fecistis. Sive, ut in Hebræo legi potest : Et exsufflastis me hæc dicendo, non sacrificio, sed mihi, cui sacrificabatis, fecistis injuriam ». On voit qu'au temps du saint Docteur il y avait déjà différentes manières de lire ce passage. — *Intulistis de rapinis claudum...* Les prêtres et le peuple amènent, pour les offrir au Seigneur, des victimes qui ont été volées, ou qui sont de mauvaise qualité. — *Et intulistis munus.* Le sacrifice non sanglant, ou Minchah, a les mêmes défauts, ou d'origine ou de qualité. — *Numquid suscipiam illud.* Dieu ne peut accueillir ces sacrifices avec plaisir.

14. — *Maledictus dolosus... immolat debile Domino.* Il y a deux manquements à Dieu et à sa loi d'indiqués ici ; d'abord le fait d'offrir une femelle au lieu d'un mâle, sous prétexte qu'on ne possède pas ou qu'on ne peut se procurer ce dernier ; puis celui d'offrir, dans les sacrifices votifs, où l'on pouvait immoler la femelle aussi bien que le mâle, des animaux en mauvais état ; Cfr. Lév. XXII, 21.

gneur un malade : car je suis le grand Roi, dit le Seigneur des armées, et mon nom est terrible aux nations.

quia Rex magnus ego, dicit Dominus exercituum, et nomen meum horribile in gentibus.

CHAPITRE II

Continuation des reproches faits aux prêtres, à cause de leur négligence dans les sacrifices (℣℣. 1, 2). — C'est pourquoi Dieu brisera l'alliance faite avec Lévi (℣℣. 3, 4). — La nature de cette alliance est indiquée (℣℣. 5-7). — Le prophète montre ensuite comment les prêtres ont, de leur côté, rompu cette alliance (℣℣. 8, 9). — Blâmes adressés au peuple à cause de la facilité de ses alliances avec les païennes (℣℣. 10-12), — et de celle de ses divorces (℣℣. 13-16). — Sentiments du peuple exprimés afin d'amener l'annonce du jugement divin (℣. 17).

1. Voici donc, ô prêtres, ce que j'ai ordre de vous dire ;

2. Si vous ne voulez pas écouter, dit le Seigneur des armées, si vous ne voulez pas appliquer votre cœur à rendre gloire à mon nom, j'enverrai sur vous l'indigence, je mau-

1. Et nunc ad vos mandatum hoc, o sacerdotes.

2. Si nolueritis audire, et si nolueritis ponere super cor, ut detis gloriam nomini meo, ait Dominus exercituum, mittam in vos egestatem, et maledicam benedictionibus

---

Voilà ce que Dieu reprouve et pourquoi il maudit ceux qui croient pouvoir le tromper. Les Pères s'appuient sur ces endroits pour montrer que ce que Dieu veut surtout, c'est l'obéissance parfaite à sa volonté. « Vereor, ne et inter nos aliqui sint, quorum non acceptet munera sponsus, eo quod non redolebant lilia. Etenim si in die jejunii mei inveniatur voluntas mea, non tale jejunium elegit sponsus, nec sapit illi jejunium meum, quod non lilium obedientiæ, sed vitium propriæ voluntatis sapit. Ego autem non solum de jejunio, sed de silentio, de vigiliis, de oratione, de lectione, de opere manuum, postremo de omni observatione monachi, ubi invenitur voluntas sua in ea, et non obedientia magistri sui, id ipsum sentio. Minime prorsus observantias illas, et si bonas in se, tamen inter lilia, id est, inter virtutes censuerim deputandas, sed audiet a Propheta, qui ejusmodi est. Numquid tale est obsequium quod elegit ? dicit Dominus. Et addit : In die bonorum tuorum inveniuntur voluntates tuæ. Grande malum propria voluntas, quia fit, ut bona tua tibi bona non sint, etc. ». S. Bernad. — *Quia rex magnus ego.* La grandeur de Dieu, qui exige tant de respect de la part de l'homme est le motif donné à la malédiction. — *Nomen meum horribile in gentibus.* Litt. « mon nom est à craindre ». LXX : ἐπιφανὲς.

II. Dieu condamne les mariages avec les femmes païennes et les divorces, II, 10–16.

Chap. II. — Les reproches adressés aux prêtres à cause de leurs actes coupables sont suivis de l'annonce du châtiment qu'ils s'attireront s'ils ne prennent pas garde aux avertissements de Dieu et s'ils ne s'acquittent pas fidèlement de leurs devoirs en rendant au Seigneur le respect dû à son nom.

1. — *Ad vos mandatum hoc.* La menace est appelée מִצְוָה, « mitzvâh », qui, selon quelques commentateurs, signifie ici avertissement sérieux, exhortation, et, suivant Keil et d'autres, doit garder son sens de commandement. Ce terme s'applique à ce que le Seigneur a résolu de faire à quelqu'un, au moyen des instruments humains qui accompliront sa volonté.

2. — *Si nolueritis ponere super cor ut...* Si vous ne pliez pas votre esprit à mes avertissement, Cfr. Is. LVII, 1 ; Dan. I, 8, et si en conséquence vous ne me rendez pas l'honneur qui m'est dû. — *Mittam in vos egestatem.* Litt. « la malédiction », mais cette malédiction entraînera comme conséquence la détresse et la misère. « Obtenditis pauper-

vestris, et maledicam illis, quoniam non posuistis super cor.

Lev. 26, 14; *Deut.* 28. 15.

3. Ecce ego projiciam vobis brachium, et dispergam super vultum vestrum stercus solemnitatum vestrarum, et assumet vos secum.

4. Et scietis, quia misi ad vos mandatum istud, ut esset pactum meum cum Levi, dicit Dominus exercituum.

5. Pactum meum fuit cum eo vitæ et pacis : et dedi eis timorem, et timuit me, et a facie nominis mei pavebat.

dirai vos bénédictions ; oui, je les maudirai, parce que vous n'avez pas mis mes paroles dans votre cœur.

3. Je vous enlèverai le bras et je vous jetterai à la face les ordures de vos sacrifices solennels, et vous serez emportés avec elles.

4. Et vous saurez que c'est moi qui vous avais envoyé cet ordre, afin que mon alliance avec Lévi demeurât stable, dit le Seigneur des armées.

5. J'ai fait avec lui une alliance de vie et de paix, je lui ai donné la crainte, et il m'a respecté, et il tremblait de frayeur devant mon nom.

---

tatem et captivitatis injuriam, et tenuitatem rei familiaris. Sed quum habeatis quæ optima sunt offertis quæ mala sunt. Ad vos igitur, sacerdotes, hoc mandatum est : fecistis quod impium est in contemptum mei. Sed quia malo pœnitentiam peccatoris, quam mortem, etiam nunc dico : Si me audire noluerities, nec intelligere, ut detis nomini meo gloriam, quod est horribile in gentibus, veram in vos mittam penuriam, ut nequaquam mentientes, sed omnium rerum coacti egestate dicatis vos non habere optima quæ offeratis ». S. Jérôme. — *Et maledicam benedictionibus vestris.* Je maudirai les bénédictions que le peuple attend de vous et qu'il vous demande. Suivant d'autres : Je maudirai vos bénéfices, les revenus en nature que vous tirez, soit de l'autel, soit de la dîme. — *Et maledicam illis.* Non seulement je les maudirai, mais je les ai déjà maudits, ainsi que le prouvent les calamités qui vous ont frappés. Les LXX ajoutent : καὶ διασκεδάσω τὴν εὐλογίαν ὑμῶν, καὶ οὐκ ἔσται ἐν ὑμῖν, glôse absolument inutile. — *Quoniam non posuistis...* V. au commencement de ce verset.

3. — *Ecce ego projiciam vobis brachium.* Je vous enlèverai le bras ou l'épaule, LXX : ὦμον. D'après la Loi, Lévit. VII, 32; Deut. XVIII, 3, l'épaule de la victime appartenait aux prêtres. Litt. « je vous enlèverai la semence »; les graines que vous semez ne germeront pas et ne produiront rien. Mais cette leçon et l'interprétation qu'elle comporte sont généralement rejetées aujourd'hui. Comme les prêtres ne pratiquaient pas l'agriculture, cette menace, qui ne pouvait les atteindre, ne doit pas être celle que Dieu fait contre eux. Aussi admet-on la leçon des LXX et de la Vulgate : zeroa' au lieu de zerâ. Seulement on diffère sur l'explication. A celle que nous avons donnée au commencement de ce verset, on préfère quelquefois la suivante : Enlever aux prêtres maudits par Dieu, l'épaule et par suite le bras, c'est les empêcher de remplir à l'autel et dans le sanctuaire les devoirs de leur ministère, c'est par conséquent les répudier. — *Dispergam... stercus solemnitatum vestrarum.* Je vous couvrirai d'une honte égale à celle que vous ressentiriez si l'on vous jetait à la face les excréments de vos victimes; Cfr. Lév. IV, 12, XVI, 27; Exod. XXIX, 15. — *Et assumet vos secum.* Les prêtres seront traités comme ce fumier. « Id est, stercus solemnitatum vestrarum, ut fætentes facies putrida stercoris commixtione turpentur ». S. Jérôme. D'autres commentateurs traduisent : « Et votre impiété vous conduira à cela », à cette ignominie.

4. — *Et scietis quia misi ad vos mandatum istud.* Cfr. ℣. 1. Ce traitement sera infligé par Dieu. — *Ut esset pactum meum cum Levi.* Dieu exécutera sa menace aussi certainement qu'il a jusqu'alors observé l'alliance qu'il avait contractée avec la tribu de Lévi, chargée de tout ce qui concerne le ministère du temple; Cfr. Deut. X, 8, 9, XXXIII, 8-10, etc.

5. — La pensée précédente va être expliquée; pour en montrer la raison les trois versets qui suivent vont développer la nature de l'alliance faite par Dieu avec Lévi ; ensuite les ℣℣. 8 et 9 feront voir comment les prêtres ont rompu cette alliance en oubliant ce qu'ils

6. La loi de la vérité a été dans sa bouche, et l'iniquité ne s'est pas trouvée sur ses lèvres : il a marché avec moi dans la paix et dans l'équité, et il a détourné beaucoup de gens de l'injustice.

7. Car les lèvres du prêtre conserveront la science; et de sa bouche l'on cherchera la connaissance de la loi, parce qu'il est l'ange du Seigneur des armées,

8. Mais pour vous, vous vous êtes écartés de la voie; vous avez été à plusieurs une occasion de scandale dans la loi; et vous avez annulé l'alliance que j'avais faite avec Lévi, dit le Seigneur des armées.

6. Lex veritatis fuit in ore ejus, et iniquitas non est inventa in labiis ejus : in pace et in æquitate ambulavit mecum, et multos avertit ab iniquitate.

7. Labia enim sacerdotis custodient scientiam, et legem requirent ex ore ejus; quia angelus Domini exercituum est.

8. Vos autem recessistis de via, et scandalizastis plurimos in lege : irritum fecistis pactum Levi, dicit Dominus exercituum.

---

avaient promis à Dieu. — *Pactum meum fuit cum eo vitæ et pacis.* Dieu leur avait garanti la vie et le salut. Ces paroles se rapportent sans doute à la promesse de Nombres. xxv, 12. — *Et dedi ei timorem.* Litt. « et je donnai ces (biens) à lui, pour crainte », pour qu'il me craignît et me rendît un culte honorable et digne de moi. — *Et timuit me...* Les prêtres eurent longtemps envers Dieu ces sentiments de respect et de crainte. Dieu loue ainsi la piété des anciens Lévites. « Quod vero dicere videtur propheta de Levi, in primis referendum est ad Christum, qui in Levi, ut in typo, et umbra, figuratus est, qui est vita, et pax : vivificati enim in ipso per ipsum accessum habuimus ad patrem, pacemque habemus cum eo per obedientiam, et fidem ». S. Cyrille

6. — *Lex veritatis fuit in ore ejus.* La loi, c'est-à-dire, la doctrine de vérité : les prêtres n'enseignaient rien au peuple que de conforme à la Loi. — *Et iniquitas non est inventa in labiis ejus.* Non seulement ils ne violaient pas la doctrine, mais ils se conformaient toujours à l'équité dans les jugements qu'ils étaient appelés à rendre, comme nous le voyons, Deut., xvii, 8, 9, xix, 17.— *In pace et æquitate ambulavit mecum.* Il conserva l'amitié de Dieu, parce qu'il vivait conformément à la Loi. Sur l'expression « marcher avec Dieu, Cfr. Gen. v, 22, vi, 9, xvii, 1; III Rois, iii, 14. — *Et sic multos convertit ab iniquitate.* En empêchant de pécher ou en amenant au repentir. « Qui sacerdos est et non corripit delinquentes, sacerdotis officium prætermittit ». S. Jérôme.

7. — *Labia enim sacerdotis custodient scientiam.* Le prêtre doit s'appliquer à connaître la loi et à l'enseigner fidèlement. — *Legem requirent ex ore ejus.* C'est à lui que le peuple demande l'interprétation de la Loi. Les prêtres de l'Ancien Testament devaient en effet répondre aux questions touchant le véritable sens de la Loi; Cfr. Lévit. x, 11; Deut. xxxiii, 10; Cfr. Agg. ii, 11. « Legem requirent, non nugas profecto, vel fabulas ». S. Bernard. — *Quia Angelus Domini exercituum est.* Le prêtre est appelé l'envoyé de Dieu parce qu'il le représente auprès des hommes, auxquels il parle de sa part. « Quia angelus Domini exercituum est. Exponit nomen suum Ezras sacerdos Dei, hoc est, Malachi, quod angelus Domini interpretatur; angelus autem, id est nuntius, sacerdos Dei verissime dicitur, quia Dei et hominum sequester est, ejusque ad populum nuntiat voluntatem : et idcirco in sacerdotis pectore rationale est, Exod. xxix, et in rationali doctrina et veritas ponitur, ut discamus sacerdotem doctum esse debere, et præconem dominicæ veritatis. Quidam hoc quod ad Levi et per Levi ad sacerdotes dicitur, falso putant intelligendum esse de Christo, non respicientes ea quæ sequuntur, personæ Christi esse contraria ». S. Jérôme.

8. — *Vos autem recessistis de via.* Vous avez quitté la voie tracée par Dieu à vos prédécesseurs, vous avez abandonné l'observation des anciens préceptes. — *Scandalizastis plurimos in lege.* Votre mauvais exemple a été pour beaucoup la cause de chûtes et de péchés. V. les reproches que Néh. xiii, 4 et suiv., adresse au peuple de son temps. « Cum pastor per abrupta graditur, ad præceptum grex sequitur. Hinc Dominus queritur Ezechielis quadragesimo quarto : Facti sunt domui Israel in offendiculum iniquitatis, et Hoseæ nono : Propheta

9. Propter quod et ego dedi vos contemptibiles, et humiles omnibus populis, sicut non servastis vias meas, et accepistis faciem in lege.

9. C'est pourquoi, comme vous n'avez pas gardé mes voies, et que lorsqu'il s'agissait de la loi vous avez eu égard aux personnes, je vous ai rendu méprisables et humiliés aux yeux de tous les peuples.

10. Numquid non pater unus omnium nostrum? numquid non Deus unus creavit nos? quare ergo despicit unusquisque nostrum fratrem suum, violans pactum patrum nostrorum?

Matth. 23; *Ephes.* 4, 6.

10. N'avons-nous pas tous un même père? Un même Dieu ne nous a-t-il pas tous créés? Pourquoi donc chacun de nous traite-t-il son frère avec mépris, en violant l'alliance faite avec nos pères?

11. Transgressus est Juda, et abominatio facta est in Israel, et in Jerusalem : quia contaminavit Ju-

11. Juda a violé la loi, et l'abomination s'est trouvée dans Israël et dans Jérusalem, parce que Juda,

---

laqueus ruinæ factus est super omnes vias ejus, insania in domo Dei ejus. De his etiam dicitur Ezech. XXXIV . Cum ipsi limpidissimam aquam biberitis, reliquam pedibus vestris turbatis, et oves meæ, quæ conculcata pedibus vestris fuerant, pascebantur, et quæ pedes vestri turbaverant, hæc bibebant ». S. Grégoire le Grand. Le même saint dit encore :« Aquam limpidissimam pastores bibunt, cum fluenta veritatis recte intelligentes hauriunt. Sed eandem aquam pedibus conturbare est sanctæ meditationis studia male vivendo corrumpere. Aquam scilicet eorum turbatam pedibus oves bibunt, cum subjecti quiquæ ; non sectantur verba, quæ audiunt, sed sola, quæ conspiciunt, opera pravitatis imitatur ». — *Irritum fecistis pactum Levi.* Cfr. ℣. 5. En n'accomplissant pas la loi, les prêtres ont rendu Dieu libre de ne pas tenir les promesses qu'il avait faites à Phinées et à ses successeurs.

9. — *Dedi vos contemptibiles et humiles omnibus populis.* C'est ce qui se produisit dans la captivité de Babylone. « Hoc non tam exponendum, quam lugendum est. Quid sanctius, aut honorabilius sacerdotio? Quid autem nunc despectius sacerdotibus? Cur id, nisi quia vita nostra dignitatem nostram dehonestamus? Quotidie fieri videmus, quod sacerdoti prædictum est : Loquens locutus sum ut domus tua, et domus patris tui ministraret in conspectu meo usque in sempiternum. Nunc autem dicit Dominus, absit hoc a me; sed quicumque honorificaverit me, glorificabo eum, qui autem contemnunt me, erunt ignobiles ». Ribera. — *Et accepistis faciem in lege.* Les prêtres, au lieu de rendre la justice conformément à la loi ont fait acception de personnes; tel est en effet le sens de שאת פנים ; Cfr. II Paral. XIX, 7.

II. Dieu condamne les mariages avec les femmes païennes et les divorces, II, 10-16.

Les reproches adressés aux prêtres ne continuent plus ici ; le prophète blâme la conduite du peuple relativement à la facilité avec laquelle il se marie à des païens (℣℣. 10-12), et dissout, sous les prétextes les plus frivoles, les unions contractées avec des Israélites (℣℣. 13-16).

10. — Malachie, dit Keil, suit la même marche que dans le discours précédent; il commence par l'affirmation d'un principe général duquel découle nécessairement la malice des actes qu'il attaque. — *Numquid non pater unus omnium nostrum?* Le seul père n'est ni Adam, ni Abraham, mais Jéhovah lui-même, qui s'appelle, I, 6, le père de la nation. Dieu est le père d'Israël, non seulement parce qu'il l'a créé, mais parce qu'il en a fait son peuple particulier. — *Numquid non Deus unus creavit nos?* Pour Israël tout entier l'unité provient et de l'origine commune et du choix fait par Dieu. — *Quare ergo despicit unusquisque nostrum...* Puisque les Israélites sont doublement frères, comment osent-ils agir perfidement, בגבד, ne consiste pas, comme le croit Grotius, dans les actes repris par Néh. V, 3, 4; il provient des mariages contractés avec les païennes. — *Violans pactum patrum nostrorum.* Ces alliances défendues rompent l'alliance contractée jadis entre Dieu et Israël, Exod. XIX, 5, 6, XXIV, 8.

11. — *Transgressus est Juda... Israel.* La nation toute entière s'est rendue coupable de

en prenant pour femme la fille des dieux étrangers, a souillé le peuple consacré au Seigneur, et qui lui était cher.

12. Le Seigneur perdra celui qui aura fait cela; il l'exterminera des tentes de Jacob, qu'il soit maître ou disciple, et quelques dons qu'il offre au Seigneur des armées.

13. Voici encore ce que vous avez fait : Vous avez couvert l'autel du Seigneur de larmes, de pleurs et de cris; c'est pourquoi je ne regarderai plus aux sacrifices, et quoique vous fassiez pour m'apaiser, je ne recevrai rien de votre main.

14. Et pourquoi? dites-vous. Parce que le Seigneur a été le té-

das sanctificationem Domini, quam dilexit; et habuit filiam dei alieni.

12. Disperdet Dominus virum qui fecerit hoc, magistrum et discipulum de tabernaculis Jacob, et offerentem munus Domino exercituum.

13. Et hoc rursum fecistis : operiebatis lacrymis altare Domini, fletu et mugitu, ita ut non respiciam ultra ad sacrificium; nec accipiam placabile quid de manu vestra.

14. Et dixistis : Quam ob causam? quia Dominus testificatus est

---

ces fautes. Juda désigne cette nation avec tous ses habitants; la mention d'Israël est destinée à rendre l'accusation plus grave, car elle rappelle le nom donné par Dieu à son peuple, et marque le contraste entre la vocation sainte d'Israël et sa conduite impie. — *Contaminavit Judas sanctificationem Domini quam dilexit.* Le peuple juif est appelé la sainteté de Jéhovah, Cfr. Jérém. II, 3; Exod. XXII, 30 ; Lévit. XI, 44, XIX, 2, XX, 7, la nation aimée par le Seigneur. Par le péché que le prophète lui reproche, Juda, c'est-à-dire, le peuple revenu de l'exil, s'est profané et a ainsi violé le sanctuaire que Dieu s'était réservé en lui. — *Et habuit filiam Dei alieni.* Il a épousé une étrangère, une femme adorant les idoles, et qui pour cela appartient à la famille du faux dieu ; Cfr. Jérém. II, 27 et plus haut, I, 26. Le prophète, comme le remarque S. Jérôme, fait allusion à ce qui est raconté dans Esdr. IX, 2 et suiv. et X 18, 19; Cfr. Neh. X, 31, XV, 23 et suiv.

12. — *Disperdet Dominus virum qui fecerit hoc.* La menace est basée sur celle de Deut. VII, 3. — *Magistrum et discipulum.* Qu'il soit prince ou plébéien, prêtre ou laïque, il n'en sera pas moins condamné. L'hébreu עֵר וְעָנֶה, qu'on a très diversement traduit, semble signifier : quiconque veille et parle. Il semble que c'était une locution proverbiale pour désigner tous les vivants. Ainsi Keil, Reuss, etc. — *De tabernaculis Jacob.* De toutes les maisons et de tous les endroits habités par les descendants de Jacob. Nul n'échappera à la condamnation ; Cfr. Nombr. XXIV, 5 ; Deut. XVI, 7; Ps. LI, 7. — *Et offerentem munus Domino exercituum.* En offrant des sacrifices à Dieu, on n'échappera pas aux effets de la menace. Targum : « Et s'il est prêtre, il n'aura pas de survivant qui présente l'offrande dans la maison du Seigneur ». S. Jérôme : « Et offerentem munus Domino exercituum subauditur : disperdat Dominus, et eum qui pro hujuscemodi hominibus voluerit ad altare munus offerre ».

13. — *Et hoc rursum fecistis.* Litt. « Et vous faites une seconde chose » ; les Juifs ajoutent un autre crime à celui qui vient d'être signalé. — *Operiebatis... fletu et mugitu.* Les Juifs couvrent de pleurs l'autel du Seigneur parce que les femmes répudiées viennent exposer leur chagrin à Dieu dans le Temple. — *Ita ut non respiciam ultraad sacrificium...* Une telle conduite empêche Dieu de prendre plaisir aux sacrifices qu'on lui offre ». « Derelictæ uxores Israeliticæ et in thoris maritorum alienarum gentium feminas contemplantes, ad Dei solius auxilium confugiebant, diebus ac noctibus ante altare Domini provolutæ lacrymis. gemitu atque ejulatibus invidiam faciebant ejus providentiæ, quod non respiceret humana et miserias non juvaret. Unde dicit Deus, sacrificium et hostiam de manibus sacerdotum, qui ista commiserunt, se accipere non posse, uxorum fletu et planctibus impeditum ». S. Jérôme.

14. — Ce péché n'est ni reconnu ni avoué par ceux qui le commettent. — *Et dixistis : Quam ob causam?* Les Juifs se demandent pourquoi Dieu n'accepte pas avec plaisir leurs sacrifices. — *Quia Dominus... quam tu despexisti.* Le Seigneur est témoin du mariage, parce que le mariage a été contracté devant lui; Cfr. Prov. II, 18. L'union conjugale est

inter te, et uxorem pubertatis tuæ, quam tu despexisti : et hæc particeps tua, et uxor fœderis tui.

15. Nonne unus fecit; et residuum spiritus ejus est? Et quid unus quærit, nisi semen Dei? Custodite ergo spiritum vestrum, et uxorem adolescentiæ tuæ noli despicere.

16. Cum odio habueris, dimitte, dicit Dominus Deus Israel : operiet

moin de l'union que tu as contractée avec la femme de ta jeunesse, qu'ensuite tu as méprisée, quoiqu'elle fût ta compagne et ton épouse par le contrat que tu as fait avec elle.

15. N'est-elle pas l'ouvrage du même Dieu, et n'est-ce pas son souffle qui l'a animée? Et que demande l'auteur unique de l'un et de l'autre, sinon une race d'enfants de Dieu? Conservez donc votre esprit et ne méprisez pas la femme de votre jeunesse.

16. Le Seigneur, le Dieu d'Israël a dit : Lorsque vous aurez conçu de

---

sacrée ; elle engage la parole du mari et Dieu venge le parjure. Puis l'époux fait un tort réel à celle qu'il répudie après avoir eu sa jeunesse et sa beauté. Second grief qui mérite d'être puni par Dieu. — *Hæc particeps tua et uxor fœderis tui.* La femme a été unie à l'homme par le mariage ; Cfr. Abd. ℣. 7.

15. — *Nonne unus fecit : et residuum spiritus ejus erit?* L'explication généralement admise par les commentateurs nous est fournie par Ménochius : « Sensus est : Deus qui unus est, Adamum etiam unum, et Evam unam fecit, ut nec Adam aliam uxorem quæreret, nec Eva alium maritum. Decet ergo vos sanctionem hanc Dei, unitatemque conjugii non discindere, aut infringere. Et residuum spiritus ejus. Est aliud argumentum ad idem probandum. Et pro spiritu intelligit flatum Dei, quasi dicat : Deus in hominem inspiravit spiraculum vitæ, et residuum spiravit in mulierem, id est, æqualem animam illi dedit, sicut et viro. Cum ergo corpus mulieris sit ex costa Adami formatum, et anima ejus sit quasi residuum spiritus, flatus sive halitus Dei, par est virum et uxorem tantam conjunctionem non dissolvere, quod vos facitis, aliis ductis uxoribus et primis dimissis ». Mais ce sens est bien subtil. L'hébreu peut se traduire autrement : « Nul n'a fait cela (le divorce) s'il lui reste un peu de bon sens », ou de sentiment du juste et de l'injuste. Ce sens, proposé par L. de Dieu, Keil, Reuss, etc., est très satisfaisant; aussi nous y tiendrons-nous, malgré les objections que cette interprétation de ce difficile passage a soulevées רוח « rouach », désigne ici en effet, comme Nomb. XXVII, 18 ; Jos. V, 1 ; III Rois, X, 5, la faculté donnée par Dieu à l'homme de pouvoir distinguer le bien du mal, et de reconnaître la vertu. — *Et quid unus quærit, nisi semen Dei?* Ce personnage unique, non pas une personne quelconque, est Abraham. C'est en effet à Abraham seul que le peuple devait penser, quand la question soulevée par le prophète s'agitait : Abraham avait renvoyé Agar, après en avoir eu Ismaël, Gen. XXI. Malachie fait remarquer qu'Abraham ne cherchait qu'à obtenir la descendance qui lui avait été prédite par Dieu, et que s'il renvoya Agar, c'est parce que Dieu lui avait promis cette postérité si désirée non dans Ismaël par Agar, mais dans Isaac par Sara ; en agissant ainsi, il ne faisait donc qu'obéir à Jéhovah, Gen. XXI, 12, et chercher une postérité qui pouvait être appelée la progéniture de Dieu. Une autre explication, donnée par beaucoup de commentateurs, est résumée ainsi par Tirin : « Quid unus Deus, ex unius cum una fideli conjungio a se sancito quærit aut intendit, nisi semen Dei, id est, filios fideles et sanctos sibi procreari ? At ex matre alienigena et idololatra, non Dei, sed diaboli semen procreabitur, matre instillatura prolibus suum erga idola affectum, et in horum cultu illas educatura, inquit S. Hieronymus. Quæ eædem rationes etiam suadent catholicis, ne cum hæreticis vel aliis fidei hostibus matrimonia conjungant. Dissuadent item divortia atque adulteria, æque ac jurgia et dissidia conjugum. Iis enim omnibus unio conjugalis, quæ Deo tantopere cordi est, dissolvitur, aut minuitur saltem et labefactatur ». — *Custodite ergo spiritum vestrum.* Conservez l'esprit que Dieu vous a donné, c'est-à-dire, ne pervertissez pas les notions que vous fournit votre conscience et ne vous laissez pas aller contre l'équité à vos fantaisies. « Ne abducamini libidine, ne alienigenarum amore vincemini ». S. Jérôme. — *Uxorem adolescentiæ tuæ...* V. ℣. 14.

16. — *Cum odio habueris dimitte...* Le

la haine contre elle, renvoyez-la; mais le Seigneur des armées a dit : L'iniquité couvrira tous ses vêtements. Gardez donc votre esprit, et ne méprisez pas.

17. Vous avez fait souffrir le Seigneur par vos discours. Et en quoi, dites-vous, l'avons-nous fait souffrir? En ce que vous avez dit : Tous ceux qui font le mal passent pour bons aux yeux du Seigneur, et ce sont ceux qui lui plaisent : si cela n'est pas, où est donc le Dieu du jugement?

autem iniquitas vestimentum ejus, dicit Dominus exercituum : custodite spiritum vestrum, et nolite despicere.

17. Laborare fecistis Dominum in sermonibus vestris, et dixistis : In quo eum fecimus laborare? In eo quod dicitis : Omnis qui facit malum, bonus est in conspectu Domini, et tales ei placent : aut certe ubi est Deus judicii?

---

prophète donne ici la raison de son avertissement. Dieu dit (dans l'original) : « Car je hais le divorce », כי שנא שלח. Les LXX, la Vulgate, Luther, Rosenmüller, etc., construisent la phrase d'une manière toute différente : Si tu la hais, chasse-la. Cette manière de voir ne s'accorde pas avec le contexte, où le divorce est condamné; une sentence de ce genre serait d'ailleurs en contradiction avec la loi qui ne permet le divorce que pour une chose grave, et qui oblige l'homme à garder la femme qu'il n'aime pas, Deut. XXI, 15. La forme hébraïque peut être considérée comme un participe, employé souvent pour la première personne. S. Jérôme explique ainsi sa traduction : « Sed poterat fieri ut principes, sacerdotes, levitæ, populus responderent : Præcepit Deus per Moysen, ut cum odio habuerimus uxores, dimittamus eas. Et legendum est : dicis mihi, scriptum est : Quum odio habueris uxorem tuam, dimitte, dicit Dominus Deus Israel. Statimque respondit : hoc quidem in Lege præceptum est, sed propter duritiem cordis vestri, Matth. v, 32, XIX, 7, 8. » — *Operiet autem iniquitas vestimentum ejus.* Celui qui répudiera sa femme pour tout autre motif que l'adultère, sera couvert de mal dans son corps, qui, dit S. Jérôme, est le vêtement de son âme, « ut in quo peccavit, in ipso puniatur ». Le texte peut se rendre : « (celui qui répudie sa femme) couvre son vêtement de péché », ou « le péché couvre son vêtement ». Le sens est le même : le péché s'attachera à cet homme d'une manière indélébile. Souvent dans la Bible un vêtement souillé est le symbole de l'impureté du cœur; Cfr. Zach. III, 4; Is. LXIV, 5; Apoc. III, 4, VII, 14 — *Custodite spiritum vestrum.* V. ℣. 15. — *Et nolite despicere.* « Ne violez pas la foi » jurée à votre épouse; ℣. 11-14.

III. Le jour du Seigneur, II, 17-IV, 6.

Le Prophète s'attaque maintenant à l'esprit de découragement et de murmure qui prévaut dans le peuple; les Juifs ont perdu confiance dans les promesses de Dieu parce que les manifestations de sa puissance qu'ils attendaient ne se sont pas produites, et dans leur désespoir ils mettent en question sa justice et sa sainteté; ils commencent aussi à nier l'avènement futur du Seigneur pour le jugement du monde, Le prophète laisse d'abord s'exprimer les sentiments du peuple, afin de leur annoncer le jour de Jéhovah et sa véritable nature. Avant sa venue le Seigneur enverra un messager qui lui préparera les voies. Il viendra alors soudainement, purifiera son peuple par le feu du jugement et exterminera les pécheurs. La prophétie se termine par un avertissement d'obéir à la loi de Moïse, et par l'annonce que le Seigneur enverra le prophète Elie avant le jour de sa venue.

17. — *Laborare fecistis Dominum...* Vous fatiguez le Seigneur, vous lui donnez de l'ennui, vous provoquez sa colère par vos paroles. — *Omnis qui facit malum bonus est in conspectu Domini.* Ce n'est pas tout Israël qui parle ainsi, mais seulement la partie infidèle du peuple, ceux dont il est question plus loin, III, 13. « Hunc locum plenius septuagesimus secundus (tertius) Psalmus exsequitur, cujus principium est : Quam bonus Israel Deus his qui recti sunt corde; mei autem pæne moti sunt pedes, et quæ sequuntur. Reversus ergo populus de Babylone, et videns cunctas in circuitu nationes, ipsosque Babyloniis idolis servientes abundare divitiis, vigere corporibus, omnia, quæ bona putantur in seculo, possidere, se vero, qui habeat notitiam Dei, squalore, inedia, servitute coo-

CHAPITRE III

Prédiction de l'avènement du Messie (℣℣. 1-4). — Il punira les Juifs et principalement les Lévites (℣℣. 5-6). — Le prophète s'attaque ensuite a ceux qui fraudent les dîmes et les offrandes sacrées (℣℣. 7-12). — Il reprend les Juifs qui se plaignent que Dieu ne punit pas les méchants; il ajoute que la justice divine saura séparer les bons des mauvais (℣℣. 13-18).

1. Ecce ego mitto angelum meum, et præparabit viam ante faciem meam. Et statim veniet ad templum suum dominator, quem vos quæritis : et angelus testamenti, quem vos vultis. Ecce venit, dicit Dominus exercituum.

Ps. 111, 17; *Matth.* 11, 10; *Marc*, 1, 2; *Luc.* 1, 17, *et* 7, 27.

1. Voici que j'envoie mon ange, qui préparera ma voie devant ma face ; et aussitôt le dominateur que vous cherchez, et l'ange de l'alliance que vous désirez, viendra dans son temple. Le voici qui vient, dit le Seigneur des armées.

---

pertum, scandalizatur et dicit : Non est in rebus humanis providentia, omnia casu feruntur incerto, nec Dei judicio gubernantur, quin potius mala ei placent, et bona displicent : aut certo si Deus cuncta dijudicat, ubi est illius æquum justumque judicium? » S. Jérôme. — *Aut certe ubi est Deus judicii?* Si le mal n'est pas indifférent à Dieu, pourquoi ne punit-il pas les impies et les païens qui l'outragent, pourquoi ne rend-il pas un jugement équitable et sévère? Cfr. Is., xxx, 18.

Chap. iii. — 1. — A la question : Où est le Dieu du jugement, Dieu va maintenant répondre : Il viendra soudainement à son Temple, mais il enverra auparavant un messager qui lui préparera les voies. — *Ecce ego mitto angelum meum.* Cet envoyé n'est pas, comme le veulent Raschi et Kimchi, un être céleste, l'ange promis dans Exod. xxiii, 20 ; ce n'est pas non plus, quoiqu'en dise Aben-Ezra, le second Messie, fils de Joseph. Ce n'est pas non plus l'ange de Jéhovah. C'est un messager terrestre, le même qui est appelé le prophète Elie, iv, 5 ; c'est une personnalité concrète, et non pas une personne idéale comme le suppose à tort Hengstenberg, suivant lequel le chœur entier de tous les messagers divins qui doivent préparer la venue du salut et ouvrir la porte à la grâce future, serait désigné. Ce messager est celui qui fut réellement envoyé à la nation dans la personne de Jean-Baptiste, immédiatement avant la venue du Seigneur. Un fait historique facile à constater, à savoir qu'aucun prophète ne parut en Israël dans la période qui sépare Malachie de S. Jean, suffirait à prouver la vérité de cette interprétation. Elle est d'ailleurs confirmée par le contexte, d'après lequel l'envoi du messager doit avoir lieu immédiatement avant la venue du Seigneur dans son Temple. — *Et præparabit viam ante faciem meam.* Il écartera les obstacles qui s'opposent à la venue du Seigneur dans son Temple. Cfr. Is. xl, 3 et suiv., lvii, 14, lxii, 10. Cette expression est particulière à ce prophète. Le messager prêchera le repentir et la conversion des pécheurs. — *Et statim.* פתאם, soudainement, d'une manière tout à fait inattendue. Le Seigneur vient comme un voleur dans la nuit. — *Veniet ad templum suum.* Il y a ici un changement de personnes, assez fréquent chez les prophètes. Le Seigneur vient à son Temple parce qu'il est le Dieu et le Roi d'Israël; Cfr. Ezéch. xxxvii, 26, 27, xliii, 7. — *Dominator, quem vos quæritis.* האדון, le Seigneur. Cette expression désigne clairement le Messie, dont l'origine est divine; Cfr. Is. ix, 5, et sur le mot Adon, qui, avec l'article, désigne toujours Dieu. V. Exod. xxiii, 17, xxxiv, 23; Is. i, 24, iii, 1, x, 16, 33, xxix, 4. — *Angelus testamenti.* L'ange de l'alliance est le médiateur annoncé par Isaïe, xlii, 6, celui qui doit rétablir la paix entre Dieu et le monde. Suivant d'autres : l'ange promis dans l'Ancien Testament. Le sens est toujours le même. — *Quem vultis vos.* Celui qu'Israël attend avec impatience et désir. — *Ecce venit.* Il viendra certainement. Le prophète confirme encore cette assurance dans les mots qui suivent : *dicit Dominus exercituum.* La prophétie s'est entièrement accomplie dans l'envoi de Jean le précurseur et dans la venue de Notre-

2. Qui pourra seulement penser au jour de son avènement, ou qui pourra en soutenir la vue? Car il sera comme le feu qui fond les métaux, et comme l'herbe du foulon.

3. Il fondra et épurera l'argent, il raffinera les enfants de Lévi, et les rendra purs comme l'or et l'argent qui a passé par le feu, et ils offriront des sacrifices au Seigneur dans la justice.

4. Et le sacrifice de Juda et de Jérusalem sera agréable au Seigneur, comme aux siècles passés et aux temps anciens.

2. Et quis poterit cogitare diem adventus ejus, et quis stabit ad videndum eum? Ipse enim quasi ignis conflans, et quasi herba fullonum :

3. Et sedebit conflans, et emundans argentum, et purgabit filios Levi, et colabit eos quasi aurum, et quasi argentum, et erunt Domino offerentes sacrificia in justitia.

4. Et placebit Domino sacrificium Juda et Jerusalem, sicut dies sæculi, et sicut anni antiqui.

Seigneur. « Judæi hoc quod dicitur : statim veniet ad templum suum dominator quem vos quæritis, et angelus testamenti, quem vos vultis, referunt ad ἠλειμμένον, hoc est, Christum suum, quem dicunt ultimo tempore esse venturum. Sed miror, quomodo eos rerum exitus non doceat veritatem. Quod enim templum suum inveniet dominator, quod usque ad fundamenta destructum est, aut si ab alio exstruendum est antequam Christus adveniat, quid Christus eorum amplius facturus est, quum ab alio restituta sint omnia? » S. Jérôme.

2. — *Et quis poterit cogitare diem adventus ejus?* Avec la venue du Seigneur coïncidera le commencement du jugement ; mais ce jugement ne sera pas celui des païens, il s'exercera sur les membres impies de la nation de l'alliance. Personne ne pourra supporter les angoisses de ce jour ; Cfr. plus bas, IV, 1, 2 et Joël, II, 11. — *Quis stabit ad videndum eum?* Répétition de la même pensée sous une métaphore tirée de l'impossibilité pour l'œil humain de supporter l'éclat du soleil levant. — *Ipse enim quasi ignis conflans.* Litt. « il sera comme le feu du fondeur ». Ce feu détruit toutes les matières impures mêlées à l'or et à l'argent ; Cfr. Zach. XIII, 9 ; ainsi la colère divine détruira les pécheurs et les impies. — *Quasi herba fullonum.* Autre figure exprimant la même idée. ברית se trouve seulement ici et dans Jérem. II, 22 ; V. la note de notre Comm., p. 34. Cet alcali végétal se tirait de diverses espèces de Salicornia et de Salsola. Aujourd'hui encore on en extrait d'assez grandes quantités, sur les bords de la Mediterranée et de la mer Morte, de la Salicornia fructicosa et de Salsola Kali. V. Tristram, Natural History of the Bible, éd. cit., pp. 480 et suiv.

3. — *Et sedebit conflans...* La seconde figure est abandonnée, et la première seule est développée dans ce verset, sans doute à cause de son énergie plus grande. Le Seigneur est comparé au fondeur qui purifie l'or et l'argent.— *Purgabit filios Levi.* Dieu raffinera les enfants de Lévi, et parmi eux principalement les prêtres ; il détruira tout ce qui est mauvais et corrompu. Ce sont eux en effet que Dieu a surtout accusés plus haut, I, 6, II, 1. On sait combien Notre-Seigneur eût à se plaindre des prêtres et des Scribes. — *Colabit eos....* Répétition de la même pensée. — *Et erunt Domino offerentes sacrificia in justitia.* Ceux qui sont susceptibles de correction ayant été corrigés, les incorrigibles ayant été détruits, ceux qui seront maintenus offriront des sacrifices agréables à Dieu, parce que leur cœur et leurs intentions seront purs.

4. — *Et placebit Domino sacrificium Juda et Jerusalem.* Les sacrifices de Juda et de Jérusalem sont ceux de toute la nation, représentée par sa tribu principale et par sa capitale. — *Sicut dies sæculi et anni antiqui.* Les jours de l'ancien temps et les années passées sont les temps de Moïse, ou bien les premières années du séjour dans le désert, ou peut-être encore l'époque de David et le commencement du règne de Salomon. Au contraire, dit Keil, au temps de Malachie, les sacrifices offerts par la nation déplaisent à Dieu, non seulement à cause des péchés du peuple, II, 13, mais surtout à cause de la méchanceté des prêtres, I, 10, 13. En outre, nous ne devons pas conclure des ٧٧. 3 et 4, que Malachie admet que le culte de l'Ancien Testament se continuera aux temps messianiques : ses paroles doivent s'expliquer d'après la coutume des prophètes, qui se servent des formes du culte de l'Ancien Testament pour dépeindre le culte qui caractérisera la nouvelle alliance.

5. Et accedam ad vos in judicio, et ero testis velox maleficis, et adulteris, et perjuris, et qui calumniantur mercedem mercenarii, viduas, et pupillos, et opprimunt peregrinum, nec timuerunt me, dicit Dominus exercituum.

6. Ego enim Dominus, et non mutor : et vos, filii Jacob, non estis consumpti.

7. A diebus enim patrum vestrorum recessistis a legitimis meis, et non custodistis. Revertimini ad me, et revertar ad vos, dicit Dominus exercituum. Et dixistis : In quo revertemur?

Zach. 1, 3.

5. Alors je viendrai promptement, je serai juge et témoin contre les sorciers, les adultères et les parjures, contre ceux qui retiennent par violence le salaire de l'ouvrier, et qui oppriment les veuves, les orphelins et les étrangers, sans me craindre, dit le Seigneur des armées.

6. Car je suis le Seigneur, et je ne change pas; c'est pourquoi vous, enfants de Jacob, vous n'êtes pas encore exterminés,

7. Pourtant dès les jours de vos pères vous avez abandonné mes ordonnances et mes lois, et vous ne les avez pas observées. Revenez à moi, et je retournerai à vous, dit le Seigneur des armées. Vous dites : Pourquoi retournerons-nous?

---

5. — *Et accedam ad vos in judicio.* Dieu viendra juger et punir ceux qui doutaient du jugement du Seigneur ; II, 17. Ces mots sont la réponse à leurs paroles. — *Ero testis velox.* Dieu viendra avec une rapidité surprenante, qui contrastera avec les murmures du peuple qui se plaint du délai du jugement; Cfr. Luc, XXI, 34. « Quanta formido judicii, quum ipse sit testis et judex ». S. Jérôme. — *Maleficis.* les sorciers. LXX : φαρμακοῦς. La sorcellerie était commune chez les Juifs après la captivité, comme le prouvent des passages des Actes, VIII, 9, XIII, 6 et de Josèphe, Antiq. XX, 6 ; de Bello jud., II, 12, 23. — *Et adulteris.* La condamnation des mariages avec des femmes païennes, II, 10-16, peut faire conclure à la fréquence de l'adultère. — *Et perjuris.* Cfr. Lev. XIX, 12. Les LXX ajoutent : τῷ ὀνοματὶ μου. — *Et qui calumniantur mercedem mercenarii.* Ceux qui, violant la loi du Deut. XXIV, 14, ne donnent pas à l'ouvrier le salaire qui lui est dû. — *Viduas et pupillos.* La loi le défendait ; Cfr. Exod. XXII, 21 ; Deut. XXIV, 17. — *Et opprimunt peregrinum.* Cfr. Deut. XXVII, 19. — *Nec timuerunt me.* « Et si ista universa non fecerint, sufficit eis solum crimen ad pœnam, quod non timuerunt Dominum ». S. Jérôme. Au temps du prophète, tous ces crimes étaient fréquents chez les Juifs.

6. — *Ego enim Dominus et non mutor.* Les Juifs concluaient de la lenteur mise par Dieu à punir, qu'il ne châtirait pas les impies ; ils oubliaient que Dieu n'est pas comme les hommes, qu'il tient ce qu'il a promis, Cfr. Nombr. XXIII, 19; mais qu'il n'agit que suivant son bon plaisir et à l'heure pur lui choisie. — *Et vos, filii Jacob, non estis consumpti.* Malgré toutes les fautes d'Israël, la clémence divine l'a conservé, à cause des promesses anciennes ; Cfr. Mich. VII, 20.

7. — *A diebus enim patrum vestrorum...* Depuis les temps les plus anciens la nation toute entière s'est facilement éloignée de Dieu. Cfr. Is. XLIII, 27 ; Ezéch. II, 3. Os. X, 9. — *A legitimis meis.* Les préceptes et les commandements donnés par Dieu. — *Revertimini ad me et revertar ad vos.* Le retour de la bonté complète de Dieu sera subordonné à la conversion d'Israël. « Similis est sententia Zachar. I : Convertimini ad me, ait Dominus exercituum, etc. Has, aliasque similes sententias olim Pelagiani ad sui erroris defensionem produxerunt, docentes gratiam dari secundum merita nostra : et Deum non prius homini suam infundere gratiam, quam homo per liberam suæ voluntatis motionem se ad eam suscipiendam præparasset. Qua de re Augustinus, tum aliis pluribus locis, tum imprimis de Gratia et libero arbitrio, c. v. Sed quod Dei donum sit etiam nostra ad Deum conversio, plurimæ docent scripturæ, ut Psal. LXXIX, bis : Deus converte nos, et ostende faciem tuam, et salvi erimus, et rursum : Deus virtutum converte nos, et Psal. LXXXIV: Converte nos Deus salutaris noster. Et apertissime Threnorum, v. cum dicit Jeremias : Converte nos, Domine, et convertemur. Ergo,

8. Un homme peut-il outrager son Dieu, comme vous m'avez outragé? En quoi, dites-vous, vous avons-nous outragé? Par les dîmes et par les prémices.

9. Vous avez été maudits et appauvris, parce que vous m'outragez tous.

10. Apportez toutes les dîmes dans mes greniers, et qu'il y ait des vivres dans ma maison; et après cela considérez ce que je ferai, dit le Seigneur, si je ne vous ouvrirai pas les sources du ciel, et si je ne répandrai pas ma bénédiction sur vous, pour vous mettre dans l'abondance.

8. Si affliget homo Deum, quia vos configitis me? Et dixistis : In quo configimus te? In decimis, et in primitiis.

9. Et in penuria vos maledicti estis, et me vos configitis gens tota.

10. Inferte omnem decimam in horreum, et sit cibus in domo mea, et probate me super hoc, dicit Dominus : si non aperuero vobis cataractas cœli, et effudero vobis benedictionem usque ad abundantiam,

---

ut verbis concilii Tridentini utar (Sess. VI cap. v) cum dicitur : Convertimini ad me, et ego convertar ad vos, libertatis nostræ admonemur. Cum vero respondemus : Converte nos Domine ad te, et convertemur : Dei nos gratia præveniri confitemur. Hæc Concil. Scilicet liberum arbitrium suo voluntario motu ad Deum sese convertit quidem, tamen non nisi præveniente et cooperante gratia Dei. Quod autem additur : Et ego convertar ad vos, non significat gratiam subjunctam esse libero arbitrio, motumque ejus sequi, sed vel significat posteriorem gratiam promitti, quæ a scholasticis subsequens, et comitans gratia vocatur; vel remissionem peccatorum cum remotione pœnarum, et afflictionum temporalium, et largitione bonorum. Eam enim promissionem frequentissime inculcant scripturæ veteris Testamenti ». Estius. — *Et dixistis : In quo revertemur?* Le peuple se regarde encore comme innocent et juste, et il répond avec impudence qu'il n'a pas besoin de se convertir.

8.— Le prophète va faire voir au peuple les fautes dont il se rend coupable. — *Si affliget homo Deum, quia vos configitis me?* L'homme peut-il arriver à un degré de démence tel qu'il essaye de supplanter Dieu, de lui enlever ce qui lui appartient, et de le tromper. C'est pourtant ce que font les Juifs, de la manière qui va être indiquée. Litt. « un homme peut-il tromper Dieu, et vous me trompez ». — *In decimis et in primitis.* Sur les décimes, V. Lévit, XXVII, 30 et suiv.; Nombr. XVIII 20 et suiv., Deut. XIV, 22 et suiv. Sur les prémices, V. Deut. XII, 6, XVIII, 4; Néh. XIII, 5. « Revera secundum historiæ ordinem, quia decimas et primitias levitis populus non reddebat, se ipsum fraudem, dicit Dominus, sustinere, cujus ministri fame coacti et penuria templum deseruerint. Si enim per alios vis ilatur in carcere, et ægrotus suscipitur, et esuriens sitiensque cibum accipit atque potatur, cur non in ministris suis decimas accipiat, et, si non dentur, parte sua ipse privetur »? S. Jérôme.

9. — *Et in penuria vos maledicti estis.* A cause de cet oubli de vos devoirs, vous souffrez du besoin et de la faim. Litt. « vous êtes maudits de ma malédiction ». — *Et me vos configitis.* V. ℣. 8.— *Gens tota.* La condamnation est générale : tout le peuple est coupable envers Dieu. « S. Hieronymus refert hoc ad realem Filii Dei confixionem in cruce. Sed hoc mysticum est. Tropologice, omnes peccato suo quasi sagitta, quantum in se est, Deum configunt, rursum crucifigentes Filium Dei et ostentui habentes, ut ait S. Paulus. Et non est unius hoc aut alterius crimen ». Tirin.

10. — *Inferte omnem decimam in horreum.* Apportez toutes les dîmes au trésor du temple, האוצר. Sur cet édifice, V. Néhém. XIII, 5, 12, 13; Cfr. X, 38, 39; II. Paral. XXXI, 11 et suiv. Dieu recommande d'apporter non seulement une partie des dîmes, mais leur totalité, si les Juifs ne veulent pas dorénavant être accusés de tromperies et de fraude. — *Et sit cibus in domo mea.* La nourriture nécessaire pour les prêtres et pour les lévites. טרף a en effet le sens d'aliments, Cfr. Ps. CX, 5; Prov. XXXI, 15. — *Et probate me super hoc.* Quand les Juifs auront rendu à Dieu ce qu'ils lui doivent, ils pourront éprouver Dieu; c'est-à-dire, ils verront que

11, Et increpabo pro vobis devorantem, et non corrumpet fructum terræ vestræ; nec erit sterilis vinea in agro, dicit Dominus exercituum.

12. Et beatos vos dicent omnes gentes : eritis enim vos terra desiderabilis, dicit Dominus exercituum.

13. Invaluerunt super me verba vestra, dicit Dominus.

14. Et dixistis : Quid locuti sumus contra te? Dixistis : Vanus est, qui servit Deo, et quod emolumentum quia custodivimus præcepta ejus, et quia ambulavimus tristes coram Domino exercituum?

Job. 21, 14, *et* 15.

15. Ergo nunc beatos dicimus ar-

11. Je châtierai en votre faveur les insectes qui mangent les fruits ; et ils ne mangeront pas ceux de vos terres, et il n'y aura pas dans vos campagnes de vignes stériles, dit le Seigneur des armées.

12. Toutes les nations vous diront heureux ; et votre terre deviendra une terre désirable, dit le Seigneur des armées.

13. Les paroles que vous dites contre moi, se multiplient, dit le Seigneur.

14. Et cependant vous répondez : Qu'avons-nous dit contre vous? Vous avez dit : Il est fou celui qui sert Dieu : qu'avons-nous gagné pour avoir gardé ses commandements, et pour avoir marché avec un visage abattu devant le Seigneur des armées?

15. C'est pourquoi nous appelle-

Dieu est à leur égard toujours bon et équitable. — *Si non aperuero vobis cataractas cœli.* Cfr. Gen. VII, 11 ; IV Rois, VII, 2, 19. Dieu donnera la pluie à la terre aux saisons habituelles. — *Et effudero vobis benedictionem.* Tous les biens leur seront abondamment départis par Dieu. — *Usque ad abundantiam.* עד־בלי־די, « jusqu'à ce qu'il n'y ait plus besoin, c'est-à-dire, avec surabondance.

11. — *Et increpabo pro vobis devorantem.* Dieu chassera loin du pays la sauterelle justement appelée la dévorante. — *Nec erit vinea sterilis in agro.* Litt. « et (la terre) ne fera pas avorter la vigne dans le champ ». « Vinea quoque implebit torcularia ». S. Jérôme.

12. — *Et beatos vos dicent omnes gentes.* V. des promesses analogues, Deut. XXXIII, 29; Zach. VII, 14, VIII, 13, 23. — *Eritis enim vos terra desiderabilis.* Toutes les nations porteront envie à la terre habitée par Israël. Targum : « Vous habiterez dans la terre où j'habite, pour y faire ma volonté ».

13. — *Invaluerunt super me verba vestra.* Malgré tout cela, les Juifs ne cessent de murmurer contre Dieu et de le traiter injurieusement. Suivant Kimchi, le discours reprend le reproche fait aux Juifs, II, 17, qui ne voulaient pas croire à la venue du jugement. Tel est aussi l'avis de S. Jérôme : « Prius (II, 17), dixerat : Laborare fecistis Dominum in sermonibus vestris, et dixistis : In quo eum fecimus laborare? In eo quum diceretis : Omnis, qui facit malum, bonus est in conspectu Domini, et tales ei placent. Aut certe : Ubi est Deus judicii? Nunc idem plenius repetit : Populus enim qui de Babylone reversus videbatur Dei habere notitiam, et observare legem, et intelligere peccatum suum, et pro peccato offerre victimas, decimas reddere, observare sabbathum, et cetera, quæ Dei lege præcepta sunt, cernens cunctas in circuitu nationes rebus omnibus abundare, se in penuria, et fame et miseria constitutum, scandalizabatur ad singula, atque dicebat : Quid mihi prodest, quia unum et verum Deum colo, abominor idola, et compunctus conscientia delictorum ante Deum tristis incedo? Quem locum, ut supra diximus, septuagesimus secundus (tertius) Psalmus plenius latiusque prosequitur ».

14. — *Dixistis : Vanus est qui servit Deo.* Le culte de Dieu, prétentent-ils, ne leur a jamais rien rapporté ; les justes ne sont pas plus favorisés que les pécheurs. — *Et quod emolumentum...* Targum : « Et quelles richesses avons-nous acquises... ». — *Quia ambulavimus tristes...* Comme ceux qui se repentent de leurs péchés, qui jeûnent, ou qui sont en deuil ; Cfr. Ps. XXXIV, 13, 14, XXXVII, 7; Job. XXX, 28; I Mach. III, 48. LXX : ἱκέται.

15. — *Ergo nunc beatos dicimus arrogantes.* Parce que le culte du Seigneur ne leur a

rons maintenant heureux les hommes superbes; puisqu'ils s'établissent en goûtant l'impiété, et qu'après avoir tenté Dieu ils demeurent sains et saufs.

16. Mais ceux qui craignent le Seigneur ont tenu dans leurs entretiens un autre langage : le Seigneur a été attentif, il les a écoutés, et un livre a été écrit qui servira de monument en faveur de ceux qui craignent le Seigneur, et qui pensent à son nom.

17. Et dans le jour où je dois agir, dit le Seigneur, ils seront le peuple que je me réserve, et je les épargnerai, comme un père épargne son propre fils qui le sert.

18. Vous changerez alors de sen-

rogantes : siquidem ædificati sunt sapientes impietatem; et tentaverunt Deum, et salvi facti sunt.

16. Tunc locuti sunt timentes Dominum, unusquisque cum proximo suo : Et attendit Dominus, et audivit : et scriptus est liber monumenti coram eo timentibus Dominum, et cogitantibus nomen ejus.

17. Et erunt mihi, ait Dominus exercituum, in die qua ego facio, in peculium : et parcam eis, sicut parcit vir filio suo servienti sibi.

18. Et convertemini, et videbitis

---

rien rapporté; les Juifs en arrivent à louer les pécheurs qui ont été favorisés de la fortune et les appellent bienheureux. — *Siquidem ædificati sunt.* Cfr. Jér. XII, 16, 17; Exod. I, 21. Malgré leur impiété ces pécheurs ont bâti leur maison, établi solidement leur situation, en un mot ils jouissent de tous les biens temporels. — *Tentaverunt Deum et salvi facti sunt.* Ils continuent de pécher et malgré cela ils ne sont pas châtiés. « Clément d'Alexandrie se plaint de quelques impies et de quelques hérétiques qui, par de différentes ponctuations, prenaient ces paroles comme les paroles du Seigneur, et non comme des objections ». Sacy.

16. — Le prophète oppose à ces folies la conduite de ceux qui craignent Dieu; il montre les bénédictions qu'attire sur eux leur piété. — *Tunc locuti sunt timentes Dominum...* « Alors », אז, indique que la conversation de ceux qui craignent Dieu a été occasionnée par les discours des pécheurs. Cette conversation n'est pas reproduite, mais il est facile, d'après le contexte, de supposer son objet. Les justes se fortifient dans leur foi au Seigneur, ils se rappellent que Dieu jugera les bons et les mauvais, d'après leurs actions; ils contrastent ainsi avec la masse qui blasphème. — *Attendit Dominus et audivit.* Le Seigneur n'oublie pas ces dispositions. — *Scriptus est liber monumenti coram eo...* Non seulement le Seigneur n'oublie pas ces conversations, mais il les fait écrire dans un livre afin de s'en souvenir au jour opportun. Ces mots rappellent, dit Keil, la coutume des Perses de conserver dans un livre les noms de ceux qui avaient bien mérité du roi, Esth. VI, 1; mais l'idée exprimée ici repose sur la notion beaucoup plus ancienne que les noms et les actions des justes sont écrits dans un livre mis sous les yeux de Dieu, Cfr. Ps, LV, 9; Dan. VII, 10, lorsque le Seigneur veut se rappeler leurs actions et les récompenser. Cfr. Apoc. XX, 12. « Græci dicunt : ἐγράφη ἐν Διὸς δέλτοις. De qua adagiali loquutione vid. Erasmi Adagia « sub verbo » Fides et veritas, edit. Wechel, 1643, p. 247, col. 1. Eodem sensu Græci διφθέρας etiam Jovi tribuebant, unde divinam scelerum vindictam, paulo serius tamen sumptam descripturi, ὁ Ζεὺς κατεῖδε χρόνιος εἰς τὰς διφθέρας, Jupiter serus, i. e. aliquanto serius, suas tabulas inspexit, proverbiali Jambo senario dicere solebant ». Rosenmüller. — *Timentibus Dominum.* Les noms de ceux qui craignent le Seigneur sont conservés dans ce livre. — *Cogitantibus nomen ejus.* Cfr. Is. XIII, 17, XXXIII, 8.

17. — *Et erunt mihi... in peculium.* Les justes écrits dans le livre seront la part spéciale du Seigneur au jour du jugement, et alors ils obtiendront miséricorde. — *Sicut parcit vir.* Dieu sera réellement un père pour ceux qui le servent et qui l'aiment. S'il les épargne, il faut conclure de ces mots qu'il châtiera les méchants.

18. — Le prophète engage ceux qui murmurent à réfléchir; il leur dit qu'il y aura

quid sit inter justum et impium : et inter servientem Deo, et non servientem ei.

timents, et vous verrez quelle différence il y a entre le juste et l'injuste, entre celui qui sert Dieu et celui qui ne le sert pas.

CHAPITRE IV

Continuation de la pensée qui termine le chapitre précédent (℣℣. 1-3). — Exhortation à observer la loi de Moïse (℣. 4). — Annonce de la venue d'Elie et du jour terrible du Seigneur (℣℣. 5-6).

1. Ecce enim dies veniet succensa quasi caminus : et erunt omnes superbi, et omnes facientes impietatem, stipula : et inflammabit eos dies veniens, dicit Dominus exercituum, quæ non derelinquet eis radicem et germen.

2. Et orietur vobis timentibus nomen meum sol justitiæ, et sanitas in pennis ejus : et egrediemini, et salietis sicut vituli de armento.
Luc. 1, 78.

3. Et calcabitis impios, cum fuerint cinis sub planta pedum vestro-

1. Car il viendra un jour embrasé comme une fournaise ardente : tous les superbes et tous ceux qui commettent l'impiété seront comme de la paille : et ce jour qui doit venir les embrasera, dit le Seigneur des armées, sans leur laisser ni germe, ni racine.

2. Le soleil de justice se lèvera pour vous qui craignez mon nom, et vous trouverez votre salut sous ses ailes ; vous sortirez alors, et vous tressaillerez comme les jeunes taureaux du troupeau.

3. Vous écraserez les impies, lorsqu'ils seront comme la cendre

---

une grande différence entre les justes qui servent Dieu, et les impies qui ne veulent pas le servir ; il leur montre par là-même qu'il y a toujours profit à aimer Dieu et à lui obéir. — *Convertimini,* changez de sentiment.

CHAP. IV. — Le prophète explique l'avertissement qu'il vient de donner aux impies par une peinture de la séparation qui sera effectuée au jour du jugement.

1. — *Dies veniet succensa quasi caminus.* Le jour du jugement est comparé à une fournaise ardente, parce que ce feu brûle plus vivement dans une fournaise qu'en plein air. — *Omnes superbi et omnes facientes impietatem.* Tous ceux qui ont péché contre Dieu et contre leur prochain. — *Inflammabit eos dies veniens...* La destruction des impies sera complète ; Cfr. Amos, II, 9. « Ecce enim dies judicii tum particularis, tum universalis, adveniet unicuique, illa in morte singulorum, ista in fine mundi, succensa ardentissimo igne, non tantum metaphorico, iræ et ultionis divinæ, ut S. Hieronymus, Remigius et Clarius exponunt, sed etiam physico et proprie dicto, puta igne conflagrationis mundi, qui præibit judicium : et igne infernali, qui instar lictoris assistet judici, inquit Lyranus. Vatablus et a Lapide. Hoc igne ita excidentur opes, deliciæ, gloria impiorum, ut nec germen nec radix, id est, spes recuperandi ulla relinquatur ». Tirin.

2. — *Orietur vobis timentibus nomen meum sol justitiæ.* D'après l'opinion commune des Pères, depuis S. Justin, ce soleil de justice est le Christ. Sa venue en effet apporte à la terre le salut et l'équité. Mais les commentateurs appliquent ces mots les uns à la première venue du Messie, les autres à son second avènement. — *Sanitas in pennis ejus.* Les ailes du soleil sont une belle image pour désigner les rayons qu'il projette tout autour de lui. — *Egriedemini et salietis sicut vituli...* La joie des justes est poétiquement décrite. Ils seront heureux d'être délivrés par le Sauveur de toutes leurs souffrances.

3. — *Calcabitis impios.* Tout sera changé : les impies qui tourmentaient les bons seront vaincus et mis dans l'impossibilité de nuire. — *Cum fuerint cinis sub planta pedum vestrorum.* Le feu doit en effet les consumer ;

sous vos pieds, en ce jour où j'agirai moi-même, dit le Seigneur des armées.

4. Souvenez-vous de la loi de Moïse mon serviteur, que je lui ai donnée sur l'Horeb, afin qu'il portât à tout le peuple d'Israël mes préceptes et mes ordonnances.

5. Je vous enverrai le prophète Elie, avant que vienne le grand et épouvantable jour du Seigneur.

6. Et il rapprochera le cœur des pères de leurs enfants, et le cœur des enfants de leurs pères ; de peur qu'en venant je ne frappe la terre d'anathème.

rum, in die qua ego facio, dicit Dominus exercituum.

4. Mementote legis Moysi servi mei, quam mandavi ei in Horeb ad omnem Israel, præcepta et judicia.

Exod. 20; *Deut.* 4, 5, 6.

5. Ecce ego mittam vobis Eliam prophetam, antequam veniat dies Domini magnus, et horribilis :

Matth. 11, 14; *Marc.* 9, 10; *Luc.* 1, 17.

6. Et convertet cor patrum ad filios, et cor filiorum ad patres eorum : ne forte veniam, et percutiam terram anathemate.

℣. 1. Cfr. Is. XXVI, 5, 6. — *In die qua ego facio.* Au jour où le Seigneur accomplira toutes ces menaces.

4. — *Mementote legis Moysi, servi mei.* Jusqu'à ce que vienne ce grand jour, observez la loi de Moïse. De même Dieu ordonne aux chrétiens de pratiquer la loi chrétienne. Au jugement c'est la loi qui sera le sujet de l'interrogatoire et de l'arrêt. — *Quam mandavi ei.* Moïse n'a été en effet que le mandataire et l'intermédiaire de Dieu. — *In Horeb.* Deut. IV, 10, 15; III Rois, VIII, 9. — *Præcepta et judicia.* Cfr. Deut. IV, 5, 8, 14; Lévit. XXVI, 46. Les LXX ont placé à tort ce verset à la fin du livre.

5. — *Ecce ego mittam vobis Eliam prophetam.* Le but du Seigneur en envoyant Elie est d'obtenir la conversion de la nation. Quel est l'Elie mentionné ici? Une très ancienne tradition également répandue chez les Pères et chez les rabbins, admet que le prophète Elie, enlevé au ciel, doit reparaître avant le dernier jugement. Les LXX, l'auteur de l'Ecclésiastique, XLVIII, 20, les Juifs du temps de Notre-Seigneur, Matth. XVII, 20; Jean I, 21, Hitzig, Maurer, Ewald sont en faveur de cette interprétation. D'autres appliquent ces mots à S. Jean-Baptiste qui, d'après Notre-Seigneur, Luc, I, 17, est un autre Elie. S. Jérôme et beaucoup d'auteurs après lui sont favorables à cette explication qui est moins généralement suivie que la première. — *Antequam veniat dies Domini,* ces mots désignent plutôt le second avènement de Jésus-Christ que le premier.

6. — *Et convertet cor patrum ad filios...* « Igitur antequam veniat dies judicii, et percutiat Dominus terram anathemate, sive omnino, vel subito, ut LXX transtulerunt : hoc enim significat ἀρδήν, mittet Dominus in Elia (qui interpretatur, Deus meus, et est de oppido Thesbi, quod conversionem et pœnitentiam sonat) omnem prophetarum chorum, qui convertat cor patrum ad filios, Abraham videlicet et Isaac et Jacob, et omnium patriarcharum, ut credant posteri eorum in Dominum Salvatorem, in quem et illi crediderunt : Abraham enim vidit diem Domini, et lætatus est, Joan. VIII, 5, 6; sive cor patris ad filium, id est, cor Dei ad omnem, qui spiritum adoptionis acceperit, et cor filiorum ad patres eorum, ut Judæi et christiani, qui nunc inter se discrepant, pari in Christum religione consentient. Unde dicitur ad apostolos, qui seminarium in toto orbe Evangelii prodiderunt : Pro patribus tuis nati sunt tibi filii, Psal. XLIV, 17. Si enim Elias non cor patrum ad filios ante converterit, et cor filiorum ad patres eorum, cum venerit dies magnus et horribilis (magnus sanctis, terribilis peccatoribus), percutiet verus et justus judex, non cœlum, nec eos qui versantur in cœlo ; sed terram anathemate, qui faciunt opera terrena ». S. Jérôme. — *Ne forte veniam, et percutiam terram anathemate.* Sur חרם, V. Zach. XIV, 11. « Comme les Juifs que la prédication de S. Jean convertit à Jésus-Christ, évitèrent l'anathème, c'est-à-dire, l'extermination entière de la Judée, les Juifs qu'Elie fera entrer dans le sein de l'Eglise à la fin du monde, éviteront l'anathème éternel dont la rébellion des autres sera punie au jour du jugement dernier ». Sacy.

TABLE ANALYTIQUE

DES PETITS PROPHÈTES

Pages.

OSÉE

PRÉFACE

I. Vie d'Osée..... 1
II. Epoque où vécut Osée..... 8
III. Le livre d'Osée..... 10
IV. Prophéties messianiques d'Osée..... 14
V. Commentateurs..... 14

PROPHÉTIES

CHAPITRE I. 17
I. L'adultère d'Israël, I-III..... 17
1° Description figurée de l'idolâtrie d'Israël, I, 2-II, 3..... 17
CHAPITRE II. 24
2° Fin de l'idolâtrie d'Israël, II, 3-24... 25
CHAPITRE III. 32
3° Ordre donné au prophète de prendre une femme adultère, III..... 32
CHAPITRE IV. 36
II. L'impiété d'Israël, son châtiment, sa délivrance finale, IV-XIV..... 36
1° Dépravation d'Israël, et châtiment auquel elle l'expose, IV-VI, 3..... 36
CHAPITRE V. 44
CHAPITRE VI. 49
2° Maturité d'Israël pour le jugement de destruction, VI, 4-XI, 11..... 50
A. Corruption incurable d'Israël, VI, 4-VII, 16..... 50
CHAPITRE VII. 53
CHAPITRE VIII. 58
B. Menace du jugement de Dieu, VII, 17-IX, 9..... 58
CHAPITRE IX. 62
C. Abaissement et ruine d'Israël, IX, 10-XI, 11..... 65
CHAPITRE X. 67
CHAPITRE XI. 72
3° Apostasie d'Israël et fidélité de Dieu, XI, 12-XIV..... 76
A. Israël suit les pratiques impies de Chanaan, XI, 12, XII, 13..... 76
CHAPITRE XII. 78
CHAPITRE XIII. 17
B. Chûte d'Israël, XIII-XIV..... 81
CHAPITRE XIV. 85

JOEL

PRÉFACE

I. Vie de Joël..... 88
II. Le livre de Joël..... 95
III. Comment entendre l'invasion des sauterelles décrite par Joël..... 96
IV. Prophéties messianiques dans Joël.... 99
V. Commentateurs..... 100

PROPHÉTIES

CHAPITRE I. 103
I. Jugement de Dieu et appel du prophète à la pénitence, I, 2-II, 17..... 103
CHAPITRE II. 110
II. Dieu promet d'éloigner le jugement et de répandre d'abondantes bénédictions, II, 18-III, 21..... 116
1° Promesses immédiates, II, 18-27.... 116
2° Promesses de bénédictions plus grandes, II, 28-III, 21..... 120
CHAPITRE III 123

AMOS

PRÉFACE

I. Vie d'Amos..... 131
II. Epoque où vécut Amos..... 133
III. Le livre d'Amos..... 135
IV. Prophéties messianiques..... 138
V. Commentateurs..... 138

PROPHÉTIES

CHAPITRE I. 141
I. Prédiction générale du jugement, I-II... 141
CHAPITRE II. 147
CHAPITRE III. 153
II. Prophéties concernant Israël, III-VI..... 153
1° Amos a le droit de prédire à la nation son châtiment à cause de ses péchés, III, 1-8..... 153
2° Amos rappelle la méchanceté d'Israël, III, 9-IV, 3..... 155
CHAPITRE IV. 157
3° Israël est forcé de mettre sa confiance dans l'idolâtrie, IV, 4-13..... 159
CHAPITRE V. 163
4° Annonce de la destruction du royaume, comme conséquence de l'injustice et de l'impiété du peuple, V-VI..... 163
CHAPITRE VI. 172
CHAPITRE VII. 177
III. Symboles ou menaces emblématiques, VII-IX..... 177
1° Premier symbole : les sauterelles, VII, 1-3..... 177

Pages.

2° Deuxième symbole : le feu dévorant, VII, 4-6 178
3° Troisième symbole : le fil à plomb ou le niveau, VII, 7-9 178
4° Récit de l'opposition rencontrée par le prophète à Béthel, VII, 10-17 179
CHAPITRE VIII. 182
5° Quatrième symbole, relatif à Israël : le panier de fruits mûrs, VIII, 1-3 182
6° Nouvelle exhortation à Israël, VIII, 4-14. 182
CHAPITRE IX. 186
7° Destruction du royaume coupable et établissement du nouveau royaume de Dieu, IX 186

ABDIAS

PRÉFACE

I. Vie d'Abdias 193
II. Epoque d'Abdias 194
III. Le livre d'Abdias 200
IV. Accomplissement de la prophétie 200
V. Commentateurs 202

PROPHÉTIES

CHAPITRE I. 205
1° Ruine d'Edom, ℣℣. 1-9 205
2° Causes de cette ruine, ℣℣. 10-16 208
3° Etablissement du royaume de Juda sur Sion, ℣℣. 17-21 210

JONAS

PRÉFACE

I. Vie de Jonas 215
II. Le livre de Jonas 217
III. Prophéties messianiques 227
IV. Commentateurs 228

PROPHÉTIES

CHAPITRE I. 231
CHAPITRE II. 236
CHAPITRE III. 239
CHAPITRE IV. 242

MICHÉE

PRÉFACE

I. Vie de Michée 247
II. Le livre de Michée 248
III. Prophéties messianiques de Michée 251
IV. Commentateurs 257

PROPHÉTIES

CHAPITRE I. 259
I. Bannissement et restauration d'Israël, I-II. 259
1° Jugement contre Samarie et Juda, I. 259
CHAPITRE II. 265
2° Faute et châtiment d'Israël, la restauration future, II 265
CHAPITRE III. 270
II. Ruine profonde et exaltation admirable de Sion, III-V 270
1° Péchés des chefs de la nation et destruction de Jérusalem 270
CHAPITRE IV. 274
2° Glorification de la maison du Seigneur, et restauration de la puissance de Sion, IV-V, 1 274
CHAPITRE V. 279
3° Naissance du roi d'Israël, son règne pacifique, V, 2-14 280
CHAPITRE VI. 285
III. La voie du Salut, VI-VII 285
1° Exhortation au repentir fondée sur les menaces divines, VI 285
CHAPITRE VII 290
2° Prières de la communauté israélite pénitente et promesses divines, VII 290

NAHUM

PRÉFACE

I. Vie de Nahum 297
II. Le livre de Nahum 298
III. Accomplissement de la prophétie 299
IV. Commentateurs 301

PROPHÉTIES

CHAPITRE I. 303
I. Jugement contre Ninive, I, 1-14 308
II. Conquête, pillage et destruction de Ninive, I, 15-II, 13 308
CHAPITRE II. 309
CHAPITRE III. 313
III. Péchés et destruction inévitable de Ninive, III 313

HABACUC

PRÉFACE

I. Vie d'Habacuc 319
II. Epoque du prophète 321
III. Le livre d'Habacuc 322
IV. Prophéties messianiques 324
V. Commentateurs 325

PROPHÉTIES

CHAPITRE I. 327
I. Annonce du jugement du peuple coupable, I-II 327
1° Châtiment de Juda par le ministère des Chaldéens, I 327
CHAPITRE II. 333
2° Destruction de la puissance païenne impie, II 333
CHAPITRE III. 339
II. Prière du prophète à la suite de l'annonce du jugement, III 339

SOPHONIE

PRÉFACE

I. Vie du prophète 347
II. Le livre du prophète 350
III. Prophéties messianiques 353
IV. Commentateurs 353

PROPHÉTIES

CHAPITRE I. 355
I. Menace du jugement sur le monde en général et sur Juda en particulier, I 355
CHAPITRE II. 360
II. Exhortation au repentir, en vue du jugement, II, 1-III, 8 360

Pages.

CHAPITRE III. 366
III. Promesse de la conversion des nations et glorification d'Israël, III, 9-20..... 369

AGGÉE

PRÉFACE

I. Vie du prophète..... 373
II. Le livre d'Aggée..... 374
III. Prophéties messianiques..... 376
IV. Commentateurs..... 377

PROPHÉTIES

CHAPITRE I. 379
I. Exhortation à bâtir le Temple. Résultats de cette exhortation, I..... 379
CHAPITRE II. 384
II. La gloire du second temple, II..... 384

ZACHARIE

PRÉFACE

I. Vie du prophète..... 392
II. Le livre de Zacharie..... 399
III. Prophéties messianiques..... 405
IV. Commentateurs..... 413

PROPHÉTIES

CHAPITRE I. 413
Introduction, I. 1-6..... 413
I. Les visions nocturnes, I, 7-VI, 15..... 415
1° Première vision : le cavalier au milieu des myrtes, I, 8-17..... 415
° Deuxième vision : les quatre cornes et les quatre forgerons, 18-21..... 419
CHAPITRE II. 421
3° Troisième vision : l'homme muni du cordon, II..... 421
CHAPITRE III. 425
4° Quatrième vision : le Grand-Prêtre Josué en présence de l'Ange du Seigneur, III..... 425
CHAPITRE IV. 429
5° Cinquième vision : le chandelier et les deux oliviers, IV..... 429
CHAPITRE V. 433
6° Sixième vision : l'écrit volant, V, 1-4. 433
7° Septième vision : la femme assise dans l'éphe, V, 5-11..... 435
CHAPITRE VI. 437
8° Huitième vision: les quatre chars, VI, 1-8. 437
9° Acte symbolique terminant les visions: la couronne sur la tête de Josué, VI, 9-15. 439

Pages.

CHAPITRE VII. 441
II. Réponse à la question concernant le jeûne, VII-VIII..... 441
1° Question relative au jeûne, reproches faits au peuple par le prophète, VII.... 441
CHAPITRE VIII. 446
2° Bénédictions promises à l'obéissance. Réponse à la question, VIII..... 446
CHAPITRE IX. 452
III. Avenir des pouvoirs du monde et du royaume de Dieu, IX-XIV..... 452
1° Ruine du monde païen, délivrance et glorification de Sion, IX-X..... 452
CHAPITRE X. 461
CHAPITRE XI. 465
2° Israël sous le bon et sous le mauvais pasteur, XI..... 465
CHAPITRE XII. 473
IV. Lutte et victoire, conversion et sanctification d'Israël, XII-XIII..... 473
1° Victoire du royaume de Dieu sur le monde païen, XII, 1-9..... 473
2° Repentir et conversion des enfants du royaume, XII, 10-XIII, 1..... 476
CHAPITRE XIII. 480
3° Purification de toute impureté ou fruits de pénitence, XIII, 2-6..... 481
4° Appel à l'épée contre le pasteur et contre le troupeau, XIII, 1-9..... 483
CHAPITRE XIV. 485
5° Lutte finale et triomphe du royaume de Dieu, XIV..... 485

MALACHIE

PRÉFACE

I. Vie du prophète..... 495
II. Le livre du prophète..... 499
III. Prophéties messianiques..... 500
IV. Commentateurs..... 502

PROPHÉTIES

CHAPITRE I. 505
I. Dieu aime et gouverne son peuple, I, 2-II, 9..... 505
CHAPITRE II. 510
II. Dieu condamne les mariages avec les femmes païennes et les divorces, II, 10-16. 513
CHAPITRE III. 517
III. Le jour du Seigneur, II, 17-IV, 6..... 516
CHAPITRE IV. 523

FIN DES PETITS PROPHÈTES.

Paris. — Imprimerie de la Cour d'appel. L. MARETHEUX, Directeur, 1, rue Cassette.

BIBLE. French. Trochon edition. BS
La Sainte Bible. 230
.T7
v.17